



HAL
open science

Intervention sociale et citoyenneté : approche des dynamiques identitaires à l'île de la Réunion

Raymond Figueras

► **To cite this version:**

Raymond Figueras. Intervention sociale et citoyenneté : approche des dynamiques identitaires à l'île de la Réunion. Anthropologie sociale et ethnologie. Université de la Réunion, 2001. Français. NNT : 2001LARE0017 . tel-00541688

HAL Id: tel-00541688

<https://theses.hal.science/tel-00541688>

Submitted on 8 Dec 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Uniel

UNIVERSITE DE LA REUNION
FACULTE DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

TH
13

N° attribué par la bibliothèque

01|L|A|R|E|O|0|1|7

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Discipline : Anthropologie

Présentée et soutenue publiquement

Par

FIGUERAS Raymond

Le 6 décembre 2001

Titre

**INTERVENTION SOCIALE ET
CITOYENNETE. APPROCHE DES
DYNAMIQUES IDENTITAIRES A L'ILE
DE LA REUNION**

Directeur de thèse : CHERUBINI Bernard

Jury

M. BEYNIER Dominique, Maître de conférence HDR à l'Université de Caen.

M. CHAUVIERE Michel, Directeur de recherche au CNRS.

M. LEGALL Didier, Professeur à l'Université de Caen.

M. SQUARZONI René, Professeur à l'Université de La Réunion.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout d'abord l'ensemble du personnel du C.R.E.I.S.. La confiance de son Président et celle de son Directeur ont été essentielles pour mener à bien, pendant quatre années, cette recherche ; Les techniciens sociaux ont accepté ma présence auprès d'eux pendant leur travail et ont toujours été coopérants et disponibles, de vrais liens se sont tissés ; le personnel administratif (comptabilité et secrétariat) ont été particulièrement chaleureux et efficaces. Que tous reçoivent encore une fois mes sincères remerciements.

Mes pensées s'adressent aussi à ma petite famille pour sa patience et parfois les longs moments de séparation occasionnés par ce travail. Merci donc à mon épouse, pour l'attention qu'elle a portée à relire ce texte et pour l'efficacité de ses corrections et remarques. Que ma fille me pardonne aussi de ne pas avoir toujours été très disponible durant ces années.

Enfin, je tiens à remercier Monsieur CHERUBINI Bernard, mon Directeur de thèse. Ses encouragements et ses conseils m'ont été particulièrement utiles.

TABLE DES MATIÈRES

INTERVENTION SOCIALE ET CITOYENNETE. APPROCHE DES DYNAMIQUES IDENTITAIRES A L'ILE DE LA REUNION	I
Introduction	7
PREMIERE PARTIE : LE CADRE ET LES ENJEUX D'UNE RECHERCHE	16
Chapitre 1	17
Choix théoriques et méthodologiques	17
Chapitre 2	49
Le social une vaste question	49
Chapitre 3	113
La Réunion	113
DEUXIEME PARTIE : LES LEÇONS D'UNE PRATIQUE	160
Chapitre 4	161
Le C.R.E.I.S. (Centre Régional d'Etudes et d'Interventions Sociales) : à la recherche de nouvelles pratiques professionnelles	161
Chapitre 5	225
Les identités locales et les professionnels du travail social	225
TROISIEME PARTIE : DE NOUVELLES QUESTIONS A PROPOS DU SOCIAL ET DE SON TRAVAIL	305
Chapitre 6	306
Les grandes notions de l'intervention sociale : emblématiques ou opérationnelles ?	306
Chapitre 7	347
La question de l'identité professionnelle des travailleurs sociaux	347
Conclusion	374
BIBLIOGRAPHIE	382

<u>ANNEXES</u>	<u>405</u>
Annexe 1 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits)	406
Annexe 2 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000	466
Annexe 3 : Rapport d'entretien avec le directeur d'un CCAS (Juin 1999)	525
Annexe 4 : Rapport atelier n°1 : Evolution et contexte. Quels professionnels, pour quel travail social ?	543
Annexe 5 : Entretien Claire du Hangar	547
Annexe 6 : entretien Frédéric du Hangar	563
Annexe 7 : Entretien Madame Marte et son frère	571
Annexe 8 : Cartes et photos des projets « emplois verts »	578
Annexe 9 : Photos des projets « auto amélioration légère de l'habitat ».	582
Annexe 10 : Dessins du C.R.E.I.S.	590
Annexe 11 : Extraits mémoire DESS	594

INTRODUCTION

Aux différentes questions sociales, qui se posent depuis bientôt trente ans, tentent de répondre de nouvelles politiques sociales. Crises et mutations de tous ordres se sont soldées en effet par tant de chômage et d'exclusion qu'il a bien fallu aussi réviser fondamentalement les orientations et les missions du travail social. Aucun domaine, aucune activité humaine, n'échappe à vrai dire à ces modifications. Tout semble lié : société, social et travail social. Quand l'un bouge, l'autre ne tarde pas à en faire autant. Apprendre à reconnaître la consistance de ces liens peut aider à améliorer les réponses aux questions sociales. Comment en effet ignorer la subversion générale des modèles et des valeurs sociales qui se produit sous la pression du libéralisme actuel ? Comment, en outre, prendre en compte la montée de l'individualisme sans qu'elle s'accompagne d'un dépérissement des solidarités collectives ? Autant de questions à reposer en réponse aux nouvelles questions sociales. Dialogue inachevé entre la société et le social et qu'il est nécessaire de poursuivre. C'est au fond ce qui motive la présente recherche.

Le travail social, en pleine mutation donc, cède son rôle à l'intervention sociale. Les travailleurs sociaux se transforment en techniciens sociaux. Les techniciens sociaux de l'intervention sociale représentent ainsi l'une des versions hautes d'un nouveau professionnalisme de terrain. Et au-dessus encore de ces praticiens de l'insertion et des politiques de la ville, toute une cohorte d'experts en ingénierie sociale évalue et ordonne. Le modèle de l'entreprise investit dorénavant le social. Il y apporte son langage, ses techniques et ses logiques. Les entreprises sociales doivent désormais être gérées rationnellement, pour le meilleur profit et à leurs risques et périls. Difficile dans ce cas de comprendre dans leurs pleines expressions, les notions de lien social, de solidarité et de citoyenneté. Comment en effet interpréter ces appels individuels à davantage de participation sociale quand justement au niveau collectif de plus en plus d'individus sont considérés comme exclus ? Pour davantage de responsabilisation argumentent, sans craindre la tautologie, les responsables chargés de la question. Se dégage pourtant, de tous ces discours sur le traitement de la question sociale (celle liée à l'absence de travail), l'impression que les réponses restent formulées selon les mêmes registres de représentation qui prévalent pour le libéralisme. Autrement dit, ce qui pose question semble aussi vouloir donner réponse. Les mêmes concepts vaudraient ainsi pour la société et le social. Il semblerait d'ailleurs qu'il en ait toujours été ainsi. Cette continuité réflexive place donc aujourd'hui le social et son travail, dont l'une des finalités est bien d'apporter des réponses aux questions sociales (comprises dans toutes leur diversité), sur des plans identiques à ceux que génèrent le libéralisme. Comment dans ce cas comprendre les politiques sociales et les professionnels qui les mettent en œuvre ? Devront-ils se contenter d'un nouveau rôle sans plus se poser la question du sens à donner à leur travail ? La pensée sociale risque-t-elle ainsi un jour de tomber en panne ?

Ces diverses interrogations semblent d'autant plus nécessaires que l'intervention sociale, avec tout ce qu'elle comporte comme novations par rapport au travail social, s'adresse, dans l'Hexagone comme à La Réunion, aux personnes les plus fragilisées par ce concours de mutations. Au-delà des catégories de l'exclusion, des groupes d'allocataires du R.M.I. et des populations à risques, loin des quartiers et des territoires qui s'alignent dans des résolutions de papier, évoluent autant de mondes réels qui mériteraient d'être davantage connus. Autour des nouvelles pratiques et obligations de l'intervention sociale, et au regard des limites qui lui sont propres, il est ainsi possible de se demander encore, comment sont prises en compte ces identités locales. En particulier, comment les professionnels du social à La Réunion, dont les identités évoluent à mesure que se trouvent reformulées les réponses aux questions sociales, accordent-ils à présent leurs identités professionnelles aux identités locales ? Dans quelle mesure aussi les notions emblématiques de l'intervention sociale, lien social, solidarité et citoyenneté, peuvent-elles devenir opérationnelles et favoriser l'expression des différentes dynamiques identitaires ? Quelles sont les possibilités et les limites de ces nouvelles remises en question ?

Le travail qui suit résulte d'une recherche-action entreprise sur une période de quatre ans auprès d'une association de travail social, le C.R.E.I.S. (Centre Régional d'Etudes et d'Interventions Sociales). Cet organisme professionnel intervient dans le domaine de l'insertion et du développement local à La Réunion. Deux raisons principales et complémentaires expliquent le choix de ce terrain de recherche et le sujet de la thèse :

1. Il s'agit d'une association nouvelle, issue d'une ancienne structure de prévention, et qui, pour s'inscrire dans le champ professionnel de l'insertion et du développement local, conçoit, expérimente et développe de nouvelles formes organisationnelles et de nouvelles pratiques.
2. Cette structure professionnelle, dès les premiers temps de son existence, s'appuie sur une « philosophie de l'action » et des principes généraux d'intervention qui visent, par des actions globales et dans une perspective de transformation sociale, à favoriser l'expression des solidarités locales et de la citoyenneté, et qui considèrent que l'insertion de l'individu dans un groupe social passe aussi par une revalorisation de son identité (son « image sociale »).

Cette activité de recherche s'inscrit aussi dans le cadre d'un partenariat entre l'Université et la dite association. Elle consiste, selon les attendus de la convention passée entre ces deux partenaires, en un suivi et une analyse de la démarche de l'association afin de l'aider à mieux répondre aux évolutions du social. Il ne s'agit pas cependant d'une commande définie avec précision et, même si l'organisme professionnel semble espérer quelques retombées concrètes ou symboliques de cette collaboration, ce travail s'inscrit bien dans le cadre d'une recherche fondamentale.

Ce travail prend, par ailleurs, en considération l'hypothèse selon laquelle, les réponses politiques et les concepts théoriques et pratiques élaborés pour répondre aux nouvelles questions sociales, celles qui sont apparues durant les trois dernières décennies, entraînent un processus de redéfinition des identités professionnelles des travailleurs sociaux. Cette recherche se donne ainsi pour objectif principal d'observer les mutations en cours du travail social, telles qu'elles sont, entre autres, mises en œuvre par l'organisme professionnel de référence, et d'en saisir les effets sur les travailleurs sociaux. Ces conceptions et pratiques sociales nouvelles s'adressent en outre à des populations locales. Il s'agit donc aussi de découvrir comment s'opère sur le terrain l'application des nouvelles politiques sociales et de comprendre, dans le cadre de leurs interactions et en termes de processus identitaires, quelles en sont les conséquences pour les travailleurs sociaux et les identités locales.

Cette recherche sur les évolutions du travail social et de ses professionnels répond donc d'abord, dans une période riche en mutations et en reconversions de toutes sortes (politiques, économiques, technologiques et sociales), de la part de l'organisme professionnel, à une exigence de compréhension plutôt pragmatique des phénomènes observables localement. Les attentes, correspondant à ce versant utilitariste, ont pu être partiellement satisfaites, dans le courant de cette recherche, grâce en particulier à la diffusion interne de trois « documents intermédiaires ».

Du côté universitaire, il s'agit, à la lumière de cet aspect utile mais limité de la recherche, de considérer de manière plus étendue les questions conjointes du travail social, de l'identité professionnelle des travailleurs sociaux et des identités locales. L'objet de cette thèse, tel qu'il est à présent écrit, est donc de resituer cet aspect localisé et partiel de la problématique identitaire des professionnels de l'intervention sociale, à travers l'observation de leurs pratiques et de leurs réflexions, dans un ensemble conceptuel plus vaste et contextualisé, celui de la citoyenneté et de l'identité. L'importance accordée à ces deux dernières notions permet ainsi de s'interroger plus précisément comment, en fonction de la nature des rapports et des relations établies entre les professionnels et les « bénéficiaires » de l'intervention sociale, s'élaborent leurs identités respectives. Globalité dans la compréhension des processus en cours, qui, en retour, doit permettre de mieux saisir, au niveau local, les enjeux des évolutions du social et de son travail¹.

La réalisation et la présentation de cette recherche s'étayaient donc sur deux concepts de base : citoyenneté et identité. Ces deux concepts principaux sont utilisés ici, dans le cadre d'une compréhension des évolutions du social et du travail social, selon une dynamique de complémentarité et d'interdépendance.

¹ Cf. note 313.

La notion d'identité rappelle ici le développement de l'individu dans ses rapports communautaires avec des « autrui significatifs » (dans des structures familiales, ethniques, professionnelles, etc.) et son émergence, en tant que « soi », dans les relations communicationnelles de type « sociétaire » avec des « autrui généralisés »². Ce processus de construction identitaire relie ainsi, selon des modes différents et variables, l'individu aux diverses formes³ collectives de sociabilisation élaborées, au cours de leur histoire, par les sociétés⁴. En outre, l'individu dans ses rapports et ses relations aux autres, même s'il procède à des identifications pour soi, n'en produit pas moins, ce faisant, de la réciprocité pour autrui.

Selon cet entendement interactionniste des processus identitaires, il n'existe plus de clivage épistémologique entre les formes communautaires et les formes sociétaires d'appartenance et d'identification de soi à autrui. Ainsi, dans l'étude qui suit, le champ professionnel des intervenants sociaux et les processus identitaires qui s'y déroulent, sont encore observés et analysés sous les angles croisés de ces deux formes de sociabilisation « idéaltypiques » redéfinies par Max Weber⁵. Ces deux formes, dans les rapports et les relations de sociabilité qu'elles instituent (selon une dynamique constante et qui génère parfois de vives tensions), facilitent donc toujours l'explication des processus identificatoires.

Dans les réalités du monde professionnel des travailleurs sociaux, la coexistence formelle de ces deux types de sociabilisation et d'identification semble cependant aujourd'hui entrer dans une nouvelle phase de complexité. En effet, l'extension sociale actuelle d'un modèle libéral et individualiste produit des situations de crise identitaire dans toutes les formes de sociabilisation : le communautaire et le sociétaire, semblent même, encore de façon indécise, vouloir à la fois rivaliser, se rappeler l'un à l'autre, se confondre parfois, et devoir, en dernière limite, disparaître en tant que

² Cette approche psychosociale de l'identité fait principalement référence aux travaux de Georges Herbert Mead et de Claude Dubar. Elle sera développée ultérieurement dans le chapitre 7. MEAD (Georges Herbert), *l'Esprit, le soi, la société*, Paris, PUF, 1963 (1^{re} éd., 1933, *Self, Mind and Society*). DUBAR (Claude), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1996 (2^e éd.), 276 p. DUBAR (Claude), *La crise des identités, l'interprétation d'une mutation*, Coll. « Le lien social » (dirigée par Serge Paugam), Paris, PUF, juin 2000, 239 p.

La notion d'Identité est reprise plus amplement dans ce document, p. 347 et suivantes.

³ Concept emprunté à G. SIMMEL (« sociologie des formes » ou « sociologie formelle ») pour désigner à la fois les types d'organisation sociale et les modes d'orientation des actions individuelles. SIMMEL (Georg) (1917), (trad.) *Sociologie et épistémologie*, coll. « Sociologies », Paris, PUF, 1981.

⁴ Cf. *infra* 4.1.1 Sociétés et modes d'organisation sociale. p.71 et suivantes.

⁵ Après avoir été élaborées, de manière beaucoup plus statique et hiérarchisée par Ferdinand Tönnies. Le « type-idéal » restant un modèle conceptuel, une abstraction méthodologique, qui logiquement doit servir à comprendre le réel, sans toutefois se confondre avec lui. TÖNNIES (Ferdinand) (1887), *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz, CEPL, 1977. WEBER (Max), (1920) *Wirtschaft und Gesellschaft*, trad. partielle *Economie et Société*, Paris, Plon, 1971.

catégories pertinentes pour l'analyse des mondes contemporains. De même, la distinction entre une identité « pour autrui » et une identité « pour soi », quand elle est rattachée à ces deux formes d'organisation sociale et d'identification, paraît de moins en moins opérante.

Le fait est, et l'étude institutionnelle et anthropologique du C.R.E.I.S. et des pratiques des intervenants sociaux intercède dans ce sens, que les processus identitaires de ces professionnels tendent vers l'expression d'une individualisation de leur personne, mais que cette forme de libération identitaire reste néanmoins encore largement dépendante de l'emprise organisationnelle de la profession⁶. Ainsi, ce monde du travail social, en cédant le pas à l'intervention sociale, est-il amené à renégocier sans cesse ses dépendances institutionnelles et ses héritages professionnels. En particulier, ce procès d'individualisation se heurte sur le terrain des pratiques à une continuité des ordres et des résistances hiérarchiques qui ne permet pas toujours une réelle entrée de l'individu dans le monde professionnel⁷.

En outre, en ce qui concerne les identités locales, avec lesquelles les intervenants sociaux sont en permanence confrontés, l'individualisation des prises en charge et des accompagnements se heurte aussi aux contraintes et aux impositions des formes et des modèles professionnels de l'intervention sociale. Cette dépendance sociale des identités locales vis à vis des hiérarchies politiques, administratives et professionnelles ne leur permet donc pas non plus d'accéder, dans ce domaine, à une véritable expression identitaire. C'est ainsi, que dans le champ de l'intervention et du travail social, l'identité professionnelle et les mutations sociales qui la travaillent, peuvent être abordées et comprises en relation avec les identités locales concernées. Le processus identitaire du professionnel, en tant qu'individu social appartenant à une collectivité et oeuvrant avec elle, passe nécessairement par cette confrontation avec les identités d'autrui. De même, ces dernières dans leur confrontation avec les professionnels de l'intervention et du travail social, sont-elles sans cesse conduites à renégocier leurs identifications pour soi et vis à vis d'autrui.

Ces doubles jeux d'identifications sociales et personnelles sont d'autant plus intéressants à observer que les nouvelles politiques sociales, qui tendent à lutter contre l'exclusion en prônant l'insertion, s'élaborent, elles aussi, sur différentes notions convergentes qui toutes témoignent d'une volonté de libéralisation individuelle. Ainsi, la solidarité « organique », celle assurée par un Etat social pour garantir la cohésion des différentes forces sociales, fait place, au moins dans les discours de l'intervention sociale, à une argumentation autour des « solidarités de similitude ». Il pourrait s'agir ici, en quelque sorte, d'une reviviscence des anciens rapports communautaires ou

⁶ La notion de profession est examinée p. 350 et suivantes.

⁷ Cf. *Infra*, Louis Dumont p. 74.

d'une utilisation plus judicieuse qu'auparavant de ceux qui existent encore. De même, ce retour au plus proche, au local et aux appartenances territoriales, s'appuie sur la thématique du lien social et sur une réflexion autour de l'économie du don, qui tend à ramener, parfois de manière culpabilisante, l'obligation sociale à un niveau strictement individuel.

Enfin, et cette dernière notion semble pouvoir envelopper les deux précédentes, le recours au principe de citoyenneté est utilisé à tout propos. Ce terme, pour autant, n'est guère explicité. Sans entrer précisément dans les développements et les analyses qui vont suivre⁸, il paraît opportun de souligner ici que l'extension de ce principe général de citoyenneté et la reconnaissance d'un modèle citoyen (à défaut d'un citoyen modèle), entraînent les professionnels de l'intervention et du travail social vers une redéfinition encore incertaine de leurs rôles. Par exemple, la méthodologie de la prise en compte de la parole des habitants et de leur participation à l'élaboration des projets d'insertion et de développement local risque de rester, dans la réalité, bien en deçà d'une application cohérente du principe déclaré de citoyenneté : au regard de leurs propres évaluations, c'est souvent, en effet, en terme de déficit de citoyenneté (et d'une absence de solidarité et de lien social) que les intervenants sociaux entreprennent ainsi encore trop souvent la réalisation de leurs projets.

Par ailleurs, et c'est à ce point que cette seconde notion, que représente la citoyenneté, rejoint précisément la problématique identitaire, une approche anthropologique de la citoyenneté, au niveau du territoire, permet d'appréhender le citoyen-individu dans ses formes particulières et locales d'organisation sociale. Pour qu'elle ne devienne pas un leurre de l'intervention sociale, la citoyenneté locale doit ainsi pouvoir être observée et comprise, même dans ses plus simples expressions, et cela dans la pure tradition ethnographique, précise Bernard Chérubini⁹. Cette reconnaissance des lieux de la citoyenneté dans le vécu quotidien de leurs occupants (l'appréhension de leurs espaces-temps) représente aussi pour Catherine Neveu¹⁰ la priorité essentielle pour une approche anthropologique de la citoyenneté. L'auteur souligne en outre que les identifications collectives ou individuelles (modèles traditionnels et liens communautaires) peuvent être remises en jeu par le plein exercice de la citoyenneté. Elle précise enfin que sur des territoires (découpés selon des logiques politiques, administratives ou techniques, ou encore, appropriés selon des légitimités locales

⁸ Ces trois notions (solidarité, lien social et citoyenneté) seront amplement analysées dans le chapitre n°6 de ce travail. Cf. *infra*, « Les grandes notions de l'intervention sociale : emblématiques ou opérationnelles ? » p. 306 et suivantes.

⁹ CHERUBINI (Bernard), « La citoyenneté locale : leurre ou paradigme de l'intervention sociale ? » *Séminaire CREAI-CERDASES-CIRCI* du 30 octobre 1998.

¹⁰ NEVEU (Catherine), « Anthropologie de la citoyenneté », in *Anthropologie du politique*, Marc ABELES, Henri-Pierre JEUDY, Armand Colin, 1997, pp. 69-90.

opposées, pouvant conduire à des exclusions ou à des dominations), l'exercice de la citoyenneté locale doit être contextualisée et ainsi permettre de resituer l'individu dans ses relations au politique et à l'Etat.

Ainsi, les « métamorphoses » observables, lorsqu'elles sont mises en perspective, suggèrent l'idée que les configurations des politiques sociales ainsi que les figurations des acteurs dans ce travail du social (et de l'intervention sociale) peuvent s'incliner, tout en conservant des préceptes ou des vocables identiques, selon des orientations divergentes, voire des sens opposés. En particulier, la « rénovation » de la question sociale et de son traitement, si elle s'avère nécessaire, n'en reste pas moins dépendante des formulations et des sens qui lui sont accordés par les différents protagonistes. L'enjeu d'un tel débat étant de savoir finalement, dans un contexte de libéralisation et d'individualisation du social, comment et dans quelle mesure les politiques sociales et le travail qu'elles impulsent peuvent encore ou non demeurer au service de la collectivité. Le jeu identitaire des travailleurs sociaux, quant à lui, est donc en partie lié à cette reconnaissance des formes et des sens que prend leur travail. Les mutations professionnelles qu'ils subissent ou acceptent, ou qu'ils provoquent, sont en cours, et si de fortes tendances « rationnelles » sont perceptibles, rien de définitif n'est cependant encore inscrit dans ce mouvement. Il n'est pas dit en effet que le panégyrique du « marché grand régulateur et ordonnateur » ne se révèle rapidement à l'usage, et si ce n'est déjà fait, comme un discours pernicieux pour le social et l'identité des populations et des professionnels concernés. Mais, parallèlement et en retour, la mise en valeur des individus (même si elle s'opère le plus souvent selon les cotations fluctuantes et inégales du marché) peut entraîner, et les nouvelles formes sociales de solidarité et de lutte l'indiquent dès à présent, une appropriation réellement solidaire et citoyenne du social et de ses problèmes.

Cette réflexion autour des questions du social et des réponses du travail social fait partie, en tant qu'activité intellectuelle et pratique, en tant que pratique discursive aussi, du processus identitaire de chaque professionnel du social. Je vais donc au cours de cet exposé réfléchir également (renvoyer par réflexion) les questions du social, du travail social et de l'identité professionnelle des travailleurs sociaux, vers un ensemble conceptuel qui, du local au global, et à la jonction de l'individu et de sa collectivité sociale, autorise une certaine coalescence.

Ce travail se décompose en trois parties principales.

La première d'entre elles pose le cadre et les enjeux de la recherche. Elle est constituée par les chapitres 1, 2 et 3 :

- Le premier chapitre de ce document précise les choix théoriques de la recherche et présente ses aspects méthodologiques. Au niveau conceptuel,

deux notions, celle de « présent » et celle de « texte »¹¹, traversent et dominent l'ensemble du cadre théorique retenu. La dynamique notionnelle qu'engendrent ces deux notions permet une communication de sens, complémentaire et opérationnelle, entre les divers pans théoriques qui me servent ici de référence : anthropologie appliquée et ethnologie du présent ; pragmatisme, signes et sens ; approche dialogique, contextes, double herméneutique. Cette appréhension de la textualité et de sa présence, si elle est mise à l'épreuve et se singularise d'abord au niveau local, suggère aussi de porter la réflexion à un niveau plus général.

- Dans le chapitre n°2, le « social » est ainsi développé sur plusieurs niveaux de compréhension. Il est d'abord situé au préalable dans ses contextes actuels, dont le dénominateur principal correspond aux mutations politiques, socio-économiques et technologiques du moment. L'historicité du « social » et celle du « travail social » sont ensuite largement évoquées.
- Le chapitre n°3 est entièrement consacré à La Réunion. La société réunionnaise et ses évolutions sont ainsi décrites et une histoire du travail social à La Réunion prend progressivement forme dans ce chapitre.

La deuxième partie est consacrée aux pratiques professionnelles du C.R.E.I.S., aux nouvelles formes d'organisation et d'intervention sociales et aux enseignements que l'on peut en tirer. Cette partie contient les chapitres 4 et 5.

- Dans le chapitre n°4, apparaît l'essentiel des données issues du terrain institutionnel. La reprise partielle de mes divers travaux d'écriture, réalisés au cours même de la recherche, décrit de manière concrète les nouveaux processus organisationnels et les transformations des pratiques et des réflexions professionnelles.
- Le chapitre n°5 est le complément du précédent. Il propose, à partir d'une recherche de type ethnographique et sur la base d'entretiens, une analyse des rapports et des relations entre les professionnels et les identités locales.

Dans la troisième partie, quelques-uns des concepts de référence du social et du travail social se trouvent à nouveau questionnés. Cette dernière partie se compose des chapitres 6 et 7.

- Le chapitre n°6 se présente d'abord comme une interrogation sur les sens accordés à quelques-unes des grandes notions emblématiques dont se prévaut actuellement l'intervention sociale : lien social, solidarité et citoyenneté. Ces notions sont ensuite examinées pour comprendre sous quelles conditions elles

¹¹ Texte, tissage, métissage, l'ouvrage infini des identités se compose au présent. Cf. note 58.

peuvent réellement devenir opérationnelles pour le travail social et participer ainsi à l'expression des identités locales.

- Enfin, dans le chapitre n°7, la question de l'identité professionnelle des travailleurs sociaux est analysée selon l'optique d'une profession publique et ouverte sur le social et les identités locales et dont la définition ne peut échapper aux attendus du principe de citoyenneté.

Les différents chapitres qui composent ce document peuvent être reliés entre eux grâce à une compréhension des identités professionnelles et locales qui permet de les percevoir (*post* réflexion) comme relevant, dans un mouvement presque indéfini, d'événements majeurs, ou au contraire, de phénomènes parfois très circonstanciels (liés à des situations et à des opportunités particulières), mais qui les inscrivent cependant dans une historicité individuelle et collective. Ces temps vécus et remémorés, mis en intrigue conjointement ou séparément, servent, lors de la redéfinition conflictuelle d'une appartenance identitaire, de références agissantes et significantes. Autrement dit, l'observation et l'analyse d'une organisation locale de travail social ou d'intervention sociale, de ses professionnels en exercice, de leurs pratiques et de leurs représentations, ne peuvent atteindre tout leur sens, et montrer la plénitude des processus d'identification en jeu, que lorsqu'elles sont aussi resituées, au cours de la narration des biographies personnelles et événementielles, dans un contexte historicisé des sociétés et de leurs politiques sociales.

Cette approche multidimensionnelle et dynamique de l'identité professionnelle se révèle particulièrement pertinente lors de l'étude des travailleurs sociaux. Ces derniers, œuvrant précisément à conjoindre l'individu à sa société, sont bien placés pour comprendre, dans la définition identitaire de leur vie professionnelle, cet agencement complexe qui interfère au cours du temps entre soi et les autres. Ils sont aptes à saisir la définition de leur identité professionnelle dans une analyse personnelle et localisée mais aussi générale et temporelle des relations sociales et des rapports sociaux. C'est ce que je vais tenter de montrer dans l'exposition de cette thèse.

PREMIERE PARTIE : LE
CADRE ET LES ENJEUX
D'UNE RECHERCHE

CHOIX THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

1 Quelques orientations théoriques

Les éléments conceptuels avec lesquels compose cette recherche, et à l'aide desquels elle essaie en retour d'acquérir une certaine consistance, peuvent être rassemblés dans un ensemble théorique qui, sommairement défini, se présente comme une contraction volontaire de la recherche et de l'action sociale, de leurs divers temps et lieux, en un texte actuel, c'est-à-dire qui soit à la fois présent et agissant. Le sens de cette démarche heuristique est de permettre une compréhension localisée et précise de l'objet de la recherche, qui n'occulte pas ses dépendances contextuelles ni ne segmente sa temporalité, et qui participe ainsi aux débats sociaux contemporains. Cette volonté d'inscrire ce travail de recherche dans l'actualité même de son temps soulève certes quelques ambiguïtés quant à la part d'objectivité qu'une telle attitude est supposée devoir sacrifier. Pour apaiser les appréhensions légitimes que peut ressentir tout scientifique devant cet engagement volontaire, il est possible de suggérer que l'objet n'existe successivement ou simultanément que par les sujets qui le nomment, et qu'ainsi tout processus d'objectivation dépend en grande partie de ses auteurs. On pourrait même penser que c'est grâce à des concours de subjectivités que les objets finissent par gagner davantage d'objectivité. L'objet, comme ses auteurs, peut donc être, dans sa communication, pluriel et mouvant. C'est dans ces relations diversifiées entre les objets et leurs auteurs, et entre les objets et les auteurs eux-mêmes, que s'élaborent leurs identités respectives. Ce bref détour philosophique permet ainsi de concevoir au passage une des modalités du processus identificatoire et permet de rejoindre, en raccourci, la problématique de l'identité professionnelle des travailleurs sociaux, telle que je vais l'aborder dans cet écrit. A savoir que cette identité reste en formation continue et se poursuit dans le processus même de son écriture ou de sa narration, en relation avec les objets et les auteurs auxquels elle se réfère.

La cohérence théorique développée dans ce chapitre premier est donc à rechercher à travers le filtre de cette argumentation : celle qui consiste, dans les réflexions de sa densité passée, à vouloir comprendre le présent et l'activer immédiatement vers de futures projections.

1.1 Anthropologie appliquée¹² et ethnologie du présent¹³

Cette recherche se situe dans le monde actuel. Elle part d'ailleurs de ce précepte assez banal qu'il n'existe guère de recherche située hors du temps présent, de ses préoccupations et de ses attentes. En sciences humaines, face à cette assertion (qui semble parfois plus facilement admise et vérifiable que dans d'autres domaines scientifiques qui se considèrent comme étant plus physiques, durs et purs ou même fondamentaux), n'en demeurent pas moins concrètement de sérieuses réticences ou réserves à vouloir situer de plain-pied l'objet de recherche dans son actualité sociale. Des tendances ou des résistances existent en effet de manière générale dans le monde scientifique pour alléguer que la science véritable doit toujours veiller à rester hors du champ des applications triviales pour lesquelles elle est régulièrement sollicitée. Dans la même mesure, ces orientations scientifiques préconisent de se départir de toute implication de l'objet de recherche dans une socialité extérieure (l'objet ou le sujet dans sa mise en relation, présente ou future, avec les autres). Véritable extraction, *a priori* ou *a posteriori*, de l'objet étudié, d'un monde social qui lui conférerait sinon, une existence autre et une identité différente de celle qui lui est fournie quand il demeure l'objet exclusif d'une communauté scientifique ou experte. Cette inscription dans les débats contemporains, que j'estime pour ma part nécessaire en tant que composante méthodologique et théorique de ce travail de recherche, comporte néanmoins, nous l'avons dit précédemment, le risque de se voir reprocher une trop grande promiscuité avec l'objet de la recherche et d'en compromettre ainsi d'emblée l'objectivité. Mais convenons déjà que les positions du chercheur et de son objet de recherche restent, quelle que soit la distance qui est instituée entre les deux, toujours dans une relative interdépendance. De même les perspectives d'application technologique et industrielle qui commandent et financent de plus en plus des secteurs entiers de la recherche finissent par rendre suspects les chercheurs eux-mêmes (en biogénétique, par exemple). Les risques alors deviennent inhérents aux résultats de la recherche et à leurs potentielles applications. L'anthropologie n'échappe pas à ces suspicions légitimes et son histoire, principalement dans les pays anglo-saxons, n'est pas exempte de compromissions et de dérapages. Une vigilance accrue en particulier en matière éthique continue ainsi à être nécessaire. Cette problématique de la conscience du chercheur, qu'il imprime *de facto* à son objet de recherche pour le mettre en relation sociale, dans une participation au monde, ne se résout en partie que si elle est explicite et soumise à controverse. Le problème n'est donc pas tant de

¹² Cf. BARE (Jean-François), « *Les applications de l'anthropologie. Un essai de réflexion collective depuis la France*, Paris, Karthala, 1995, 282 p. et OLIVIER DE SARDAN (Jean-Pierre), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1997, 221 p.

¹³ Ce titre fait aussi référence à l'ouvrage collectif, *Vers une ethnologie du présent*, sous la dir. De Gérard ALTHABE/Daniel FABRE/Gérard LENCLUD, coll. Ethnologie de la France, Cahier 7, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme., 257 p.

vouloir se placer dans une objectivité idéalisée de la science et de ses résultats que dans une continue remise en question sociale de ces derniers.

Dans le champ actuel des politiques sociales et du développement, les questions de l'application de la recherche scientifique, et en l'occurrence celle d'une anthropologie sociale, croisent inmanquablement celles de l'implication. Ces rencontres de la science et du social et leurs intrications théoriques et pratiques s'établissent d'ailleurs chaque fois que la demande sociale devient forte. Cette demande est en réalité formulée par des spécialistes et des experts situés dans des appareils d'Etat et des institutions publiques ou provient encore des initiatives privées afin de répondre, en connaissance de cause, à un contexte précis ou à une situation particulière. « La demande sociale est une invention conceptuelle de gestionnaire », rappelle ainsi Jean-François Baré¹⁴. Dans le *Document intermédiaire n°1*¹⁵, j'ai brièvement rappelé l'histoire fluctuante des applications de l'anthropologie ou comment ce qui peut paraître comme des questionnements d'école entre les tenants d'une recherche fondamentale et les partisans de son application s'inscrit surtout dans les débats sociaux des époques en question. Ainsi, au XIX^e siècle, les mondes politique et scientifique français s'accordent pour mettre la science (les sciences dites exactes ou sciences de la nature) au service du progrès social, profitant ainsi des percées du siècle des lumières (XVIII^e siècle) pour développer techniquement le pays. Cette mise à jour de la science et la montée en puissance de ses applications réveillent certes l'antique réflexe grec (séparant théorie et pratique) dans la communauté scientifique, mais pas de doute, depuis Galilée Descartes et Newton, « l'idée moderne de science » comme le rappelle Gérard Lenclud « est celle de la science appliquée »¹⁶. La science sociale quant à elle, héritière du programme élaboré par Condorcet (à la fois scientifique et homme politique), n'opère à ses débuts « aucune séparation entre le fondamental et l'appliqué »¹⁷. Elle veut pleinement participer à la réforme de la société en portant aussi ses réflexions « sur la crise morale, intellectuelle et politique de la société moderne »¹⁸. Cette volonté participative va même égarer certains anthropologues contemporains de la III^e République qui se prennent soudain à rêver d'une politique scientifique.¹⁹ Cependant, après les deux guerres mondiales la distance entre hommes

¹⁴ *ibidem* p.57.

¹⁵ *Document intermédiaire n°1*, pp. 6-17. Cf. *infra* p.43

¹⁶ LENCLUD (Gérard), « Les incertitudes de la notion de science appliquée », in *Les applications de l'anthropologie. Un essai de réflexion collective depuis la France*, sous la dir. de J-F Baré, op. cité, p.49-63,

¹⁷ LENCLUD (Gérard), « La question de l'application dans la tradition anthropologique française », *ibidem*, p.65-84.

¹⁸ *Idem*, p. 79.

¹⁹ RICHARD N., 1989, « La revue *L'Homme* de Gabriel de Mortillet : anthropologie et politique au début de la III^e République », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie* I, 3-4. Cité dans Lenclud, 1995.

de pouvoir et hommes de science ne cesse de s'agrandir. L'ethnologue refuse ainsi de participer à la gestion coloniale puis au projet de développement des pays décolonisés. L'anthropologie appliquée, continuellement remise en question, stagne alors sur le terrain du doute (contrairement à ce qui se passe dans les pays anglo-saxons). Et ce ne sont guère les tentatives de Lévy-Bruhl²⁰ qui lèveront les réticences des anthropologues à s'impliquer plus avant dans les modernisations d'un Etat qui, à cette époque, vise en fait, comme le souligne Roger Bastide, l'intégration des minorités ethniques sous contrôle.²¹ Les applications coloniales de l'anthropologie française ne furent donc qu'embryonnaires²².

Pour diverses raisons, mais en particulier avec l'émergence politique des peuples autochtones, ces antagonismes vont s'estomper progressivement dans les années 70. L'anthropologie des minorités intègre alors l'application sociale en partenariat avec les projets de ces sociétés. Actuellement, l'implication aux côtés des peuples affectés par le « complexe développeur » évite les généralisations et se veut davantage pragmatique.²³ Les ONG, par exemple, recrutent de plus en plus d'anthropologues soucieux d'interventions sociales (défense des droits des minorités face aux politiques de développement, *anthropological advocacy*, recherche et conseil au service des projets d'autodétermination, etc.). Depuis les années 80, on assiste aussi à un développement de l'ethnologie hors de son champ traditionnel, et inégalement partagé d'ailleurs entre sociétés exotiques et sociétés rurales hexagonales²⁴. Les recherches ethnologiques s'ouvrent ainsi aux problématiques urbaines (opérations de réhabilitation, culture d'entreprise, etc.). Nous progressons donc, pour reprendre le titre de G. Althabe, « vers une ethnologie du présent ».²⁵

²⁰ Il obtient en 1925 de Edouard Daladier la création de l'Institut d'ethnologie de l'université de Paris dont la vocation sera de former des « ethnologistes » professionnels.

²¹ BASTIDE (Roger), *Anthropologie appliquée*, Paris, Payot, 1971.

²² Dans son article « Anthropologie appliquée ou « anthropologie impliquée » ? Ethnographie, minorités et développement » (in J.F. Baré, 1995), Bruce Albert reconstitue la généalogie de cette absence d'anthropologie appliquée en France. Il indique que les anthropologues africanistes (Griaule, Balandier, Leiris, Meillasoux etc.) se positionnent contre l'administration coloniale, avant d'être en rupture, dans les années 50-60, avec le discours de l'ONU sur le développement. Toutefois ils leur arrivent, tout en veillant à maintenir leur esprit critique, de contribuer à des opérations de développement. L'américanisme tropical français (Lévi-Strauss), quant à lui, est radicalement opposé à l'idée de développement (excepté Alfred Métraux qui a joué un rôle de premier plan, à l'Unesco, dans le lancement de programmes d'anthropologie appliquée).

²³ Néanmoins cette application « impliquée » de nombreux anthropologues, bien que représentant une part importante de leurs travaux, manque, comme le note G. Lenclud, de visibilité, et ceci faute de relais institutionnel ou professionnel.

²⁴ LENCLUD (Gérard), « Le grand partage ou la tentation ethnologique », in *Vers une ethnologie du présent*, op. cité, p.9-37.

²⁵ ALTHABE (Gérard), op. cité p. 247-257.

A la Réunion, l'anthropologie appliquée a déjà plus de vingt ans d'histoire et s'appuie sur de multiples expériences.²⁶ Ses travaux ont débuté dans les années 70 dans le milieu rural, celui des isolats et de la société de plantation, et correspondaient alors à une demande sociale importante, en particulier de la part des professionnels et des agents de développement.²⁷ Aujourd'hui, d'autres recherches anthropologiques s'interrogent sur les problématiques soulevées par l'urbanisation, les mutations socio-économiques et technologiques, le manque de travail et les réponses sociales accordées à ces nouvelles questions.²⁸ Cette ouverture compréhensive de l'anthropologie sur les altérités changeantes du monde, lui permet de rompre avec les charmes et les dérives d'un exotisme de cantonnement, et de commencer à renouveler en contrepoint ses intérêts, ses méthodes et ses postures. Par exemple, à l'heure de la mondialisation, entre les individus et les nombreux réseaux d'information, de nouvelles modalités d'existence s'élaborent. Si l'étude de cette « contemporanéité »²⁹ prend maintenant la peine d'inclure la présence de l'Autre comme producteur de sens dans le temps du discours, elle n'en exclut pas pour autant le chercheur qui lui-même et simultanément se trouve impliqué dans cette production de sens. De même, ces changements d'échelle n'en rendent pas moins indispensable l'étude des petites unités mais en les raccordant aux mondes transversaux et multiples qui les transforment journallement. Cette recherche fait ainsi partie de ce nouvel élan et s'implique en tant que telle dans les débats de sa société et des mondes qui la traversent et avec lesquels elle est en communication incessante. Ainsi, et nous le verrons plus avant, ce travail, tout en accordant à l'étude localisée et détaillée toute l'importance qui lui revient (et qui, dans un contexte de mondialisation tous azimuts, permet d'éviter à sa mesure l'effacement de la singularité des mondes actuels), n'en occulte pas pour autant, et justement, les grands façonnages de sens que produisent les mutations contemporaines.

Enfin, rappelons que ce travail de recherche, effectué à l'intérieur d'une organisation de travail social (une association professionnelle se rapprochant du modèle de l'entreprise), n'a pas été déterminé ou ordonné par une demande explicite, de celle-ci, pour des applications immédiates et tangibles. Certes, il existe des attendus concrets de la part de l'organisme professionnel, puisque à travers son sigle, dans son organigramme et ses publications, il marque son intérêt pour l'étude et la recherche anthropologique. Mais, malgré le contexte favorable du terrain et le pragmatisme de la

²⁶ CHERUBINI (Bernard), « L'anthropologie urbaine et l'anthropologie appliquée à La Réunion : quelques repères pour une ethnologie des transformations sociales » in *La recherche anthropologique à La Réunion. Vingt années de travaux et de coopération régionale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

²⁷ Voir *infra*, un exemple d'anthropologie appliquée, note 494, p.156.

²⁸ Cf. *Document intermédiaire n°1*, *ibid.*

²⁹ AUGÉ (Marc), *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Flammarion, 1994, 195 p.

recherche entreprise, aucun projet d'intervention sociale au profit d'un tiers (groupe d'allocataires, par exemple) n'a directement été établi et réalisé sur une base contractuelle entre cet organisme professionnel et ce que l'on pourrait nommer un anthropologue de service. C'est donc dans une indépendance relative que ce travail de recherche a été conduit. Quant aux inévitables interférences qui se produisent entre les partenaires de la recherche (la présence du chercheur relève tout de même d'un accord initial entre lui et son terrain), elles procèdent de la méthode, mais en aucun cas elles n'ont été soumises à des objectifs d'application formelle. Les dialogues entre la recherche et le monde du travail social sur ce terrain particulier n'ont jamais pris, par exemple, la forme d'une consultation ou d'une expertise. Il faut néanmoins reconnaître qu'en dépit de l'écart mesuré qui a été maintenu entre recherche fondamentale et appliquée, ce travail peut comporter, en raison de la consistance de ses champs et de ses terrains de recherche, des résonances susceptibles d'application. S'il fallait caractériser cette recherche, on pourrait la décrire comme une forme d'anthropologie impliquée dans la compréhension du monde actuel. Elle s'applique et participe donc aussi à son éventuelle transformation.³⁰

1.2 Pragmatisme : signes et sens³¹

Cette recherche sur les dynamiques identitaires des professionnels du social s'élabore dans ce qu'elle considère comme des jeux³² (avec enjeux) communicationnels et interactifs de réponses à des questions sociales. Autrement dit, les représentations et les pratiques développées pour et par le travail social, s'intègrent dans des ensembles discursifs à propos du social qui eux-mêmes prennent acte, en terme de questions et

³⁰ Pour davantage de développement, Cf. *infra*, Méthodologie de la recherche, p.36.

³¹ Cette approche pragmatique du langage m'a été particulièrement utile pour mon mémoire de DEA : FIGUERAS R., *Signes, sexes et sens, La différenciation sexuelle à l'île de La Réunion*, Université de La Réunion, 1996.

³² Wittgenstein voit l'usage du langage ordinaire dans des situations d'action comme non pas la marque d'une expressivité individuelle et privée mais comme une activité publique, une mise en communicabilité ; un exercice de communication aux règles imparties et qui vise d'abord à influencer les autres. Il assimile, dans les *Investigations philosophiques*, le fait de parler une langue à une activité, une façon de vie, qu'il compare à un « jeu de langage » dont les combinaisons seraient illimitées. Certitude critiquée par J.R. Searle, qui à la suite de John L. Austin, procède à des taxinomies des actes illocutionnaires ou actes du langage. En outre pour Francis Jacques, « ces jeux de langage sont d'emblée publics, dénués d'historicité... Et surtout ils neutralisent curieusement l'interaction verbale dans la genèse du sens ». Cf. ARMENGAUD (Françoise), *La pragmatique*, PUF « Que sais-je ? », 1993, pp. 26-30. WITTGENSTEIN (Ludwig), *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard, 1961, paragraphe 23.

Pour ma part j'emploie l'expression « jeu » en lui accordant divers sens déjà en usage : celui d'une pratique (parfois ludique) dont il faut apprendre les règles et qui nécessite pour être opérationnelle des stratégies d'emploi ; Un jeu est aussi constitué de séries, c'est un ensemble d'éléments (objets ou signes) ; c'est encore un mouvement ou un fonctionnement dans un espace qui l'autorise. Enfin, rarement solitaire, ce jeu de la communication est interactif. Cette interactivité dans la communication participe de manière complexe et en coproduction à l'élaboration du sens.

de réponses, de situations sociales réelles et/ou imaginées. Ainsi, le social, son travail et ses professionnels, coproduisent des discours, émettent une multiplicité de signes qui cependant, peuvent prendre, malgré la possibilité d'une même identification langagière ou de parole, des sens variés, différents, voire opposés.

Les exemples ne manquent pas aujourd'hui pour illustrer, dans tous les domaines de la vie sociale, l'apparition massive de vocables nouveaux et dont les sens explicites ou implicites échappent encore la plupart du temps à la compréhension des non initiés. Au niveau du travail, et du travail social en particulier, apparaissent ainsi des vocables jusqu'alors inédits dans ce milieu et qui semblent en outre vouloir progressivement se substituer aux signes habituellement employés. Un nouveau langage est donc à présent en cours d'élaboration et ce langage pourrait bien à l'usage effacer l'ancien. Ces mots anciens et nouveaux sont pour l'instant, en quelque sorte encore couplés dans des rapports subtils d'opposition, mais ils ne sont pas toujours franchement perçus ainsi, ce qui complique encore davantage leur décryptage : travail/emploi ; travail/activité ; travail social/intervention sociale ; travailleurs sociaux/techniciens sociaux ; qualification/compétence ; déontologie/éthique ; égalité/équité ; pauvreté/précarité, assistance/solidarité, etc.. Existente aussi, des couplages de mots catégoriels ou notionnels et qui sont censés contenir et représenter, dans leur orientation générale, à la fois les problèmes évoqués et leurs possibles résolutions : exclusion/insertion ; chômage/emploi, violence/sécurité, etc. Apparaissent aussi en complément quelques notions emblématiques, et qui semblent avoir été sorties comme par magie d'un couvre-chef officiel avant de retomber dans une banalité d'emploi tout aussi surprenante : lien social ; solidarité ; citoyenneté, participation, etc. Enfin, d'autres mots, issus des secteurs de l'entreprise moderne et libérale, et plus nettement compris comme tels, font maintenant florès dans les champs cultivés du social et du travail social : gestion, financement, contrat, diagnostic, objectif, évaluation, bilan, flexibilité, etc..

La généralisation d'emploi de ces mots nouveaux et l'étendue lexicale qu'ils recouvrent produisent en outre un effet de sens discursif qui dépasse amplement le simple vocable pris de manière isolée. C'est en fait cet enchaînement de similitudes ou d'oppositions sémantiques qui permet de comprendre qu'au delà du signe formel s'élabore un autre discours signifiant. Les variations, les différences ou les oppositions, dans la compréhension des discours, dépendent ainsi du signe en tant qu'il contient, par rapport à l'objet qu'il désigne, une affiliation individuelle mais aussi collective à diverses séries d'interprétants. La relation triadique établie par Peirce dans sa linguistique pragmatique,³³ entre le signe en tant que *representamen* ou sujet d'un

³³ PEIRCE (Charles Sanders), *Ecrits sur le signe*, rassemblés, traduits et commentés par Gérard DELEDALLE, Paris, Le Seuil, 1978.

ELUERD (Roland), *La pragmatique linguistique*, Paris, F. Nathan, 1985.

objet (réel ou imaginaire) et l'interprétant (ou plutôt la chaîne syntactique d'interprétants), qui en quelque sorte médiatise la relation de représentation entre le mot (signe) et son objet,³⁴ permet de saisir l'un des ressorts essentiels à l'œuvre dans le langage et la communication. Mais cette approche pragmatique soulève aussi à l'inverse les problèmes de l'incommunicabilité et de l'incompréhension. En effet, à l'intérieur des signes émis, et dans la succession des traces mnésiques laissées par les chaînes d'interprétants (que Peirce nomme, en tant qu'interprétant final, « l'habitude ») et réactualisées dans le langage, les locuteurs sont producteurs de sens. Ces sens ne sont donc pas contenus et donnés en soi par le simple exposé des signes mais sont produits à l'intérieur de ces signes par les locuteurs eux-mêmes (les interlocuteurs selon une perspective plus élaborée). Ces derniers « deviennent des « producteurs de sens » à l'intérieur des signes », « le mot ou le signe que l'homme utilise est l'homme lui-même ». Ainsi dans une communication, les sujets parlants ordinaires co-énoncent des séries d'interprétants, qui peuvent malgré tout converger, s'ils couvrent le même espace, s'ils recouvrent le même « monde humain ».³⁵ A défaut de cette convergence des mondes et des espaces de paroles, l'incommunicabilité ou le non entendement risquent certainement de prévaloir. La prise en compte du *contexte ordinaire mondain* apporte donc au signe émis la transparence qu'il n'a pas d'emblée. Cet ensemble contextuel, comprenant les contextes littéral et situationnel de l'énonciation, s'étend en outre, et s'entend ainsi de manière plus globale, à l'histoire et à l'environnement actuel des individus, et j'ajouterai aussi, à ceux des signes engagés dans l'activité discursive (je reviendrai plus tard sur cette notion de contexte).

Tous les exemples cités précédemment indiquent que cette construction systématique d'un nouveau langage, et qui nécessite un apprentissage pour ses nouveaux locuteurs, est en elle-même une véritable mutation contextuelle des discours sur le social et le travail social. Une fois repris et appris par les intéressés, ils deviennent aussi des discours du social et du travail social, et leur permettent d'activer de nouvelles entreprises et de les légitimer. L'emploi et la performance de ces discours du social, par rapport à des objectifs pratiques et qui semblent vouloir répondre de manière contextuelle et concrète aux nouvelles problématiques sociales, participent aussi de façon essentielle au processus identitaire des travailleurs sociaux. Ainsi les mots, par leur emploi récurrent et leur mise en communication habituelle, peuvent produire, dans le processus même de l'interlocution, une capacité à agir et à s'identifier. Mais, comme une telle répétition mécanique pourrait forcer à la longue quelque peu la pensée et la scléroser, il paraît concevable d'avancer que c'est essentiellement dans le dialogue, et dans la dialectique qu'il suscite, que s'élabore finalement le sens et qu'il se renouvelle. C'est aussi dans ces complexes relations discursives aux autres, alternant

³⁴ PEIRCE (C. S.), *Collected papers*, 8 vol., Harvard University Press, 1932-1954, DELEDALLE, 1978, in ELUARD, 1985 : 51-53.

³⁵ PEIRCE in ELUARD : 77-79.

consensus et *dissensus*, qu'évoluent les identités. Ces capacités d'action et d'interaction du langage parlé ou écrit lui confèrent ainsi un rôle de premier ordre dans la mise en relation et la distinction de soi avec autrui. L'usage ordinaire du langage est donc ce qui permet, dans une perspective anthropologique, l'intercompréhension et non une simple compréhension établie hors les sujets qui communiquent. Cette construction de sens à travers une rationalité communicationnelle³⁶ organise aussi une interaction pragmatique, dans laquelle est mise en jeu une reconnaissance du sujet dans ses attitudes, vis à vis de la maîtrise de son travail et de ses techniques, envers sa relation avec les normes du monde social, et à l'encontre de sa subjectivité et de celle d'autrui. Les processus de communication, par les modes de compréhension du monde qu'ils permettent de formuler, sont donc formateurs d'identité. En outre, cette compréhension varie en fonction des registres de discours employés (narratif, interprétatif, argumentatif ou reconstitutif),³⁷ et il résulte de ces variations des formes différentes d'identité : identité narrative de Paul Ricœur, par exemple, qui ne se révèle selon cet auteur « que dans la dialectique de l'*ipséité* et de la *mémeté* »³⁸.

Ce rapport au langage et à la communication est fondamental car, selon les résolutions adoptées, il en résulte des approches anthropologiques différentes, voire opposées. A cet égard, François Dosse³⁹ nous fait parcourir, tout au long de ses ouvrages et au cours d'un exposé passionnant et minutieux, l'historicité des sciences humaines, mettant ainsi en exergue l'épuisement progressif de ses paradigmes⁴⁰ dominants (fonctionnalisme, structuralisme, marxisme...). Cette humanisation des sciences humaines, à laquelle cet auteur appelle franchement, passe donc, selon lui, par une attention accrue à ce qui fonde le lien social, « l'être-ensemble » au quotidien. Cette nouvelle orientation prend en compte la complexité des problèmes et se départit de la prétention de vouloir résoudre chacun de manière systématique et totale. Un retour des sciences humaines s'opère donc vers l'agir social avec pour corollaire

³⁶ HABERMAS (Jürgen), *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 vol., Paris, Fayard, 1981, 1987.

³⁷ Le mode reconstitutif est proposé par Jean-Marc Ferry. Il correspond à un processus intersubjectif (coopératif et conflictuel) qui permet maintenant, dans cette nouvelle époque actuelle, de se réapproprier certains aspects de la tradition et de thématiser ainsi dans la communication les répressions et les oppressions du passé (génocide, colonialisme, etc.). Cf. Dosse, op. cité p. 217.

³⁸ RICOEUR (Paul), *Soi-même comme un autre*, Seuil, 1990, p.167, in Dosse, *idem*. Cf. aussi *infra* note 778.

³⁹ DOSSE (François), *Histoire du structuralisme. T1 Le champ du signe, 1945-1966. T2 Le chant du cygne, 1967 à nos jours*. Coll. « Livre de Poche », Paris, Editions La Découverte, 1992, 472 p. et 542 p.

DOSSE (François), *L'empire du sens, l'humanisation des sciences humaines*, Paris La Découverte/poche, 1997, 432 p.

⁴⁰ Système conceptuel relatif à une activité scientifique définie et non, vérité en soi (Thomas Kuhn).

KUHN T., 1973, *The Structure of Scientific Theories*, Urbana, University of Illinois Press ; 1983, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.

une reprise du sens en ce qui concerne sa fonction pratique. C'est bien au travers d'un vécu, dont il faut apprendre à lire le texte, que se situe la recherche actuelle. Ce renversement, écrit Dosse, « consiste à ne plus penser le monde comme physique mais, avec Peirce, comme fondamentalement sémiotique. Une telle réorientation implique que la *sémiosis* résulte elle-même d'une succession de traces laissées par la chaîne des interprétants constitutifs d'un monde vécu, d'une référence d'arrière-plan nécessaire à l'idée de partager un monde et d'y communiquer ». ⁴¹

L'intérêt de ces approches théoriques est, on le voit, de pouvoir analyser les signes émis (langages, mots, notions, etc.) sur les pratiques actuelles du travail du social, en veillant à rechercher les traces mémorielles et les contextes qui permettent d'écrire ou de communiquer oralement sur des pratiques devenues à leur tour des objets de recherche. De plus, appliquée au travail social lui-même, cette pragmatique de la pensée et de l'action pourrait permettre de reconsidérer l'Autre (l'usager, le collègue, le partenaire, etc.) dans des relations de communication dont l'ordre ne serait plus fixement binaire et hiérarchisé. Une nouvelle praxis, faisant alors intervenir dans la méthodologie générale du travail social les médiations des contextes et des interprétants, pourrait ainsi prendre forme.

Ces analyses pragmatiques des signes et des sens à propos des objets compris dans ces relations triadiques conduisent à entretenir aussi une démarche dialogique et à produire une double herméneutique.

1.3 Une approche dialogique

Tout en accordant une importance première au présent, il convient donc d'inscrire les observations effectuées durant la recherche dans une historicité. Ainsi en est-il, du travail social et des professionnels qui le mettent en œuvre. Ainsi en est-il aussi, des questions sociales et des réponses politiques qui sont élaborées. L'approche comparative et historicisée des textes, des orientations, des politiques, des notions et concepts, du vocabulaire et des pratiques dans le travail du social, permet de comprendre les logiques ou les intentions en cours. Mais cette volonté de mettre en abyme puis en synergie les différentes données permet aussi de saisir les représentations et les actions présentes dans un mouvement, un « bougé » qui n'a de cesse d'exister. Dans cette dynamique se construisent diverses cohérences qu'il s'agit de repérer pour définir précisément les sens possibles attribués au travail du social et par là-même pour comprendre en terme d'identité ce qui est en train de se formuler.

Mikhaïl Bakhtine, ⁴² en développant son concept de dialogique, fait entendre la polyphonie des voix perceptible dans l'échange verbal intersubjectif ; phénomène

⁴¹ DOSSE, 1997, op. cité p. 216.

⁴² BAKHTINE (Mikhaïl), *La Poétique de Dostoïevski*, Paris, Le Seuil, 1970.

dialogique qui parcourt comme il se doit le dialogue, mais aussi tout le discours humain, y compris le discours romanesque.⁴³ A cet égard, l'auteur considère aussi que le langage⁴⁴, en tant que milieu vivant et concret, et qui évolue dans l'histoire et selon les perceptions idéologiques⁴⁵ du moment, n'est pas unique, loin s'en faut. Il se stratifie en de multiples genres (oratoires, littéraires, journalistiques, etc.), en langages ou jargons professionnels (par exemple, en ce qui concerne cette recherche, ceux des travailleurs et techniciens sociaux), en langages socialement typiques ou générationnels, parfois fortement différenciés selon les lieux et les origines (ceux de différents groupes ou milieux sociaux, variables en fonction des âges, d'une appartenance rurale ou urbaine, etc.). Ces divers parlers actuels coexistent même avec ceux d'autres époques et leurs entrecroisements produisent encore de nouvelles formes de langages (par exemple, les divers parlers du créole à La Réunion)⁴⁶. Ce plurilinguisme dans ses multiples composantes, et où chaque mot conjugue « les harmoniques du contexte »⁴⁷, est l'expression de points de vue spécifiques sur le monde. Chacun de ces langages, même le plus subjectif, contient pour son locuteur cet aspect intentionnel et signifiant, et peut entrer en relation dialogique avec l'autre (« dialogue de langages »)⁴⁸. Selon cet entendement nouveau, le sens n'est donc pas donné en soi, mais il est à redécouvrir, en temps et en lieu, dans la succession des discours et des textes antérieurs. Autrement dit, il n'est d'explication à un acte de parole ou à un texte présent, que dans sa liaison aux générations de contextes qui l'ont précédé et qui se sont noués entre eux. Le sens d'un discours (parlé ou écrit) n'est donc perceptible entre deux interlocuteurs contemporains que de manière excentrée et en rapport avec son historicité. Il n'est ainsi pas donné *a priori*, il se construit sans cesse au regard de ses compositions résolues et de celles à résoudre (et en ce sens il est aussi influencé par « la réplique non encore dite, mais sollicitée et déjà prévue »).⁴⁹ Il est situé au cœur de l'agir, qu'il soit communication de sens dans un contexte particulier ou praxis réelle.

BAKHTINE (Mikhaïl), *Esthétique et création verbale*, Paris, Gallimard, 1984.

⁴³ BAKHTINE (Mikhaïl), *Esthétique et théorie du roman*, Tel Gallimard, 1997, 488 p.

⁴⁴ Pour une présentation de cette dialogique des langages, cf. BAKHTINE, *Esthétique et théorie du roman*, pp. 99-121. et *infra* p. 31.

⁴⁵ « le langage en tant que concrétion socio-idéologique vivante », *Idem*, p. 114.

⁴⁶ De la « parolie » du « temps longtemps » aux « parlers jeunes » actuels.

⁴⁷ *Idem*, p. 114

⁴⁸ *Idem*, p.115.

⁴⁹ *Idem*, p. 103.

Francis Jacques,⁵⁰ quant à lui, donne le primat à la relation interlocutive actuelle. Selon cet auteur, au cours de cette relation bilatérale (non exempte d'asymétries et de tensions), le sens du discours s'établit en co-responsabilité entre les deux instances énonciatives. C'est ce phénomène d'énonciation et de compréhension, fonctionnant sur le mode transitif, que F. Jacques nomme le dialogisme. De cette appréhension transcendantale du discours, qui place les deux partenaires de l'échange communicationnel dans une relation de coproduction référentielle des signes et des sens, s'édifie une philosophie de la personne, comprise comme étant principalement un *ego communicans*. Ainsi les communes références des personnes, à leurs mondes et entre elles, s'élaborent dans le fait communicationnel. En terme identitaire, cette conception induit le « je » personnel dans un rapport d'identification aux trois instances de l'acte communicationnel je/tu/il (et non plus réduite uniquement à une conscience de soi ou à une biographie individualiste). Elle permet en outre, en terme de relation sociale, de comprendre le jeu réciproque de coproduction identitaire entre le personnel et le social : appartenance de la personne dimensionnée au collectif mais aussi dimension du social soumise aux relations interpersonnelles. Le politique et le pouvoir sont ainsi compris comme résultant de ces situations de communication complexes, dans lesquelles les positions dans la relation d'énonciation des interlocuteurs et les places institutionnelles qu'ils occupent (et qui ne se résument pas toujours en des rapports de force), constituent des instances décisives.

1.4 Réflexions à propos de la notion de contexte

Donner un sens commun aux signes, ceux en l'occurrence que le travail du social tente, au moyen d'un jeu de réponses à des questions, de communiquer aux différents membres composant une société donnée, suppose que ces signes s'inscrivent dans un « contexte situationnel concret ». Ce discours mis en situation correspond, en linguistique, au principe de « l'énonciation » émis par Benveniste⁵¹ : ainsi le sémantique (le discours) pour être compris, doit prendre en charge « l'ensemble de la situation de référence »⁵². Cette « théorie contextuelle du signifié » (ou « de la signification »)⁵³ considère, dans sa version la plus radicale, que hors contexte, le mot

⁵⁰ JACQUES (Francis), *Dialogiques. Recherches logiques sur le dialogue*, Paris, PUF, 1979.

JACQUES (Francis), *Différence et subjectivité. Anthropologie d'un point de vue relationnel*, Paris, Aubier Montaigne, 1982.

JACQUES (Francis), *L'espace logique de l'interlocution, Dialogiques II*, Paris, PUF, 1985.

Cf. DOSSE, 1997, p. 220 et ARMENGAUD (Françoise), pp. 112-119.

⁵¹ BENVENISTE (Emile), *Problèmes de linguistique générale*, I et II, Paris, Gallimard, 1966 et 1974.

⁵² BRONCKART (Jean-Paul), *Théories du langage, une introduction critique*, Bruxelles, Pierre Mardaga éditeur, coll. Psychologie et sciences humaines, 1977, p.302.

⁵³ MOUNIN (Georges), *La linguistique*, coll. « CLEFS », Paris, Seghers, 1987, pp.161-162.

n'a aucune signifiante. A l'extrême limite même, seuls ses usages permettent de le situer⁵⁴. Jeanne Favret-Saada a judicieusement utilisé ces théories de l'énonciation pour nous faire comprendre le procès de sorcellerie dans le Bocage de l'Ouest de la France⁵⁵. La « situation de discours » pouvant être aussi définie comme « l'ensemble des circonstances au milieu desquelles se déroulent un acte d'énonciation » (le terme contexte étant alors réservé à « l'entourage strictement linguistique d'un élément »)⁵⁶.

Si donc, l'énonciation et les informations qu'elle communique doivent être mises en relation avec les situations concrètes (les personnages, les lieux, les événements), afin de correspondre à un entendement minimum entre les interlocuteurs, il ne s'agirait pas de penser qu'il suffit uniquement de cette inscription dans le présent et l'action, pour saisir toute la portée représentationnelle que contiennent les mots, les concepts, les notions, les discours ou les textes. Le contexte ou plutôt les contextes, qui sur le mode linguistique et étymologique participent aux assemblages textuels et permettent ainsi de tisser une forme de compréhension, s'établissent dans un retour actualisé des textes antérieurs et anticipent déjà les compréhensions futures.

Aussi, il ne peut-être question de relater tous les contextes possibles ou imaginables, les nuances étant alors en nombre infini, mais bien d'utiliser, en revanche, les aspects contextuels, présentés ou représentés, qui dans l'énonciation paraissent utiles à une compréhension globale, argumentée et révisable des énoncés. La comparaison dialogique⁵⁷ des situations d'énonciation passées et des discours qu'elles ont alors produits ne peut donc se faire qu'en raison de problématiques actuelles. Un tri (une sélection des contextes) est non seulement rendu nécessaire pour des raisons pratiques mais ici, le choix s'opère aussi au travers du filtre contextuel du chercheur.

C'est donc un acte volontaire de recueil de données qui apparaissent d'abord pertinentes pour celui qui mène ce travail mais qui reflètent aussi l'ensemble contextuel dans lequel s'élabore sa propre compréhension et qui augurent des orientations de son activité réflexive. Les distances entre les contextes dits « objectifs » et « subjectifs » sont donc relatives et se rapportent à un vécu. Ainsi, la parole du chercheur, se charge aussi des valeurs (symboliques, éthiques, pratiques, etc.) qu'il a recueillies, soupesées et modifiées au fil et à l'usage du temps. Il est, dans ces relations

⁵⁴ Selon Wittgenstein, « un mot n'a pas de signification, il n'a que des usages », cité par Mounin, *ibidem*.

⁵⁵ FAVRET-SAADA (Jeanne), *Les mots, la mort les sorts*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1977, 427p.

⁵⁶ DUCROT (Oswald)/TODOROV (Tzvetan), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, coll. Points, 1972, pp. 417-422.

⁵⁷ L'hétérogénéité du discours, la polyphonie des voix générationnelles qui le constituent et lui donnent un sens, sa textualité, ne trouvent leur expression et ne sont compréhensibles (toujours de manière inachevée) qu'à travers une analyse excentrée du texte présent qui le resitue dans ses contextes passés. Cf. BAKHTINE (Mikhaïl), *supra*, notes 42 et 43, p.26.

de contextes, lui-même partie : un travailleur social qui s'interroge sur les différents contextes de son travail. Il est, en qualité de chercheur, producteur d'un effort de compréhension et de mise en cohérence de ces divers contextes, dans le but de les communiquer et de faire partager ainsi les résultats de sa recherche.

Dans le cadre de cette recherche je vais donc considérer que toutes les informations, les réflexions et les débats qui circulent à propos du travail du social et qui, par leur existence, agissent sur les représentations et modifient les pratiques de ce travail, sont issues de contextes variés, s'entrecroisant dans des espaces et des temps différents et qui, s'ils ne se confondent pas vraiment, se rencontrent et interfèrent toujours dans les textes contemporains⁵⁸. Que ces derniers, émanent de manière globale des préoccupations publiques et des réponses sociales actuelles qu'elles élaborent, ou que ces textes reflètent les interrogations, les débats ou les discours quotidiens des différents professionnels sur leurs pratiques du travail social.

1.4.1 *Les niveaux et les sphères contextuels ou la mise à jour des situations de discours*

Les contextes peuvent être saisis à des niveaux différents et complémentaires d'appréhension : à des niveaux spatiaux (urbain, rural, local, territorial, régional, national, mondial) et/ou à des niveaux plus temporels (historique, culturel, ethnique, familial, etc.). Cette coupure artificielle de l'espace et du temps ne peut d'ailleurs être que temporaire car effectuée à des fins pratiques, pour davantage de commodité dans le repérage de leurs aspects signifiants dans l'exposition de cette recherche particulière.

Tout aussitôt en effet, il s'agit de considérer, comme le fait Mikhaïl Bakhtine, « l'indissolubilité de l'espace et du temps (celui-ci comme quatrième dimension de l'espace) », ce « temps-espace », qu'il nomme encore, dans son œuvre sur la littérature,

⁵⁸ Nous retenons ici le terme « texte » car il peut représenter une forme écrite du dialogue. Quand le dialogue est retranscrit textuellement, le texte ainsi composé se nomme aussi « dialogues » (Dialogues de Platon, les dialogues au théâtre, au cinéma). L'étymologie latine de « texte », *textus* signifiant « tissé, tissu », rappelle le travail de composition que nécessite l'écriture. La mise par écrit des discours et des entretiens peut donc consister en une transcription textuelle du contenu, de la forme (y compris les intonations, la gestuelle, les silences, etc.), précédée parfois de consignes pour une meilleure interprétation, d'un prologue, de titres et sous-titres (cf. BOURDIEU (Pierre), « Au lecteur », in *La misère du monde*, Ed. du Seuil, 1993, pp. 9-12). Le texte peut aussi résulter d'un travail de recomposition partielle ou totale de ces dialogues. Se produit alors, grâce au texte, un nouvel assemblage du discours, une mise en forme dont le style et le contenu sont en particulier imprégnés des dialogues personnels, de la réflexion, que l'auteur a entretenue avec ses recueils d'entretiens auprès des techniciens sociaux, grâce à ses participations aux réunions, à ses notes et ses lectures des textes internes et externes à l'organisation constituant le terrain de sa recherche. Sur le métier, la navette croise les fils de l'écriture en cours mais établit aussi des allées et des venues entre et dans les textes actuels et passés (d'où l'importance des notes de bas de page). Le texte ainsi tissé peut être assimilé à un dialogue élaboré dans l'événement scripturaire (et encensé comme tel dans la « navette », petit vase liturgique en forme de nef, dans lequel est brûlé l'encens). Nous rejoignons ici la dimension sacrée de l'écriture, du texte « livre d'Évangile » (porteur de bonnes nouvelles). Tout nouveau texte devient alors prétexte à un nouveau dialogue qui lui-même, dans nos sociétés d'écriture, sera un jour transmis et retranscrit. (La dimension étymologique du terme « texte » est issue du *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Larousse, 1993).

le *chronotope*⁵⁹ et qui permet d'appréhender « la façon-ou plutôt les façons successives- qu'il a eues [le *chronotope* du roman] de structurer l'expérience spatio-temporelle, de forger les coordonnées propres à appréhender la totalité du monde accessible »⁶⁰.

Il serait aussi possible d'entrer précisément, à ces différents niveaux spatio-temporels, dans les nombreuses sphères (économique, politique, législative, sociologique, écologique, culturelle, symbolique, anthropologique, etc.) qui les agitent ou les coordonnent, pour obtenir un assemblage à peu près exhaustif ou plus exactement à une mise en résonance de complexes nodaux significatifs.

Ce long exercice de mise à jour des contextes opérants dans la présentation d'un discours (par exemple, lors d'une élaboration de réponses aux diverses questions sociales), on s'en doute, est indispensable à réaliser avant toute velléité de travail réel auprès de la société qui nous occupe. Une des raisons, sinon la raison essentielle, de cette élaboration textuelle, de cette réflexion discursive, étant par ailleurs l'obligation de légitimer devant un tiers, le sens du travail entrepris⁶¹.

⁵⁹ BAKHTINE (Mikhaïl), *Esthétique et théorie du roman*, op. cité note 43 Cf. en particulier sa troisième étude : « Formes du temps et du chronotope dans le roman (essais de poétique historique) », pp. 237-398.

⁶⁰ AUCOUTURIER (Michel), in Préface de BAKHTINE, 1997, ouvrage cité, p.19.

⁶¹ On peut penser que dans un rapport dual et hiérarchisé, ni rien ni personne n'oblige d'ailleurs à fournir cet effort de conceptualisation des actions sociales : aucun discours ne devient nécessaire pour justifier l'agir, ou les agissements, de l'un sur l'autre. Il est probable que dans un espace social public (ouvert et dans lequel peuvent s'exprimer des socialités secondaires) cet enfermement diamétral (eux et nous) tend à favoriser divers phénomènes d'exclusion (stigmatisation, racisme, ghettoïsation, etc.) ; dans un environnement privé ou familial (entrouvert et dans lequel s'établissent les socialités primaires et où en principe « l'esprit du don » est davantage présent), ce type de rapport binaire et autoritaire peut entraîner et surtout maintenir conflits, abus et pathologies ; dans un espace sectaire (clos et à la socialité repliée et auto-centrée), le rapport de domination, de subjugation du gourou sur ses adeptes, peut conduire au pire. Cette dernière forme, extrême du rapport de l'un à l'autre, se rapproche, au niveau d'une nation, à la dictature, et évoque, dans la cellule familiale, l'apparition du tyran domestique.

Dans les trois espaces de sociabilité retenus (un peu rapidement pour cette démonstration car chacun d'entre eux peut en fait recouper l'autre en partie et il existe de nombreux espaces de sociabilité qui pourraient bien contenir les mêmes caractéristiques : par exemple, certaines entreprises professionnelles ou organisations bureaucratiques ; cf. aussi la « force topologique » et « vitale » des sorciers et désorceleurs, qui entrent dans les « ouverts » du domaine et qui pénètrent ainsi dans l'enclos de l'ensorcelé), dans ces différents espaces donc, la prégnance et l'exclusivité d'un tel rapport binaire impose des règlements de la vie sociale qui ne sont soumis à aucune instance de régulation ou de médiation.

La figure du seul professionnel ne peut non plus exister hors d'une confrontation minimale à l'autre. Elle n'existe pas en soi mais dans un contexte situationnel précis. Il faut donc être au moins deux et en communication pour qu'un projet de travail social s'initie. La relation duale établie entre le travailleur social et la personne qui le sollicite ne garantit cependant pas les résultats de l'action entreprise ni même son opportunité. La référence à un tiers (un autre ou des autres), qui devient observateur et évaluateur de la relation et de la portée de l'action sociale, permet d'éviter les rapports de dépendance, de domination, de clientélisme.

Il ne faudrait pas néanmoins laisser entendre qu'il suffirait de repérer une somme d'éléments contextuels (extérieurs en quelque sorte au discours) pour être assuré de la performance du discours ainsi construit en prévision d'une action.

En effet, c'est aussi l'action, la situation ou l'événement, en tant que processus dynamiques, qui appellent, pourrait-on dire, les éléments contextuels estimés nécessaires, utiles pour leur compréhension ou leur justification, par les acteurs qui y sont impliqués. A la limite, le temps de la contextualisation est le présent, presque l'instant présent. Ainsi, la phase dite de « diagnostic » qui précède le temps du projet, dans la perspective de l'intervention sociale, correspond essentiellement à la vision contextuelle de l'acteur social (dans ce cas le professionnel chargé de l'enquête préalable) dans le moment et pour l'objectif qu'il s'est fixé.

Ce rapport du contexte à l'action ou à l'activité rejoint alors le sens donné par Birdwhistell à cette notion : « une définition succincte du « contexte » est qu'il s'agit d'un ici et maintenant ethnographique vérifié. Ce n'est pas un environnement, ce n'est pas un milieu. C'est un lieu d'activité dans un temps d'activité ; d'activité et des règles de signification de celle-ci - qui sont elles même de l'activité »⁶².

Cette recherche active et volontaire des contextes événementiels afin d'élaborer un discours, un argumentaire ou « un rapport d'opportunité », est donc elle-même à relier à une trame contextuelle, située au sein d'une subjectivité, sur des bases discursives sociales et professionnelles qui peuvent être remodelées à l'occasion, et, dans ce contexte utilitariste, pour déjà, des attendus (des objectifs) plus ou moins précis. Les agencements dialogiques, ou les chaînes de pertinence, qui sont alors progressivement élaborés, comportent un versant historisé⁶³ mais aussi un versant fictionnel.

Dans tous les cas, l'absence de la « figure ternaire », du « triangle de la relation discursive », du « principe trinitaire du lien social et du don », au profit des logiques utilitaires de la binarité, autorise la résurgence des conflits, la dépendance ou la soumission et des accommodements sans fin. Cette clôture des discours et des actes entre deux, en face à face, ou corps à corps (personnes, groupes) marque cependant l'exception et non la norme, dans les sociétés démocratiques et médiatiques et dans les communautés dont les traditions et les liens sociaux restent actifs (groupes, sorcier, ancêtre, etc.).

Sur l'importance de la figure ternaire, Cf. BENVENISTE (Emile), op. cité note 51 ; FAVRET-SAADA, op. cité note 55 ; DUFOUR (Dany-Robert), *Les mystères de la trinité*, Paris, Gallimard, 1990 ; le dernier ouvrage du fondateur de *La Revue du Mauss*, CAILLE (Alain), *Le paradigme tiers du don*, Desclée de Brouwer, 2000 ; celui de GODBOUT T. (Jacques) (en collaboration avec Alain Caillé), *L'esprit du don*, La Découverte/poche, mars 2000 ; voir aussi DOSSE (François), *L'Empire du sens. L'humanisation des sciences humaines*, Paris, La Découverte/poche, 1997, 432 p., en particulier chapitre 12 « Don et contre-don », pp.151-159.

⁶² BIRDWHISTELL (Raymond), *La nouvelle communication*, Le Seuil. Cité dans l'article de Marc'O « A la recherche de la citoyenneté », *Transversales* n°53.

⁶³ Cf. François DOSSE, op. cité. Dans cet ouvrage, François DOSSE passe en revue et explique les nouvelles théories émises à propos de ces élaborations contextuelles du discours et de l'action.

Il est prématuré et inutile d'entreprendre ici une recherche contextuelle précise (mais jamais aboutie) des discours et des écrits produits par les techniciens sociaux en situation de travail et de communication. En dehors des grandes lignes, ces contextes d'ailleurs nous échappent souvent car ils ne nous appartiennent pas et ils sont en plus évanescents.

En revanche, la production de ce travail de recherche, l'écriture de cette thèse, se traduit par une mise en intrigue des éléments recueillis. Cette traduction s'inscrit dans l'appropriation qui est faite par l'auteur de ce travail des éléments contextuels qu'il estime pertinents : éléments préexistants ou coexistants à sa réflexion présente, qui l'orientent et lui donnent un sens.

Ainsi, chacun sait que, globalement, les politiques sociales ont pris depuis quelques décennies une autre allure et que cette nouvelle démarche correspond à des changements fondamentaux dans les sociétés qui concernent tous les niveaux et toutes les sphères évoqués. Ces modifications, tels les fils de la chaîne s'entrecroisant à ceux de la trame, produisent une texture des mondes sociaux qui reste pour l'essentiel inachevée ou qui plutôt, comme la toile de Pénélope, n'en finissent jamais de se recomposer. On peut cependant avoir une idée des ouvrages qui se dessinent à présent en songeant aux quelques grandes lignes de mutations déjà bien affirmées⁶⁴.

1.5 Double herméneutique

Le recueil des faits et des objets pertinents pour la compréhension des évolutions des professionnels du travail social, et la mise en évidence des différents groupes sociaux qui entrent en coproduction ou en opposition dans l'élaboration et dans l'application des politiques sociales, passent d'abord par une lecture textuelle ou une traduction du discours de l'action de ces professionnels. Puis, ces données sont ensuite réinterprétées afin de restituer au présent un nouveau texte. Ces traces mémorielles sont en partie organisatrices, à travers leur réactualisation, du sens donné à l'action présente. Simultanément, ce vécu immédiat (qu'il soit acte ou parole, espace ou objet), tout en offrant à l'individu l'occasion de combler la lacune⁶⁵ du temps présent, lui permet d'entreprendre la prévision d'un sens nouveau, lui ouvre la possibilité de se projeter, d'entrer dans « le temps du projet ». ⁶⁶ Ainsi, il ne devient plus indispensable d'établir un *continuum* chronologique, pour tel phénomène, entre un avant, un pendant et un après. Il n'est pas davantage nécessaire de systématiser ce phénomène, en

⁶⁴ Cf. *infra*, « : contextes économiques, technologiques, géopolitiques et sociologiques » p. 50 et suivantes.

⁶⁵ « Le présent n'est plus tant conçu comme le lieu d'un passage continu entre un avant et un après, mais ainsi que le conçoit Hannah Arendt, comme « lacune » entre passé et futur ». In Dosse, 1997, op. cité p. 378.

⁶⁶ *ibid.* p. 357.

recherchant à tout prix des relations de causalité ou des conditions déterminantes. Il est préférable de concevoir le présent d'abord comme un « texte vivant »⁶⁷.

Ainsi compris, le sens du texte se développe quasiment dans l'acte d'écrire. Ce genre de constat peut sembler *a priori* d'une banalité affligeante, mais à y regarder de près, il maintient néanmoins celui qui cherche à s'y conformer, dans une double exigence herméneutique. La première étant de lire ou de traduire le ou les texte(s) produit(s) par les acteurs dont il a décidé d'étudier les actions.⁶⁸ Ces mondes pluriels, pour pouvoir communiquer entre eux, doivent ainsi d'abord se mettre, comme on dit familièrement, sur la même longueur d'onde. Il est donc important de connaître le sens donné aux mots tout en les resituant dans leur contexte d'énonciation. Aussi l'anthropologue doit-il, pour l'entendre, non seulement apprendre le langage de l'autre⁶⁹ (sans nécessairement pour cela devoir le pratiquer couramment), mais aussi savoir le restituer dans le temps et l'espace de l'action. Il doit reconnaître la multiplicité de sens que prend le mot discourant au regard de sa contextualité et de son historicité.

Enfin, cette anthropologie, située dans l'action, et elle-même contextualisée, reconnaît qu'elle est interprétative. Cela signifie qu'elle met en forme des résultats traduisant la pluralité des mondes d'action et qu'à mesure de leur compréhension elle en restitue une interprétation⁷⁰. La seconde exigence herméneutique consiste donc à écrire cet autre texte, interprétatif à son tour d'une contemporanéité.⁷¹

⁶⁷ Ainsi l'écrit B. Chérubini à propos « *des fragments de l'espace urbain* ». Op. cité p. 23.

⁶⁸ Porter une grande attention au discours de l'action, implique pour le chercheur, de s'astreindre « à suivre les acteurs au plus près de leur travail interprétatif [...]. il prend au sérieux leurs arguments et les preuves qu'ils apportent, sans chercher à les réduire ou à les disqualifier en leur opposant une interprétation plus forte ». BOLTANSKI (Luc), *L'Amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié, 1990, p.57, in Dosse, 1997, P. 168.

⁶⁹ Pour cette recherche il est donc indispensable de faire les efforts d'apprentissage du langage des autres, qu'ils soient techniciens du C.R.E.I.S. ou bénéficiaires des actions d'insertion. L'attention portée à ces différents langages (« langage local » ; « langage-projet » ; « langage-développement ») et leur compréhension permettent aussi d'analyser leurs interactions éventuelles. Cf. J.P. Olivier de Sardan, op. cité p. 165-171.

⁷⁰ la compréhension étant, selon une acception empruntée à K. Jasper, « la saisie du sens subjectif donné par les hommes à leurs conduites ». Elle fait aussi référence au concept de *verstehen* élaboré par W. Dilthey et repris dans l'œuvre de Max Weber, avant d'être traduite aux Etats-Unis par T. Parsons; à charge pour ses étudiants, en particulier Geertz, d'en faire l'expérimentation (étude des sociétés indonésiennes). Ce dernier développera les analyses sur le symbolisme et le sens, non plus en termes de structures, mais de « stylistique », autrement dit en prise avec un processus de construction de sens. Cf. les entrées « Interprétative (anthropologie) » et « Weber Max » du *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Pierre BONTE et Michel IZARD, Paris, PUF, 1992, 755 p.

⁷¹ « Les sciences humaines sont entrées dans l'âge de ce que Anthony Giddens qualifie de double herméneutique, d'un processus complémentaire de traduction et d'interprétation qui accorde au présent une prévalence ». Dosse, 1997, p.14.

1.6 Du local au global⁷²

L'étude en profondeur des espaces sociaux localisés et des sujets qui y agissent fournit ce « texte vivant » indispensable à leur compréhension anthropologique. Cette priorité accordée, dans la recherche et l'étude, aux acteurs et aux espaces sociaux localisés permet de saisir précisément les processus de formation culturelle ou identitaire qui opèrent au quotidien, et de rendre compte de l'appartenance ou non des acteurs sociaux à ces espaces. Cette attention portée au local n'occulte pas pour autant les différents contextes qui interfèrent à ce niveau. Ainsi, l'articulation du local au global est-elle indispensable pour donner davantage de cohérence encore à la compréhension des dynamiques sociales. Ce retour au local dans l'étude des évolutions des politiques sociales et de leurs acteurs coïncide par ailleurs avec les nouvelles exigences du travail social. Dans un contexte de décentralisation, les notions, de territoire, d'actions de proximité, de « solidarité de similitude », de lien social, de citoyenneté, etc., renvoient toutes à cette perception locale. Une des problématiques soulevées par cette redistribution des responsabilités à l'égard des politiques sociales est de savoir s'il s'agit d'un retrait partiel de l'Etat ou de l'amorce de son désengagement progressif et complet. Si cette idée de localisation des interventions sociales semble devoir mieux répondre aux nécessités concrètes du terrain, il pourrait aussi s'agir de déporter les exigences de solidarité sociale vers des lieux éloignés puis oubliés, et où seule l'appartenance communautaire, proximale, de similitude ou d'intérêt, justifierait l'intervention sociale et encore, en fonction de l'évaluation de ses coûts ou de la valeur des échanges ainsi institués.

Cette étude du « lien social », puisqu'en définitive il s'agit toujours de cela, se situe au plus près d'une pratique sociale spécifique et localisée, loin des grands systèmes explicatifs qui oblitèrent souvent le vécu quotidien et l'action sociale dans ce qu'elle a de plus concret et immédiat. Cette approche « interstitielle » du temps et de l'espace au cours et dans lesquels se construisent, au travers différentes pratiques, des identités communes, doit pourtant éviter de rester pelotonnée au creux de ces niches « chaudes », au risque sinon d'oublier, que ces très petits intervalles, lieux d'éruption singulière de l'activité sociale (pas toujours volcanique !), ne sont par définition que des distances minimales entre les parties d'un ensemble beaucoup plus grand. Cette appartenance à une totalité complexe s'établit horizontalement sur une vaste étendue spatiale et temporelle, mais elle est aussi parcourue de plans verticaux et transversaux qui lui donnent une épaisseur structurelle et politique. C'est dans cet environnement étendu et complexe que se positionne et se constitue la diversité locale. C'est en ces sommes diverses que se décompose aussi la globalité.

⁷² GEERTZ (Clifford), *Savoir local, savoir global*, Paris, PUF, 1988.

2 Méthodologie de la recherche

2.1 Un anthropologue impliqué dans le travail social

Comme je l'ai déjà précisé en introduction, ce travail de recherche résulte de l'accord d'un organisme professionnel du social d'intégrer dans son activité, et en partenariat avec une équipe de recherche en anthropologie de La Réunion, une perspective de recherche/action. Proposition m'a alors été faite, dans le cadre de la préparation de mon doctorat d'anthropologie et en raison de mes qualifications professionnelles (éducateur spécialisé), de faire partie de la jeune équipe universitaire du Centre Interdisciplinaire de Recherche sur la Construction Identitaire (CIRCI) et de pouvoir mener ainsi un travail de recherche et d'évaluation auprès du Centre Régional d'Etudes et d'Interventions Sociales (C.R.E.I.S.).⁷³

Ce dernier organisme employant principalement des travailleurs sociaux, je me trouve donc placé, sur ce terrain, dans une situation de recherche auprès de collègues, dont la formation professionnelle est identique à la mienne et avec lesquels, pour certains d'entre eux, j'ai eu l'occasion, dans l'exercice de nos métiers respectifs, de collaborer ou de croiser les parcours. De même par cette proximité, d'autant plus rapprochée que nous sommes sur une île assez petite, j'ai connaissance des histoires locales du travail social et la possibilité, en outre, de rencontrer un large éventail d'acteurs locaux du travail social. Enfin, habitant et travaillant à La Réunion depuis une quinzaine d'années, et maîtrisant à peu près convenablement la langue créole, je suis suffisamment bien intégré dans la société réunionnaise. Je suis ainsi inscrit, à plusieurs titres et dans divers lieux, dans des positions quasi « internes » au terrain et aux objets de mes recherches. De surcroît, l'organisme qui me sert de terrain de recherche attend de moi, dans un premier temps, que je participe analytiquement au suivi de sa démarche et dans un second temps, que « le service recherche », animé de façon interne au C.R.E.I.S. par une attachée de recherche, contribue avec le CIRCI à l'évaluation de ses actions de développement social local. Je suis donc placé dans une position d'anthropologue à double fonction : celle qui me conduit à pratiquer une recherche anthropologique somme toute assez classique et celle qui consiste à m'astreindre à fournir régulièrement des résultats (plus ou moins utilisables) à l'organisme objet, mais aussi quelque part employeur, de cette recherche. Ces multiples implications, si elles ont facilité mon admission et mon intégration dans ce milieu socio-professionnel devenu terrain de ma recherche, ont aussi eu des influences et des répercussions sur les orientations, les pratiques, les résultats et les présentations des travaux entrepris. Elles m'ont aussi mis en état de vigilance et d'interrogation par rapport à l'emploi méthodologique de certains aspects de ma subjectivité personnelle et professionnelle.

⁷³ J'ai modifié le sigle de cet organisme.

Jean-Pierre Olivier de Sardan, dans un article récent sur le « Je » méthodologique,⁷⁴ revient sur les différentes formes et les divers degrés d'implication personnelle du chercheur dans son travail et vis à vis du terrain de ses investigations, mais aussi lors de l'explicitation qu'il en fait dans ses textes. Cet auteur se préoccupe en particulier de l'actuelle progression exponentielle de l'autoréflexivité du chercheur et montre que l'envahissement débridé de sa subjectivité n'est pas forcément garant d'un meilleur rendu de son travail de recherche. L'emploi quelque peu abusif du « Je » et l'intérêt parfois central qui lui revient dans certains travaux auraient même tendance à effacer l'Autre et à faire oublier l'objet ou le référent externe de la recherche. Il préconise donc, à titre méthodologique, un usage mesuré, et finalement plus classique à la tradition ethnologique, de la subjectivité et de sa communication : que l'auteur ne cherche donc pas à évacuer systématiquement les textes de sa personne ni à les saturer entièrement par sa présence.⁷⁵

Pour ma part, il n'a jamais été question de placer, pour ce travail et son écriture, ma subjectivité de chercheur, par ailleurs fortement sollicitée, comme référence méthodologique de premier ordre, ni encore moins de subtiliser totalement l'objet initial de cette recherche au profit d'un quelconque « métatexte ». ⁷⁶ Néanmoins, j'ai quand même été conduit à réfléchir, tendance oblige, à l'emploi méthodologique du « Je », mais aussi, réalité ordonne, à considérer attentivement les avantages et les inconvénients de ce double rôle et de ce double regard du chercheur et du professionnel. De plus, les références théoriques (pragmatique, dialogique, localisme...), autour desquelles s'oriente cette recherche, et qui dans leur ensemble considèrent comme remarquables les phénomènes de la communication (interactionnisme, coproduction...) dans la construction même du sens, m'ont amené à prolonger ma réflexion méthodologique et ses niveaux de réalisation, au cours même de l'enquête ethnographique. Enfin, les perspectives pratiques attendues (parfois sous-entendues), de la part de cette anthropologie active, par le terrain, en tant qu'organisation d'intervention sociale et de développement local, mais aussi en tant qu'organisme composé de différents personnels, m'ont incité à suivre et à observer assidûment pendant près de quatre années le parcours de cette association et ceux de ses personnels. Cette intégration studieuse et attentive aux échanges, a cependant rarement versé dans une complicité fusionnelle et s'est plutôt évertuée à

⁷⁴ OLIVIER DE SARDAN (Jean-Pierre), « Le « Je » méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, 41-3, 2000, pp. 417-445.

⁷⁵ Je fais ici référence à Clifford Geertz, lui même cité par Olivier de Sardan dans la conclusion de son article. Ce dernier auteur conseille en effet de ne pas se laisser « enfermer, en tout cas pour des raisons de méthode, dans cette dichotomie entre ce que Geertz appelle respectivement « *author-evacuated texts* » et « *author-saturated texts* » (op. cit., p.9) ». (Olivier de Sardan, *ibidem*, p. 442). GEERTZ (Clifford), *Works and Lives. The Anthropologist as Author*, Stanford, Stanford University Press, 1988.

⁷⁶ « C'est à dire une réflexion sur les aspects subjectifs des textes », OLIVIER DE SARDAN, *ibidem*, p.418.

maintenir un minimum d'écart avec l'inévitable familiarité collégiale qui cherche à s'instaurer.

Bref, la conjugaison de ces paramètres théoriques et pratiques, par la pertinence des approches épistémologiques qu'ensemble ils suggèrent, m'a permis d'étayer sensiblement mes arguments méthodologiques.

Ainsi, et au préalable en poursuivant l'analyse critique de l'article d'Olivier de Sardan, la présence du « Je », dans le texte qui rapporte et ordonne le travail de recherche, ne signifie pas nécessairement l'omniprésence de son auteur (moi en l'occurrence), ni le risque subséquent d'un complet subjectivisme. Mais quand même, cette apparition volontairement signifiée se veut le rappel de son existence dans le processus de l'écriture mais aussi dans celui de sa réflexion scientifique (et non strictement personnelle) par rapport à l'objet de sa recherche. Davantage qu'une marque d'égotisme, cette présence passagère s'intègre donc dans un processus heuristique, celui qui considère effectivement qu'il n'existe d'objectivité que lorsqu'elle est explicitée. Il n'y a pas obligatoirement effacement de l'objet ou du référent étudié dès lors qu'il est communiqué au nom du chercheur. A cet égard dans la communication interviennent aussi ceux que l'on nomme, non sans ambiguïté, les « informateurs »⁷⁷, eux qui justement ne livrent le plus souvent et à certaines conditions, dans le dialogue qui s'établit entre eux et le chercheur, que les attendus de ce dernier. A charge pour celui-ci de prolonger et de recouper les différents discours afin d'apercevoir enfin une possible cohérence. Long apprentissage du terrain qui ne se fait pas, de part et d'autre, sans des jeux de questions-réponses et des mises en inter-relation de chaînes référentielles, et dont les frictions autant que les accords procurent aux deux interlocuteurs un sens commun. Cette dialectique des discours, qui coproduisent dans l'acte même de discourir leur propre sens, ne se réduit pas, comme le suggère Olivier de Sardan, à un effet de mode américanisé et qui surcharge, grâce à la médiatisation qui le produit, ces textes post-modernes et se voulant alternatifs à une « anthropologie standard » ou à une ethnographie classique, mais représente bien, aujourd'hui et au delà des excès qu'elle engendre, un paradigme incontournable des sciences sociales.

Cela dit, pour autant que ce paradigme communicationnel puisse stimuler et rendre opérationnelle la démarche heuristique, il n'est pas non plus nécessairement question de rapporter, dans le texte finalisant la recherche entreprise, toutes les subtilités communicationnelles qui ont évolué réellement dans la construction de sens de ce travail. Ainsi, en ce qui concerne l'écriture de cette thèse proprement dite, aucune interactivité discursive n'apparaît telle quelle de manière systématique. La plupart du temps, seules, les voix *off* de mes interlocuteurs peuvent encore parfois être perceptibles. En revanche, c'est en partie grâce aux multiples formes de recueils de

⁷⁷ Connotations du terme : « service secret ou « espion » qui livre des informations sur son pays à l'étranger. Historicité de ce mot à relier aux époques de l'ethnologie coloniale ?

données (entretien, écriture, lecture, observation, participation...), et par lesquelles une collaboration mutuelle s'est instituée, que le sens de cette thèse s'est progressivement élaboré. Certes, les quelques entretiens qui sont commentés et interprétés dans le texte (et dont certains sont rapportés *in extenso* en annexe) illustrent et expriment de manière perceptible les identités locales⁷⁸. On peut être tenté, pour une réflexion méthodologique sur les techniques de l'entretien, de décrypter à ce niveau discursif, les interactions entre le chercheur et son interlocuteur. Mais une fois encore, mes interlocuteurs et moi-même, en tant qu'acteurs actifs dans le processus d'énonciation de la recherche et coproducteurs du sens qu'elle a retenu (souvent à notre insu), le plus souvent nous allons disparaître en tant que tels. Les modes discursifs se sont effacés car ils ne constituent pas en soi l'objet prioritaire et déterminant de cette étude. Ne reste de cette coproduction à deux ou à plusieurs qu'un fond d'analyse et des matériaux empiriques, des corpus de données, *a minima* réutilisables par la suite. C'est sans doute là l'essentiel, contribuer à la recherche en tant que mise à l'épreuve continue du sens. Il y a donc, qu'on le souhaite ou non, réinterprétation perpétuelle des textes et de leur contenu. C'est cette dialogique et cette interactivité entre les textes qui sont ici considérées comme principe et processus d'énonciation de cette recherche ; non pas donc, la subjectivité du chercheur ou des « cherchés », mais l'objectivité qui émane des textes constitués et qui va être reconsidérée sous ce nouvel éclairage produit par la coalescence discursive et heuristique des protagonistes. Il est vraisemblable que dans un tel travail de recomposition une part inégale des deux subjectivités ayant été mises en situation relationnelle et communicationnelle transparait dans la trame et l'ordonnance textuelle et que les conclusions de sens correspondent aussi en partie à cette contextualisation. Mais, cette faculté de la recherche, anthropologique en particulier, à se développer dans la relation de l'un à l'autre, humanise son exercice et ses résultats et il n'est pas dommageable méthodologiquement de rappeler ces processus et de les contenir au sein même de la recherche. « La passion du regard », « le regard chaud », qui devrait caractériser, selon Pascal Dibie, les ethnologues de « l'ici » (ethnologie institutionnelle, par exemple) ne peut que transparaitre dans la mise en forme de leurs textes. Dans cette forme d'ethnologie du proche, ils peuvent même, toujours selon l'auteur, s'impliquer bien davantage que dans « une ethnologie exotique », une ethnologie « des ailleurs »⁷⁹.

Avant de clore provisoirement ce débat sur la relation discursive et sur sa capacité à produire du sens pour l'objet étudié, et ainsi l'autoriser à entrer discrètement dans l'un

⁷⁸ Cf. *infra*, chapitre 5, 11.3 Paroles de participants.p.246.

⁷⁹ Cf. DIBIE (Pascal), *La passion du regard. Essai contre les sciences froides*, Métailié, 1998, 186 p. Comme exemples de travaux en « ethnologie institutionnelle », on peut consulter : DIBIE (Pascal), *La Tribu sacrée, Ethnologie des prêtres*, Paris, Grasset, 1984 ; RABINOW (Paul), *French DNA. Trouble in Purgatory*, The University of Chicago Press, Chicago and London, 1999, 201p.

des domaines revendiqués par les scientifiques, il me paraît important de justifier encore cette transgression du « Je » dans l'écriture d'une thèse en anthropologie et dont le thème central se rapporte à l'identité. En effet, et en cela l'expérience du terrain s'est révélée déterminante, je me suis rendu compte que le processus identitaire, même à un niveau professionnel, passe certes nécessairement par les multiples relations qui s'établissent entre les uns et les autres (en tant qu'individu ou groupe) ; que ces inter-relations sont elles mêmes sujettes aux situations et aux difficultés qu'elles comportent, et auxquelles il faut savoir répondre parfois de manière conflictuelle ; mais ce processus est aussi continu et cette identité en construction permanente se fraie un chemin à travers la mise en paroles, dans la narration d'une subjectivité, qui elle-même enfin, réactualisant certaines lignées ou héritages identitaires, invente et construit, avant de s'y intégrer et de s'en servir, de nouveaux interstices producteurs d'identité. Certainement existe-t-il une sorte de pragmatique de l'identité.

2.2 Double appartenance et méthodologie en deux temps

Cette situation de bivalence, qui me permet à la fois d'évoluer sur mon terrain de recherche en qualité d'anthropologue et en tant que professionnel du social, et qui fait de moi quasiment un *insider* presque parfait, me pose d'emblée et concrètement la problématique de la distance critique, ces limites d'implication de tous ordres qu'il serait préférable de ne pas franchir inconsidérément. De plus, la commande implicite, qui raccorde cette recherche au terrain, a un effet à la fois entraîneur et donc motivant et à la fois représente une charge de travail (et une responsabilité morale), en tant qu'anthropologue professionnel, qui par sa nouveauté et son étendue, ne me semble pas *a priori* évidente à assumer et à réaliser convenablement. Ce contrat risque en outre de réguler à sa convenance les modalités de la recherche et d'en affecter les résultats. Pour obvier à ces difficultés, appréhendées toutefois plutôt que réellement vécues, je me suis établi une sorte de conduite personnelle ou plus exactement, je suis entré dans un jeu de rôle en revêtant le costume et en adoptant les coutumes d'un nouveau personnage : je suis dorénavant un doctorant en anthropologie se spécialisant dans les questions et les politiques sociales, et ma légitimité relève de mes expériences conjuguées de travailleur social et d'universitaire. Cette construction identitaire d'un personnage s'est rapidement élaborée en situation sur le terrain et a ensuite, à son bon usage, été progressivement reconnue par ma personne, comme participant pleinement à son identité.

2.2.1 Une inclusion active

Côté méthodologique proprement dit, je suis entré pendant près de quatre ans dans une participation active⁸⁰ mais mesurée à la vie de l'entreprise. J'ai donc participé le

⁸⁰ Georges Lapassade propose, dans un cours sur « la méthode ethnographique » et à propos de « l'observation participante », de distinguer « trois degrés d'appartenance, trois formes de « rapport » au terrain : l'observation

plus régulièrement possible (car par ailleurs, j'exerce toujours dans une structure d'internat à caractère social) aux réunions institutionnelles et aux réunions d'équipes sur les différents secteurs d'intervention. Au cours de ces réunions, qui parfois se prolongent pendant des heures, j'ai systématiquement noté le contenu des discussions et des débats. Ces intensives prises de notes m'ont ainsi valu deux ou trois remarques sympathiques de la part des personnels et ont suscité chez eux quelques interrogations : « quel courage ! » ; « Pourquoi ? » ; « Alors le greffier ! » ; « Tu es la mémoire de l'association »... Ces quelques mots indiquant par ailleurs, dans la chronologie même de leur communication, différentes phases de ce travail de compréhension qui s'exerce aussi du côté des personnels de l'entreprise (admiration, encouragement, interrogation, suspicion, reconnaissance, etc.). Lors de ces séances de travail et de réflexion, je suis très rarement intervenu, sauf lorsque quelque participant sollicite soudainement mon avis.

J'ai aussi étudié la plupart des documents édités par le C.R.E.I.S. (études diagnostiques, projets, bilans, etc.), ce qui représente une documentation assez conséquente (plusieurs dizaines de documents). L'étude de ces documents m'a permis de comprendre l'activité générale de l'association et le regard qu'elle porte sur ses propres travaux. Je me suis en particulier exercé à repérer la progression « philosophique » et « sémantique » de ces écrits et j'ai aussi porté une attention particulière à l'étude du suivi organisationnel de cette entreprise (ses réalisations et ses difficultés, financières entre autres).

J'ai par ailleurs procédé avec tous les personnels du C.R.E.I.S. à des entretiens non directifs (spontanés ou suggérés) et semi-directifs (autour d'une question ou d'un point particulier). Ces dialogues à deux ou à plusieurs voix m'ont largement aidé à comprendre l'historicité de l'association, à appréhender le sens que donne chaque personnel ou chaque équipe à son travail (techniciens sociaux et administratifs), et à saisir les problématiques individuelles ou collectives.

J'ai en outre assisté à des réunions de travail auxquelles participaient le C.R.E.I.S. et quelques-uns de ces nombreux partenaires institutionnels (A.D.I., C.L.I., PLIE,

participante périphérique ; l'observation participante active ; l'observation participante complète ». Dans la première forme, le chercheur, pour diverses raisons, maintient ses distances avec le groupe étudié. Dans la deuxième forme, « le chercheur s'efforce de jouer un rôle et d'acquiescer un statut à l'intérieur du groupe ou de l'institution qu'il étudie ». Il s'active mais garde cependant une certaine distance (le risque étant, qu'il provoque des changements dans la situation qu'il étudie, en introduisant d'autres valeurs). Enfin, la troisième forme, qui se subdivise en deux sous-catégories, concerne deux types de chercheurs : le chercheur (genre travailleur social) qui profite de « l'opportunité » donnée par son statut pour étudier une situation dans laquelle il se trouve inclus, et l'ethnologue professionnel ou « en voie de professionnalisation (préparant une thèse) » qui participe par « conversion ». (<http://www.ai.univ-paris8.fr/corpus/lapassade/ethngrso.htm>). J'hésite personnellement à me situer dans la dernière catégorie, car bien qu'étant un travailleur social, doublé j'espère d'un ethnologue en voie de professionnalisation, mon terrain de recherche m'est en partie extérieur. La deuxième forme « active » semble plus appropriée. Mais rien n'est moins certain, c'est tout le problème des classifications.

DRASS, IRTS, etc.). Ma présence à ces diverses réunions m'a permis de mieux comprendre les discours et les enjeux de chacun des intervenants et de mieux cerner aussi les interactions qui s'opèrent en terme de consensus ou de conflit. Au cours de ces rencontres ou dans d'autres circonstances (demande particulière d'un acteur du social ou de mon propre fait), j'ai eu aussi maintes fois l'occasion de m'entretenir personnellement avec de nombreux responsables et intervenants sociaux (directeur de CCAS⁸¹, responsable de la politique de la ville, nombreux travailleurs sociaux de la DPEF, éducateurs spécialisés en internat, en prévention, en Aemo, animateurs d'association de quartier, etc.). Ces entretiens et ces confrontations permettent d'estimer, dans la complémentarité ou la différenciation, les orientations des axes de recherche et participent à l'évaluation et à la composition de mon travail. De manière générale, ou plus expressément, ces diverses rencontres sont consignées dans la poursuite de ce travail d'écriture.

Bien naturellement, je me suis aussi rendu sur les différents sites d'intervention du C.R.E.I.S. où j'ai pu observer, dans leur durée, la vie et le travail associatifs et comprendre en particulier les attentes et les enjeux qui s'expriment localement parmi les populations. Mes relations à ces dernières n'ont cependant été la plupart du temps qu'occasionnelles : lors d'une fête de quartier organisée par le C.R.E.I.S., en collaboration avec diverses associations et avec la participation de certains habitants, par exemple ; ou parce que j'étais présent sur un des secteurs du C.R.E.I.S., au moment où se tenaient, entre les techniciens et les postulants, des entretiens préalables à l'inscription de ces derniers dans un des projets « emploi-vert » ; projets qui visent, nous le verrons, à la remise en valeur du proche environnement, à sa reconnaissance et à son appropriation par les habitants. J'ai pu d'ailleurs apprécier les résultats techniques de ces travaux lors de parcours de reconnaissance, faits en prévision d'un projet similaire d'aménagement, mais aussi lors de randonnées personnelles, et ainsi rencontrer à ces occasions quelques-uns des travailleurs engagés (CES). J'ai enfin mené, par la suite, différents entretiens avec les participants à ces projets emplois-verts et aussi avec ceux du projet appelé « action auto-amélioration légère de l'habitat »⁸².

Je me suis ainsi fait progressivement une idée, à la fois bien plus large et précise qu'auparavant, des applications et des implications du travail social sur le terrain réunionnais. J'ai eu ainsi matière à considérer les points de vue des intervenants, les pratiques qui changent, et les retours que les populations en font. Ces dernières se définissant par un certain nombre de difficultés dans leur espace social (habitat, exclusion, travail, la famille, etc.), mais présentant en même temps différentes

⁸¹ Je place en annexe un extrait du rapport d'entretien avec un directeur de CCAS, rapport que j'ai rédigé aussitôt l'entretien terminé et que je trouve intéressant d'insérer dans le cadre final de cette recherche.

⁸² Cf. *infra* : Paroles de participants. p. 246.

capacités, avec lesquelles les travailleurs sociaux peuvent travailler (besoin de solidarité, de reconnaissance, savoirs-faire, expériences, etc.), il est possible de s'interroger sur les raisons et les attendus qui finalement guident l'intervention sociale, sur les visions de la société réunionnaise qu'elles supposent ou auxquelles elles conduisent.

Cette observation détaillée et participante (au niveau global de l'association, des différentes équipes, de chaque travailleur social, et dans une moindre mesure auprès des populations concernées), mais aussi souvent « flottante » et distanciée, afin d'éviter le risque « d'enclavage »⁸³ inhérent à ce genre « d'endo-ethnologie »,⁸⁴ m'a permis d'avoir une connaissance satisfaisante du terrain. J'ai donc pu en proposer une description suffisamment dense et précise (*thick description*, selon la formule de Clifford Geertz)⁸⁵ et interpréter par ailleurs quelques-uns de ses résultats dans trois documents à usage interne et au cours de diverses communications extérieures.

2.2.2 Publications, communications et cours

Cette production écrite m'a permis non seulement d'honorer des contrats de type professionnel mais m'a aussi servi personnellement à progresser dans l'élaboration de ma thèse. Cette suite de travaux va constituer en effet progressivement la trame et la substance de ma réflexion finale. A cet égard, il est bon de souligner que cette astreinte à l'écriture régulière constitue en elle-même un enrichissant travail de recherche et d'interprétation. C'est en effet en écrivant, comme dans un dialogue entre les différents instants de l'écriture, que se constitue une cohérence et un sens ; temps redoublé mais aussi toujours inachevé de l'herméneutique. L'autre avantage de ces publications intermédiaires c'est qu'elles représentent en quelque sorte des épreuves du travail en cours. Elles le jalonnent d'indices et de commentaires (des extraits de ces travaux écrits sont consultables en annexes). Ainsi, cette confrontation du texte aux lecteurs ou aux auditeurs, est formatrice et participe en retour à l'élaboration du sens.

Les trois documents internes au C.R.E.I.S. s'intitulent *Document intermédiaire n° 1*, *n° 2* et *n° 3* et sont publiés respectivement en juin 1998 (59 p.), en avril 1999 (97 p.) et en mars 2000 (92 p.)⁸⁶. Ces documents indiquent l'état d'avancement des travaux liés à cette recherche et servent en même temps de bases de réflexion pour le travail du C.R.E.I.S..

⁸³ OLIVIER DE SARDAN, 2000, *Ibidem*, p. 430.

⁸⁴ *Idem*.

⁸⁵ GEERTZ (Clifford), 1986, op. cité.

⁸⁶ De larges extraits du n°2 et l'intégralité du n°3 peuvent être consultés en annexes en complément de la seconde partie de ce document « Les leçons d'une pratique ».

Le premier de ces documents constitue l'ébauche d'un cadrage théorique et méthodologique. Il rappelle aussi l'histoire du C.R.E.I.S. : cette dernière structure émane d'une ancienne association de prévention, l' A.PRE.S.,⁸⁷ qui fut brusquement contrainte, il y a six ans, de se « recycler » dans les dispositifs de l'insertion. Enfin, ce document présente les débuts difficiles du C.R.E.I.S. et les premières conceptions théoriques et pratiques de l'intervention sociale que cette nouvelle organisation développe.

Le deuxième document étudie de manière comparative les différents bilans d'activités du C.R.E.I.S. édités de 1996 à 1998. A travers l'étude de ces documents institutionnels sont perceptibles, outre l'activité proprement dite, les évolutions, parfois difficiles, des pratiques et des réflexions des équipes techniques du C.R.E.I.S.. Celles-ci font montre d'un pragmatisme évident face à des situations complexes dans lesquelles s'entremêlent les enjeux parfois opposés des populations, des administrations, des associations, des partenaires, etc. Ce document montre aussi que certains des marqueurs de l'identité professionnelle des travailleurs sociaux dits « traditionnels » (et dont sont issus de nombreux techniciens sociaux du C.R.E.I.S.), placés qu'ils sont en compétition avec les dynamiques plus « interventionnistes » des nouvelles politiques sociales et mis en concurrence dans ce cadre avec de nouveaux pratiquants du social, que ces acquis professionnels donc, les aident, plutôt qu'ils ne les desservent, à formuler des projets cohérents et à développer de nouvelles orientations professionnelles. Les travailleurs sociaux de mouture plus classique opèrent ainsi dans leur pratique quotidienne des « trans-formations » efficaces de leur identité. Davantage qu'un reniement de leur passé professionnel, ils s'ingénient donc à « faire avec » les différents paradoxes auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leur nouveau métier. Le processus de transformation continue (il ne s'est d'ailleurs jamais arrêté) et indique que les profils standardisés d'un professionnel du social semblent bien loin de la réalité. Cependant dans ce document est aussi mise en exergue la part croissante de l'économique dans la conception de l'intervention sociale. Les conséquences parfois néfastes de ces dépendances financières sont soulignées.

Le troisième document poursuit quant à lui l'analyse *in situ* de cet effort de perfectionnement du C.R.E.I.S.. Il souligne principalement, malgré un incessant travail d'amélioration pratique, méthodologique et théorique de la part des équipes de techniciens sociaux et de leur direction, et en dépit des compétences de leur pôle administratif, les marges étroites du fonctionnement d'un organisme à vocation sociale placé sous contrainte financière (le C.R.E.I.S. subit en 1999 une grave crise financière). Ce document dégage en conclusion quelques enseignements permettant de comprendre les processus de mise en application du travail social dans un contexte de marché ouvert.

⁸⁷ A.PRE.S. : Association de PREvention Spécialisée.

A cet effort de mise en forme documentaire intermédiaire de ma recherche s'adjoignent parallèlement des communications et des cours qui font état et revitalisent aussi l'avancement global du travail entrepris.

En collaboration avec le CIRCI, j'ai ainsi été invité par l'Institut Régional du Travail Social (IRTS), à participer à des séances de réflexion sur les problématiques du travail social et sur celles relatives aux emploi-jeunes. A ces travaux était convié en particulier Dominique Beynier de l'Université de Caen. Cette participation a donné lieu à une communication intitulée : *Des travailleurs aux techniciens sociaux, les « transformations » du social*, octobre 1998, 18 p.

J'ai en outre participé au *Séminaire de réflexion sur la politique de la ville et de l'habitat dans les DOM*, deuxième session : 4, 5 et 6 mars 1999, tenu à Cayenne en Guyane, à l'initiative de l'Association Pour la Recherche en Sciences Sociales en Guyane (APARESS-Guyane)⁸⁸. Le titre de ma communication à ce séminaire est : *Le travail, l'habitat et le social à La Réunion, vers une compréhension anthropologique des interventions d'insertion*, mars 1999, 25 p.

J'ai aussi apporté une contribution aux *Journées professionnelles* organisées par l'IRTS à Saint Pierre de La Réunion, les 17, 18, 19 novembre 1999, auxquelles participait Jean-Noël Chopart chargé de mission à la MiRe. Le thème de ces journées était « L'évolution des professions sociales ». Ma communication s'intitule : *Des travailleurs sociaux aux techniciens sociaux : quel sens pour le social ?*, novembre 1999, 19 p. Durant ces journées j'ai aussi été responsable de l'atelier n°1 : *Evolution et contexte. Quels professionnels pour le travail social ?* et rapporteur de ses travaux⁸⁹.

Je suis aussi intervenu pendant trois années consécutives (1998-2001) au *DIU de gestion de projet en promotion de la santé et développement social*. L'objectif de ce diplôme est de former à la démarche et aux méthodes de la promotion de la santé et de l'éducation pour la santé des techniciens sociaux et médico-sociaux intervenant à La Réunion auprès de population en grandes difficultés, et ceci dans le cadre des dispositifs d'insertion et de développement social local. Cette formation est mise en place conjointement par les Université de Bordeaux 2 et de La Réunion, du C.R.A.E.S.⁹⁰ et

⁸⁸ Les ateliers de la première session de ce colloque se sont déroulés successivement dans les villes de Cayenne, Kourou et Saint Laurent du Maroni, les 3, 4 et 5 juin 1998. Le bilan de ce premier colloque de l'APARESS-Guyane, intitulé « Revoir la ville, aménagement, développement économique et implication des populations », est paru en novembre 1998, sous la responsabilité de Eric Gallibour et Catherine Réginensi. Dans ce bilan on peut lire, entre autres, une communication de Bernard Chérubini, anthropologue à l'Université de La Réunion, intitulée « Le local animateur : l'ethnologie dans le labyrinthe de l'accès à la citoyenneté ». Les actes du second colloque n'ont, quant à eux, pas été encore publiés à ce jour.

⁸⁹ Le compte rendu de ces travaux est placé en annexes. Son contenu donne une idée intéressante des problématiques réunionnaises.

⁹⁰ Comité Régional d'Aquitaine d'Education pour la Santé.

du C.R.E.I.S. Mes interventions ont porté sur : 1- *Présentation des principales caractéristiques socio-économiques de La Réunion et l'examen de leurs incidences sur la population* ; 2- *Présentation de recherches-actions en terme d'éducation pour la santé et programmation des actions de santé- Anthropologie du développement : quelques perspectives méthodologiques.*

Dans le cadre d'une intervention auprès des étudiants du *DESS Ingénierie et Expertise des Politiques Sociales Locales*, cycle II 2000-2001, organisé conjointement par l'IRTS et les Universités de Caen et de La Réunion, j'ai encore préparé et fourni un document intitulé : *Contextes, notions, méthodes et acteurs de l'intervention sociale*, juin 2000, 17 p..

Enfin, j'ai aussi été régulièrement sollicité par des travailleurs et des intervenants sociaux, en formation professionnelle ou universitaire, pour avis, conseil, et suivi de leurs travaux.

2.2.3 Auto-évaluation de la recherche

Ces multiples confrontations avec les autres professionnels du social et de la formation m'ont servi à évaluer presque de façon ininterrompue mon propre travail de recherche. En particulier, la pertinence de mes réflexions et de mes résultats a été régulièrement mise à l'épreuve. Ces inter-relations avec les professionnels m'ont donc permis de jauger la valeur théorique et pratique du travail de recherche entrepris, et de ses correspondances avec les réalités et les actualités professionnelles.

Ainsi, de manière générale, le chercheur, en situation de recherche, peut avoir la possibilité de tester, dans le cours même de sa réalisation, le travail qu'il entreprend, et d'estimer à mesure l'intérêt des directions qu'il emprunte. Ces diverses confrontations sur les terrains des professionnels du social et auprès des universitaires me donnent en outre davantage d'assurance pour affirmer ma récente et encore fragile identité de chercheur.

Cette immersion quasi constante aide en outre le chercheur à se tenir plus aisément à la hauteur des sujets de sa recherche et l'autorise, en tant que producteur de sens, à formuler un discours s'impliquant dans les politiques sociales et leurs évolutions. Cette double posture, travailleur social et anthropologue, légitime aussi les apports simultanés qu'il peut produire pour progresser professionnellement dans les problématiques qu'il perçoit et qu'il étudie.

Cette étude peut être ainsi considérée comme étant prospective, en ce sens qu'elle se donne pour ambition de participer elle-même, d'une certaine façon et selon la modestie des moyens qu'elle met en œuvre, aux dynamiques de formation des nouvelles figures des travailleurs du social : en tant qu'objet nouvellement conçu par un travailleur social, tardivement revenu à l'université, cette recherche est d'ailleurs elle-même révélatrice de certains changements en cours dans le champ du travail social.

La prise en considération de mon expérience professionnelle, dans la conduite et les résultats de cette recherche, s'est donc révélée concrètement être un réel avantage plutôt que porteuse de difficultés (ouverture plus facile des lieux, reconnaissance professionnelle permettant une relative empathie, discours plus directs, connaissance élargie du terrain et de ces contextes, etc.). Cette anthropologie de son propre espace social ou professionnel n'est ainsi pas toujours synonyme de confusion.

J'ai même, en dépit de cette proximité évidente, pu maintenir un regard légèrement distant car, personnellement, je continue de travailler, au moment de cette recherche, dans une structure dite d'internat et qui reçoit des enfants en difficultés sociales ou familiales. En revanche, les implications que suggère cette recherche ont modifié quelque peu le regard et le discours que je porte sur mon propre travail, en particulier en ce qui concerne les relations aux familles et aux droits de celles-ci d'être actrices (ou de le redevenir) dans la prise en charge de leur enfant, même si ce dernier est placé en internat, et lorsque cette forme de retrait de la famille s'avère en dernière analyse indispensable⁹¹.

Cette fois encore les allers-retours effectués entre mon terrain de recherche et mon terrain professionnel m'apportent une vision d'ensemble des situations rencontrées par les populations en difficulté sociale. Ils m'informent aussi sur les moyens et les manières avec lesquels ces populations et leurs difficultés sont comprises et traitées par les différents acteurs du travail social. Ces confrontations diverses, directes ou indirectes, me permettent d'élaborer progressivement un sens et dynamisent aussi ma propre identité professionnelle et personnelle⁹².

Enfin, un autre élément, et pas des moindres, participe aussi de façon intensive à cette dynamique identitaire, motrice et constitutive en partie de cette recherche. Il s'agit des nombreux ouvrages relatifs aux questions sociales et aux réponses qui leur sont apportées ; les rapports officiels, les essais ou les thèses sociologiques et

⁹¹ A cet égard, cf. la réforme de la loi de 1975, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29/7/98 qui rappelle à plusieurs reprises le droit au respect de la vie familiale ; voir aussi le rapport de l'IGAS, *Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents*, juin 2000, et les récentes (mai 2001) propositions de Ségolène Royal pour réformer le fonctionnement de l'ASE.

⁹² Au cours de ce travail, le chercheur transforme, à mesure de l'avancement de ses travaux, l'appréhension des mondes sociaux qu'il rencontre sur son propre terrain professionnel. Cette nouvelle compréhension modifie ses pratiques professionnelles, en l'obligeant, par exemple, à revoir fondamentalement la notion de l'internat et les rapports entre les familles et les professionnels. En particulier les notions de proximité et de partenariat appliquées à ce travail de lien avec les familles et les jeunes. De manière générale, les avancées de cette recherche l'entraînent à réviser les modalités relationnelles et professionnelles, avec tous les acteurs sociaux concernés par le jeune, sa vie présente et ses projets (projet de mise en réseaux virtuel et réel). Ouverture de l'internat sur la ville et ses habitants. Echange de savoirs, participation des familles, des habitants, etc. Ouverture sur les partenaires extérieurs, mais aussi idée d'associer les familles et les jeunes aux professionnels, dans le travail de résolution de leur problématique sociale personnelle. Non plus seulement accompagnement mais association véritable autour des projets élaborés.

anthropologiques ou encore historiques, sur le social, le travail social et les travailleurs sociaux ; les articles des journaux d'actualité ou des revues professionnelles qui abordent ces sujets ; un ensemble choisi de livres et de documents qui contribuent, par les analyses qu'ils présentent, à l'acquisition d'une vision élargie des problématiques du social et de son travail ; constitution d'un ensemble d'ouvrages inter-reliés à ceux qui répondent aussi au questionnement originel de cette recherche ; questionnement qui se rapporte, dans le cadre des évolutions du social et du travail social, aux identités professionnelles et sociales. Le croisement dialogique et synchronique de toutes ces lectures⁹³ effectué dans la continuité même du processus de la recherche et de son écriture, concourt à formaliser un sens, influe de manière déterminante, sans pour autant les fausser, sur les résultats retenus. Dans cette mise en relation des ouvrages et des discours s'opèrent à nouveau des mécanismes identificatoires.

C'est dans cette conjugaison dynamique et critique des données émanant des terrains et des lectures et dans le processus narratif de l'écriture que se réalise progressivement un sens, que se constitue un espace possible de compréhension et d'identification.

⁹³ Cf. Bibliographie.

Chapitre 2

LE SOCIAL UNE VASTE QUESTION

Dans ce deuxième chapitre j'inscris la question du social, du travail social et des travailleurs sociaux dans une présentation contextuelle. Ainsi (en correspondance avec les quelques réflexions préalables que j'ai effectuées à propos de la notion de contexte)⁹⁴, je décris, en les raccordant entre elles, les principales mutations économiques, technologiques, géopolitiques et sociologiques, qui caractérisent à mon sens les nouveaux ensembles contextuels dans lesquels s'inscrit, en France métropolitaine comme à La Réunion, la question sociale actuelle. Les termes dans lesquels s'expriment cette question étant eux-mêmes largement déterminés par ces ensembles contextuels. Par ailleurs, ces derniers apportent progressivement, dans les enchaînements et les convergences de leurs *interprétants*, un sens particulier au monde ordinaire. Cette nouvelle conception du monde rapportée à la question sociale peut recouvrir cette dernière et l'inclure totalement dans cet espace devenu commun. Cette communauté d'espace peut ainsi absorber entièrement la question sociale, au risque de ne la prendre qu'incidemment en considération, ou bien en lui permettant d'entrer dans une certaine concordance, dans un système utile de coproduction des questions et des réponses. A ces réponses sociales, la plupart du temps éludées dans des contextes de domination ou bien élaborées en commun dans des contextes de participation, s'oppose un troisième mouvement : celui qui, face aux questions concrètes qu'il vit et expose, ne parvient pas à entendre des réponses qui puissent entrer en concordance avec le sens qu'il essaie de donner lui-même à son propre monde humain. Lorsque deux mondes ne parviennent pas ainsi à créer un même espace habituel, c'est-à-dire dans lequel la communication de sens est produite et comprise (malgré les possibles tensions et distorsions dans le discours) en collaboration, c'est sans doute parce que les positions, les réseaux des places, et parfois les rapports de force établis dans ces processus de communication, constituent des asymétries telles, qu'elles sur-conditionnent négativement la communication et instaurent d'inexorables dissensions de part et d'autre. C'est donc dans des tentatives d'inversion ou parfois de subversion de ces positions de pouvoir que se jouent alors la teneur et la valeur des réponses espérées vis à vis des questions sociales qui se posent. L'histoire du social en ce sens est riche si l'on peut dire de ces mouvements frictionnels d'incompréhension et beaucoup plus démunie en ce qui concerne les possibles instants de compréhension ou de consensus.

Ainsi, après cet aperçu des contextes actuels, j'analyse de manière historicisée la question du social. J'inclus d'abord cette question dans les modes d'organisation des sociétés. Dans cette présentation préalable des types de sociétés, je reviens brièvement sur les systèmes explicatifs qui englobent leur description des sociétés dans les grands

⁹⁴ Cf. Réflexions à propos de la notion de contexte, p.28 et suivantes.

et classiques modèles conceptuels (organiciste, évolutionniste, structuraliste, etc.). Je rappelle en particulier les types ou les formes communautaires et sociétaires décrites par Tönnies, Durkheim et Weber. En outre cette revue des sociétés se construit selon la problématique du passage qui relie, en matière d'organisation et de présence sociale, le holisme à l'individualisme (référence à Dumont). Je termine ce sous chapitre sur les sociétés en rappelant qu'aujourd'hui, certaines analyses abordent les sociétés comme des formes d'organisation complexes dans lesquelles l'individu, dans ses interactions aux autres, et en raison d'attentes partagées, façonne continuellement son identité.

J'étudie ensuite dans un second temps le social compris en tant que question sociale. Je rappelle alors la longue et difficile maturation de ce concept au cours de son histoire dans la France métropolitaine. Ses relations de dépendance au monde du travail et de l'économie sont mises en évidence. Dans cette réactualisation de la question sociale au fil des âges apparaissent aussi crûment les constantes régressions qui affectent régulièrement les réponses sociales accordées et les violentes répressions qui tendent, avec autant de constance, à faire taire ou à assourdir l'expression de la question (ou des questions) sociale elle-même. De nos jours, la question sociale, dont on a cru, pendant au moins les trente années providentielles d'après guerre, qu'elle avait été, et ceci malgré d'inquiétants soubresauts, placée dans un état satisfaisant de somnolence, réapparaît brusquement avec « la crise » et son cortège de chômeurs, au devant de l'actualité sociale.

C'est enfin en relation avec ces contextes réactualisés que sont aussi représentées les histoires communes du travail social et des travailleurs sociaux. Dans cette dernière partie du chapitre 2 sont recentrés autour de la problématique identitaire des travailleurs sociaux les débats « historiques » du travail social. Autant d'héritages particuliers qu'il est bien sûr important pour cette recherche, sur les mutations de la question sociale et du travail social et sur leurs implications en terme identitaire sur les travailleurs sociaux, d'avoir toujours à l'esprit. Non par nostalgie mais afin de compenser toute propension à enfermer la question de l'identité dans un présent situationnel « dépassé », sans concordance avec une historicité vécue en tant que telle, ou partiellement retransmise, par nombre des acteurs professionnels du social.

3 Le travail social : contextes économiques, technologiques, géopolitiques et sociologiques

3.1 Les mutations économiques

Depuis la première crise pétrolière de 1973-1974, au cours de laquelle le prix du baril de pétrole a presque quadruplé (augmentation qui pour de nombreux analystes augurait de la fin des économies occidentales et même de la « civilisation judéo-

chrétienne »⁹⁵), les perspectives économiques ont réussi à se renouveler à un point tel qu'il est plus courant aujourd'hui de parler de mutations que de crises. Tous les pans de la société sont d'ailleurs concernés par ces évolutions radicales. En outre, ces changements tous azimuts ne sont plus cantonnés aux anciens espaces économiques industriels et capitalistes du monde dit « développé » mais affectent progressivement, avec plus ou moins d'intensité et de bonheur, la totalité des espaces économiques mondiaux.

L'emprise mondiale des marchés financiers, la marchandisation généralisée des produits et des services, les privatisations et les concentrations industrielles, ont fait chuté brusquement dans « l'inutilité » sociale un nombre considérable de travailleurs, toutes catégories confondues⁹⁶. Cette hécatombe sur l'autel d'une économie libérée, outre qu'elle suscite toujours craintes et angoisses chez les employés qui échappent encore au sacrifice,⁹⁷ entraîne de nouvelles formes de précarité dans l'emploi⁹⁸ et autorise à présent des dérégulations et des déréglementations du travail⁹⁹.

Comme dans une construction de dominos, contre laquelle une légère impulsion entraîne chaque pièce l'une après l'autre dans un mouvement impossible à stopper, les effets engendrés par ces mutations semblent donc irréversibles. Mais à la différence de ce jeu, pour lequel tout un travail d'élaboration permet d'anticiper et de visualiser en quelque sorte la dynamique enclenchée, les effets des mutations en cours ne sont pas tous prévisibles et les conséquences sociales en particulier ne sont pas vraiment contenues.

Dans la sphère économique, si l'époque fordiste et keynésienne semble dater sinon être révolue, toutes les répercussions sociales, même à moyen terme, du néolibéralisme et *a fortiori* celles d'un ultra libéralisme sans retenue, ne sont donc pas

⁹⁵ SARKIS (Nicolas), Triplement du prix du baril. « Pétrole, le troisième choc ? », Paris, *Le Monde diplomatique*, mars 2000, p.1 et 24.

⁹⁶ D'abord les OS, « les cols bleus », pour « cause d'inadaptation aux nouvelles technologies », puis les « cols blancs » de l'industrie et du tertiaire ; Cf. PENICAUT (Nicole), « Chômage état des lieux », in *Vaincre les douze peurs de l'an 2000*, *Le Nouvel Observateur*, Coll. Dossiers, n°14, 1993, pp. 24-26.

⁹⁷ Le chômage représentant l'une des « douze peurs de l'an 2000 ». Cf. *Le Nouvel Observateur*, numéro cité précédemment. Sur la nature sacrificielle de l'utilitarisme contemporain cf. DUPUY (Jean-Pierre), « La philosophie sociale et politique face à la misère de l'économie », in PAUGAM S. (dir.), *L'Exclusion l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 52-65.

⁹⁸ CDD, intérim, temps partiel, emplois jeunes, non titularisation, etc.

⁹⁹ Cf. les nouvelles techniques du management : flexibilité, mobilité, délocalisation, externalisation, dégraissage, entraînant licenciements, disparité, discrimination, baisse des rémunérations, remise en cause des acquis sociaux, des conventions, des droits dans l'entreprise et de manière plus insidieuse et plus vaste, la hantise du chômage chez les salariés décomplexé le patronat dans ses rapports avec les travailleurs et les syndicats (problème de harcèlement, refus de négociations, par exemple).

encore toutes repérables. Dorénavant, l'économie de marché se donne pour principe unique d'occuper tous les espaces (les créneaux) qu'elle estime rentables et de rentabiliser ceux qui ne le sont pas encore totalement. Subséquemment, cette vision mercantiliste se désintéresse des secteurs qui ne représentent pas dans l'immédiat un rapport marchand ou financier intéressant ou dont le potentiel, en terme de rentabilité et de profit, est jugé pour l'instant insuffisant.

C'est donc un appétit économique insatiable mais instable qui profite des opportunités du marché, se situe continuellement à l'affût des coups juteux, et qui intervient ponctuellement et de manière ciblée, en fonction du nombre, des ressources et des désirs des consommateurs¹⁰⁰. C'est autour et pour ces clients que s'organise désormais la production. Dans ces modélisations (qualifiées de « démarche qualité », de « démarche innovante », etc.), la réussite de l'entreprise dépend en grande partie des relations de confiance que le fournisseur établit avec son client et de la satisfaction de ce dernier. Ces nouvelles méthodes entrepreneuriales et les modifications organisationnelles qu'elles supposent (participation, flexibilité, mise en réseaux, etc.) s'imposent aussi progressivement dans la sphère des services et dans le travail social. Ces transformations dans le management général de l'entreprise (des normes de productivité aux « ressources humaines ») et des « services de société » (comme les nomme Michel Chauvière)¹⁰¹ participent ainsi à « la crise des identités professionnelles »¹⁰².

Cette politique économique libérale préconise en outre le démantèlement de l'Etat social afin de libérer le champ des affaires sociales.

Ainsi dans la sphère du social, certains services aux personnes peuvent s'avérer lucratifs (dans les domaines de la santé, dans l'accueil des personnes âgées, par exemple), tandis que d'autres ouvrent des perspectives dans ce sens (les services de proximité et les « métiers du domicile »¹⁰³). Le social, en tant que marché, peut donc

¹⁰⁰ Principe concurrentiel du « juste à temps » (importé du Japon) et qui consiste, dès la commande passée, à enclencher un rapide et efficace processus de production et de commercialisation tout en optimisant la qualité des produits et des services.

¹⁰¹ Cf. CHAUVIERE M., « Les enjeux de la fragmentation du travail social », *Lien social*, n°472, 4 février 1999, p.13.

¹⁰² DUBAR (Claude), *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF, juin 2000, 239 p. Cf. en particulier, dans le chapitre 3 « La crise des identités professionnelles » (pp. 95-128), « le travail comme relation de service » (pp. 113-115).

¹⁰³ FOURDRIGNIER (Marc), « Les métiers du domicile », in CHOPART (Jean-Noël) (sous la dir.), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, MIRE, Paris, Dunod, 2000, pp.111-123. Voir en particulier p.113, où parmi les arguments du recours au domicile, figure, depuis le début des années 90, et de manière massive et insistante, l'argument suivant : « le domicile et la proximité sont vus comme des gisements d'emplois voire des gisements de profits ». Cf. aussi la note n°1 de cette page, qui rappelle que « Le supplément initiatives du Monde titrait, le 18 novembre 1998, « les services à domicile aiguisent l'appétit des entreprises privées » ».

devenir un domaine d'intervention de l'entreprise privée et être traité selon les normes de l'économie libérale. Actuellement, au sein de l'OMC¹⁰⁴, des négociations se poursuivent, cette fois-ci dans la discrétion, pour réaliser l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). L'objectif avoué de l'AGCS est de préparer l'ouverture aux transnationales des secteurs importants et traditionnels du service public (éducation, santé, environnement, audiovisuel, services sociaux)¹⁰⁵.

Un désengagement de l'Etat français de ses responsabilités sociales, devant les priorités gestionnaires, est, par ailleurs, d'ores et déjà perceptible : l'annonce ressassée de la fin de « l'Etat Providence », corrélée à l'application des lois sur la décentralisation du 22 juillet 1983, donne libre cours et légitimité aux élus de la majorité des Conseils généraux, pour faire appliquer leur politique sociale locale selon des critères essentiellement gestionnaires.

Le service public fonctionne, nous l'avons dit, de plus en plus selon des principes « rentabilistes ». Les démarches dites de « qualité » prônées dans les institutions s'inscrivent, par exemple, dans un environnement concurrentiel dans lequel il est maintenant convenu que « le meilleur gagne ». Si l'utilisateur peut espérer retirer de cette politique perfectionniste et fonctionnelle, des prestations améliorées, il se peut aussi que, progressivement, l'utilisateur estimé rentable ne reste, après évaluation, que celui qui correspond le mieux à la démarche entreprise (se réduisant alors à un démarchage des usagers estimés rentables ou solvables). Une telle sélection des bénéficiaires d'interventions peut alors retirer du marché du social toute une frange d'indésirables ou « d'inutiles au monde » estimés « improfitables ». Nous n'en sommes pas encore tout à fait là en France, ni même en Europe continentale (La Grande Bretagne ayant, quant à elle, un rapport au social plus volontiers dirigé, surtout depuis le gouvernement Thatcher du début des années 90, selon des principes libéraux). Mais, quand le travail social se « rationalise » en « rationnant », le public, malgré des lois d'orientation et des discours généraux souvent contraires, est traité selon des logiques assistancielles, par des interventions sur des temps courts, des prestations, dont l'objectif final se résume souvent en une présentation aux financeurs, sous forme de tableaux, de courbes et de fromages, d'évaluations rondement chiffrées.

A la jonction du privé et du public, dans « le secteur sans but lucratif »¹⁰⁶, se situent les associations. Parmi les composants très nombreux de cette « économie sociale », figurent des associations qui emploient, de manières distinctes ou complémentaires,

¹⁰⁴ Organisation Mondiale du Commerce fondée à Marrakech en 1994.

¹⁰⁵ Cf. GEORGE (Susan) et GOULD (Ellen), Pour livrer la santé et l'éducation aux transnationales « Libéraliser sans avoir l'air d'y toucher », *Le Monde Diplomatique*, Juillet 2000, p.3.

¹⁰⁶ ARCHAMBAULT (Edith), *Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France*, Economica, Paris, 1996, 261p. Voir aussi HANET-KANIA (Nathalie), « l'Etat et les associations humanitaires en France », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, sous la direction de Serge PAUGAM, Edit. La Découverte, Paris, 1996, pp.438-448.

des bénévoles et des salariés. Ces derniers, les professionnels, travaillent en majorité dans des associations sociales qui fonctionnent grâce aux budgets accordés par l'Etat ou les collectivités locales. Ce sont des opérateurs publics, en quelque sorte. C'est cette catégorie d'associations qui représente autant de lieux privilégiés d'observation de l'entrisme probable dans le secteur public, des modèles économiques éprouvés jusqu'alors dans l'entreprise marchande¹⁰⁷. Nous verrons plus avant que l'entreprise du social hésite cependant encore entre ces deux pôles.

3.2 Les avancées, le développement et l'emprise des nouvelles technologies

En 1995, l'Américain Bill Gates, le patron de Microsoft (le roi du www.com) est considéré comme l'homme le plus influent de la planète¹⁰⁸. Depuis, il est devenu aussi (et reste encore) l'homme le plus riche du monde¹⁰⁹. Sa fulgurante ascension et sa domination des marchés informatiques au niveau mondial montrent, s'il le fallait, la gigantesque mainmise et le développement exponentiel des réseaux informatiques. Cette monopolisation transnationale indique aussi les capacités de l'économie libérale à investir dans des secteurs innovants et devenant précieux parce que, paradoxalement, leur profusion (et non leur rareté) les rendent progressivement indispensables à l'usage des consommateurs. La maîtrise des logiciels et le contrôle des autoroutes de l'information sont ainsi l'enjeu de rivalités et de compétitions acharnées.

Les performances des ordinateurs, la fulgurance des communications via Internet ou par le WEB (la Toile ou le Réseau des Réseaux), le développement de la téléphonie, de la télévision et des ordinateurs portables, la numérisation du son et de l'image, la miniaturisation et la prolifération des puces électroniques, tous ces systèmes de communications et de traitements quasi instantanés des informations, enclenchent des processus synergiques de transformations accélérées des techniques et des normes de productions industrielles (robotisation, automatisation, informatisation, virtualisation, etc.). Ces innovations technologiques permettent d'accroître à leur tour les

¹⁰⁷ La commémoration en juillet 2001 du centenaire de la loi relative aux associations (loi de 1901) est l'occasion pour les associations de La Réunion, représentant les secteurs socio-éducatifs, de santé et sportifs, de se rencontrer au cours d'un forum organisé par l'URIOPSS sur le thème « le défi des associations face à la mondialisation ». Au cours de ce forum est souligné le « manque de moyens dont elles disposent pour mener à bien ces missions de service public. Et notamment celles qui dépendent du conseil général ». Ces associations rappellent aussi les difficultés de ce secteur liées à « un manque de personnel formé ». Cf. *Quotidien* du 20/06/01, Forum des associations, « Le défi des "assos" », p.21.

¹⁰⁸ *Le Nouvel Observateur*, 5/01/95.

¹⁰⁹ En 1999, son patrimoine est évalué à plus de 100 milliards de dollars, en 2000, il chute à 60 milliards de dollars. Son principal rival étant l'Américain Larry Ellison, patron d'Oracle (logiciels concurrents de Microsoft), dont les actions ont bondi de plus de 500% en 2000, et dont la richesse est maintenant évaluée à 47 milliards de dollars. Cf. *Le Nouvel Economiste*, *Les 400 plus riches du monde*, n°1157, du 27 juillet au 31 août 2000.

productions et les technologies nouvelles et entraînent une marchandisation accrue des biens et des services.

Elles servent aussi à la conception de « marchandises complexes »¹¹⁰ : ainsi, des progrès de la biogénétique (en juin 2000, les milliards de « caractères » qui composent le génome humain sont presque totalement décryptés et cartographiés)¹¹¹. La maîtrise et le traitement de ces informations génétiques à des fins thérapeutiques ou pour la production de formes vivantes ou organiques exploitables (animaux, végétaux, molécules, etc.), ouvrent des marchés prometteurs, dont les impacts sur les sociétés s'avèrent d'ores et déjà considérables (en matière de santé, d'alimentation, de culture, d'élevage, d'environnement, etc.) ; « La connaissance de l'ADN pourrait aussi permettre de sélectionner des citoyens en fonction de leurs caractéristiques génétiques »¹¹².

Le développement d'un capitalisme qui se généralise¹¹³, modifie aussi profondément les forces productives (diminution de la main d'œuvre ouvrière, qualifications et compétences nouvelles, division accentuée du travail, invisibilité des responsables, etc.), ainsi que les valeurs et les représentations sociales antérieures à ces mutations (conscience de classes, idéologies ouvrières et populaires, solidarités et actions collectives, etc.). Si la société est toujours gérée (depuis la fin des sociétés traditionnelles et l'autorégulation d'un marché dominant) « en tant qu'auxiliaire du marché », comme l'indique Karl Polanyi¹¹⁴, les forces sociales en présence, les rapports qu'elles entretiennent entre elles et les discours qu'elles s'opposent, se sont, depuis quelques temps, transformés radicalement. On entend, par exemple, à présent davantage parler, de mondialisation que d'Internationale, de citoyens que de prolétaires, de démocratie que de dictature, mais aussi et beaucoup d'individualisme. Les rapports et les concepts semblent donc s'être libérés des dogmes collectifs de l'ère industrielle mécanique pour se confondre de manière globale et transversale dans un

¹¹⁰ « Ces « marchandises complexes » ne se réduisent ni à des objets matériels individualisables ni à de simples services ; elles sont des combinaisons de matériel et d'immatériel, d'intervention directe de compétences et d'usage de biens à fort contenu technique, et donc impliquent souvent des investissements très lourds, tant en recherche qu'en production des équipements et en formation des hommes. D'où le rôle central des très grands groupes (comme dans l'informatique, les télécommunications, les multimédias, les biotechnologies, le spatial, les loisirs, l'antipollution, etc. », BEAUD (Michel), « Le basculement du monde », in *Les Nouveaux Maîtres du Monde*, Manière de voir n°28, *Le Monde diplomatique*, novembre 1995, pp.73-76.

¹¹¹ Ce long travail de décryptage est achevé à l'entrée du troisième millénaire.

¹¹² Cf. BROWAEYS (Dorothee Benoît) et KAPLAN (Jean-Claude), « Discriminations génétiques », in *Penser le XIX^e siècle, Manière de Voir* n°52, juillet-août 2000, pp.43-45.

¹¹³ Ou « capitalisme généralisé », Beaud, *Les Nouveaux Maîtres du Monde...* p. 75. Cf. aussi BRAUDEL (Fernand), *La Dynamique du capitalisme*, Flammarion, 1985.

¹¹⁴ POLANYI (Karl), *The Great Transformation*, 1944, trad. fr. *La Grande Transformation*, Gallimard, Paris, 1983. « Au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique », *idem*, Polanyi, p.88 (cité par Beaud Michel).

nouveau moule idéologique qui paraît être le revers du précédent¹¹⁵. Maintenant, les mutations technologiques et économiques permettent même une individualisation de certains processus productifs et spéculatifs et génèrent surtout des croyances en la valeur individuelle des activités et des potentialités¹¹⁶. Le modèle de la pensée unique, libérale, et enfin libérée des carcans intellectuels du vieux matérialisme dialectique de Karl Marx, est vanté et vendu comme le produit miracle d'une nouvelle donne économique.

L'un des aspects fondateurs de cette « nouvelle économie » étant la maîtrise mondiale des réseaux de transport électronique des informations¹¹⁷, c'est la communication elle-même qui devient l'enjeu de cette marchandisation extrême¹¹⁸. Cette communication se réduit cependant, la plupart du temps, à un transport rationalisé et standardisé d'informations. Cette « communication médiatisée [...] risque de faire éclater la société réelle, en substituant l'individualisme et les relations « à la carte » aux solidarités qu'impliquait la vie sur un même territoire et le partage de ressources culturelles communes ».¹¹⁹ Cette société du « multibranchement », tout en renouvelant le thème du « village global », peut donc produire simultanément une vision égocentrée et uniformisée du monde.

¹¹⁵ Mais à l'usage de ces modèles pourraient bien se constituer d'autres alternatives.

¹¹⁶ « Mais la « nouvelle économie », c'est aussi pour ses laudateurs l'empowerment- une manière de donner vie à plus d'initiative individuelle. Manuel Castells prédit ainsi l'avènement d'un « capitalisme individualisé et décentralisé » : « Avec Internet, tous les gens peuvent devenir des capitalistes individuels. Le modèle de la Silicon Valley préfigure ce mouvement : la majeure partie de la rémunération s'effectue sous la forme de stock-options, de parts de l'entreprise. L'employé se sent davantage actionnaire que salarié [...] », in « Fortune et infortune de la « nouvelle économie », *Le Monde Diplomatique*, mai 2000. Citation extraite de CASTELLS (Manuel), « L'Internet crée un nouveau capitalisme », *Libération*, 5 juillet 1999. Voir aussi : CASTELLS (Manuel), *La société en réseaux. Le Pouvoir de l'identité - Fin de millénaire*, Fayard, Paris, 1999.

¹¹⁷ Cf. LAIME (Marc) et B.ELLYAS (Akram), *Derrière le yo-yo boursier des valeurs. Com*, « Fortunes et infortunes de la « nouvelle économie », *Le Monde Diplomatique*, mai 2000, pp. 12-13.

¹¹⁸ « Ce qu'il y a de nouveau dans les technologies de l'information, ce n'est pas la technologie numérique, mais la transformation en marchandise de tout un pan de l'activité humaine : la communication ». Idem (citation de l'économiste André GAURON extraite de « La nouvelle économie et sa monnaie », *Libération* du 23 novembre 1999).

¹¹⁹ WOLTON (Dominique), *Les fausses promesses de la « société Internet »*, « Sortir de la communication médiatisée », *Le Monde Diplomatique*, juin 1999, p.29 : « L'enjeu est moins la liberté individuelle, certes toujours fragile mais admise au panthéon des valeurs démocratiques, que la préservation des conditions de l'identité collective, rôle éminent de l'Etat-nation. Or, on dénigre volontiers cet Etat-nation, pour célébrer « l'ouverture », sans se soucier du délitement des liens sociaux qu'elle provoque. Car la globalisation encourage la fragmentation en autant de communautés que de repères identitaires et de marchés potentiels. Demain le problème principal ne sera plus l'expression, mais bien la capacité à sortir de la communication médiatisée pour éprouver une communication directe, humaine, sociale ».

WOLTON (Dominique), *Internet et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Flammarion, Paris, 1999.

RAMONET (Ignacio), *La Tyrannie de la communication*, Galilée, Paris, 1999.

Cf. *Révolution dans la communication*, Manière de voir n°46, *Le Monde Diplomatique*, juillet/août 1999.

Pour Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, la notion polysémique de « mondialisation » et toute la vulgate qui l'accompagne ne sont d'ailleurs que « rhétorique » invoquée par les différents gouvernements « pour justifier leur soumission volontaire aux marchés financiers ». On assiste, selon ces deux sociologues, à une véritable « colonisation mentale » qui s'opère (en Europe grâce à la bienveillante neutralité britannique), à travers cette diffusion de « vrais-faux concepts » et qui, à terme, ne peuvent « conduire qu'à une sorte de « Washington consensus »¹²⁰.

Le danger existe effectivement que la réflexion (par exemple, sur les politiques sociales) se fasse piéger par un « impérialisme symbolique » et qu'elle s'inscrive, même à son insu, dans la mouvance et la défense globale d'un modèle néolibéral, version américaine ou européenne. Cependant, « L'illusion néolibérale », pour reprendre le titre du dernier ouvrage de René Passet¹²¹, finit par perdre son pouvoir hypnotique. Penser que le filet symbolique, jeté au dessus du monde par le grand pêcheur américain, emprisonnera dans ses mailles tous les humains sans distinction, c'est compter sans les capacités de résistances et d'innovations des peuples (Cf. *infra*, « Les nouvelles solidarités »)¹²².

¹²⁰ BOURDIEU (Pierre) et WACQUANT (Loïc), *L'Amérique dans les têtes*, « La nouvelle vulgate planétaire », *Le Monde Diplomatique*, mai 2000, p.7. Selon ces auteurs, cet entrisme de « l'impérialisme de la raison libérale » s'incarne, en « Grande Bretagne, placée en position intermédiaire, neutre (au sens étymologique) entre les Etats Unis et l'Europe continentale, qui a fourni au monde ce cheval de Troie à deux têtes, l'une politique, l'autre intellectuelle, en la personne duale de Tony Blair et d'Anthony Giddens, « théoricien » autoproclamé de la « troisième voie », qui, selon ses propres paroles, qu'il faut citer à la lettre, « adopte une attitude positive à l'égard de la mondialisation » ; « essaie (sic) de réagir aux formes nouvelles d'inégalités » mais en avertissant d'emblée que « les pauvres d'aujourd'hui ne sont pas semblables aux pauvres de jadis (de même que les riches ne sont plus pareils à ce qu'ils étaient autrefois » ; « accepte l'idée que les systèmes de protection sociale existants, et la structure d'ensemble de l'Etat, sont la source des problèmes, et pas seulement la solution pour les résoudre » ; « souligne le fait que les politiques économiques et sociales sont liées » pour mieux affirmer que « les dépenses sociales doivent être évaluées en termes de leurs conséquences pour l'économie dans son ensemble » [...]. *Ibidem*. Cf. aussi le site Internet de Anthony Giddens : www.lse.ac.uk/Giddens/

¹²¹ PASSET (René), *L'illusion néolibérale*, Fayard, Paris, 2000, 287 p.

¹²² Pierre Bourdieu, dénonce ainsi les stratégies ambiguës du « social-libéralisme » à l'anglaise (« thatchérisme » médiatisé par une symbolique socialiste quelque peu recyclée), mises en place, même par les socialistes français, dans la construction d'une Europe toujours appelée « sociale » mais qui en fait, ne semble obéir qu'aux injonctions de la Banque centrale.

Entre autres reproches, P. Bourdieu, souligne que les « sociaux-démocrates » « n'essaient même pas de contrecarrer le processus, déjà fortement avancé, de destruction des acquis sociaux du welfare [...] ». Il s'inquiète aussi « du pouvoir exorbitant de censure des politiques sociales qui est accordé, en dehors de tout contrôle démocratique aux « gardiens de l'euro [...] ». Il parle de « dumping social », dénonce « le programme régressif en matière sociale que le patronat n'a cessé de promouvoir, dans les discours comme dans les pratiques depuis le milieu des années 70 [...] » et rappelle que « l'histoire sociale enseigne qu'il n'y a pas de politique sociale sans un mouvement social capable de l'imposer (et que ce n'est pas le marché, comme on tente de le faire croire aujourd'hui, mais le mouvement social qui a « civilisé » l'économie de marché, tout en contribuant grandement à son efficacité ». Aussi, il propose, à l'encontre de ces politiques, de constituer un « syndicalisme européen », un mouvement rénové capable de mobiliser sur des valeurs « internationalistes » (à l'exemple de la « Marche européenne des chômeurs » - qui ont convergé, les 3 et 4 juin 99, vers Cologne).

C'est donc bien à cet entrecroisement des niveaux politique, économique et social que se pose pour les professionnels du social, en terme de communication, les questions de leur travail et de ses finalités.

3.3 Les transformations géopolitiques

Les mutations économiques, technologiques et idéologiques, d'abord sensibles dans les pays du bloc occidental et dans les pays orientaux « capitalistes », investissent rapidement les autres espaces géopolitiques. Ce phénomène de diffusion de schémas de société à forte prédominance nord-américaine est, faut-il le rappeler ? connu sous le terme de « mondialisation »¹²³.

L'extension du modèle libéral est facilitée par l'accumulation et la complémentarité de multiples facteurs connexes (les bilans économiques et sociaux catastrophiques du bloc soviétique et des pays « socialistes » asiatiques, l'aspiration des peuples à la démocratie, etc.). A l'instant où l'Allemagne est réunifiée, avec la chute du mur de Berlin, en 1989, on assiste à l'éclatement dans la douleur des pays socialistes (URSS, pays de l'Est et Balkans) et à l'effondrement des régimes totalitaires et des idéologies qui les soutiennent ; La même année, l'écrasement par les chars du « printemps de Pékin », sur la place Tien An Men, a différé quelque peu l'ouverture des pays communistes d'Asie au modèle capitaliste, mais pour lui, les portes des cités interdites s'entrouvrent aujourd'hui de plus en plus largement (ceci en échange de bien fragiles et rares concessions en matière de libertés individuelles et collectives) ; Le continent africain, malgré le temps des indépendances et la fin de l'apartheid, continue de sombrer sous le poids de la dette, de la corruption, des guerres et des maladies (sida) ; Dans les pays d'Amérique centrale et du sud, après le retrait des dictatures fascistes et l'amnistie des tortionnaires des années 70, au cours des années 90 réapparaissent, par voie « démocratique » et dans un costume rénové, d'anciens dictateurs militaires et paramilitaires¹²⁴.

Il va sans dire que, dans tous ces pays, le modèle néo-libéral génère d'immenses inégalités sociales et s'accommode de très graves atteintes aux droits de l'Homme ; Partout dans le monde, on assiste par ailleurs, à une recrudescence des nationalismes,

BOURDIEU (Pierre), Donner un sens à l'union, « Pour un mouvement social européen », *Le Monde Diplomatique*, juin 1999, pp. 1 et 16-17.

¹²³ Il pourrait s'agir, en reprenant la terminologie marxiste, d'un impérialisme global (peut-être son stade suprême) qui entreprend la conquête du monde dans tous les domaines (économique, financier, technologique, politique, social, culturel, symbolique, etc.), sans pour autant toujours devoir s'implanter physiquement dans chacun des pays ; le monde virtuel et symbolique lui sert à présent de relais discret mais efficace.

¹²⁴ Le modèle néolibéral, importé par les « *gringos* » venus du nord, s'est ici imposé depuis longtemps : cette « arrière-cour » traditionnelle (*el patio trasero*) des USA « sera dans peu de temps l'associé commercial majeur de l'économie nord-américaine, bien avant l'Europe et l'Asie ». AGUIRRE (Mariano), Garants de la sécurité, hommes d'affaires, acteurs politiques, « Les habits neufs des militaires latino-américain », *Le Monde Diplomatique*, juin 1999, pp. 22-23.

des intégrismes, du fascisme, du racisme et du terrorisme ; à l'apparition des mafias et des gangs (narcotrafiquants, trafics d'armes, de main d'œuvre, prostitution, etc.), à la multiplication des « paradis fiscaux » (blanchiment de l'argent) ; à une augmentation sans précédent du chômage, de la misère, des maladies, des guerres et des génocides et, en parallèle à tout ces phénomènes, se produit une impressionnante accumulation de richesses ¹²⁵.

Simultanément aux conversions économiques, aux ajustements politiques et aux déflagrations ruineuses qui se produisent dans les zones soviétiques, balkaniques, israélo-arabes, dans les régions africaines et asiatiques, et dans les différents pays du « sous-continent américain », la construction de l'Europe s'élargit et tente de s'harmoniser. Un des enjeux possibles de cette construction serait de répliquer à l'hégémonisme accru du modèle américain¹²⁶ en lui opposant ou en proposant un modèle européen. Il existe cependant, à propos de cette élaboration, de nombreuses incertitudes et zones d'ombres et certaines hésitations ou différents sont perceptibles parmi les pays appartenant à cette communauté européenne (par exemple, en matière de politiques sociales).

Les professionnels du social, comme une majorité de leurs concitoyens, semblent quant à eux n'avoir qu'une « perception limitée de la construction européenne » ¹²⁷. Aussi, dans le champ du social, il est difficile de prédire à coup sûr, si cette réplique deviendra finalement une réponse spécifiquement européenne, rétorquée contre le système libéral à l'américaine, ou une copie améliorée de ce dernier (même si la voie paraît désormais se dégager, au niveau politique, pour un développement, sans beaucoup de retenue, du modèle dominant)¹²⁸.

¹²⁵ « Un cinquième de la population mondiale pâtit de la faim, un quart n'a pas d'accès à l'eau potable et un tiers vit dans des conditions de pauvreté extrême. Le cinquième le plus pauvre de la population mondiale reçoit 1,4% à peine du produit national brut (PNB), alors que le cinquième le plus riche en accapare 84,7% ». *Rapport mondial du développement humain*, PNUD, 1994, cité par SACHS (Ignacy), « Vers un codéveloppement mondial », *Manière de voir* n°28, pp.89. Cet écart entre les riches et les pauvres ne fait d'ailleurs que s'accroître.

¹²⁶ Suprématie militaire, scientifique, politique, économique, technologique, culturelle et symbolique. Cf. RAMONET (Ignacio), *L'Amérique dans les têtes*, « Un délicieux despotisme », *Le Monde Diplomatique*, Mai 2000, p.1 et p.5.

¹²⁷ MALLET (Annick) et MILLIAT (Marie-Cécile), *Introduction à l'Europe sociale*, Ed. ENSP (coll. « Politiques et interventions sociales »), Rennes, 1997, 332 p.

¹²⁸ A ce titre, ATTAC Réunion rappelle ses inquiétudes à propos de l'AGSC, dans une lettre adressée au « Courrier des lecteurs » dans le *Quotidien* du 12/11/01. Accord, qui, s'il était appliqué, remettrait, selon cette association, fondamentalement en cause la législation sociale et tous les services d'intérêt collectif (santé, éducation, culture, eau, etc.). Les droits sociaux seraient ainsi gravement menacés, si l'OMC n'était pas « subordonnée aux chartes internationales comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions internationales relatives au travail, aux questions sociales, sanitaires et environnementales ».

Dans le cadre européen, la recherche d'une définition et d'une application commune, en matière de politiques sociales, reste donc encore un chantier aux résultats incertains, en tout cas, dans de nombreux domaines, difficiles à déterminer avec précision.

D'abord, les notions de pauvreté et d'exclusion (quand elles font parties du débat public), et par conséquent les prises en charge de ces phénomènes, ne sont toujours pas identiques dans tous les pays d'Europe¹²⁹. Les systèmes de protection sociale en Europe sont ainsi placés « sous le signe de la diversité »¹³⁰.

En outre, en dépit de situations sociales parfois très proches d'un bout à l'autre de l'Europe (taux de chômage élevé, vieillissement de la population, problématiques des exclusions, des coûts de santé, etc.), le principe de subsidiarité dévolue à chacun des Etats, la responsabilité du traitement de ses propres questions sociales. Ainsi, comme le souligne le délégué général de l'Uniopss¹³¹, Hugues Feltesse, « l'Union européenne n'a, de fait, aucune compétence directe en matière d'action sociale »¹³². Mais, à l'inverse, le renforcement de cette Union et des mécanismes du marché qui l'accompagne, répondent à une compétitivité partagée par les Etats membres, qui n'est pas sans conséquence sur leurs politiques sociales respectives¹³³.

Cette primauté donnée à l'économie ne semble donc pas favoriser, dans l'immédiat, une convergence des Etats de l'Europe, pour la mise en commun d'actions sociales. La marchandisation à outrance semble au contraire inciter, comme le note Jean

¹²⁹ PAUGAM (Serge), « Pauvreté et exclusion. La force des contrastes nationaux », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, sous la direction de Serge PAUGAM, Edit. La Découverte, Paris, 1996, pp.389-404.

Dans *l'Etude de l'OCDE sur l'emploi*, Paris, juin 1994, qui vise à remettre en cause le modèle social européen (en particulier casser le modèle de l'Etat-providence), le relativisme culturel permet à cette organisation de justifier, non sans cynisme, les effets de pauvreté qu'entraînent les mesures néolibérales : en effet, selon cette étude, « les sociétés n'ont pas toutes la même vision de ce qui est acceptable en matière d'inégalité ». Cité par HALIMI (Serge), « Sur les chantiers de la démolition sociale », *Manière de Voir* n°28, pp.58-60.

¹³⁰ « Deux conceptions différentes régissent les systèmes de protection sociale en Europe » : la conception bismarckienne qui fonde la protection sur quatre principes essentiels : le travail, la technique de l'assurance, la proportionnalité des prestations aux cotisations et la parité (gestion employeurs et salariés) ; la conception beveridgienne basée sur le principe de solidarité : sécurité sociale pour tous les citoyens financée par des contributions forfaitaires. En référence à ces deux conceptions se sont élaborées, surtout après la seconde guerre mondiale, « quatre grandes familles de systèmes de protection sociale en Europe » (logique Beveridge : Pays scandinaves ++, Grande Bretagne + ; logique Bismarck : Allemagne-France++, Pays Europe du sud +). FONFRIA (Jackie), « Protection sociale. Europe sous le signe de la diversité », *Valeurs Mutualistes*, MGEN, mai 2000, pp. 8-9.

¹³¹ Uniopss : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

¹³² FELTESSE (Hugues), « Vers un modèle européen pour l'action sociale ? », in « L'avenir du social à l'aube du XXI^e siècle » *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°2149, 14 janvier 2000, p.23.

¹³³ *ibidem*.

Afchain, « *Les grands gestionnaires de l'eau et du béton*¹³⁴ [à se mettre] *sur les rangs pour transformer les secteurs solvables de l'action sociale en services marchands. Victoire d'une Europe libérale laissant à la subsidiarité locale la gestion des exclus du partage des richesses* »¹³⁵. Qui plus est, face à l'ampleur du chômage, en particulier celui de longue durée¹³⁶, et en réponse aux multiples initiatives visant à l'insertion sociale (prestations, formations, accès au logement, etc.), des voix conservatrices ou séduites par le libéralisme ambiant, se prononcent de plus en plus clairement pour réviser fondamentalement les systèmes de protection sociale¹³⁷ et crier « Haro sur les chômeurs »¹³⁸.

Ces tentations d'introduire un système de protection sociale à l'américaine et son « modèle de réciprocité » (*workfare*)¹³⁹, s'ils séduisent, par exemple, le monde anglo-saxon, provoquent pourtant une certaine allergie dans l'espace européen, en particulier en France, où l'héritage républicain en matière de devoir de solidarité sociale pour les plus démunis représente encore, pour la plupart des gens, une valeur importante¹⁴⁰. A ce titre, les attaques en règle, menées en Europe par les tenants de

¹³⁴ Vivendi, Bouygues, Lagardère, entre autres.

¹³⁵ AFCHAIN (Jean), « La fin des associations d'action sociale ? », in « L'avenir du social à l'aube du XXI^e siècle », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°2149, 14 janvier 2000, p.21.

¹³⁶ BOUILLAGUET (Patricia) et GUITTON (Christophe), *Le chômage de longue durée*, Actes du colloque de novembre 91, Mire, Syros Alternative, 1992.

¹³⁷ Avec son idée de « refondation sociale », (le contrat remplacerait la loi) le patronat français, par MEDEF interposé, fait déjà le *forcing*, en menaçant de se retirer des organismes sociaux paritaires, pour réviser en particulier le droit aux allocations chômage. Les accords qu'il vient de conclure, en juin 2000 avec la CFDT et la CFTC, obligeraient (si le gouvernement ne s'y oppose pas) les chômeurs indemnisés à répondre à toute offre de travail, sous peine, en cas de refus, de se voir diminuer puis retirer leurs allocations (diminution de 20% des allocations au premier refus, suspension au deuxième et suppression au troisième !). Le PARE (Plan d'Accompagnement de Retour à L'emploi) a finalement été avalisé par le gouvernement après les quelques modifications d'usage. Il est aujourd'hui présenté de manière consensuelle comme étant une incitation à la recherche d'emploi. Il convient d'ajouter que devant la pénurie de main d'œuvre que connaissent certains secteurs peu attrayants en matière de conditions de travail et de salaires (bâtiment, restauration...), ou exigeant de nouvelles qualifications (informatique), ce PARE peut être avantageux pour le patronat. Ces concessions correspondent en outre aux orientations préconisées par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à propos de la « flexibilité » : baisse des aides sociales et des rémunérations et flexibilité extrême du temps de travail. « Evidemment, si les demandeurs d'emploi étaient privés de toute allocation, ils n'auraient d'autre recours que d'accepter une situation à la britannique : flexibilité du temps de travail et baisse des rémunérations. Là-bas, le *nec plus ultra* de la flexibilité, c'est le *zero hours working* : on ne garantit aucune heure de travail aux salariés et on leur impose d'attendre chez eux qu'on les appelle lorsque l'on a besoin de leurs services ». HALIMI (Serge), « Sur les chantiers de la démolition sociale » *Les Nouveaux Maîtres du Monde*, op. cité, p.58-60.

¹³⁸ NIKONOFF (Jacques), « Haro sur les chômeurs », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2000, p.32.

¹³⁹ « *Obligation des pauvres à l'endroit de la collectivité mise à contribution* ». Cf. MOREL (Sylvie), « Le *workfare* aux Etats Unis » in *L'exclusion, l'état des savoirs*, op. cité pp.472-483.

¹⁴⁰ Ainsi, des allocations chômage, de la CGS, de la CMU et du R.M.I., etc.. En échange de ce dernier cependant, la notion de contrat d'insertion introduit l'idée d'obligations, d'efforts, pour l'allocataire afin qu'il s'intègre dans

l'idéologie (théologie) néolibérale contre les Etats-providence (Etat social), pour des prétextes gestionnaires, voudraient parvenir à gommer et pourquoi pas ? faire table rase des acquis sociaux, considérés comme historiques voire constitutifs de l'identité européenne¹⁴¹.

Au sein du parlement européen et de l'OMC, si les discussions ne sont donc pas closes, les velléités d'alignement sur les exigences du marché restent bien vivaces.

3.4 Des phénomènes sociaux nouveaux et des réponses ambiguës

3.4.1 Le chômage

Dans les contextes économiques et géopolitiques que nous venons d'aborder, une des conséquences concrètes essentielles, en matière de question sociale, est bien l'apparition massive du chômage.

Cet état de « travailleurs sans travail » correspond à une mise à l'écart durable d'un très grand nombre d'individus de la matrice sociale de base de la « société salariale moderne ». Ces « exclus de la croissance », Robert Castel pense qu'ils sont entrés dans un processus de « désaffiliation ». Autrement dit, dans la société salariale, le fait de se retrouver au chômage (c'est-à-dire, éjecté de la sphère économique du travail salarié qui reste, selon cet auteur, « le support privilégié d'inscription dans la structure sociale »¹⁴²), place l'individu dans une position d'inutilité sociale et le boute hors des appartenances collectives et citoyennes habituelles. D'après cette analyse sociologique, on assiste ainsi, avec l'irruption de la « modernité libérale », aux « métamorphoses de la question sociale ». Et même pour tempérer les effets désastreux de cette nouvelle question sociale, il n'existe pas, on s'en doute, de remèdes miraculeux ni de solutions toutes faites. Les mesures qui sont actuellement préconisées (R.M.I.) ne donnent ainsi

quelque projet ou programme de réinsertion. Comme le suggère Sylvie Morel (op. cité, p.481) : « En France, où l'on a choisi de coupler l'assistance à des mesures plus ou moins contraignantes d'intégration, les risques de dérive ne sont[donc] pas entièrement exclus. Avec la montée en puissance du nombre des allocataires du RMI et la hausse des coûts qui l'accompagne, des voix pourraient s'élever pour exiger de ceux-ci des « preuves » de bonne foi et des « efforts d'insertion » plus soutenus. Les principes au fondement des « secours publics », ceux de la citoyenneté républicaine, seraient alors rudement mis à l'épreuve ». MOREL (Sylvie), « Le *workfare* aux Etats-Unis » in *L'exclusion, états des savoirs*, op. cité, p.472-483. L'offensive actuelle du Medef sur les questions de l'assurance-chômage et des retraites est beaucoup plus directe et inquiétante, et s'inscrit dans cette logique libérale du *workfare*, cf. note 137.

¹⁴¹ « [...], les Etats-providence sont le « cœur de la civilisation européenne moderne » [Ignacio Ramonet, « un horizon d'espoir », *Manière de voir* n°22, mai 1994], le fruit d'un siècle et demi de luttes sociales, et aussi de la concurrence avec le socialisme à l'époque où celui-ci avait une crédibilité aux yeux d'une partie importante de l'opinion occidentale. Ils représentent de ce fait un élément fondamental de notre identité et un trait qui distingue l'Europe de ses concurrents américain et japonais ». SACHS (Ignacy), « Vers un codéveloppement mondial », *Manière de voir* n°28, pp.89-91.

¹⁴² CASTEL, op. cité p.13.

pas entièrement satisfaction : elles serviraient plutôt à « calmer le jobard »¹⁴³, dans l'attente de son hypothétique réinsertion, par le travail, dans le monde de la citoyenneté. Au demeurant, estime Robert Castel, l'Etat « Social » devrait donc toujours rester garant d'équilibre et assurer un partage plus équitable du travail et des richesses collectives.

Le travail serait-il une valeur en voie de disparition¹⁴⁴ et devrait-on se satisfaire d'un Revenu Minimum d'Existence?¹⁴⁵

¹⁴³ GOFFMAN (Erwin), « Calmer le jobard ; quelques aspects de l'adaptation à l'échec », in *Parler frais*, Paris, Edit. de Midi, 1989. Cité par Castel, p. 433.

¹⁴⁴ MEDA (D.), *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Aubier, 1995 ; RIFKIN (J.) ; *La fin du travail*, La Découverte 1996 ; MONGIN (O.) (présentation), *Le travail quel avenir ?* Gallimard, Coll. Folio, 1997 ; GORZ, *Métamorphoses du travail : quête de sens*, Gallimard, 1998.

¹⁴⁵ Pour Marie France FREYNET, « la question désormais posée n'est-elle pas celle du devenir du lien social quand le travail, grand intégrateur de nos sociétés depuis des siècles, tend à se faire rare ? Comment remplacer les multiples relations d'interdépendance qu'il permettait de développer ? La société duale ne sépare pas seulement les riches et les pauvres ; elle sépare aussi les importants des inutiles. Le contrat d'insertion lié au versement de l'allocation du R.M.I. peut-il garantir la participation au registre complet des droits du citoyen ou vise-t-il seulement à masquer la condescendance de l'aide aux exclus ? »

FREYNET M. F., *Les médiations du travail social, contre l'exclusion (re)construire les liens*, préf. de Michel SEGUIER, 2e édition, Chronique sociale, Lyon, 1996.

Dans un article du *Monde Diplomatique* d'avril 1998, Chantal EUZEBY dégage, quant à elle, « les pistes pour une révolution tranquille du travail » et en analyse les principaux avantages et inconvénients : au principe libéral « pas de droits sans obligation de travail », s'opposent les partisans du « revenu d'existence » (Yoland BRESSON et René PASSET) ; de « l'allocation universelle » (Philippe VAN PARIJS) ; du « revenu de citoyenneté » (Jean-Marc FERRY) ; d'un « R.M.I. bis » (Alain CAILLE) sans contrat d'insertion.

L'idée d'un revenu de base indépendant du travail est aujourd'hui reprise en France par le courant « distributif » (Jacques DUBOIN et l'Association pour l'Instauration du Revenu d'Existence, A.I.R.E.). De tous ces dispositifs c'est le R.M.I. bis qui lui paraît le moins coûteux et donc le plus rapidement réalisable. La forme originelle du R.M.I. conçue en fonction d'un système industriel, maintenant dépassé, a vécu. Il faut donc redéfinir les droits sociaux en fonction de nouveaux besoins et en adapter les modalités de financement, « le couplage assistance-insertion, qui avait un sens au moment de la création du R.M.I. - la croissance avait atteint plus de 4% dans les années 1988-1989 et son contenu en emplois était encore assez fort - n'en a plus guère dans un contexte où l'offre d'emplois est trop limitée [...] Il convient donc de supprimer le contrat d'insertion, d'espacer le contrôle des ressources, d'ouvrir le R.M.I. aux jeunes de 18 à 25 ans (ce que refuse pour l'instant le gouvernement français), et d'y incorporer des modalités d'incitation à la (re)prise d'une activité, comme le prévoit d'ailleurs le projet de loi contre l'exclusion présenté par Mme Martine AUBRY, la ministre de l'emploi et de la solidarité. Le contrat d'insertion devrait être remplacé par le contrat d'activité, tel qu'il est proposé par le rapport BOISSONNAT ».

Bibliographie :

BOISSONNAT J., *Le travail dans vingt ans : le rapport de la commission présidée par J. B. Commissariat général du Plan*, Odile Jacob, Paris, 1995.

EUZEBY C., *Mutations économiques et sociales*, Dunod, Paris, 1998.

CAILLE A., in Guy AZNAR, Alain CAILLE, Jean-Louis LAVILLE, Jacques ROBIN, Roger SUE, *Vers une économie plurielle*, Syros, Paris, 1997.

3.4.2 Pauvreté et misère du monde

Parallèlement, à la montée en puissance des 200 plus importantes transnationales et au gonflement exorbitant des 400 plus grosses fortunes du monde¹⁴⁶ (équivalant aux revenus annuels de milliards de pauvres)¹⁴⁷, et donc avec l'apparition (parfois éphémère) de nouveaux riches (entrepreneurs et *managers*, détenteurs de *stock options*, *stars* du spectacle, de la mode et du sport, *golden boys*, jeunes pousses ou *start up*, spéculateurs et boursicoteurs en tous genres, joueurs chanceux ou mafieux, etc.), se

GORZ A., *Misères du présent, richesse du possible*, Galilée, Paris, 1997 (compte rendu de l'ouvrage dans *Le Monde Diplomatique* de novembre 1997).

BRESSON Y., *Le partage du temps et des revenus*, *Economica*, Paris, 1994 ; « Instaurer un revenu d'existence contre l'exclusion », *Le Monde Diplomatique*, novembre 1997.

PASSET R., « Sur les voies du partage », *Le Monde Diplomatique*, mars 1993.

Pour une présentation des diverses conceptions et controverses sur le R.M.E. : cf. « Vers un revenu minimum inconditionnel ? » Revue du *Mauss*, n°7, premier semestre 1996 ; numéro spécial « Pour ou contre le revenu minimum ? » de *Futuribles*, n°184, février 1994 ; Chantal EUZEBY, *Le Revenu minimum garanti*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 1991.

Voir aussi la critique (« société à deux vitesses ») de l'allocation universelle et du R.M.E. (projet issu d'une analyse de GORZ), critique développée par Pierre ROSANVALLON et Jean-Paul FITOUSSI : ROSANVALLON P. et FITOUSSI J.P., 1996, *Le nouvel âge des inégalités*, Paris, Ed. Seuil, Coll. Essais, p.177-179.

Voir enfin le n° 241 de la revue *Esprit* : *A quoi sert le travail social ?* Mars-avril 1998, et en particulier sur cette question controversée du revenu minimum universel, l'article de Jacques DONZELOT et Joël ROMAN, « 1972-1998 les nouvelles données du social », p.7-25.

¹⁴⁶ En France, au temps florissant de l'ère industrielle, on parlait souvent des 200 familles (les rois de l'acier du pneu et du textile, etc.). Aujourd'hui, notons le déplacement d'échelle, il s'agit des 200 grosses transnationales qui appartiennent pour l'essentiel aux cinq pays capitalistes avancés (Etats Unis, Japon, France, Allemagne et Royaume-Uni). Parmi elles, 10 accaparent presque autant de profits annuels que les 190 autres (34,8 milliards de dollars contre 38,6). Cf. CLAIRMONT (Frédéric) et CAVANAGH (John), « Le « club des deux cents » ou les vertus de la concentration », *Le Monde Diplomatique*, décembre 1985 et « Sous les ailes du capitalisme planétaire », *Manière de Voir* n°28, pp. 34-36.

Quant au nombre clef, des personnalités et familles les plus fortunées de la planète, il représente dorénavant (et c'est plus qu'un symbole de croissance) le double (400) ; « la valeur globale de leurs avoirs est estimée à 2000 milliards de dollars ». cf. *Le Nouvel Economiste*, dossier cité note 109.

¹⁴⁷ Dans le même article de *Manière de Voir* n°28, les auteurs citent un article du quotidien anglais *The Guardian* qui illustre, à sa façon, les fortunes distribuées par la société de courtage *Goldman Sachs* à ses associés (chacun avait reçu une prime de 5 millions de dollars, dans une période de licenciements massifs et de baisse généralisée des salaires) : « Quelle est la différence entre la Tanzanie et Goldman Sachs ? L'un est un pays africain qui gagne 2,2 milliards de dollars par an et les partage entre ses 25 millions d'habitants. L'autre est une banque d'investissement qui gagne 2,6 milliards de dollars et en distribue l'essentiel à 161 personnes ». *The Guardian*, 10 décembre 1993.

multiplient et s'amplifient, un peu partout dans le monde, des problèmes sociaux inédits, mais dont le dénominateur commun a trait à la pauvreté¹⁴⁸.

Ce phénomène récessif est pluridimensionnel et, si l'aliénation est avant tout de nature économique, ses conséquences sont multiples et portent atteinte, non seulement à l'intégrité physique de la personne, mais aussi à son état psychologique et à son intégration sociale et culturelle. Il va sans dire que c'est dans les pays les plus pauvres que les conséquences pour les populations sont les plus graves¹⁴⁹ mais, dans le pays le plus riche de la planète et le plus libéral, les USA, les trente millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (surtout des noirs et des métis) ne peuvent guère plus compter sur l'efficacité de l'Etat pour les aider. La pauvreté est toujours là-bas considérée comme un défaut personnel et elle est traitée comme tel. Rien d'étonnant alors, que dans ce pays au « *libéralisme débridé et sans contrepoids* », l'écart entre les pauvres et les riches aille en s'aggravant¹⁵⁰.

En France aussi, sur le plan social, des millions de gens supportent, certains depuis près de trente ans, une existence fort peu glorieuse. Les maux s'accumulent et semblent souvent se répondre (en formulant, non sans hésitation, de nouvelles lexies)

¹⁴⁸ Une enquête réalisée par la Banque mondiale, dont le premier volume est paru le 14 mars 2000 sous le titre *La voix des pauvres*, indique que « 56% de la population mondiale vit actuellement dans la pauvreté : 1,2 milliard de personnes vivent avec moins de 1 dollar par jour et 2,8 milliards supplémentaires vivent avec 2 dollars » et ce phénomène, excepté en Chine, s'aggrave. Cf. article de DELATTRE (Lucas) dans le *Monde* du 30 mars 2000, « La pauvreté vue par 60000 pauvres de 60 pays ».

¹⁴⁹ Il est toujours possible de relativiser la misère en fonction des cultures et du degré de développement des pays concernés. Cette position exige donc des études approfondies des situations sociales afin que les réponses apportées pour la résolution des problématiques soient davantage en adéquation avec les spécificités locales. Cet argument « culturaliste » peut néanmoins être aussi avantageusement utilisé, par les détenteurs de pouvoir et de richesse dans tous les pays, pour justifier l'inaction sociale locale et internationale vis à vis des pauvres des pays les plus pauvres (ceux du « Tiers-monde ») ; au pire ce thème de « la différence culturelle » sert parfois encore à faire admettre les graves atteintes aux droits de l'homme dans une bonne mesure effectivement avec ceux des pays riches (famines, maladies, esclavage, dictature, génocide...). Mais même dans les pays du « Premier-monde », il devient courant, devant la multiplication des problématiques sociales, de hiérarchiser la misère selon des critères spatiaux, ethniques, culturels, etc. Quant aux riches du monde, leurs différences culturelles sont admises et parfois ostensiblement revendiquées, mais leurs richesses ne font l'objet d'aucune relativisation : leurs comptes en banque grossissent et leurs dépenses se font en dollars.

¹⁵⁰ Dans la revue *POUR* n°58 d'octobre 1999, p. 22, Jean-Claude GUILLEBAUD évoque le récent rapport d'un centre d'analyse et de statistiques américain (*Center on Budget and Policy priority*) qui rappelle l'aggravation des inégalités sociales aux USA : « en 1999, 1% des américains les plus riches possèdent, après impôt, autant de revenus que 38% des plus pauvres [...] Le même rapport précise que depuis 1977, les revenus des Américains les plus riches ont plus que doublé, puisqu'ils ont augmenté de 115%. Dans le même temps, les revenus dits « moyens », ceux qui se situent au milieu de l'échelle, n'ont augmenté que de 8%. On peut juger extravagante cette montée des inégalités. Mais il y a pire encore. Durant les mêmes vingt-deux années, les revenus situés au bas de l'échelle ont carrément diminué, passant de dix mille dollars par an en 1977 à huit mille huit cents aujourd'hui. Autrement dit les Américains les plus pauvres (soit un cinquième de la population) n'ont cessé de s'appauvrir, alors même que l'Amérique s'enrichissait énormément ». Et J-C GUILLEBAUD de rester songeur devant le silence et l'aveuglement des médias français sur les contre performances du « modèle » d'outre Atlantique.

: fort taux de chômage, emplois précaires, multiples formes d'exclusions, d'inégalités sociales et raciales, ghettoïsation et violences urbaines, délinquance, criminalité, remise en cause des modèles familiaux, des apprentissages scolaires et professionnels, des traditions, des cultures, etc. Les « exclus »,¹⁵¹ « les nouveaux pauvres »,¹⁵² « les désaffiliés »,¹⁵³ les « Rmistes »¹⁵⁴ et les « chômeurs »,¹⁵⁵ auxquels il convient d'ajouter la longue liste de tous les « sans... » (SDF, sans papiers etc.),¹⁵⁶ emplissent aujourd'hui le cœur des nouvelles questions sociales.

L'énumération catégorielle des personnes et des types de difficultés sociales qu'elles rencontrent ou la mise en perspective des histoires de pauvres donnent une idée de la complexité et du volume de « la misère du monde »¹⁵⁷.

Ainsi l'observation et l'étude prolongées des bénéficiaires de prestations et d'interventions sociales dans une cité populaire (telles que les a pratiquées Serge Paugam à Saint Briec¹⁵⁸), permettent d'affiner l'appréhension de différences typologiques chez ceux que l'on dénomme « les assistés ». Ce regard scientifique, en tant qu'effort d'interprétation compréhensive, permet en outre, de cerner les types d'interventions sociales dont relèvent précisément ces personnes ; de plus, il concourt à lever, en partie et de manière indirecte, les phénomènes de stigmatisation afférents aux états d'une « disqualification sociale »¹⁵⁹ perçue encore de manière trop générique.

¹⁵¹ LENOIR R., *Les Exclus, un Français sur dix*, Paris, Seuil, 1971, 180 p.

PAUGAM S. (dir.), *L'Exclusion l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, 582 p.

¹⁵² PAUGAM S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, Coll. « sociologies », 1991 (4e éd. Mise à jour en 1997).

¹⁵³ CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Coll. « Espace du politique », Paris, Fayard, 1995, 490 p.

¹⁵⁴ PAUGAM S., *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris, PUF, coll. « recherches politiques », 1993 (2e éd. mise à jour en 1995).

¹⁵⁵ SCHNAPPER D., *L'épreuve du chômage*, Gallimard, Paris, 1981-1994, 273 p.

DEMAZIERE D., *Le chômage de longue durée*, PUF, « Que sais-je ? », Paris, 1994.

¹⁵⁶ ABDELMALEK SAYAD, « Lien social, identité et citoyenneté par temps de crise », in *Le social en questions*, revue *Sociétés & Représentations*, CREDHESS Université Paris I, décembre 1997, N°5, pp.107-128.

¹⁵⁷ BOURDIEU (Pierre) (sous la dir.), *La misère du monde*, Ed. du Seuil, 1993, 1467 p.

¹⁵⁸ PAUGAM (Serge), op. cité note 152.

¹⁵⁹ En particulier pour « les fragiles », ceux qui ne sollicitent (parfois avec beaucoup de scrupules) que des aides ponctuelles, après avoir été mis hors de la sphère du travail ; mise à l'écart vécue certes comme une perte de revenus mais aussi comme une privation de statut social.

Les enquêtes et les témoignages recueillis dans le volumineux ouvrage réalisé sous la direction de Pierre Bourdieu, leur mise en perspective et leur essai de compréhension, permettent, quant à eux, d'apercevoir de manière tragique et vivante la somme et la diversité des formes de la misère.

Cet affinage, des situations et des représentations qui caractérisent les personnes tombées dans ce qui est convenu d'appeler globalement « la nouvelle pauvreté », est aussi rendu nécessaire, par le besoin de redéfinir justement les actualités sociales d'une société « avancée » qui rencontre, à présent, un accroissement et une diversification des situations précaires.

3.4.3 Exclusion

Selon un mouvement réflexif inverse (tendant à l'unification) le thème de « l'exclusion » et de son corollaire, celui du « lien social », sont progressivement devenus en France, de véritables paradigmes sociétaux¹⁶⁰. Ils sont ainsi communément appelés à concentrer, sous cet aspect simplificateur et systémique, la substance des problématiques et des réponses sociales contemporaines.

Cette manière de subsumer en quelque sorte les diverses questions sociales en une question principale, celle de l'exclusion, peut être aussi appréhendée comme un moyen technique et opératoire, qui faciliterait la conceptualisation d'une réponse sociale, aisément repérable par chacun, et apte ainsi à constituer un véritable soubassement légal et idéologique aux actions à entreprendre. Selon son degré d'évolution, ce concept indicatif (et qui progresse au rythme de la recherche sociale), peut donc servir à justifier successivement une politique de prévention puis une politique d'insertion¹⁶¹.

L'objectif des politiques sociales, ainsi dernièrement décliné, pourrait aussi, selon une résolution plus stricte et déterminée contre « l'exclusion », être celui de lutter contre

¹⁶⁰ A propos du « paradigme sociétal » de l'exclusion, cf. PAUGAM (Serge), « La constitution d'un paradigme » et SCHNAPPER (Dominique), « intégration et exclusion dans les sociétés modernes », in *L'Exclusion l'état des savoirs*, op. cité, pp. 7-19 et pp. 23-31.

Voir encore, PAUGAM (Serge), « L'Exclusion : généalogie d'un paradigme social », in *Sociétés et représentations*, ouvrage cité note 156, pp. 129-155. Dans cet article, Serge PAUGAM retient la notion commune « d'exclusion » comme pouvant être utilisée en tant que « concept-horizon ». Concept évolutif donc, qui désignait dans les années 70 (livre de René LENOIR, *Les Exclus*, 1974), des catégories de personnes inadaptées socialement et dont le nombre s'accroît dans tous les milieux (politique de prévention) ; puis dans les années 80, avec la montée du chômage, apparaît la notion de précarité (rapport OHEIX, 1981) et celle de « nouvelle pauvreté » (R.M.I.) ; enfin, dans les années 90, la notion « d'exclusion » est de retour : elle contient maintenant l'idée de processus et met en exergue les phénomènes de rupture identitaire (professionnelle, par exemple) et le relâchement des liens sociaux. Ce concept, issu du débat social, sert d'indicateur à la recherche [DURKHEIM (Emile), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, 1895 (PUF/ « Quadrige », pour la dernière éd.)].

¹⁶¹ Loi de 1975 contre les exclusions et ses rénovations : annexes XXIV, loi juillet 1998 (déposée en juin 2000).

des situations ou des processus, appréhendés réellement comme responsables, pour des individus donnés, d'une mise à l'écart partielle ou quasi totale de leur vie en société. Autrement dit, et toujours selon cette logique abstraite de « l'exclusion », l'inclusion de ces personnes dans une vie sociale « normalisée », pourrait ainsi passer, idéalement, par un effacement de leurs situations d'exclusion ou par l'arrêt d'un tel processus d'isolement. Nous sommes encore loin du compte si on se réfère à la vague de licenciements qui déferle à nouveau en l'an 2001.

En outre, toutes ces réponses, à des contextes excluant des individus ou des groupes d'individus, ne peuvent être efficaces que si elles sont relayées et supportées par une collectivité sociale et par les divers organes de pouvoir qu'elle a constitués.

3.4.4 *Les nouvelles solidarités*

Des aspirations et des mouvements sociaux apparaissent en contre-point de ce contexte débridé : luttes contre les exclusions sociales (restos du cœur, droit au logement, comités de chômeurs, collectifs des sans-papier, associations contre le racisme, etc.) ; mobilisations sur les fronts de la santé (associations de lutte contre le sida, contre les maladies génétiques, les toxicomanies, etc.) ; développement de l'aide internationale à caractère humanitaire (multiplication des O.N.G. et des associations caritatives) ; combats écologiques (contre le nucléaire, les Organismes Génétiquement Modifiés, les pollutions de l'air, de l'eau et de la terre, etc.) ; affirmations culturelles et défense des minorités (ethniques, sexuelles, etc.) ; luttes contre la mondialisation (manifestations anti-FMI, AMI, OMC, G8, etc.) ; pour la défense des droits de l'Homme et de la démocratie ; apparaissent aussi diverses tentatives d'économie solidaire et alternative, des expérimentations de réseaux d'échange (SEL), de développement durable, etc. et s'exprime de plus en plus une revendication d'appartenance à un monde solidaire (citoyen du monde).

Ces divers mouvements, dont il serait intéressant d'analyser les évolutions, expriment d'abord un refus des inégalités sociales ressenties comme inadmissibles en terme de dignité et de droits humains. Ces mobilisations se sont réalisées pour exprimer les inquiétudes et conjurer les grandes peurs du millénaire qui vient de s'achever (non dans une vision millénariste, mais au regard des dégradations réelles de l'environnement général). Elles portent aussi de plus en plus la contestation des modèles de société proposés, en particulier celui d'un libéralisme partisan inconditionnel du chacun pour soi. Ces actions communes se caractérisent aussi le plus souvent par des réalisations pratiques pour améliorer les situations des gens concernés : elles prennent alors la forme d'intervention et d'aide, à la manière d'une intervention sociale. Pour atteindre cette concrétisation, elles élaborent des formes innovantes d'actions et assurent, à travers une personnification des auteurs, leur médiatisation. A cet égard, l'apparition de figures et d'organisations emblématiques (l'humoriste Coluche, l'abbé Pierre, le biologiste Albert Jacquard, le paysan

syndicaliste José Bové, et les Restos du cœur, DAL, Act-up, Attac, etc.) est aussi significative de la popularité certaine de ces initiatives.

En outre, ces divers mouvements autonomes et aux objectifs différents semblent progressivement être en passe de constituer des propositions d'être et d'agir ensemble qui dépassent les grands clivages habituels de la politique. Ils élaborent, au travers de leurs pratiques, des espace idéels, des principes philosophiques, existentiels et politiques qui semblent constituer autant de garanties pour une vie sociale satisfaisante pour les individus. Il paraît probable ainsi que l'expansion, depuis le début des années 80, d'un « individualisme hédoniste et personnalisé », « narcissique » et « total », dans « l'ère du vide »¹⁶², puisse vraisemblablement rencontrer dans ces nouveaux espaces de solidarité collective matière à recentrer ses énergies de façon moins privative, miniaturisée, autiste et, pourquoi pas ? constituer ainsi une nouvelle planète.

A côté de ces mouvements vedettes, des mécanismes beaucoup plus discrets de solidarité et de nouvelles formes de liens sociaux peuvent aussi être observés au sein des banlieues. Anne Garnier-Muller,¹⁶³ suite à une longue enquête socio-anthropologique, révèle que pour résister aux phénomènes d'exclusion, les chômeurs et les jeunes en situation précaire, se montrent particulièrement inventifs. Ils créent ainsi avec force imagination de multiples univers dans lesquels solidarité et délinquance permettent leur survie. Cette étude met en évidence la propension et la capacité des hommes à s'organiser socialement face à l'adversité, la pauvreté en l'occurrence. Mais, cette installation au sein des sociétés modernes de nouveaux mondes parallèles, peut aussi légitimement interroger ou inquiéter chacun.

Pierre Bouvier¹⁶⁴ voit dans les « nouveaux mouvements » sociaux, en particulier ceux qui répondent (en marge ou dans les interstices des institutions) aux diverses formes d'exclusion, se constituer de « nouveaux ensembles populationnels cohérents », s'agencer de « nouveaux acteurs aptes à remettre en question les « contraintes » de leur époque ». Ces réactions partagées se produisent souvent dans la proximité et l'immédiateté. Elles sont ponctuelles, surprenantes, originales, pragmatiques (entrepreneuses presque) et se singularisent dans la prise en considération des individualités (des sensibilités) en une solidarité et une expression collectives. Leur coalescence¹⁶⁵ construit un « nouvel exister ensemble ». Ces configurations inédites

¹⁶² LIPOVETSKY (Gilles), *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1983, 314 p.

¹⁶³ GARNIER-MULLER (Anne), *Les inutiles. Survivre au quotidien en banlieue et dans la rue*, Les éditions de l'Atelier, Paris, 2000, 240 p.

¹⁶⁴ BOUVIER (Pierre), *La socio-anthropologie*, Paris, Armand Colin, 2000, pp. 170-175. Voir aussi du même auteur : « Citoyenneté et exclusion », *Ethnologie française*, n°2, 1996.

¹⁶⁵ « La coalescence des segments » est évoquée par Emile DURKHEIM lorsqu'il traite de la solidarité (*Les règles de la méthode sociologique* et *La division du travail social*). Les pratiques sociales de la vie quotidienne édifient des similitudes, rendent les comparaisons possibles et permettent donc de relier les segments dissociés. Ainsi, le

acquièrent progressivement un sens social et anthropologique qu'il importe donc de décrypter.

Claude Dubar¹⁶⁶ voit dans l'apparition, par exemple, des « nouvelles formes d'engagements et de participation sociale », celles des « nouveaux militants », décrits par Jacques Ion¹⁶⁷ et partisans de leur propre « militance », autant d'occasions de reformuler des identités pouvant aboutir à « une reconversion identitaire », remisant ainsi les configurations anciennes des formes « communautaires » d'appartenance et d'identification (« culturelles » et « statutaires »), au profit de formes d'identification de type sociétaire (« réflexives » et « narratives »). Ces secondes formes, émergent, non sans difficultés, grâce aux relations intimes établies avec des « Autrui significatifs » mais aussi, dans l'espace public et ouvert à la citoyenneté, avec des « Autrui généralisés ». Ce passage encore difficile (car initiatique, pourrait-on penser) permet l'individualisation des acteurs, les fait accéder à des identités personnelles, et il favorise enfin, note Claude Dubar, « une évolution de formes de production et d'échanges, locales et centralisées, à d'autres, mondialisées et réticulaires »¹⁶⁸.

Ces nouvelles solidarités interpellent aussi le travailleur social car elles lui indiquent de manière efficace que le social peut encore appartenir à chacun, qu'il se considère spécialiste, professionnel, bénévole, militant, citoyen, riche ou pauvre, « in » et « out », pourvu qu'il se mette et agisse avec d'autres. Les histoires de l'aide et du travail social (religieuses, philanthropiques, républicaines) semblent aujourd'hui revenir toutes ensemble et se bousculer au portail largement ouvert des inégalités sociales.

4 Le roman du social

On pourrait commencer cette réflexion sur le travail social par l'introduction d'une coupure méthodologique entre les deux termes qui composent cet objet d'étude. Ainsi fait, nous pourrions ensuite procéder à une analyse différenciée de chacun des deux nouveaux objets mis en évidence, celui du travail et celui du social. Rapidement

groupe social s'élargit et améliore sa cohérence. DURKHEIM insiste aussi sur l'idée que cette transformation suppose de rompre ou de modifier les liens habituels (du localisme au « holisme »). Suzie GUTH pense qu'une réactualisation et une modernisation de ce paradigme pourrait permettre de comprendre certains faits des sociétés à croissance rapide (africaines) ou, dans nos sociétés, des phénomènes comme « l'ethnisme » (solidarité ethnique). Cf. GUTH (Suzie), « Un paradigme perdu. La coalescence des segments » (pp. 157-172), in *Une société des identités est-elle possible ?* (sous la direction de S. GUTH), Actes du colloque « Sociologies IV » Tome III, Paris, L'Harmattan 1994, 242 p.

¹⁶⁶ analysant les crises qui affectent les grands espaces classiques (familial-sexe, économique-travail, religieux/politique-militant) et les différents processus de socialisation et de construction identitaire qui s'y déroulent (DUBAR, *La crise des identités*, op. cité).

¹⁶⁷ ION (Jacques), *La fin des militants ?*, Ed. de l'Atelier, 1997.

¹⁶⁸ Claude DUBAR, *ibidem*, pp. 219-228. Pour cette conclusion sur les échanges sous formes de réseaux, Claude DUBAR fait référence à l'ouvrage de CASTELL (Manuel), *La société en réseau, Le pouvoir de l'identité et Fin de millénaire*, (trois tomes), Paris, Fayard, 1998 et 1999. Voir aussi *supra* note n°116.

cependant, nous serions forcés d'admettre que dans le cadre de cette recherche spécifique cette déconnexion volontaire du travail du social ne peut tenir durablement. En effet chaque fois qu'il est question du travail (ou de son manque) apparaît bientôt, la question du social ou encore la question sociale.

4.1 La question du social

Marcel David dans son livre *Les fondements du social* établit le recensement des composants de ce concept qui varie en fonction des angles choisis pour sa compréhension¹⁶⁹. Cette énumération indique la variété des approches possibles. Pour cette recherche, j'examinerai ce concept sous l'angle des modes d'analyse de la société, puis sous celui de la question sociale et enfin sous celui du travail et des professionnels du social. A nouveau cette découpe théorique et triangulaire du social ne signifie pas que dans la réalité, le social se présente ainsi. Au contraire cet aperçu du social ne donne qu'une approximation de ce que recouvre réellement ce terme : la distinction géométrique de ces différents points ne permet guère de saisir en particulier tous les effets dynamiques et relationnels qui se composent et circulent sous cette appellation globale. Aussi, je ne manquerai pas de rappeler à l'occasion les complexifications et les interdépendances qui s'établissent entre les termes du social retenus pour cette démonstration.

4.1.1 Sociétés et modes d'organisation sociale.

Question du social entendue d'abord au sens large, celle qui considère, par exemple, qu'il s'agit d'inclure dans cette interrogation les différents développements du concept de société, en particulier ceux qui font référence aux modes d'organisation de ces sociétés et qui tentent d'en définir des types distincts.

Ainsi, dans une perspective évolutionniste (Parsons T.),¹⁷⁰ les sociétés sont conçues comme des systèmes clos et ordonnés de façon hiérarchique (primitif, archaïque, moderne) ; dans une approche plus fonctionnelle (Aberle D.F.),¹⁷¹ une société s'auto reproduit grâce à des règles collectives pré-requises.¹⁷² On parvient ainsi, en classifiant

¹⁶⁹ DAVID (Marcel), *Les fondements du social, de la Troisième République à l'heure actuelle*, Anthropos-Economica, 1993, 298 p.

¹⁷⁰ PARSONS (Talcott), *Societies : Evolutionary and comparative Perspectives*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966.

¹⁷¹ ABERLE (D.F.), « The functional Prerequisites of a Society, *Ethics* 60 : 100-111.

¹⁷² Ainsi, la prohibition de l'inceste comprise comme universelle dans les systèmes de parenté permettrait de générer une société stable (TYLOR, GODELIER) (L'exemple inverse des sociétés égyptiennes, dans lesquelles, chez les paysans, il était courant qu'un frère épouse sa sœur remet cependant en cause l'universalité de cet interdit). Ainsi de la langue, compréhensible par ceux qui disent « nous » pour définir une appartenance commune. Définition encore, selon les anthropologues, en fonction des modes de subsistances (société de chasseurs-cueilleurs, de nomades, industrielles, etc.) mais aussi distinctions peu nuancées entre sociétés primitives et sociétés modernes.

et hiérarchisant les différents types de sociétés, à dégager, comme l'a fait Durkheim, des formes de structures sociales (de la horde aux sociétés polysegmentaires complexes) dont le volume augmenterait à mesure de leur progrès. Cette progression, dont la division du travail social est le marqueur essentiel (le moteur de l'évolution selon Herbert Spencer), se produit, selon Durkheim, de façon mécanique par l'augmentation des populations et des rapports sociaux¹⁷³ ; l'intégration sociale résulte alors de la capacité d'adaptation des individus dans ce « tout social » (au risque sinon pour eux de se suicider).¹⁷⁴ Selon ces schémas évolutifs, les sociétés modernes (industrielles) se distinguent des formes traditionnelles (rurales) par le passage d'une solidarité mécanique à une solidarité organique ou encore, l'accord social se fonde, selon les catégories fondamentales définies par Ferdinand Tönnies,¹⁷⁵ sur un « type communautaire » (*Gemeinschaft*) ou sur « un type sociétaire » (*Gesellschaft*). Pour cet auteur cependant ces deux types de regroupements s'opposent de manière radicale. Pour lui, la vie communautaire qui accorde ensemble les individus sur de vraies valeurs et dans les rapports fondamentaux « de sang de lien et d'esprit » est première, essentielle et durable (la famille en est le prototype, et le village rural ou la petite ville avec ses corporations, les lieux d'élection). La forme « sociétaire », comprise comme tentative de raccorder rationnellement des individus que tout sépare dans les grandes villes industrielles, reste secondaire, artificielle et passagère. Max Weber¹⁷⁶ reprend en partie cette distinction mais en tant que types-idéaux. Ces types différenciés pour l'étude ne représentent donc pas pour lui nécessairement la stricte réalité. Il utilise ainsi pour caractériser les formes¹⁷⁷ du lien social, les concepts de « formes communautaires » et de « formes sociétaires ». Les premières se fondent sur le sentiment d'appartenir à une même collectivité (la famille constitue toujours le modèle premier de ces formes, mais elles sont aussi présentes dans certains autres groupements humains comme les métiers). Dans ces formes domine la pensée magique ou religieuse (dans la théorisation de Norbert Elias, le Nous modèle le Je).¹⁷⁸ Les secondes formes de relations sociales s'établissent à partir de rationalités et d'intérêts personnels bien compris (entreprises, associations) (des Nous se constituent à partir de différents Je). Avec l'émergence de la figure nouvelle de l'entrepreneur

¹⁷³ Cf. note 165.

¹⁷⁴ Cf. DURKHEIM (Emile), (1893) *De la division du travail social*, Paris, Quadrige PUF, 1996, 375 p. et (1897), *Le suicide. Etude de sociologie*, Paris, PUF, 1960.

¹⁷⁵ TÖNNIES (Ferdinand) (1887), *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz, CEPL, 1977.

¹⁷⁶ WEBER (Max), (1920) *Wirtschaft und Gesellschaft*, trad. partielle *Economie et Société*, Paris, Plon, 1971.

¹⁷⁷ SIMMEL, op. cité.

¹⁷⁸ ELIAS (Norbert), « Les transformations de l'équilibre Je-Nous », *La société des individus*, trad. Fayard, 1991, p.207-301 (1^{re} éd. 1938).

puritain (protestantisme et esprit du capitalisme étant liés selon Max Weber) et de la rationalisation marchande et calculatrice, on assiste à un « *désenchantement du monde* ». Par ailleurs, Max Weber considère que ces deux formes de socialisation ne sont pas forcément antagoniques. En effet, selon lui, les relations sociales de type sociétaire qui s'installent durablement permettent l'émergence progressive de relations et de sentiments de type communautaire (dans un atelier, une classe, etc.). Inversement, une relation à base communautaire peut être rationalisée à des fins particulières en relation de type sociétaire (exploitation d'un milieu familial). Ces deux types de socialisation, ne sont donc pas statiques comme chez Ferdinand Tönnies, mais correspondent à des processus dynamiques. Elles interagissent entre elles. En outre, pour Max Weber, le passage volontaire à la forme sociétaire dominante s'opère selon le processus difficile et non exempt de tensions, de la « rationalisation » sociale. Le social découle donc de l'activité humaine, de l'orientation des comportements des individus les uns par rapport aux autres. Aussi, les fragmentations de l'espace social moderne (en partie lié au marché) régi par des réglementations distinctes (administrations, institutions, etc.), contrairement aux règles et aux valeurs stables unifiant les diverses appartenances à la communauté, ouvrent aux individus des possibilités multiples d'activités relationnelles (professionnelles, culturelles, politiques, etc.). L'expert devient, par exemple, la figure typique de cette réalisation « sociétaire » à finalité rationnelle. Mais, en dépit de ces tendances individuelles à vouloir accéder à une forme de socialisation de type « sociétaire », les logiques propres aux différents secteurs d'activité, produisent et font coexister des groupes sociaux de type « sociétaire », comme les classes sociales, et des formes « communautaires » liées, par exemple, aux différences de statuts.¹⁷⁹

Une des formes abouties de « l'évolution » des sociétés serait, selon l'analyse marxiste des rapports de production capitalistes (exploitation et aliénation), de la stratification sociale qui en résulte (bourgeois/ouvriers) et des luttes politiques qu'ils provoquent (révolution socialiste et dictature du prolétariat), une société sans classes et sans Etat, le communisme, qui idéalement fusionnerait, si l'on peut dire, le sociétaire au communautaire. Mais, contrairement aux attentes de Marx et Engels, les régimes communistes se sont en fait établis dans des sociétés capitalistes « non avancées », où les formes communautaires (rurales) « pré-capitalistes » prédominaient largement (pays du bloc soviétique, Chine populaire et pays du sud-est asiatique, Albanie, Cuba, etc.). Dans ces pays, les formes sociales-communistes (collectivistes) érigées par l'Etat

¹⁷⁹ Cette présentation s'inspire partiellement de « la lecture de Max WEBER » faite par Claude DUBAR dans deux ouvrages récents.

DUBAR (Claude), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1996 (2^e éd.), 276 p. (Cf. pp. 89-94).

DUBAR (Claude), *La crise des identités, l'interprétation d'une mutation*, Coll. « Le lien social » (dirigée par Serge Paugam), Paris, PUF, juin 2000, 239 p.

et le Parti ont cherché à opprimer et anéantir toute velléité d'individualisme et de forme d'action « sociétaire ».

Dans le but d'affiner au maximum les catégories de sociétés, Georges Gurvitch¹⁸⁰ ainsi que Talcott Parsons proposent des typologies encore plus complexes mais difficilement exploitables.

Tous les schémas d'inspiration évolutionniste ont par ailleurs insisté sur les oppositions entre les « formes élémentaires » et les « formes complexes » de la stratification sociale qui s'établissent en fonction des différents types de formation sociale : entre celles qui prévalent dans les sociétés segmentaires (ou lignagères) « sans Etat » et celles qui dominent dans les sociétés modernes (classes sociales) « avec Etat ».

Cependant ces systèmes d'opposition entre les formes et dans les formes elles mêmes sont à relativiser. Ainsi, si dans les premières, les rapports de parenté, d'âge, de sexe ou les hiérarchies entre lignages, clans, tribus, décident généralement des statuts et des fonctions (rituelles, politiques, etc.) des individus et des groupes, dans les secondes, plus « complexes », il est maintenant admis par les historiens que des « ordres » et des « états » sociaux hiérarchisés se sont, par exemple, constitués en France au XI-XII^e siècle¹⁸¹ selon le schéma trifonctionnel (*oratores, bellatores et laboratores*) correspondant aux anciennes représentations hiérarchiques des sociétés indo-européennes¹⁸². Tous membres d'un même corps (à trois « états » distincts), ils ont des fonctions différentes (prière, guerre ou travail) et ne possèdent pas le même statut. Mais cet « imaginaire féodal » (qui méprise en particulier le travail non agricole) ne résistera pas longtemps au développement des villes du commerce et de l'artisanat. S'impose bientôt dans l'ordre économique le « modèle corporatif »¹⁸³.

Ces relations d'ordres sont encore perceptibles, mais de façon moins cohérentes, en Inde (castes)¹⁸⁴. Pour l'anthropologue Louis Dumont, c'est d'ailleurs la primauté de la pensée hiérarchique et de l'idéologie holiste qui marque la différence entre la civilisation indienne et l'Occident moderne, revendiquant lui, les valeurs égalitaires et l'individualisme¹⁸⁵. Entre *eux* et *nous* l'auteur établit un jeu de miroirs : Dans les

¹⁸⁰ GURTVICH (Georges), *Déterminismes sociaux et liberté humaine*, Paris, PUF, 1955.

¹⁸¹ DUBY (Georges), *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978.

¹⁸² DUMEZIL (Georges), *L'idéologie tripartite des Indo-Européens*, Bruxelles, Latomus, 1968-1973.

¹⁸³ Cf. DUBY, ouvrage cité p.24 dans DUBAR (Claude) et TRIPIER (Pierre), *Sociologie des professions*, Armand Colin, 1998, 256 p..

¹⁸⁴ DUMONT (Louis), *Homo Hierarchicus, essai sur le système de castes*, Paris Gallimard, (1966) 1971.

¹⁸⁵ DUMONT (Louis), *Homo Aequalis : genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, 1978 et *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Esprit/Le Seuil, (1983) 1985.

sociétés traditionnelles, l'économie est fondée sur la richesse immobilière (la terre) et relève de l'organisation sociale et politique. Les relations entre les hommes sont valorisées et c'est le principe hiérarchique qui garantit le primat ontologique du social sur l'individu : « l'individu-hors-du-monde » est, dans ce cas (en Inde), celui qui renonce volontairement aux liens sociaux, familiaux et institutionnels. Dans les sociétés modernes ou individualistes, l'économie libérale s'extrait du monde social et politique. Cette *grande transformation*¹⁸⁶ conduit à privilégier la richesse mobilière (l'argent) et émancipe l'individu du social : « l'individu-dans-le-monde » est alors celui dont la valeur suprême (celle qui envahit tout le champ social) devient l'homme (après avoir été celle de Dieu). La révolution des valeurs a donc permis l'entrée dans le monde de l'individu mais, au delà de cette idéologie nouvelle que représente l'individualisme, ce monde dans sa réalité, souligne Louis Dumont, reste avant tout un monde social : « la société [les rapports intrahumains] est sens, domaine et condition du sens »¹⁸⁷.

Ces différentes analyses des sociétés, et donc des organisations sociales internes qui les différencient entre elles, sont toutes élaborées à partir de modèles conceptuels qui se répondent (organiciste, évolutionniste, structuraliste, substantialiste, etc.). Chacun de ces modèles peut être qualifié « de modèle englobant » ou de « représentation finale ». Si ces théories générales marquent, dans la progression de leurs énoncés, de nouveaux repères pour la compréhension des phénomènes étudiés, elles manquent aussi, en raison de cette tendance à globaliser et à finaliser, la description des rapports réels des individus dans leurs sociétés respectives. D'ailleurs dans la réalité, tout système social évolue et les descriptions idéal-typiques des sociétés ou les organisations structuralistes des relations sociales (de Radcliffe-Brown à Lévi-Strauss)¹⁸⁸ s'accommodent mal des évolutions, des interférences et de la complexité des sociétés actuelles. Ainsi, il paraît insuffisant d'en rester strictement à ces grands schémas explicatifs pour tenter de comprendre les débats de ce monde actuel et « mutant ».

Jean-Manuel de Queiroz¹⁸⁹ analyse, par exemple, le problème de « l'exclusion » en se référant principalement aux travaux sur l'identité sociale produits par le courant

¹⁸⁶ POLANYI (Karl), *La grande transformation*, Cf. note 114

¹⁸⁷ Cf. HURTIN (Jean) « DUMONT : l'individu et la hiérarchie » in *L'individualisme le grand retour*, *Magazine littéraire* n°264, avril 1989, pp.72-74.

¹⁸⁸ RADCLIFFE-BROWN A.R., (trad. fr.), *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Edition de Minuit, 1968.

LEVI-STRAUSS (Claude), (1958) *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, Agora, 1974, 480 p.

¹⁸⁹ De QUEIROZ (Jean-Manuel), « Exclusion, identité et désaffection », in PAUGAM (sous la dir.) *L'exclusion l'état des savoirs*, *ibidem*, pp. 295-310.

interactionniste. Il définit l'identité sociale (*self* ou Soi) comme un processus de type relationnel avec des « Autrui généralisés » et qui s'établit selon un jeu imposé de règles et de valeurs. Cette « carrière » du soi est « dramatique », dit-il, car non seulement elle peut échouer mais surtout elle est toujours productrice d'un « nouveau moi ». Il rappelle aussi, que dans les sociétés traditionnelles, qui sont « naturellement hiérarchisées » (Dumont), c'est l'appartenance à un rang précis, à l'exclusion des autres, qui donne une identité statutaire et ainsi paradoxalement, l'« exclu » conserve une identité sociale (même si nous la considérons peu enviable).¹⁹⁰ Pour ne pas se sentir « exclu », au sens moderne et ambigu du terme (stigmatisé comme inutile au monde), ce « nouveau moi » doit trouver « un foyer d'habilitation à la légitimité sociale ». A défaut de cette reconnaissance culturelle, une « désaffection » sociale, et par conséquent identitaire, se produit et « les exclus de l'intérieur » (inclus négativement, pourrait-on ajouter) n'ont plus « d'attente partagée » (fondement de l'ordre social selon Mauss).

En outre, l'étude du local et du micro-social, celle des liens ou des agencements structurels ou fonctionnels qui s'y établissent, permet de décrire les éléments empiriques qui prévalent dans la réalité organisationnelle d'unités sociales plus ou moins stables et institutionnalisées. A chaque niveau observable de ces organisations sociales peuvent donc être étudiés les différentes unités identifiables, leurs principes d'appartenance, les types de rapports qu'elles entretiennent entre elles et avec l'ensemble de la société.

Anthony Giddens¹⁹¹ propose ainsi, afin d'éviter des classifications trop rigides des systèmes sociaux, de prendre en considération, de manière plus empirique (et donc moins abstraite), les éléments significatifs et distinctifs qui entrent en jeu dans l'organisation des « totalités sociétales »¹⁹².

¹⁹⁰ L'analyse de Robert CASTEL, dans *Les métamorphoses de la question sociale* semble nuancer ce point de vue. Avant la « déconversion » de la société féodale, en 1349 au moment de la grande peste, le vagabond, assimilé à l'étranger, ne bénéficie pas, du fait de sa non domiciliation, de l'assistance proximale, de la solidarité communautaire. Cette rupture des réseaux primaires l'entraîne dans un processus de désaffiliation. Elle place ces « inutiles au monde » dans une position d'« outcast ». Il faudra pourtant encore beaucoup de temps, malgré le manque chronique de main d'œuvre (consécutif aux ravages de la peste), pour que la mobilité soit considérée comme un atout sérieux pour accéder au travail. Progressivement cependant la représentation strictement négative des vagabonds se déconstruit car il est enfin admis qu'« ils roulent le pays pour chercher de l'ouvrage » (p.100).

¹⁹¹ GIDDENS (Anthony), *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987.

¹⁹² Ces brefs récapitulatifs de l'approche anthropologique et sociologique des concepts « société », « organisation sociale » et « stratification sociale » s'inspirent respectivement des articles de Edmund Ronald LEACH pp. 668-669, de Gérard LENCLUD pp. 527-528 et de Jean SCHMITZ pp. 675-677, du *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie* réalisé sous la direction de Pierre BONTE et de Michel IZARD : BONTE (Pierre) et IZARD (Michel), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 2^e édition 1992 (1991 pour la 1^e éd.), 755 p. Cf.

Cet intérêt pour l'étude du social au niveau local paraît d'ailleurs convenir logiquement à cet « élément extra mondain » que représente l'individualisme et qui est la valeur transcendante qui envahit maintenant tout le champ du social des sociétés modernes et libérales (Dumont)¹⁹³. Le « localisme », qui se préoccupe de la société dans tous ses états, pourrait bien ainsi représenter une valeur ajoutée à cet individualisme ou en constituer une des manifestations.

Claude Dubar, dans son récent ouvrage, sur « La crise des identités », reprend l'analyse de ces différentes conceptions sociologiques dans le contexte actuel de crises et de mutations sociales. Il constate que les formes antérieures d'identification des individus sont en crise que de nouvelles formes sont en train de se constituer mais encore de façon incertaine.

4.1.2 *Quand le social rejoint la question sociale*

Le social, tel qu'il est présenté en relation avec les modes d'organisation plus ou moins hiérarchisés des sociétés ne peut cependant être confondu totalement avec elles. D'ailleurs dans ce cadre descriptif le terme « social »¹⁹⁴ est principalement utilisé en tant qu'adjectif : il qualifie alors les différents groupes et les relations qu'ils entretiennent entre eux et de manière générale toutes les activités qui concernent la vie en société. Mais même sous cette forme adjectivale (« vie *socielle* » apparaît en 1375 pour devenir « vie sociale » en 1601) ce terme reste peu usité avant le milieu du XVIII^e siècle (*Le contrat social* de Rousseau 1761) et n'est appliqué au politique qu'à partir de 1831 (Lamennais)¹⁹⁵. Ainsi avec les apparitions de la société industrielle et salariale moderne (capitalisme) et du paupérisme, le qualificatif « social » se généralise et commence à faire référence aux questions sociales et aux moyens que se donne la société civile pour les résoudre, en opposition à l'économique et au politique (Marx et la révolution socialiste), ou à leur articulation (Tocqueville et la démocratie libérale).

aussi le développement de Bernard VALADE de l'entrée « société (types de) » (p. 182) du *Dictionnaire de la sociologie*, Larousse, 1989, 237 p.

¹⁹³ Selon la formulation de PEIRCE on peut dire que l'individualisme aurait tendance à devenir aujourd'hui l'interprétant final. Son usage permet d'ouvrir une chaîne d'interprétants mais qui ne prennent sens cependant que s'ils recouvrent le même monde humain. L'étude du contexte ordinaire mondain peut donc permettre de comprendre les signes qui le constituent et à l'intérieur de ces signes de saisir l'homme en tant que « producteur de sens ».

¹⁹⁴ Social du latin *socialis*, « fait pour la société », de *socius* « compagnon » (compagnon étant celui qui mange son pain avec). Cf. *dictionnaire étymologique* Larousse.

¹⁹⁵ LA MENNAIS puis LAMENNAIS (Félicité Robert de) (Saint Malo, 1782-Paris, 1854), prêtre et philosophe. Ultramontain, il finit par rompre avec l'église après avoir demandé, sans succès, la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans son journal *l'Avenir* (1830-1832). Ensuite il professe un libéralisme populaire et crée le journal *Le Peuple*.

De 1945 à 1970, l'Etat français travaille d'ailleurs ce rapport inégal des forces sociales pour le rendre littéralement moins révoltant : contraint de réguler les inégalités économiques pour rendre crédible son pouvoir politique, il produit et finance ainsi différents dispositifs d'aide sociale. « L'Etat social » se soumet donc à une laborieuse socialisation du risque et est moins providentiel qu'il n'y paraît¹⁹⁶.

Ce n'est qu'au début des années 1970, selon Jacques Donzelot, que ce terme « social » subit une substantivation. Cette *invention tardive du social* correspond donc à une intronisation officielle de l'Etat dans la sphère du social qui, selon l'auteur, vise au « déclin des passions politiques » et à rendre ainsi acceptable, « la démocratie »¹⁹⁷. Pour Michel Chauvière, en revanche, le « Social », entendu comme « le traitement social de la question sociale », est « un processus de spécialisation des tâches politiques, dans le sens des tâches qui concernent la cité autant que tout citoyen [...] (et aussi) un processus de sécularisation de certains acquis ou d'énoncés religieux et moraux » ; il est au fondement de l'idéal républicain et de son action publique¹⁹⁸.

Le « social », avant de parvenir à son terme actuel,¹⁹⁹ a donc été soumis à un long travail de réflexion et de mise en forme. Forgé par la civilisation industrielle de la fin du XIX^e siècle, il a bénéficié après la seconde guerre mondiale d'une nette et durable amélioration. C'est à la fin de cette époque providentielle, dite des « Trente Glorieuses²⁰⁰ », qu'il connaît sa consécration²⁰¹. Mais, c'est aussi à cet apogée, que le social, avec la reformulation de la question sociale, commence à entrer progressivement dans un nouvel âge²⁰².

Avant de reprendre plus en détail ces deux périodes clefs du XX^e siècle qui correspondent aux principales mutations du « travail social », il est utile de s'attarder un instant sur ce qu'il est convenu d'appeler « la question sociale ».

¹⁹⁶ Cf. Robert CASTEL, op. cité.

¹⁹⁷ DONZELOT (Jacques), *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard, 1984, 263 p. (rééd. Seuil, Coll. Points, 1994).

¹⁹⁸ CHAUVIERE (Michel), « Le traitement social de la question sociale », in *Le social en question*, op. cité, pp.339-354.

¹⁹⁹ « Le social : Les questions sociales ». *Dictionnaire de langue française, ibidem*.

²⁰⁰ FOURASTIER (Jean), *Les trente glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, Fayard, 1979.

²⁰¹ EWALD (François), *L'Etat-providence*, Paris, Grasset, 1986. ROSANVALLON (Pierre), *La crise de l'Etat-providence*, Paris, Le Seuil, 1981.

²⁰² Michel AUTÈS, *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 1999, 313 p. (chapitres I et II).

4.1.2.1 *La difficile formulation de la question sociale dans ses rapports au travail*

Le social ne devient question ou n'est remis en question qu'à partir du moment où il est admis en tant que tel et qu'il devient problématique. L'expression diachronique de ces questionnements divers, quand l'objet soumis à la question n'est pas nommé au cours du temps avec les mêmes mots, peut donc paraître pour le moins incongrue. « Le social en question »²⁰³ serait alors limité à ce produit moderne élaboré après guerre par l'Etat et qui a fini par être confondu en partie avec le travail social. Pourtant, cette restriction du terme à ses usages historiquement situés ne peut évacuer la nécessité de retracer les longues fermentations qu'ont dû subir les questions liées à la vie *socielle* avant d'aboutir à leur concrétisation actuelle. L'objet présent a un passé et les processus de sa formation peuvent être compris à travers la mise en situation des objets qui lui sont associés historiquement. Les appellations différentes ou leurs absences suggèrent seulement les états temporels du débat sur la question, leur historicité. L'introduction de termes actuels pour comprendre la vie sociale passée n'implique donc pas nécessairement une impossibilité de correspondance.

Pour Robert Castel « la question sociale commence en 1349 ».²⁰⁴ Ultérieurement, dans l'avant propos de son célèbre ouvrage *Les métamorphoses de la question sociale*, que l'auteur considère comme *Une chronique du salariat*, il précise que c'est en 1830 que la question sociale s'est posée en ces termes pour la première fois.²⁰⁵ Ce décalage d'un demi millénaire entre la naissance et la reconnaissance d'une nouvelle configuration des rapports sociaux (et d'une nouvelle approche pour en améliorer les imperfections) correspond aussi à la maturation des questions conjointes du travail et du salariat.

Avant, la « déconversion de la société féodale », les liens sociaux individuels sont fixés, en fonction d'un rang de naissance, selon une hiérarchie et des règles indépassables. Il s'agit d'une « sociabilité primaire ». Ainsi, dans le peuple, seuls sont exemptés de l'obligation de travail, les individus qui répondent aux critères d'une « handicapologie » précise (vieillards, orphelins, infirmes, etc.). Ces invalides reconnus, du fait de leur proche domiciliation, peuvent en outre espérer le secours charitable (de l'épiscopat, des monastères, des confréries et communautés de métier) et un minimum de prise en charge tutélaire de la part des nantis et des autorités féodales. Grâce à ce « social assistancier »²⁰⁶, ils conservent leur rang d'affiliation.

²⁰³ Titre du n°5 de *Sociétés et Représentations*, ouvrage cité note 156.

²⁰⁴ CASTEL (Robert), « La question sociale commence en 1349 », *Vie sociale, Les Cahiers de la recherche sur le travail social*, n°1, mai 1989.

²⁰⁵ Cf. *Les métamorphoses de la question sociale*, p.19.

²⁰⁶ A partir du XVI^e siècle, le « social assistancier », récupéré par le pouvoir temporel, est délégué aux municipalités qui se chargent d'ouvrir des hôpitaux pour les malades et les miséreux.

A l'inverse, les vagabonds, « indigents valides » contraints de demeurer et de coucher partout et nulle part en vivant d'expédients, sont considérés comme d'étranges et dangereux étrangers. Ce déracinement (souvent nécessité à l'origine par la recherche d'un travail en ville) fait du vagabond un marginal socialement condamnable et l'entraîne dans la désaffiliation de ses attaches traditionnelles. Il ne peut, de par son éloignement des normes et des lieux de la société féodale, espérer le moindre secours²⁰⁷. Après la peste noire, qui sévit au milieu du XIV^e siècle²⁰⁸, la main d'œuvre fait défaut mais il faudra encore patienter longtemps, même après l'entrée dans l'ère industrielle, pour que s'estompe l'image totalement négative du vagabond.

Le mobile vagabond, celui de la quête d'un travail en ville, représente l'envers maudit de la condition salariale (qui elle-même n'est pourtant guère enviable). Le compagnon des « arts et métiers », qui n'a que sa force de travail à proposer à l'artisan ou au commerçant, en échange d'un maigre salaire, est contenu lui, malgré l'ouverture des marchés, dans un code du travail extrêmement coercitif. Mais, s'il sort de cet état de tutelle, en rompant le contrat qui le lie au maître de sa corporation, il ne bénéficie plus des protections, des recours et de l'assistance de ce corps et risque alors de tomber dans l'errance. Le système des corporations parvient donc à enserrer l'individu dans l'état du travail. Les « métiers » mettent ainsi de l'ordre dans le monde de l'errance²⁰⁹. La rigueur de ses règles (faites pour garantir le monopole des métiers et qui contrastent d'ailleurs avec l'indétermination des rémunérations) rapproche le système corporatif du modèle de la tutelle et de la corvée (selon Robert Castel²¹⁰).

« L'âge d'or des corporations » s'étend du XV^e au XVII^e siècle, en particulier grâce à une reconnaissance officielle de l'Etat (au moyen des lettres de patentes royales). La particularité de ce corporatisme français, que Sewell nomme « l'idiome corporatif à la française », est qu'il accorde trois composants principaux (eux-mêmes comportant une dizaine de traits caractéristiques) : « la garantie de l'emploi, l'esprit communautaire et le statut juridique et social ».²¹¹

Cette organisation statutaire des métiers répond cependant de moins en moins aux nécessités du marché libre, celui des marchands, des artisans ruraux et des manufactures royales, et il entre en crise (dès le XVI^e siècle dans l'industrie textile). En

²⁰⁷ CASTEL (Robert), « Les marginaux dans l'histoire », in *L'exclusion l'état des savoirs*, pp. 32-41.

²⁰⁸ 25 millions de mort en Europe.

²⁰⁹ Cf. DESCOLONGES cité (p.24) dans *Sociologie des professions, ibidem*. DESCOLONGES M., *Qu'est ce qu'un métier ?*, Paris, PUF, 1997, p.136.

²¹⁰ *Ibidem*, p.150.

²¹¹ *Sociologie des professions, ibidem*, p. 28. SEWELL W.H., *Gens de métier et révolution. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, trad. franç., Paris, Aubier, 1983 (1^{re} éd. 1980).

outre, pour le compagnon, son droit d'accéder à la maîtrise devient quasiment impossible à faire valoir (car réservé en fait aux seuls fils de maîtres). Ajoutée à cette irrégularité flagrante, l'exigence très sélective du chef d'œuvre finit par bloquer toute promotion interne. Les compagnons s'organisent alors, en tant que salariés, dans ou en dehors de leur corporation.²¹²

A partir du XVII^e siècle, les manufactures royales se développent et renforcent le contrôle de l'Etat sur le travail (Colbertisme). Dans ces fabriques au service de la Cour, les modalités d'organisation et les conditions du travail sont extrêmement contraignantes pour les travailleurs (l'Etat se met au service de la dictature du Capital, selon Marx)²¹³. L'Etat conduit donc l'industrialisation du pays et crée pour la servir les grands corps de l'Etat moderne.

Au XVIII^e siècle, Turgot, Contrôleur général des Finances de 1774 à 1776, séduit par la physiocratie (Quesnay), tente (mais en vain) d'appliquer des réformes qui prônent en particulier la suppression définitive des corporations et la liberté totale du commerce et de l'industrie²¹⁴.

Lors de la révolution de 1789, L'Etat (l'Assemblée Nationale Constituante), incité par sa rivalité avec la monarchie sur le partage de la souveraineté nationale, suscite différentes mesures et réflexions à caractère social (droits au secours pour les orphelins et les invalides, droit au travail²¹⁵, à une instruction commune, à la non discrimination pour les Juifs). Cependant, selon Marcel David « aucune de ces mesures n'est encore considérée comme faisant partie du social »²¹⁶.

Cet auteur reconnaît néanmoins, comme tant d'autres, l'aspect novateur des réflexions sur la pauvreté qui se tiennent lors des travaux du Comité de la mendicité présidé par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Ce progrès, dans la reconnaissance du droit des pauvres à être secourus, fait aussi écrire à Daniel Lenoir²¹⁷ que, avant le « social

²¹² *Sociologie des professions, ibidem*, pp. 29-30.

²¹³ *Idem*.

²¹⁴ La physiocratie : doctrine économique du XVIII^e siècle qui considère la terre et l'agriculture comme source principale de richesse et qui prône la liberté de commercer et d'entreprendre. François QUESNAY (1694-1774) en est le représentant principal.

TURGOT (1727-1781), *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, 1766. Sa disgrâce royale est fomentée par les privilégiés en 1776. Cf. *Dictionnaire de langue française, ibidem*.

²¹⁵ Cependant jusqu'à ce que les biens du clergé soient nationalisés (et donc faute de ressources en attendant) l'accès au travail pour les valides ne peut être effectivement réalisé.

²¹⁶ Marcel DAVID op. cité, cf. note 169.

²¹⁷ Daniel LENOIR, « L'exclusion face au droit », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, sous la dir. de S. PAUGAM, Ed. La Découverte, Paris, pp. 78-87.

moderne » et son concept de « solidarité » (Durkheim), la question sociale avait déjà été à l'ordre du jour de la révolution de 1789. Les Constituants élaborent en effet un programme (droit au travail, à l'assistance pour les invalides, droit à l'instruction, suppression de l'esclavage dans les colonies) qui fait valoir, au lieu de la charité, « le droit de l'homme pauvre sur la société, et ceux de la société sur lui ». ²¹⁸ Ces nouveaux droits (qui maintiennent toujours la distinction traditionnelle entre inaptes et aptes pour le travail) sont inscrits par la République dans la deuxième Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (celle de 1793) comme représentant « une dette sacrée » de l'Etat ²¹⁹.

Conformément aux attentes libérales de la révolution, les Constituants promulguent aussi la liberté de travail (décret Allarde du 2-17 mars 1791) et la fin des corporations des gens de métiers qui représentent une entrave à cette liberté (loi Le Chapelier, 14-17 juin 1791). ²²⁰ On le sait, la nouvelle organisation économique que nécessite la société pré industrielle rend impératif le libre accès au travail et comprend mieux maintenant l'intérêt d'une mobilité contrôlée. Les lois restrictives des corporations, qui rendent difficiles cet accès aux différents métiers, mais qui garantissent une certaine assurance sociale, sont donc révisées.

Cependant les corporations à peine interdites vont refleurir sous couvert d'associations « révolutionnaires » lors du mouvement des sans culottes (1793) puis à travers des compagnonnages clandestins ou des sociétés de secours mutuels sous contrôle de l'Etat. L'ancien modèle corporatiste se perpétue ainsi selon Sewell ou Jean-Noël Chopart loin dans le XIX^e siècle. ²²¹

Lors de la Convention (1792-1795), d'autres mesures prises par les Girondins jettent en outre les bases d'une organisation de la responsabilité publique pour les hôpitaux généraux et les maisons de santé et elles favorisent aussi la création d'ateliers obligatoires pour les pauvres. Les mesures décrétées ensuite par les Montagnards et le Comité de salut public permettent la distribution de terres aux sans terres, et l'ouverture d'Un Grand livre de la Bienfaisance dans lequel peuvent s'inscrire les citoyens nécessiteux et qui veulent bénéficier d'un minimum de revenus. Mais,

²¹⁸ *Ibidem*, p. 79.

²¹⁹ *Idem*.

²²⁰ *Idem*. Dans *Sociologie des professions* de Cl. DUBAR et P. TRIPIER, p. 32, « le décret d'Allarde du 1^{er} avril 1791 » abolit « les corporations et autres corps professionnels » et c'est « la loi Le Chapelier du 9 mai qui supprime le droit d'association ». La loi Le Chapelier date pourtant bien du 14 juin 1791, non ?

²²¹ in DUBAR et TRIPIER, *ibidem*, p.32. CHOPART (Jean-Noël), *Le fil rouge du corporatisme. Solidarité et corporations havraises au XIX^e siècle*, Paris, Mutualité Française, 1991.

toujours selon Marcel David, aucune de ces mesures ne sera encore assez substantielle et durable pour être rapportée au « social »²²².

D'ailleurs, dès 1795 (sous Le Directoire), ce programme jugé trop philanthropique est rejeté. Le gouvernement se dégage de ses responsabilités sociales envers les pauvres. Il s'en remet pour leur entretien à « la commisération générale et à la tutelle des gens aisés ». Ce retrait permet à l'Etat de rabaisser d'autant le seuil des moyens qu'il affecte à la bienfaisance publique.²²³

Dans l'ombre de cette modernité libérale survivent les misérables. Devant la dangerosité toujours plus inquiétante que représentent ces masses délaissées par l'Etat on assiste à l'émergence, dans le monde industriel, d'une espèce « d'utopie à rebours » (Castel), à un retour réactionnel des systèmes tutélaires d'entreprise et à la mise en place de modèles de prévoyance patronale. Semble alors vouloir, réapparaître « le monde enchanté des rapports féodaux ».²²⁴

4.1.2.2 *Le social, une question mais aussi une cause à défendre*

Dans son livre *Le Printemps de la Fraternité* de 1830 à 1851²²⁵, Marcel David estime que c'est sous la Seconde République que des réalisations sociales (droit au travail et à l'éducation) sont enfin dignes d'être placées sous l'égide du social.²²⁶ Cette

²²² Marcel DAVID, op. cité, p. 20.

Pour cet auteur, souveraineté, citoyenneté et civisme sont et doivent rester au fondement du « social ». A l'encontre de l'orientation libérale (qui débute selon l'auteur dans les années 1950) qui dénature le social, en réduisant la souveraineté du peuple par un appel à la citoyenneté et au civisme, il faudrait renforcer l'ensemble de ces attributs, si l'on ne veut pas perdre de vue les dimensions à la fois collectives et individuelles du social, ses rôles d'intermédiaire entre public et privé, entre politique et économique.

²²³ Cf. Daniel LENOIR (p.79) qui cite le Rapport du député DELCROY, 1796.

²²⁴ MARX et ENGELS, cités par R. CASTEL, p. 259. MARX (Karl) et ENGELS (Friedrich), *L'idéologie allemande*, Paris, Ed. Sociale, 1968.

²²⁵ Ce « Printemps » commence par les *Trois Glorieuses* (journées insurrectionnelles des 27, 28, 29 juillet 1830) au cours desquelles CHARLES X est remplacé par Louis-Philippe D'ORLEANS (Monarchie de juillet). Ce dernier est à son tour renversé lors de la révolution de 1848 (24 février). Le 25 février 1848, la deuxième République est instituée. Mais les modérés (qui se font élire dès le 23 avril) remplacent le 10 mai le Gouvernement provisoire par une Commission exécutive (ARAGO, LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN, etc.) qui s'oppose de manière très ferme aux manifestations socialistes. La suppression des Ateliers nationaux (créés pour les chômeurs sous le Gouvernement provisoire) déclenche des émeutes ouvrières dite « journées de juin » et qui sont sévèrement réprimées par CAVAIGNAC (5000 morts et 12 000 condamnations). Devenu président du Conseil (remplaçant la Commission exécutive), CAVAIGNAC est battu aux élections présidentielles du 10 décembre 1848 par un autre partisan de l'ordre, NAPOLEON III. Celui-ci mit fin à la deuxième République lors du coup d'Etat du décembre 1851.

²²⁶ Cependant, selon l'auteur, l'abolition de l'esclavage qui se réalise enfin, ne peut être encore mise au compte du social.

reconnaissance s'appuie selon lui sur le fait qu'il s'agit désormais de droits subjectifs (aptés à être revendiqués par chaque citoyen) et non plus relevant de la seule notion ambiguë de « dette sacrée » de l'Etat. Sous cette éphémère république de la fraternité, les ouvriers obtiennent ainsi le droit de s'associer et de pratiquer une gestion paritaire dans les entreprises (qui restent encore pour la plupart de type artisanal). Cette mise en place républicaine et démocratique (le peuple est souverain) d'un secteur social, qui sert d'intermédiaire entre le privé et le public (entre l'économique et le politique), constitue ainsi la tentative inaugurale du social.

L'immobilisme du régime précédent face à la crise économique et sociale a déclenché, malgré les mises en garde, la révolution annoncée.²²⁷ Aussi, le traitement d'une question sociale, qui se pose alors dans toute son acuité, devient impératif pour le nouvel Etat. Le social est manifestement une question incontournable et urgente à résoudre afin d'éviter une déstabilisation complète de la société. Le Gouvernement Provisoire républicain, par ses réformes sociales, cherche donc à réguler les effets d'un hiatus qui s'élargit de manière inquiétante entre l'économique et le politique. Cependant, ces premières fleurs du social du « printemps des peuples » européens, à peine écloses, sont aussitôt écrasées sans pitié²²⁸.

C'est de cette époque agitée que l'Etat est qualifié pour la première fois (par les détracteurs de son action volontariste en faveur de la population misérable et des travailleurs vulnérables) de « providentiel » (Lamartine)²²⁹. Les défenseurs de l'idéologie antisocialiste connotée par ce terme justifieront ensuite la violente répression des émeutes ouvrières de juin 1848. L'usage de ce vocable, pour désigner un principe d'Etat en matière de politique sociale, est donc à proscrire, selon Robert Castel, car il émane des rivalités entre partisans (socialistes) et adversaires (libéraux) des réformes sociales ; Pour cet auteur, l'appellation « Etat Social » correspond mieux à la réalité.

Sous le Second Empire, l'empereur des Français, Napoléon III, favorise l'essor du commerce et de l'industrie, se conciliant ainsi les grâces de la bourgeoisie, tout en essayant, sous la pression des idées et des mouvements socialistes, de satisfaire les revendications ouvrières (droit de grève accordé en 1864). Mais le paternalisme qui

²²⁷ Discours de TOCQUEVILLE du 27/01/1848 à la chambre des députés qui pressent les événements révolutionnaires qui vont se déclencher un mois plus tard. Cf. pp. 349-354 : TOCQUEVILLE (Alexis de), *Textes essentiels*, Anthologie critique par J.L. BENOIT, Paris, Agora Pocket, juin 2000, 371 p.

²²⁸ Il s'agit du « traumatisme inaugural de la République » selon Jacques DONZELOT.

²²⁹ Cf. la préface de Gilles DELEUZE du livre de Jacques DONZELOT, *La police des familles* (cité par Marcel DAVID, p.21) et que nous retrouverons à propos de la notion de contrôle social : DONZELOT (Jacques), *La police des familles*, Paris, Minuit, 1977, 221p.

sous-tend les idées en vue pour la conservation de la paix sociale²³⁰ et qui patronne ensuite un certain esprit réformiste (Le Play)²³¹ ne parvient pas à juguler la montée des aspirations socialistes.

Sous la III^e République, La Commune de Paris de 1871, et ses amorces de gestion ouvrière autonome des ateliers, de souveraineté accordée aux communes, ainsi que ses objectifs d'accès égalitaire à la culture et à l'éducation (éducation professionnelle ouverte aussi aux filles), seront anéanties par les forces armées de la réaction versaillaise²³².

Puis, au second temps de la révolution industrielle, rythmé par la « Grande dépression » des années 1880-1890,²³³ l'ancien monde des ouvriers-artisans d'origine rurale (textile) et aussi celui plus récent des artisans urbains et de la grande industrie (métallurgique ou minière) sont confrontés aux mutations économiques et technologiques. De nouvelles normes sont imposées par le développement de la grande industrie : le couple industrie-agriculture (polyvalent et relativement mobile) se défait au profit d'une concentration périurbaine des usines et de la main d'œuvre ouvrière. La seconde révolution industrielle produit et fixe donc dans ses banlieues et ses usines le prolétariat caractéristique du XX^e siècle. Ces diverses mutations provoquent la rupture des liens communautaires encore en usage à l'extérieur ou à l'intérieur de la sphère du travail et une véritable crise identitaire se produit au sein de la classe ouvrière. Cette remise en cause des modèles traditionnels se traduit aussi par l'émergence d'un mouvement ouvrier organisé (grèves, syndicats) et qui reste très déterminé dans ses revendications sociales et ses actions, malgré la terrible répression qu'il subit de la part du patronat et du pouvoir républicain²³⁴. Ces bouleversements intenses et l'atmosphère conflictuelle qui en résulte affectent aussi d'autres couches sociales (intellectuels, religieux) et provoquent une véritable « névrose fin de siècle ». ²³⁵ La société salariale moderne s'organise²³⁶. Désormais, côté représentants du

²³⁰ Alors que les guerres d'expansion et de conquête coloniale se multiplient et que la défaite française à Sedan (qui conclura la guerre franco allemande de 1870 et le règne de NAPOLEON III) est imminente.

²³¹ LE PLAY (Frédéric), *La Réforme sociale en France*, Paris, 1864 (rééd. Slatkine, Genève, 1982, 2 t. de 440 et 480 p.)

²³² Au cours de la « semaine sanglante » du 22 au 28 mai 1871, véritable *Guerre civile en France* (MARX), conduite par THIERS et MAC MAHON, les Versaillais massacrèrent près de 40 000 communards et 7500 fédérés furent aussi déportés en Nouvelle Calédonie.

²³³ Cf. NOIRIEL (Gérard), *Les ouvriers dans la société française XIX^e - XX^e siècle*, Seuil, coll. Points, Paris, sept 1986, 317 p.

²³⁴ Clemenceau le « premier flic de France », honni des ouvriers, est alors ministre de l'intérieur, cf. Noiriél p. 115.

²³⁵ J.M. MAYEUR, cité par G. NOIRIEL, *ibidem*, p.83.

²³⁶ Cf. CASTEL, *ibid.* « La société salariale » p. 323 et suivantes.

mouvement ouvrier, et malgré les divergences, la logique de classe et de lutte contre la bourgeoisie pour la conquête du pouvoir, constitue une alternative crédible.²³⁷ Dans leurs combats, pour contrer l'exploitation des ouvriers au travail et pour finalement délivrer ce prolétariat de l'aliénation capitaliste, les partis et les syndicats d'obédience marxiste ou anarchiste dénoncent le réformisme social. Le social n'est plus, selon ces analyses révolutionnaires, que collaboration de classes et paternalisme. Côté réformistes, malgré un contexte de lutte entre les cléricaux et les radicaux,²³⁸ les programmes sociaux finissent par se ressembler et sont marqués par une volonté semblable d'entériner la teneur du social (début de législation du travail, salaire minimum, mutualisation des risques, hygiène, instances de négociation et d'arbitrage des conflits).²³⁹ Les motivations de ces deux grands courants réformistes, qui semblent se rejoindre dans l'action sociale, sont cependant différentes : l'un reste inspiré par les trois vertus théologiques (foi, espérance et charité) ; l'autre exploite à nouveau (pour reprendre une image de Charles Gide²⁴⁰ citée par Pierre Concialdi²⁴¹) la mine de la Solidarité. Cette vieille idée de l'interdépendance des hommes, et qui correspondait dans la philosophie positiviste d'Auguste Comte²⁴² à un sentiment de responsabilité entre les générations successives,²⁴³ est désormais prouvée scientifiquement, grâce aux récentes découvertes en microbiologie et en microphysique. La loi du 1^{er} juillet 1901 sur la liberté d'association, suivie par celle du 9 décembre 1905 entérinant la séparation de l'église et de l'Etat, s'inscrivent aussi dans cette logique progressiste.

Ainsi, comme le rappelle René Bourreau, « *La question sociale*, au XIX^e siècle, est une notion qui s'est imposée dans le langage courant [...] »²⁴⁴, qui devient prétexte à des

²³⁷ *Le Manifeste du parti communiste* de Karl MARX est paru depuis 1848, et il devient le chef de la première Internationale en 1864 à Londres. La deuxième Internationale est constituée au congrès de Paris en 1889.

²³⁸ Le radical Emile Combes, Président du Conseil de 1902 à 1905 et anticlérical convaincu, propose en 1904, la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

²³⁹ Cf. Marcel DAVID, op. cité, p. 22.

²⁴⁰ GIDE (Charles), *La Solidarité*, cours au Collège de France, Paris, PUF, 1932, 216 p.

²⁴¹ CONCIALDI (Pierre), « Entre l'Assistance et l'Assurance : la Solidarité », in *Sociétés et Représentations*, op. cité, pp. 67-85. (Cf. p.77-79)

²⁴² COMTE (Auguste), *Cours de philosophie positive*, publiés de 1830 à 1842.

²⁴³ Nous reviendrons plus amplement sur cette notion de « solidarité ».

²⁴⁴ BOURREAU R., « Paternalisme et réformisme, Frédéric LE PLAY et Emile DURKHEIM », in *Le Social en questions*, op. cité, pp. 47-66

analyses et à des résolutions contradictoires, et qui occupe, selon Gérard Noiriel, « une bonne partie de l'activité législative de la III^e République jusqu'en 1914²⁴⁵ ».

Après la première guerre mondiale, et malgré les dramatiques pertes et souffrances subies par les populations et les efforts exigés des ouvriers pour la reconstruction du pays, le social redevient le parent pauvre. Certes, les grèves des années 1917-1920, dans le contexte international révolutionnaire de l'époque, se concluent (après guerre) par la loi des 8 heures et par celle sur les conventions collectives mais ensuite, avec le recul de la mobilisation collective, la législation sociale ralentit aussi sérieusement²⁴⁶.

Au moment de la grande dépression des années trente (12,5% de chômeurs, 50% des travailleurs ont des horaires réduits) on a recours aux formes traditionnelles de l'assistance. Au niveau communal, sont organisées des distributions de « bons de pain », de soupes populaires, de vêtements ; des allocations chômage sont versées et, pour donner du travail aux chômeurs, des chantiers municipaux sont ouverts. Rapidement cependant, les aides financières locales se révèlent insuffisantes et l'Etat est de plus en plus sollicité pour subventionner les caisses municipales de chômage. A cause du chômage, touchant en priorité les vieux ouvriers, le coût des retraites et la participation de l'Etat deviennent aussi plus élevés (malgré une réduction du montant des retraites et des pensions des anciens combattants) ; de même, pour répondre aux augmentations des frais de santé et des arrêts maladie pour les ouvriers et afin de combler les déficits des caisses de secours, il est fait appel à l'Etat. Ainsi, pour faire face aux désastreux effets sociaux de cette dépression économique, les principales charges sociales sont progressivement transférées à l'Etat (loi sur les assurances sociales en 1928, loi sur les allocations familiales en 1932). Les avantages concédés par ces nouveaux droits sont néanmoins restreints par des conditions draconiennes et ils ne permettent pas aux chômeurs de vivre décemment. Pour les ouvriers de la grande industrie, l'insécurité et l'exploitation augmentent (menace de licenciement, augmentation des cadences, contrôle accru, diminution des salaires, déclassement des ouvriers qualifiés, renvoi des immigrés et des femmes). Les fonctionnaires, les petits commerçants et les paysans sont aussi gravement affectés par la crise.

Lors des élections d'avril et mai 1936, cette douloureuse régression sociale, favorise l'arrivée massive de la gauche à la Chambre des députés. Cette victoire sociale légitime ensuite les mobilisations populaires de juin 1936 et toutes les mesures sociales qui vont suivre (les congés payés, les quarante heures hebdomadaires, les délégués du personnel, les conventions collectives). C'est au cours de cette époque de conquête sociale que se fixe, selon Gérard Noiriel, une représentation collective de la classe ouvrière et que l'importance du social est reconnue à tous les niveaux de la société.

²⁴⁵ G. NOIRIEL p. 115. En outre, cette législation participe à la fixation des « [...] individus dans des catégories sociales de plus en plus rigides[...] » et donc à « la définition moderne de la classe ouvrière », *ibidem*, p.117.

²⁴⁶ NOIRIEL, *ibidem* p.170.

Par exemple, en sociologie, écrit-il, « Le « social » vient alors compléter « l'économique », et les limites du champ nouveau sont précisées. Charles Rist, qui avait été à l'initiative au début du siècle des « explications » de la grève par la conjoncture économique, fournit la définition du « social », tel qu'on l'entend désormais : « il est convenu de qualifier plus spécialement de « sociales », toutes les recherches qui visent les conditions de vie, de bien-être et de santé des diverses classes »²⁴⁷.

La fin de la seconde guerre mondiale marque la réapparition durable de « l'Etat social ». C'est l'Etat qui se charge désormais et principalement d'assurer le règlement de la question sociale, et pendant plus de trente ans, il va ainsi assumer cette responsabilité. L'ordonnance sur la Sécurité sociale du 4 octobre 1945 (suivi du décret du 8 juin 1946) représente le bond qualitatif qui inaugure l'interventionnisme de l'Etat en matière sociale. Les nationalisations, les comités d'entreprise, le Commissariat au Plan, sont aussi institués par une IV^e République qui se veut démocratique et sociale.

Cette époque, dite des « Trente glorieuses », commence par un travail de reconstruction à tous les niveaux de la société française (y compris démographique : « baby boom » des années cinquante). Ce développement s'accompagne de nouvelles normes de production et transforme les modes de vie : concentration industrielle (monopole) et mobilité de la main d'œuvre (nouvel exode rural) ; avec le développement technologique apparaissent un nombre important d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers très qualifiés ; parallèlement on assiste à une augmentation très forte du nombre d'O.S., composés surtout de femmes et d'immigrés et qui sont utilisés pour les fabrications standardisées ; de nombreuses entreprises s'orientent vers la production de biens de consommation ; l'extension des services collectifs et de l'administration permet aussi la constitution d'une « nouvelle classe moyenne ».

Vers la fin des années cinquante débute ainsi l'ère de « la société de consommation ». Cette nouvelle conception économique lie la production au pouvoir d'achat des salariés, au niveau de vie des populations. Aussi, selon Gérard Noiriel, « [...] toute une série de mesures, qui sont aussi des concessions aux luttes ouvrières, sont prises pour garantir ces ressources. Selon les principes définis par Keynes dans les années trente, l'Etat joue ici le rôle principal, par la protection sociale et par l'impulsion des relations contractuelles entre « partenaires sociaux » »²⁴⁸. Pendant cette période, le niveau de vie des salariés ne va cesser d'augmenter et la protection sociale s'accroît aussi de manière considérable. Tous ces remaniements, et en particulier le déplacement des masses ouvrières des centres ville vers les ZUP et leur cloisonnement dans les structures d'habitat de type HLM, provoquent néanmoins, en modifiant les habitudes de vie antérieures, une profonde crise identitaire et accentuent les inégalités à l'intérieur du monde ouvrier : ainsi c'est

²⁴⁷ G. NOIRIEL, op. cité pp. 192-193. L'analyse, que je propose, des années trente s'inspire largement de cet ouvrage.

²⁴⁸ *Ibidem*, p. 210.

parmi les bas revenus (O.S.) que le nombre de « cas sociaux » devient le plus important²⁴⁹.

A partir des années 1970 le monde du travail et la société de manière globale sont confrontés aux mutations que nous avons précédemment évoquées et qui constitueront ensuite le cadre contextuel de notre recherche.

4.1.2.3 Conclusion transitoire

La revue historico-sociale, que nous venons d'effectuer, resitue la question sociale et la difficile apparition du « Social » dans un contexte permanent de luttes et de rapports de force. On peut observer que l'essentiel des progrès en matière sociale se réalisent ainsi, lorsque, dans des périodes de fortes mutations à l'intérieur de la société, le monde du travail (qui subit toujours les plus graves contrecoups de ces changements) interpelle de manière radicale les responsables économiques et politiques. C'est malheureusement souvent à la suite de révolutions ou de guerres que le peuple parvient à conquérir davantage de droits sociaux, mais il doit ensuite constamment faire preuve de vigilance pour que ses droits soient appliqués et maintenus. Cette confrontation permanente entre les pouvoirs et les diverses composantes du peuple, si elle permet une perfection du « Social », rappelle aussi que la souveraineté du peuple et la citoyenneté, qu'en principe elle lui confère, sont loin d'être devenues des habitudes en matière de régulation sociale. Néanmoins, il est, semble-t-il, aujourd'hui convenu de rappeler que « *La construction des systèmes de protection sociale n'est pas cette histoire continue des « conquêtes ouvrières », telle que la présente parfois une hagiographie simplifiée*²⁵⁰ ». Certes, la question sociale « moderne », qui a longtemps et principalement été celle de la classe ouvrière, s'est étendue, surtout depuis le début du XX^e siècle, à d'autres groupes sociaux et « *le traitement de la question sociale* »²⁵¹ concerne maintenant la société globale. Cependant, les divergences ou les oppositions exprimées par les différents partenaires sociaux au sujet de ces constructions sociales, et qui sont réalisées par des législateurs venus d'un autre monde (moins miséreux que celui des ouvriers et maintenant chômeurs),²⁵² si elles permettent en effet de

²⁴⁹ *Ibidem*, p. 224-225.

²⁵⁰ M. AUTÈS, *Les paradoxes du travail social*, *ibid.* p.16.

²⁵¹ CHAUVIERE (Michel), article cité note 198.

²⁵² Henri HATZFELD (cité par M. AUTÈS, *idem*) écrit « *ce n'est pas la classe ouvrière qui a inspiré le législateur. C'est la misère ouvrière repensée par des hommes d'un autre milieu qui a été, bien évidemment, l'une des causes du progrès d'une législation destinée à la guérir* » (HATZFELD (Henri), *Du paupérisme à la Sécurité sociale 1850-1940*, Nancy, PU, 1989 (1^e édit. A. Colin), 1971). Cette version paraît réductrice : c'est la plupart du temps la classe ouvrière qui rappelle au législateur (et au politique qui l'ordonne) que sa misère est bien réelle. Si ensuite, cette misère ouvrière est « *repensée* [parfois bien mal] *par des hommes d'un autre milieu* », cela indique plutôt le moindre cas qui est fait des avis émis par le milieu directement concerné. Chacun peut se rendre compte que les ouvriers (et les populations en général) n'ont le plus souvent de pouvoir sur les politiques et leurs législateurs que lorsqu'ils deviennent menaçants. Il est remarquable aussi que les compromis à l'origine du « Social » sont constamment révisés par le

maintenir, comme le souligne Michel Autès, une tension fondamentale et créatrice d'un social situé à l'articulation de l'économique et du politique, ne peuvent servir ensuite de prétexte pour justifier une forme future de concertation sociale idéalement policée au nom des principes démocratiques. Dans les réalités actuelles, l'emprise de l'idéologie libérale en matière économique et sociale efface peu ou prou nombre de ces conquêtes ouvrières et populaires et il n'est pas dit que la mobilisation des citoyens dans les rues et sur les places ne reste, un jour de plus, le moyen le plus efficace pour contrer les dégradations « contractuelles » que subit irrésistiblement le « Social ». Une certaine dose d'effervescence populaire et citoyenne paraît en effet toujours nécessaire pour obliger l'Etat, qui en principe représente la souveraineté du peuple, à agir socialement, et ce d'autant plus que cet Etat a tendance à se positionner toujours davantage du côté de l'économie, de ses affaires et de ses marchés.

RAPPEL SYNTHETIQUE

Nous venons de le voir, le « social » ne questionne ou n'alimente la réflexion, que si la société qui le produit s'interroge à son sujet et tente de lui apporter des réponses adéquates, c'est-à-dire, des réponses qui correspondent simultanément à l'avancement de la question posée par les populations et aux attentes des pouvoirs en place. Historiquement cet intérêt pour les questions sociales a donc connu des formes variables et souvent contradictoires, délimitées selon de grandes périodes et toujours en relation avec les problématiques du travail salarié et du non-travail. Ainsi un long cheminement, du Moyen Age au XX^e siècle, parsemé de phases distinctes, conduit les différents pouvoirs (ecclésiastique, économique, politique) à des interventions sociales préférentielles qui peuvent être déclinées, chronologiquement et de manière succincte, de la façon suivante :

Au Moyen Age, en des actions de bienfaisance, d'assistance, de tutelle selon les critères d'une « handicapologie » (vieillards, orphelins, estropiés etc.) établie au regard de l'inaptitude au travail et de la proximité territoriale.

Au XVIII^e siècle, la philanthropie relaie la charité. Des alternatives à l'assistance sont même élaborées en terme de solidarité et de contrat social, mais la plupart d'entre elles demeureront, après la révolution, des tentatives sans lendemain. La société, libérée des carcans de l'ancien régime, entame aussi le code coercitif du travail dans les corporations et n'entend plus avoir trop d'obligations en matière sociale.

Au XIX^e siècle, à l'avènement de la société industrielle et de la paupérisation massive, la question sociale est relancée, sur le thème de la « dangerosité » des classes

pouvoir au regard de l'économie et de « ses nécessités ». Dire que le « Social » n'est pas sous la coupe de l'économie mais à son articulation (Cf. AUTES p.21) n'enlève rien au fait que des rapports de force sont toujours opérants et déterminants entre ces deux domaines. Le « Social » ne se réduit pas au « travail social », qui finalement n'en représente avec « l'action sociale », que des formes techniques dépendantes et relatives quant au sens et à l'importance accordés à la question sociale.

populaires. Les « misérables » assistent au retour des tutelles et les patrons « assurent » leurs ouvriers sur le modèle de la prévoyance.

Au XX^e siècle, et principalement durant le Front populaire et à la Libération, de substantielles innovations sociales sont acquises. Après une période de reconstruction, de plein emploi et de progrès social, au seuil des années 1980, s'annonce l'ère d'une crise globale qui envahit tous les champs d'activité (politique, économique, social, idéologique, culturel, etc.), qui génère, ce que l'on nomme pour simplifier, « l'exclusion », et qui initie en conséquence une réflexion nouvelle et complexe au sujet des politiques sociales.

4.2 Le travail social dans la métropole

Le terme « travail social » ne peut être confondu avec la notion de « travail social » que Durkheim utilise pour signifier l'importance de la fonction de la division du travail au regard des solidarités et de l'harmonie sociales.²⁵³ Mais, tiré de cette analyse durkheimienne, l'impact sur la conception du social moderne du thème de la « solidarité organique » puis, dans le fil de cette logique, celui de l'idéologie « solidariste », permettent de comprendre en partie les soudaines extensions d'un Etat « protecteur » que l'on peut dire « sécuritaire », à un Etat « social » que l'on estime plutôt « sécurisant ». Cette influence sociologique peut aussi participer, dans cette mesure, au choix qu'opère l'Etat de regrouper finalement en 1970, sous le terme générique de « travail social », les divers moyens de son action sociale globale.

Comme « le social », ce terme de « travail social » marque l'aboutissement d'un long processus qui conduit à une reconnaissance officielle, dans un premier temps, de la question sociale puis, dans un temps second, de l'importance qui doit être accordée à son traitement professionnel. Sa conceptualisation révèle que le travail social est donc soumis au préalable, avant terme, à une longue période d'élaboration et de maturation.

4.2.1 Chronologie relative du « travail social »

Le terme de « travail social » (tel qu'il est compris à présent), et bien qu'il ne figure toujours pas, comme le remarque Evelyne Diebolt, dans les grandes encyclopédies,²⁵⁴ s'officialise donc, comme « le social », dans le courant des années 1970²⁵⁵.

²⁵³ Cf. DURHEIM, note 174.

²⁵⁴ DIEBOLT (Evelyne), « Travail social, histoire associative : Vocation féminine et reconnaissance professionnelle », in *Sociétés & Représentations*, cité note 156.

²⁵⁵ Création cette année là, au sein du ministère de la Santé, d'une direction de l'Action sociale et, dépendante de celle-ci, d'une sous-direction des Professions sociales et du travail social et redéfinition des filières de formation des travailleurs sociaux. Cf. ION et TRICART, op. cité p.12.

Cependant, toujours selon cette spécialiste d'histoire du secteur associatif sanitaire, social et culturel français au XX^e siècle, le « travail social », dans ses prémices, côtoie « le social » du XIX^e siècle. Il est lié à cette époque, à la fois à la persévérance des œuvres religieuses et caritatives, et aux initiatives laïques et philanthropiques. Ce travail social « débutant » s'appuie aussi sur les réalisations sociales de personnalités motivées par leurs idéaux religieux ou philosophiques : fondation de la Société Saint Vincent de Paul en 1883 par Frédéric Ozanam, de la Croix Rouge en 1859 par Henri Dunant et ouverture du premier *settlement* français en 1896 dans un des quartiers les plus pauvres de Paris (le XI^e)²⁵⁶. Rapidement, et sous la gouverne de l'Etat républicain, ce travail privé et bénévole est intégré dans le cadre associatif, puis il est ensuite entièrement laïcisé²⁵⁷. Le travail médico-social de terrain est en outre l'apanage des femmes et grâce à la ténacité de ses fondatrices, il finit par s'organiser et se professionnaliser (non sans difficulté et rupture). Vient alors le temps des Unions, des Ecoles, des diplômés d'Etat, et de la définition des professions²⁵⁸.

Christine Rater-Garcette estime pour sa part que le terme « travail social » est utilisé avant les années 1920, qu'il est donc présent aux origines de la professionnalisation du social et qu'il est ensuite progressivement refoulé puis oublié²⁵⁹. Jeanine Verdès-Leroux fixe, quant à elle, l'apparition de l'expression « travail social » au début des années 1960²⁶⁰. Pour Jacques Ion et Jean Paul Tricart, le terme « travail social », bien que rarement utilisé, existe certes avant 1970, mais il prend alors une acception particulière : il s'adresse essentiellement aux métiers sociaux, auxquels il imprime ainsi, en les considérant comme travail à part entière, une spécificité qui les différencie du bénévolat ou du sacerdoce ; il correspond aussi plus prosaïquement à la traduction française des termes anglo-saxons *social work* et *social workers* et se réfère principalement

²⁵⁶ Les premiers *settlements* sont des initiatives de personnalités anglo-saxonnes : Florence NIGHTINGALE et Jane ADDAMS (qui est aussi à l'origine de l'Ecole de Chicago). Le *settlement*, qui signifie établissement ou colonisation, consiste « pour des personnes appartenant à la bourgeoisie, à aller résider dans un quartier ouvrier toute l'année ». Cf. DIEBOLT (Evelyne), *ibidem*, p.269. Voir aussi, GUERRAND (Roger-Henri) et RUPP (Marie Antoinette), *Breve histoire du service social en France 1896-1976*, Toulouse, Privat, 1978

²⁵⁷ Cf. Lois de 1901 et de 1905, citées *infra* p. 86.

²⁵⁸ Cf. DIEBOLT (Evelyne), *ibidem*, p. 282-289.

²⁵⁹ RATER-GARCETTE (Christine), *La professionnalisation du travail social ; action sociale, syndicalisme, formation, 1880-1920*, Paris, L'Harmattan, 1996, 209 p. Cité par AUTÈS (Michel), « Les métamorphoses du travail social », in *Les mutations du travail social...*p.251. (Pour une critique sévère de cette monographie voir Nicole FOUCHER in *Sociétés & Représentations*, pp. 418-420).

²⁶⁰ Cf. VERDES-LEROUX (Jeanine), *Le travail social, ibidem*, cité in MONROSE (Murielle), « Une lecture statistique des travailleurs sociaux », *Les mutations du travail social* (sous la direction de J.N. CHOPART), *ibid.* p.15 (op. cité note 103).

au « service social » exercé par les assistantes sociales²⁶¹. Ensuite, « *Vers la fin des années soixante [1968] apparaît la double appellation de travail social et de travailleurs sociaux pour désigner des institutions et des agents jusqu'alors identifiés comme relevant de logiques distinctes* »²⁶².

Michel Autès propose une « triple généalogie du travail social »²⁶³ ; trois approches différentes du social auxquelles répondent les trois histoires séparées de ces professions communément appelées « assistante sociale », « éducateur spécialisé », « animateur socioculturel ». Trois parcours professionnels qui ensuite, sous l'égide de l'Etat, convergent et tentent de se réunir après guerre, pour participer à la construction de l'action sociale publique, achevée (dans les deux sens du terme) vers le milieu des années 1970.

Ces « professions sociales installées »²⁶⁴, que l'on dit encore « canoniques » (mais de moins en moins « centrales » comme nous le verrons ensuite), se sont donc élaborées à des époques distinctes, à partir de projets d'action sociale spécifiques : le service social axé sur la famille ; l'éducation spécialisée centrée sur l'enfant ; l'animation socioculturelle dans le sillage de l'éducation populaire. Ces trois professions majeures représentent imparfaitement à présent l'extrême diversité des métiers du social : des professions connexes se sont instituées (Conseillère en économie sociale et familiale), des segmentations se sont produites (moniteur-éducateur ou éducateur technique) et, dans le contexte de l'exclusion, une mosaïque de métiers nouveaux est en train de se construire.

4.2.2 *Des histoires et des héritages bien singuliers*

L'histoire du travail social est ainsi une histoire récente et plutôt discrète (parfois honteuse), sans commune mesure en tout cas avec la dramatisation et l'ampleur des luttes ouvrières pour la conquête des droits sociaux. D'ailleurs, comme le rappelle Marie-France Freinet, « *L'organisation du travail social ne sera à aucun moment une revendication ouvrière* ». Leurs rapports réciproques sont même plutôt tendus. Ainsi, si «

²⁶¹ En 1922, existe une Association des travailleuses sociales qui devient Fédération française des travailleurs sociaux en 1950. Mais, malgré cette appellation générique, ces organisations regroupent surtout les assistantes sociales. Cf. ION (Jacques) et TRICART (Jean-Paul), *ibidem*, p.11.

²⁶² *idem*.

²⁶³ AUTÈS, *Les paradoxes du travail social*, *ibidem*, p.36.

²⁶⁴ ABALLEA (François), « Quel avenir pour les professions sociales installées ? », in *Les mutations du travail social*...pp. 97-110.

Voir aussi ABALLEA (François), DE RIDDER (Guido), GADEA (Charles), LE MOIGNE (Philippe), *Crise des identités, brouillage des catégories, Programme de recherche pluri-institutionnel sur les emplois et qualifications de l'intervention sociale : rapport de recherche/Université de Rouen. Groupe de Recherche Innovations et Sociétés (GRIS) et Institut de Développement Social, Laboratoire d'Etude et de Recherche Sociales (LERS), La Documentation Française, 2000, 225 p.*

le service social est un service qui paie » pour le patron Michelin, les surintendantes d'usine (apparues pendant la guerre 14-18 dans les usines d'armements pour encadrer les femmes et veiller sur leur santé et leur moral) sont plutôt mal vues des délégués ouvriers qui les considèrent comme des bourgeoises au service du patronat. Cette allégeance de classe se confirme pour une majorité de ces « *agents de liaison* » œuvrant pour la « *paix sociale* », celle qui se prononce contre les avancées sociales du Front populaire. La plupart des surintendantes considèrent en effet ces nouveaux droits sociaux néfastes pour les ouvriers (sur le thème : « les congés et les 40 heures vont favoriser l'alcoolisme ») et pensent en outre que ces mesures les dépossèdent des attributs nécessaires à leur mission envers la classe ouvrière (désormais les délégués ouvriers ont leur mot à dire sur les conditions d'hygiène et de travail).²⁶⁵ Après la guerre 39-45, les milieux patronaux préfèrent d'ailleurs toujours s'adjoindre les services de ces demoiselles et dames, dont la docilité et la sûreté idéologique ne sont plus à prouver, plutôt que de se fier aux « *conseillers du travail* » (nouvelle profession créée à la Libération et qui du fait de ce « *boycott* » restera sans lendemain).²⁶⁶

4.2.2.1 *L'assistante sociale*

Jeanine Verdès-Leroux,²⁶⁷ à propos du métier d'assistante sociale, rappelle aussi que la figure de « *l'ouvrier relevable* » ressort de l'idéologie et de la morale prônées dans les milieux conservateurs au début du siècle, milieux dont les assistantes sociales sont, pour la plupart d'entre elles, issues. A ses débuts, ce métier, avec toutes les variations d'époque (surintendante d'usine, infirmière visiteuse, visiteuse sociale de l'enfance et diverses auxiliaires sociales), encore inspiré qu'il est par un sentiment hygiéniste et philanthropique, se prévaut donc d'une mission civilisatrice et pacificatrice auprès des masses populaires, et il s'organise ainsi et est légitimé, grâce essentiellement aux appuis des forces politiques conservatrices et de certaines fractions des classes dominantes (médecins, notables).²⁶⁸

C'est d'ailleurs au sein de cette profession que les réticences sont les plus marquées contre l'assimilation (sous le vocable de travailleurs sociaux) dans une nouvelle entité

²⁶⁵ FREYNET (Marie-France), *Les médiations du travail social. Contre l'exclusion, (re)construire les liens*, Lyon, Chronique sociale (2^e édit.), 1996, 300 p. Cf. p. 64. Marie-France FREYNET se réfère à l'ouvrage de R.-H. GUERRAND et M.-A. RUPP (op. cité note 256). Elle utilise aussi l'ouvrage de VERDES-LEROUX (Jeanine), *Le travail social*, Paris, Minuit, 1978.

²⁶⁶ ION (Jacques) et TRICART (Jean-Paul), *Les travailleurs sociaux*, Ed. La Découverte, Coll. Repères, Paris 1998, 124 p. (autres éditions, La Découverte & Syros, Paris, 1984, 1987, 1992, 1998). Pour cet exemple, Cf. p.37.

²⁶⁷ Ouvrage cité, dans ION (Jacques) et TRICART (Jean-Paul), *idem*.

²⁶⁸ ION (Jacques) et TRICART (Jean-Paul), *idem*.

professionnelle qui institue, dans le cadre d'une action sociale globale, la complémentarité des tâches et la répartition des prérogatives.²⁶⁹

Michel Autès rappelle néanmoins que, si le côté civilisateur de ces pionnières du service social est régulièrement vilipendé,²⁷⁰ il se produit, à ses origines, au nom d'une lutte réformatrice contre la misère et est souvent porté par des militantes féministes. La filiation serait ici un mélange des théories de Le Play associées aux aspirations émancipatrices du catholicisme social.²⁷¹

4.2.2.2 L'éducateur spécialisé

Le métier d'éducateur spécialisé (ou de rééducateur) prend forme, quant à lui, sous le régime de Vichy²⁷² (après avoir pris pied sur le terrain du scoutisme et s'être fait la main dans les « Chantiers de Jeunesse »). L'émergence et l'expansion de ce nouveau modèle technicien se produisent à l'occasion d'une osmose singulière entre les pouvoirs politiques et les psychiatres,²⁷³ mais aussi avec la bénédiction et le soutien des milieux catholiques. Ce recours étatique aux initiatives privées s'établit en outre pour faire contrepoids au monde de l'Education Nationale et de l'Ecole Publique, tenu pour responsable de la déchéance nationale et suspecté de mauvaise collaboration. C'est à partir de la notion confuse de « l'enfance inadaptée », inventée sous ce gouvernement (loi cadre de 1943), puis dans le cadre des Ordonnances de 1945 sur la sécurité sociale (qui intègrent les institutions de l'Education spécialisée dans le « risque-maladie » et les considèrent comme dispensatrices de soins) que ce secteur est organisé²⁷⁴. Durant et après la seconde guerre mondiale, les conditions sanitaires et sociales déplorables justifient d'ailleurs amplement l'ouverture d'institutions spécialisées pour accueillir les enfants inadaptés (traumatisés, orphelins, perdus). L'accueil *intra muros* de ces enfants ravagés par la guerre, hérite aussi d'une certaine façon, de la tradition de surveillance et d'enfermement établie par les « patrons sociaux » (Japy, Meunier) dans les maisons et les colonies pour enfants²⁷⁵ (à corriger selon les préceptes d'une nature juste mais sévère).

²⁶⁹ *Idem*.

²⁷⁰ « *stigmatisé* », écrit-il, en faisant référence, en particulier, au livre de Jeanine VERDES-LEROUX.

²⁷¹ AUTÈS, *ibidem* p. 38.

²⁷² CHAUVIERE (Michel), *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, Paris, Ed. Ouvrières, 1987 (1^e éd. 1980), 319 p.

²⁷³ VILBROD (Alain), *ibidem* p.37.

²⁷⁴ Création en 1943 des A.R.S.E.A. (Associations Régionales pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence).

²⁷⁵ Cf. *infra* p.312. Voir aussi, GAILLAC (Henri), *Les maisons de correction, 1830-1945*, Editions Cujas, 1971.

Le placement en internat de ces enfants et de ces adolescents inadaptés (délinquants, déficients, handicapés) rend nécessaire l'existence de ce nouveau métier et le souci éducatif, appuyé par des méthodes coercitives, lui donne sa consistance première. La nouvelle solution d'accueil se démarque néanmoins de l'héritage strictement correctif pour donner priorité, à l'instar de ce qui se pratique pour les « anormaux d'école », à l'éducatif. Désormais, l'éducateur technicien, tout en s'employant à préserver son art de la relation et son attitude charismatique, doit savoir conduire les enfants inadaptés en se référant à des normes et à des théories médico-scientifiques. L'introduction de cette technicité instruit ainsi, avec l'aide de l'Etat, les pouvoirs des psychiatres et des institutions privées sur le secteur de L'Education spécialisée.

Les diverses contributions et analyses « psy » modifient ensuite progressivement les orientations de ce travail (toujours sur le thème de la rééducation) vers des prises en charge qui se veulent toujours plus techniques : elles réintègrent l'enfant dans son histoire familiale et misent sur son retour ou son maintien en famille (naturelle ou d'accueil), en accompagnant éventuellement cette décision, d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (Aémo). Cette réhabilitation du droit de l'enfant et de sa famille (combinée à l'objectif d'une rationalisation des choix budgétaires) apparaît plus tard, dans le rapport Bianco-Lamy,²⁷⁶ comme une exigence incontournable de l'action sociale²⁷⁷.

Dans son livre « *Le métier d'éducateur* », Francine Muel-Dreyfus se dit tentée « de parler de deux « âges » du métier d'éducateur spécialisé dont la limite se situerait autour des années 65, le début de la nouvelle période coïncidant avec l'accroissement massif des demandes d'inscriptions dans les écoles »²⁷⁸. Elle tient à replacer aussi « dans leur contexte historique les débats des années 50 [qui] ont eu lieu entre porte-parole de la profession sur le thème de « l'identité » de l'éducateur spécialisé et, également, les rapporter aux caractéristiques sociologiques des porte-parole »²⁷⁹. Cette nouvelle « génération » d'éducateurs, en rupture avec son milieu d'origine et les instances traditionnelles (famille, école, travail), est souvent militante et se positionne comme *anti* : le métier est considéré comme « un anti-métier face à des professions figées dont celle d'instituteur constituerait la forme achevée ».²⁸⁰

²⁷⁶ BIANCO (Jean-Louis), LAMY (Pascal), *L'Aide à l'enfance demain. Contribution à une politique de réduction des inégalités*, ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, 1980.

²⁷⁷ Ce droit est ensuite inscrit dans la loi de 1984 sur la famille.

²⁷⁸ op. cité p.155.

²⁷⁹ *Ibidem*, note de bas de page n°13. Pour une présentation de ces débats elle nous renvoie à P. FUSTIER, *L'identité de l'éducateur spécialisé*, Paris, Ed. Universitaires, 1972.

²⁸⁰ *ibid.* p. 184.

Ces nouveaux éducateurs constituent une « *génération* », « *au sens structural du terme* », car ils instituent, par rapport à leurs classes d'origine et au delà de leur diversité sociologique, « *une mise à distance de « l'identité » sociale héritée...* ». Le métier d'éducateur spécialisé les séduit en effet pour son recrutement établi selon « *l'appréciation des « aptitudes personnelles » « qui minimise ce que l'on « sait » au profit de ce que l'on « est »* ». Le terrain de l'éducation spécialisée est ainsi qualifié de « *terrain professionnel « mou »* », sur lequel tout reste à réinterpréter ; « *un espace de travail où, comme l'histoire nous l'apprend, les pionniers ont depuis toujours succédé aux pionniers* » et où, par conséquent, l'invention reste possible ; une « *professionnalisation qui aboutit enfin à la création de « nouveaux » métiers* ». ²⁸¹

Alain Vilbrod, dans l'ouvrage déjà cité, indique pour sa part tout le poids du religieux dans l'histoire et la continuation du métier d'éducateur et du secteur de l'Education spécialisée. Mais il propose aussi une analyse pondérée de leurs rapports. Il prend ainsi ses distances, en préambule, avec la vision panoptique (qui, même si elle parcourt les siècles, remplit particulièrement l'actualité sociale des années 1970). ²⁸² A cause de sa focalisation sur le concept d'idéologie, cette vision fausse en effet l'image réelle du catholicisme dans ses rapports avec l'éducation spécialisée. Le champ religieux n'est en réalité ni totalisant ni monolithique : il connaît même à l'interne, à propos de l'Education et des nouvelles pédagogies, de sérieuses divergences. ²⁸³

4.2.2.3 *L'animateur socioculturel*

La filiation des métiers de l'animation remonte, quant à elle, à l'histoire foisonnante de l'éducation populaire. ²⁸⁴ Cette éducation populaire, à ses origines, se considère comme le prolongement indispensable de la scolarité obligatoire. Ses réalisations premières, orientées différemment selon les trois principaux courants idéologiques concurrents qui les portent (laïc-républicain, catholique-social, protestant), résultent des initiatives privées et du travail de quelques personnalités engagées dans la vie sociale. ²⁸⁵

²⁸¹ *Ibid.* pp. 200-206.

²⁸² Cf. titre suivant : *Esprit* 72.

²⁸³ VILBROD, *ibidem*, pp. 23-25.

²⁸⁴ POUJOL (Geneviève), *Le métier d'animateur*, Toulouse, Privat, 1978 (nouvelle édition 1989). POUJOL (Geneviève), *L'Education populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Editions ouvrières, 1981.

²⁸⁵ Ligue de l'Enseignement (Jean MACE, 1886), Universités populaires (ALAIN, PEGUY, Charles GIDE) fédérées en 1898, Le Sillon (Marc SANGNIER, 1894), Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) en 1918, Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) en 1928 ; éducation populaire qui se réclame aussi de l'esprit olympique (Pierre DE COUBERTIN, 1896) ou du scoutisme (BADEN POWELL, 1907). Cf. AUTÈS, *ibid.* p. 44.

Le terme « animateur », ne s'impose en fait véritablement qu'au début des années soixante, en même temps que tente de se préciser aussi le champ de son action, celui dit de « l'animation socioculturelle ».²⁸⁶

C'est encore au cours de cette période des années 1960-1970, que s'anime un débat entre partisans de l'action militante et émancipatrice, traditionnellement reliée aux idéaux de l'éducation populaire, et nouveaux professionnels, appliqués aux techniques de l'animation socioculturelle dans les quartiers urbains (MJC, centres aérés, colonies de vacances, activités sportives).

C'est cependant dans cette profession, aux multiples métiers et aux modèles d'action composites, que l'adaptation aux mutations du champ social paraît la moins problématique.²⁸⁷

4.2.3 *Du contrôle social*

4.2.3.1 *Esprit 72*

Les années post 68 font partie des années marquantes pour le social, le travail social et les travailleurs sociaux. Ces années d'effervescence sociale, portées par les événements de mai 68, stimulent l'élaboration politique et administrative du social et favorisent aussi, autour ou en contrepoint de la question sociale et du travail social, des débats théoriques parfois très animés. Ces questions et remises en questions participent à la dynamique professionnelle et identitaire des travailleurs sociaux de ce temps. Les termes et les thèmes de ce débat du social vont durablement les imprégner.

Ainsi, Le numéro spécial de la revue *Esprit* qui paraît en mai 1972 et qui s'intitule « Pourquoi le travail social ? »²⁸⁸ a un succès si retentissant qu'il est réédité à trois reprises. Le « travail social » y est médiatisé selon un point de vue extrêmement critique qui résulte de la problématique du « contrôle social » examinée par Michel Foucault.²⁸⁹ Cette analyse critique du social est reprise *crescendo* (lors de la table ronde organisée pour ce numéro), entre autres, par Jacques Donzelot et Philippe Meyer.²⁹⁰ Le travail social est dénoncé, par les intellectuels engagés dans cette réflexion, comme faisant partie d'un vaste système de surveillance et de répression mis en place par la société capitaliste, pour maintenir une norme, qu'elle-même se presse de définir.

²⁸⁶ ION, TRICART, op. cité, p. 10.

²⁸⁷ AUTÈS, p. 48.

²⁸⁸ *Esprit*, « Pourquoi le travail social ? », n°4-5, avril-mai 1972, 321 p. (réédité en mai 1976, sous le titre « Normalisation et contrôle social » et à nouveau en 1984 sous le titre initial).

²⁸⁹ FOUCAULT (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p.

²⁹⁰ DONZELOT (Jacques), *La Police des familles*, Paris, Minuit, 1977, 221 p. MEYER (Philippe), *L'Enfant et la raison d'Etat*, Paris, Seuil, 1971.

Cette dénonciation du « panoptisme »²⁹¹ social est relative à « l'esprit du temps » qui de manière générale incite alors à critiquer les institutions publiques (famille, école, foyer, prison, hôpital psychiatrique, armée) pour leur rôle d'encadrement répressif à l'encontre des populations ; autant d'outils d'un pouvoir politique qui *in fine* sont considérés par les opposants comme responsables de la reproduction des inégalités sociales. Lors, cette notion de « contrôle social », réinterprétée selon les « harmoniques » du terme « police »,²⁹² est donc inhérente à l'histoire sociale du moment et aussi à la venue, dans cette histoire, d'une nouvelle « génération de travailleurs sociaux ».²⁹³

²⁹¹ mode de surveillance et de contrôle total dont on peut avoir une illustration dans le roman *1984* de ORWELL, dans *Le meilleur des mondes* de Aldous Huxley ou dans le film *Brazil* de Terry Gilliam.

²⁹² Selon l'expression de Michel MERIGNAS, utilisée dans son analyse de l'ouvrage de Jacques DONZELOT, *La Police des familles* (et rapportée par Rémi LENOIR dans l'article cité note suivante) : MERIGNAS (Michel), « Travail social et structure de classe. A propos de *La Police des familles* de Jacques Donzelot », *Critiques de l'économie politique*, « travail, famille, Etat », avril-juin 1978, pp. 24-56.

²⁹³ Dans le numéro 5 du CREDHESS, *Le Social en questions*, cf. l'article critique de Rémi LENOIR, « La notion de contrôle social », pp. 295-310. Le sociologue resitue la question « Pourquoi le travail social ? » (posée par la revue *Esprit*, n°4-5, avril-mai 1972) et la thématique du « contrôle social » (qui elle-même se réfère aux analyses sur « la norme » faites par Durkheim, Robert E. Park et l'Ecole de Chicago, Talcott PARSONS et Michel FOUCAULT) dans « *l'histoire sociale et la sociologie des agents et des groupes socio-professionnels, effectivement engagés dans cette histoire* ». Cet auteur se réfère aussi, pour éclairer son propos, à des auteurs et ouvrages de l'époque, dont certains furent des « best-sellers » dans le milieu des éducateurs spécialisés et autres travailleurs sociaux.

Une importante bibliographie est rassemblée sur ce sujet du « contrôle social » dans le n°4-5, 1979, de la revue *Informations sociales*.

Sur la sociologie des groupes professionnels impliqués dans cette histoire, *confer* en particulier, la thèse de DUBAR (Claude), *Ideologies et choix professionnels des éducateurs spécialisés*, thèse de 3^e cycle, Université Paris VIII, 1979.

Sur les thématiques de « l'enfermement », du « quadrillage », du « contrôle social », de la « répression », etc., se reporter à La revue *Champ social. Un choix de textes rassemblés par l'équipe de la revue*, Paris, Petite collection Maspéro, 1976 ; Groupe d'information des travailleurs sociaux (GITS), *Le Travail social contre qui ?* Paris, Solin, 1974 ; Voir aussi le livre militant de BEYSSAGUET (Anne-Marie), CHAUVIERE (Michel), OHAYON (Annick), *Les socio-clercs ; bienfaisance ou travail social*, Paris, Maspéro, 1976.

A propos de cette génération de travailleurs sociaux voir aussi l'étude de MUEL-DREYFUS (Francine), *Le Métier d'éducateur*, Paris, Minuit, 1983 et la contre-analyse déjà citée de VILBROD (Alain), *Devenir éducateur, une affaire de famille...*

Sur la représentation de la famille comme instance répressive, cf. GENG (Jean-Marie), *Mauvaises pensées d'un travailleur social*, Paris, Seuil, 1977 (rééd. Coll. Points), 220 p.

Au sujet de « l'ambivalence » constatée chez les travailleurs sociaux et de leurs interrogations anxieuses sur leur identité sociale et professionnelle consulter le livre partisan de VERDES-LEROUX (Jeanine), *le travail social*, Paris, Minuit, 1978 ; LASCOUME (Pierre), *Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social*, Paris, Masson, 1977, 261 p. ; l'essai de MONTLIBERT (Christian de), *Le contrôle de la vie privée. Essai d'analyse de la contribution des travailleurs sociaux à la reproduction sociale*, Fribourg, Delval, 1988.

Cette intervention critique contre le travail social et le contrôle qu'il exerce renforce paradoxalement le sentiment d'appartenance identitaire des professionnels à une communauté de travail et leur permet ainsi de clarifier la compréhension d'un champ d'intervention resté jusqu'ici plutôt vague. Les assistantes sociales et surtout les éducateurs spécialisés revendiquent alors cette dénomination de travailleurs sociaux et se positionnent pour des pratiques moins répressives et pour une action sociale globale.

Cependant, après ses turbulences organisationnelles et conceptuelles, après ses quêtes de légitimités,²⁹⁴ à peine reconnu et grandi, le travail social modèle 70, qui prône une action sociale globale, tout en développant une relation de service individuelle, s'épuise sous le feu croisé des critiques successives et des restrictions économiques : coup d'arrêt de la croissance exponentielle des effectifs et des formations en personnel spécialisé, porté en 1974 par le nouveau secrétaire d'Etat à l'Action sociale, Rémi Lenoir ; lutte contre les projets informatiques *Gamin* et *Audass*²⁹⁵ ; réactivation des polémiques autour du surcoût du social (toujours perçu comme une dépense, estimée de surcroît souvent inutile) et de son inefficacité. Autant de signes précurseurs qui, dans un contexte de permanence et d'aggravation de la crise économique, profilent la remise en question de la politique d'action sociale globale.

L'adresse au gouvernement de Nicole Questiaux en juin 1982, à propos des « Orientations sur le travail social », enregistre tardivement la fin de cette ère de providence collective. Le traitement de la nouvelle question sociale (dans ses déclinaisons successives ou simultanées : exclusion, précarité, nouvelle pauvreté...) doit désormais se limiter à la résolution ou du moins à la réparation des problèmes individuels. Ces nouvelles orientations, axées sur une rationalisation libérale des interventions sociales, marquent certes un recul dans l'engagement social de l'Etat,

Michel AUTES dans son livre sur *Les paradoxes du travail social*, rappelle aussi quelques-uns des nombreux travaux de cette époque et évoque aussi certaines « affaires » qui ont défrayé la chronique et les luttes fameuses qu'elles ont déclenchées (cf. pp. 50-52).

²⁹⁴ HATZFELD (Hélène), *Construire de nouvelles légitimités en travail social*, Paris, Dunod, 1998, 240 p.

²⁹⁵ « Automatisation des directions aux affaires sanitaires et sociales » et « Gestion automatisée de la médecine infantile » [cf. A. MASSON, *Mainmise sur l'enfance, Genèse de la normatique*, Payot, 1980].

Christian BACHMANN et Jacky SIMONIN estiment, à propos de la « notion fourre-tout comme celle du contrôle social », qu' « il est certain que l'informatisation du social - comme les fameux systèmes AUDASS et GAMIN - est venue renforcer les craintes qu'éprouvent les professionnels à se trouver manipulés par l'Etat qui instaurerait, grâce à eux, une sorte de « normatique » » (op. cité p. 42) : BACHMANN (Christian) et SIMONIN (Jacky), *Changer au Quotidien, Une introduction au travail social*, T1 *Les politiques et les acteurs*, T2 *Les méthodes et les terrains*, Paris, Etudes vivantes, 1981-1982.

mais elles recommandent aussi, comme pour produire une sorte d'équilibrage inverse, de redonner vie à la citoyenneté et de réhabiliter les droits de l'usager.²⁹⁶

4.2.3.2 *Esprit 98*

Jacques Donzelot pense aujourd'hui que « le déplacement de la question sociale », conduit à une inversion des termes dans lesquels elle était auparavant formulée sur le plan politique : « En effet le R.M.I.(écrit-il) et plus particulièrement le thème de l'insertion, s'est déployé en lieu et place des techniques de normalisation des individus et de correction des déviations [...] Cette sorte d'inversion du sens de l'exclusion se répercute sur la conception que les travailleurs sociaux ont de leur fonction »²⁹⁷. Un « malaise » d'une autre nature s'installe toutefois dans les professions et les populations concernées car la « normalité » n'est plus forcément synonyme d'intégration par le travail.

En outre, la politique palliative de l'insertion, en desserrant l'individu des mesures collectives (tout en visant, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, à recréer ou à resserrer des liens sociaux disparus ou distendus), semble lui accorder davantage de place en voulant le rendre citoyen. Mais en même temps, ces nouvelles pratiques s'immiscent dans la sphère du privé et de l'intime et comportent le risque d'exposition publique de la personne. Elles pourraient ainsi peser à nouveau sur les libertés individuelles.

Ce retour au plus proche (« *mon prochain est mon proche* » écrit Robert Castel),²⁹⁸ à la personne connue, localement identifiée et domiciliée, comporte donc le risque, à cause de cette identification territoriale, d'une gestion sociale qui n'est pas loin d'évoquer l'ancien style « paroissial ».

Cette question du repérage de la personne et de l'exposition de sa biographie (souvent seule monnaie d'échange dans le contrat d'insertion),²⁹⁹ permettent parfois, dans le dialogue et les interactions établis avec les professionnels de l'insertion, d'être des moyens de négocier des identités nouvelles.³⁰⁰ Mais la gestion administrative et comptable de ces données justifie-t-elle, « à l'arrière », l'identification précise des

²⁹⁶Cf. note 276 sur le rapport BIANCO-LAMY. Ces propositions pour rationaliser le social (en le rationnant) sont à l'opposé cependant de la vision techniciste des projets Audass et Gamin, puisqu'elles réhabilitent les droits de l'enfant et de sa famille.

²⁹⁷ DONZELOT (Jacques), « le déplacement de la question sociale » in *Le Social en questions*, pp.87-95.

²⁹⁸ CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, p.51.

²⁹⁹ ASTIER(Isabelle), « Le contrat d'insertion. Une façon de payer de sa personne ? », in *Politix*, n°34, 1996.

³⁰⁰ DEMAZIERE (Didier), « Chômage et dynamiques identitaires », sous la direction de S. Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Ed. La Découverte, 1996, p.335-343.

personnes ? Ce problème semble en tout cas interroger les praticiens de terrain, ceux qui sont au « front ».³⁰¹

Jacques Ion considère néanmoins que, au cours des années 80, de nouvelles relations entre services publics et usagers se sont progressivement établies et qu'actuellement la notion de *personne* se substitue à celle d'*individu* (sans doute trop anonyme) : « Cette autre conception de l'administré, qui fait passer ce dernier de la position d'assujéti à celle d'usager, va donc de pair avec une évolution du droit, qui tend à renforcer la protection des personnes. Le Nouveau Code pénal réaffirme la notion de secret professionnel ; la Cnil défend le secret informatique, tandis que les comités d'éthique spécifiques aux procédures d'informatisation du social se mettent en place dans plusieurs départements, en même temps que, globalement, la question de l'éthique envahit le discours public ». « Il convient bien sûr », ajoute-t-il, « de ne pas mythifier la portée de ces initiatives ».³⁰²

Face aux « nouvelles donnes du social »,³⁰³ la revue *Esprit* réajuste aussi en 1998 sa pensée extrême des années 70, en s'interrogeant, cette fois-ci selon une démarche plutôt participative, sur « A quoi sert le travail social ? ».³⁰⁴ Cette question et les analyses qu'elle suscite s'inscrivent néanmoins toujours dans le cadre critique qui veille comme auparavant à porter les réflexions sur le travail social jusqu'au niveau des sphères socio-économiques et socio-politiques.

Ainsi, estiment Jacques Donzelot et Joël Roman, les travailleurs sociaux, qui sont sortis grandis des différentes dénonciations passées (animés qu'ils étaient par leur volonté émancipatrice), subissent à présent une relative dévalorisation. Ils se trouvent aujourd'hui dans l'incapacité de répondre de manière satisfaisante aux demandes des populations et s'épuisent au quotidien à rester le plus souvent dans des rôles de contrôle et d'encadrement inutiles (R.M.I.). En outre, en s'orientant vers des interventions visant l'insertion ou la médiation, ils passent de la dénonciation à « la production de la société ».

Ces mêmes auteurs considèrent par ailleurs que le travail social, dans son rôle de recomposition citoyenne du lien social, ne doit pas se résoudre à admettre sa déconnexion de l'économique (au risque sinon, de se dissoudre). « C'est seulement en exigeant que l'insertion et la majoration du pouvoir politique des plus démunis soient appuyés sur des

³⁰¹ Terminologie employée par J. ION dans son dernier ouvrage, *Le travail social au singulier*, pour donner une image de la séparation grandissante entre un sommet dirigeant, une mini-technocratie intermédiaire, et les professionnels à l'œuvre sur le terrain, cf. p. 65-71.

³⁰² ION (Jacques), *Le travail social au singulier*, Dunod, 1998, p. 90-91.

³⁰³ DONZELOT Jacques et ROMAN Joël, « 1972-1998 : les nouvelles donnes du social » in coll. *Esprit* « A quoi sert le travail social ? », cf. note suivante 304.

³⁰⁴ Coll. *Esprit* « A quoi sert le travail social ? Chômage, précarité, insertion : la nouvelle donne. Anciennes professions, nouveaux métiers. De la tutelle à la médiation », mars / avril 1998, n°241.

*mécanismes de redistribution de la richesse que l'action sociale gagnera en crédibilité et le travail social, la justification de sa raison d'être »*³⁰⁵.

Dans ce même numéro de la revue *Esprit*, Robert Castel exprime sa crainte que le déplacement du travail social « classique » vers des modes d'intervention territorialisée ne ressemble à de la simulation. « *Reconstruit-on de la sociabilité réelle ou des analogons ?* » se demande-t-il.³⁰⁶ Comment l'exercice de la citoyenneté peut-il se faire en effet sans une inscription sociale durable dans le monde du travail et de l'emploi ?

Ces interventions ponctuelles, en dépit de leur relative impuissance, signifient pourtant, poursuit-il, « *l'honneur d'une démocratie* » et portent en elles « *la possibilité d'élaborer certaines alternatives au travail capables de fonder une reconnaissance sociale* ». Mais, au delà du traitement des situations d'urgence, *en amont*, doit exister, ajoute Robert Castel, « *un autre type de politique sociale, ou de politique tout court, qui relève du maintien des grands équilibres et des régulations collectives à vocation universaliste* ».³⁰⁷

Michel Autès, enfin, tout en notant la diversité du travail social, souligne aussi sa fragilité intrinsèque. Il se situe en effet à la frontière de l'institutionnel et de l'individuel. Cette double appartenance le contraint donc à produire des réponses qui jouent à la fois de la normativité et de l'émancipation. Il ne peut donc être question, selon cet auteur, de prétendre à « *une lecture unilatérale du travail social qui fonctionne sur des a priori jamais interrogés qui l'analysent uniquement sur le versant de la normalisation et de la réparation des individus* ».³⁰⁸ Toujours selon les critiques émises par cet auteur, il apparaît à l'intérieur du champ social et sous couvert scientifique, une tendance manichéenne à vouloir instituer de toutes pièces une querelle entre anciens professionnels et nouveaux intervenants, entre ceux qui seraient normatifs grâce à l'assistanciel et ceux qui se voudraient libérateurs par l'insertion. Cette vulgate (autant d'énoncés présentés comme des évidences), reflète plutôt les enjeux symboliques qui sont au centre de « *véritables luttes politiques* » pour « *la conquête de positions de pouvoir* » dans le champ du

³⁰⁵ *Ibidem*, p. 25.

³⁰⁶ CASTEL (Robert), « Du travail social à la gestion du non-travail », *ibidem*.

³⁰⁷ *Idem*.

³⁰⁸ AUTÈS (Michel), « Les métamorphoses du travail social », in *Les mutations du travail social*, MiRe...p.252. Dans le passage cité, Michel AUTÈS critique les partisans de l'équation « travail social = contrôle social » qui depuis la parution du numéro de la revue *Esprit* en 1972 et malgré quelques auto-critiques persévèrent dans cette analyse univoque du travail social (CHAUVIÈRE (Michel), « Pour une présentation historique des professions sociales », *Revue française de service social*, « Où en est-on de la professionnalisation en travail social ? », n° 189-190, 1998).

social³⁰⁹. En réalité, ce n'est pas la dichotomie qui prévaut dans le travail social mais la complexité.

4.2.4 *Des travailleurs sociaux*

L'appellation générique « Les travailleurs sociaux »³¹⁰ est donc apparue en France au début de la dernière décennie de ces trente fameuses années (1950-1980), connues pour avoir fait la gloire d'une société capitaliste enfin libérée de la guerre et dans laquelle l'Etat centralisateur est représenté, en terme d'aide aux plus démunis et de maintien de l'ordre social, comme une force providentielle.

C'est dans ce contexte d'expansion économique et de quasi plein emploi, dans ce monde moderne et rassuré, que tente de prendre finalement figure et corps un groupe professionnel, constitué jusqu'alors de catégories professionnelles aux origines, aux idéologies et aux fonctions très diversifiées.

4.2.4.1 *Le monde du travail comme référence principale*

41.2.4.1 *Une reconnaissance de circonstance*

Cette dénomination commune semble d'ailleurs correspondre à une valorisation du travail, qui n'a pas toujours été. Autrefois, on le sait, celui-ci était en effet synonyme de torture, d'esclavage, de servage, puis, devenu salarié, il fut bientôt dénoncé comme une nouvelle forme d'exploitation et d'aliénation des prolétaires. Aujourd'hui, métamorphosé, il devient l'enjeu d'autres questions.³¹¹

Cette référence volontaire au « travail » s'étaye en partie sur des représentations déjà anciennes et parfois ambiguës de la notion de « travail » : je songe en particulier aux divers fondements idéologiques (chrétien, populiste, ouvriériste, socialiste ou capitaliste) des sociétés industrielles, toutes prônant le goût de l'effort prolongé, celui du labeur et du travail, comme preuve de courage et d'abnégation, et comme facteur de libération, de civilisation et de progrès. Le terme travail s'ennoblit sans doute encore avec l'effort de reconstruction d'après guerre.³¹²

³⁰⁹ *Idem.* Cf. aussi AUTÈS (Michel), *Les paradoxes du travail social...*, en particulier le chapitre intitulé « du travail social à l'intervention sociale », pp. 268-276 et la conclusion générale « La magie mystérieuse du mouvement immobile » pp. 277-285.

³¹⁰ THEVENET A. et DESIGAUX J., *Les travailleurs sociaux*, PUF, « Que sais-je ? », 3e éd., 1995. Cf. aussi le petit classique de Jacques ION et Jean-Paul TRICART, *Les travailleurs sociaux...* cité note 266.

³¹¹ Cf., entre autres, CASTEL, op. cité ; Cf. note n°144 (*Le travail, une valeur en voie de disparition ; Le travail quel avenir ?*).

³¹² Cet hymne au travail sonne alors comme un remerciement social, sorte de congratulations partagées entre tous les travailleurs, rare et indispensable main-d'œuvre rescapée de la dernière guerre ou réservoir d'immigrés à bon marché, mais pouvant ensemble s'enorgueillir d'avoir œuvré pour la société française.

La valeur « travail », ainsi portée au pinacle par le monde industriel et la nation reconnaissante, devient vite en effet, au fil de ces années de développement, l'une des références sociales essentielles et finit par représenter un repère signifiant pour l'élaboration identitaire des personnes.

41.2.4..2 *Quand le social semble rejoindre le camp des travailleurs*

Le choix tardif de regrouper sous le terme de « travailleurs sociaux », les assistantes sociales, les éducateurs spécialisés, les animateurs socioculturels, etc., s'inscrit aussi, on l'a vu, dans la lignée des courants de contestation gauchistes des années soixante, soixante-dix, inspirés peu ou prou par les diverses idéologies d'obédience marxiste.

Ainsi, dans ce sens, accepter d'être désignés comme « travailleurs sociaux », c'est rejoindre en quelque sorte le camp des travailleurs, c'est prendre parti, en tant que professionnels du social pour les classes dites laborieuses, celles qui sont considérées comme opprimées par les sociétés et l'Etat capitalistes.

Les relations entre l'Etat et les travailleurs sociaux, dans l'attention portée au traitement des questions sociales, placent donc ces derniers dans une certaine ambivalence, pris qu'ils sont en effet, entre cette dépendance institutionnelle et un désir d'autonomie ou de lutte, à l'encontre d'un Etat dit « patronal » et considéré, quoiqu'il fasse pour se dédouaner, comme principal responsable des problèmes sociaux.

De nombreux « travailleurs sociaux », en particulier dans le milieu des éducateurs spécialisés et des animateurs socioculturels, deviennent militants de la cause sociale et se mobilisent sur tous les fronts dits « secondaires » (Tiers-mondiste, écologique, antimilitariste, féministe, etc.), en tant que travailleurs et à l'instar d'autres franges intellectuelles et manuelles, contre le contrôle social, la normalisation collective et l'Etat répressif. A ces engagements progressistes, et politiquement axés sur l'analyse du rapport des forces productives dans les sociétés capitalistes, répondent des mouvements de retour communautaire en milieu rural, prônant le rejet de cette société industrielle et de consommation.

C'est donc aussi au cours d'un processus global de remise en question d'un développement estimé inégalitaire ou dangereux que les divers protagonistes occupés par le travail du social³¹³ se retrouvent sous le générique de « travailleurs sociaux » et

³¹³ Michel CHAUVIERE préfère en effet la formule « travail du social » qui permet de distinguer « ce nouvel objet que constitue le « traitement social de la question sociale [...] du concept sociologique généraliste de « travail social », tel qu'il est utilisé par Emile Durkheim dans *La division du travail social*, au sens de division sociale du travail ». M. CHAUVIERE, « Le traitement social de la question sociale », in *Le Social en questions*, revue *Sociétés & Représentations*, CREDHESS Université Paris I, décembre 1997, N°5, pp. 339-354. Nous l'utilisons à cet endroit pour indiquer que la recherche du sens à donner au travail social en regard des questions sociales devrait toujours faire partie intégrante du travail des travailleurs sociaux.

on peut dire que cette dénomination correspond bien au même « monde humain » ou « contexte ordinaire mondain » de l'époque, selon la terminologie de Peirce³¹⁴.

41.2.4.3 Une incorporation de force ou de gré

Cette reconnaissance professionnelle est en outre initiée, on le sait, par une administration étatique, inquiète des problèmes sociaux et de l'éparpillement des moyens d'action sociale, et qui, par souci d'efficacité, souhaite axer dorénavant le travail social selon une ligne politique globale, fondée sur un principe moderne de solidarité.

Cet engagement tutélaire d'un Etat de droit, qui veut en terminer avec les aléas du bénévolat et avec la disparité des fonctions, pour conduire une politique sociale à la mesure du pays, est en outre largement assuré par les contributions sociales liées au plein emploi. Le label « travailleurs sociaux » représente donc principalement l'affirmation ponctuelle d'une appartenance à un tronc commun professionnel et ceci en dépit (ou en raison) des spécificités relevées pour chacune de ses multiples branches et ramifications.

L'idée d'un travailleur social unique et polyvalent affecte quelque peu l'image des assistantes sociales dont la cohésion professionnelle s'ordonne encore principalement autour de valeurs traditionnelles et conservatrices longtemps appréciées des classes sociales dites « favorisées ». Cette appellation correspond mieux aux intérêts et à l'idéologie des éducateurs et des animateurs (d'origine sociale en général plus modeste et qui sont surtout en quête d'une légitimité professionnelle).

Cependant le cloisonnement historique entre les métiers, ainsi que le poids des organismes employeurs spécialisés, maintiennent, en dépit de formations de base et parfois d'idéaux communs, la distance entre ces métiers, dont les tâches sont elles-mêmes d'une extrême variabilité, au regard des lieux et des structures dans lesquels elles sont accomplies.

Par ailleurs, cette marque de rupture avec le bénévolat engage aussi l'Etat, les organismes professionnels, les syndicats et les personnels dans un processus de structuration des métiers autour de régimes statutaires et conventionnels, qui conduisent, même si c'est de manière arbitraire, à la définition de « carrières sociales »
315.

³¹⁴ PEIRCE C.S., *Ecrits sur le signe*, Le Seuil, Paris, 1978.

³¹⁵ On distingue généralement quatre grandes familles au sein des travailleurs sociaux :

-les *travailleurs sociaux* de conseil et d'assistance qui interviennent en particulier auprès des familles (conseillère en économie familiale, assistante de service social, conseiller conjugal et familial délégué à la tutelle).

C'est dans ces filières sanitaires et sociales que vont s'engager, au cours de cette décennie providentielle, des centaines de milliers de jeunes gens. Croissance spectaculaire qui, en moyenne double les effectifs, les rajeunit d'autant et conduit à une hétérogénéité dans le recrutement.

41.2.4..4 *Le changement n'épargne personne*

Aujourd'hui, avec la venue des toutes dernières (ou des plus récentes) générations de « travailleurs sociaux », accompagnant l'apparition de politiques sociales revues et corrigées en fonction de la décentralisation et du contexte de mutation globale des sociétés, on assiste encore, d'après Jacques Ion, et malgré un chevauchement courant des pratiques, à un repliement inquiet des professionnels sur leurs particularismes plutôt qu'à une coordination effective.³¹⁶

On assiste aussi, toujours d'après cet auteur, en parallèle et *a contrario* au redéploiement promotionnel de certains « vieux routards du social » dans les différents dispositifs de lutte contre l'exclusion ou liés à l'insertion et au développement local. Ces mouvements sont accompagnés par une généralisation de concepts, de méthodes et d'outils auparavant inédits dans ce milieu professionnel.

Cependant, tous les « travailleurs sociaux » ne sont pas sensibilisés au même degré par les orientations professionnelles qui s'ébauchent dans les nouveaux dispositifs liés, par exemple, à l'insertion ou aux politiques de la ville. Les assistantes sociales et les éducateurs, travaillant dans les différents services d'aide, de protection et d'éducation des enfants, n'ont pas encore eu, au cours de leurs fonctions, l'occasion d'aborder, autrement que partiellement et de manière souvent superficielle, les règles de ce nouveau jeu de questions et de réponses sociales. Certains observateurs et spécialistes

-*Les travailleurs sociaux de l'éducation* exercent des fonctions éducatives au profit des enfants handicapés ou inadaptés (éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, moniteur éducateur, moniteur d'atelier, aide médico-pédagogique).

-*Les travailleurs sociaux de l'animation* (animateur social, directeur d'établissement social ou médico-social).

-*Les travailleurs sociaux de soutien à domicile* (travailleuse familiale, assistante maternelle, aide ménagère, auxiliaire de vie).

Ils sont 434.840 au 1/01/94 selon le SESI (Service des études statistiques et de l'information).

Source : site Internet du Sénat, *Lutte contre les exclusions* « Art. 79 ... Formation des professions sociales ».

Sur l'évolution récente des professions sociales (736 000 au 1/01/96 selon le SESI) cf. aussi Murielle MONROSE, article cité note 260.

³¹⁶ Cf. ION et TRICARD, op. cité, pp.36-41.

du champ social³¹⁷ craignent même un repliement frileux de ces professions sur leurs spécificités et sur la préservation de leurs traditions professionnelles. C'est une des tendances actuelles, comme nous l'avons déjà souligné. Néanmoins, même dans les secteurs classiques de l'action sociale, les personnels ont aussi de plus en plus à négocier, sinon avec la nouveauté des problèmes, qui n'est pas toujours perceptible en tant que telle, du moins avec la quantité et la disparité à la fois des publics actuels et de leurs difficultés. Il est donc probable, que les professionnels de l'enfance et de l'adolescence soient conduits à réfléchir, eux aussi, toujours davantage à de nouvelles formes de prise en charge (par exemple, en terme de services très spécialisés, selon des démarches de qualité, et en respectant les droits des usagers et des familles) ; à des modes de traitement des problématiques (urbaines en particulier) qui prennent en considération des référents scientifiques nouveaux, tels que l'ethnologie et l'anthropologie³¹⁸ ; et qu'ils devront en outre, pour s'inscrire dans la concurrence et justifier leur existence, s'habituer à intégrer dans leurs pratiques, des principes de gestion et d'évaluation de leur travail (tenant compte, parmi d'autres critères, du fameux rapport coût/qualité).

On le voit, une certaine fragmentation³¹⁹ persiste toujours chez les travailleurs sociaux malgré leur appellation générique et alors que se dessinent déjà de nombreux et nouveaux profils. Mais, il paraît aussi peu réaliste d'en conclure à l'inertie de ces travailleurs sociaux anciennement certifiés.

41.2.4..5 Une profession en recherche permanente

Depuis cette époque de montée en charge d'une nouvelle génération de travailleurs sociaux se pose d'ailleurs avec une insistance nouvelle la problématique de la profession³²⁰.

L'amalgame de spécialistes du social, répertoriés sous l'appellation « travailleurs sociaux », a-t-il été un temps engagé, comme le pense François Aballéa dans un « *processus de professionnalisation* », constituant alors une « *quasi-profession* » proche d'avoir atteint le statut de profession libérale, avant d'être stoppé dans son évolution, suite au

³¹⁷ Cf. par exemple la contribution du psychosociologue Jean-René LOUBAT aux premiers Etats généraux des éducateurs, les 2 et 3 avril 1992 à Toulouse : LOUBAT J.R., « Vers la médiation et le conseil sociaux », in *Les éducateurs aujourd'hui*, op. cité, pp. 75-91.

³¹⁸ Cf. Jacques ION et Jean-Paul TRICART, *Les travailleurs sociaux*, pp.64-67.

³¹⁹ Cf. CHAUVIERE M., « Les enjeux de la fragmentation du travail social », *Lien social*, n°472, 4 février 1999.

³²⁰ De nombreux ouvrages, nous l'avons vu, traitent des transformations des métiers et du travail social. Voir encore M.-C. LALIRE, « les nouvelles fonctions des travailleurs sociaux », in *Les Travailleurs sociaux, statuts et responsabilités*, sous la dir. de S. HENNION-MOREAU et F. PINTIAU, Sirey, 1995. Revue *Empan*, « Citoyenneté et travail social », n°22, juin 1996. Guido DE RIDDER, *Les Nouvelles Frontières de l'intervention sociale*, l'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1997.

rude impact de la décentralisation et des phénomènes de concurrence sur les territoires des nouvelles interventions sociales ? Processus qui pourrait toutefois se résorber, selon cet auteur, sous les effets conjugués de l'ancienne et de la nouvelle génération de travailleurs sociaux (dit « *effet de générations* », comprendre aussi « *effet deux générations* »), susceptibles de produire à terme une « *nouvelle professionnalité reconnue et inventive* ». ³²¹

Mais les travailleurs sociaux, en tant que catégorie, existent-ils vraiment ? Ne s'agit-il pas plutôt d'une juxtaposition de professions hétérogènes comme le suggèrent Bachmann et Simonin et qui régressent vers une « *déprofessionnalisation* », mais dont la fonction reste à inventer en ces périodes de mutation ³²² ?

Ou bien au contraire, les travailleurs sociaux ne constituent-ils pas, comme le pense Jacques Ion « *un seul groupe professionnel recouvrant différents métiers* », capables de se reconnaître par delà leurs différences, dans un mode d'intervention identique, qui actuellement s'oppose, dans la forme et dans le contenu, au mode d'intervention appliqué dans les nouveaux dispositifs d'insertion ? Mais aussi, en dépit des réactions identitaires de nombreux professionnels, face à ce qu'ils considèrent comme des atteintes à l'intégrité et à l'unité de leur identité, quelques-uns d'entre eux, au « *profil très typé* », ne s'imposent-ils pas dans les nouveaux dispositifs, avec des logiques et des pratiques professionnelles reconnues, esquissant ainsi « *une nouvelle figure professionnelle* » ³²³ ?

Ce regroupement n'aurait-il pas été après tout un « *passage obligé* » - instituant temporairement un rapport de force politique pour des professions à la technicité peu affirmée, comme l'indique encore Noël Chopart dans un ouvrage récent ³²⁴ - mais qui, à peine constitué, commencerait à se déliter sous les pressions d'une question sociale en plein remaniement ; phénomène qui laisserait momentanément, dans chacune des professions spécifiques, nombre de « *travailleurs sociaux* » sans réaction ? Face à cette nouvelle crise de légitimité ³²⁵, il deviendrait donc urgent, selon cet auteur, de redéfinir le travail social et son champ d'application.

³²¹ ABALLEA F., « Décentralisation et transformation du travail social », in *Le Social en questions*, op. cité, pp. 311-337 ; voir, en particulier, le paragraphe intitulé « les atteintes à l'identité professionnelle ».

³²² BACHMANN C. et SIMONIN J., *Changer au Quotidien, Une introduction au travail social...* pp.107-112.

³²³ ION J., *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Dunod, Paris, 1996, pp.88-89. Cf. aussi, J. ION, *Le travail social au singulier*, Dunod, 1998, pp.123-124.

³²⁴ CHOPART J.N., « Les conversions des travailleurs sociaux », in Jean-Luc Martinet (sous la dir.), *Les éducateurs aujourd'hui*, Dunod, Paris, 1999, pp. 163-175.

³²⁵ Déjà notée par cet auteur en 1992 : CHOPART (Jean-Noël), « Les crises du travail social », *Mire-info*, n°1992 ; observation reprise en 1993, lors de la préparation du XI^e Plan, dans le rapport DURRLEMAN :

Eclaircir le champ professionnel du travail social pour en finir avec « *cette crise d'identité et le brouillage des catégories qui en résulte* » et connaître « *qui est qui et qui fait quoi* » sont d'ailleurs les principales raisons qui motivent le lancement, par la mission de recherche (MiRe) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, d'un programme de recherche intitulé « *observer les emplois et les qualifications de l'intervention sociale* ». ³²⁶ Le comité scientifique (présidé par Claude Dubar) chargé de la préparation de ce programme décide, comme le suggère d'ailleurs la problématique générale de l'appel d'offre de la MiRe ³²⁷, de ne pas limiter sa recherche au champ du travail social (dont les délimitations actuelles risquent d'être trop fluctuantes, évasives, élastiques ou au contraire trop rigides et clôturées, bref impossibles à définir convenablement), mais au contraire de l'élargir à titre expérimental, et afin d'y inclure les nouvelles formes professionnelles qui se dessinent, à celui de l'intervention sociale ³²⁸.

DURRLEMAN (A.) (présidé par), atelier « Evolutions du social » - Préparation du XI^e Plan : *Redéfinir le travail social*, Paris, La Documentation Française, mars 1993.

³²⁶ CHOPART (Jean-Noël) (sous la dir.), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, MiRe, Paris, Dunod, 2000, p. 4.

³²⁷ En 1995, l'appel d'offre de la MiRe propose deux hypothèses à partir desquelles un positionnement doit être établi : celle dite du « marché interne », dans lequel se situent toujours et de manière centrale, les professions appartenant au noyau historique du travail social, lequel cherche à intégrer dans sa réglementation (diplômes, conventions, déontologie, etc.) les nouveaux emplois qui gravitent à sa périphérie ; celle dite du « marché externe », qui prend acte de l'apparition de nouveaux intervenants aux appellations multiples, dont les profils et les diplômes, ainsi que les dispositifs dans lesquels ils opèrent, sont différents, et qui considère enfin, que ces changements affectent désormais l'ensemble du champ professionnel.

Jean-François GARNIER critique la rationalité instrumentale qui sous-tend cet appel offre. En particulier, l'un de ses objectifs qui vise « *à proposer une définition du social et un bornage de l'intervention sociale* » à partir d'une analyse des formes et des évolutions de l'intervention sociale. « *En quoi le métier est-il interrogé ? La nature du service est-elle acquise. Or n'est-ce pas justement la référence ou plutôt l'absence de référence au service qui pose problème ?* » (GARNIER, pp. 58-59).

GARNIER (Jean-François), « De quelques représentations sous-jacentes au social », in *Le travail social. La reconquête d'un sens*, (sous la direction de Jean-Yves DARTIGUENAVE et de Jean-François GARNIER, Coll. *Travail du social* (dirigé par Alain Vilbrod), l'Harmattan, 1998, 205 p.

Ce choix s'inscrit à l'intérieur d'un débat méthodologique où s'opposent deux visions et approches différentes dans l'appréhension de « l'espace des positions professionnelles »³²⁹ : les travailleurs sociaux des « professions canoniques », peuvent-ils encore être abordés théoriquement comme représentant le « noyau dur » du travail social à la périphérie duquel graviteraient ces nouveaux emplois aux appellations multiples³³⁰ ou bien s'agit-il, comme le montre l'observation des pratiques effectives, d'une restructuration profonde, d'une mutation fondamentale qui affecte l'ensemble des métiers et des occupations ?

Suivant cette seconde version, poussée jusque dans ses extrémités, on pourrait penser que les professions « centrales », encore qualifiées de professions « canoniques », « classiques », « traditionnelles », « installées », subiraient une décentration totale. L'arrivée des nouvelles générations d'intervenants sous des appellations diverses entraînant multiplicité, disparité et singularité.³³¹

Or, en réalité, on assiste, selon le rapport de la MiRe, dans cet « espace structuré et polarisé » à des positionnements des « professions installées » qui se montrent complexes et variables en fonction des aires de l'intervention sociale³³². A l'intérieur de ce champ dynamique (et non dans une espèce de pré carré) s'opère ainsi une « combinatoire de pratiques, de références et de valeurs, des compromis de « mondes » (Boltanski,

³²⁹ *Ibid.* p. 98. Cf. note de bas de page n°264.

³³⁰ Comme le soutient Jacques DONZELOT (« L'avenir du social », *Esprit*, mars 1996) ou bien encore Jacques ION. Jacques ION formule ainsi l'hypothèse selon laquelle, les assistantes sociales, les éducateurs spécialisés, les animateurs socioculturels et les conseillères en économie sociale et familiale représentent les « métiers centraux » : à leurs côtés émergent aujourd'hui de nouvelles qualifications (aux appellations multiples) ; en dessous d'eux, se développent des « petits boulots » (qualifiés aussi de « semi-emplois » : CES, emploi-jeunes etc.) ; au-dessus, apparaissent de nouveaux postes d'encadrement (spécialistes du management entre autres). En même temps le champ du social se trouve investi « partout autour » par de nombreux autres intervenants (bénévoles) et par des services ou des emplois spécifiques (dans les administrations, les institutions, les zones dites sensibles ou prioritaires, etc.) ; une période aussi, où tout un chacun peut être conduit à « faire du social » dans les actes de la vie quotidienne (le commerçant, le médecin, le conducteur de bus, etc.). Il conclut que si les travailleurs sociaux « ont longtemps constitué le noyau central de la nébuleuse des métiers du social, en terme de nombre comme en terme d'influence », aujourd'hui « les travailleurs sociaux ne sont plus au centre du social » et on assiste à la fin de la spécificité du travail social et à celle de la relative unité des travailleurs sociaux. Cf. J. ION, *Le travail social au singulier*, chapitre intitulé « La mosaïque des emplois sociaux », pp.16, 124, 145.

³³¹ Cf. Jacques ION, *Le travail social au singulier...*

³³² Un schéma théorique des 4 aires de l'intervention sociale est proposé p. 100 du rapport de la MiRe : aire de l'ingénierie ; aire de gestion politique ou organisationnelle ; aire du diagnostic et de l'orientation individuelle ; aire de l'aide directe aux usagers. Ce schéma de « l'espace professionnel de l'intervention sociale » (montrant un « système à quatre pôles d'activités ou de fonctions »), évacue la position hégémonique et centrale tenue dans les représentations habituelles par les travailleurs sociaux canoniques et « cette approche rompt avec toute illusion monadique traitant les métiers comme des entités homogènes ». Voir ABALLEA (François), DE RIDDER (Guido), GADEA (Charles), LE MOIGNE (Philippe), *Crise des identités, brouillage des catégories*, rapport cité note 264.

Thévenot, 1991) qui singularisent diverses positions mais sans donner la prééminence à l'une d'entre elles ».333

L'examen rapide de cette question, celle de la constitution d'un corps professionnel auquel pourraient s'identifier tous les « travailleurs sociaux », montre qu'il serait vain de chercher une quelconque stabilité dans la formation et la structuration de cette unité, que l'enfermement dans une stricte définition ne correspondrait guère à la réalité. En fait comme l'affirment Claude Dubar et Pierre Tripier, dans la conclusion générale de leur récent manuel *Sociologie des professions*, il n'existe pas de profession « séparée », « unifiée », « établie » et « objective ».334 Ces principes semblent d'autant plus évidents, appliqués aux professions sociales. Leurs personnels, travaillant dans le vaste champ du social, doivent, dans un contexte de profondes mutations économiques, politiques, sociales, idéologiques, culturelles et techniques, tenter de répondre aux nouvelles formulations du social, essayer de s'adapter à cette demande sociale inédite et trouver des répliques aux métamorphoses que subit la question sociale.

Après cette présentation générale du travail social en métropole et des contextes dans lesquels il s'inscrit, je vais entreprendre, dans le chapitre suivant et dans un premier temps, une revue historique et anthropologique de La Réunion et de la société réunionnaise. Puis, dans un second temps et toujours dans ce troisième chapitre, je vais reconstituer un récit du social et du travail social à La Réunion. Le quatrième et le cinquième chapitres font, quant à eux, directement référence à mon travail de recherche auprès des techniciens sociaux du C.R.E.I.S. et des populations concernées par les interventions de ces techniciens. C'est dans ces différents chapitres que je tente d'exprimer au mieux la spécificité locale, telle que l'anthropologie nous apprend à la reconnaître et à la dire.

333 Voir en particulier dans le rapport de la MiRe les contributions de François ABALLEA « Quel avenir pour les professions sociales installées », pp. 97-110, celle de François ABALLEA, Guido DE RIDDER et Charles GALEA, « Procès en reconnaissance et concurrences professionnelles », pp.195-213, et celle de Thierry RIVARD et François BIGOT, « Des univers de référence spécifiques », pp. 229-247.

334 DUBAR (Claude) et TRIPIER (Pierre), *Sociologie des professions*, Armand Colin, Paris 1998, pp. 247-250.

Michel AUTÈS fait aussi référence au livre de DUBAR et TRIPIER (p. 254 de l'ouvrage de la MiRe) dans des termes identiques à ceux que j'ai employés dans ma communication *L'évolution des professions sociales, des travailleurs aux techniciens sociaux : quel sens pour le social ?* (p.6) aux journées professionnelles, organisées par l'IRTS de La Réunion les 17/18/19 novembre 1999 et présidées par Jean-Noël CHOPART.

LA REUNION

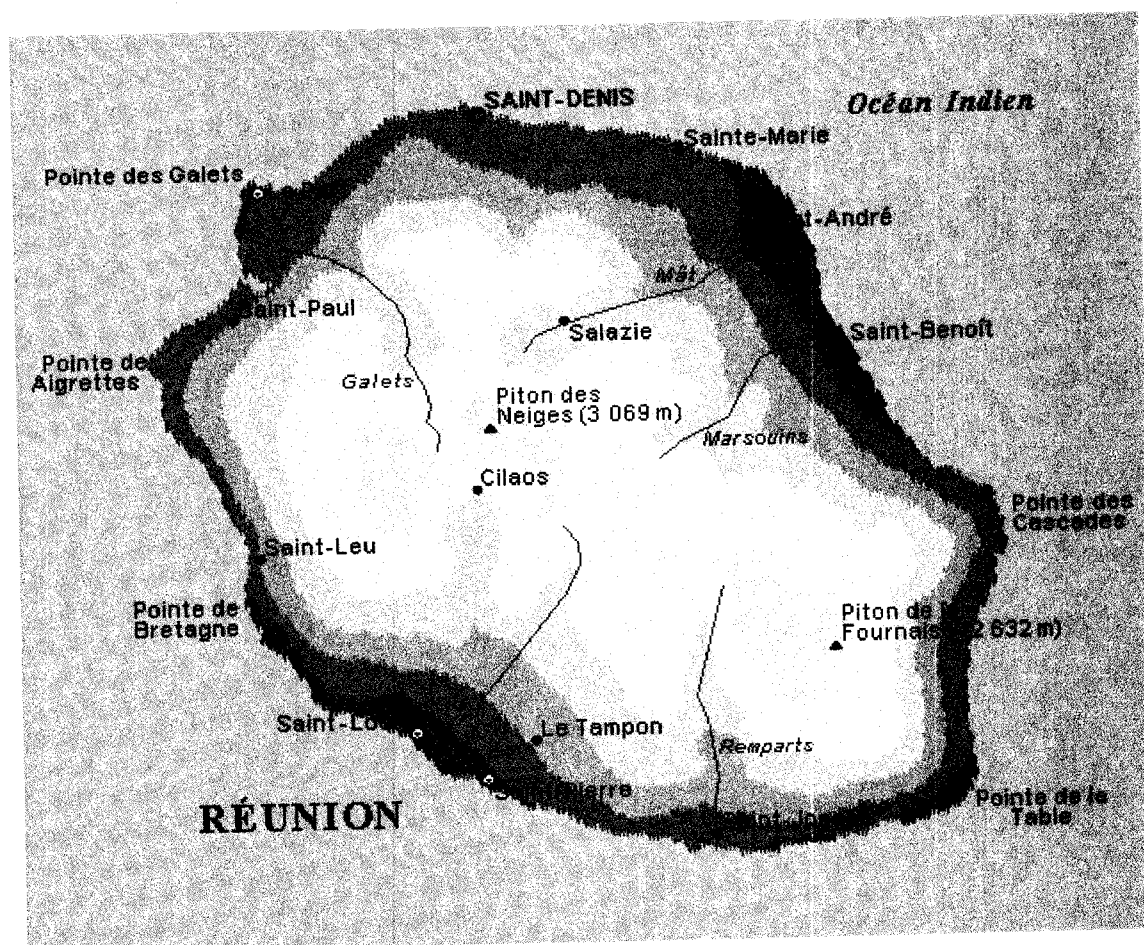


Figure 1 : Carte de La Réunion

L'île de La Réunion a une superficie de 2500 km². Elle se situe dans l'hémisphère sud, dans l'Océan Indien, entre Madagascar et l'île Maurice. L'histoire de La Réunion est assez brève à l'échelle du temps. Elle n'a que trois siècles et demi, les vingt premiers colons s'étant installés en 1665. Ancienne colonie française, elle est ensuite devenue un département d'outre-mer (DOM) en 1946.

Il est coutume de relater l'histoire réunionnaise³³⁵ selon deux grandes périodes : avant et après la départementalisation (avant et après 1946)³³⁶. Les contrastes entre ces deux périodes sont, il est vrai, tout à fait remarquables. Mais, si nous conservons ce schéma pour faciliter l'exposition, il faut pouvoir cependant appréhender ce temps de manière globale. En effet, l'imprégnation du *tan lontan* (temps longtemps) dans l'esprit créole est encore active à notre époque. Cet héritage est même régulièrement sollicité et parfois revendiqué pour « améliorer » et donner sens à l'existant. Néanmoins, cette revendication de la spécificité créole n'empêche pas l'élaboration de nouvelles dispositions dans les manières de vivre et de penser.

Un retour sur les principales périodes indique naturellement la forte intrication des facteurs politiques, économiques et sociaux. A cette interdépendance de phénomènes à l'intérieur de l'île se surajoute, comme facteur directeur, une dépendance géopolitique avec la métropole. Ainsi l'histoire réunionnaise est-elle conditionnée dès le début, et malgré son isolement géographique dans l'Océan Indien, par ses échanges avec l'extérieur. L'insularité et le lien métropolitain caractérisent donc globalement la situation géopolitique de La Réunion (Les Européens parlent aujourd'hui de régions ultra périphériques). C'est donc dans ce contexte à la fois d'éloignement et de proximité qu'il faut saisir l'émergence puis l'avancée de l'histoire réunionnaise. Dans cette approche historique et anthropologique je tâcherai essentiellement de mettre en relief la situation sociale, le sort réservé aux hommes de cette terre. Il va sans dire que la vie et l'histoire de ce peuple sont intimement liées aux réalités politiques et économiques, mais elles dépendent parfois aussi d'aléas climatiques ou d'accidents géographiques, de tendances démographiques, de conditions sanitaires et sociales. Cette condition humaine est aussi sujette aux particularités locales, aux effets culturels, aux ancrages traditionnels, aux multiples confrontations des peuples en présence, à une créolité jamais aboutie mais toujours dynamique. Dans un premier temps je vais donc fournir les éléments historiques et culturels qui permettent de repérer et de comprendre quelques-unes des caractéristiques de cette jeune société. Nous verrons en particulier l'importance du facteur agricole dans la structuration de la société créole. Les formes variées qu'a subies l'exploitation conjointe de cette terre et de ses hommes ont en effet produit non seulement des cultures mais aussi alimenté une culture commune et des formes particulières de rapport sociaux. Nous marquerons aussi les évolutions significatives et les nouvelles problématiques que rencontre cette société depuis son entrée dans ce qu'il est convenu d'appeler la modernité. Dans un second temps, nous relaterons la mise en place du travail social à La Réunion.

³³⁵ Pour une présentation rapide de l'histoire de La Réunion, lire : SHERER André, *La Réunion*, « Que sais-je ? », PUF, 1980. Voir aussi LEGUEN M., *Histoire de l'île de La Réunion*, Paris Harmattan, 1979.

³³⁶ Une autre rupture décisive dans l'histoire réunionnaise est celle de 1848, année de l'abolition de l'esclavage (*cf. supra*, Les esclaves et Les « Ti-moun », pp. 118-119). Néanmoins, en ce qui concerne le travail social, cette date est moins pertinente.

5 La société réunionnaise

5.1 Le « Tan Lontan » : une société de plantation

5.1.1 *Un peu de café dans beaucoup de sucre*³³⁷.

L'île de Mascarin est d'abord un éphémère lieu de déportation pour quelques mutins de Fort Dauphin (Madagascar). Elle prend le nom de Bourbon dès lors que la Compagnie des Indes la fait sienne et y installe ses premiers colons. La vie sur cette île quasiment vierge est alors qualifiée d'idyllique, d'héroïque et même d'anarchique : quelques centaines d'hommes, des Français pour la plupart, mais aussi des Européens et des Indiens, y trouvent en abondance les nourritures terrestres. Ils vivent de pêche, de chasse et de cueillette et cultivent un peu de blé, de riz, de manioc, de vigne et de canne pour l'alcool et élèvent quelques cabris et bovins. Et puis ils boivent, ils jouent, et mènent gaillarde vie. Les femmes quant à elles, surtout d'origine malgache et indienne, sont beaucoup moins nombreuses que leurs congénères masculins. Elles travaillent aux champs avec les hommes et s'occupent en plus des travaux domestiques et de leurs très nombreux enfants. Le nombre d'esclaves avoisine alors celui des blancs mais leur sort est évidemment beaucoup moins enviable. A cette économie familiale, s'ajoute le troc, l'échange d'objets manufacturés avec les équipages des navires en escale. L'insouciance qui semble prévaloir à cette époque originelle ne doit pas cependant occulter les conditions parfois pénibles et rudes de cette vie insulaire : manque de sécurité, conditions sanitaires déplorable, criantes inégalités sociales et surtout esclavage.

Cette courte période des origines, au cours de laquelle l'improvisation semble présider aux destinées de l'île et de ses habitants, s'achève lorsque la Compagnie des Indes, désirant rentabiliser ses terres, inaugure la culture du café (1717). La commercialisation de ce produit exotique est assurée par la Compagnie qui en tire d'énormes bénéfices mais qui apporte aussi une relative prospérité à l'île Bourbon. Ce succès provoque une vague d'immigration et la population blanche augmente considérablement. Mais, pour différents motifs, cette période euphorique retombe rapidement³³⁸.

Après des essais, restés infructueux, pour lancer une production d'épices, on assiste à une extension considérable des cultures vivrières et céréalières qui sont destinées principalement à l'île de France (Maurice). L'île Bourbon devient alors « *le grenier des*

³³⁷ Cf. ROCHOUX (Jean-Yves) in CHERUBINI Bernard (sous la dir.), *Le monde rural à La Réunion. Mutations foncières, mutations paysagères*, l'Harmattan, Université de La Réunion, 1996.

³³⁸ Les habitants sont endettés vis à vis de la Compagnie qui monopolise les importations, s'octroie des marges bénéficiaires énormes et concède des prêts à taux élevés ; la qualité, la préparation, la conservation et la présentation du café sont inférieures à celles d'autres pays concurrents ; les caféiers sont atteints de maladie ; enfin et surtout, la Compagnie devant abandonner ses privilèges, les exportations chutent.

Mascareignes »³³⁹. L'économie, bien que relativement équilibrée, reste néanmoins tributaire des administrateurs royaux qui décident totalement du marché. Lorsque l'île de France devient anglaise et que Bourbon redevient française (1815), ce fragile marché disparaît et une nouvelle fois il s'agit de repenser les priorités agricoles de l'île.

La France, qui manque alors de sucre³⁴⁰, impose la culture extensive de la canne. Cette monoculture connaît des phases de prospérité et des périodes de récession et surtout conditionne les rapports sociaux entre les habitants et façonne la société dans sa globalité.³⁴¹ La société de plantation devient « *le vrai visage de l'île* », ³⁴²

Au cours des dix premières années de prospérité (1850-1860) de la culture cannière³⁴³, la main d'œuvre locale se révèle insuffisante. L'esclavage ayant été aboli en 1848, les autorités favorisent l'importation d'engagés, d'abord malgaches et africains, puis indiens. En fait, seuls les gros propriétaires profitent réellement de cette culture. De très grands domaines sont constitués (Kerveguen, 30.000 ha). Puis, pour de multiples raisons³⁴⁴, une récession s'installe progressivement (1863-1945).

Excepté cependant, au cours de la première guerre mondiale, où dans un contexte de pénurie générale, les prix du sucre flambent. Cet apport de capitaux permet une modernisation de l'économie réunionnaise et la reprise des grands domaines fonciers vendus par lots par des sociétés anonymes. La production augmente alors considérablement (elle passe de 42 000 t en 1920 à 110 000 t en 1940). Simultanément la population croît fortement (près de 50 000 personnes durant ces mêmes vingt années soit presque 2/5 de plus : 173 000 à 220 000). Cette augmentation démographique relativise d'ailleurs la croissance économique, la grande masse des gens restant dans la misère.

³³⁹ SHERER, *ibidem* p.31

³⁴⁰ Et ce, surtout depuis la perte de ses îles de Saint Domingue et de France, toutes deux grandes productrices de canne à sucre et malgré une extension dans le Nord du pays de ses propres cultures de betteraves sucrières.

³⁴¹ BENOIST (Jean), *Rapport de recherche, structure et changement de la société réunionnaise*, Centre universitaire de La Réunion, 1974.

³⁴² BENOIST (Jean), *Paysans de La Réunion*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Fondation pour la recherche dans l'Océan Indien, 1984, p.178.

³⁴³ C'est de cette époque prospère que datent la route HUBERT-DELISLE construite pour désenclaver les Hauts, l'édification à St Denis et à St Pierre de somptueuses villas du style de la Nouvelle Orléans ; le premier lycée ; les grands poètes (LACAUSSE et LÉCONTE DE LISLE) ; et la reconnaissance officielle du labour réunionnais (51 médailles ou mentions à l'Exposition universelle de 1856) !

³⁴⁴ techniques culturelles rudimentaires, coût de revient trop élevé, concurrence, recherche de capitaux et hypothèques au C.F.A. (1863) qui rachète les terrains aux enchères pour fonder les « Sucreries coloniales », les cours du sucre baissent, manque de main d'œuvre suite aux épidémies de choléra et de paludisme.

Après la seconde guerre mondiale, La Réunion est finalement ruinée. La production de cannes s'est effondrée (de 110 000 t en 1940 elle chute à 13 000 t en 1944). Les infrastructures tombent en désuétude. L'éducation et la santé sont au plus bas : les quelques classes qui existent sont surchargées (parfois plus de 100 élèves par classe) ; le taux de mortalité est élevé (22.1°% et 145°% de mortalité infantile !) ; l'état sanitaire est déplorable (amibiase, bilharziose, paludisme) ; la sous alimentation est chronique... La société est coupée en deux : d'un côté, les riches, les « *Gros blancs* » (même noirs), et les « *Ti Moun* », les pauvres, de l'autre³⁴⁵.

5.1.2 *La Réunion, une terre de misères noires et blanches*

La colonisation de l'île et sa mise en valeur entraînent des configurations foncières particulières. Le développement des activités économiques et leurs aléas s'accompagnent aussi d'une structuration sociale singulière.

5.1.2.1 *Terre mouvante*

Du temps des pionniers les concessions de terre accordées par la Compagnie des Indes s'étendent, entre deux ravines, du « battant des lames au sommet des montagnes ». ³⁴⁶ En échange de cette offre, chacun est obligé de mettre en valeur les longues parcelles qui lui ont été concédées et le travail en principe ne manque pour personne.

Puis, devant l'afflux de nouveaux colons, les longs terrains parallèles sont partagés horizontalement en trois (bas, mi pente et sommet). La réduction et le morcellement des concessions selon les lignes d'arpentage (Chemin Paradis, Ligne des Bambous, des 400 et des 600) conduit à une structure en « carreaux » mais qui continue cependant à se transformer rapidement en étroites lanières, après les incessants partages égalitaires, réalisés en application du système de dévolution des biens, hérité de la Coutume de Paris de 1665, véritable « *machine à hacher le sol toujours opérationnelle* » ³⁴⁷.

Rapidement le problème de l'accessibilité à de nouvelles terres se fait ressentir de manière cruciale et conduit les blancs les plus démunis à rechercher dans les Hauts de l'île des terres incultes sur lesquelles ils survivent à peine, mais où ils s'évertuent à perpétuer une société paysanne.

Plus tard, lors de l'extension de la culture cannière, le défrichement s'accroît et l'émiettement des terres continue, chaque propriétaire ayant son propre moulin. Mais peu à peu, les gros propriétaires rachètent, nous l'avons vu, les plus petits, un

³⁴⁵ SHERER, op. cité, pp. 92-96.

³⁴⁶ LAVAUX C., *La Réunion du battant des lames au sommet des montagnes*, Ed. Cormorans, St Denis de La Réunion, 1986.

³⁴⁷ MAS (Jean), in CHÉRUBINI, *ibidem*, p. 88.

remembrement se fait qui conduit à la grande propriété et à des concentrations industrielles.

Le paysage est marqué par les formes économiques retenues pour son exploitation. Ces formes conditionnent aussi le sort des hommes et induisent leur manière d'être.

5.1.2.2 *Les esclaves*

Dès les origines du peuplement et de la mise en valeur de l'île, le travail servile est au fondement des rapports sociaux. Sur les plantations des colons blancs, les hommes esclaves (d'origine cafre et malgache) travaillent sous les ordres et les menaces d'un commandeur. Ils s'échinent et suent à défricher les lanières de terre pentue pour y planter des caféiers, cultiver quelques vivrières, et couper la canne à sucre. Les femmes esclaves sont contraintes au travail domestique et participent aux nombreux travaux agricoles annexes. Ces esclaves sont regroupés, le plus souvent par famille, dans des paillotes sur *labitation*³⁴⁸ (l'habitation) du propriétaire. Dans ces *kartié* (quartiers),³⁴⁹ tout en bénéficiant en principe d'un espace réduit « privé » et familial,³⁵⁰ ils entretiennent, de gré ou de force, une vie de type communautaire : ensemble, ils travaillent, mangent et dorment aux heures ponctuées par la cloche du maître³⁵¹.

Les esclaves, peu nombreux au début, représentent, avec l'expansion des cultures de cannes à sucre, une force et une réserve de travail indispensable pour les grands propriétaires. Leur nombre (surtout celui des originaires de la côte orientale africaine et celui des esclaves créoles) ne cessera d'augmenter jusqu'à l'abolition. Leur espoir de vie est faible, surtout pour les esclaves créoles nés dans l'état de servitude (rarement au delà de la quarantaine ; les esclaves d'origine africaine et malgache ayant une longévité relativement plus longue).

³⁴⁸ Le terme « habitation » dans son usage colonial évoque l'obligation de s'établir et de demeurer sur un espace à cultiver. cf. Jean Mas, « Des habitations à l'habitat : propos errants sur un foncier dans tous ses états », in CHERUBINI, op. cité., pp.86-87.

³⁴⁹ La notion de « quartier » à La Réunion trouve ses origines dès la société de plantation. Il correspondait alors à un groupement de cases et de cours, le plus souvent sur les terres d'un grand propriétaire. Ainsi aujourd'hui les groupements de cases en milieu rural comme en milieu urbain sont appelés « quartier ».

³⁵⁰ Une ordonnance de 1846 (deux ans avant l'abolition) stipule que « les cases devront être construites en maçonnerie ou en bois. Leurs dimensions sont proportionnées au nombre des individus qui devront y loger, à raison d'un minimum de trois mètres de longueur, trois mètres de largeur, et deux mètres cinquante de hauteur, pour chaque esclave adulte logé séparément, et de moitié pour les enfants » (JIR du 13/12/98).

³⁵¹ Pour tuer leur fatigue et leur peine, les soirs de repos sans lune, ils font *kabar* en dansant le *maloya* au son du *rouler* et du *kayamb'* ; tandis que, certains d'entre eux, révoltés par cette insupportable vie de labeur sans liberté (leur espérance de vie atteint rarement la quarantaine), fuient, seuls ou en bande, par delà ravines et planèzes, et vont se réfugier sur les pitons et les mornes ou au plus profond des cirques, impitoyablement pourchassés qu'ils sont, par les chasseurs de « marrons ».

Pour tenter d'éviter les abus et les châtements les plus graves envers les esclaves, une législation est établie (Edit de décembre 1723) qui s'inspire du Code Noir (en vigueur aux Antilles). L'esclave est considéré comme un bien « meuble ».³⁵² Il est aussi considéré comme responsable de ses actes et donc punissable par la loi. Il a droit (droit codifié) à la nourriture, à l'habillement, aux soins et à une instruction religieuse ; il peut chômer le dimanche et les jours fériés ; le mariage est possible et il est interdit de vendre séparément mari, femme et jeunes enfants ; le maître a le droit de flagellation, mais l'esclave peut aussi porter plainte contre lui pour mauvais traitements. En fait, la loi est plus ou moins respectée selon les maîtres et la justice se révèle plutôt laxiste. A chaque litige, elle se situe inmanquablement du côté des propriétaires. Les esclaves « marrons », qui dans leur fuite sont les premiers à peupler les cirques, sont, quant à eux, impitoyablement pourchassés et châtiés pendant tout le XVIII^{em} siècle.

5.1.2.3 Les « Ti-moun »

Les Petits blancs, « *ti blan* », dès la seconde moitié de ce siècle, s'appauvrissent. Leur nombre est en augmentation considérable (immigration et forte natalité) et le rétrécissement des terres dont ils héritent ou qui leur sont concédées les contraignent à végéter, ou les acculent à rechercher un lopin de terre à peine exploitable dans des lieux toujours plus en hauteur et inaccessibles. Là, ils survivent péniblement de braconnage et de divers expédients. Leur habitat rudimentaire est dispersé, perché ou blotti dans des lieux enclavés et plusieurs générations vivent groupées ainsi sous le même toit ou à proximité sur le terrain familial. C'est donc au moment où la filière canne accroît sa puissance que se pose de manière problématique la question du peuplement des Hauts pour les milliers de petits propriétaires ruinés et de familles sans terre. En 1836, 2/3 de la population blanche est indigente. D'après Sherer « *le Petit blanc vivant sur une micro-propriété n'avait pas entre 1815 et 1848 un sort économiquement beaucoup plus enviable que celui de l'esclave* »³⁵³. Certes, l'un possède la liberté défendue à l'autre, mais cet homme libre n'a pas les moyens de travailler et donc de se nourrir convenablement. Son espoir de vie est alors, aussi surprenant que cela puisse paraître, inférieur à celui de l'esclave (entre 1815 et 1848, 5% d'esclaves de plus de 60 ans contre 3% de Blancs et de Libres de 55 ans).³⁵⁴ Lors de l'abolition de l'esclavage, le sort des uns et des autres est donc presque semblable. En outre l'accroissement de la population (de 36000 en 1778 à 110000 en 1848) et une moindre proportion d'esclaves par rapport aux libres (en 1848, 13/10, au lieu de 41/10, en 1778) concourent à donner une certaine homogénéisation sociale.

³⁵² Etymologiquement, qui peut être déplacé et qui est déterminé tel par la loi ; c'est donc un bien qui peut être « mobile », assimilé à du « mobilier ».

³⁵³ SHERER, op. cité, p. 58.

³⁵⁴ SHERER, *ibidem*, p.59.

Quand la culture de la canne atteint des proportions industrielles, la masse des travailleurs se paupérise et apparaît à l'ombre des usines appartenant aux « barons du sucre », un « *prolétariat urbain et rural* » composé de Petits blancs et des nouveaux affranchis. La consommation d'alcool passe de 5 litres en 1847 à 10 litres par habitant en 1862 ; les conditions d'hygiène déplorables entraînent une augmentation de la mortalité (de 1/33 en 1847 à 1/27 en 1862).

De cette époque difficile date aussi le « colonat partiaire » et la recherche de nouveaux produits, plantes à parfum en particulier (vanille, vétiver, ylang-ylang et surtout géranium) : sur des terres en friche et difficiles d'accès « prêtées » par un propriétaire, le petit colon cultive ses plantes à parfum et restitue, en échange de ce droit de culture, une part d'essence sur trois à son propriétaire. Il installe la case familiale sur un coin de cette terre et obtient parfois le droit de cultiver librement pour son usage quelques vivrières sur le *morso* (morceau, parcelle de terre) de sa « *terre galère* »³⁵⁵.

5.1.2.4 *Les engagés indiens*

L'abolition de l'esclavage et l'industrialisation de la culture cannière nécessitent à nouveau, nous l'avons dit, un important besoin de main d'œuvre. Pour pallier le manque de travailleurs locaux (les petits blancs répugnent à travailler dans ce qu'ils considèrent toujours comme un travail d'esclave réservé aux noirs), des engagés africains puis indiens sont donc recrutés³⁵⁶. De 1865 à 1885, plus de 100 000 Indiens vont être ainsi engagés.³⁵⁷ Ils vont être soumis à des conditions de travail et d'existence effectivement proches de l'esclavage. Ils vivent et habitent sur la propriété du maître, souvent dans des « *kalbanon* »³⁵⁸, sorte de longues bâtisses en moellons crépis et compartimentées de nombreuses pièces toutes identiques, mais possédant chacune une entrée indépendante. Les indiens vivant dans ces « *kan* » (camp ou campement), préservent une vie communautaire ponctuée, malgré les restrictions apportées à l'exercice de leur culte et une conversion forcée au catholicisme, par les *services* et les rites religieux de leur contrée d'origine. Ils viennent pour la plupart d'entre eux des côtes du Malabar (S-O de l'Inde) et du Coromandel (état du Tamil Nadu dans le S-E de l'Inde). Si nombre d'entre eux repartent dans leur pays à la fin de leur contrat, d'autres décident de rester vivre dans l'île. Ils constituent maintenant la communauté dite « malbaraise » ou « tamoule ».

³⁵⁵ FIGUERAS (Raymond), « La Petite France, une lecture anthropologique du pays », in CHERUBINI, *Le monde rural à La Réunion*, 1996.

³⁵⁶ Entre 1848 et 1862 : 37 000 indiens et 26 000 africains (FUMA S., *l'homme et le sucre à La Réunion 1827-1862*, thèse de 3^{ème} cycle Aix, 1983).

³⁵⁷ SHERER, *ibidem*.

³⁵⁸ Cf. MARIMOUTOU, *Les engagés du sucre*, Tramail, 1989.

Puis arrivent les Chinois et les Indiens musulmans qui s'installent respectivement dans le commerce alimentaire et dans celui du tissu et du bazar. Ces deux groupes conservent l'essentiel de leurs coutumes et pratiquent encore leur langue d'origine. les « Z'arabes » étant toutefois beaucoup moins occidentalisés que les Chinois. D'autres peuples, mais dans une moindre mesure, débarquent aussi dans l'île, venus du Mozambique, du Tonkin, des Comores, de Somalie, du Yémen, de Madagascar et de Rodrigues

Au seuil de la départementalisation la société créole se caractérise donc par un enchevêtrement d'hommes venus d'horizons extrêmement variés. Progressivement le sort de la plupart d'entre eux est devenu commun, c'est à dire misérable et ils adoptent peu ou prou des modes de vie marqués par des similitudes, tout en gardant des traits spécifiques propres à chaque « nation ».

5.1.3 « *In ti péi koulèr sink nasyon* » (un petit pays, couleur cinq nations) ³⁵⁹

les habitants vivent groupés, nous l'avons vu, dans les « quartiers » sur « l'habitation » du propriétaire, à l'ombre des cheminées des usines à sucre, ou bien ils s'installent spontanément au bord des ravines, dans les hauts et les cirques de l'île. Dans ces « écarts » souvent enclavés, une relative endogamie, « *une endogamie de parentèle et de localité* » ³⁶⁰ prévaut à l'époque chez les « petits blancs ». Les alliances se font préférentiellement dans un cercle incluant des critères de proximité géographique, des relations de voisinage, en fonction de stratégies foncières et de modes de dévolution des biens (égalitaire en principe), etc. Le taux de natalité est important mais la mortalité infantile est aussi considérable.

En dehors de ces milieux fermés des « Blancs des Hauts », qui, au départ, refusent toute alliance avec les « Cafres », « Malbars » et autres « sangs mêlés », ³⁶¹ les distinctions ethniques, entre « nations » représentent de moins en moins un obstacle aux alliances ³⁶². Le métissage s'accroît. Les familles ³⁶³ se mettent à tisser un véritable « *tapis mendiant* » ³⁶⁴ composé de mille motifs et couleurs.

³⁵⁹ Paroles d'une chanson réunionnaise.

³⁶⁰ OTTINO (Paul) « La Réunion : l'organisation familiale des Blancs des Hauts », in CHERUBINI, 1996, op. cité.

³⁶¹ OTTINO, *ibid.*

³⁶² Elles l'étaient du temps de l'esclavage, entre noirs et blancs, mais surtout en rapport à la différence de statut social. En fait les mariages mixtes sont inscrits dès la colonisation de l'île, les européens épousant les « Malgachines » et les Indiennes, et les quelques filles du Roy rescapées de leur voyage. Selon les généalogistes actuels, les ¾ des réunionnais descendraient d'une femme malgache, leur commune grand-mère.

³⁶³ A propos du modèle traditionnel de la famille créole voir, entre autres, SQUARZONI René, « Le modèle familial traditionnel » in *Evolution de la famille à La Réunion, Etudes et synthèses n°17, Observatoire Départemental de La Réunion*, 1992.

Traditionnellement, l'homme, avant de pouvoir *s'allier* (se marier), doit impérativement monter sa *case*, en paille de vétiver, en torchis et parfois en bardeaux de bois, sur un *emplacement* et selon des règles précises et des éléments quasi incontournables : le *boucan* (la cuisine), le plus souvent à l'extérieur et à l'arrière de la case ; le *farfar*³⁶⁵, une petite « *varangue* » (terrasse) et un « *salon* » (d'apparat), si possible. La « *case* » et son « *ron d' kour* » (rond de cour), décomposable en de multiples « micro-espaces » (la pierre où laver le linge, le trou à brûler les ordures, etc.), le plus souvent encerclés par un « *baro* » (barreau) en tôle ou en bois, représentent ainsi un élément majeur du mode d'habiter créole. Ces différents espaces domestiques sont le plus souvent réservés à la femme. Ils servent ainsi à la préserver de l'extérieur, des lieux naturels où travaillent et rôdent habituellement les hommes coqs, différentes « *bébêtes* »³⁶⁶ et autres oiseaux de mauvais augure.³⁶⁷ Le jardin avec ses multiples variétés de légumineuses, de simples, de fleurs, de plantes et ses arbres fruitiers, ainsi que le « *parc volay* » (poulailler) et le « *parc z'animo* » (cochon le plus souvent) font aussi partie du décor indispensable et utile.³⁶⁸

Les terrains étant souvent réduits, et les parcelles devant normalement être réparties de manière égalitaire, il est coutume aussi de monter les cases des enfants, qui « *pran' son partikilié* » (*prendre son particulier*, se mettre en ménage), en les serrant les unes à côté des autres sur le même terrain familial et de voir ainsi cohabiter ou vivre à proximité plusieurs générations. J'ai eu l'occasion d'illustrer ce phénomène lors d'une étude monographique effectuée à la Petite France, dans les Hauts de l'Ouest.³⁶⁹ Terrain commun ou pas, sur certaines plantations, « *toutes les kour sont reliées entre elles par un réseau de liens de consanguinité, d'alliance ou de parrainage, dans lequel les liens entre consanguins*

³⁶⁴ CERER, *Le tapis mendiant*, Séminaire sur la famille à La Réunion, ouvrage collectif, Réédition CREA, Saint Paul, 1976. Le « tapis mendiant » est un ouvrage (couvre-lit par exemple) réalisé par l'assemblage de multiples petites pièces hexagonales de tissu de toutes les couleurs (sorte de *patchwork*).

³⁶⁵ Sorte de claies réalisées dans la charpente du « *boucan* » où sont serrés les épis de maïs et sous lesquelles est mis à « *pendiller* » le « *boucané* » au dessus du feu de bois.

³⁶⁶ Les « âmes errantes » et toutes sortes de mauvais esprits.

³⁶⁷ Le *fouquet*, par exemple, oiseau noir dont le cri est annonciateur de mort et que la légende assimile à celui de *Grand-mère KAL*, vieille esclave marron tuée par son amant et qui hante depuis les ravines et le volcan (Figuéras : 80). FIGUERAS Raymond, *Signes, sexes et sens, la différenciation sexuelle à l'île de La Réunion. Représentations et pratiques*, mémoire de DEA, Université de La Réunion, 1996.

³⁶⁸ Sur le mode « d'habiter » traditionnel, cf. WATIN Michel, *Habiter, approche anthropologique de l'espace domestique à La Réunion*, Saint Denis, Université de La Réunion (thèse doctorat), 1991

³⁶⁹ FIGUERAS Raymond, *L'automne des patriarches, nouvelle monographie de La Petite France*, mémoire de maîtrise, Université de La Réunion, 1994.

jusqu'au deuxième degré prédominant », observe aussi Elsa Faugère lors de son travail de terrain dans les Hauts de l'Est.³⁷⁰

Cet aménagement particulier de l'espace correspond pourtant à un *ethos* privilégiant la liberté individuelle (pionnière ou retrouvée). La famille « *propre* » voire « *large* » étant le support principal pour mener sa vie, les relations vis à vis du voisinage, considéré comme ayant droit lui aussi à cette liberté, restent distendues, « *sakin son kas* »,³⁷¹ donc. Néanmoins, c'est aussi dans ces espaces de proximité que les petites amitiés, les *ladilafé*³⁷², mais surtout les querelles, prennent leur importance et parfois se concluent tragiquement (incestes et meurtres).

La religion et la magie sont aussi très fortement sollicitées. Les croyances imprègnent l'esprit collectif et individuel. Les pratiques cultuelles et rituelles sont donc nombreuses. Le mélange des peuples produit une élaboration mixée des faits religieux et une imprégnation particulière des esprits ; les rites catholiques faisant bon office avec ceux de l'hindouisme, et réciproquement, la sorcellerie des « *Malbars* » ayant son pendant chez Saint Expédit (*p'ti Bon Dieu*) ou dans le culte rendu au voleur et assassin nommé Sitarane. Les légendes parcourent les ravines et les planèzes, des cirques au volcan³⁷³. Les forces maléfiques sont omniprésentes dans une île dont on aime à dire qu'elle a peur.³⁷⁴ Peut-être aussi en raison de ce fort investissement en matière religieuse, les choses du sexe sont-elles encore considérées avec une certaine gêne, une honte et parfois même, sont-elles un sujet tabou. Les explications sont aussi rares que les demandes de renseignement³⁷⁵. La jeune fille doit donc être particulièrement réservée et doit savoir aussi se préserver. Les garçons étant eux plutôt valorisés dans leur comportement de « *ti koke* ». ³⁷⁶

Les coutumes en matière d'alimentation et d'hygiène, bien que disparates, présentent aussi des caractéristiques liées aux conditions et aux modes de vie de ces époques : usage des ravines pour l'approvisionnement en eau, pour se baigner, laver le linge,

³⁷⁰ FAUGERE (Elsa), *Une plantation de canne à sucre à La Réunion : logiques familiales et logiques en conflit*, DEA EHESS Sciences sociales, dir. de recherche, Jean Pierre OLIVIER DE SARDAN, septembre 1993, p.61

³⁷¹ « chacun chez soi », cf. FAUGERE E., p.69.

³⁷² « il a dit, il a fait », sorte de commérage.

³⁷³ *Gran-mèr Kal, la Toutt, La Desbassyns, les âmes errantes, les bêtes, les gratèr doboi* (gratteurs de bois), tous les esprits qui rôdent dans *le fénoir* (« Le fait noir », la nuit, l'obscurité).

³⁷⁴ PROSPER (Eve), *Ile à peur. La peur redoutée ou récupérée à La Réunion des origines à nos jours*, Océans éditions, Saint André, 1992, 431 p.

³⁷⁵ Elles pouvaient d'ailleurs se résumer, il n'y a pas encore si longtemps, à une giflé ; lorsque, par exemple, la jeune fille se posait pour la première fois la question des règles. FIGUERAS, 1996, *ibidem*.

³⁷⁶ *idem*.

quelque-fois même pour faire ses besoins et jeter les détritiques et les cadavres d'animaux ; recours à la pêche et au braconnage dans les rivières et les bassins, prélèvement de miel vert, de larves d'insectes, chasse aux oiseaux, au tangué³⁷⁷, etc.. Utilisation des plantes naturelles pour se nourrir (feuilles appelées « brèdes », racines, fruits, grains, etc.) et aussi pour se soigner (herbes, écorces, baies, etc.).

L'alimentation est pauvre en viande fraîche ou en poisson mais fournie, en dehors des nombreuses périodes de disette, en produits consistants : maïs, riz, féculents, grains, pois etc.. Utilisation abondante de matières grasses (graisse et huile), de produits sapides, conservateurs, apéritifs comme les épices (piment, sel, sucre, ail et oignons), de produits fumés, séchés et salés (boucané, saucisse, morue). La cuisine se fait au feu de bois. Consommation souvent excessive de rhum et autres spiritueux tirés de la canne.

Enfin le mode de vie misérable a engendré des habitudes comportementales représentant alors une certaine forme d'adaptation aux conditions difficiles et aux moyens limités. Ainsi, en est-il de l'habitude de dormir tout habillé enroulé dans sa couverture, de celle de manger avec la main assis sur une roche, de « *kromé* » (sucrer et écraser) les os de poulet jusqu'à la moelle, de manger la peau des volailles et le gras du porc, de mettre beaucoup de sucre dans l'eau ou le café, de se purger (se rafraîchir) régulièrement, de se mettre la « *tét prop* » (se couper ras les cheveux), etc.

5.2 Départementalisation et urbanisation

Lorsque la colonie de La Réunion devient département français (le 19 mars 1946), le retard social et économique avec la métropole est, nous l'avons dit, considérable.

Le développement, réalisé depuis, reste cependant ambigu comme le suggère Jean Benoist³⁷⁸. Il représente, même, par ses façons mécaniques d'appliquer les références de la métropole à une réalité complexe et différente, « *la négation de la société de plantation comme identité* », ainsi que le regrette maître Mas.³⁷⁹ Ce développement, en dépit de toutes ses imperfections, n'en est pas moins tangible et irréversible. Peu à peu, dans une logique de rattrapage, la réciprocité entre la métropole et La Réunion tente de s'établir. Mais, l'écart de développement, bien qu'étant réduit sous certains aspects, prend par ailleurs des dimensions inédites dans le contexte de mutation sociale et économique que connaissent aujourd'hui, avec plus ou moins d'intensité, tous les pays de la planète. Le taux très élevé de chômeurs depuis des années est à ce titre plutôt révélateur et inquiétant. Nous allons examiner les évolutions depuis les débuts de

³⁷⁷ Tanrec : animal originaire de Madagascar qui tient de la musaraigne et du hérisson.

³⁷⁸ BENOIST (Jean), *Un développement ambigu*, St Denis, Fondation pour la recherche dans l'Océan Indien, 1983.

³⁷⁹ MAS, *ibid.* p. 89

cette départementalisation jusqu'à présent, en insistant tout particulièrement sur les mutations en cours et leurs cortèges de nouveaux problèmes³⁸⁰.

5.2.1 *Le travail en pleine mutation*

5.2.1.1 *La filière canne en restructuration permanente*

Les exonérations consenties dès le début de la départementalisation permettent de moderniser les 14 usines de canne qui restent et de transformer les normes de production (extension des surfaces cultivées, épierrage, irrigation, sélection, contrôle phytosanitaire). Le niveau record d'avant guerre (100 000 t) de la production de sucre est ainsi à nouveau égalé dès 1949.

En dépit d'une organisation de la commercialisation (quotas européens en 1968), cette production vouée à l'exportation reste cependant fragile (détérioration des termes de l'échange et performances hétérogènes des sucreries) et saisonnière. La main d'œuvre est nombreuse et de statuts différents (26 000 salariés agricoles et 7000 colons) mais son coût, en application de la législation du travail, représente une charge trop lourde pour de nombreux grands domaines qui cherchent à vendre. Les grands groupes (comme Boussac) retirent leurs capitaux.

La SAFER se charge d'appliquer dans les années 70 la réforme foncière. Ce remodelage des structures foncières, puisque désormais les « habitations » sont ainsi nommées³⁸¹ conduit au démembrement³⁸² des grands domaines, et transforme les salariés et anciens colons en petits planteurs propriétaires rémunérés, non plus au SMIC, mais en fonction de leur production.

Des investissements énormes sont consentis par l'Europe, l'Etat et les collectivités locales (plans d'aménagement des Hauts et aménagements hydrauliques). Ils permettent une amélioration significative de la production. Les usines se concentrent encore davantage et se modernisent aussi grâce à leurs capitaux propres. Le modèle d'organisation de cette filière est donc totalement transformé au seuil des années 80 : séparation des fonctions agricoles et industrielles ; les domaines cèdent la place aux exploitations familiales de taille moyenne qui livrent leur récolte à l'usinier. Des tensions apparaissent cependant entre planteurs et usiniers à propos de l'évaluation de la richesse en sucre de la canne et des dérogations aux règles du marché commun du

³⁸⁰ Les principales données statistiques, sauf mention particulière, proviennent de la revue de l'INSEE, *Economie de La Réunion*, n° 82-83 « 50 ans de vie économique et sociale », spécial cinquantenaire 1946-1996, avril 1996.

³⁸¹ MAS, op. cité

³⁸² En France métropolitaine, à la même époque, la SAFER procède au remembrement.

sucre sont accordées³⁸³. Mais, malgré toutes ces mesures, les prix de vente de la canne ne suivent pas les coûts d'exploitation et les entreprises familiales deviennent de moins en moins rentables. Malgré aussi des augmentations de l'aide économique et sociale aux petits planteurs, la régulation de leur revenu bute, comme les économistes disent, sur des gains de productivité insuffisants³⁸⁴.

5.2.1.2 Diversification agroalimentaire

Certaines autres cultures d'exportation (tabac, thé) et en particulier la vanille et les plantes à parfum comme le géranium (dont La Réunion fut longtemps le premier producteur mondial) ont aujourd'hui presque disparu (concurrence des pays dits du Tiers-monde) ou sont en réelle difficulté.

Les priorités, octroyées aux activités agricoles héritées de la colonisation et vouées à l'exportation, s'orientent donc vers davantage de diversification. L'objectif est de fournir le marché local (légumes, fruits, fleurs et production animale) autrefois déficitaire en terme d'autosuffisance (50% du porc et 70% du bœuf importé en 1978)³⁸⁵. Aujourd'hui ces produits constituent les 2/3 de la valeur de la production agricole (même si les productions dites traditionnelles occupent encore 75% de la superficie agricole et qu'elles emploient encore 60 à 65% des exploitants).

Ces nouvelles productions entraînent une progression du secteur des industries agroalimentaires (lait, viande). La consommation de viande est passée à La Réunion de 50 kg par habitant dans les années 1980 à 90 kg en 1991 (110 kg en métropole). Rappelons-nous que la consommation de viande était de 14.9 kg avant-guerre (40% de la ration normale) et de 9.3 kg en 1946.³⁸⁶

³⁸³ En 1978 la production sucrière atteint un record inégalé de 272 000 t. mais, en dépit des efforts entrepris, entre 1982 et 1994, la production régresse et tombe à 177 000 t. De 1980 à 1984, la production moyenne de canne passe à 2.241.000 t et de 1990 à 1994, elle retombe, si l'on peut dire, à 1.827.000 t (la production de l'année 1998 a chuté de 200.000 t).

³⁸⁴ Ainsi la production de sucre par emploi est environ dix fois supérieure en métropole qu'à La Réunion, *INSEE*, p. 51. Devant les enjeux économiques et sociaux que représente cette filière la seule solution resterait d'augmenter la production selon Jean-Marc CHASTEL (CHASTEL in revue *INSEE* : 52-56). C'est aussi l'avis de « monsieur canne » (Hervé BICHAT, nommé par le ministre de l'agriculture), qui préconise pour les prochaines décennies, une restructuration des 4000 petits planteurs de l'île, afin qu'ils produisent au minimum 1000 tonnes de cannes sur 10 hectares (seuil de rentabilité) au lieu des 200 tonnes actuelles (selon lui cette filière représente encore 10 000 emplois directs et autant d'indirects) (Cf. *JIR* du samedi 28/11/98). Jean-François BARE suggère quant à lui de « transférer certains volumes de subventions à la canne, largement excédentaire au plan mondial, simplement pour que le petit paysannat créole cultive ses jardins et produise la variété de choses admirables qu'il sait si bien faire... » (BARÉ, in CHÉRUBINI, 1996 : 148).

³⁸⁵ Cf. SHERER : 107.

³⁸⁶ *Ibid.* 94.

Les secteurs du commerce et des services dépassent maintenant ceux de l'agriculture : en 1946, 2/3 des travailleurs sont dans l'agriculture alors que ce secteur n'emploie plus en 1990 que 8% des actifs ; il reste 5600 petits planteurs en 1996. Le secteur tertiaire, qui ne représentait que 1/5 des actifs en 1946, en occupe aujourd'hui les 3/4 (moins de 2/3 en métropole). Le tourisme est aussi devenu depuis les années 1980 une activité essentielle. Ses recettes sont aujourd'hui l'équivalent de celles du sucre, principal produit d'exportation.

Ces modifications extrêmes du tissu économique répondent à l'entrée de La Réunion dans l'ère des communications et de la consommation et rendent impérieux le développement des infrastructures³⁸⁷... La cuvette, la bougie et le pot de chambre s'en vont à la remise³⁸⁸ ; le moulin à roche fait place au mixer électrique, la case en paille à la case en bois Tomi³⁸⁹ et à la maison en béton ; la charrette bœufs, le « car courant d'air », le « ti-train lontan » (inauguré en 1882 et fermé en 1963) sont dépassés par la reine automobile ; arrivent aussi dans des surfaces marchandes toujours plus hyper et chères, la télévision, le congélateur, l'ordinateur... les vins fins et le foie gras.

5.2.2 Tandis que le chômage s'installe et croît démesurément.

Le taux croissant de salariés dans le tertiaire n'arrive pas à compenser les cessations d'activité agricole, ni l'augmentation du nombre d'habitants en âge de travailler³⁹⁰.

Le chômage finit par atteindre le taux considérable de 40% en 1998, ce qui représente plus de 100 000 personnes! Des chiffres plus récents indiquent néanmoins une légère baisse du taux de chômage : fin juin 2000, 92.091 demandeurs d'emploi sont recensés, l'indicateur chômage étant alors à 34.3% (- 0.5% sur un mois ; -4.6% sur un an) ; en

³⁸⁷ Dans les premiers temps les transferts publics (FIDOM) permettent de financer les grands travaux d'infrastructure : routes des plaines et des cirques, la route du littoral dite « route en corniche », le port de la Pointe-des-Galets, l'aéroport de Gillot, les centrales électriques, etc. Infrastructures qui comme chacun le sait ne cessent d'être en travaux depuis lors et qui connaissent un trafic toujours plus important. Les routes bitumées avalent les kilomètres (131km en 1946, 2700 km actuellement) et voient défiler, jusqu'à l'engorgement, des « autos » (1946, un millier de voitures, 174 000 en 1994 et près de 250 000 prévues d'ici la fin du siècle) et le taux d'équipement reste encore inférieur à celui de la métropole ! La progression prévue étant de 12 000 véhicules par an il faut s'attendre à des embouteillages encore plus monstrueux qu'aujourd'hui.

³⁸⁸ Comme aurait pu le dire Jacques LOUGNON, cf. FIGUERAS Raymond, *monographie de La Petite France, l'automne des patriarches*, 1994, p. 22.

³⁸⁹ Modèle Tomi du nom de son constructeur. Il s'agit d'une maison modulable en bois sous tôle et qui a connu, grâce à son coût réduit, la facilité de son montage et ses possibilités d'évolution, un grand succès à La Réunion.

³⁹⁰ De 1946 à 1996 le nombre de salariés passe de 51% à près de 90%. Ce taux de salariés concernait auparavant le secteur agricole et il représente actuellement en majorité le tertiaire. Dans les années 80, l'emploi se développe pourtant au rythme de l'accroissement démographique et parvient dans une certaine mesure à combler le retard. Jusqu'à la fin du millénaire, bien que le nombre de salariés ne cesse de croître, le chômage augmente. Cependant une tendance à la baisse est observable depuis quelque temps.

juillet 2000 la tendance à la baisse semble se confirmer : nombre de demandeurs d'emploi, 91.657, soit un taux de chômage de 34.1%³⁹¹. Des chiffres encore plus récents indiquent que le taux de chômage est descendu de 37% à 32% en l'an 2000³⁹².

Le nombre d'allocataires du R.M.I. ne cesse lui en revanche de progresser : En 1995, un milliard de francs est versé à 51.310 allocataires du R.M.I. ; en 1997, ils sont 54.126 et le montant des allocations représente cette année 1060.6 millions de francs ; cette allocation concernait 57.778 foyers réunionnais en 1998 et la CAF a versé à ce titre 1188.6 millions de francs³⁹³ ; en juillet 2000 on compte 60.993 allocataires³⁹⁴. Les nouveaux entrants dans ce dispositif semblent par ailleurs avoir un profil distinct de celui des premiers allocataires : ils sont moins démunis socialement et plus actifs dans leur rapport à l'activité³⁹⁵.

Plusieurs facteurs concourent, semble-t-il, à créer une telle situation de chômage : la croissance de la population (en 50 ans le nombre de personnes en âge de travailler a été multiplié par 3.4) ; l'accès à l'emploi des femmes, surtout dans les services (dans la même période, la population active féminine est multipliée par 7 et par 2.5 pour les hommes) ; les métamorphoses du marché de l'emploi : d'agricole à service et commerce ; le niveau de formation encore insuffisant (le chômage atteint surtout les moins diplômés mais commence à poindre chez les jeunes universitaires), et dit-on aussi, la concurrence des ressources humaines extérieures.

Le marché de l'emploi dans sa définition actuelle semble néanmoins incapable de contenir une main d'œuvre potentielle aussi grande et les politiques d'insertion par le travail se heurtent donc à l'exigüité du marché local. Les aides à la mobilité ne résolvent que très partiellement ces difficultés. Cette absence de perspective, dans une société finalement toujours plus incitatrice et inégalitaire, conduit parfois à des formes de désespoir personnel ou collectif qui se traduisent par une recrudescence des replis identitaires, au niveau d'un quartier et/ou de la région, souvent marqués par une violence envers soi, sa propre famille ou autrui et qui parfois génèrent des émeutes et

³⁹¹ Source *DDTEFP*.

³⁹² Source *ANPE*.

³⁹³ Source CAF in INSEE, TER 98/99 et services internes *CAF*, chiffres rapportés dans *ODR*, « R.M.I. : situation, insertion, nouveaux entrants », n°41, novembre 1999.

³⁹⁴ Source *CAF*.

³⁹⁵ *ODR* n°41.

des pillages de magasins³⁹⁶ ou incitent à barrer sporadiquement les routes pour exiger l'octroi de CES ou d'un contrat emploi jeunes³⁹⁷.

A La Réunion, les limites entre chômage et emploi ne sont pas simples à définir et les représentations liées au travail constituent un vaste champ d'étude encore insuffisamment abordé³⁹⁸. Le concept de chômage à La Réunion est en effet récent. Il apparaît pour la première fois en 1967³⁹⁹.

³⁹⁶Comme ce fut le cas, à plusieurs reprises, dans les villes du Port et de Saint Denis et même, au cours de ces dernières années, à Saint Benoît, et dans une moindre mesure à Saint Louis et Saint Paul, ces trois villes étant considérées jusque là comme plutôt rurales et paisibles.

³⁹⁷ Nous le savons, lorsqu'un quartier pose question, il s'agit avant tout de sa population qui « fait désordre », c'est-à-dire, qui par ses comportements ou ses revendications dérange l'ordonnance première des choses et des hommes dans une société donnée. L'urbanisme en ce sens, bien que tenté régulièrement par l'utopie est aussitôt ramené dans les réalités (CHOAY, 1965), pourrait-on dire, de l'urbanisation et de ses lieux d'exclusion qui oublie « l'habiter, et par conséquent la question de l'être de l'habitation » (PAQUOT, 1996). Mais il convient de rappeler que les difficultés rencontrées localement dans les quartiers déshérités sont aussi issues de dynamiques sociales et économiques globales en grande partie extérieures à ces espaces (BOURDIEU, 1993).

CHOAY F., *L'urbanisme, utopies et réalités, une anthologie*, Ed. du Seuil, 1965

BOURDIEU P., *La misère du monde*, Le Seuil, 1993.

PAQUOT T., « Architecture et exclusion », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, sous la dir. de Serge Paugam, Ed. La Découverte, Paris, 1996.

³⁹⁸ Une étude du CREAM, sur Les représentations du travail à La Réunion, publiée en 1994, indique les aspects négatifs attachés à l'attribution du R.M.I. (droit à la paresse, etc.).

Une enquête effectuée en 1999 par l'ODR auprès des jeunes (de 16 à 25 ans), indique l'importance du travail pour ces jeunes. Dans l'échelle de leurs valeurs, le travail vient en second après la famille. RACAULT (Sylvie), « Les jeunes et la valeur travail. *Etudes et synthèses* n°44, juillet 1999. Voir aussi, TORIT (Sylvie) « Avoir 20-60 ans en l'an 2000 », ODR n°29, décembre 1999, pp.35-41.

Dans l'étude de Danièle GALLINARO, à La Réunion de manière générale, les représentations du travail, telles qu'elles sont exprimées par les personnes interrogées « ne semblent pas présenter de caractères particulièrement exotiques ». GALLINARO D., 1994, *Contribution à une approche qualitative des représentations du travail à La Réunion*, CREAM de La Réunion.

Dans l'ancienne société de plantation, l'emploi (et *a fortiori* la notion de travail) du plus grand nombre a connu des applications fort diverses au cours du temps : esclavage, « engagisme », colonat, activité saisonnière des coupeurs de canne salariés, ouvriers d'usine, petits propriétaires, etc. La départementalisation a entraîné des changements conséquents dans les habitudes de travail. En particulier, elle a bouleversé les modes de compensation du temps libéré dans les périodes de non

Pour Florence CHAPEL, il n'existe pas non plus de spécificités locales, « le travail salarié représente ainsi le moyen principal pour accéder à une identité sociale puisque celui-ci reste le facteur déterminant d'une intégration sociale réussie » (p.147). Cependant il semble que certaines catégories de la population visent dans le R.M.I. autre chose qu'une réinsertion par le travail ; ainsi ce dispositif répondrait mieux aux trajectoires les plus précaires, pour ceux chez qui les liens familiaux, les liens forts (GRANOVETTER), autorisent « un mode d'inscription sociale aléatoire, celui proposé par les politiques d'insertion [...] » (le concept de « désaffiliation » de Castel ne serait donc pas, selon cette étude, opératoire à La Réunion). Excepté donc pour cette catégorie de personnes, le travail est encore une valeur importante « nous pouvons émettre quelques réserves sur les politiques actuelles qui tendent à penser que ce mode est dépassé et non opératoire » (p.153). CHAPEL F., 1997, *Représentations du travail et insertion professionnelle : des attentes liées aux trajectoires, une analyse concernant les bénéficiaires du RMI, âgés de 25 à 44 ans, résidant à St Leu île de La Réunion*, Mémoire de maîtrise de sciences et techniques intervention sociale et développement, sous la dir. de ALBERT Irène, Université de Caen, convention avec l'université et l'AFSTS de St Denis de La Réunion.

Cf. aussi AKOZ (*Les cahiers réunionnais des acteurs du développement*), « Vivre sans travail ? », n°3, Saint Denis de La Réunion, novembre 1998.

Sur les représentations du travail et du principe d'insertion à La Réunion, voir aussi le mémoire de maîtrise de Nicolas ROINSARD, *L'application du R.M.I. à La Réunion. Attitudes et perceptions des allocataires vis à vis des notions de travail et d'insertion sociale*, mémoire de maîtrise de sociologie, 1999 ; Nicolas ROINSARD, « l'application du R.M.I. à La Réunion. Les termes d'une rencontre interculturelle entre politique sociale et société créole », *Colloque du CIRCI, Pratiques, Savoirs, Pouvoirs en situations interculturelles : quels enjeux ?*, juin 2001.

³⁹⁹ En métropole les mesures contre le chômage datent des années 1930. Les remèdes apportés au chômage à La Réunion ont varié au cours du temps : en 1951 est décrétée l'instauration des « chantiers de chômage ». Les administrations (DDE, ONF, Services agricoles) ouvrent des chantiers, essentiellement pour des coupeurs de canne (SMIC local, maximum 35 h/semaine sur 4 mois/an). Ces chantiers seront maintenus sous le nom de « chantiers de développement local » pour pallier l'absence d'ASSEDIC dans les DOM et vont se poursuivre jusque en 1986. En 1980, année d'apparition des ASSEDIC, 42 000 quinzaines sont versées à 15 000 bénéficiaires. Il y eut aussi l'expérience de la SAKAY (dans les Hauts de Madagascar) qui échoue en 1977 ; l'organisation des envois de réunionnais en métropole ; l'ANPE (apparue en 1975 pour gérer les flux migratoires vers la métropole) ne se charge des questions d'emplois qu'en 1978. A partir de 1989, le R.M.I. et les politiques d'insertion (stages etc.) font leur apparition. Enfin, en 1997 « les emplois jeunes » sont mis en place.

emploi⁴⁰⁰. Il est en outre probable que l'héritage de la période esclavagiste et de la société de plantation soit à l'origine, en matière de travail et de rapport dans le travail, de représentations spécifiques encore repérables actuellement dans certaines situations d'emploi ou de non-emploi⁴⁰¹. Paul Ottino, concluant sa communication sur l'organisation familiale des Blancs des Hauts de La Réunion, évoque les « sangs mêlés » et les Créoles Noirs, du moins ceux d'entre eux qu'il appelle les « laissés-pour-compte » de l'après départementalisation, actuels « assistés du R.M.I. », dont l'organisation familiale, proche de celles des Créoles Blancs, met encore davantage d'emphasis sur la solidarité des familles étendues ; homogénéité qui résultait, chez les Petits Blancs du temps de la société coloniale de plantation, de leur situation marginale et entretenait un sentiment de fatalité, aujourd'hui disparu.⁴⁰² Ce type d'organisation et de solidarité familiale engendrait aussi des formes particulières d'organisation du travail comme tendent à le prouver les nombreuses études anthropologiques en milieu rural réunionnais⁴⁰³ qui contiennent des descriptions des activités économiques et domestiques. Cette littérature souligne en effet que l'organisation du travail est liée aux unités de base de l'organisation sociale (familiale, générationnelle, sexuelle, voisinage...), qu'elle s'inscrit dans un écosystème, et qu'elle

⁴⁰⁰ Avant 1946 et durant quelques années après, il est encore possible d'effectuer des activités agricoles multiples. Le travail bien que synonyme de misère pour la plus grande masse du peuple, représente cependant une valeur sacrée, un passage obligatoire dans la vie de l'homme. L'inaccessibilité aux nouveaux emplois du tertiaire pour une majorité de ces anciens travailleurs agricoles et ensuite pour leurs enfants contribue à exaspérer un sentiment de fatalité (*fatum*) déjà existant, et toujours perceptible chez de nombreux hommes réunionnais des milieux ruraux (Ottino, *ibid.*). Aujourd'hui une fraction importante des générations des années 70-80 et de la jeunesse actuelle, entrée dans l'ère urbaine et dans des aspirations de consommation, semble préoccupée par la recherche d'un emploi en terme de revenus et de reconnaissance sociale et n'admettent plus aussi facilement leur mauvais sort.

⁴⁰¹ Il suffit, par exemple, de demander à un jeune de rendre tel service (mettre la table, balayer la cour, etc.), pour parfois s'entendre répondre, si ce dernier n'y est pas disposé « *amoin lé pa esklav Monsieur* ». De même un chef de service paraissant trop exigeant est perçu comme un *komandèr* (esclave dévoué auquel le maître délègue le commandement de ses semblables). L'employé dans ce cas est soit très craintif et obéissant, soit détourne sa rancœur en inertie. Des hiérarchies sociales ou professionnelles sont perceptibles et font parfois référence à l'esclavage (*travay zesklav sa*, c'est un travail d'esclave) : le travail dans le *kearo* (carreau, parcelle, champ) ou dans le chemin (la route), *grat la tèr*, *planté*, *koupé* (gratter, planter, couper), ainsi qu'un lieu d'habitation isolé, ou seulement sans chemin bétonné pour y accéder, *in trou bébèt* (un endroit malfamé, empli de mauvais génies), sont souvent dévalorisés (nous avons entendu à la télé une femme d'origine cafre, revendiquant du travail, déclamer « *amoin mi vé pa grat la tèr, travay zesklav sa, amoin mi vé vey zansan lékol* » (je ne veux pas nettoyer les chemins- gratter la terre- c'est un travail d'esclave ça, je veux surveiller les enfants à l'école). Enfin certains aspects du clientélisme et la peur du maire et de ses nervis peuvent relever de cet héritage esclavagiste.

⁴⁰² OTTINO P., op. cité.

⁴⁰³ VOGEL C., *Be Cabot*, Saint Denis, Centre Universitaire de La Réunion, 1980. HOAREAU-JOLY Isabelle., *La « vie longtemps » à La Petite Ile*, Saint Denis, Université de La Réunion (mémoire de maîtrise).

se répartit en activités plurielles dans différents espaces⁴⁰⁴. Cette « pluriactivité » participe d'une économie informelle qui s'établit à partir et grâce à des réseaux de parentèle, de voisinage, d'affinité.⁴⁰⁵ Un des supports, encore des plus probants aujourd'hui, de cette économie « en miettes » et de subsistance au jour le jour, est le phénomène du « *bek la clé* » qui, traduit un peu simplement, évoque maintenant « le travail au noir ». ⁴⁰⁶ Le « *béqueur de clé* » fut parfois auparavant considéré comme un parasite (le fameux « *colon-punaise* » de Jacques Lougnon).⁴⁰⁷ Pourtant, le « *békèr d'klé* » était aussi, selon Alain Séraphine, « *quelqu'un qui, à 4 h du matin, était déjà à l'ouvrage, à aller chercher de l'emploi. D'abord devant le marché, puis sur le port, et quand il avait fait la tournée générale, il lui restait la gaulette, la pêche, etc. Un boug quand il rentrait chez lui, face à ses enfants, il était celui qui se lève gran matin, qui rentre tard le soir..., c'était le père nourricier. Il avait une fonction sociale et donc le respect de sa famille* » ⁴⁰⁸. Dans sa forme contemporaine, il n'en est pas moins très répandu : il s'agit souvent d'un père de famille, salarié ou déclaré chômeur, qui lors de ses temps libres effectue des travaux (jardin, maçonnerie, etc.) pour le compte d'un particulier. Cette « petite journée » est rémunérée selon des tarifs préalablement établis entre les deux partenaires. Elle est vécue comme un système d'entraide utile et efficace qui se met en œuvre grâce à des réseaux de connaissance plus ou moins établis. Ainsi de nombreux hommes percevant le R.M.I. ajoutent à leur faible allocation des revenus complémentaires sans lesquels ils ne pourraient décemment vivre et il est probable que cette insertion parallèle dans le monde du travail, non reconnue officiellement, soit néanmoins vécue comme nécessaire et peut-être suffisante⁴⁰⁹.

⁴⁰⁴ CHERUBINI B., « La société réunionnaise et le monde du travail : pour une anthropologie du travail et des systèmes de santé », *Colloque Age-Travail-Santé*, Saint Gilles (La Réunion), 14-16 avril 1997.

⁴⁰⁵ CHERUBINI, *ibid.* p.7, qui fait référence à la recherche de Bernadette Maison : MAISON B., *Economie informelle en zone rurale défavorisée : les Hauts de La Réunion*, Aix en Provence, IAR (thèse de doctorat en aménagement), 1986.

⁴⁰⁶ Le travail dit au noir est très courant à La Réunion. Le plus souvent il s'agit d'une entraide de voisinage, « une petite journée » appelée « *bec la clé* ».

⁴⁰⁷ [...] A propos de cette loi (1961) sur le colonat, elle devrait « *prévoir un seuil* », poursuit-il « *de 400 à 500 gaulettes au dessous duquel « un becqueur de clé », comme dit DEFOS DE RAU, ne saurait devenir colon. Car il est bien certain que si la propriété LOUGNON nourrit de tels gens (14 de moins de 200 gaulettes), c'est parce que chacun des quatre frères a une situation libérale indépendante de la terre. Mais on ne peut demander à un propriétaire qui vit de son patrimoine d'héberger ces « colons-punaïses»...* », extrait de : FIGUERAS, *Nouvelle monographie de la Petite France...* p.55. Cf. aussi DEFOS DE RAU J., *L'île de La Réunion, étude de géographie humaine*, thèse de doctorat, Institut de géographie de Bordeaux, 1960.

⁴⁰⁸ SERAPHINE (Alain), « Chômage : débat sur la fin d'un modèle » (table ronde), *AKOZ*, n°3, p.38.

⁴⁰⁹ Certaines études menées sur le R.M.I. à La Réunion indiquent que le versement de cette allocation contribue à atténuer les effets néfastes de la misère sociale d'antan. Citons celles de SQUARZONI (René) (en collaboration avec Hoareau Béatrice), « Revenu Minimum d'Insertion à La Réunion », *ODR*, St Denis, 1989 ;

5.2.3 *L'habitat, malgré des réalisations d'envergure, demeure un problème crucial*

Les cases, autrefois composées de matériaux de fortune récupérés dans la nature,⁴¹⁰ se transforment entre les années 50 et 70, en *cases en bois sous tôle* ou se composent de divers matériaux de récupération industrielle. Ces dernières se concentrent, sous les effets conjugués d'une démographie galopante⁴¹¹ et de la proximité des nouvelles sources d'embauches, dans les villes actives, en particulier celles du Port et de St Denis, en de multiples bidonvilles⁴¹². La résorption de cet habitat insalubre, la réhabilitation des cases anciennes et la construction de nouveaux logements collectifs « cases en l'air » ou de maisons individuelles sont alors favorisées par toute une série de lois et participent à une urbanisation qui revêt à La Réunion des aspects spécifiques. En 1964, la loi « anti-bidonville », dite « loi Debré », offre des « primes » de départ pour l'établissement dans les nouvelles cités. Les logements collectifs de la « cité Debré », le fameux « quartier du Chaudron », par exemple, sont une réplique, en modèle réduit, de ceux d'une cité de banlieue métropolitaine des années soixante. Le quartier connaîtra d'ailleurs par la suite et à plusieurs reprises des émeutes à caractère urbain (1973, 1991)⁴¹³. En 1978, la Ligne Budgétaire Unique (LBU) facilite la construction des premiers 1400 LTS. Depuis la décentralisation et la loi du 7/1/83, les communes deviennent les principaux responsables de l'urbanisme. Les Plans d'Occupation des Sols ordonnés par les maires sont cependant fluctuants et n'empêchent guère l'intensification du « mitage » de l'espace rural au profit d'un bâti spontané éparpillé sur l'ensemble de l'île⁴¹⁴. L'urbanisation se diffuse et s'étale dans l'espace rural, phénomène évoqué par le néologisme « rurbanisation ». En juillet 1986, la loi de défiscalisation, dite « loi Pons » (aujourd'hui, « loi Paul ») et le doublement des

SQUARZONI (René), « le R.M.I. à La Réunion : une contribution majeure à l'atténuation des difficultés sociales anciennes et intenses », ODR, St Denis, 1991.

⁴¹⁰ Principalement des cases en bois et en paille de vétiver ou de vacoa, 24 000 paillotes sont recensées en 1954.

⁴¹¹ + 52% entre 1954 et 1967.

⁴¹² La population double à St Denis entre 1954 et 1967, passant de 42 000 à 85 000 habitants

⁴¹³ Ce quartier continue, après avoir été une cité d'urgence construite à la va-vite et avoir été considéré comme un quartier à traiter en priorité absolue, à bénéficier de toutes les attentions. Aujourd'hui il est souvent considéré par les différents responsables de la ville comme un poulx urbain servant de référence et d'indicateur en matière de traitement des problèmes urbains.

Eliane WOLF, étudie les stratégies familiales et les modes d'habiter dans ce quartier. Elle souligne l'émergence d'une « culture de pauvreté » et étaye son analyse sur le concept de « matrifocalité » : WOLF Eliane, *Quartiers de vie, Approche ethnologique des populations défavorisées de l'île de La Réunion*, Méridiens Klincksieck, Paris, 1991.

⁴¹⁴ BERAUD S., DUPUIT C. *et al.*, *Le mitage à La Réunion*, Saint Denis AGORAH, 1994.

dotations,⁴¹⁵ accélèrent le processus d'urbanisation et la spéculation immobilière. Elles déterminent aussi l'apparition de nouveaux quartiers résidentiels dans les zones rurales limitrophes des grandes villes⁴¹⁶ pour une population devenue relativement aisée.

Ces perspectives de développement rendent nécessaire une réflexion dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui préconise, malgré les émeutes du Chaudron, la densification en milieu urbain. La politique de la ville et le Développement Social des Quartiers sont alors à l'ordre du jour. Les « promoteurs sociaux » créés par les communes s'activent dans la construction de logements destinés à la location ou en accession à la propriété, parfois sur l'emplacement des anciens bidonvilles. Le R.M.I. en 1989 et sa « créance de proratisation » favorisent l'application du droit au logement inscrit dans la loi Besson votée en 1990.⁴¹⁷

Enfin, si la demande en logements sociaux n'est pas encore entièrement satisfaite malgré des efforts très importants de construction, avec le cumul de la dernière version de la loi de défiscalisation (qui permet aux investisseurs privés de défiscaliser), de la baisse du taux de TVA, et de la récente loi d'orientation pour La Réunion (qui exonère en particulier les entreprises des principales charges patronales), la spéculation et la construction immobilières continuent d'aller bon train et de nombreuses et riches villas fleurissent même sur les pentes les plus abruptes.

5.2.4 *La déconnexion entre l'habitat et le travail*

Lorsque l'habitat est déconnecté du travail, en ce sens que le travail ou sa perspective conditionne de moins en moins la résidence, ses lieux et ses formes, on peut se demander jusqu'à quel point le développement urbain et l'inactivité sociale sont compatibles entre eux ? A La Réunion par exemple, nous venons de le voir, les espaces habités et les habitudes de vivre ont été fortement dépendants des rapports institués par et dans le travail, en particulier celui de la terre. Aussi est-il courant aujourd'hui de rencontrer un nombre important de chômeurs encore propriétaires de leurs vieilles cases familiales dans ces quartiers anciennement agricoles, dont certains

⁴¹⁵ De 4000 logements autorisés en 1980 à 8000 en 1990. La démographie (boum dû au « rebond » des années 60) et le solde migratoire positif font cependant monter les estimations des besoins en logements à 10 000/an au minimum.

⁴¹⁶ En particulier à Saint Denis : par exemple à Rivière des Pluies, où les champs de canne sont lotis par leurs propriétaires. Ces derniers construisent aussi des « cases » pour les louer aux fonctionnaires de passage.

⁴¹⁷ Cependant, le nombre de constructions semble encore insuffisant malgré une progression sensible. Les constructions sont multipliées par trois en 40 ans : de 54-94 le nombre des résidences principales passent de 62.764 à 184.635, ce qui correspond pour ces mêmes années, au regard de l'augmentation de la population qui passe de 274 370 à 642 530, à une réduction du nombre de personnes par logement de 4.4 à 3.5.

sont d'ailleurs situés à présent en zone urbaine⁴¹⁸. La réhabilitation des quartiers anciens, véritables vestiges du *tan lontan*, permet certes de maintenir certaines familles dans les lieux⁴¹⁹ de leur enfance ou de leurs origines⁴²⁰ et d'éviter une « désaffiliation » totale mais, la plupart du temps, il s'avère que les « mal-logés » sont en plus des chômeurs⁴²¹. Les lieux d'implantation des hommes, nous le savons, n'ont pas toujours été librement choisis : les esclaves comme les engagés ont dû subir le lieu de leur exploitation ; les petits colons blancs eux-mêmes ont été contraints de s'exiler dans des lieux enclavés à la recherche de quelques moyens de subsistance ; enfin les bidonvilles sont apparus dispersés au cœur des cités industrielles et ont abrité des hommes et des femmes dépourvus de tout travail établi. Mais, même cette ultime quête de lieux pour vivre et habiter était aussi portée par l'espérance de « dégoter » quelques petits boulots, quelques petites journées ou semaines rémunératrices, et à travers les venelles de ces lieux d'habitation urbaine mais sauvage, une vie s'écoulait laborieuse ou oisive et souvent misérable, mais suivant des repères et des règles perceptibles, sinon admises par la collectivité⁴²². De nos jours ces « villes bidons » sont vidées de leurs habitants et ont presque toutes été rasées. Quelques-unes ont tenté de

⁴¹⁸ A l'exemple du secteur de La Rivière des Pluies (autrefois rural, aujourd'hui faubourg résidentiel de St Denis) : dans une étude diagnostique réalisée par le C.R.E.I.S., en mars 1996, il ressort que les personnes interrogées (toutes allocataires du R.M.I.) s'identifient fortement à leur « sous-quartier » (Payet, Chemin Moka, Santos Dumont, etc.), quartiers aujourd'hui très dégradés et où vivent la majorité des ayants droit au R.M.I. ; qu'au moins la moitié d'entre elles y vivent depuis toujours et que le nombre de propriétaires du terrain et du logement est supérieur de 2% de celui des locataires. De même dans l'étude réalisée par l'assistante sociale TRUONG L. dans le cadre d'une formation-action sur le Hangar à Bois de Nèfles, on apprend que 83,4% des habitants du quartier sont propriétaires du sol et de la case mais que la majorité des logements sont anciens et sans confort (TRUONG L., *De la connaissance de quartier à l'animation d'une salle polyvalente*, Direction du développement local, avec l'appui technique du CREAM de La Réunion, 1995). A Nid Joli, enfin, une autre étude diagnostique réalisée par différents travailleurs sociaux en formation indique que les propriétaires sont 63% contre 62% au Tampon (BRICHE D., GAUVIN M., MALET A., *Diagnostic du territoire, circonscription du Tampon, secteur Z.A.C. - Chatoire, Nid Joli*, Conseil Général de La Réunion et CREAM, 1995).

⁴¹⁹ Marc AUGÉ définit le lieu (par opposition au non-lieu) comme « identitaire (en ce sens qu'un certain nombre d'individus peuvent s'y reconnaître et se définir à travers lui), relationnel (en ce sens qu'un certain nombre d'individus, les mêmes, peuvent y lire la relation qui les unit les uns aux autres) et historique (en ce sens que les occupants du lieu peuvent y retrouver les traces diverses d'une implantation ancienne, le signe d'une filiation). AUGÉ M., *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Champs Flammarion, 1994, p.156.

⁴²⁰ Quartier de Maison Rouge à St Louis, par exemple, dans lequel toutes les cases ont été reconstruites, dans une perspective touristique et muséale, sur leur emplacement d'origine et avec des matériaux considérés comme traditionnels (bois, bardeaux), cf. HOAREAU M.E., *L'aménagement du quartier de Maison Rouge, espaces et rapports sociaux d'hier et d'aujourd'hui*, sous la dir. de Michel WATIN, Diplôme des hautes études en pratiques sociales, Université de La Réunion, 1994.

⁴²¹ Il existe d'ailleurs au Port une « Association des chômeurs et des mal-logés ».

⁴²² Lire ou relire *Texaco* de Patrick CHAMOISEAU aux éditions Folio. Cf. aussi PETONNET C., *On est tous dans le brouillard, ethnologie des banlieues*, Galilée, Paris, 1979.

résister parfois (Mapérine⁴²³ à Sainte Marie, Commune Prima⁴²⁴ à Saint Denis, etc., leur histoire reste à écrire), mais la majorité des familles ont préféré quitter ces lieux insalubres pour acquérir un nouveau logement, propre et moderne, souvent à la périphérie ou dans les hauts des villes, là où vivent aussi de plus en plus les « travailleurs ». Passé un moment d'euphorie, celui de la remise des clefs et de l'installation, l'ennui souvent s'installe dans des quartiers dits « déshumanisés »⁴²⁵ et dans lesquels, faute de travail ou d'occupation, des hommes et des femmes, les jeunes surtout, ont le sentiment de regarder sans raison s'effacer la journée et s'enferment parfois dans un désarroi destructeur. Il semble cependant, selon les observations de professionnels des associations d'insertion, que dans les maisons individuelles, l'investissement personnel est plus important que pour le logement dit vertical et collectif, et qu'en terme d'activité et de travaux, les cases comprenant une cour, conviennent davantage et correspondent mieux aux modes traditionnels de vie et aux aspirations du moment. Il apparaît aussi, toujours selon ces informateurs, que le mécanisme compensatoire du « becqueur de clé » est encore très actif même dans les nouveaux quartiers urbains et l'on peut penser aussi que la journée domestique de la femme et de la mère de famille est bien remplie et que l'insertion sociale de cette dernière est beaucoup plus évidente que celle des hommes déclarés chômeurs.

Enfin, les nouveaux modes d'habiter génèrent aussi une modification des liens sociaux et familiaux, tels les phénomènes de « décohabitation » durement ressentis quelquefois, mais à l'inverse aussi, de plus en plus souhaités par les jeunes ménages, et entraînent en conséquence une frustration des mal-logés en nombre toujours croissant⁴²⁶. Au delà des revendications pour l'accessibilité à un logement décent, on peut se demander ce que signifierait une sédentarisation sans la moindre activité. Certes, elle devrait pouvoir éviter, en fixant les sans-emploi dans une demeure, une possible propagation des vagabonds et des sans domicile fixes dans les centres ville et

⁴²³ Cet ancien bidonville de bord de mer est établi dans l'axe de la future piste prolongée de l'aéroport. Le transfert des habitants vers des logements collectifs dans les hauteurs de Sainte Marie et la démolition des cases en tôle susciteront de pathétiques comportements de résistance.

⁴²⁴ Cette petite cité de transit densément peuplée et enclavée a été construite sur le site d'un ancien bidonville à l'écart de la zone urbanisée du Chaudron ; elle a « mauvaise réputation ». Elle est donc retenue en 1991 pour un DSQ. La population se mobilise surtout lors de l'agrandissement des logements. Mais ces logements sont appelés à être détruits dans le cadre de l'aménagement global du quartier. Ce paradoxe de situation induira par la suite une forte résistance de la population à tout projet d'aménagement. Cf. « Rapport d'évaluation DSQ de Commune Prima », in *Evaluation dynamique des opérations de développement social des quartiers à La Réunion*, DRIV, mars 1992.

⁴²⁵ Non pas qu'ils soient laids (de grands progrès ont été faits question esthétique et agencement) mais parce qu'il n'y a souvent pas grand chose à faire pour des gens qui sont encore imprégnés des habitudes du monde rural et qui se sentent déplacés en de tels endroits.

⁴²⁶ 30 000 ménages (dont beaucoup de jeunes) sont à la recherche d'un nouveau logement de type social. En attendant ils cohabitent avec leurs parents.

les beaux quartiers ou une résurgence de l'habitat précaire, mais elle risquerait aussi de stigmatiser certains quartiers en enfermant, à des degrés divers, les populations dans des systèmes assistanciers⁴²⁷. Ainsi dans une société créole où le chômage touche en priorité les descendants des *Ti moun* et dans le contexte d'une urbanisation forcée qui modifie l'organisation familiale et sociale, les processus d'exclusion/inclusion⁴²⁸ se complexifient et demandent à être appréhendés localement sur les terrains de leur mise en œuvre.

5.2.5 *Les modes urbaines transcendent la ville*

Dans le contexte réunionnais, encore largement imprégné de « ruralité »⁴²⁹, il peut paraître toutefois difficile de saisir immédiatement ce qui fait la spécificité des réalisations urbaines : les villes conservent en maints endroits les marques d'une nature sauvage ou cultivée et combinent encore, quelques rythmes et rites de vie comparables à ceux d'un village d'autrefois (cases en bois, vie nocturne réduite, chiens et coqs noctambules, arbres fleurs et fruits, rivières et pêcheurs, boutiques et marchés, etc.), aux allures et aux histoires citadines d'aujourd'hui (embouteillages, administrations, magasins de luxe et supermarchés, tours et immeubles, délinquance etc.). A l'inverse le filage des villes dans l'espace rural commence à prendre une telle ampleur qu'il en devient parfois saugrenu à l'échelle de l'île et au regard de sa rondeur

⁴²⁷ PAUGAM S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, Coll. « sociologies », 1991 (4^e éd. Mise à jour en 1997).

⁴²⁸ Cf. SCHNAPPER D., « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », in Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs*, op. cité, pp. 23-31.

⁴²⁹Ce néologisme « ruralité », mis en opposition avec le caractère de ce qui est urbain, « l'urbanité », est redevable aux études de Robert REDFIELD, appartenant à l'École de Chicago, sur le changement culturel dans les communautés paysannes et le *continuum* analytique qu'il établit entre elles et les milieux urbains. Mais la comparaison s'arrête là, car il n'est pas question, comme le suggère J.P. OLIVIER De SARDAN, d'opposer systématiquement deux modèles (*ideal-type* de REDFIELD), mais bien de relativiser l'autonomie des sociétés paysannes et ne plus voir en elles des sociétés « traditionnelles ». Cette imbrication de l'urbain dans le rural, perceptible aujourd'hui au travers le phénomène du « mitage » (parcellisation extrême des terres pour la construction résidentielle), est aussi à l'origine du néologisme « rurbanisation » (BERAUD S. et DUPUIT C., op. cité)

OLIVIER De SARDAN J.P., 1991, « Paysanneries », in *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Pierre BONTE et Michel IZARD, Paris, PUF.

REDFIELD R., 1956, *Peasant society and culture, an Anthropological Approach to Civilisation*, Chicago, University of Chicago Press.

⁴²⁹ C. ETAVE, M. WATIN et D. CHABRAND (eds), 1994, *Ville, habitat, aménagement*, actes du forum-débat du 8 avril au 14 décembre 1993, St Denis : Plan Urbain, D.D.E., C.A.U.E., URA 1041 du CNRS, p.16.

océane ceinturée de toujours plus de béton et de bitume⁴³⁰ ; et les récentes zones d'habitat se dispersent tant à présent dans les premières hauteurs de l'île qu'elles semblent vouloir rapiécer les anciens quartiers enclavés ou être décidées à coudre entre eux les moindres espaces intermédiaires. Et puis enfin pour brouiller encore davantage les plans, les villes, celles du monde occidental surtout, diffusent, par de multiples canaux et couloirs de communication, leurs modes citadines jusque dans nos campagnes les plus reculées ; disco, techno, rap, assourdissent le casque des baladeurs et les lourds amplis des chaînes laser vibrent au son grave des basses ; les films, les vidéo, les cd-rom et Internet rivent la jeunesse aux consoles et aux écrans ; tags et grafs paraphent les murs à peine blanchis ; les boosters et les scooters pétaradent... ; le skate, les rollers, et maintenant les trottinettes ; et puis le basket, le look de la street, la marque, les fast food, le culot et l'insolence... « hip hop », autant de signes urbains remarquables. Et en retour, voilà que les habitants des villes, emportés par le vent salubre de l'écologie, s'en vont à la recherche des produits du terroir, aspirent à l'authentique, rêvent même d'exotisme, s'inspirent des usages anciens, des rites initiatiques, exhibent des signes ethniques (tendance roots, tatoo, piercing, free style, surf, etc.), au point où certains chercheurs se demandent à la fin si le temps des tribus et de la reliance⁴³¹ n'est pas revenu. La Réunion négocie sans cesse ces vagues d'informations et leurs spots de consommation : dans les quartiers, les territoires dit-on aussi, qu'ils soient de la ville ou en zone rurale, une partie de la population, sa fraction la plus jeune en particulier, se reconnaît dans ces traits transculturels ou cherche à s'identifier à cette modernité issue des villes et reprise par les marchands de bonheur. Quant aux autres, ceux qui ne sont pas très « branchés », les parents, « les vieux » comme on dit en créole, ils tentent tout de même de s'adapter et d'apprendre à vivre en équilibre dans ces contextes mouvants et incertains.

5.2.6 *L'état sanitaire frôle souvent des records du monde*

L'essor économique et les prestations sociales permettent aussi d'améliorer considérablement la santé. Le taux de mortalité de 5.3‰ en 1994 est l'un des plus bas

⁴³⁰ « Hervé LE BRAS parle de « lignes » de peuplement, de « filaments » urbains pour caractériser les nouveaux couloirs de population qui suivent le tracé des grands fleuves ou le contour des côtes ». LE BRAS H., *La Planète au village : migrations et peuplement en France*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1993, exemple cité dans, AUGE (Marc), *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Champs Flammarion, 1994, p.166.

⁴³¹ Le concept de « reliance », de *religare* : relier au sens religieux du terme, est repris par M. MAFFESOLI dans : *la transfiguration du politique, la tribalisation du monde*, Paris, Grasset, 1992, des travaux de M. BOLLE DE BAL : *La tentation communautaire. Les paradoxes de la reliance et de la contre-culture*, Bruxelles, Ed. de l'Université, 1985.

du monde⁴³² et l'espérance de vie se rapproche progressivement de celle de la métropole (différence de 3 ans en 1990).

En revanche la surmortalité masculine (6.3^o%) et la différence d'espérance de vie entre les hommes et les femmes (mortalité 4.3^o%) est sans doute aussi l'une des plus élevée du monde (10 ans). Les raisons de cette surmortalité chez les hommes relèvent d'un état de santé précaire, d'une réticence vis à vis des structures sanitaires (contrairement aux femmes qui consultent plus facilement pour leur grossesse et pour les enfants), de métiers et de comportements à risque, des très nombreux accidents de la route et du travail, de l'alcoolisme qui prend des proportions considérables (bien supérieures à celles de la France métropolitaine) et qui s'accompagne de pathologies du système nerveux et du tube digestif, des suicides⁴³³ et des violences criminelles (meurtres) : « on peut dire, pour simplifier que les hommes réunionnais ont, ces dernières décennies, cumulé les risques hérités des modes et des valeurs de la société créole et ceux introduits par la départementalisation »⁴³⁴.

Le taux de mortalité infantile extrêmement élevé, on l'a vu, est descendu maintenant en dessous de celui de la métropole : 6.8^o% contre 7.3^o% en moyenne entre 1990 et 1992 (troisième place mondiale après le Danemark et les Pays-Bas). Cette baisse de la mortalité est due à l'éradication des maladies infectieuses et parasitaires, à une nutrition améliorée, à une meilleure scolarisation, aux développements des infrastructures médicales, etc. En revanche la mortalité périnatale et la mortinatalité sont supérieures à celles de métropole (indices de 1.7 et 1.8), sans doute en raison de comportements (consanguinité, alcoolisme, grossesses non suivies) difficiles à évaluer.

De manière générale il est démontré que ces améliorations spectaculaires sont à mettre en relation avec les progrès tous azimuts qu'a connus La Réunion : les moyens de communication (routes, téléphone, radio, télévision, journaux) qui ont favorisé l'éducation et la prévention ; la scolarisation, le développement des services publics, l'amélioration de l'habitat et de l'environnement, les équipements sanitaires domestiques, le développement des professions de santé et des équipements.

Des mutations épidémiologiques s'opèrent : avant les gens mouraient de fièvre, de malnutrition, de parasitoses, aujourd'hui ils décèdent d'abord suite à des maladies

⁴³² Ce taux s'élève à 22.1^o% en 1946. Celui de la mortalité infantile atteint 149^o% en 1946 et même 200.5^o% en 1948 ! Il tombe à 19^o% en 1978, alors qu'à cette époque le taux de natalité est aussi l'un des plus élevés du monde, supérieur depuis 1946 à 40% et 51.2% en 1952, la population passant de 1946 à 1978 de 227 000 à 491 000, SHERER : 116.

⁴³³ A la Réunion de nombreux hommes meurent ainsi. Majoritairement, il s'agit de ruraux (Petite île par exemple) qui ingèrent des produits agricoles très toxiques (désherbants) ou qui se pendent (Cf. l'enquête INSEE, 1993 et la revue éditée par le Conseil Général « accidents mortels et suicides à La Réunion », 1996). FIGUERAS, 1996 : 101.

⁴³⁴ Albert LOPEZ, INSEE, 1996 : 7.

cardio-vasculaires (1/3 des décès), de tumeurs, et de causes externes en troisième position (accidents de la route, suicides). L'alcoolisme, à la neuvième place des causes de mortalité, atteint une fréquence de décès six à sept fois supérieure à celle de la métropole. Le diabète surtout chez les femmes cause une surmortalité féminine deux fois plus élevée qu'en métropole⁴³⁵.

Les effets conjugués d'une forte baisse de la mortalité et d'un envol de la natalité ont conduit à un accroissement considérable de la population (1000 individus par an de plus au début des années 1900 à 13 000 individus en 1965). Un ralentissement de la baisse de la mortalité et de la hausse de la natalité est observé durant la période de 1967 à 1980 et conduit de fait à un solde annuel moins spectaculaire. Cette tendance se poursuit jusque en 1992 avec un accroissement moyen de 1.8% par an. En 1994 le décrochage du taux de natalité et celui de l'indice synthétique de fécondité (2.39 enfant/femme) annonce peut-être la fin de la fulgurante transition démographique de La Réunion (50 ans au lieu de 150 à 200 ans en Europe).

Si en matière de fécondité et donc d'une relative maîtrise des comportements sexuels, l'île a franchi en quelque sorte le Rubicon démographique, passant d'un indice synthétique de fécondité de 6 à 7 enfants par femme dans les années 60-65 à celui de 2,6 enfants dans les années 90⁴³⁶, le nombre élevé des grossesses et des maternités chez les adolescentes (1500 en 95 selon l'INSEE) reste une constante⁴³⁷. La jeunesse de la population (40% de moins de 20 ans en 1990) est d'ailleurs une des problématiques réunionnaises les plus difficile à résoudre tant en matière de formation qu'en matière d'emploi.

5.2.7 Formation

Jusqu'à 1960 la majorité de la population réunionnaise était analphabète⁴³⁸. Les hommes sont particulièrement concernés par ce problème. Les femmes sont, pour différentes raisons, plus attirées par les études, surtout pour les diplômes intermédiaires rendus nécessaires dans le cadre d'un développement urgent du social et de la santé. On dénombre ainsi 200 auxiliaires médicales et sociales en 1961.

⁴³⁵ A La Réunion, la prévalence du diabète est estimée à 7,43% dans la population de plus de vingt ans, soit environ 27 000 à 29 000 diabétiques. L'indice de surmortalité est deux fois et demi plus élevé qu'en France métropolitaine et ce sont les femmes de plus de 40 ans qui sont les plus fréquemment atteintes (*Le Quotidien Santé*, 13/08/96). Figuéras *ibid.* p. 104.

⁴³⁶ Les actes du colloque international *Fécondité et Insularité*, Publication intégrale, t1 et t2, St Denis de la Réunion du 11 au 15 mai 1992, Conseil Général de la Réunion. *Ibid.* p. 35.

⁴³⁷ Cf. annexes, atelier « Journées professionnelles ».

⁴³⁸ En 1954, 61% des personnes interrogées déclaraient ne pas savoir lire ou écrire. En 1996, ce taux est cependant encore élevé : 12%. Source INSEE, citée dans ODR, « Avoir 20-60 ans en l'an 2000 », n°29, décembre 1999, p.27.

Des efforts considérables sont donc entrepris dans le primaire, puis dans le secondaire et enfin dans le supérieur afin de répondre aux nouvelles exigences économiques (développement du tertiaire)⁴³⁹. L'échec scolaire reste néanmoins important. Dans les années 80, le nombre de diplômés locaux ne suffit pas à satisfaire les demandes d'emplois qualifiés, alors que parallèlement le chômage pour les non diplômés augmente. En écho de cette situation le solde migratoire devient positif.

Aujourd'hui le nombre de bacheliers est de 4600/an et le nombre de diplômés devient pléthorique face à un marché de l'emploi réduit. Les taux de chômage pour les diplômés inférieurs au bac sont le triple qu'en métropole et le double pour les bacheliers ; mais avec le Bac+2 ils sont inférieurs de 25% et augmentent faiblement pour les formations supérieures. En 1998 cependant la tendance est à l'accroissement du nombre de ces chômeurs hautement diplômés (accroissement des licenciés prévu à 1000 en 1997) et qui sont par ailleurs concurrencés par ceux venus de la métropole.

6 Le service et le travail social à La Réunion

Les recherches sur le service et le travail social à La Réunion sont peu nombreuses. Une des références en la matière reste le travail de Claudie Lautret-Staub.⁴⁴⁰ Les travaux des assistantes sociales et les récits d'expériences professionnelles réalisés sous la direction de Claude Vogel permettent aussi de se faire une idée de la mise en place de ce travail.⁴⁴¹ Des éléments d'information et d'analyse peuvent être encore recueillis dans les mémoires produits par les travailleurs sociaux au cours de leurs formations initiales ou lors de formations supérieures (DSTS, DESS, DEA). Mais de manière générale, les recherches et les travaux de synthèse en ce domaine font défaut. Nous n'avons donc pas la prétention ici de rapporter une image exhaustive de l'histoire et de l'actualité du travail social à La Réunion. Nous allons seulement donner un aperçu des grandes lignes qui le composent et l'orientent.

⁴³⁹ En 1970, seuls 19.1% des enfants de quatre ans sont scolarisés contre 97% en 1982 et 100% en 1991. selon l'INSEE, le pourcentage des titulaires du baccalauréat dans une génération est passé de 24% à 42%. ODR, *ibidem*.

De 1965 à 1999 la progression du nombre d'étudiants est constante et forte : de 406, durant l'année universitaire 1965-1966, ils sont pour celle de 1999-2000 à 10329 ! En l'an 2000, 13000 étudiants seront sans doute inscrits à l'université. *Guide de rentrée 2000-2001*, Université de La Réunion, p.16.

⁴⁴⁰ LAUTRET-STAUDE (Claudie), *Les étapes de la structuration du service social, à La Réunion, de 1946 à 1985 : du dispensaire au quartier*, (sous la direction de Prosper EVE), mémoire de DSTS, Saint Denis de La Réunion, avril 1993, 148 p. (plus les annexes).

⁴⁴¹ VOGEL (Claude) (sous la direction), *Le travail social à La Réunion*, Centre universitaire de La Réunion, CFPP, novembre 1979-janvier 1980, 264 p.

6.1 Alignement sur la métropole

Le passage de la colonie au département marque, comme en maints autres domaines sociaux ou secteurs d'activités, le commencement d'une transformation radicale. Pour ce qui est de la politique sociale, cette transformation s'opère de manière progressive et concerne autant l'appréhension des besoins sanitaires et sociaux, que les réponses qui sont envisagées pour leur résolution, leur compensation ou leur régulation.

Du temps de la colonie, sous la III^{ème} République, l'action et la gestion publiques relèvent des responsabilités du Conseil général. Véritable petit parlement local, composé essentiellement des représentants de la classe possédante, il vote le budget ligne après ligne, prélève les impôts et décide des priorités des dépenses publiques. Les pouvoirs du gouverneur et de son administration, qui représentent l'Etat, sont ainsi relativement limités. Il va sans dire que l'île ne « *fait que gérer sa propre misère* »⁴⁴² et que le service public minimum, qui existe alors, a toutes les difficultés pour fonctionner. Le changement de statut politique et juridique inaugure ainsi la prise en charge par l'Etat français, en principe à égalité avec la France métropolitaine, des divers problèmes que rencontrent les populations en matière sociale et sanitaire. Cette admission soudaine dans le cadre départemental peut être considérée comme l'acte de naissance officiel du service social à La Réunion. Il est donc là aussi coutume, et les différentes recherches que nous venons de citer en conviennent, de couper cette histoire du « social professionnel », en deux périodes distinctes : *ante* et *post* départementalisation.

Cette distinction n'est pas seulement historique et méthodologique. Elle permet aussi communément de mettre en exergue l'exportation des modèles métropolitains de l'action sociale, certes fondamentalement reconsidérés en France après la seconde guerre mondiale (ordonnances de 1945), mais qui émanent, nous l'avons vu, dans cette lointaine métropole, des expériences spécifiques accumulées, au cours d'une longue et souvent tragique histoire sociale, par les divers mouvements caritatifs, philanthropiques et politiques. Apparition d'une politique sociale qui s'inscrit donc dans un processus relativement ancien et mature et qui semble ainsi correspondre aux réalités du pays.

A La Réunion, en revanche, l'apparition du service social ne résulte, en définitif, que d'une obligation légale de mise en conformité administrative avec le nouveau statut de l'île, voté à l'unanimité en France, le 19/03/1946. A l'époque, l'application des lois de la République à La Réunion répond d'ailleurs aux souhaits des forces politiques et syndicalistes progressistes de l'île et le peuple réunionnais fonde beaucoup d'espairs

⁴⁴² E. LAURET et S. PAYET, *Quel avenir pour La Réunion ?*, 1982, p.32. Cité par LAUTRET-STAUB, p.18.

sur ce changement.⁴⁴³ Les notables cependant montrent leur inquiétude, les gros propriétaires sont réticents et la majorité du clergé se mobilise contre la départementalisation.⁴⁴⁴ Ce « parachutage », pour nécessaire et souhaité qu'il fut alors, pose cependant de manière critique, surtout depuis les années soixante, « *la question de l'adaptation de l'action sociale à la spécificité du département ou de son alignement sur les pratiques élaborées en métropole* »⁴⁴⁵. Il consiste en effet principalement à transférer les schémas d'organisation et de financement de l'aide sociale d'un pays industriel en plein essor vers une société de plantation sur le déclin. Une des conséquences les plus décriées, par les politiques et les travailleurs sociaux, d'une telle application, est qu'elle serait à l'origine d'une politique assistancielle, palliative et parfois répressive, incapable en tout cas de favoriser un développement durable de La Réunion et de la majorité de sa population. Entre « adaptation » et « alignement », la balance critique n'hésite pas cependant à pencher dans un sens puis dans l'autre (se reporter au chapitre suivant sur « les disparités domiennes »). De nos jours, les critiques et les interrogations, face à ce qui est considéré comme une économie de transfert, connaissent en outre, en dépit ou à cause de la décentralisation, un regain d'actualité. En effet, au vu de l'apparition massive du chômage et de l'exclusion, et face au nombre élevé d'entrants dans les dispositifs d'insertion que ces états ont suscités (R.M.I.), différents acteurs de la vie

⁴⁴³ Ce changement de statut est en particulier revendiqué et défendu par le docteur Raymond VERGÈS et Léon LEPERVANCHE. Ils sont membres du Comité républicain d'Action Démocratique (CRADS). Ils sont élus députés aux élections de 1945 et siègent à l'Assemblée dans les rangs des communistes. Le CRADS détient aussi la moitié des communes plus une et il est largement représenté au Conseil général.

⁴⁴⁴ Héloïse, infirmière en retraite, qui participe à des réunions avec le docteur Raymond VERGÈS raconte : « *on faisait des réunions d'explications, pour dire aux gens pourquoi il fallait la départementalisation. Les gens ne comprenaient pas forcément. D'autant que les adversaires disaient aux plus pauvres que ça allait les rendre encore plus pauvres...* ». Elle évoque ensuite le travail de sape des curés auprès de leurs fidèles contre la départementalisation et pour qu'ils ne votent pas pour Raymond VERGÈS qui se déclare athée. Elle se souvient aussi de ces deux vieilles filles de Hell Bourg qui « *demandent pardon à Jésus parce qu'elles allaient voter VERGÈS !* »

Alfred, ancien secrétaire de mairie à Saint Paul, lui se rappelle : « *Bien sûr, il y a eu les réticences des gros propriétaires terriens. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, il y avait le colonat et ils craignaient de voir un effondrement de leur patrimoine. Et puis surtout, ils craignaient l'installation de la Sécurité sociale, car cela allait leur coûter de l'argent. Il y a eu une opposition très forte pendant longtemps. Ce fut une période rude au plan politique. Mais après, ça c'est calmé. Après la guerre, les gens aspiraient à un certain bien-être.* »

Propos recueillis dans le journal *Le Quotidien* du samedi 27/01/1996 (p.9), pour marquer « 50 ans de Départementalisation » et le passage « de l'archaïsme colonial au département ».

⁴⁴⁵ LAUTRET-STAUB, p.140.

politique, économique et sociale s'interrogent de nouveau sur les bienfaits et les méfaits de ces modèles importés.⁴⁴⁶

En tout état de cause, le *copyright* accordé par la France à son ancienne colonie, va permettre de mettre en place un modèle de service social qui, s'il est obligé de s'adapter aux conditions locales, n'en est pas pour autant finalement très différent de son homologue métropolitain. Aucun élément ne permet en effet de conclure, souligne Claudie Lautret-Staub, « à la constitution d'un modèle réunionnais original ».⁴⁴⁷ J'ai, pour ma part, noté les grandes similitudes qui apparaissent aussi plus tardivement au niveau du travail social et de l'intervention sociale. En particulier, les réactions des travailleurs sociaux de prévention, au moment de la décentralisation et de leur passage obligé de la prévention à l'insertion, n'ont guère été différentes de celles rencontrées sur le territoire métropolitain.⁴⁴⁸ Dans ce cas aussi, les politiques locales en matière sociale n'ont fait qu'obéir aux lois et aux orientations définies et arrêtées par l'Etat français. De même, les premiers travailleurs sociaux (assistantes sociales puis éducateurs spécialisés) sont la plupart originaires de métropole et quand ils sont natifs de l'île, ils partent faire leurs formations et leur stage principal en métropole. Ils ont donc une culture professionnelle proche de celle de leurs lointains collègues.

6.2 Et disparités domiennes

Ces contraintes législatives, administratives et budgétaires, si elles ont conduit à une structuration du travail social aujourd'hui presque identique à celle de métropole, n'ont cependant pas empêché de tout temps les disparités de traitement.

Les différences de traitement observées bien après la départementalisation sont aussi argumentées par le gouvernement français en terme « d'adaptation », d'où la nécessité d'adapter en conséquence les budgets aux spécificités des départements d'outre mer.

⁴⁴⁶ Sans entrer précisément dans le débat, il convient cependant de rappeler que de manière générale, les effets de la départementalisation sont perçus comme un progrès indéniable, mais qu'en même temps, le type de développement qu'elle a entraîné, a fait perdre à la société traditionnelle des valeurs et des comportements, un ensemble culturel, estimé aujourd'hui essentiel. Ce sentiment mitigé de réussite et d'échec s'est accentué avec l'apparition des nouvelles problématiques liées aux mutations économiques et sociales contemporaines. Cette appréhension des phénomènes actuels, en rapport avec les types de développement, n'est d'ailleurs guère spécifique à La Réunion. Elle peut être perçue dans tous les DOM-TOM, mais aussi dans chaque région française (MATHIEU, 1988 : 216) et, on pourrait ajouter sans risque d'exagération, au niveau mondial, dans de nombreux pays « avancés ». J.L. MATHIEU, *Les DOM-TOM*, PUF, 1988.

Cf. AKOZ/ *espace public*, *Les cahiers réunionnais du développement*, n°9, octobre 2000, dans l'éditorial duquel, on peut lire « l'économie de transfert a disloqué la trame sociale, elle a produit une parodie de développement qui a marginalisé la moitié de la population sur son propre sol ».

⁴⁴⁷ *Ibid.* p.140.

⁴⁴⁸ Cf. *infra*, l'histoire de l'A.PRE.S., en particulier, le chapitre 8.2.2 intitulé « des problématiques décentralisées », p.173.

A l'époque, cette argumentation de « l'adaptation aux spécificités locales » trouve un support auprès des forces conservatrices, autre façon pour elles d'exprimer leur opposition à la départementalisation. Ces restrictions sont donc qualifiées en retour de mesures néo-colonialistes par les opposants communistes qui siègent, après guerre, avec une forte majorité au Conseil Général et détiennent plus de la moitié des municipalités. Cette aspiration des réunionnais à l'égalité promise au moment de la départementalisation les incite d'ailleurs, et cela aurait pu sembler paradoxal, à voter aux législatives de 1962, en majorité pour Michel Debré. Cet homme politique de droite, qui sera député de La Réunion pendant une trentaine d'année, est alors un des hommes forts du Président de la République française, le Général de Gaulle⁴⁴⁹. Se sentant sans doute, par ce vote, plus proches du pouvoir élyséen, les Réunionnais espèrent ainsi en gagner les faveurs. Cette stratégie électoraliste se confirme lors du référendum du 27 avril 1969 sur la régionalisation au cours duquel, les Réunionnais votent à 91.47% pour, alors qu'en France une majorité vote contre.

Dès 1963, la politique sociale pour La Réunion est guidée par le principe de la « parité » : le montant des allocations familiales à la Réunion est ainsi inférieur à celui versé en France métropolitaine ; le différentiel non versé aux familles réunionnaises sert à alimenter le FASSO (Fonds d'Action Sanitaire et Sociale) ; réserve conçue pour financer les repas scolaires, former les travailleurs sociaux et réguler la forte démographie. Sous le gouvernement Chirac, cette « parité sociale » deviendra même « globale » (loi du 31/12/86) et s'appliquera ainsi à toutes les prestations sociales.

En 1988, Mitterrand élu Président, cette politique de « parité sociale » sera remplacée par celle de « l'égalité sociale ». Le règlement de la cantine scolaire est désormais à la charge des parents qui perçoivent l'intégralité de leurs allocations familiales⁴⁵⁰. Et si le SMIG s'aligne tardivement sur celui de la métropole, le coût de la vie à La Réunion reste néanmoins toujours largement supérieur (de 20 à plus de 40% selon les estimations) ; ces différences de cherté justifiant par ailleurs les rémunérations indexées des fonctionnaires et personnels assimilés ; en outre, certaines prestations n'existent pas encore à La Réunion, tandis que le montant, de certaines de celles qui sont versées, reste toujours inférieur à celui de la métropole R.M.I., A.P.I⁴⁵¹. Le R.M.I. en particulier connaît, avec le fonds de proratisation, un peu le même sort que les allocations familiales en leur temps.

⁴⁴⁹ Cette élection fut truquée comme toutes les élections de ce temps mais la tendance des réunionnais à vouloir se rapprocher des représentants de l'Etat français était confirmée.

⁴⁵⁰ Beaucoup de collégiens et de lycéens du coup n'iront plus manger à la cantine mais aux camions bars qui envahissent bientôt les abords des établissements scolaires.

⁴⁵¹ L'alignement du montant de ces prestations devrait être, dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation pour les DOM, progressivement réalisé d'ici janvier 2002.

En revanche, si le montant du R.M.I. plafonne à moins 20% de celui versé en métropole, le nombre d'allocataires pour 1000 personnes est beaucoup plus élevé à La Réunion : au 1/01/1999, ce nombre est de 22.83 pour l'AAH à La Réunion, contre 14.92 en France métropolitaine ; pour le R.M.I., il représente respectivement à La Réunion et dans l'Hexagone, 156.11 et 31.55 personnes.⁴⁵²

Les taux d'équipements se révèlent, quant à eux, largement inférieurs à ceux de la France métropolitaine : ainsi, pour l'accueil de l'enfance et de la jeunesse handicapée, le taux d'équipement global en lits-places d'enfants à La Réunion est, au 1/01/1999, de 4.91 contre 8.33 en métropole ; pour les établissements d'aide sociale à l'enfance, ce taux est respectivement de 2.87 et 4.42.⁴⁵³

Ces inégalités, d'autant plus perceptibles aujourd'hui qu'elles sont recensées et médiatisées, sont souvent mises sur le compte d'un retard de développement général⁴⁵⁴ qui freinerait donc l'application pleine et entière de tous les droits attachés à la République française. Cet argument, qui semble se mordre la queue, marque pourtant une réalité omniprésente (même si elle ne paraît pas flagrante, quand on assiste et que l'on participe au grand spectacle de la consommation qui se donne, à prix cher, sur cette île qualifiée d'intense). Il est donc vrai que, en dépit d'un amoncellement de graves problèmes sociaux, le travail social semble avoir accumulé lui aussi, depuis ses origines, un retard, un décalage, avec son modèle de métropole. Tout se passe comme s'il fallait, chaque fois, au moins une quinzaine d'années pour rétablir le niveau. Les huit mille kilomètres qui sépare cette île de l'Hexagone semblent, malgré les moyens de communication actuels, toujours ralentir la répercussion des lois, des informations et des programmes et retarder leurs applications locales.

C'est sans doute une des particularités du travail social à La Réunion, de devoir faire avec ces modèles extérieurs et leurs décalages. Une histoire du service social et du travail social de manière plus générale rend compte de ces difficultés. Nous allons donc la présenter à grands traits avant de revenir aux problématiques actuelles du travail social à La Réunion.

6.3 Un récit du social à La Réunion

Après guerre, la situation générale de La Réunion, on l'a vu, est plutôt critique. La grande masse du peuple vit et travaille dans une misère extrême. Les problèmes sanitaires sont graves et multiples et génèrent une très forte mortalité, en particulier

⁴⁵² Source : DRASS - CAF-MSA. (données disponibles sur Internet).

⁴⁵³ Source : DRASS - Enquête ES-FINESS (données disponibles sur Internet).

⁴⁵⁴ Le retard de la colonie par rapport à la métropole était, il est vrai au moment de la départementalisation, incommensurable.

infantile. Beaucoup de témoins de ce « *tan lontan* » évoquent humblement, aujourd'hui encore, leurs conditions d'existence passées. Ils se souviennent d'être ainsi allés travailler, encore tout jeune enfant (entre sept et neuf ans), dans les plantations, pour trois ou quatre sous, ou juste pour du linge ou même tout simplement contre un peu de nourriture ; de devoir se lever bien avant l'aube pour finir effondrés, après une journée écrasante, sur une paille pleine de puces et s'endormir dans des vapeurs de rhum ; ils se souviennent d'avoir vécu dans une paillote en torchis, une petite case en bois ou dans un des logements compartimentés de ces longs bâtiments, ces « camps » établis sur les terrains des gros propriétaires. Habillés de « *goni* » ou de « *rabanes* »⁴⁵⁵, ils mangeaient du maïs, de la songe bouillie, du manioc, et parfois quelques petits carrés de morue séchée. Et cette mère se souvient aussi de son enfant mort sur le sein parce son « *lait était trop clair* » et parce qu'elle n'avait pas les moyens d'acheter des médicaments, si seulement elle avait pu en trouver. « *Misèr lontan* » et temps jamais oublié de l'esclavage, que la départementalisation tentera pourtant d'effacer, mais aussi, temps perdu des solidarités et de la vie simple et laborieuse, celui du respect et des valeurs, que beaucoup d'anciens évoquent encore avec nostalgie. Mais pour l'heure, il n'existe alors, en plus de la solidarité familiale et de voisinage, ou entre les gens d'une même commune, que les œuvres religieuses, subventionnées, pour la plupart, par les pouvoirs publics, les actions philanthropiques et militantes de quelques personnalités laïques engagées politiquement ou professionnellement, les actes bénévoles du citoyen *lambda* et les rares services sanitaires et sociaux mis en place par le Conseil général et les communes.

Claudie Lautret-Staub cite, parmi les œuvres de bienfaisance qui existent alors, « *celle de l'abbé Delmond qui fonde en 1831, le premier établissement de bienfaisance privée destiné aux jeunes filles de familles indigentes ou orphelines*⁴⁵⁶ et celle de l'épouse du gouverneur Louis Doret (1850-1852) qui ouvre la première salle d'asile de l'enfance ».⁴⁵⁷ Elle rappelle aussi l'existence de La Croix Rouge réunionnaise fondée en 1943⁴⁵⁸ et qui installe en 1946 à Saint Denis un Service de Soins Infirmiers,⁴⁵⁹ ainsi que celle d'une Croix Blanche civile, une société de secours aux pauvres.

⁴⁵⁵ Vêtement tressé avec du raphia (*rabane* en malgache) et plus tard taillé dans la toile plastique des sacs d'engrais. Le « *goni* » est un sac en matière végétale (*vacoa*, *pandanus*, *jute*, etc.) ou synthétique.

⁴⁵⁶ Cf. T. LAHUPPE, « Des institutions de charité à l'île de La Réunion » in *Sciences et Arts, 1864-1866*, ADR 4 MI 133 J 24-29, cité par LAUTRET-STAU (Claudie).

⁴⁵⁷ R. LUCAS et M. SERVIABLE, *Les gouverneurs de La Réunion*, CRI, 1987, p.113, cité par LAUTRET-STAU, p.20.

⁴⁵⁸ La Croix Rouge Française est fondée depuis 1864.

⁴⁵⁹ En 1970, à l'initiative du Dr CERVEAUX, alors Président de la Délégation Départementale de la Croix Rouge Française, l'établissement « Les Scalaires » est créé. Il permet d'abord l'accueil des enfants des familles défavorisées des Hauts de l'île pour des séjours en colonie. Puis, il deviendra ensuite en 1972 une Maison d'enfants à caractère social qui est encore actuellement gérée par la Croix Rouge.

Philippe Fontaine, dans son mémoire, retrace l'histoire « des bagnes d'enfants de Bourbon » qui commence dans les années 1850, et qui se poursuit avec les « maisons de rééducation » jusqu'à la fin des années 1950.⁴⁶⁰

En 1947, il existe ainsi à La Réunion, 11 orphelinats congréganistes et 6 institutions. L'histoire de la plus renommée d'entre elles, l'APECA,⁴⁶¹ est abordée dans le mémoire de Michel Boulaigue.⁴⁶² Il rappelle l'influence déterminante que représente encore de nos jours cette institution dans la mémoire collective des familles réunionnaises. Dès sa création en 1936, la menace du placement à l'APECA participe en effet au mythe de la correction et de la protection d'une enfance coupable et abandonnée, enfance considérée victime et ré-éducable. L'auteur, soit dit en passant, analyse dans ce mémoire, la stigmatisation qui s'opère alors et qui consiste à faire passer de jeunes indigents pour des délinquants ; métamorphose qui permet de justifier le placement dans un établissement qui, à l'origine, aurait dû être un bain d'enfant. Ce « pénitencier » fut d'ailleurs effectivement construit à « La Providence » à Saint Denis⁴⁶³ mais aussitôt abandonné, avant même son ouverture en 1925, faute de crédits pour fonctionner, et en raison aussi de l'opposition des instituteurs laïcs et communistes siégeant au Conseil général⁴⁶⁴.

Certains de ces équipements du passé servent toujours de nos jours à accueillir les jeunes relevant de l'éducation spécialisée. Ainsi, le Foyer Poitevin au 24^{ème} Km accueille encore des jeunes filles dont les mères ont connu, lorsqu'elles étaient elles-mêmes placées il y a maintenant vingt ou trente ans, les mêmes locaux et parfois les mêmes personnels ! témoignage vivant et récent de cette prégnance du passé. Rappelons que cette « colonie de vacances » de la Plaine des Cafres fut, elle, fondée par Marie Poitevin en 1935 et qu'elle accueille à l'époque une cinquantaine d'orphelins⁴⁶⁵.

⁴⁶⁰ Cf. le mémoire de DEES de FONTAINE (Philippe), *Des bagnes d'enfants de Bourbon aux maisons de rééducation de La Réunion, 1850-1955*, IRTS St Paul.

⁴⁶¹ Association pour la Protection de l'Enfance Coupable et Abandonnée. En métropole, cette appellation est créée par Georges BONJEAN en 1880.

⁴⁶² BOULAIGUE (Michel), *L'APECA, de l'indigent au délinquant juvénile*, mémoire de DEA, option anthropologie, juin 1999.

⁴⁶³ A cet endroit aujourd'hui existe la pouponnière !

⁴⁶⁴ En 1957, l'APECA, d'Association pour la Protection de l'Enfance Coupable et Abandonnée devient l'Association de la Protection de l'Enfance - Centre d'Apprentissage. Avec ce changement de sigle, l'APECA tente d'adoucir son image de maison de correction (ou de redressement) et apparaît davantage comme un centre professionnel. Aujourd'hui elle est devenue l'APE, abandonnant, signe des temps, son Centre d'Apprentissage.

⁴⁶⁵ Cf. LAUTRET-STAUB, op. cité, p. 20-21.

Dans l'histoire première des institutions de l'île, il faut noter, de manière générale, même si les membres des conseils d'administration sont laïcs, l'importance des mouvements religieux (le premier orphelinat est construit par un prêtre à l'Ilet à Guillaume (dans le fond de la Rivière St Denis), l'APECA, créée par un avocat et Conseiller général de Saint Pierre est confiée aux Frères des Ecoles Chrétiennes, Le Centre des Orphelins Apprentis d'Auteuil (OAA, La Ruche) ; les œuvres du Père Favron (Union des Œuvres Sociales Réunionnaises, UOSR, fondée en 1947), Le centre de la Ressource, l'IMP Saint Gabriel repris par l'Association Saint Jean de Dieu, etc.). Cet héritage ne restera pas sans influence sur les manières d'aborder les problématiques des enfants placés et de les encadrer. Il imprégnera durablement la culture éducative.

La mise en place du modèle administratif sanitaire et social va se faire au début de la départementalisation avec des moyens dérisoires et souvent dans l'improvisation. Ce « temps du bricolage » du service social s'étend, selon Claudie Lautret-Staub, de 1946 à 1963. C'est une histoire récente et nombre de ses protagonistes peuvent encore en témoigner.⁴⁶⁶ L'inspecteur général Finance, envoyé à La Réunion en 1947 par le gouvernement français pour étudier les modalités d'application de la réglementation française dans les domaines de la Santé publique, l'Assistance et la Population, décrit dans son rapport, la condition sanitaire de l'île. Il l'estime déplorable et rapporte que les services sanitaires sont débordés. Il note des insuffisances notoires en nombre de médecins (29 pour 240.000 habitants, dont 27 sont rémunérés forfaitairement par les communes au titre de l'assistance médicale gratuite), de pharmaciens (17, dont seulement 6 sont diplômés de l'Université), et de personnels qualifiés (17 infirmières diplômées localement, 60 sages femmes visiteuses⁴⁶⁷ et aucune assistante sociale).

⁴⁶⁶ Certains d'ailleurs disent de manière véhémement qu'ils ne sont pas satisfaits. Ainsi Rachel, 70 ans, rapporte le journal *Le Quotidien*, est installée « dans le salon cosu de la case créole où elle habite désormais avec sa mère, sous le portrait de ses deux aïeux auxquels sa famille doit tant ». Elle évoque ses vingt ans et regrette cette réforme qui a perturbé les services sociaux mis en place par les communes et le Conseil général : les bureaux de santé, dit-elle, sont implantés partout dans l'île, les bureaux de bienfaisance, les hospices, les services de l'enfance sont remis en cause. Leur efficacité est contestable mais ils manquent de moyens et d'une commune à l'autre leur fonctionnement est inégal. Elle rajoute que le secours paroissial, la congrégation des Filles de Marie qui vivent de la générosité des plus nantis et des plus généreux s'occupent tant bien que mal des orphelins, des vieillards, des déshérités, les hébergent ou passent dans les familles. Une école dont le diplôme ne sera bientôt pas reconnu par l'Etat français permet la formation d'infirmière. Mais surtout elle estime qu'avant « Il y avait une structure en place et une certaine solidarité entre les gens d'une même commune. Tout cela a disparu, balayé par la départementalisation et le modèle français [...] Un exemple : dans un premier temps, tous les orphelins vont être regroupés sur Saint Denis. Ils vont être coupés des quelques proches parents qui leur restaient parfois, de tantes, de cousins, de grands-parents qui ne pouvaient pas s'occuper d'eux mais avec qui existait encore un lien. Autre chose, la baisse de la mortalité infantile, un point très positif évidemment, va augmenter le nombre d'enfants à la charge des familles. Elles auront plus de bouches à nourrir avec des revenus identiques. Il fallait prévoir tout cela [...] ». Sylvie ANDREAU, *Le Quotidien* du 1/02/1996, pp.16-17.

⁴⁶⁷ En 1939, sous l'impulsion du Dr VERGÈS, 29 de ces sages-femmes infirmières visiteuses sont affectées à Saint Denis pour donner des consultations gratuites. Elles interviennent aussi au domicile des patientes. Elles possèdent un diplôme local et sont aussi appelées assistantes médico-sociales (AMS). Ce service constitue la base de la future PMI. Cf. LAUTRET-STAU, op. cité, p.31.

L'infrastructure hospitalière est insuffisante. Et dans les structures qui existent, les conditions d'accueil, d'hygiène, de soins aux malades, sont terribles⁴⁶⁸. Il s'indigne aussi de l'inertie des municipalités, de l'absence de transport sanitaire et d'une méconnaissance totale de la part de la population des règles d'hygiène élémentaire en milieu tropical. D'ailleurs, malgré les graves maladies qui sévissent (syphilis, paludisme, parasitoses, tuberculose), et dont certaines sont consécutives à une très forte consommation de rhum, et malgré un taux de mortalité de 21.41%, les gens consultent difficilement le médecin. Il existe aussi un important trafic d'opium tenu par les Chinois. Le rapporteur ne se fait guère d'illusions sur les mesures qu'il préconise pour diminuer ces consommations excessives ou illicites, les autorités locales ne voulant pas trop s'engager sur ce terrain et les moyens de la police étant tout à fait insuffisants. Le rapport Finance, au vu du retard considérable en matière sanitaire et sociale, préconise donc une forte augmentation des moyens financiers. Ces dépenses de 27 millions de francs en 1947 passent à 399 millions dès 1949 et à 845 millions en 1951.

La Direction Départementale de la Population est constituée en 1949. Le personnel reste cependant insuffisant et sous qualifié et les lois, qui s'élaborent en métropole, ne sont appliquées que très progressivement dans les DOM, cette application étant souvent par ailleurs accompagnée de restrictions.⁴⁶⁹ Pendant les dix premières années, les priorités du département vont être essentiellement médico-sociales (lutte contre le paludisme et vaccinations). Elles vont aussi consister à proposer des solutions (émigration à Madagascar puis en métropole) pour tenter de résoudre les problèmes (surpopulation, déficit alimentaire) posés par le fort accroissement démographique, et qui prend, avec l'amélioration des conditions d'hygiène, d'autant plus d'ampleur.

Cet attachement à la question sanitaire, malgré les succès indéniables qu'il permet de remporter (diminution de la mortalité infantile), a tendance néanmoins à occulter la question sociale posée par le sous développement économique de l'île. Les économiquement faibles représentent en effet, si l'on considère le nombre de

⁴⁶⁸ En 1939, Héloïse est infirmière à l'Hôpital Félix Guyon à Saint Denis. Elle raconte « *Quand les malades arrivaient, ils avaient souvent des poux, des puces. Il fallait leur donner un bain, les nettoyer. L'hygiène n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Et puis, les gens n'avaient pas les moyens. Et quand les malades repartaient, il fallait désinfecter la literie. Et puis, il y avait les maladies contagieuses, la diphtérie, la méningite. Dans ces cas-là, c'était l'isolement. Et puis, il y avait aussi la mortalité infantile. Il n'y avait pas de PMI, pas de suivi des mères et des enfants. Nous-mêmes à l'hôpital, on était vacciné contre la variole, uniquement parce qu'on était personnel soignant...* ». Plus tard, en août 1944, elle rejoint l'hôpital de Saint Paul : « *Là-bas [Saint Denis], navé un peu d'hygiène. Ici, dison i mété les malades pou mourir. Navé poin d'linge, poin d'matelas. Malade i dormait à terre. Pou mangé, navé poin grand-chose : i doné malade fruit à pain, manioc. Bien sûr, navé la guerre, mais navé beaucoup de laisser-aller. En plus le personnel n'était pas qualifié. C'était vraiment la misère* ». Propos recueillis dans le *Quotidien* du 27/01/96.

⁴⁶⁹ La Sécurité sociale est étendue au DOM par le décret du 24/07/1947, mais l'assurance maladie n'est effective qu'en 1954. Les restrictions d'accès aux prestations familiales sont telles que peu de familles peuvent en bénéficier.

bénéficiaires de d'Aide sociale (qui « accapare » 69% du budget départemental) 270.000 habitants sur 387.000⁴⁷⁰. Il semble déjà inconcevable de ne pas miser, en terme de prévention, sur une amélioration du niveau social de la population grâce au développement économique⁴⁷¹.

La première assistante sociale recrutée arrive de métropole en 1951. En 1953, elles sont sept (six métrô et une créole). Toutefois le recrutement local semble difficile. Les assistantes médico-sociales ne veulent pas passer l'examen de récupération prévu par la loi et qui leur permettrait d'exercer en qualité d'infirmières (cet examen se passe en métropole et leur niveau d'études est faible). Dans la population réunionnaise, elles passent d'ailleurs pour de véritables assistantes sociales. Les jeunes filles plus cultivées issues de la bourgeoisie semblent ici se détourner de ce métier en partie en raison de ces antécédents populaires.⁴⁷² A mon humble avis, si l'on se réfère au sentiment colonial qui domine encore dans cette fraction privilégiée de la population créole et que l'on pense que les AMS ont été recrutées en partie par le Dr Vergès, il n'est pas étonnant que les carrières médico-sociales (infirmière et sage femme compris) soient mal considérées par ces jeunes filles de la « bonne société ». Il faut dire aussi que la rémunération et le statut de l'assistante sociale à cette époque ne sont guère attrayants. Il y a donc pénurie d'assistantes sociales : elles sont toujours sept en 1959 et seulement vingt en 1962 (à la Population et à la Santé)⁴⁷³. L'essentiel de leur activité est consacré à la distribution des aides et à la réalisation des diverses enquêtes sociales. Le placement des enfants représente aussi une part croissante de leur travail. Les placements se font maintenant selon des critères de classification qui bousculent les habitudes anciennes (avant ils étaient tous placés à l'APECA !). Le nombre d'établissements spécialisés n'augmente pas pour autant ni la qualification du personnel encadrant. Les assistantes sociales effectuent aussi les enquêtes pour les différents programmes d'émigration⁴⁷⁴.

En 1962, après bientôt cinq années de retard par rapport aux textes, la polyvalence de secteur s'organise et les assistantes sociales passent de la direction de la Population à celle de la Santé (PMI). Elles sont cependant placées sous le contrôle hiérarchique et technique d'une assistante chef (et non du médecin du service). Elles sont aidées par des auxiliaires de puériculture.

⁴⁷⁰ Cf. LAUTRET-STAUB, op. cité, p. 29.

⁴⁷¹ Cl. LAUTRET-STAUB rappelle que le directeur de la Population en 1955, Marcel BOMMART, interpelle son ministère sur la nécessité d'une nouvelle politique. p. 28 et p. 42.

⁴⁷² C'est du moins l'avis de l'inspecteur Jacques PLENAT, cité par Cl. LAUTRET-STAUB, p. 32.

⁴⁷³ « Effectif des assistantes sociales DDP. DDS de 1951 à 1964 », in Cl. LAUTRET-STAUB, p.37.

⁴⁷⁴ Celui de la Sakay de 1952 à 1961 pour fonder une colonie agricole dans cette région de Madagascar.

Toujours en 1962, en réponse aux demandes du service social pour recruter des travailleuses familiales, pour principalement aider et éduquer les mères de famille, deux associations sont agréées. Elles prennent en charge la formation de ces personnels : les Dominicaines commencent avec douze élèves à Saint Denis et l'ARFUTS, Association Réunionnaise de Formation et d'Utilisation des travailleurs sociaux, est créée en décembre 1963.⁴⁷⁵

Cl. Lautret-Staub note que « *l'histoire du service social débute à La Réunion avec l'histoire du service public auquel il appartient* ». ⁴⁷⁶ Il y a donc, selon elle, un décalage d'un demi siècle avec son modèle de métropole, et cela, bien que les exigences et les champs d'intervention soient identiques. L'auteur fait aussi observer que, dans ce département d'outre mer, le service social n'émane pas d'abord de l'initiative privée, bénévole ou militante, mais qu'il est d'emblée, avec ses assistantes sociales fonctionnalisées, un service public. Le privé ne viendra qu'ensuite, contrairement à ce qui se passe en métropole, où celui-ci reste dominant par rapport au secteur public jusqu'en 1964⁴⁷⁷.

En outre, elle estime que si le sens du devoir et le dévouement caractérisent, comme en métropole, le travail des assistantes sociales, « *le regard porté ici sur la population est davantage celui de la conformité aux bonnes mœurs (d'une société européenne) que celui humaniste de l'A.N.A.S. [Association Nationale des Assistantes de Service Social] La société est jugée « primitive ». Jugement de la bourgeoisie sur le pauvre ? du Métropolitain sur la société créole ? D'un professionnel sur la population auprès de laquelle il doit intervenir ? Tout cela mélangé ? Il faut « civiliser » ce peuple, le faire accéder au progrès. De toute façon dit l'une des assistantes, « en principe on était bon genre (...), on était très moralisatrice* ». ⁴⁷⁸ Les assistantes sociales sont, selon cette étude, très directives et autoritaires. Pour les assistantes sociales venues de métropole et qui séjournent temporairement dans l'île, le travail avec les valeurs qui s'y attachent, représente le moyen principal d'insertion sociale (« *mais ce modèle est-il adaptable à cette société ?* » s'interroge encore l'auteur). ⁴⁷⁹ De plus, la formation donnée en métropole repose essentiellement sur un savoir d'ordre médical et qui privilégie l'aspect curatif de la médecine. Enfin, le travail d'enquête et de contrôle qui représente

⁴⁷⁵ Cette association existe toujours et a diversifié ses interventions (prévention, insertion).

⁴⁷⁶ Op. cité p.52.

⁴⁷⁷ Cette assertion doit être à notre avis modulée. En effet, le service social, organisé par les pouvoirs publics à la départementalisation, même s'il s'est établi quasiment du jour au lendemain, n'est tout de même pas arrivé dans un désert social. Les œuvres privées religieuses sont présentes. Les communes et le Conseil général tentent un minimum d'action publique. Les initiatives laïques existent aussi (les médecins, les infirmières bénévoles, les sages femmes), une solidarité de voisinage s'exerce, etc. Certes, excepté quelques médecins (Raymond VERGÈS en particulier devenu directeur du service de santé), aucune de ses personnes n'aura véritablement produit le service social public, elles auront seulement rendu quelques services sociaux.

⁴⁷⁸ *ibid.* p.54.

⁴⁷⁹ *ibid.* p.56.

une part importante de l'action des assistantes sociales, non seulement est assez mal ressenti par elles et par les populations, mais empêche tout réel travail préventif et éducatif : « le mot aide n'est pas encore apparu, le case work non plus ». ⁴⁸⁰

A ce temps médico-administratif, hésitant et brouillon, succède celui de l'organisation (1964-1974). En France métropolitaine, cette période est celle des remises en cause des institutions et du mythe de la croissance pour tous (1968, la crise...). Pour atténuer les conséquences et répondre aux demandes des populations, l'Etat est contraint d'augmenter ses dépenses sociales. Mais, la fin de cette période (1974) marque aussi le début du déclin des trente années de gloire de l'Etat social. ⁴⁸¹ A La Réunion, c'est le temps du développement « ambigu » et des transferts sociaux, mais aussi celui du chômage en augmentation constante. ⁴⁸²

Les services de la D.D.A.S.S. cependant s'organisent. En 1965, l'équipement sanitaire et social est intégré au plan national (création d'une Direction des Affaires Sociales [DAS] par Jacques Delors dans le cadre du Commissariat général au Plan). Mais, face à l'énormité des problèmes (faible niveau de vie, problèmes de santé, alcoolisme, logement insalubre, etc.), les premiers bilans sont assez négatifs ; les réponses sont mal adaptées (en particulier au niveau du système médical qui, sans améliorer l'état sanitaire, pousse à une surconsommation des actes médicaux et des médicaments, favorisée par les médecins libéraux). ⁴⁸³ Parallèlement, des associations sont créées : l'AROF (Association Réunionnaise d'Orientation Familiale) qui ouvre des centres de consultation en 1967 ; l'AREL (Association Réunionnaise d'Entraide aux Libérés) en 1968 ; l'ARAJUFA (Association Réunionnaise d'Aide Judiciaire aux Familles) en 1969 ; l'ARESS (Association Réunionnaise d'Education Sanitaire et Sociale). ⁴⁸⁴

Le CREAI est créé en 1970 et ouvre en 1971 une école de moniteurs-éducateurs. En effet, si le nombre d'établissements spécialisés a augmenté (triplement en dix ans) ⁴⁸⁵ et s'est diversifié, le sous encadrement reste un problème crucial : en 1964, pour un total de 1529 lits, toutes catégories confondues (cas sociaux, délinquants, handicapés

⁴⁸⁰ *ibid.* p. 59. le *case-work* est une méthode d'aide psychosociale individualisée. L'assistante sociale devient une technicienne de la relation (importance de l'écoute et de l'interprétation psychologique). Cette méthode a été importée des USA vers la fin des années cinquante. Cf. MONDOLFO (Philippe), *Repenser l'action sociale*, Paris, Dunod, 1997, 216 p. (p. 28 et suivantes).

⁴⁸¹ Voir *supra*, le coup d'arrêt porté par Michel LENOIR à la croissance exponentielle des effectifs et des formations en personnel spécialisé. Chapitre « Esprit 72 », p.98.

⁴⁸² Voir *supra* p. 127.

⁴⁸³ Cf. LAUTRET-STAUB, p.68.

⁴⁸⁴ En 1970, cette association va développer « les plaques ARESS », WC qui vont permettre de lutter contre les parasitoses.

⁴⁸⁵ Cf. rapport DASS, 1964, p.60, cité par LAUTRET-STAUB, p.85.

mentaux...), il n'existe que six éducateurs spécialisés diplômés et un moniteur éducateur⁴⁸⁶. Malgré cette augmentation sensible des structures d'accueil, en 1975, il n'existe que 190 lits dans les foyers de l'Enfance pour 1000 admissions cette année là.

Les conditions d'accueil en internat sont donc mauvaises et il manque aussi d'assistantes maternelles. Il est d'ailleurs noté curieusement dans le rapport annuel de la DASS de 1975 et rapporté par Claudie Lautret-Staub que « *le placement en milieu nourricier, provoque un déphasage chez les enfants, dont le retour en famille devient, de ce fait, très difficile* ». ⁴⁸⁷ Il paraît intéressant de souligner que cette critique est reprise de nos jours, dans des termes identiques, à l'encontre des améliorations apportées aux conditions d'accueil dans les structures d'internat (organisation plus « familiale » qu'institutionnelle, en villa et non plus dans des grosses structures).

En dépit de ces progrès indéniables, les bilans sont toujours estimés peu encourageants. Les difficultés paraissent s'amonceler (insuffisances de moyens, trop grande mobilité du personnel, inertie des populations due à l'assistantat, problèmes économiques). Un recrutement local est entrepris mais reste difficile et sans résultat probant (les assistantes sociales, parties en formation en métropole, restent là-bas pour exercer!). Dans le cadre du VI^e Plan, est envisagée, par la commission locale, la création d'une école du service social. Mais ce projet est rejeté pour diverses raisons par la majorité des professionnels (pas de terrain de stage, charge de travail excessive, instabilité du personnel, avantages d'une ouverture sur la métropole). Le nombre d'assistantes sociales passe cependant, grâce à la venue des « oiseaux migrateurs », ⁴⁸⁸ de 45 en 1964 à 116 en 1974 (dont 29 originaires de La Réunion). Elles exercent principalement dans les services publics.

Dans leur exercice de la polyvalence sur des territoires restreints et dans celui de l'assistance individuelle, certains travailleurs sociaux s'interrogent aussi, confrontés qu'ils sont aux multiples problèmes que connaissent les familles, sur des pratiques communautaires qui prendraient davantage en considération les problèmes de développement. Le modèle d'intervention sociale « individualiste » et assistanciel, qui a cours dans la riche métropole capitaliste, sied mal, selon eux, à la réalité sociale des familles réunionnaises. Il risque de les conforter dans un système de dépendance.

Mais, ce discours social sur la promotion, la responsabilité, l'éducation et l'autonomie de la personne, est suspecté de connivence avec celui de l'autonomie politique (qui, à cette époque, est d'ailleurs souvent connecté à celui de l'indépendance). Il est donc reçu dans les milieux professionnels avec beaucoup de circonspection et d'attentisme.

⁴⁸⁶ LAUTRET-STAU, *ibid.* pp.70-71.

⁴⁸⁷ LAUTRET-STAU, *ibid.* p.118.

⁴⁸⁸ LAUTRET-STAU, *ibid.* p. 93.

Ces positions critiques correspondent par ailleurs aux interrogations qui se posent à la même époque en métropole sur les rôles de contrôle et de normalisation qu'exerce le travail social.⁴⁸⁹C'est à cette époque très militante qu'émergent à La Réunion, entre autres parmi les premiers éducateurs, des personnalités engagées dans la lutte pour la reconnaissance et la promotion de la culture créole⁴⁹⁰.

La dernière période étudiée par Claudie Lautret-Staub (1975-1985), correspond à ce qu'elle nomme, « le temps du quadrillage ». La Réunion parachève son admission dans la modernité d'un lointain pays industriel développé et consommateur. Les activités et les emplois ont subi d'irréversibles et importantes mutations, faisant passer l'économie et ses hommes (en l'occurrence surtout les femmes) d'un secteur primaire omnipotent à un secteur tertiaire hypertrophié, et en laissant sur le carreau du chômage les trop vieux planteurs et toujours plus de jeunes sans formation et qualification professionnelle. C'est l'heure aussi de l'urbanisation et du développement des infrastructures et de la révision des valeurs traditionnelles. En France, les zones et les quartiers commencent à chauffer, le chômage s'accroît démesurément. Le traitement décentralisé⁴⁹¹ de la nouvelle donne sociale, qui deviendra bientôt nouvelle question sociale, est à l'ordre du jour.

A La Réunion, les infrastructures du travail social et leurs champs d'action se sont largement développés. Les résultats des actions sanitaires sont satisfaisants. Mais, le manque de travail, la position d'attente et aussi les stratégies de recours, dans lesquelles le système d'assistantat place les bénéficiaires des aides et prestations sociales (trois habitants sur cinq bénéficient de l'aide médicale gratuite en 1983, mais toutes les prestations sociales ne sont pas étendues au DOM), semblent rendre toujours plus centrale et complexe la tâche des services sanitaires et sociaux. Globalement, il est estimé que les conditions de vie se sont réellement améliorées mais, rapporte Claudie Lautret-Staub (qui se réfère pour cela à une présentation du service social destiné à une mission sénatoriale de passage), l'impact des mesures d'aide et d'action sociales sur les mentalités et les structures socio-familiales est important : « [...] *distorsion entre ces revenus [sociaux] et ceux issus du salaire [...] situation privilégiée de la femme [...] politiques sociales qui véhiculent des projets de société de type européen [...] certaines aides heurtent la « morale populaire » : aide aux femmes seules, aux enfants illégitimes (plus élevée que pour les enfants*

⁴⁸⁹ Voir *supra*, le chapitre « Esprit 72 », p. 98.

⁴⁹⁰ Parmi ces éducateurs engagés dans la cause créole, certains comme Gilbert POUNIA du groupe ZISKAKAN et Danyël WARO sont devenus des chanteurs très populaires. Leurs chansons cultes et leurs textes sont considérés comme participant à l'identité créole.

⁴⁹¹ Les lois sur la décentralisation sont du 7/03/1982 et du 7 et 22/01/1983. La décentralisation est appliquée à La Réunion en mars 1985.

légitimes) ; attribution de logements aux plus déshérités, mais aussi pense-t-on à ceux qui ne font rien, sont les plus paresseux...»⁴⁹².

Dans les années quatre vingt, la solidarité nationale tente de redonner leur place aux solidarités familiales et surtout d'impliquer davantage l'individu dans la prise en charge de ses problématiques. La réhabilitation du droit de l'usager et de sa citoyenneté passe en fait par un recul de l'Etat social.⁴⁹³ De modestes projets de développement en milieu rural et des actions sociales de type communautaire dans les quartiers font une timide apparition. Des formations pour les travailleurs sociaux, portant sur l'étude des milieux ruraux et urbains de La Réunion, sont organisées (en 1976-1977 et 1979-1980) par l'Université de La Réunion, sous la direction de Claude Vogel⁴⁹⁴. En 1984, est enfin ouverte l'école départementale de service social. Et ceci, en dépit des critiques émises à l'identique de celles qui conduisirent à abandonner le premier projet de création, envisagé dans le cadre du VI^{ième} Plan⁴⁹⁵.

Le service social, alors intégralement polyvalent, se dit débordé, « au bord de la rupture ».⁴⁹⁶ Il tente de se concentrer sur l'aide individuelle, en particulier sur la protection sociale de l'enfance en danger. Il aborde, comme en métropole, les problématiques de l'usager essentiellement selon une approche psychologique et délaisse, à regret semble-t-il, et faute de moyens et de capacités d'action, les analyses et les actions plus globales. De plus en plus, « il se banalise et il se fonctionnarise ».⁴⁹⁷ Claudie

⁴⁹² LAUTRET-STAUB, *ibid.* p. 125.

⁴⁹³ Cf. « Les orientations sur le travail social » développées par Nicole Questiaux, voir *supra* dans chapitre « Esprit 72 », p.98.

⁴⁹⁴ Ces formations, les cours qui y étaient dispensés et les enquêtes qu'elles ont suscitées, rappelle Bernard CHERUBINI, « prenaient place dans un processus d'intervention, dit d'anthropologie appliquée (au sens que nous lui avons donné, à savoir avec la présence de trois partenaires réunis au sein d'une problématique commune), mis en place à partir du secteur de la formation continue du C.U.R. [centre Universitaire Réunionnais] ou de contrats passés avec une équipe de recherche (ERA 583 du CNRS, RCP 441) » [...] Citons en particulier les stages organisés en 1976-1977 pour les animateurs ruraux (travailleuses familiales, assistants sociaux, etc.) qui donneront lieu à la publication de plusieurs travaux (par exemple : *Habitations et cours*, Saint Denis : CCPP, 1979) et les travaux financés par le Commissariat à la rénovation rurale de La Réunion qui donneront lieu aux études publiées dans un numéro spécial de la revue *Etudes Créoles*, Vol. 4 (2), 1981 : « Ecologie des espaces restreints à La Réunion ». CHERUBINI (Bernard), *L'anthropologie urbaine et l'anthropologie appliquée à La Réunion : quelques repères pour une ethnologie des transformations sociales*, Université de La Réunion, p.7.

Voir aussi COHEN (P.), « Anthropologie et formation de travailleurs sociaux : une expérience à l'île de La Réunion », in *Interventions sanitaires et contextes culturels*, Toulouse, AMADES : 29-38, 1990.

⁴⁹⁵ *Infra* p.154.

⁴⁹⁶ VOGEL, *ibid.* p. 48 cité par LAUTRET-STAUB, *ibid.* p. 127.

⁴⁹⁷ *Idem*, p.134.

Lautret-Staub conclut que « le service social réunionnais nous paraît très semblable au service métropolitain, à l'école duquel ont été formés tous les acteurs intervenant à La Réunion. Dans les pratiques, nous ne retrouvons rien de différent »⁴⁹⁸. Enfin, l'auteur rappelle, en guise de perspective, les dernières orientations arrêtées en 1992 par la direction du service social et qui préconisent « une approche sociale globale, axée sur le collectif et le préventif et qui favorise le développement social local »⁴⁹⁹. Si une telle annonce a déjà été faite dans le passé, sans pour cela avoir été suivie d'effets, il n'en reste pas moins vrai, qu'elle renvoie comme toujours aux contenus des formations (initiale et continue), à la cohérence des organisations de travail et aux capacités d'évolution des professionnels.

Plus tard, en 1999, les deux centres de formation, CREAM pour les filières médico-sociales et éducatives et l'AFPTS pour les filières sociales, vont fusionner. L'IRTS, ainsi fondé, tout en poursuivant ses missions traditionnelles de formation (initiales, continues et supérieures), se voit confier la charge d'innover dans le domaine des « nouvelles « professionnalités » dans les champs du développement social » et de contribuer ainsi au développement local.⁵⁰⁰ Un assistant social (le masculin bien que largement minoritaire dans la profession se rattrape au niveau sémantique) sur deux est alors formé localement et les 2/3 de ces travailleurs sociaux, dont le nombre total est alors d'environ 300, sont employés par le Conseil général. La récente mise en place du schéma régional devrait permettre une révision des formations et définir les nouvelles priorités d'action⁵⁰¹.

En outre, durant cette dernière décennie, les dispositifs de la politique de la ville (DSQ, ODQ, RHI, COH...) et ceux liés à l'insertion (R.M.I., PLIE, TRACE) sont mis en œuvre. Mais, au début « différentes évaluations font apparaître le peu d'implication des travailleurs sociaux sur le terrain ».⁵⁰² En 1989, dans le cadre du dispositif R.M.I., ils ne sont, il est vrai, qu'une petite douzaine de travailleurs sociaux pour 50.000 allocataires,

⁴⁹⁸ *idem*, p.136.

⁴⁹⁹ *idem*.

⁵⁰⁰ Cf. CHOPINET (Charlotte) et DROZIN (Ghislaine), « L'île de La Réunion. Le point de vue de deux professionnelles du travail social sur « l'île intense » », *Revue Française de Service Social*, n° 192-193, 1999, pp. 30-32.

⁵⁰¹ En matière de protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, le schéma départemental, sera-t-il enfin une garantie de pertinence et de stabilité pour définir les priorités et le travail social ou encore une valse hésitation rythmée sur cinq ans ? Cf. *Le schéma départemental conjoint de l'enfance et de la famille*, élaboré par le Département de La Réunion (Conseil général et ASE) et la Direction départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, 49 pages. Ce schéma expose de nouvelles orientations : favoriser la « parentalité » et l'exercice du droit des familles ; éviter le placement des enfants et sinon lui donner un sens, y associer les parents et les rendre acteurs ; mener des actions de prévention plus larges ; agir en partenariat, en réseaux ; permettre le développement de la citoyenneté ; améliorer les services et l'évolution des outils ; harmoniser les pratiques, innover et diversifier ; mise en place d'un observatoire.

⁵⁰² *Idem*, p.33.

et qu'une poignée, en tant que « conseillers d'insertion », dans les missions locales destinées à l'insertion professionnelle des jeunes.

Certains travailleurs sociaux, employés dans les C.L.I., se plaignent par ailleurs d'avoir été embauchés sur des postes de techniciens sociaux mais sans véritable statut : « *Les politiciens ont décidé de notre sort, sans prendre en compte nos différences de culture professionnelle [...] On fait du théâtre. Tous les jours, il faut faire de la saisie informatique. On a besoin pour cela de secrétaires en bureautique, pas de travailleurs sociaux. Mais même si les travailleurs sociaux sont des extra-terrestres pour le chef de la C.L.I., on fait de la résistance* »⁵⁰³. Cette résistance aux tâches de contrôle qu'institue le dispositif R.M.I. est même perceptible, au niveau des GUT, chez certains assistants sociaux : « *Au GUT de [Saint-X], on refuse de valider les projets d'insertion. Je ne veux pas être ambassadrice du tri sélectif [...] Le recrutement se fait ici sur une base politique* ».⁵⁰⁴

Concernant le développement local, l'ARASS⁵⁰⁵ souligne que « *l'engagement collectif des travailleurs sociaux dans le projets collectifs s'est accentué, notamment dans le cadre des dispositifs DSQ, ODQ, RHI, COH... autour de l'animation et de l'accompagnement social du relogement* », et que ces dispositifs ont eu un impact positif, en particulier sur l'évolution du cadre de vie et de l'animation des quartiers. Mais, l'ARASS regrette aussi que « *Cependant, ces structures fonctionnent plus comme de nouveaux organismes prestataires de service et contribuent moins à la naissance d'une véritable dynamique de développement local, où la population deviendrait maître d'œuvre du développement de son quartier et partenaire des pouvoirs publics* ». On assiste, en effet, rajoute-t-elle en conclusion, « *à un développement des projets collectifs, trop souvent à l'initiative des institutions, ou des politiques et peu de la population elle-même* ».⁵⁰⁶

Des réorganisations successives à la complexification des circuits administratifs, des effets de la décentralisation à l'accroissement et à l'aggravation des situations, des rationalisations budgétaires aux incohérences des dispositifs, des stigmatisations aux exclusions dont ils se sentent parfois victimes, certains travailleurs sociaux de l'île

⁵⁰³ Propos tenus par deux éducateurs spécialisés (un homme et une femme), et qui travaillent comme techniciens dans une C.L.I., au cours de l'atelier n°1 « Evolution et contexte, quels professionnels, pour quel travail social ? », lors des journées professionnelles organisées par l'IRTS, les 17, 18 et 19 novembre 1999 sur le thème « L'évolution des professions sociales ». Cf. annexe.

⁵⁰⁴ Parole d'assistante sociale : *Idem*. A propos de l'application du R.M.I. à La Réunion, cf. l'étude de Nicolas Roinsard déjà citée note 398. Dans ce mémoire apparaît en particulier une réflexion autour du schéma exclusion-insertion qui ordonne le dispositif du R.M.I. ; l'insertion y est critiquée comme étant une notion très parisienne : « l'insertion, c'est un mot de Paris », cité dans SENAT, *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales chargée d'étudier les problèmes de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'aide sociale à La Réunion*, Document n°457, séance du 5 juillet 1991.

⁵⁰⁵ Association Réunionnaise d'Assistants de Service Social, fondée en 1993.

⁵⁰⁶ ARASS, « Regard sur le travail social à La Réunion », *Revue Française de Service Social*, n° 192-193, 1999, pp. 24-29.

finissent par exprimer leur désenchantement. D'autres, semble-t-il plus soucieux de leurs responsabilités déontologique et technique et de leur éthique personnelle, estiment que le « *travailleur social à La Réunion* : [doit être] *un bâtisseur de la société réunionnaise* » et, ils pensent, de manière optimiste, qu'il est encore possible pour cela de le mobiliser⁵⁰⁷. C'est ce degré de mobilisation que nous allons essayer d'apprécier dans la présentation qui suit du C.R.E.I.S.

⁵⁰⁷ CHOPINET (C.) et DROZIN (G.), *idem*. Voir encore, HELARI Marie-Christine, *Les éducateurs spécialisés à l'épreuve du territoire, « opportunité de nouveaux espaces professionnels entre l'individuel et le collectif à La Réunion »*, mémoire de maîtrise de sciences et techniques « intervention sociale et développement », sous la dir. de Jean-Pierre Coiffey, Université de Caen, novembre 1997. Dans ce mémoire, l'auteur, formatrice à l'IRTS de La Réunion, examine l'historicité d'une profession restant de tout temps inachevée et confrontée à présent à de nouveaux dispositifs et à des pratiques inédites. Au cœur de la cité moderne et de ses problématiques, l'éducateur parvient, en réponse à ces changements, à recomposer ses habitudes professionnelles, tout en conservant leur fond culturel, établi sur des valeurs humanistes (respect de la personne, droit à la citoyenneté). Ses actions sont ainsi toujours portées, comme autrefois, par le souci de la relation et de la communication avec autrui et aussi maintenant, avec des ensembles humains plus vastes. Ses actions produisent du lien social. Reste cependant à concevoir une formation qui repère et fournisse des qualifications adéquates à ces nouvelles donnes du social. Du même auteur, à paraître en 2001, *Les éducateurs spécialisés, entre l'individuel et le collectif*, l'Harmattan, coll. « logiques sociales » (Alain Vilbrod).

DEUXIEME PARTIE : LES
LEÇONS D'UNE PRATIQUE

Chapitre 4

LE C.R.E.I.S. (CENTRE REGIONAL D'ETUDES ET D'INTERVENTIONS SOCIALES) : A LA RECHERCHE DE NOUVELLES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Ce chapitre est entièrement consacré à une présentation du C.R.E.I.S. et à l'étude de ses nouvelles pratiques professionnelles.

Le chapitre, dans l'ensemble, est structuré de manière synthétique. En effet, afin de ne pas surcharger inutilement le texte (sa rédaction et sa lecture), j'ai préféré insérer en annexes de larges extraits du *Document intermédiaire n°2*, ainsi que la totalité du *Document intermédiaire n°3*. Ces deux documents, comme je l'ai annoncé dès le premier chapitre de ce travail, reflètent la mise en place des pratiques professionnelles, les réflexions qui s'organisent dans les équipes pour résoudre les difficultés rencontrées, les évolutions de ces pratiques⁵⁰⁸.

Dans un premier temps, ce chapitre commence par un rappel de l'histoire du C.R.E.I.S., association issue de la prévention spécialisée qui brusquement doit se convertir à l'insertion. L'histoire, qui est ici racontée, reprend la teneur des discussions et des entretiens que j'ai menés, dès le début de ma présence au C.R.E.I.S., avec les différents protagonistes (les personnels de l'ancienne structure A.PRE.S⁵⁰⁹, qui finalement ont accepté de se « recycler » au C.R.E.I.S.) ; historicité du C.R.E.I.S. qui a été aussi, en partie, traitée dans le *Document intermédiaire n°1*. Ce traitement « historicisé » du C.R.E.I.S., à travers ces entretiens et la diffusion de ce document intermédiaire, avait, à l'époque, parmi le personnel, permis de réactiver de manière opportune, semble-t-il (même si cela fut parfois délicat d'insister pour obtenir davantage d'explications), la narration d'un conflit récent (encore présent dans les mémoires et agissant implicitement dans la mise en place du C.R.E.I.S.). Mais surtout, ce retour fut l'occasion, pour les personnels ayant vécu cette phase conflictuelle, d'en fournir une interprétation nouvelle. Phase de mise en cohérence des récits individuels et collectifs, qui permit finalement, par l'appropriation qu'a fait ensuite le C.R.E.I.S. de ce travail de recomposition (en le validant en quelque sorte comme récit fondateur),

⁵⁰⁸ Cf. 2.2.2 Publications, communications et cours, p. 43. Dans ces annexes, les documents d'origine, diffusés en leur temps au C.R.E.I.S., ont été modifiés : certains noms ont été changés, des notes de bas de page sont supprimées, ainsi que certains passages (essentiellement parce qu'ils sont réutilisés dans le texte de la thèse) et la pagination, enfin, n'est plus la même (ainsi, les renvois insérés dans ce texte, et qui se rapportent à ces documents, font référence à cette nouvelle pagination). Le *Document intermédiaire n°1*, quant à lui, a servi de base pour initier certains passages théoriques et méthodologiques repris dans cette étude et pour rappeler, sur certains points, l'historicité et la nouvelle philosophie d'action du C.R.E.I.S.. Il n'est donc pas utile de le représenter en annexe.

⁵⁰⁹ A.PRE.S. : Association de Prévention Spécialisée.

de légitimer, devant les anciens et les nouveaux personnels, les nouvelles orientations prises par cette association professionnelle.

Puis, dans un second temps, cette présentation des pratiques du C.R.E.I.S. s'attache à montrer et comprendre les mutations que la nouvelle organisation doit effectuer, afin de pouvoir repartir et progresser, comme il est dit, « *sur de nouvelles bases* ». Cette partie fait référence au travail de lecture et d'analyse, que j'ai effectué, des très nombreux documents internes du C.R.E.I.S. (plaquettes de présentation, études diagnostiques, bilans, etc.). Ce travail de recherche, établi à partir des écrits internes du C.R.E.I.S., s'appuie aussi sur une participation, de ma part, à de multiples réunions d'équipes du C.R.E.I.S. (institutionnelles ou pédagogiques) ou à des réunions du C.R.E.I.S. organisées avec différents partenaires (près d'une quarantaine en tout). Mon travail reprend donc, en partie, les termes des débats et, suivant le sens des réflexions qui ont eu lieu dans ces séances de travail, il en propose une interprétation. Cette appréhension puis cette compréhension des pratiques d'intervention du C.R.E.I.S. se sont encore progressivement élaborées, au cours de ma présence sur les sites et grâce à de nombreux entretiens et discussions d'appoint avec les techniciens sociaux. Les renvois aux deux documents intermédiaires placés en annexes permettent, à ce point de l'analyse, de mieux prendre la mesure des pratiques et des problématiques de terrains⁵¹⁰.

Disons-le tout de suite, les observations des pratiques organisationnelles, des interventions et des réflexions qui les accompagnent, indiquent en particulier, que le modèle « entrepreneurial », celui tiré de l'entreprise, s'impose, toujours plus avant, dans les domaines respectifs de l'intervention et du travail social. L'emprise de ce nouveau modèle génère des difficultés de fonctionnement, financières mais aussi d'ordre professionnel. Il ressort cependant, de ces études de terrain, une réelle capacité des différents professionnels à composer et à inventer de nouvelles pratiques professionnelles, capables de répondre aux exigences des politiques sociales locales, et qui ne conduisent pas pour autant, malgré les difficultés rencontrées, à l'abandon de certaines valeurs traditionnelles du travail social. Au contraire, ces valeurs ou cette « culture morale » des professions sociales, dites classiques, se trouvent régulièrement confrontées aux situations des populations en situation de difficulté et s'opposent donc souvent aux strictes et libérales logiques du marché. Cette mise à l'épreuve des professions du social et les questionnements qu'elle suscite pourraient même ouvrir, à condition qu'il sache rebondir à partir des grandes problématiques du moment, de nouvelles et intéressantes perspectives pour le travail social, et apporter aussi de véritables valeurs ajoutées, aux incessants efforts d'adaptabilité, dont se sont souvent

⁵¹⁰ Ces annexes sont aussi « le texte » de ce chapitre. Il est donc fortement conseillé de s'y reporter (au moyen des renvois qui figurent en bas de page) pour avoir une lecture et une compréhension globale des travaux que j'ai menés au C.R.E.I.S.

montrés capables, au cours de leurs histoires individuelles et collectives, nombre de travailleurs sociaux⁵¹¹.

7 Lecture d'un sigle ou l'histoire des mots : Association/Centre

Au tout début de cette recherche, je me suis interrogé sur le sigle C.R.E.I.S.

Il en est en effet du sigle comme de l'habitude, une fois acquis, personne n'y prête plus guère attention. Et pourtant la brièveté du signe ainsi transcrite, si elle permet de faire simple et gagner du temps dans l'exposition de la pensée, renferme dans sa genèse parfois laborieuse, une somme d'expériences et de réflexions et certainement autant de projets prometteurs.

Un examen rapide de cette concaténation permet d'en repérer les principes essentiels, lesquels suggèrent, dans la concision même des termes adoptés, un projet organisationnel singulier et ambitieux. Globalement chacun voit ou devine, de quel objet il est question, mais simultanément, dès que le regard devient plus attentif et minutieux, de multiples interprétations restent possibles.

Ainsi, par exemple, à la question « pourquoi un Centre ? », formulée en regard de la définition courante du mot, celle qui contient l'idée d'un organisme chargé de concentrer certaines activités et/ou de les diffuser à partir de lui (action centripète ou centrifuge), il nous est répondu laconiquement que cette appellation est en effet préférée à celle d'« Association » ; l'idée, sous-jacente à cette nouvelle nomination, étant, nous est-il aussitôt précisé, de se démarquer volontairement de ce dernier terme.

Si l'on se réfère pourtant à la définition courante du terme « association », comme étant « *une union de personnes dans un intérêt commun* »⁵¹², on ne saisit pas vraiment, en dépit de nuances plus ou moins subjectives que l'on peut toujours trouver dans le contenu de ces deux appellations presque identiques, les incompatibilités qui pourraient exister entre elles. Des nuances du genre « centre = organisme » et « association = union de personnes », le premier terme faisant alors davantage référence, par exemple, à une structure uniformisée et fonctionnelle à connotations bio-technocratiques, tandis que le second terme « association », d'un emploi beaucoup

⁵¹¹ Il est commun de dire que les éducateurs spécialisés et autres professions sociales de type traditionnel rencontrent des difficultés pour s'adapter aux changements ou en sont le plus souvent incapables (Cf. l'opinion dans ce sens de Jacques Ion citée au début du chapitre intitulé « Des problématiques décentralisées », *infra* p. 173). La « spécialisation » de ces divers professionnels est telle qu'ils doivent en fait pouvoir s'adapter, tout au long de leur parcours professionnel, à différentes populations (enfants, adolescents, adultes des deux sexes, handicapés physiques ou mentaux, délinquants, prisonniers, toxicomanes, chômeurs, etc.) et à des organisations extrêmement variées (services sociaux, internats, prévention, dispositifs de la politique de la ville, etc.). Chaque fois, ils se montrent ainsi capables d'enrichir la gamme de leurs métiers.

⁵¹² *Dictionnaire de Langue française*, Paris, Hachette, éd. 1987.

plus flou, permettrait l'assemblage d'individualités autour d'une attention commune, et comporterait, lui, des connotations beaucoup plus conviviales et incertaines. Mais si l'on retient l'idée qu'un organisme est aussi une association, alors on n'en finirait pas de gloser inutilement.

En revanche, la préférence pour telle appellation peut être une affaire de prestige, de reconnaissance de certains caractères spécifiques, gage, par exemple, de sérieux, de compétence et d'efficacité. L'emploi de ce terme « Centre » ne recèle-t-il pas déjà l'espérance de tels bénéfices secondaires ?

En réalité, ce conflit de mots, quasi-inexplicable en soi et pouvant paraître mineur, trouve son explication quand on apprend le contexte de son émergence. Apparaît alors, en filigrane l'histoire du C.R.E.I.S. telle qu'elle a été vécue et résolue en partie par ses différents protagonistes.

La genèse du C.R.E.I.S. laisse entendre en effet l'impossible restructuration d'une association, l'A.P.R.E.S.,⁵¹³ qui finit, au terme d'un long processus conflictuel, par être dissoute. Cette dissolution entraîne le licenciement de l'ensemble du personnel éducatif et administratif. C'est alors qu'est « conceptualisé » un projet axé sur l'insertion (la défunte association percevait à tort du Département une part importante de son budget prise sur des crédits destinés à l'origine à la politique sociale d'insertion)⁵¹⁴. C'est ainsi que « Centre » remplaça « Association ».

On comprend mieux ainsi ce changement d'appellation, comme si on avait voulu conjurer le passé, un passif peut-être, en y mettant un terme, dans les deux sens du mot.

Cette préférence pour le mot « Centre » n'est pourtant pas essentiellement déterminée par une pratique quasi-magique, loin s'en faut. En effet d'autres raisons explicitent la détermination volontairement différentielle de cette appellation et dont la principale fonction est de tirer symboliquement un trait sur le passé (toutefois sans le nier, ni le renier entièrement) pour mieux relancer des actions sociales d'un type nouveau.

Par exemple, des raisons statutaires sont avancées pour confirmer la différence : l'ancienne association de prévention spécialisée était régie par la Convention 66. Cette dernière, considérée comme très avantageuse pour le personnel, comporte cependant des effets secondaires jugés néfastes. Un de ses effets pervers reconnus étant, par exemple, d'engendrer, au sein des services de la prévention spécialisée, un corps constitué et très rejetant vis à vis des autres services sociaux. Il va sans dire qu'un tel

⁵¹³ A.P.R.E.S. : Association de Prévention Spécialisée.

⁵¹⁴ Ces crédits proviennent, depuis janvier 1989 en outre-mer, des -20% (du financement total du Revenu Minimum d'Insertion) versé au titre de la créance de proratisation destinée en principe au financement des volets construction de logements sociaux et projets d'insertion.

constat prend toute son ampleur au cours du conflit déclenché en réponse à l'obligation de restructuration. Le refus massif de l'équipe spécialisée d'adhérer à la nouvelle structure d'insertion, en particulier pour diverses raisons d'ordre déontologique, rend visible la prégnance d'un tel corporatisme. Tant et si bien, une fois la liquidation de l'A.PRE.S. devenue effective, le « Centre » est doté, après une année d'élaboration, en janvier 97, d'un « Accord d'entreprise », inspiré certes par la dite convention, mais dans une version épurée de ses obligations les plus contraignantes.

En poursuivant le cheminement de pensée qui conduit, par réflexe ou après mûre réflexion, le Conseil d'administration du C.R.E.I.S. à préférer la dénomination de « Centre » à celle de « Association », on rencontre une multiplicité d'arguments justifiant, même après coup, cette appellation. Mais il est peu probable cependant que le contenu du « Centre » ait été réfléchi entièrement avant d'être ainsi baptisé, et certainement, il reste encore matière à l'alimenter. Il est par exemple possible de comprendre, qu'une fois la nomination de ses orientations fondamentales effectuée, un « Centre Régional d'Etudes et d'Interventions Sociales » induit d'emblée toutes une série de normes ou de nouvelles pratiques non encore réellement définies.

8 L'Association de Prévention Spécialisée (A.PRE.S.)

8.1 Une histoire brièvement racontée

« Il faut se servir des déboires de l'A.PRE.S. pour conforter le C.R.E.I.S. » (est-il proclamé en introduction d'une réunion de présentation du C.R.E.I.S. en avril 1998 devant un parterre de jeunes recrues).⁵¹⁵ Avoir, est-il ajouté, une compréhension de ce qui est au fondement même du C.R.E.I.S. permet en effet à ses agents de mieux saisir les enjeux de chacun des partenaires et d'élaborer ainsi en toute connaissance de cause des comportements adaptés.

L'A.PRE.S. aurait dû en principe fonctionner sur les crédits destinés à la prévention spécialisée et donc dépendre financièrement, dans sa totalité, de l'A.S.E..⁵¹⁶ Elle fonctionne en réalité, nous l'avons dit, surtout grâce aux crédits destinés à l'insertion et qui sont calculés au prorata des versements du Revenu Minimum d'Insertion. Le Département (au titre de l'A.S.E.) ne verse ainsi que 2.3 millions, tandis que 6 millions de francs proviennent, via le Département et le fond de proratisation, des caisses de l'Etat. De ces deux sources inégales de financement l'une, celle au débit supérieur, est

⁵¹⁵ Il s'agit d'un groupe mixte de 10 personnes de moins de 26 ans, bénéficiaires d'un P.L.I.E., formées puis embauchées, dans le cadre de la loi emploi-jeunes, par le C.R.E.I.S. en qualité d'accompagnant des bénéficiaires du P.L.I.E. (ou médiateur à l'insertion professionnelle).

P.L.I.E. : Plan Local d'Insertion par l'Emploi.

⁵¹⁶ A.S.E. : Aide Sociale à l'Enfance.

quasi illégale, opérant de fait un « détournement » ou plus exactement une dérivation de l'argent destiné à l'insertion. Aussi mi-95, quand paraît le décret d'application de la Loi PERBEN,⁵¹⁷ qui stipule la création de l'A.D.I.⁵¹⁸, l'Etat demande au Département, de prélever sur le fond de proratisation le financement de l'A.D.I., et exige, en conséquence, par DASS⁵¹⁹(Etat) interposée, une restructuration de l'A.PRE.S.

8.1.1 Les exigences d'une restructuration

Le premier plan de restructuration proposé prévoit de mettre en place, au sein de la même association, une partie « insertion » et une partie « prévention spécialisée ». La majorité de l'équipe de l'A.PRE.S., forte de quelques 80 personnes, refuse cependant de cautionner un tel projet. L'argument essentiel avancé pour justifier ce refus est d'ordre déontologique : l'équipe spécialisée, qui de fait représente cette majorité, refuse de faire de l'insertion car, dans ce cadre, dit-elle, elle serait contrainte d'agir en fonction de listes nominatives, elle aurait donc à rendre des comptes sur ses actions et sur les personnes bénéficiaires. Il s'ensuivrait bientôt une perte de l'anonymat, à la fois pour le professionnel et pour le public visé. Ces diverses dispositions sont estimées aller à l'encontre des repères déontologiques revendiqués habituellement par les équipes de prévention et auxquels elles se réfèrent au cours de leurs interventions quotidiennes.

Une seconde mouture est alors concoctée : il s'agit de scinder l'A.PRE.S. en deux associations, l'une serait chargée de prévention, l'autre d'insertion ; l'objectif étant d'éviter les licenciements des personnels. Proposition est alors faite aux salariés de se déterminer et d'entrer dans l'association de leur choix. En août 1995, les statuts du C.R.E.I.S. sont déposés. Peu d'éducateurs et d'éducatrices spécialisés choisissent cependant d'aller au C.R.E.I.S. en arguant toujours principalement de leurs réticences déontologiques. Se résolvent finalement à rejoindre le C.R.E.I.S., seulement un éducateur spécialisé et deux éducateurs techniques qui travaillent au B.I.P.⁵²⁰ et le personnel administratif dans sa totalité.

⁵¹⁷ Loi PERBEN spécifique aux DOM : Loi n°94-638 du 25/7/94 relative à la mise en place de l'ADI, JO du 27/7/94 et décret d'application n°95-710 et 711 du 9 mai 95, J.O. du 11/5/95.

Loi n°88-1088 du 1/12/88 relative au Revenu Minimum d'Insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle, J.O. du 3/12/88.

⁵¹⁸ A.D.I. : Agence Départementale d'Insertion

⁵¹⁹ D.A.S.S. : Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et D.D.A.S.S. : Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

⁵²⁰ B.I.P. : Bureau Intermédiaire de Placement

Durant une phase transitoire, allant du mois d'août 1995 à celui de janvier 1996, une gestion commune de l'A.PRE.S. et du C.R.E.I.S. est maintenue. Puis, en mars 1996, la liquidation de l'A.PRE.S. est prononcée et survient sans ménagement : les huissiers font dégager aussitôt les locaux de l'A.PRE.S.. La crise éclate : le C.R.E.I.S. contractualise avec l'A.D.I., embauche d'autres personnels pour travailler sur différents sites (Le Tampon, La Rivière des Pluies). Parallèlement une procédure de licenciement est engagée contre tout le personnel de l'A.PRE.S. Sur ces entrefaites, l'ancien directeur de l'A.PRE.S. démissionne de son poste et est remplacé par l'ex président de l'A.PRE.S.. Nous sommes alors en juin 1996.

8.1.2 *Le Pôle Educatif en Milieu Ouvert (PEMO)*

Ces transferts de compétence ont posé de réelles difficultés pour certaines catégories de personnels licenciés. Cet aspect du problème est l'occasion de préciser maintenant la composition exacte de l'A.PRE.S.. En effet, il existe en son sein une double répartition du personnel éducatif à l'intérieur de deux services bien distincts : le service de prévention, précédemment évoqué, et un service d'Aémo, dont l'histoire, bien que dépendante de celle plus générale de l'A.PRE.S. et du C.R.E.I.S., n'en demeure pas moins singulière.

Ce service d'Aémo est appelé le P.E.M.O.⁵²¹ Il est créé en 1993 et est doté d'un budget A.S.E. de 2.4 millions⁵²². L'équipe travaillant dans ce service, installé dans des locaux qui lui sont propres, se compose d'une quinzaine de personnes, en majorité des éducateurs et des éducatrices spécialisés. Ces professionnels agissent sur mandats judiciaires auprès des jeunes et de leur famille. L'équipe éducative est encadrée par un directeur qui, bien que possédant une autonomie variable selon les humeurs décisionnelles de la direction générale de l'A.PRE.S., est considéré responsable de la gestion de l'ensemble.

A l'heure de la restructuration, les personnels de ce service vont rester à l'écart de la lutte menée par les autres membres de l'A.PRE.S. Cette position de retrait et d'attente est justifiée par plusieurs raisons concomitantes :

Les personnels de ce service ne s'estiment pas en effet directement concernés par les nouvelles orientations budgétaires car leur service fonctionne sur un budget différent de celui octroyé à l'équipe de prévention. Il ne provient pas, comme pour le service préventif de l'A.PRE.S., principalement d'une ponction du fond de proratisation

⁵²¹ P.E.M.O. : Pôle Educatif en Milieu Ouvert.

⁵²² Déjà en 1992, le Président du Conseil général (alors majoritairement à droite) demande à l'A.PRE.S. de se développer pour intervenir sur d'autres quartiers. Pour ce faire, le budget octroyé est doublé : de 4 millions, il passe à 8 millions. C'est à cette époque que les 6.4 millions, aujourd'hui reversés au C.R.E.I.S., sont soutirés de la créance de proratisation. Ce budget est encore rallongé de 2.4 millions en 1993, lors de la mise en place du P.E.M.O. (le montant alors alloué étant fonction du nombre de mesures traitées).

destiné à l'insertion. Ce budget est lui directement tributaire du nombre de mesures confiées par la justice au service d'Aémo, mesures qui font obligation financière au Conseil général.

La perspective d'entrer dans une structure chargée de l'insertion est repoussée aussi pour des raisons d'éthique professionnelle. Au-delà du non-respect de ce qui est au fondement de leur identité professionnelle, ils expriment aussi des craintes pour les usagers eux-mêmes. Ils n'envisagent pas, en effet, possible l'abandon des mandats qui leur sont confiés, car derrière ces ordonnances existent, disent-ils, des enfants et leurs familles. Ils espèrent donc des solutions spécifiques car, estiment-ils encore, aux ordonnances de la justice, le Conseil général est tenu de répondre.

C'est d'ailleurs cette espérance de continuité du service qui les maintient à distance de la problématique et de la mobilisation générale des personnels de l'A.PRE.S.. A plusieurs reprises, l'équipe éducative pense d'ailleurs qu'une alternative, leur permettant de poursuivre leur mission, est trouvée. Pourtant la fin inéluctable du P.E.M.O. est programmée avec celle de l'A.PRE.S. : cette dernière disparaissant, le P.E.M.O. perd ses bases juridiques et ne peut donc plus être financé⁵²³. Aucune volonté politique n'existe alors, semble-t-il, pour préserver, d'une manière ou d'une autre, la continuité de l'entreprise.

8.2 La mise en intrigue

Selon les analyses proposées par son ancien Président et actuel directeur, la liquidation de l'A.PRE.S. peut être comprise dans un contexte global⁵²⁴ :

- Le social est tout puissant dans les années 70. Il existe alors une génération de travailleurs sociaux qui construisent leur identité par rapport à leur « indispensabilité ». C'est une période de forte demande et ces travailleurs se pensent à l'abri des licenciements.
- Dans les années 83-86, et en conséquence de l'application des lois sur la décentralisation, le Conseil général reprend à son compte la politique sociale et donc exige un droit de regard. L'adaptation des travailleurs sociaux devient nécessaire face

⁵²³ Le statut budgétaire particulier du P.E.M.O. va contribuer à la poursuite de l'activité de ce service jusqu'en juin 1996 (alors que celle de l'A.PRE.S. est arrêtée depuis fin 95). Son activité, en tant que structure intégrée juridiquement à l'A.PRE.S. prendra fin avec la liquidation définitive de cette association mère.

⁵²⁴ Il fait alors référence à l'ouvrage de MONDOLFO (Philippe), op. cité, note 480.

L'auteur analyse dans cet ouvrage les conséquences de la nouvelle commande sociale (R.M.I., insertion...) sur le service social. Il estime que les nouvelles politiques sociales, en misant sur les ressources locales, peuvent représenter pour les assistantes sociales des opportunités de développer des pratiques valorisantes et fonder une nouvelle identité professionnelle.

aux demandes et pratiques nouvelles engendrées dans un contexte de crise économique.

- Reproche est alors fait de manière générale de l'attitude excessivement corporatiste des personnels de prévention spécialisée, rigidité qui mènera la majorité de ses membres à refuser tout compromis et adaptation face aux nouvelles exigences.

8.2.1 *Des raisons locales*

8.2.1.1 *Le motif déontologique*

L'entêtement, qui force chaque éducateur à se maintenir sur un versant déontologique au prix même de son emploi, peut sembler difficile à comprendre. La probabilité d'un esprit de corps soudé est certes concevable, mais le respect d'une morale professionnelle poussée ainsi jusqu'au sacrifice de soi est *a priori* moins compréhensible. Pourtant, explique-t-on, l'emprise du groupe et la confiance investie en lui sont si attractives face à l'adversité que chacun choisit de se replier sur ce concept fédérateur et idéologiquement noble aux yeux des travailleurs sociaux.

Agir ainsi, dans le respect de la neutralité et de l'incognito des personnes, évite en outre aux éducateurs de rendre précisément compte de leur travail aux financeurs, ces derniers étant toujours soupçonnés de vouloir récupérer politiquement les actions sociales auprès des populations défavorisées. L'équation peut être posée comme suit : aucun fichage d'individus, pas de pression possible, une moindre influence sur les quartiers et donc une récupération plus difficile.

Ce recours à l'éthique de la « non-visibilité » du travail social et des personnes impliquées (travailleurs sociaux compris) permet aussi aux travailleurs sociaux, pris dans ce contexte de remise en question de leur outil de travail, de procéder à une identification de leur sort à celui des populations, éventuellement de pouvoir compter sur leur mobilisation, et échapper ainsi soi-même, individuellement, aux pressions et aux risques de récupération politique.

Quoi qu'il en soit, cette unique raison déontologique présentée par les personnels de prévention laisse perplexe. Sans vouloir la mésestimer, elle semble être davantage un prétexte, soit, pour reprendre le sens étymologique du terme, une sorte de broderie, un motif mis en avant pour embellir un tissu, le texte en fait, dont il faut à fin de compréhension, découvrir la trame, l'intrigue essentielle. Elle se dénoue à travers les explications fournies par chacun des protagonistes.

8.2.1.2 *De la mauvaise volonté politique*

Des explications complémentaires et localisées sont ainsi apportées en forme de contrepoids à la charge de responsabilités attribuée sans distinction à tous les personnels spécialisés de l'A.PRE.S.. Selon ces explications, la mort de cette

association semble en effet avoir été provoquée à la fois par le refus obstiné du personnel et le double jeu du Conseil général de La Réunion :

A la question « *comment analysez-vous la dissolution de l'A.PRE.S. ?* » une des premières réponses qui vient à l'esprit des gens concernés est de dire : « *c'est politique* ».

Pour justifier cette argumentation, ils commencent par minorer les raisons traditionnellement avancées :

- Ainsi, pour ce personnel la question financière, celle des fonds de proratisation à réorienter directement vers une politique d'insertion, ne semble pas primordiale dans l'explication des événements. Cette question, si elle justifie l'exigence de restructuration, aux yeux des décideurs, n'explique pas à elle seule le changement radical effectué.

- De plus ce débat prévention/insertion paraît être, au moins pour un des promoteurs du projet C.R.E.I.S., un faux débat. En effet, dit-il, ne faisons-nous pas déjà de l'insertion dans le cadre de la prévention et inversement des activités de prévention ne sont-elles pas nécessairement accordées à une démarche d'insertion ?

- Le prétexte moral avancé pour argumenter le refus de changement de raison sociale chez une partie du personnel n'est pas non plus considéré comme élément majeur et déterminant de la tournure prise par la crise jusqu'à son achèvement.

- En réalité ce qui prime aux yeux de chacun de ces travailleurs sociaux c'est une volonté politique qui pour des intérêts généraux et particuliers a concouru à la suppression de l'association de prévention. Le Conseil général de cette époque, pourtant majoritairement à « gauche », décide la fin de l'association et met tout en œuvre pour y parvenir.

Plusieurs arguments émanant de la sphère politique servent par ailleurs à étayer cette dénonciation :

- Le service de prévention est perçu négativement par les membres du Conseil général chargés du dossier des affaires sociales. Les travailleurs sociaux qui sont sur les quartiers sont repérés comme des intervenants trop indépendants et agissant comme bon leur semble. L'image colportée est celle de l'éducateur qui « *râle son ~~zamal~~ sous le pied tamarin* »⁵²⁵ avec les jeunes désœuvrés du quartier et qui de temps à autre organise une randonnée sac au dos dans les Hauts. Parfois les incriminations se font plus précises : à tel éducateur il est reproché, par exemple, d'avoir conduit des jeunes à Madagascar, d'avoir utilisé les finances publiques pour son bon plaisir. Cette vision est d'ailleurs corroborée par certains de mes interlocuteurs qui pensent qu'effectivement

⁵²⁵ « qui fume du cannabis sous un tamarinier ».

l'équipe de prévention, composée de « vieux routards » du travail social,⁵²⁶ est restée dans des modes d'intervention quelque peu surannés. Mais, ajoutent-ils aussitôt, l'éducateur de prévention est aussi amené dans sa pratique à serrer au plus près les usagers et donc à entrer plus ou moins dans leur fonctionnement, sans jugement de valeur préalable, mais au risque parfois de s'identifier trop fortement.

- Un argument beaucoup plus spécieux, émanant de la sphère politique, est de dénoncer aussi l'A.PRE.S. comme étant une association « *zorey* ». ⁵²⁷ Cette catégorisation ethnique est considérée comme inexacte par les employés car ils estiment que plus de la moitié du personnel est « *créole* » et qu'il n'existe pas de division de ce type dans la perception et le vécu des personnels concernés. Cependant cette critique aux accents douteux est immanquablement reprise par de nombreux responsables politiques : un tel accuse, par exemple, l'éducateur parti avec sa bande à Madagascar d'être par-dessus le marché un « *zorey* ». Pour contrer l'A.PRE.S. sur son propre terrain et récupérer la mise financière, tel autre élu du Conseil général, crée une nouvelle association d'Aémo. Cette association, baptisée « *Association créole* »⁵²⁸ en opposition à l'association dite « *zorey* », affiche clairement sa préférence ethnique (qualifiée par euphémisme de régionale) pour les procédures d'embauche.

- Parallèlement, il est rapporté que certains personnels éducatifs de l'équipe de prévention, fortement impliqués dans la vie politique, syndicale et associative locale, ont à l'époque des objectifs de déstabilisation de l'A.PRE.S. Pour ce faire, ils prennent appui sur quelques élus du Conseil général intéressés à divers titres par les opportunités que leur ouvrirait en retour la fermeture de cette association.

- Il est en outre reproché à cette dernière de vivre au-dessus de ses moyens et d'avoir établi son administration dans un environnement qui, par son luxe, jure avec la mission sociale qui lui est confiée. Ainsi les locaux du siège social sont situés au douzième et dernier étage d'un immeuble de standing.⁵²⁹ Conditions et confort de

⁵²⁶ Certains éducateurs de l'A.PRE.S. sont d'anciens personnels du C.P.C. (Comité de Prévention du Chaudron) et du C.P.P. (Comité de Prévention du Port). Ces deux associations, dotée chacune d'un budget de 2 millions de francs, sont créées en 1972 suite aux premières « émeutes » qui éclatent dans les quartiers de St Denis et du Port. En 1989 ces deux associations fusionnent pour donner l'A.PRE.S., dont le budget cumulé s'élève alors à 4 millions. Voir aussi la note précédente n°522 qui donne la suite du parcours organisationnel et budgétaire de cette association.

⁵²⁷ Appellation « pays » pour désigner généralement le métropolitain, à présent souvent étendue à l'étranger de couleur claire (Européen, Américain, Sud Africain, Australien).

⁵²⁸ Je modifie sensiblement l'appellation d'origine de cette association. Celle-ci connote davantage l'aspect partisan de cette association lié à un droit du sol.

⁵²⁹ Cet immeuble est baptisée « la tour d'ivoire » par le personnel éducatif. Le déplacement du Chaudron, le quartier d'origine, pour celui plus tranquille du Moufia, est critiqué par les équipes éducatives car il est jugé trop onéreux dans un contexte de restriction des budgets d'équipement. Ce nouvel établissement, de par sa situation «

travail qui, s'ils conviennent aux personnels installés dans la place, sont fort mal compris du personnel des équipes de prévention, qui lui traîne dans les quartiers démunis et utilise des locaux bien modestes. Cette dualité, entre personnel dirigeant et équipes de terrain, est la cause de nombreuses tensions internes, dont parfois le personnel administratif fait les frais. C'est ainsi que certaines personnes vont jusqu'à craindre pour leur intégrité physique lorsque, par exemple, débarquent dans les locaux certains éducateurs « bien remontés » contre la direction. L'homme occupant le poste de directeur est par ailleurs décrit par un de ses proches collaborateurs comme un personnage se donnant « *un look et un langage très chef d'entreprise, à la vision très tableau* ». Quelqu'un donc, qui dans ses manières d'être, se rapproche du cliché du patron moderne, un excellent technocrate préoccupé essentiellement par les gains de productivité, les bilans financiers et l'augmentation des bénéficiaires. Cette capacité à agir et penser de manière entrepreneuriale est appréciée par le personnel administratif et comptable. Ce dernier estime dans son ensemble que cette direction, tout en restant humaine dans ses relations professionnelles, se montre réaliste et performante dans le travail. Ce gage d'efficacité et sa reconnaissance par cette partie du personnel répondent de manière rassurante aux risques que feraient courir à l'association une gestion et un investissement personnel moins rigoureux et moins entreprenant. Cette attitude en revanche, et l'on peut s'en douter, dénote alors complètement avec *l'ethos*⁵³⁰ des éducateurs en « milieu ouvert ». Cette image comportementale du directeur devient donc rapidement « *un point de cristallisation entre les éducateurs et lui* ».

- Pendant cette période de remise en question et de crise, un audit, commandé par le Conseil général, révèle pourtant une mauvaise gestion de l'A.PRE.S.. Cette gestion défectueuse est occasionnée en fait, selon les responsables de cette association, par le déficit en subventions survenu après l'énorme soustraction opérée sur son budget initial. Résultat, un redressement judiciaire est engagé qui aboutit à la liquidation de l'association et à la fermeture de ses locaux. Il semble donc qu'il y ait bien eu prévision puis décision de la part des responsables politiques d'en finir avec ce service de prévention ; les raisons explicitées étant alors essentiellement d'ordre financier.

surélevée », semble aussi inaccessible à ceux qui fréquentent la rue. En revanche, le personnel administratif estime ces locaux très fonctionnels et d'un luxe tout relatif.

⁵³⁰ Pour Max WEBER, *l'ethos* est un ensemble plus ou moins ordonné et normatif de principes qui régissent la conduite de chacun. Il différencie *ethos* et éthique, cette dernière notion étant comprise comme les maximes morales, les sentences qui ordonnent les mœurs. Le concept *d'ethos* permet d'identifier empiriquement, par exemple, des attitudes à l'égard du travail, de la richesse, du rapport à autrui, etc. *L'ethos* des éducateurs spécialisés en milieu ouvert (ou en internat) est donc à découvrir à travers leurs pratiques. Ces dernières, par exemple, privilégiant le relationnel, attachent beaucoup d'importance à l'individu en difficulté, au secret vis à vis de cette « clientèle » parfois sans ressource, à l'autonomie et à la responsabilité de l'intervenant, à la supervision de ses pairs, etc. Toutes pratiques ou modèles professionnels qui, on le voit, ne correspondent pas vraiment à ceux du travail dans une entreprise à but lucratif, et qui eux supposent un *ethos* relativement différent.

8.2.2 Des problématiques décentralisées

Cette histoire locale, en dépit de la singularité que prend son déroulement, n'en reste pas moins symptomatique d'un état d'esprit et de corps généralisé à l'ensemble des équipes de prévention et de milieu ouvert. Il existe par exemple une concordance frappante entre les éléments de réflexion engendrés par cette restructuration et les analyses établies, dans des circonstances similaires, en métropole.

Jacques Ion écrit ainsi : « la décentralisation, qui a conféré au département la plupart des attributions en matière d'éducation et de prévention spécialisées, a fortement perturbé le milieu des éducateurs, notamment ceux qui, employés d'organismes privés, travaillent sur mandat judiciaire et en milieu dit « ouvert ». Les cas n'ont pas été exceptionnels de licenciements massifs dans certains départements à la suite d'audits opérés par le Conseil général [...] Plus fondamental nous paraît la mise en cause d'une culture professionnelle [...] De telle sorte que c'est l'identité même de ces professionnels qui se voit aujourd'hui fortement menacée. On peut en effet émettre l'hypothèse qu'il existe comme un particularisme du métier d'éducateur, qui le rend peut-être moins apte que les autres à assimiler les transformations environnantes ». ⁵³¹

Dans le cas qui nous intéresse, une assimilation aussi soudaine et radicale, en effet, n'est guère concevable. Le temps que nécessite un tel processus est ici compté. Les équipes éducatives sont mises devant le fait accompli. Il leur est plutôt demandé d'avalier sans broncher cette conversion professionnelle et identitaire. Naturellement, ils vont émettre des réticences et argumenter à différents niveaux d'analyse :

- Le critère déontologique, on l'a vu, a été placé à un niveau transcendant. Cette référence commune à une éthique professionnelle sert de valeur fédérative à l'ensemble des éducateurs⁵³². La déontologie, entendue comme théorie des devoirs mais aussi des droits dans l'exercice professionnel, permet ainsi de justifier, autant que nécessaire et dans différents registres, les positions des personnels. Ce lien de moralité, revendiqué comme tel, met en avant, par exemple, la responsabilité des travailleurs sociaux envers les personnes soutenues ou accompagnées en prévention. Il offre aussi, en retour, la possibilité de relier directement la lutte de ces travailleurs aux intérêts des populations concernées. Un enterrement symbolique de l'A.PRE.S. est ainsi organisé : le « corps » de la défunte A.PRE.S. est placé dans un cercueil, et il est accompagné, à travers les rues du quartier, par les personnels en deuil et les habitants. La fixation sur l'aspect déontologique s'explique aussi par la peur, plus ou moins raisonnée, d'être atteint dans son identité professionnelle. Cet immobilisme, autour d'une morale professionnelle présentée comme intègre, est révélateur de l'angoisse engendrée par le risque de

⁵³¹ ION J., 1996, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, coll. Pratiques sociales, p. 98-99, Paris, Dunod.

⁵³² Pour davantage d'éclaircissement sur les questions de l'éthique et de la déontologie cf. le document cité note 776.

perdre ce qui donne sens à l'existence professionnelle et personnelle. C'est tout le problème de l'assimilation forcée qui se pose ainsi, même si les inévitables réactions de rejet occultent d'avance les possibilités offertes par le changement. En France, ce retour en force de la question éthique dans les années 1990 est « *une illustration de la crise d'identité qui traverse le travail social* »⁵³³. Cette préoccupation évoque aussi le malaise des travailleurs sociaux vis à vis de la place dans le fonctionnement social que, depuis la décentralisation, le pouvoir politique local leur désigne, et qui remet en cause leur ancienne légitimité. La Réunion entre à son tour, et seulement en léger différé, dans ce courant d'ordre général.

- L'enjeu conventionnel (celui de la fameuse 66) peut être aussi reconsidéré. Cette convention collective, extrêmement intéressante pour les salariés, selon ses détracteurs, réactive, au-delà des inévitables clivages hiérarchiques, un corporatisme qui serait déjà en germe dans la formation initiale. Mais, les décideurs-financeurs et les institutions l'estiment aussi trop contraignante pour eux. Sa remise en question, se situe en outre, dans un contexte local de révision des protocoles et des conventions, correspondant au cadre général du Plan de Développement Actif (P.D.A.) élaboré sous l'impulsion du P.C.R.⁵³⁴, et repris par la majorité des élus et des responsables économiques de La Réunion ; élus tous confondus qui sont d'ailleurs plutôt encouragés dans ce sens par les ministères parisiens. Ce plan prévoit, entre autres mesures, la révision de l'indexation des rémunérations des fonctionnaires et personnels assimilés ; personnels dont font partie la majorité des travailleurs sociaux dits « canoniques ». Cette remise en cause des avantages acquis s'inscrit elle aussi dans le sens d'une libéralisation qui gagne tous les secteurs d'activité et qui, dans la politique locale, semble « contenir » de manière inéluctable les espérances d'un développement durable et subséquemment, celles aussi d'un progrès social tangible. La vision de la gauche locale, en matière d'économie sociale (essentiellement appréhendée sous l'aspect d'une « dépense sociale ») corrobore aussi en partie le point de vue qui gouverne au niveau national. Celui-ci se méfie en général du travail social et de sa croissance à l'interne. Il a tendance en effet à réduire le travail social à une sorte de gestion assistancielle des pauvres. Les caractéristiques du travail social ainsi comprises,

⁵³³ Amédée THEVENET et Jacques DESIGAUX, op. cité, p. 91.

⁵³⁴ Parti Communiste Réunionnais. En particulier les tentatives et les manœuvres diverses visant à dénoncer le protocole d'accord de 1974 et les remises en question de l'indexation des salaires des fonctionnaires et assimilés. Ces velléités, de conjurer les effets de la crise et du sous développement à La Réunion en s'en prenant aux avantages financiers des fonctionnaires (avec l'idée de les redistribuer localement !), auront pour conséquence directe de mobiliser de manière très puissante et durable (événements de mars 1998) les étudiants, les fonctionnaires (professeurs, etc.) et les personnels assimilés (travailleurs sociaux, etc.). Ces mobilisations marqueront un échec cuisant pour l'ensemble de la classe politique : pendant presque trois semaines, elle restera calfeutrée et silencieuse ; elle n'apparaîtra qu'épisodiquement, sous la forme de nervis, dans les municipalités communistes pour « casser » du manifestant (*zorey* de préférence).

représentent pour ce gouvernement autant de signes patents d'un échec économique et par conséquent social d'une République basée en principe sur l'égalité des citoyens. Pour réduire les inégalités, le pouvoir politique mise donc de préférence sur une relance économique de type keynésien. Le progrès social, selon cette perspective, doit se baser sur une répartition négociée des ressources produites (le social n'étant alors qu'un sous produit de l'économie). Avec l'ampleur et la persistance du chômage et des phénomènes d'exclusion, dans le contexte de mondialisation, l'optique libérale en matière sociale gagne encore du terrain : la rationalité économique focalise la pensée politique ; c'est l'heure des politiques transversales ; le social décentralisé est « instrumentalisé » et, au niveau départemental, la légitimité des travailleurs sociaux se trouve confrontée, ici et peut-être davantage qu'en métropole du fait de l'insularité, à la puissance des élus⁵³⁵.

- Un autre point de clivage déterminant dans cette impossible restructuration est lié, nous l'avons vu, à la personnalité du directeur de l'A.PRE.S.. Il est décrit par une majorité des salariés des équipes éducatives, comme un chef d'entreprise qui ne prend guère en compte la dimension humaine et sociale, mais qui aussi, en dépit de la stricte orientation économique qu'il affiche, gère l'association de manière assez dispendieuse. Il adhère en outre à l'avis des politiques qui remettent en cause la convention et l'indexation des salaires. Le déficit de confiance est tel entre lui et le personnel éducatif que tout projet de restructuration incluant cette direction semble voué à l'échec. Au delà de leur personnalisation et peut-être de leur exagération, ces reproches évoquent, comme aiment à le rappeler en ces termes de nombreux penseurs du social, l'un des trois « *impensés* » du travail social (ici l'économique, avec le politique et le social)⁵³⁶ ; divers manquements qu'ils imputent de manière expéditive à l'ensemble des travailleurs sociaux. En l'occurrence, les travailleurs sociaux dont il est ici question, plutôt que de ne pas penser l'économique, s'opposent à ce qu'ils considèrent comme des dépenses de prestige, à un gaspillage d'argent pour l'entretien d'un train de vie qui ne correspond guère à la représentation qu'ils se font du travail social de terrain.⁵³⁷ Pour ces praticiens, qui s'identifient en partie aux populations des quartiers difficiles, la position extérieure et tout en hauteur prise par la direction et ses services administratifs, ainsi que le confort qui semble les protéger, leur paraissent, et ce d'autant plus qu'on leur demande à eux d'accepter des restrictions, comme

⁵³⁵ Cf. AUTÈS *Les paradoxes du travail social*, pp. 91-107 et 135-136.

⁵³⁶ HATZFELD (Hélène), *Construire de nouvelles légitimités en travail social*, op. cité pp.39-76.

⁵³⁷ Ce genre de situation est d'ailleurs assez répandu dans les institutions et pas uniquement à La Réunion. Une étude des patrimoines et des privilèges dévoilerait sans doute l'existence d'une véritable aristocratie dans le champ social.

une véritable provocation.⁵³⁸ Ils refusent aussi d'être taxés de privilégiés par des élus et des responsables administratifs qui chaque jour ou presque défraient la chronique locale pour leurs affaires financières et leurs nombreux privilèges. C'est pour eux une façon de retourner à l'envoyeur les critiques qu'il ne cesse de faire à propos du travail social : à la fois dispendieux et inefficace. Toutes objections qui entrent d'ailleurs parfaitement en adéquation avec des idées libérales et qui en facilitent aujourd'hui le large déploiement au cœur des politiques sociales⁵³⁹. En outre, si les irréflexions de ces travailleurs sociaux résonnent avec autant de conviction, c'est sans doute aussi parce qu'elles veulent se faire entendre, comme une mise en garde contre ce trop-plein d'illusions d'efficacité, produit, pour répondre à la « complexité » moderne, par un management technocratique, expert et adorateur du « tout marché ».

- Le rôle des Délégués du Personnel a aussi souvent été mis en exergue et ce, pour leur reprocher une attitude « louvoyante », jusqu'au-boutiste et teintée d'arrière-pensées politiques. Ils auraient fermé le volet de l'insertion pour se maintenir vaillamment dans un *statu-quo* dont ils auraient ensuite tiré bénéfice. Leur lutte pour l'emploi, « pour la survie du personnel », comme il est dit, malgré les nombreuses réunions et manifestations, ne débouche donc, pour la plupart des personnels éducatifs, que sur des licenciements secs. Un des éléments donnés pour expliquer ce refus obstiné de compromis est que la plupart des éducateurs gardent l'espoir de retrouver un emploi par la suite. Ils peuvent donc, sans crainte pour leur avenir, accepter d'être licenciés pour raison économique. Les avantages d'un tel licenciement (primes de licenciement et versements A.S.S.E.D.I.C.) sont de plus supposés préférables aux perspectives d'un emploi, dont la quasi-incompatibilité avec la tradition déontologique antérieure laisse perplexe ou rebute franchement, qui plus est, dans une structure privée de certains avantages de la 66 et qui, point d'orgue insupportable, conserve une direction jugée responsable de la crise. Effectivement, après une période de chômage de 6-7 mois, nombre d'éducateurs spécialisés retrouvent un emploi ou se réorientent grâce à des formations. Les premiers, semble-t-il, à être de nouveau embauchés sont les anciens délégués du personnel, et pour certains d'entre eux sur des postes à responsabilité et dans des dispositifs liés à la politique de la ville. Malgré les « pistons » dont ils ont pu bénéficier, peu d'éléments permettent de conclure cependant, comme la rumeur l'a laissé entendre, à un complot des D.P. avec les politiques, en vue de couler l'A.P.R.E.S.. Tout au plus peut-on parler de leur gestion désastreuse d'une reconversion annoncée, au cours de laquelle s'amalgament, aveuglement, manque

⁵³⁸ Un doute sur l'authenticité de leurs propos pouvant par ailleurs être émis par le personnel administratif qui estime quant à lui que ces conditions de travail sont normales. Les travailleurs sociaux feraient dans le misérabilisme et développeraient des arguments aux accents populistes.

⁵³⁹ Cf. AUTÈS, *ibidem*, pp. 78-96.

d'analyse et intérêts personnels. En revanche, ils ont bénéficié d'un avantage de sympathie idéologique, confraternelle et professionnelle ; après une période de chômage, ils ont activé leurs réseaux et ont vite trouvé un nouvel emploi et montré ainsi leur capacité de réadaptation pour de nouvelles fonctions.

- Si une fusion totale avec les politiques est donc peu crédible, côté représentants du personnel, il y a par contre moins de doute sur l'attitude récupératrice de certains politiciens du cru, qui sont depuis fort longtemps habitués à exploiter les opportunités qui s'offrent dans le champ social. Cette réalité locale explique donc la grande méfiance affichée par une majorité de travailleurs sociaux vis à vis des représentants politiques. Ils estiment aussi que la décentralisation offre aux élus locaux l'occasion de stopper le financement des actions sociales, de freiner l'augmentation des effectifs, voire de supprimer certains postes de personnels spécialisés pour les remplacer par des personnels non-qualifiés ou sous-qualifiés, et dont la plus grande visibilité, due à la multiplication de leur nombre sur le terrain, permet de surcroît une récupération politique auprès des populations. L'apparition de nouvelles précarités et les politiques d'insertion élaborées pour y remédier permettent en outre, à travers un traitement nominatif, de repérer les individus, de les fidéliser parfois en favorisant le clientélisme. Ces pratiques courantes à La Réunion n'épargnent guère l'Hexagone. Jacques Ion, dans une analyse sur les évolutions du métier d'assistante sociale en France, relève des effets pervers similaires : « *D'une part, en effet, les élus départementaux ont majoritairement tenté de freiner la montée des dépenses sociales et donc des postes, et ont cherché à cantonner les agents dans des tâches clairement répertoriées ; d'autre part, la tentation est grande de leur part d'utiliser les services de l'aide sociale individualisée dans une perspective clientéliste* ». ⁵⁴⁰
- On le voit, le rapport avec le pouvoir de ces travailleurs sociaux, reste toujours pris dans une problématique de la méfiance. Ils craignent en outre de devoir cautionner des interventions sociales de type gestionnaire et d'être confrontés à des procédures et à des techniques entrepreneuriales, qui leur semblent par trop éloignées de leur habituelle relation éducative, faite d'écoute, empreinte d'une relative liberté d'interprétation et garantie implicitement par le sceau du secret professionnel. Menacés qu'ils s'estiment, dans leur culture et leur identité professionnelle, ils refusent alors d'assimiler brutalement les transformations environnantes et préfèrent préserver leur fonction en conformité avec leur déontologie et leur idéologie. Ils s'établissent ainsi dans la sauvegarde de leur travail et de ses traditions de questionnement.

⁵⁴⁰ ION J., *Le travail social à l'épreuve du territoire*, p. 94.

8.2.3 *La fin d'une histoire et le début d'une autre*

Nous l'avons compris, les explications de ce dramatique bouleversement ne peuvent être unilatérales, mais chacune à son niveau concourt à éclairer ce passé et la manière dont il a été vécu prioritairement par chacun. Chaque acteur de ce conflit lui donne un sens et agit, en fonction de ses appartenances à un groupe, mais aussi selon un jeu plus personnel.

Les groupes, constitués autour de fonctions politiques, syndicales, professionnelles, vont, chacun selon ses prérogatives et ses intérêts, interpréter les événements et agir en conséquence. Les réflexions et leurs actes se recoupent parfois, souvent ils s'opposent. Dans le moment éruptif, que constitue cette obligation de transformation de l'A.PRE.S., remontent et se figent à la surface de l'événement les cristaux constitutifs des groupes, et sous leur couvert, se réaniment simultanément les feux personnels.

Chacun émet ses propres raisons pour conduire ou freiner le processus : L'Etat et le Département appliquent la loi et suivent les orientations générales ; les conseils d'administration prennent acte ; les directions s'exécutent ; les personnels enregistrent passivement ou réagissent syndicalement ; les individus jugent les perspectives et examinent leurs intérêts. Sur la trame nouvelle de l'insertion, les motifs brodés par chacun des groupes, point après point, en suivant des logiques opposées et inconciliables, ne peuvent de cette façon, aboutir à un ouvrage commun. La résolution de l'obligation faite à l'A.PRE.S. de se restructurer ne peut donc déboucher que sur un constat d'échec. Les forces en présence ayant perdu toute créativité n'ont pu définir entre elles un sens commun⁵⁴¹.

Devant l'exigence de la société globale, la résolution d'une restructuration dépend donc des caractéristiques établies localement à différents niveaux, mais il s'avère aussi, que le jeu de chacun des protagonistes, qu'il soit de La Réunion ou de métropole, se déroule le plus souvent suivant des règles et avec des conceptions identiques. La couleur locale, si l'on peut dire, s'estompe quelque peu dans le champ professionnel, surtout lorsque celui-ci est fortement structuré autour d'une formation et des

⁵⁴¹ « Le sens commun joue un rôle essentiel dans les activités sociales, puisque c'est lui qui permet aux personnes d'orienter leurs conduites les unes vis à vis des autres (Max WEBER, 1922). Le sens commun met en jeu un véritable savoir social (Alfred SCHÜTZ, 1971) partagé par les membres d'une société et leur permettant de reconnaître les personnes et les situations en fonction de certaines caractéristiques typiques comme la profession, le statut social, les finalités et les normes d'action attachés à des rôles institutionnels ». *Dictionnaire de la Sociologie*, 1989, p.178, Paris, Larousse.

SCHÜTZ A., *Le Chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Kincksieck, 1971.

WEBER M., *Essais sur la théorie de la science* (1922), tr. fr. Paris Plon, 1971.

pratiques communes. C'est peut-être au niveau politique que cette différence cherche davantage à se distinguer.

Enfin, si la dimension financière domine dans l'exégèse qui est faite de cette chronique d'une disparition programmée et si, face à cette incontournable mesure, les positions de défense ou d'attaque adoptées par chacun (sous couvert de raisons déontologiques, politiques, économiques, personnelles) vont certes compliquer le jeu et retarder quelque peu les échéances, ce temps d'intense et douloureuse remise en question force cependant, par l'obligée réflexion conceptuelle qu'il stimule en vue d'une reprise d'activité, le renouvellement total d'une politique sociale, de ses priorités et de ses acteurs. Débute alors une nouvelle histoire.

9 Sur de nouvelles bases

De l'expérience de l'A.PRE.S., la nouvelle direction tire les enseignements qui lui semblent profitables pour la conception et le perfectionnement du C.R.E.I.S. Un des premiers soucis des concepteurs consiste en effet à éliminer les aspects structurels de l'ancien modèle, ceux qui sont considérés comme incompatibles avec l'action souple et dynamique qui est maintenant souhaitée. Ils cherchent principalement à rompre avec l'esprit de corps qui a si lourdement pesé auparavant.

9.1 Des personnels en mouvement

La direction du C.R.E.I.S. opte pour une relative variété dans le recrutement des professionnels. Elle prend en compte la diversité des formations et des parcours individuels. Elle recherche avant tout un personnel diplômé, qualifié et possédant de l'expérience professionnelle dans le milieu social. Mais elle s'intéresse aussi aux postulants qui par leur expérience dans divers domaines ont acquis les compétences qu'elle estime pouvoir être utiles à la marche générale de l'entreprise. Ces premiers recrutements sont effectués directement à partir de réseaux serrés de connaissance d'ordre professionnel et familial ou indirectement par l'intermédiaire de relations amicales un peu plus distanciées. Au début, ces liens de dépendance participent d'ailleurs au maintien d'une motivation et d'une cohérence organisationnelle, dont le C.R.E.I.S. a alors bien besoin, eu égard à ses difficultés financières.

Plusieurs catégories de personnels apparaissent ainsi successivement :

- Les personnels de la défunte A.PRE.S. qui ont accepté de rejoindre le C.R.E.I.S. : le directeur (ancien éducateur de P.J.J.⁵⁴² et ex président de l'A.PRE.S.) ; une éducatrice et un éducateur spécialisés ; les personnels administratifs (six personnes, dont un « attaché de direction » de formation économique) ; trois personnels (non

⁵⁴² Protection Judiciaire de la Jeunesse.

diplômés du travail social) travaillant au B.I.P. (structure intermédiaire, issue de l'A.PRE.S., mais qui continue à se mettre au service du C.R.E.I.S.).

- De nouveaux personnels, parmi lesquels, on trouve trois éducateurs spécialisés et une éducatrice spécialisée qui a suivi aussi une formation universitaire en psychologie (sa fonction au C.R.E.I.S. est « attachée de recherche »), une assistante sociale, deux conseillères en économie sociale et familiale, deux agents de développement et une personne de formation économique ayant travaillé, durant son service civil national effectué à La Réunion, dans le développement social de quartier. Un peu plus tard, viennent s'adjoindre à cette équipe, une troisième conseillère en économie sociale et familiale et, sur un poste de « coordination pédagogique », un autre agent de développement.

La composition initiale des intervenants du C.R.E.I.S. se caractérise ainsi par un nombre relativement important de travailleurs sociaux issus des professions « classiques » de niveau trois⁵⁴³ : sept éducateurs ou éducatrices, une assistante sociale et trois conseillères en économie sociale et familiale, soit un total de onze personnes (compris le directeur) sur les dix-huit intervenants (61%). Sur les sept personnes restantes (39%), trois sont issues d'une formation récente d'agents de développement mise en place à l'IRTS⁵⁴⁴ de La Réunion. Ils représentent à eux trois 16% des intervenants. Seul, l'intervenant de formation économique (IUT) ne possède pas de qualification professionnelle relevant directement du champ social. Néanmoins, il a acquis, au cours de son service militaire adapté, des compétences en matière d'intervention sociale sur les quartiers. Restent aussi les trois personnels du B.I.P. (16%), qui ne sont pas encore diplômés du travail social en 1996, mais qui travaillent depuis quelques années dans la conception et l'encadrement de chantiers sociaux (principalement dans le bâtiment et les espaces verts)⁵⁴⁵. Globalement, on peut dire que cette première équipe du C.R.E.I.S. est constituée, à une très forte majorité, de travailleurs sociaux qualifiés, possédant une bonne expérience professionnelle, et dont l'éventail des compétences est varié et représentatif du travail social ; à ces professionnels du travail social s'ajoutent des agents de développement, donc des personnes qualifiées, ainsi que des personnels déjà largement initiés à l'intervention et au développement social de quartier.

⁵⁴³ THEVENET et DESIGAUX, *ibidem*, p.45-52.

⁵⁴⁴ Institut Régional du Travail Social.

⁵⁴⁵ Deux d'entre eux vont ensuite suivre une formation d'éducateur technique et vont sortir en 2001 major et troisième de leur promotion.

- A cette équipe, se joint l'année suivante une dizaine d'emplois jeunes⁵⁴⁶ qui sont appelés, après divers essais terminologiques, les « médiateurs ».

- Plus tard encore, dans le cadre d'une contractualisation avec une communauté de communes et le département, pour effectuer une étude-diagnostic dans les Hauts de l'Ouest sur la prévention de la délinquance en milieu scolaire, un jeune homme de formation universitaire en sociologie est recruté. Puis, un poste, demeuré vacant quelques temps, après le départ d'une conseillère en économie sociale et familiale partie diriger une épicerie sociale, est ensuite pourvu par une personne de formation identique.
- En 1999, suite aux graves difficultés financières qui affectent alors l'entreprise, sept membres du personnel préfèrent donner à tour de rôle leur démission : l'attaché de direction et six techniciens sociaux (le coordonnateur, trois éducateurs, une conseillère en économie sociale et familiale et un technicien du BIP).

Pour remplacer une partie du personnel manquant, puis dans le cadre de la RTT, sont embauchés dans l'ordre suivant : une éducatrice spécialisée, une assistante sociale, un éducateur spécialisé, un agent de développement et un « animateur » (BETEP).

- fin 2000, pour reconstituer des équipes de prévention sur les quartiers, cinq postes d'éducateurs spécialisés sont aussi créés.
- Sur ces quatre années, dans le flux du personnel technicien, circule donc toujours une forte proportion de personnes issues des professions dites « canoniques » : elles représentent encore en l'an 2000 dix techniciens sur un total de 18 (sans compter les éducateurs spécialisés de prévention), soit à peu près 55% de l'effectif ; les trois agents de développement, « l'animateur », les techniciens du BIP, « l'économiste » et le « sociologue » constituant les 45% restants. De nombreux emploi-jeunes travaillant au C.R.E.I.S. se forment aussi à présent aux différents métiers de l'éducation spécialisée.
- De manière générale, et surtout au début de l'existence du C.R.E.I.S., des difficultés sont néanmoins constatées, quand il s'agit de recruter une main d'œuvre qualifiée, d'origine réunionnaise (des travailleurs sociaux spécialisés). Cette rareté des candidatures des personnes natives s'explique en partie par le fait que les jeunes diplômés (en particulier les assistantes sociales et les éducateurs spécialisés) postulent de préférence, pour des raisons essentiellement statutaires, dans les

⁵⁴⁶ Loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes. Les emplois-jeunes sont 211200 en France en nov. 99 ; 5456 à La Réunion en 99 dont une majorité travaille dans l'éducation (aide-éducateur, 42%), le social (28.5%) ou dans des secteurs proches (sport 5.3%, culture 4.7%, enfance 1.9%). *Observatoire du Développement de La Réunion*, déc. 99 et JIR de sept 99.

services du Conseil général (ASE)⁵⁴⁷. Ils ne sont guère attirés par l'insertion, encore moins par la prévention. En outre, le personnel qualifié et possédant de l'ancienneté ne peut guère espérer trouver auprès de ce nouvel organisme les mêmes conditions de salaires et de déroulement de carrière auxquelles ils sont parvenus. Aussi, même s'il existe une politique d'embauche implicite qui préfère donner priorité aux Réunionnais, des personnels qualifiés d'origine métropolitaine sont finalement souvent embauchés (on donne toutefois, à qualifications égales, la préférence aux *zorey* installés depuis longtemps à La Réunion). Néanmoins, au C.R.E.I.S., la proportion des « enfants du pays » par rapport à celle des « expatriés », toutes professions confondues (techniciens sociaux-insertion, éducateurs spécialisés-prévention, personnels administratifs, emplois-jeunes) est maintenant largement majoritaire.

- Il faut noter encore que tous les personnels du C.R.E.I.S. n'ont pas le même statut et ils ne bénéficient donc pas des mêmes garanties face à l'emploi. Une majorité des salariés, essentiellement les transfuges de l'A.PRE.S. et les premières nouvelles recrues du C.R.E.I.S., est rémunérée sur les financements A.D.I. (avec cette agence, la convention et le budget sont reconduits annuellement) ; ces salariés bénéficient de CDI. Ces personnels, malgré les retards réguliers de conventionnement de l'A.D.I. (qui, nous le verrons, ont mis gravement en péril l'équilibre financier du C.R.E.I.S.), peuvent prétendre à une relative stabilité dans leur emploi. D'autres personnels sont embauchés pour des interventions contractualisées avec différents partenaires et dont les durées sont en principe limitées (elles sont éventuellement renouvelables) : certains techniciens qui interviennent ainsi bénéficient néanmoins d'un CDI, mais ils se trouvent régulièrement dans l'expectative quant à leurs futures missions et s'interrogent avec autant de régularité sur la pérennité de leur emploi ; tandis que d'autres sont embauchés sur des CDD (en principe, ils peuvent renouveler leur contrat de travail au C.R.E.I.S. si d'autres conventions avec des organismes extérieurs sont signées). De plus, depuis le passage aux 32 heures, les nouveaux embauchés ne sont payés que sur cette base horaire réduite et ne bénéficient pas des mêmes congés annuels (tandis que les anciens sont toujours payés pour 39 heures et gagnent une vingtaine de jours de congés supplémentaires). A toutes ces différences, il convient d'ajouter le différentiel de salaires résultant de la réduction, pour les personnels qualifiés ne venant pas de l'A.PRE.S., du taux de l'indemnité de vie chère, qui de 35% est passé à 20%. Enfin, Les « médiateurs » conservent leur statut d'emplois jeunes.

⁵⁴⁷ Les employeurs rencontrent, semble-t-il, les mêmes difficultés quand ils cherchent à recruter des éducateurs spécialisés locaux pour les structures d'internat ; de plus en plus de moniteurs éducateurs y sont embauchés et, à défaut, des éducateurs spécialisés d'origine métropolitaine (eux, n'ont guère d'espoir de trouver un poste de titulaire dans les services du Conseil général).

9.2 Les techniciens sociaux du C.R.E.I.S.

Excepté les « médiateurs » et les « éducateurs spécialisés » (recrutés pour des actions de prévention), tous les personnels intervenant dans les quartiers sont appelés, sans distinction, des « techniciens sociaux ».

Dans la nouvelle structure du C.R.E.I.S., chargée au départ d'intervenir auprès des allocataires du R.M.I., l'important n'est plus vraiment de revendiquer une appartenance au monde des travailleurs. Ce monde est d'ailleurs en pleine mutation et les travailleurs de base sont les premiers à en subir les contre coups. Cette appellation ne paraît donc plus très heureuse non plus, ni vraiment opérationnelle, pour qualifier un personnel, intervenant désormais dans un univers social peuplé de nombreux chômeurs. En outre, la chute mortelle des régimes et des idéologies se réclamant du communisme fait vraisemblablement perdre à ce terme de travailleur son capital de sympathie et son pouvoir cohésif d'antan.

Enfin et surtout, les nouveaux modes d'intervention, visant à opérer dans la précision et l'efficacité immédiate, considèrent quelque peu obsolètes les méthodes classiques du travail social : les responsables du C.R.E.I.S., à travers la nouvelle dénomination de leur personnel, cherchent donc eux aussi à rompre définitivement avec, ce que Max Weber perçoit pourtant comme étant le « *point d'honneur spirituel* » du travail éducatif, c'est-à-dire la prévention. Sans plus de nostalgie, les personnels du C.R.E.I.S., de travailleurs sociaux, deviennent donc des techniciens sociaux.

Cette promotion dans l'ordre nominatif présente en plus l'avantage de valoriser la représentation professionnelle et l'identité sociale de la personne : le simple travailleur ayant toujours été d'importance moindre, dans la hiérarchie professionnelle et dans l'échelle de reconnaissance sociale, que le technicien.

A noter aussi, que le terme « technique » connote l'idée d'un ensemble de moyens ou de procédés appliqués à une fin. Ainsi cette qualification nouvelle appelle une spécialisation professionnelle pour les intéressés et renvoie aux politiques et aux financeurs, l'image d'un professionnalisme certain et des promesses de performances et de rentabilité. La garantie de qualification et de sérieux professionnels contenue implicitement dans ce terme s'oppose donc aux incertitudes, des fins et des moyens, maintenues jusqu'ici par la revendication du nom de travailleurs sociaux.

Cette montée en grade symbolique, véritable blanchiment des anciens travailleurs sociaux en cols bleus, est pourtant rarement accompagnée d'une valorisation salariale et encore moins d'avantages liés à la fonction. Ce qui importe alors, c'est que derrière cette dénomination, disparaissent les quatre catégories principales traditionnellement regroupées sous l'appellation de travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducateurs, animateurs socioculturels, conseillères en économie sociale et familiale, « métiers centraux » qui constituent pourtant une part importante des formations et expériences

professionnelles des personnels du C.R.E.I.S.), et qu'émerge à leur place le sentiment commun d'appartenance à une nouvelle catégorie professionnelle.

A côté de ces métiers classiques du social, apparaissent aussi, nous l'avons vu, des profils professionnels plus récents et adaptés aux nouvelles exigences, tel celui d'agent de développement local, ou plus spécifiques à certains personnels du C.R.E.I.S.. Se greffent aussi des emploi-jeunes, sans formation particulière et dont les dénominations professionnelles sont extrêmement variables et quelquefois provisoires (« accompagnants ou médiateurs à l'insertion professionnelle »).

La direction du C.R.E.I.S. affirme cependant ne pas vouloir dépasser un seuil en effectif de personnels qu'elle limite à 50 maximum ; seuil au delà duquel, elle estime que le C.R.E.I.S. se transformerait en organisation trop lourde à gérer. Elle préfère, dans l'éventualité d'un accroissement des demandes d'intervention, soutenir grâce aux apports tirés de son expérience, le développement de ce qu'elle nomme des « clones ». Ce concept envisage ainsi la possibilité d'engendrer, sous l'impulsion et à l'image du C.R.E.I.S., des associations similaires mais indépendantes. Néanmoins, dans la première association clonée qui est apparue (A.P.I.),⁵⁴⁸ les initiateurs et les personnels, tous en situation de chômage au moment de cette création, proviennent d'horizons socio-professionnels d'une telle hétérogénéité (agent commercial, électronicien, entrepreneur, secrétaire) que la ressemblance avec le professionnalisme du C.R.E.I.S. semble bien loin d'être acquise.

Cette panoplie « personnelle », au-delà de ce qui peut apparaître déjà comme des dérives, est pourtant appréciée lors des procédures d'embauche. Un des principes essentiels du C.R.E.I.S. est en effet de privilégier une approche globale, celle qui consiste à prendre en considération tous les secteurs de la vie sociale et de les appréhender comme des zones d'intervention possible (sanitaire, accompagnement de quartier, école, etc.). Cette façon de penser le travail social, en tenant compte de toutes ses dimensions, de sa diversité et de sa complexité, « formate » ainsi une politique de l'emploi spécifique : l'embauche se fait bien en fonction de la qualification des candidats, mais elle se conclut aussi la plupart du temps « *au feeling* », et eu égard à un certain « *esprit militant* » des postulants. La direction du C.R.E.I.S. porte aussi une attention particulière, lors de l'embauche, à la diversité des formations de base, afin de pouvoir, dit-elle, « *constituer un échantillon suffisamment large pour jouer sur les expériences de chacun* ». Le recrutement se fait donc au regard d'une formation et/ou d'un passé professionnel et biographique, mais aussi et en définitive, en fonction d'une reconnaissance des compétences particulières de chaque individu et de ses motivations.

⁵⁴⁸ Association Pour l'Insertion. Aux dernières nouvelles ce clone existe toujours et œuvre dans le sud de l'île. Seules deux personnes, sur les six qui étaient à l'origine du projet, sont encore en activité.

Ce recours au critère de compétence rappelle ainsi l'exigence d'implication personnelle requise par certains dispositifs institutionnels, à l'image des attitudes professionnelles qui sont valorisées dans les formes modernes de la conduite d'entreprise : de la technique certes, mais surtout du savoir-être et du « peps », sont nécessaires dans la relation directe à l'utilisateur.⁵⁴⁹ Se profilent aussi, derrière ce rappel de la compétence, au nom de la qualité de service due à l'utilisateur, les enjeux qui divisent à nouveau le travail social. Ainsi, par exemple, de l'insistance avec laquelle est souvent réévaluée à la hausse la place du bénévolat dans les entreprises de salariés. Le recours aux bénévoles dans l'entreprise est alors souvent perçu par les professionnels comme un danger potentiel pour leurs acquis. Ils craignent que se produise, à la suite de cette réintroduction du bénévolat, une régression jusqu'aux formes primaires et aléatoires de l'engagement social. Plutôt que d'y voir une possible complémentarité, comme l'argumentent ses promoteurs, les professionnels du travail social issus de « la vieille école » analysent cette valorisation du bénévolat au nom de l'utilisateur, comme une mise en concurrence et pressentent, au travers cette imposition, une véritable perte de légitimité.⁵⁵⁰ Néanmoins, ces « personnes ressources » ou ces stagiaires sont aussi acceptés, voire recherchés, pour l'aide appréciable qu'ils sont susceptibles de fournir, au regard de la charge de travail, toujours croissante et plus complexe, à laquelle sont soumis les professionnels.

9.3 A la recherche d'une technicité affirmée

Cette requalification générale de l'entreprise sous-entend, et c'est là son enjeu principal, des attentes et des comportements professionnels spécifiques. Il s'agit en effet de déterminer de nouvelles capacités professionnelles qui répondent, dans le cadre de la décentralisation, aux demandes des élus et des financeurs locaux chargés de l'application des nouvelles politiques sociales. Les pratiques professionnelles doivent donc être différentes de celles de chacun de ces métiers particuliers, tout en préservant, si possible, le potentiel des formations et des expériences professionnelles de chaque personnel.

9.3.1 Des pratiques organisationnelles qui s'adaptent au marché du social

9.3.1.1 Des règles assouplies

Cette recherche de technicité va de pair avec une vision inédite de l'entreprise sociale, contrainte de se trouver elle-même en adéquation avec les exigences des nouvelles politiques sociales. Ces dernières se définissent actuellement, comme l'ensemble de l'économie et des services, principalement dans l'ordre de la compétitivité et de la rentabilité. Les dépenses sociales, rendues inévitables par l'amplitude et la permanence

⁵⁴⁹ Cf. Claude DUBAR, « La sociologie du travail face à la qualification et à la compétence », *Sociologie du travail*, 1996, n°2, pp. 179-193.

⁵⁵⁰ ION, 1998, op. cité pp.72-99.

du chômage, doivent donc être régulées et gérées selon des prévisionnels d'interventions régulièrement examinés et dont les résultats, en rapport avec leurs coûts, sont évalués et sans cesse ajustés, rationnés⁵⁵¹ ou révisés. Le C.R.E.I.S. n'échappe pas à ces logiques gestionnaires et entrepreneuriales qui répondent aux orientations sociales et aux injonctions d'une économie privatisée et libérale. L'examen que j'ai entrepris de ce parcours financier dans le *Document intermédiaire n°3* montre la permanence du péril et donne du relief aux effets qu'il induit dans la stratégie générale de l'entreprise. C'est d'ailleurs suite à la grave crise financière qui affecte l'entreprise en 1999 que va s'accroître de manière déterminante l'inclinaison du C.R.E.I.S. sur le versant économique et la remise en cause de certaines pratiques antérieures jugées onéreuses, inefficaces, peu ou pas rentables.

Dès son démarrage et dans une optique de survie, le C.R.E.I.S. veille en particulier à s'éloigner, dans son organisation et son fonctionnement, des vieilles et lourdes institutions du social, établies sur le modèle providentiel et rassurant du secteur public. Un des premiers soucis de ses concepteurs est ainsi d'éviter de reproduire les aspects structurels qui, dans ces anciens modèles associatifs, se révèlent être d'une pesanteur incompatible avec le dynamisme réclamé dorénavant par le marché et les financeurs du social. Côté humain, nous l'avons vu, ils optent pour la variété, prenant en compte, lors du recrutement, la diversité des formations et des parcours individuels. Il s'agit pour eux d'éviter tout corporatisme et de s'enfermer dans des logiques de marché interne⁵⁵².

Selon ces mêmes principes de rupture et d'ouverture, il convient de rayer les aspects coercitifs d'une convention nationale et de lui préférer un protocole interne qui, cependant, maintient les principaux avantages (salaires, congés). De même, est-il jugé préférable d'établir en commun, et non plus seulement par délégation, les principaux règlements et modifications internes, et de délibérer de la même façon, des principaux aspects organisationnels du travail. Cette argumentation du départ résiste d'ailleurs assez mal à l'usage. L'identité statutaire se défait à mesure que les crises apparaissent et que des solutions palliatives sont inventées. Des catégories de personnels aux statuts inégaux se multiplient. Les disparités importantes ne sont pas sans susciter à la longue une certaine rancœur et l'impression pour certains, d'en faire toujours davantage pour, comparativement à leurs collègues plus favorisés, bien peu d'avantages. De même, les réflexions collectives sur le travail, qui pendant les premières années de mise en route sont régulières, se font aujourd'hui à un rythme toujours plus espacé et prennent parfois un caractère solennel (présence de membres du Conseil d'Administration aux réunions institutionnelles semestrielles).

⁵⁵¹ R.C.B., Rationalisation des Choix Budgétaires

⁵⁵² Cf. *supra* note 327, p.110.

De manière générale, au niveau hiérarchique, la direction semble vouloir, dans un premier temps, éviter toute discrimination inutile entre les différents personnels. Le premier organigramme du C.R.E.I.S. est à ce titre éloquent : seul le directeur est en position supérieure. Par la suite, à chaque secteur d'activité (administration, accompagnement à l'insertion, logement et économie sociale, recherche et université), correspondra un poste situé en position supérieure sur l'organigramme, mais auquel ne s'attache cependant aucun pouvoir hiérarchique (comptabilité, coordination pédagogique, attaché de direction, attachée de recherche). Plus tard encore, suite à la remise en cause par les équipes du rôle du coordonnateur et après son départ, des référents sont nommés sur chacun des sites. Ils n'ont pas encore de rôle hiérarchique, mais pour la direction il s'agit de les préparer d'ores et déjà, en leur donnant ainsi des responsabilités spécifiques, à devenir les futurs cadres de l'entreprise⁵⁵³.

Au début, une certaine convivialité est même perceptible en dépit de la surcharge de travail et d'une accumulation des problèmes. Il existe alors, semble-t-il, de la part de la direction, une réelle volonté de permettre la visibilité du travail de chacune des équipes et de décloisonner les tâches, en autorisant chacun à établir un parcours professionnel différencié. L'idée est de fournir à chacune des équipes les moyens d'organiser ses actions de manière autonome, d'avoir des responsabilités effectives et qu'à la limite chaque intervenant puisse gérer personnellement son temps de travail. Ce décloisonnement et cette volonté de transparence apparaissent d'ailleurs dans l'agencement des locaux du siège central : une vaste et unique pièce dans laquelle se répartissent différents espaces de travail et où l'on peut voir chacun vaquer librement à ses occupations. Chaque site est en outre doté d'une infrastructure matérielle satisfaisante (ordinateurs, fax, GSM, voiture de service). Ces bonnes conditions de travail sont considérées devoir représenter une force pour l'entreprise.

Plus tard, certaines de ces dispositions matérielles sont contestées en raison de leur coût et des abus constatés dans l'utilisation qui en est faite ; elles sont donc supprimées ou réduites (GSM, location de véhicules). En outre, autant, avant la crise financière et les remaniements qui s'en sont suivis, une majorité des techniciens pouvait être rencontrée au siège social à un moment de la journée, autant par la suite, ce lieu central paraît, la plupart du temps, être déserté. Le cloisonnement de cet espace, auparavant ouvert et animé, ira en s'accroissant à mesure que le C.R.E.I.S., incité par le plan de redressement auquel il est tenu, deviendra plus rigoureux dans sa répartition des postes et des tâches, et davantage soucieux encore d'efficacité et de rentabilité.

9.3.1.2 Un langage qui se veut techniciste et expert

Une rhétorique et un vocabulaire spécifiques font écho à cette organisation ouverte et entreprenante : des mots comme financement, partenariat, transversalité, réseaux,

⁵⁵³ Cf. note 770

diagnostic, compétence, méthodologie, boîte à outils, contrat, projet, intervention, gestion, bilan, évaluation, insertion, territoire, mobilisation, participation, citoyenneté, etc., sont dorénavant d'un usage permanent ; des sigles toujours plus nombreux et étranges (C.L.I., A.D.I., P.L.I.E., R.H.I., D.S.Q., M.O.U.S., T.R.A.C.E., P.N.A.E., etc.) apparaissent pour définir les outils de l'insertion ; un symbolisme, à consonances ésotériques ou mythologiques, est même recherché par quelques-uns de ces organismes, avec une intention évidente de marketing ou de publicité (PEGASE, KHEOPS, etc.). Le technicien doit donc savoir reconnaître et utiliser les différents dispositifs que contiennent ces appellations diverses et s'exercer aux pratiques professionnelles qui leur correspondent. Ces vocables issus de champs sémantiques différents (politique, social, économique) se superposent ou se juxtaposent pour former et imposer aujourd'hui un renouvellement des discours professionnels dans divers secteurs d'activité. Dans la sphère du travail social, en particulier, ce langage aux dominantes « technicistes » et économiques, extraites du monde de l'entreprise et de l'économie nouvelle et de leur administration (employabilité, flexibilité, etc.), se construit aussi autour de vagues notions sociologiques et politiques (exclusion, citoyenneté, etc.). Un rapide examen du lexique méthodologique usité par les concepteurs et les acteurs des politiques sociales indique en outre qu'il se réfère aussi à des pratiques, dynamiques semble-t-il, de coopération, de coordination, de coproduction entre les différents acteurs (diagnostic, convention, partenariat, réseaux, synergie, etc.).

Mais, tous ces mots et ces notions ne sont que rarement explicités, en tout cas jamais réfléchis de manière approfondie par leurs utilisateurs, excepté, comme le souligne Bourdieu⁵⁵⁴, dans les milieux autorisés et prétendument neutres⁵⁵⁵ qui les fabriquent avant de les dispatcher tous azimuts. Ces mots, notions, thèses et autres discours deviennent ainsi à l'usage autant de lieux communs qui permettent d'argumenter sans pour autant être eux-mêmes soumis à la moindre interrogation. Ils ont acquis un prestige et une force de conviction qui émanent des milieux experts et qui imprègnent lentement, par exemple, les pensées du moindre technicien social. Ce langage rapporté codifié et justifié à présent les formes nouvelles de l'intervention sociale et il est de plus en plus employé comme allant de soi (alors qu'il vient d'autres). L'emprise de cette nouvelle vulgate finit même par constituer, dans de très nombreux domaines (politique, économique, social, culturel), et au niveau planétaire (mondialisation et médias obligent), « un discours écran dont le statut intellectuel résulte d'un gigantesque effet d'allodoxia national et international qui trompe ceux qui en sont comme ceux qui n'en sont pas »⁵⁵⁶.

⁵⁵⁴ BOURDIEU, *Monde Diplomatique*, mai 2000, article cité. Cf. note n°120, p.57.

⁵⁵⁵ Banque mondiale, OCDE, Grandes écoles, les médias...

⁵⁵⁶ BOURDIEU, *Ibidem*. Allodoxia : le fait de prendre une chose pour une autre.

La rhétorique du C.R.E.I.S. est aussi empreinte de cette novlangue. Elle fait maintenant partie des outils de communication indispensables. Aucun écrit (diagnostic, projet, évaluation, bilan, étude...), ni aucun discours, n'échappe aux obligations d'une telle formulation. Il en va de la crédibilité, de la compétence et de la reconnaissance professionnelles de cette organisation de travail vis à vis de ses partenaires (financiers ou autres) qui emploient eux aussi couramment le même langage. Cet incontournable usage de mots, auparavant quasi inexistant dans le travail social, entretient une nouvelle pensée (la pensée unique ?) en matière sociale et économique. Les mots, même s'ils ne deviennent pas tous des concepts ou des paradigmes, finissent en effet, par l'usage répétitif qui en est fait, par acquérir une sorte de pouvoir dans la mise en forme de la réalité. Ils agissent et transforment les pensées et les pratiques du travail social. Il faut donc être attentif aux effets de ce langage professionnel et de ses saisies notionnelles (citoyenneté, participation, partenariat, réseaux, territoire, lien, etc.) qui, à force de répétition, risquent d'être transformées en simples vocables technocratiques, véritables incantations qui n'expriment parfois rien d'autre qu'un désarroi face à l'absence de solutions tangibles et durables. Il pourrait alors s'agir d'un langage vitrine, une espèce de miroir sans tain et trompeur à la surface duquel chaque acteur ou professionnel du social aimerait se contempler, espérant ainsi créer l'illusion sur le fond de ses actions. Néanmoins, ces mots et ces notions, tout en se voulant déjà de banaux donneurs de sens et d'ordres pour les réalités présentes, pourraient aussi être potentiellement preneurs d'autres sens et prêts ainsi à rendre compte des nouveaux ordonnancements que leur emploi non banal, argumenté et débattu, pourrait suggérer. Nous verrons, à propos des grandes notions qui font maintenant partie du quotidien de l'intervention sociale, ce que pourrait impliquer réellement un usage approfondi de ces notions. Prendre au mot les notions de citoyenneté et de solidarité ne devrait pas en effet rester sans conséquence sur les relations sociales habituelles, et *a fortiori* sur le travail du social.

9.3.1.3 Formations : du marketing à la qualification

Le C.R.E.I.S. développe aussi, à son niveau et en priorité pour ses personnels, des stages dits de « résolution créative », dans lesquels sont proposées des méthodes et des techniques qui permettent de penser et agir avec efficacité.⁵⁵⁷ Les différentes techniques proposées par cette méthode de « résolution créative », font référence, entre autres, aux travaux de Guilford et à ceux de Osborn⁵⁵⁸. Elle est appelée à

⁵⁵⁷ Analyse transactionnelle, dynamique de groupe, « carte mentale », « créa-flash à deux », etc.

⁵⁵⁸ GUILFORD, J.-P., « La créativité », in A. BEAUDOT (éd.), *La créativité*, Paris, Dunod, 1973, pp.9-28.

OSBORN, A.F., *L'imagination constructive*, Paris, Dunod, 1965.

Ce dernier auteur, directeur d'une agence de publicité aux Etats-Unis a mis au point en 1938 le *brainstorming*. Cette méthode et ses techniques dérivées restent encore actuellement l'un des instruments majeurs du *marketing*.

devenir « *la méthode de travail par excellence du C.R.E.I.S.* ». ⁵⁵⁹ L'objectif de cette formation particulière étant d'acquérir une perception et un langage commun dans l'entreprise, et d'atteindre un degré élevé d'efficacité dans la résolution des problèmes pratiques. La méthode de « résolution créative », proposée au C.R.E.I.S. par son « *conseiller en management* » attiré, semble au début correspondre aux attentes des techniciens. Ils sortent souvent épuisés mais satisfaits des sessions de formation. Ces dernières se déroulent dans des lieux agréables (gîte, hôtel) et, au cours de deux à trois jours de regroupement et de travail, se crée une dynamique de groupe qui, si l'on en croit les participants, participe à la connaissance de soi et de chacun, apporte des outils simples et efficaces et surtout concourt à former un état d'esprit positif capable de penser de manière efficace et innovante. Cette méthode a en outre l'avantage d'être transmissible assez rapidement et permet de former, comme il est dit, des « *personnes ressources* » pour le C.R.E.I.S.. Ces nouveaux formateurs-maison vont donc, à leur tour, perfectionner les méthodes et les contenus des formations qu'ils dispensent. De nombreux stages (obligatoires) se déroulent ainsi pour initier les nouveaux personnels à la « *créativité appliquée* » et pour conduire les plus anciens à devenir formateurs. Cette « *formation de formateurs* » permet ainsi aux techniciens du C.R.E.I.S. concernés d'assurer eux-mêmes l'encadrement du volet formation des bénéficiaires des différents dispositifs (emplois-jeunes, CES, CIA, etc.), et de répondre aussi aux nombreuses demandes de formation émanant des collectivités ou des associations. La maîtrise de cette méthode représente donc des potentialités à la fois en terme d'efficacité pour le personnel C.R.E.I.S., dans la résolution de ses propres affaires, et à la fois en terme de capacité à répondre avantageusement à l'ouverture de marchés rémunérateurs. L'investissement accordé à cette méthode est donc double : il constitue à l'interne une dynamique idéologique et méthodologique et à l'externe il permet de modéliser et de vendre des programmes de formation. Cependant, en l'an 2000, ce volet formation semble devenir trop aléatoire : les financements ne sont en effet versés qu'en fonction d'un état de présence des stagiaires, et comme ces derniers ne sont pas toujours assidus et persévérants, les pertes peuvent être conséquentes (une formation sur Saint-Pierre pour laquelle un éducateur spécialisé a été embauché, s'est révélée déficitaire. Cet échec semble avoir été déterminant pour la remise en question d'un créneau pourtant estimé auparavant très prometteur). En outre, le coût élevé des interventions du « *conseiller en management* », sans compter la manière et le fond de ses interventions qui à la longue ne correspondent plus aux aspirations des personnels, provoquent un

⁵⁵⁹Dans ce domaine de la créativité des groupes, on le sait, l'imagination des concepteurs de méthodes, d'outils et de séminaires, est particulièrement féconde et trouve un écho favorable face à une demande constante d'innovation et de performance. Cependant, cet appel pressant du marché produit souvent des réalisations pratiques qui ne sont pas toujours articulées à un savoir théorique et à un contrôle méthodologique. L'étude de la créativité des groupes devrait donc être aujourd'hui l'un des thèmes de recherche dominant de la psychologie sociale, si l'on s'en tient à la conclusion de l'article de Jean-Claude ABRIC en 1984 qui nous a ici servi de référence : ABRIC J.-C., « La créativité des groupes », in MOSCOVICI Serge (sous la dir.), *Psychologie sociale*, Paris, PUF Fondamental, 1984, 193-212.

désengagement progressif du C.R.E.I.S. vis à vis de cette méthode de « résolution créative ».

L'étude et la formation sont en revanche continuellement valorisées. Les 3/4 des personnels (y compris les jeunes médiateurs sociaux) suivent des formations qualifiantes à l'Université ou à l'IRTS de La Réunion : DESS Ingénierie et expertise des politiques sociales locales, DESS Sciences et Gestion de l'Environnement Tropical, DIU de Gestion de Projet en Promotion de la Santé et Développement Local, formation d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique, de moniteur éducateur et de moniteur d'atelier. A ces formations longues s'ajoutent des participations à divers colloques, séminaires et rencontres professionnelles ; la venue d'intervenants et de spécialistes ; des réflexions à l'interne, lors des réunions pédagogiques, autour des modèles, des outils, des référentiels ; des travaux à thème ; des discussions sur les pratiques ; des productions de documents ; la mise à disposition d'ouvrages, etc. Ce besoin de réflexion et de formation justifie aussi l'ouverture du C.R.E.I.S. à la recherche et sa collaboration avec l'Université.⁵⁶⁰

9.3.1.4 Transition

Le bénéfice second pour le C.R.E.I.S., en provenance de ses antécédents A.P.R.E.S., est sans doute d'avoir voulu préserver une certaine idée de l'action sociale auprès des usagers et qui recouvre en partie celle établie pour le fonctionnement de sa propre structure :

- ✓ Prendre en considération l'individu dans sa spécificité anthropologique, économique et sociale.
- ✓ Etablir une relation d'échange entre lui et l'intervenant social en évitant une hiérarchisation contraignante.
- ✓ Partir des aspirations des personnes afin d'établir des projets qui leur correspondent.
- ✓ Reprendre en compte la globalité des problématiques individuelles ou de quartiers et non plus les traiter de manière isolée.
- ✓ Mettre en place des actions préventives et non pas uniquement ponctuelles. Proposer des actions innovantes.
- ✓ Mobiliser les différents groupes sociaux qui coexistent dans les quartiers.

Cette configuration générale de l'entreprise, que l'on pourrait qualifier de communicationnelle, s'inspire en partie des formules modernes du management. La

⁵⁶⁰ Cf. Annexe 2 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000, chap. 28.1.1 « L'Université, « un lieu pour se relever », p. 471.

gestion interne des ressources humaines (contractuelle, individuelle, « responsabilisante ») s'apparente dès lors à cette aspiration de vouloir, en externe, mobiliser selon les mêmes principes, les populations.

Cependant, il s'avère, qu'après un certain laps de temps, les bonnes intentions et les pratiques généreuses et innovantes ont dû être en partie délaissées, face aux contraintes économiques et aux exigences, de ce qui apparaît de plus en plus, comme un véritable marché du social. Aussi, la mise en perspective, pendant quatre années de l'activité du C.R.E.I.S., montre distinctement les transformations internes que cet organisme et les personnels qui le composent sont obligés d'accepter. L'idéalisme et l'activisme qui prévalent au début, pour un nouveau projet de travail social dans lequel chacun semble pouvoir donner sans trop compter, mais aussi au-dessus duquel planent depuis le départ nombre d'incertitudes et de menaces, finissent lentement par décliner au profit d'un indicible mélange de réalisme économique et de philosophie de l'intervention sociale. En fait, les techniciens sociaux doivent apprendre à exercer dans des zones d'incertitudes aux polarités contraires⁵⁶¹.

9.4 L'argent, le nerf fragile du social

Cette organisation fonctionnelle et cette recherche de technicité doivent permettre l'efficacité maximale dans un univers fortement concurrentiel et dans lequel l'obtention de financements extérieurs à l'entreprise est primordiale⁵⁶².

Ainsi le C.R.E.I.S. n'est viable que s'il développe dans son environnement immédiat, au travers ses interventions, une crédibilité et qu'il persuade ensuite, sur la base de nouveaux projets, les principaux financeurs. Sur le plan financier le C.R.E.I.S. recherche donc une diversification des ressources afin de ne plus dépendre exclusivement d'une seule autorité et du point de vue de sa politique générale, le C.R.E.I.S. tente de développer des réseaux de partenaires à tous les échelons décisifs de la vie locale. La mise en place de ce partenariat ne se fera d'ailleurs pas, nous le verrons, sans difficulté⁵⁶³.

La direction du C.R.E.I.S. est ainsi continuellement tenue, et ce depuis le début de son existence, de partir à la recherche de fonds supplémentaires, pour rémunérer mensuellement ses employés, et pour assurer son fonctionnement global. Cette

⁵⁶¹ Certaines observations et représentations très « personnelles » de cette organisation du C.R.E.I.S. sont illustrées, par un technicien, dans une série très réussie de dessins « caricaturaux ». cf. Annexe 10 : Dessins du C.R.E.I.S. p. 590.

⁵⁶² La dimension financière à laquelle doit continuellement faire face le C.R.E.I.S. est largement développée dans Annexe 2 : Document *intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000*, en particulier dans les chapitres 27 « Fonctionnement sous contrainte financière », p. 466 et suivantes et du chapitre 28.2, « La résurgence des difficultés », p. 499, jusqu'à la fin du document.

⁵⁶³ Cf. *infra*, 9.8, « Le partenariat et ses difficultés », p. 207 et suivantes.

hantise des fins de mois à boucler conditionne un comportement de recherche de marché tous azimuts, afin d'obtenir une diversification des ressources et ne plus dépendre exclusivement d'une seule autorité. Ainsi, le C.R.E.I.S. se doit de profiter de tous les dispositifs existants pour, non seulement fournir du travail et un salaire aux techniciens qu'il emploie, mais aussi pour essayer de tirer de ses interventions quelque plus-value pouvant servir de fonds de roulement.

Ces démarches incessantes demandent de l'énergie et des capacités de négociation et d'élaboration. Cette loi du marché génère donc à la fois, une dynamique de chef d'entreprise, assez épuisante pour celui qui la mène, et à la fois, place les personnels dans des incertitudes en matière de salaires et d'emplois. Cette angoissante question des finances à renouveler, oblige en quelque sorte, les personnels techniciens et administratifs à donner d'eux-mêmes, à coopérer sans doute davantage qu'ils ne le feraient dans un environnement bureaucratique ou public.

Ils doivent donc eux aussi adhérer à une logique concurrentielle de bon aloi et développer des réflexes d'entrepreneur. Certains sont ainsi amenés, à créer eux-mêmes leur poste de travail et sont obligés, par conséquent, d'en trouver les financements. Une extrême flexibilité, pour ne pas dire une élasticité de contorsionniste, est requise du technicien afin qu'il puisse aussi se conformer à la mobilité des tâches et des sites d'intervention.

Cette dynamique entrepreneuriale oblige en outre à ne pas agir isolément. Cette obligation d'établir, dans ce contexte, des réseaux de partenaires à tous les échelons décisifs de la vie locale, ne va sans poser de véritables problèmes de reconnaissance de soi et de connaissance des autres. A chaque instant le technicien doit donc savoir négocier, prouver sa valeur et faire montre d'une grande lucidité dans la relation. De plus, il doit être apte à mettre en synergie cet ensemble de réseaux institutionnels, administratifs, associatifs, etc. Bref, les pratiques de ce professionnel vis à vis des décideurs ne sont plus dans l'opposition et l'autonomie mais dans la négociation et le compromis. C'est à ce niveau que se révèlent souvent de manière cruciale les enjeux des différents acteurs, qu'il s'agisse de professionnels, de membres d'association, d'élus, d'habitants. Sur le terrain le C.R.E.I.S. et ses techniciens ont affaire avec les stratégies, parfois antagonistes, de ces différents acteurs. Lorsque ces derniers sont en plus décideurs, le C.R.E.I.S. est mis à dure épreuve et se trouve parfois en péril : l'opposition systématique du responsable de la C.L.I. de La Rivière des Pluies qui contraint le C.R.E.I.S. à se retirer de ce secteur, est à ce titre exemplaire⁵⁶⁴.

Cette incitation au démarchage et à l'innovation entraîne certains techniciens à considérer parfois le social, comme un terrain d'essai pour se projeter personnellement dans des tentatives de création de services ou d'entreprises, et/ou,

⁵⁶⁴ Cf. 9.8.1, « Le partenariat avec l'A.D.I. et les C.L.I. », p. 208.

comme tremplin possible pour faire de bonnes affaires. Ainsi a-t-on pu examiner divers projets de développement et de création de micro-entreprise, hâtivement imaginés ou scrupuleusement modélisés, mais qui n'ont connu aucun début d'application ou qu'une existence éphémère ; de même a-t-on pu assister aux départs annoncés de techniciens décidés à récupérer pour leur propre compte les concepts et les modèles de formation élaborés par le C.R.E.I.S..

Cette dépendance à l'égard de l'argent fragilise l'entreprise sociale du C.R.E.I.S.. Régulièrement, ces questions reviennent à l'ordre du jour et il n'est guère de réunion où cette problématique n'est pas abordée. Au milieu de l'année 1999, une grave crise financière affecte, on s'en souvient, l'entreprise et l'ensemble du personnel⁵⁶⁵. Les raisons du déficit accumulé sont multiples et complexes et il serait sans doute inconvenant ici d'entrer dans trop de détails. Notons seulement au passage, quelques-unes d'entre elles, juste de quoi mesurer l'emprise des contraintes financières auxquelles se trouvent de plus en plus soumis les organismes dits « à vocation sociale » : des retards de conventionnement ou de paiement consécutifs à diverses complications administratives ; de lourdes charges fonctionnelles ; une mauvaise appréhension des coûts de certaines interventions qui sont sous facturées voire non facturées ; des difficultés structurelles empêchant de profiter pleinement des alternatives offertes par le marché du social ; perte de marché, pouvant parfois résulter aussi d'une concurrence déloyale⁵⁶⁶, etc.. La demande de redressement judiciaire et l'acceptation du plan social qui ont suivi l'annonce de ce déséquilibre, soulignent, de manière dramatique, l'effet drastique des lois du marché sur le champ du social.

Ces nouvelles données économiques, devenues sans conteste incontournables et dirigeantes, renforcent ainsi une stratégie de structuration centrifuge du C.R.E.I.S. autour des règles qu'elles impliquent. Je ne fournirai ici que trois illustrations récentes de cette emprise prépondérante des finalités économiques qui force en quelque sorte la direction et le personnel du C.R.E.I.S. à exploiter toutes les opportunités offertes : ainsi, une réforme organisationnelle entreprise avec célérité, induit le passage aux 32 heures. L'application de la RTT permet de préserver les emplois existants (éviter des licenciements) et par conséquent, comme le prévoit cette loi, permet aussi de bénéficier des subventions pour le paiement des charges sociales sur les postes maintenus. L'entrée massive dans les dispositifs TRACE et PNAE⁵⁶⁷ est présentée

⁵⁶⁵ Voir en particulier, Annexe 2 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000, chap. 29, « 1999, l'année du redressement et du plan social », p. 505 et suivantes.

⁵⁶⁶ Cette entreprise récente ne bénéficie pas, par exemple, des subventions accordées systématiquement chaque année par le département aux anciennes et puissantes institutions de la place qui de plus en plus s'insèrent elles aussi dans ce marché ouvert du social.

⁵⁶⁷ TRACE : Trajectoire d'accès à l'emploi ; PNAE : Programme national d'accès à l'emploi.

aussi avant tout comme une ouverture financière non négligeable pour rétablir l'équilibre. De même le créneau « formation », en particulier autour des emploi-jeunes, est encore considéré, à ce moment de l'analyse, comme une importante source de revenus, dont il faut apprendre à tirer le maximum.

Une année après ce plan de redressement, et une « revisitation » de l'ensemble des fonctionnements et des partenariats, le bilan financier indique en 2001 un retour vers l'équilibre. Ce plan est donc aujourd'hui considéré par le Conseil d'Administration du C.R.E.I.S.⁵⁶⁸ comme ayant été la meilleure décision de gestion possible. Sans elle, et sans l'esprit associatif qui permet l'adhésion de l'essentiel du personnel à cette solution, le C.R.E.I.S. n'existerait plus. Mais, les difficultés de trésorerie et les contraintes financières font que cet équilibre reste toujours éminemment précaire.

9.5 Les premiers documents

9.5.1 *Le C.R.E.I.S. : une philosophie de l'action*

L'édition de documents représente pour le C.R.E.I.S., à la fois une obligation sous la forme de projets, de bilans et de rapports d'activité destinés aux différents partenaires (A.D.I., C.L.I. etc.), et à la fois un outil méthodologique sous la forme, par exemple, des études diagnostiques de quartier. En outre ces « obligations d'écrire trimestriellement » pour les équipes, qui sont autant de « tentatives d'évaluation », s'inscrivent dans le projet initial du « Centre », celui d'être un lieu actif dans l'« Etude » des problématiques d'insertion localisées à l'échelle des quartiers. La place centrale de la photocopieuse et son accessibilité est à ce titre éloquente⁵⁶⁹.

Parmi les premiers documents datés de 1996 qui m'ont été fournis par le C.R.E.I.S., figurent celui intitulé « Accompagnement à l'insertion » ; ainsi qu'un deuxième écrit, reprise du premier mais sensiblement modifié, et dont la première de couverture, en guise de titre, est un texte synthétique de présentation du C.R.E.I.S. ; enfin, une plaquette titrée « Finalité. Permettre à chacun d'être acteur de la cité ». Le titre de ce dernier texte résume d'ailleurs parfaitement les principes, élaborés dans les deux documents précédents et déclarés être au fondement de la raison et de l'activité du C.R.E.I.S. ; un concentré de son idéologie⁵⁷⁰ en quelque sorte.

⁵⁶⁸ Aux réunions duquel, j'assiste maintenant en tant que membre du C.A.

⁵⁶⁹ Ce travail d'écriture et de communication représente un gros effort du C.R.E.I.S. et pour chacun de ses employés car, en plus des « écrits officiels », de nombreux intervenants tiennent à formaliser ainsi leurs diverses expériences sur les secteurs avec parfois aussi, en accompagnement de ces productions écrites, un travail de recherche plus théorique. La secrétaire chargée de la frappe et de la reprographie est ainsi bien occupée et le matériel vite amorti !

⁵⁷⁰ Idéologie comprise comme étant, un ensemble d'idées relatives au social et au politique, un terme de désignation neutre et sans connotations négatives de ma part. Le C.R.E.I.S. quant à lui opte pour le terme de « philosophie », terme que l'on peut définir comme représentant l'ensemble des principes qui fondent son action.

9.5.1.1 Un texte fondateur

Le premier document se présente d'abord, sous la forme d'une « *fiche de synthèse* », comme une « *proposition de prestation de service* » articulée autour de « *trois principes d'insertion* » : le premier d'entre eux rappelle l'obligation professionnelle d'assurer « *une présence permanente sur les quartiers* » en insistant, comme si l'usage de cette pratique de proximité n'induisait pas forcément certaines évidences, « *en des lieux et à des moments où la rencontre est possible...* » ; cette insertion territorialisée des professionnels devant se doubler, selon le principe second, par « *la recherche d'une relation de confiance* » avec les personnes, lesquelles personnes doivent enfin, suivant le dernier principe, se soumettre volontairement à l'obligation d'une contractualisation de leur insertion.⁵⁷¹ Je formule intentionnellement ce dernier point de manière lourde et ambiguë afin de mettre en relief une des contradictions établies par les pouvoirs publics dans leur lutte contre les processus d'exclusion, contradiction qui souvent place les intervenants sociaux en porte à faux avec les populations touchées par cette mesure quelque peu irréaliste de réciprocité.⁵⁷²

Ce dernier terme, qui connaît un regain d'actualité, induit, pour celui qui l'emploie, certainement une représentation de sagesse et d'équilibre que les idéologies passées et considérées comme totalement dépassées aujourd'hui n'ont jamais su obtenir ; dans ce contexte ordinaire le *representamen* « philosophie » ouvre aujourd'hui une chaîne d'interprétants qui aboutit finalement à une utilisation habituelle de ce signe dans des espaces sémantiques aux connotations plutôt positives et il passe ainsi d'autant mieux auprès des instances décisionnelles.

⁵⁷¹ Principe n°3 « *La volonté réelle de la personne à s'inscrire dans un processus d'insertion, avec une obligation pour elle d'être acteur à part entière dans son projet contractualisé sous forme de contrat d'insertion.* », document cité, souligné par moi.

⁵⁷² Comme le note justement Daniel Lenoir, ce contrat s'avère pour l'instant largement fictif, dans la mesure où dans nos sociétés « *le droit au travail reste nécessairement, pour une partie des demandeurs d'emploi, un objectif inatteignable* ». Dans ces conditions, « *le contrat se révèle surtout constituer un outil de médiation entre les travailleurs sociaux et les exclus, un outil de travail social, qui a trouvé un fondement légal [VANLERENBERGHE et al., 1992], avec comme toujours des risques de déviation, au mieux vers une simple mesure bureaucratique, au pis vers des formes extrêmement intimes de contrôle social* ».

Devant ce dilemme d'un retour impossible à l'emploi, certains auteurs préconisent donc l'octroi d'un revenu minimum d'existence (Yoland BRESSON, 1994), tandis que d'autres suggèrent une remise à plat de l'ensemble des activités et de la notion de travail (Dominique MEDA, 1995, Robert CASTEL, 1995).

Ces « *obligations sociales de la citoyenneté* » qui, selon les thèses controversées de L.M. Mead (MEAD, 1986), établissent le principe de réciprocité entre Etat et allocataires, prennent toute leur mesure dans l'application du *workfare* aux Etats-Unis ; un « *rapport d'échange* » dans lequel l'aide n'est accordée qu'en considération d'un engagement du bénéficiaire à s'insérer dans des programmes de retour à l'emploi (le travail *work* « en échange » de l'assistance *welfare*). Si en France, l'aide est aussi accordée en regard de certaines obligations et donc en incluant des risques de sanctions, le « *nouveau contrat social* » est davantage considéré comme « *un devoir de la collectivité à l'endroit des exclus* ». Cependant, conclut Sylvie MOREL, « *En France, où l'on a choisi de coupler l'assistance à des mesures plus ou moins contraignantes d'intégration, les risques de dérive ne sont pas entièrement exclus. Avec la montée en puissance du nombre des allocataires du RMI et la hausse des coûts qui l'accompagne, des voix pourraient s'élever pour exiger de ceux-ci des « preuves » de bonne foi et des « efforts d'insertion » plus soutenus. Les principes au fondement des « secours publics », ceux de la citoyenneté républicaine, seraient alors rudement mis à l'épreuve* ».

D'ailleurs le C.R.E.I.S. dans sa « *philosophie générale d'intervention* », développée dans son premier document, considère déjà dans le fond et à échéance moyenne⁵⁷³ que « le « I » du R.M.I., doit vouloir dire insertion, mais il ne peut y avoir d'insertion durable, s'il n'existe pas d'image de l'individu, pas de place au sein du groupe social... » et « Compte tenu de la situation sociale en terme d'emploi, il n'est pas possible d'imaginer une société où seule la valeur travail pourra être synonyme d'image ». Cette assertion à l'encontre de l'exigence principale de l'article 37 de la loi sur le R.M.I., qui stipule l'inscription dans une activité professionnelle, redonne du relief à la problématique qui lie encore l'effort productif humain (limité par le statut de travailleur) à l'intégration sociale et qui est toujours considéré comme une voie royale pour accéder à la construction d'une identité sociale.⁵⁷⁴

Cependant, et en cela il se conforme à la logique d'insertion par l'emploi préconisée par les instances décisionnelles, le C.R.E.I.S. formalise, en seconde partie de ce document initial, sa « *proposition de prise en charge des allocataires du R.M.I. porteurs de projets économiques* ». En troisième partie, il fait aussi une « *proposition de travail sur projet avec partenariat déjà ciblé* »⁵⁷⁵. Enfin, il établit, sous la forme de fiches, des « *propositions de critères d'évaluation* ».

9.5.1.2 Un texte majeur

Le rapprochement des deux premiers documents permet d'ailleurs de noter une certaine évolution dans l'appréhension du dispositif du R.M.I. par le C.R.E.I.S. :

Le premier document, nous l'avons vu s'intitule « *Accompagnement à l'insertion* ». Il met donc prioritairement l'accent sur le volet insertion contenu dans le dispositif du R.M.I.. Ainsi il rappelle d'emblée dans sa fiche de synthèse les trois principes d'insertion.

Dans le second document, le titre et la fiche de synthèse ont disparus. En revanche le texte qui lui sert maintenant d'intitulé débute par la déclaration suivante : « *Le*

LENOIR D., 1996, « L'exclusion face au droit », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, sous la dir. de Serge PAUGAM, p.78-87, Editions La Découverte et MOREL S., 1996, *Le welfare aux Etats-Unis in L'exclusion, états des savoirs*, op. cité p.472-483.

⁵⁷³ Dans le premier document, la perspective d'intervention du C.R.E.I.S. se situe sur « *la décennie à venir* », tandis que dans le second document, elle s'étend aux « *15 ans à venir* » ; temps jugé nécessaire pour « *se placer dans la perspective d'une transformation sociale* ».

⁵⁷⁴ Le rôle déterminant, dans les sociétés d'économies marchandes, encore accordé au travail par le monde adulte, peut sembler paradoxal dans un contexte durable de réduction de l'emploi salarié. Philip MONDOLFO, face à cette « *incontournable identité par le travail* » et devant « *l'effondrement des emplois et des recettes* » entreprend un « *tour d'horizons des propositions* ». MONDOLFO P., 1997, op. cité p. 126-146.

⁵⁷⁵ Projet « *Alu Center* » (A.C.) qui, prenant en compte les besoins futurs de l'entreprise, vise à créer une école de formation aux métiers de la menuiserie PVC-ALU-BOIS-METALLIQUE (production, pose, service après vente) pour un potentiel d'embauche de 40 personnes sur 2 ans. Ce projet ambitieux élaboré dès les premiers mois de l'année 1996 n'a pas connu de suite favorable.

C.R.E.I.S. s'est donné pour mission l'accompagnement social et professionnel des populations à risques ».

En conséquence apparaissent aussi quelques menues mais significatives modifications entre les deux documents au cours de l'exposition de la « philosophie générale d'intervention ».

C'est essentiellement dans la « note explicative » du premier axe de cette intervention, considéré comme relevant de « La Forme », celui de l'action immédiate, que s'opèrent les changements. Par exemple, les partenaires exclusifs apparaissant dans le document 1, C.L.I. et A.D.I., se trouvent par la suite inclus, dans le document 2, dans l'appellation générique de « l'institutionnel » reconnu comme « Maître d'ouvrage » pour un C.R.E.I.S. devenu « Maître d'œuvre ». Maintenant, « dans le cas d'une intervention sur un nouveau site, il s'agit pour le C.R.E.I.S. d'apporter son diagnostic, de le confronter à ceux (souligné par moi) éventuellement existants... » et non plus de le confronter uniquement à celui de la C.L.I. De même la « prise en charge du public allocataire du R.M.I., avec d'autres publics qui ne relèvent pas du dispositif » devient dans le document 2 plus généralement « prise en charge du public concerné ». Quant aux rencontres entre le C.R.E.I.S. et l'institutionnel prévues pour « contractualiser les objectifs à propos d'une zone d'intervention... », elles incluent d'office dans le document 2, sans davantage de référence aux allocataires du R.M.I., les « projets qui concernent le quartier et sa population ».⁵⁷⁶

La seconde partie de ce premier axe consacre aussi une page aux « Evaluations ». Dans les deux documents le texte reste identique. Ces évaluations s'ordonnent sur deux niveaux conçus de manière interactive, celui dit « du contrat d'objectif » (dans les projets de quartier et/ou individuel) et celui dit « de la dynamique du réseau partenarial ». Cette démarche évaluative des actions d'insertion entreprises pose des difficultés méthodologiques que la cellule « Recherche et Développement » du C.R.E.I.S. est censée devoir résoudre⁵⁷⁷.

⁵⁷⁶ Et non plus « un nombre d'allocataires du R.M.I. dans le cadre d'objectifs et de projets qui concernent plus largement le quartier et sa population ».

⁵⁷⁷ « L'évaluation envahissante », titre Jacques ION, qui se demande les raisons de cette « sommation à évaluation qui frappe aujourd'hui les nouveaux dispositifs d'insertion et le travail social » et qui représente une rupture avec la tradition politico-administrative française habituée par ailleurs (Police, Justice voire Education Nationale) à ne pas formuler de telles exigences. Comme raisons probables, J. ION pense que les élus locaux, nouveaux patrons et financeurs, ont besoin de se repérer dans l'opacité qui caractérise le champ des actions sociales ; une autre raison lui semble essentielle, « c'est la coupure hiérarchique et sociologique qui sépare son sommet, ses cadres supérieurs et dirigeants, issus de l'administration technocratique, et sa base professionnelle, les travailleurs sociaux : [...] Pour autant le discours sur l'évaluation n'a guère porté ses fruits. Si les « méthodologies » de toutes sortes ont fleuri, s'il ne manque pas de spécialiste auto-proclamés, si un véritable marché se développe sous son ombre, il n'existe guère encore de travaux convaincants [...] Le fantasme du tableau de bord est à l'œuvre [...] formidable surproduction statistique » qui finalement conduit à annuler toute évaluation réelle, à occulter une véritable réflexion politique sur les objectifs. « L'évaluation, tout comme la décentralisation, ne sont ipso facto des gages d'une politique plus proche des citoyens ». ION J. op. cité p.137-142.

En conclusion du deuxième axe, considéré comme étant « *Le fond* » d'une action inscrite dans la durée, la référence au « I » du R.M.I., aperçue dans le document 1, disparaît totalement dans le document 2, qui conserve en revanche l'idée fondamentale, qu'une possibilité d'insertion durable existe à condition que l'individu puisse développer pour lui-même une image sociale cohérente. Le C.R.E.I.S. maintient ensuite, dans le document 2, les objectifs déclinés dans le document 1 : représenter sur le terrain une force d'intervention au service des populations privées d'emplois mais aussi « *constituer un lieu de ressource à la disposition des dynamiques individuelles et collectives* ».

En outre le second axe du document 2 se termine par un rappel essentiel d'un nouvel et ambitieux élément : que le C.R.E.I.S. devienne « *le chaînon manquant* ». Cet objectif est d'ailleurs mis en exergue dans un encadrement placé au-dessus de l'introduction, avant d'être ensuite explicité sur cinq pages supplémentaires ajoutées au début de cette seconde facture. Il s'agit en effet pour le C.R.E.I.S. de s'orienter sur le terrain de l'insertion, non plus de manière exclusive en fonction des seules demandes des C.L.I. et de l'A.D.I., mais suivant une dimension élargie à de multiples partenaires et à l'ensemble des dispositifs existants. Cette nouvelle définition de la mission du C.R.E.I.S. s'appuie sur le constat, maintes fois souligné, de la multiplicité des dispositifs élaborés par les pouvoirs publics pour apporter, dans un contexte social difficile, une aide aux plus démunis et prévenir les risques de crise ; multiplicité qui désoriente souvent le public concerné mais qui aussi, du fait d'un manque de synergie des dispositifs entre eux, diminue les capacités opérationnelles des moyens mis en place. Partant de ce constat donc et suivant sa volonté de mobilisation citoyenne des populations, le C.R.E.I.S. se définit à présent comme le lien et un lieu de ressource entre le public et les institutions. Ainsi le C.R.E.I.S. se veut dans les quartiers être à l'écoute des habitants en marge afin qu'ils puissent formaliser leurs diverses demandes en autant de projets (professionnel, logement, éducation, santé etc.) et faciliter leur concrétisation à travers le dédale des dispositifs institutionnels ; l'objectif final étant de rendre l'individu « *citoyen et acteur de son propre changement, de sa propre dynamique* ».

Reste, comme il est écrit « *le problème de l'accompagnement à l'emploi* ». C'est en effet ce point qui pose, nous l'avons déjà constaté, le plus de difficulté d'application et autour duquel les projets semblent tourner en rond et s'exténuer parfois avant même de pouvoir démarrer réellement. Après quelques mois d'activité les techniciens du C.R.E.I.S. constatent, par exemple, que les formations qui ne débouchent pas sur un emploi sont refusées par les allocataires ; en conséquence le C.R.E.I.S. s'active à rechercher des solutions qui partent du potentiel de l'individu (connaissances, savoir-faire) afin d'aboutir à son éventuelle projection professionnelle ; il s'attache aussi à reconnaître et à « *s'assurer chaque jour que la problématique personnelle n'handicape pas le désir d'employabilité* ». Il s'agit donc pour le C.R.E.I.S., de développer une approche globale des problématiques individuelles. Ce suivi social est établi à partir « *d'une maison commune de quartier* », conçue comme « *un lieu d'écoute et d'orientation* ». Dans cet espace

ouvert doivent, par exemple, s'élaborer avec les intéressés des projets de réhabilitation de leur habitat ou des perspectives de relogement. Cette implication individuelle ou en groupe vise à dynamiser la personne afin qu'elle devienne actrice de son propre changement, condition préalable à une éventuelle insertion dans le monde du travail : « C'est parce qu'il y a du changement dans sa vie personnelle, qu'un individu peut entamer une insertion professionnelle ». ⁵⁷⁸

9.5.2 Conclusion : du « I » de l'Insertion à celui de l'Identité

La mise en abyme de ces deux documents permet de comprendre combien le C.R.E.I.S. a su affirmer, en l'affinant progressivement, une doctrine ⁵⁷⁹ l'autorisant à agir de manière multidimensionnelle.

Dans un premier temps, il développe dans son projet initial une argumentation qui correspond *stricto sensu* aux attentes fixées par le cadre législatif du R.M.I. Il est alors lui-même dans la phase minima de reconnaissance de sa propre constitution par les différentes instances chargées de la gestion de ce dispositif d'insertion (A.D.I.). C'est aussi pour lui une phase délicate d'approche et de négociation sur un terrain déjà occupé par des institutions locales (C.L.I.) et autres associations d'insertion. Il s'agit donc de paraître crédible, tout en restant modeste, et pour cela faire montre d'une certaine maîtrise technique et opérationnelle. Ce projet initial présente alors le C.R.E.I.S. de manière synthétique comme un prestataire de service opérant dans le champ de l'insertion sociale. Ce projet respecte la conjugaison d'un droit au revenu à une obligation contractuelle pour la personne concernée et à une évaluation des actions menées, il « colle » jusqu'ici parfaitement à la politique d'insertion ; Le C.R.E.I.S. en même temps s'engage aussi à agir localement et à plus long terme sur les facteurs structurels de pauvreté, affichant ainsi son ambition de transformation sociale en se référant aux valeurs prônant le respect de l'Autre (solidarité, autonomie, égalité, partage) et qui sont, selon lui, au fondement d'une « *conception sociale de la citoyenneté* ».

Cette « philosophie » sous-jacente, bien que reflétant l'esprit de la loi, porte déjà en germe le « décollage » du projet du C.R.E.I.S..

En effet, dès la production du second document, ce projet opère une distanciation vis à vis du terme fixé par le R.M.I. : pour l'Individu, le « I » de son Insertion doit décalquer celui de son Image sociale ; ils finissent même par se confondre dans le second projet, qui abandonne alors toute référence explicite au R.M.I.. Cette translation sémantique émane de la dichotomie relevée entre un marché du travail rétréci et la masse croissante des chômeurs pour lesquels le seul et inaccessible

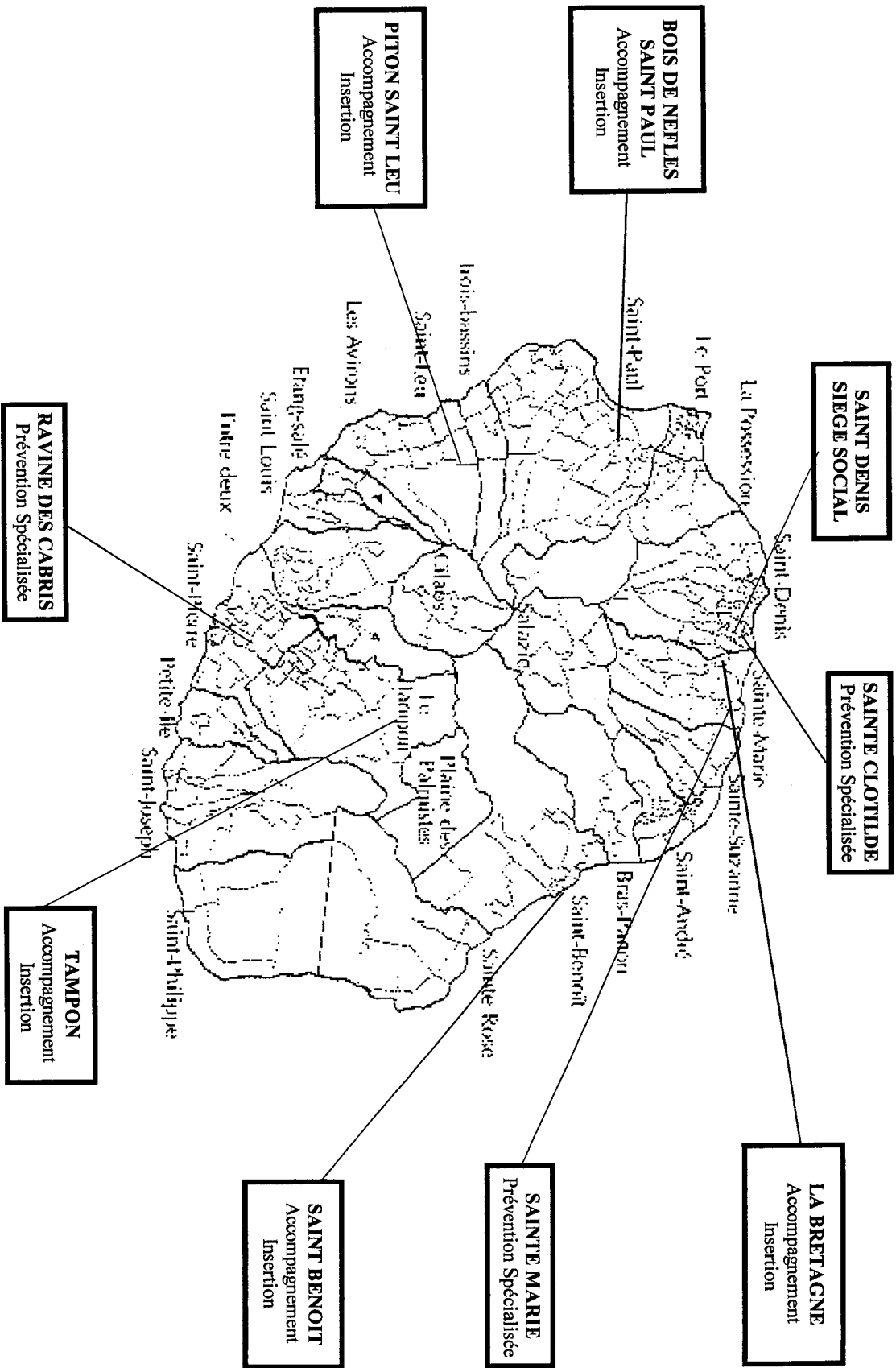
⁵⁷⁸ Le C.R.E.I.S. dispose de deux outils d'insertion professionnelle : le B.I.P. qui a une expérience importante en matière de relogement social et KHEOPS (entreprise d'insertion dans le B.T.P.). Il recherche en outre un partenariat avec différentes entreprises privées (gardiennage, nettoyage industriel etc.).

⁵⁷⁹ Même remarque que pour la note n°570.

horizon de l'emploi représente pourtant encore une espérance d'intégration dans la société.

Le C.R.E.I.S., peut alors procéder à un élargissement de ses missions d'autant plus aisément qu'il est conforté dans l'assurance de son existence par le soutien d'une partie de « l'institutionnel ». Il ne s'adresse donc plus uniquement aux seuls bénéficiaires du R.M.I., mais à tous les individus et ensembles populaires qui vivent dans des situations précaires ou connaissent des formes diverses d'exclusion sociale. Il accentue en conséquence sa vision globale des problématiques et diversifie la palette de ses actions d'insertion. Cette nouvelle dynamique le conduit d'ailleurs à développer un concept innovant, celui du « *chaînon manquant* » apte à relier les populations aux institutions et les institutions entre elles. Cette dimension ouvre ainsi au C.R.E.I.S. de multiples perspectives d'actions et dans un champ d'activités et de compétences beaucoup plus large.

Plan des sites d'intervention du C.R.E.I.S.



9.6 Le schéma général d'intervention

Les équipes sont réparties dès le début sur quatre « antennes » principales situées aux quatre points cardinaux de l'île : dans l'Ouest, Saint Paul ; dans le Nord, d'abord Rivière des Pluies, puis La Bretagne ; dans l'Est, Saint Benoît ; dans le Sud, Le Tampon.⁵⁸⁰ Plus tard, une cinquième antenne s'installe dans le Sud, à Saint Pierre, mais elle est assez vite fermée. Quelques techniciens sociaux interviennent aussi, dans le cadre de conventions spécifiques, dans d'autres villes ou quartiers de l'île (Saint Louis, Cilaos, Saint Philippe, Piton Saint Leu). Enfin, dans le cadre de la Prévention Spécialisée, quatre nouveaux sites sont pour l'instant retenus (Sainte Clotilde et le quartier du Chaudron, Sainte Marie, La Saline les Hauts et La Ravine des Cabris).

(Cf. Figure 2 : Plan des sites d'intervention du C.R.E.I.S.).

Il faut noter que si le schéma d'intervention du C.R.E.I.S. est relativement simple au début, sa mise en œuvre sur le terrain s'avère assez complexe. Les techniciens sociaux doivent en effet chaque fois être en mesure de renouveler les contenus et les objectifs de leurs interventions, et être prêts à s'adapter à de nouveaux sites et à de nouvelles populations.

Ce schéma peut-être résumé de la façon suivante : dans le cadre d'une première convention passée avec l'A.D.I., le C.R.E.I.S., se définissant « *comme un prestataire de services* », doit d'abord, pour chacun des secteurs désignés, procéder à une « *étude sociale préalable à la définition d'un contrat d'objectifs C.L.I./C.R.E.I.S.* ». Puis, ce diagnostic établi et les premiers objectifs convenus entre les parties contractantes, les techniciens mettent en place leurs différents projets d'intervention.

Au début, il s'agit surtout, pour le technicien du C.R.E.I.S., d'entrer en contact et de s'entretenir avec les allocataires du R.M.I., afin d'arrêter avec eux un projet d'insertion et de les accompagner dans leurs différentes démarches ; le technicien doit savoir maîtriser tous les dispositifs existants pour monter, par exemple, des projets avec les sans emploi.

Plus globalement, le travail du C.R.E.I.S. consiste aussi souvent à vouloir redonner vigueur à la vie sociale d'un quartier dans son ensemble, à rétablir, comme il est dit, du lien social. Cette animation passe par des interventions visant, par exemple par le biais des associations du quartier, à élaborer des projets sur la santé, le logement, le patrimoine, l'environnement, les loisirs, l'éducation, etc., projets qui sont censés

⁵⁸⁰ Les caractéristiques de ces sites sont rappelées Annexe 1: Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits), dans les chapitres « Sainte-Marie, Rivière-des-Pluies.Saint-Paul/Bois-de-Nèfles (Hangar-Ruisseau-Bel-Air), p. 410, Le Tampon ZAC Chatoire-Nid-Joli », p. 411.

mobiliser les populations et répondre à leurs attentes. La mise en œuvre de ces différents projets est toujours contractualisée et nécessite un partenariat multiple.

Enfin, toute cette activité fait l'objet de bilans trimestriels envoyés aux organismes financiers. Dans ces comptes rendus réguliers sont comptabilisées et identifiées les personnes bénéficiaires des interventions ; le C.R.E.I.S. explicite et justifie aussi dans ces bilans les fondements et le sens de sa démarche et fait le point sur l'avancement des projets ainsi que sur les difficultés éventuellement rencontrées. Annuellement, à la lecture de ces bilans, les organismes financiers renouvellent ou non les conventions.

Cette trame générale, relativement simple au départ, peut donc être déclinée en quelques mots clefs : dispositifs, contrats ou conventions, projets, finances, interventions, réseaux de partenaires, évaluations. Mais, comme je l'ai déjà souligné, les techniciens sociaux vont devoir apprendre à tisser sur ce nouveau métier et adapter leur ouvrage à la complexité du corps social. L'essentiel de cet apprentissage se fait sur le tas. Il s'appuie sur l'expérience professionnelle ou sur les compétences particulières ; il est marqué d'hésitations mais aussi de spontanéité ; il s'élabore enfin dans la réflexion et l'expérimentation.

9.7 Les traces des formations et des parcours professionnels initiaux et les ambitions d'ingénierie sociale

Cette volonté de fédérer les personnels autour d'une technicité nouvelle se heurte pourtant dès le départ au paradoxe que la diversité engendre. L'étude de la phase prospective ainsi que l'examen approfondi des différents bilans et évaluations montrent que les techniciens du C.R.E.I.S. sont, dès le début, à la recherche d'une méthodologie commune, nouvelle organisation et nouvelles obligations obligent, mais qu'ils impriment aussi, chacun dans leur travail et sur leur secteur, la marque individuelle de leur formation initiale et de leur parcours professionnel.

Comme l'indique mes analyses des études diagnostiques et des bilans fournis par les différentes antennes,⁵⁸¹ les approches de chacun des intervenants varient ainsi, en fonction des compétences ou des appétences personnelles. Ces variations sont perceptibles, par exemple, dans les choix lexicaux retenus pour qualifier les interventions d'accompagnement individualisé et qui diffèrent suivant les secteurs : suivi, observation, particularité. Ces distinctions se révèlent encore à travers l'appréciation par les techniciens des critères devant être indiqués ou non dans l'évaluation : identification précise pour le suivi ou seulement état de la personne dans l'observation. Pour répondre aux exigences de l'évaluation, ils expérimentent ainsi des formes variables de comptes rendus, marquées de quelques hésitations révélatrices de

⁵⁸¹ Cf. Annexe 1: Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits), chap. 22, « LES BILANS D'ACTIVITE DU C.R.E.I.S. DE 1996 », p. 406

leur fond professionnel. L'analyse détaillée, par exemple, du bilan du 31 mai 1997⁵⁸², permet de saisir les nuances qui partagent les secteurs, mais elle montre aussi, la diversité des interventions entreprises et la difficulté à relier, au travers les actes d'insertion, l'individuel au collectif

Ces différences d'interprétation expliquent aussi des priorités et des pratiques particulières, elles-mêmes variables en fonction des conditions locales (géopolitiques, économiques, partenariales, etc.) de chacun des secteurs d'intervention : ainsi, par exemple, des interventions axées sur l'insertion sociale avec suivi individuel pour telle assistante sociale ; un travail relationnel régulier avec des jeunes ou des populations marginales du quartier pour tel éducateur ; l'élaboration d'un projet d'ampleur collective pour tel agent de développement ; la réalisation de travaux d'aménagement pour tel technicien du B.I.P..

Ces variations méthodologiques sectorielles et individuelles, et qui sont perceptibles, de la phase diagnostique à celle de l'évaluation, dans l'approche du terrain, dans l'usage d'un vocabulaire spécifique, dans les hésitations ou les réticences à fournir les coordonnées des allocataires, dans les axes prioritaires donnés aux interventions, dans le choix des supports à ces interventions, dans le contenu des évaluations, sont autant de recherches finalement très pragmatiques, car tout ou presque reste à inventer pour ces techniciens. Mais, dans ce qui peut paraître une improvisation plus ou moins réussie, est mis en évidence, pour chaque intervenant, le poids de son héritage professionnel⁵⁸³.

En outre, il s'avère que perdure une répartition sexuelle des tâches, somme toute assez classique. Ainsi le travail de contact et de négociation avec les partenaires extérieurs (politiques, financiers, associatifs, etc.), la mise en place des projets d'envergure collective, la réalisation des travaux extérieurs ou de réhabilitation de l'habitat, les actions de formation, sont le plus souvent des responsabilités qui incombent aux hommes ; tandis que les femmes assurent davantage, l'accueil, les entretiens et les suivis individuels, s'occupent de la bonne administration des dossiers (et de la rédaction des études diagnostiques et des premiers bilans), participent aux groupes de femmes et interviennent dans les champs de la santé, de l'éducation, de la petite enfance. Dans les premiers temps d'existence du C.R.E.I.S., sur chacun de ses sites, exerce d'ailleurs un couple mixte de techniciens qui n'est pas sans rappeler le traditionnel couple éducatif ou thérapeutique. De plus, les principales difficultés relevées dans les bilans, et avec lesquelles les techniciens du C.R.E.I.S. disent devoir composer et se montrer inventifs, sont relatives à :

⁵⁸² *Ibidem*, 23. BILAN DU 31 MAI 1997, p. 422.

⁵⁸³

- L'identification et au contrôle des populations qui heurtent de front l'implicite code déontologique de ces travailleurs sociaux
- La notion même d'intervention, délimitée dans ses objectifs et dans le temps, et qui contrarie la « *philosophie générale d'intervention* » défendue par le C.R.E.I.S., consommatrice, elle, de longue durée.
- L'évaluation de ces interventions, perçue souvent comme un regard arbitraire sur le travail des techniciens, mais surtout comme autant de procédures administratives et comptables fastidieuses et restrictives, qui finalement brouillent la vision des réalités de terrain.
- La gestion complexe des relations partenariales, avec les élus, les financeurs, les administratifs, les associations, les entrepreneurs.
- La connaissance précise des dispositifs et des procédures.
- La problématique du non-emploi sur les quartiers, et de manière globale, celles liées aux problèmes de santé, de logement, de scolarité, etc., rencontrés par les populations.

Pour améliorer les réponses à ces difficultés de terrain, les techniciens débattent donc, au cours de multiples réunions pédagogiques ou institutionnelles, de la pertinence et de la mise en place d'outils, de modèles, de référentiels, de méthodes. Ils élaborent une réflexion critique à partir du questionnement de leurs expériences sur les différents secteurs et autour de thématiques plus générales (santé, logement, travail, etc.), et tentent ainsi de définir une conduite d'entreprise cohérente, capable d'intégrer la transversalité et la multiplicité des approches.⁵⁸⁴ Cette longue et difficile élaboration à l'interne se double, on l'a vu, d'une volonté de collaborer à l'externe avec la recherche universitaire, de participer à des séances de travail avec d'autres organismes (IRTS, par exemple), et d'inciter le personnel à poursuivre des formations qualifiantes.

L'ambition avouée du C.R.E.I.S. étant de parvenir, à terme, à transformer ses techniciens sociaux en ingénieurs sociaux.

Des différentes études que j'ai menées, et dont les résultats ont été remis au C.R.E.I.S., j'ai pu conclure que les techniciens du C.R.E.I.S., issus d'horizons professionnels très divers et formés à des époques et selon des références qui sont loin d'être identiques, développent donc sur leurs nouveaux terrains de « travail du social » des stratégies d'approche parfois très empiriques et circonstancielles.

⁵⁸⁴ Cf. Annexe 2 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000, chap. 28.1.2 « Des réunions pédagogiques et institutionnelles de réflexion et de mise en cohérence des pratiques professionnelles », p. 473 et le chap. 28.1.2.4, consacré à la « Réunion pédagogique du 17/04/98 », p. 481.

Néanmoins, cette obligation d'agir, au travers les dispositifs d'insertion, semble « *transformer* »⁵⁸⁵ en quelque sorte les divers spécialistes du social, quitte à ce que cette « *transformation* » se fasse actuellement au prix de quelques hésitations méthodologiques ou de certaines réticences déontologiques. Il semble que nous assistions à présent, à travers les méandres et les difficultés des nouvelles politiques sociales, à un processus empirique d'auto formation des intervenants. Cette nouvelle définition des métiers de l'intervention sociale se faisant donc à mesure de leur application et de leur implication sur le terrain, et sans doute, comme l'écrit encore Jacques ION, en essayant d'agir de plus en plus en « coproduction » avec les usagers.

A ce titre, si l'on examine de manière diachronique, le parcours du C.R.E.I.S., depuis sa fondation jusqu'à nos jours, les progrès dans la maîtrise méthodologique des projets et des interventions, est évidente. Pour autant, les situations de terrain sont d'une telle variabilité et complexité, que les pratiques, sans cesse, demandent à être analysées et révisées. Les expériences sont rarement reproductibles et les modèles ne peuvent être considérés comme immuables. Comme le souligne la direction du C.R.E.I.S., « *actuellement la réflexion sociale se développe autour du local en mettant l'homme au centre* », et si il existe un cadre de travail, il doit rester, toujours selon cette direction, « *évolutif* »⁵⁸⁶.

9.8 Le partenariat et ses difficultés

La notion de partenariat, ou de dynamique partenariale, s'impose aussi aujourd'hui comme une évidence dans le langage et les pratiques des diverses organisations à caractère social. La nécessité de s'associer avec d'autres personnes ou organismes pour travailler autour d'un projet est maintenant intégrée dans la méthodologie pratique de l'intervention sociale. Les différents dispositifs mis en place dans le cadre des nouvelles politiques sociales ne peuvent d'ailleurs réellement fonctionner que de cette façon. Cette obligation de partenariat correspond en définitive aux dispositions légales et financières auxquelles les associations sont tenues de se référer (conventions, etc.). Mélange de choix et d'obligations, le travail en partenariat comporte nombre de difficultés et n'est pas forcément, comme le laisse entendre l'accolade systématique des mots « dynamique et partenariale », justement toujours très dynamique.

Le C.R.E.I.S. fait régulièrement part dans ses différents bilans des difficultés rencontrées en la matière. La première année de son existence, dans un de ces bilans, il propose même, pour remédier aux défaillances qu'il observe sur certains secteurs

⁵⁸⁵ Cette idée de « *trans-formation* » (c'est-à-dire, de formation à travers les pratiques et les réflexions qui s'élaborent à propos de ces pratiques) est avancée lors de ma contribution au séminaire du CREA du 30/10/98 : FIGUERAS R., *Des travailleurs aux techniciens sociaux, les « trans-formations » du social*, octobre 1998.

⁵⁸⁶ Cf. Annexe 2 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000, chap. « Différentes versions », p. 483.

dans les relations avec ses partenaires, de mettre en place des « *cellules interpartenariales* », chargées d'animer des rencontres de travail et de réflexion⁵⁸⁷.

En fait, il s'avère que la gestion de ces différents réseaux de partenaires est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Cette difficulté tient en particulier à l'extrême variété des partenaires possibles mais aussi au degré de dépendance qui s'établit entre eux. En ce qui concerne le C.R.E.I.S., certains partenaires sont incontournables car ce sont eux qui financent tout ou partie des projets et des dispositifs : Etat, Région, Département, Commune, qui par l'intermédiaire d'organismes comme L'A.D.I. et les C.L.I., les PLIE, les Agences de l'emploi, les sociétés d'aménagement, etc., conventionnent et financent les interventions. De l'importance et de la qualité des relations du C.R.E.I.S. avec ces décideurs et payeurs dépend donc son existence.

D'autres partenaires, avec lesquels les relations de travail ont un caractère moins stratégique, comme les associations de quartier, représentent néanmoins des collaborateurs indispensables. Les difficultés dans la mise en place du partenariat relèvent alors souvent de problèmes fonctionnels, personnels et quelque-fois politiques. Des partenaires beaucoup plus occasionnels se présentent aussi parfois. Ils sont souvent issus de la population du quartier ou de son environnement immédiat. Ils apportent leurs savoir-faire et sont, dans le cadre d'un projet précis, plutôt utiles.

Dans les documents intermédiaires que j'ai fournis au C.R.E.I.S., plusieurs exemples de partenariat sont présentés et analysés.

9.8.1 Le partenariat avec l'A.D.I. et les C.L.I.

L'exemple de L'A.D.I. et des C.L.I., est à ce titre significatif de la situation de dépendance et des graves difficultés rencontrées dès la mise en place du C.R.E.I.S. Ainsi, dans le *Document n°1*, je notais déjà que L'A.D.I., agence dont dépend financièrement le C.R.E.I.S., a du mal à démarrer et que, par conséquent, le C.R.E.I.S. à ses débuts rencontre, lui aussi, beaucoup de difficultés pour se mettre en place et pour fonctionner. Après six mois de fonctionnement, le C.R.E.I.S. ne perçoit en effet toujours pas de financement. Il est même obligé de demander à sa banque l'octroi d'un prêt, qui, heureusement pour lui, est accordé grâce à l'ancien crédit (si l'on peut dire) dont bénéficiait l'A.P.R.E.S.. Ce retard de paiement se renouvelle, pour des raisons administratives, au premier trimestre de chaque année. Les conséquences en matière d'équilibre budgétaire sont catastrophiques, et nous avons vu précédemment toute la dimension que revêt cet aspect financier⁵⁸⁸.

⁵⁸⁷ Cf. Annexe 1: Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits), chap. « Révision de la politique partenariale », p.417.

⁵⁸⁸ Cf. *L'argent, le nerf fragile du social*, p.192

En dehors de cet aspect déterminant, le partenariat avec l'A.D.I. et les C.L.I. se trouve aussi cadré, nous le savons⁵⁸⁹, par des exigences conventionnelles qui fixent par exemple, le nombre d'allocataires à accompagner et qui, après la réalisation et l'acceptation de « l'étude sociale préalable à la définition d'un contrat d'objectif C.L.I./C.R.E.I.S. », autorise la mise en place des projets proposés. Les bilans trimestriels d'évaluation des interventions complètent ce dispositif contractuel. Cette organisation générale instaure donc une dépendance financière mais elle ordonne aussi les orientations principales des interventions sociales et valide ou non les projets.

Ce partenariat obligé place les associations qui en dépendent dans un système quelque fois arbitraire dans lequel les influences hiérarchiques permettent, selon les cas, de favoriser ou au contraire de contrarier les ambitions de travail du C.R.E.I.S. Parfois, les succès ou les difficultés d'une collaboration ne résultent que du rôle d'un seul personnage clef. Ainsi, si telle directrice de la DASS, en poste à cette époque, fait jouer, semble-t-il, à outrance son droit de regard au sein du Conseil d'Administration de l'A.D.I. et si elle ne se montre pas spécialement coopérante avec le C.R.E.I.S., la chargée de mission à l'A.D.I. ainsi que son directeur font en revanche confiance à son équipe.

Ces divergences au sein de l'administration centrale sont par ailleurs alimentées par les opinions des responsables de chacune des C.L.I. avec lesquelles le C.R.E.I.S est censé collaborer. En effet, au début, l'accueil sur le terrain est plutôt mitigé. Ainsi, en prologue de son bilan du 15/9/97, le C.R.E.I.S. souligne à nouveau les difficultés qu'il rencontre, en provenance d'autres intervenants ou de la part de certains « partenaires »⁵⁹⁰, pour faire admettre sa présence sur le terrain, auprès des usagers. L'incrédulité exprimée par les rivaux, à propos des interventions du C.R.E.I.S., et les réponses qu'elle suscite chez cet organisme, sont néanmoins en partie le résultat de situations conflictuelles très localisées. Les raisons évoquées pour expliquer les rivalités et les conflits sont en outre parfois assez inattendues.

- Ainsi, à Sainte Marie, la mairie souhaite que le C.R.E.I.S. intervienne sur La Rivière des Pluies malgré l'opposition du technicien de la C.L.I. En guise d'explication, il est rapporté que cette municipalité est de droite et que le responsable de la C.L.I. est un opposant au maire. Aux dernières élections municipales, il se présente en effet sur une liste concurrente. La présence d'un organisme travaillant dans le cadre de l'insertion des populations peut donc aussi représenter un terrain d'élection (en quelque sorte) dont certains responsables, qu'ils soient politiques ou professionnels ou les deux à la fois, sont prêts à profiter en éliminant, si nécessaire, leurs concurrents directs.

⁵⁸⁹ Cf. Le schéma général d'intervention, p. 203.

⁵⁹⁰ Noter les guillemets dans le texte.

- Dans ce contexte de méfiance, les actions du C.R.E.I.S. sont donc examinées par le technicien de la C.L.I. avec une attention particulière. Il ressort des explications données par celui-ci, lors de la réunion du 19/12/97 à l'A.D.I.⁵⁹¹, que, si l'on se réfère au bilan de fin d'année, 90% des objectifs fixés n'ont pas été atteints. Par exemple, il reproche le fait que les deux associations de quartier ne sont ni structurées ni autonomes, qu'elles restent sans moyens et qu'une formation d'encadrants n'a pas été réalisée, comme prévu initialement dans la commande de la C.L.I. Actuellement, dit-il, ces associations deviennent des associations para-municipales. Il s'interroge aussi sur le rôle du président de l'association du quartier de Rivière des Pluies, censé réunir la population, et qui ne le fait, selon lui, que le soir devant un baby-foot.
- Le C.R.E.I.S. reproche aussi à la C.L.I., lors de cette réunion, de ne pas avoir dit les choses avant que l'on atteigne ce point de non-retour. Côté A.D.I., tout en mettant en garde chacun de vouloir raviver la charge émotionnelle, l'on se demande aussi : *« pourquoi aucun échange ou reprise de parole n'ont-ils été possibles ? Y aurait-il eu une mauvaise compréhension des objectifs ? Est-ce que des interventions extérieures auraient forcé les règles du jeu ? »*.
- Pour contrer cette opposition sur le terrain professionnel, le C.R.E.I.S. défend l'idée d'une évaluation comprise dans la durée et non au regard d'actions ponctuelles. Mais surtout, il affiche sa conviction, que le critère le plus pertinent pour évaluer les actions entreprises, est l'expression des populations elles-mêmes. Cette mobilisation critique des usagers permettrait d'arbitrer les différences d'appréciation sur le travail effectué.
- Le C.R.E.I.S. explique encore, au cours de cette réunion au sommet, que dans ce cas, deux conceptions du social s'opposent : la C.L.I. est essentiellement préoccupée par les questions matérielles et par l'évaluation. Elle est guidée par un souci de rentabilité dans un temps donné. Tandis que le C.R.E.I.S., est davantage intéressé par tout ce qui a trait à la relation humaine et il inscrit donc ses interventions, dans la globalité et dans la durée⁵⁹². Chacun restant dans sa

⁵⁹¹ Réunion « au sommet » tenue à l'A.D.I., le 19/12/97, en présence de la responsable de l'A.D.I., des représentant(e)s de toutes les C.L.I., de la direction et de l'ensemble des techniciens sociaux du C.R.E.I.S.. Cette réunion a pour principal objectif d'explicitier la démarche et les interventions du C.R.E.I.S. et de mettre au point une coordination plus efficace avec les C.L.I. Les rapports conflictuels avec le responsable de la CLI de Rivière des Pluies sont largement débattus en présence de celui-ci.

⁵⁹² On retrouve des problématiques identiques avec les sociétés d'aménagement. Ainsi la technicienne du C.R.E.I.S., qui mène des enquêtes sociales pour le compte d'une société d'aménagement à Cilaos, se voit reprocher, dit-elle, par le responsable de cet organisme, de passer trop de temps en discussion avec les familles (approche qui correspond à celle du C.R.E.I.S.), au lieu de se limiter au questionnaire établi. Elle souligne, en outre, qu'une fois cette feuille de renseignements remplie, il y a : *« plusieurs commissions et au bout d'un an, on sait si les travaux peuvent se faire. Actuellement, on ne sait pas combien de familles vont en bénéficier. La difficulté avec [l'aménageur] c'est qu'on n'a pas de nouvelles ou alors des fausses nouvelles. Les familles investissent, elles achètent des meubles, etc., persuadées d'avoir*

logique, explique-t-il, aucun consensus ne semble possible et même si les positions évoluent, le poids du passé pèse encore bien lourd et en attendant les habitants font les frais de ces logiques différentes.

- Le ton et le contenu du bilan du 15/09/97, sur le secteur de Rivière des Pluies, reflètent bien les dernières préoccupations des techniciens sociaux. En effet, ce bilan, réduit à un texte de trois pages, aligne les modes de suivis individuels et les projets collectifs, mais surtout, il insiste sur l'aggravation des problèmes individuels auxquels les techniciens sont confrontés : « *les états de crise et les décès sont en augmentation significative* », « *notre service est un véritable lieu d'accueil pour des personnes en perte de toute auto considération* », « *les problèmes liés à l'alcoolisme sont inquiétants* », « *nous sommes amenés à accueillir et à écouter des personnes présentant des signes de toxicomanie (zamal, médicaments)* ». Ce triste bilan semble avoir été rédigé par les techniciens sociaux avec l'espoir de pouvoir justifier une dernière fois leur présence et de démontrer le rôle relationnel qu'ils assurent auprès de ces populations en état d'extrême fragilité. Il est trop tôt, estiment-ils, pour juger des résultats de leur intervention sociale. « *La CLI met fin à l'intervention. Il s'agit d'un problème de rivalité inter communale, St Marie voulant se réappropriier le travail fait sur Rivière des Pluies. Pour l'évaluation, la population est le meilleur critère. Elle ne comprend pas la fin de l'intervention du C.R.E.I.S. et demande un prolongement de sa présence sur le site pendant 1 ou 2 ans ; nous avons besoin de « tuteurs », disent-ils. L'évaluation est le plus souvent faite par les institutions elles-mêmes, alors que la population peut mieux la définir* » (Réunion C.R.E.I.S. du 14/11/97). En tout état de cause, la C.L.I. demande à l'A.D.I. de ne pas renouveler sa convention avec le C.R.E.I.S. Le C.R.E.I.S. devient ainsi *persona non grata* à Rivière des Pluies.
- Aujourd'hui, cette équipe du C.R.E.I.S. est partie travailler sur un autre secteur, celui de La Bretagne, et le technicien de la C.L.I. s'est installé au Tampon. Là, il semble réitérer ses critiques vis à vis de l'équipe de techniciens du C.R.E.I.S., elle qui intervient depuis le début sur ce secteur et qui pourtant, jusqu'à présent, fonctionnait en bonne entente professionnelle avec celle de la C.L.I. Il faut dire que sur ce site du Tampon, la directrice de la C.L.I., qui est assistante sociale de formation et d'expérience, connaît personnellement le directeur du C.R.E.I.S.. Elle se montre donc plutôt coopérante pour travailler avec ses équipes. Par exemple, en juillet 1996 sur l'initiative de cette C.L.I., une journée porte ouverte est organisée. Il s'agit de présenter le C.R.E.I.S. à la population et à différents partenaires et autorités locales. De nombreuses invitations sont donc envoyées et, entre autres, le maire du Tampon et le sous-préfet de St Pierre vont y répondre favorablement. Ce dernier se dit d'ailleurs, au cours de

une amélioration [...] Comment faire pour qu'un refus [de l'aménageur] ne termine pas pour eux l'intervention ? ». Quant aux interventions du C.R.E.I.S., elles sont décrites comme étant réalisées en concertation avec les populations, inscrites dans la durée et selon un schéma global d'accompagnement social et familial. (Cf. Annexe 2 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000, « Enquêtes à Cilaos », p. 479)

sa visite, entièrement séduit par les projets du C.R.E.I.S.⁵⁹³ Mais, après le départ de cette responsable de la C.L.I., et son remplacement par le directeur venu du secteur de la Rivière des Pluies, les relations professionnelles semblent devenir aujourd'hui plus compliquées. Heureusement, un des techniciens du C.R.E.I.S. sur ce site est « un ami d'enfance du maire ». Il pourrait ainsi faire office, le cas échéant, de « diplomate » du C.R.E.I.S. auprès de la municipalité (c'est du moins ce qui m'est rapporté par un technicien).

- A Saint-Paul, la C.L.I. affiche aussi au début une certaine suspicion vis à vis du C.R.E.I.S. qui est encore une association inconnue dans le domaine de l'insertion. Au départ, le C.R.E.I.S. est même perçu, sur ce site, comme une « C.L.I. bis » par les techniciens de la C.L.I.⁵⁹⁴. On sait seulement qu'elle émane de l'A.P.R.E.S.. Cette affiliation n'arrange d'ailleurs en rien les relations. Les techniciens de la C.L.I., de manière générale, semblent se méfier de l'introduction de travailleurs sociaux issus de la prévention ou d'agents de développement sur leur propre terrain d'intervention.
- Les attendus de ces différents professionnels ne sont d'ailleurs pas les mêmes. Selon les conceptions du C.R.E.I.S., qui apparaissent dans les premiers documents⁵⁹⁵, les projets doivent être élaborés en concertation avec la population. Cette approche prend du temps car il faut apprendre à connaître les gens et leur quartier, afin d'établir au préalable une étude diagnostique puis mobiliser la population pour construire des projets. Dans ces conditions, les C.L.I. reprochent surtout au C.R.E.I.S. son inactivité. Pour son directeur, « *Le climat est décourageant. Jusqu'en mars 1997 tout l'environnement est hostile. On nous dit « vous venez chercher de l'argent, vous dérangez les habitudes etc.»* ».
- En outre, la position de dépendance des techniciens du C.R.E.I.S. à l'égard de ceux des C.L.I. devient source de suspicion réciproque et de conflits. Cependant, au bout d'une année, et malgré toutes les difficultés rencontrées, plusieurs actions ayant été effectivement menées, les relations avec les partenaires s'améliorent et leurs sollicitations présentent même parfois un

⁵⁹³ Le sous-préfet est spécialement intéressé par le projet R.E.A.C.T.I.F. (Réseau Expérimental d'Accueil général et d'orientation pour le Travail, l'Insertion et la Formation), qu'il a déjà expérimenté à Evry. Ce projet considéré comme une expérience innovante consiste à « rapprocher les services des usagers et assurer un égal accès aux services pour tous les usagers ». Ce « réseau HUMAIN » [installé dans les mairies annexes] serait doté des moyens modernes de communication... ». Il est actuellement mis en place dans certains écarts de La Réunion (bourg des Makes, Petite île, Piton Goyave). Cf. REACTIF, *Dossier de présentation de REACTIF*, janvier 1997.

⁵⁹⁴ Problème évoqué lors de la réunion du 6/3/98 à Bois de Nèfles Saint Paul. Car effectivement, deux ans avant que le C.R.E.I.S. ne s'installe, une C.L.I. était prévue sur Plateau Caillou (« nouvelle ville » construite au dessus des rampes de Saint Paul et qui dépend donc administrativement de cette C.L.I. de Saint Paul).

⁵⁹⁵ cf. *supra*, texte fondateur et texte majeur, p. 196 et p.197.

caractère ambigu : « *une fois que tu es sorti de l'eau, les mêmes qui étaient vent contraire deviennent alors vent porteur. Tout ce qui est innovant devient intéressant, on reçoit trois coups de téléphone par jour pour des demandes d'intervention. Actuellement le problème est d'avoir trop de travail* », relève la direction du C.R.E.I.S.

9.8.2 Les relations avec les municipalités

Avec les élus et les responsables politiques, les relations sont aussi parfois compliquées à gérer. Une des raisons principales, avancées pour évoquer les difficultés rencontrées, est de l'ordre de la méfiance réciproque. Cette distance critique des politiques à l'égard des professionnels du social est connue. Ils reprochent toujours le coût excessif des dépenses sociales (et dans ce cas, en particulier, la part très importante des rémunérations) et le mettent en balance avec le manque d'efficacité dont seraient essentiellement responsables, selon eux, les différents professionnels impliqués sur le terrain. En même temps qu'ils additionnent les contre performances des équipes professionnelles, les politiques ne cherchent pas souvent à les aider concrètement ou bien ils tiennent difficilement leurs promesses.

De leur côté, les professionnels du travail social se méfient des politiques car ils estiment que ces derniers sont toujours disposés à récupérer à leur profit les actions mises en place avec les populations. Le clientélisme, vieille tradition locale, est encore une réalité quotidienne. Elle est aussi inscrite dans l'esprit des habitants qui n'hésitent pas à utiliser « le maire » et ses préférences. L'octroi d'un petit boulot ou d'une aide matérielle passe souvent par cette connaissance directe et par une certaine allégeance à l'égard des élus. De plus en plus aussi, ce recours direct à l' élu local, qui à l'échelon municipal ou départemental n'est jamais très loin, s'exerce sous la pression (barrage de routes, occupation de locaux, etc.).

Pour en revenir aux professionnels, les pressions existent aussi sur eux de la part des élus. Parfois, les intervenants tombent sous influence. D'autres fois, ils sont contraints d'utiliser les contradictions des différents partisans en présence pour parvenir à leur fin. En résumé, les techniciens tentent de négocier et convaincre sans pour autant se compromettre. Je vais illustrer ces propos de quelques exemples :

- Au Tampon, la municipalité fait diligence pour s'approprier les projets proposés par le C.R.E.I.S., en ouvrant elle-même des structures jusqu'ici inexistantes ou laissées depuis longtemps à l'abandon. Ainsi, l'annonce ou la mise en place des projets de gymnastique volontaire et de crèche parentale, ont incité la municipalité à en faire autant et à devancer le C.R.E.I.S. dans la réalisation de ces projets. La commune propose maintenant sur le quartier des séances de gymnastique et promet la réouverture de la crèche municipale en mars 1998. Ces contre projets ont été un temps perçus, par les techniciens sociaux, comme des entraves à l'activité du C.R.E.I.S. ou comme une récupération de leurs initiatives, mais rapidement, ils ont intégré cette réaction des élus comme un élément positif. En

effet, disent-ils, si les responsables communaux sont amenés à réagir ainsi aux propositions du C.R.E.I.S., en améliorant eux-mêmes les services dus à leurs administrés, l'objectif de dynamisation du quartier est atteint. Le fait que la municipalité investisse dans ce type de projets, après que le C.R.E.I.S. ait pointé leur absence et leur nécessité, est donc perçu par les techniciens du C.R.E.I.S. comme un retour inattendu mais intéressant pour les populations. Cette expérience servira d'ailleurs au C.R.E.I.S. pour affiner son approche du monde politique et pour définir quelques grands principes de négociation⁵⁹⁶.

- La fête organisée par le C.R.E.I.S. sur la Z.A.C. Paul Badre le 11/07/98 illustre parfaitement cette intelligence diplomatique : le député maire du Tampon, qui au début (et malgré sa présence à la journée « porte ouverte ») se montre très réticent et soupçonneux à l'égard du C.R.E.I.S. et qui, après maintes sollicitations, ne daigne recevoir dans son bureau le responsable de cet organisme qu'*in extremis*, une fois convaincu de l'impartialité politique du C.R.E.I.S., finit par lui fournir les stands, le matériel d'animation, l'animateur... et aussi par rendre visite l'après-midi aux organisateurs de la fête. Il fait alors un discours élogieux à l'adresse du C.R.E.I.S., et le conclut par une offre, aux habitants du quartier qui participent à cette fête, d'aménager, sous la responsabilité du C.R.E.I.S., « une placette avec du carrelage » (en place et lieu de l'actuel terrain vague sur lequel se déroule la fête), et par la promesse enfin, d'octroyer à cet organisme à vocation sociale, un marché de cinquante abris bus. Le déroulement de cette journée met en jeu, dans une unité d'espace et de temps, les différents acteurs impliqués dans le travail de quartier et constitue en quelque sorte une bonne et classique mise en scène. Elle permet au C.R.E.I.S., entre autres bénéfiques, de vérifier le bien fondé de sa stratégie vis à vis des politiques : sachant que ces derniers tentent immanquablement de récupérer les interventions sur les quartiers et auprès des populations, il s'agit, non de les tenir à l'écart, position risquée et difficile à tenir, mais au contraire de s'appuyer sur eux pour agir, contraints qu'ils sont aussi de négocier avec les professionnels. Il est noté que c'est d'ailleurs la première fois qu'une fête au Tampon n'est pas décorée d'une banderole de la municipalité. Cependant, malgré la satisfaction affichée à la fin de cette épuisante journée, les promesses du député maire resteront lettre morte. Aucun projet n'a en effet été élaboré pour « acter » ses déclarations de circonstance. Bien maladroite récupération donc de la municipalité et désillusion

⁵⁹⁶ « Aborder les responsables politiques avec énormément d'humilité et de neutralité car leurs aspirations sont fluctuantes et des blocages peuvent survenir (en particulier financiers) entraînant alors de mort lente la fin des associations ; donc ne pas être arrogant, éviter de trop se mettre en valeur, surtout quand on estime ses projets pertinents, sinon on court le risque de se faire mal voir par les concurrents ; la façon de se présenter est donc hyper importante ; il faut respecter chacun ; notre fragilité vient de la façon dont on aborde les autres ; il faut savoir parfois les caresser, les cocooner, sans pour autant baisser son pantalon, etc. Par exemple, lors de la présentation des emploi-jeunes en présence du sous-préfet, nous avons oublié d'inviter la coordinatrice emploi-formation. Il existe tout un réseau en ce qui concerne les invitations. Elle aurait pu nous faire payer très cher notre oubli, un préfet part, un administratif reste. Heureusement il n'en a rien été », est-il rappelé en substance aux emploi-jeunes, alors fraîchement débarqués au C.R.E.I.S. (réunion du 3/4/98).

relative ou sentiment de fatalisme, pour des techniciens et des populations du quartier finalement habitués à ce genre d'épisodes.

- Sur le site de Bois de Nèfles Saint-Paul, la méfiance est telle à l'égard de l'équipe municipale de l'époque⁵⁹⁷ que les techniciens du C.R.E.I.S. préfèrent dans leurs bilans ne pas indiquer les adresses des bénéficiaires. La forte suspicion, qui existe sur ce secteur, de risque de récupération politique, de détournement des dossiers à des fins électoralistes ou partisans, s'étaye sur une connaissance des pratiques courantes en ce domaine. Le dernier week-end de février 1998, un cambriolage a d'ailleurs lieu dans les locaux du C.R.E.I.S. à Bois de Nèfles St Paul : seuls les dossiers des allocataires sont emportés. Les techniciens sont alors en droit de se demander à qui profite ce vol de documents, *a priori* sans valeur marchande, mais qui répertorient tous les allocataires du secteur et qui décrivent leurs problèmes et leurs aspirations. Les maisons de quartier et les associations sont aussi l'enjeu dans ce secteur des calculs et des manœuvres politiciennes. Nous en verrons un exemple dans la partie suivante consacrée au partenariat avec les associations.
- Selon le C.R.E.I.S., de nombreux projets s'avèrent aussi impossibles à réaliser, à cause de l'hermétisme de certains élus municipaux, incapables de collaborer franchement avec des organismes qu'ils ne maîtrisent pas ou dont les points de vue ou les actions contrarient leur vision municipale et politique. Ainsi, à Saint Benoît, importante localité située dans l'Est de la Réunion, où le maire était encore il n'y a pas si longtemps le premier secrétaire de la section locale du parti socialiste, les techniciens du C.R.E.I.S. ont longtemps rencontré nombre de réticences, voire des empêchements, pour lancer des projets avec la population d'un quartier, Bras Fusil, considéré comme particulièrement sensible.
- Cette mainmise des municipalités dans la mise en œuvre des interventions sociales ainsi que leur implication dans les dispositifs outrepassent souvent le but de leur mission et ne relèvent pas toujours de leur compétence. Cette confusion des rôles brouille souvent les relations partenariales mais elle se révèle aussi et surtout dommageable pour les projets, leurs promoteurs et leurs bénéficiaires. Ceci est particulièrement sensible dans la gestion des différents contrats établis dans le cadre des aides aux chômeurs et pour favoriser l'emploi, (CES, Emplois-jeunes, etc.). Ainsi, par exemple, une municipalité du Sud, cette fois-ci d'obédience communiste, recrute des CES pour des emplois communaux. Puis, elle propose, dans le cadre d'un PLIE, de les transformer, à échéance de leur contrat, en Emplois-jeunes pour intervenir sur les quartiers. Mais cette transformation se fait

⁵⁹⁷ A Saint-Paul, les deux maires, qui se sont succédés avant l'élection de l'équipe actuelle (celle de 2000), ont été, au cours de leur mandat, inculpés, sous divers chefs d'accusation (trafic d'influence, détournement de l'argent public, etc.) et ont été longuement emprisonnés. La commune de Saint-Paul est en superficie une des plus grandes, sinon la plus grande de France. Habituellement, les équipes municipales élues se situent politiquement à droite.

sans définir ni le contenu ni le profil du poste et sans davantage établir de critères de sélection particuliers (motivation, compétence, etc.). Le recrutement s'est fait en « quatre jours » et « par des voies inconnues », explique-t-on. En fait, il faut entendre que les candidatures ont été imposées par la municipalité, selon ses propres critères. Le C.R.E.I.S., ainsi sollicité pour former ces jeunes, tente, malgré tout, de définir avec le responsable du PLIE un projet de proximité de « médiateurs sociaux de quartier ». Mais, la demande de transformation expresse (deux mois et demi) de ces personnes CES en « médiateurs sociaux de quartier », telle qu'elle est exigée par les responsables des politiques d'insertion sur cette localité, n'entre pas sérieusement dans les logiques de travail du C.R.E.I.S.. Ce dernier estime en effet qu'il doit former des professionnels aptes à intervenir et à répondre au besoin social d'un quartier. Il faut donc un minimum de temps pour l'apprentissage, mais aussi des gens motivés et prêts pour ce genre de formations et de travail. C'est du moins avec ces arguments que le C.R.E.I.S. explique le relatif échec de cette formation contrairement à celle qu'il a produite sur une autre municipalité, celle de Saint Joseph, pour des Emplois-jeunes dont le recrutement a été effectué, cette fois-ci selon des « critères pré-requis » et « en prenant du temps » et, pour les candidats, avec « une adhésion à une mission sociale ». ⁵⁹⁸

9.8.3 Le travail avec les associations

Un des axes d'intervention privilégié du C.R.E.I.S. est le soutien aux associations de quartier (formation, aide aux projets, etc.). Ce travail de soutien est aussi l'occasion pour le C.R.E.I.S. de travailler avec les associations sur l'élaboration et la mise en place de nombreux projets communs. Ce travail en lien avec les associations de quartier est une source d'expérimentation de l'intervention sociale du C.R.E.I.S. qui par ailleurs se révèle fort instructive. Mais, si les succès sont certains, comme par exemple au Tampon et à Saint Paul⁵⁹⁹, dans l'ensemble les difficultés de fonctionnement n'en restent pas moins évidentes.

Certaines semblent inhérentes aux associations elles-mêmes, à leurs responsables.

- Ainsi, sur le secteur de La Bretagne il est noté à propos de l'accompagnement associatif qu'il « s'agit là d'un volet très délicat de notre travail. En effet, nous sommes confrontés dans ce domaine à la gestion de réels problèmes de personnes. Nous faisons le constat que les mêmes personnes constituent les bureaux de plusieurs associations. Certaines d'entre elles acceptent d'endosser des rôles pour faire plaisir à d'autres, sans prendre conscience

⁵⁹⁸ Cf. Annexe 2 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000, chap. « Recrutement et critères d'admission », p. 496. et note 891.

⁵⁹⁹ Travail régulier avec CAP Hangar pour Saint Paul (projets emplois-verts) et avec l'association « Les Chandelles » sur le Tampon (divers projets autour de l'enfance, dont l'animation dite des « 3 V », « Ville-Vie-Vacances »).

de ce que tout un chacun est en droit d'attendre d'elles à partir du moment où elles s'engagent. Pour certaines, il leur est très difficile de respecter leurs engagements et c'est à partir de là que les problèmes démarrent. Ces personnes n'ont en réalité aucune « culture associative ». A notre sens, elles ne mesurent pas toute la responsabilité engagée dans une telle démarche » (Bilan pédagogique du 31/12/2000).

- Des problématiques similaires ont été relevées, en leur temps, au sein d'une association de femmes dans le quartier de Bras Fusil à Saint Benoît⁶⁰⁰. Sur ce site, un « groupe femme » a été constitué avec l'aide de la technicienne du C.R.E.I.S (éducatrice spécialisée). Il s'agit essentiellement, dans un premier temps, d'un groupe de rencontres et de loisirs établis autour de diverses activités (couture, cuisine). Puis, ce groupe s'est constitué en association (toujours avec l'aide du C.R.E.I.S.), appelée « Les Cascades » (le C.R.E.I.S. lui prête un bureau dans ses locaux). Des réunions et des activités sont organisées plus précisément autour des problèmes des enfants (scolarité, loisirs) et des adolescents (sexualité) et autour de thèmes sur la santé (participation à la journée SIDA). Quelques femmes se réunissent ainsi, par exemple, autour de la thématique des « grossesses précoces »⁶⁰¹. Cette nouvelle association se charge aussi, toujours en collaboration étroite avec le C.R.E.I.S., d'organiser, avec d'autres associations par le biais « d'un comité de pilotage », la fête dans le quartier de Bras Fusil. La « restauration » de cette fête annuelle, qui prend des allures de kermesse, a pour objectif de créer (ou de raffermir) des liens de solidarité entre les habitants et de leur donner un sentiment d'appartenance à ce quartier de construction récente et dans l'ensemble assez défavorisé. Cette fête, unique dans le quartier, rencontre un succès indéniable. Cette dynamique associative va cependant se trouver sérieusement ralentie après l'élection d'une nouvelle présidente ; la personne élue préférant, semble-t-il, d'après la technicienne du C.R.E.I.S. concernée, utiliser pleinement l'association selon ses intérêts propres. Les relations se détériorent lentement et la rupture intervient. Après cet échec, la technicienne du C.R.E.I.S., présente sur ce site depuis le début de l'implantation du C.R.E.I.S., convient de partir pour un autre secteur. Aujourd'hui, le travail en partenariat continue, malgré tout, avec cette association, ainsi qu'avec d'autres associations : le C.R.E.I.S. prête, par exemple, un local à l'« Association Jeunesse Bras Fusil », ou encore, organise, avec quatre autres associations, « *Vakans dan mon kartié* »⁶⁰² en août 2000. Cette

⁶⁰⁰ Cf. Annexe 1: Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits), chap. « Saint Benoît, secteur de Bras Fusil », p. 451.

⁶⁰¹ Cf. Annexe 2 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000, chap. « Santé » p. 474

⁶⁰² Dans le rapport intermédiaire du 31 août 2000, annexe 3, le C.R.E.I.S. établit une distinction entre le mot créole « kartié » et le mot en français « quartier » : « *Kartié, espace génétique-inter connaissance* » ; « *Quartier : espace administratif* ».

dernière opération, vise, entre autres objectifs (activités avec les jeunes et partenariat entre associations), à redonner, face au manque de considération et de concertation à l'échelle de ce quartier, et dans le cadre du Contrat Ville 2000-2006, de la légitimité au travail associatif et aux associations. Dernier exemple, enfin, de la gestion, parfois délicate, des relations avec les associations : dans ce quartier, considéré comme « *kartié danzéré* » (quartier dangereux), le contrôle de la direction du CASE⁶⁰³, qui était fermé depuis une année et qui ouvre à nouveau au moment où intervient la première équipe du C.R.E.I.S., faisait l'objet de pressions qui sont, selon l'expression, alors employée par cette équipe, quasiment de « type mafieux »⁶⁰⁴.

Les difficultés relationnelles sont aussi dues aux relations que les associations entretiennent avec les politiques et les responsables locaux. Elles sont aussi la conséquence de la qualité des relations qui s'installent, de ce fait, entre les associations elles-mêmes et avec les différents composants de la population. Je vais, à présent, reprendre quelques exemples, extraits de l'expérience du site de Saint-Paul (et relatées à l'origine dans mon *Document intermédiaire n°2*) pour illustrer ces relations complexes :

□ Le soutien aux associations consiste sur ce site de Saint Paul, à apporter des aides pour le montage de différents projets, projets qui visent essentiellement à développer des activités pour la population du quartier. Sur le Hangar, l'embauche de six « CES proximité » permet, par exemple, d'assurer une présence au CASE et d'entretenir les abords. A cette équipe, s'ajoutent cinq « *éremistes* » issus de la formation Musique-théâtre et chargés de mettre sur pied, avec l'aide de professionnels du spectacle, une animation de quartier, dite « *spectacle son et lumière du 20 décembre* ». Pour la réalisation de ce dernier projet, plusieurs petits ateliers sont organisés (écriture, décors, costumes, théâtre et musique). Pour l'animation du CASE, un planning d'activités diverses est élaboré (moringue,⁶⁰⁵ danse, théâtre, percussions). D'après le technicien du C.R.E.I.S., un sondage réalisé auprès des jeunes du quartier indique cependant que ceux-ci auraient préféré que soient organisés des entraînements aux sports de combat (boxe, karaté) et au basket mais, leur a-t-il été répondu, le règlement des problèmes dus au manque de salle et de terrain relève des prérogatives de la municipalité⁶⁰⁶.

⁶⁰³ Centre d'Animation Sociale et Educative. Référence à la « case » (maison).

⁶⁰⁴ Au cours de l'année 2000, un jeune du « Kartier » sera tué d'une balle de fusil tirée dans le dos, pour des trafics et des rivalités occultes entre lui et le chef de la bande ; bande qui avait déjà été repérée depuis longtemps par le C.R.E.I.S. pour ses manœuvres plutôt louches à propos du CASE.

⁶⁰⁵ Art martial qui se pratique sous forme d'une danse rythmée par le son des tambours. Ressemble à la capoeira du Brésil.

⁶⁰⁶ Entretien du 6/03/98 à Bois de Nêfles St Paul.

□ En outre, un projet école/santé, consistant à réunir, enseignants, parents, enfants, populations, associations et divers partenaires sociaux, autour de thèmes touchant à la santé, est élaboré. Une première action santé, sur l'initiative des CES, a lieu dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le SIDA en décembre 1997. Puis, est engagé le programme d'actions avec l'école et le CASE autour de l'hygiène bucco-dentaire.

□ Enfin, deux « projets verts » sont programmés en partenariat avec la Mairie, l'O.N.F. et la D.A.F., et dans le cadre du dispositif « emplois verts » mis en place par la Région et l'Etat. Pour l'association « CAP Hangar », il s'agit d'un projet d'embellissement des bassins, nécessitant l'embauche de seize CES durant une année. Par ailleurs, en concertation avec l'Association Créative de Bel Air (ACBA), est élaboré un autre projet de nettoyage des chemins, par huit CES durant un an. Un volet formation est intégré à ces deux activités.

□ Lors d'un entretien avec le responsable du C.R.E.I.S. sur ce site (agent de développement) et d'un technicien de la C.L.I.,⁶⁰⁷ nous avons abordé, ensemble, quelques-unes des difficultés rencontrées par les associations dans la mise en place de tous ces projets. Certaines paraissent liées à des problèmes organisationnels, d'autres semblent plutôt d'ordre relationnel.

1. En interne, se pose en premier lieu le problème du recrutement des responsables. Un des principaux soucis pour tout mouvement associatif étant en effet de trouver des personnes motivées et aptes à diriger l'association. Sans elles en effet la vie associative risque de végéter.

- Ainsi sur Bel Air, le président, qui est illettré, a toujours besoin de la présence de son vice président pour l'établissement des différents dossiers et pour la moindre des signatures. Or ce dernier, responsable par ailleurs d'une C.L.I. (et qui est présent lors de cet entretien), s'estime trop fortement sollicité et ne peut donc, me confie-t-il, assumer conjointement et convenablement ses deux rôles. En outre, le président, qui ne parvient pas, dit-il, à jouer son rôle de leader associatif, est, en dépit de ses carences, impliqué dans la politique et a tendance à se servir de l'association comme d'un tremplin personnel. Cet engagement déplaît à certains membres de l'association, mais aucune personnalité ayant suffisamment d'énergie ne se dégage pour qu'ils puissent parvenir au renouvellement de l'association.

- Par ailleurs, le technicien du C.R.E.I.S. souligne cette difficulté structurelle, relative aux statuts des associations de type loi 1901, et qui conduit au fait qu'un membre appartenant au bureau ne peut lui-même bénéficier en même temps d'un projet, en l'occurrence de celui des « emplois verts ». Devant cet empêchement, les actifs dans l'association ont tendance à se démobiliser. En revanche, pour quelqu'un

⁶⁰⁷ *Idem.*

d'autre, le fait d'appartenir et de participer à l'association peut représenter un raccourci ou être une voie incontournable qui lui permet d'accéder plus facilement à quelques « privilèges ». Ainsi, par exemple, cette adhésion favorise souvent l'accès aux « petits boulots », aux CES et autres formations. La définition de priorités pour l'inscription des gens dans un projet peut parfois s'établir selon des critères relatifs aux statuts et aux compétences et se faire en fonction des projets individuels. Mais, selon le propre avis d'un responsable de ACBA, elle se conclut habituellement au regard de l'appartenance ou non du demandeur à l'association.

- L'association joue donc un rôle de filtre et d'intermédiaire entre la population et le C.R.E.I.S. A cet égard, un risque pour la démocratie interne à l'association peut aussi exister, lorsque ainsi, le pouvoir décisionnel se trouve concentré autour d'une seule personnalité. Aussi, pour éviter ou surmonter ces différents obstacles, l'association ACBA confie-t-elle son budget à un expert comptable et passe par le C.R.E.I.S. pour finaliser le montage administratif des dossiers. Elle souhaite aussi se décharger du recrutement sur le C.R.E.I.S. afin d'éviter tout *ladilafé*, c'est-à-dire tout commérage à propos de la désignation des bénéficiaires des « emplois verts ». Ce dernier organisme préfère néanmoins garder une certaine neutralité et se placer dans une situation médiane : établir les contrats sans décider pour autant des embauches.
- Toujours selon l'analyse développée par le technicien du C.R.E.I.S., ces divers inconvénients, liés en partie aux difficultés sociales des personnes, à leurs problématiques personnelles, semblent être atténués, en revanche, dans l'association « Cap Hangar ». En effet, et contrairement à la composition sociale de ACBA, explique-t-il, dans cette association les membres du bureau ont pour la plupart une situation professionnelle stable et bien rémunérée (fonctionnaire à l'EDF, par exemple) ; ils sont propriétaires de belles cases et roulent en 4x4. Ils démontrent qu'ils sont beaucoup plus à l'aise pour diriger administrativement l'association. Ils sont capables de mettre en œuvre leurs différents réseaux et de collaborer avec différents partenaires pour appuyer et développer leurs actions. Seule la comptabilité du budget « emplois verts », qui prend beaucoup de temps et demande une expérience spécifique, leur paraît trop lourde et compliquée à gérer. De plus, des sommes importantes sont mises en jeu et la responsabilité engagée leur semble trop contraignante. Elle comporte trop de risques en cas d'erreurs. Le trésorier de l'association préfère donc confier lui aussi cette gestion à un expert comptable. En dépit de ces réserves, une réelle efficacité est perceptible. Elle fait en conséquence progresser le nombre d'adhérents et la mobilisation est maintenue.
- L'engagement dans des postes de responsabilité au niveau des associations paraît ainsi, si l'on s'en tient aux analyses des techniciens du C.R.E.I.S. et de la C.L.I., largement tributaire des conditions sociales des personnes. Il semble en effet plus

difficile pour certains individus, comme nous venons de l'apercevoir, de conjuguer, par exemple chômage, situation de grande précarité et manque de formation, avec une prise réelle dans la mobilisation quotidienne et soutenue d'une présidence d'association. En outre, en cas d'échec des projets, la mobilisation des bénévoles s'étiole et la reprise de l'action se trouve compromise.⁶⁰⁸ Inversement, il paraît beaucoup plus simple pour des personnes intégrées professionnellement et socialement de se montrer efficaces dans la direction des projets associatifs.

2. D'autres facteurs, cette fois-ci de nature externe, influencent la dynamique associative. En particulier, le soutien politique et administratif, lesquels soutiens, quand ils se manifestent, sont parfois en retour, cause de rejet de la part d'une fraction des habitants des quartiers concernés. *A contrario*, quand ce soutien fait défaut, ou pire quand une opposition se présente, l'association stagne ou périclète. Enfin, entre les associations la cohabitation et *a fortiori* la collaboration ne sont pas toujours aisées à entretenir.

- L'histoire des associations de quartier à La Réunion trouve presque toujours son origine dans une volonté du personnel politique local de profiter des subventions pour entretenir une clientèle électorale et favoriser, par des actions d'animation et de proximité, la venue de nouveaux adhérents ou sympathisants. Cette présence sur le quartier par le biais associatif est donc l'enjeu de fortes rivalités, ponctuées parfois de vilains coups bas. Ainsi, l'association « CAP Hangar » qui signifie « Conseil Auprès de la Population », est montée à l'origine par l'équipe de B. (liste dissidente de droite), pour faire bonne mesure avec l'association rivale « Allons Bouger », émanant du groupe communiste. Par la suite, le groupe politique de B. se désolidarise du maire de la commune et de son équipe⁶⁰⁹. Cette désunion se traduit alors par des réticences, du côté de la municipalité, d'installer les arrivées d'eau et surtout de procéder à l'électrification de la Maison de quartier, mais aussi par le refus d'octroyer des CES et le moindre soutien à l'association. Celle-ci sommeille alors pendant deux années. L'arrivée du C.R.E.I.S. et son intervention « musique-théâtre », suscitée par la C.L.I., permettent un réveil progressif de cette association. La réalisation de ce projet d'animation mobilise une partie de la population. La représentation du spectacle réalisé devant le public du quartier a

⁶⁰⁸ Par exemple, l'échec du projet de proximité de l'A.C.B.A. a été durement ressenti. Cf. bilan C.R.E.I.S. du 31/12/97, p.12. Aujourd'hui, l'association ACBA est retombée en léthargie et une nouvelle association a été constituée sur le site de Bel Air, avec l'aide du C.R.E.I.S. « Association Bois de Nèfles Découverte ». Cette dernière, à son tour se démarquera par la suite, après le montage réussi d'un projet emploi vert, du C.R.E.I.S., tout en, et cela est perçu de manière positive par les techniciens sociaux, reprenant pour elle-même la méthodologie mise au point par le C.R.E.I.S. (cf. « Dans le quartier de Bel Air », p.242)

⁶⁰⁹ Auquel il s'était rallié, lors des élections municipales, dans le but de battre au second tour la liste de gauche majoritaire au premier tour.

donc pour effet secondaire de redonner vigueur au « CAP Hangar » et de faire émerger le potentiel de certaines personnes⁶¹⁰.

- Cette mobilisation de quartier tenue par le fil associatif (C.R.E.I.S. et CAP) a aussi contraint l'équipe municipale à réviser bon gré mal gré ses positions. En décembre 1997, un pique nique et une animation « à la bougie » (un voisin fournira l'électricité pour la sonorisation) rencontrent un vif succès (200 à 300 personnes y participent). Quant au spectacle « musique-théâtre », il devait être présenté à l'origine le 20 décembre, en commémoration de la fête de l'abolition de l'esclavage, « *la fête cafre* ». Mais, en dépit d'une pétition de la population et des promesses avancées, le manque de lumière, le « *fénoir* » comme on dit en créole, demeure, et le 19 au soir, l'électricité ne sera toujours pas installée. Le spectacle est donc reporté au 30/12/97. Ce n'est que la veille, le 29 décembre, qu'arrive enfin une équipe municipale pour installer les différents branchements et planter quelques fleurs autour de la Maison de quartier. Cette arrivée tardive est expliquée par la présence attendue de la chaîne de télévision RFO et de celle du sous-préfet de Saint Paul. Le maire viendra lui aussi finalement rendre visite mais avec un tel retard qu'il ne parviendra pas à croiser la représentante de l'Etat déjà repartie. Cette dernière est considérée par les acteurs sociaux comme une femme de terrain se montrant favorable aux projets de quartier. Elle soutient, par exemple, en ce qui concerne Le Hangar, les extensions prévues à la suite à cette intervention « musique-théâtre » : revalorisation des ravines et de leur environnement, projet de sentiers pédestres et touristiques englobant par la suite le site de l'Etang de St Paul ; redécouverte de l'histoire et du patrimoine local, projet de création d'un village « *lontan* », etc. Ces différents projets vont effectivement se concrétiser au cours des années suivantes et fournir des activités intéressantes à nombre d'habitants des différents quartiers composant ce site.
- Le développement de l'association et sa force sur le terrain contiennent ainsi toujours le risque de récupération de la part de certains responsables et ceci dans une optique de respectabilité, de notoriété locale, et en concordance parfois avec les objectifs clientélistes des politiciens du cru. Actuellement, les responsables du CAP indiquent qu'ils préfèrent maintenir la distance vis à vis des politiques. Cette association collabore d'ailleurs toujours étroitement avec l'équipe locale du C.R.E.I.S. en particulier autour des projets liés à l'environnement⁶¹¹.
- Au sein de la population des rivalités peuvent aussi apparaître à l'encontre des responsables associatifs. Certains accusant, par exemple, ces responsables de s'enrichir avec l'argent de l'association. Ils demandent même parfois à vérifier les

⁶¹⁰ Cf. le mémoire de maîtrise d'ethnologie de Stéphanie Barbié, op. cité. Et *infra* L'action « musique-théâtre » et les projets « emplois-verts », p. 234.

⁶¹¹ Cf. chapitre intitulé « Le travail du C.R.E.I.S. dans les Hauts de Saint Paul », p. 233.

comptes. Il est arrivé ainsi que le C.R.E.I.S. soit sollicité par une personne pour contrôler l'utilisation des subventions accordées à l'association du quartier et destinées à la fête de 20 décembre. Ce pouvoir de vérification accordée, le demandeur répond finalement qu'il n'y comprend rien. Il s'agit sûrement, d'après mes interlocuteurs, des conséquences de *ladilafé*. Des rumeurs, fondées ou non, qui placent en tout cas les responsables associatifs au centre des intérêts et des rivalités de personnes et qui les exposent parfois dangereusement à la critique, comme l'indique encore l'exemple suivant : un individu ivre se voit refuser l'entrée de la maison de quartier ; il revient un autre jour, verse un peu d'essence sur le carrelage, et y met le feu en guise d'avertissement.

- Enfin des rivalités, nous le savons déjà, opposent les associations entre elles. Parfois ces conflits empêchent toute collaboration à l'intérieur d'un même quartier. Mais, cette pluralité d'associations amorce aussi une certaine émulation qui favorise les associations les plus dynamiques. A ce titre le C.R.E.I.S. dont la volonté est de « mailler » les différents projets associatifs, se trouve confronté, lors de la préparation de la fête du 20 décembre, à un manque de coordination « *chacun vient avec ses petits projets* » et c'est lui, le C.R.E.I.S., dit-il, qui « *prend les coups* » ; il a affaire aux « *petits chefs qui gèrent une clientèle à leur profit* ». Cependant le partenariat entre les associations de quartiers différents peut être envisagé autour, par exemple, d'un projet commun de valorisation du patrimoine, mais à condition que chacune conserve ses prérogatives et que chacun des quartiers et des populations, bénéficie, d'une manière qu'il juge équitable, des retombées du projet. Ainsi le travail de liaison entrepris par le C.R.E.I.S. entre les projets « verts » du Hangar et du Tour des Roches est confronté aux problématiques du territoire et de sa défense et le place à l'interface des intérêts rivaux des associations partenaires. Ainsi exposés, les techniciens du C.R.E.I.S., doivent faire montre non seulement de beaucoup de patience mais aussi d'une certaine impartialité. Ils doivent en outre être capables d'initier et de coordonner les différentes propositions émises par les habitants ou leurs associations⁶¹². Tâche difficile mais que l'équipe du C.R.E.I.S. sur ce site accomplit avec persévérance depuis quatre ans et qui s'accompagne de réussites certaines⁶¹³.

⁶¹² Cette participation des habitants et des associations dans l'élaboration des projets ne peut, par ailleurs, se résoudre à des déclarations d'intention de la part des institutions, comme le suggère, Manuel Viaud (technicien au C.R.E.I.S., coordinateur des projets emplois verts sur le site de Saint Paul) dans son mémoire de DESS (Sciences et Gestion de l'Environnement Tropical), *Approche sociale pour le projet de classement en réserve naturelle de l'étang Saint Paul*, 2000-2001. Sur la dynamique associative dans cette zone, cf. Annexe 11 : extraits mémoire DESS, p.592.

⁶¹³ *Idem*.

9.9 Transition

Le difficile passage de l'A.P.R.E.S. au C.R.E.I.S., de la prévention à l'insertion, a fait entrer les travailleurs sociaux dans une transformation de leur identité professionnelle. Ils deviennent progressivement des techniciens de l'intervention sociale. Pour remplir ces nouvelles tâches, ils sont conduits à adopter de plus en plus les concepts et les méthodes de l'entreprise rationnelle et libérale (gestion et marketing). Ils empruntent aussi à cette dernière son langage techniciste, expert et gestionnaire.

Cependant, cette reconfiguration du travail social dans le cadre des dispositifs liés à l'insertion, et les relations de dépendances budgétaires qu'elle implique, fragilise le social et les associations qui en dépendent. L'exemple du C.R.E.I.S. est à ce titre édifiant.

En dépit de ces transformations radicales, les équipes techniciennes du C.R.E.I.S. conservent un patrimoine professionnel de travailleurs sociaux. Sur ce nouveau terrain de l'insertion, chacun au début compose donc des méthodes et des modes d'intervention, de manière quelque peu empirique, et principalement en fonction de ses qualifications et de ses expériences antérieures. Ces attaches professionnelles influent aussi sur la « philosophie générale d'intervention » du C.R.E.I.S. et l'incitent, par exemple, à mettre l'accent non plus uniquement sur l'insertion des allocataires du R.M.I., mais aussi sur la nécessité d'un travail plus global dans les quartiers.

Cette interrogation du I du R.M.I. reste cependant un exercice difficile et les orientations du C.R.E.I.S. en la matière ne sont pas sans poser de véritables problèmes avec ses différents partenaires. Cette association se trouve ainsi constamment confrontée aux contradictions qui émanent entre le discours officiel de l'insertion et celui qu'elle tente de formuler.

La force des législations et des orientations centrales offre peu de marge à l'innovation locale. Les contraintes financières entravent fortement toute velléité d'indépendance et obligent peu à peu les associations à entrer dans le rang. Il s'établit bientôt entre les discours sur la solidarité, la participation et la citoyenneté, et les formes prises par les interventions, un décalage tel, qu'il risque à terme de désillusionner à la fois les bénéficiaires et les professionnels des interventions sociales.

Enfin, l'individualisation des modes d'intervention occulte de plus en plus, en réalité, toute la dimension collective et culturelle de l'action sociale. Pour comprendre cela, nous allons entamer, dans le chapitre suivant, une réflexion sur les liens qui s'établissent entre les professionnels du social et les identités locales.

Chapitre 5

LES IDENTITES LOCALES ET LES PROFESSIONNELS DU TRAVAIL SOCIAL

Ce chapitre est donc consacré à la présentation et à l'analyse des relations qui s'établissent entre les techniciens du C.R.E.I.S. et les populations auprès desquelles (ou avec lesquelles) ils interviennent. C'est autour des différentes pratiques professionnelles de ces intervenants que tenteront d'être exprimées les identités locales. L'enjeu de cet examen étant de déterminer, si à ces identités locales, celles des habitants des quartiers concernés par le travail du C.R.E.I.S., répondent des identités professionnelles spécifiques. Et de mesurer le cas échéant, comment les professionnels du social à La Réunion développent ou non cette spécificité.

Cette question du rapport aux identités locales (des populations et des professionnels) est abordée essentiellement de manière ethnographique. Le secteur de Bois de Nèfles Saint Paul est celui qui constitue le terrain privilégié de cette étude. Cette présentation des interventions réalisées sur ce site de Saint Paul se fait principalement autour du travail (emploi-vert) et du logement (réhabilitation des cases). Une douzaine d'entretiens et de compte-rendus de visite chez l'habitant en constitue la matière essentielle.

10 Populations, allocataires, habitants ou la recherche des identités locales et individuelles.

10.1 De la complexité des circuits administratifs

L'approche, la connaissance des populations et le travail entrepris avec elles se font de plusieurs manières.

- Il y a la manière administrative qui comprend : l'exigence d'une étude diagnostique du quartier et de ses populations avant la mise en place des projets ; les obligations de contact avec les allocataires du R.M.I. et l'établissement contractuel avec eux d'un projet d'insertion professionnelle (contrats aidés, formation, etc.) ou d'un projet d'insertion sociale ; l'acceptation éventuelle de projets collectifs visant à l'insertion ou au développement local ; le suivi, l'évaluation et le contrôle des interventions menées. Ces relations administratives relèvent essentiellement, en ce qui concerne les actions retenues, de la législation sur le R.M.I., et l'avis (et la vie, dans une autre mesure) de la population est alors considéré presque exclusivement dans le rapport à cette loi (conditions d'admission : âge-résidence-ressources ; signature d'un contrat d'insertion, accompagnement et suivi, etc.). En réalité, l'exercice de ce droit à l'insertion passe par des circuits complexes qui, du préfet aux travailleurs sociaux, du conseil régional et général aux municipalités,

en bifurquant par l'ANPE et l'A.D.I., conduit aussi aux différents responsables de la politique de la ville et aux intervenants et partenaires des divers et nombreux dispositifs (PLIE, C.L.I, etc.). Il s'avère qu'à travers ce véritable dédale, et faute d'accès et de solutions durables en ce qui concerne l'emploi, les droits et les devoirs d'insertion des uns et des autres finissent parfois par se perdre ou se faire oublier.⁶¹⁴

- Une étude de l'Observatoire du Développement de La Réunion (ODR) montre ainsi que la connaissance et la fréquentation des organismes d'insertion sont plus conséquentes quand il s'agit des mairies (plus d'un 1/3 des bénéficiaires du R.M.I. se rendent régulièrement à la mairie) et des CCAS (25%). Pour les C.L.I., 19% des allocataires disent y aller régulièrement tandis que 60.4% affirment s'y être rendus au moins une fois dans l'année. Ce pourcentage signifie aussi que, malgré le caractère obligatoire de ce contact pour instruire et valider les contrats d'insertion, 20.7% des allocataires n'ont jamais fréquenté la C.L.I. En outre, les 23.000 contrats d'insertion validés au 30/12/98 représentent en théorie un taux d'insertion de 49.3%. Leur participation à la vie associative, même si elle a tendance à s'accroître avec les nouveaux entrants dans le dispositif R.M.I., est aussi très faible (2.7% pour les associations de quartier ; 4.4% dans un club sportif). Enfin, et ces derniers pourcentages sont aussi édifiants, les animateurs et les travailleurs sociaux ne sont vus régulièrement que par 2.8% et 1.9% des allocataires du R.M.I. D'ailleurs 43.7% d'entre eux ne connaissent pas l'existence des animateurs et 59.7% celle des travailleurs sociaux⁶¹⁵.
- Pourtant, le lien avec les populations s'établit aussi et surtout sur le terrain, dans leur quartier et même parfois à leur domicile, et ce travail au plus près est en principe assuré par les différents intervenants sociaux (travailleurs sociaux ou techniciens, membres des associations de quartier, animateurs divers). Il paraît regrettable de constater que statistiquement ces intervenants semblent être méconnus des allocataires. Est-ce une réalité liée à l'absence ou au déficit de présence des ces intervenants sur les quartiers (le fait est qu'il manque de praticiens sur les quartiers) ? Ou encore, est-ce le résultat d'un malentendu dans les appellations de ces divers professionnels (repérés peut-être davantage dans la population d'un quartier par rapport à leur personnalité, le sigle de leur association ou de leur service, un terme professionnel, comme assistante sociale ou éducateur,...) ? Ou bien encore, ces techniciens sociaux ne sont-ils reconnus que lorsque qu'ils mettent effectivement en place une intervention sur le terrain (octroi d'un CES, d'une aide à la réhabilitation d'une case, d'un

⁶¹⁴ Cf. Daniel LENOIR « l'exclusion face au droit », in PAUGAM, *L'exclusion l'état des savoirs*, op. cité, pp. 78-87.

⁶¹⁵ TORIT (Sylvie), *R.M.I. : situation, insertion, nouveaux entrants*, ODR n°41, novembre 1999.

accompagnement de projet, etc.) ? Ou s'agit-il enfin, d'une méprise sur les rôles de chacun des responsables, ou mieux, d'une utilisation pertinente et plus traditionnelle des réseaux d'entraide, une simplification en quelque sorte de ce circuit administratif extrêmement compliqué et largement ignoré : le « maire » concentrant toujours autour de sa personne, de sa fonction et de ses pouvoirs, l'espérance d'une aide salvatrice, et toute demande, y compris celle d'un travail, passe donc encore habituellement par lui ou par l'un de ses adjoints ou collaborateurs ?⁶¹⁶ Quoi qu'il en soit, cet oubli ou cette non connaissance (ou reconnaissance) des intervenants professionnels de la part des populations allocataires du R.M.I. ou des bénéficiaires des projets d'insertion relativise d'emblée l'impact social des essais et des réalisations de ces intervenants de terrain.

Néanmoins, un regard plus insistant sur cette présence et ce travail dans les quartiers, sur lesquels interviennent, par exemple, les équipes techniques du C.R.E.I.S., permet d'évaluer concrètement la réalité des liens qui s'établissent entre les populations concernées et ces professionnels de l'intervention sociale.

10.2 Les techniciens sociaux du C.R.E.I.S. dans leurs relations avec les habitants des sites d'intervention

10.2.1 Une approche locale, polyvalente et flexible

Le travail des techniciens sociaux du C.R.E.I.S., comme l'indique leur schéma général d'intervention,⁶¹⁷ se décompose en plusieurs phases : études diagnostiques ; mise en place des projets ; réalisation, suivi et évaluation de ces projets. Ces interventions prennent aussi des aspects très variés. Elles consistent ainsi à accueillir les allocataires ou les demandeurs d'aides diverses, à établir un dossier avec la personne, à l'aider à formuler ses demandes et ses aspirations, à réfléchir et mettre en œuvre des projets professionnels ou sociaux, à monter pour différents publics des stages et des formations. Ces tâches consistent aussi à accorder une écoute bienveillante aux personnes qui sollicitent le technicien, à organiser des rencontres sur le quartier, à mettre en place des projets d'animation sociale ou culturelle, à créer des « ateliers d'habitants », à proposer des projets de développement local. Ces activités multiples s'établissent dans tous les domaines de la vie sociale et, selon une terminologie propre au C.R.E.I.S., par différentes « portes d'entrée » (logement, santé, école, sport, environnement, tourisme, développement associatif, artisanat, etc.). Elles sont

⁶¹⁶ Manuel Viaud, après son enquête sur la zone de l'Etang de Saint Paul, relève des difficultés semblables : « La question de la participation et de la responsabilité montre que la population penche nettement vers le pouvoir municipal pour assurer la gestion de la zone : l'omnipotence associée à la Mairie contredit la notion de responsabilité individuelle et collective. La participation, bien qu'appréciée dans la démarche d'enquête et évoquée positivement, ne fait pas partie des habitudes ». M.VIAUD, op. cité, p. 58.

⁶¹⁷ Cf. 9.6, Le schéma général d'intervention.

adaptées aux différents publics et à leurs spécificité (sexe, âge, savoir-faire, habitudes de vie, etc.). Autrement dit, il n'y a guère d'exclusivité dans l'éventail des possibilités d'intervention et des publics concernés : plus de 850 personnes en 1998 (1262 en 1999) ont été concernées par les différents projets et plus de 1500 ont bénéficié d'un accompagnement social individuel et/ou collectif ; s'ajoutent encore à ces chiffres tous les habitants qui ont participé aux « ateliers d'habitants » ou aux diverses animations (fêtes de quartier, journée internationale de lutte contre le sida, etc.) sur les différents territoires d'intervention. Une des seules contraintes ou restrictions pouvant être le refus d'agrément de certains projets.

La mise en œuvre de tout ce travail auprès des populations oblige les techniciens du C.R.E.I.S. à développer une méthodologie adaptée mais aussi à élaborer une déontologie pour l'action. L'observation *in situ* de ce travail au cours de plusieurs années d'exercice montre que les équipes, selon les qualifications et les compétences de leurs personnels, sont capables d'appliquer ou de réinventer des modes d'intervention adaptés aux circonstances et aux spécificités des publics avec lesquels ils sont en relation. Les différents documents produits au cours de cette recherche montrent en effet la variété des réalisations conduites auprès et avec les différents publics. Ils indiquent aussi les interrogations que se posent les équipes techniques, questionnements qui se maintiennent constamment lors de ces élaborations. En particulier, au delà des études, modèles et référentiels d'intervention, les professionnels ont le souci de réitérer et d'éprouver continuellement les principes qui les conduisent à agir. Dans le cadre de leur action globale, ils soulignent principalement et même si cela leur semble parfois difficile, la nécessaire participation des habitants, et leur indispensable inscription et mobilisation dans des projets de développement local.

Ce souci et ce constant rappel de la place des habitants dans l'élaboration et la conduite des projets incitent notamment les équipes à rechercher les moyens de prendre en compte la parole des habitants lors des études menées préalablement à la définition des projets. Dans l'analyse que j'ai menée à propos des premières études sociales réalisées par le C.R.E.I.S. il peut être intéressant de citer, à titre d'illustration, celle réalisée sur le secteur de Sainte Marie Rivière des Pluies et rappeler à l'occasion ce que je notais à l'époque à ce propos : « *Cependant, cette démarche consistant à rechercher les éléments qui composent et ordonnent la vie des populations d'un quartier, malgré les déficiences méthodologiques et le manque de clarté analytique, est au bout du compte bénéfique. Elle profite en effet au technicien⁶¹⁸ qui l'entreprend. Il acquiert une vision globale de son secteur d'intervention qui favorise d'une façon générale sa prise de contact avec la population. De même, cette entreprise volontaire de connaissance réciproque alimente un droit d'expression de personnes défavorisées dont les avis sont habituellement très faiblement écoutés. Ainsi, l'enquête (« du porte à porte ») effectuée pendant 10 jours auprès de 50 bénéficiaires du R.M.I. de La Rivière des Pluies a permis à son*

⁶¹⁸ En l'occurrence la technicienne appelée par la population « madame R.M.I. »

*auteur de pouvoir, selon lui, « établir un certain nombre de problématiques, avec les besoins exprimés par la population et les potentialités que présente le quartier [...] Le micro-diagnostic même m'a permis d'avoir une certaine approche de la population, de la connaître dans son entité, sa culture et la perception par elle-même de son milieu de vie» (bilan p. 7-8). Cette approche au plus près des populations est donc primordiale, la difficulté étant de reprendre de façon opérationnelle les données acquises »*⁶¹⁹.

J'ai par ailleurs remarqué l'amélioration dans ce sens qui apparaît, par exemple, dans les études diagnostiques réalisées en 1997 sur les secteurs de Bras Fusil et Petit Saint Pierre à Saint Benoît⁶²⁰. De même, « l'étude sociale préalable à la définition d'un contrat d'objectif », conduite en juin 1999 dans les secteurs de Bois de Nèfles-Portail dans la commune de Saint Leu, donne « la parole aux habitants » et décrit, succinctement certes, les conditions d'existence passées et présentes de la population⁶²¹. Certaines personnes interrogées proposent même quelques initiatives. Cette étude indique aussi et analyse « les réseaux sociaux » (liens familiaux, de voisinage, ceux liés à l'approvisionnement, ceux avec les professionnels et les institutions). Elle décrit « l'espace social des quartiers et les valeurs qui y sont partagées » (la maison et le mode d'habiter, la structure du village, les représentations des habitants et leur vécu dans le quartier, les stratégies d'insertion et de survie, les représentations du marché de l'emploi). Enfin ce document apporte des données chiffrées et propose, un contrat d'objectifs, en particulier l'inscription des interventions, dans une perspective de développement local et selon une démarche communautaire (appuyer les projets issus du milieu ; mise en place d'un lieu d'écoute et d'accompagnement individuel et/ou collectif de porteurs de projets ; s'appuyer sur les associations existantes et les réseaux d'entraide ; promouvoir le partenariat avec les réseaux institutionnels ; permettre la création d'emploi jeunes dans différents cadres associatifs). Ces deux documents (réalisés sur les secteurs de Saint Benoît et de Saint Leu) marquent ainsi une évolution certaine dans la prise en compte de données ethnologiques, anthropologiques et sociologiques pour la réalisation des études. Cette appréhension des réalités de terrain, qui est déjà incluse dans le projet initial du C.R.E.I.S.,⁶²² modifie aussi sensiblement la

⁶¹⁹ Cf. Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits), chap. « Sainte-Marie, Rivière-des-Pluies. », p.408

⁶²⁰ *ibid.*, Saint Benoît, secteur de Bras Fusil, p.451.

⁶²¹ Cette étude est en particulier initiée et poursuivie par un technicien social du C.R.E.I.S. et une stagiaire du DESS « Ingénierie et expertise des politiques sociales locales », cycle II 2000-2001. Ces personnes sont par ailleurs présentes dans des actions culturelles liées à la défense et à la promotion de la « créolité ». Rien d'étonnant donc à ce qu'ils cherchent tous deux à comprendre le vécu des gens de ce quartier et à leur donner des espaces de parole.

⁶²² La brochure de présentation intitulée *Finalité, permettre à chacun d'être acteur de la cité*, contient déjà au niveau de ses objectifs les grandes orientations en matière d'approche des populations. En voici quelques exemples : « chaque composante de la population exprime ses attentes, ses besoins et ses projets » ; « chaque partenaire institutionnel s'associe dans la démarche de la population en identifiant et groupant ses propres moyens » ; « créer un espace de parole ». La recherche, en

méthodologie du projet. On retrouve cette préoccupation première dans la dernière brochure de présentation du C.R.E.I.S., éditée en juin 2000, à travers le texte encadré suivant : son objectif est de rendre les populations acteurs de leur changement.

10.2.2 Une double relation à l'individu

Ce constant rappel de l'intérêt porté aux habitants et à la nécessité de leur mobilisation se concrétise sur les quartiers de mille manières. Mais, cette attention peut être perçue à deux niveaux distincts : l'individuel et le collectif. C'est peut-être au niveau de l'individu, du rapport duel qui s'instaure entre lui et le technicien, que se mesure toute l'importance d'une présence active des intervenants sur le terrain. C'est aussi à cette échelle individuelle que l'on remarque peut-être davantage les capacités de chacun des techniciens à déployer les acquis de sa formation initiale et ceux de son *cursus* professionnel. L'étude des différents pratiques et critères de travail montrent en effet qu'en fonction de leurs formations et de leurs antécédents professionnels les techniciens privilégient tel mode d'approche des populations plutôt que tel autre⁶²³.

Sur l'ancien secteur de la Rivière des Pluies, par exemple, ce constat est particulièrement frappant. Sur ce secteur, il apparaît, selon l'étude que j'ai effectuée des différents bilans⁶²⁴, que plus de la moitié des 120 « érémites » recensés ont été contactés collectivement ou reçus et suivis individuellement. Une part importante de l'activité est consacrée ainsi à l'accueil et à l'accompagnement social et professionnel des nombreuses personnes qui sollicitent le C.R.E.I.S. Certains utilisateurs de ce service, dit « lieu ressource », habitent même au-delà des limites du quartier imparti. Les difficultés personnelles repérées au cours des entretiens (+ de 300 entretiens ! et 20 visites à domicile) sont complexes et inhibent souvent la volonté d'insertion professionnelle. Le travail d'écoute et de résolution des problématiques individuelles, favorisant « l'insertion sociale », nécessite aussi un suivi des dossiers et l'orientation des personnes vers des relais administratifs et institutionnels (+ de 100 accompagnements individuels vers une vingtaine d'organismes différents). La formation d'assistante sociale de « Madame R.M.I. » induit et facilite certainement cette pratique d'enquête à domicile, d'accueil, d'écoute, d'aide et d'orientation.

L'action directe sur le terrain auprès des « marginaux du Rond-point des Danseuses » et des jeunes du CASE et des associations des quartiers, semble, quant à elle, avoir relevé

particulier le département d'anthropologie de l'Université, fait aussi partie des outils d'évaluation de la démarche du C.R.E.I.S.

⁶²³ cf. *supra*, le chapitre n° 9.7 intitulé « Les traces des formations et des parcours professionnels initiaux et les ambitions d'ingénierie sociale » p. 204.

⁶²⁴ Cf. Annexe 1: Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits), chap. « A Sainte-Marie Rivière-des-Pluies », p. 413 ; « Sainte-Marie Rivière-des-Pluies », p. 418 ; « Conclusion », p. 441.

davantage des responsabilités de l'éducateur spécialisé. Il apporte ainsi son concours à la création d'une association en vue de répondre au projet d'un groupe de jeunes qui veulent aménager le site de l'Îlet à Quinquina situé au bas de la rivière. Cette relation de travail vise aussi à réanimer les activités du CASE. Des formations sont ainsi prévues pour dynamiser et faire fonctionner durablement cette association de manière autonome (5 formations aux fonctions d'animateur et 35 réunions avec le bureau sont effectuées !). Il commence aussi l'accompagnement relationnel des « marginaux » du Carrefour des Danseuses. Ce travail auprès de ces personnes aux situations extrêmement précaires, et qui pour la plupart sont malades alcooliques et toxicomanes, va marquer profondément cet éducateur spécialisé. Il me raconte en particulier, ce jour terrible, où quelques-uns des hommes du groupe sont venus le chercher précipitamment pour secourir l'un des leurs tombé dans la rivière. Quand ils parviennent à l'endroit de la chute, ils le retrouvent noyé. Ce triste épisode de la vie professionnelle d'un éducateur spécialisé (qui l'a profondément affecté) et le fait que de pauvres bougres vinrent lui demander son aide, la seule, sans doute, à laquelle ils aient alors immédiatement songé, n'apparaissent jamais dans les évaluations. On se souvient maintenant de l'argument défendu par le C.R.E.I.S. (lors de son différend avec le responsable de la C.L.I.), lequel consiste à prendre avis auprès de la population pour évaluer la présence et l'activité de ses techniciens. Cet accident mortel apporte ainsi un éclairage dramatique aux graves constats que les techniciens du C.R.E.I.S. opposent à la C.L.I. de Sainte Marie Rivière des Pluies dans l'espoir d'éviter leur éviction de ce site⁶²⁵.

En ce qui concerne le technicien du BIP exerçant sur ce site, de la même manière, ses interventions sont principalement axées sur les problématiques du travail et de l'emploi. Le travail mené parallèlement pour « l'insertion professionnelle » consiste aussi à faire émerger pour tous des projets et des actions collectifs (aménagement du quartier, point lecture, garde d'enfant(s), collecte d'effets scolaires pour les Comores). Partage des tâches donc, entre des formations et des compétences professionnelles différentes et complémentaires et qui coïncident d'ailleurs, dans ce cas, avec une différenciation sexuelle assez classique à l'intérieur de ces professions.⁶²⁶

⁶²⁵ Cf. *supra*, dans le chapitre n° 9.8.1, intitulé « Le partenariat avec l'A.D.I. et les C.L.I. » p. 208.

⁶²⁶ Traditionnellement l'assistante sociale est une femme. Il n'existe guère plus de 3% d'hommes dans la profession (J. Ion et J.-P. Tricard, *Les travailleurs sociaux*, op. cité p.44). La masculinisation du métier d'éducateur est perceptible après 1968 (Fr. Muel-Dreyfus, op. cité pp.152-153), bien que la dominante féminine (59%), (sans doute à nuancer selon les secteurs d'intervention, Internats, AEMO, etc.), soit toujours perceptible (J. Ion et J.-P. Tricard, *ibid.*) et ne cesse probablement de s'accroître (Vilbrod, op. cité, pp.67-70). Aujourd'hui, dans les nouveaux dispositifs d'insertion, en particulier celui du R.M.I., les femmes se retrouvent davantage à l'administratif (instruire et remplir les dossiers des allocataires), leur rapport au politique (essentiellement masculin) étant problématique ; tandis que le volet insertion, ouvrant sur le collectif (intervention sociale territorialisée et en partenariat), revient surtout aux hommes. Ces agents de l'insertion sont donc plutôt des hommes et J. Ion en esquisse même le portrait type (Ion, *Le travail social, à l'épreuve du territoire*, pp.95-97 et pp.124-128). Cf. aussi *supra*, p.205.

Dans un des bilans, est par ailleurs relevé le paradoxe rencontré sur le secteur par ce technicien du B.I.P. : cette entreprise d'insertion, bien que fortement sollicitée, parce que source potentielle de rémunération, se retrouve en même temps confrontée à des logiques de fonctionnement, de la part de la majorité des allocataires du R.M.I., logiques qui les conduisent à préférer « se contenter du jonglage (sic) entre l'allocation et les occasionnelles rémunérations au noir [...] Il est paradoxal de devoir [alors] démontrer les avantages de l'activité sur l'inactivité » (bilan du 31/12/96). Malgré ces déconvenues, le C.R.E.I.S. estime remplir son rôle de lien social et souhaite le renforcer et l'optimiser en organisant des « réunions partenariales » (25 démarches partenariales entreprises). Ces interventions diverses, véritable « travail de fourmi », comme il est rappelé dans le bilan, entraînent cependant une dépense générale et forte de temps et d'énergie. Elles comportent en conséquence des difficultés de gestion, entre l'individuel et le collectif, des problèmes dans l'évaluation du travail et parfois des risques de désenchantement, devant un manque de solution pour faire face à des problématiques personnelles souvent très lourdes.

Ce lien avec la population est ainsi toujours délicat à établir et à entretenir. Individuellement, il se renforce pourtant quand le technicien social se montre capable de prendre pleinement en considération les problématiques personnelles que les allocataires ont décidé de lui présenter.

L'exemple relevé dans le *bilan pédagogique du 31/12/2000* du site de La Bretagne (130 allocataires recensés) est à ce titre éloquent :

« Pendant toute cette année nous nous sommes attachés à affiner notre méthode de travail dans le cadre du suivi individualisé des bénéficiaires. Il ne s'agit plus aujourd'hui pour l'équipe de la Bretagne de limiter l'accompagnement à des démarches administratives ou à des permanences d'accueil. Nous pouvons, sans prétention aucune, dire que la relation de confiance est à ce jour établie entre les allocataires et nous.

En effet, à la fin de cette année 2000, nous comptabilisons une nette progression de la fréquentation de notre local, depuis notre déménagement [...]. Il est vrai que celui-ci est plus facile d'accès, situé sur une artère principale du secteur. Toutefois, au delà de ce changement d'adresse, il y a un autre type de relation. Les uns et les autres ne viennent plus uniquement parce que « La C.L.I. la dit passe voir à zot », mais parce qu'ils savent qu'ils peuvent se confier, et être respectés dans leurs ressentis. Bien sûr, nous n'avons pas toutes les réponses, et nous n'hésitons pas à faire fonctionner le partenariat. D'ailleurs, c'est par une telle démarche que se trouve favorisée la cohérence des actions, la cohésion des acteurs en optimisant leurs performances et en pondérant leurs a priori. Cette démarche est indispensable face à la complexité de certaines situations.

Une telle approche nous permet une meilleure connaissance du bénéficiaire, de son environnement, de sa famille. A partir de là, il nous est plus aisé de comprendre son fonctionnement, d'appréhender sa façon d'être. D'autre part, ces mêmes allocataires se sont construit une autre image de notre intervention et viennent au local de manière spontanée. Et là, il n'est plus question de vérifier un

numéro d'allocataire. Il s'agit là de venir confier un mal être. On a repéré un espace de parole où l'on peut parfois « craquer » sans être jugé.

Ainsi cette mère qui n'a pas compris que l'état de son fils relève de la psychiatrie et qui s'acharne à lui demander d'être acteur dans un monde dont il est visiblement coupé suite à une déception amoureuse.

Ou encore ce père de famille qui a besoin d'exprimer son chagrin quand il n'a pas de nouvelles de ses enfants placés dans une famille d'accueil en Métropole... Difficile pour un homme de parler de sa douleur aux autres membres de la famille.

Ce type de démarche ne serait pas possible si la confiance n'existait pas ».

C'est au prix de cette écoute, longue et répétitive parfois, que la confiance s'installe entre le technicien et la personne qui le sollicite. L'aide alors ne passe plus forcément par une transaction matérielle. L'échange de paroles ou de signes, la communication, représente l'une des bases indispensables à la reconnaissance de l'autre. Il semble bien que c'est par ce genre de relation primordiale que débute une véritable prise en compte et un respect des populations. Dans ce cas encore, l'évaluation de ces procédés, somme toute très humains avant d'être strictement professionnels, est rendue difficile. Cette forme d'intervention est en effet souvent considérée comme peu palpable en terme d'efficacité et, comme elle exige, malgré tout, du temps, elle peut même être estimée dispendieuse. En outre, le personnel, en nombre limité, n'est pas forcément aussi disponible que l'exigerait cette forme première d'intervention. Avoir un lieu d'accueil, de parole et d'écoute, c'est insérer pourtant un nouvel espace de vie sociale dans le quartier. A noter, enfin, que sur ce site intervient une technicienne « référente », ancienne éducatrice de prévention à l'A.P.R.E.S. Cette présence particulière pouvant expliquer l'attention portée à l'écoute et à la relation individuelle.

11 Le travail du C.R.E.I.S. dans les Hauts de Saint Paul

Les techniciens de l'antenne de Saint Paul développent, depuis leur implantation sur ce site en 1997, une série de projets « emplois verts » qui paraissent assez réussis. Nous avons déjà abordé de manière succincte, dans le chapitre consacré aux associations (9.8.3), la présentation de ces projets qui concernent principalement des quartiers situés dans les Hauts de Saint Paul.

Dans cette partie, élaborée autour des pratiques du C.R.E.I.S. et des relations réciproques entre les techniciens et les habitants des sites d'intervention, je vais préciser cette présentation des projets emploi-vert en l'inscrivant dans sa durée. Je ferai ensuite référence au travail entrepris par le C.R.E.I.S. au niveau de la réhabilitation de l'habitat vétuste, et nommé par lui « action auto amélioration légère de l'habitat ».

Puis, nous entendrons l'avis de certaines personnes ayant participé à l'une ou l'autre de ces actions. Il s'agit pour l'essentiel de comptes rendus d'entretiens effectués en majorité au domicile même des personnes concernées. Nous comprendrons certainement mieux alors les modalités de la vie locale. Nous verrons ainsi quelles attaches existent pour ces gens dans les domaines du travail et de l'habitat et quels sont les liens qui les raccordent à leur environnement naturel, familial et social. Je tâcherai aussi de rendre compte des perceptions et des représentations que ces populations se font de l'activité des techniciens du C.R.E.I.S. dans leurs quartiers.

Enfin, la partie suivante, et qui clôturera ce chapitre, proposera une réinterprétation de ces recueils de terrain, autour de la problématique liant les identités locales aux pratiques professionnelles.

11.1 L'action « musique-théâtre » et les projets « emplois-verts »

Cet ensemble de projets « *emplois verts* », démarré en 1997 suite à la dynamique de quartier engendrée par l'action « *musique-théâtre* », se poursuit toujours en 2001. Ces projets « emplois-verts » constituent en quelque sorte la cheville ouvrière des interventions du C.R.E.I.S. sur ce secteur. Nous allons donc en rappeler sommairement ici l'historique et les principaux objectifs.

11.1.1 L'étude diagnostique

Comme je l'ai indiqué précédemment, à propos du schéma général d'intervention (9.6), au tout début de son implantation sur un site, le C.R.E.I.S. établit une étude diagnostique du site afin de pouvoir définir ensuite un « contrat d'objectifs » entre lui et la C.L.I.. L'étude, réalisée en 1996 sur ce secteur de Saint-Paul/Bois de Nèfles par une technicienne sociale du C.R.E.I.S. (conseillère en économie sociale et familiale), fait partie des premières du genre. Les techniciens sociaux du C.R.E.I.S. sont alors, en la matière, à un stade initiatique, proche de l'expérimentation.

Cette étude reprend, sous forme de tableaux, de graphiques, de fromages et de plans, des données statistiques et descriptives, estimées pertinentes par la technicienne du C.R.E.I.S. (dans l'optique de son travail) pour l'approche et la compréhension du secteur. Il s'agit principalement, dans une première partie, d'indicateurs géographiques (situation et sectorisation), démographiques (nombre d'habitants, répartition par âges et par sexes), sociologiques (composition familiale, état sanitaire, scolarité, habitat, emploi, chômage). Puis, dans une seconde partie, l'étude aborde quelques spécificités propres à chacun des quartiers (Hangar, Ruisseau et Bel Air) : les limites du quartier, qui sont toujours définies géographiquement par deux ravines ; les accès (routes bitumées, chemins de béton ou de terre) ; les caractéristiques de l'habitat (précarité des logements, promiscuité familiale, les logements sociaux) ; les équipements (scolaires, boutiques, chapelles, terrains de sport) ; le réseau associatif ; le nombre de R.M.I.stes (hommes et femmes).

Un résumé de ce diagnostic et de ses conclusions est présenté dans le *Document intermédiaire n°2*, placé en annexe.⁶²⁷ Dans ce même document, je note, par ailleurs, en note de bas de page, qu'une étude semblable avait déjà été menée auparavant sur le quartier du Hangar, pour acquérir « *la connaissance de quartier* » avant de mettre en place « *l'animation d'une salle polyvalente* »⁶²⁸. Cette remarque pour signifier, qu'avec un diagnostic technique réalisé selon une méthodologie proche et à partir de données similaires, il paraît possible de justifier toute forme d'intervention.

D'ailleurs, en ce qui concerne le secteur en question, les premiers projets sont finalement arrêtés par les techniciens de la C.L.I. et eux seuls, à charge ensuite pour les techniciens sociaux du C.R.E.I.S. de les appliquer. Cette imposition est assez mal vécue, à l'origine, par ces derniers⁶²⁹. Par la suite, et principalement après l'évaluation positive (faite par chacun des deux partenaires) des interventions réalisées, les relations de travail vont s'améliorer. Aujourd'hui, le C.R.E.I.S. est reconnu sur ce secteur, par l'ensemble de ses partenaires institutionnels, pour ses réalisations ; en particulier, pour sa maîtrise des projets « emplois verts ».

A l'origine donc de ces projets, se situe l'action « musique-théâtre » :

11.1.2 L'action « musique-théâtre »

Au départ, comme le rappelle le bilan du C.R.E.I.S. de mai 1997, les diverses interventions pour atteindre deux des objectifs définis par la C.L.I. du secteur de Saint Paul, « *soutien aux associations* » et « *mise en place d'une action musique-théâtre* », se sont finalement complétées, pour aboutir à la production d'un spectacle dans le quartier du Hangar. Les techniciens du C.R.E.I.S. relèvent en effet à ce propos : « *En ce qui concerne l'objectif n°1 : le « soutien aux associations », un important travail a été mené auprès des habitants de Bel Air, pour notamment dynamiser ce secteur rural, très enclavé, et pour amener à la création de « l'association créative de Bel Air », cependant qu'à Hangar, c'est « l'association CAP (Conseil à la Population) qui est notre ressource sur le quartier. C'est d'ailleurs grâce à ce travail d'implantation, de contact permanent que nous avons pu mener à bien l'objectif n°2 « mise en place d'une action musique-théâtre », qui était bien mal engagée puisque l'action initiée par la C.L.I., n'avait pas suscité un réel enthousiasme* » (mai 1997).

Ce « *projet action théâtre-musique-son et lumière secteur du Hangar-Bois de Nèfles Saint Paul* » (selon l'appellation C.L.I.) a pour principal objectif (toujours selon les attendus de la C.L.I.) de « *dynamiser les habitants pour créer les conditions de la mise en place d'un village réunionnais lointan* » et comme finalité « *de permettre à une population de pouvoir avec l'ensemble*

⁶²⁷ « Saint-Paul/Bois-de-Nèfles (Hangar-Ruisseau-Bel-Air) », p.410.

⁶²⁸ Note 793.

⁶²⁹ Souvenons-nous, que les techniciens de la C.L.I. de Saint Paul sont, à cette époque, assez méfiants vis à vis des techniciens du C.R.E.I.S. (cf. p. 212)

des partenaires concernés créer de l'emploi via un support trouvant son émergence dans le développement du tourisme à La Réunion. Ce village pourra faire se côtoyer, artisans, acteurs, chanteurs, danseurs et d'autres métiers inhérents au fonctionnement d'une telle structure ».

Un aperçu du déroulement de cette action (qui était terminée quand cette recherche a débuté), de ses réussites mais aussi de ses difficultés, est fourni dans le mémoire déjà cité de Stéphanie Barbié.⁶³⁰ En conclusion de cette étude, qui se situe dans le cadre de l'anthropologie appliquée et qui propose aussi une enquête ethnographique du quartier, elle relève les limites d'une mobilisation populaire autour d'un projet exporté mais elle indique aussi que cette reconnaissance du quartier et de sa population favorise, chez les habitants concernés, une nouvelle dynamique d'appropriation du quartier. Ainsi, les projets autour des ravines vont émerger et pouvoir être concrétisés grâce essentiellement à ce travail d'approche, de prise en considération des personnes, et de la mise en scène de leurs aspirations.

Stéphanie Barbié note ainsi que « *la population de ce quartier a prouvé son dynamisme puisque les choses évoluent très vite au Hangar. Une simple impulsion (il serait d'ailleurs très pertinent d'essayer de comprendre ce mécanisme qui a amené une véritable « révolution » dans la vie de ce quartier : à quoi est dû ce changement ? qu'est ce qui a fait que les gens se sont mobilisés aussi rapidement ? il faudrait pour cela faire de cette situation un objet d'étude à part entière !) a amené la population à devancer les propositions des travailleurs sociaux, ils sont devenus « demandeurs » plutôt que clients, montrant par là-même leur dynamisme. Le premier projet qu'ils sont en train de mettre en place avec l'aide du C.R.E.I.S., outre la mise en place d'activités dans la maison de quartier concerne le réaménagement des ravines ! Emblème du Hangar, la ravine va de nouveau avoir sa fonction, mais une fonction qui s'inscrit dans la politique plus générale du développement de l'île puisqu'elle va s'ouvrir au tourisme. Un projet de spectacle son et lumière est également prévu sur ce site ; et la reconstitution d'un village « lointan » pour l'année prochaine ! cinq des participants de l'activité théâtre-musique bénéficient également d'un contrat CES en collaboration avec l'école... La population a répondu présent, et les projets affluent ! Tous les paramètres semblent avoir été réunis pour la mobiliser et lui redonner la parole ! Il convient alors de ne pas l'oublier et de suivre son évolution vers ce qui, je l'espère, lui assurera une nouvelle citoyenneté ! »⁶³¹.*

L'élaboration de cette activité, commandée par la C.L.I., a concerné une quinzaine d'allocataires du R.M.I.

Une vie en commun s'est ainsi installée dans l'espace-temps social que constitue cette action « théâtre-musique » ; espace-temps pourtant institué au départ par les intervenants sociaux sous l'appellation hâtive et peu convaincante de « stage de

⁶³⁰ BARBIE S., *Développement local et vie de quartier : une approche ethnographique du Hangar (Bois de Nèfles Saint-Paul)*, sous la dir. de B. Chérubini, mémoire de maîtrise d'ethnologie, St Denis, Université de La Réunion, 1997, 78 p. (sans les annexes).

⁶³¹ *Ibidem*, pp.73-74.

formation », et dans lequel les participants ne se sont, pour la plupart, inscrits que par obligation (peur du retrait de l'allocation R.M.I.). Le groupe composite du début a en effet suscité des interactions entre les personnes : émulation mais aussi rivalité, sentiment de réussite et de lassitude, etc., ont ainsi ponctué son travail d'organisation interne. Ce groupe a finalement réussi, après de nombreuses et parfois pénibles séances de répétitions d'actes et de paroles (mais qui ont permis cependant l'expression d'abord hésitante puis assurée, les blocages étant enfin levés, des talents individuels), a réussi donc, à produire devant d'autres, des voisins connus mais aussi « d'étranges » personnalités, comme la « sous préfète » et divers représentants institutionnels, un spectacle du quartier et de ses habitants. Une certaine dose de persévérance a tout de même été nécessaire, si on se souvient des déboires et des retards rencontrés pour la représentation de ce spectacle, à l'origine prévue le 20 décembre, puis reportée à la fin de l'année 1997, suite à l'inertie et à la mauvaise volonté de la municipalité⁶³². Un petit changement donc, dans la manière de vivre, importé par des éléments extérieurs à ce quartier, mais qui a provoqué, malgré son extranéité et son étrangeté (le théâtre n'est guère pratiqué dans ce lieu rural et quelque peu enclavé), une valorisation de quelques-uns des habitants les plus démunis du lieu.

- Ariane, une jeune fille dont la famille est originaire du Hangar, rappelle dans l'entretien qu'elle m'accorde, à propos du projet « emploi vert », qu'elle a participé pendant un an à l'action « théâtre-musique ». Elle se plaint particulièrement de la dynamique du groupe, vraiment difficile, selon elle, à supporter. Elle estime, en outre, que les formations dispensées au cours de l'année ont été systématiquement nivelées vers le bas. Elle a le sentiment que, vu son niveau scolaire (terminale), ses espérances en la matière ont été déçues. Néanmoins, malgré ces déboires, cette expérience a été pour elle, comme elle dit (dans un langage technicien) « *un véritable tremplin* » et lui a redonné confiance dans ses propres possibilités. « Désinhibée », ajoute-t-elle (toujours avec le même sérieux), elle s'est ensuite engagée dans un CES « emploi vert » pendant six mois (au cours duquel, elle regrette, ne pas avoir non plus, trouvé réellement son compte), pour finalement, obtenir un « emploi-jeune » dans la police à Saint Denis, en tant qu'« agent de proximité ». Aujourd'hui, elle espère, si elle est admise au concours, partir en formation dans une école de police en métropole⁶³³.
- En revanche, pour Frédéric du Hangar, l'expérience « musique-théâtre », dit-il, « *Lété supèr sa pou moïn. Té fin komans aprand é pi, ma pri gou. I done amoin dé-trwa zespérians an plis* » (c'était super ça pour moi. On a commencé à apprendre, j'y ai pris goût. Ça me donne deux-trois expériences en plus). Elle lui a permis,

⁶³² cf. le chapitre 9.8.3 consacré au travail avec les associations, p. 216.

⁶³³ Cf. *infra*, Ariane du Hangar, p. 264

ajoute-t-il, de parfaire son rôle d'animateur auprès des jeunes qui fréquentent le CASE du quartier et de participer à des spectacles.

Contrairement à Ariane, il estime aussi, qu'il a appris beaucoup de la part « des intervenants extérieurs » : « *Oui, bokou d'soz, parske lasosiasion la, i té fé v'nir bann z'intervnan de léstérièr di kartié. Kom bann z'animatèr, é... perkusion, animatèr téatr, animatèr... é pui... animatèr...koman ankor? Dans zesklav... [ah oui, moringue?].... oui, moring... »* (oui, beaucoup de choses, parce que cette association-là, elle fait venir des intervenants extérieurs au quartier. Comme des animateurs, et ... des percussions, des animateurs de théâtre, des animateurs... et puis...comment encore? La danse des esclaves...oui le moringue...). Il faut dire qu'à l'époque, et encore maintenant, il est fortement motivé par tout ce qui a trait à la musique et à l'expression, lui-même avouant, et peut-être ceci explique-t-il cela, être d'un tempérament plutôt réservé et timide.

Néanmoins, comme Ariane, mais de façon plus hésitante, il regrette cette ambiance de groupe qui lui paraît encore, dans les souvenirs qu'il en garde, quelque peu mitigée : « *A sété byin ! In pé difisil, parske navé in pé dé zan, in ti pé pli vié...lé in pé dir (rires). Donk, i mank tro, i mank in pé tro souvan* (Ah c'était bien ! Un peu difficile, parce qu'il y avait des gens un peu plus vieux...c'était un peu dur. Donc, ils manquaient trop souvent, ils manquent un peu trop souvent).

Vraisemblablement, les attentes de ces deux jeunes gens ne correspondent pas à celles de leurs aînés. Parmi ces derniers, en outre, certains ne semblent pas très motivés pour s'investir dans des activités qui les « dépassent ». Un bon nombre d'entre eux se sont d'ailleurs dispensés des cours « *pour cause d'alcoolémie* ». On pressent là toute les limites d'un projet « R.M.I.ste », modèle ciblé sur une catégorie administrative, qui ne prend guère en considération les problématiques personnelles, et qui, finalement, peut renforcer, chez certains, les sentiments d'exclusion.

Frédéric est, sans doute, l'un des participants à cette action qui a le plus investi en elle. Les techniciens du C.R.E.I.S. le perçoivent d'ailleurs ainsi. Malgré ce constat, qu'il émet avec un peu d'amertume, que l'action, une fois « déprogrammée », brusquement tout redevient comme avant ou presque, Frédéric continue, de temps à autre, à faire de l'animation au CASE, à jouer de sa guitare et à essayer ses talents dans quelque radio crochet ou « *kabar* » local⁶³⁴.

La dynamique réalisée n'a cependant pas permis de finaliser, en matière de rencontres et de créations d'emplois, le projet dans toutes les dimensions « rêvées » par les

⁶³⁴ Cf. *infra* Frédéric du Hangar, 255 et Annexe 6 : entretien Frédéric du Hangar, p.563.

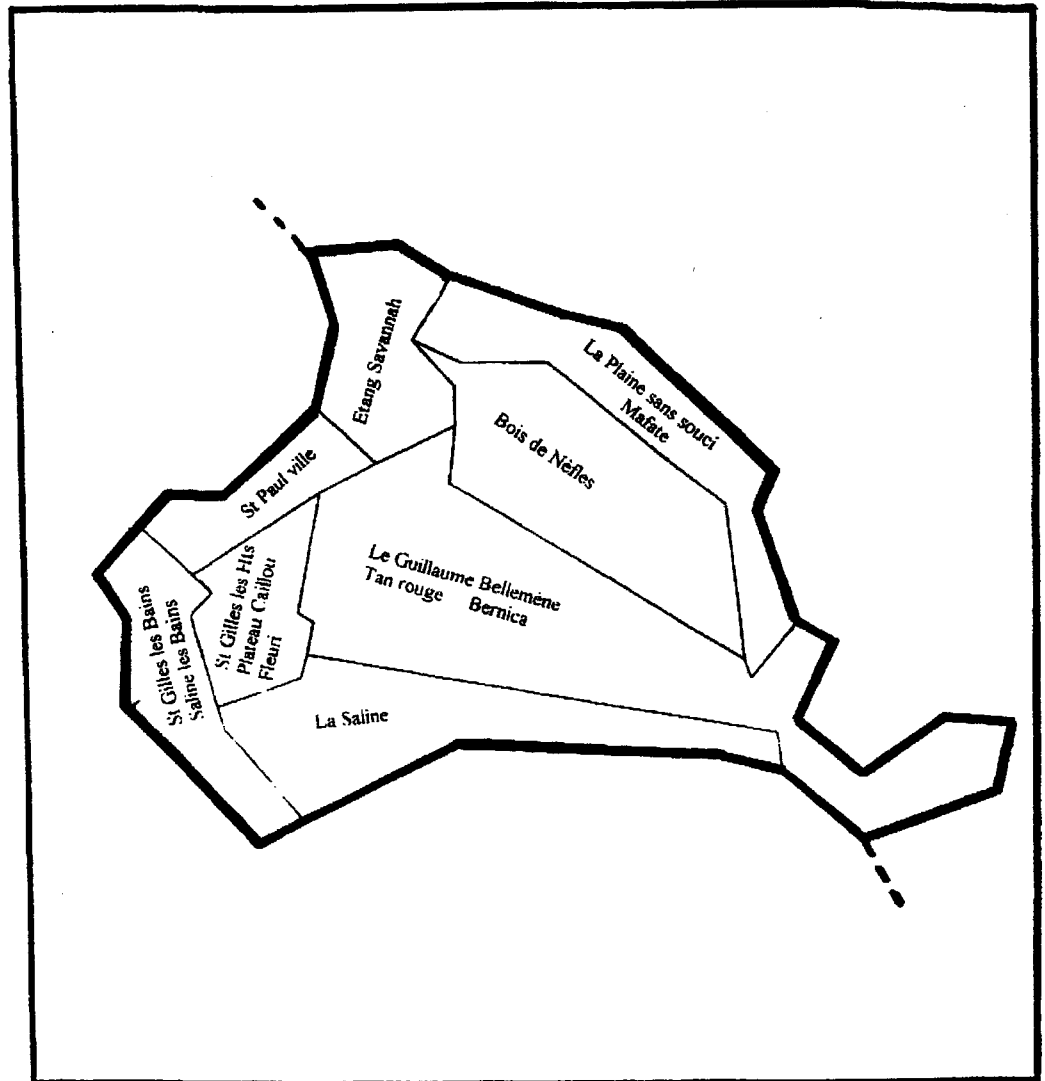
techniciens de la C.L.I.. Le « village lointain », qui devait attirer les touristes et créer de l'emploi, n'a pu voir le jour et l'activité « théâtrale » et « artistique » qui avait été initiée n'a pas été poursuivie au-delà du temps de l'intervention.

Seules, quelques individualités ont vécu cette action musique-théâtre comme une expérience personnelle enrichissante. Leur investissement à l'époque leur a même permis, pour certaines d'entre elles, de poursuivre « leur » parcours d'insertion, en s'inscrivant, par exemple, dans le projet « emploi vert » proposé par les techniciens du C.R.E.I.S. En terme de bilan, il est probable d'ailleurs, que cette action « musique-théâtre » a finalement davantage profité à la reconnaissance du C.R.E.I.S. sur ce nouveau secteur et a ainsi permis, par la suite, aux techniciens sociaux de s'investir dans les projets « emplois verts ». Ces projets s'inscrivent, en outre, dans la logique de la revalorisation du patrimoine local, déjà contenue dans le projet « village lointain », et dans la poursuite du travail de terrain avec les associations.

Figure 3 : carte des secteurs de la commune de Saint Paul



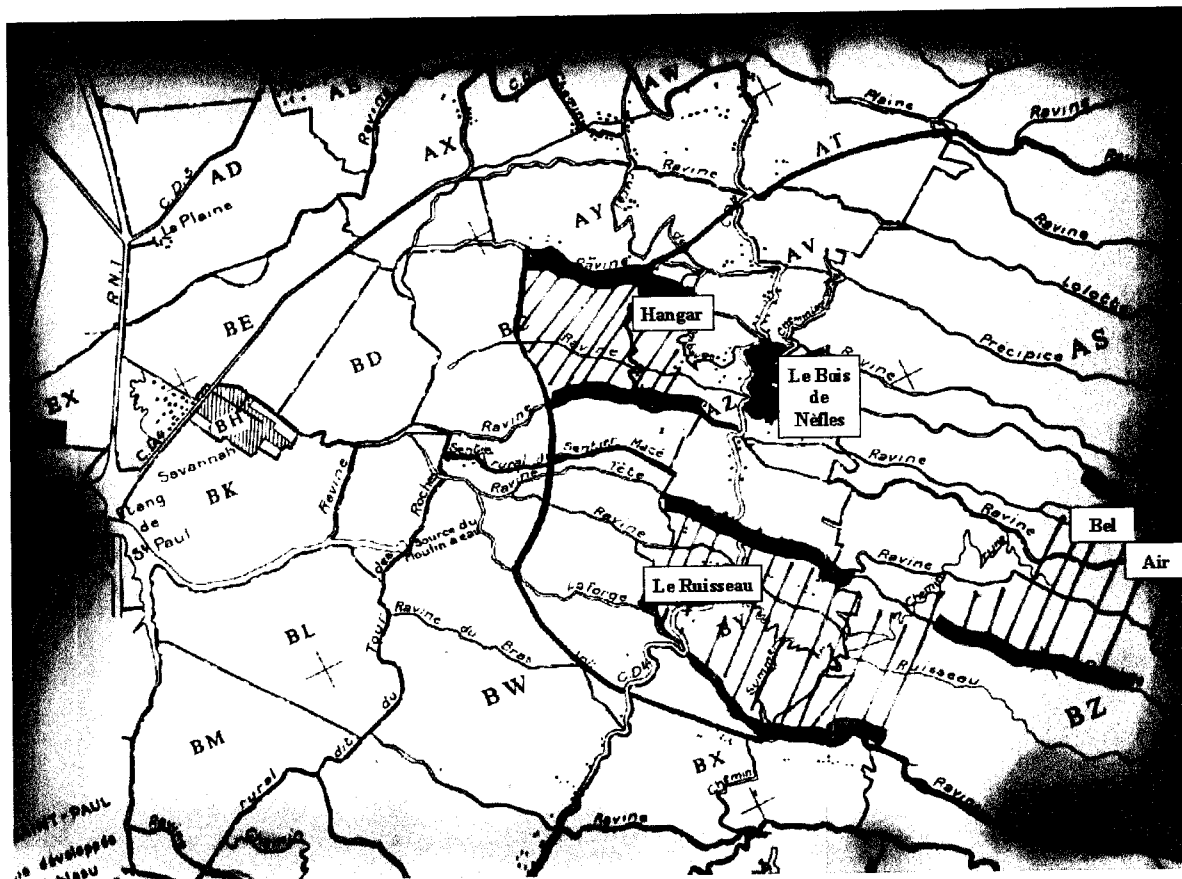
SAINT - PAUL



1 CM POUR 2.5 KM

C.R.E.I.S

Figure 4 : carte des quartiers du secteur de Bois de Nêfles Saint Paul (Hangar, Ruisseau et Bel Air)



11.1.3 Les projets de nettoyage, d'embellissement et d'entretien des bassins et des chemins

Les premières réalisations liées à la revalorisation de l'environnement immédiat des populations se font en collaboration avec les associations de Bel Air et de Cap Hangar. Elles s'inscrivent dans le cadre des emplois-verts mis en place par l'Etat, la Région et avec le concours de l'Europe⁶³⁵.

11.1.3.1 Dans le quartier de Bel Air

Dans ce quartier isolé des Hauts de Saint Paul et difficile d'accès, on compte en mars 1996, 86 allocataires du R.M.I. (49 hommes et 37 femmes). Ce nombre élevé fait, selon la mairie de Saint Paul, de Bel Air le quartier de Bois de Nèfles⁶³⁶ où l'on rencontre, proportionnellement à la population considérée comme active, le plus de « R.M.Istes ». Le premier travail des techniciens du C.R.E.I.S. a consisté à aider les habitants à monter une association de quartier, « l'Association Créative de Bel Air » (ACBA). Ensuite, l'opération « emplois verts » élaborée avec cette nouvelle association prévoit de mettre en valeur, d'améliorer les différentes voies d'accès du site, et d'entretenir ainsi un lieu de passage touristique agréable. Selon les techniciens du C.R.E.I.S., ce projet correspond aux capacités des demandeurs d'emplois de l'endroit et c'est une façon aussi de les sensibiliser à la protection de l'environnement. Des séquences de formation se déroulant sur une période de 9 mois (320 heures) sont aussi programmées (dynamique de groupe et connaissance de soi ; sensibilisation à l'environnement ; sécurité ; entretien du matériel ; élaboration d'un projet d'insertion). En janvier 1998, ce projet est validé et permet d'embaucher à compter du 1^{er} avril, neuf personnes (dont cinq éremistes) sur un an (huit CES et un encadrant).

Ce projet, mené jusqu'à son terme, ne sera cependant pas renouvelé sur ce site. Des difficultés relationnelles, internes à l'association, et leurs répercussions auprès du C.R.E.I.S., empêchent de poursuivre toute collaboration efficace. Par la suite, une nouvelle association est créée avec l'aide du C.R.E.I.S., l'association « Bois de Nèfles Découverte ». Et un nouveau projet « emplois-verts » est élaboré. Il s'agit cette fois-ci de la réouverture et de l'aménagement d'un sentier de randonnée qui, partant de la

⁶³⁵ cf., Annexe 8 : cartes et photos des projets « emplois verts » p. 578.

⁶³⁶ Saint Paul compte 71 669 habitants en 1990 (Source INSEE) (près de 80 000 aujourd'hui) et 7418 allocataires du R.M.I. (Source CAF, 1996). Cette commune de l'Ouest est découpée en plusieurs secteurs. Bois de Nèfles en est un et compte 6019 habitants (à peu près 7000 aujourd'hui) et comme au niveau départemental, cette population se caractérise par un fort pourcentage de jeunes (40.7% de 0-19 ans et 34.1% de 20-39 ans) et un nombre élevé de chômeurs (993 chômeurs dont 827 bénéficiaires du R.M.I. sur 2236 personnes considérées comme faisant partie des actifs). Chaque secteur est composé de différents quartiers. Il y en a cinq sur le secteur de Bois de Nèfles, dont Bel Air et Hangar (cf. Figure 3 : carte des secteurs de la commune de Saint Paul, p. 240 et

Figure 4 : carte des quartiers du secteur de Bois de Nèfles Saint Paul (Hangar, Ruisseau et Bel Air) p. 241).

ravine Bras Mort (près du Hangar), remonte jusqu'au plateau de l'Ilet Alcide⁶³⁷, puis continue jusqu'à la Crête des Hirondelles, vers le sommet du Maïdo culminant à 2200 m. Ce chantier permet l'embauche de dix sept personnes (seize CES et un encadrant) qui sont issues de différents quartiers de Bois de Nèfles. Il est d'abord validé pour six mois (de novembre 1999 à avril 2000), puis il est reconduit en mai 2000 pour six mois supplémentaires et avec le même effectif. Mais, une fois de plus, après avoir apporté son aide et son encadrement technique, le C.R.E.I.S. se sent, selon les ressentiments exprimés tels quels par un de ses techniciens, « *remercié comme un malpropre [...]. Le mieux c'est que l'action continue car ce président [celui de l'association « Bois de Nèfles Découverte»] garde la méthodologie du C.R.E.I.S.* ». Ces difficultés relèvent à nouveau, selon les allusions qui sont faites, de raisons politiciennes.

11.1.3.2 Dans le quartier du Hangar

Sur le Hangar, quartier qui compte 181 allocataires du R.M.I. (99 hommes et 82 femmes) en 1996, le projet est élaboré par l'association « CAP du Hangar », avec le concours du C.R.E.I.S. Ce projet consiste à rendre à nouveau accessibles et à réhabiliter les bassins Canard et Vital. Ces lieux, auparavant très empruntés et utilisés par les premiers habitants du Hangar pour diverses activités (approvisionnement en eau, culture du café, passage pour descendre à la côte, etc.) sont aujourd'hui (et avant que les « emplois-verts » n'interviennent) dégradés et devenus quasiment impraticables. Les dégâts sur la faune et la flore environnantes sont aussi très importants. Ce projet « emplois verts » prévoit donc de nettoyer et évacuer les déchets accumulés, de remettre en état les sentiers et les berges, de replanter des espèces endémiques, de sensibiliser la population au respect de l'environnement et de former des personnes sur ce thème. Cette « *création d'activité en faveur d'un public défavorisé* » doit aussi permettre, selon les objectifs définis par le C.R.E.I.S., « *la reconstitution des liens sociaux au sein du quartier* », « *l'investissement de la population en vue de l'amélioration de son cadre de vie* ». Comme pour le projet de Bel Air, cinq modules de formation sont prévus avec le concours de différents intervenants (Croix Rouge, SREPEN⁶³⁸, etc.) : premiers secours ; savoirs de base sur l'érosion, l'environnement et l'écologie, l'aménagement de l'espace rural, les travaux paysagers. L'ensemble de ce projet est validé et permet l'embauche le 1^{er} avril 1998 de dix sept personnes (dont onze allocataires du R.M.I.) sur un an (huit CEC, huit CES et un encadrant).

Parallèlement au projet de l'Ilet Alcide mis en place avec « Bois de Nèfles Découverte », le C.R.E.I.S. inaugure avec l'association CAP du Hangar, un nouveau projet « emplois-verts ». Ce dernier se place dans la continuité des projets précédents

⁶³⁷ Du nom de son ancien exploitant, Monsieur Clain Vincent Alcide, originaire de Sainte Marie et qui vient s'installer là en 1900, à la lisière du Bois de Sans-Souci (au dessus de la Rivière des Galets). Il restera sur ce domaine public, et malgré les tracasseries administratives et judiciaires qui s'ensuivent, jusqu'en 1944.

⁶³⁸ Société Réunionnaise pour la Protection de l'Environnement.

dont le bilan final a été estimé largement positif. Il s'agit cette fois-ci de constituer une boucle pédestre, au dessus de la baie et de l'Etang de Saint Paul, reliant les sentiers Vital et Macé. Ce sentier Macé était auparavant une voie d'accès à Saint Paul des plus utilisée. Ce projet vise à nettoyer et à réhabiliter ce sentier. Cette réhabilitation passe par son aménagement (reconstruction des ouvrages, mise en place d'une signalétique, établissement d'une jonction entre les deux sentiers, etc.). Elle consiste aussi à lutter contre les pestes végétales et à replanter certaines espèces endémiques devenues rares ou disparues. En outre, cette sensibilisation à la protection de l'environnement et à la reconnaissance du patrimoine se traduit par l'aménagement d'une serre (collecte et mise en pépinière des espèces endémiques) et par la production d'un C.D rom retraçant l'histoire et l'écologie de la zone, et montrant les travaux de réhabilitation en cours. Au final, ces projets visent à impliquer davantage les habitants dans la préservation et l'amélioration de leur espace naturel de vie. Ces différentes et nouvelles versions du projet « emplois-verts » seront reconduites jusqu'en octobre 2000 et permettront sur ce site de donner du travail à 16 personnes (15 CES, plus l'encadrant). Enfin, après six mois d'interruption, liée à l'élaboration d'un nouveau projet s'inscrivant lui aussi dans la continuité des précédents, un nouveau chantier est ouvert en juillet 2001, avec cette fois-ci onze personnes embauchées (dont dix CES).

11.2 L'action « auto amélioration légère de l'habitat »

11.2.1 Quelques caractéristiques de l'habitat traditionnel à La Réunion et dans les Hauts de Saint Paul

On distingue généralement trois types d'habitat traditionnel à La Réunion⁶³⁹ : l'habitation de fortune couramment appelée « bidonville » ; la petite case traditionnelle en « bois sous tôle » ; la grande maison traditionnelle ou les immeubles en bois. Ces constructions traditionnelles, tous types confondus, représentaient, il y a encore vingt ans, la majorité des logements. Selon les résultats obtenus lors du recensement de 1982, ces types de logement, représentant alors 58.2 % des résidences totales (70.317/120.861), abritaient six habitants sur dix⁶⁴⁰. Dans les dix dernières années, ce parc a subi de nombreuses démolitions ; et tandis que la construction traditionnelle régresse de manière significative, on assiste parallèlement à une croissance considérable de la construction en dur. Cet habitat traditionnel ne représente donc plus en 1999 que 26.3% des résidences (56.644/215.044). Cette part de l'habitat traditionnel étant bien sûr minimale dans les secteurs d'urbanisation ancienne (Saint Denis, Le Port, Saint Pierre, Le Tampon) et maximale, par exemple, dans les Hauts de Saint Paul (Sans Souci, Bois de Nèfles) ou dans le cirque de Salazie. Ces logements traditionnels sont le plus souvent occupés par leur propriétaires (68%), même si le

⁶³⁹ Cf. aussi les différentes parties consacrées à l'habitat dans le chapitre n° 3 LA REUNION.

⁶⁴⁰ INSEE, Economie de La Réunion, n°107, 1^{er} trimestre 2001. Tous les chiffres donnés ensuite sont extraits du dossier « l'état du logement » contenu dans ce numéro, pp. 11-22.

terrain, dans 14% des cas, ne leur appartient pas toujours. Les habitations de fortune et les cases en « bois sous tôle » ne possèdent souvent qu'une ou deux pièces (18%) ; les maisons traditionnelles sont, quant à elles, plutôt spacieuses (cinq pièces ou plus dans le 1/3 des cas). Parmi les 56.600 ménages qui vivent dans ces logements traditionnels en 1999, 38% des chefs de ménages ont plus de 60 ans. Mais c'est aussi dans ce type d'habitat traditionnel que vivent des jeunes sans emploi et des chefs de famille au chômage (31%). Enfin, c'est dans ces logements que se rencontrent, dans les mêmes proportions, de nombreux ménages composés d'au moins six personnes (31%)⁶⁴¹.

Près de 24.000 de ces logements traditionnels manquent encore du confort sanitaire de base et constituent donc des logements précaires. Cet habitat précaire est fortement concentré dans les Hauts de l'Ouest. Ainsi, dans la commune de Saint Paul, soumise pourtant à une forte expansion démographique et immobilière péri urbaine, l'habitat traditionnel reste cependant encore très présent : il reste en 1999, 18.000 logements de ce type (21.600 en 1982). Dans cette commune, 12 quartiers sur 43 ont un minimum de 200 habitations de fortune ou des logements sous équipés. Ainsi, 5000 logements précaires, dont 747 habitations de fortune, y sont recensés en 1999. En outre, ce type de logements se construit toujours dans cette commune, puisqu'une vingtaine de familles ont ainsi emménagé en 1998 à Bellemène, le Ruisseau ou à l'Eperon Tamatave. C'est dans ce type de logements précaires que se rencontrent les ménages qui connaissent les situations d'existence les plus difficiles : ils sont plus nombreux ceux qui ne sont pas propriétaires du sol (23%), qui sont logés gratuitement (17%) ou qui sont locataires (15%) ; ils ne sont plus que 22%, les chefs de ménage qui occupent encore un emploi ; en raison de l'âge avancé de certains occupants qui vivent souvent seuls, les ménages globalement sont plus petits que la moyenne : 3 personnes contre 3.3 dans les autres types de logements, mais aussi paradoxalement, c'est dans cet habitat précaire que se concentrent davantage de ménages d'au moins six personnes (10% contre 9% en moyenne pour les autres types de logements)⁶⁴². C'est dans quelques-uns de ces quartiers des Hauts de Saint Paul, et le plus souvent auprès des personnes vivant dans ces logements précaires, que sont menées les interventions du C.R.E.I.S. d'« auto amélioration légère de l'habitat » (Bellemène, Hangar, Bois de Nèfles et Bras Mort).

11.2.2 Présentation de l'action « auto amélioration légère de l'habitat »

Les interventions du C.R.E.I.S. en matière de logement sont multiples. Dans les documents intermédiaires n°2 et n°3, j'ai évoqué le projet « blocs sanitaires » élaboré

⁶⁴¹ *Ibid.*, Cf. l'article de Nelly ACTIF et Olivier BOUSQUET, « Le traditionnel en régression depuis dix ans », pp. 14-15.

⁶⁴² *Ibid.*, Cf. article de N. ACTIF « Un réunionnais sur dix vit sans confort élémentaire », pp. 18-19.

sur le secteur du Tampon et le travail d'enquêtes sociales mené sur ce sujet à Cilaos⁶⁴³. Cette « entrée logement », comme la définit lui-même le C.R.E.I.S., s'ouvre, parfois difficilement⁶⁴⁴, selon une méthodologie qui tente de dépasser le simple cadre de l'habitat et qui essaie de mettre en avant, toujours selon les termes du C.R.E.I.S., « le global de la famille »⁶⁴⁵.

L'action « auto amélioration légère de l'habitat », dont il est ici question et qui a été validée en juin 2000, s'inspire des mêmes principes méthodologiques. En particulier, elle vise, outre l'amélioration des logements et du cadre de vie, la valorisation des compétences ou leur émergence, et l'apparition ou la mise en œuvre des solidarités familiales ou amicales. Dans ce type d'action, il s'agit de faire participer les familles à chacune des phases du projet. Le projet en l'occurrence a concerné dix familles. La nature des travaux a varié en fonction des priorités exprimées par chacune d'elles : extension de la case, aménagement intérieur, équipement sanitaire et électrique. Le technicien du C.R.E.I.S., après avoir rencontré les familles, définit les besoins, repère les compétences, établit les dossiers, a ensuite accompagné techniquement et jusqu'à son terme le déroulement des travaux. Un accompagnement social et familial a complété cette action logement (recherche d'emploi, de formation, gestion du budget, aides aux démarches administratives, éducation et prévention pour la santé, etc.).

Dans la partie qui suit, nous allons entendre quelques-uns des participants à ces deux formes de projet : « emplois verts » et « auto amélioration légère de l'habitat ».⁶⁴⁶

11.3 Paroles de participants.

Ce recueil de paroles et d'impressions a consisté en une douzaine d'entretiens. Quelques-uns d'entre eux, ceux pour lesquels l'enregistrement s'est bien déroulé, sont intégralement retranscrits. Cette retranscription respecte les formes d'expression employées par les personnes (en français, en créole ou selon un mixte des deux

⁶⁴³ Cf. Annexe 1: Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits), « Particularités » au Tampon », p. 439 et suivantes et Annexe 2 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000, « Enquêtes à Cilaos » et « Les blocs sanitaires », pp. 479 et 480.

⁶⁴⁴ Une première tentative d'amélioration légère de l'habitat avait été tentée dès 1997 sur Saint Paul. Mais le projet, pour diverses raisons échouera. Cf. Annexe 1: Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits), « Saint-Paul/Bois-de-Nèfles (Hangar-Ruisseau-Bel-Air) », p. 418 et « Saint Paul mise sur les associations. », p. 448.

⁶⁴⁵ Cf. encore, Annexe 1: Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits), dans le chap. « Le Bureau Intermédiaire de Placement (BIP). » p. 456, le paragraphe consacré aux « blocs sanitaires » ; et Annexe 2 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000, « Logement », p. 477 et suivantes.

⁶⁴⁶ Des photos, montrant les sites, les réalisations et les participants, sont placées en annexes :

Annexe 9 : photos des projets « auto amélioration légère de l'habitat », p. 582.

langues). Le créole est écrit en référence à la graphie 77⁶⁴⁷ (une traduction en français est proposée entre parenthèses). Les paroles des personnes qui s'expriment sont mises en italique, les questions qui leur sont posées restant en caractères normaux⁶⁴⁸.

Les autres entretiens sont relatés à travers un texte nouveau et composé par moi-même à partir de mes notes. Cette réécriture s'accorde néanmoins à relater de manière indirecte l'essentiel du discours tenu au cours de l'entretien. De manière générale aussi, une description, qui se veut assez précise, tente de donner un bon aperçu des conditions et du contexte des entretiens.

Nous verrons que ces entretiens débordent amplement le strict cadre des interventions du C.R.E.I.S.. Les sujets de conversation des personnes, et donc ceux de leurs préoccupations, s'inscrivent dans des histoires personnelles, au cours desquelles sont évoqués les problèmes de famille, de voisinage, de terre, de travail... Ces remontées biographiques et ethnographiques, et les recoupements qu'elles opèrent entre elles, finissent par composer un ensemble narratif dans lequel sont exposées quelques spécificités réunionnaises encore bien actives. Des identités locales apparaissent.

11.3.1 Les participants aux projets « emplois verts »

11.3.1.1 Jean Pierre du Ruisseau.

J.B. est au R.M.I. depuis 1989. Dans ce cadre, il a participé au projet emploi-vert en 1999-2000. Il a 52 ans, il est marié et a trois enfants (deux garçons et une fille) et dont l'un, le plus jeune des garçons, est un enfant « ramassé » (adopté).

J.B. a, dit-il, beaucoup travaillé et possède de nombreuses expériences professionnelles (garage, bâtiment). Il évoque son licenciement de chez Renault après cinq années de travail. La raison qu'il donne à ce licenciement est l'embauche de jeunes dans le cadre des emplois aidés. Par la suite, il dit avoir été floué dans certaines petites entreprises du bâtiment qui ne versent pas les salaires et qui mettent un peu trop facilement la clef sous la porte. C'est un parfait bricoleur. Il possède ainsi une superbe maison qu'il a lui-même complètement construite. Il travaille aussi pour les autres. Avant qu'une forte dengue ne le cloue au lit, deux jours avant cet entretien, il était en train de souder les éléments d'un portail en fer forgé.

Autour de sa maison, s'étend un immense jardin très bien entretenu (« gazon », orchidées, arbres divers). Il a été obligé de le clôturer entièrement pour empêcher les

⁶⁴⁷ Référence à l'année 1977, au cours de laquelle un groupe créolophone tente de définir une écriture pour le créole.

⁶⁴⁸ Certains de ces entretiens peuvent être consultés, dans leur intégralité, en annexes : Annexe 5 : Entretien Claire du Hangar, p. 547 ; Annexe 6 : entretien Frédéric du Hangar, p. 563 ; Annexe 7 : Entretien Madame Marte et son frère, p. 571.

voleurs de poules et surtout de coqs ; ceux qu'il soigne avec attention dans un parc situé en contrebas. Il élève aussi quelques cabris (beaucoup moins qu'auparavant) et cultive en outre des champs de piments dans le bas de l'Etang.

Ses terrains lui viennent de son père qui vit un peu plus haut et qui possède une bande de terrain qui part de La Fontaine (quartier de l'Etang, en bas de la falaise, où coule encore, dans l'ancien canal et le vieux moulin qui alimentaient Savannah, l'eau claire du Tour des Roches) et qui monte jusqu'au Ruisseau. L'héritage paternel se constitue aussi d'une grande connaissance du site et de son histoire.

J.B. depuis son enfance a donc investi matériellement, intellectuellement et de manière affective cet environnement. Il y a travaillé, l'a cultivé et l'a parcouru en tous sens. En particulier, il a souvent emprunté, lors de ses nombreuses activités (descendre à ses champs de piments, chercher du bois, couper l'herbe pour ses bêtes, surveiller ses cabris...), les sentiers Vital et Macé et tous les sentiers maintenant abandonnés aux friches (sentier Macabit, sentier pavé).

Le projet de réhabilitation des sentiers l'a donc fortement motivé. Il s'est montré particulièrement efficace et « bosseur ». Le groupe « emplois-verts », dans lequel il était, a d'après lui fait du bon travail. L'entente était plutôt bonne, selon lui, et même les deux ou trois plus jeunes qui n'avaient pas l'habitude d'un tel travail s'y sont mis ; chacun faisant selon ses capacités mais aussi se trouvant motivé par la dynamique du groupe. A la fin du contrat, le groupe a même organisé chez l'un des leurs un super repas créole (mangé à la main sur des feuilles de bananiers). J.B. se dit donc très satisfait de cette expérience. Pour lui elle a été un moment très valorisant et par rapport à son quartier il se dit heureux d'avoir pu ainsi sensibiliser les gens et aussi que certains d'entre eux puissent un jour réutiliser cette expérience. Il dit aussi sa satisfaction de voir des touristes emprunter ces sentiers.

Il regrette cependant que cela se soit arrêté si brusquement et que le sentier depuis six mois (temps pris pour la continuation du projet) retombe à l'abandon. Il a l'impression que l'investissement qu'ils ont y ont mis, lui et son équipe, pendant un an, est un peu perdu : « *un travail gâché, un non respect de leur travail* », dit-il, amer. Il critique aussi le fait qu'ils n'ont toujours pas reçu à ce jour leur « diplôme » de secouriste.

Aujourd'hui, il émet des idées pour créer sa propre association et pour des projets de réhabilitation des sentiers Macabit et pavé. Mais son rêve, avoue-t-il de façon quelque peu amère, serait d'avoir un travail salarié et de posséder « une grande maison avec une allée de cocotiers » (comme celle des anciens maîtres, pourrait-on croire). Il ne se fait cependant guère d'illusion quant à ses possibilités de trouver dorénavant un véritable contrat de travail salarié.

11.3.1.2 Claire du Hangar

Cette jeune fille a bénéficié d'un contrat emploi vert. Elle revient comme bénévole aider l'association Cap Hangar dont les bureaux sont maintenant installés dans les locaux du C.R.E.I.S.. Le jour de cet entretien, elle apprenait à une nouvelle CES « emploi-vert », comment avec *Publisher*, faire la mise en page du journal de l'association. L'entretien se déroule en face à face, dans un des espaces cloisonnés qui sert de bureau à l'association. Il a été enregistré et peut être consulté *in extenso* en annexe.

Lors de cet entretien Claire semble un peu intimidée et elle s'exprime la plupart du temps en français. On peut déceler dans ses manières de parler quelques signes et expressions récurrentes, en plus de la musique et du débit de sa voix (son accent et ses rires), qui rappellent qu'elle est d'abord créolophone : Ses phrases sont ponctuées par des « *En fin de compte* », des « *Sinon* », des « *quoi* », des « *voilà* », des « *par contre* » et des « *justement* » ; elle emploie des expressions comme « *prendre son particulier* » (se mettre en ménage), « *mélangés* » (pour dire « les deux ensemble »), « *par z'occasions* », « *pour aller coupe* » (aller faire la coupe ou aller couper les cannes), « *il demande pas personne* », « *s'il peut bénéficier un emploi vert* », « *il faut qu'il rapporte la nature* », « *i s'énerve par rapport comme moi...* », « *il reste assise* », « *tous les races* » ; elle fait aussi parfois quelques confusions dans l'emploi des mots (« *prévu* » au lieu de prouver), « *ça pousse à une vitesse flagrante* », « *un intérêt flagrant qui s'est développé* ». A la fin de l'entretien, elle finit d'ailleurs par me faire comprendre qu'elle doit faire un effort considérable pour éviter de parler créole. Naturellement, elle a tendance à s'entretenir avec les autres dans sa langue familiale, car elle est issue, dit-elle, « *d'une famille purement créole* ». Elle qualifie son langage présent de « *double créole* ». Il est différent de son parler habituel qu'elle appelle « *ti caf* ». Elle pense que cette dernière façon de s'exprimer est un peu brute et parfois vulgaire (gros créole). Elle considère que les professionnels ne donneraient pas une bonne image du C.R.E.I.S. s'ils accueillait les gens sans contrôler leur langage, s'ils « *tapaient leur créole* » n'importe quand et avec tout le monde. Claire qui s'identifie aux professionnels (même si cela reste pour elle un bien grand mot) se veut responsable avec « *ses mots* », adaptés aux interlocuteurs qui s'expriment en français. A ses yeux, j'ai un statut de professionnel, je m'exprime en français et je la vouvoie. Les règles sont ainsi posées et elle pense qu'elle doit s'y adapter et jouer le jeu. Elle m'accorde donc cet entretien dans son double langage bien qu'elle finisse par avouer au bout du compte qu'elle meurt d'envie de passer au créole.

Claire décrit d'abord les tâches qu'elle a accomplies durant ce CES. Elle fait alors surtout de la saisie sur ordinateur et de la mise en page pour confectionner le journal de quartier et un cd-rom sur l'environnement local. Elle décrit ce travail comme un apprentissage « *sur le tas* » au cours duquel elle a dû souvent se débrouiller seule pour collecter des informations. Elle avait « *le champ libre* », les travailleurs sociaux n'étaient « *pas stricts du genre il faut faire ci, il faut faire ça...* », les horaires étaient souples (« *Ab*

c'était souple les horaires, c'était bien »), la seule obligation étant, « *A mi-temps, de faire mon nombre d'heures* ». C'est un travail de recherche et de composition qu'elle a accompli à sa manière en allant se documenter à la bibliothèque, en rencontrant quelques personnes âgées et en prenant des photos. Elle est aussi chargée de tâches de secrétariat (tenue de l'état de présence, envois de documents). Enfin, elle suit des sessions de formations dont certaines lui paraissent correspondre à ses attentes (formation aux premiers soins) tandis que d'autres, auxquelles elle participe quand même, lui semblent davantage appropriées aux intérêts des garçons (mécanique). Le fait qu'elle soit une jeune femme parmi de nombreux hommes n'a pas, d'après elle, posé de problème particulier. Ces derniers l'a considéraient comme une collègue qui parfois même n'hésitait pas à descendre les rejoindre sur le chantier. Ils sont devenus, depuis, des amis et quand ils se rencontrent, ils évoquent toujours rapidement, en guise de reconnaissance, cette expérience commune.

Sans peur du jeu de mots, on peut dire que le bilan qu'elle tire de ses expériences de travail avec le C.R.E.I.S. est clairement positif. Cette mise à l'épreuve d'elle-même en situation de responsabilité et de travail lui a permis de sortir de ses inhibitions antérieures face à des mondes que jusqu'ici elle ignorait ou craignait (monde du travail, monde associatif, monde de l'intervention sociale, de la formation, etc.). Ce contrat emploi vert semble avoir été pour elle l'occasion d'une véritable auto-révélation. L'encadrement et l'accompagnement dont elle a bénéficié de la part des techniciens du C.R.E.I.S. lui ont aussi permis de bien « *se débrouiller* », comme elle dit, lors de divers entretiens, de réussir son examen BEP carrières sanitaires et sociales, d'obtenir son permis voiture et d'avoir des projets de formation professionnelle (concours aide-soignante). Elle s'estime aujourd'hui « *polyvalente* », apte à utiliser l'outil informatique et en même temps prête à comprendre la nature. Elle note aussi que c'est grâce à cette expérience d'emploi vert qu'elle continue maintenant à participer de manière bénévole à la vie associative. Elle entretient ainsi les réseaux sociaux nouvellement constitués et qui lui permettent de sortir de « *l'ambiance [des fois] mortelle* » de la maison, « *de voir d'autres gens, de sortir un peu de la monotonie* ». Elle cherche en outre à perfectionner ses acquis et à confirmer l'orientation récente de sa personnalité.

Claire, au cours de cet entretien, indique dans quel processus identitaire elle se trouve à présent et comment elle essaie d'en tirer parti. En terme identitaire, elle semble en effet tout à fait ravie et elle l'exprime ainsi. Elle n'est plus la « *tête brûlée* » d'avant, du temps de sa scolarité. Elle regrette d'ailleurs d'avoir ainsi perdu son temps et de n'avoir pu mettre en œuvre ses capacités pour mieux réussir. Cette indépendance nouvellement acquise modifie aussi son statut au sein de sa propre famille et semble engendrer une nouvelle dynamique familiale. Non seulement, Claire paraît devenir majeure, mais elle signifie aussi que le changement de comportement et de personnalité qu'elle opère prend une valeur exemplaire pour chacun des membres de sa famille.

Sa famille, confie-t-elle, est « *un peu spéciale* ». C'est une famille nombreuse (quatre filles et un garçon) issue du colonage. Sur les cinq enfants, « *les trois premiers avaient la tête brûlée, un pt'it peu* » (c'est-à-dire « *ne faisaient rien à l'école* »). Excepté l'aînée qui « *a pris son particulier* » et qui ne semble pas, d'après Claire, avoir pleinement réussi sa vie, le changement bénéficie à chacun. Elle explique que « *le fait que quelqu'un bouge dans la bande, maintenant tout le monde va mieux* » : son frère, après avoir été désorienté au lycée (il était en comptabilité), a enfin trouvé sa voie dans la mécanique moto et s'apprête à partir pour la métropole ; ses deux plus jeunes sœurs réussissent dans leurs études et s'en sortiront même, d'après Claire, beaucoup mieux qu'elle ; ses parents, enfin, sont fiers de sa réussite « *Ah oui ! Déjà le fait que j'ai pu avoir mon permis de voiture, je suis la première dans la famille. Donc mine de rien en un an il y a eu beaucoup de changements* ».

Elle pense néanmoins que cette nouvelle dynamique familiale modifie peu les habitudes de ses parents. Ce sont surtout les jeunes, les enfants qui font des projets. Ses « *vieux* » (comme on dit en créole), son père et sa mère n'ont plus vraiment le moral ni vraiment la santé pour aller chercher du travail et les opportunités, quand elles se présentent, ne sont pas toujours faciles à saisir. Ainsi, son père, qui fut d'abord journalier durant les campagnes de coupe de la canne à sucre pour ensuite devenir un petit colon dans la culture du géranium, est aujourd'hui allocataire du R.M.I. Même si sa fille Claire estime qu'il est bon travailleur et qu'un travail pourrait sensiblement effacer son ennui et apaiser sa violence, elle ne le croit plus capable d'en rechercher vraiment, encore moins d'en trouver. Un « *emploi-vert* » lui conviendrait encore mais, selon elle, il reste bloqué par les démarches administratives. C'est un homme qui vit d'autant plus mal dans le monde modernisé qu'il n'a rien gagné, rien tiré de sa vie active (récemment et si vite passée) ; une vie décrite par sa fille comme ayant été dure et laborieuse. Il reste pauvre comme devant et la plupart du temps « *assise* ». Il semble réellement dépassé. Sa femme, la mère de Claire, en raison, semble-t-il, de problèmes cardiaques, n'a guère pu faire que quelques ménages de temps à autres. Elle est surtout restée dans la case à élever ses enfants.

Le couple est originaire du même quartier de Bel Air et là-haut, chacun a hérité d'une parcelle sur le terrain familial. Cependant, les problèmes de partage et de cohabitation sont tels avec les membres des familles respectives installées sur ces terrains, que le couple a préféré descendre vivre au Ruisseau. La case que la famille de Claire occupe n'appartient donc pas à ses parents, mais elle est située à côté de celle d'un frère du père (un oncle de Claire) avec lequel ce dernier entretient de bonnes relations. Claire, quant à elle, a la ferme intention de récupérer un jour le terrain qui lui est réservé et que certains accaparent. Elle l'affirme avec d'autant plus de conviction que maintenant elle estime avoir le vent en poupe et les capacités de se défendre.

11.3.1.3 Sully de Bois de Nèfles

Monsieur Sully a 45 ans. Il est chômeur et perçoit l'ASS. Il a travaillé pendant un an (sur la période 2000/2001) dans le cadre d'un contrat CES en « emploi-vert ». L'entretien se déroule chez lui.

En fait au départ M. Sully, avec qui j'avais pris rendez-vous la semaine précédente, m'attendait, un quart d'heure avant, dans la cour du bâtiment du CCAS, sorte de barre à deux étages dans laquelle se situent aussi les locaux du C.R.E.I.S.. Mais il est parti avant l'heure fixée. Avec un léger retard moi-même, j'ai donc dû, comme je l'avais d'ailleurs prévu dès le départ, aller à sa case.

Il faut dire que le domicile de M. Sully est tout proche des locaux du C.R.E.I.S. : il se trouve juste au bout de la vaste cour du CCAS, derrière une touffe de gros bambous plantée en limite de la ravine. Pour y accéder, de ce côté, on emprunte donc sur quelques vingt mètres un petit chemin de terre qui s'enfonce dans l'ombre de cette bamboueraie. Là, on croise la carcasse rouillée d'une antique voiture des années 40, qui hésite encore, depuis tout ce temps, à se jeter dans le fond de la ravine. Et on est aussitôt accueilli par les aboiements de trois chiens bâtards noirs et marron, mais qui restent heureusement à bonne distance. Devant, dans le clair obscur de la brousse environnante, apparaît alors une confusion de tôles et de grillages, où l'on finit par distinguer une sorte de goulet cimenté, un passage, qui sépare la case en tôle, des cages à oiseaux. « *Ya quelqu'un ? ya quelqu'un ? Ya point personne ?...* », M. Sully finit par se présenter. Après quelques explications de ma part et quelques réticences de la sienne, il m'autorise à le suivre dans le passage étroit, qui longe sa case d'un côté et les cages, puis les toilettes et les sanitaires sous tôles, de l'autre. Face aux dites commodités, se situe l'entrée arrière de la case.

La pièce dans laquelle on entre, et où nous allons nous installer pour l'entretien, est la salle à manger. Elle est petite, basse et sombre. Le toit est en tôle, sans faux plafond. Les murs sont recouverts de plaques « imitation lambris en pin ». Cette pièce est meublée d'une table en son centre et d'un buffet sur le côté ; en face, une télévision avec magnétoscope. Le tout est encombré de très nombreux objets, bibelots, boîtes de médicaments, etc., et les cloisons de la pièce sont parcourues en tous sens par des réseaux de gros fils électriques blancs raccordés entre eux par des multiprises. [C'est à l'une d'elle que Sully branchera l'enregistreur. Mais, erreur de manipulation... rien ne sera enregistré sur le disque ! C'est donc grâce à un *mémoire* aussitôt rédigé, que sera retransmis cet entretien].

A l'arrière de cette salle à manger, en entrant à droite, une ouverture sans porte donne accès aux quatre chambres. Deux chambres sont situées dans l'alignement de la salle à manger, les deux autres donnent sur l'autre côté (côté village, opposé au côté ravine). En contrebas de cette salle à manger, et devant nous à gauche, la cuisine. Devant nous à droite, près du coin télé, une porte s'ouvre sur un petit bout de jardin. C'est l'entrée

« *par devant* » ; la case ayant été construite sur un terrain, prêté il y a longtemps à cette famille par la commune ; terrain qui est lui-même situé à l'extrémité d'une courte impasse, dans le centre du village. Au début de cette impasse se trouve, logée dans une belle villa en dur, la bibliothèque municipale ; puis immédiatement après elle, une autre case en tôle, elle-même presque accolée à la case de la famille Sully.

Cette famille, outre M. Sully, se compose de Mme Sully qui travaille comme cantinière à l'école, et de leurs quatre enfants. Quand nous entrons dans la case, sur les coups de dix heures, M. Sully me prévient d'ailleurs de ne pas faire trop de bruit car les enfants dorment encore. Ce sont les vacances. Le garçon, âgé de 13 ans, se lèvera un quart d'heure plus tard, prendra un verre de lait et assistera à la fin de l'entretien. L'aînée âgée de 21 ans viendra elle aussi à la fin, encore en chemise de nuit et avec son premier né dans les bras. La plus jeune (8 ans) dort encore. Quant au garçon de 19 ans, il était déjà parti à Saint Paul pour un stage de remise à niveau et de préparation au permis de conduire. Les revenus cumulés de M. Sully et de son épouse (ASS, CAF et CES) permettent selon M. Sully tout juste de vivre (après avoir payé l'eau, le téléphone et le gaz).

M. Sully a obtenu son « emploi-vert » parce qu'il manquait, dit-il, une personne pour compléter la liste et comme il habite juste à proximité des locaux du C.R.E.I.S. et de CAP Hangar il a postulé et obtenu satisfaction. Cette expérience est selon lui tout à fait concluante. Il a même appris dit-il les techniques du « *moellonnage* » et passé un diplôme de secourisme. En outre, il trouve que l'ambiance sur le chantier était bonne et le travail dur, mais intéressant. Il n'a pas eu de difficulté à se rendre régulièrement au travail ; au contraire, reprend-t-il, car de rester à la case à longueur de journée « *lo têt lé pli bon* » (« la tête n'est plus bonne », on s'abrutit, on déprime).

Il accepte avec fatalisme (il était prévenu, dit-il) la fin de ce contrat. Mais aujourd'hui, il ne fait plus vraiment grand-chose et cela lui coûte. Il s'ennuie chez lui car il manque d'espace pour « *gratter* » la terre et cultiver. De temps en temps, seulement quand on a besoin de lui, prévient-il, il va nettoyer la cour de quelqu'un ou donner un coup de main pour quelques travaux de maçonnerie, mais c'est rare, ajoute-t-il. Maintenant, il semble un peu désabusé et guère optimiste quant à ses chances réelles de trouver un emploi. Il possède un certificat de manœuvre-maçon qu'il a obtenu après un stage de remise à niveau à l'AFPAR, mais selon lui, ce papier ne vaut pas grand-chose pour trouver du travail. Ce n'est pas un bon diplôme, ni suffisant pense-t-il, pour être embauché sur un chantier. D'ailleurs, il dit que l'ASSEDIC ne lui a jamais proposé d'emploi dans le secteur du bâtiment. Autrement, il hésite, dit-il encore, à aller sur les chantiers avec le scooter qu'il s'est acheté avec l'argent qu'il a gagné pendant son CES « emploi vert », car il craint de se le faire voler. Il garde toujours un œil dessus quand il le gare quelque part.

Il rappelle ensuite, au cours de cet entretien, quelques éléments de son histoire de vie.

Avant, ses parents et leurs sept enfants, habitaient une petite case dans les Hauts (vers 1200 m) sur un terrain en colonage. Son père et sa mère cultivaient du géranium, dont une part sur trois allait au propriétaire, et du maïs, des vivrières, pour leur famille. Les enfants descendaient « *grand matin* » à pied, et pendant trois ou quatre kilomètres, à l'école de Bois de Nèfles et ils remontaient après la classe. Ces petits colons sans terre avaient une existence misérable et lorsque le père de famille est décédé, la mère et ses enfants sont descendus vivre au village de Bois de Nèfles, dans une case prêtée par un père de l'église. Plus tard, M. Sully obtiendra de la municipalité le terrain qu'il habite actuellement. Le terrain, sur lequel était montée la case de ses parents, s'est, quant à lui, finalement effondré dans le fond de la ravine, lors d'une saison cyclonique.

M. Sully évoque aussi son alcoolisme passé. Voici cinq ans, il a définitivement arrêté de boire, par lui même, dit-il, sans le soutien d'aucune association. Auparavant, il ingurgitait un litre de rhum (à 49°) par jour ! Il buvait dès le lever, et avant dix heures du matin, il avait déjà avalé deux litres de vin ! Maintenant, il ne touche plus, affirme-t-il, à une seule goutte d'alcool. Il parle de cet arrêt avec beaucoup de simplicité, mais tout de même visiblement assez heureux et pas peu fier d'exposer la différence entre avant et après. Aujourd'hui, il se contente de fumer quelques cigarettes blondes ou du tabac brun à rouler (les paquets traînent d'ailleurs sur la table parmi un tas de choses, dont l'éponge avec laquelle il a essuyé un coin de cette table pour que je pose mon matériel). Les enfants qui écoutent ces propos semblent ravis et répondent que cela a effectivement bien changé leur vie et l'ambiance dans la maison.

Une fois l'entretien terminé, M. Sully me raccompagne et en passant vers les cages, il me confie sa passion pour les oiseaux. A travers les grillages aux mailles serrées, il me montre des couples d'oiseaux jaunes ou blancs, genre perroquets, qu'il nomme justement des « *psittacidés* », qu'il différencie des perruches plus petites. Il a acheté ces oiseaux respectivement 500 f. et 200 f. la paire. Depuis, ils se sont reproduits mais M. Sully ne les vend pas. Cela reste, dit-il, sa passion. Dans ces volières de fortune, car les cages communiquent entre elles et sont assez hautes et même superposées, volent encore quelques « *béliers* » jaunes et noirs (genre tisserins, communs à La Réunion), des « *tourtre*l » (tourterelles), un couple de petits oiseaux gris au bec rouge dont il ne se rappelle plus le nom. A terre, court une grosse caille (un mâle) aux plumes grises avec des reflets rouges, d'une espèce très rare à La Réunion et qu'il a « *collée* » (attrapée avec de la glu) dans les Hauts, dans ces coins reculés de son enfance. Il montera un jour, dit-il, pour tenter de « *coller* » une femelle. C'est sur ce projet de braconnage à la réussite incertaine que nous nous quittons.

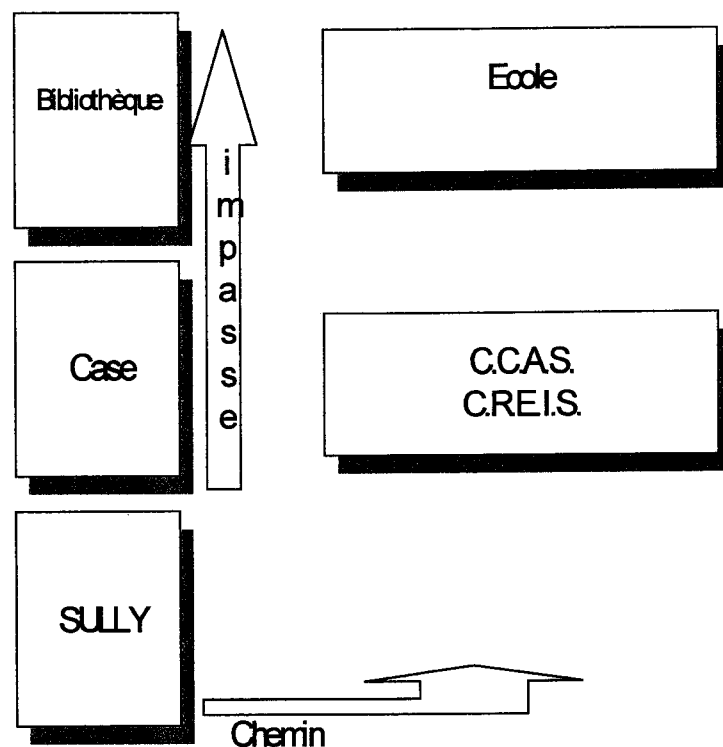


Figure 5 : Plan de situation de la case de Sully

11.3.1.4 Frédéric du Hangar

Je téléphone, avant cet entretien, pour avertir Frédéric de mon arrivée chez lui. Je le croise finalement en chemin : Il montait à ma rencontre afin de m'éviter, dit-il, de chercher trop longtemps sa case.

Frédéric vit dans le quartier du Hangar. Pour accéder chez lui, il faut descendre jusqu'au terrain de football en terre et emprunter ensuite un petit chemin bétonné qui porte le nom, comme c'est souvent le cas à La Réunion, de sa propre famille. Ce chemin, qui dessert en montant une quinzaine de cases appartenant presque toutes aux divers membres de cette famille (frères, oncles et cousins), est extrêmement pentu. Quand la pluie tombe fort ici, d'après Frédéric, « l'eau coule en canon » (elle dévale).

Sa petite case en béton est située sur le terrain de ses défunts parents. Terrain assez rocheux et pas très bien entretenu. Au centre, un vieux poulailler vide. Sur le côté, l'ancienne case des parents, refaite en dur, du temps de leur vivant, par un de leur fils

maçon. Elle est à présent habitée par un autre frère de Frédéric. Ces deux frères, qui habitent côte à côte, sont les seuls de la famille à rester encore célibataires. Frédéric vit donc lui aussi, seul, dans une petite case en béton comprenant deux pièces : une petite cuisine, dans laquelle se déroule l'entretien, et une chambre où repose, pendant ce temps, sa guitare.

Frédéric a participé, pendant un an, à une action de réhabilitation des sentiers Vital et Macé débutée en juin 2000. Il dit qu'il a eu de « la chance » pour ce contrat, « *i restè in plas* » (il restait une place). Il a eu l'information par un camarade à lui. Auparavant, il avait aussi participé, on l'a vu, à l'action musique-théâtre. Il a aussi exercé au CASE du Hangar comme animateur de quartier dans le cadre d'une action de proximité. Ces diverses actions se faisant toujours sous la responsabilité du C.R.E.I.S..

Avant de répondre à ma première question, Frédéric s'inquiète (mais c'est aussi pour se rassurer) de savoir si « *Claire la fê ?* » (Est-ce que Claire a fait l'entretien ?). Comme quoi l'information circule... Rassuré, que d'autres avant lui aient accepté de répondre à mes questions, il poursuit en faisant une rapide description du travail accompli lors de son « emploi vert » :

- « *Lo travay la byin pasé. Nou travay an group. Lanbianz lété bon. Dé foa le travay lété dir. Yavé dé ros a kasé, a porté, tou sa... Lé pa tro tro évidan [...] On a fine nétoyé avek la min, prande serpète, tou sa la, pios, la mas. I taye lo ros, toute, pou fêr dé marse. Nou la planté osi. I zon fê osi... koman i apèl sa ? ène chaire (sèr). Dan l'fon Jardin, zist a Laperièr. Planté band plante zandémik pou fêr reproduksion zarbtre. Lo zarbtre, j'sé pa koué : doboi d'chandèl, j'sé pa koué. Mi rapèl pli... boi rouz* ». (Le travail c'est bien passé. On travaillait en groupe. Il y avait une bonne ambiance. Des fois, le travail était dur. Il fallait casser des roches, les porter, tout ça... C'est pas du tout évident [...] On devait nettoyer à la main, prendre des serpettes, tout ça... la pioche, la masse. On taille la roche, tout, pour faire des marches. On a planté aussi. Ils ont fait aussi... comment ? ça s'appelle ça ? une « chaire » (serre). Dans le fond, au Jardin, juste à côté de Laperrière. On a planté des plantes endémiques pour faire de la reproduction d'arbres. L'arbre, je sais pas quoi : du bois de chandelle, je sais pas quoi. Je ne m'en rappelle plus... du bois rouge ».

Il affirme curieusement qu'il ne connaissait pas le chemin Vital, avant cette action (ce chemin est pourtant assez proche de chez lui). Ces frères, « *oui* », rajoute-t-il. Il est, depuis, retourné une fois sur le sentier Vital. Aujourd'hui pourtant, bien qu'il n'utilise pas fréquemment ce sentier, il s'inquiète de l'état des lieux :

- « *Mé zerb a fni d'grandi. Zerb fo taye tou l'tan. Sa lé zerb i pous vite [...] Si, nana, na bokou d'moun i pas par la. Ya dé zan, i fon du spor dedan... na dé zen du kartié, dé tourist, toute. Sirtou sportif nana bokou. [son frère court dans ce sentier] Ali sava li, ali fin abitué, amoin mi gaign pa (rîres) [il fume] Tro dir. Mi jou foutbol. Kourir jèm pa* »

(mais les herbes ont repoussé. Il faut sans arrêt couper les herbes. Les herbes ça pousse vite[...]. Si, il y a beaucoup de gens qui passent par là. Il y a des gens qui y font du sport...des gens du quartier, des touristes, toutes sortes. Il y a surtout beaucoup de sportifs[...]. Lui, il y va, il est habitué à la longue, moi j'en suis pas capable [...]. Trop dur. Je joue au football. Courir, j'aime pas ça).

Cette remarque, sur le manque d'entretien du sentier et en conséquence à propos de la dégradation des travaux réalisés, faite après que cette première action « emploi vert » fut terminée, revient à plusieurs reprises au cours de ces rencontres avec les participants. Cette nouvelle attention portée sur leur environnement résulte de leur implication dans les travaux de réhabilitation. Ils sont, c'est indéniable, beaucoup plus sensibilisés qu'auparavant à la préservation de cet environnement et soucieux du maintien de la qualité de ce qu'ils considèrent, de façon explicite, comme faisant maintenant partie de leur patrimoine écologique.

Une autre raison semble entretenir ce discours à propos de cette nature qui reprend le dessus et qui dégrade, autant que les nombreux utilisateurs, les sentiers. C'est de vouloir exprimer, par cette inquiétude sur l'état des sentiers, cet abandon d'eux-mêmes, d'un travail fourni, et pour lequel ils se sont investis, dur travail qui soudainement s'arrête. Serait-ce finalement que tous ces efforts n'eurent été exigés d'eux que pour remplir le seul temps du contrat d'insertion ? Un travail sans suite, pour lequel ils n'ont été que de passage, inscrits sur une liste qui défile ? Difficile, en tout cas, d'arrêter ainsi cette impression d'avoir, pour une fois, été utile aux autres ; difficile d'arrêter « l'emploi-vert », confirme, avec un rire un peu forcé, Frédéric :

- « *Apré in an, la arété, la fé la sési* (rires) *Difisil arété parske, koman ? Le moral avek le group osi, tou sala, na in bon antante* » (Après un an, terminé, ils ont fait la saisie. C'est difficile d'arrêter parce que, comment ? Le moral avec le groupe aussi, tout ça, il y avait une bonne entente).

Travail collectif aussi, au cours duquel, le sentiment d'appartenir à une équipe renforce une impression d'utilité sociale et apporte un peu de baume au cœur. Cette rencontre, avec et dans un groupe pour accomplir ensemble un travail, perçu comme nécessaire et utile, a créé des liens d'amitiés, des affinités personnelles. Il semble, par ailleurs, que par rapport à l'action « musique-théâtre », la dynamique de groupe, dans le cas des projets « emplois-verts », a permis beaucoup plus de cohérence entre les participants. Un projet sans doute beaucoup plus élaboré, des recrutements effectués en conséquence, des tâches bien cadrées, une valorisation certaine des travailleurs, tous ces éléments, entre autres, ont dû concourir à solidariser le groupe.

Frédéric, depuis la fin de ce contrat « emploi vert », a revu quelques « camarades » dont un petit nombre (« deux ou trois » sur quatorze) ont réussi à trouver des « petits boulots » dans l'entretien des espaces verts ou dans la maçonnerie (en particulier pour tailler et poser des moellons). Tandis que lui, il ne fait plus rien, à part sa musique et

quelques animations sur le quartier (Frédéric joue de la guitare, du djembé et des percussions).

- *I fé pa ryin, i fé la mizik* (je ne fais rien, je fais de la musique)..
- *Pou l'instan, j'rest a ryin fêr. Si, i té travay in pé, parsi parla...* (pour l'instant, je reste à ne rien faire. Si, je travaille un peu, par ci par là...).

De temps à autre, il « gagne » en effet, parce qu'il a quelques capacités et savoir-faire reconnus, un petit « bec la clé » :

- *Oui, beklaklé* (rires). *Travay toute, la cour, sir béton, masoneri, isi, par la rivièr, toute...* (oui, bèque la clé. Toutes sortes de travail, la cour, du béton, maçonnerie, ici, vers la Rivière (des Galets), partout...).
- *Koman ou giny in travay koma ?* (comment vous gagnez ce genre de travail ?)
- *Dé foa par bous a orey. E pi, i koné amoin déza. La déza vi amoin travayé* (des fois par le bouche à oreille. Et puis, on me connaît déjà. On m'a déjà vu travailler).

Autrement, il est occupé au quotidien par les tâches ménagères et, pour passer le temps, il pratique de paisibles activités.

- *Aparsa, kosa ou fé dan la zourné ?* (à part ça, qu'est-ce que vous faites dans la journée ?)
- *Mi fé pa ryin. I nétoiy, fé kuir manzé, fé lo ménaz* (rires). *I mars, i fé vélo, i fé mizik* (je ne fais rien. Je nettoie, je fais cuire à manger, je fais le ménage. Je marche, je fais du vélo, de la musique).

Depuis qu'il a terminé son CES « emploi vert », Frédéric perçoit, à la place du R.M.I., les allocations Assedic et pointe à l'ANPE. Il gagne ainsi davantage d'argent. Cette possibilité d'augmenter ses revenus, après un contrat CES, est une des raisons souvent avancée par les intéressés eux-mêmes pour expliquer, leur décision d'accepter ce genre d'emploi temporaire. Frédéric ajoute qu'il n'a pas eu de réelles propositions de travail de la part de l'ANPE, à part quelques stages ou dans le cadre de la mobilité. Mais cette dernière solution, partir en métropole, ne lui convient pas vraiment. Il manque de volonté, avoue-t-il (faut-il traduire « n'a pas envie », « a peur » ?) pour s'exiler ainsi. Dans l'immédiat, il voit donc son avenir et sa vie, par rapport au travail :

- *« In pé difisil* (rires gênés). *In pé tro difisil. E pi jé pa ankor l'permi, tou sa. Mi vé byin travayé, mé pa tro loin* (un peu difficile. Un peu trop difficile. Et puis, je n'ai pas encore le permis, tout ça. Je veux bien travailler, mais pas trop loin).

Le manque de transport autonome (Frédéric ne possède qu'un vélo) et la cherté ou la rareté des transport en commun est aussi un des arguments souvent repris, par les

chômeurs des Hauts de Saint Paul (les jeunes, en particulier, qui ne possèdent pas le permis auto), pour faire comprendre les difficultés qu'ils ont à aller chercher du travail et, si l'occasion d'en trouver un se présente, pour s'y rendre chaque jour, de manière ponctuelle, et ensuite pour rentrer chez soi, le soir. Et même si ce n'est pas trop compliqué pour se rendre à Saint Paul, à pied ou à vélo par les sentiers qui dévalent des falaises, au bout d'un moment cela devient « *in pé dir* » (un peu dur), dit-il, en riant.

Frédéric, qui a maintenant 27 ans, estime que pour son âge, il n'a pas beaucoup d'expériences professionnelles. Il a quitté l'école à 18 ans, alors qu'il était en BEP structures métalliques :

- « *oui, après zé fè in stage, e... kan jé kité lékol, zé fè in stage...pasturgie , plastic armé [...] Parti fèr moulis, travay sir lé kok de bato a Cambaie. Sètè génial. Ma fè si moi isi* (le ton devient enthousiaste). *Après, ma parti an métropol, a Arcachon, lisé Arcachon* » (oui, après j'ai fait un stage, euh...quand j'ai quitté l'école, j'ai fait un stage...de plasturgie, plastique armé[...] je suis parti faire du moulage, travailler sur les coques des bateaux à Cambaie (zone industrielle près du Port). C'était génial. J'ai fait six mois ici. Après je suis parti en métropole, à Arcachon, au lycée d'Arcachon).

Son parcours professionnel n'est donc pas aussi négatif qu'il semble vouloir le dire au premier abord. Il a acquis, au cours de ces différents stages (à La Réunion et en métropole), des compétences et des pratiques professionnelles dans un domaine industriel ou artisanal qui est bien représenté à La Réunion et qui a tendance à se développer. Selon Frédéric, le problème pour trouver un travail, vient surtout de lui. Il dit qu'il n'est pas assez motivé, qu'il a peur et qu'il est timide « *in ti pé...bokou* » (un peu, beaucoup) et, derrière cette timidité craintive, il finit par reconnaître, moitié en créole, moitié en français, que c'est compliqué « *pou aprand, pour dialoguer* » (pour apprendre et dialoguer) ; la langue encore, « la communication » (un mot de technicien assimilé par Frédéric), comme pour la jeune Claire du Hangar, représente un vrai blocage. Sans aide et compréhension, pour l'apprentissage du métier, de la part des employeurs et des compagnons de travail, Frédéric se sent incapable d'affronter ce monde extérieur :

- Quel est le problème alors pour trouver du travail ?
- *Sé moi sa* (rires). *Pa asé motivé* (rires). *Fo ki ya kelkin derrière, parske si sé moi-mèm, ma pèr... in ti pé pèr...* (c'est à cause de moi ça. Je ne suis pas assez motivé. Il faut qu'il y ait quelqu'un derrière moi, parce que si c'est par moi-même (si je suis tout seul), j'ai peur... un peu peur)
- *Lé in pé konpliké ?*

- *Woala ! E pui pour aprand, pour dialoguer* (en français dans le texte). *Sé pou sa, sa, komunication* (Voilà ! Et puis pour apprendre, pour dialoguer. C'est pour ça (à cause de ça) la communication).
- Ou lé in pé timid ?
- *Ouais, bokou, oté !* (rires) (oui beaucoup, oh la la !).

Après l'expression de quelques-unes de ses difficultés pour aller chercher du travail, nous évoquons ensemble son histoire familiale et celle de sa terre. Il dit se rendre compte d'ailleurs, face à ses hésitations, qu'il ne les connaît pas bien (on ne lui a « jamais expliqué », dit-il).

Il est, il est vrai et c'est sans doute aussi pour cette raison qu'il « oublie » les détails de ces histoires, le dernier d'une fratrie de 14 enfants (2 filles et 12 garçons. Parmi ces derniers, 4 sont décédés). Un des garçons vit en France et un autre à la Rivière des Galets. Autrement, tous les autres frères habitent le quartier du Hangar.

Le terrain, en pente et tout en longueur, où sont maintenant implantées les nombreuses cases de cette « large famille », avait été acheté à l'origine par le père de son père, le grand père de Frédéric, que celui-ci, dit ne pas avoir connu, « *ma pa konu* ». Ce grand père, avant de descendre au Hangar, vivait et travaillait dans les Hauts, dans le quartier de Bel Air. Il était planteur de géranium.

Le frère de Frédéric, celui qui, comme lui, reste célibataire, habite la case juste à côté de la sienne : « *i lé érémist, i fé in pé de spor, i fé du vélo la zourné* » (il est Rmiste, il fait un peu de sport, du vélo dans la journée). C'est lui, qui court dans le sentier Vital. Cette case, à l'origine, était celle de leurs parents : « *lété an tol* » (elle était en tôle). Les nombreux « marmailles » vivaient tous dans cette case « *par la ba. Navé ban gran chambre dan lot mézon* » (par là-bas. Il y avait des grandes chambres dans l'autre maison). Le frère de Frédéric a pris cette case quand les parents sont décédés : « *kan i son décédé ali la prand* ». Depuis, « *La été sanzé, bétoné* » (elle a été transformée, bétonnée), par un autre frère, qui est aujourd'hui, lui aussi, décédé : « *Lété ankor zène, vin nev an, trant an* » (il était encore jeune, vingt neuf- trente ans).

La case « *i vyin d'fè* » (celle qui vient d'être faite), et que Frédéric habite aujourd'hui, à l'origine « *sété pour lui* » (elle était pour lui), pour le frère décédé. Cette case n'a aucun équipement sanitaire. Frédéric va donc dans la maison de son frère célibataire « *pou bényé* » (pour se baigner, prendre une douche). Au centre de ce terrain, on aperçoit aussi des parcs à volailles vides et en piteux état, et sur le côté, un bout de jardin à peine cultivé : « *volay na pi, lo sien i bèz toute. Avan, avan té lavé in ta zanimo. Koméla i giny pa, parske lodèr lé for, i fo nétoiy toute[...]I plant, si, brinzèl, piman* » (des volailles, il n'y en a plus, le chien les a toutes bouffées. Avant, avant, il y avait un tas d'animaux. Comme c'est là, on ne fait plus, parce que l'odeur est forte, il faut tout nettoyer [...]) Oui, on plante des aubergines, des piments).

Les autres frères « *toute i travay, masson, agrikultèr (a Piton, dan lé group dé Mafate, dan lé ba d'Sans Soucis), soudèr osi* » (ils travaillent tous, comme maçon, agriculteur « à Piton, dans le groupe de Mafate, dans les bas de Sans Soucis », soudeur aussi).

Leurs cases sont « *jist la, an o* » (juste là, en haut). Ce ne sont pas eux qui les ont construites, « *sé lo frèr ki done in kou d'min. Sé in mason. I abit anba la* » (c'est le frère qui donne un coup de main. C'est un maçon. Il habite en bas-là). La maison de ce frère maçon est la première à l'entrée du chemin et visiblement, elle semble plus grande et mieux construite que les autres.

Il y a aussi dans cette partie de quartier, les cases des quatre frères du père, les « *tonton koté papa* » (oncles paternels) de Frédéric. Celui-ci compte jusqu'à quatre, mais hésite sur le nombre, et il dit en riant : « *mi koné pli... dé fvy osi mé décédé, mi sé pa tro* » (je ne sais plus...deux filles aussi, mais elles sont décédées, je ne sais pas bien). Et puis il y a encore celles des cousins... Peut-être bien, une vingtaine de cases en tout. Toute la grande famille rassemblée sur cette longue bande de terrain, d'après Frédéric, s'entend bien.

Frédéric espère un jour qu'il lui sera possible de créer lui aussi une famille : « *mé pa pou l'instan. Non lé pa dir, i fé in gran responsabilité osi. I fo byin réflésir, pran l'tan* » (mais pas pour l'instant. Non c'est pas dur, c'est une grande responsabilité aussi. Il faut bien réfléchir, prendre le temps).

C'est sur cette matière à réflexion que se termine l'entretien proprement dit. Ensuite, nous allons explorer, pendant plus d'une heure et demie, les alentours.

En sortant de la case de Frédéric, à l'angle de son terrain avec le chemin que nous descendons, est construit un abri sous tôle avec un banc. C'est le « salon de coiffure » (le coiffeur habite en face) et la place des hommes pour jouer aux dominos et aux cartes (jeux d'argent courants à La Réunion). Puis, en quittant ce chemin sur la gauche, nous passons devant la grande maison du frère maçon, en face de laquelle se trouve le terrain vide du frère, celui qui est parti vivre et travailler à la Rivière des Galets. En attendant, ce terrain « réservé » est cultivé par le frère maçon : de longues tiges sèches de maïs autour desquelles s'enroulent des pois du Cap en témoignent.

Nous avançons vers la ravine Jardin. Des carcasses de Talbot, toutes du même modèle, jonchent le bord du chemin et la cour d'un voisin. C'est « pour les pièces ». Au bord de la ravine, la vue s'étend, magnifique, sur la Baie et l'Étang de Saint Paul. En bas, les ruines de l'usine Savannah se confondent avec les structures métalliques des grandes surfaces de la zone commerciale. De ce point de vue, à gauche débouche, au coin d'une cour, un sentier : « le sentier cheval » qui selon Frédéric a été appelé comme cela du temps des Anglais (qui montaient à cheval). Une seconde explication m'a été donnée plus tard par un des techniciens du C.R.E.I.S. : c'est par ce chemin qu'arrivait la « loi », les gendarmes à cheval.

Quoi qu'il en soit, ce chemin rejoint le belvédère où nous sommes, au dessus de la ravine, et de là, on peut descendre vers cette source qui coule tout en bas, et qui s'épuise à vouloir, malgré la sécheresse, alimenter encore le Bassin Canard. La source d'eau claire sort de dessous une petite grotte. Avant, elle jaillissait « comme ça », nous dit, le bras haut levé, un ancien, croisé dans le fond de la ravine. Lui, il arrive de l'autre côté, et remonte vers nous avec un « *goni* », un sac (genre sac d'engrais) rempli d'herbes pour ses cabris. Avant, il y a quelques années, les marmailles plongeaient même du haut de ce « *cap* » (rocher), qui fait bien trois mètres, dans le bassin. Frédéric se souvient d'avoir appris à nager dans ce bassin ; les femmes venaient aussi laver leur linge et la source était utilisée pour son eau potable. Aujourd'hui, le niveau de l'eau est très bas et l'eau stagne presque. Frédéric dit, que de temps en temps, il nettoie les abords de ce bassin. Il a même planté des fleurs. Près du bassin, sous l'ombre d'un immense manguiier au tronc buriné, des braises noircies et des galets disposés en rond rappellent à Frédéric, les parties de pique nique et les petites fêtes entre camarades. L'aménagement de cette charmante place faisait partie d'un des projets emploi-vert. Elle se situe en effet dans le prolongement (de l'autre côté) du Bassin Vital. Mais, faute d'agrément et de finances sans doute, les choses sont restées en l'état. Dommage, car avec le prolongement possible par en bas, pour retourner vers l'Etang, ou par en haut par le « sentier cheval », il y aurait de quoi ravir plus d'un randonneur.

Après cette balade, Frédéric demande à remonter avec moi en voiture jusqu'à Bois de Nèfles. Je le dépose devant la boutique, avant que moi-même, je ne retourne dans les froids locaux du C.R.E.I.S.

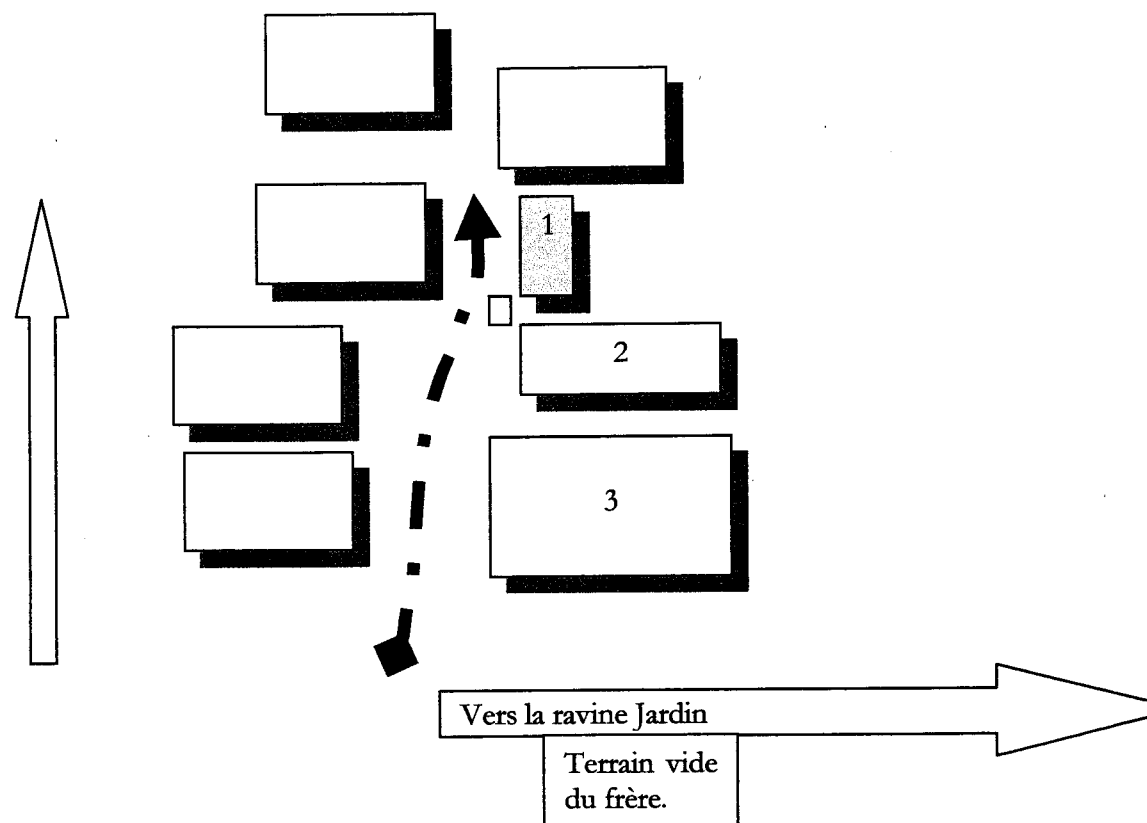
A travers ce rapide aperçu de son histoire familiale, Frédéric retrace, nous le comprendrons, au rythme des entretiens qui se suivent et qui finissent aussi par prendre des airs de ressemblance, un parcours de vie commun à de nombreuses familles réunionnaises de ce secteur des Hauts de Saint Paul. Petit planteur de géranium, en colonage sur la ligne des 1200m (de Sans Souci, en passant par Bel Air jusqu'à la Petite France, Palmiste et Tan Rouge), forcé de redescendre à la suite des crises de la culture des plantes « essentielles », et qui parvient, s'il est resté parmi les plus « chanceux »⁶⁴⁹ (peut-être fait-il partie aussi des plus économes ou des plus entreprenants), à racheter ou à louer une bande de terre pour s'installer, plus en dessous, à hauteur des cultures cannières. Travailler, couper la canne et faire de petites journées en supplément, pour élever les nombreux enfants. Partager les « morceaux » du terrain pour installer les cases et permettre à chacun de se mettre en ménage. Assurer sa descendance. Des fils, qui deviendront agriculteur, maçon, ou qui partiront tenter leur chance dans la lointaine métropole. Et puis, dont certains finiront par devenir chômeurs et rester célibataires. Histoire presque classique, dans ce secteur,

⁶⁴⁹ « La chance », en créole semble pouvoir déterminer et expliquer nombre de réussites (Cf. De la participation aux interventions d'insertion, p. 292 et (huit pages après) le paragraphe « Ainsi de cette histoire de chance... »).

que nous raconte Frédéric. Mais qui pourtant, chaque fois qu'elle est exprimée, semble rester unique. Des vies individuelles, des réussites et des échecs, des sensibilités, marquent les différences de cette histoire vécue du colonage.

Le dernier petit fils de cet ancêtre colon, Frédéric, maintenant orphelin, chômeur et célibataire, aurait bien aimé, comme tant d'autres de ses camarades, poursuivre son travail « d'artiste animateur » ou de « gardien du patrimoine écologique du quartier de son enfance ». Sans contrat d'insertion, il continue d'ailleurs à donner de lui, de son temps (temps qui finirait par l'ennuyer vraiment s'il restait à ne rien faire), pour entraîner au jeu de la musique quelques jeunes du quartier ou pour entretenir avec nostalgie son petit coin de Ravine. Comme quoi, les expériences « musique-théâtre » et « emploi vert » lui ont permis de trouver des raisons d'identification. Mais, il le sait, ce genre de contrat n'est pas à durée indéterminée. Il profite donc, en attendant, de ses allocations et de son « beclaclé ». Il ne sait guère au juste ce qu'il espère, passer son permis, peut-être, et même avoir, sait-on jamais, un jour assez de cran pour faire valoir sa formation et ses stages de plasturgie auprès d'un employeur local.

Figure 6 **Plan de situation de la case de Frédéric (1)** : case de ses parents (2) ; celle de son frère maçon (3) ; le kiosque ; les autres cases font aussi partie de la famille « proche » et bien plus haut encore.



11.3.1.5 Ariane du Hangar

Cet entretien a été réalisé dans les bureaux du C.R.E.I.S. Ariane m'explique tout d'abord et à ma demande, ses réticences pour me recevoir chez elle. La case, dit-elle, est en désordre car elle reçoit en ce moment de la famille venue en vacances de métropole ; huit ans qu'ils n'étaient pas rentrés ! Ariane est arrivée avec sa voiture personnelle, à peu près une heure et demie après mon appel téléphonique, car elle

regardait à la télé, cela s'entendait dans le téléphone, un de ses feuilletons préférés : « Les feux de l'amour ».

Ariane a quitté l'école en terminale à 18 ans. Elle a participé, nous le savons déjà, à l'action musique-théâtre pendant un an, puis a été emploi-vert durant 6 mois. Actuellement, elle est agent de proximité à Saint Denis dans la police en tant qu'emploi jeune. Elle espère réussir son examen d'entrée dans la police et se dit prête dans cette éventualité à partir en formation puis à exercer en métropole.

Pour elle, les expériences de travail acquises pendant ses contrats CES lui ont permis ensuite d'être sélectionnée comme emploi-jeune dans la police. C'est donc grâce à ce parcours antérieur qu'elle a eu en particulier le courage d'écrire et de se présenter pour cette sélection. Elle a, surtout au cours de l'action musique-théâtre, appris à s'exprimer davantage, à sortir d'une certaine inhibition. Elle a repris courage et confiance. C'est par l'intermédiaire d'une copine qu'elle a su que cette action se mettait en place.

Pendant cette action, si elle n'a pas fait beaucoup de jeux théâtraux, elle a appris des rudiments d'animation dont elle s'est servie ensuite pour intervenir dans les écoles. Elle a participé au spectacle de fin d'année qui avait pour thème l'esclavage. Elle regrette seulement que à part deux ou trois personnes bien motivées et assidues (comme Frédéric), beaucoup ne prenaient pas les choses suffisamment au sérieux. Il y a eu de nombreux « râlés poussés », surtout avec le premier groupe.

Elle estime aussi que les formations ne correspondaient pas réellement à ce qu'elle espérait. Elle explique ce décalage par l'hétérogénéité du groupe, en fait surtout composé de personnes n'ayant, contrairement à elle, aucun niveau scolaire. A la suite de cette action, elle envisageait de passer son Betep et éventuellement de se présenter à la sélection de monitrice éducatrice. Mais elle n'a pas donné suite à ces projets. Elle a, à la fin de ce contrat, effectué un stage informatique pendant quatre mois.

Puis dans la foulée, elle a effectué son contrat emploi-vert. Elle travaillait, surtout sur l'ordinateur, à des tâches de secrétariat, à la confection du cd rom et du journal de quartier. Cependant, elle n'a pas voulu renouveler ce contrat, six mois de plus. Elle pense, en effet, que pendant cette période d'activité, elles (elle avait une collègue) étaient trop livrées à elles-mêmes ; de nombreuses tâches à réaliser, mais sans beaucoup d'aide et d'encadrement. Dans l'accomplissement de ces tâches, elle s'est donc sentie isolée et souvent elle avait le sentiment de ne pas être très utile.

Cette jeune fille vit chez sa mère dans une case en bois sous tôle. Elle est « rapportée », dit-elle, dans ce quartier du Hangar car auparavant elle habitait à la Rivière des Galets. Son père était docker au Port. Il est aujourd'hui décédé. La mère d'Ariane avec ses quatre filles est donc ensuite partie s'installer dans cette case que lui avait cédée sa propre mère.

Le terrain alentour, près de la ravine Jardin, est aussi occupé par les cases en bois sous tôle de trois frères et du demi frère de la mère (les oncles maternels d'Ariane). Les deux autres cases, situées en face de celle d'Ariane, sont celles de ses cousins. La case la plus proche de celle d'Ariane, et qui est maintenant habitée par un de ses oncles maternels, était auparavant celle dans laquelle vivait la mère de la mère d'Ariane (sa grand mère, « côté maman »). Enfin, sur un terrain situé en contre-bas, reste une case vide : elle était habitée par le frère du père de la mère (un grand oncle maternel d'Ariane).

En fait, l'ensemble des terrains appartenait, avant les partages, au père de la mère d'Ariane (son grand père maternel) ; lui et sa femme étant originaires depuis toujours de ce quartier. Cet homme était petit planteur et cultivait du maïs, de la canne, « *justement du côté du Bassin Vital* » (selon les termes d'Ariane qui s'exprime en français pendant l'entretien). Tous ces terrains sont maintenant partagés en rond de cours, sauf la parcelle du demi frère qui est située tout en haut et qui reste ouverte. D'après Ariane tout ce petit monde ne s'entend pas trop mal.

La famille « proche » (les consanguins et les affiliés), par les réseaux d'entraide qu'elle constitue, permet encore, lors de certaines situations personnelles (parfois dramatiques), de résoudre bien des difficultés. C'est l'histoire d'Ariane, dont la mère avait suivi son mari, docker au Port, et qui lors du décès de celui-ci, a pu regagner la case de son enfance. Un des principes moteurs de cette structuration familiale, qui permet le regroupement de ces différents composants dans des espaces de proximité (famille « groupée »), reste le terrain et son partage égal entre tous les enfants⁶⁵⁰.

Mais, une fois de plus, on peut se rendre compte aussi, à travers cet entretien, de l'importance des dynamiques personnelles dans les histoires de famille. La mère d'Ariane est sortie du quartier du Hangar, elle est descendue à la Rivière des Galets dans une perspective, pourrait-on dire (à la façon, qu'Elsa Faugère juge elle-même, peut-être, bien maladroite), « d'ascension sociale »⁶⁵¹. Elle a ainsi choisi, alors, en suivant son mari docker (un métier à l'époque très lucratif), de ne pas privilégier une « logique » résidentielle de proximité.

Quant à Ariane, elle a choisi, certainement parce qu'elle se sent « rapportée » dans ce quartier du Hangar, mais aussi parallèlement, parce qu'elle a (peut-on le dire comme cela ?) « dans son mental, la dynamique de ses parents », de partir se former dans la police de l'Hexagone. Mobilité d'une jeune femme qui rêve, comme devant les « sitcom » qu'elle adore regarder à la télévision, de voir le monde et grandir encore. Elle se donne les moyens de son ambition et cela en utilisant tous les dispositifs d'aide au travail qu'elle connaît (CES, emploi-jeune, mobilité, formation).

⁶⁵⁰ Toutefois si la surface est réduite, se sont souvent, en priorité, les fils qui héritent de leur père une parcelle.

⁶⁵¹ Elsa FAUGÈRE, op. cité p. 86.

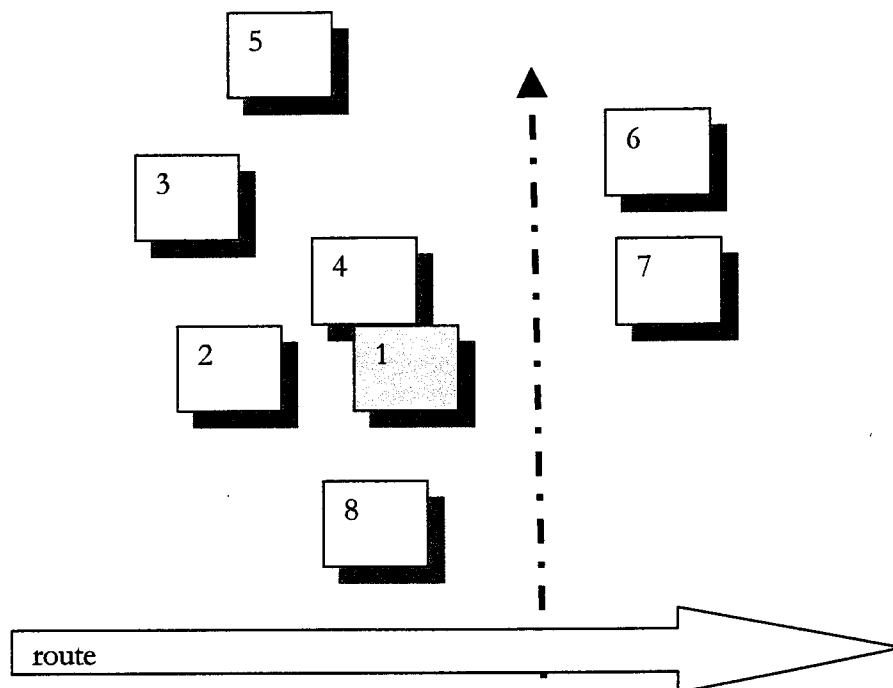


Figure 7 **Plan de situation des cases de la famille d'Ariane**

Case 1 = case de la mère d'Ariane

Cases 2, 3, 4 et 5 = cases des frères et du demi frère de sa mère (ses oncles maternels), la n°2 est l'ancienne case de la mère de sa mère (sa grand mère maternelle).

Cases 6 et 7 = cases des cousins d'Ariane.

Case 8 = case abandonnée du frère du père de sa mère (son grand oncle maternel).

11.3.2 *Les participants aux projets « auto-amélioration légère de l'habitat »*

11.3.2.1 *Madame Cerceaux du Hangar*

Pour accéder à la case de M. et Mme Cerceaux située dans le quartier du Hangar, il faut emprunter le chemin Melkior. Ce chemin est pentu et en mauvais état. En fin de parcours il devient si étroit entre les habitations qu'un véhicule utilitaire ne peut l'emprunter. Cette étroitesse ne permettra pas d'amener les matériaux jusqu'à la case. Les sacs de ciment, les tôles et les menuiseries seront transportés à dos d'homme sur

près de deux cents mètres. La case à réhabiliter est située au bout de ce chemin. Il se termine en formant une espèce de cul de sac arrondi autour duquel se referment les « *baro* » (« barreaux ») des différentes cellules familiales composant la famille « proche » Cerceaux.

La petite case de M. et Mme Cerceaux, située en contrebas de ce bout de chemin, est ainsi entourée et serrée de près, à droite et au dessus par les trois cases des frères de monsieur, à gauche et en haut par celle de sa mère et de son plus jeune frère, à gauche et légèrement en contrebas par celle de sa sœur. La case de M. et Mme Cerceaux est donc prise au milieu de cet ensemble d'habitations (*cf.* Plan). Toutes ces cases sont construites sur le terrain appartenant à la mère de M. Cerceaux. Celle-ci a donné à chacun de ses enfants, lorsqu'ils ont pris leur « *partikilié* » (« prendre son particulier » ; se mettre en ménage), le « *morso* » (« parcelle ») de terrain familial qui leur revenait.

La petite case en bois sous tôle de M. et Mme Cerceaux appartenait à l'origine à la grand mère maternelle de monsieur. Tous deux ne sont venus l'habiter que lorsque monsieur a racheté la case à son frère aîné pour la somme de 1000 f. Le couple habitait auparavant à l'Étang Saint Paul d'où est originaire madame. Le père de cette dernière (et de ses huit sœurs et un frère) a travaillé pendant 25 ans à l'usine de canne de Savannah. A la suite d'un accident de travail, au cours duquel il a été blessé à l'œil, il a été licencié : « *Li la giny in ti sékour, mé li té oblizé sorte la caz Tomi Savannah an 72* » (« il a reçu un petit dédommagement financier, mais il a été obligé de quitter sa case Tomi à Savannah en 1972 »). Il est ainsi expulsé de cette case située sur le terrain de l'usine et doit monter à Plateau Caillou pour habiter dans un logement social de type « *la caz anlèr* » (« la case en l'air » ; immeuble à étages, par opposition à « *la caz atèr* » ; « la case à terre »).

La petite case en bois sous tôle que M. et Mme Cerceaux viennent, quant à eux, d'acheter est alors très vétuste. Elle n'est composée que de deux pièces réduites et les cloisons et la toiture ont fini par pourrir. La pluie entre à l'intérieur et quand l'eau dévale la forte pente, elle pénètre dans la case par les trous qui s'agrandissent encore au pied des tôles et des planches qui forment les murs. L'arrivée d'eau courante est à l'extérieur et le courant électrique est amené par une ligne tirée à partir de la case de la mère de monsieur. Les « cabinets » sont dehors dans une guérite en tôle. Quelques tôles, au-dessus de la façade avant, abritent une petite varangue. Le sol est cimenté à l'intérieur et à l'extérieur.

Comme à l'arrière de la case, sur le devant, le terrain continue à être très pentu. Le jardin, situé à l'avant, tombe ainsi assez brusquement en contre-bas de la case. Il est planté de quelques fleurs et arbres fruitiers ; des « *brinzèl* » (« bringelles » ; aubergines), quelques « *brèd* » (« brèdes » ; feuilles) et petits piments sont cultivés ; deux trois volailles (poules rouges et canards) sont élevées dans un parc grillagé. La vue sur l'Étang de Saint Paul en contrebas et sur l'océan au loin est superbe.

M. et Mme Cerceaux ont respectivement 44 et 43 ans. Ils perçoivent tous deux le R.M.I. depuis 1989. Monsieur a un niveau « fin d'études » et a travaillé un trimestre dans une entreprise locale du bâtiment comme manoeuvre-maçon. Depuis, il travaille assez régulièrement à droite, à gauche. Il « bèklacé » (« bèque la clé »), confie madame, et trouve assez facilement de l'ouvrage car « c'est un très bon maçon »⁶⁵². Madame a aussi quitté l'école en fin de scolarité obligatoire et a quelquefois travaillé à faire du repassage chez les autres. Son état de santé semble précaire : elle souffre, dit-elle, d'asthme et a été opérée au niveau de l'abdomen, et cet état ne lui permet plus, toujours selon elle, de travailler comme avant. Ils ont deux filles (19-16 ans) qui poursuivent leurs études. L'aînée qui vient d'avoir un diplôme de secrétariat-comptabilité s'appête à partir en métropole, avec l'aide de l'ANT, pour se perfectionner.

A plusieurs reprises la famille Cerceaux a sollicité la C.L.I. pour une réhabilitation et un agrandissement de leur habitat. Mais, d'après madame, les dossiers sont longs et compliqués à établir et n'aboutissent pas : « lé marmay son désespéré. Pa de travay, koman fer ? aprè sawar péié lo téléphone, lo gaz, pli ryin. » (les enfants sont désespérés. Il n'y a pas de travail, comment faire ? Après avoir payé le téléphone, le gaz, il ne reste plus rien). La famille souhaite en effet construire deux chambres pour les filles et une salle de bain. Malgré son manque de revenus et en raison de la lenteur administrative, le père de famille décide de commencer lui-même les travaux de rénovation. Il commence par monter les « pierres artificielles » (des agglos ou parpaings) à la place des anciens murs pourris. Mais bientôt, il ne peut continuer cet ouvrage faute de disponibilités financières suffisantes.

L'état de santé de madame permet ensuite d'accélérer dans le bon sens le dossier. L'intervention qui suit, et qui vise à l'achèvement des travaux déjà entrepris, va se dérouler selon le technicien social du C.R.E.I.S. « dans un bon esprit d'équipe et de solidarité ». Monsieur Cerceaux fait alors montre, toujours selon cette évaluation, de bonnes et nombreuses capacités professionnelles et d'un comportement au travail et envers ses « dalon » (collègues) tout à fait correct. Pour ce projet d'auto amélioration de son habitat, il est aidé par un de ses frères et deux de ses voisins. Toute la famille est heureuse du résultat : elle dispose à présent d'une case rénovée « an dir » (en dur) avec deux chambres supplémentaires et une salle de bain. Madame estime qu'elle est maintenant bien installée et trouve que l'aide du technicien du C.R.E.I.S. a été déterminante. Elle aimerait cependant encore changer les tôles percées qui couvrent le dessus de la varangue. Cette entreprise de réhabilitation et d'extension de la case révèle en outre les capacités techniques de monsieur, améliore le cadre de vie et l'état de santé de madame, satisfait et revalorise grandement les filles et leurs parents.

⁶⁵² Selon l'évaluation faite par le C.R.E.I.S. dans son *Bilan final, Action auto amélioration légère de l'habitat*, Saint Paul, mars 2001.

Mais, de façon inattendue, cette réhabilitation a mis en lumière ou a permis de révéler, à travers les réactions qu'elle a suscitées dans l'entourage, des relations familiales et sociales particulières. En effet, l'entretien qu'elle m'accorde sera pour madame l'occasion d'évoquer presque de façon quasi exclusive les jalousies et les problèmes que sa petite famille rencontre avec les autres membres de la famille du côté de son mari.

Ainsi, et le technicien du C.R.E.I.S.⁶⁵³ en est lui-même étonné car pendant le chantier le jeune frère et sa mère sont venus en toute amitié visiter la case et même, pour le garçon, aider au travail ; ainsi donc, madame Cerceaux nous confie les désagréments qu'elle rencontre avec sa belle famille depuis l'achèvement des travaux. Le plus jeune frère, celui qui vit encore chez sa mère juste au-dessus, est venu faire du désordre « *i rod d'èzord kan salon a fini d'fer. I rod baton pou batay...* » (« quand le salon a été terminé (le carrelage a été depuis posé par monsieur Cerceaux), il est venu faire du désordre. Il prend un bâton pour se bagarrer... »). Il avait alors, selon elle, bu de l'alcool et fumé du « *zamal* » (cannabis).

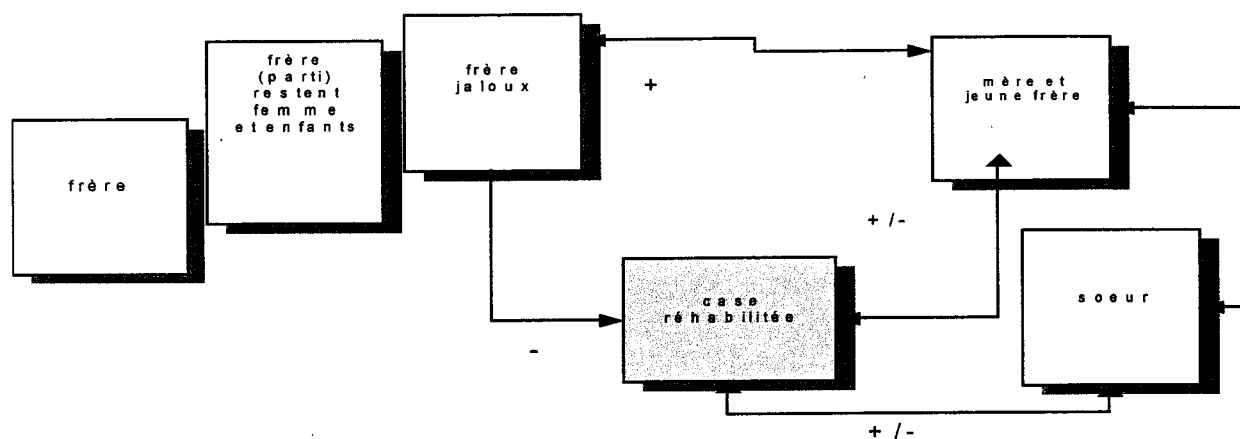
Elle nous explique, sur le fait, comment s'est fait le partage du terrain maternel entre tous les enfants et évoque aussitôt les relations qui existent entre les différents membres de sa belle famille et vis à vis de son mari et elle, et de leur ménage. Il ressort de ce qu'elle veut bien nous confier que le grand frère, depuis que la maison est réhabilitée et agrandie, est devenu jaloux de son frère cadet (c'est ce même frère aîné qui lui avait vendu la case). Avant, M. Cerceaux était considéré comme « *in bonaryin. Mintnan, li lé mié. Sakin a drwa son morso* » (« Un bon à rien. Maintenant, il est mieux. Chacun à droit à sa part de terrain »). Le « frère jaloux » par ailleurs s'entend bien avec sa mère qui héberge encore sous son toit le plus jeune frère (celui qui est venu faire du désordre). Cette femme a aussi demandé, soit dit en passant, au technicien du C.R.E.I.S. une aide pour améliorer l'état de sa case (pour l'instant rien n'est décidé). Actuellement, elle est en métropole chez une de ses filles et c'est une autre fille encore, celle qui habite auprès d'elle dans la case située légèrement en dessous de celle qui nous intéresse, qui vit dans sa maison et l'entretient pendant son absence.

Madame Cerceaux dit se sentir plutôt isolée parmi sa belle famille et elle regrette de ne pas pouvoir aller plus souvent rendre visite à sa propre famille qui vit maintenant à Plateau Caillou, ou encore de ne pas pouvoir descendre régulièrement à Saint Paul. Les transports sont rares et chers. Elle ne peut éventuellement compter que sur les camarades de son mari, par exemple pour faire des courses au super marché du centre ville de Saint Paul. En fait elle ne peut espérer, dit-elle, que l'aide des voisins qui habitent tout en haut, les étrangers (à la famille), ceux avec qui son mari et elle s'entendent le mieux. Leurs deux filles, quant à elles, vont parfois chez leur tante

⁶⁵³ Le technicien du C.R.E.I.S. étant présent lors de cet entretien.

paternelle pour aller danser avec les cousines et elles reçoivent parfois ces dernières chez elles pour manger.

Figure 8 : Plan de situation des cases et de l'état des relations familiales (+ et -) évoquées par Madame Cerceaux pendant l'entretien



11.3.2.2 Jeanine du Hangar

Les cases de cette jeune femme et de sa sœur sont situées sur le terrain familial. Pour y accéder il faut descendre le chemin Tarcyle dans le quartier du Hangar. Ce sentier très pentu se rétrécit une cinquantaine de mètres avant d'arriver à ce grand terrain sur lequel sont bâties quatre cases. Il faut donc parcourir à pied ces derniers mètres avant de pouvoir franchir le « *barro* »; petite porte en bois peinte de couleur vive et qui s'ouvre sur une allée empierrée, fleurie et ombragée par de grands arbres fruitiers. Cette allée qui surplombe les cases « en dur sous tôle » des deux sœurs et celle « en bois sous tôle » de leur frère, mène à la maison familiale où vivent encore le père et la mère.

Avant que l'allée n'atteigne cette vieille case traditionnelle, aux tôles peintes d'un jaune œuf aujourd'hui bien délavé, elle s'élargit au pied d'un manguier majestueux pour former une sorte de placette où le vieux père, toujours entre deux rhums, s'assoit sur un gros tronçon de bois rosé et poli par l'usage. C'est à cet endroit mi-ombré que se regroupent aussi les femmes et leurs enfants pour grignoter vers midi quelques tranches de salami, posées sur la grosse bobine EDF qui sert de table, boire des verres

de limonade et papoter. Situation stratégique qui permet aussi de visualiser toutes les cases et les terrains alentour qui descendent encore assez loin jusqu'au bord des falaises qui tombent vers l'Etang. Une impression presque de bien être et d'harmonie se dégage de ce lieu. Et pourtant...

La descente, en dévalant la sente rocailleuse et poudrée de rouge, vers la plate-forme cimentée où est posée la case de Jeanine, annonce déjà le changement de décor. La petite case au crépi de béton, couverte d'un toit plat en tôles rouges, abrite dans ses 25 m², Jeanine et ses quatre enfants (trois garçons de 11 à 2 ans et la petite dernière de 6 mois). L'intérieur, au sol récemment carrelé, est séparé en deux pièces : une cuisine-salle à manger et une chambre avec un grand lit pour la mère et ses plus jeunes enfants et un petit canapé dans lequel, le soir, essaie de s'endormir le plus grand.

Dehors, sur la plate-forme, le coin vaisselle et sa table sur laquelle sont mis à sécher au soleil, les marmites, les assiettes et les verres ; le tuyau de caoutchouc jaune et deux gros bidons en plastique bleu remplis d'eau et qui servent aussi à alimenter le coin lessive ; au-dessus, la ligne à linge tendue et relevée par un long piquet de bambou. A l'abri d'une tranchée de terre, qui borde l'un des côtés de la case, posée sur un des bidons de peinture utilisés lors des récents travaux, une cuvette en plastique rose : c'est le coin lessive-toilette et son petit rond de béton, avec le savon et la brosse posés sur un parpaing, et le linge sale dans son panier de plastique rouge placé sur le couvercle d'un bac poubelle à roulettes. Se « baigner » le soir n'est donc pas chose facile ni vraiment une partie de plaisir car si l'air reste « frais » en cette saison dans les Hauts, l'eau devient vraiment « glacée ».

C'est dans cet endroit à la fois typique et précaire que m'accueille très chaleureusement Jeanine. La veille, elle a été prévenue de mon arrivée par le technicien du C.R.E.I.S.. Celui-ci est intervenu pour des travaux d'aménagement intérieur de la case (installation électrique, faux plafond, peinture). Jeanine aurait pour sa part souhaité en plus une extension de la case et rêve toujours d'une salle de bain.

L'entretien qu'elle m'a accordé se passe dans la chambre. J est assise sur le petit canapé, moi sur une chaise à côté d'elle. J'ai posé l'enregistreur laser et son micro sur un des gros baffles de la sono qu'elle a débranché tout exprès pour le replacer devant nous. Malgré cette installation et un essai de prise de son, l'enregistrement ne fonctionnera pas. C'est la première fois que j'utilise ce matériel « high tech » (mini-disque) et je ne suis pas très au point. Jeanine sera un peu déçue, moi aussi. On se promet donc de recommencer car elle-même est subjuguée par ce baladeur enregistreur miniaturisé et meurt d'envie de s'entendre « comme à la radio ».

Il faut dire que Jeanine a l'avantage d'avoir une verve en créole tout à fait remarquable. Elle raconte volontiers sa vie et ses aléas dans un flot ininterrompu de paroles. Voici donc de mémoire ce que j'ai pu retenir d'essentiel dans ce qu'elle a bien voulu me raconter d'elle.

Elle commence par dire sa satisfaction à propos des travaux réalisés grâce à l'intervention du technicien du C.R.E.I.S.. Son action a permis de débloquent un dossier qui, selon elle, traînait depuis trop longtemps et dont elle n'espérait plus rien de concret. Elle me montre les huisseries neuves et les faux plafonds de couleur rose qui viennent d'être posés, m'indique que l'installation électrique a été refaite entièrement et que les murs ont été peints en blanc. A ces travaux, outre un électricien professionnel, ont participé son père et le concubin de sa sœur (son beau-frère). Le travail semble bien réalisé dans l'ensemble. Mais, il se dégage tout de même une impression d'inachèvement, comme un manque de finitions, que Jeanine semble vouloir simplement faire remarquer, sans la moindre amertume : elle pointe du doigt les jours qui apparaissent entre certaines lattes du plafond ; elle souligne aussi l'absence de tasseaux pour couvrir le joint à sa jonction avec les murs ; et elle regrette encore un peu de n'avoir pu bénéficier dans la foulée d'une salle de bain. Elle a fait par ailleurs poser récemment par son beau-frère (le concubin de sa sœur) du carrelage, qu'elle a elle-même acheté (après avoir été convaincu de la nécessité de cet achat par le technicien du C.R.E.I.S.), dans la chambre, à cause, dit-elle, de l'asthme de la petite. Elle pense enfin, un jour, mettre une toiture au dessus de la plate-forme extérieure pour faire une varangue et se protéger ainsi d'un soleil qui tape dur.

Cette action « d'insertion », qui lui a tout de même permis d'améliorer sensiblement son habitation, a ainsi stimulé et accru chez elle ses envies de mieux être pour elle et ses enfants : elle est travaillée par un puissant désir d'agrandissement et d'embellissement de la case qui achoppe toujours devant des difficultés personnelles, financières et matérielles ; problèmes d'existence qui l'ont, semble-t-il, poursuivie depuis toujours. C'est du moins ce qu'elle semble vouloir me confier dans la suite de l'entretien.

Elle vit depuis toujours sur ce terrain familial. Enfant, elle habitait la case de ses parents avec ses cinq sœurs et ses deux frères (huit enfants au total). Son père était planteur de cannes et travaillait en bas, du côté de Savannah. Aujourd'hui il est « salarié » (à la retraite) et passe son temps le plus souvent à boire (ce qui ne l'empêchera pas de venir aider sa fille pendant les travaux). C'est sa mère, une femme au caractère bien trempé, qui s'occupe de la case.

Jeanine a quitté l'école à la fin d'une quatrième CCPN en sachant lire et écrire (ce qui n'est pas rien pour elle comme elle l'indique). Elle poursuit cependant à 17 ans une formation de remise à niveau dans le cadre d'un projet d'insertion et perçoit lors de ce contrat une aide de 1700 f. /mois.

Jeanine évoque ensuite ses débuts difficiles avec ses trois enfants avant que la case qu'elle habite maintenant ne soit finalement construite par son « mari ». En attendant et pendant un an, tous les cinq dorment sous une tente plantée sur le terrain de famille. La journée, ils la passent dehors dans la cour. La case des parents n'est pas assez grande, semble-t-il, pour recueillir tout ce monde. Depuis, le mari de Jeanine est

décédé dans un accident de voiture. Elle se déclare « veuve » et vit donc maintenant seule dans son « habitation de fortune » avec ses quatre enfants (tous les enfants portent son nom de famille).

Avant que les travaux de mise en conformité des installations électriques ne soient réalisés, et en particulier qu'un compteur individuel ne soit posé, la petite case était alimentée en courant par un fil électrique tiré sur le réseau des parents. En ce qui concerne l'alimentation en eau ce problème de compteur ne semble pas prêt d'être résolu. En effet, l'unique compteur d'eau, celui des parents, enregistre la consommation globale de toutes les cases. En principe, la facture est ensuite partagée entre tous. Mais cette arrivée d'eau commune pose en fait de sérieux problèmes. Les consommations d'eau, on s'en doute, ne sont pas identiques entre toutes les cases. Ainsi, les usages, en raison du nombre d'enfants et des aménagements sanitaires, varient d'une unité familiale à l'autre. En outre, par ces temps de sécheresse, l'arrosage dans les cours semble difficile à réguler (le frère laisse souvent son « *kaoutsou* » (caoutchouc, tuyau d'arrosage) ouvert). Et surtout, et c'est là où rien ne va plus, le frère en question ne s'acquitterait pas correctement de sa part de facture. Ce frère, dont la case en tôle est légèrement en contrebas et devant celle de Jeanine, est aussi « Rmiste » et s'absente régulièrement pour aller surveiller les « *zanimo* » (animaux : cabris, etc.) d'un « *moun* » (quelqu'un) de l'autre côté de la ravine, à Bras mort.

Cette histoire d'eau, qui pourrait être résolue par la pose d'un compteur individuel, se complique encore par le fait que l'acte de propriété du terrain est détenu par la sœur de la mère de Jeanine, une grand-tante qui refuse d'accorder l'autorisation nécessaire pour effectuer ce branchement d'eau et la mise en place du compteur individuel. Histoire de terrain donc aussi, litige dont les raisons ne seront pas vraiment explicitées, mais qui intervient assez régulièrement dans les relations entre les membres d'une même famille à La Réunion. Ce problème nous donne l'occasion d'établir ensemble (Jeanine et moi) le plan de situation des cases et d'indiquer sommairement l'état des relations entre les unités familiales (*cf.* plan).

Vers la fin de l'entretien Jeanine parle de ses difficultés par rapport aux transports qui reviennent cher, par exemple, quand il faut aller porter les « paperasses », comme elle dit, dans les bureaux de la ville. Tout semble d'ailleurs trop compliqué pour établir ces dossiers ; il manque toujours quelque chose et cela prend, selon elle, trop de temps. En plus Jeanine avoue ses difficultés à comprendre « le langage des Gros blancs » (les *Zorey*), et elle donne l'exemple de l'hôpital à Saint Paul. Elle regrette enfin que pour les enfants il n'y ait rien à faire pendant les vacances, sinon jouer dans la cour ou regarder la télé (c'est la fin de l'année scolaire) ; ou alors c'est trop loin ou/et trop cher : avec ses allocations pour les enfants, elle ne perçoit pas d'argent du R.M.I., ses revenus sont de 4800 f./mois et elle dit ne pas pouvoir payer 2000 f. pour des colonies de vacances (d'après le technicien du C.R.E.I.S., il semblerait qu'elle ignore les possibilités d'allocation versées par la CAF pour les vacances des enfants).

L'entretien se termine ainsi et Jeanine me conduit aussitôt d'un pas alerte chez sa sœur Aline dont la case se situe légèrement à l'arrière et au dessus de la sienne.

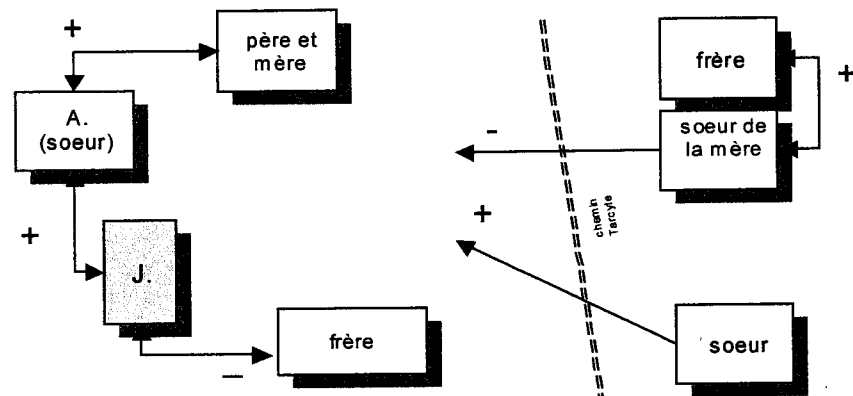


Figure 9: Plan de situation des cases et des relations familiales (selon les informations fournies par Jeanine)

11.3.2.3 Aline du Hangar

Cette jeune femme âgée de trente deux ans vit avec Henri, son concubin « déclaré », et qui a trois années de moins qu'elle. Ce couple a trois filles, âgées respectivement de onze ans, neuf ans et neuf mois. Avec l'accompagnement du C.R.E.I.S., ils ont pu refaire leur installation électrique et construire une salle de bain avec baignoire et carrelage. Ces divers travaux ont été faits par un électricien professionnel, par le père et par l'ami d'Aline. Elle-même n'a pas participé aux travaux.

Malgré une anxiété visible avant cet entretien, elle m'accueille chaleureusement sous une varangue fleurie et ombragée par une treille de raisin (le sol est bétonné). De cet endroit tourné vers l'océan, la vue, encore une fois, est superbe : devant la baie et l'étang de Saint Paul et, sur le côté droit, la ravine et le quartier de Bras Mort.

Aline me fait entrer ensuite dans une cuisine-salle à manger. Cette pièce assez vaste est carrelée de blanc mais les murs restent encore bruts de béton. Tout le côté qui donne vers l'océan (que l'on peut apercevoir par la fenêtre), est occupé par un plan de travail, où sont posés marmites, pilon et couverts, et par un petit réchaud à gaz et l'évier en inox. Nous prenons place, l'un en face de l'autre, autour de la grande table en pin clair, près d'un buffet du même bois. C'est là que se trouve la multiprise qui permet de brancher le fameux baladeur enregistreur numérique (c'est pour cette raison que nous

« glissons », après avoir été assis dans un premier temps près de l'entrée, à l'autre bout de la table). L'enregistrement se fera cette fois-ci sans problème. Mais, n'étant décidément pas vraiment au fait de toutes les subtilités que cachent ces nouvelles technologies, je finirai, à force de manipulations maladroitement et répétées, par effacer complètement cet enregistrement. C'est donc grâce à une mémorisation naturelle et à quelques notes, que cet entretien sera, une fois de plus, relaté.

Au coin du buffet, s'ouvre un couloir qui sépare une grande chambre, située côté gauche, d'une petite chambre et de la nouvelle salle de bain ; ces deux pièces, on l'aura compris, étant situées elles, à droite du couloir. Venant de la grande chambre, cachée derrière le mur où s'adosse le buffet, on entend dans la cuisine, les sons d'une télévision.

Aline m'explique qu'ils ont donc refait l'électricité et aménagé une salle de bain. Avant ces travaux, ils étaient contraints de se baigner dehors, à la nuit tombée, à l'arrière de la case, dans un coin caché par trois vieilles feuilles de tôle. Un robinet sur lequel était branché un caoutchouc jaune servait à alimenter une vieille baignoire émaillée et posée sur pieds sur une plaque de béton. Ce tuyau servait aussi à arroser les plantes, petits massifs épars qui poussent encore à proximité dans une terre fortement ravinée. Face à cette antiquité, utilisée à la fois pour le bain et la lessive, sur un des côtés de cet abri de fortune en plein air, une « table » confectionnée à l'aide de planchettes de bois et de tasseaux récupérés, et sur laquelle Aline brossait le linge. C'est à la place de ce lieu insalubre qu'a été construite une salle de bain en dur et toute carrelée de blanc. Demander à Aline si elle est satisfaite des travaux paraît une question saugrenue tellement elle frôle l'évidence.

Elle m'explique ensuite que cette case en dur a été entièrement construite par son compagnon quand ils sont revenus tous deux sur le terrain familial d'Aline. Auparavant, ils habitaient de l'autre côté de la ravine, à Bras Mort, chez les parents d'Henri, son jeune ami. Mais la cohabitation devenant problématique pour elle, elle a convaincu celui-ci (c'est elle qui décide dans la case, dit-elle) de venir s'installer avec elle et les enfants sur sa parcelle de terrain au Hangar. Henri, dont j'apprends qu'il est dans la chambre à côté à regarder la télévision, vient nous rejoindre à ma demande et après qu'Aline ait un peu insisté. Je suis surpris de son apparence physique car il apparaît beaucoup plus jeune qu'elle, et même assez fluet. Ou plutôt on ne s'attend pas, en le voyant avec ses deux petits anneaux aux oreilles, sa coupe de cheveux au carré et son allure nonchalante, à rencontrer le père de cette famille déjà conséquente. En fait, il paraît plutôt sur la réserve et quelque peu intimidé.

Il m'explique une fois détendu, qu'étant R.M.I.ste, il a pu bénéficier d'un emploi-vert pendant un an. Cette période d'emploi-vert était « super », s'exclame Aline, et lui d'acquiescer : « ouais super ». Il garde donc un excellent souvenir de cette période. Si le travail était parfois un peu dur, il le prenait à cœur et avait le sentiment de se rendre utile. Il n'avait aucun mal à se rendre tous les jours sur le sentier Vital. L'ambiance

dans le groupe était bonne. Il dit aussi, non sans quelque fierté, qu'il a gagné un diplôme de premiers secours. Il garde quelques contacts avec ses anciens collègues et remarque lui aussi, comme certains d'entre eux, que la végétation reprend le dessus, faute d'entretien. Il serait prêt, dit-il, à recommencer. Aujourd'hui, il travaille, de temps à autre, quand il est sollicité par des connaissances. Henri semble posséder d'indéniables capacités dans les domaines de la construction : il a lui-même bâti l'essentiel de sa case. Il a monté les murs en parpaings, coulé la dalle, posé la charpente et les tôles du toit, posé aussi les huisseries et carrelé... C'est pour ce savoir-faire que certains ont recours à lui. Mais ces petites journées sont rares et de nature inégale. Si elles l'occupent à l'occasion et lui permettent de gagner « une petite monnaie » en plus, elles ne suffisent pas à effacer l'impression de lassitude qui s'exprime sur son visage. Il avoue qu'il s'ennuie, reste le plus souvent à la case devant la télé ou à bricoler et de temps en temps, il rejoint en dehors ses camarades. Parfois, il boit et fume ; comportement qu'Aline semble d'avance excuser car, dit-elle, « c'est plutôt rare ». Il se rend aussi régulièrement chez son père de l'autre côté.

Après l'entretien, elle me reconduit jusqu'à la place au manguier et nous rejoignons les deux femmes et leurs enfants qui viennent d'arriver (il s'agit d'une sœur qui habite un plus bas, de l'autre côté du chemin, et de sa voisine copine). Son père est là aussi. Rapidement, après m'avoir invité à m'asseoir près de lui sur son vieux tronc d'arbre, il me demande de lui fournir quelques tôles et tasseaux pour refaire le toit qui « *koul* » (fuit) dans une de ses chambres. Il m'entraîne d'ailleurs aussitôt, le pas chancelant, pour me montrer *in situ* de quoi il s'agit. Sa femme, la mère de Jeanine et Aline, apparaît dans l'encoignure de la porte de la chambre en question que nous regardons de l'extérieur par la fenêtre. Curieuse de savoir avec qui son mari s'entretient ainsi bruyamment, elle lui lance, sans attendre, un regard noir qui en dit long et hausse les épaules avant de disparaître. De retour, les filles me font comprendre (mais nous l'avions compris) qu'il a bu et qu'il ne faut pas le contrarier. Il vaut mieux, pour qu'il nous laisse en paix, lui laisser croire que je suis le technicien chargé des travaux de réhabilitation. Malgré sa tentative pour gagner, sait-on jamais, quelques matériaux pour une réfection devenue nécessaire, cet ancien planteur et sa femme (aujourd'hui tous deux « salariés » ; en retraite) ont pris l'initiative, à la suite des travaux entrepris chez leurs deux filles, de refaire avec leurs propres moyens, l'installation électrique de leur case. Il n'insiste donc pas davantage. C'est dans la bonne humeur et après une invitation à boire un verre de limonade que l'entrevue s'achève.

11.3.2.4 *Norbert et Marie Elie ; Cédric et Marie-Sophie.*

Norbert et Marie Elie ont respectivement 34 et 35 ans. Ils vivent en concubinage déclaré. Ils ont deux enfants (une fille de 7 ans et un garçon de 4 ans). Ils habitent une petite case en bois sous tôle dans le quartier du Ruisseau. Cette petite case rudimentaire et typique date de 1948. Elle est située en bordure immédiate du chemin. De l'autre côté de ce chemin se trouve la grande case en dur des parents de Marie Elie (son père est décédé il y a deux ans). L'entretien se fait à l'arrière de la maison côté jardin sous une assez vaste varangue couverte en tôle et cimentée.

Marie Elie est donc originaire de La Réunion mais elle a rencontré Norbert en métropole alors qu'elle faisait une formation (couture, etc.) du côté de Chambéry. Lui est originaire de Roubaix, « des quartiers chauds » comme il dit. Son père travaillait dans le textile et a été licencié dans les années 80. Norbert n'a pas réussi grand-chose à l'école et après avoir aussi travaillé cinq années dans diverses industries, sa dernière « boîte » a fermé. Il a bénéficié alors d'un plan social et d'une allocation de solidarité (ASS) d'environ 2500 f. Le versement de cette allocation lui permet, dit-il, d'avoir pour la vie un petit revenu. Ensuite, il a pas mal « galéré ». Il a fait de temps en temps des petits boulots par intérim et c'est ainsi, en suivant un copain parti faire un stage dans le sud de la France, qu'il a rencontré Marie Elie et qu'il décide ensuite de partir avec elle à La Réunion.

A son arrivée, il y a huit ans, dans la petite case appartenant à la famille de Marie Elie, il avoue qu'il ne s'attendait pas à ça. La case est vétuste : elle ne possède qu'une cuisine et deux petites chambres. Il n'y a aucun équipement sanitaire. Peu de temps après son installation, le jeune couple décide donc de construire à l'arrière de la case, une salle de bain et des toilettes raccordées à une fosse sanitaire conforme. Cette partie sanitaire construite en dur est à l'arrière et perpendiculaire au côté droit de la case et elle est accessible par la varangue.

Aujourd'hui Marie Elie et Norbert sollicitent une aide pour pouvoir prolonger leur case du côté gauche et construire ainsi deux petites chambres supplémentaires pour leurs enfants. Cette extension sera possible dès que le partage de la propriété familiale sera enregistré chez le notaire et l'acte notarié payé (le dossier est en cours). En outre, cette misérable case se situant dans un périmètre où il existe une propriété classée (plus haut, à cinq cent mètres de là, à l'entrée du chemin bétonné), il a fallu obtenir l'accord des Architectes de France avant d'entreprendre les travaux de modification. La lenteur de cette procédure administrative a, par moments, sensiblement découragé le jeune ménage.

Heureusement, il y a suffisamment de terrain pour envisager, sans d'autres problèmes, cette extension. Marie Elie s'est vu, en effet, concéder par sa famille paternelle une parcelle d'environ 5000 m². Le jardin rocaillieux qui s'étend derrière la case représente la partie plate de ce terrain qui pour l'essentiel se trouve dans des pentes abruptes.

L'eau aussi reste un problème crucial dans cet endroit : la même conduite, un tube en métal de section réduite, dessert toutes les habitations de haut en bas. Si bien, qu'à la fin, la case de Norbert et Marie Elie étant l'une des dernières à être ainsi alimentée, l'eau coule sans pression ni débit, quand elle n'est pas carrément coupée (des travaux d'amélioration sont imminents). Alors, en attendant, le petit jardin souffre de sécheresse et pour la vaisselle et le bain, il faut faire des réserves dans les bacs poubelle (Norbert a travaillé à la distribution de ces bacs, il s'en est mis un ou deux de côté).

Dans ce jardin, assez broussailleux, des pieds de datura aux longues clochettes jaunes et roses ; des citronniers couchés par le dernier cyclone et qui n'ont pas réussi à reprendre racine faute d'eau ; quelques coins fleuris et feuillus ; et ces odeurs de fiente, de poule et de coq, qui se dégagent des deux parcs grillagés (l'un est au centre du jardin, près du coin vaisselle, l'autre se trouve au pignon de la salle de bain, en bordure de varangue). Avant, ils élevaient aussi un petit cochon, mais c'est terminé car ils avaient du mal ensuite à le tuer et à le manger. Maintenant, le meilleur camarade de Norbert se charge d'élever le cochon et de partager ensuite avec lui quelques morceaux, qui seront conservés au congélateur.

Norbert, qui s'apprêtait justement, avant cet entretien, à aller chercher du bois de cryptoméria coupé, du côté de La Petite France (vers 1200 mètres dans les Hauts de Saint Paul), et à acheter des cailles (à 14 f l'unité) en prévision d'un barbecue (avec cet ami Cédric, qui habite un peu plus haut, et qui l'a aidé à construire le barbecue dans le jardin), semble, malgré tout, quelque peu déprimé par sa situation de chômeur longue durée. Il dit que souvent il s'ennuie à rester ainsi à ne pas travailler.

Et donc, se remettre dans des projets, comme celui de sa case, lui redonne confiance. Il avoue qu'il ne sait pas faire grand-chose, même s'il s'estime capable de faire un bon manœuvre pendant les travaux. En même temps, il n'est pas prêt, dit-il, à supporter n'importe quel travail, à n'importe quel prix. Il peut vivre comme cela en se contentant des diverses allocations. Seulement, il faut souvent se serrer la ceinture et cela est difficile, surtout pour les enfants. Ainsi, pour les loisirs et les activités pour les enfants, tout se passe en bas, à Saint Paul ou à Saint Gilles : cela revient trop cher à cause du prix des inscriptions et des transports.

Je revois Norbert deux jours après cet entretien chez son ami Cédric. Ils sont en train, avec toute une bande de jeunes gens, de préparer une grande fête pour l'anniversaire de la dernière fille de Cédric qui vient d'avoir deux ans. Cédric est le conjoint d'une jeune femme de trente ans, Marie Sophie, qui comme lui est allocataire du R.M.I.. Ils ont quatre enfants (trois filles âgées de 10, 8 et 2 ans et un garçon de 6 ans, les deux premières portant le nom de madame, les deux suivants celui de monsieur).

Cette famille vit dans une petite case en bois sous tôle de deux pièces et d'environ 20m² (une pièce sert à la fois de coin cuisine et de chambre). Cette case est construite

sur une parcelle du terrain familial de madame. Pour se rendre dans ce lieu il faut encore une fois emprunter un sentier étroit et très accidenté. Avant de parvenir, par le haut, à la case de Cédric et de sa compagne, on longe une clôture de tôles derrière laquelle se cache la case de la sœur de madame.

Cette sœur, étant elle-même allocataire du R.M.I., elle avait fait une demande de réhabilitation de sa case en tôle. Mais depuis, elle a eu un nouvel enfant, et ses revenus maintenant dépassent légèrement le seuil fixé pour le R.M.I.. Elle ne peut plus en conséquence bénéficier d'une aide pour son logement. Aussi, ce projet, qui au départ lui était adressé, va être transféré au bénéfice de sa sœur, Marie Sophie.

Il s'agit dans ce cas de réaliser une extension de 20m². Ce doublement de surface consistera en l'ajout, sur le côté de la case qui donne sur le chemin et en gardant un décrochage pour conserver une fenêtre d'origine, d'une nouvelle petite case similaire, mais dont les murs sont construits avec des matériaux plus résistants que la tôle (bardeaux en matière composite). Cette fois-là encore, il faudra attendre le feu vert des Architectes bâtisseurs de France, car la case est située près du domaine classé monument historique. Les travaux seront assurés par Cédric et son copain Norbert.

Cédric est plutôt bon travailleur. Il a déjà réalisé lui-même dans sa cour, un espace sanitaire (salle de bain et wc). En outre, depuis que la case a été doublée, il a construit devant la partie ancienne de sa case, une grande terrasse en béton. C'est à cette place qu'est installée, pour la fête qui se prépare, « la salle verte »⁶⁵⁴. Depuis deux jours, les préparatifs sont en route. Cédric semble particulièrement occupé. Les gros baffles de la sono sont déjà prêts pour la musique, et certains jeunes du quartier ou de la famille sont curieusement perchés sur le bord du toit de la nouvelle case, à ne rien faire, sinon écouter la musique en regardant le paysage et l'affairement ambiant.

Ce n'est donc pas le moment de vouloir parfaire la rencontre que m'accorde, entre deux coups de feu, Cédric. Nous nous promettons davantage de temps pour cela après la fête.

11.3.2.5 Madame Marte Rosemay et son frère.

Cette femme, âgée de soixante ans, perçoit le R.M.I. et vit dans une petite case en bois sous tôle dans un coin assez isolé proche du sentier Macé dans le quartier du Hangar. Elle a sollicité une aide pour la remise en état de son installation électrique. Des travaux de plomberie dans les sanitaires ont aussi été effectués avec la participation de son fils unique de 19 ans. L'entretien qui va suivre a été partiellement enregistré et pour une fois tout a fonctionné à peu près correctement. Il se déroule en présence du technicien du C.R.E.I.S. et du frère de Madame Marte (les propos de Madame Marte,

⁶⁵⁴ Pour les mariages, communions, anniversaires, etc., une salle extérieure à la maison (souvent sous une varangue ou sur un endroit bétonné) est aménagée et décorée de feuilles de palmiers grossièrement tressées et de rubans de couleurs.

qui parle créole, sont retransmis dans la graphie 77 ; pour son frère qui s'exprime à la fois en français et en créole, les interventions sont retranscrites en caractères normaux)⁶⁵⁵.

Venant de Bois de Nèfles, pour atteindre la case de Madame Marte, il faut quitter sur sa gauche, après l'avoir presque totalement descendue en voiture, la partie finale et bitumée du chemin Macé. A cet embranchement, on est obligé de garer son véhicule pour descendre à pied un sentier abrupt et enroché. Juste à l'entrée de ce sentier, une petite pancarte en bois indique à droite, le début de l'ancien sentier Macé, réhabilité depuis par les équipes « emploi-vert ». De chaque côté du chemin qui nous conduit vers la case de Madame Marte, une végétation sèche et broussailleuse semble encore accentuer les effets de chaleur qui émanent de cet endroit élevé et découvert, et d'où l'on peut voir au loin, sur le versant gauche, la « savane brûlée » de Plateau Caillou et le Cap La Houssaye. Poursuivant notre descente, à droite, une parcelle plate et dégagée sur laquelle se dessèchent de longues tiges de maïs, indique que l'on arrive bientôt aux endroits habités. Pour apercevoir la case qui nous intéresse et sa cour, il faut bifurquer, toujours à droite, juste au niveau d'un énorme manguier, planté là comme pour signaler un rond point naturel.

Mais, vision dérangeante tout d'abord, car un fouillis de palettes en bois et de lourdes cages en fer carré (d'anciens rayonnage récupérés en vue d'établir une barrière, apprendrons-nous plus tard) s'éparpille au pied de l'arbre majestueux. Impression désagréable qui persiste à l'entrée du barreau défoncé et à l'intérieur de la cour, où le long d'une carcasse de voiture blanche, aboient un chien jaune, court sur pattes et enchaîné à la jante arrière gauche de l'épave, ainsi qu'un chien plus fin, mais noir, libre et menaçant, et que retient, sous la menace d'une fine baguette de bois, un homme d'allure, cette fois-ci, plutôt avenante.

Madame Marte apparaît à l'instant où nous nous engageons dans la cour et après quelques salutations et explications d'usage, elle nous invite à nous asseoir autour d'une table de jardin sous la treille de raisin. Son frère, toujours attentif au chien, restera, durant l'entretien auquel il participe, debout à hauteur de la treille. Dans l'ombre de cette place bucolique, les mauvaises impressions du début se dissipent presque aussitôt. L'endroit, à tout prendre, est plutôt agréable et on ne peut plus traditionnel encore.

La petite case, dont l'armature est constituée de pièces de bois grossièrement équarrées à la main, et à présent presque entièrement rongées par les « *karya* » (« carias », termites locaux), est couverte de tôles ondulées, d'une couleur blanc sale, et rouillées par endroit ; entre ces tôles et au niveau de leurs rivets, des joints de mastic ou de goudron, tentent de colmater les fuites d'eau ; la tôle des murs est, quant à elle,

⁶⁵⁵ Voir aussi Annexe 7 : Entretien Madame Marte et son frère, p. 571.

fabriquée avec des bidons écrasés, aplatis en carré et pointés ensemble, puis peints en blanc ; les huisseries (la porte d'entrée et les deux fenêtres de devant, et celle à l'arrière) sont constituées de planchettes mal ajustées et peintes en bleu outre-mer. Trois pièces dans 20 m² : la cuisine-salle de séjour et les deux chambres. Une vierge en plastique bleu et blanc protège l'entrée.

Un bloc sanitaire en dur a été rajouté, de façon séparée, dans le prolongement du pignon droit de la case. Perpendiculairement au pignon opposé, sur toute la longueur et en limite de la cour, trois petits bâtiments vétustes, noirâtres et durs, sortes de cubes couverts d'un toit « une pente » en tôles ondulées et crevées, sont abandonnés et achèvent de dépérir : « *sa i koul, sa lé pli bon, nou la fé sa par nou mèm* » (ils prennent l'eau, ils ne sont plus bons, nous les avons nous-mêmes construits). Tout au bout, vers l'arrière de la cour, on aperçoit une roche blanchie par d'innombrables lessives.

L'histoire de cette case et de ses dépendances successives, nous a été contée au cours de l'entretien. Mais, c'est aussi parce que l'un des principaux sujets de préoccupation du moment pour Madame Marte et son frère cadet a trait au partage du terrain qu'ils occupent. Et tant que ce problème de succession ne sera pas résolu, et l'acte de propriété dûment établi, les projets de réhabilitation de cette case ne pourront aboutir. L'incertitude est telle que madame Marte et son frère craignent même l'expulsion. Cet entretien, pourtant imprévu et largement informel, se trouve donc alimenté par cet enjeu d'importance et ce d'autant plus abondamment que le lundi suivant, une conciliation doit avoir lieu au tribunal, entre eux et leur troisième frère (cadet) et sa femme (la belle sœur).

Pour résumer, la mère de la famille Marte, originaire de Tan Rouge, s'établit avec son mari, petit colon, au Guillaume dans les Hauts de Saint Paul. A la mort de son homme en 1948, elle doit descendre vivre chez sa sœur, avec ses trois enfants. Cette tante maternelle de Madame Marte habitait alors, à la place où nous sommes, seule dans une paillote. La case actuelle a été ensuite construite en 1950 par les deux sœurs avec l'aide des enfants. Les trois petites dépendances cubiques, qui servent de chambre, de boucan et de garage, ont aussi, par la suite, été bâties l'une après l'autre par les deux frères.

Entre temps, le frère cadet s'est engagé dans l'armée française ; il participe aux différentes guerres coloniales, et après treize ans, durant lesquels il a aussi affaire avec la « loi », il revient dans l'île ; où il part travailler chez Tomi (les maisons Tomi) et épouse la fille d'une famille voisine. Ce frère cadet et sa femme revendiquent à présent la parcelle de terrain où habite sa sœur (Madame Marte et son fils) et où séjourne maintenant son frère aîné, employé de la Poste et enfin muté à La Réunion, quelques années avant sa retraite, après avoir travaillé plus de trente ans à Lyon.

Madame Marte, quant à elle, a toujours demeuré dans cet endroit. Elle s'est occupée seule de son fils et a passé son temps à soigner sa vieille tante et sa vieille mère,

mortes toutes deux à plus de 90 ans ! (ce qui lui fait dire qu'avant, sans les accidents et les meurtres actuels, les gens mouraient plus vieux ; longévité, que de son côté le frère met sur le compte d'une alimentation autrefois moins abondante mais plus saine). Sentant venir sa mort prochaine, la tante avait fait signer, à la mairie et devant deux témoins, un papier manuscrit ordonnant à sa mort le partage de sa terre, d'une superficie de 1784 m², à parts égales entre frères et sœur.

Mais depuis, le frère « *i tonb trwaszièm z'enfan* » (celui qui « tombe troisième », le troisième enfant), sème la discorde. Selon madame Marte et son frère aîné ce serait principalement à cause de la belle sœur :

- « lui m'a dit, il veut bien, mais c'est la belle sœur qui veut pas. Maintenant, dernièrement il a dit « non ». C'est pour ça, moi j'ai écrit au Procureur de la République »

Elle lui monte la tête, renchérit madame Marte, c'est « *in movèz fam* » qui revendique tout le terrain pour le partager entre ses six enfants. Si ce frère veut maintenant les expulser, alors qu'ils ont grandi ensemble et qu'ils auraient pu trouver un terrain d'entente (d'après le frère aîné) c'est, insiste encore madame Marte, toujours à cause de cette belle sœur, « satanée belle sœur » (pourrait-on ajouter).

En effet, pour Madame Marte et son frère, cette belle soeur est vraiment une mauvaise femme sans aucune moralité. Sans elle, leur frère ne serait jamais parvenu à de telles extrémités. Il a bien meilleur fond que cette femme (il fait partie de la famille). Il est maintenant, vraisemblablement, complètement assujéti à elle ; il s'est laissé « embobiner », comme disent les créoles, pour signifier qu'il a certainement été victime d'un mauvais sort. C'est sans doute ce qu'il faut en partie décrypter à travers les explications sibyllines fournies par madame Marte lorsqu'elle répète sans cesse, par exemple, que « cette femme n'a pas de conscience ».

[Le technicien du C.R.E.I.S. me fait d'ailleurs remarquer un jour, sur un ton légèrement excédé, que cette madame Marte est toujours prise ainsi dans des histoires de sorts et de religion ; qu'elle se plaint tout le temps, mais qu'elle est aussi toujours à demander de l'aide (sociale), prête à profiter de tous les dispositifs. Elle « bénéficie » actuellement, par exemple, d'un CES pour faire le ménage à l'école de Bois de Nèfles (elle y monte à pied sous le « *gro soley* » (soleil de plomb), ce trajet l'épuise, dit-elle) et elle demande, en plus, une réhabilitation de sa vieille case].

- « *Le frér par la bél sèr. Li loré pa té kom sa li, non, non, pàrske moi, je le rekoné kan mèm* (le frère, mais par la faute de la belle sœur. De lui même, il n'aurait pas été comme cela, non, non, parce que moi, je le reconnais quand même).
- C'est vrai qu'il a vécu beaucoup de temps avec nous, mais il voit bien, on l'a jamais emmerdé. Moi je lui ai dit comme ça, pour rester tranquille, on aurait pu chercher un terrain d'entente.

- *A mèm, parske li, la mal tonbé. Parske si lété in ot fam na consiens, noré pa fé sa* » (ah même, c'est parce qu'il est mal tombé. Parce que si c'était une autre femme qui a une moralité, il n'aurait pas fait ça).

Cette femme, la belle sœur, vient d'une famille qui habite un quartier proche du chemin Macé. Ce lieu comprend une quinzaine de maisons et se trouve plus bas mais pas très loin de la case de madame Marte (« *dan fon la, la mèm akoté nou* » ; « dans le fond là, à côté de nous »). De tout temps, cette famille a été en rivalité avec la propre famille de madame.

Le frère cadet, qui, d'après sa sœur, était un coureur de jupons invétéré (« *tan fy i la trouvé !* » ; « il a trouvé tant de filles »), finit (comble de malchance pour elle !) par se mettre en ménage avec cette voisine (qui ne fréquente d'ailleurs plus sa propre famille : « *mé èl vyin pa la* » ; « mais elle ne vient plus là »).

Au début leur liaison était même, si l'on en croit madame Marte, plutôt orageuse et ce sont, toujours selon cet avis, le mariage, le travail et les enfants qui ont permis de stabiliser les relations à l'intérieur du couple :

- « *sé pa pou déplèr ali, mé apré sa, la pa antande, té dipust, té batay, a ! té sépar. Ma moman a di, té ! i vo miè que tu mari. La pa rest la, tout suit kom sa anlèr la. La parti Rivière des Galets. An se tan la, i travay dan lantrepriz Tomi. Kan zanfan lé té ti, i vyin sers anou, lavé bezoin nou. Kan zanfan fini gran, la kwa, la deviré ek sa, la pli bezoin nou* ». (c'est pas pour lui déplaire [dire du mal de lui], mais après ça, ils ne se sont pas entendus, ils se disputent, se séparent. Ma mère a dit, il vaut mieux que tu te maries. Il n'est pas resté là tout de suite comme ça à ne rien faire. Il est parti à la Rivière des Galets. En ce temps-là, il travaille dans l'entreprise Tomi. Quand les enfants étaient petits, il vient nous chercher, il avait besoin de nous. Quand les enfants sont devenus grands, tout ça quoi, là il a changé, il n'a plus besoin de nous).

Les différends, selon le frère aîné de madame Marte, entre leur famille et celle de la belle sœur, ne datent pas d'hier. Des conflits de voisinage, à cause, par exemple, des plantations des uns « pillées » (expression créole) par les cabris des autres. Des conflits sur des territoires très proches, marqués par des incompatibilités d'humeur, mais qui se cristallisent principalement autour des questions de la terre, de sa propriété, de ses modes d'exploitation, et de son partage.

- « Attends, à l'origine on a toujours eu des problèmes avec eux ; (« *lé paran lontan* » ; « du temps des parents », précise madame Marte). C'est-à-dire nous on a un verger, on avait des orangers, plein d'orangers, des pamplemousses, des mangues. Moi, quand j'étais gamin j'ai planté. Mais eux, c'est des voisins, je sais pas, chaque personne a sa propre personnalité, il y avait toujours des cabris. Bon, ben moi, j'avais des maïs, ils venaient bouffer ? donc, j'étais p'tit,

je gueulais un peu, mais mes parents, ils gueulaient un peu plus, c'était normal. Et ça a continué avec presque tout le monde. Et si on remonte avant, ma tante qui habitait là, il y avait des problèmes parce que, elle était une femme tout seule. Son mari c'est vrai, il avait fait l'armée oui, mais il allait travaillé des fois à Saint André, donc des fois ils venaient l'emmerder.

- *Ouais, ou lavé dé annui avèk lé viè paran kom sa. I dévé pa tonbé dan sèt famyi la*. (Ouais, on avait des ennuis avec les vieux parents comme ceux-là. Il n'aurait pas dû tomber [se mettre] dans cette famille).

L'entretien se poursuit ainsi encore un temps autour de cet imbroglio familial ponctué par le chant bruyant des coqs alentour.

Puis, on finit par apprendre, à propos des deux signataires, qui éventuellement auraient pu encore témoigner de la sincérité du partage, que l'un est « le papa du curé de Bois de Nèfles », certes, toujours vivant mais ne possédant, sans doute, plus toute sa tête, tandis que l'autre, hélas, est mort... assassiné, il y a une vingtaine d'années !

Et, où on apprend encore, que ce témoin, « Monsieur Alphonse » (un riche et gentil Monsieur) a été tué à coups de couteau par le mari de sa maîtresse ; jeune fille à laquelle cet amant (Alphonse) avait fait (avant qu'elle ne se marie) un enfant, tandis qu'elle faisait des ménages chez lui...

Et, où on continue d'apprendre, que ce mari trompé, en attendant de construire sa propre case au Guillaume, avait trouvé asile, avec sa jeune épouse, chez ce bon monsieur Alphonse.

Et, qu'enfin, le crime s'est déroulé juste à côté... de la case de madame Marte et que ce drame fait bien ainsi partie des histoires de famille et de voisinage.

C'est, en effet, la famille d'à côté qui est tenue pour responsable indirecte de cette mort, à cause de la « *kouszine d'Irène* » (la cousine d'Irène ; Irène, la fameuse belle sœur). Cette cousine est aussi « la fille de ... la belle sœur de mon beau frère, la belle sœur de mon frère », m'explique Marco, le frère aîné.

Et madame Marte de rajouter que ce n'est vraiment pas la faute de ce gentil « Monsieur Alphonse » s'il a continué à fréquenter ainsi, dans des amours ancillaires, la jeune épousée de son hôte. Celui-ci, le mari, l'assassin, n'avait qu'à ouvrir les yeux avant, remarquer que le premier enfant de sa femme ressemblait à monsieur Alphonse et ne plus la laisser sortir de la case... Encore un qui est « *san konsians* » (sans conscience), ponctue-t-elle.

Le témoin du partage est mort, l'assassin, après avoir purgé ses douze années de prison est reparti avec « la cousine d'Irène » s'installer au Guillaume dans les Hauts de Saint Paul. Reste éventuellement pour témoigner de la bonne foi de madame Marte, la

filles de Monsieur Alphonse, une amie d'enfance (sa copine d'école, Eliane), qu'elle a perdue de vue depuis longtemps mais dont elle sait, que sa fille habite pas très loin d'ici, juste « en haut là bas ».

L'entretien se termine sur la famille maternelle de madame Marte qui est restée au Guillaume (ce village donc, d'où est aussi originaire, l'assassin du témoin, le mari de la cousine de la belle sœur Irène) et sur l'éventualité de récupérer dans ce village un terrain familial appartenant à madame Marte (630 m², sis « chemin des...morts » ! rebaptisé depuis « chemin des fleurs »), au cas où ils seraient, elle et son frère aîné, finalement expulsés.

Mais, bien que l'acte soit clairement établi, il semble que cette solution de repli soulève encore un autre problème : « *person i défand amoin abite laba* (personne m'interdira d'habiter là-bas) », se défend madame Marte (l'accès à ce terrain est bloqué par un cousin qui habite à côté ; cousin qui ne s'entend pas avec sa sœur, sa voisine immédiate, qui, elle-même, en revanche, reste en bons termes avec madame Marte...).

L'entretien terminé, Marco, le frère de madame Marte me montre les différentes parties qui composent ce terrain du Hangar. Dans une parcelle rocailleuse sur le côté avant de la cour, il a planté différentes variétés de plantes, dont certaines assez insolites ou devenues, selon lui, assez rares (de la calebasse aux « pommes en l'air », du quatre épices aux pois *zantak*). Il se targue aussi de faire alentour des découvertes « archéologiques ». Il me montre en particulier, le long du chemin Macé qui passe à proximité derrière la case, des pierres volcaniques qui auraient constitué, en leur temps, un four ; four pour cuire le pain et les gâteaux qui étaient ensuite vendus aux gens qui empruntaient quotidiennement ce chemin pour descendre sur Saint Paul. Il se demande même en me montrant une pierre levée parmi un amas de roches si elle ne serait pas une espèce de menhir ; enfin il me confie avoir découvert des pierres comportant des signes cabalistiques.

Sans nul doute, après avoir passé près de trente ans en métropole, et avoir, raconte-t-il, été trop souvent en butte avec le racisme ambiant, est-il en train à présent, de cultiver une nostalgie de son île d'antan ; nostalgie, dont il a longtemps souffert, et qui maintenant le conduit secrètement, au plus profond de lui, à embellir et à mythifier son île. Heureux, comme il en convient, d'être revenu au pays et de pouvoir admirer le grand Tamarinier qu'il a lui-même planté quand il était encore jeune ; et de se souvenir de sa fierté quand pour la première fois, tout jeune encore, il avait récolté en abondance les fruits de son labeur : sur la parcelle en bas, il avait lui-même planté, comme cela se pratiquait auparavant de façon courante, dans un même trou des *voèmes* (petits grains de haricots), du maïs et des pois du Cap (gros grains de haricots) ; ainsi, il cueillait d'abord les *voèmes*, qui poussent les premiers à l'ombre du maïs, puis il récoltait les épis de maïs et il laissait pour la fin, les pois du Cap qui grimpent le long des tiges. Il faut dire que dans ce temps-là, il pleuvait aussi davantage. Aujourd'hui tout semble détraqué... (c'est lui qui l'affirme).

12 L'expression des identités locales et les professionnels du social

De cette lecture continue des différents entretiens et comptes rendus de visite se dégage une impression mitigée dans laquelle se mêlent, toutes à la fois, des séries d'images presque identiques entre elles et parmi lesquelles, tente aussi de s'illustrer de façon singulière, chacune de ces histoires personnelles.

Aussi, ces recueils et leur reprise en terme d'analyse, doivent-ils éviter les écueils d'une trop grande généralisation, au cours de laquelle s'effaceraient les identités individuelles, ou à l'inverse ceux d'une singularisation à outrance, qui occulterait l'expression plus collective des identités locales. Jeu subtil pour un repérage équilibré entre ce qui peut être des éléments d'identification collective et ce qui est censé représenter le substrat dramatique et individuel de chacune des biographies.

Tout l'art professionnel des techniciens sociaux consistant alors, si cette approche préalable est consentie, à dégager lors de leurs interventions, les spécificités collectives et singulières de chaque groupe et individu sociaux. Leur identité professionnelle étant ainsi en mesure de se bâtir au regard de cette capacité d'identification et de distanciation par rapport à des identités locales et singulières.

Mais, de part et d'autre, du côté des identités locales comme de celui des identités professionnelles, il est possible de se demander encore, si cette expression identitaire individuelle et collective, et sa prise en considération au niveau technique, sont d'ores et déjà possibles, et jusqu'à quel point elles paraissent souhaitables.

Nous allons reprendre dans cette partie, les quelques éléments de vie sociale apparus au cours de ces brèves relations des histoires personnelles, et qui rappellent néanmoins cette base ethnographique et sociologique sur laquelle s'édifient encore des repères et des appartenances identitaires à La Réunion. Nous amorcerons, ce faisant, une réflexion autour de l'intervention sociale et des ses possibles jeux identificatoires.

12.1 Des bases ethnographiques et sociologiques pour l'intervention sociale à La Réunion

Un des avantages des techniques de l'entretien et de l'observation sur le terrain est de fournir des données qui, parce qu'elles sont portées par un discours d'actualité, restent signifiantes pour ceux qui les expriment. Certes, il y a retranscription des paroles de l'autre par le chercheur et stylisation des impressions portées par son propre regard, mais cet effort ethnographique produit du sens. Il permet de mieux saisir l'expression des identités locales en cours.

Un panoramique de tous les comptes rendus d'entretiens qui sont ici présentés révèle ainsi quelques traits qui, par leur récurrence dans les discours produits, ne peuvent être que primordiaux pour comprendre une partie de cette identité créole

réunionnaise. Celle en particulier dont les points d'ancrage importants sont visibles localement parmi une population encore trop souvent déshéritée.

12.1.1 *Des terres et des cases*

Ainsi du passé agricole, de ce travail de la terre et de son partage. Tous les témoignages se recourent pour signifier cet héritage colonial de l'exploitation de la terre et des hommes. Il n'y a pas un seul des participants aux actions du C.R.E.I.S. que nous avons entendus qui ne soit issu de lignées familiales paternelles et maternelles provenant elles-mêmes de ce monde de la plantation et du colonage. Pas un d'entre eux dont le père ou le grand père ne fut pas planteur de géranium ou coupeur de cannes. Cette caractéristique ne fait guère de doute : la grande majorité des Rmistes actuels auprès desquels le C.R.E.I.S. intervient dans les Hauts de Saint Paul sont des fils et des filles d'anciens petits planteurs ; et de ces derniers, parmi ceux qui restent en vie, beaucoup sont devenus eux-mêmes allocataires du R.M.I..

La vie de ces familles est décrite comme ayant été de tout temps difficile. Le métier agricole du chef de famille est pénible et l'avenir qu'il réserve est toujours présenté comme incertain, lié aux aléas des cultures et des conditions d'exploitation et d'existence. Peu de choses suffisent, parfois un changement de maître ou de priorité agricole, parfois un accident de travail ou le décès d'un mari et d'un père, pour contraindre une famille entière à chercher refuge, à s'exiler d'une paillote ou d'une case familiale à l'autre, à redescendre, quand ils existent, vers les terrains de ses proches ou à demander asile au maire de sa commune ou au père de sa paroisse.

L'établissement des cases en bois sous tôle et des habitations de fortune est aussi, dans tous les cas cités, caractérisé par une implantation groupée sur le terrain parcellisé de la famille paternelle ou maternelle. Cette configuration particulière de l'habitat traditionnel reste très commune à La Réunion⁶⁵⁶. Certaines de ces familles possèdent de grands terrains. Terrains rocaillieux, extrêmement pentus, à l'accès difficile, et souvent incultes faute d'eau, mais ces propriétés foncières constituent le bien le plus précieux des familles. Les partages entre les générations de ménages finissent par les découper en multiples morceaux, au point de constituer parfois à eux seuls un véritable quartier de famille, identifiable au sentier qui porte son nom.

Cependant, le terrain familial à force d'être découpé en parts égales entre les héritiers se rétrécit, les parts réservées ne pouvant indéfiniment être reproduites. La place manque pour tous ces jeunes ménages à la recherche d'un emplacement pour construire la case. Les rivalités entre les membres proches de la famille, et surtout si le terrain d'origine est de faible surface, constituent alors la part maudite de cet héritage. Les conflits familiaux au sujet de la terre sont nombreux et parfois mortels. Ils empoisonnent la vie de ces unités familiales et il n'est pas de moment et d'endroit où

⁶⁵⁶ Cf. *infra* « In ti péi koulèr sink nasyon » (un petit pays, couleur cinq nations) p.121.

ces problèmes ne demeurent. Où il est question d'accaparement illicite, de partage inégal, d'acte de propriété impossible à établir, d'installation risquée, de construction interdite...

Ces terrains de mésentente rappelle à chacun la prégnance de ses histoires familiales et les difficultés d'existence qu'elles importent au sein des ménages particuliers. Tout un réseau de liens entre les membres de chacune des cases du quartier s'établit et se défait au rythme des alliances et des désunions, et se ressource après chaque naissance et disparition. Liens de consanguinité qui, dans l'intimité des histoires cachées, se renforcent ou se délitent ; liens aussi qui se tissent avec quelque famille du voisinage ou famille éloignée, et qui nouent solidarités, alliances et rivalités. Stratégies complexes et parfois ambiguës qui fondent des univers de reconnaissance des uns et des autres et dans lesquels se repère de manière identitaire ou affinitaire chacun des protagonistes. Problème que ces liens qui perdurent, quand ils obligent à tenir compte de chacune des susceptibilités qui vous environnent, mais aussi avantage, quand ils deviennent un recours pour le maintien et la continuité d'une existence.

La plupart des cases dans lesquelles nous avons été conviés sont vétustes et manquent encore pour certaines du confort sanitaire. Mais, l'importance c'est qu'elles existent. L'important c'est qu'elles aient pu être un jour construites, car elles signent une appartenance, même si elle s'avère souvent conflictuelle, à une terre familiale. Un lieu de reconnaissance identitaire, rassurant économiquement et sociologiquement, et restant adapté culturellement. Ce qui est frappant dans ces quartiers encore imprégnés de ruralité des Hauts de Saint Paul et dans lesquels vivent quelques-uns de ces Rmistes de 89⁶⁵⁷ auxquels s'adressent les techniciens modernes de l'insertion, c'est justement la somme d'impressions extrêmement intenses qui se dégage de ces espaces : dans la confusion des tôles et des grillages, au travers le fouillis des fils tendus et des canalisations tordues, de la fosse à brûler les ordures à la pierre à laver blanchie, dans la poussière balayée de la cour, parmi les plates bandes fleuries et les arbustes chargés de fruits, au chant des coqs et aux cris des chiens, dans l'odeur des cabris et des porcs, tout un vécu misérable s'exprime, souvent avec amabilité, en créole et avec du piment. Cases d'infortune pour des gens qui n'ont jamais connu que ce combat quotidien pour, à défaut d'y vivre bien, tenter une fois encore de s'extraire d'une fatale existence. Et où l'on perçoit alors, qu'en dépit de ce sort difficile, et qui semble s'acharner tellement les malheurs arrivent précipitamment, les mères de famille résistent et tentent d'organiser au mieux leur vie et celle de leurs nombreux « marmailles », tandis que les pères, ceux qui survivent à la déprime et à l'ennui de l'alcool, vadrouillent de ci de là, à la recherche de quelques occupations journalières.

⁶⁵⁷ Eh oui ! c'est en 1989, année du 200^{ème} anniversaire de la révolution française, que le R.M.I. arrive à La Réunion (et que solidarité et citoyenneté deviennent les leitmotivs de l'intervention sociale).

Bien sûr, ces familles démunies revendiquent leur droit à une amélioration de leur existence. Les allocations et les aides sociales leur permettent tout juste de subsister. Les quelques apports économiques supplémentaires, fournis par l'élevage des maigres volailles et la culture de grains et de brèdes divers, ou produits par un petit « bèque la clé » épisodique, sont loin de pouvoir compenser, faute d'un véritable travail salarié, le manque régulier de ressources financières. Aussi, ces familles sont-elles à l'affût, quand elles connaissent leurs droits ou sont au courant de quelques combines, de toutes les possibilités et opportunités qui s'offrent à elles pour améliorer leur quotidien. Ainsi des emplois-verts et des opérations de réhabilitation de leur habitat insalubre qui correspondent, il faut le noter, en terme d'intervention sociale, à deux mondes anthropologiques essentiels de La Réunion.

12.1.2 Des histoires toutes personnelles

Le temps de l'intervention sociale terminé et son histoire brièvement contée, voilà que s'étire vivement, à travers les quelques bribes de son existence accordées au questionneur d'un jour, le fil continu d'une vie personnelle. Des mots, des allusions, des souvenirs, des oublis, des hésitations... recomposent pour l'instant présent, une existence. Pour la plupart d'entre eux, elle se résume en une somme de difficultés : enfants de planteurs « la misère » n'ayant rencontré que déboires, désillusions et malheurs ; petits créoles réservés et mal à l'aise en français ; familles décalées par la brusque avancée du progrès ; jeunes à la scolarité fluctuante... Mais, point de plaintes ni lamentations dans ces rappels, pas de ressassements ni de gémissements devant le monsieur bienvenu qui pourrait, sait-on jamais, une fois au moins, produire un miracle qui changerait tout... Non, juste de quoi situer le temps des difficultés présentes. Histoire de dire, et encore le questionneur-anthropologue doit parfois lourdement insister, que pour la suite de sa vie, il n'y a guère de raison d'oublier le passé. C'est que le manque de travail, la case misérable et la vie à vue, on connaît, même si on espère toujours l'amélioration. D'ailleurs tout change. Le progrès est indéniable et la vie maintenant est moins dure que dans le « temps longtemps », moins dure mais pas plus drôle pour autant. Et puis les jeunes progressent aussi, heureusement. Ils finissent par « gagner » leur permis et leur auto, leur bac et la mobilité. Tant d'histoires personnelles qui montrent que si tout semble se ressembler rien n'est définitivement pareil.

Voyez Jean Pierre du Ruisseau, qui se dit victime de la crise et des aides aux entreprises, la belle maison qu'il a construite sur le terrain de son père, la diversité de ses compétences professionnelles, son ardeur au travail et la somme des revenus annexes qui en découlent... mais pour entretenir et bien éduquer ses enfants, sans cesse, il faut rivaliser d'imagination et de débrouille, jamais s'endormir pendant cette déprimante et interminable course.

Heureusement, Claire du Hangar ravive le propos, jeunesse oblige. Op-ti-miste, elle est ! pleine d'allant, après son auto-révélation lors de l'emploi vert, pour se

perfectionner et réussir sa vie. Vaincue sa timidité face au monde de l'autre, elle s'exprime en bon français et même en gros créole si ça lui plaît, pourvu qu'on la comprenne, enfin. Et puis, avec sa petite auto, elle « s'éclate », un peu trop pour ses « vieux » mortels, il faut bien s'évader « quoi » ! « voilà » ! faire sa vie. Son frère, le « dingue de moto », l'a compris ainsi, il part « rouler des mécaniques » en métropole, le grand saut... et cette sœur qui veut devenir avocate... La fin pour elle d'une angoisse existentielle. La modernité, elle entend bien la croquer. Pourvu que ça dure.

Sully avec sa passion des oiseaux en cage essaie de se débrouiller pour trouver son grain. Il bricole et jardine chez les particuliers, la commune règle le terrain pour sa case et le travail pour sa femme. L'alcool n'est plus son « dope » quotidien. Les enfants peuvent dormir tranquilles. Le voilà grand-père, il ne compte plus sur un travail régulier, il va finir sa vie entre son allocation et sa passion.

Et Frédéric, le musicien timide, camarade de Claire et toujours célibataire. Pourtant, il revient du bassin d'Arcachon, il connaît la plasturgie, lui, l'artiste, le petit dernier de la grande famille. Des frères, il n'en manque pas le long du chemin bétonné qui porte son patronyme. Sans nul doute peut-il toujours compter sur eux en plus des Assedic. Il regrette un peu le temps des emplois-verts et des animations. Mais, entre « bèque la clé » et concours de chants, il garde encore la main et l'espoir, même si tout cela lui paraît un peu compliqué, d'aller en bas et de parler. Si jamais, ils pouvaient lui donner cette ravine Jardin à entretenir...

C'est pas comme Ariane, l'urbaine de la Rivière des Galets, « la déplacée » dans le quartier du Hangar. Le fil de son destin l'a menée à la police, comme agent de proximité, avec la casquette emploi-jeune, et peut-être bientôt à Paris. Il faut dire que les études pour elle, fille de docker, et ses expériences de CES, lui ont joliment rendu service.

Même madame Cerceaux va mieux malgré ses tracas avec la belle famille depuis que la case est refaite à neuf. Sa fille part aussi en métropole dans une école. Son mari, le « bon à rien de la famille », est ravi et fier de tout cela. Le sort a l'air de s'arranger, même si elle s'ennuie de ne pas voir souvent sa famille déplacée à Plateau Caillou.

Les sœurs Jeanine et Aline, quant à elles, ont repris vraiment goût à la vie. L'ont-elles jamais perdu ? vie pourtant difficile dans un décor à faire rêver le citadin des métropoles saturées. Mais si elles s'accommodent du plastique et des bidons, elles aussi rêvent des carreaux de faïence et de lambris vernis. Le décès du mari de l'une, le chômage du concubin de l'autre, n'entament pas leur bonne humeur du jour. Peut-être n'avouent-elles pas tout leur désarroi ? Une vie qui s'organise, en tout cas, vaille que vaille, malgré les frictions au sein du clan familial et les difficultés à comprendre le monde et le langage des « Gros blancs ». Et lui, le jeune Henri, le concubin chargé de famille devant la télé, si au moins il pouvait faire valoir ses capacités de travail, il

pourrait peut-être y tenir à son emploi... Et peut-être aussi, qu'il perdrait un peu de son air « stupéfiant ».

Mauvais « trip » aussi que ce parcours d'endurance pour Norbert et Marie Elie depuis les banlieues de Roubaix et les plans de Chambéry. La case-misère cachée dans l'île de sa belle créole a littéralement sidéré le jeune « galérien » nordiste. Mais bon, la vie ici vaut celle de là bas, en mieux sans doute. Il suffit de s'organiser et de ne pas se montrer trop exigeant. Etre patient aussi, attendre que les petites allocations donnent le sou pour entreprendre. Des travaux pour la case. Pour Norbert, pas question de prendre le premier boulot qui se présente ; plutôt que d'être mal payé comme manoeuvre, avec des petits chefs sur le dos à longueur de journée, autant aller couper son bois tranquille à la Petite France. Bien sûr, sorti de l'ambiance de la fête chez Cédric « le pote d'à côté », les journées pèsent lourd à ne rien faire. L'argent manque pour rendre la vie de ses enfants plus agréable, mais bon... elle continue, la vie. Les projets pour la case redonnent un coup de fouet à l'espoir.

Marie Marte, à son âge et après tout ce qu'elle a fait pour son « matante » et sa « défunte mère », voilà qu'elle se trouve au bord de l'expulsion par la faute d'une belle sœur... Deux frères engagés dans l'armée et la poste pour des années en métropole et elle, restée seule ici avec son fils qui grandit, et voilà, maintenant que la retraite est arrivée pour tout le monde, que les problèmes se précipitent. Injuste sort qui s'acharne mais, elle ne l'emportera pas au paradis, celle qui n'a point de « conscience ».

Vies multiples et ineffables.

12.1.3 De la participation aux interventions d'insertion

Ce qu'il y a d'étonnant, dans cet accès des gens aux interventions sociales, c'est cette part de hasard, de chance, dont souvent ils disent avoir eu l'impression de bénéficier. « Il restait une place, un ami m'a prévenu, j'habite juste à côté, j'ai remplacé ma sœur, c'est grâce à mon copain, etc. ». Chaque fois ou presque, le bonheur semble arriver par des voies détournées, comme si d'ailleurs souvent, dans cette vie habituellement sans surprise, les choses s'arrangeaient ainsi, au jour le jour, par le jeu des hasards heureux. Bien sûr, il existe des listes de bénéficiaires, déposées dans les C.L.I., et les techniciens du C.R.E.I.S. rencontrent les personnes et s'entretiennent avec celles susceptibles d'être intégrées dans un des groupes emplois-verts ou pouvant solliciter à bon droit une réhabilitation de leur case. Mais, au delà de ces fichiers administratifs et somme toute largement impersonnels, se dégagent sur le terrain même de l'intervention, des relations sociales qui mettent en œuvre le mouvement subtil et complexe des réseaux informels. Efficacité « magique » qui du coup rend possible ce qui semblait pourtant se perdre dans les arcanes d'une étrange et lointaine administration française. Réalité ou fiction que cette chance d'un jour qui règle pour un temps ce problème d'emploi perdu ou jamais trouvé ou celui de ce logement insalubre et trop petit. En tout cas, cette explication montre bien paradoxalement de

façon réaliste, la désespérance, le fatalisme ou le simple constat, qui prévaut habituellement en la matière : peu ou pas d'espoir de trouver un travail salarié et stable ; difficile sans argent d'améliorer vraiment soi-même sa pauvre case.

Quand on parvient finalement à se faire admettre dans le circuit des CES ou que l'on entre dans un des dispositifs d'aide qu'autorise le R.M.I., comme celui d'un droit à la réhabilitation de son logement (qui, rappelons-le, à La Réunion est inscrit dans la logique de la créance de proratisation), bref comme disent certains, quand enfin, on bénéficie du « piston des pauvres », de ces quelques avantages octroyés de temps à autre par le R.M.I., alors rares sont ceux qui ne sont pas satisfaits de l'aubaine. Les entretiens réalisés pour la circonstance reflètent tous cette satisfaction on ne peut plus légitime.

Ces réactions positives, dans les cas cités, battent en brèche, par exemple, les arguments qui tentent de faire accroire que les CES n'acceptent leur contrat de travail que forcés par la législation du R.M.I. (sous entendu, ils préféreraient chômer, rester littéralement debout, devant la boutique). Certes, les places sont limitées et tous ceux qui restent sur le carreau à ne rien faire n'ont pas été entendus, mais en ce qui concerne les bénéficiaires des emplois-verts, tous volontaires pour participer à ce projet, aucun doute n'est permis, quant à la gratification que cette entreprise d'une année leur a donnée. Ils ont gagné un peu plus d'argent et certains ont même ainsi réussi à se payer le permis de conduire, à acheter un véhicule, ou à entreprendre quelques travaux dans la case ; ils ont bénéficié ensuite des allocations Assedic et ils espèrent encore de cet organisme des offres pour des formations rémunérées ou des emplois salariés (trois ou quatre anciens emplois-verts ont ainsi trouvé un emploi à durée indéterminée ou un emploi jeune). Si parmi eux, quelques jeunes s'inscrivent dès à présent dans le dispositif PARE, les plus âgés ne se font en revanche guère d'illusions quant à leur chance d'obtenir un emploi durable ; en même temps, à cause de ce nouveau statut, ils perdent aussi parfois, disent-ils, « le piston du R.M.I » (pour le logement, par exemple). Ce genre d'inconvénients et le différentiel de salaire entre le R.M.I. et le CES, soit dit en passant, ne facilite pas toujours le recrutement. Mais, au delà de ces critiques, et c'est cela qu'ils retiennent ceux qui ont franchi le pas, ils ont eu l'impression pendant ce travail de participer à une vie sociale qui correspond à une de leurs aspirations essentielles : avoir le sentiment d'être utile et être reconnu ainsi. A ce titre, le diplôme représente une valeur symbolique forte. Nombreux sont ceux en effet qui ont rappelé l'importance de cette reconnaissance officielle (ou son oubli) à propos de la formation aux premiers secours. Pour certains jeunes, cette première expérience de travail leur a permis de révéler pour eux-mêmes et vis à vis des autres leur propre personnalité. Ils ont vaincu leur timidité, défait leurs appréhensions et découvert leur potentiel. Véritable passage initiatique, que cette participation à l'action musique-théâtre ou à cet emploi vert, pour lui et pour elle. Ce besoin de reconnaissance personnelle ne reste pas aussi sans répercussion dans le cercle familial. La réussite de l'action entreprise prend valeur d'exemple pour les enfants ou pour les

frères et sœurs, elle apporte une certaine fierté aux parents et redonne confiance au couple, elle dynamise la vie familiale et favorise de nouveaux projets.

Le même effet de « bougé » se produit lors de la mise en œuvre de l'action « auto-amélioration légère de l'habitat ». La cellule familiale s'active et prend goût au bonheur de voir les travaux avancer. L'amélioration des conditions de vie dans cette action est immédiatement sensible. La première véritable salle de bain ou les deux nouvelles petites chambres, le carrelage tout frais posé ou la toiture enfin refaite, modifient considérablement le vécu des familles mais aussi la vision qu'elles portent à ce moment sur leur propre existence. Les effets bénéfiques produits par ce changement, compris avant tout comme une nécessité de base par ces familles, sont multiples et pas toujours prévisibles : les problèmes d'asthme s'atténuent, le mal de ventre disparaît, le rein fait moins souffrir... la santé va mieux ; l'envie de décorer, de planter, de bricoler, de faire la fête, revient... ; les enfants font moins de cauchemars, ils invitent leurs cousins et leurs copains, l'intimité s'accroît, l'énerverment et les violences diminuent... Et puis, le temps des travaux a révélé ou mis en valeur les capacités de chacun. Etonnant d'ailleurs de rencontrer au cours des entretiens, autant d'hommes capables de monter les « pierres artificielles », poser les tôles, carrelar, souder... et de travailler durement. On se rend compte aussi, en revanche, que cette modification des lieux d'habitation des uns (dans la configuration d'implantation particulière de ce type d'habitat) n'est pas sans réouvrir quelques jalousies, chez certains autres membres de la famille vivant à proximité. Les conflits, couvant sourdement ou depuis longtemps avérés, éclatent soudainement avec plus d'acuité encore, à peine les travaux engagés ou juste à l'instant où ils s'achèvent. Comment se fait-il que ce frère, considéré jusqu'ici comme « un bon à rien », et auquel l'autre frère, celui qui pense avoir mieux réussi, a fini par vendre l'antique case de leurs parents, que ce frère donc, tout d'un coup réussit à se faire aider gratuitement pour son projet d'amélioration et d'agrandissement de la case ? Et comment se permet-elle, cette sœur, de vouloir réhabiliter la case de la vieille tante, dans laquelle elle vit depuis toujours, mais que son frère cadet revendique comme étant sa part d'héritage ? Ces conflits essentiellement liés aux problèmes de propriété et de partage des terrains et des cases (et pour lesquels les belles sœurs ou belles filles sont souvent jugées comme premières responsables) prennent ainsi parfois, à l'occasion des interventions sociales, des tournures insoupçonnables et *a priori* difficilement maîtrisables.

Les travaux de réhabilitation des sentiers ou des logements une fois achevés, la vie poursuit sa destinée. Si pour les travaux de la case, les changements représentent encore concrètement chaque jour des motifs de satisfaction, en revanche, en ce qui concerne les emplois-verts, nombre de participants regrettent d'avoir dû abandonner ce temps du travail et en gardent une certaine nostalgie. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer le sentiment d'abattement qui reprend en fin de contrat, lors du retour à la case départ, celle du « rien faire », du « reste assise » ou d'un « bègue la clé, par ci par là », à cette retombée dans les périodes indéfinies et malsaines de

l'errance et de l'ennui. Cette lassitude et cet affaiblissement sont d'ailleurs davantage perceptibles chez les hommes d'âge mûr. On sent quelquefois de la déprime dans leurs propos. Un moment, ils avaient presque cru à une réhabilitation de leur image : retrouvant une mine meilleure ou affirmant une personnalité en éveil. Ils allaient rejoindre l'équipe sur le chantier et voyaient l'ouvrage avancer, et plus cette impression s'affirmait. Plus le rôle qu'ils avaient à accomplir progressait et davantage, ils s'identifiaient au nouveau personnage à l'œuvre. Les camarades du chantier étaient leur meilleur miroir. Et de se voir ainsi n'était pas pour leur déplaire, excepté pour ces deux ou trois jeunes « têtes brûlées », vite remises à leur place dans le groupe, mais avec lesquelles aussi, finalement, ils ont pu avantageusement se mesurer. Ils ne se faisaient d'ailleurs pas d'illusion pour la suite, sachant dès le départ que le contrat prendrait fin au bout des six mois ou de l'année. Mais, quand bien même, le rythme à peine acquis, voilà qu'il faut à nouveau improviser chacune de ses journées. Cette rupture délicate à supporter n'a pas suffi pourtant à annihiler entièrement les bénéfices de l'expérience. Une histoire commune s'est produite, partagée entre les différents participants. Ils ont gagné des connaissances (des collègues et des expériences). Certains se sentent presque maintenant investis d'une mission par rapport à leur environnement et par rapport aux autres. Ils cherchent à recopier le modèle, apportent leur soutien pour l'organisation d'une animation, proposent leur aide de façon bénévole pour la continuité des projets, répondent aux sollicitations diverses (les entretiens en furent), entretiennent de bonnes relations avec les techniciens sociaux.

12.2 Les interventions des techniciens sociaux et les identités locales

Difficile de dire que les actions des techniciens sociaux du C.R.E.I.S. ne sont pas payantes. Dans leur totalité les « entretenus » reconnaissent le bien-fondé de ces interventions et les satisfactions qu'ils en ont tirées personnellement. En plus les projets validés semblent bien « coller » aux réalités anthropologiques et sociologiques des habitants du lieu et correspondre, en regard de la situation de chaque participant, à des nécessités évidentes pour lui.

12.2.1 Des limites pour les intervenants et les participants

Mais, on ne peut s'empêcher aussi de remarquer la relativité de ces interventions. Elles sont limitées dans leur portée. Elles s'adressent à des nombres restreints de personnes : sur les différents quartiers des Hauts de Saint Paul, ces actions ont concerné 75 emplois-verts au total sur trois ans, et encore en comptabilisant ceux qui ont renouvelé leur contrat de six mois ; une dizaine de nouveaux contrats viennent d'être validés en 2001 ; une dizaine d'actions « auto-amélioration légère de l'habitat » ont aussi été réalisées sur l'année 2000 ; une autre dizaine devrait débuter en août-septembre 2001. Ces interventions restent aussi limitées en temps et en apports financiers : six mois de CES, renouvelables éventuellement, et un coût ne dépassant pas 20.000 f. pour les travaux d'amélioration de l'habitat. Combien de ces bénéficiaires

aimeraient un travail stable ou rêvent encore d'une salle de bain ? Et, sans vouloir offusquer les techniciens sociaux du C.R.E.I.S., en dénigrant leurs actions, il faut avouer que ces dernières ne se distinguent pas spécialement des actions courantes qui sont entreprises par ailleurs au niveau des municipalités ou des autres associations. Certes, un peu plus d'attention est portée à la globalité des situations rencontrées, mais aussi à chaque cas en particulier, et des réponses originales sont parfois proposées. Mais, il faut en convenir, toutes ces entreprises entrent, avec leurs spécificités et leurs limites, dans la banalité des interventions sociales d'aujourd'hui. Les velléités pour innover et l'esprit pionnier de quelques techniciens d'avant-garde ou d'exception se trouvent rapidement bridées par la force des bureaucraties et des législations, mais elles sont davantage encore assujetties aux rigueurs budgétaires. Les possibilités d'investissement dans le social sont extrêmement limitées. Dans ces circonstances, il ne peut être question de demander aux techniciens sociaux d'entreprendre à tout prix. Il paraît finalement plus simple et surtout moins risqué pour des associations non professionnelles, sans contrainte financière excessive et sans obligations de résultat, de se lancer ainsi dans des expérimentations sociales.

Ces interventions techniques proclament en outre qu'elles ont pour objectif essentiel l'insertion. Elles visent donc, au travers l'aménagement de l'environnement et des cases, à motiver des allocataires ou des ayants droit pour une participation personnelle et active quasi obligatoire, lors de la prise en charge sociale d'au moins un de leurs problèmes (inactivité, insalubrité...). Ce qui peut surprendre en effet (mais en réalité, désormais plus personne ne s'en étonne), c'est que ces pauvres, ou ces gens en situation de précarité (l'euphémisme libère décidément le sens du social), soient contraints de donner une part d'eux-mêmes, même s'il leur reste bien peu, pour pouvoir bénéficier d'un travail temporaire ou d'une amélioration de leur habitat (« l'auto-construction »). Autrement dit, en inversant les propositions de cet argument, rien ne devient obligatoire, ni le travail fixe, ni le logement décent, si l'on est allocataire mais pas vraiment volontaire. La participation n'est qu'à ce prix, celui d'un salaire minimum ou d'une mince enveloppe comme terme de l'échange. Le tout, entendu dans un budget social de l'insertion lui-même restreint. Au total donc, bien peu d'actions au regard des besoins, et des interventions éphémères, concédées selon une optique de participation et non plus d'assistance, et en prévision d'une insertion. Avec pour limite extrême, le risque de l'abandon ou de l'oubli définitif.

L'insertion n'étant d'ailleurs pas en dernière analyse le souci majeur des gens auxquels elle est censée s'adresser. Ils se considèrent, ces derniers, comme étant insérés dans leur société créole, chacun avec ses histoires et ses drames personnels. Mais, que leur vie se complique ou se délite parfois, faute d'emplois même saisonniers, et parce que le consumérisme ambiant donne légitimement envie d'accéder pour soi et les siens à des modes et à des objets nouveaux, tout cela ne signifie pas qu'ils éprouvent le besoin d'être réinsérés. Où d'ailleurs, le seraient-ils mieux que chez eux, dans leur quartier de toujours, parmi leur famille, leur voisinage et dans leur environnement

écologique ? Ils ne sont pas à la rue, ni de la rue. Ils n'aspirent pas forcément à davantage d'urbanité ou de civilité non plus, et ils n'ont que rarement attendu des interventions sociales le soulagement définitif de leurs maux. Ils sont à mille lieues de cette notion somme toute très parisienne⁶⁵⁸. S'ils se sentent exclus, c'est avant tout de cet accès aux biens communs. Ils s'estiment ainsi toujours en droit de réclamer le minimum. Ils rêvent certainement d'entrer dans le cercle ou le circuit le plus banal et collectif possible. Rien ne prédispose les pauvres à moins de besoins pour exister au rythme de leur temps. Et puis, pourquoi se sentiraient-ils coupables de se trouver sans cesse pauvres, sans emploi et sans logement décent ? Les politiques sociales osent-elles (sinon à peine) imaginer, que c'est un besoin de normativité et de ressemblance, tellement cela rassure, que souhaiterait principalement satisfaire la plupart des gens placés dans des situations psychologiques et matérielles aussi fragilisantes ? Et pourquoi devraient-ils rendre finalement, ce que l'on offre en cent à ceux qui travaillent et défiscalisent, et en mille à ceux qui spéculent ? Sans précisément entrer dans la polémique on subodore que les exigences du social prennent parfois, sous couvert de participation citoyenne, des allures un peu forcées et certainement culpabilisantes.

L'enthousiasme relevé ne serait-il alors que de circonstance ? On peut en effet s'interroger dans ce sens quand on connaît le peu d'engouement de beaucoup de personnes à s'engager dans ces C.E.S., sauf s'ils constituent, par rapport aux allocations R.M.I., un supplément financier conséquent. Combien de fois, ai-je entendu les techniciens sociaux se plaindre de cette indifférence devant des opportunités de travail ? La dernière promotion emplois-verts, dont le nombre de participants a pourtant été réduit à dix, a ainsi été difficile à compléter. Signe d'un désenchantement ou lassitude devant ce type de contrat ? Calcul basique établi par certaines personnes susceptibles de s'y inscrire et qui les persuade d'un manque à gagner ou d'un bénéfice insuffisant ? Difficile à évaluer. Ce qui est certain, c'est que ceux qui s'engagent dans ces activités comme ceux qui les refusent, développent chacun des stratégies personnelles, évaluent les avantages et les inconvénients des propositions, et agissent en conséquence. L'entrée dans un dispositif CES n'a rien d'un élan romantique et ne relève nullement d'un engagement citoyen. Cette participation n'est que rarement « gratuite » ou bénévole et semble tout bonnement relever d'une prise d'intérêt, prioritairement financier s'entend. Pourquoi faudrait-il d'ailleurs demander davantage aux pauvres qu'aux riches ? Davantage de sentiments

⁶⁵⁸ Cf. note 504. Il existe hélas aussi des gens à La Réunion qui sont exclus et marginalisés, des SDF qui squattent dans les villes quelques immeubles ou cases désaffectés et de pauvres hères qui vivent en ermites dans des grottes ou des cabanes qu'ils construisent en bord de mer. A Saint Pierre, en août 2001, une vingtaine d'entre eux vont être expulsés d'un vieil immeuble appartenant à l'association Père Favreau. Cette dernière gère de très nombreux établissements et structures pour handicapés, personnes âgées, etc.. Si ces faits-divers montrent que les phénomènes d'exclusion existent à La Réunion, ce n'est en général pas à ce genre de personnes que s'adressent en majorité les interventions sociales que nous étudions.

citoyens, davantage de conscience au travail et encore davantage de reconnaissance à l'Etat et à ses associations sociales ?

Mais une fois engagé dans l'entreprise, placé tous les jours sur le chantier pour la réfection et l'entretien de son environnement immédiat, en lien avec ses camarades de travail, gratifié par des apprentissages et des remises de diplômes, racontant le soir sa journée en famille, apportant chaque mois sa paie à la maison, redécouvrant les muscles et les douleurs de son corps travaillant, participant au développement de son île, aucun doute, le bilan semble largement positif pour l'intéressé. La satisfaction n'est donc pas feinte. Et puis, surtout pour les plus jeunes cette première expérience de travail sert de révélateur et parfois de tremplin. Encore aurait-il fallu prendre un avis bien plus étendu et avoir ainsi le sentiment de la presque totalité des participants aux actions emplois-verts ; les entretiens menés n'ayant été réalisés que d'après la sélection proposée par les techniciens du C.R.E.I.S.. Mais, même si chez tous ceux qui ont été interrogés l'unanimité s'est faite pour dire tout le bien de cette expérience, personne n'en a fait le panégyrique. Le simple fait que ce contrat de travail soit temporaire suffit à relativiser ces interventions sociales.

Les techniciens sociaux sont conscients de cette relativité et de cette sélection. Ils oeuvrent à l'intérieur de ces contraintes du mieux qu'ils pensent pouvoir le faire. Cependant, l'observation des attitudes et des propos réciproques des techniciens sociaux et du « public », montrent que les premiers sont dans une situation de pouvoir vis à vis des seconds et que ceux-ci doivent s'y conformer. Les dossiers et les décisions dépendent ainsi du technicien social (en partie, mais le « client » ne le sait pas vraiment), et le bénéficiaire de son côté doit produire un effort personnel, faire preuve de bonne volonté ou d'intention louable, pour voir se concrétiser sa démarche. Il doit ensuite (sans non plus vraiment le savoir) subir des contrôles, être évalué au moyen de grilles d'évaluation qui seront envoyées, lors des bilans finaux, aux organismes qui en bout de chaîne financent et ordonnent les interventions. Ces grilles, par exemple, pour les actions « auto-amélioration légère de l'habitat », en plus de la situation familiale, du nombre d'enfants et de leurs noms et âges, des niveaux d'étude, des qualifications et des expériences professionnelles, des numéros d'allocataires et de sécurité sociale, relèvent et évaluent (acquis, en cours d'acquisition, à travailler), les « savoir-faire » (lire, préparer, poser, monter, installer, réaliser, nettoyer, etc.) et « le savoir-être » de chacun (arriver à l'heure, s'adapter à l'équipe, respecter les consignes, avoir un langage correct, respecter ses collègues, être souriant, disponible, consciencieux etc.). On mesure à ces exigences de bilans, tout ce qui se trame d'incongru dans la pensée experte des organismes centraux et ce qui doit fonder la base des politiques sociales ainsi déclinées. Sans tomber dans la paranoïa du contrôle social, on peut toutefois s'inquiéter aussi des libertés ainsi informatisées et expédiées vers on ne sait quelle intelligence.

Après avoir réussi à franchir les portes des bureaux et à dépasser ses angoisses, le citoyen bénéficiant de l'intervention, explique le succès de son entreprise par un coup de chance, le sort pour une fois lui ayant souri. Le technicien est la source de ce sourire. Il est affable même si parfois il semble trop contraignant et dirigiste. Le technicien, on le sait, tente de trouver son équilibre professionnel entre des positions médianes, jouant entre l'empathie et la frustration, entre l'identification et la distanciation. Il porte certes des jugements de valeur sur tel ou tel comportement dont il ne saisit pas la portée immédiate, il tente de formuler des explications, trouver des excuses, mais en règle générale, il obtempère à son rôle de pourvoyeur d'aide et d'assistance. Il ne fait pas le délicat, ne cherche pas la perfection, il pare souvent au plus pressé, il tente de faire le bien. C'est certain, il a de bonnes intentions et agit pour rendre un service social. Seulement, il est lui-même contraint d'adhérer à un discours de l'intervention sociale et de poser des actes en conséquence. Il improvise souvent d'ailleurs dans cette mise à l'épreuve du discours sur le terrain des réalités. Sa marge de manœuvre en ce sens est large malgré la vigilance des dispositifs. Bref, tout un jeu de connivences dites et non dites s'établit entre lui, son équipe et les gens concernés du secteur. Nous ne sommes guère éloignés de l'illusion sociale, d'un petit bonheur éphémère et presque factice pour les plus démunis et d'un contentement feint ou certain pour les organismes sociaux.

12.2.2 *La prise en compte des identités locales*

Ce souci déclaré de la prise en considération des identités locales s'inscrit dans les tracés des notions de territoire, de proximité, de participation, de lien social, de solidarité et de citoyenneté. Un des grands principes attenants à ces notions générales étant d'autoriser et d'écouter les paroles des habitants. Généreuse orientation que celle qui considère que l'autre, celui qui est pourtant reconnu comme exclu, peut enfin avoir le droit de s'exprimer. Le peut-il réellement et sera-t-il dans ce cas écouté ? La question sera davantage développée au cours des chapitres suivants.

En attendant ces développements, on peut toujours considérer qu'à La Réunion, mais ceci peut-être préconisé pour d'autres régions ou pour d'autres groupes, il faut que l'intervenant social puisse au minimum comprendre, à défaut de le parler et de l'entendre vraiment, « le parler créole ». Cette nécessaire compréhension du créole pose en principe moins de difficultés au réunionnais créole de souche qu'au *zorey* ou au *zoréol*⁶⁵⁹. En plus, le technicien social, créole d'origine, a l'avantage de parler sa langue tout en pratiquant le français, langue officielle de l'intervention sociale. Tandis que le *zorey* et le *zoréol*, même s'ils parviennent à comprendre l'essentiel de ce « causer créole », ont davantage de difficultés à le parler correctement. Mais, plus

⁶⁵⁹ Ce dernier pouvant être défini sommairement comme un *zorey* installé depuis relativement longtemps à La Réunion qui vit proche du créole et qui pratique sa langue. Il peut encore s'agir d'une personne née à La Réunion et dont au moins l'un des parents est *zorey*.

fondamentalement, comme l'indiquent certains entretiens, c'est ce « parler français » quand il devient « le vouvoiement du gros blanc » (*cf.* Jeanine et Claire), qui pose le plus de problèmes aux gens. Cette langue, dont ils maîtrisent mal ou pas du tout le côté châtié, leur paraît du coup très intimidante. Ils se sentent pris dans un rapport de domination sémantique, surtout si l'expert semble se délecter de son langage technique et sophistiqué. Ainsi, le langage de l'intervention sociale (Claire), comme celui du médecin (Jeanine), risque non seulement d'être incompréhensible pour le non-initié, mais de surcroît peut aussi représenter une véritable barrière psychologique ou un instrument de soumission ou à l'inverse devenir un prétexte pour le refus et la révolte. L'humilité du technicien social et de l'expert qui le dirige, voudrait que ce langage de l'intervention sociale puisse être remis à la dimension du public en question. C'est en général ce à quoi s'évertuent, à la différences des cadres et des experts, les praticiens qui sont directement sur le terrain. Par ailleurs, il semble que lorsque le français à La Réunion devient une langue véhiculaire, c'est-à-dire capable de s'adapter dans sa communication au créole, il existe moins de difficultés à s'entendre de part et d'autre. Un mélange, parfois cocasse, s'installe qui permet de mettre à l'aise et de parler ensemble. Cet effort d'adaptation d'une langue symboliquement associée au pays dominant, la France, permet l'entendement réciproque et n'est pas sans construire curieusement des formes créolisées du français. Ne l'oublions pas cependant, certaines des personnes interrogées nous le rappellent, le français, même s'il reste embêtant au début, n'est pas pour elles un gros problème à comprendre mais à parler, « parce que la plupart des gens du groupe, ils parlent pas bien le français mais ils comprennent » (Claire). C'est cette absence de maîtrise de la langue de l'autre qui au début intimide. Cela fait même peur et devient une complication supplémentaire pour trouver un travail et apprendre : c'est « pour dialoguer, c'est pour ça, la communication » (Frédéric). L'effort d'adaptation linguistique ne peut donc pas, de la part des intervenants sociaux, être exigé de ces personnes. Rien ne vaut mieux finalement que de s'adresser à elles dans leur langue maternelle.

Une autre dimension de l'intervention sociale à La Réunion est de bien saisir les différences mais aussi les interférences entre les espaces urbains et ruraux ; entre les quartiers des grandes cités du bas, et les quartiers des Hauts et des cirques. Comprendre ce qui reste d'essentiel dans cette dimension créole de la culture de l'île et tâcher de saisir à travers elle ce qui se transforme malgré tout dans les mentalités. Que deviennent les hommes, les femmes et les jeunes ? Concrètement, au plus près des interventions, cette compréhension des quartiers et des identités locales nécessiterait pour le moins, la collaboration, avec les équipes techniques de l'intervention sociale, d'anthropologues. Mais, il ne s'agit pas de croire que cette présence spécialisée suffise à donner la parole aux habitants. Donner la parole, compris dans le sens où cette parole déterminerait la qualité et les objectifs du projet d'intervention. Les protocoles administratifs qui régissent cette parole sont d'ailleurs assez symboliques de la valeur que l'expert semble lui accorder : concertation n'est pas synonyme d'information ni de consultation. Les formulations et les degrés d'écoute

varient en fonction des objectifs contenus dans les termes même des procédures. En ce qui concerne l'action sociale, le plus difficile en l'occurrence, n'est donc pas de donner la parole aux habitants et de les écouter, mais de saisir le sens véritable qu'elle tente de communiquer et bien sûr d'en tenir compte.

Ainsi, de cette histoire de « chance » qui paraît conditionner pour de nombreux individus, l'obtention d'un CES ou l'accession à un logement ou à sa réhabilitation. Rien, n'indique pour le technicien social, et selon ce qu'il en dit, que cela soit affaire de chance. C'est de son travail qu'il s'agit et pour lui, seul des critères objectifs et impartiaux président effectivement aux décisions. Or, le fait est, que souvent c'est la chance qui est évoquée par l'autre bord. Confusion de langage qui paraît cependant *a priori* donner tort aux bénéficiaires des dites interventions. D'abord, en guise d'explication succincte, on peut supposer que l'aubaine d'une intervention est trop rare pour ne pas avoir de valeur, mais qu'en outre, elle est si rare, qu'elle ne peut-être que le fruit du hasard. La chance de celui qui gagne au loto en quelque sorte. Ne nous y trompons pas pourtant, la réussite provient essentiellement d'une démarche personnelle, parfois grâce à la complicité d'une amitié, et parce que aussi et avant tout, le technicien social argumente le dossier et permet de réaliser l'intervention. A ce stade, chacun finalement avec ses mots a raison : ce qui est une « veine » pour l'un est le résultat de son travail pour l'autre. Mais, les jalousies actionnées par ce « piston », ou les demandes qui affluent alentour pour bénéficier soi-même aussi de l'action « auto-amélioration légère de l'habitat » ou d'un CES, indiquent que cet effet chance est bien considéré comme tel. Où le sens commun rejoint alors celui de l'intervention sociale. En effet, ce facteur chance qui s'exprime de façon aussi individualisée et qui semble susciter des jalousies et des envies collectives et pas mal de frustrations, rejoint à s'y méprendre le système actuel de l'intervention sociale. Comme sur le marché, la libéralisation sociale se fait l'émule de la singularisation des interventions. Davantage de démocratie en principe dans cette attention portée à la personne et à sa situation particulière. Mais aussi, et c'est comme cela que peuvent être vécues les interventions sociales dans un quartier, elles sont le plus souvent organisées sans réelle prise en considération des autres, de ceux qui se trouvent peu ou prou dans des situations similaires. Et c'est ainsi que paraît s'installer un système chanceux. L'intitulé de l'action « auto-amélioration légère de l'habitat » résumant assez bien par ailleurs l'esprit mesuré que l'on tente techniquement d'offrir à cette chance de mieux-être. Enfin, et ceci n'est pas la moindre des caractéristiques locales, le petit bonheur « la chance » est ce qui sourit à ceux qui réussissent, que ce soit dans les études, dans le travail, ou au niveau familial. « Il a gagné » est ici l'expression courante pour signifier tout gain quels qu'en soient en soit la nature et le mode d'acquisition (diplôme, permis, travail, logement, véhicule, etc.). A La Réunion, la réussite individuelle est vraiment affaire de chance, et à l'inverse la malchance est le lot de celui qui ne parvient à rien. Il est rare, il est vrai, de sortir par chance de la misère, mais fatalité et espoir semblent ainsi continuer à jouer ensemble à La Réunion. Et le moindre indice de réussite rappelle cette issue hasardeuse mais toujours possible.

Pour en finir provisoirement avec ce thème de la parole des identités locales, il est aussi possible de s'interroger sur le temps d'émission de cette parole et sur celui de son éventuelle reprise. Ou plus précisément, il s'agit de savoir quelle place occupe la parole des uns et des autres, lors des processus d'élaboration et d'application de l'intervention sociale et quel rôle alors, on lui accorde ou non. En effet, bien que la méthodologie pour l'étude diagnostique préalable à l'intervention sociale (mais déjà les mots font songer à ce patient en attente de soin) préconise le recueil de la parole des habitants, et bien que cette précaution soit prise de temps à autre, il est souvent impossible de comprendre l'espace qu'occupe cette parole dans la réflexion, le montage et le suivi du projet. Certes, consultation est faite le plus souvent car sans elle aucun diagnostic sérieux n'est permis. Mais ensuite, dans le traitement proprement dit des maux décelés, le patient doit souvent *stricto sensu* demeurer dans son espérance. Le filage de cette métaphore médicale s'impose presque de lui-même quand on mesure la stricte ordonnance des organismes financeurs qui laisse peu d'espace et de latitude pour enclencher des processus beaucoup plus longs de concertation et de réalisation des projets. Le temps est ainsi compté et l'évaluation contenue dans les limites prescrites. La place et le rôle des identités locales restent donc le plus souvent subalternes. Ainsi, malgré un rappel constant des thèmes de la participation et de la mobilisation, les projets émergent rarement sinon jamais de cette manière. Le plus souvent les modèles d'intervention sont « cogités » et réalisés à l'interne, entre l'équipe technique et ses partenaires, et présentés ensuite à un public sélectionné à la mesure du modèle retenu (l'action musique-théâtre fut un prototype en la matière). Les esquisses de ces projets et leurs développements sont bien sûr établis aussi, dans une certaine mesure, au regard de quelques spécificités relevées sur le quartier ou en fonction des particularités individuelles, mais en dernier ressort, il s'agit toujours des projets élaborés et validés par les instances techniques et expertes de l'intervention sociale. Les modèles, une fois formalisés et expérimentés, peuvent ainsi être reproduits, avec quelques modifications d'usage, jusqu'à épuisement du concept fondateur ou de la pertinence de son utilisation sur le site. Cette absence de participation effective des identités locales à tous les instants du projet résulte probablement d'un manque de disponibilités (argent, temps) mais elle provient essentiellement de cette propension qu'ont tous les promoteurs de projets à ne pas vouloir-pouvoir mobiliser, dès la feuille blanche, les gens auxquels ils sont censé s'adresser. Une des raisons avancées devant cette défection étant le plus souvent de dire, ou de se désoler, que les gens ne se sentent pas concernés ou manquent de motivation, et que les dispositifs ne les incitent guère à se responsabiliser⁶⁶⁰. Ceci est

⁶⁶⁰ Ainsi, par exemple, dans le Rapport d'activité 2000 du C.R.E.I.S. il est noté que « force est de constater sur un plan général que l'approche sociale des populations en difficultés se cantonne encore beaucoup trop dans l'assistanat et que nous devons « ramer » chaque jour pour placer chacun face à ses responsabilités ». Et de relever aussi avec gravité le rapport tronqué au travail et à l'argent que suscite la gestion de l'assistance, comme réponse ponctuelle à la pression sociale, au lieu d'une dynamique de la responsabilisation. Dans les dispositifs

un fait, il n'existe pas de culture de l'intervention sociale publique et citoyenne. Les gens savent pourtant se mobiliser pour bien des causes et pour des tas de raisons personnelles et collectives (affectives, matérielles, festives, etc.). Ce qui paraît faire défaut dans le cadre des politiques et des interventions sociales, c'est qu'elles restent toujours incapables, malgré des proclamations souvent contraires, de prendre pleinement en considération le principe de citoyenneté. Elles restent affaires d'experts, de techniciens et de travailleurs sociaux, se disant à l'écoute des habitants et de leurs territoires, mais qui par les statuts et les rôles qui leur sont impartis, ne peuvent partager équitablement le pouvoir entre eux et les autres. Ceux de l'extérieur, ces identités locales qui restent en dehors de la sphère des identités professionnelles.

12.3 Transition

Cette différenciation qui systématiquement se produit entre l'identité professionnelle et l'identité locale n'est pas à considérer au niveau de ce qui habituellement différencie celui qui est du métier de celui qui ne l'est pas. Il ne s'agit pas de rentrer dans une querelle stérile séparant l'expert du profane, les initiés des néophytes. Les connaissances de chacun des protagonistes de l'intervention sociale sont de ce point de vue plutôt complémentaires, l'un le professionnel n'existant pas, faut-il le rappeler, sans l'autre, la personne « civile ». Les réalisations des techniciens sociaux auprès de ces populations s'avérant généralement plutôt assez utiles, ces dernières ne leur tiennent pas spécialement rigueur de ne pas les avoir associées davantage à la chose. Quelquefois, le contact est même chaleureux, passées les premières appréhensions. Les litiges apparaissent plus clairement quand le côté administratif se transforme en pression insupportable, en course d'obstacles infranchissables. La distanciation qui s'avère parfois nécessaire ne doit cependant pas servir à recouvrir des logiques et des comportements du genre missionnaire ; ceux qu'affectaient auprès des populations indigènes, les religieux de la foi et du social, au temps des colonies et des découvertes exotiques. Les pouvoirs professionnels de l'expert et du technicien social les mettent en position dominante par rapport aux identités locales. Ils savent bien sûr quelquefois redescendre de leur estrade et se mettre à l'écoute des gens. Ils prennent même l'habitude maintenant de s'entourer de collaborateurs et de partenaires qui leur suggèrent ou leur indiquent des voies à suivre et d'autres à éviter. Mais, malgré ces actes de bonne volonté et ces efforts pragmatiques, ils ne parviennent que rarement à mobiliser durablement et efficacement les identités locales qu'ils sollicitent (plutôt qu'elles ne les appellent). Plus précisément, les projets, quel que soit le contentement qu'ils produisent individuellement, n'émergent de ces identités locales que de manière très sporadique. Ces défauts ou ces retards du dialogue, qui devrait se tenir avant même que la première feuille de projet ne soit écrite et raturée, et le manque de coproduction qui s'ensuit, ne tiennent aucunement à quelque mauvaise volonté

actuels comment y parvenir, en dehors de « la rétorsion », si il n'y a aucune harmonisation des dispositifs menant à l'emploi ? s'interroge aussi le C.R.E.I.S.

professionnelle. Ces absences ou ces vides s'inscrivent paradoxalement dès le départ dans la conception même des politiques et des interventions sociales. L'individualisme et la réussite personnelle qu'elles prônent et les restrictions collectives qu'elles induisent ne permettent guère de débloquent dans ce cadre une culture novatrice de la citoyenneté. Citoyenneté dynamique et progressiste dont l'apprentissage renforcerait la démocratie et qui permettrait aux identités locales, à ces unités minimales de citoyenneté⁶⁶¹, d'être actrices à part entière de leur développement. C'est en dehors de ces politiques sociales, nous le verrons, que se formule pour l'instant le mieux la mobilisation citoyenne des identités.

Dans les chapitres qui suivent nous allons donc avancer dans les problématiques que soulèvent les grandes notions qui balisent et ordonnent actuellement les politiques sociales et leurs interventions. Nous verrons jusqu'à quel point il est possible de concevoir l'application de ces principes généraux de l'intervention sociale. Puis, en les rapportant à cette question des identités locales et de la citoyenneté, nous tenterons dans un dernier chapitre de tracer quelques perspectives en matière de profession sociale.

⁶⁶¹ Cf. Chérubini, note 723 p.325

TROISIEME PARTIE : DE
NOUVELLES QUESTIONS A
PROPOS DU SOCIAL ET DE
SON TRAVAIL

Chapitre 6

LES GRANDES NOTIONS DE L'INTERVENTION SOCIALE : EMBLEMATIQUES OU OPERATIONNELLES ?

Les concepts ou les notions importantes qui accompagnent les nouvelles politiques sociales sont autant d'indicateurs qui génèrent une réflexion permettant, en principe, l'adéquation des interventions avec les problématiques issues du terrain social. En tout cas, ces notions devraient autoriser un discours cohérent et qui permet une communication à propos des questions sociales. Elles devraient aussi servir à construire des réponses pratiques à ces questions.

Aujourd'hui la notion centrale et ordonnatrice de l'intervention sociale, est l'insertion. Ce principe de base de l'action sociale contemporaine en prenant acte de la multiplication des exclusions, en particulier du nombre de chômeurs, est considéré dorénavant comme représentant l'objectif social idéal de ces politiques. Pour tenter d'insérer ceux qui sont considérés comme des exclus, toutes une panoplie de mesures et de dispositifs est déployée. Véritable ingénierie sociale qui se munit de concepts et de notions qui doivent permettre, à la fois de définir des outils, mais aussi de donner en quelque sorte un mode d'emploi, une méthodologie et des règles professionnelles. Ces notions permettent ainsi de formuler, sinon une philosophie, du moins une politique de l'intervention sociale.

On peut aussi noter que ces notions inventées ou retrouvées, insertion, lien social, solidarité, citoyenneté, s'inscrivent en plein, dès leur origine, dans le constat de la perte et du manque : plus de travail, de repères, de traditions, de relations sociales... et par conséquent, besoin de lieux, de famille, de statut, d'activité, de vie sociale, d'identité... Elles s'ordonnent aussi autour de définitions et d'approches qui individualisent beaucoup plus qu'auparavant les problèmes sociaux et les façons d'y répondre.

Ainsi, la notion de lien social prospère dans un monde qui est tenu aujourd'hui pour responsable de la rupture des anciens modes de socialisation, ceux habituels des petites communautés soudées, et dont il faudrait bien, maintenant que l'exclusion gagne du terrain autant que l'Etat social en perd, retrouver les vertus supposées. Indispensable en effet, selon cette logique de disparition et de reconstitution, de favoriser la promotion de ces liens que tout un chacun vis à vis d'autrui peut aisément remettre en œuvre et partager.

De même, lorsque la notion de solidarité revient au devant de l'actualité, il s'agit à présent de la comprendre non plus uniquement comme une « solidarité organique »,⁶⁶² celle d'une société considérée comme un tout (*in solidum*) et dans laquelle l'Etat maintient grâce à son assistance la cohésion des forces sociales, mais

⁶⁶² DURKHEIM CH., *De la division du travail social*, Paris 1893, PUF, 1973

aussi, et peut-être même avant tout, comme « une solidarité de similitude », « territorialisée » en quelque sorte. On assisterait ainsi à une reviviscence, du moins dans les discours officiels et dans ceux des professionnels, de l'esprit communautaire⁶⁶³.

Cette notion de solidarité proximale, localisée, s'appuie pour devenir opérationnelle sur la notion concomitante de citoyenneté, laquelle devrait participer, quand elle est activée, à la cohésion sociale d'un lieu et de ses habitants. La participation de ces derniers étant aussi une notion clef, par exemple, des politiques de la ville.

On le comprend, une combinaison de toutes ces notions permet de construire un discours cohérent, qui se tient, et qui permet aux responsables des politiques sociales de transmettre un message social qui co-répond peu ou prou à la question sociale du moment.

Cependant, si l'on raccorde ces lignes de direction au contexte global puis local, on est en droit de se demander si elles ne sont que des figures de style, autant de prétextes bordant l'habillage des politiques sociales, ou si au contraire, une mise en application réelle et décisive de ces principes est possible et souhaitable pour les commanditaires, les cadres et les travailleurs du social. On peut aussi se questionner pour savoir si ces notions entrouvrent ou non des perspectives inhabituelles et avantageuses pour les populations et à quelles conditions un tel résultat devient probant.

Ces notions, dont le caractère *a priori* généreux et démocratique n'échappe à personne, peuvent donc, si le contexte s'y prête, ne plus correspondre en fait qu'à une mise en forme politico-sociale acceptable des réponses, face à des situations jugées inacceptables en matière d'existence sociale et de projet de société. Nous avons déjà eu un aperçu des craintes exprimées dans ce sens par nombre de chercheurs dans le chapitre intitulé « Esprit 98 »⁶⁶⁴.

En effet, si le libéralisme économique et politique et les nouvelles technologies contribuent à accroître ou à maintenir de façon dramatique le chômage et les emplois précaires et incitent les grands industriels et les magnats de la finance à vouloir abolir l'essentiel des acquis sociaux en matière de droit au travail, à la santé, à l'éducation, à la liberté, etc., tout en maximisant leurs profits, que risque, dans ces conditions, de devenir un discours social axé sur des notions de solidarité proximale, de citoyenneté et de lien social, s'il ne s'accompagne pas d'une réflexion, voire d'une remise en question, de ce modèle de développement politico-économique ?

A contrario ces notions de citoyenneté et de solidarité, de mobilisation et de participation, de conscientisation et de liaison de tous les acteurs de la scène locale

⁶⁶³ Rappelant « l'esprit de chapelle » du moyen-âge si charitable à l'égard des pauvres à condition que ces derniers restent des proches du village ou du fief. Cf. CASTEL R., *ibidem*.

⁶⁶⁴ Voir ce chapitre p. 101.

entre eux peuvent, si elles sont démocratiquement et pleinement exercées, mener à la contestation, le cas échéant, des modèles venus d'en haut ou de l'extérieur, et permettre à la base, aux habitants, aux identités locales, de faire aboutir leurs revendications et leurs projets.

On le pressent, le jeu de l'intervenant social peut être double.

Je vais donc dans cette partie passer en revue trois des notions emblématiques de l'intervention sociale (lien social, solidarité, citoyenneté) en considérant quelques-uns de leurs aspects problématiques. L'objectif de cette remise en question étant de voir si ces notions mises en corrélation ouvrent, malgré ou au delà de leurs limites, des perspectives intéressantes, en terme opérationnel, pour le travail du social. Dans quelle mesure ces notions sont-elles aussi potentiellement capables de faire évoluer les identités professionnelles des travailleurs sociaux ? Comment enfin la structuration de ces identités professionnelles peut-elle se négocier avec celles des identités locales ?

13 Le lien social

13.1 Le couplet de l'exclusion et du lien

La thématique actuelle du lien social, si elle se contente de psalmodier la nécessité ou l'intérêt de replacer l'individu « exclu » dans des espaces de relations sociales et de battre le rappel des rapports communautaires⁶⁶⁵, risque de s'épuiser d'elle-même dans cette figure de rhétorique simplifiée. Cette formulation appauvrie et entendue du lien social permet en effet trop souvent, à bon compte et de façon médiatique, d'englober les réalités sociales dans un « discours mondain » ; un discours sociologique contextuel, repris à titre d'expertise dans les milieux politiques et administratifs ; discours officialisé et convenu qui phagocyte la misère du monde, qui s'en nourrit pourquoi pas ? mais qui ne dépasse pas le plus souvent, du moins dans le cadre de

⁶⁶⁵ Max Weber utilise, pour caractériser les formes du lien social, les concepts de « formes communautaires » et de « formes sociétaires » (selon « la lecture de Max Weber » faite par Claude Dubar dans son ouvrage *La socialisation*, pp. 89-94). Les premières se fondent sur le sentiment d'appartenir à une même collectivité (la famille constitue le prototype de ces formes, mais elles sont aussi présentes dans certains autres groupements humains comme les métiers). Dans ces formes domine la pensée magique ou religieuse (Dans la théorisation de Norbert Elias, le Nous modèle le Je). Les secondes formes de relations sociales s'établissent à partir de rationalités et d'intérêts personnels bien compris (entreprises, associations) (Des Nous se constituent à partir de différents Je). Avec l'émergence de la figure nouvelle de l'entrepreneur puritain (protestantisme et esprit du capitalisme étant liés selon Max Weber) et à la rationalisation marchande et calculatrice, on assiste à un « désenchantement du monde ». Claude Dubar, dans son récent ouvrage, sur *La crise des identités*, reprend l'analyse de ces différentes conceptions sociologiques dans le contexte actuel de crises et de mutations sociales. Il constate que les formes antérieures d'identification des individus sont en crise que de nouvelles formes sont en train de se constituer mais encore de façon incertaine. Je reviendrai ultérieurement sur cette approche. Cf. DUBAR (Claude), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1996 (2^e éd.), 276 p. ; Cf. DUBAR, op. cité note 102.

l'intervention sociale, le stade de l'incantation ou pire, la mise en exergue de la personnalité individuelle face à une collectivité défaillante.

Cette façon redondante des communautés publiques (et parfois scientifiques)⁶⁶⁶, de communiquer à propos de la nécessité du lien social, tend ainsi paradoxalement à favoriser la culpabilisation d'un individu social⁶⁶⁷ considéré de manière générale, comme quasi atypique (sans personnalité ni histoire particulière) : chacun, à travers ce vague appel au recours du lien social dans le quotidien et dans la proximité, qu'il soit considéré (ou qu'il s'estime) « exclu » ou « inclus », devrait donc se sentir en situation d'obligation ou de responsabilité vis à vis de lui-même et d'autrui. Il pourrait aussi s'estimer obligé, toujours selon ce principe, de participer, en liaison avec des communautés entrant dans ses espaces de relations sociales habituelles, à une oeuvre de solidarité citoyenne. A défaut il pourrait être stigmatisé comme étant « asocial ».

Mais justement, comme le rappelle Sandrine Garcia⁶⁶⁸ avec force conviction, « *le lien social ne se décrète pas* ».

Il s'avère en outre, que dans la réalité des plus démunis, cette forme de solidarité au plus près, de la part des « nantis » et des « inclus », quand elle existe vis à vis des « pauvres » et des « exclus », reste aléatoire, d'une ampleur bien relative, et somme toute, temporaire. Hors des proches territoires d'appartenance, la solidarité parvient aussi épisodiquement à se matérialiser, pour des urgences (lors de situations catastrophiques) ou pour les « nobles » causes, qui régulièrement défraient la chronique et font grimper l'audimat. Quant aux actions de « solidarité agissante », qui sont lancées sur le terrain des dures réalités quotidiennes, elles s'organisent lors de regroupements ponctuels ou sont relayées par des associations militantes. Mais, si ces dernières tentent d'inscrire leurs actions dans la durée et dans des espaces de communication plus larges, et qu'elles commencent à dénoncer les contextes de « l'exclusion », à pointer les responsabilités et à revendiquer des solutions durables, le lien avec les autorités se délite et ne tient souvent plus que par un fil ténu (quand il n'est pas rompu). Ces formes diverses de solidarité démontrent qu'individuellement

⁶⁶⁶ « Aux Etats Unis le courant des communautariens propose de restaurer les « communities » pour corriger les défauts du libéralisme. Son influence se fait sentir aujourd'hui auprès des hommes politiques européens (L'américain Bill Clinton puis Tony Blair et Jacques Delors). Ils sont représentés par les philosophes Sandel, Taylor, Macintyre et le sociologue Amitai Etzioni. Cf. JOURNET (Nicolas), « Qui sont les communautariens ? », pp. 217-218 in *L'identité, L'individu, le groupe, la société* (coordonné par Jean Claude Ruano-Borballan), Auxerre, Ed. Sciences Humaines, 1998, 394 p.

⁶⁶⁷ Qu'il soit pauvre ou riche, ayant des convictions religieuses ou laïques, s'affirmant républicain ou citoyen, se réclamant d'une doctrine socialiste ou humanitaire, qu'il soit professionnel ou bénévole...pourvu qu'il se sente concerné par cet effilochement du lien social. Mais, le plus insoutenable en l'occurrence, serait d'être pauvre et de se voir reprocher, « par dessus le marché », un désengagement personnel vis à vis de la communauté !

⁶⁶⁸ GARCIA (Sandrine), « Le lien social ne se décrète pas », in *Sociétés et représentations...* pp. 237-245.

ou collectivement, de manière épisodique ou engagée sur des temps plus longs, existe toujours une propension des gens à agir pour réduire, compenser ou combattre les inégalités ou les malheurs des autres, mais ces solidarités se heurtent vite à l'ampleur et à la permanence des phénomènes qui engendrent ces inégalités.

Du côté des « exclus », le contrat d'insertion exigé dans la loi sur le R.M.I., se résume souvent en une démonstration de bonne volonté du bénéficiaire vis à vis des attentes des travailleurs sociaux. Cette contractualisation de la vie sociale, d'une part oblitère la vie réelle des « pauvres gens » qui, quelle que soit leur situation réelle, maintiennent la plupart du temps des liens sociaux dans les espaces qu'ils occupent (en particulier dans la sphère *domestique* mais aussi dans la sphère du *marché* et celle de *l'Etat*)⁶⁶⁹ et, d'autre part, elle réduit les clauses du pacte social républicain, à des appréciations fluctuantes et forcément inéquitables.

La connexion des phénomènes de « l'exclusion » aux nécessités du « lien social » relève donc le plus souvent de la formule magique et libère ainsi les responsables de l'effort politique qui consisterait à combattre, non par des truismes, mais par des mesures appropriées, les méfaits structurels du néolibéralisme. La montée en charge et le cumul de problématiques sociales nouvelles démontrent aussi, s'il le fallait, les effets extrêmement néfastes du type de développement engagé par la politique néolibérale. Pour les responsables des politiques sociales et pour ceux de leur mise en œuvre, ces situations multiples posent d'emblée le problème de la capacité qu'ils ont ou non, à répondre de manière satisfaisante, aux nécessités sociales des personnes concernées.

On peut par ailleurs se demander si cette « instrumentalisation » du lien social, comme règlement individuel d'un sentiment ou d'une situation d'exclusion, correspond bien à une réelle absence de toutes formes de lien ? En outre, cette délégation à sens unique du lien social au local, cette individualisation forcée à l'insertion, ne risque-t-elle pas de faire admettre davantage l'exclusion en rabattant cette problématique au niveau de la responsabilité personnelle ? A l'inverse, on peut s'interroger aussi, comme nous le ferons dans la partie suivante, pour savoir si le lien social et l'esprit du don persistent au delà des formes communautaires de socialisation ?

⁶⁶⁹ Sphère domestique qui comprend les réseaux familiaux et la parenté, mais aussi les amis ; lieu du lien interpersonnel et du don. Les deux autres sphères sociales, marché et Etat sont aussi les lieux dans lesquels s'établissent les liens sociaux, certes « faibles » (la sphère familiale étant celle des « liens forts »), si l'on retient la classification de Mark Granovetter, mais combien efficaces, comme ce représentant de la nouvelle sociologie économique le démontre, pour, par exemple, trouver un emploi.

GRANOVETTER (Mark), « The strength of the weak ties », *American journal of Sociology*, 1973, 78 (6) : 1360-1380.

13.2 Le don et le lien

Penser que « *L'esprit du don* »⁶⁷⁰ anime le lien social, permet en quelque sorte de réconcilier avant tout l'homme avec lui-même. Mais il ne s'agirait pas, en supposant son absence ou en doutant de sa pureté dans les sphères extérieures ou étrangères à celle de la famille, de conclure parallèlement à une absence, à une disparition des liens sociaux (et donc à une libération vis à vis des formes de cette obligation sociale), ou pour le moins à une déqualification de ceux-ci, sous prétexte encore qu'ils sont soumis aux exigences utilitaristes du marché ou de l'Etat⁶⁷¹.

Ainsi, de la remise en cause de l'Etat-providence et des pratiques des « *intermédiaires* » du travail social entreprise par Jacques T. Godbout : « *Au départ assumé par les rapports de parenté, de voisinage, d'amitié, bref par des liens personnels directs (que nous appelons communautaires), cet ensemble de services a été peu à peu transféré à des employés du secteur public où à des organismes spécialisés dans ces services et subventionnés par l'Etat. Ce transfert s'effectue au nom de l'égalité et de l'universalité, mais aussi au nom d'un désir de libération des liens sociaux obligatoires* »⁶⁷². Mais, cette possibilité pour l'individu d'être libéré de la tradition du don

⁶⁷⁰ Jacques T. GODBOUT, ouvrage cité note 61. Voir aussi CHAUVIERE (Michel) et GODBOUT (Jacques), *Les Usagers entre marché et citoyenneté*, l'Harmattan, 1992.

⁶⁷¹Dans son argumentaire, Jacques T. Godbout évalue la qualité sinon la pureté du don à travers une hiérarchisation des trois sphères retenues et du degré de liberté que chacune accorde à sa circulation : ainsi il serait censé circuler le plus librement du monde dans la sphère domestique et être totalement contenu ou perverti dans celle de l'Etat ; entre les deux se situerait le marché libéral qui lui accorderait encore de la marge (encastré qu'il est dans les rapports sociaux, dans des réseaux de confiance et de coopération). Il paraît néanmoins exagéré de réduire, comme semble le faire T. Godbout, le lien social au don, c'est-à-dire à une circulation plus ou moins spontanée (sans calcul), « des biens au service des liens » et qui ne s'exprimerait pleinement et de façon authentique que dans la sphère domestique. Les liens sociaux, je pense (sans vouloir retomber dans la réduction utilitariste), relèvent aussi d'une présence active de l'individu ou des groupes dans tous les espaces sociaux qu'ils occupent (économiques, professionnels, administratifs, politiques, etc.). Dans ces espaces « modernes », le pur « esprit du don » ne circule plus sans doute aussi naturellement et facilement que dans un espace habituel et familier (bien que certaines formes d'associations, privées, publiques ou parapubliques, puissent contenir et entretenir des relations de type familial ou communautaire), mais il est souvent présent. Cet « esprit du don » peut être même littéralement incorporé et devenir ainsi inconscient dans un échange monétaire, l'application des droits et des devoirs, la négociation ou la lutte pour leur reconnaissance, toutes formes d'activités et de situations qui manifestement produisent encore des liens sociaux. Cet inconscient du don agit certainement dans le compromis, l'entente, la séduction, la fidélisation, la ristourne, le pourboire, le service rendu, le conseil, le renseignement, la bonne parole, le bon produit, etc., ce « petit plus » qui fait qu'il n'est jamais perdu et qu'il sera rendu un jour à quelqu'un d'autre, sous une forme ou sous une autre et qui participe ainsi, même dans les sphères marchande et étatique, à entretenir des liens sociaux. Il y aurait ainsi au cours de la vie moderne de multiples occasions de se lier à autrui, ces types de liaisons se caractérisant, sans doute davantage que dans les formes communautaires, par une temporalité plus indécise et une complexification des réseaux. La ronde excellence du don (donner-recevoir-rendre) peut donc sembler se défaire, dès qu'elle entre dans les sphères du marché et de l'Etat, mais en dépit de cette rupture, les liens sociaux continuent à se tisser, à s'effiloche, à se raccommoier, et à poursuivre ainsi leur interminable existence. Cf. Jacques T. GODBOUT, *ibidem*, pp. 37-74.

⁶⁷² *Ibidem*, p. 225.

par le biais d'un système bureaucratique et professionnel, tend aussi à transformer la démocratie en « *un mécanisme quasi marchand* », puisque les intermédiaires sont rémunérés grâce aux impôts. Si le service ainsi rendu peut être de meilleure qualité, son inconvénient majeur serait de retirer « l'esprit » du don (qui doit être gratuit, bénévole, personnalisé). Ce manque entraîne subséquemment une déliquescence des liens communautaires. Ces deux ruptures dans la tradition et l'économie du don (celle du marché d'abord puis celle de l'Etat) lui font donc perdre progressivement son « âme » et son rôle de liaison sociale. A l'extrême limite, ces systèmes de substitution, dans la distribution des biens et des services, conduiraient à une mise au rebut des bons sentiments dans une sphère familiale et personnelle, vidée du coup de toute obligation et, si l'on poursuivait cette logique jusqu'à l'absurde, écrit J. T. Godbout, « *rendre un service deviendrait [dans ce cas] un acte anti-social enlevant du travail à ceux qui sont spécialisés dans ce type d'actes* »⁶⁷³.

Certes, cette professionnalisation dans la sphère des services (qu'elle soit marchande ou publique) *défamiliarise*, on peut dire, lentement le travail social considéré dans ses formes originelles et archaïques.⁶⁷⁴ Ainsi, comme je l'ai déjà souligné,⁶⁷⁵ sur les terrains de l'Education Spécialisée, ceux de l'enfance « coupable » ou « inadaptée », (défrichés par les pionniers au XIX^e siècle), l'emprise progressive du corps médical et surtout celui de la psychiatrie (qui commence à s'établir dès la fin de ce siècle et qui croît dans l'entre-deux-guerres pour se généraliser à partir des années 40), puis celle des psychologues, des magistrats, des élus, des notables, dirigeants et gestionnaires d'établissements, permet l'expansion d'un modèle hiérarchisé et technicien. Cette domination associative va figer l'internat, pense Alain Vilbrod, mais aussi faire passer la « *première génération* » d'éducateurs « *d'un modèle socio-familial à une forme de gestation médico-sociale[...]* »⁶⁷⁶. Cependant, cet auteur souligne aussi que la qualification technique des éducateurs n'atténue pas leur propension au don de soi et à l'idéalisme qui les caractérisait et justifiait, par exemple, sur fond de sentiment religieux puis d'humanisme laïc⁶⁷⁷, leurs œuvres premières en internat (y compris dans les colonies d'enfants et les maisons de correction). L'acte fondateur de cette profession entérine donc ces références (oblatives, éthiques, passionnelles, techniques) et permet de comprendre les re-présentations de leurs jeux opposés de significances et de pratiques.

⁶⁷³ *Ibidem*, p.227.

⁶⁷⁴ Encore faut-il considérer avec J. T. Godbout que les services rendus grâce aux liens familiaux et communautaires originels puissent avoir été repris par le « travail social » lors de l'avènement de l'Etat social et de ses cohortes de travailleurs sociaux.

⁶⁷⁵ Cf. « Le travail social », pp. 41-42.

⁶⁷⁶ VILBROD (Alain), *Devenir éducateur. Une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan, 1995, 302 p. (cf. pp. 35-36).

⁶⁷⁷ « Le couple amour-vocation va être le ciment de ce courant que Paul Fustier nomme « familial-charismatique », cité p. 29 VILBROD (Alain), *ibidem*.

Dans le même ouvrage, Alain Vilbrod montre les permanences mais aussi les évolutions de ce modèle « *familial-charismatique* » à travers trois études qui font ressortir « *combien les modèles nouveaux se combinent aux anciens sans les évacuer, combien derrière les discours et les pratiques techniciennes se profile encore, si ce n'est l'ascèse religieuse, du moins une morale d'altruisme et de générosité* » ; il démontre aussi que ces valeurs sont encore transmises par le milieu familial.

L'émergence de la professionnalisation des éducateurs en internat ne les conduit donc pas obligatoirement à oublier leurs valeurs originelles, fondées semble-t-il sur le don de soi, espèce de sacrifice (ou rachat) de sa propre personne au service d'autrui. Mais ce n'est pas tant cette relation ambiguë qui prouve le maintien de « l'esprit du don » ou *a fortiori* l'existence d'un lien social, mais le don lui-même qui circule encore de nos jours, réellement, au delà de la technique, dans la relation quotidienne (attentions, cadeaux, temps, écoute, paroles, etc.), tout acte ou discours (non évaluable en terme budgétaire ou salarial), véritable « supplément d'âme » qui façonne et entretient les relations des personnes dans des réseaux complexes⁶⁷⁸.

Mes observations des relations que les techniciens sociaux du C.R.E.I.S. établissent et entretiennent avec les populations confirment aussi leur propension à aller bien au delà des seules techniques d'intervention : ils donnent de leur personne, de leur temps, davantage que ne le laisserait supposer le strict cadre de leurs obligations professionnelles. Les exemples que j'ai présentés sur les secteurs de La Rivière des Pluies ou de La Bretagne montrent qu'il n'est plus question d'allocataires mais d'individus dont il faut entendre le mal-être et dont certains, des plus démunis, n'ont le plus souvent que le technicien comme référent social et comme ultime secours.⁶⁷⁹ Le don circule, c'est indéniable, à l'extérieur de la sphère domestique. Il s'exprime en particulier au travers les pratiques quotidiennes de ces « intermédiaires » que sont les travailleurs sociaux. Il n'est guère quantifiable, évaluable. C'est un mixte de présence, d'écoute, de paroles, de sentiments, de remise en confiance, de la possibilité d'établir des projets, un espoir et une lutte contre la désespérance. C'est gratuit, mais pas donné pour rien seulement : cette attention est accordée à l'autre avec l'intention qu'elle produise un effet tel que celui qui la reçoit se sente capable ensuite de la transmettre si besoin à d'autres.

⁶⁷⁸ L'éducateur au service des jeunes est certes rémunéré, mais les valeurs (sociales, symboliques, affectives), qu'il transmet dans la relation éducative à travers ses discours et ses pratiques, il espère qu'un jour, le jeune puisse à son tour les faire partager aux autres. C'est dans cette espérance, mise dans la poursuite de la transmission des valeurs sociales, que l'éducateur éprouve en quelque sorte le retour de ce qu'il a donné en plus. Aussi « l'intermédiaire », le médiateur, apporte son aide, donne de lui, et établit du lien social, bien davantage que ne le laisserait penser le seul critère de son appartenance professionnelle.

⁶⁷⁹ Cf. le tragique accident de la Rivière des Pluies rapporté p.230 et, page suivante, le lieu d'écoute qu'est devenu le local de La Bretagne.

Aux temps modernes du travail social, l'extension à « l'étranger », cet autre situé hors d'une communauté proche ou familiale, ne conduit donc pas automatiquement à la dépersonnalisation de la relation d'aide et à une désorientation du sens du don.

13.3 L'Etat, le marché et les liens.

Michel Autès⁶⁸⁰ note d'ailleurs que c'est toujours dans ce genre de paradoxes que le travail social évolue : il oscille sans cesse entre des pôles antagonistes et c'est, en quelque sorte, cet effort de rééquilibrage sur lui-même et avec les autres qui lui fournit son existence et lui donne les capacités d'inventer et d'agir.

Il craint en revanche que cet art de la relation et du discours, ce social qui fait lien, ne s'épuise dans les convergences libérales du marché et de l'Etat. L'abandon de l'Etat social aux logiques économiques risque en effet, si le politique ne revient pas aux commandes du social (sous forme, par exemple, d'un « *social-démocratique* » au lieu d'un « *social libéral* ») de compromettre l'action sociale et de réduire ainsi le social à un « *sous-produit de la croissance économique* ». ⁶⁸¹ Avec l'actualisation des catégories polysémiques de pauvreté, d'exclusion et d'insertion, le travail social et le social se trouvent ainsi bloqués à un carrefour dans lequel se croisent bien des incertitudes.

Le travail social, situé en principe à l'articulation de l'économique et du politique et qui a toujours émis des propositions contraires à l'opinion commune (définition première du paradoxe⁶⁸²), continue donc à se structurer ainsi. Cette « *structuration paradoxale* » est, selon Michel Autès, une condition de son efficacité et le travail social continue, ainsi placé dans cet entre deux, à participer de manière cohérente, à la production symbolique du lien social. Mais pour combien de temps encore ? s'interroge encore l'auteur. Il redoute en effet, que pour répondre aux nouvelles donnes du social, ne s'élabore « *une stratégie politique implicite pour rompre la structure double du social dont le but est d'en réduire l'efficacité* ». ⁶⁸³

Si l'on prend en considération cette dernière hypothèse, il paraît remarquable de relever ici, que lorsque l'Etat est premier sur la scène (l'arène ?) du social, le contrôle social de cet Etat centralisateur peut-être légitimement mis en exergue et dénoncé par les travailleurs sociaux (qui jouissent *a contrario*, en ces temps d'apogée de l'Etat Social, de beaucoup d'autonomie dans leurs pratiques et leurs pensées) ; inversement, si celui-ci se retire de ces obligations d'actions sociales, dominé qu'il est par les exigences du marché, les travailleurs sociaux devraient, s'ils le peuvent encore (car de plus en plus

⁶⁸⁰ AUTÈS (Michel), *Les paradoxes du travail social...*

⁶⁸¹ Michel AUTÈS, *ibidem*, p. 201 et p.117.

⁶⁸² *Dictionnaire de Langue française*, Hachette, 1987.

⁶⁸³ *ibidem* p. 6.

réduits à pratiquer des interventions et à rendre des comptes aux collectivités locales), interpellent fortement l'Etat sur les nouvelles questions sociales, dénoncent ses accointances avec le modèle économique du tout libéral, et exigent de lui qu'il s'implique réellement ou qu'il leur donne les moyens (à eux et aux populations), pour que, par exemple, les notions conjointes de participation et de citoyenneté sur des territoires définis deviennent effectivement opérantes. Il s'agirait ainsi pour les travailleurs sociaux d'opérer un véritable retournement de leur rapport à l'Etat.

Pour reprendre l'argumentation de J.T. Godbout, sur les ruptures que l'Etat et le marché ont produites au niveau des liens sociaux, il est permis de penser maintenant, que l'Etat Social ou Etat providence a, dans un souci d'améliorer la cohérence sociale, favorisé en son temps la professionnalisation des travailleurs sociaux, mais que ces derniers n'ont pas, malgré leurs actions en faveur des familles et des personnes, rompu ou remplacé les liens habituels de ces dernières. En fait, souvent, ils portent leurs actions là où précisément plus aucune solution familiale ou communautaire ne semble opérante pour la personne tout en gardant comme conviction première que ces liens, même distendus, existent forcément et qu'ils ont peut-être seulement besoin d'être réactivés⁶⁸⁴. Cette confiance dans les capacités relationnelles même des personnes les plus démunies, celles que le discours officiel fait sortir des groupes sociaux habituels pour les enfermer dans la catégorie de l'exclusion⁶⁸⁵, fait ainsi partie des paradoxes motivant et activant les travailleurs du social.

Ces « intermédiaires » en outre, par leur tendance paradoxale à s'opposer au consensus politico-économique, générant à leurs yeux inégalités et troubles sociaux, fournissent aux « usagers » des discours conciliants, actifs en terme de reconnaissance identitaire et de liens sociaux. Il s'agit de comprendre ici, l'idée que les liens sociaux dans nos sociétés modernes passent aussi par ces « intermédiaires » de l'Etat et que le pouvoir politique peut être considéré, face à un marché libéral totalement inégalitaire et socialement irresponsable, comme étant responsable du maintien ou de la perte des sociabilités individuelles et collectives. Cette position de relais entre *Etat* et *marché* n'est pas le moindre des paradoxes que doivent affronter les travailleurs sociaux : la défense du lien, de la démocratie et de la citoyenneté, peut en effet mettre en péril ces « intermédiaires », si l'Etat « pardonne » au pouvoir économique ses ingérences dans la sphère du travail social.

⁶⁸⁴ L'isolement total d'une personne est en fait une situation rare (même si les situations de détresse sont extrêmement nombreuses). En tout cas, souvent, le simple fait de considérer le problème ou la situation avec la personne concernée enclenche chez elle une dynamique de réhabilitation de certains liens.

⁶⁸⁵ Exclure signifie « écarter », du latin *excludere*, de *cludere* « fermer » ou « clore ». Eclorre veut donc dire « faire sortir » du latin populaire *excludere* et du latin classique *excludere* faire sortir, restreint à « faire éclorre des œufs ». *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Larousse, 1993.

Dans ce cas, le maintien de valeurs non marchandes et fondatrices de liens sociaux, dans un environnement de travail investi toujours davantage par les techniques et les références du libéralisme économique (donc dirigé vers des interventions sociales productives et rentables), risque par conséquent d'être réellement compromis. Ce type de travail social consisterait, au pire, à établir un contact anonyme (numéro de dossier), en tout cas, une relation vidée de sa dimension spirituelle, ne laissant pas la moindre alternative à la circulation du don et du lien social. Hors de ce contexte de don, s'installerait alors, comme l'écrit J.T. Godbout, « *un ordre marchand et bureaucratique moderne* »⁶⁸⁶ qui conduirait à rompre les liens sociaux plutôt qu'à les affermir.

Heureusement, continue l'auteur, cette rupture radicale au sein de la communauté ne parvient pas à se produire : cette perspective « *est une ligne d'horizon, une asymptote, un idéal jamais atteint* »⁶⁸⁷ et le don s'immisce toujours dans les interstices⁶⁸⁸. Les usagers, en tant que citoyens, réagissent : les réseaux sont réactivés (pour autant qu'ils aient été assoupis) ; ils demandent davantage de démocratie et il reste aux intermédiaires « nommés » pour cela par les politiques (ou les marchands), aux institutions, de se mettre au service de ces réseaux sociaux (et non l'inverse)⁶⁸⁹.

Nous verrons par la suite que la participation proposée aux usagers en terme de coproduction de services peut ne pas correspondre à une démocratisation réelle du rapport entre les instances créditrices de services et leurs « clients ». Dans ce sens unique et hiérarchisé (verticalement et horizontalement) des relations, le rappel des vertus citoyennes et communautaires ne trouve guère d'écho, en tout cas n'est pas vraiment entendu et efficace.

14 Solidarité

La thématique du lien social, telle qu'elle est abordée de nos jours, s'inscrit complètement dans une appréhension nouvelle de la notion de solidarité. Les nouvelles politiques sociales n'ont de cesse en effet de rappeler le principe, devenu classique depuis la fin du XIX^e siècle, de solidarité,⁶⁹⁰ mais leurs approches actuelles modifient cependant le sens hérité de cette époque de montée du social et de la question sociale.

⁶⁸⁶Jacques T. GODBOUT *ibidem*, p. 230.

⁶⁸⁷ *Ibidem*, p. 233. L'horizon serait-il en train de devenir un nouveau paradigme ? se faisant ainsi l'écho des incertitudes actuelles. Cf. L'exclusion comprise comme un « concept-horizon », note 160.

⁶⁸⁸ SIMMEL (Georg), *Philosophie de l'amour*, Paris, Petite bibliothèque Rivages, 1988, 195 p.

⁶⁸⁹ *ibidem*, pp. 235-237.

⁶⁹⁰ Voir dans le chapitre « quand le social rejoint la question sociale », la découverte et l'utilisation du principe de solidarité, p.86.

Au regard du développement de la société industrielle, du volume des forces sociales productrices et de la division du travail qu'il génère, les analyses sociologiques et scientifiques (biologie) de la fin du XIX^e siècle convergent pour constater, qu'en lieu et place des solidarités traditionnelles, d'abord issues des rapports de consanguinité, réels ou fictifs (hordes, clans, tribus, familles), puis liées à la proximité territoriale (villages, communes, provinces, etc.), et qu'Emile Durkheim qualifie de « *solidarité mécanique ou par similitudes* », apparaît progressivement « *la solidarité organique* », basée essentiellement sur l'organisation professionnelle. Dans ce nouveau système, les formes « éclatées » et multiples du lien social constituent néanmoins un tout solidaire, collectif et coopératif (et pas seulement « échangiste », comme le suggèrent les économistes),⁶⁹¹ et qui se trouve encore consolidé, au niveau professionnel et social, par une juste application de la morale et du droit. En affranchissant l'individu de ses anciennes contraintes segmentaires, la division sociale du travail a en outre permis, toujours selon Durkheim, le plein développement de sa personnalité. Enfin, cette doctrine de la solidarité sociale, si elle ne se résume pas pour cet auteur à la question ouvrière, s'inscrit néanmoins dans la recherche d'une forme socialiste des rapports sociaux et qui prend alors pour modèle le corporatisme, ses valeurs et ses normes.⁶⁹² Réformisme historiquement situé, sur lequel je n'insisterai pas, sauf pour dire que par la suite les politiques sociales, dites politiques de solidarité, vont être largement inspirées par ces théories qui reformulent, chacune de façon distincte (Durkheim, Bourgeois, Gide, etc.),⁶⁹³ la notion de solidarité. Ces politiques de solidarité n'ont pu ainsi être établies qu'une fois « *les solidarités courtes* » (familiales, religieuses, corporatives) laminées et fragmentées par l'industrialisation et l'urbanisation.⁶⁹⁴ Le type de solidarité, qui est alors légalement institué au niveau de l'Etat, s'inspire d'une logique de restitution ou de redistribution collective. La notion de solidarité sociale permet ainsi de remplacer le recours discriminatoire à l'assistance par le principe compensatoire de l'assurance (assurances sociales puis sécurité sociale). Cette notion de solidarité, qui prend en considération les risques encourus par l'individu, s'oppose ainsi à la vision libérale qui ne voit en lui qu'un être libre et tenu pour responsable de ses réussites comme de ses échecs. Les politiques sociales et sanitaires qui découlent de ce réexamen, permettent même, selon Bruno Jobert, de dépasser l'antinomie entre un marché libéral inégalitaire et les valeurs d'égalité qui sont au fondement de la

⁶⁹¹ Cf. DURKHEIM, op. cité, p.403.

⁶⁹² Cf. René BOURREAU, op. cité.

⁶⁹³ GIDE Ch., *La Solidarité*, op. cité note 240.

BOURGEOIS L., *Solidarité*, Paris, A. Colin, 1912, 294 p.

⁶⁹⁴ DAVID (Marcel), *La solidarité comme contrat et comme éthique*, Paris, Berger-Levrault, 1982.

démocratie.⁶⁹⁵ Pierre Concialdi, chercheur en économie, estime aujourd'hui que la solidarité est située au cœur de la protection sociale, qu'elle occupe la place centrale dans le triptyque assistance/solidarité/assurance et replace « *la problématique du partage au cœur des débats actuels* ». Mais, ajoute-t-il, la nouvelle légitimité, à octroyer aux solidarités à mettre en œuvre, passe par un débat citoyen, un renforcement de la citoyenneté sociale.⁶⁹⁶

Il existe pourtant dans l'explicitation des politiques sociales actuelles un autre discours qui se veut moins généraliste en matière de solidarité et qui tente de réhabiliter les solidarités de similitudes, celles qui traditionnellement, on peut le résumer ainsi pour en souligner les possibles dérives, sont liées au sang et au sol. Ainsi, comme le rapporte Jean Hugues Dechaux, certains observateurs (A. Pitrou, C. Martin, C. Attias-Donfut) craignent que l'Etat, dans sa recherche de solutions pour raffermir la cohésion sociale, soit de manière insidieuse tenté à présent de recourir à un nouveau « *familialisme* ». ⁶⁹⁷ Cette option est d'ailleurs affichée, après l'élection à la présidence de Jacques Chirac en mai 1995, dans le nouvel intitulé du ministère de la Solidarité nationale qui devient celui de la Solidarité entre les générations. Si ces orientations conduisaient à substituer totalement des solidarités familiales à la solidarité de l'Etat, le risque serait de renouer avec des systèmes devenus dans nos sociétés quasiment obsolètes (comme par exemple le modèle « *lignager* »). Ce renouveau de l'entraide familiale finalement renforcerait encore davantage l'exclusion et les inégalités et risquerait de redonner vigueur au népotisme, paternalisme et autre patronage familial. Les femmes seraient ainsi les principales perdantes d'une telle politique sociale⁶⁹⁸.

⁶⁹⁵ JOBERT (Bruno), « Les politiques sociales et sanitaires » in GRAWITZ (Madeleine), LECA (Jean), *Traité de science politique*, Paris, Presses universitaires de France, t. IV : *Les politiques publiques*, 1985.

⁶⁹⁶ CONCIALDI, op. cité pp. 83-84.

⁶⁹⁷ DECHAUX (Jean-Luc), « L'Etat et les solidarités familiales », in *L'exclusion l'état des savoirs*, op. cité pp.530-539.

⁶⁹⁸ *Idem*, p.538.

En ce sens, « le salaire maternel », proposé par J. Chirac lors de sa visite pré-électorale de mai 2001 à La Réunion, inciterait (si cette proposition devenait effective) au retour des femmes dans la sphère familiale. Ce « salaire maternel » serait ainsi une spécificité de plus des DOM : il remplacerait toute une série de prestations comme le R.M.I., les allocations familiales ou encore l'allocation parentale d'éducation. Cette proposition « prétexte à renvoyer les femmes à leur fourneau, à les enfermer derrière l'horizon de leur case, pour aboutir en fin de compte à les écarter de toute activité professionnelle et, avec le temps, à leur barrer la route du marché de l'emploi » est dénoncée en ces termes par l'UFR (Union des Femmes Réunionnaises) qui propose à la place un salaire parental (*Quotidien* du vendredi 25/05/01, p.8).

Par ailleurs, "7000 f pour les femmes à la maison", fut l'une des revendications affichée par les représentants du Front National à La Réunion, pendant la campagne pour les précédentes élections présidentielles. Une vieille idée nationale donc que ce salaire maternel. Cf. R. FIGUERAS, *signes, sexes et sens*, note n° 152, p. 100.

Comme le suggèrent en outre mes analyses des pratiques et des documents du C.R.E.I.S., mais aussi de manière plus explicite, ceux d'un CCAS de l'île,⁶⁹⁹ le thème de la solidarité est systématiquement mis en opposition avec celui de l'assistance, devenue pour l'heure, proche de l'assistanat. L'enjeu d'une telle révision est de reconstituer localement, est-il dit en substance, par exemple dans les documents émis par la direction du CCAS, la série de ces solidarités passées ; celles qui ont périclité depuis l'apparition du développement économique moderne et depuis leur prise en charge substitutive par un Etat providence ; défection de solidarités traditionnelles, dont on mesurerait aujourd'hui, avec les phénomènes de l'exclusion, toute la gravité : « reconstruire les valeurs fortes qui ont marqué la vie dans les quartiers de l'île : l'entraide, les solidarités de voisinage, les échanges plurigénérationnels ». L'objectif d'une telle promotion des solidarités de proximité ou communautaires étant d'en finir avec la mentalité d'assisté qui, surtout depuis la mise en place du R.M.I., semble prendre à revers toute volonté de mobilisation pour les projets techniques de développement local et de changement social. Cet intérêt retrouvé permet de formuler et de justifier, à partir de la reconnaissance d'un héritage (un patrimoine culturel de la pensée et des pratiques sociales d'antan), une autre idéologie de l'intervention sociale. A La Réunion, cet argumentaire du retour aux valeurs traditionnelles résonne aussi en tant que revendication identitaire. Les valeurs « pays » finissent par peser davantage que celles importées d'une métropole moderne. On assiste ainsi, ici comme en métropole, et tel que l'écrit Jacques Donzelot, à « un retour à la conception communautaire du social à travers la valorisation du local, du quartier, du groupe, de l'ethnie..., bref, de tout ce que véhicule l'idée d'une possible solidarité par la similitude des conditions et l'appartenance à un même lieu ».⁷⁰⁰ Il est à craindre cependant que cette délégation de solidarité au plus près, et qui peut être comprise comme une reconnaissance des spécificités et des identités locales et comme une prise en compte des libertés individuelles, ne devienne en fait une manière, pour la société globale et pour l'Etat censé la représenter, l'occasion de se défaire de leurs responsabilités premières en matière de solidarité ; cet écart entraînant subsidiairement un risque accru de mainmise communale. Ce rappel des « valeurs fortes » d'une société, et cet appel à renouer avec elles, élude en outre l'analyse des rapports sociaux réels (passés et présents). Il a tendance à idéaliser les uns sans réaliser vraiment les autres. Pourtant, il faut reconnaître aussi, que ces « solidarités mécaniques » ont, en réponse aux multiples bouleversements et à La Réunion en particulier, su résister, se modifier, se renouveler et finalement perdurer : les réseaux familiaux, amicaux, professionnels, etc., jouent encore de leur influence au plus proche mais en même temps dépassent maintenant les strictes limites du territoire. L'esprit de clocher qui

⁶⁹⁹ FIGUERAS (Raymond), *Rapport d'entretien avec le directeur d'un CCAS. Pratiques communales d'un concept national : le social socialiste de l'ère libérale*, Juin 1999. Voir Annexe 3 : Rapport d'entretien avec le directeur d'un CCAS (Juin 1999), p. 525.

⁷⁰⁰ DONZELOT J., « Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion » in PAUGAM *L'exclusion l'état des savoirs*, éd. La Découverte, Paris, 1996, pp.88-100.

préluait aux solidarités traditionnelles ne peut donc servir d'unique repère aux solidarités actuelles.

L'appel au lien social, à la communauté, aux recours traditionnels (famille, génération, voisinage, compétences locales, personnes ressources, bénévoles, etc.), quand il est entendu, permet aux intervenants sociaux de se gratifier de quelques animations sur leur quartier. Mais, il est possible aussi que cette stimulation artificielle des similitudes pour recouvrer une vie sociale et rompre les cycles de l'exclusion, ne soit qu'un enrobage discursif dissimulant, sinon la misère du concept et des moyens de l'insertion, du moins la faiblesse de ses perspectives et de ses résultats. Et puis, cette volonté de reviviscence de solidarités supposées enfouies peut être légitimement perçue comme suspecte quand elle émane, non des intéressés eux-mêmes, mais des intervenants d'un Etat qui tend de plus en plus, et même s'il hésite encore parfois à l'avouer franchement, à vouloir se retirer sur la pointe des pieds de son devoir d'ingérence solidaire. Quelles garanties sociales attendre des solidarités de « similitude » dans un modèle de société globale où l'individualisme prime ? Ou comment relier les formes multiples de solidarité (locales, nationales) pour qu'elles trouvent une capacité d'expression puissante et permettent d'en finir avec le clientélisme ? La réflexion suivante sur la citoyenneté suggère quelques orientations.

15 Citoyenneté

Le thème de la citoyenneté est aujourd'hui très en vogue dans tous les domaines de la société. En particulier, il s'inscrit dorénavant au fondement des principes de l'intervention et du travail social.⁷⁰¹ Les interventions sociales sur les quartiers et les logiques de projets et de contrats qui les accompagnent s'élaborent toutes autour de cette notion de participation citoyenne. Mais, la généralisation de cet usage ne le rend pas pour autant plus explicite. Le risque est plutôt qu'il soit galvaudé, qu'il ne fasse pas réellement sens auprès des usagers et qu'il perde ainsi une large partie de son pouvoir opérationnel.

L'usage de ce terme se banalise d'ailleurs dans un contexte politique, économique et social où apparaîtrait, selon les sondages et les analyses, un déficit voire un déni de citoyenneté. « *Feu le citoyen ?* » se demande ainsi François Brune, en se référant à une enquête, effectuée en 1997 en France auprès des 15-29 ans, et qui révèle un rejet de leur part des principaux représentants de cette citoyenneté⁷⁰². Le désintéressement, sinon le rejet, des citoyens à l'encontre du monde politique est perceptible et s'exprime en particulier par un taux croissant d'abstention lors des différents votes.

⁷⁰¹ Ainsi, dans le projet de rénovation de la loi de 1975 contre l'exclusion (1998), l'exercice de la citoyenneté est inscrit dès l'article 1^{er} : « *L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir l'autonomie des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets...* ».

⁷⁰² BRUNE(François), « *Feu le citoyen ?* », *Le Monde Diplomatique*, décembre 1997, p.32.

Cette distance que les citoyens mettent entre eux et les représentants de l'Etat et de son gouvernement marque donc, d'une certaine façon, la crise de légitimité qui parcourt aujourd'hui le monde politique.

Dans le souci de trouver quelques parades ou ripostes politiques à « *la montée de l'insignifiance* », Cornélius Castoriadis expose ses analyses vivifiantes.⁷⁰³ Etayant son argumentation sur la définition du citoyen que donne Aristote « *Qui est citoyen ? Est citoyen quelqu'un qui est capable de gouverner et d'être gouverné* », il réfute le rôle de représentation du peuple que s'octroient régulièrement par le vote les « spécialistes » de la politique. A Athènes, les magistrats étaient désignés par tirage au sort. Il n'y avait donc pas de spécialistes de la politique. L'élection (le « choix des meilleurs ») des spécialistes était réservée pour les activités qui exigeaient des connaissances pointues (construction navale, guerre, etc.). Pour les Grecs, en politique, il n'existe donc pas d'*épistémè* (savoir théoriquement formé, science), seul compte la *doxa* (l'opinion). Et cette *doxa* doit se cultiver et s'entretenir par une participation active des citoyens à la vie démocratique. Il faudrait donc, pense C. Castoriadis, réformer les institutions dans ce sens.

Ce serait ainsi au moment où elle perdrait le plus de signification pratique pour le commun des mortels citoyens que cette notion de citoyenneté serait la plus usitée dans les discours et les justifications politiques et dans les argumentations des experts et techniciens divers. Cette inversion réciproque des attentes et des comportements de l'Etat et de ses citoyens, si elle n'est pas totale, puisque nous le verrons par la suite la citoyenneté parvient à s'exprimer malgré tout, correspond aussi aux vicissitudes que rencontre le social depuis la crise économique et à un recul perceptible de l'Etat social.

Marcel David⁷⁰⁴ montre ainsi que c'est au moment où la souveraineté de l'Etat, qui était au fondement du social, a été évincée que citoyenneté et civisme ont été appelés à la rescousse. C'est sur ce thème par exemple que la Contribution Sociale Généralisée a été fondée. En 1981, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et la politique contractuelle qu'elle cherche à promouvoir dans les entreprises (lois Auroux), apparaît aussi le concept de « nouvelle citoyenneté ». L'idée d'une « entreprise citoyenne » a, quant à elle, vite été effacée par les tenants d'un libéralisme pur et dur. En revanche, au niveau du social, il est souhaitable, selon cet auteur, que les acteurs sociaux puissent acquérir la souveraineté nécessaire pour pouvoir, au titre de leur participation, « codéterminer » le social. A cette fin, il s'agirait de « *renforcer les attributs de la citoyenneté et du civisme* ».

⁷⁰³ CASTORIADIS (Cornélius), *La montée de l'insignifiance*, Paris, Seuil, 1996.

Voir aussi, CASTORIADIS (Cornélius), « Stopper la montée de l'insignifiance », *Le Monde Diplomatique*, Août 1998, pp. 22-23.

⁷⁰⁴ DAVID (Marcel), op. cité., pp. 24-26.

Pierre Concialdi⁷⁰⁵ convient aussi qu'il faut redonner du pouvoir aux citoyens, quand après avoir démontré la place centrale que doit prendre la solidarité dans le système de protection sociale, il indique la nécessité de renforcer la démocratie politique. Il s'agit en outre, selon lui, de développer une « *citoyenneté sociale* » (porte-parole de chômeurs, par exemple)⁷⁰⁶.

Andréa Rea, en tant que sociologue, pense que le chômage et les processus de l'exclusion empêchent effectivement cet accès à la citoyenneté. Il faudrait, estime-t-elle, pour contrer l'exclusion, privilégier la dimension politique et favoriser des alliances entre, par exemple, « *les surnuméraires inorganisés et les travailleurs chargés de mettre en œuvre les politiques sociales* »⁷⁰⁷.

Robert Castel, quant à lui, n'adhère pas aux idées qui suggèrent ou prônent la fin du travail et il reste dubitatif envers celles qui préconisent un « *revenu citoyen* »⁷⁰⁸. Les discours ne manquent pas, écrit-il à propos de la citoyenneté sociale. Il manque en revanche, ajoute-t-il, les pratiques qui lui donneraient un contenu réel et « *c'est pourquoi renoncer à tenter d'accrocher cette citoyenneté au travail, c'est risquer de lâcher la proie pour l'ombre* ». Pour cet auteur, en effet, « *le travail demeure le principal fondement de la citoyenneté en tant qu'il comporte une dimension économique et une dimension sociale* ».⁷⁰⁹ Il relève d'ailleurs « *le paradoxe pour les Rmistes, qui représentent une population fragile et démunie, et qui doivent prouver que l'insertion sociale vaut l'insertion professionnelle* ».⁷¹⁰ R. Castel se demande par ailleurs, si l'insertion sociale n'est pas « *une sous-citoyenneté politique ? [...] Que serait le statut d'une personne qui serait « seulement » insérée, un statut d'inséré perpétuel pourrait-on dire, c'est à dire pour qui l'insertion serait un état, au lieu d'être une étape vers la conquête de la plénitude de la citoyenneté ?* »⁷¹¹.

⁷⁰⁵ CONCIALDI (Pierre), « Entre l'assistance et l'assurance : la solidarité » in *Le social en question*, CREDHESS n°5 1997 pp.67-85.

⁷⁰⁶ Signalons au passage, que les associations de lutte contre l'exclusion, chômeurs (AC !, Agir contre le Chômage), mal logés (DAL, Droit au Logement, CDSL, Comité Des Sans Logis), défense des « sans » (DD, Droit Devant), ont mené des actions, en France et au niveau européen (en particulier de 1994 à 1997, avec comme point d'orgue, 1995). Elles ont ainsi contribué à faire évoluer les débats sur la question. Elles ont obligé les syndicats à revoir leur jugement et à soutenir certaines de leurs revendications et de leurs luttes contre l'exclusion. Elles ont aussi contraint les politiques à prendre davantage en considération les réalités de l'exclusion.

⁷⁰⁷ REA (Andréa), *La société en miettes, épreuves et enjeux de l'exclusion*, éditions Labor, Bruxelles, 1997, 94 pages.

⁷⁰⁸ CASTEL (Robert), « La fin du travail, un mythe démobilisateur », *Le Monde Diplomatique*, septembre 1998, pp. 24-25 ; CASTEL R., *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation*, Paris, *Esprit*, 1992 ; CASTEL R., « Du travail social à la gestion sociale du non-travail, in *A quoi sert le travail social ? Esprit* n°241, mars-avril 1998, (p.28-45).

⁷⁰⁹ CASTEL (Robert), *Les métamorphoses...* op. cité, p.451.

⁷¹⁰ *idem*, p.449.

⁷¹¹ CASTEL R., *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation*, op. cité p.12. Voir aussi la note 572.

Jacques Donzelot⁷¹² considère de son côté que « *la compatibilité entre le statut de citoyen et la dépendance socio-économique est assurée par le salaire* » ou par un équivalent, si le travail vient à manquer (chômage) ou si l'état de la personne ne lui permet plus de travailler (maladie, vieillesse, etc.). L'Etat providence en assurant ainsi un revenu et des protections sociales « *a montré que la condition citoyenne, donc la démocratie, n'était pas un leurre* ». En outre, constatant le recul des antagonismes politiques et la faiblesse des rapports d'opposition dans la sphère socio-économique, il admet que « *du coup c'est l'inscription citoyenne qui devient la base du lien social, comme la part irréductible de l'appartenance sociale [...] L'enjeu de la nouvelle question sociale consiste, dès lors, à produire de la société au nom de cette citoyenneté* »⁷¹³. Le R.M.I. avec sa thématique de l'insertion et la politique de la ville, sont deux exemples de cet essai, quelque peu désespérant et frustrant, de reconstruction du lien social.

Sandrine Garcia plus radicale réaffirme de toute façon, à propos du projet de loi sur la cohésion sociale, que « *le lien social ne se décrète pas* »⁷¹⁴. Cette loi prétend produire du lien social en ignorant les principaux acteurs (et parmi eux, les syndicats et les travailleurs sociaux, qui en attendant, lui confient leurs espoirs). Elle évacue la question de l'inégale répartition des richesses, la défense des intérêts des grandes entreprises, la manipulation symbolique de l'état, le discrédit des luttes sociales, etc. Elle représente, selon l'auteur, un déni de « *toute participation active des citoyens à la définition de la société* » et d'ajouter que « *la surenchère des mots faisant référence à la citoyenneté et utilisés par les membres de la classe politique n'est pas sans se faire l'écho de l'absence effective de pouvoir sur la politique de ceux qu'on invite à s'exprimer* ».⁷¹⁵ Si révolte et protestation sont refoulées, qu'en est-il en effet de la participation citoyenne ? S. Garcia souligne en outre les limites sociales d'une définition de la citoyenneté historiquement située, dépendante du contexte de lutte des républicains contre les conservateurs et qui correspond aux caractéristiques de la bourgeoisie du XIX^e siècle (cette représentation de la citoyenneté accorde de l'importance à la distance critique, à l'autonomie de jugement, à la capacité de s'informer, etc., toutes qualités qui correspondent à un capital culturel et qui permettent d'occulter, par l'acte électoral, la réalité des rapports de classe).⁷¹⁶ Enfin, elle rappelle les luttes de la société civile contre la « gouverne » exclusive de la classe politique ; « *citoyenneté active* » qui incite donc les acteurs, les citoyens, à ne pas s'en remettre aux seuls représentants politiques (le vote n'est pas l'unique valeur d'expression de la citoyenneté).

⁷¹² DONZELOT (Jacques), « Le déplacement de la question sociale », in *Le social en question*, pp. 87-95. Voir aussi *supra* le chapitre intitulé « Esprit 98 ».

⁷¹³ *Idem*, p. 90.

⁷¹⁴ GARCIA (Sandrine), « Le lien social ne se décrète pas », in *Le Social en question*, pp. 237-245.

⁷¹⁵ *Idem*, p.241.

⁷¹⁶ *Idem*, p.243.

Joël Roman, quant à lui, quand il souligne paradoxalement que « *dans les conditions actuelles de la démocratie, le citoyen n'a pas pire adversaire que l'individu* », ⁷¹⁷ s'inquiète en réalité du malaise d'une démocratie affaiblie par une crise d'identité et de légitimité. Comment alors, dans un contexte d'exclusion, de déliquescence des liens sociaux, réactiver une conscience et des pratiques citoyennes ? En articulant propose-t-il, l'unité du fait national aux diversités régionales (problème des langues régionales, par exemple), pratiquer une « *démocratie de la reconnaissance* » en ayant recours à une forme de « *politique mixte* », associant l'Etat et la société dans une nouvelle configuration.

Abdelmalek Sayad,⁷¹⁸ pour sa part, considère que la prolifération des « *laissés pour compte* », de tous les « *sans* », dont certains se retrouvent quasiment dans une situation de « *sans Etat* », rend nécessaire une reconstruction philosophique et politique de la citoyenneté : faut-il pour cela, s'interroge-t-il, « *dé-nationaliser et dé-territorialiser la politique* » ? Serait-ce un moyen de franchir un nouveau pas vers « *l'universalisation de la citoyenneté* ? ». L'absence de travail et le dépérissement de l'Etat Social entraînent des répercussions sur « *la qualité de citoyen, sur l'état de la citoyenneté et sur ce qu'il est convenu d'appeler l'identité totale de la personne engagée dans des espaces sociaux multiples, ce qui confère à cette identité une et unique des dimensions, des qualifications distinctes* ». Ainsi, la non reconnaissance des identités séparées et leur fusion, produit une espèce de magma identitaire plutôt confus. Mais, conclut A. Sayad, « *la qualité de citoyen, la valeur (raisonnée) de la citoyenneté gagnent-elles à cet amalgame identitaire ? On peut en douter* » ⁷¹⁹.

De nombreux auteurs, estiment cependant que cette citoyenneté s'exerce déjà, et malgré tout, à travers diverses formes d'organisation sociale. Des contre-pouvoirs revendicatifs et parfois alternatifs obtiennent même parfois, nous l'avons vu, des résultats tangibles (associations de défense des citoyens, des consommateurs, de l'habitat, de l'environnement, etc.).⁷²⁰

Marc'O, metteur en scène et fondateur du Laboratoire d'études pratiques sur le Changement, dans un article intitulé « *à la recherche de la citoyenneté* », ⁷²¹ voit ainsi son émergence dans les activités communicationnelles complexes des différents protagonistes de la cité. C'est dans des Espaces Publics Citoyens qui restent à créer, avec la théâtralité comme forme de communication, que peuvent émerger de

⁷¹⁷ ROMAN (Joël), *La démocratie des individus*, Calmann-Lévy, Paris, 1998, 222 p.

⁷¹⁸SAYAD (Abdelmalek), « Lien social, identité et citoyenneté par temps de crise », in *Le social en question...* pp.107-128.

⁷¹⁹ *Idem*, p.128.

⁷²⁰ Cf. DABITCH (Christophe), Une autre manière de faire de la politique, « Pour des associations « citoyennes » en prise sur le mouvement social », *Le Monde Diplomatique*, juin 1997, p.20.

⁷²¹ Marc'O, article cité note 62.

véritables pratiques culturelles et citoyennes. C'est ainsi, dans cette mise en commun, par la rencontre d'expériences, que se co-construisent la réalité et ses alternatives. La citoyenneté, en train de se faire, est créativité.

René Lenoir, pour sa part, pense que les associations, qui sont « *au cœur de la cité* », enrichissent aussi, par les actions citoyennes qu'elles organisent sous différentes formes (institutionnalisée, représentative, participative, consultative, auto-organisée), la démocratie. Elles permettent de ce fait, « *la recherche de la cohérence culturelle de la petite cité ou de la société* ». Il conclut sa réflexion, en soulignant qu'« *il ne faut pas s'étonner que l'action des mouvements associatifs soit sous-tendue par une recherche anthropologique qui rend à l'homme toute sa dimension* ». ⁷²²

A La Réunion, l'anthropologue Bernard Chérubini estime néanmoins que le rappel de la citoyenneté fait par l'ingénierie sociale, selon une « *logique de projet* » et de « *recours providentiel au réseau associatif local* », entretient « *une certaine confusion entre vie associative et vie réelle, celle par laquelle s'exercerait une citoyenneté réelle* ». Les spécialistes de l'intervention sociale sur les quartiers, en se basant sur leurs propres évaluations, concluent trop souvent à un déficit de citoyenneté. Mais, ils mettent ainsi à mal les « *unités minimales de l'organisation sociale* » des sujets locaux. L'auteur, préconise donc, pour appréhender ces « *unités minimales de citoyenneté* », constitutives de l'identité des individus et des groupes, d'en revenir au classique travail ethnographique. ⁷²³

Ce retour au territoire (encore une notion qu'il conviendrait de définir préalablement à toute intervention sociale) entre parfaitement dans les attendus d'une « *anthropologie de la citoyenneté* », tels que les propose Catherine Neveu ⁷²⁴. Elle estime néanmoins que l'enjeu d'un travail de recherche et d'étude sur la citoyenneté se situe à présent à la jonction entre holisme et individualisme. L'orientation de cette problématique permet en effet de mettre en évidence les lignes de tension qui subsistent toujours, dans les sociétés modernes, entre l'individu et ses modes d'appartenance sociale, non seulement à un groupe sur un territoire restreint, mais aussi, à un niveau de représentation plus général, entre lui et l'Etat-nation. Les représentations et les usages de la citoyenneté varient cependant d'une société à l'autre (France/Pays anglo-saxons, par exemple). La contextualisation, même à l'échelle de l'étude du microcosme, est donc essentielle pour comprendre la vie politique d'une nation. C. Neveu dégage par ailleurs trois champs d'investigation pour cette « *anthropologie de la citoyenneté* » : l'étude des modes de légitimation sociale et politique permet de donner une définition

⁷²² LENOIR (René), « Les associations au cœur de la cité », *Le Monde Diplomatique*, janvier 1999, p.26.

⁷²³ CHERUBINI (Bernard), « La citoyenneté locale : leurre ou paradigme de l'intervention sociale ? » *Séminaire CREAL-CERDASES-CIRCI* du 30 octobre 1998.

⁷²⁴ NEVEU (Catherine), « Anthropologie de la citoyenneté », in *Anthropologie du politique*, Marc ABELES, Henri-Pierre JEUDY, Armand Colin, 1997, pp. 69-90.

de la condition du citoyen, ses droits et ses devoirs, par exemple. Dans ce champ classique de la citoyenneté politique, fondé sur l'appartenance à une communauté juridiquement constituée, c'est l'étude des usages actuels qui importe. Ainsi dans le contexte de l'Etat Providence des moyens d'accès supplémentaires à l'exercice de la citoyenneté sont apparus nécessaires ; « citoyenneté sociale » qui, par exemple, dans le cadre des politiques sociales s'est concrétisée par l'octroi de logements sociaux et le versement de diverses prestations sociales. Saisir comment les citoyens légitiment leur accès à ces ressources nouvelles permet donc de comprendre les rapports qu'ils entretiennent avec l'Etat et avec les autorités locales.

Le second champ de recherche, délimité par C. Neveu, est celui qui consiste à s'intéresser aux autres formes d'identifications collectives ou individuelles (culturelles, ethniques) et à leurs articulations avec la citoyenneté. Il faut en particulier veiller à ne pas confondre nationalité et citoyenneté. Ce transfert de la citoyenneté de la République à la Nation est particulièrement sensible en France métropolitaine au niveau du citoyen ordinaire, mais il correspond aussi à un courant des sciences sociales contemporaines, axé sur la citoyenneté et préoccupé par le thème normatif de l'intégration⁷²⁵. Relativiser l'aspect central de la citoyenneté permet aussi de rendre du relief aux autres modes d'appartenances et d'identification et aux interactions qui s'établissent entre elles. A l'inverse, l'exercice de la citoyenneté (au sens que lui donnèrent les Athéniens) permet à l'individu la remise en jeu de ses modèles d'identification traditionnels (liens du sang, subordination clanique) et de se défaire des liens communautaires (familiaux, lignagers) et pourquoi pas ? j'ajouterai, de ses dépendances serviles ou coloniales... « *la citoyenneté concerne ce refus, ce droit de dire non, d'entrer et de sortir des identités sans être piégé en elles. En ce sens, la citoyenneté est un rôle spécial et non juste une identité parmi les autres...* ».⁷²⁶ A la jonction de ces mouvements inverses peuvent donc être appréhendés, grâce à l'observation des pratiques et des processus réels, les rôles des « groupes intermédiaires ». Ainsi, des recherches entreprises par l'auteur dans des quartiers de Roubaix, montrent qu'un certain nombre de militants associatifs, dont on aurait pu craindre les « *dérives ethniques* », se réapproprient le thème de la citoyenneté au détriment de celui des « *habitants* ». C'est une façon pour eux de refuser une marginalisation sur la base de leurs origines ethniques et de s'opposer à une réduction de leur citoyenneté à une simple dimension locale. Ils affirment ainsi, pour la définition de leur citoyenneté civique, la validité du niveau national et de l'action politique.

⁷²⁵ A ce propos, cf. SCHNAPPER (Dominique), *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, « Bibliothèque des sciences humaines », Ed. Gallimard, 1991 ; SCHNAPPER (D.), *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, « NRF Essais », Ed. Gallimard, 1994 ; SCHNAPPER (D.) (avec la collaboration de Christian BACHELIER), *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Folio actuel, Ed. Gallimard, 2000, 320 p.. Se reporter aussi à l'article de D. SCHNAPPER paru dans *Le Monde* du mercredi 24/06/1998, « La « préférence nationale » contre la République », pp. 1 et 14.

⁷²⁶ A. Van Gusteren (1993) cité par C. Neveu p. 83.

Le dernier champ d'investigation retenu par C. Neveu, et le plus important à ses yeux pour une véritable approche anthropologique de la citoyenneté, est donc celui du territoire. En effet, si la citoyenneté est rôle et représentation, elle est avant tout située dans des lieux, sur des territoires. Elle est « *partage du topos* » relève Bernard Poche, mais aussi, complète Sophie Duchesne, « *partage du pouvoir* », qui permet d' « être *quelqu'un, quelque part* ». ⁷²⁷ Ces lieux de la citoyenneté, idéels et réels, doivent donc être appréhendés en tant que tels, dans le quotidien de leurs occupants. Mais, ils sont aussi des lieux structurés par l'intervention publique (découpage administratif ou électoral, quartiers définis par la Politique de la ville, par les techniciens, etc.). De ces multiples et différents découpages surgissent autant de décalages significatifs. L'appropriation territoriale se construit en outre du côté des usagers selon des légitimités d'ordres différents et parfois opposés et qui peuvent conduire à des dominations, ou à des rejets (droit dominant de l'autochtone, la « *nationité* »). ⁷²⁸ La citoyenneté s'exerçant dans les communautés locales doit donc être ramenée aussi à l'échelle du pays. Cette articulation d'échelles dans des espaces qui sont devenus essentiellement publics (Nation/territoires) permet alors d'accéder à une compréhension anthropologique de la citoyenneté et de resituer ainsi l'individualisme, le citoyen, dans ses relations au politique, à l'Etat. Ce travail d'éclaircissement paraît d'autant plus important que la pensée libérale-individualiste qui occupe aujourd'hui le devant de la scène, présente les thèmes de la démocratie et de l'individu comme des universaux.

16 Ces notions sont-elles opérationnelles pour le travail social ?

Ces trois notions, lien social, solidarité, citoyenneté, sont accordées dans les différents projets d'intervention sociale afin de rendre cohérent le discours sur l'insertion et orienter la lutte contre l'exclusion. Une présentation succincte de ces notions sous différents angles permet néanmoins de pointer les difficultés liées non seulement à leur entendement mais aussi à leur mise en pratique. En particulier leur articulation avec le travail social ne tombe pas sous le sens. Je vais tenter, dans ce sous chapitre, de

⁷²⁷ Cf., B. Poche et S. Duchesne cités par C. Neveu pp. 76, 77, 82 et 85.

POCHE B., « Citoyenneté et représentation de l'appartenance », *Espaces et sociétés*, n°68/1, l'Harmattan, 1992.

DUSCHESNE Sophie, *Citoyenneté à la française. Tensions entre particularisme et universalisme. Analyse d'entretiens « non directifs »*, Thèse de doctorat de Sciences politiques, sous la direction de J. Leca, Institut d'Etudes politiques de Paris, 1994.

Cf. aussi DUSCHESNE Sophie, *Citoyenneté à la française*, Presse de Science Po, Paris, 1997, 330 p.

⁷²⁸ Ce propos me rappelle que dans l'étude diagnostique d'un quartier, anciennement agricole, effectuée par le C.R.E.I.S. et dans laquelle la parole des habitants avait été recueillie, les plus anciennement installés reprochaient aux nouveaux venus, d'être à la fois « étrangers », Rmistes (donc privilégiés), peu scrupuleux des règles civiques élémentaires et même, pour sa fraction la plus jeune, menaçants. Voir *Document intermédiaire* n°2, pp. 79-81. Songeons aussi aux préférences nationale, régionale, municipale... souvent affichées dans ce DOM (*rényonité*).

cerner quelques unes des problématiques que soulèvent ces notions et pousser l'analyse de leur rapport au travail social ; l'objectif étant d'exprimer les perspectives qu'autorisent ou non ces notions en terme de méthodologie et d'éthique pour le travail social. Nous verrons aussi comment ces transformations dynamisent et font évoluer l'identité professionnelle.

16.1 L'assistance comme domination ? La solidarité comme libération ?

Ces trois notions, dans l'approche retenue pour établir l'intervention sociale, sont dépendantes de la notion de proximité et tentent de prendre en considération les situations concrètes de chaque individu. On peut dire que le travail social cherche à miniaturiser et à personnaliser davantage ses interventions. Cette descente au plus près des personnes en difficulté peut être cependant relativisée quand on sait que les effectifs des travailleurs sociaux ou des techniciens stagnent, ou du moins ne se sont pas accrus proportionnellement à la montée en charge des situations précaires. L'appel au bénévolat et le recours à des emplois nouveaux non qualifiés, à des « *intermédiaires* » pas cher payés de l'Etat et des collectivités, montrent bien que malgré l'ampleur des besoins, c'est l'économie qui compte en priorité.

Nombre d'experts en politique sociale justifient d'ailleurs dans un premier temps ces restrictions budgétaires ou ce retrait progressif de la manne étatique par la prise en compte d'une conjoncture économique considérée défavorable pour le social : ampleur de la récession financière, ou si l'on préfère ralentissement ou arrêt de la croissance, conjuguée à une très forte augmentation du nombre de chômeurs et d'exclus. Au début, dans les années 70-80, cette crise est d'ailleurs classiquement décrite selon les termes de l'analyse marxiste, comme étant un de ces phénomènes bouleversant de façon cyclique les forces productrices. « *La crise n'est pas fatale* », est ainsi, à cette époque, un des slogans préférés du PCF. La crise, selon les théoriciens du parti, est voulue par les capitalistes car elle leur profite. Mais elle peut être aussi enrayée, quitte pour cela à « *produire français* » et à commencer à faire souffler sur le territoire national un vent de xénophobie. Le social à la fin de cette décennie subit sur le territoire métropolitain, après une forte croissance, un ralentissement des formations des travailleurs sociaux, mais il conserve globalement les mêmes orientations d'aide, d'assistance et de prévention.⁷²⁹ A La Réunion le rattrapage en terme de structures et de personnels est loin d'être achevé et il se poursuit jusqu'au milieu de la décennie suivante. Cependant, les progrès enregistrés en matière de formation et de structures n'empêchent pas, devant la montée des problèmes de tous ordres, le débordement du personnel et des services⁷³⁰.

⁷²⁹ Cf. « Esprit 72 », p. 47.

⁷³⁰ Cf. Le chapitre 6 « Le service et le travail social à La Réunion » p.141.

Puis, dans un second temps, cette crise est considérée de manière presque consensuelle comme une véritable mutation de société. Elle devient inéluctable et conduit à de profondes transformations. Le mot révolution n'est guère employé (il est passé de mode), sauf peut-être pour vanter les mérites des nouvelles technologies et pour rendre la mesure des effets de la mondialisation en cours. On parle ainsi davantage, à la manière de Max Weber, de « *rationalisation* » pour expliquer ce processus de « *modernisation* » et d'innovation constante ou encore de « *destruction créatrice* » selon la formule quelque peu cynique de Schumpeter.⁷³¹ Pendant ce temps, le nombre des chômeurs croît démesurément ainsi que celui des exclus, des nouveaux pauvres et des précaires. L'Etat convient de l'argument économique qui domine alors toutes les réflexions ; on entre dans « le règne de la pensée unique », et il dit ainsi, ne plus pouvoir fournir, pour répondre à cette masse considérable de personnes en situation de précarité ou de pauvreté, l'aide financière et matérielle de la même manière qu'auparavant : autrement dit, il annonce qu'il n'a plus les moyens de prendre en charge, d'assister certaines catégories de populations, sans trop regarder à la dépense, comme au temps béni des années de croissance.⁷³² Selon cette logique de restriction des coûts, qui est placée, comme dans toute entreprise, sous le sceau de la raison, de la rationalisation, une des arguties avancées consiste entre autres à stigmatiser l'assistance, ou plutôt à tenter de réduire le minimum de solidarité organique, celle que l'Etat social permet toujours d'organiser et de garantir, à une forme d'assistanat, dont sauraient profiter allègrement d'éternels assistés.

A La Réunion ce raisonnement spécieux reçoit un écho particulier.⁷³³ La transformation de ce mauvais genre de mentalité, grâce à la redécouverte des solidarités de proximité et à l'exercice de la citoyenneté locale, devrait ainsi permettre d'en finir avec cet état d'assisté perpétuel que connaît depuis toujours le Réunionnais pauvre et dépendant.

Ce rapport critique à l'assistance en matière sociale est amplifié ici par le fait que l'île de manière globale est soumise en tant que DOM aux directives de l'Etat français. C'est donc aussi dans un contexte de revendication identitaire que se situe ce discours contre des politiques sociales qui sont considérées comme de l'assistanat et qui génèreraient de ce fait une mentalité d'assisté. Cet assujettissement des populations en situation de précarité est même souvent ressenti, même si cela n'est pas dit comme ça, et particulièrement dans les milieux plus favorisés et influents de La Réunion, comme une forme de dépendance aux relents coloniaux et esclavagistes.

⁷³¹ SCHUMPETER (Joseph), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris Payot, 1965 (1^{er} éd., 1942).

⁷³² Nicole QUESTLAUX « Orientations sur le travail social ». Cf. chapitre 4.2.3.1 « Esprit 72 », p.98.

⁷³³ Cf. FIGUERAS (Raymond), *Rapport d'entretien avec le directeur d'un CCAS* (en annexe).

Ces différentes critiques s'appuient donc principalement sur le constat d'un retard important de ce DOM de l'Océan Indien par rapport à ses homologues métropolitains. Le taux de chômage de plus de trois fois supérieur à la moyenne nationale est comparable à celui des zones dites sinistrées de certains départements français. Ce taux reste ici l'indicateur le plus frappant pour marquer le retard et les problèmes socio-économiques et dont on raconte souvent qu'il vont un jour submerger ou enflammer l'île.

Parallèlement et presque paradoxalement, les responsables politiques locaux réclament l'égalité de traitement en ce qui concerne les prestations sociales et les salaires, au risque donc de renforcer ce qu'ils dénoncent comme relevant de l'assistanat, et pour faire bonne mesure, ils revendiquent dernièrement la bi-départementalisation (la Bidép)⁷³⁴ et une loi d'orientation générale qui devraient toutes deux, grâce à un nouvel afflux très important de capitaux et à des mesures spécifiques pour aider les entreprises (finies les charges sociales !), permettre un second départ et favoriser enfin un véritable décollage de l'économie réunionnaise.

Au final pourtant et comme à l'habitude les entreprises semblent mieux servies et assistées que les chômeurs et les salariés. Elles bénéficient des capitaux et des avantages sans aucune condition. Il n'est donc vraiment pas certain qu'elles participent d'elles-mêmes de manière solidaire au « bon » développement de l'île et qu'elles travaillent au profit aussi de tous ceux qui y vivent.

Il est intéressant de rappeler en passant que La Réunion d'avant la départementalisation était une colonie « décentralisée » et largement oubliée : le maigre budget, on l'a vu, était voté en détail par le Conseil général et les pouvoirs du gouverneur s'en trouvaient notablement réduits⁷³⁵. Le social relevait entièrement de ce petit parlement local et des communes. Toutes les œuvres et initiatives privées en dépendaient. Hélas, composé en majorité de gros propriétaires et de notables peu enclins à se soucier des affaires sociales et de la misère de leur peuple, ce pouvoir local n'assistait que très peu ses administrés. Ils étaient délaissés et vivaient pauvrement de leur travail et de différents subsides. Bien peu d'assistés donc à cette époque coloniale

⁷³⁴ L'idée d'une bi-départementalisation, imposée par le PCR et la majorité des élus socialistes, avec l'appui d'un député de droite du Sud, et celui du gouvernement, a généré à La Réunion une coupure très nette entre ses partisans et adversaires politiques, mais aussi au sein de la population : « koup pa nou » (ne nous coupez pas) a été un des slogans majeurs contre cette tentative de passage en force à deux départements. L'idée sous jacente à ce déploiement administratif était de favoriser et de mieux répartir le développement de l'île entre le Nord et le Sud. Mais cette idée a été perçue avant tout dans la population comme une manœuvre politicienne voulant s'imposer sans avis ou contre l'avis de la population. Lors de sa visite en février 2001 Lionel Jospin défend encore *mordicus* cette réforme. Mais, devant le résultat catastrophique des élections municipales de mars 2001 à La Réunion (renversement total de tendance et perte de la majeure partie des fiefs urbains historiques de la gauche), elle est aussitôt passée à la trappe.

⁷³⁵ Cf. « Le service et le travail social à La Réunion » p.141.

mais surtout beaucoup de petits miséreux sur-exploités dans les grandes plantations cannières et les usines sucrières et un sous-développement chronique de l'île et de sa population. L'allégeance aux notables de la commune (en particulier à « Monsieur le Maire ») et la foi en l'église étant les seules façons de recevoir ponctuellement quelque aide matérielle ou spirituelle.

A la départementalisation, l'Etat central, aiguillonné par les forces communistes nationales et locales, a admis progressivement la nécessité d'appliquer la législation française à ce DOM et d'organiser un service sanitaire et social décent. Mesures financières et administratives tant espérées par les populations et les forces progressistes et dont ensuite, il a été convenu de dire qu'elles ne s'intéressaient toujours pas au développement économique et qu'elles ne permettaient pas de traiter le problème social convenablement. Une île assistée par la nation, après avoir été exploitée et enchaînée, mais qui ne parvient toujours pas à se développer par et pour elle-même.

Dernière phase, celle de la décentralisation qui redonne en quelque sorte le pouvoir d'orientation et de décision aux élus et aux administrateurs locaux. Ce retour du pouvoir local avec des moyens politiques et financiers décuplés n'en présente pas moins des aspects inquiétants. Il permet à nombre d'élus et de responsables économiques locaux, sinon de renouer avec leur immuable tradition de domination et de soumission locale, du moins de régenter comme bon leur semble, et souvent de façon peu démocratique, les problèmes de l'île. Les dénonciations dans ce sens faites par les travailleurs sociaux et les autres personnes de manière générale ne se font pas sans raison.

Nouveau problème aussi, qui dans le contexte de l'exclusion et de l'accroissement des transferts financiers pour venir en aide aux chômeurs et précaires, que celui posé par le développement de cette « mentalité d'assisté » et qui gênerait tout projet de développement local auquel songe légitimement chaque responsable et auquel aspirent naturellement nombre de Réunionnais. Crainte que ne se cultive à présent (et depuis un moment et pour combien de temps ?), un nouveau droit à la paresse, une oisiveté porteuse de tous les vices (alcoolisme, drogue, vol, inceste, meurtre...) et, on s'en doute, guère productrice de biens marchands.

Ainsi, la décentralisation conjuguée à la rationalisation conduit chaque élu et responsable local à reprendre sans distinction le discours général d'orientation des politiques sociales qui au niveau de l'Etat politique vise à brider les formes d'assistanat au profit des systèmes de solidarité.

Le discours social des professionnels, comme nous l'indique de manière fort explicite le document du CCAS, cherche à ce que chacun, au plus près de son domicile ou de son activité, devienne capable de « sensibiliser, conscientiser, mobiliser » son proche ou son voisin afin de transmettre aux générations suivantes les « vraies valeurs ». Celles du

travail, en particulier : montrer à la population « *que nous sommes en guerre contre l'inactivisme, l'exclusion sociale, la marginalisation* ». ⁷³⁶ Faire que chacun devienne « *auteur-acteur* » de son propre devenir et de celui des générations futures et qu'il participe, toutes générations confondues, à des projets de développement local qui les sortiront lui et ses concitoyens de ces situations de fatale dépendance.

Cette vision rédemptrice de la solidarité communautaire et du renouveau du lien social et du don s'allie avec une conception particulière de la citoyenneté : « *se sentir concerné par tout ce qui nous entoure et poser des actes en référence à la notion de responsabilité* ». ⁷³⁷ Ce véritable martèlement, des méthodes et des valeurs censées guider l'intervention sociale, devrait permettre, à force d'insistance, de les faire rentrer aussi dans les têtes et les mœurs de nos concitoyens. Cette répétition semble pourtant s'apparenter à une méthode Coué à l'efficacité douteuse.

Les difficultés relevées par le C.R.E.I.S. ou d'autres organismes similaires montrent bien en effet la distance qui s'établit entre les discours des experts et techniciens sociaux et les réalités des populations. Peu de conscientisation et de mobilisation effectives. Devant les désaffections constatées en la matière, il ne faudrait pas cependant, comme ont trop souvent tendance à le faire les associations travaillant dans l'insertion, en déduire que les populations sont fautives et irresponsables. S'est-on déjà demandé si ces orientations à fortes connotations éthiques ont réussi à investir le champ de la démocratie locale et celui des élus ? A quels niveaux et dans quelles sphères de la société trouve-t-on dès à présent l'application de ces conduites sociales ? Ne serait-ce qu'une adresse à la population et encore à ses fractions les plus démunies ? Ou faudrait-il que l'exemple vienne de haut, des étages politiques, financiers, administratifs, des instances de décision, des organismes associatifs, culturels, sportifs, etc. ? Et comment et jusqu'à quel point est-il possible de développer cette culture de la responsabilité et de la citoyenneté locale ? Autant de questions, auxquelles j'apporterai par la suite quelques éléments de réponses. Dans l'immédiat poursuivons.

Il n'est pas ici dans mon intention de rejeter tous les arguments qui mettent en exergue les contradictions que soulèvent les politiques sociales dites d'assistance quand elles ne sont pas corrélées à des mesures en faveur du développement local. L'objet de cette courte réflexion est de situer les discours du travail social à La Réunion dans la mouvance politico-économique et sociale qui les assujettit. En effet, placer les pauvres, mais « assistés », sur la sellette pour justifier un déversement de cette assistance, aide qui pourtant reste nécessaire vu l'état économique désastreux de

⁷³⁶ *Idem*, p. 9.

⁷³⁷ *Idem*, p. 16.

certaines populations, dans une vague et aléatoire notion de solidarité, de similitude *a fortiori*, fait courir le risque de lâcher la proie pour l'ombre.

Primo, les « assistés » ne profitent pas d'un système, ils en utilisent à bon droit et à bon escient toutes les possibilités. A La Réunion des familles entières parviennent à vivre à peu près décemment grâce à ces mesures et mènent une vie sociale qui leur paraît cohérente. Cette assistance n'efface pas inéluctablement leurs vraies valeurs et leurs liens familiaux et sociaux existent et se révèlent à l'aune de leur existence.

Secundo, ce qui leur rend compliquée cette existence et renverse les valeurs traditionnelles (celles que l'on a souvent tendance, la nostalgie aidant, à embellir), ce sont avant tout les grands bouleversements socio-économiques, les mutations technico-financières, et les orientations politiques. C'est seulement à ces niveaux qui se déclinent de haut en bas que l'assistance peut être considérée comme un coût, une dépense devenue superfétatoire.

Selon cet ordre rationnel, tel responsable de la politique de la ville par exemple, dont le travail personnel de formation et de qualification professionnelle a porté sur la participation des habitants, estime aujourd'hui qu'il n'est plus possible pour les associations de solliciter automatiquement, comme elles le font habituellement, les collectivités locales pour le financement de leurs projets de développement. Elles doivent apprendre dorénavant à s'autofinancer en mettant en place des animations ou des activités et en cherchant des sponsors. Au niveau de la débrouille individuelle, qui peut permettre, est-il persuadé, au chômeur de se sortir du lot, il relate aussi volontiers et sans rire, l'exemple de ce petit cireur de chaussures devenu patron et qui maintenant s'enrichit en faisant travailler les autres dans la rue. Système « D » et petit boulot que les pauvres des Amériques ou d'ailleurs pratiquent depuis que leur misère existe et qui est présenté maintenant comme un modèle de réussite individuelle. Comme il est possible de gagner le gros lot au Loto, un chômeur, parmi des millions, peut aussi devenir riche⁷³⁸.

Dans un contexte néolibéral rien n'est plus politiquement correct en effet que de renvoyer à chacun la responsabilité de sa prise en charge économique et sociale. Et dans ce cas, le pauvre incapable ou malchanceux, que l'on pensait devenu métaphoriquement « l'exclu » de cette forme sociétaire, le devient réellement. Société duale dont la tête n'assisterait plus ses membres inférieurs. Pas paralysée pour autant, car elle se meut maintenant en terme de profit beaucoup plus vite qu'auparavant, à l'aide de ses prothèses informatiques et financières.

⁷³⁸ La Réunion est le département où l'on joue le plus aux jeux de hasard organisés par la Française des jeux. Cette île compte de ce fait quelques millionnaires et milliardaires et des millions de perdants. Les sommes ainsi perdues constituent un transfert d'argent conséquent de La Réunion vers la métropole.

Aussi, le travail social s'il reprend à son tour l'accusation contre les mesures assistancielles qui incitent les bénéficiaires à développer des comportements d'assistés composés d'un mélange sulfureux de petits profits, de détournements, d'attentisme, de perte des normes et des repères habituels, ne peut se satisfaire de stigmatiser ainsi ces populations. Surtout, si c'est pour mettre dans la balance de cette opposition, le développement économique local. Il y aurait comme une perversion à invoquer la participation citoyenne pour dissimuler une stratégie purement gestionnaire et politicienne.

16.2 Beaucoup de mots pour de véritables questions

On ressent bien néanmoins, à travers l'analyse des différents documents et argumentaires émis par les responsables experts et techniciens des politiques sociales, et à travers l'observation de leurs différents projets, que ce thème récurrent de l'assistantat comme frein au développement, et que l'on oppose aux valeurs solidaires et citoyennes, autant de valeurs traditionnelles fortes au point de pouvoir soulever à nouveau des montagnes (de retourner la terre et pourquoi pas le ciel ?), que ce thème, mis en déséquilibre sur le fléau de la balance sociale libérale, n'est donc pas aussi commode et simple à déposer qu'il y paraît.

En fait, la méthodologie de l'intervention sociale, qui préconise la participation des habitants pour le développement à leur niveau des solidarités communautaires et le déploiement d'activités de proximité, ne correspond pas, chez les professionnels de l'intervention et du travail social, à un refus systématique de l'apport financier et matériel versé par l'Etat et les collectivités locales en vue d'assister les personnes ou les familles les plus démunies : ils appuient ainsi les revendications qui demandent l'égalisation des prestations sociales, le R.M.I. en particulier.

A noter d'ailleurs que cette allocation d'insertion s'inscrit bien dans une volonté politique de solidarité et que c'est depuis son apparition que ce thème est devenu un véritable repère axiologique de l'intervention sociale.

Mais, c'est aussi depuis que le R.M.I. est versé que la politique d'assistance est le plus décriée à La Réunion. Paradoxe qui fait qu'une nouvelle mesure considérée comme relevant de la solidarité risque d'être perçue ou ressentie comme une banale et néfaste assistance.

En tout cas, pense-t-on dans les sphères politique et professionnelle, il ne faut plus qu'elle reste en l'état, telle que les populations la reçoivent de manière passive ou si peu créatrice. Il s'agit, pour entrer en conformité avec les nouvelles orientations de politique sociale, et éviter toute confusion quant à l'essence même du R.M.I., de mettre en place tout un schéma d'organisation et une conceptualisation qui favorisent le développement des nouvelles pratiques sociales : proximité, solidarité, lien social, citoyenneté, partenariat, développement local... litanie de vocables ou véritable

doxologie pour louer les bienfaits ou les espoirs placés dans cette forme moderne de pragmatisme social.

Cette mesure de solidarité nationale, répétons-le, procure néanmoins un regain de vigilance locale contre l'assistanat. Cette rhétorique, contre le risque d'inertie ou de parasitisme qui guette l'allocataire, reste d'ailleurs assez conforme à l'esprit même de la loi sur le R.M.I., lequel stipule que son bénéficiaire a le droit mais aussi l'obligation d'établir un contrat d'insertion. Subtilité des légistes qui, bien que représentant un engagement de la part de l'Etat et des collectivités pour l'accompagnement du « Rmiste », n'enlève en rien à l'idée que celui-ci reste dépendant, pour son allocation et à cause d'elle, des obligations, même si elles ne sont qu'autobiographiques, fixées avec le technicien social ou l'agent de la C.L.I..

Dans un contexte de non emploi pour des personnes souvent hors qualification, il paraît donc quelque peu inopportun de crier haro sur l'assistance et de stigmatiser ainsi la personne dont l'existence en dépend. Difficile aussi dans ce cas d'exiger à tout prix des obligations de citoyenneté ou de faire à tout propos des leçons de morale ou de civisme.

Pourtant, les travailleurs sociaux, techniciens du C.R.E.I.S. et des C.L.I., et même les agents des CCAS ou de la politique de la ville, tout en arguant dans leurs exposés officiels des effets désastreux de l'assistance sur les mentalités, ce qui leur permet de manière opportune de défendre une théorie de l'implication des populations pour des projets qu'ils concoctent plus ou moins en accord avec elles, admettent encore les tendances de ces populations à profiter pleinement de leurs droits et prestations.

Il n'est pas encore question pour eux de soumettre ces droits à des devoirs. Ils refusent la plupart du temps de jouer le rôle de contrôleur. Ce qu'ils souhaitent depuis toujours c'est que leur travail n'aboutisse plus à renforcer des attitudes attentistes et quémandeuses qui ne débouchent finalement que sur davantage de dépendance vis à vis des services sociaux. Ils souhaitent, maintenant que les directives semblent les encourager dans ce sens, donner à leurs interventions toute la pertinence que la proximité et la compréhension du terrain permettent d'établir.

Ils se disent ainsi être attentifs à la parole qui émane des habitants et souhaitent après avoir effectué des enquêtes auprès d'eux répondre à leurs attentes en proposant les projets communautaires idoines. Projets individuels limités le plus souvent à la rénovation de la case ou à la prise en considération d'un problème de santé ou lié à l'éducation des enfants ; projets collectifs d'animation dans le quartier ou d'entretien, de découverte, de réhabilitation de son environnement ; projets d'activités occupationnelles... mais peu de projets réels de développement d'activités et d'emplois qui permettraient à ces populations de sortir des circuits fermés de l'exclusion et de l'insertion.

D'ailleurs comment pourraient-ils, ces techniciens sociaux faire mieux que l'entrepreneur libéral ? Rares sont donc les projets qui aboutissent à réinsérer les chômeurs dans des emplois non précaires, rares sont les expérimentations qui débouchent sur un développement d'activités localisées et pérennes. Les projets se suivent et se poursuivent au rythme des subventions et des protocoles. Dès qu'ils sont achevés, les problèmes resurgissent, pour peu qu'ils aient été un moment oubliés.

Les travailleurs sociaux et les techniciens ne sont d'ailleurs pas dupes (l'ont-ils jamais été ?) de ce relatif échec de leur mission. Ils travaillent ou interviennent de façon permanente dans une configuration de l'échec, là justement où se découvrent, comme autant de petites veines, les fines et fragiles limites de ce qui est encore acceptable pour la société et l'individu. Leur tâche est donc souvent d'éviter que celui-ci ne sombre dans le socialement inacceptable (qu'il dépasse les limites, ne se taillade les veines ou « attrape la haine »). Une gestion ardue de l'équilibre précaire.

Le rappel des formes communautaires de solidarité ne peut ainsi correspondre dans l'esprit des travailleurs et des techniciens sociaux à une régression des droits sociaux sous couvert d'une espèce de volonté ou envie de *come back* des valeurs traditionnelles, d'un calcul hypothétique mais toujours espéré de la reprise d'une entraide de proximité entre cousins, voisins ou copains. Faux débat dont on perçoit dans l'énoncé le bégaiement et les risques. Les solidarités changent mais ne disparaissent pas vraiment⁷³⁹.

En outre, les réduire à la cellule familiale ou au quartier non seulement occulte la réalité multiple des liens qui s'y perpétuent ou qui s'élaborent mais aussi empêche, grâce à cette lapalissade entendue, une vision élargie et innovante des exigences de solidarité.

Ces notions de solidarité et de lien social mais aussi de citoyenneté doivent donc être appréhendées dans toute leur profondeur et sous tous leurs aspects. L'enjeu de ces débats de l'intervention ou du travail social ne peut se situer entre plus ou moins d'Etat. Il s'agit de lier les formes étatiques, organiques et les diverses formes communautaires de solidarité dans des réseaux d'aides et de pratiques alternatives et progressistes. La défense de l'Etat social doit aussi rester l'un des soucis primordial des travailleurs sociaux. Les nouvelles notions emblématiques de l'intervention sociale ne peuvent servir à cautionner une espèce molle et insidieuse de coup d'Etat néolibéral.

On se souvient que des alternatives à l'assistance en terme de solidarité et de contrat avaient été formulées en France à l'origine par une bourgeoisie révolutionnaire. Mais, parvenue à ses fins, les idéaux sociaux de fraternité, d'égalité, de liberté, et le pain aussi, pour lesquels le peuple s'était battu, ont rapidement été mis à l'encan par une

⁷³⁹ Cf. *infra* « Les nouvelles solidarités » p.68.

bourgeoisie parvenue et attentive à réserver les libertés nouvellement conquises à son principal, sinon unique, usage et profit. A peine au pouvoir, tout en se libérant des contraintes et des règles corporatistes (loi Le Chapelier de 1791), elle se désiste des questions sociales et les laisse au bon vouloir des œuvres charitables et philanthropiques. Il faudra un nouveau printemps révolutionnaire pour que des réalisations sociales, inspirées par des idéaux républicains et démocratiques, deviennent un bref instant effectives, avant d'être brutalement écrasées, et pas moins de deux guerres mondiales pour qu'enfin l'Etat s'investisse dans le social.⁷⁴⁰ Ces notions, devenues à force de sacrifices de véritables valeurs sociales, reniées par les gouvernements bourgeois et capitalistes des différentes époques de l'ère industrielle, sont pourtant encore en grande partie délaissées par l'Etat social centralisateur et jacobin des trente années d'après guerre.

Aujourd'hui, on a parfois l'impression de se retrouver dans un mauvais *remake* légèrement modifié de ces atermoiements libéraux. Destruction de l'Etat social, des lois et règlements du travail et du social, le tout argumenté par une rhétorique de la liberté individuelle quasi organique (génétique de plus en plus) et qui serait la seule apte et légitime pour gagner le *struggle for life*. Monde sélectif, vision darwinienne de l'évolution de l'espèce humaine et du marché, qui relègue, selon une logique individualiste identique, le travail social à la défense d'un territoire et de ses valeurs.

Sauf que dans le cas présent, sans Etat soucieux d'équilibre et de développement du social, les citoyens (travailleurs ou chômeurs), risquent de se trouver rapidement en situation de désavantage total et de devoir rester le plus souvent sur la touche.

16.3 Des perspectives sociales

16.3.1 Pratiques idéales

En même temps ces notions conservent leur potentiel révolutionnaire. Si elles sont reprises avec une volonté de progrès social, elles permettent d'envisager un renouveau extrêmement intéressant non seulement des pratiques des professionnels du social mais aussi de la société civile et politique de manière globale.

Ainsi, les idées de participation citoyenne, de solidarité et de lien social, si elle s'appliquent de manière adéquate aux lieux de vie concernés, peuvent devenir crédibles et opérationnelles. Elles permettent aux populations et aux techniciens ou travailleurs sociaux de formuler des attentes et de se lancer en commun et en concertation dans des projets innovants et socialement structurants.

⁷⁴⁰ Cf. *infra*, « Quand le social rejoint la question sociale », p.77.

Pour parvenir à cet idéal de production sociale dans lequel chaque individu deviendrait auteur et acteur de projets personnels ou collectifs, il faut pouvoir développer des formes encore inédites de pratiques sociales.

Les professionnels du social ne sont d'ailleurs sans doute pas toujours les mieux placés pour innover en la matière. Ils sont situés entre deux mondes, celui de leur mission professionnelle définie au niveau gouvernemental et déclinée localement, et celui des attentes sociales, celles qui émergent des débats sur les questions sociales mais aussi qui fument des activités et des « construits » des diverses formes de regroupements sociaux (associations, mouvements revendicatifs, expériences alternatives, « mondes sociaux », etc.)⁷⁴¹.

Il n'est pas certain, comme le suggère Michel Autès,⁷⁴² que cette position médiane entre deux formes paradoxales de l'appréhension du social, ne favorise à elle seule une franche et dynamique implication des travailleurs ou techniciens sociaux dans le travail de ces questions. C'est davantage leur intérêt général pour la cause sociale et leur envie ou leur besoin de lutter pour davantage de justice et d'égalité sociale, leur propension au don, qui les poussent le plus souvent, non seulement à agir professionnellement car ils sont payés au minimum pour cela, mais aussi à réagir, c'est-à-dire à tenter de comprendre et de participer, aussi en tant que citoyens, à la question du social et de ses évolutions. Ils seraient d'ailleurs bien inspirés s'ils pouvaient observer et tirer enseignement de ces mondes sociaux en phase de réaction et de création.

En outre, cet engagement auprès des populations ou des individus en situation de précarité pose la question du pouvoir des travailleurs, techniciens et experts sociaux et de leur légitimité à intervenir.

Il paraît donc opportun de continuer à questionner les légitimités anciennes et de tenter d'en dégager de nouvelles mais non pas essentiellement selon un consensus régulateur et fonctionnel comme le propose Hélène Hatzfeld⁷⁴³ mais aussi de manière critique et parfois rebelle. En particulier, le modèle de l'entreprise libérale ne peut se muer en parangon du travail social : l'articulation des logiques économiques, sociales et politiques, de ces trois « impensés » du travail social, ne signifie pas qu'il faille s'en remettre à leurs états de faits.

Pousser donc les trois notions que nous avons retenues jusque dans leurs fondements ultimes donne un sens bien différent de celui défendu par des promoteurs en recherche de légitimité d'un modèle social néolibéral. Les ajustements passent certes

⁷⁴¹ Cf. BOUVIER (Pierre), *La socio-anthropologie*, op. cité.

⁷⁴² *Les Paradoxes du travail social...*

⁷⁴³ *Construire de nouvelles légitimités en travail social*

par le débat démocratique mais les légitimités de chacun ne devraient pas être données ou acquises une fois pour toutes. Il s'agit, dans un jeu citoyen actif, de pouvoir remettre en question ces légitimités ou pour le moins d'apprendre à les partager.

Un des moyens de percevoir les interactions entre professionnels et populations est bien comme le préconise, par exemple le C.R.E.I.S., de permettre à ces dernières de participer pleinement à l'évaluation des interventions et des entreprises sociales. Donner les moyens (en temps, en formation, en information, etc.) pour qu'elles puissent intervenir en tant que véritable partenaire dans la conception, le suivi et l'évaluation des projets, serait un gage que la démocratie et la solidarité n'en restent pas aux grands principes législatifs et politiques, qu'elles ne demeurent pas claquemurées dans les couloirs et les isolements, mais descendent bien au niveau de la rue de manière opérationnelle. Cette mise en participation, non plus des seuls spécialistes, mais de l'ensemble des intéressés, suppose des réformes sociales qui relèvent pour l'essentiel d'une volonté politique.

Derrière ces notions tout un autre projet de société peut être rêvé.

Cette part d'utopie s'est d'ailleurs mise en marche quelque part dans le monde. Le premier Forum social mondial qui s'est tenu à Porto Alegre au Brésil du 25 au 30 janvier 2001, au moment même où se tenait à Davos en Suisse le Forum économique mondial, et le succès incontestable qu'il a rencontré, ouvre ainsi des perspectives intéressantes et permet quelques espérances pour contrer et inverser le courant socialement ravageur de la mondialisation libérale.

Rappelons que cette capitale de l'Etat de Rio Grande do Sul fait figure de laboratoire social : depuis une douzaine d'années cette ville, gouvernée par une coalition de gauche conduite par le Parti des Travailleurs, connaît un spectaculaire développement de ses infrastructures et de ses services municipaux et sociaux (habitat et logement social, transport en commun, voirie et gestion des déchets, protection de l'environnement, services de santé, éducation scolaire et culturelle, sécurité, etc.).

Ces réalisations semblent satisfaire la majorité de la population (63% des voix pour le candidat du PT aux dernières élections municipales d'octobre 2000). Une des clefs de cette réussite est la pratique du budget participatif : les habitants de chaque quartier ont le droit et les moyens de délibérer démocratiquement des priorités pour l'utilisation des fonds municipaux et la possibilité de suivre l'avancement et la gestion des travaux.⁷⁴⁴

⁷⁴⁴ Pour connaître et suivre cette expérimentation sociale, voir en particulier, Bernard CASSEN, « la Démocratie participative à Porto Alegre », *Le Monde diplomatique*, août 1998, et RAMONET (Ignacio), « Porto Alegre », *Le Monde diplomatique*, janvier 2001. Cf. aussi BENASSAYAG (Miguel) et SZTULWARK (Diego), *Du contre-pouvoir*, La Découverte, Paris, 2000. Consulter aussi le site Internet www.forumsocialmundial.org.br

En France, s'inspirant des anciennes traditions de l'économie sociale, déjà présentes au Moyen Age (sous la forme de guildes, confréries, jurandes, corporations et compagnonnages) et qui se sont ensuite développées au début du XIX^e siècle (socialisme utopique de Saint Simon ; phalanstère de Charles Fourier ; Pierre Proudhon initiateur du système mutualiste ; Louis Blanc promoteur des coopératives ; le christianisme social de Le Play et Armand de Melun, etc.) par l'intermédiaire d'entreprises mutualistes et coopératives, tout un pan actuel de ce que l'on appelle le « tiers-secteur » se renouvelle à travers des expériences d'économie solidaire (associations intermédiaires, entreprises d'insertion, régies de quartier, Sociétés coopératives de production « SCOP », etc.).

Cependant, malgré la création d'un secrétariat d'Etat à l'économie sociale et solidaire, ce secteur mal identifié et financé à 60% par l'Etat, est fragilisé par les directives européennes favorables au libéralisme et par la réticence de nombre de ses responsables à s'investir, malgré les idéaux humanitaires proclamés, dans des entreprises radicalement sociales, alternatives et réfractaires à l'emprise absolue des marchés⁷⁴⁵.

A La Réunion, le Groupe de Chômeurs Actifs n'attend pas les financements officiels pour organiser des actions de solidarité citoyenne. Il s'active, dans la mesure de ses moyens et indépendamment de tout dispositif public, pour fournir du travail et un hébergement aux personnes les plus en difficulté. Ainsi, dans le Sud de l'île, met-il en exploitation agricole un grand terrain dans les Hauts et ouvre-t-il quelques villas d'accueil provisoire. Ce groupe de chômeurs se montre très volontariste dans son aspiration à lutter contre les tendances à l'assistanat ; système social qui, selon son analyse, réduit le petit créole à la dépendance et à l'oisiveté.

Le Comité de Lutte contre l'Exclusion (CLE), quant à lui, se place directement au niveau politique. Sous la conduite de son président (dynamique, virulent et médiatique), il dénonce les politiques sociales et leur application locale qui de fait excluent les chômeurs de l'emploi et de l'égalité de traitement auxquels ils auraient droit en tant que citoyens français. Il revendique aussi le droit de ces chômeurs à être représentés dans les instances décisionnelles et à tous les échelons des dispositifs sociaux. Ainsi, après maintes luttes et démarches, le CLE est-il maintenant présent dans le Conseil d'Administration de l'A.D.I. Mais cette représentation, aux dires même du président du CLE, reste toute à fait symbolique, car une seule voix ne permet guère d'influer sur les décisions ou de les contrecarrer.

⁷⁴⁵ MOTCHANE (Jean-Loup), « Alibis ou solutions de rechange au libéralisme. Ces territoires méconnus de l'économie sociale et solidaire », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2000, pp. 4-5.

DEFOURMY (Jacques), FAVREAU (Louis) et LAVILLE (Jean-Louis) (sous la direction), *Insertion et nouvelle économie sociale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998.

Enfin, le président du CLE aimerait fonder un Mouvement Social Réunionnais inspiré des mouvements anti-mondialisation. Alors, la participation des populations ne resterait plus seulement un principe déclaratif de bonnes intentions mais pourrait devenir effective.

Les acteurs du travail social peuvent donc sans scrupule inscrire eux aussi leurs réflexions et leurs interventions dans cette opposition aux normes marchandes et antisociales que tentent de leur insuffler, sous couvert de libéralisation et d'individualisation, nombre de leurs conseillers officiels.

La remise à plat et en question des grands courants théoriques contemporains de l'aire des systèmes et des explications totalisantes a permis la libération de la notion d'individu. Mais ces avancées conceptuelles se produisent encore trop souvent, ou sont récupérées par les penseurs séduits par le tout libéral, au détriment de la notion du social en tant que collectif ou plutôt comme coalescence des énergies et des valeurs individuelles. Ces explications et révisions des schémas de pensée globalisants s'appuient pourtant sur des auteurs et chercheurs dont l'éthique reste cependant incontestablement sociale (Weber, Arendt, Ricœur, Habermas, etc.).

Etrange coïncidence qui fait que simultanément cet intérêt social renouvelé pour l'individu et sa liberté profite à la mise en forme théorique du libéralisme dans tous les domaines. Autre système politique et économique qui finalement se singularise, comme ses homologues collectivistes, par une oppression des individus les plus démunis.

Inversement, dans un réflexe de défense des valeurs sociales et de la démocratie, et aussi à travers une volonté de lutte contre les exclusions et les injustices, les citoyens engagés pour une reconstruction des rapports sociaux, expérimentent à travers leurs pratiques une synthèse de l'individu et du collectif. C'est bien à la confluence de l'individuel et du social que peut aussi s'interpréter aujourd'hui le travail social.

La conduite de ces grands principes dans la réalité de l'intervention et du travail social n'est cependant pas aisée.

Revenons donc un instant, avant de poursuivre sur de possibles réalisations pour le travail social, sur l'implication des populations dans les projets de changement, en particulier sur cette idée, souvent rappelée par le C.R.E.I.S., de l'établissement de procédures d'évaluation par les habitants, afin de leur permettre d'être jusqu'au bout des acteurs de la cité.

L'évaluation par les habitants concernés des pratiques et des projets des travailleurs sociaux et de leurs organismes serait, dans une forme idéale, un progrès pour la démocratie et l'expression de la citoyenneté. Cette conception ouverte et non privatisée de l'exercice d'une profession sociale mériterait donc d'être examinée plus

longuement et sérieusement qu'il ne le sera fait ici (je reviendrai sur cette idée dans le dernier chapitre de ce travail).

Cependant, il est certain que cette proposition si elle devenait un jour effective, constituerait un bouleversement extraordinaire dans la tradition politique et professionnelle. D'une part, elle suppose pour son application qu'en amont les habitants soient réellement consultés et participent dès le début à la définition des priorités d'intervention et à leur réalisation, sans qu'il y ait aucun diktat préalable des acteurs institutionnels. Cette réforme passe en outre en aval par une transformation des mentalités professionnelles qui ne peut se faire qu'après de nombreuses expérimentations et autant de sessions de formation, mais aussi par une volonté et des capacités pour les intéressés de se mobiliser individuellement pour des projets d'ampleur collective. L'apprentissage de cette démocratie participative ne se faisant là aussi que dans l'expérimentation.

Le développement de pratiques réellement participatives ne peut s'opérer par ailleurs sans de profondes modifications des modes de décision et de gestion des organismes responsables. Ces transformations des structures, des circuits organisationnels et financiers, relèvent encore une fois et avant tout d'une volonté politique. Conduite jusque dans ses aboutissements les plus inattendus, cette faculté donnée aux populations de s'exprimer et de décider des opérations du social pourrait mener à réviser totalement les institutions.

En suivant la ligne de pensée un tantinet provocatrice de C. Castoriadis, l'élection ou la réélection des spécialistes de l'intervention et du travail social, sur un territoire ou un espace social défini, ne pourrait être garantie que par leur capacité à satisfaire, dans les limites imparties, les opinions et les projets des populations concernées. Les élus, ceux de la politique, quant à eux, seraient tirés au sort parmi les citoyens candidats.

Délire utopique ou amorce d'une profonde remise en forme, le recours à une citoyenneté pleine et entière mérite aussi que l'on porte attention aux dérives populistes et démagogiques.

16.3.2 L'idéal pratique

Mais, loin de cette inversion consommée, bien en deçà de cette cité d'utopie, il paraît dès à présent possible d'influer sur les modes pratiques du travail social.

Les techniciens sociaux du C.R.E.I.S., parmi d'autres professionnels, s'efforcent déjà pour guider leur travail quotidien de prendre en considération, comme autant de repères d'action ou de paramètres d'évaluation, ces notions emblématiques. Mais, coincés entre le protocole administratif et financier (imposé de façon plus ou moins rigide par les commanditaires) et la complexité d'une méthodologie participative, ils modèrent le plus souvent leur ambition philosophique. Un décalage s'opère entre le

mode discursif et l'activité concrète sans qu'ils trouvent les moyens ou les capacités d'en réduire les effets débilants.

D'ailleurs dans cette confrontation à la réalité ils ne sont pas les seuls à subir les échecs d'une moindre participation des habitants. D'autres professionnels du social, mais aussi de la politique, constatent leur difficulté à les mobiliser de manière régulière.

En revanche, sur certains quartiers spécifiques des observateurs estiment le bilan des interventions sociales globalement positif.

Ainsi dans la ville du Port à La Réunion, selon D. Bechmann (Université de Paris VIII) et A. Moreau (chef de projet contrat ville du Port)⁷⁴⁶, les « agents de développement » (ainsi nommés volontairement pour accentuer leur différence avec les « travailleurs sociaux », la plupart étant néanmoins de formation travailleur social « classique », dont certains curieusement sont issus de l'A.P.R.E.S.) se différencient à travers leurs approches et leurs pratiques des autres catégories de travailleurs sociaux, de ceux qui restent coincés dans le carcan des légitimités administratives.

Pris ainsi, ces derniers ne veulent ou ne parviennent pas à s'engager dans des pratiques différentes de celles que leur impose leur bureaucratie ou leur institution : actions normalisatrices, isolement par rapport au politique, peu de partenariat, logique de compétence et non de projet, travail individuel avec mise à l'écart de l'usager, logique de contrôle, etc.. Bref, tout cela parce qu'ils considèreraient encore leur clientèle comme relevant d'un statut d'assisté, assignée dans une situation de demandeur.

A l'inverse, les modes d'intervention et les disponibilités de l'équipe professionnelle de l'association Pass'Port, celle des agents de développement, semblent permettre à la citoyenneté de s'exercer de manière satisfaisante, à partir des liens territoriaux et de l'expérience commune (l'équipe s'inspire dans ses pratiques des théories de Ivan Illich et de Paolo Freire, ou comment agir avec les opprimés ?).

La ville du Port, fief historique du PCR, a une histoire sociale ancienne et chargée et il y existe une préoccupation politique constante pour les affaires sociales. Est-ce ce contexte favorable qui expliquerait la tournure plus positive des interventions sociales ou le bilan est-il finalement trop sympathisant ?

En tout cas, la relative désaffection que l'on peut observer dans d'autres secteurs s'explique en partie par l'absence de convergence de tous les acteurs concernés par le travail social. Il n'existe pas actuellement un consensus sérieux et opérationnel autour de ces questions. En particulier, aucune directive qualifiée et stable ni sérieuse

⁷⁴⁶ BECHMANN (Dan) et MOREAU (Alain), « A La Réunion, une dynamique communautaire », *Informations sociales* « DOM regards croisés », n° 69, pp. 76-81.

compétence politique n'autorise ni n'aide les techniciens sociaux à mobiliser activement les populations sur des projets de société ou de développement social.

L'aval des élus locaux est indispensable pour démarrer la plupart des projets et leur pouvoir de contrôle permet de censurer toute initiative qu'ils estiment inopportune. Les orientations varient d'ailleurs au gré des changements politiques. A ce propos lors de l'assemblée générale du C.R.E.I.S. en 2001, un ancien élu du Conseil Général intervient pour dénoncer cette propension des élus à toujours se méfier des associations professionnelles. La confiance dans les autres ne semble pas, d'après cet élu, faire partie de la culture politique de l'île.

Les professionnels ne peuvent donc espérer un appui efficace et sans parti pris des institutions et collectivités locales. L'incontournable pression des organismes financeurs est aussi une marge de restriction des capacités innovantes.

Le jeu de la démocratie voudrait pourtant que les populations soient en priorité concernées et sollicitées afin d'élaborer et évaluer les entreprises des spécialistes. Une réelle volonté participative pourrait permettre cette entrée des citoyens dans la gestion politique, technique et financière des interventions sociales.

Devant les carences et les absences trop souvent dénoncées comme relevant de l'irresponsabilité populaire, on peut légitimement s'interroger pour savoir, si les discours sur la prise en compte du lieu et de ses habitants se résument à une délégation ou pire à une relégation du travail du social. Car si l'on applique un minimum les préceptes de la citoyenneté il faut pouvoir garantir, à tous les niveaux décisionnels, aux identités locales et aux techniciens chargés de la dynamiser, une liberté d'entreprendre.

Reste à définir l'ensemble des procédures qui permettrait cette expression démocratique.

□ Exemple de la méthodologie du projet

Prenons, pour illustrer les implications possibles d'une intervention sociale citoyenne, l'exemple de la méthodologie du projet telle qu'elle pourrait, dans ce sens, être développée.

La phase diagnostique, qui ramène en principe le technicien social au niveau du contexte local (de ses espaces socio-économiques et anthropologiques, de son histoire, etc.), doit, si elle veut correspondre à une réelle prise en compte de ce contexte, conduire le technicien à se départir de toute idée préconçue et l'habituer ainsi à se mettre à l'écoute des habitants du lieu.

L'intervenant social ou son équipe ne peut donc, au cours de cette enquête de terrain, convenir d'avance qu'il n'existe pas une vie sociale cohérente ou qu'il faudrait

bouleverser cette dernière sous prétexte d'uniformité ou de normalisation sociale. Sa position en tant que « chercheur », même à titre provisoire, l'incite à se maintenir à hauteur de ses interlocuteurs et non en surplomb de ceux-ci.

Cette parole une fois recueillie, du moins les éléments considérés comme pertinents par rapport au projet de développement, sont ensuite réinterprétés par les professionnels. Ce recueil et cette analyse permettent l'évaluation des demandes et de la faisabilité des projets. Au cours de cette phase première, l'opportunité de tel ou tel projet de développement émerge ainsi progressivement de la parole des habitants qui participent.

Cette étude préalable pourrait donc prendre, même *a minima*, la tournure d'un débat citoyen sur le quartier. Elle doit par ailleurs veiller à ne pas passer uniquement par le filtre sélectif des associations. L'élaboration d'un projet peut en outre s'appuyer sur une mobilisation déjà existante de certains groupes d'habitants, par exemple autour de la contestation de tel mode de développement ou pour l'aspiration à tel autre projet de vie.

Une des méthodes primordiales de cette phase diagnostique pourrait ainsi renouer avec les traditions de ces espaces essentiels ouverts par les démocraties antiques que sont le *forum* et l'*agora* ou encore rappeler les tractations coutumières se tenant autrefois en Afrique sous l'arbre à palabre.

Encore une fois, cet apprentissage à la vie démocratique et à la citoyenneté, impliquant les individus dans leur collectivité sociale, nécessite du temps et des moyens. Il relève d'une volonté politique. Il est partie intégrante et normale de tout processus d'insertion à un mode de participation et de responsabilisation sociale. C'est une culture.

Cet appel à la citoyenneté sous forme de participation des habitants doit être poursuivi tout au long de la conduite du projet. L'expert social, qu'il soit ingénieur, technicien ou simple travailleur, est alors amené à comprendre que son projet de développement, en tant qu'objet externe et nouveau, volontairement introduit dans un espace social déjà existant, provoque des transformations de ce milieu, mais que simultanément, cet objet-projet est sujet à modification de la part du milieu auquel il s'adresse⁷⁴⁷. Aussi le projet, initialement prévu sur le papier, doit-il pouvoir être considéré comme étant évolutif en fonction des logiques et des comportements que sa mise en application provoque.

En outre, les différentes réactions et interactions qui se produisent, ainsi que les groupes sociaux susceptibles de les émettre, varient d'un projet à l'autre et d'un espace

⁷⁴⁷ Cf. OLIVIER DE SARDAN, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du développement*, Apad-Karthala, L'Harmattan, 1997.

social à l'autre. Il faut donc que l'intervenant soit en mesure, pour tout projet, de saisir les enjeux et les conflits locaux qui se jouent autour de lui et de savoir précisément définir les groupes stratégiques (y compris au niveau professionnel) qui se créent ponctuellement face à un problème donné. Dans ce cas encore, l'observation et une compréhension de l'intérieur sont primordiales.

Cette méthodologie du projet induit aussi, au delà de la capacité de révision et du pouvoir de flexibilité du projet, la possibilité d'admettre à terme son détournement partiel ou total par les utilisateurs. Cette emprise sociale du projet, son accaparement, voire son développement imprévisible, faisant alors partie intégrante et acceptable de son évaluation. C'est ainsi que la valeur citoyenne du projet peut être mesurée à l'aune du sentiment d'appartenance et d'appropriation de ce projet par les habitants.

Cette mise à distance méthodologique du concepteur et de l'opérateur social par rapport au projet, donne, si elle représente aussi une véritable orientation déontologique, un sens concret aux notions polysémiques de solidarité et de citoyenneté. On peut dire alors que l'intervenant social de terrain devient un véritable médiateur entre les populations et les experts ou responsables des politiques sociales.

Quant au partenariat, si l'on veut qu'il soit efficace et opérationnel, il ne peut être, comme le soulignent Jean-Louis Laville et Bernard Eme, qu'un partenariat de projet (et non plus seulement un partenariat de concertation). Les travailleurs sociaux favorisent ainsi, à travers l'élaboration d'activités collectives avec les populations concernées, l'inscription de ces dernières dans des réseaux sociaux complémentaires à ceux déjà existants mais qui s'avèrent parfois défaillants (famille, voisinage, etc.)⁷⁴⁸.

Cette priorité donnée à l'action collective entre par ailleurs en cohérence parfaite avec les orientations citoyennes et solidaristes mises en avant par les politiques sociales.

Dans le chapitre final, je vais revenir sur la question des identités professionnelles des travailleurs et intervenants sociaux. Il me semble en effet qu'autour de cette question et de la manière dont elle est traitée, se joue en partie le sort des identités locales. Les principes de solidarité et de citoyenneté ne pouvant trouver par ailleurs une capacité opérationnelle optimale que si cette notion de profession, et donc d'identité professionnelle, est révisée et pourquoi pas remise en question. Ainsi, entre les identités professionnelles et les identités locales, le jeu de la démocratie, pourrait favoriser un rapprochement efficace et bénéfique socialement.

⁷⁴⁸Cf. EME B. et LAVILLE J.-L., « Un Autre Travail Social », *TSA Hebdo*, 5 mai 1995, pp.19-20. Cf. aussi LAVILLE J.-L., *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994.

LA QUESTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Dans cette dernière partie je vais donc réfléchir aux notions d'identité et de profession. Après avoir cerné une définition séparée de chacune de ces notions je vais entreprendre, en relation avec les pratiques professionnelles des techniciens et travailleurs sociaux, une réflexion sur les processus identitaires actuels. Pour le repérage théorique de ces deux notions je me suis référé en particulier aux ouvrages de Claude Dubar⁷⁴⁹. Mais plutôt que d'exposer longuement l'évolution de ces différents concepts je vais les projeter presque aussitôt dans une problématique du changement du social. Celle à laquelle me conduit finalement cette recherche sur les pratiques et les identités professionnelles.

17 Identité

L'identité est un concept mouvant et l'historicité des formes et des théories identitaires montre une variation importante de cette notion. Sans revenir précisément sur chacune d'elles, de manière chronologique, rappelons toutefois que l'appréhension de l'identité s'est toujours située dans un débat entre l'individu et ses modes d'appartenance collectifs⁷⁵⁰.

Pour que ce débat puisse avoir lieu, il a donc fallu qu'apparaisse d'abord la notion de personne, le *cogito*, le Je. Mais cette apparition personnelle n'a pu se produire que grâce aussi à un processus ambivalent de séparation et d'identification à autrui (qu'il soit un ou pluriel).

Ainsi, est-on passé progressivement de la négation de l'individu en tant que tel, car étant considéré comme créature divine, entité finie et non perfectible, à sa reconnaissance partielle en tant que personnage communautaire masqué par des rôles impartis, puis à cette personne sociale possédant des droits et des devoirs et apte à exprimer devant d'autres son intime conviction (le citoyen).

L'accès au « souci de soi » (Foucault) se réalise ainsi selon un lent processus de civilisation du moi (Elias) qui s'accroît et se complexifie à mesure que les formes politiques et sociales se développent (Durkheim) et se rationalisent (Weber) ou se libèrent (Marx).

⁷⁴⁹DUBAR (Claude), *La crise des identités...* DUBAR (Claude), *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles...* DUBAR (Claude) et TRIPIER (Pierre), *Sociologie des professions...*

⁷⁵⁰ Cf. *infra*, « Sociétés et modes d'organisation sociale. », p. 71.

L'individu est donc appréhendé comme un être toujours plus complexifié qui reste dépendant mais aussi qui se réalise à travers de multiples confrontations aux autres. L'identité apparaît comme une remise en question perpétuelle de soi dans ses rapports aux autres.

Dans le rapport ou la relation aux autres, l'individu ne peut pourtant pas être considéré uniquement comme une réflexion personnelle ou une histoire en soi ou pour soi. Il est sans cesse aussi appartenant à autrui et agissant pour autrui.

Ce processus d'émergence de l'identité individuelle se produit ainsi à l'intérieur de formes relationnelles qui, présentées selon la formule dichotomique habituelle, séparent le communautaire du sociétaire⁷⁵¹.

Ainsi, est-il coutume de replacer l'individu dans ses relations de type communautaire qui, de la génération familiale au groupe culturel local, le maintient durablement dans des obligations identitaires précises, codifiées ou réglementées. L'individu dans cette contenance de son identité reste attaché à des formes à la fois aliénantes et protectrices. Il est situé ou plutôt inclus dans un conditionnement identitaire commun. Il ne se distingue d'autrui que par des rôles, des fonctions, des statuts et des pouvoirs particuliers (liés par exemple au sexe, à un ordre, une caste, etc.). D'importantes variations des formes d'appartenance communautaire se déploient dans les différentes cultures ou modes de vie, et l'ethnologie est là pour le rappeler, mais globalement l'individu, le Je, est dominé par le Nous.

Opposée à cette forme, souvent présentée de manière évolutive comme étant trop étroite et restrictive pour l'épanouissement de l'identité individuelle, se développe la forme dite sociétaire. Celle-là permet la sortie de l'individu de sa gangue communautaire et l'autorise à exprimer son individualité face aux autres, parmi des étrangers au cercle de sa propre communauté. Cette mise en rapport, libérée des contraintes traditionnelles, lui laisse le loisir et la possibilité de construire des relations

⁷⁵¹ Le sociologue Charles H. COOLEY (1909) a introduit, dans une perspective fonctionnaliste, la notion de groupe primaire et groupe secondaire. Le groupe primaire est perçu en tant qu'association étroite et durable d'individus qui y mènent une vie personnelle et affective et participent en commun à certaines activités ou travaux (famille, secte, communautés de vie et de production...); le groupe secondaire est considéré, *a contrario*, comme une organisation plus large et relativement plus spécialisée et qui se forme sur une base contractuelle pour atteindre des objectifs communs déterminés (entreprise, administration, parti, etc.). Ces distinctions (par exemple entre groupe familial ou groupe professionnel) rejoignent en partie celles établies par Ferdinand TÖNNIES entre communauté (*Gemeinschaft*) et société (*Gesellschaft*) (Ferdinand TÖNNIES (1887), *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie pure*, tr. Fr., Paris, Retz, CEPL, 1977). Les groupes d'appartenance peuvent être aussi pour l'individu ses groupes de référence qui contiennent et défendent les valeurs, les normes et les modèles de conduite auxquels il s'identifie. A l'inverse, l'individu peut aspirer à d'autres références qu'à celles véhiculées par son ou ses groupes d'appartenance (Robert K. MERTON (1949) *Éléments de théorie et de méthode sociologiques*, tr. fr., Paris, Plon, 1965). Ainsi du colonisé qui cherche à ressembler au colonisateur et du phénomène de « l'acculturation antagoniste » (DEVEREUX (Georges), *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, Paris, Gallimard, 1970).

multiplés, stables ou temporaires, et ainsi de produire une identité singulière. Dans cette forme d'accès sociale, l'individu peut choisir de se maintenir dans un état d'isolement partiel (rarement total) mais plus communément, il préfère s'associer à d'autres. Le Je en tout cas ne dépend plus strictement des Nous ; le Je peut devenir pluriel et les Nous se composer de cette pluralité de Je.

Ce passage du communautaire au sociétaire s'est produit, selon Weber, au prix d'un véritable désenchantement du monde qui d'essence magique et religieuse est devenu un édifice rationnel. Dans le monde occidental, le passeur historique de cette rationalisation, partie d'une éthique de vie et parvenue au capitalisme, étant la version puritaine et ascétique du protestantisme.

L'expression identitaire de l'individu se perfectionne en outre, dans ce passage du rapport communautaire à la relation sociétaire, grâce à un processus de communication et d'échanges élargi à de nombreuses autres personnes considérées individuellement ou en groupes.

La maîtrise de ces interactions, « l'agir communicationnel », représentant selon Georges Herbert Mead⁷⁵² la base de la socialisation. Dans les différentes étapes qui ponctuent cette psycho-socialisation meadienne, l'individu, tout en s'identifiant à des « *autrui significatifs* » (ses parents), s'en démarque (il réinterprète les rôles), puis se conforme (aux règles du jeu) pour enfin, dans une sorte de dédoublement de sa personne, s'identifier à des « *autrui généralisés* », de manière personnelle, active et créative. Cette individualisation, pas toujours aisée à réaliser, garantit selon Mead une bonne socialisation. L'émergence du « *self* », selon cette théorie, est donc créatrice de social. Elle concourt à la production de nouvelles relations sociales en activant, non sans tension pour l'esprit « *Mind* » hérité de la communauté, une sélection choisie de rôles. Ce principe interactif de la construction d'un soi à autrui, fait aussi qu'« *en se socialisant, les individus créent de la société autant qu'ils reproduisent de la communauté* »⁷⁵³.

Cette tension inhérente à tout processus d'identification de l'individu au groupe produit, au cours des âges qui ponctuent l'existence, des ruptures et provoque de véritables crises d'identité personnelle (Erik. H. Erikson)⁷⁵⁴.

Le besoin de reconnaissance de soi par d'autres étant en outre, selon Tzvetan Todorov, l'un des fondements de la nature humaine et une des motivations principales de son existence⁷⁵⁵.

⁷⁵² MEAD (Georges Herbert), *l'Esprit, le soi, la société*, Paris, PUF, 1963 (1^{re} éd., 1933, *Self, Mind and Society*).

⁷⁵³ DUBAR (Claude), *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles...*, p.98.

⁷⁵⁴ ERIKSON (E.H.), *Adolescence et crise. La quête d'identité*, Paris, Flammarion, 1973.

⁷⁵⁵ TODOROV (Tzvetan), *La vie commune. Essai d'anthropologie générale*, Seuil, 1995, 190 p.

Pour Erving Goffman enfin, l'individu, dans ce face à face avec les autres, est avant tout soucieux de la présentation de soi, de l'image qu'il leur renvoie. Dès lors, il agit quotidiennement dans sa vie sociale comme sur une scène de théâtre⁷⁵⁶.

Les processus identitaires ainsi schématiquement présentés peuvent donc être compris comme une progression interactive de l'individu et de la société qui les desserre conjointement de leurs attaches communautaires.

Une version encore plus « progressiste » et récente conçoit l'élaboration identitaire comme relevant d'un phénomène d'individualisation par rapport à des formes d'identification communautaires ou sociétales. Les identités sont ici plurielles en fonction des rôles, des situations, des projets, etc. et l'individu semble prêt d'accéder à une véritable libération identitaire.

Cette dernière version de l'identité personnelle projette le sujet vers une composition jamais achevée de sa subjectivité. Cependant, elle n'est pas égocentrique : elle privilégie la construction avec d'autres d'une identité pour soi, donc à la fois réflexive et narrative (biographique et fictionnelle) ; elle situe en outre la relation sociale à l'autre dans un principe éthique de réciprocité et de justice (Ricoeur)⁷⁵⁷. Claude Dubar dans son ouvrage sur « la crise des identités » propose une interprétation dans ce sens de la mutation en cours des formes d'identification.

Je vais revenir, dans ce cadre et à la lumière de mes propres expériences de recherche, sur les mutations qui affectent l'identité professionnelle des travailleurs sociaux. Au préalable, il convient encore d'apporter quelques précisions sur la notion de profession.

18 La notion de profession

« Le travail social est-il une profession ? ». Non, répond au début du XIX^e siècle, le sociologue américain Flexner⁷⁵⁸ qui, à la recherche d'une définition canonique de la « profession », considère que seuls le droit et la médecine, les techniques de l'ingénieur et la pratique des arts (et dans une moindre mesure le clergé et l'armée), peuvent alors prétendre à cette appellation.

Selon de nombreux auteurs, les travailleurs sociaux ne constituent pas une profession au sens anglo-saxon *professional*, terme qui souligne l'exercice libéral d'une profession et qui implique, selon cette définition classique, un corpus de connaissances de niveau

⁷⁵⁶ GOFFMAN (Erving), *La mise en scène de la vie quotidienne*, trad. Ed. de Minuit, 1974 (1^{re} éd., 1968).

⁷⁵⁷ RICOEUR (Paul), *Soi-même comme un autre*, Seuil, 1990.

⁷⁵⁸ FLEXNER A., « Is social work a profession ? », *School and society*, I, 26, 1915 (cité par DUBAR et TRIPIER, in *Sociologie des professions...* p.9).

supérieur, des savoir-faire spécifiques, un code déontologique et des instances de contrôle régies par des pairs⁷⁵⁹.

François Aballea retient pour sa part quatre critères pour caractériser la profession libérale : l'autonomie (dans l'expertise, le recrutement, l'éthique), la structuration en corps (garantissant la conformité aux règles de l'art et à la déontologie), la licence (autorisation d'exercer au regard d'une qualification certifiée), le mandat (obligation d'exercer sa mission selon un code de conduite)⁷⁶⁰. Le travail social est ainsi plutôt caractérisé comme une « semi-profession » ou comme étant « en voie de professionnalisation ».

Le jeu de quitte ou double des travailleurs sociaux à la question de leur « profession », en tant que définition de leur identité et de sa reconnaissance définitive, a d'ailleurs toujours revêtu un caractère problématique, à tel point que l'on pourrait supposer que cette recherche infinie, et sans cesse remise et révisée, participe des « risques » et des « aléas » d'un métier, contraint chaque fois de se réinterroger et de se repositionner à la mesure des changements de la question sociale⁷⁶¹.

En sociologie, les définitions théoriques d'une activité de travail comme profession⁷⁶² progressent analytiquement de manière classique, comme pour la socialisation ou l'identité, le long de deux lignes d'approche divergentes : selon qu'il s'agit de concepts fonctionnalistes, privilégiant la reproduction de l'ordre social (Durkheim, Carr-Saunders et Wilson, Parsons, Merton), ou à l'inverse, liés au courant interactionniste de l'Ecole de Chicago (Everett Huges, Howard Becker, Anselm Strauss) et de ses inspirateurs (Georg Simmel, William Thomas, Robert Park)⁷⁶³, lequel courant appréhende les professions en terme de processus et d'enjeux éminents pour la vie sociale et personnelle.

⁷⁵⁹ Cf. *Dictionnaire de La sociologie*, Larousse, entrée « profession », p.157.

⁷⁶⁰ ABALLEA, article cité note 264.

⁷⁶¹ Cf. *infra*, « Des travailleurs sociaux », en particulier le sous chapitre intitulé « Une profession en recherche permanente », p. 108 et suivantes, et les notes de bas de page n° 36 et 37 du *Document intermédiaire n°2*.

⁷⁶² Sur l'histoire et la terminologie des « professions », cf. DUBAR, *La socialisation...* en particulier le chapitre intitulé « Des "professions" à la socialisation professionnelle ». Le terme « profession » trouve son origine au temps des corporations, dans lesquelles, au cours des rites d'intronisation, une « profession de foi » devait être prononcée (cf. LE GOFF, *Pour un autre Moyen Age. Temps, travail et culture en Occident*, Paris, Gallimard, 1977, cité dans DUBAR, *La socialisation...* p.132). Le concept « profession » a longtemps été utilisé en référence aux professions libérales (Emile Durkheim, 1893, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1973 et Talcott Parsons (1939), « Structure sociale et processus dynamique », in *Essays in Sociological Theory*, Glencoe, Teh Free Press, 1958, pp. 34-50).

⁷⁶³ Rappel des principaux travaux interactionnistes sur les groupe professionnels dans DUBAR et TRIPIER, *ibid.* pp.92-111.

Puis dans un troisième mouvement, et avec des correspondances avec les thèses de Karl Marx et Max Weber, de « nouvelles théories » des professions s'élaborent. Privilégiant les mécanismes historiques du marché, elles considèrent les professions comme des groupes spécialisés à visées monopolistiques (bureaucratisation, organisation). Leur professionnalisme consiste alors en des stratégies de légitimation et de reconnaissance juridique, en une institution d'un savoir-pouvoir expert ; rationalisation de type libéral qui se caractérise surtout par sa fermeture sociale et des tensions vis à vis des autres modèles de type corporatif ou collégial (Eliot Freidson, Terry Johnson, Magali Sarfati Larson, Abbott)⁷⁶⁴.

Ces théories générales sur les professions en Occident se réfèrent peu ou prou, mais sans pour autant les calquer, à des formes ou à des modèles professionnels plus anciens d'origine religieuse et théologique (le modèle français catholique du corps – corporation et corps d'état- opposé au modèle germanique de la confrérie proche du modèle anglo-saxon protestant et puritain de la collégialité)⁷⁶⁵.

Les interrogations et les controverses à dominantes fonctionnalistes/interactionnistes/néo-marxistes/néo-wébériennes connaissent, en ces temps de mutations et de crises des identités professionnelles, une actualité renouvelée. Comme le défendent Claude Dubar et Pierre Tripiet, à la fin de l'ouvrage qui nous sert ici de principale référence, il ne s'agit d'ailleurs pas d'abandonner ces théories « anciennes », mais de procéder à une combinatoire des ces données pour alimenter les nouvelles recherches empiriques⁷⁶⁶ en sachant aussi, comme l'attestent les recherches sociologiques portant sur les groupes professionnels en France, qu'une stricte définition de la profession s'avère impossible⁷⁶⁷.

Ce n'est d'ailleurs pas l'objectif de cette recherche anthropologique. Il s'agit maintenant de réinterpréter, après l'observation et l'étude de cette association de professionnels que constitue l'équipe du C.R.E.I.S., les changements qui s'opèrent dans les pratiques et les représentations professionnelles et de voir de manière prospective quelle forme nouvelle d'organisation de travail pour le social ces modifications suggèrent. Que signifient en outre ces changements en terme d'identité professionnelle ?

⁷⁶⁴ *Ibid.* pp.113-138.

⁷⁶⁵ Cf. DUBAR et TRIPIET, *ibid.* pp. 36-64.

⁷⁶⁶ DUBAR, TRIPIET, *Ibidem* pp. 245-250.

⁷⁶⁷ *Ibidem* pp.140-250.

19 Interprétation d'un changement

19.1 De la crise : défense catégorielle et individuelle sur fond professionnel

Parler d'identité professionnelle en crise évoque le plus souvent une idée de malaise assez violent dans ses manifestations et dont l'issue reste incertaine sinon fatale. C'est pour le moins une phase très difficile de l'existence, un moment de rupture des équilibres antérieurs. C'est aussi une période de recomposition qui peut entraîner de profondes mutations.

Le travail social est confronté à double titre, le travail et le social, aux crises et aux mutations qui affectent la société globale. Les professionnels oeuvrant dans ce champs d'activité, en tant que groupe organisé mais aussi comme individus, ont donc affaire à ces multiples changements. Comment réagissent-ils aux bouleversements professionnels et sociétaux en cours ?

Les travailleurs sociaux de l'A.P.R.E.S., nous l'avons vu, ont vécu la crise qui a conduit à la liquidation de cette association de prévention, comme une imposition venue de l'extérieur. Ce sont, dans un premier temps, les décideurs politiques et financiers locaux qui sont considérés comme responsables du démantèlement. Les services administratifs internes (direction, services de gestion et de secrétariat) sont en outre soupçonnés de complicité ou perçus comme faisant montre de beaucoup trop d'allégeance. Cette division entre personnels éducatifs et administratifs est expliquée par ces derniers comme résultant du manque patent de réalisme dont font preuve les éducateurs, qui sont d'ailleurs considérés généralement comme étant trop idéalistes.

La crise et ses épisodes sont donc vécus de manière très localisée, en terme statutaire, et principalement par les personnels éducatifs qui représentent en fait, par leur qualification et leur travail, la raison sociale de l'association. Les obligations de recyclage de ces professionnels éducatifs, spécialisés dans la prévention, au sein d'une association travaillant dans le domaine de l'insertion, sont reçues et perçues par eux comme de véritables agressions envers leur profession et par conséquent, par des raisons identificatoires, envers leur propre personne. Professionnellement, il s'agit pour eux d'une négation, et non pas seulement d'une remise en question, de tout le travail qu'ils avaient l'habitude de fournir. Ils font de cette non reconnaissance professionnelle une affaire personnelle. Ils la ressentent en tout cas comme telle.

Ce retrait total de leur mandat et de leur mission antérieurs constitue en outre selon eux une atteinte aux droits des familles. La résistance de ces travailleurs sociaux de formation « classique » s'organise donc principalement autour d'une défense à caractère déontologique des usagers. Cette implication de l'utilisateur relève certes d'une stratégie de légitimation de leur organisation de travail présente, et mise en danger, mais entre aussi parfaitement en concordance avec l'éthique habituelle de ces travailleurs sociaux.

C'est une des caractéristiques ontologiques de ces professions sociales que de se situer en effet par rapport aux autres. Ainsi, tout processus de formation d'une identité professionnelle dans ce secteur contient nécessairement une constante interaction du travailleur avec « l'objet » et « le sujet » de son travail. Ces rapports de travail aux usagers, selon l'état de représentation sociale de l'autre, peuvent rester très catégoriels, cherchant à objectiver au maximum les individus, ou prendre davantage une forme relationnelle, mettant en situation de communication et de travail des subjectivités.

Dans la pratique quotidienne, les travailleurs sociaux sont ainsi constamment en prise avec ce qui peut paraître dans d'autres secteurs d'activité comme une dichotomie ingérable. L'établissement de ces liens relève de nécessités fonctionnelles et techniques mais, souvent et rapidement, ils se transforment en relations de communication beaucoup plus complexes, dans lesquelles l'affectivité et le don réciproque ne sont pas en reste. La proximité aux usagers permet la compréhension de leur situation et de leurs problèmes sociaux et souvent une certaine empathie s'installe. Les exigences du travailleur social vis à vis de l'utilisateur sont parfois aussi source de résistances ou de conflits. En tout cas, à charge pour le technicien de la relation de contrôler celle-ci. C'est à l'acquisition d'une telle maîtrise que concourt la formation. La non identification aux usagers fait partie de l'apprentissage de tout travailleur social spécialisé. C'est cette spécialisation, en tant que volonté de distanciation par rapport aux autres, qui permet encore de formuler un des caractères spécifiques de ces professions à caractère social.

Mais cette distanciation, d'ordre méthodologique et déontologique, est aussi souvent paradoxalement ramenée à davantage d'approximation lorsqu'il s'agit pour les travailleurs sociaux d'argumenter une défense de leur profession. Le service rendu aux usagers et les usagers eux-mêmes constituent alors globalement les enjeux essentiels du travail social. Ils représentent à la fois des ensembles populationnels qui sont matière à travail social et sur lesquels les travailleurs sociaux comptent pour travailler et vivre, mais ils s'inscrivent aussi, dès les origines, au fondement éthique du travail social. Ils ne sont donc pas uniquement des prétextes pour agir mais composent aussi la textualité du travail social.

Double position de distanciation et d'identification des travailleurs sociaux aux usagers qui participe au développement de leur identité professionnelle.

La liquidation de l'association de prévention est ainsi vécue par les éducateurs comme un discrédit total de leurs principales références professionnelles. Il est alors possible de parler de crise identitaire dans la mesure où dans les projets de construction d'une nouvelle organisation de travail n'existe *a priori* pour ces personnels aucune raison professionnelle et personnelle valable d'y appartenir. Ils ne s'y reconnaissent pas.

Néanmoins, les travailleurs sociaux n'emploient que rarement pour analyser la crise le thème de l'identité. Ils avancent les raisons de leur résistance en réaffirmant fortement

les traditions et les valeurs de leur profession (déontologie). S'ils vivent la crise de manière identitaire, ils ne font guère référence explicitement à cet aspect. Ils ne qualifient donc pas cette crise, de crise identitaire. C'est d'abord pour eux un conflit entre deux perceptions du travail social et une défense de leur point de vue et de leurs intérêts. La perspective indécise d'un travail à réinventer, ou l'attente d'un horizon professionnel incertain, suffit d'ailleurs, dans notre exemple, à convaincre la majorité des travailleurs sociaux de ne pas rejoindre le camp de l'insertion. La perte des garanties statutaires ne les encouragent pas davantage à accepter sans réagir la nouvelle donne.

Cependant l'organisation de la riposte ne parvient pas à atteindre un degré de mobilisation et d'unité suffisant. Non seulement, le personnel est divisé entre deux pôles fonctionnels et statutaires, l'éducatif et l'administratif, mais aussi, au niveau éducatif, entre les deux services distincts de prévention et d'Aemo. Les objectifs de chacune des fractions du personnel ne sont pas les mêmes et il est difficile pour les délégués du personnel de les fédérer durablement contre cette restructuration d'entreprise :

- Les personnels d'Aemo cultivent l'espoir de maintenir leur activité professionnelle et s'engagent dans la résolution de la crise d'une façon moins réactionnelle et déterminée que leur collègues de prévention.
- Les plus vindicatifs parmi les personnels éducatifs préfèrent au bout du compte être licenciés. Ce sont aussi les plus spécialisés. Les éducateurs spécialisés en tant que personnels diplômés sont assurés, pensent-ils dans leur majorité, de retrouver ailleurs un travail qui correspond à leur qualification et à leur expérience. Plutôt que de subir les effets prolongés d'une crise « identitaire » et de devoir se reconverter à de nouvelles pratiques contraires, disent-ils, à leur déontologie professionnelle, ils préfèrent jouer chez d'autres employeurs la carte de la continuité.
- Les plus indécis parmi l'équipe éducative sont souvent les plus proches de la direction (par leurs liens familiaux ou amicaux) et/ou les moins qualifiés dans le domaine du travail social. Cette minorité décide finalement d'être intégrée dans la nouvelle structure de travail. Pour cette catégorie de personnel, la garantie de travailler prime sur toute autre considération.
- Les moins réticents finalement sont ceux, qui par leur poste de travail et leurs tâches, sont aux côtés de la direction et de l'entreprise de manière générale. Ce sont les personnels administratifs. Le changement de spécialisation de la raison sociale ne les concerne qu'indirectement. Leur identité professionnelle n'est pas remise en jeu. Ils prévoient déjà que l'accomplissement de leur métier restera dans l'ensemble identique au précédent ; les tâches seront les mêmes ou presque.

A ces différents enjeux contenus dans le domaine professionnel, se surajoutent, nous l'avons vu, des raisons et des stratégies personnelles qui orientent et modifient le déroulement et l'aboutissement de la crise. En particulier pour certains des travailleurs sociaux licenciés, cette crise conflictuelle représente une occasion de passer dans l'immédiat à d'autres projets que professionnels. Ils profitent de cette rupture, et de cette vacance financée en partie, pour se reposer, voyager, ou se former. La plupart d'entre eux ensuite retrouve, en tant voulu, un travail qui correspond à leurs compétences, mais pas forcément à leurs désirs (retour à l'internat). Certains, des plus rebelles à la restructuration mais aussi des plus engagés syndicalement et dont les réseaux personnels et professionnels sont étendus, se font même embaucher sur des postes de responsabilité dans des dispositifs de la politique de la ville et de lutte contre les exclusions. Ces travailleurs sociaux spécialisés et expérimentés prouvent bien par cette reconversion leur capacité d'adaptation professionnelle. Enfin, quelques personnels spécialisés restent tout de même en chômage contre leur gré. Quelques uns finissent néanmoins, après cette longue et assez déprimante période de chômage, par se faire réembaucher au C.R.E.I.S..

Dans cette crise de l'A.P.R.E.S., le conflit revêt donc dès le début des aspects assez classiques d'opposition au changement et de défense catégorielle visant, selon des stratégies opposées, à la continuité professionnelle. Autant les travailleurs sociaux de prévention et d'Aemo que les personnels administratifs sont entrés, chacun à leur manière, dans ce processus de conservation de leurs statuts et leurs fonctions. Parmi les premiers, les éducateurs de prévention, les plus concernés par le changement, se montrent aussi les plus déterminés dans la lutte et l'explication pour le maintien de leur outil de travail ; les éducateurs du service Aemo sont tout aussi conservateurs mais l'espoir de continuité les incitent à davantage de prudence et les amènent à proposer des projets dans ce sens. Du côté des administratifs, la continuité semble assurée en dépit de cette restructuration de l'association dans l'insertion. Leur crainte principale est plutôt que les équipes éducatives fassent capoter, par leurs attitudes jugées corporatistes, tout projet de reprise. L'analyse de ce sursaut identitaire indique donc que chaque catégorie du personnel défend en priorité son secteur professionnel. Elles ne donnent guère l'impression, malgré parfois quelques actions communes, de vouloir considérer leurs fonctions et leur identité au travail dans un rapport global à une organisation collective de travail.

19.2 Des travailleurs aux techniciens sociaux : une identité professionnelle prise entre corps et réseaux (entre communautaire et sociétaire).

19.2.1 Un corps professionnel idéalisé

L'identité professionnelle des travailleurs sociaux de manière générale dépasse cependant largement le cadre de leur entreprise. Même si chacun d'entre eux personnellement ne rattache pas son cursus professionnel à l'histoire du social et du travail social, telle que je l'ai évoqué précédemment ou de toute autre manière, il

n'empêche qu'il est assimilé, plus ou moins partiellement et qu'il le veuille ou non, à des ensembles structurants qui lui pré-existent. Sans vouloir absolument le contenir dans un processus de reproduction totale, il paraît être relié professionnellement à cet héritage collectif.

Si certains analystes font remonter cette affiliation jusqu'aux origines familiales des travailleurs sociaux (différentes selon les assistantes sociales et les éducateurs) et l'inscrivent dans des aspirations éthiques d'origine religieuse ou laïque, il est aussi probable que la formation concourt en premier chef à l'instauration d'une forme idéologique globalement partagée.

Forme complexe dont les éléments constitutifs sont difficilement décomposables. Ils sont objectivement nombreux et certains, plus personnels, peuvent même être contenus dans l'inconscient. Ces références principales et communes aux travailleurs sociaux peuvent être déclinées différemment en terme d'analyses sociales et individuelles, elles-mêmes redevables d'une croyance, d'une idéologie ou d'une éthique ; elles s'inscrivent dans une approche d'autrui et de son humanité ; elles se forgent au travers les conflits ; elles s'alimentent des avancées scientifiques et techniques ; elles se modèlent autour des politiques sociales... Présentation à l'ordonnement délicat et évolutif de cette formation générale qui imprègne tout travailleur social et surtout lui donne « quelque part » le sentiment d'appartenir, avec ses différences, à un même corps professionnel.

Cette impression identique s'exprime le mieux, en situation professionnelle, dans le langage des pratiques et lors des conflits internes. Difficile en revanche d'évaluer à quel degré de corporatisme serait parvenu cet ensemble professionnel. Car en dépit d'appellations et de conventions collectives, la disparité des structures et des modes d'intervention rend souvent ardue toute mobilisation et manifestation de solidarité interprofessionnelle. S'il y a corps, il reste peu visible.

Ce qui apparaît néanmoins plus évident, c'est que chacun entretient aussi son identité personnelle et professionnelle hors du cadre restrictif de l'entreprise et des tâches du métier. Il cherche à la faire valoir vis à vis de l'extérieur. Cette identité professionnelle est ainsi généralement idéalisée. On peut alors parler du sentiment d'appartenir à une forme plutôt évasive de communauté professionnelle (un esprit de corps ?). En cas de conflit matériel ou conceptuel dans l'entreprise ces références partagées peuvent être sollicitées et parfois devenir fédératives.

19.2.2 Réalités des exercices professionnels

S'il reste attaché à cette configuration professionnelle, à ses acquis et à ses avantages, le travailleur social n'en devient pas pour autant un être indifférencié et fusionnel. Leurs communes appartenances et références professionnelles ne transforment pas dans la réalité les travailleurs sociaux en autant *d'idem*.

L'exercice de la profession, qui transforme le terme générique de la profession en une réalisation pratique et spatialisée, une application localisée et chaque fois spécifique, induit en outre une confrontation de l'idéal identitaire professionnel à la réalité sociale d'une entreprise.

Ainsi, pour les travailleurs sociaux de l'A.PRE.S., si cette structure professionnelle les autorisait dans la pratique à trouver une correspondance relative avec leur idéal identitaire professionnel, son remplacement brutal par une autre entreprise non significative rompt le charme de cette assurance. L'échange proposé, vécu comme une imposition, leur apparaît d'autant plus décalé par rapport à leur habituelle cohérence professionnelle et donc dangereux : non seulement ils culpabilisent de devoir abandonner les familles et les jeunes qu'ils accompagnent ou connaissent mais craignent, par dessus le marché (la formule convient), de se trouver dans l'obligation de surveiller individuellement certains chômeurs.

Le conflit réactionnel et défensif qui suit ne contient donc pas uniquement un aspect corporatiste ou communautaire mais s'inscrit aussi, avec une visibilité *a priori* moins évidente, dans un engagement social à caractère « sociétaire ». Ce n'est pas motivés essentiellement par nostalgie ou intérêt que les travailleurs sociaux réagissent et refusent le changement mais aussi par souci de cohérence avec un idéal professionnel et social qu'ils cultivent depuis longtemps. Leur vaine résistance a en outre le mérite de poser localement les jalons d'une réflexion à venir sur les nouvelles manières du travail et du social et dans laquelle paradoxalement ils ne seront pas les derniers à s'engager.

19.2.3 Solidarités existentielles

Dans les débuts du C.R.E.I.S., l'équipe technique et administrative qui a été lentement constituée semble vouloir développer, sous la houlette de son directeur, une forme d'entreprise à l'aspect plutôt communautaire. En fait, les circonstances de la création du C.R.E.I.S., nouvelle organisation de travail à édifier sur les ruines de l'ancienne organisation, ont été vécues de manière assez traumatisante par l'ex personnel de l'A.PRE.S.. Après la sortie du conflit, le deuil étant en partie consommé, la perspective suivante, qui est de reconstruire avec d'autres un nouvel outil de travail, apparaît comme un élan vital rassurant et chargé de promesses.

C'est donc autour d'un projet de reconstruction que convergent toutes les énergies des différents personnels. Ils acquièrent alors le sentiment d'appartenir à une entreprise commune qu'il s'agit de mener à bien pour le bénéfice et l'accomplissement professionnel et personnel de chacun. Les liens personnels et professionnels semblent ainsi se raffermir autour de ces nouvelles tâches à accomplir. C'est du moins ce que communique l'équipe dans son ensemble mais aussi chacun des techniciens sociaux et personnels administratifs en particulier.

Cette appartenance active permet de formuler progressivement et de défendre en des termes identiques une philosophie et des projets d'intervention. Si des différences sont observables en fonction des secteurs et de la constitution des équipes, différences souvent imputables aussi aux formations et aux parcours professionnels des techniciens, il existe une cohérence globale du C.R.E.I.S..

Cette unicité d'ensemble ne contrarie cependant pas l'expression professionnelle de chacun des acteurs spécifiques. La multiplicité des profils professionnels s'intègre parfaitement aux orientations d'action globale argumentées dans les documents initiaux du C.R.E.I.S. et qui sont ensuite développées différemment sur chacun des secteurs. La capacité de chaque personnel à dépenser sans compter son énergie et son temps de travail pour établir et défendre cette nouvelle mais fragile entreprise donne la mesure des processus d'identification qui se jouent alors. Il s'agit à présent non plus d'une forme idéalisée d'appartenance à un grand et vague corps professionnel mais d'une forme concrète et réduite d'identification à l'entreprise commune.

En outre, contrairement à ce qu'avaient pu craindre les anciens travailleurs sociaux de l'A.PRE.S., les nouveaux techniciens du C.R.E.I.S., pourtant eux aussi majoritairement issus des professions « établies » du travail social, ne trouvent pas d'antagonisme fondamental entre les interventions sociales qu'ils mettent en œuvre dans le cadre de l'insertion et contre les exclusions, et leurs pratiques éducatives ou sociales antérieures.

Cette relative concordance, entre deux formes pratiques du social, le C.R.E.I.S. tente de la renforcer, en rappelant assez vite et non sans difficulté vis à vis des partenaires (principalement ceux situés hors champ classique du social), la nécessité d'une action globale et durable.

Ainsi, le C.R.E.I.S. se lance dans ce qui représente pour lui une expérimentation sociale nouvelle et incertaine en gageant son expérience professionnelle traditionnelle. La garantie que représente ce patrimoine professionnel varié donne alors de l'assurance aux nouveaux techniciens. Ils sont expérimentés et démontrent qu'ils sont aptes à intervenir efficacement dans les nouvelles politiques sociales en y apportant en supplément une réflexion critique.

Malgré les déconvenues et les déboires de tous ordres (financier, administratif, partenarial...), la reconnaissance du C.R.E.I.S. et de ses équipes finit par s'imposer à l'extérieur, vis à vis des autres professionnels mais aussi des populations concernées.

Au début donc, le C.R.E.I.S. donne vraiment l'impression de concentrer en lui toutes les aspirations communautaires de ses membres. Comme dans une grande famille aux ambitions et aux destinées communes les jours de labeurs sont entrecoupés par des moments festifs et des attentions particulières. Les repas, comme les réunions, sont

consommés autour de la grande table et les cadeaux circulent à l'occasion des événements marquants de la vie des personnels.

Cette atmosphère familiale ou confraternelle entretenue entre collègues rassemble et motive chaque professionnel dans un projet global et créatif d'entreprise. Ce fond de convivialité au travail favorise la participation de chacun, mais les formes relationnelles ne sont, dans une perspective collective (dans laquelle le Nous prime sur le Je), ni complètement fusionnelles ou catégorielles ni, selon une perspective individualiste, totalement affinitaires ou en réseaux (où la réalisation de soi deviendrait le *must* ou le *top* de l'engagement)⁷⁶⁸.

Pour l'instant il est vrai, l'ère des conflits semble éloignée et l'heure est davantage à la réalisation pratique de l'entreprise. En cette période de renouveau collectif, les identités professionnelles, toutes occupées qu'elles sont par ce travail d'édification, semblent ne pas se poser trop de questions et ne pas s'opposer explicitement entre elles.

Le C.R.E.I.S. développe dans l'immédiat une stratégie entrepreneuriale qui mise à la fois sur le développement d'une appartenance commune et sans discrimination des personnels à l'entreprise (organigramme peu hiérarchisé) et à la fois sur une responsabilisation individuelle de chacun d'entre eux. Ainsi, l'espace organisationnel de travail, nous l'avons vu, tout en étant de plus en plus modelé en une forme commune et centrale (avec philosophie, modèle, référentiel, aménagement, ritualisation, etc.) demeure ouvert et personnalisé (relative autonomie des secteurs et des projets). De même si les formations à la résolution créative deviennent une constante, un passage obligé pour tout le personnel, les formations individualisées vont être largement favorisées.

Au début donc de son existence, le C.R.E.I.S. (C.A., direction et personnels, « tous ensemble ») parvient à jouer sur les nombreux registres du collectif et de l'individuel. Il réussit assez bien à organiser avec une harmonie sensible une solidarité professionnelle des personnels au profit de leur nouvelle entreprise et il compte sur chacun, avec ses qualifications et ses compétences personnelles, pour travailler à son succès.

19.2.4 Fractures fonctionnelles et essais d'identification

Il faut souligner, dans les processus d'identification professionnelle observés, le rôle déterminant que joue le directeur, les efforts énergiques qu'il entreprend pour tenter de rassembler et de coordonner chacun des rouages (humains, techniques, financiers,

⁷⁶⁸ Les modèles « fusionnel » et « affinitaire » ont été repérés par SAINSAULIEU (Renaud), *L'identité au travail*, Presse de la FNSP, 3^e éd. 1988 (1^e éd., 1977) et Claude DUBAR les a ensuite renommés respectivement « identité catégorielle » et « identité incertaine » puis « individualiste » et enfin « identité de réseau ». Cf. DUBAR, *La crise des identités*, pp. 124-128.

etc.) de son organisation. C'est un homme à multiples expériences sociales (professionnelle, associative, syndicale, politique, etc.) ; un « fonceur » qui sait entretenir de nombreuses relations, mais qui suscite aussi en retour quelques inimitiés ; un organisateur au charisme reconnu, mais auquel son personnel reproche de parfois trop s'éparpiller.

Assez rapidement pourtant vont apparaître dans l'édifice les premières fissures inquiétantes. Les secousses à l'origine de cet ébranlement sont principalement dues à la fragilité des bases économiques et financières sur lesquelles et avec lesquelles se bâtit le C.R.E.I.S.. Les difficultés liées à ces raisons vont en effet en s'aggravant provoquer de graves dissensions au sein du personnel.

Là où l'on ne voyait pour l'ensemble qu'une appartenance, une cohérence et des solidarités communes, s'entendent bientôt des rumeurs et des reproches qui visent les uns sans épargner les autres et qui vont aller en s'amplifiant⁷⁶⁹. Lorsque la crise financière conduit l'association au redressement judiciaire, ce qui n'était que plainte individuelle ou constat personnel à l'égard de tel ou tel collègue prend alors une réelle consistance. Une communication de groupe s'entend d'abord de manière informelle (bruits de couloir) puis s'impose lors des réunions institutionnelles ; lors de cette communication, une majorité du personnel s'accorde alors pour reprocher nommément à quelques-uns des techniciens sociaux divers comportements professionnels ou personnels qui mettraient en péril l'entreprise ; et cette majorité se ligue enfin pour remettre en cause l'utilité de certains postes.

Le plan de restructuration, proposé et négocié sur un mode plutôt participatif et démocratique, prévoit une restriction des dépenses de fonctionnement, la mise en application de la RTT (dans le but de reconvertir la dizaine de licenciements prévus) et la recherche de nouveaux contrats de financement. Chacun, toujours pour le bien de l'ensemble, se dit prêt à faire certaines concessions et même à consentir quelques sacrifices. L'un d'eux et pas des moindres étant d'accepter d'être inscrit sur la liste des futurs licenciés.

Ce plan social, établi apparemment de manière consensuelle pour répondre dans l'urgence au risque de liquidation de l'association, conditionne le rassemblement d'une majorité du personnel pour la défense de leur outil de travail. Mais simultanément, cette situation de crise décide des personnels, ceux en particulier visés par les critiques, à démissionner ou à négocier leur licenciement, et cela avant même que le plan social ne soit définitivement arrêté. Sept techniciens sociaux vont ainsi céder leur place en arguant de raisons personnelles ou professionnelles. Parmi ces partants, nombre d'anciens éducateurs spécialisés dont en particulier, l'un retourne en Aemo et deux

⁷⁶⁹ Cf. *infra* p.192 et *Document intermédiaire n°3*.

autres créent, grâce à leur expérience accumulée au C.R.E.I.S., leur propre entreprise de formation.

Ce plan porte aussi les prémisses d'une nouvelle configuration de l'entreprise, beaucoup plus inégalitaire, et qui va ensuite conduire à un fractionnement catégoriel des personnels (différences de statuts, de masse horaire, de salaires, etc.) et à un début de hiérarchisation (nomination de référents « futurs cadres » et promotion d'un technicien social, agent de développement, sur un poste nouveau d'attaché de direction).

L'architecture intérieure des locaux du siège du C.R.E.I.S., autrefois largement ouverte, se cloisonne aussi dans le même sens : aménagement, pour la direction et son attaché, de deux nouveaux bureaux, en entrant à gauche au fond de la grande salle, près du pôle comptable, lui-même isolé par une grande persienne semi-circulaire en bois (les deux premiers bureaux de la direction, situés à l'entrée près de l'espace accueil et secrétariat, étant maintenant loués aux équipes de prévention, et donc rentabilisés) ; à droite en entrant, derrière l'espace accueil et secrétariat toujours ouvert, transformation en salle close de l'espace de réunion ; dans le fond et face à l'entrée, dissimulation du coin cuisine-repas derrière un nouveau paravent, identique à celui de l'espace comptable et aligné sur lui⁷⁷⁰.

Ces épisodes de crise et les modifications qui s'ensuivent sont révélateurs des stratégies d'identification qui se font et se défont au regard des situations professionnelles, des risques qu'elles comportent et des opportunités personnelles et de groupe qu'elles représentent.

Ainsi, dans les relations à des Autrui au niveau professionnel, il s'établit tout un jeu d'adaptation entre ceux qui à un moment paraissent significatifs pour soi et qui à d'autres périodes peuvent être, sans problème, généralisés.

Selon les circonstances avec lesquelles elle se trouve confrontée, la personne, dans sa réalité professionnelle, peut hésiter ou choisir parmi une infinie palette d'identifications qui s'étend de l'individuel aux groupes les plus structurés, en passant par toutes les formes intermédiaires de socialisation. Mais, l'un des facteurs essentiels, qui la détermine dans une situation donnée, est que le choix opéré devienne pour elle significatif, qu'elle puisse lui donner un sens, même équivoque.

Ainsi l'identité professionnelle se constitue à partir d'un idéal hérité et réapproprié mais aussi par des séries changeantes d'identification situationnelle. Ces processus ininterrompus placent forcément l'individu dans un rapport de communication avec d'autres en conjuguant les références communautaires et sociétaires de leurs appartenances respectives.

⁷⁷⁰ Cf. p.187

Cependant si la crise met en exergue ces jeux opportuns d'identification, réduits souvent à des enjeux précis et labiles, les mutations produisent de plus profondes interrogations et semblent conduire à des changements plus fondamentaux.

Nous avons vu que la nouvelle forme organisationnelle que revêt l'activité des techniciens sociaux correspond à un changement radical des pratiques habituelles du travail social. Mais, je reste aussi convaincu après cette étude que les travailleurs sociaux (qu'ils persistent malgré tout à être) apprennent à négocier ce virage à 180°, à mesure que leur engagement dans la courbe progresse ; et cela grâce en partie à la dextérité qu'ils ont acquise dans leurs expériences professionnelles antérieures.

Il n'y a donc pas un avant : « travailleurs sociaux » et un après : « techniciens sociaux ». Le second poursuit dans une nouvelle dynamique l'histoire du premier. Ils se confondent encore en partie. Et si la configuration du travail social change, la figure d'un nouveau professionnel du social est loin d'être achevée.

19.2.5 Corps et réseaux

La métaphore conceptuelle du corps professionnel perd progressivement de son pouvoir de représentation des réalités⁷⁷¹. Plutôt qu'à un ensemble solidement constitué, il serait sans doute plus opportun aujourd'hui de songer à une mise en réseaux de professionnels de tous ordres.

Cette suggestion peut sembler iconoclaste car elle prend à revers toute velléité de fixation ou de régression dans des particularismes bien établis et elle contrarie aussi toute volonté de régénération professionnelle dans un nouvel ensemble solidement constitué sur le mode conventionnel. Cette transgression de l'acquis en matière de représentation de la profession passe pourtant par une mise en abyme des réalités observables aujourd'hui dans le champ du travail social mais aussi de celles qui surgissent en dehors de lui.

Toute une série de métamorphoses affecte en effet, nous l'avons vu, les professions du social et, si diverses tentatives d'organisation commune de ces professions ont été faites à plusieurs reprises, aujourd'hui, avec les nouvelles priorités des politiques sociales et la décentralisation, la tendance observable est à la désarticulation des formes lourdes du travail social et à des essais de singularisation des associations et des acteurs du social. L'exemple du C.R.E.I.S. nous indique qu'il se produit une « dérégularisation » des anciens repères professionnels au profit de formes beaucoup plus souples et ponctuelles d'interventions sociales.

⁷⁷¹ Cette idée n'est pourtant pas encore de manière générale bien établie chez les professionnels et leurs formateurs. On peut même penser que le corporatisme reste encore une valeur forte parmi nombre d'entre eux. Ainsi, en introduction d'un discours de félicitations adressés aux lauréats de l'examen final d'assistante sociale (juillet 2001, IRTS de La Réunion), a-t-on pu entendre : « Bienvenue dans notre corps, ses pratiques et sa déontologie ».

Certes de multiples variations collectives et individuelles existent depuis toujours entre les innombrables formes appliquées du travail social et elles constituent en soi une richesse « expérientielle » qui se transmet encore. Cette somme d'expériences praticiennes facilite aussi continuellement l'émergence de projets éducatifs et sociaux originaux. Mais ce patrimoine professionnel, malgré la diversité de ses composants, renforce, plutôt qu'il ne le divise, le sentiment d'appartenance à un ensemble professionnel, aux valeurs, aux orientations et aux pratiques généralement convergentes ou communes.

Cet idéal corporatiste plutôt vague, je l'ai déjà noté, n'est toutefois jamais parvenu à constituer un corps professionnel solide et mature. Aujourd'hui, avec encore davantage de flexibilité, de multiplication des intervenants, d'ouverture aux lois libérales et concurrentielles du marché, etc. et de recentrages législatifs (décentralisation, remise en cause des conventions collectives, droits des usagers), cette notion imagée d'un corps défini et solidaire perd de son efficacité. Le vieillissement du concept s'accélère encore avec l'arrivée massive des nouvelles technologies et des modèles de compétences.

Cette sorte de démembrement des organismes constitués (discours et pratiques) se veut néanmoins le préalable d'une nouvelle mise en cohérence du social (de ses questions et de ses réponses). La notion de professionnels et de partenaires (qu'ils soient professionnels ou non) opérant en réseaux sur des projets et des interventions de proximité représenterait donc mieux les réalités actuelles⁷⁷².

⁷⁷² Le concept métaphorique du « corps professionnel » correspond de moins en moins à la réalité observable et perd de sa valeur explicative et organisatrice. La notion de mise en réseaux de groupes professionnels répond davantage à la fois aux réalités et aux nécessités du jour. Cette nouvelle appréhension du travail social s'étaie sur la composition multidirectionnelle des acteurs et des partenaires potentiels, sur les fonctions de médiation et d'interactivité, de stimulation des liens sociaux à travers des réseaux de solidarité proximale mais aussi pouvant s'appuyer sur une information, une communication globale et internationale des expériences, des soutiens, etc. Cette image de la toile n'est donc pas que virtuelle car elle s'inscrit en plein dans la reconnaissance et l'utilisation des nouvelles technologies de la communication. L'intervention sociale par ailleurs, qui s'élabore souvent pour un traitement individuel des problèmes, dans une temporalité courte voire dans l'urgence opérationnelle, avec une phase diagnostique, un projet aux objectifs ciblés et des modes d'évaluation précis, évoque certes la technique chirurgicale mais aussi la saisie et le traitement informatique. D'ailleurs au niveau des mesures et des dispositifs administratifs liés à l'insertion on a souvent l'impression qu'il est possible de cliquer ou de zapper d'une situation individuelle à l'autre et ainsi de penser que le nombre de personnes qui défilent a valeur de qualité dans le travail. Autre élément qui indique le développement du modèle « high tech », c'est l'apparition de nouvelles dénominations et fonctions dans le champ social, les techniciens, les experts, les conseillers, les ingénieurs, qui tous à des degrés divers sont chargés de la conception, de la modélisation, du suivi et de l'évaluation des politiques sociales et de leurs projets. L'apparition soudaine et sous couvert de social de nombreux projets peut aussi faire songer au démarrage fulgurant des entreprises dites « jeunes pousses » ou « start up » et si certains de ces projets sont consistants et durables beaucoup s'avèrent éphémères. En conclusion, si cette conception métaphorique du travail social semble en passe de s'établir et de s'étendre, et peut présenter quelques effets novateurs en matière de lutte contre les inégalités sociales et en terme de solidarité et de citoyenneté, il paraît opportun de ne pas occulter le contexte de mondialisation libérale qui favorise cette

Ce nouvel agencement du travail social, perceptible dans les pratiques que j'ai observées au C.R.E.I.S., donne en principe la possibilité ou l'opportunité à chacun des techniciens sociaux d'exprimer plus aisément que dans les structures classiques son potentiel professionnel. Cependant une certaine instabilité professionnelle accompagne, non sans angoisse, cette forme entrepreneuriale dans laquelle, la personne est professionnellement mise à l'épreuve chaque fois qu'elle inaugure un nouveau projet d'action, et au cours duquel, elle se trouve confrontée à des autres partenariaux extrêmement variables et inconstants.

L'organisation ainsi « résiliée » (ses formes, structures et règles antérieures étant en voie de résiliation devant la montée en puissance des formations réticulaires ou en résille) produit une efficacité nouvelle, adaptée à l'individualisation du social dans toutes ses composantes, mais risque aussi d'aboutir à une incertitude générale quant aux tenants et aboutissants de ce travail individualisé. Ramenée à la question identitaire⁷⁷³, cette incertitude constante produirait ainsi une forme d'identité professionnelle en tension permanente et qui, si elle peut se montrer compétitive et performante, peut aussi engendrer d'un point de vue psychologique et social des dépressions identitaires.⁷⁷⁴

Ces deux formes d'organisation et d'appartenance ne sont, dans la réalité, pas vécues ni même présentées de manière aussi radicalement opposée. Les techniciens du C.R.E.I.S., à l'instar de nombreux travailleurs sociaux, sont sans cesse contraints d'essayer de redéfinir des formes consensuelles entre corps et réseaux. Ce qu'ils tentent de conserver de cette idée de corps, c'est finalement beaucoup plus ses valeurs professionnelles, en rapport avec des pratiques et une éthique, que toutes ses apparences statutaires ou organisationnelles. En revanche, ce qu'ils espèrent conquérir à travers la pratique des réseaux d'intervention c'est davantage d'autonomie et d'expression professionnelle.

En outre, ces exercices d'équilibrage professionnel des travailleurs sociaux entre des appartenances de type corporatiste ou communautaire (qu'ils revendiquent ou qui leur sont imposées) et les expressions sociales et/ou sociétales et personnelles, pour lesquelles ils se sont parfois fortement impliqués, constituent des attitudes assez constantes dans le travail social. Il est en effet remarquable de constater qu'à toutes les époques du travail social, la personnalisation professionnelle des travailleurs sociaux a été soit valorisée en terme de vocation individuelle, d'implication personnelle et relationnelle, soit remarquée ou stigmatisée comme étant trop contestataire,

apparition. Il s'agit de réfléchir dans ce cas aux obligations d'un Etat social, et par la même providentiel, qui s'affirmerait garant de la démocratie et de la lutte contre les inégalités et les atteintes aux droits de l'homme.

⁷⁷³ Selon le modèle de l'identité « individualiste », « incertaine » et « de réseau », décrit par DUBAR.

⁷⁷⁴ Cf. EHRENBERG (Alain), *La fatigue d'être soi. Dépressions et société*, Paris, Odile Jacob, 1998. Cf. aussi DUBAR, *ibidem*, p.164.

indépendantiste voire marginale, soit encore recherchée pour son potentiel novateur et sa capacité à proposer des projets et des alternatives. Ainsi, d'incessants allers et retours ou des mélanges subtils, entre tentatives de regroupements professionnels et essais d'expression des potentialités individuelles, font partie traditionnellement du bagage culturel et technique des travailleurs sociaux.

Leur identité professionnelle pourrait donc se décliner comme un métissage, alliant des appartenances et des repères communautaires, parfois proches du corporatisme et dans lesquels certaines filiations ou formes ontologiques peuvent être révélées, et des apparences ou des expressions sociales multiples et diverses, spécifiques à des situations et à des groupes localisés, et qui sont quelquefois aussi fortement individualisées. A ce propos, il faut souligner qu'au niveau du travail social la différenciation entre forme communautaire et forme sociétaire n'a jamais été tranchée de manière aussi radicale. Il existe plutôt une combinatoire de ces deux formes de lien social à l'intérieur des institutions relevant de ce secteur d'activités. Il apparaît une sorte de pragmatique collective du travail social, résultant en partie du contact social avec les populations, qui permet d'éviter dans une certaine mesure tout totalitarisme, tout repli sur une communauté omnipotente, mais qui protège aussi simultanément et de manière relative des possibles égarements individuels.

A ce réseau professionnel interne qui s'est constitué dans le travail social se connecte donc aujourd'hui un réseau externe beaucoup plus étendu et extensible qu'autrefois et dont l'amplitude peut aussi bien décupler les capacités opérationnelles des intervenants que les désorienter temporairement. Il est aussi convenu de dire à présent que cette libéralisation de la communication entre partenaires, que cette mise en concurrence ou en synergie des associations et des techniciens sociaux, permet une meilleure adéquation des offres et des services à la demande sociale et favorise de surcroît, en terme qualitatif, l'expression individuelle à la fois des usagers et des professionnels.

Vaste et sans doute inutile controverse que celle qui consisterait à opposer systématiquement, je l'ai déjà annoncé, le communautaire au sociétaire, mais celle aussi qui voudrait, dans le travail social, ne miser que sur le réseau interne au détriment de l'externe, sous prétexte que ce dernier mettrait en péril la maîtrise professionnelle « classique » et par conséquent porterait atteinte à l'identité des professionnels du social. La connexion des réseaux professionnels du travail social à ceux des divers partenaires sociaux (des opérateurs aux usagers), si elle s'inscrit dans les espaces contextuels ouverts par et pour le libéralisme, n'en constitue pas moins des opportunités pour les professionnels du travail social de donner encore davantage d'étoffe à leur identité professionnelle et personnelle. Mais ce maillage dans le travail social, s'il ne s'étaye pas sur un solide fond de représentations et de pratiques du social, risque de se résoudre à n'être que formel, à n'avoir de consistance suffisante pour acquérir un véritable sens social et professionnel. Une forme creuse en quelque

sorte, et comme il est dit en créole, une formulation qui ne serait qu'un « maillage », un enchevêtrement difficile à démêler et à comprendre, et qui nécessiterait pour s'en défaire, l'organisation d'un service rituel et quelques sacrifices supplémentaires⁷⁷⁵.

20 Vers une reformulation du social et de son travail.

20.1 Entre hiérarchisation et individualisation, les rapports paradoxaux des identités professionnelles et locales

L'identité professionnelle des travailleurs sociaux s'élabore depuis toujours essentiellement au regard des populations ou des individus qui socialement et pour de multiples raisons s'avèrent les plus démunis. Cette proximité aux autres conduit les travailleurs sociaux non seulement à poser des actes mais aussi à dire et à expliquer ce qu'ils font. Ils sont sans cesse dans la justification de leurs pratiques et de leurs théories professionnelles. Ils ne peuvent dans l'application de leur métiers respectifs, s'ils respectent une certaine éthique professionnelle⁷⁷⁶ à l'égard des usagers, faire l'impasse sur l'identité d'autrui, son altérité. En ce sens, les travailleurs sociaux sont bien placés pour comprendre que les phénomènes identitaires passent constamment dans le rapport aux autres. Mais, il ne s'agit pas pour eux d'identification complète aux populations citées. Il s'agit de prendre en considération leurs problèmes sociaux et de parvenir à les aider ou les accompagner pour les amoindrir ou les résoudre, et tendre ainsi vers davantage d'égalité sociale.

Ces interrelations entre professionnels et usagers restent toutefois encore le plus souvent soumises à une emprise verticale des travailleurs sociaux sur les populations concernées. Classiquement, les travailleurs sociaux agissent selon un cadre législatif et une légitimité qui leur donnent le pouvoir de décision. Il n'est guère question dans ce cas de coproduction. Sauf pour dire que cette communication bilatérale et hiérarchisée renforce le *statu quo* entre professionnels et usagers⁷⁷⁷. L'identité des professionnels du social se construit avec le souci de faire le bien d'autrui, qu'il le désire ou non, et selon des normes sociales, politiques, économiques, morales, qui visent l'intégration. Schématiquement ainsi décrite, l'image de ce professionnel correspond à son profil techniciste et renvoie à des pratiques éprouvées et quasi routinières de l'assistance à autrui ou de la répression de ses différences.

⁷⁷⁵ Allusion au rituel ou service dit « des cheveux maillés » pratiqué à La Réunion. Il consiste, lors de cérémonies particulières, à raser les cheveux « maillés » de l'enfant nouveau-né, et entre autres rituels, à sacrifier aussi pour l'occasion une poule noire. A défaut de ces rituels sacrificiels, l'enfant frappé par ce mauvais sort pourrait mourir prématurément.

⁷⁷⁶ Le conseil supérieur du travail social a constitué dernièrement un groupe de travail sur « Ethique des pratiques sociales et déontologie des travailleurs sociaux ». Un document faisant le point sur cette réflexion est disponible sur internet.

⁷⁷⁷ Cf. *infra* p.33.

Les presque antiques débats sur le contrôle social et la normalisation ont maintenant donné place aux nouvelles interrogations sur le retrait de l'Etat social. Des craintes sur un désistement plus important encore sont mêmes exprimées devant l'arrogance d'un libéralisme qui se voudrait sans borne.

Après l'éclatement des sociétés totalitaires et des modèles de pensée eschatologique, en réponse aux nouvelles questions sociales qui se posent depuis une trentaine d'années et au cours desquelles sont apparues de réelles mutations de société, est revendiqué un retour à l'individualisation, est exprimée une volonté de libération des potentiels individuels. Ce discours entre parfaitement dans le cadrage conceptuel du libéralisme et son application *stricto sensu* sur un plan économique et social mais aussi politique et idéologique ou moral, est pourtant, et contrairement à ce qui est généralement revendiqué par ses partisans, source de profondes inégalités sociales.

Véritable culture de l'inégalitaire, cette apologie du soi comme œuvre et comme centre unique de l'existence sociale n'est guère compatible avec le social et son travail. L'individualisme total, véritable égocentrisme, serait aussi compromettant pour la société que le collectivisme absolu. Ces deux formes de pouvoirs politico-économiques s'érigent en effet sans complexe au-dessus des individus en société et condamnent par avance toute démocratie participative. Ils sont source de malheur pour la majorité des populations.

Les travailleurs sociaux, de par la définition même de leur activité et des valeurs qu'elle suppose, ne peuvent cautionner cette prévalence actuelle du libéralisme. Si crise d'identité professionnelle il y a, elle se situe précisément dans ce risque de négation de ces valeurs constitutives, dans la mise à l'écart d'une éthique de l'autre en tant que sujet : éthique qui implique la reconnaissance de sa *mêmeté*, et donc exige que l'on porte crédit aux difficultés personnelles et sociales qui altèrent la permanence auquel il aspire, mais aussi qui prend en considération son *ipséité* et qui suppose que l'on admet de sa part l'attestation vis à vis des autres de ses différences individuelles.⁷⁷⁸

Licence professionnelle et mandat projettent donc d'emblée le professionnel dans une position dominante par rapport à l'administré. Cette hiérarchisation extérieure, il la

⁷⁷⁸ Ces deux composants de l'identité personnelle (subjectivité) sont développés par Paul RICOEUR dans *Soi-même comme un autre*, op. cité.

La « mêmeté » serait ce qui chez l'individu se maintient au cours des différentes « étapes de la vie », tandis que « l'ipséité » indiquerait la poursuite de son individualité comme « unité du soi » dans toutes les « sphères de l'existence ». Dans cette double relation aux autres se produisent probablement (à mon avis) des phénomènes personnels d'identification, d'analogie ou d'assimilation et des volontés de différenciation, d'implication et d'attestation. On peut consulter pour davantage de clarté sur ces notions, les ouvrages de DUBAR, *La crise des identités*, p. 210 et suivantes, ainsi que l'ouvrage de François DOSSE, *Paul Ricoeur, le sens d'une vie*, La Découverte Poche, Paris, janvier 2001, 789 p. (voir en particulier le chapitre 60, « le plus court chemin de soi à soi passe par autrui », pp. 618-632). Cf. aussi Olivier MONGIN, *Paul Ricoeur*, Le Seuil, Paris, 1994, p. 163-201.

subit lui-même à l'interne. Il dépend des administrations et de ses supérieurs. Il existe ainsi de bas en haut divers degrés de responsabilisation. Cet agencement gradué des rapports ne favorise guère l'initiative individuelle, en tout cas en contrôle, au regard des normes fixées, les possibles excès. Par ailleurs, les politiques sociales insistent régulièrement pour que l'individu participe à sa prise en charge sociale et fasse preuve de citoyenneté. Cette double contrainte, hiérarchie et individualisation, se règle la plupart du temps, par l'imposition aux professionnels de base comme à leurs administrés, de rapports binaires de type communautaire⁷⁷⁹. Elle conduit le plus souvent à la non expression citoyenne.

En place de favoriser le pouvoir sociétair de la personne et de faire valoir ses droits, cette réduction de la citoyenneté à l'individu, conduit ce dernier à davantage de stigmatisation et d'impuissance face aux potentats des collectivités et institutions diverses. Les pouvoirs hiérarchiques de ces administrations à l'interne comme à l'externe amenuisent la participation citoyenne et tolèrent rarement les dissensions. Si des recours légaux restent possibles, le citoyen *lambda*, surtout s'il appartient aux fractions les plus démunies, rencontre d'énormes difficultés pour se faire entendre. L'accès à la citoyenneté n'est donc pas chose si aisée. Qu'elles soient d'hier ou d'aujourd'hui, les méthodes de travail dans lesquelles l'usager ne peut effectivement s'exprimer sur sa propre construction identitaire demanderaient pourtant à être révisées.

En référence à l'identité et à la liberté de l'autre, et dans des contextes sociaux difficiles, le travail social doit donc accentuer ses réflexions sur les approches et les comportements qu'il établit vis à vis d'autrui. C'est dans ces rapports renouvelés à l'égard des populations que les professionnels du travail social conforteront leurs identités et celles des autres. Ils s'agit pour eux de s'interroger sur leurs pratiques, à partir de leurs expériences concrètes, mais aussi en les resituant dans une relation nouvelle avec les valeurs humanistes et démocratiques défendues par ces professionnels.

Ces valeurs inscrites au fondement du travail social ne se réduisent pas à celles émanant du droit ou des institutions. Elles ne sont d'ailleurs fixées ainsi, dans un cadre établi, qu'en correspondance avec des époques particulières. Les vicissitudes qu'ont subies ces valeurs au cours du temps, leur historicité dans le mouvement social et le travail social, préviennent des impossibilités à les contenir exactement.

D'ailleurs les pratiques et les discours actuels du travail social posent, mais encore de manière ambiguë, les jalons de leur propre révision. Ces réflexions ouvrent un horizon d'attente qui n'est pas non plus sans incertitude. En effet, l'émergence d'un discours individualiste au sein d'une société libérale n'offre pas en soi la garantie d'une

⁷⁷⁹ Cf. note de bas de page n°61.

plus grande liberté individuelle et d'une société plus juste. La « vie bonne » n'est pas forcément contenue ou au bout de ces déclarations et de ces pratiques.

20.2 De la profession à l'expression citoyenne des identités locales

Avant de conclure ce travail, il est encore possible de s'interroger plus avant sur les liens qui sont établis entre les professionnels du social et les populations concernées. Nous en avons tout au long de cet écrit perçu ou ressenti les limites intrinsèques. Nous avons aussi compris la mise à distance toujours plus importante qui s'opère à l'égard d'une vision collective du social ; vision considérée comme passéiste (assimilée au collectivisme) par les tenants de la libéralisation économique et sociale.

Cette reviviscence politique et économique du libéralisme s'appuie sur cette idée essentielle qu'une libéralisation quasi générale des activités humaines, de la société à l'individu, et leur mise en concurrence, favoriseraient l'expression de toutes les énergies potentielles et permettraient d'optimiser leurs résultats. Cette stimulation pour libérer les énergies individuelles des carcans sociaux, cette individualisation à tout va, nécessiterait dans sa logique la plus extrémiste et la plus élitiste, la rupture de toutes les formes de solidarités habituelles (primaires ou secondaires, mécaniques ou organiques, familiales ou sociales) ; de toutes solidarités qui résulteraient de la structure et de la dynamique d'un groupe, d'un tout solidaire (quelle que soit sa dimension et son espace d'expression), et qui auraient pour effet de freiner ou d'empêcher la responsabilisation individuelle et le succès personnel.

Cet idéal extrêmement sélectif, et de ce fait inégalitaire au possible, ne peut être heureusement appliqué totalement en la forme. La libéralisation et l'individualisation qui l'accompagne produisent en fait des processus d'adaptation beaucoup plus subtils que cette radicale mise en table rase du passé. Cette théorie a plusieurs niveaux d'adresse. Elle ne peut en particulier se défaire totalement des trois réalités du social que nous avons examinées en partie dans ce travail : les modes d'organisation sociale, la question sociale, le travail du social. Aussi, même si ceux à qui le système profite pleinement sont éloignés de ces problématiques sociales et restent souvent indifférents à leurs conséquences, elles contraignent néanmoins, par exemple au nom d'une certaine équité, les responsables politiques et sociaux, leurs experts et leurs conseillers, à davantage de réflexion et d'implication.

Le traitement de la nouvelle question sociale s'impose ainsi et produit, on l'a vu, une mutation considérable des approches théoriques et des résolutions pratiques. En particulier, la lutte contre le chômage et les exclusions passe par des concepts contractuels de solidarité proximale, de responsabilisation individuelle, de citoyenneté. Ce recours de l'individu à la gestion de son problème social, et le recul subséquent de l'Etat social, ressort de cette logique de libéralisation individuelle, déjà historiquement bien marquée. A son habitude, elle ne peut s'empêcher de réclamer aux perdants de la course, de continuer à essayer de rattraper la distance, et ce malgré un essoufflement

visible et le peu de chance qu'ils ont de parvenir réellement au but. Fondement inégalitaire que cette résolution individuelle, si elle ne permet pas une implication sociale et une solidarité collective.

Pour la majorité des individus la société est sens. Ils sont au monde et ne tiennent pas à en être exclus par quelque dérive politico-économique. Il ne peut donc être question de se départir de cette réalité par le biais de quelque idée fixe contrariante. Par exemple, de cette opinion qui voudrait que le social n'est plus qu'une entreprise comme les autres, une société gérée et financée par quelque génie inaccessible et qui ne répond d'autrui que si lui-même y trouve son propre bénéfice.

Au contraire, il s'agit maintenant de prendre la mesure des mouvements sociaux qui s'opposent à cet accaparement individualiste de la planète, de cette mondialisation qui place chaque ressource y compris humaine à la portée de la main (ou de la botte) « secrète » du marché et de quelques-uns. Il s'agit aussi de s'inspirer de toutes ces initiatives qui permettent une solidarité avec les plus démunis de la terre. Les exemples de solidarité sociale, pour lesquels se mobilisent tant de personnes, maintiennent cette idée de liberté pour l'individu d'entreprendre et de s'exprimer pleinement. Mais, ces mobilisations rappellent aussi que le social, en tant que mouvement, doit forcer le marché, pour le moins, à davantage de sociabilité. Entre le profit et le don, il s'agit de trouver un nouveau sens de circulation.

Ces mouvements nous apprennent en fait que la solidarité et la citoyenneté, telles qu'en France elles sont rappelées par les sociaux-libéraux, afin (mais cela est dit autrement) que chacun se responsabilise devant la gabegie sociale du chômage et de l'exclusion occasionnée par trop de libéralisme (ou néo-libéralisme), ces mouvements nous apprennent que ces deux orientations donc, à caractère fondamentalement éthique, peuvent en fait trouver une résonance collective et populaire assez inattendue. Ces idéaux sociaux à teneur libérale, coalisés aux valeurs sociales (socialisme), et constamment éprouvés de manière individuelle et collective, ouvrent ainsi la voie à de nouvelles réflexions pour la société.

Ces prémices enjoignent les individus et leurs diverses sociétés à de nouvelles et possibles relations. Leurs appartenances habituelles, de type communautaire ou sociétaire, et leurs mondes de références, pourraient bien ainsi connaître une refondation complète et les processus identitaires emprunter des voies inédites.

Par exemple, en ce qui concerne les politiques sociales, le travail social et ses intervenants, il serait certainement intéressant de remettre à plat les propositions et les positions des uns et des autres, à l'intérieur des diverses institutions (politique, financière, technique), mais aussi, en tournant ces analyses vers l'extérieur, en les plaçant en vis à vis avec les populations concernées. Un des enjeux étant de voir, si en terme d'identité professionnelle et locale, il est possible de rechercher des pratiques qui favorisent réellement la citoyenneté. La question principale serait alors de savoir

jusqu'à quel point d'application les politiques sociales, mais aussi plus largement, les activités d'ordre et d'intérêt public (éducation, santé, sécurité, transport, culture, écologie, etc.), sont perméables au principe de citoyenneté. Et, le cas échéant, de trouver des solutions pour favoriser le développement de cette citoyenneté.

Donner davantage d'expression aux identités locales, permettre leur participation citoyenne, leur localisation au sein d'une société globale, nécessiteraient donc certainement des révisions importantes en matière professionnelle et sociale. Ainsi, serait-il possible de revoir, dans le domaine public en particulier, la notion de profession, entendue au sens libéral du terme. La profession pourrait alors, comme cet espace de la citoyenneté, s'ouvrir davantage à une expression sociale et individuelle conjointe des professionnels et des administrés.

Certes, il existe déjà des instances (ordres professionnels, conseils d'établissement ou d'entreprises, organismes paritaires, syndicats, etc...) qui permettent, en principe, l'expression et le respect des droits de l'individu, en tant que professionnel et salarié ; et vis à vis des administrés et des usagers, il existe aussi quelques dispositifs qui autorisent leur participation relative à la vie institutionnelle et qui leur permettent de formuler leurs impressions sur les orientations et les pratiques professionnelles (conseils d'administration, conseils de maison ou d'établissement, associations de parents d'élèves ou d'usagers, consultations et enquêtes publiques, éventuellement recours juridictionnels, etc.), mais, il n'est guère dans l'usage d'associer pleinement ces usagers ou leurs représentants à la définition même des professions sociales ou publiques⁷⁸⁰.

La rencontre des identités professionnelles et locales est à peine ritualisée et la segmentation est de rigueur. La décentralisation s'arrête aux échelons politiques, rarement au niveau professionnel. Qui plus est, l'esprit de corps se replie souvent sur

⁷⁸⁰ Je songe à l'instant à une préoccupation toute personnelle qui serait de savoir comment associer réellement les familles et les parents à la prise en charge de leurs enfants placés en institution, ou mieux, comment faire pour éviter, quand cela reste possible, ces placements. Cette implication des parents, dans la prise en charge éducative de leurs enfants placés, pourrait mettre en péril la profession de travailleur social dans ce qu'elle garde encore comme idées préconçues par rapport à ses modèles éducatifs idéaux. Mais, en revanche, elle apporterait des ouvertures professionnelles en terme de médiation, par exemple, et non plus essentiellement de substitution. Cette remarque s'applique d'ailleurs avec d'autant plus de force, à l'égard des travailleurs sociaux qui interviennent à domicile. Les placements peuvent être alors décidés sur des critères subjectifs bien que professionnels, de précarité ou de pauvreté, ou de carences diverses, souvent sans prise en considération des modes de vie spécifiques (des habitants des Hauts, des femmes seules, des communautés comoriennes, etc.), et pour des temps excessifs. Rupture des liens familiaux rarement compensée par un travail systématique de l'intervenant social qui associerait de manière démocratique, la famille et les enfants placés.

Pour comprendre les évolutions familiales contemporaines et le traitement social des nouvelles problématiques familiales se référer aux travaux de Didier Legall : LEGALL (Didier), *Les familles monoparentales. Evolution et traitement social*, ESF, Paris, 1987, 147 p. ; LEGALL (Didier), *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*, L'Harmattan, 1996, 271 p.

sa propre « centralité » professionnelle lorsqu'il se retrouve en situation conflictuelle avec l'extérieur. Le spécialiste et l'expert, le professionnel, centralisent le savoir, et souvent le font sans réelle référence aux identités locales et sans le moindre partage.

La défection enregistrée en ce sens des usagers à l'égard des institutions et des dispositifs sociaux est donc aussi à mettre sur le compte de la profession. Les gens, bien que mal formés et informés, peu habitués finalement à une participation citoyenne de ce niveau, ne sont pas dupes en effet des limites qu'on leur impose. Aujourd'hui, la tendance est même à la privatisation et à la rentabilisation de ces professions de service public. Selon ces perspectives, l'avis du public, surtout s'il est contrariant, est encore moins sollicité (sauf par sondage et pour une efficacité immédiate), et la prise en compte de ses intérêts à long terme est suivant bradée⁷⁸¹.

Ouvrir la profession sociale au public concerné ou plus largement à la société civile, grâce à des représentations effectives dans les différents dispositifs existants ou à créer, constituerait à l'inverse un gage de solidarité citoyenne, une mise en réseaux et en partenariat qui permettrait aussi l'expression des identités locales et de leurs spécificités.

Ce principe actif de la citoyenneté, devrait être en outre introduit localement dans les instances administratives et décisionnelles. Ainsi, les priorités des politiques sociales locales pourraient être décidées après une concertation au plus près avec les intéressés et non plus seulement uniquement entre professionnels dûment patentés. On pressent que cet intérêt pour les populations et leurs avis relève d'un ordre politique, qui, s'il ne se remet pas fondamentalement en question, ne risque guère de donner la moindre chance, en dehors de la brève période des élections, à une véritable expression citoyenne. C'est pourtant, un des enseignements qui pourrait être tiré des revendications et des mouvements sociaux actuels⁷⁸².

⁷⁸¹ Les privatisations des chemins de fer en Grande Bretagne et de l'électricité en Californie produisent des accidents et des pannes dramatiques. En Europe, et en France en particulier, les services publics résisteront-ils longtemps à cette mainmise catastrophique ?

⁷⁸² Le référendum organisé « illégalement » en août 2001 sur la question de la réouverture du tunnel du Mont Blanc fait aussi partie de ces nouvelles pistes d'expression citoyenne.

CONCLUSION

Le travail social est, nous l'avons compris, redevable et tributaire de la question sociale et de la manière dont elle posée. Son apparition et sa continuation dépendent de la capacité ou de la volonté politique de l'Etat d'apporter des réponses plus ou moins complètes et satisfaisantes aux diverses problématiques soulevées par la question sociale. L'intérêt et les préoccupations de l'Etat en ce domaine, pour partie, sont aussi relatifs au degré de mobilisation des populations concernées. L'existence du social, de la question sociale et du travail social sont donc toutes les trois situées historiquement et, nous l'avons vu, leurs correspondances avec le monde du travail sont essentielles.

A fortiori, celle des travailleurs sociaux s'inscrit aussi dans ce lent processus et continue à être dépendante des formes que prend le traitement de la question sociale au cours des différentes périodes. Cette élaboration historique, les concepts et les pratiques qui en sont issus, s'est transmise en se modifiant, au fil des générations de travailleurs sociaux, par le biais des formations et des expériences de travail. Patrimoine professionnel, culture du travail social, qui marquent encore et diversement, les représentations et les pratiques de nombreux travailleurs sociaux, et qui participent toujours dans une certaine mesure à leur identité professionnelle.

Ces apports significatifs continuent à faire sens, pour celui qui s'y réfère ou les utilise, et cela tant que la question sociale et sa formulation restent à peu près identiques. Si cette question évolue brusquement, pire si elle se métamorphose ou subit une mutation fondamentale, il est fort possible qu'une véritable crise de signification apparaisse. C'est probablement ce qui est en train de se produire actuellement pour le travail social et les travailleurs sociaux.

Nous avons perçu toute l'importance des influences contextuelles dans la définition même des mots qui servent à exprimer la question sociale et les façons dont elle est abordée. Les discours qu'ils permettent de construire, et qui s'érigent parfois de manière arrogante et se voulant définitive, trouvent leurs origines à divers niveaux de conception et d'appropriation. Ainsi, les contextes sociaux, entendus d'une manière spatio-temporelle globale, et qui comprennent les modes de sociétés, les états de développements économiques, politiques, technologiques, et les environnements idéologiques et culturels, sont parfois producteurs de signes nouveaux (*representamen*), mais surtout, dans l'ensemble, l'usage des signes, qu'ils soient de formation récente ou beaucoup plus classique, se trouve réactualisé : les signes sont médiatisés par leurs *interprétants*, et les chaînes syntactiques qu'ils constituent dans les différents discours offrent, par rapport à l'objet qu'elles désignent, des sens renouvelés. S'opère ainsi une production contextuelle de signes et de sens qui concourt à la création d'un nouveau monde habituel.

En l'occurrence, dans le travail social un nouveau discours mondain et actuel imprègne progressivement les habitudes langagières et conceptuelles des travailleurs

sociaux. Ces discours, auparavant inédits chez les travailleurs sociaux, et qui cherchent à expliciter les nouvelles orientations et pratiques du travail social, deviennent à la longue eux-mêmes opérants. Ils contiennent ainsi, au delà de leur principe idéal d'explication, une réelle force d'exécution. Cette capacité des mots à rendre des discours opératoires est d'autant plus évidente à observer lorsque ces mots, et les registres techniques qu'ils constituent, tombent dans la banalité et la récurrence. Leur usage induit les pratiques. Et les pratiques justifient en retour leur usage. Cette dépendance réciproque peut produire, si elle n'offre prise à aucune critique, à un cerclage plutôt stérilisant des discours et des pratiques.

Aujourd'hui, les contextes, dans lesquels sont exprimés le social et le travail social, se donnent comme caractéristique commune de vouloir, dans tous les domaines de la vie politique, sociale, économique et technologique, renforcer toujours davantage le principe de liberté individuelle. La libéralisation, et l'individualisation qui lui correspond, constituent à présent des références mondaines extrêmement prégnantes. Elles forment véritablement une idéologie d'amplitude mondiale. Au niveau du social, cette mutation idéologique, supportée par de considérables enjeux économiques et financiers, a entraîné de multiples dérives. Elle s'est surtout déployée au détriment des fractions les plus démunies des populations. Toute la nouvelle question sociale et ses multiples avatars résident dans ces transformations contextuelles fondamentales.

Le problème dans l'expression des politiques sociales étant de savoir comment sont produits les nouveaux discours les concernant. Qui les formule, dans quels termes et pour quels sens? Une des principales critiques que l'on peut émettre à propos de cette nouvelle construction discursive, c'est qu'elle trouve son origine principalement dans le substrat cognitif et idéologique du libéralisme et de l'individualisme, concepts opérationnels qui sont eux-mêmes, dans les domaines politico-économiques et technologiques, à la base des graves distorsions sociales génératrices des nouvelles interrogations sociales.

Ainsi dit, il est sans doute dommageable, surtout pour tous ceux qui subissent les aléas et les revers de cette libéralisation, que les réponses à la question sociale soient initiées puis vulgarisées par les mêmes milieux experts, et souvent avec les mêmes références conceptuelles et pratiques qui, dans les domaines clefs de la vie sociale, s'avèrent être productrices des inégalités et des problèmes contenus dans la nouvelle question sociale. Par exemple, la libéralisation des marchés au niveau national et mondial entraîne un chômage massif, des exclusions, de la précarité, etc., et ce sont ces mêmes sociétés marchandes et financières qui cherchent à orienter (voire à définir), dans une espèce de monologue convenu, les nouvelles politiques sociales à mettre en œuvre. Cette allégeance des personnels politiques et des experts sociaux aux concepts et aux avantages de la nouvelle économie pouvant aboutir dans sa forme extrême, à la conception d'une sorte de service après vente, genre de mesures compensatoires ou

accompagnatrices d'un développement économique et social foncièrement inégalitaire ou injuste.

La fusion des concepts et des termes, de l'entreprise libérale au travail social, produit un amalgame théorique et pratique dont la qualité sociale n'est donc pas garantie. Le social et sa gestion pouvant être ainsi soumis de manière insidieuse aux « lois » ou aux logiques du marché, le social risque de se métamorphoser lui même en un véritable marché. Les termes et les enjeux de l'échange social pouvant alors n'être perçus, après cette transformation radicale, qu'en fonction de leur rentabilité financière ou, ce qui revient sensiblement au même, au regard de leurs coûts et de leurs bénéfices sociaux et politiques.

L'expertise et l'ingénierie sociale sont les reflets majeurs de cette intromission de l'entreprise dans le social, dans son langage courant et ses pratiques habituelles. Les techniciens sociaux du C.R.E.I.S., à leur niveau, ont aussi intégré dans leur vie professionnelle, les divers paramètres qui accompagnent la conversion du monde social au mode entrepreneurial. Nous l'avons vu, l'entrée dans le créneau de l'insertion et du développement local s'est réalisée, non sans d'énormes difficultés, grâce à l'acceptation puis à l'assimilation des critères et des méthodes de l'entreprise moderne.

La nouvelle configuration de travail, à laquelle ont été confrontés en particulier les travailleurs sociaux de formation « classique » appartenant au C.R.E.I.S., a suscité en réalité une dynamisation du personnel dans son entreprise. En terme identitaire, on peut dire, qu'après une période de crise cathartique, les personnels « basculés » de l'A.P.R.E.S. au C.R.E.I.S. et les nouveaux venus ont rapidement assimilé de nouveaux repères ou références professionnelles.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux devenus techniciens n'en n'ont pas pour autant renié totalement leur culture professionnelle passée. Ils ont pu au contraire tirer profit de ce patrimoine, constitué de formations et d'expériences professionnelles et personnelles variées, et parfaire ainsi, de manière spécifique, leur reconversion. S'il n'apparaît pas, la crise événementielle étant passée, de blocage particulier entre les anciens et les nouveaux professionnels, des spécificités peuvent donc cependant être remarquées au début entre les différents métiers et formations d'origine : la fibre « suivi » et « accompagnement » étant par exemple davantage filée par l'assistante sociale ou la conseillère en économie sociale et familiale, la fibre « relation éducative » ou « prévention » résistant encore un temps chez l'éducateur spécialisé. Mais, globalement une synergie de ces différents acteurs permet assez rapidement de réaliser un travail identique. Des traits identitaires communs se dessinent bientôt et profilent une nouvelle apparence professionnelle : les techniciens sociaux du C.R.E.I.S. se distinguent ainsi progressivement de leurs collègues intervenant dans les autres secteurs plus traditionnels du travail social.

Néanmoins, les modèles et les référentiels qui préfigurent dans une large mesure mais de façon subtile, ces reconversions identitaires, étendent à présent leur aire d'influence à tous les secteurs du travail social. Cet entrisme généralisé du mode libéral dans le social ne rencontre le plus souvent, quand il est perçu par les intéressés, que des résistances statiques ou faiblement argumentées ; ainsi les discours qui l'accompagnent et le justifient, sont de plus en plus repris *in extenso* par les institutions et les travailleurs sociaux et de nouvelles pratiques s'organisent en conséquence.

A propos de ce passage obligé des travailleurs sociaux vers une nouvelle définition de leur profession, il est commun de rapporter, *via* les milieux experts et les instances hiérarchiques, que ces professionnels de base que restent les travailleurs sociaux se montrent le plus souvent récalcitrants, voire incapables de se plier aisément aux nouvelles normes en vigueur, et s'ils obtempèrent, c'est encore trop souvent à leur corps défendant. Ces résistances au changement sont en partie expliquées par la propension qu'ils auraient à se réfugier dans leurs habitudes professionnelles traditionnelles et sous la couverture de leurs conventions collectives, inaptes qu'ils seraient même, la plupart du temps, à penser les nouveaux préceptes économiques, politiques et sociaux.

Les faits, tels que l'on peut les observer localement, démontrent au contraire que les travailleurs sociaux sont d'un genre plutôt flexible et malléable et sont capables de s'adapter, avec efficacité parfois, aux formes nouvelles du travail social. Leurs transformations s'opèrent de manière très pragmatique dans l'accomplissement des tâches qui leur sont demandées. Cette obligation d'agir ne les empêche pas non plus de réfléchir régulièrement au sens qu'ils accordent à leur travail et parfois d'innover en conséquence.

Mais, de plus en plus, les réponses expertes sont instrumentalisées et tentent de convenir à des besoins opérationnels. Il s'agit, autour d'un argumentaire sur les libertés et les droits individuels, de fonctionnaliser au maximum les réponses. Cette rationalisation présuppose que l'observation et l'évaluation des tâches sur les différentes aires d'intervention sont essentielles pour parvenir à une définition nouvelle des travailleurs sociaux, quitte pour y parvenir à occulter, derrière cette répartition des tâches, le sens du travail et les avis des travailleurs sociaux.

La stigmatisation bien pensante dont sont alors souvent victimes les travailleurs sociaux relève donc principalement de cette logique interne aux milieux experts et entreprenants qui veut, chaque fois qu'elle est interrogée ou remise en question, trouver l'erreur de compréhension ou un défaut d'application chez le subalterne et l'exécutant (plutôt qu'interlocuteur) et le culpabiliser d'autant. Or, ces logiques ou ces cohérences nouvellement apparues, et qui contredisent ou réhabilitent les théories passées et qui innoveront à peine, sont toujours composées, en première instance et comme à l'accoutumée, dans les hautes sphères expertes du politique et du social. Et les révisions ou les mutations exigées ensuite des praticiens de base leur sont toujours

présentées comme des formes idéalement adaptées de réponses à la question sociale. Ces formes de réponses dirigées et souvent à sens unique emplissent et bouchent chaque ouverture de la question sociale et il ne reste guère d'espace pour une intercommunication professionnelle et citoyenne.

A ce niveau de conception des politiques sociales on ne peut parler non plus de coproduction de sens. Il existe une coupure systémique et originelle entre ceux qui élaborent les réponses à la question sociale et ceux qui sont chargés de les mettre en pratique. Ce n'est que bien plus tard qu'arrive le temps des explications, lorsque légalement, il convient pour chacun de se conformer aux nouvelles orientations.

Les processus de « dé » ou de « re » professionnalisation des travailleurs sociaux s'accomplissent donc en grande partie à leur insu, en tout cas sans qu'ils soient toujours réellement consultés et entendus. Les changements de politique sociale et l'arrivée de nouveaux concepts et pratiques interviennent le plus souvent par les voies hiérarchiques et doivent s'imposer ensuite pour tous comme des évidences. Les identités des travailleurs sociaux sont donc constamment mise à l'épreuve face à la relativité de leur condition. Elles fluctuent et s'adaptent au gré des orientations et des formes de travail proposées.

A La Réunion, ces obligations identitaires dépendent du modèle national métropolitain mais cherchent aussi quelquefois à se nuancer en fonction des politiques locales. La décentralisation qui va en s'accroissant autorise en principe cette expression locale des politiques sociales mais, encore une fois, il est rarement question de coproduction dans les discours sociaux. Ils proviennent essentiellement, même à ce niveau rapproché, des personnels politiques et des experts qui les entourent. Les réponses sociales fournies sont donc un « mixte » d'obligations légales nationales agrémentées de quelques particularités locales.

Globalement cependant, les réponses aux problèmes sociaux, rapportées dans ce département de La Réunion, restent dans la ligne de prescription délimitée par la lointaine métropole. Cette relative dépendance peut être perçue comme une garantie démocratique, prête à contrarier les vieilles pratiques clientélistes, héritées en partie du temps de la colonie et encore chères aux ambitions de quelques politiciens du cru, ou au contraire être fustigée comme résultant d'une politique trop interventionniste de l'Etat français et qui ne laisse guère de place à l'expression locale.

Cette double contrainte est ici, dans cette île créole de l'Océan Indien, constamment ressentie, entre autres, par les travailleurs sociaux. Ils sont ainsi, dans les propos qu'ils tiennent aux populations rencontrées dans leur travail, souvent en porte-à-faux : ils dénoncent l'assistanat et les pratiques et comportements que cette option sociale génère parmi les populations, mais en même temps, ils mesurent toute l'ambiguïté des discours des nouvelles politiques sociales ; ceux qui ordonnent l'implication et la solidarité des populations, sur leur territoire, dans leur quartier, à titre collectif et

individuel, alors que se maintient dans l'île un taux de chômage impressionnant et que les perspectives, pour parvenir à le résorber, même partiellement, restent pour diverses raisons plutôt limitées. Ils ressentent un malaise certain à devoir mettre en balance assistance et insertion sur le thème maintes fois ressassé que l'une de ces politiques sociales, la première, serait néfaste pour l'individu et la collectivité, engendrerait une sorte de léthargie sociale, tandis que l'autre, la seconde, se présenterait comme l'antidote idéal à ce « mal développement » ; comme un remède efficace, véritable panacée contre cet endormissement général des volontés, dans le giron bienfaiteur de la France.

Difficile équation qui sur le terrain n'est pourtant jamais résolue ainsi. Les populations finissent par faire comprendre aux travailleurs sociaux qui veulent bien les écouter que si elles parviennent à s'insérer socialement c'est aussi en se servant de ces systèmes d'assistance. Le débat pour elles ne se situe pas dans cette dichotomie gestionnaire de la question sociale. Elles ne désirent d'ailleurs pas, vu le contexte, lâcher la proie pour l'ombre. Mais, elles démontrent aussi que sans assistance, elles risqueraient de tomber dans le système exclusif de l'intervention sociale contractualisée. Elles ne s'estiment pas historiquement et socialement responsables de leur misérable condition. Elles se souviennent du temps passé et de ses solidarités incertaines. Et si elles évoquent parfois avec nostalgie ce « tan lontan », elles en reconnaissent aussi toutes les vicissitudes. Leur monde actuel poursuit ce passé dans ce qu'il en reste peut-être d'essentiel et de fondamental. Leur culture en recueille l'écume mais s'établit dans le présent. Leur existence, de tout temps contrainte par les conditions économiques et sociales, ne souhaite pas maintenant être remise en jeu chaque fois qu'un technicien social, porteur d'une nouvelle identité professionnelle, intervient dans leur quartier de vie.

Les distances que ces populations maintiennent avec les obligations sociales « à » la citoyenneté, telles qu'elles sont décrétées par les politiques en échange de leur solidarité sociale, sont relatives aux bénéfices concrets qu'elles peuvent espérer en retirer. Pourquoi finalement ne pas tenter sa chance ? Ainsi, vont-elles élire celui qui satisfait leur demande, qu'il soit maire ou technicien social. Proximité qui ne facilite pas toujours l'exercice démocratique mais qui, en tous cas, rappelle que les vagues contrats de retour à l'emploi ou que les dossiers de relogement qui s'éternisent ne sont pas pour favoriser une implication consensuelle des populations dans la prise en charge des problématiques sociales.

L'affirmation des identités locales, dans le cadre de l'intervention sociale, dépasse aussi largement le strict rapport à ce qui peut sembler, selon des critères technicistes, comme relevant de l'indispensable. Il n'est pas sûr en effet que les versions obligatoires de l'insertion arrêtées en haut lieu, correspondent aux nécessités

individuelles et sociales de chacun des lieux particuliers⁷⁸³. Décalage donc souvent conflictuel entre la vision idéale sociale-libérale d'un retour à l'individu responsable de son sort et la réalité libérale-sociale extrêmement pesante pour les populations les plus démunies.

Parallèlement à ces problèmes quotidiens d'application et d'explication sur le terrain, les nouveaux concepts de développement et d'intervention, émis par les nombreux experts en politique sociale, permettent à la diversité des acteurs sociaux d'interroger plus expressément les anciennes certitudes et de réviser les pratiques habituelles. Ces nouvelles formes d'intervention sociale et les approches qu'elles définissent, et que l'on peut dérouler comme dans un générique télévisuel sous les termes de citoyenneté, de solidarité, de lien social, de liberté, de droits des usagers et des familles, de projets individualisés et de qualité, etc., en se présentant comme l'avant du collectivisme dispendieux d'un Etat social dépassé⁷⁸⁴, interpellent, par le renversement de pensée qu'elles opèrent, les différents acteurs engagés dans le travail du social. Les travailleurs sociaux, qui se situent dans la société à la jonction du pouvoir et du social, ou, dit en référence aux divers groupes sociaux, entre ceux qui sont aux commandes de la société (globale ou locale) et ceux qui seraient dans la demande, se trouvent en première ligne pour examiner ces nouvelles directions conceptuelles.

On a vu que ces révisions des politiques sociales, aux attendus rationnels et gestionnaires, comportent aussi intrinsèquement des particularités et des potentialités réformistes. Ces concepts, et l'historicité que l'on peut en fournir, acquièrent aujourd'hui une place prépondérante dans tous les discours sociaux et sont en passe de tomber, à force de répétitions, dans l'usage commun. Mêlés aux accords technicistes, et instrumentalisés en conséquence, ils perdent aussi une bonne partie de leur souffle initial. Les équilibrages opérés entre les logiques néolibérale et sociale-réformiste comportent donc toujours le risque de l'effondrement social. Mais, il se peut aussi que les thèmes ainsi développés dans l'ensemble de la société finissent par acquérir une force transformiste. Les diverses mobilisations citoyennes en ce sens ouvrent quelques perspectives.

Il pourrait s'agir aujourd'hui de se préoccuper, par exemple des relais et des règles qu'il faudrait élaborer et mettre à la disposition des intervenants sociaux dans leurs relations au monde politique et économique et aux citoyens. Mais aussi de ceux et celles à établir plus largement et en priorité, à tous les niveaux décisionnels, au bénéfice de la citoyenneté locale. Cette aide à l'expression collective et démultipliée de la société et de ses individus permettrait de réguler le social et son travail de manière beaucoup plus proche des problèmes sociaux rencontrés localement.

⁷⁸³ Cf. note n°419.

⁷⁸⁴ Les mutations économiques et le chômage qui s'ensuivit lui ont fait perdre son avance sociale.

Le travailleur social pourrait ainsi continuer à se présenter comme l'intermédiaire ou le médiateur du social, entre privé et public, entre l'économique et le politique, mais il aurait aussi affaire avec l'expression citoyenne des administrés. Il ne se contenterait plus de faire le bien d'autrui, parfois à son insu, ou de faire semblant, ou de ne plus pouvoir. Il devrait être en mesure de remonter les spécificités et les projets locaux et d'en faciliter l'application avec les partenaires appropriés.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

(339 références)

1. ABALLEA (François), « Quel avenir pour les professions sociales installées ? », in Chopart (Jean-Noël) (sous la dir.), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, MiRe, Paris, Dunod, 2000. pp. 97-110.
2. ABALLEA (François), DE RIDDER (Guido), GADEA (Charles), LE MOIGNE (Philippe), « Crise des identités, brouillage des catégories, Programme de recherche pluri-institutionnel sur les emplois et qualifications de l'intervention sociale : rapport de recherche/Université de Rouen. Groupe de Recherche Innovations et Sociétés (GRIS) et Institut de Développement Social, Laboratoire d'Etude et de Recherche Sociales (LERS) », *La Documentation Française*, 2000, 225 p.
3. ABERLE (D.F.), « The functional Prerequisites of a Society », *Ethics* 60, pp. 100-111.
4. ABRIC (Jean-Claude), « La créativité des groupes », in MOSCOVICI Serge (sous la dir.), *Psychologie sociale*, Paris, PUF Fondamental, 1984, pp. 193-212.
5. AFCHAIN (Jean), « La fin des associations d'action sociale ? », in « L'avenir du social à l'aube du XXI^e siècle », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°2149, 14 janvier 2000, p. 21.
6. AGUIRRE (Mariano), Garants de la sécurité, hommes d'affaires, acteurs politiques, « Les habits neufs des militaires latino-américain », *Le Monde Diplomatique*, juin 1999, pp. 22-23.
7. AKOZ/*espace public*, *Les cahiers réunionnais du développement*, « Le créole pourquoi faire ? », n°9, Saint Denis, octobre 2000, p. 1.
8. ALTHABE (Gérard), FABRE (Daniel), LENCLUD (Gérard) (sous la dir. de), *Vers une ethnologie du présent*, coll. Ethnologie de la France, Cahier 7, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1995, 257 p.
9. ANDREAU (Sylvie), *Le Quotidien* du 1/02/1996, pp. 16-17.
10. ARASS, « Regard sur le travail social à La Réunion », *Revue Française de Service Social*, n° 192-193, 1999, pp. 24-29.
11. ARCHAMBAULT (Edith), *Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France*, Economica, Paris, 1996, 261 p.

12. ARMENGAUD (Françoise), *La pragmatique*, PUF « Que sais-je ? », 1993, 126p.
13. ASTIER (Isabelle), « Le contrat d'insertion. Une façon de payer de sa personne ? », in *Politix*, n°34, 1996.
14. AUGÉ (Marc), *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Champs Flammarion, 1994, 195 p.
15. AUTES (Michel), *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 1999, 313 p.
16. BACHMANN (Christian) et SIMONIN (Jacky), *Changer au Quotidien, Une introduction au travail social*, T1 *Les politiques et les acteurs*, T2 *Les méthodes et les terrains*, Paris, Etudes vivantes, 1981-1982.
17. BAKHTINE (Mikhaïl), *Esthétique et création verbale*, Paris, Gallimard, 1984.
18. BAKHTINE (Mikhaïl), *Esthétique et théorie du roman*, Tel Gallimard, 1997, 488p.
19. BAKHTINE (Mikhaïl), *La Poétique de Dostoïevski*, Paris, Le Seuil, 1970.
20. BARBIE (Stéphanie), *Développement local et vie de quartier : une approche ethnographique du Hangar (Bois-de-Nèfles-Saint-Paul)*, sous la dir. de B. Chérubini, mémoire de maîtrise d'ethnologie, St Denis, Université de La Réunion, 1997, 78 p.
21. BARE (Jean-François), *Les applications de l'anthropologie. Un essai de réflexion collective depuis la France*, Paris, Karthala, 1995, 282 p.
22. BASTIDE (Roger), *Anthropologie appliquée*, Paris, Payot, 1971.
23. BEAUD (Michel), « Le basculement du monde », in *Les Nouveaux Maîtres du Monde*, Manière de voir n°28 et *Le Monde diplomatique*, novembre 1995, pp.73-76.
24. BECHMANN (Dan) et MOREAU (Alain), « A La Réunion, une dynamique communautaire », *Information sociale « DOM regards croisés »*, n° 69, pp. 76-81.
25. BENASSAYAG (Miguel) et SZTULWARK (Diego), *Du contre-pouvoir*, La Découverte, Paris, 2000.
26. BENOIST (Jean), *Paysans de La Réunion*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Fondation pour la recherche dans l'Océan Indien, Extrait de *l'annuaire des pays de l'Océan Indien*, Vol. VIII, 1984, pp. 145-240.
27. BENOIST (Jean), *Rapport de recherche, structure et changement de la société réunionnaise*, Centre universitaire de La Réunion, 1974.

28. BENOIST (Jean), *Un développement ambigu*, St Denis, Fondation pour la recherche dans l'Océan Indien, 1983.
29. BENVENISTE (Emile), *Problèmes de linguistique générale*, I et II, Paris, Gallimard, 1966 et 1974.
30. BERAUD (S.), DUPUIT (C). *et al.*, « Un mitage néo-rural » in *Le Foncier à La Réunion*, Saint Denis AGORAH, 1994, pp. 75-77.
31. BERNARD (Alain), « Le regard du droit sur l'identité », in *L'identité, L'individu, Le groupe, La société*, coordonné par Jean-Claude Ruano-Borbalan, Editions Sciences Humaines, Auxerre, 1998, pp.113-119.
32. BEYSSAGUET (Anne-Marie), CHAUVIERE (Michel), OHAYON (Annick), *Les socio-clercs ; bienfaisance ou travail social*, Paris, Maspéro, 1976.
33. BIANCO (Jean-Louis), LAMY (Pascal), *L'Aide à l'enfance demain. Contribution à une politique de réduction des inégalités*, ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, 1980.
34. BIRDWHISTELL (Raymond), *La nouvelle communication*, Le Seuil.
35. BOISSONNAT (Jean), *Le travail dans vingt ans*, Le rapport de la commission présidée par Jean. Boissonnat, Commissariat général du Plan, Odile Jacob, Paris, 1995.
36. BOLLE De BAL (M.): *La tentation communautaire. Les paradoxes de la reliance et de la contre-culture*, Bruxelles, Ed. de l'Université, 1985.
37. BOLTANSKI (Luc), *L'Amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié, 1990.
38. BONTE (Pierre) et IZARD (Michel), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1992, 755 p.
39. BOUILLAGUET (Patricia) et GUITTON (Christophe), *Le chômage de longue durée*, Actes du colloque de novembre 91, Mire, Syros Alternative, 1992.
40. BOULAIGUE (Michel), *l'APECA, de l'indigent au délinquant juvénile*, mémoire de DEA, option anthropologie, juin 1999.
41. BOURDIEU (Pierre) et WACQUANT (Loïc), L'Amérique dans les têtes, « La nouvelle vulgate planétaire », *Le Monde Diplomatique*, mai 2000, p.7.
42. BOURDIEU (Pierre), Donner un sens à l'union, « Pour un mouvement social européen », *Le Monde Diplomatique*, juin 1999, pp. 1et 16-17.
43. BOURDIEU (Pierre), *La misère du monde*, Ed. du Seuil, 1993, 1467 p.

44. BOURGEOIS (Léon), *Solidarité*, Paris, A. Colin, 1912, 294 p.
45. BOURREAU (René), « Paternalisme et réformisme, Frédéric Le Play et Emile Durkheim », in *Le Social en questions*, op. cité, pp. 47-66
46. BOUVIER (Pierre) « Citoyenneté et exclusion », *Ethnologie française*, n°2, 1996.
47. BOUVIER (Pierre), *La socio-anthropologie*, Paris, Armand Colin, 2000, 222 p.
48. BRAUDEL (Fernand), *La Dynamique du capitalisme*, Flammarion, 1985.
49. BRESSON (Yves), « Instaurer un revenu d'existence contre l'exclusion », *Le Monde Diplomatique*, novembre 1997.
50. BRESSON (Yves), *Le partage du temps et des revenus*, Economica, Paris, 1994.
51. BRICHE D., GAUVIN M., MALET A., *Diagnostic du territoire, circonscription du Tampon, secteur Z.A.C. – Chatoire, Nid Joli*, Conseil Général de La Réunion et CREA, 1995.
52. BRONCKART (Jean-Paul), *Théories du langage, une introduction critique*, Bruxelles, Pierre Mardaga éditeur, coll. Psychologie et sciences humaines, 1977, 361 p.
53. BROWAEYS (Dorothee Benoît) et KAPLAN (Jean-Claude), « Discriminations génétiques », in *Penser le XIX^e siècle, Manière de Voir* n°52, juillet-août 2000, pp. 43-45.
54. BRUNE (François), « Feu le citoyen ? », *Le Monde Diplomatique*, décembre 1997, p. 32.
55. CAILLE (Alain), in Aznar (Guy), Caille (Alain), Laville (Jean-Louis), Robin (Jacques), Sue (Roger), *Vers une économie plurielle*, Syros, Paris, 1997.
56. CAILLE (Alain), *Le paradigme tiers du don. Revue du Mauss*, Desclée de Brouwer, 2000.
57. CASSEN (Bernard), « la Démocratie participative à Porto Alegre », *Le Monde diplomatique*, août 1998.
58. CASTEL (Robert), « La fin du travail, un mythe démobilisateur », *Le Monde Diplomatique*, septembre 1998, pp. 24-25.
59. CASTEL (Robert), « La question sociale commence en 1349 », *Vie sociale, Les Cahiers de la recherche sur le travail social*, n°1, mai 1989.
60. CASTEL (Robert), « Les marginaux dans l'histoire », in Paugam (Serge). (dir.), *L'Exclusion l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 32-41.

61. CASTEL (Robert), *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation*, Paris, Esprit, 1992.
62. CASTEL (Robert), *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Coll. « Espace du politique », Paris, Fayard, 1995, 490 p.
63. CASTEL (Robert), « Du travail social à la gestion sociale du non-travail, in *A quoi sert le travail social ? Esprit* n° 241, mars-avril 1998, pp. 28-45.
64. CASTELLS (Manuel), *La société en réseau, Le pouvoir de l'identité et Fin de millénaire*, (trois tomes), Paris, Fayard, 1998 et 1999.
65. CASTELLS (Manuel), « L'Internet crée un nouveau capitalisme », *Libération*, 5 juillet 1999.
66. CASTORIADIS (Cornelius), « Stopper la montée de l'insignifiance », *Le Monde Diplomatique*, Août 1998, pp. 22-23.
67. CASTORIADIS (Cornelius), *La montée de l'insignifiance*, Paris, Seuil, 1996.
68. CERER, *Le tapis mendiant, Séminaire sur la famille à La Réunion*, ouvrage collectif, Réédition CREA, Saint Paul, 1976.
69. CHAMP SOCIAL. *Un choix de textes rassemblés par l'équipe de la revue*, Paris, Petite collection Maspéro, 1976.
70. CHAPEL (Françoise), *Représentations du travail et insertion professionnelle : des attentes liées aux trajectoires, une analyse concernant les bénéficiaires du RMI, âgés de 25 à 44 ans, résidant à St Leu île de La Réunion*, Mémoire de maîtrise de sciences et techniques intervention sociale et développement, sous la dir. de Albert Irène, Université de Caen, convention avec l'université et l'AFSTS de St Denis de La Réunion, 1997.
71. CHAUVIERE (Michel), *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, Paris, Ed. Ouvrières, 1987 (1^e éd. 1980), 319 p.
72. CHAUVIERE (Michel) et GODBOUT (Jacques), *Les Usagers entre marché et citoyenneté*, l'Harmattan, 1992.
73. CHAUVIERE (Michel), « Le traitement social de la question sociale », in *Le Social en questions, revue Sociétés & Représentations*, CREDHESS Université Paris I, décembre 1997, N°5, pp. 339-354.
74. CHAUVIERE (Michel), « Pour une présentation historique des professions sociales », *Revue française de service social*, « Où en est-on de la professionnalisation en travail social ? », n° 189-190, 1998.

75. CHAUVIERE M., « Les enjeux de la fragmentation du travail social », *Lien social*, n°472, 4 février 1999.
76. CHERUBINI (Bernard), « L'anthropologie urbaine et l'anthropologie appliquée à La Réunion : quelques repères pour une ethnologie des transformations sociales » in *La recherche anthropologique à La Réunion. Vingt années de travaux et de coopération régionale*, Paris, L'Harmattan, 1999.
77. CHERUBINI (Bernard), « La citoyenneté locale : leurre ou paradigme de l'intervention sociale ? », *Séminaire CREA-CERDASES-CIRCI*, 30 octobre 1998.
78. CHERUBINI (Bernard), « La société réunionnaise et le monde du travail : pour une anthropologie du travail et des systèmes de santé », *Colloque Age-Travail-Santé*, Saint Gilles (La Réunion), 14-16 avril 1997.
79. CHOAY (Françoise), *L'urbanisme, utopies et réalités, une anthologie*, Ed. du Seuil, 1965.
80. CHOPART (Jean-Noël) (sous la dir.), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, MiRe, Paris, Dunod, 2000, 303 p.
81. CHOPART (Jean-Noël), « Les crises du travail social », *Mire-info*, n°1992.
82. CHOPART (Jean-Noël), *Le fil rouge du corporatisme. Solidarité et corporations havraises au XIX^e siècle*, Paris, Mutualité Française, 1991.
83. CHOPART J.N., « Les conversions des travailleurs sociaux », in Jean-Luc Martinet (sous la dir.), *Les éducateurs aujourd'hui*, Dunod, Paris, 1999, pp. 163-175.
84. CHOPINET (Charlotte) et DROZIN (Ghislaine), « L'île de La Réunion. Le point de vue de deux professionnelles du travail social sur « l'île intense » », *Revue Française de Service Social*, n° 192-193, 1999, pp. 30-32.
85. CLAIRMONT (Frédéric) et CAVANAGH (John), « Le « club des deux cents » ou les vertus de la concentration », *Le Monde Diplomatique*, décembre 1985 et « Sous les ailes du capitalisme planétaire », *Manière de Voir* n°28, pp. 34-36.
86. COHEN (P.), « Anthropologie et formation de travailleurs sociaux : une expérience à l'île de La Réunion », in *Interventions sanitaires et contextes culturels*, AMADES, Toulouse, 1990, pp. 29-38.
87. COMTE (Auguste), *Cours de philosophie positive*, publiés de 1830 à 1842.
88. CONCIALDI (Pierre), « Entre l'assistance et l'assurance : la solidarité », in *Le social en question*, CREDHESS n°5, 1997, pp. 67-85.

89. CONSEIL GENERAL DE LA REUNION, Les actes du colloque international *Fécondité et Insularité*, Publication intégrale, t1 et t2, St Denis de la Réunion du 11 au 15 mai 1992.
90. DABITCH (Christophe), Une autre manière de faire de la politique « Pour des associations « citoyennes » en prise sur le mouvement social, *Le Monde Diplomatique*, juin 1997, p. 20.
91. DAVID (Marcel), *La solidarité comme contrat et comme éthique*, Paris, Berger-Levrault, 1982.
92. DAVID (Marcel), *Les fondements du social, de la Troisième République à l'heure actuelle*, Anthropos-Economica, 1993, 298 p.
93. De QUEIROZ (Jean-Manuel), « Exclusion, identité et désaffection », in Paugam (sous la dir.) *L'exclusion l'état des savoirs*, pp. 295-310.
94. DE RIDDER (Guido), *Les Nouvelles Frontières de l'intervention sociale*, l'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1997.
95. DECHAUX (Jean-Luc), « L'Etat et les solidarités familiales », in *L'exclusion l'état des savoirs*, pp. 530-539.
96. DEFOS De RAU (J.), *L'île de La Réunion, étude de géographie humaine*, thèse de doctorat, Institut de géographie de Bordeaux, 1960.
97. DEFOURMY (Jacques), FAVREAU (Louis) et LAVILLE (Jean-Louis) (sous la direction), *Insertion et nouvelle économie sociale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998.
98. DELATTRE (Lucas), « La pauvreté vue par 60000 pauvres de 60 pays », *Le Monde* du 30 mars 2000.
99. DEMAZIERE (Didier), « Chômage et dynamiques identitaires », sous la direction de S. Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs*, p. 335-343.
100. DEMAZIERE (Didier), *Le chômage de longue durée*, PUF, « Que sais-je ? », Paris, 1994.
101. DESCOLONGES M., *Qu'est ce qu'un métier ?*, Paris, PUF, 1997.
102. DEVEREUX (Georges), *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, Paris, Gallimard, 1970.
103. DIBIE (Pascal), *La Tribu sacrée, Ethnologie des prêtres*, Paris, Grasset, 1984.
104. DIBIE (Pascal), *La passion du regard. Essai contre les sciences froides*, Métailié, 1998, 186 p.
105. *DICTIONNAIRE DE LA SOCIOLOGIE*, Larousse, 1989.

106. *DICTIONNAIRE DE LANGUE FRANÇAISE*, Paris, Hachette, éd. 1987.
107. *DICTIONNAIRE ETYMOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU FRANÇAIS*, Larousse, 1993.
108. DIEBOLT (Evelyne), « Travail social, histoire associative : Vocation féminine et reconnaissance professionnelle », in *Le Social en questions*, revue *Sociétés & Représentations*, CREDHESS Université Paris I, décembre 1997, N°5, pp. 267-294.
109. DONZELOT (Jacques), *La police des familles*, Paris, Minuit, 1977, 221p.
110. DONZELOT (Jacques), *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard, 1984, 263 p. (rééd. Seuil, Coll. Points, 1994).
111. DONZELOT (Jacques), « Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion » in Paugam *L'exclusion l'état des savoirs*, éd. La Découverte, Paris, 1996, pp. 88-100.
112. DONZELOT (Jacques), « le déplacement de la question sociale » in *Le Social en questions*, 1997, pp. 87-95.
113. DONZELOT (Jacques) et ROMAN (Joël), « 1972-1998 : les nouvelles donnes du social », *A quoi sert le travail social ? Chômage, précarité, insertion : la nouvelle donne. Anciennes professions, nouveaux métiers. De la tutelle à la médiation*, coll. Esprit, mars /avril 1998, n°241.
114. DOSSE (François), *Histoire du structuralisme. T1 Le champ du signe, 1945-1966. T2 Le chant du cygne, 1967 à nos jours*. Coll. « Livre de Poche », Paris, Editions La Découverte, 1992, 472 p. et 542 p.
115. DOSSE (François), *L'empire du sens, l'humanisation des sciences humaines*, Paris La Découverte/poche, 1997, 432 p.
116. DOSSE (François), *Paul Ricoeur, le sens d'une vie*, La Découverte Poche, Paris, janvier 2001, 789 p.
117. DRIV, « Rapport d'évaluation DSQ de Commune Prima », in *Evaluation dynamique des opérations de développement social des quartiers à La Réunion*, mars 1992.
118. DUBAR (Claude), *Idéologies et choix professionnels des éducateurs spécialisés*, thèse de 3^e cycle, Université Paris VIII, 1979.
119. DUBAR (Claude), « La sociologie du travail face à la qualification et à la compétence », *Sociologie du travail*, 1996, n°2, pp. 179-193.

120. DUBAR (Claude), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1996 (2^e éd.), 276 p.
121. DUBAR (Claude) et TRIPIER (Pierre), *Sociologie des professions*, Armand Colin, 1998, 256 p.
122. DUBAR (Claude), *La crise des identités, l'interprétation d'une mutation*, Coll. « Le lien social » (dirigée par Serge Paugam), Paris, PUF, juin 2000, 239 p.
123. DUBY (Georges), *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978.
124. DUCROT (Oswald)/TODOROV (Tzvetan), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, coll. Points, 1972, 470 p.
125. DUFOUR (Dany-Robert), *Les mystères de la trinité*, Paris, Gallimard, 1990.
126. DUMEZIL (Georges), *L'idéologie tripartite des Indo-Européens*. Bruxelles, Latomus, 1968-1973.
127. DUMONT (Louis), *Homo Hierarchicus, essai sur le système de castes*, Paris Gallimard, (1966) 1971.
128. DUMONT (Louis), *Homo Aequalis : genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, 1978.
129. DUMONT (Louis), *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Esprit/Le Seuil, (1983) 1985.
130. DUPUY (Jean-Pierre), « La philosophie sociale et politique face à la misère de l'économie », in Paugam S. (dir.), *L'Exclusion l'état des savoirs*, 1996, pp 52-65.
131. DURKHEIM (Emile), *De la division du travail social*, Paris 1893, (PUF/« Quadrige », 1996, 416 p.).
132. DURKHEIM (Emile), *Le suicide. Etude de sociologie*, Paris, 1897, (PUF, 1960).
133. DURKHEIM (Emile), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, 1895 (PUF/« Quadrige », pour la dernière éd.)
134. DURRLEMAN (Antoine) (présidé par), atelier « Evolutions du social », Préparation du XI^e Plan : *Redéfinir le travail social*, Paris, La Documentation Française, mars 1993.
135. DUSCHESNE (Sophie), *Citoyenneté à la française. Tensions entre particularisme et universalisme. Analyse d'entretiens « non directs »*, Thèse de doctorat de Sciences

- politiques, sous la direction de J.Leca, Institut d'Etudes politiques de Paris, 1994.
136. DUSCHESNE (Sophie), *Citoyenneté à la française*, Presse de Science Po, Paris, 1997, 330 p.
 137. EHRENBERG (Alain), *La fatigue d'être soi. Dépressions et société*, Paris, Odile Jacob, 1998.
 138. ELIAS (Norbert), « Les transformations de l'équilibre Je-Nous », *La société des individus*, trad. Fayard, 1991, p.207-301 (1^{re} éd. 1938).
 139. ELUERD (Roland), *La pragmatique linguistique*, Paris, F. Nathan, 1985, 222 p.
 140. EME (Bernard). et LAVILLE (Jean-Louis)., « Un Autre Travail Social », *TSA Hebdo*, 5 mai 1995, pp.19-20.
 141. ERIKSON (E.H.), *Adolescence et crise. La quête d'identité*, Paris, Flammarion, 1973.
 142. *ESPRIT*, « Pourquoi le travail social ? », n°4-5, avril-mai 1972, 321 p. (réédité en mai 1976, sous le titre « Normalisation et contrôle social » et à nouveau en 1984 sous le titre initial).
 143. *ESPRIT*, « A quoi sert le travail social ? » Coll. Essais, Mars-avril 1998.
 144. ETAVE (Claude), WATIN (Michel) et CHABRAND (D.) (eds), 1994, *Ville, habitat, aménagement*, actes du forum-débat du 8 avril au 14 décembre 1993, St Denis : Plan Urbain, D.D.E., C.A.U.E., URA 1041 du CNRS, p.16.
 145. EUZEBY (Chantal), *Mutations économiques et sociales*, Dunod, Paris, 1998.
 146. EUZEBY (Chantal), *Le Revenu minimum garanti*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 1991.
 147. EWALD (François), *L'Etat-providence*, Paris, Grasset, 1986.
 148. FAUGERE (Elsa), *Une plantation de canne à sucre à La Réunion : logiques familiales et logiques en conflit*, DEA EHESS Sciences sociales, dir. de recherche, Jean Pierre Olivier De Sardan, septembre 1993, 111 p. (plus annexes).
 149. FAVRET-SAADA (Jeanne), *Les mots, la mort les sorts*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1977, 427 p.
 150. FELTESSE (Hugues), « Vers un modèle européen pour l'action sociale ? », in « L'avenir du social à l'aube du XXI^e siècle » *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n° 2149, 14 janvier 2000, p. 23.

151. FIGUERAS (Raymond), « La Petite France, une lecture anthropologique du pays », in CHERUBINI, *Le monde rural à La Réunion*, 1996, pp. 229-257.
152. FIGUERAS (Raymond), *L'automne des patriarches, nouvelle monographie de La Petite France*, mémoire de maîtrise, Université de La Réunion, 1994, 145 p. (plus annexes).
153. FIGUERAS (Raymond), *Signes, sexes et sens, la différenciation sexuelle à l'île de La Réunion. Représentations et pratiques*, mémoire de DEA, Université de La Réunion, 1996, 173 p.
154. FLEXNER (A.), « Is social work a profession ? », *School and society*, I, 26, 1915.
155. FONFRIA (Jackie), « Protection sociale. Europe sous le signe de la diversité », *Valeurs Mutualistes*, MGEN, mai 2000, pp. 8-9.
156. FONTAINE (Philippe), *Des bagnes d'enfants de Bourbon aux maisons de rééducation de La Réunion, 1850-1955*, mémoire de DEES, IRTS St Paul.
157. FOUCAULT (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p.
158. FOURASTIER (Jean), *Les trente glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, Fayard, 1979.
159. FOURDRIGNIER (Marc), « Les métiers du domicile », in CHOPART (Jean-Noël) (sous la dir.), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, MIRE, Paris, Dunod, 2000, pp.111-123.
160. FREYNET (Marie-France), *Les médiations du travail social. Contre l'exclusion, (re)construire les liens*, Lyon, Chronique sociale, préf. de Michel SEGUIER (2^e édit.), 1996, 300 p.
161. FUMA (Sudel), *l'homme et le sucre à La Réunion 1827-1862*, thèse de 3^{ème} cycle Aix, 1983
162. FUSTIER (Paul), *L'identité de l'éducateur spécialisé*, Paris, Ed. Universitaires, 1975, 135 p.
163. FUTURIBLES, « Pour ou contre le revenu minimum ? », numéro spécial n°184, février 1994.
164. GAILLAC (Henri), *Les maisons de correction, 1830-1945*, Editions Cujas, 1971.
165. GALLINARO (Danièle), *Contribution à une approche qualitative des représentations du travail à La Réunion*, CREA I de La Réunion, 1994.

166. GARCIA (Sandrine), « Le lien social ne se décrète pas », in *Le Social en questions*, revue *Sociétés & Représentations*, CREDHESS Université Paris I, décembre 1997, N°5, pp. 237-245.
167. GARNIER (Jean-François), « De quelques représentations sous-jacentes au social », in *Le travail social. La reconquête d'un sens*, (sous la direction de Jean-Yves DARTIGUENAVE et de Jean-François Garnier, Coll. *Travail du social* (dirigé par Alain VILBROD), l'Harmattan, 1998, 205 p.
168. GARNIER-MULLER (Anne), *Les inutiles. Survivre au quotidien en banlieue et dans la rue*, Les éditions de l'Atelier, Paris, 2000, 240 p.
169. GAURON (André), « La nouvelle économie et sa monnaie », *Libération* du 23 novembre 1999.
170. GEERTZ (Clifford), *Savoir local, savoir global*, Paris, PUF, 1988.
171. GEERTZ (Clifford), *Works and Lives. The Anthropologist as Author*, Stanford, Stanford University Press, 1988.
172. GENG (Jean-Marie), *Mauvaises pensées d'un travailleur social*, Paris, Seuil, 1977 (rééd. Coll. Points), 220 p.
173. GEORGE (Susan) et GOULD (Ellen), Pour livrer la santé et l'éducation aux transnationales « Libéraliser sans avoir l'air d'y toucher », *Le Monde Diplomatique*, Juillet 2000, p. 3.
174. GIDDENS (Anthony), *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987.
175. GIDE (Charles), *La Solidarité*, cours au Collège de France, Paris, PUF, 1932, 216 p.
176. GITS (Groupe d'information des travailleurs sociaux), *Le Travail social contre qui ?* Paris, Solin, 1974.
177. GODBOUT T. (Jacques) (en collaboration avec Alain CAILLE), *L'esprit du don*, La Découverte/poche, mars 2000.
178. GOFFMAN (Erwing), *La mise en scène de la vie quotidienne*, trad. Ed. de Minuit, 1974 (1^{er} éd., 1968).
179. GOFFMAN (Erwin), « Calmer le jobard ; quelques aspects de l'adaptation à l'échec », in *Parler frais*, Paris, Edit. de Midi, 1989.
180. GORZ (André), *Misères du présent, richesse du possible*, Galilée, Paris, 1997.
181. GORZ (André), *Métamorphoses du travail : quête de sens*, Gallimard, 1998.

182. GRANOVETTER (Mark), « The strength of the weak ties », *American journal of Sociology*, 1973, 78 (6), pp. 1360-1380.
183. GUERRAND (Roger-Henri) et RUPP (Marie Antoinette), *Brève histoire du service social en France 1896-1976*, Toulouse, Privat, 1978, 187 p.
184. GUILFORD (Jean Pierre), « La créativité », in A. BEAUDOT (éd.), *La créativité*, Paris, Dunod, 1973, pp. 9-28.
185. GUILLEBAUD (Jean-Claude), *POUR (Revue de la FSU)* n°58, octobre 1999, p. 22.
186. GURTVICH (Georges), *Déterminismes sociaux et liberté humaine*, Paris, PUF, 1955.
187. GUTH (Suzie), « Un paradigme perdu. La coalescence des segments », in *Une société des identités est-elle possible ?* (sous la direction de S. GUTH), Actes du colloque « Sociologies IV » Tome III, Paris, L'Harmattan 1994, 242 p. (pp. 157-172).
188. HABERMAS (Jürgen), *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 vol., Paris, Fayard, 1981, 1987.
189. HALIMI (Serge), « Sur les chantiers de la démolition sociale », *Manière de Voir* n°28, pp. 58-60.
190. HANET-KANIA (Nathalie), « l'Etat et les associations humanitaires en France », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, sous la direction de Serge Paugam, 1996, pp. 438-448.
191. HATZFELD (Hélène), *Construire de nouvelles légitimités en travail social*, Paris, Dunod, 1998, 240 p.
192. HATZFELD (Henri), *Du paupérisme à la Sécurité sociale 1850-1940*, Nancy, PU, 1989 (1^e édit. A. Colin), 1971, 348 p.
193. HELARI Marie-Christine, *Les éducateurs spécialisés à l'épreuve du territoire, « opportunité de nouveaux espaces professionnels entre l'individuel et le collectif à La Réunion »*, mémoire de maîtrise de sciences et techniques « intervention sociale et développement », sous la dir. de Jean-Pierre Coiffey, Université de Caen, novembre 1997.
194. HELARI Marie-Christine, *Les éducateurs spécialisés, entre l'individuel et le collectif*, l'Harmattan, coll. « logiques sociales », 2001.

195. HOAREAU (M.E.), *L'aménagement du quartier de Maison Rouge, espaces et rapports sociaux d'hier et d'aujourd'hui*, sous la dir. de Michel Watin, Diplôme des hautes études en pratiques sociales, Université de La Réunion, 1994.
196. HOAREAU-JOLY (Isabelle), *La « vie longtemps » à La Petite Ile*, Saint Denis, Université de La Réunion (mémoire de maîtrise).
197. HURTIN (Jean) « Dumont : l'individu et la hiérarchie » in *L'individualisme le grand retour*, *Magazine littéraire* n°264, avril 1989, pp.72-74.
198. ION (Jacques) et TRICART (Jean-Paul), *Les travailleurs sociaux*, Ed. La Découverte, Coll. Repères, Paris 1998, 124 p. (autres éditions, La Découverte & Syros, Paris, 1984, 1987, 1992, 1998).
199. ION (Jacques), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Pratiques sociales, Dunod, 1996 (1^{ère} édit. 1990), 174 p.
200. ION (Jacques), *La fin des militants ?*, Ed. de l'Atelier, 1997.
201. ION (Jacques), *Le travail social au singulier*, Dunod, 1998, 152 p.
202. JACQUES (Francis), *Dialogiques. Recherches logiques sur le dialogue*, Paris, PUF, 1979.
203. JACQUES (Francis), *Différence et subjectivité. Anthropologie d'un point de vue relationnel*, Paris, Aubier Montaigne, 1982.
204. JACQUES (Francis), *L'espace logique de l'interlocution*, Dialogiques II, Paris, PUF, 1985.
205. JOBERT (Bruno), « Les politiques sociales et sanitaires » in GRAWITZ (Madeleine), LECA (Jean), *Traité de science politique*, Paris, Presses universitaires de France, t. IV : *Les politiques publiques*, 1985.
206. JOURNET (Nicolas), « Qui sont les communautariens ? », pp. 217-218 in *L'identité, L'individu, le groupe, la société* (coordonné par Jean Claude Ruano-Borballan), Auxerre, Ed. Sciences Humaines, 1998, 394 p.
207. KUHN T., 1973, *The Structure of Scientific Theories*, Urbana, University of Illinois Press ; *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983.
208. LAHUPPE (T.), « Des institutions de charité à l'île de La Réunion » in *Sciences et Arts, 1864-1866*, ADR 4 MI 133 J, pp. 24-29.
209. LALIRE (M.-C.), « les nouvelles fonctions des travailleurs sociaux », in *Les Travailleurs sociaux, statuts et responsabilités*, sous la dir. de S. Hennion-Moreau et F. Pintiau, Sirey, 1995.

210. LASCOUME (Pierre), *Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social*, Paris, Masson, 1977, 261 p.
211. LAURET (E.) et PAYET (S.), *Quel avenir pour La Réunion ?* 1982.
212. LAUTRET-STAUB (Claudie), *Les étapes de la structuration du service social, à La Réunion, de 1946 à 1985 : du dispensaire au quartier*, (sous la direction de Prosper Eve), mémoire de DSTS, Saint Denis de La Réunion, avril 1993, 148 p. (plus les annexes).
213. LAVAUX C., *La Réunion du battant des lames au sommet des montagnes*, Ed. Cormorans, St Denis de La Réunion, 1986.
214. LAVILLE (Jean-Louis), *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994.
215. LE BRAS (Hervé), *La Planète au village : migrations et peuplement en France*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1993.
216. LEGUEN (M.), *Histoire de l'île de La Réunion*, Paris Harmattan, 1979.
217. LENOIR (Daniel), « L'exclusion face au droit », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, 1996, pp. 78-87.
218. LENOIR (René), *Les Exclus, un Français sur dix*, Paris, Seuil, 1971, 180 p.
219. LENOIR (René), « Les association au cœur de la cité », *Le Monde Diplomatique*, janvier 1999, p. 26.
220. *LE NOUVEL ECONOMISTE*, « Les 400 plus riches du monde », n°1157, du 27 juillet au 31 août 2000.
221. LE PLAY (Frédéric), *La Réforme sociale en France*, Paris, 1864 (rééd. Slatkine, Genève, 1982, 2 t. de 440 et 480 p.).
222. *LE QUOTIDIEN* du 25/05/01, p.8.
223. *LE QUOTIDIEN* du 27/01/96.
224. LEVI-STRAUSS (Claude), (1958) *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, Agora, 1974, 480 p.
225. LIPOVETSKY (Gilles), *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1983, 314 p.
226. LOUBAT (Jean René), « Vers la médiation et le conseil sociaux », in Jean-Luc Martinet (sous la dir.), *Les éducateurs aujourd'hui*, Dunod, Paris, 1999, pp. 75-91.

227. LUCAS (Raoul) et SERVIABLE (Mario), *Les gouverneurs de La Réunion*, CRI, 1987.
228. MAFFESOLI (Michel) *La transfiguration du politique, la tribalisation du monde*, Paris, Grasset, 1992.
229. MAISON (Bernadette), *Economie informelle en zone rurale défavorisée : les Hauts de La Réunion*, Aix en Provence, IAR (thèse de doctorat en aménagement), 1986.
230. MALLET (Annick) et MILLIAT (Marie-Cécile), *Introduction à l'Europe sociale*, Ed. ENSP (coll. « Politiques et interventions sociales »), Rennes, 1997, 332 p.
231. MARC'O « A la recherche de la citoyenneté », *Transversales* n°53.
232. MARIMOUTOU (Carpanin), *Les engagés du sucre*, Tramail, 1989.
233. MARX (Karl) et ENGELS (Friedrich), *L'idéologie allemande*, Paris, Ed. Sociale, 1968.
234. MASSON (André), *Mainmise sur l'enfance, Genèse de la normativité*, Payot, 1980.
235. MATHIEU (J.L.), *Les Dom-Tom*, PUF, 1988.
236. MEAD (Georges Herbert), *l'Esprit, le soi, la société*, Paris, PUF, 1963 (1^{er} éd., 1933, *Self, Mind and Society*).
237. MEDA (Dominique), *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Aubier, 1995.
238. MERTON (Robert K.), (1949), *Eléments de théorie et de méthode sociologiques*, tr. fr., Paris, Plon, 1965.
239. MEYER (Philippe), *L'Enfant et la raison d'Etat*, Paris, Seuil, 1971.
240. MONDOLFO (Philippe), *Repenser l'action sociale*, Paris, Dunod, 1997, 216 p.
241. MONGIN (Olivier), *Paul Ricoeur*, Le Seuil, Paris, 1994.
242. MONGIN (Olivier) (présentation), *Le travail quel avenir ?* Gallimard, Coll. Folio, 1997, 345 p.
243. MONROSE (Murielle), « Une lecture statistique des travailleurs sociaux », *Les mutations du travail social* (sous la direction de J.N. Chopart), pp. 13-24.
244. MONTLIBERT (Christian de), *Le contrôle de la vie privée. Essai d'analyse de la contribution des travailleurs sociaux à la reproduction sociale*, Fribourg, Delval, 1988.
245. MOREL (Sylvie), « Le workfare aux Etats Unis » in *L'exclusion, l'état des savoirs*, pp. 472-483.

246. MOTCHANE (Jean-Loup), « Alibis ou solutions de rechange au libéralisme. Ces territoires méconnus de l'économie sociale et solidaire », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2000, pp. 4-5.
247. MOUNIN (Georges), *La linguistique*, coll. « CLEFS », Paris, Seghers, 1987.
248. MUEL-DREYFUS (Francine), *Le Métier d'éducateur*, Paris, Minuit, 1983.
249. NEVEU (Catherine), « Anthropologie de la citoyenneté », in *Anthropologie du politique*, Marc Abeles, Henri-Pierre Jeudy, Armand Colin, 1997, pp. 69-90.
250. NIKONOFF (Jacques), « Haro sur les chômeurs », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2000, p.32.
251. NOIRIEL (Gérard), *Les ouvriers dans la société française XIX^e – XX^e siècle*, Seuil, coll. Points, Paris, sept 1986, 317 p.
252. ODR, « Avoir 20-60 ans en l'an 2000 », n°29, décembre 1999.
253. OLIVIER De SARDAN (Jean-Pierre), « Paysanneries », in *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Pierre Bonte et Michel Izard, Paris, PUF, 1991.
254. OLIVIER DE SARDAN, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du développement*, Apad-Karthala, L'Harmattan, 1997, 221 p.
255. OLIVIER DE SARDAN (Jean-Pierre), « Le "Je" méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, 41-3, 2000, pp. 417-445.
256. OSBORN, (A.F.), *L'imagination constructive*, Paris, Dunod, 1965.
257. OTTINO (Paul) « La Réunion : l'organisation familiale des Blancs des Hauts », in Chérubini, *Le monde rural à La Réunion*, 1996, pp. 259-298.
258. PAQUOT (Thierry), « Architecture et exclusion », in Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs*, 1996, pp. 272-280.
259. PARSONS (Talcott), (1939), « Structure sociale et processus dynamique », in *Essays in Sociological Theory*, Glencoe, Teh Free Press, 1958, pp. 34-50.
260. PARSONS (Talcott), *Societies : Evolutionary and comparative Perspectives*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966.
261. PASSET (René), « Sur les voies du partage », *Le Monde Diplomatique*, mars 1993.
262. PASSET (René), « L'emprise de la finance », in *Les Nouveaux Maîtres du Monde*, Manière de voir n°28, *Le Monde diplomatique*, novembre 1995, pp. 26-28.

263. PASSET (René), *L'Illusion néolibérale*, Fayard, Paris, 2000, 287 p.
264. PAUGAM (Serge), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, Coll. « sociologies », 1991 (4e éd. Mise à jour en 1997).
265. PAUGAM (Serge), *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris, PUF, coll. « recherches politiques », 1993 (2e éd. mise à jour en 1995).
266. PAUGAM (Serge) (dir.), *L'Exclusion l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, 582 p.
267. PAUGAM (Serge), « Pauvreté et exclusion. La force des contrastes nationaux », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, 1996, pp. 389-404.
268. PEIRCE (Charles Sanders), *Ecrits sur le signe*, rassemblés, traduits et commentés par Gérard Deledalle, Paris, Le Seuil, 1978.
269. PENICAUT (Nicole), *Chômage état des lieux*, « Vaincre les douze peurs de l'an 2000 », *Le Nouvel Observateur*, Coll. Dossiers, n° 14, 1993, pp. 24-26.
270. PETONNET (Colette), *On est tous dans le brouillard, ethnologie des banlieues*, Galilée, Paris, 1985, 329 p. (1ère éd. 1979).
271. PETRELLA (Riccardo), « Les patrons de la Terre », in *Les Nouveaux Maîtres du Monde*, pp. 10-11.
272. POCHE (Bernard), « Citoyenneté et représentation de l'appartenance », *Espaces et sociétés*, n° 68/1, l'Harmattan, 1992.
273. POLANYI (Karl), *The Great Transformation*, 1944, trad. fr. *La Grande Transformation*, Gallimard, Paris, 1983.
274. POUJOL (Geneviève), *Le métier d'animateur*, Toulouse, Privat, 1978 (nouvelle édition 1989).
275. POUJOL (Geneviève), *L'Education populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Editions ouvrières, 1981.
276. PROSPER (Eve), *Ile à peur. La peur redoutée ou récupérée à La Réunion des origines à nos jours*, Océans éditions, Saint André, 1992, 431 p.
277. RABINOW (Paul), *French DNA. Trouble in Purgatory*, The University of Chicago Press, Chicago and London, 1999, 201p.
278. RACAULT (Sylvie), « Les jeunes et la valeur travail. *Etudes et synthèses* n° 44, juillet 1999.

279. RADCLIFFE-BROWN A.R., (trad. fr.), *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Edition de Minuit, 1968.
280. RAMONET (Ignacio), *La Tyrannie de la communication*, Galilée, Paris, 1999.
281. RAMONET (Ignacio), *L'Amérique dans les têtes*, « Un délicieux despotisme », *Le Monde Diplomatique*, Mai 2000, p.1 et p.5.
282. RAMONET (Ignacio), « Porto Alegre », *Le Monde diplomatique*, janvier 2001.
283. RATER-GARCETTE (Christine), *La professionnalisation du travail social ; action sociale, syndicalisme, formation, 1880-1920*, Paris, L'Harmattan, 1996, 209 p.
284. REA (Andréa), *La société en miettes, épreuves et enjeux de l'exclusion*, éditions Labor, Bruxelles, 1997, 94 p.
285. REDFIELD (Robert), *Peasant society and culture, an Anthropological Approach to Civilisation*, Chicago, University of Chicago Press, 1956.
286. Revue de l'INSEE, *Economie de La Réunion*, n° 82-83 « 50 ans de vie économique et sociale », spécial cinquantenaire 1946-1996, avril 1996.
287. Revue du MAUSS, « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », n°7, premier semestre 1996.
288. Revue EMPAN, « Citoyenneté et travail social », n°22, juin 1996.
289. RICHARD (N.), « La revue *L'Homme* de Gabriel de Mortillet : anthropologie et politique au début de la IIIe République », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie* I, 3-4, 1989.
290. RICOEUR (Paul), *Soi-même comme un autre*, Seuil, 1990.
291. RIFKIN (John); *La fin du travail*, La Découverte 1996.
292. ROCHOUX (Jean-Yves), (sous la direction. de Chérubini Bernard), *Le monde rural à La Réunion. Mutations foncières, mutations paysagères*, l'Harmattan, Université de La Réunion, 1996.
293. ROINSARD (Nicolas), *L'application du R.M.I. à La Réunion. Attitudes et perceptions des allocataires vis à vis des notions de travail et d'insertion sociale*, mémoire de maîtrise de sociologie, 1999.
294. ROINSARD (Nicolas), « l'application du R.M.I. à La Réunion. Les termes d'une rencontre interculturelle entre politique sociale et société créole », *Colloque du CIRCI, Pratiques, Savoirs, Pouvoirs en situations interculturelles : quels enjeux ?*, juin 2001.

295. ROMAN (Joël), *La démocratie des individus*, Calmann-Lévy, Paris, 1998, 222 p.
296. ROSANVALLON (Pierre), *La crise de l'Etat-providence*, Paris, Le Seuil, 1981.
297. ROSANVALLON (Pierre). et FITOUSSI (Jean-Paul), *Le nouvel âge des inégalités*, Paris, Ed. Seuil, 1996.
298. SACHS (Ignacy), « Vers un codéveloppement mondial », *Manière de voir* n°28, pp 89-91.
299. SAINSAULIEU (Renaud), *L'identité au travail*, Presse de la FNSP, 3^e éd. 1988 (1^e éd.,1977).
300. SARKIS (Nicolas), Triplement du prix du baril. « Pétrole, le troisième choc ? », Paris, *Le Monde diplomatique*, mars 2000, p.1 et 24.
301. SAYAD (Abdelmalek), « Lien social, identité et citoyenneté par temps de crise », in *Le social en questions*, revue *Sociétés & Représentations*, CREDHESS Université Paris I, décembre 1997, N° 5, pp. 107-128.
302. SCHNAPPER (Dominique), *L'épreuve du chômage*, Gallimard, Paris, 1981-1994, 273 p.
303. SCHNAPPER (Dominique), *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, « Bibliothèque des sciences humaines », Ed. Gallimard, 1991.
304. SCHNAPPER (Dominique), *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, « NRF Essais », Ed. Gallimard, 1994.
305. SCHNAPPER (Dominique)., « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », in Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs*, 1996, pp. 23-31.
306. SCHNAPPER (Dominique), « La "préférence nationale" contre la République », *Le Monde* du 24/06/1998, pp. 1 et 14.
307. SCHNAPPER (Dominique) (avec la collaboration de Christian BACHELIER), *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Folio actuel, Ed. Gallimard, 2000, 320 p.
308. SCHUMPETER (Joseph), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris Payot, 1965 (1^{er} éd., 1942).
309. SCHÜTZ (André)., *Le Chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Kincksieck, 1971.

310. SENAT, *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales chargée d'étudier les problèmes de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'aide sociale à La Réunion*, Document n° 457, séance du 5 juillet 1991.
311. SERAPHINE (Alain), « Chômage débat sur la fin d'un modèle » (table ronde), *AKOZ/ espace public*, n° 3, Saint Denis, novembre 1998, p. 38.
312. SEWELL W.H., *Gens de métier et révolution. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, trad. franç., Paris, Aubier, 1983 (1^{re} éd. 1980).
313. SHERER André, *La Réunion*, « Que sais-je ? », PUF, 1980.
314. SIMMEL (Georg) (1917), (trad.) *Sociologie et épistémologie*, coll. « Sociologies », Paris, PUF, 1981.
315. SIMMEL (Georg), *Philosophie de l'amour*, Paris, Petite bibliothèque Rivages, 1988, 195 p.
316. SQUARZONI (René) (en collaboration avec Hoareau Béatrice), « Revenu Minimum d'Insertion à La Réunion », *Observatoire Départemental de La Réunion (ODR)*, St Denis, 1989.
317. SQUARZONI (René), « le R.M.I. à La Réunion : une contribution majeure à l'atténuation des difficultés sociales anciennes et intenses », *ODR*, St Denis, 1991.
318. SQUARZONI (René), « Le modèle familial traditionnel » in *Evolution de la famille à La Réunion, Etudes et synthèses n° 17*, *ODR*, 1992.
319. THEVENET (Amédée). et DESIGAUX (Jacques)., *Les travailleurs sociaux*, PUF, « Que sais-je ? », 3e éd., 1995, 126 p.
320. TOCQUEVILLE (Alexis de), *Textes essentiels, Anthologie critique* par J.L. BENOIT, Paris, Agora Pocket, juin 2000, 371 p.
321. TODOROV (Tzvetan), *La vie commune. Essai d'anthropologie générale*, Seuil, 1995, 190 p.
322. TOFFLER (Alvin), *Les Nouveaux Pouvoirs*, Paris, Fayard, 1992.
323. TÖNNIES (Ferdinand) (1887), *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz, CEPL, 1977.
324. TORIT (Sylvie), « R.M.I. : situation, insertion, nouveaux entrants », *ODR n° 41*, novembre 1999.

325. TORIT (Sylvie) « Avoir 20-60 ans en l'an 2000 », ODR n° 29, décembre 1999, pp. 35-41.
326. TRUONG L., *De la connaissance de quartier à l'animation d'une salle polyvalente*, Direction du développement local, avec l'appui technique du CREAM de La Réunion, 1995.
327. TURGOT (1727-1781), *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, 1766.
328. VERDES-LEROUX (Jeanine), *le travail social*, Paris, Minit, 1978, 272 p.
329. VIAUD (Manuel), *Approche sociale pour le projet de classement en réserve naturelle de l'étang Saint Paul*, mémoire de DESS (Sciences et Gestion de l'Environnement Tropical), Université de La Réunion, 2000-2001, 78 p. (sans les annexes).
330. VILBROD (Alain), *Devenir éducateur. Une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan, 1995, 302 p.
331. VOGEL (Claude) (sous la direction), *Le travail social à La Réunion*, Centre universitaire de La Réunion, CFPP, novembre 1979-janvier 1980, 264 p.
332. VOGEL C., *Be Cabot*, Saint Denis, Centre Universitaire de La Réunion, 1980.
333. WATIN (Michel), *Habiter, approche anthropologique de l'espace domestique à La Réunion*, Saint Denis, Université de La Réunion (thèse doctorat), 1991.
334. WEBER (Max), (1920) *Wirtschaft und Gesellschaft*, trad. partielle *Economie et Société*, Paris, Plon, 1971.
335. WEBER (Max), *Essais sur la théorie de la science* (1922), tr. fr. Paris Plon, 1971.
336. WITTGENSTEIN (Ludwig), *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard, 1961, paragraphe 23.
337. WOLF (Eliane), *Quartiers de vie, Approche ethnologique des populations défavorisées de l'île de La Réunion*, Méridiens Klincksieck, Paris, 1991.
338. WOLTON (Dominique), *Internet et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Flammarion, Paris, 1999.
339. WOLTON (Dominique), Les fausses promesses de la « société Internet », « Sortir de la communication médiatisée », *Le Monde Diplomatique*, juin 1999, p.29.

lruel

TH 14

UNIVERSITE DE LA REUNION
FACULTE DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

N° attribué par la bibliothèque

01LARE0017

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION

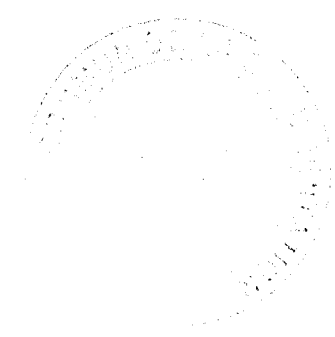
Discipline : Anthropologie

Présentée et soutenue publiquement

Par

FIGUERAS Raymond

Le 6 décembre 2001



Titre

**INTERVENTION SOCIALE ET
CITOYENNETE. APPROCHE DES
DYNAMIQUES IDENTITAIRES A L'ILE DE
LA REUNION**

Directeur de thèse : CHERUBINI Bernard

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

<i><u>Annexe 1 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits)</u></i>	406
<i><u>Annexe 2 : Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3, Mars 2000</u></i>	466
<i><u>Annexe 3 : Rapport d'entretien avec le directeur d'un CCAS (Juin 1999)</u></i>	525
<i><u>Annexe 4 : Rapport atelier n°1 : Evolution et contexte. Quels professionnels, pour quel travail social ?</u></i>	543
<i><u>Annexe 5 : Entretien Claire du Hangar</u></i>	547
<i><u>Annexe 6 : entretien Frédéric du Hangar</u></i>	563
<i><u>Annexe 7 : Entretien Madame Marte et son frère</u></i>	571
<i><u>Annexe 8 : Cartes et photos des projets « emplois verts »</u></i>	578
<i><u>Annexe 9 : Photos des projets « auto amélioration légère de l'habitat ».</u></i>	582
<i><u>Annexe 10 : Dessins du C.R.E.I.S.</u></i>	590
<i><u>Annexe 11 : Extraits mémoire DESS</u></i>	594

21 INTRODUCTION

Ce deuxième document intermédiaire respecte la chronologie de l'existence du C.R.E.I.S.. Il s'inscrit donc, dans notre analyse des études diagnostiques et des bilans édités par le C.R.E.I.S., à la suite des divers documents C.R.E.I.S. étudiés dans le premier document intermédiaire de juin 1998. Nous verrons, au cours de cette présentation établie au fil des trimestres, la progression des actions et des réflexions sur les différents secteurs où intervient le C.R.E.I.S. ; une lente maturation sur le vif qui conduit les techniciens sociaux à élaborer, de manière parfois empirique, des outils et des méthodologies d'interventions globales sur les quartiers. La revue des bilans de 1996 permettra, en particulier à travers les études diagnostiques, de se familiariser avec les différents secteurs d'intervention, d'en cerner les problématiques générales et de s'initier progressivement, en suivant les premiers jalons posés sur le terrain par les techniciens, à la diversité des interventions et aux difficultés de leur mise en place. Le long arrêt sur le bilan du 31/05/97, qui clôt la première année d'activité du C.R.E.I.S., donnera l'occasion, à travers l'analyse sémantique des tableaux d'évaluation des interventions, de proposer un essai comparatif des approches méthodologiques des secteurs. Nous verrons alors comment les pratiques professionnelles dans leur diversité sont d'une part largement tributaires des parcours de formation ; mais nous conviendrons d'autre part que les pratiques de terrain sont aussi formatrices et participent à la définition de nouveaux métiers et donc à une élaboration identitaire continue. Les bilans suivants (15/09/97, 31/12/97 et 31/03/98) seront abordés de manière à montrer l'état d'avancement des différents projets mais cette fois-ci l'approche sera davantage soumise à des recoupements dans le temps et dans l'espace des interventions. En effet, nous sommes à présent, participant direct, participation qui nous permet de visionner de façon plus extensive les actions et les réactions, d'effectuer en quelque sorte un balayage panoramique qui nous autorise à préciser, par exemple, les relations *in situ* entre les différents partenaires (institutionnel, association, politique, etc.) ou de produire une évaluation sommaire de certaines entreprises.

22 LES BILANS D'ACTIVITE DU C.R.E.I.S. DE 1996

Trois bilans de l'activité du C.R.E.I.S. sont donc présentés à la fin des mois de juin, septembre et décembre 1996. Cet examen trimestriel répond au moins à deux finalités : fournir d'abord les évaluations régulières commandées par les financeurs ; ensuite pour le C.R.E.I.S., cette récapitulation des activités, en mobilisant la réflexion

de chaque technicien, permet de pointer les difficultés de fonctionnement et concourt à améliorer la forme et le fond de son action.⁷⁸⁵

22.1 Bilan du 30 juin 1996

La phrase introductive de ce premier bilan souligne, et il ne s'agit pas d'une plaisanterie, que « L'action du C.R.E.I.S. a véritablement démarré le 01 avril 1996 ». Trois mois donc après ce démarrage tardif, le C.R.E.I.S. relève, pour commencer son bilan, les difficultés essentielles auxquelles il a été confronté pendant cette brève période d'activité :

Il note d'abord la double contrainte, qui consiste à gérer simultanément une implantation durable sur les sites proposés et une mise en place rapide d'actions concrètes exigées par les organismes décideurs et payeurs. Devant ces nécessités quelque peu contradictoires, le C.R.E.I.S. choisit d'appliquer la politique du « juste milieu » qui consiste essentiellement à bannir les « actions d'éclat ».

Une des difficultés majeures relevées ensuite dans ce bilan est l'absence totale de financement après six mois d'existence. Ce manque de ressources financières aurait pu transformer l'activité du C.R.E.I.S. en mission impossible et rendre caduque son existence si une grande part d'énergie et de ténacité n'avait été fournie pour trouver quelque crédit auprès des banques et des administrations.

Dans sa conclusion, ce premier bilan réitère le constat du déficit en trésorerie qui a conduit au départ à restreindre les embauches, cette restriction entraînant une moindre capacité d'intervention sur les différents sites.⁷⁸⁶ Il met aussi en exergue les différents partenaires qui malgré de nombreuses réunions de concertation n'ont pas su (excepté la C.L.I. du Tampon) reconnaître l'intérêt du dispositif C.R.E.I.S..

En dépit de ces complications administratives, des actions sont progressivement élaborées et validées auprès de la population des trois sites retenus (Sainte-Marie, Saint-Paul et Tampon). Pour chacun de ces sites, un couple mixte de techniciens⁷⁸⁷ fournit, cette fin de trimestre, un bilan de trois pages exactement. Ces brefs comptes

⁷⁸⁵ Une citation d'Albert Einstein placée en en-tête de la couverture de chaque bilan indique même une démarche intellectuelle qui relativise, en cas d'efforts infructueux, le poids des acquisitions premières face au pouvoir de l'imagination « *Lorsqu'un problème nous résiste malgré d'énormes efforts de recherches, nous devons mettre en doute ses données premières. L'imagination est alors plus importante que la connaissance* ».

⁷⁸⁶ Cependant deux embauches, un technicien social sur Bois-de-Nêfles et un technicien B.I.P. sur le Sud ont dû être faites pour équilibrer les équipes et répondre aux besoins des sites.

⁷⁸⁷ Sur chacun des sites interviennent une femme et un homme. Sur Sainte-Marie Rivière-des-Pluies et Saint-Paul Bois-de-Nêfles, il s'agit d'une « technicienne sociale » et d'un « technicien du B.I.P. » ; dans ces deux cas les rapports sont établis par les techniciennes (respectivement assistante sociale et conseillère en économie sociale et familiale) ; sur Le Tampon ZAC Chatoire-Nid-Joli, le couple mixte est composé de deux « techniciens sociaux » qui en commun établissent le rapport.

rendus, insérés dans le bilan de l'activité du C.R.E.I.S. du mois de juin 1996, sont surtout l'expression finale de la phase méthodologique dite de « diagnostic » et qui consiste, présentée sous la forme d'un autre rapport, en une étude sociale de chacun des terrains d'intervention et de leurs principales caractéristiques, ceci afin de déterminer par la suite, la définition d'un contrat d'objectif entre C.L.I. et C.R.E.I.S. Les données concernant les trois sites décrits ci-après résultent donc de la compilation de ces différents rapports⁷⁸⁸.

22.1.1 Sainte-Marie, Rivière-des-Pluies.

22.1.1.1 Considérations générales sur les études effectuées.

L'étude de ce site et de sa population s'est faite en deux temps et a nécessité la production de deux documents. Le premier consiste en une « Etude sociale préalable à la définition d'un contrat d'objectif C.L.I./C.R.E.I.S., Secteur Rivière-des-Pluies » réalisé en mars 1996, le second constitue un « Micro-diagnostic, Quartier Rivière-des-Pluies, Sainte-Marie » ; cet ultime recentrage ayant été effectué après la présentation de l'étude préalable à la C.L.I. de Sainte-Marie et à la demande de cette dernière.

L'analyse comparative et exhaustive de ces deux documents semble difficile à organiser. Il n'est pas évident en effet, d'en distinguer clairement les données, tellement elles paraissent nombreuses, disparates et présentées avec force graphismes, tableaux, courbes et fromages. La plupart des statistiques sont d'ailleurs déjà anciennes (INSEE 1990), parfois non datées (C.L.I., A.N.P.E.), approximatives⁷⁸⁹ ou au contraire d'une précision excessive pour pouvoir être exploitées concrètement (répartition de la population par âge quinquennal de 0 à 84 ans, entre autres exemples)⁷⁹⁰.

Cependant, cette démarche consistant à rechercher les éléments qui composent et ordonnent la vie des populations d'un quartier, malgré les déficiences méthodologiques et le manque de clarté analytique, est au bout du compte bénéfique. Elle profite en effet au technicien⁷⁹¹ qui l'entreprend. Il acquiert une vision globale de son secteur d'intervention qui favorise d'une façon générale sa prise de contact avec la population. De même, cette entreprise volontaire de connaissance réciproque alimente un droit d'expression de personnes défavorisées dont les avis sont habituellement très faiblement écoutés. Ainsi, l'enquête (« du porte à porte ») effectuée pendant 10 jours auprès de 50 bénéficiaires du R.M.I. de La Rivière-des-Pluies a permis à son auteur de pouvoir, selon lui, « établir un certain nombre de problématiques, avec les besoins exprimés par la population et les potentialités que présente le quartier [...] Le micro-diagnostic même m'a permis d'avoir une certaine approche de la population, de la connaître dans son entité, sa culture et la perception par elle-même de son milieu de vie » (bilan p.7-8). Cette approche au plus près des

⁷⁸⁸ Bilan de l'activité du C.R.E.I.S., 30 juin 1996 et, pour chacun des trois secteurs, « Etude sociale préalable à la définition d'un contrat d'objectif C.L.I./C.R.E.I.S. ».

populations est donc primordiale, la difficulté étant de reprendre de façon opérationnelle les données acquises.

22.1.1.2 *Quelques caractéristiques du site étudié.*

La Rivière-des-Pluies est un quartier qui a connu un important développement immobilier depuis les années 80 et donc une augmentation et une diversification de sa population. De zone rurale limitrophe de Saint Denis, elle est devenue zone résidentielle pour une population relativement aisée qui travaille dans cette ville. Cet apport d'actifs occasionne un taux de chômage nettement inférieur à la moyenne départementale. En revanche certains quartiers d'origine (Santos Dumont, Chemin Moka) sont dégradés et c'est parmi leurs habitants que se trouve la majorité des ayants droit au R.M.I. (dont la moitié de femmes) et les chômeurs de longue durée. La fracture économique et sociale est donc extrêmement visible et différenciée dans le temps et l'espace. Au rond point central dit « des danseuses » s'agglutinent, par exemple, le long des boutiques ou près du pont, des personnes désœuvrées ou de jeunes marginaux qui consomment alcool et zamal (cannabis) ; certains accumulent en outre les problèmes (conjugaux, conflit avec la justice) risquant donc de s'enfoncer davantage dans l'exclusion sociale.

La seconde phase de l'enquête a permis de démontrer la forte identification, de chacune des personnes interrogées, à un endroit délimité avec précision et considéré comme représentant son quartier ; ainsi l'intérieur du quartier officiel de La Rivière-des-Pluies est divisé officieusement par ces habitants en « sous-quartiers » appelés par eux Payet, Chemin Moka, Santos Dumont, etc. Au moins la moitié des personnes contactées (en majorité des 27-30 ans et pratiquement deux fois plus de femmes que d'hommes) est originaire du quartier nommé et y vit depuis toujours, en outre plus du tiers des autres personnes vient de la commune. Le nombre des propriétaires du terrain et du logement représente 2% de plus que celui des locataires (47.6% contre

⁷⁸⁹ Ces imprécisions, sauf erreur de ma part, conduisent, par exemple, à comptabiliser dans le premier rapport 120 bénéficiaires du R.M.I. (54 hommes et 66 femmes) à La Rivière-des-Pluies (source : C.L.I. antenne de Sainte-Marie) et, en fonction des tranches d'âges 24/29 ans, 30/34 ans et 35/39 ans, nous avons respectivement 11, 12 et 4 hommes et 15, 14 et 5 femmes, soit un total de 27 hommes et de 34 femmes ; or, selon le micro-diagnostic, parmi les bénéficiaires du R.M.I. (sont-ils encore 120 ?), il y aurait 87 personnes (43 hommes et 44 femmes) représentant la proportion de jeunes âgés cette fois-ci de 27 à 35 ans (et non plus de 24 à 39 ans).

⁷⁹⁰ Beaucoup trop de chiffres donc en regard d'une description textuelle du réel qui aurait dû encore parler davantage. C'est, pour le moins, un avis d'anthropologue (qui en principe n'est pas trop là pour ça). Cette accumulation de données chiffrées semble vouloir démontrer qu'une recherche sérieuse est menée et servir ainsi de garanties pour le diagnostic établi ; un gage de technicité en quelque sorte qui allie, sous une présentation informatisée et légèrement technocratique, esprit de concision, synthèse et rapidité opérationnelle, mais qui masque quelque peu la dimension humaine. Cette remarque s'applique de manière générale aux trois rapports cités qui sont en fait réalisés selon les normes méthodologiques retenues par les décideurs et experts en la matière.

⁷⁹¹ En l'occurrence la technicienne appelée par la population «madame R.M.I. »

45.6%)⁷⁹². La moitié des logements sont antérieurs à 1975 tandis que la construction du tiers d'entre eux est postérieure à 1982. La majorité de ces allocataires du R.M.I. pense que le quartier a changé de façon négative, un tiers d'entre eux émet cependant un avis contraire. Nombreux sont ceux qui se plaignent à la fois du manque de transport collectif, d'animation pour les enfants, de structures sportives et de possibilité d'emplois et souhaitent donc leur mise en place. Si deux tiers des personnes estiment être prêtes à rendre service à leurs voisins, une très forte majorité ignore si la réciprocité à son égard est vraie (ou pense que non). Plus de la moitié d'entre elles connaissent l'existence d'activités de loisirs sur le quartier (existence du CASE mais considéré comme « privé »). Mais si 96% n'y participent pas pour différentes raisons (activité inadaptée, coûteuse, manque d'intérêt), plus de 80% se disent prêts tout de même à faire partie d'une association. Enfin près du quart des personnes sollicitées a déjà songé à un projet d'activité économique sur le quartier (commerce et couture, garde d'enfants, entretien espaces verts).

22.1.2 Saint-Paul/Bois-de-Nèfles (Hangar-Ruisseau-Bel-Air)

Une des premières tâches de la technicienne du site de Saint-Paul/Bois-de-Nèfles a consisté à se rendre sur le terrain pour entreprendre une observation globale des différents quartiers et de leurs habitants et à la suite, de prendre contact avec les différents acteurs de la vie sociale et les responsables des associations. Quelques accompagnements de personnes ont aussi été menés en collaboration avec le technicien du B.I.P.

Il résulte de ces premières approches un rapport d'une trentaine de pages⁷⁹³ dont voici les principales remarques :

⁷⁹² Ces pourcentages ne permettent pas de déterminer le nombre et le profil des propriétaires loueurs ni les différentes catégories de locataires. De même les dates d'achèvement des logements ainsi que les éléments de confort (eau, électricité, sanitaires et cuisine à l'intérieur) qui équipent la très grande majorité des cases n'apportent guère une vision réaliste des situations. La conception des cases (bois sous tôle, Satec, Tomi, béton), la présence ou l'absence de la cour, de plantations vivrières et fruitières, de parcs (volailles, cochons), la situation et l'environnement (lotissement récent, bord de ravine etc.), l'occupation familiale du terrain, les relations de voisinage, bref un descriptif complet des lieux et de leur mode d'appropriation, les manières différentes d'habiter les espaces, en gardant comme référence les gens considérés en situation précaire et relevant des dispositifs d'insertion ou d'assistance, tout un mode descriptif et anthropologique donc, qui mériterait d'être élaboré et qui serait davantage révélateur des réalités vécues et sans doute plus opérationnel à terme. C'est à ce genre de travaux, relevant de l'enquête ethnologique classique, que pourraient contribuer les étudiants.

⁷⁹³ A noter qu'il existe déjà au moins deux études presque similaires aux études diagnostiques réalisées par les techniciens du C.R.E.I.S. sur les secteurs de Saint Paul et Le Tampon : l'étude réalisée par l'assistante sociale Truong L. dans le cadre d'une formation action sur le Hangar à Bois de Nèfles : TRUONG L., *De la connaissance de quartier à l'animation d'une salle polyvalente*, Direction du développement local, avec l'appui technique du CREA de La Réunion, 1995 ; Au Tampon, l'étude diagnostique réalisée par différents travailleurs sociaux en formation : BRICHE D., GAUVIN M., MALET A., *Diagnostic du territoire, circonscription du Tampon, secteur Z.A.C. - Chatoire, Nid Joli*, Conseil Général de La Réunion et CREA, 1995. Les données de toutes ces études sont sensiblement les mêmes, mais sont utilisées pour justifier des projets différents.

La population sur Saint-Paul connaît, comme le reste de l'île de manière générale, une forte croissance démographique (+40% en 1982-1990-INSEE, 1990) et une population jeune (presque $\frac{3}{4}$ des gens à Bois-de-Nèfles ont moins de 40 ans, selon les chiffres déjà anciens de cette étude, INSEE, 1990).

La population du secteur de Bois-de-Nèfles présente dans l'ensemble un faible niveau scolaire, de très nombreuses personnes n'ayant aucun diplôme. La plupart des gens (dont une majorité d'ouvriers, de retraités et de sans activité professionnelle) sont propriétaires du sol et du logement où ils vivent. Le confort est généralement sommaire : les logements en majorité sont anciens et très peu ont des sanitaires (douche, baignoire et W-C) aménagés à l'intérieur. Il existe ainsi une forte demande de relogement ou d'amélioration de l'habitat. A l'époque, seulement un peu plus de la moitié des personnes considérées comme actives ont un emploi (≈ 1200), les chômeurs représentent donc une part très importante de la population (≈ 1000) dont presque autant de bénéficiaires du R.M.I. (827 en 1996).

Les quartiers du Hangar et de Bel-Air sont beaucoup plus enclavés que le centre de Bois-de-Nèfles. Dans ces deux quartiers de très nombreux logements sont vétustes ; il existe une forte cohabitation intergénérationnelle et une importante promiscuité avec tous les problèmes qui en découlent. Le quartier du Ruisseau paraît moins affecté par l'enclavement et le nombre de logements précaires. Très peu ou pas de services et/ou associations s'activent sur le terrain. Ces quartiers sont confrontés de manière générale à de graves difficultés et cumulent toutes sortes de problèmes : violences intra-familiales, analphabétisme, hygiène, alcoolisme, zamal, délinquance etc.

22.1.3 Le Tampon ZAC Chatoire-Nid-Joli

Le bilan d'activité de juin 1996 montre un nombre conséquent d'actions préparées et menées en partenariat et particulièrement en liaison avec les associations du quartier. Le travail d'accompagnement s'est effectué principalement autour des axes suivants : le logement (relogement et aménagement), l'emploi (démarches, formations, informations, contrats et projets de développement), l'animation (sport, musique, lecture, vacances).

Quant au rapport (ou « Etude préalable à la définition d'un contrat d'objectif C.L.I./C.R.E.I.S. », établi par la technicienne et le technicien du C.R.E.I.S. opérant sur le secteur, il indique que le terrain d'intervention se divise alors en deux zones, celle de Trois-Mares et celle de Nid-Joli-La Chatoire (ou La Chatoire-Nid-Joli). Comme les deux rapports étudiés précédemment celui-ci présente un nombre considérable de statistiques locales mais le plus souvent, dans ce cas, mises en comparaison globale avec celles de La Réunion. Un texte analytique autour de ces chiffres facilite cependant la lecture et la compréhension du document. Enfin il faut noter le souci de développer concrètement ce premier travail d'investigation.

22.1.3.1 *Trois-Mares*

Trois-Mares est une zone rurale et agricole étendue, avec un habitat dispersé, et dont les parties hautes et basses sont enclavées et démunies de toute infrastructure ; seul le petit centre attire quelques-unes. Ces trois micro-quartiers représentent à peu près 10% de la population du Tampon (≈5000 personnes) et qui, à l'image de celle de l'île, est une population jeune et connaissant un fort taux d'accroissement. Le pourcentage de chômeurs est identique à celui de La Réunion(≈36% en 1994) mais plus de la moitié des allocataires du R.M.I. se concentre à Trois-Mares les Bas (370/670 en 1994). Les niveaux de formation et de qualification sont aussi très faibles. L'agriculture représente encore (malgré un déclin de près des 2/3 de sa part du secteur primaire) une caractéristique locale ; le bassin de l'emploi dit industriel est quant à lui éloigné, aussi seuls le bâtiment et les travaux publics sont potentiellement créateurs d'emplois locaux dans le secondaire ; le secteur artisanal est en revanche accessible et se montre assez dynamique en matière de créations d'emplois. Enfin le tertiaire concentre l'essentiel des emplois de la zone (70%). A la suite de ces différents constats sont pris en considération dans le rapport les points forts et les points faibles et quelques perspectives d'actions sont envisagées (formation, socioculturel et emploi).

22.1.3.2 *Nid-Joli - La Chatoire et ZAC La Chatoire*

Les habitants cafres originaires du vieux quartier Nid-Joli - La Chatoire sont encore semble-t-il imprégnés de l'histoire du lieu, stigmatisés et hantés par son passé esclavagiste, par la malédiction prononcée contre lui par un père blanc de l'église catholique et par le séjour du nommé Sitarane, un criminel devenu presque légendaire et objet de culte ; une histoire encore lourde à assumer et porteuse d'exclusion par rapport à la majorité blanche du Tampon mais aussi vis à vis de la population de la « ZAC La Chatoire », quartier récent (1990) toujours en cours d'aménagement. Entre ces deux quartiers, l'ancien et le nouveau, la ravine, la bien nommée « Ravine Blanche, » demeure infranchissable (tout un symbole). En dépit de ce fossé, les données statistiques⁷⁹⁴ utilisées englobent cependant, semble-t-il de manière indifférenciée, les populations des deux quartiers (1649 personnes) et n'évoquent ces derniers que sous l'appellation générique de la ZAC La Chatoire. Globalement donc, ces populations déshéritées se concentrent, avec une forte densité, dans des logements dits sociaux ou en cours de réhabilitation ; ces populations sont jeunes, d'un niveau scolaire insuffisant et subissent un taux de chômage supérieur à la moyenne communale et départementale (39% dont 185 allocataires du R.M.I) ; le potentiel d'emplois reste faible. En outre le secteur est déficitaire en équipements publics (en

⁷⁹⁴ Les statistiques de cette seconde partie sont présentées non datées mais sans doute sont-elles pour l'essentiel prélevées, elles aussi, à partir de l'étude INSEE 1990. Cependant l'évolution rapide de la ZAC La Chatoire (constructions et apport de populations nouvelles) les rend d'autant plus délicates à utiliser et à interpréter en 1996, *a fortiori* en 1999.

terme de transport, de scolarité, de socioculturel) ; un rattrapage est cependant prévu. Enfin l'animation du quartier, malgré l'existence d'une association assez dynamique, s'avère insuffisante. Les actions pourraient donc s'orienter selon le rapport vers la formation, le socioculturel, le désenclavement, la santé, les services et l'artisanat.

L'essentiel de la conclusion de cette étude est consacrée, de manière concrète et précise, au secteur associatif, à la façon dont il pourrait se développer (formation des animateurs) et ce, avec le souci déclaré de « faire participer la population à son développement ».

Enfin les annexes de ce document semblent rappeler la nécessité de repères pragmatiques, méthodologiques et institutionnels pour l'équipe du Tampon : ces annexes restituent en effet les cadres de l'intervention globale et les axes d'un contrat d'objectif définis par le C.R.E.I.S. ; elles présentent aussi en finale, dans un style promotionnel, « un exemple de réussite dans l'économie alternative », le KHEOPS, « entreprise de BTP rentable sur le plan économique et performante sur le plan de l'insertion ». ⁷⁹⁵

22.2 Bilan du 30 septembre 1996

Ce bilan commence par rappeler la démarche du C.R.E.I.S.. Le rappel des principes reprend mot pour mot la nouvelle introduction du document n°2, le « texte majeur » ; seul le cartouche de quelques lignes contenant le concept du « chaînon manquant » est intégré cette fois-ci dans le corps du texte ⁷⁹⁶.

Ce deuxième bilan est considéré correspondre à six mois de structuration et de mise à l'épreuve du C.R.E.I.S.

Le partenariat établi avec les C.L.I., qualifié entre parenthèses et sans doute par euphémisme de « dialectique », a permis, conformément aux objectifs définis en commun, d'effectuer et de valider des actions de proximité. Il s'est élargi par la suite à nombre de partenaires institutionnels ; cette mise en réseau du C.R.E.I.S. s'est révélée particulièrement utile dans l'accompagnement social des populations.

22.2.1 A Sainte-Marie Rivière-des-Pluies

En réponse aux objectifs définis avec la C.L.I. :

✓ plus de la moitié des 120 « érémites » recensés ont été contactés collectivement ou reçus et suivis individuellement. Les entretiens effectués ont permis, par exemple, de dégager des pistes de formation et de mettre au point des

⁷⁹⁵ Cette entreprise d'insertion a été créée en 1990, du temps de l'A.P.R.E.S. qui en possède à l'époque 75% des parts. Elle sera mise en liquidation en 1998.

⁷⁹⁶ Cf., FIGUERAS R., *Document intermédiaire C.R.E.I.S.*, juin 1998, dans le chapitre intitulé « Un texte majeur », le paragraphe concernant « le chaînon manquant » p. 54-55.

stratégies d'évaluation des besoins locaux, afin éventuellement de redéfinir les projets arrêtés. Donner suite aux diverses demandes exprimées (formation, emploi, santé, logement, etc.) devient le prochain objectif.

- ✓ Une aide est apportée pour la création d'une association Moka Rivière-des-Pluies en vue de répondre au projet d'un groupe de jeunes d'aménagement de site (Ilet à Quinquina) et aussi dans le but de réanimer le CASE ; des formations sont prévues afin de faire fonctionner l'association de manière autonome et pérenne.
- ✓ L'accompagnement relationnel de quelques « marginaux » du Carrefour des Danseuses a débuté. Pour répondre à cet objectif particulier, l'établissement d'un cahier des charges et l'embauche d'un éducateur sont souhaités.
- ✓ Une permanence est effectuée et de nombreuses personnes se rendent au local.
- ✓ Enfin est remplie pour chacun des projets une « fiche suivi C.R.E.I.S.(collective) » qui résume le projet ou l'action proposée, en arrête la durée, en définit les modalités d'évaluation et indique la liste nominative et les adresses des personnes concernées ; des « fiches suivi individuelles C.R.E.I.S. » récapitulent aussi de manière détaillée le projet ou l'action proposée, le nom et le numéro des allocataires.

22.2.2 Saint-Paul : Hangar-Ruisseau-Bel-Air.

Est ici soulignée la difficulté d'implantation des intervenants sociaux dans un territoire rural à l'habitat dispersé. L'embauche d'un second technicien a cependant facilité le démarrage.

- ✓ Suivant le premier objectif retenu, une aide a permis la création d'une association sur Bel-Air.
- ✓ Une action musique-théâtre proposée par la C.L.I. est en phase de mobilisation des personnes.
- ✓ Plus de 200 allocataires du R.M.I. (sur 431) ont été contactés et les entretiens ont permis de définir des souhaits de formation et des attentes professionnelles : suivant les fiches, 23 femmes ont choisi « le domaine de la petite enfance », 31 hommes ont préféré le secteur du B.T.P., 31 autres celui des « espaces verts »⁷⁹⁷. Pour nombre d'entre eux, les transports représentent un véritable problème pour se rendre

⁷⁹⁷ La répartition de ces « vœux » personnels pour une insertion dans un parcours de formation professionnelle paraît traditionnelle et manquant d'originalité. Elle semble correspondre à des représentations arrêtées des rôles suivant des facteurs de discrimination sexuelle. Chaque individu s'identifie ainsi suivant une appartenance sexuée à différentes tâches et secteurs d'activité. Ce « réalisme » donne peu de part au rêve ou à l'illusion : chacun des individus montrant pertinemment les limites de ses aspirations, laisse entendre qu'il ne répond que par principe sans espérer davantage de ce questionnaire.

sur les lieux de stage ou de travail (rareté, coût) ; 13% de ces personnes présentent en outre des problèmes de santé (alcool en particulier) et ne sont pas dans une démarche de recherche d'activité ou de formation ; des actions d'accompagnement social (santé, logement) sont donc envisagées ; des réunions d'information santé sont prévues.

- ✓ Un questionnaire sur l'habitat et le logement est en phase d'expérimentation ; il doit déboucher sur un projet associant les habitants.
- ✓ Enfin une prospection en matière d'activité agricole doit être engagée.

22.2.3 *Le Tampon - Z.A.C. Chatoire - Nid-Joli Champcourt*

22.2.3.1 *Quartiers mouvants*

Notons tout d'abord un énième changement dans la dénomination du secteur d'intervention : de Trois-Mares/Chatoire dans l'étude diagnostique (sous divisée dans le document en Trois-Mares et Nid-Joli – La Chatoire), en passant par Le Tampon ZAC Chatoire – Nid-Joli dans le bilan du 30 juin, nous arrivons maintenant à cette ultime appellation⁷⁹⁸. Ces modifications successives révèlent certainement des réalités de terrain et des priorités ou possibilités d'intervention qui se sont elles-mêmes montrées fluctuantes à l'usage. De la zone Trois-Mares retenue au départ, il ne reste pour l'instant que Champcourt, un quartier retiré de Trois-Mares les Bas ; la nouvelle ZAC Chatoire se taillant, si l'on peut dire, la part du lion et absorbant Nid-Joli à mesure que l'habitat insalubre de celui-ci est résorbé.

22.2.3.2 *Quartiers nouveaux*

Ce processus de transformation, perceptible au travers de la difficulté à fixer les termes et les limites de la zone d'intervention, s'affirme aussi dès le début par la singularité que revêt l'intégration des techniciens du C.R.E.I.S. dans la ZAC Chatoire : ils participent au commencement de l'histoire d'un quartier, accompagnant dans l'urgence et de façon collective 43 familles (dont une douzaine percevant le R.M.I.), elles-mêmes en train de s'installer dans leurs « logements évolutifs sociaux » (L.E.S.), tous sis dans la rue d'Amsterdam.

22.2.3.3 *Réseaux et actions*

Cette concordance et cette implication offrent aussi l'occasion d'un partenariat multiple et de proximité. Cette mise en réseau permet de faire aboutir différentes actions et projets : journée portes ouvertes du 24 juillet 1996 ; organisation de réunions d'information sur l'emploi et la formation professionnelle ; accompagnement individuel et collectif à l'emploi ; projet d'animation « Ville-Vie-Vacances » pendant le mois d'août.

⁷⁹⁸ Croyons-nous car en 1998 la Z.A.C. sera baptisée Paul Badre !

22.2.3.4 *Problèmes et résolutions*

- ✓ La population concernée éprouve cependant quelques difficultés pour identifier le C.R.E.I.S. en tant que structure différente des autres organismes et associations du quartier⁷⁹⁹.
- ✓ Il est aussi difficile d'impliquer certains jeunes dans une démarche effective de recherche d'emplois ou de formations.
- ✓ Enfin une concentration de problèmes connexes accentuent la détresse de certaines familles (conflits conjugaux, alcoolisme, éducation des enfants) et, selon ce document, des risques de « ghettoïsation » ne sont pas à exclure.

Diverses résolutions sont d'ores et déjà arrêtées :

1. Affirmer l'identité du C.R.E.I.S., en articulant le suivi individuel et une mobilisation plus large des populations dans le cadre d'une méthodologie réfléchie (questionnaire, réunions d'information, rencontres à thème, retour en synergie des projets sur les quartiers).
2. Dans cette perspective, une attention soutenue est préconisée, afin de différencier et d'évaluer les problématiques liées à « l'habitat horizontal » et celles qui affectent « l'habitat vertical », l'objectif étant « de rapprocher les populations en rapprochant les projets ».
3. Dans le même ordre d'idées avec le souci d'établir des réseaux de proximité et des solidarités entre les gens d'un même quartier, il est prévu un travail auprès des femmes « étrangères ».
4. Systématiser le partenariat reste néanmoins une priorité.

22.2.3.5 *Autres projets immédiats*

- ✓ Louer un lieu C.R.E.I.S., espace d'écoute, d'accueil et d'aide aux projets.
- ✓ Construction de blocs sanitaires : projet concernant 9 familles, toutes allocataires du R.M.I. ; formation de 15 agents de prévention et de sécurité, avec à la clef, après un parcours d'une dizaine de mois, un emploi en entreprise.

22.3 **Bilan du 31 décembre 1996**

Cet ultime bilan de l'année 1996 note les différences observées dans les modes d'actions sur chacun des trois sites et ceci en dépit d'une philosophie d'approche

⁷⁹⁹ Le partage d'un même local entre le C.R.E.I.S. et deux partenaires de quartier ne facilite guère la différenciation.

commune à tous les intervenants du C.R.E.I.S. Plusieurs facteurs semblent expliquer ces décalages : les lieux et leur histoire qui diffèrent mais aussi les dynamiques mises en jeu de façons inégales par et entre chacun des partenaires.

22.3.1 Révision de la politique partenariale

La dernière explication semble dominer dans l'analyse des défaillances observées. Aussi pour y remédier le C.R.E.I.S., dont la nécessité d'existence est enfin reconnue par les principales instances, se propose de modifier sa méthodologie de travail en direction de ses partenaires.

Sa détermination à vouloir devenir producteur de lien entre les intervenants le conduit ainsi à imaginer un dispositif opérationnel (« cellules interpartenariales ») chargé d'animer des rencontres de travail et de réflexion (« thèmes transversaux ») dans le but de faciliter l'émergence et la réalisation des projets sur les quartiers ; le C.R.E.I.S. se positionnant à l'intérieur de chacune des cellules spécifiques et à l'interface de l'ensemble.

22.3.2 Structuration du mode d'accueil et des évaluations

Mieux accueillir donc, dans des locaux adaptés, mais aussi apprendre à mesurer cet accueil, à le quantifier en le chiffrant, pour au bout du compte permettre son déchiffrement, rendre aux interventions leur visibilité.

Ce souci du compte rendu conduit par ailleurs le C.R.E.I.S. à s'associer avec l'université dans une démarche « action-recherche ».

22.3.3 Généraliser les interventions pour éviter la ségrégation

L'expérience de terrain révèle que des actions uniquement centrées sur les « Erémistes » déclenchent chez les autres personnes de leur environnement un sentiment inacceptable d'injustice.

Le C.R.E.I.S. cherche donc à s'inscrire dans une dynamique globale et à répondre aux diverses sollicitations. Il projette de nouvelles actions partenariales autour de 3 axes complémentaires (emploi-formation ; économie alternative/réorientation du B.I.P. ; l'habitat/blocs sanitaires).

Il réaffirme aussi qu'une véritable politique d'aide et de soutien de proximité vise à responsabiliser l'individu. Cette recherche s'élabore donc à partir de la dynamique de la personne afin qu'elle investisse un projet d'activité. Cette participation personnalisée au développement local est considérée comme étant formatrice d'identité.

22.3.4 Trois situations

Sur chacun des trois sites intervient maintenant une équipe composée d'une technicienne et d'un technicien social(e) et d'un technicien B.I.P.

22.3.4.1 Sainte-Marie Rivière-des-Pluies

Une part importante de l'activité est consacrée à l'accueil (mais dans un local exigu et encombré) et à l'accompagnement social et professionnel des nombreuses personnes qui sollicitent le C.R.E.I.S. (certains utilisateurs de ce service, « lieu ressource », habitent même au-delà des limites du quartier impart).

Les difficultés personnelles repérées au cours des entretiens (+ de 300 entretiens ! ; 20 visites à domicile) sont complexes et inhibent souvent la volonté d'insertion professionnelle. Le travail d'écoute et de résolution des problématiques individuelles, favorisant « l'insertion sociale », nécessite un suivi des dossiers et l'orientation des personnes vers des relais administratifs et institutionnels (+ de 100 accompagnements individuels vers une vingtaine d'organismes différents).

Le travail mené parallèlement pour « l'insertion professionnelle » consiste à personnaliser et suivre le parcours des gens, à dynamiser et rendre autonome l'association du quartier (5 formations aux fonctions d'animateur et 35 réunions avec le bureau !) et à faire émerger des projets et des actions collectifs (aménagement du quartier, point lecture, garde d'enfant(s), collecte d'effets scolaires pour les Comores).

Ce faisant, le C.R.E.I.S. estime remplir son rôle de lien social et souhaite le renforcer et l'optimiser en organisant des « réunions partenariales » (25 démarches partenariales entreprises).

Le contenu des annexes indique par ailleurs la difficulté à chiffrer les fréquentes et quotidiennes rencontres informelles mais aussi la décision d'élaborer un outil d'évaluation de ce travail de base, véritable « travail de fourmi ».

Enfin cette dernière partie du bilan note le paradoxe rencontré sur le secteur par le B.I.P. : cette entreprise d'insertion, bien que fortement sollicitée parce que source potentielle de rémunération, se trouve en même temps confrontée à des logiques de fonctionnement, de la part de la majorité des allocataires du R.M.I., logiques qui les conduisent à préférer « se contenter du jonglage (sic) entre l'allocation et les occasionnelles rémunérations au noir [...] ». Il est paradoxal de devoir [alors] démontrer les avantages de l'activité sur l'inactivité ».

22.3.4.2 Saint-Paul Bois-de-Nèfles (Hangar-Ruisseau-Bel-Air)

Sur ce secteur, l'activité du C.R.E.I.S. durant ce dernier trimestre consiste essentiellement à rencontrer de façon collective ou individuelle les allocataires du R.M.I. (240 personnes contactées) et à traiter statistiquement les informations recueillies.

Cependant trois actions proposées par la C.L.I. sont en cours : action musique-théâtre (16 allocataires), Programme d'Evaluation Globale et Animation Socio-Educative (PEGASE pour définir et maîtriser un projet d'insertion, 40 allocataires prévus) et formation d'agent de nettoyage (puis accès au marché du travail par B.I.P., 16 allocataires).

En outre une « enquête logement », effectuée avec visites sur le terrain auprès d'une douzaine de personnes, fait part des demandes d'amélioration de l'habitat mais révèle aussi des difficultés d'ordre administratif (indivision, absence d'acte de propriété ou de permis de construire, zone non constructible), qu'il faudra donc résoudre avant de pouvoir satisfaire ces demandes⁸⁰⁰.

Enfin il est noté que les projets de formation envisagés lors du bilan précédent (B.T.P., espaces verts et petite enfance) ne sont pas simples à concrétiser ; l'action santé demeure quant à elle une préoccupation mais n'a pas non plus débuté.

22.3.4.3 *Le Tampon Z.A.C. Chatoire-Nid-Joli*

Des rencontres collectives ont été organisées avec les allocataires R.M.I. en collaboration avec la C.L.I. (90 familles touchées). Les débats font remonter certaines de leurs désillusions (« saturation » vis à vis des formations et impression de ne pas être entendu). Des entretiens individuels réalisés autour d'un questionnaire permettent de mieux appréhender les problèmes soulevés⁸⁰¹.

Par ailleurs une action de prévention et de solidarité SIDA a mobilisé de nombreux groupes de personnes ; une action de ce type sur l'alcoolisme est envisagée ainsi qu'un travail plus global sur les problèmes de santé. Un projet environnement est aussi programmé. Le travail commun avec les associations de quartier continue (animation Vacances Plein Air).

Enfin il faut noter que « les fiches suivi », auparavant nominatives, n'affichent plus maintenant que les initiales du nom des personnes et leur numéro d'allocataire.

22.4 En conclusion des bilans 1996

Cette première année d'existence du C.R.E.I.S. en dépit de sa relative brièveté (puisqu'elle ne débute concrètement qu'en avril, après la liquidation effective de l'A.P.R.E.S.) a exigé une dépense d'énergie humaine assez remarquable⁸⁰² avant que ne soit versé le moindre centime et accordé le plus petit soupçon de reconnaissance,

⁸⁰⁰ Cette opération se soldera par un échec, cf. *infra* p.448

⁸⁰¹ A noter l'expression dubitative employée à l'encontre des propos rapportés et du « sérieux » de certaines demandes, émanant souvent de personnes qui demandent tout et finalement font le contraire de tout. Ces attitudes ambiguës sont aussi à l'origine du paradoxe rencontré par le B.I.P. (Cf. page précédente).

⁸⁰² « Les gens travaillent pourtant à 150% » (directeur C.R.E.I.S. à la réunion de Bois de Nèfles du 14/11/97).

indispensables à toute entreprise. En dépit donc de ces difficultés, la persévérance dans la réflexion et l'effort de la part de toute l'équipe a conduit en fin d'année à l'insertion du C.R.E.I.S. dans le dispositif même de l'insertion.

Cette mise en place est la résultante d'une élaboration progressive qui est passée par des phases de cadrage et de présentation du C.R.E.I.S. dans l'appareillage institutionnel de l'insertion, administratif (A.D.I., C.L.I., P.L.I.E, etc.) et politique (Préfet, Conseil Général et municipalités). Cette entrée dans le dispositif se faisant alors selon une hiérarchisation et une légitimité dans l'ensemble défavorables au C.R.E.I.S.

Dans un premier temps il lui semblait donc impératif de démontrer son utilité sociale et de prouver ses capacités d'actions. Dans ces circonstances les directives ont été d'opérer selon un profil moyen, en adoptant une attitude professionnelle à la hauteur des demandes locales, mais en évitant d'aller au-delà de ces exigences.

Néanmoins l'approche globale et transversale préconisée et mise en œuvre dès le début par le C.R.E.I.S. sur le terrain, de façon quasi militante, a rencontré de la part de quelques-uns des acteurs locaux (C.L.I., élus, etc.) un certain scepticisme. Cette procédure dérange, semble-t-il, pour des raisons diverses, les pratiques instituées afin d'établir et de maintenir le suivi individuel des bénéficiaires du R.M.I.. La priorité donnée à la connaissance et à la résolution des problématiques générales présente aussi lors du démarrage l'inconvénient d'une efficacité et d'un rendement immédiat amoindris. Elle retarde d'autant plus la prise en charge des personnes qu'elle se veut avant tout mobilisatrice de la population des quartiers pour des projets collectifs et recherche la participation des individus pour l'établissement de leur projet de vie.

Le C.R.E.I.S. a donc été obligé de concilier les différentes perspectives et d'élaborer des outils spécifiques d'investigation, d'intervention et d'évaluation. Ainsi en dépit des réticences, une reconnaissance mutuelle entre les différentes instances s'est progressivement établie, lorsque le C.R.E.I.S. a pu moduler un travail de recherche préalable à la définition d'objectifs, avec une participation effective à différents projets et actions.

Cette attitude pragmatique s'est doublée d'une attention particulière aux questions soulevées par l'évaluation. Cette obligation de « rendu-compte », dont l'importance est réitérée à plusieurs reprises dans les bilans du C.R.E.I.S., recouvre au moins deux exigences administratives : la première consiste à établir des procédures de contrôle des interventions des techniciens sociaux et de l'organisme qui les emploie⁸⁰³, la

⁸⁰³ Ce contrôle de l'activité passe aussi par le « fichage » des personnes bénéficiaires. La personnalisation de l'évaluation semble poser quelques difficultés au C.R.E.I.S. : les variations des « fiches suivi individuel », qui dans le bilan du 30 septembre 1996, révèlent nom et adresse des gens et qui n'indiquent plus ensuite, dans le bilan du 31 décembre 1996, que les initiales des noms, marquent les réticences, que semblent avoir les techniciens du C.R.E.I.S., à livrer l'identité réelle des personnes contactées. Cf. le bilan suivant, en particulier le chapitre intitulé « Evaluation et contrôle social », p. 27 et suivantes.

seconde permet de disposer de données de terrain en principe utiles pour redéfinir ou ajuster les politiques sociales⁸⁰⁴. Dans une relation partenariale le temps consacré aux évaluations peut effectivement devenir un gage d'efficacité pour tous les niveaux de responsabilité mais la technicisation des procédures risque parfois aussi de brouiller la vision des réalités de terrain.⁸⁰⁵

L'établissement de liens professionnels entre des partenaires multiples a aussi favorisé un décloisonnement des actions et permis au C.R.E.I.S. de se retirer « sur la pointe des pieds » de ses dépendances institutionnelles, d'un système tutélaire quelque peu inhibiteur de l'action et de sa réflexion, parce que paradoxalement soumis à des exigences de rentabilité régulière de ses dispositifs d'insertion.

Cette reconnaissance et l'indépendance acquises grâce à de réels efforts de conceptualisation, d'expérimentation et d'évaluation, avec certains appuis déterminants, ont abouti à structurer le C.R.E.I.S. en un organisme majeur. En fin d'année sa philosophie d'intervention devient crédible, porteuse d'un certain dynamisme et d'une technicité reconnue.

Cependant, à défaut d'une communication efficace vis à vis de tous les intervenants de la vie locale et à cause d'une emprise trop absolue sur tous les domaines de la vie sociale et individuelle, le risque demeure que le C.R.E.I.S. soit considéré comme un « Centre » dont les prétentions vont au-delà de ses prérogatives. Une certaine modestie dans l'explication et une collaboration déterminée par des objectifs communs peuvent pallier ce risque de mésentente ou d'incompréhension. Cette diplomatie entre partenaires n'enlève aucunement le devoir de réflexion et le droit à l'innovation.

Cette formule de l'écoute des partenaires correspond sensiblement à celle préconisée dans l'approche des populations en difficultés sociales et professionnelles. Sonder les avis, être à l'écoute des demandes, afin de mobiliser autour d'un projet. Cette logique se distingue donc de celles propres aux politiques d'assistantat et de réparation ponctuelle. On peut supposer que le C.R.E.I.S. par son histoire reste fortement imprégné de cette volonté de généraliste qui le rend apte à sortir du cadre spécialisé de l'insertion reposant sur une relation contractuelle entre des aidés et des aidants.

⁸⁰⁴ L'ambition exprimée par le C.R.E.I.S. de réaliser « un outil méthodologique de chiffrage de l'ensemble de [ses] interventions, (de la plus courte à la plus longue), sur une journée » (Bilan décembre 96, p.3) peut aussi conduire à une surenchère statistique et à un pointillisme contraignant qui n'apporteront pas forcément une meilleure lisibilité du travail quotidien et surtout une intelligence des problèmes rencontrés. La quantité d'informations recueillies peut cependant apparaître, aux yeux des décideurs, comme une somme conséquente d'interventions sociales et séduire ces derniers qui, en retour, peuvent gratifier le C.R.E.I.S. pour avoir réalisé une telle production.

⁸⁰⁵ Risque de « constituer un nouvel écran, sinon une superstructure supplémentaire ». ION, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, op. cité p. 142.

23 BILAN DU 31 MAI 1997

L'analyse de ce nouveau bilan nous permettra d'aborder les différences perceptibles sur chacun des secteurs. Le relevé des informations contenues dans les tableaux récapitulatifs des interventions montrera les variations des indices retenus. Il nous permettra aussi d'aborder les questions relatives au « contrôle social » et la liaison de cette problématique avec certaines générations de travailleurs sociaux. En outre nous examinerons, à travers la nomination différente des interventions, la singularité de chaque secteur. Cette seconde partie sera aussi l'occasion de réfléchir, aux effets de rencontre des différentes générations de travailleurs sociaux aux formations diverses, et à leur récente union professionnelle sous le terme générique de techniciens sociaux.

23.1 Les tableaux de compte

Le C.R.E.I.S. affiche en introduction de ce bilan sa satisfaction d'avoir pu suivre et accompagner, après une année d'activité (1 avril 1996), un large public (894 personnes) et d'avoir rempli son contrat, tous les objectifs définis par les C.L.I. ayant été atteints. Cette comptabilisation des actions constitue en fait pour trois secteurs (Sainte-Marie- Rivière-des-Pluies, Bois-de-Nèfles Saint-Paul, Le Tampon Z.A.C. Chatoire-Nid-Joli) l'essentiel de leur bilan.

Le compte rendu se fait principalement sous forme de longs tableaux dont la forme et le contenu varient d'ailleurs sensiblement selon les secteurs. Ainsi, les tableaux intitulés « accompagnement individuel d'insertion sociale et professionnelle », à Sainte-Marie- Rivière-des-Pluies et Bois-de-Nèfles Saint-Paul, sont d'un seul tenant, tandis que sur le secteur Le Tampon Z.A.C. Chatoire-Nid-Joli, le récapitulatif présente deux tableaux séparés des « actions individuelles » : le premier indique les actions individuelles en terme d'« insertion professionnelle » tandis que le second récapitule les actions individuelles visant à l'« insertion sociale ». De même des variations sont perceptibles d'un secteur à l'autre en ce qui concerne les données qui alimentent ces tableaux et à propos de l'appellation de l'action proprement dite.

23.2 Variations des données

23.2.1 A Sainte-Marie- Rivière-des-Pluies

⇒ Sont indiqués le « nom » et le « prénom » de la personne bénéficiaire, son « adresse », les « ayants-droit » (48) de la première et principale tranche (68 personnes dont 28 femmes).

⇒ Puis le « statut » pour les douze dernières personnes de cette liste (dont 3 femmes), ainsi que leur âge respectif (essentiellement des jeunes de moins de 25 ans). Les différents statuts sont : « chômeur » (4), « chômeur aucune ressource » (5), « chômeur (ASSEDIC) » (1), « chômeur (en service militaire) » (1), « jeune non scolarisé » (1) (suite à la fermeture de son I.M.P.R.).

⇒ Les actions entreprises sont désignées quant à elles sous la rubrique « suivis » et se déclinent dans la colonne correspondante selon une extrême variabilité, en fonction de la diversité des projets arrêtés avec chacune des personnes : « soutien dans recherches projet de vie » ; « travail de sensibilisation aux problèmes de déviances » ; « soutien pour insertion professionnelle » ; « travail de sensibilisation à l'alcool » (sic) ; « accompagnement démarches pour recherche de logement » ; « suivi social pendant la grossesse » ; « bilan de compétences C.L.I. » ; « actions collectives groupe de femmes » ; « problème de santé » ; « prévision stage » ; « projet construction Kiosques et embellissement environnement » ; « petits boulots B.I.P. » ; « problèmes scolaires » ; « problèmes familiaux » ; « fonction médicale auprès des parents âgés » ; « actions groupe couture » ; « accompagnement pour demande de R.M.I. », etc.

23.2.2 A Bois-de-Nèfles Saint-Paul

⇒ Outre le « nom » et le « prénom » sont inscrits « l'âge » de la personne.

⇒ Sa « situation familiale » [célibataire (172) ; marié(e) (51) ; concubinage (25) ; divorcé(e) (13) ; veuve(f) (10 dont un homme)].

⇒ Son « niveau scolaire » [Fin d'études (44) ; C.P.P.N. (41) ; 4^{ème} (26) ; C.M.2 (17) ; 3^{ème} (16 dont 1 S.E.S.) ; C.A.P., B.E.P., B.T.S.(14) ; 5^{ème} (11) ; C.M.1 (10) ; analphabète (9) ; C.E.1 et C.E.2 (8) ; seconde, 1^{ère} et terminale (6) ; 6^{ème} (4 dont 1 analphabète) ; C.P. (3) ; BAC et BAC PRO (3) ; licence (1)]⁸⁰⁶.

⇒ « L'accompagnement individualisé à l'insertion sociale et professionnelle », tel qu'il s'est exprimé, apparaît dans une colonne sous le titre « observations ». Ces observations recensent l'expérience, les projets et souhaits professionnels, les inscriptions dans divers stages, les demandes de formation ou d'alphabétisation, les désirs d'amélioration de l'habitat, les problèmes de santé, la participation à diverses activités, etc.

23.2.3 Au Tampon Z.A.C. Chatoire-Nid-Joli

Les « actions individuelles » sont, nous l'avons dit, présentées de façon distincte, selon qu'il s'agit d'insertion professionnelle ou d'insertion sociale. Les deux tableaux relèvent « nom-prénom » et « âge » ainsi que la « situation familiale » avec le nombre d'enfants et le « niveau scolaire ».

Dans le premier tableau (37 femmes et 21 hommes) :

⇒ On peut dénombrer 22 célibataires (10 femmes et 12 hommes), 20 marié(e)s (13 femmes et 7 hommes), 10 personnes en concubinage (7 femmes et 3 hommes), 4

⁸⁰⁶ Ce décompte et son classement par nombre décroissant de personnes sont établis par mes soins.

divorcées (dont une en cours de divorce), 2 veuves ; seulement quatre femmes (toutes déclarées célibataires et dont 3 ont 26 ans) n'ont pas d'enfants.

⇒ Les niveaux scolaires indiquent que 9 femmes ont poursuivi leurs études dans le secondaire (seconde, première, terminale), dont une est allée à l'université (1^{ère} année de DEUG) ; 5 (contre 1 homme) se sont arrêtées en 3^{ème} ; 5 aussi en 4^{ème} (contre 1 homme) ; 5 encore sont allées en fin d'études (contre 2 hommes) ; 4 ont un B.E.P. ou un C.A.P. (contre deux hommes, dont l'un d'entre eux, possède trois C.A.P à lui tout seul) ; 2 femmes ont le niveau C.E.2, tandis que 6 hommes ont terminé une 3^{ème} S.E.S. ou une 4^{ème} C.P.P.N. ; enfin apparaît le cas de figure « n'a pas été à l'école » pour 2 hommes.

Sont examinées ensuite dans une dernière colonne les « particularités » de chacune de ces personnes :

⇒ La situation actuelle face à l'emploi [« fait un C.I.A. » ; « un C.E.S. comme surveillant à Saint Charles » ; « monte un projet de création d'entreprise pâtisserie »].

⇒ L'expérience en matière d'emploi [« Stage ARFUTS » ; « huit ans comme électricien mécanicien » ; « expérience comme employée de maison » « expérience en maçonnerie et bâtiment » ; « expérience en peinture » ; « expérience d'agent commercial »]

⇒ Les souhaits par rapport au travail [« souhaite travailler dans l'administration ou avec les enfants » ; « souhaite travailler dans la soudure-bâtiment-peinture » ; « souhaite travailler comme vigile ou soudeur » ; « souhaite un C.I.A. » ; « souhaite travailler comme secrétaire ou dans la vente » ; « est prête à tout faire » ; « acceptera ce qu'on lui proposera » ; « cherche un travail à plein temps » ; « bricolage en tout genre » ; « souhaite travailler comme agriculteur »].

⇒ Les désirs de formation [« souhaite une remise à niveau en français » ; « souhaite une formation petite enfance » ; « approfondir sa formation secrétariat » ; « désire faire un stage en électricité »].

⇒ Les divers problèmes qu'elle peut rencontrer [« depuis un an : hospitalisation tous les mois » ; « dettes au niveau du loyer » ; « fin de droit » ; « problème de santé » ; « problèmes pour finir la maison »].

Dans le second tableau, celui du volet « insertion sociale », nous retrouvons les mêmes indicateurs que précédemment.

⇒ Il concerne 25 femmes dont la moyenne d'âge est proche de la cinquantaine et dont le niveau scolaire est en général faible [du C.P. à la troisième pour les plus jeunes et pour les plus âgées, C.P.P.N., fin d'études ainsi qu'une forte proportion de « n'a pas été à l'école » (6)].

⇒ Nous comptons parmi ces femmes 7 déclarées « célibataires », 6 « mariées », 5 qui n'ont pas de situation familiale apparente (certaines vivent seules), 3 sont « séparées », 2 sont « veuves », 1 vit en « concubinage », 1 est « divorcée ».

⇒ Les « particularités » de ces femmes sont : « n'a émis aucun souhait » ; « n'a pas souhaité rencontrer, s'il n'y avait pas de proposition concrète » ; « souhaite travailler avec personnes âgées » ; « ...avec les enfants » ; « stage couture » ; « ...quelques matinées de ménage et repassage » ; « demande si on pouvait lui donner une petite radio » ; « problèmes de santé » ; « ... de dettes » ; « ...pour boucler les fins de mois, souhaite faire un crédit voiture » ; « grossesse difficile » ; « profite de sa retraite ».

23.3 Evaluation et contrôle social

L'examen de ces différents tableaux montre d'abord la réapparition des coordonnées personnelles dans la reprise comptable des diverses interventions⁸⁰⁷. Cette mise à jour publique de données à caractère privé semble d'ailleurs être encore réalisée de manière plus ou moins hésitante selon les techniciens sociaux et les secteurs.

23.3.1 L'identification

⇒ Par exemple, dans l'établissement des résultats de « L'accompagnement individualisé à l'insertion sociale et professionnelle », toutes les personnes sont citées nominativement, mais leurs adresses respectives ne sont indiquées que sur le secteur Sainte-Marie Rivière-des-Pluies⁸⁰⁸.

⇒ les adresses ne sont donc pas indiquées sur le secteur Tampon Z.A.C. Chatoire-Nid-Joli, dans les tableaux relatifs aux « actions individuelles » (insertion professionnelle et insertion sociale). En revanche, on peut retrouver, dans les listes nominatives des « actions collectives », dans celles intitulées « insertion professionnelle » et celles rappelant les « réunions collectives avec les personnes ayant un souhait de formation et des activités « sociales » », les coordonnées du lieu d'habitation de la plupart des personnes bénéficiaires, mais elles sont fournies de manière succincte : « Z.A.C. Chatoire » ou « Nid joli ». Et ce n'est que pour les « projets en partenariat » (mise en place d'un guide associatif, C.I.A., amélioration de l'habitat, formation agent de prévention et de sécurité) et pour le « public suivi par le B.I.P. », que les adresses sont fournies précisément (nom et prénom, numéro de la rue ou du chemin, code postal, ville ou lieu-dit).

⁸⁰⁷ Sur Le Tampon, par exemple, dans le bilan du 31/12/97, nous avons noté que les « fiches suivi », auparavant nominatives, n'affichent plus maintenant que les initiales du nom des personnes et leur numéro d'allocataire. Cf. p.419.

⁸⁰⁸ Sur ce secteur, dans le bilan du 30 septembre 1996, et à propos des fiches collectives ou individuelles de suivi, nous notions déjà, qu'elles indiquent la liste nominative et les adresses des personnes concernées et/ou le nom et le numéro des allocataires. Cf. *supra*, p. 462.

⇒ Seul, le secteur Bois-de-Nèfles Saint-Paul occulte totalement ce genre de renseignements.

⇒ Par ailleurs, sur le site Sainte-Marie Rivière-des-Pluies, aucun indice n'indique le niveau scolaire des personnes, ni leur âge (excepté pour les quelques jeunes chômeurs sans ressource), alors que sur les deux autres sites (Tampon Z.A.C. Chatoire-Nid-Joli et Bois-de-Nèfles Saint-Paul), nous l'avons vu, ces deux indices sont retenus.

⇒ Enfin, toujours et uniquement sur le secteur Sainte-Marie Rivière-des-Pluies, les ayants-droit sont nommés ainsi que le statut de certains jeunes (chômeur sans ressource).

Les approches sectorielles diffèrent donc dans l'appréciation des critères à retenir pour l'évaluation des interventions de chaque technicien(ne) social(e) auprès des populations. Les différences observées peuvent certes révéler un manque de coordination méthodologique entre les secteurs et un manque de référence commune pour définir les indices nécessaires à l'établissement d'une certaine objectivité dans l'évaluation. Mais ces hésitations ou ces réserves, dans l'exposition personnelle de chacun des individus contactés, semblent correspondre davantage à un souci éthique (un scrupule même), tendant à préserver (même selon des repères fluctuants au gré des personnes) le secret professionnel, qu'à un déficit d'ordre strictement organisationnel.

Le fait que les changements opérés à plusieurs reprises depuis 1996 (*cf.* l'évolution des « fiches suivi » dans les bilans du 30 septembre et du 31 décembre 1996), dans la mise au point des critères comptables de l'évaluation, portent principalement sur le nom (nom véritable ou initiales ?) et l'adresse des gens (déclarée ou non ?), permet de considérer, en outre, que ces réticences ou ces hésitations s'étaient sur une volonté de respecter l'identité des personnes (les éléments d'identification consignés dans les actes de l'état civil constituant un moyen identitaire minimal assigné par le droit à la personne),⁸⁰⁹ alors même que cette construction identitaire, la plupart du temps, est fragilisée par les trajectoires aléatoires consécutives aux nouveaux processus de disqualification sociale.

23.3.2 Le contrôle social, un débat entre générations

Les bilans d'activité sont en effet destinés à être consultés, ou peuvent être consultés, à la fois par les personnels des associations et par les membres de leur Conseil d'Administration, par divers partenaires administratifs appartenant aux multiples échelons des dispositifs d'insertion et accessoirement par certains élus politiques (mais c'est à ce niveau que la nouveauté dérange le plus), qui au titre de leurs responsabilités locales respectives, se sont spécialisés dans les questions sociales ou sont, de manière

⁸⁰⁹ Alain BERNARD, « Le regard du droit sur l'identité », in *L'identité, L'individu, Le groupe, La société*, coordonné par Jean-Claude Ruano-Borbalan, Editions Sciences Humaines, Auxerre, 1998, pp.113-119.

plus prosaïque, intéressés par les actions sociales en faveur des populations « déshéritées ». Cette consultation à caractère privé est donc ouverte publiquement à une fraction importante de personnes, encore considérées, par nombre de personnels des associations et services sociaux, comme étant situées hors de leur champ professionnel ou du moins mises dans l'impossibilité de maîtriser le sens de certaines pratiques du travail social.

Une des pratiques traditionnelles des « travailleurs sociaux » veut, par exemple, que les informations soient recueillies au cours d'entretiens individuels, en face à face et dans un cadre plus ou moins intime (à domicile, dans un bureau ou dans un lieu d'accueil), du moins dans une relation inverse à la confrontation impersonnelle « de derrière le guichet », et que les renseignements obtenus et les dossiers ne transitent, si nécessaire, qu'à l'intérieur des services et entre les professionnels directement concernés. Le sceau du secret⁸¹⁰ étant alors la règle habituelle vis à vis de l'extérieur et du non initié. Cette loi du silence, rappelée de façon récurrente chaque fois qu'un soupçon de manipulation des données et des personnes concernées est pressenti, s'est instituée au cours des années 1965-75, lorsque la thématique du « contrôle social » devenait centrale.⁸¹¹ [...]

[...] En dépit de la fragmentation et des recompositions actuelles de l'identité et des méthodes des professionnels dans l'univers disparate du social, ces pratiques

⁸¹⁰ La pratique du secret dans le travail relationnel entre les éducateur(trice)s et les personnes, et la revendication d'un tel code de conduite par les professionnels, ont fait l'objet de maintes descriptions (J. ION, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Dunod, 1996, p.99). Cf. les thèses de Claude DUBAR, *Idéologie et choix professionnel des éducateurs spécialisés*, Paris, 1978, et celle de Paul FUSTIER, *L'identité de l'éducateur spécialisé*, Editions Universitaires, Paris, 1972.

⁸¹¹ Nous avons vu dans le document précédent combien l'argument déontologique, perte de l'anonymat à la fois pour le professionnel et la personne qui le sollicite, fut mis en avant par les éducateur(trice)s de prévention pour justifier leur refus d'adhérer à la nouvelle association d'insertion. Cette méfiance à l'égard du « fichage » des populations, dans le cadre du contrat d'insertion, réactive l'interminable et confus débat du « contrôle social ».

Si la « notion fourre-tout comme celle de contrôle social » recouvre une foule de processus différents (C. BACHMANN et J. SIMONIN, *Changer au Quotidien, Une introduction au travail social*, T1 *Les politiques et les acteurs*, T2 *Les méthodes et les terrains*, Etudes vivantes.), plus ou moins discutables, on peut aussi s'interroger, comme le font ces auteurs (op. cité p. 27-28), à quel niveau s'exerce ce contrôle ? Dans le cas des politiques d'insertion, liées aux lois sur la décentralisation, le niveau régional et local sont les lieux d'une plus grande visibilité et comprennent le risque d'une mainmise plus forte des administratifs et des politiques. A l'échelle réduite de La Réunion l'emprise « clientéliste » est intégrée depuis fort longtemps dans les habitudes et engendre une méfiance réciproque entre les professionnels du social et ceux de la politique. Les dispositifs d'insertion peuvent ainsi représenter une incitation supplémentaire à banaliser de tels écarts, d'où une certaine méfiance des travailleurs sociaux les plus aguerris par leurs années d'expériences de terrain ; la référence déontologique, sur la préservation de l'anonymat, ayant souvent été mise à rude épreuve. Ces atteintes peuvent expliquer le fort attachement, parfois émotionnel, des professionnels « classiques » du social (assistant(e)s social(e)s, éducateur(trice)s), à la défense de cette éthique du secret [...].

Une résistance s'organise, de façon plus ou moins déterminée, contre certains aspects de cette procédure gestionnaire et analytique (l'identification).

relationnelles, un moment décriées comme non rentables en terme de gestion financière car consommatrices d'un temps précieux, sont aujourd'hui reconsidérées et prises en compte, avec parcimonie toutefois et de manière réglée, par de nombreux services publics ou sociaux dans leur relation avec l'utilisateur.

Mais la mise à jour comptable de l'identité et des problèmes personnels ne correspond pas vraiment avec le code déontologique, plus ou moins implicite, auquel sont habituées les générations, aujourd'hui considérées comme « traditionnelles » (celles des années 70 et, dans une moindre mesure, celles des années 80) de travailleurs sociaux (Assistants sociaux, éducateur(trice)s en particulier, mais aussi, animateur(trice)s socioculturels, conseillères en économie sociale et familiale). L'idée de voir ces « confidences » s'envoler vers l'extérieur est perçue par le « travailleur social » comme une atteinte déontologique au droit de la personne de préserver son intimité et son identité.

Parallèlement, le non respect de la confidentialité représente aussi pour ce professionnel une atteinte à sa propre identité.

Enfin il faudrait s'interroger pour savoir si le contrôle obligatoire, doublé d'une comptabilité de leurs activités, ne déstabilisent pas en priorité les « travailleurs sociaux » eux-mêmes, du moins les plus anciens d'entre eux, dans certaines de leurs habitudes professionnelles proches de celles du type « libéral » (en particulier une relative autonomie dans l'exercice du « métier ») et si ce regard extérieur sur la « profession », en outre, n'est pas perçu par eux, comme une remise en cause de leur qualification et de son expression professionnelle, bloquant ainsi le « processus de professionnalisation » dans lequel ils sont engagés.

23.4 Le travail discursif

L'inscription récente d'une frange de ces ex-travailleurs sociaux, et l'arrivée simultanée de fractions plus jeunes de professionnels du social (aux formations parfois différentes : agent de développement, chef de projets, etc.), dans les dispositifs professionnels chargés d'appliquer les politiques d'insertion, ainsi que les embauches multiples de nouveaux employés (sans formation spécifique dans les métiers du social et/ou de formations et statuts très divers), pour des fonctions d'accompagnement, de médiation, d'animation, produisent une palette polymorphe d'intervenants⁸¹², « labellisés » et rassemblés à présent, par exemple au C.R.E.I.S., sous l'appellation de « techniciens sociaux ».

Malgré cet acte fédérateur, les mouvements asynchrones de personnels et la décompression tous azimuts des tâches entraînent encore des distorsions. Elles apparaissent, par exemple, nous venons de le voir, dans une approche plurielle et

⁸¹² « L'effet de génération » (comprendre aussi « l'effet deux générations ») décrit par F. ABALLEA, op. cité, en particulier dans le paragraphe intitulé « les atteintes à l'identité professionnelle » pp. 333-337.

sectorielle des indices d'évaluation, et dans les interprétations souples et variées, presque génératives, vis à vis des limites imparties au secret professionnel. Ces variations se traduisent aussi dans le langage technique⁸¹³.

23.4.1 *Sous les mots, des pratiques*

Ainsi les colonnes, des tableaux récapitulatifs des interventions des technicien(ne)s du C.R.E.I.S. au titre de « l'accompagnement individualisé à l'insertion sociale et professionnelle », sont-elles intitulées différemment suivant les secteurs : « suivis » à Sainte-Marie- Rivière-des-Pluies, « observations » à Bois-de-Nèfles Saint-Paul et « particularités » sur le secteur Le Tampon Z.A.C. Chatoire-Nid-Joli. Il serait légitime de s'interroger sur le sens de cette polyphonie. Est-elle simplement le résultat d'une improvisation « sectorisée » pour ranger (ou arranger) de manière significative (tant par le nombre que par le contenu) les notes établies à partir de propos recueillis lors des entretiens individuels ? une simplification en quelque sorte, ayant pour objectif premier de rapporter une quantité d'informations sur le travail effectué. Ou bien ces variations de vocables dénotent-elles des approches et/ou des pratiques différentes selon les secteurs d'intervention ?

Ces deux questions se situent dans une certaine concordance, une logique d'accord, qui veut que le choix lexical retenu lors de l'évaluation suppose avant et implique ensuite des actes qui correspondent à ce choix. Autrement dit la subjectivité, une fois qu'elle est engagée dans un processus actif (rapporter sous une forme générique l'action entreprise), contribue ensuite à l'objectivité de cette action. Peu importe donc, que la catégorisation des actes se fasse antérieurement ou postérieurement aux actes eux-mêmes, car elle signifie, au bout du compte, qu'un objectif a été atteint et reconnu ; l'important, en définitive, étant de déterminer si l'objectif ainsi dénommé correspond ou non à celui fixé auparavant ou du moins à l'idée que l'on s'en faisait dans le projet initial.

Les mots « suivi », « observation » et « particularité » ont, selon l'usage commun, des sens différents. Les définitions de ces substantifs données par un dictionnaire de grande diffusion⁸¹⁴ apportent les précisions suivantes :

- « Suivi », « fait de suivre, de contrôler sans interruption pendant un temps donné ».
- « Observation », « action d'observer ce qui est prescrit ». Cette première acception équivaut au fait de suivre une prescription en la respectant. La deuxième acception signifie « action d'étudier avec attention » et « action de surveiller, d'épier ».

⁸¹³ Le langage, en tant que « travail discursif », représente avec le « travail matériel », les deux aspects inséparables et spécifiques d'un « travail du social », selon Michel CHAUVIERE. Cf. M. CHAUVIERE, « Le traitement social de la question sociale » in *Le Social en questions*, revue *Sociétés & Représentations*, CREDHESS Université Paris I, décembre 1997, N°5, pp. 339-354.

⁸¹⁴ *Dictionnaire de langue française, Encyclopédie et Noms propres*, Hachette, 1987.

Enfin il peut s'agir d'une « réflexion, remarque portant sur ce que l'on a observé » ou d'un « léger reproche ».

- « Particularité » est le « caractère de ce qui est particulier » (une coutume par exemple) ou un « trait particulier » (qui permet de se distinguer), « particulier » étant ce qui est « propre à une seule personne, une seule chose, un seul groupe ».

L'éventail des signifiants employés et des différents aspects de leur signifié ainsi déployé laisse entrevoir certaines concordances :

- Un « suivi » et une « observation » nécessitent tout deux la mise en place d'actions adéquates. Ces actions s'inscrivent dans le temps, elles demandent une certaine durée et une continuité.
- « Suivi » équivaut à « observation » dans l'idée de respecter, pour quelqu'un, ce qui a été décidé au préalable, par exemple, dans « suivi » ou « observation » d'une règle, d'une procédure, d'un contrat. Ce « suivi » ou cette « observation » relève de la responsabilité de l'individu, qu'il soit technicien social ou chômeur de longue durée.
- En revanche le « suivi » établi par le technicien social à l'égard de la personne suivie consiste à contrôler cette personne avec une certaine attention et régularité pour savoir si elle respecte (si elle suit ou observe) les différentes démarches visant son insertion.
- Dans ce cas il s'agit aussi d'une « observation », qui peut parfois prendre un aspect tendancieux, celui d'épier ou de surveiller, réactivant ainsi la problématique du « contrôle social » à l'encontre des usagers, auxquels le technicien social peut alors reprocher de ne pas suivre ou observer les termes convenus entre eux, en demandant éventuellement l'administration d'une sanction (arrêter temporairement le versement du R.M.I., par exemple).
- Enfin le « suivi » d'une personne peut aussi correspondre à une période d'observation au cours de laquelle peuvent être décelées quelques « particularités », ou singularités qui, par définition, permettent alors de différencier cette personne d'une population-cible et d'approprier, en conséquence, les interventions à ces particularités.

Les effets de continuité et de cohérence que l'on peut trouver entre les trois termes employés pour signifier une forme d'accompagnement individualisé ne peuvent toutefois pas masquer entièrement certaines discordances. En effet, l'existence d'un triplet sémantique, dans le sens d'une unité de ces trois éléments, n'est pas certaine. Leur utilisation simultanée ne signifie pas forcément qu'il y ait eu au préalable concertation et ensuite coordination. D'ailleurs le contenu des notations laisse entendre des préoccupations et des représentations sensiblement différentes.

23.4.2 Perceptions et démarches diverses

23.4.2.1 « Suivi » à Sainte Marie

Ainsi dans la rubrique intitulée « suivis », sur le secteur de Sainte-Marie - Rivière-des-Pluies, sont précisés, en fonction de chaque personne, les types d'actions menées ou envisagées, selon les caractéristiques et les termes suivants : « soutien... », « travail... », « projet... », « recherche... », « prévision... », « accompagnement... », « suivi... », « bilan... », « C.I.A. », « ...à monter », « ...à prévoir », « orientation... », « actions... », « proposition... », « aide... », « intervention... », « ...en cours », « petits boulots... », « fonction... », « activités... », « ...à voir », « ...à envoyer », « formation... », « démarche... », « sensibilisation... ».

Cette série lexicale, ainsi concentrée, permet de mettre à jour l'idée fondatrice qui sous-tend et détermine la notion de « suivi » employée sur le secteur de Sainte-Marie - Rivière-des-Pluies, idée que l'on pourrait résumer comme une volonté d'agir ou de faire réagir (même en léger différé). La notion de « suivi » ainsi comprise appelle la mise en place de réalisations concrètes et elle inaugure une certaine dynamique pour le technicien qui la produit et pour la personne, pour « suivi » de laquelle, il est contraint de poursuivre sa démarche et d'y porter attention. Le suivi social, pratique héritée de la polyvalence, enclenche donc un processus interactif entre les personnes mises en relation et implique une poursuite des actions entreprises. Entraîné par cette volonté « d'aller de l'avant », le technicien social ne s'attarde plus à répertorier les acquisitions scolaires ou les expériences professionnelles antérieures. Il ne les indique pas dans ces tableaux récapitulatifs ; ce qui compte c'est de poursuivre « à tout prix » un trajet.

Les critiques portées contre cette pratique de « suivi » proviennent de deux origines et logiques différentes : premièrement, côté gestionnaire, son inscription dans un temps long est jugée trop onéreuse car quantitativement peu rentable et difficilement évaluable sous un rapport qualitatif ; deuxièmement, côté professionnel, il est parfois reproché à cette attitude de « suivi » de placer le praticien, sinon « à la remorque » des usagers et dans ce cas de se faire manipuler,⁸¹⁵ du moins « derrière » eux, dans une position de filature, de surveillance pas à pas, mais qui aurait le mérite toutefois de conduire à une connaissance sérieuse des situations et de correspondre au rythme et aux directions choisies par les intéressés⁸¹⁶. Nous voilà donc très proche, dans cette

⁸¹⁵Certaines personnes installées dans l'assistance faisant preuve de pragmatisme et « d'ingéniosité manipulatrice » dans leurs stratégies de relation avec les travailleurs sociaux, cf. S. PAUGAM, *La disqualification sociale*, op. cité p.101-115.

⁸¹⁶ On peut aussi s'interroger en quoi le *suivi social* se démarque-t-il de *l'accompagnement social*? Pour Philip Mondolfo, cette dernière pratique, recommandée actuellement par les dispositifs d'insertion, met l'accent sur le fait d'être « à côté de » et non plus « derrière » la personne impliquée dans une démarche d'insertion. Cet accompagnement (qu'il interprète aussi comme étant un « suivi social temporaire ») s'avère nécessaire pour certaines personnes fragiles lorsqu'elle sont confrontées à des situations de remise au travail ; le processus d'insertion étant d'ailleurs favorisé lorsque c'est l'entreprise intermédiaire elle-même qui remplit ce rôle d'accompagnement. Cet auteur se demande par ailleurs « quel est l'enjeu de cette substitution sémantique » ? Les

optique, de la notion « d'accompagnement » prise dans le sens « d'être auprès de quelqu'un » mais surtout « d'aller de concert avec lui » (à la différence du « tutorat » qui se réduit à supporter l'autre, en veillant sur (surveillant) son équilibre et sa stabilité). Il est patent néanmoins de constater que toutes ces définitions s'inscrivent dans un rapport de force hiérarchique dans lequel la pratique sociale et ses praticiens se situent en éléments majeurs tandis que les usagers sont minorés. A cet égard le verbe et l'action « d'accompagner » n'échappent pas à la règle. Ainsi peuvent-ils être synonymes d'escorter (pour protéger ou surveiller) ou de convoier.

Cependant, l'objet « accompagnement » (réel ou imaginaire), tel qu'il apparaît dans la chaîne syntactique *d'interprétants* du *representamen* « accompagnement »⁸¹⁷ établie par les techniciens sociaux de Sainte-Marie - Rivière-des-Pluies, ne se réduit pas à cette dimension dominante et surtout statique du rapport entre un technicien social chargé de l'insertion et une personne à insérer. Ces séries *d'interprétants* de « l'accompagnement », déclinées encore sous l'appellation de « suivis », et co-énoncées, selon la terminologie de Peirce⁸¹⁸, par des « sujets parlants ordinaires », convergent pour couvrir, nous l'avons vu, le même espace de représentation (le même « monde humain »), en l'occurrence celui d'une concertation entre deux personnes afin de parvenir à l'évolution de l'une d'entre elle vers davantage d'insertion⁸¹⁹. La prise en compte de ce contexte ordinaire donne aux signes émis le sens que les hommes eux-mêmes produisent en les utilisant.

Nous percevons, au travers les quelques actions collectives entamées, la dimension émancipatrice qui anime les techniciens sociaux du C.R.E.I.S. : ils ne désirent pas prendre la main des gens pour les conduire à une destination fixée à l'avance, non ! après avoir défini en concertation, par exemple avec un groupe de jeunes, un premier objectif (création des Association Moka Rivière des Pluies et Association Moka les Hauts), ils veulent poursuivre avec eux l'accomplissement du projet (CIA pour l'embellissement de La Rivière des Pluies, animer le CASE, avec à la clef des formations adéquates, etc.) ; le but de ces interventions étant que les membres des associations, à la longue, puissent gérer leurs actions de manière indépendante. Néanmoins, de la théorie à la pratique, la marge est importante : le rassemblement de jeunes « à problèmes » en vue de la définition d'un projet commun n'est pas une

faits, indiquant selon lui, une conception proche de celle de « tutorat », elle aussi répandue dans les dispositifs d'insertion (le tuteur étant chargé de la surveillance et du soutien d'un individu considéré comme incapable). Ph. MONDOLFO, *Repenser l'action sociale...* pp.175-178.

⁸¹⁷ Cf. FIGUERAS, *Document intermédiaire C.R.E.I.S.*, juin 1998, note n°58.

⁸¹⁸ PEIRCE, in ELUERD R., *La pragmatique linguistique*, Paris, F. Nathan, 1985, pp. 77-79.

⁸¹⁹ Les nombreuses interventions afin de « nouer des relations privilégiées avec le public marginal du Carrefour des danseuses pour tenter une mise en place d'un projet d'insertion » ne sont en aucune manière des tentatives de contrôle ou de mainmise sur des personnes en très grande difficulté (alcoolisme). L'accompagnement a consisté à s'entretenir avec elles, à les écouter et à les orienter administrativement.

équation aisée à résoudre ; la mobilisation continue des éléments essentiels d'un groupe nouvellement constitué n'est pas non plus évidente à maintenir⁸²⁰ ; en outre, une dépense d'énergie considérable ne garantit pas forcément les avancées ; enfin, il est difficile d'évaluer le moment opportun pour lâcher totalement prise et pour savoir si le projet est viable à terme (s'il a porté ses fruits). La « mobilisation citoyenne » initiée par des représentants des services sociaux peut donc sembler un artifice éphémère et le lien social, qu'ils instaurent à force de persévérance, se révéler être aussi ténu et fragile qu'un fil de soie⁸²¹.

En conclusion le terme « accompagnement » et son « suivi », tel qu'il est rapporté par les techniciens sociaux de Sainte-Marie - Rivière-des-Pluies ne contient pas, dans le contexte actuel et de la part de ces techniciens sociaux, une arrière-pensée de contrôle ou de mainmise sociale sur des populations en difficulté d'insertion. Il apparaît au contraire comme une volonté de « faire », de « bien-faire », dans le cadre d'une mobilisation réciproque des intéressés.

Reste à savoir maintenant, si l'obligation de mise à jour du travail social (l'établissement d'un rendement élevé et la publicité faite autour de lui par ce « rendu » pour compte), ne nuit pas, dans la durée, à la sincérité et à la qualité des projets individuels (devenant trop nombreux et complexes). Le risque existe, en effet, de voir ainsi se développer, sous prétexte d'une activité permanente et transparente, un activisme éclaté en direction de chacun des individus contactés⁸²² ; une multiplicité d'actions individuelles, visant à résorber, de manière ciblée, une ou des difficultés personnelles, mais qui, en raison du fractionnement du temps qu'elles nécessitent, freinent ou empêchent les actions collectives, dont l'élaboration et la mise en place sont, elles, consommatrices de longue durée⁸²³.

⁸²⁰ 35 réunions furent nécessaires pour monter ce projet associatif (cf. Bilan 31/12/96).

⁸²¹ Un groupe composé de 18 femmes s'est constitué pour participer à des « activités occupationnelles », « broderie et peinture sur soie », dont l'objectif est de tisser entraide et solidarité « autour de la convivialité ». Cf. note 831.

⁸²² Cette activité, centrée sur les cas individuels, se différencie cependant de l'action sociale classique (celle de l'assistante sociale), dans la mesure où elle accorde davantage de temps à la personne, sans pour autant avoir à lui offrir dans l'instant des aides concrètes (sous forme monétaire, par exemple).

⁸²³ Cette gestion des temps, corrélée aux types d'actions (individuelles ou collectives) selon un rapport de productivité (évaluée en termes quantitatifs ou/et qualitatifs), trouve des résolutions différentes en fonction semble-t-il du degré de maturité interne du C.R.E.I.S. et des signes qu'il renvoie à l'extérieur, à ses partenaires, dont les perceptions, en conséquence, se modifient. Ainsi, à ses débuts, le C.R.E.I.S. est-il mis à l'épreuve par les organismes financeurs, qui attendent de lui des résultats mesurés de manière quantitative (une rentabilité jugée à l'acte). Or le C.R.E.I.S. met alors en place des études préalables à la définition d'un contrat d'objectifs entre lui et les C.L.I.. Ce travail de diagnostic et d'approche des populations nécessite du temps qui diminue d'autant celui imparti à des actions individuelles ou collectives. A l'époque, le principal reproche, émis par les C.L.I. (avec cependant des nuances en fonction des secteurs) envers les techniciens du C.R.E.I.S., est donc celui de leur « inactivité » (cf. chap. « des débuts difficiles » et « bilan juin 1996 », in *Document intermédiaire C.R.E.I.S.* juin 1998). Le C.R.E.I.S. adopte alors une politique dite « du juste milieu » qui consiste à moduler les actions individuelles en

23.4.2.2 « Observations » à Saint Paul

Sur le secteur Bois-de-Nèfles Saint-Paul, les séries *d'interprétants*, énoncées sous « observations », se déclinent principalement selon le champ des acquisitions : « formation » ou « en formation », « diplôme », « expérience professionnelle », « stage », « sous C.I.A. », « C.E.S. », « inscription MIO », « Action PEGASE », « Action musique-théâtre », « travaille à... », « problème de santé », « handicapé » ; ou bien indiquent les aspirations personnelles : « demande » ou « attente de formation », « demande d'allocations », « demande de retraite », « demande d'amélioration PACT Réunion », « souhait professionnel », etc.

Dans ce cas, et à l'encontre de celle aperçue précédemment sur Sainte-Marie - Rivière-des-Pluies, la chaîne syntactique évoque le long de son déroulement, une représentation statique, ou plus exactement, elle précise le point d'arrivée de chacun des parcours personnels, point à partir duquel, éventuellement, pourrait être entreprise une nouvelle avancée. Le terme « observation », servant à catégoriser ce relevé, correspond au résultat d'un travail de recherche, sous forme « d'entretiens collectifs et individuels, pour déterminer les atouts et les handicaps⁸²⁴ de chacun » (*cf.* bilan mai 1997) ; la définition de quelques « particularités » significatives facilitant l'établissement éventuel d'un contrat d'insertion sociale et professionnelle adapté à la

fonction des actions collectives. L'évaluation quantitative des actions « suivies » des allocataires du R.M.I. devient concluante. Graduellement, les preuves de ses capacités d'intervention ayant été fournies (894 personnes « suivies » en 1996), le C.R.E.I.S. peut s'autoriser à élargir le champ de ses actions : prise en compte de la globalité des individus et de leurs problèmes, élargissement du partenariat, formation de médiateurs sociaux, etc.. Cependant la qualité mais aussi la complexité, des différents projets collectifs qui s'organisent, exigent une extension du temps et une dépense d'énergie difficilement enregistrables par le biais statistique. Ces élaborations peuvent aussi conduire à une diminution comptable du nombre des personnes suivies individuellement. Ainsi, alors que le C.R.E.I.S. devient mature et entreprenant, la problématique du nombre réapparaît : les contrats d'insertion, par ailleurs individuellement de plus en plus difficiles à négocier (manque de motivation face à l'emploi ou à la formation, par exemple), conditionnent pourtant la mesure des financements. Les risques de nouveau se font donc sentir, la concurrence aidant à propager les rumeurs, de s'entendre reprocher une stratégie d'emprise tous azimuts, établie au détriment d'une efficacité au niveau des individus, et de devoir assumer les répercussions, symboliques et financières notamment, que ces critiques peuvent entraîner.

⁸²⁴ Cette notion de « handicap » liée à la question du travail est, dans le cas des allocataires du R.M.I., mal appropriée. En effet elle pose la question des capacités ou des incapacités à travailler, différenciation qui n'est pas évidente à définir, sauf pour les individus reconnus comme handicapés et inaptes au travail (par exemple par la COTOREP). Auparavant les gens exonérés de l'obligation de travail composaient un ensemble hétéroclite de déficiences diverses (infirmes, malades, orphelins et vieillards impotents) ; cette *handicapologie*, selon le mot de Castel (*op. cité* p. 29-70), définissant alors un profil de populations susceptibles de bénéficier d'un dispositif d'aide sociale qualifié de *social-assistanciel*. De nos jours, des individus sont entièrement dépendants de ce genre d'assistance, mais de nombreux handicapés sont aussi intégrés dans le monde du travail (*cf.* loi de 1975, dite « d'orientation en faveur des personnes handicapées », prolongée par celle du 10 juillet 1987), dans des CAT, des ateliers protégés, mais aussi dans les entreprises, en principe sur des postes adaptés et avec des horaires aménagés, etc. (de nombreuses associations agissent d'ailleurs pour que des embauches de travailleurs handicapés se concrétisent). *Cf.* aussi Henri-Jacques Stiker, « Handicap et exclusion. La construction sociale du handicap », in *L'exclusion l'état des savoirs*, sous la dir. de S. Paugam... Pour les allocataires du R.M.I. il serait donc plus judicieux de parler de « difficultés ».

personne. Cette phase d'étude et de mise au point, que l'on pourrait assimiler à une brève enquête sociale, est donc en principe préalable à celles du contrat et de son « suivi » : elle ouvre des possibilités. Cette phase-ci correspond pourtant, selon le document, à « l'objectif n°3 » définis par la C.L.I. dont l'intitulé est « l'élaboration d'un projet de vie avec le public érémitique du secteur » (*ibidem*).

Il existe ainsi une sorte d'ambiguïté à vouloir confondre l'observation et l'élaboration. En effet si la première de ces tâches, qui se résume souvent à un seul entretien, semble indispensable pour recueillir un minimum de connaissances au sujet de la personne sollicitée, dans la visée d'élaborer un projet contractuel avec elle, il n'en reste pas moins vrai que cette phase de recueil d'informations, se situe bien en deçà du projet de vie lui-même, qu'elle n'en représente à peine que la prémisse. Il est possible que cette confusion trouve son origine à partir d'un manque de perspectives concrètes et d'une difficulté à projeter la personne dans un devenir tangible. Dans ce cas le projet se dissout de lui-même dans le fait d'observer. Il bute sur les réalités complexes du terrain, sur l'inertie des allocataires et sur le découragement des travailleurs sociaux. Nous réfléchirons plus tard sur les problématiques des usagers et sur les relations qu'ils établissent avec les agents et les services chargés de leur « suivi ». Nos premières investigations indiquent néanmoins que l'élaboration d'un projet de vie est une indication (quand elle n'est pas présentée comme une obligation) confuse et souvent extrêmement difficile à administrer. Aussi face à des ambitions administratives, qui semblent parfois démesurées et qui nécessitent alors un véritable travail de Sisyphe de la part des agents de terrain, la solution de repli consiste pour eux à présenter le travail d'investigation comme étant une partie intégrée au projet de vie et pouvant faire office dans l'immédiat d'un contrat d'insertion.

A cet égard, l'action PEGASE (Programme d'Evaluation Globale et Animation socio-éducative)⁸²⁵ expérimentée par la C.L.I. offre un sas (avec « entrée et de sortie permanente » des stagiaires) pour certains allocataires du R.M.I. déjà « vus » par le C.R.E.I.S. et pour les techniciens du C.R.E.I.S. eux-mêmes, dépourvus, qu'ils restent, de solution (Cf. bilan du 31/12/96) correspondant aux « souhaits de formation des allocataires »⁸²⁶. Cependant cette inscription dans un nouveau programme, dont l'objectif est de « permettre aux allocataires du R.M.I. de définir un projet d'insertion sociale ou professionnelle et de maîtriser les moyens à mettre en œuvre pour sa réalisation », semble être la répétition d'une démarche similaire à la précédente, celle qui consiste à relever, quand elles existent ou s'expriment, les aspirations individuelles

⁸²⁵ Cf. Bilan du 31/12/96 (St Paul Bois de Nêfles). Le sigle PEGASE fait référence au cheval ailé de la mythologie grecque qui d'un coup de sabot fit jaillir la source Hippocrène autour de laquelle venaient danser les muses. Il symbolise la création et l'élévation spirituelle, l'imagination poétique. A ne pas en douter, les techniciens de la C.L.I. ont été inspirés.

⁸²⁶ Les quelques secteurs d'activités envisagés sont exprimés par les « intéressés » selon une stricte correspondance sexuelle : BTP et Espaces verts pour les hommes et Petite enfance pour les femmes. S'agirait-il de réponses toutes faites et sans illusion aucune ?

dans la perspective d'un projet à réaliser. Les « observations » indiquées dans la « liste des personnes en fonction des actions » fournissent peu d'éléments quant à la dynamique engagée : elles se déclinent essentiellement en termes de « demande », « orientation », « problème », « attente », « proposition », « abandon ». Une impression de « tourner en rond » face au vide d'emplois se dégage au long de ces listes.

En revanche, la formation de seize « agents de propreté » (ou « agent de nettoyage » ou encore « agent d'entretien ») a, quant à elle, pour ambition de déboucher sur des emplois réels dans les créneaux du nettoyage industriel ; le placement en entreprise devant se faire grâce au BIP dès le mois de mars 1997.⁸²⁷ Cette alternative, à l'emploi direct par les entreprises elles-mêmes, est dans son fondement social, celui de l'insertion par l'économique d'individus en situation précaire, très fragile et aléatoire. L'entreprise intermédiaire est en effet soumise à deux contraintes divergentes : la première, vue sous l'angle d'une entreprise, étant celle d'une certaine rentabilité économique ; la seconde étant, au regard de son statut d'association à but non lucratif, celle de sa rentabilité sociale. Ainsi sa survie en tant qu'association intermédiaire dépend à la fois de ses résultats économiques et de ses résultats sociaux. L'équilibre est donc difficile à gérer⁸²⁸. De plus parvenir à insérer des hommes et des femmes dans les entreprises privées extérieures est une gageure parfois difficile à tenir sans tomber dans la sous-traitance ou l'intérim à moindre coût⁸²⁹.

⁸²⁷ Dans le bilan suivant, celui du 15 septembre 1997, aucune information n'est rapportée en ce qui concerne l'action PEGASE. Le programme nommé PEGASE a-t-il tourné court ? Aucun des 16 membres du groupe « agent de nettoyage » n'apparaît non plus dans les listes des « mises à disposition » du BIP-Ouest. En revanche dans le bilan du 31 décembre 1997, qui reprend les actions BIP de mars 97 à décembre 97, apparaissent 4 noms de personnes, appartenant au groupe originel « agent de nettoyage », et qui ont participé à des « actions BIP » (sans précision quant à l'emploi exercé). Nous retrouvons aussi 3 autres personnes de ce groupe « agent de nettoyage » dans les récapitulatifs du secteur de Bois de Nèfles St Paul, mais elles ne bénéficient que d'un « accompagnement social » et d'un « suivi individuel » sans « actions BIP » à la clef. L'échec du projet RIS expliquerait-il cela ? Cf. note n°829.

⁸²⁸ La liquidation du KHEOPS en septembre 1998 (après tant d'autres entreprises intermédiaires) indique toute la difficulté de gestion dans ce cadre de double contrainte. Pourtant cette entreprise intermédiaire prétendait, au moins au travers sa dénomination, devenir l'égale des pharaons bâtisseurs de pyramides.

⁸²⁹ Cf. l'affaire BAC Réunion, entreprise d'insertion initiée par La Croix Rouge et destinée aux chômeurs de longue durée et aux « Rmistes » : le Journal de l'Île de La Réunion (JIR) du samedi 26 septembre 1998, nous apprend, dans un article intitulé « BAC Réunion sort de ses prérogatives », que le Président et le Directeur de cette association ainsi qu'un patron de supermarché sont poursuivis pour ne pas avoir respecté la réglementation liée aux associations intermédiaires. En effet, après avoir licencié six de ses ouvriers, ce patron les réemploie à coût réduit par l'intermédiaire de BAC Réunion. Les chefs d'accusation sont pour le premier « utilisation frauduleuse de main-d'œuvre » et pour le second de « fourniture de main-d'œuvre illégale à but lucratif ». Dans son réquisitoire le procureur de la République souligne que les responsables de BAC se sont servis de cette structure comme d'une entreprise intérimaire. Finalement les prévenus, bien que retenus coupables, seront dispensés de peine ; seul le patron du supermarché sera condamné à verser une amende de 10 000 fr. (JIR du 10/10/98).

Ce genre de détournement semble assez courant si l'on se réfère à cet autre exemple, le projet RIS, concernant directement le C.R.E.I.S. : un groupement d'entreprises de nettoyage industriel sollicite le C.R.E.I.S. pour

Ceci dit, le BIP est conçu comme un outil mis au service du C.R.E.I.S. (les permanents sont d'ailleurs salariés du C.R.E.I.S.) et ses principales missions consistent à faire émerger des activités, rechercher des entreprises, accompagner socialement les personnes dans leur parcours professionnel, être en définitive le lien avec les entreprises (cf. Plaquette C.R.E.I.S. « Finalité », p.4). Le BIP semble moins soumis aux aléas de sa propre rentabilité économique, parce que son personnel encadrant est rémunéré par le C.R.E.I.S., mais aussi, puisqu'il met à disposition des entreprises, des associations ou des particuliers, des personnes, qu'il ne paie qu'en échange de commandes effectives et d'un travail réalisé, donc sans être lui-même soumis aux obligations d'embauche et de paiement continu de sa propre main-d'œuvre. Il sert, en fait, de médiateur entre des chômeurs et des employeurs, de placeur et d'accompagnateur dans le travail, et de redistributeur, sous forme de salaire, de l'argent versé par les demandeurs de service. N'entrant pas totalement dans la spirale de la rentabilité, il encourt moins le risque de chute ou de faillite qu'une entreprise normalement insérée dans le tissu économique. Toutefois le BIP se trouve confronté à des rapports de compétitivité avec d'autres organismes similaires et qui eux peuvent être tournés davantage vers des objectifs de marché que vers l'action sociale. Tout l'art de ces entrepreneurs d'un type nouveau consiste donc à convaincre les employeurs potentiels du bénéfice financier et surtout social qu'il y aurait à privilégier l'embauche de leur main-d'œuvre, pour des travaux ou des services qui, en principe, doivent être occasionnels et de courte durée et non assurés sur le marché local de l'emploi.⁸³⁰

Ce programme d'évaluation globale, nommé PEGASE, se double d'un volet « animation socio-éducative ». Il offre une ouverture pour « travailler autour des emplois de proximité » et permet aussi « en terme d'autonomie sociale [...] la mise en place d'activités « occupationnelles » ».

Les guillemets entourant ce dernier adjectif indiquent une certaine réserve vis à vis du degré de qualification des activités proposées, mais ils ne parviennent pas à gommer l'impression de gêne occasionnée par ce qualificatif chargé de connotations

proposer une formation suivie d'une embauche pour une douzaine d'agents de nettoyage. Après trois mois de formation non payée, seulement trois personnes seront employées et pour une durée de trois mois. Le C.R.E.I.S. apprend qu'en fait ces entreprises licencient leur personnel pour embaucher des Rmistes en contrat d'insertion (ce qui leur permet ainsi d'empocher les primes à l'embauche, les avantages fiscaux, etc.). On retrouve par ailleurs dans ce milieu affairiste des personnages troubles, tel le formateur qui plus tard sera arrêté pour l'attaque du fourgon postal de la BRED à Saint André ! quant à l'un des responsables et initiateur du projet, il se présente en mars 98 aux élections cantonales !

⁸³⁰ A notre connaissance le BIP remplit son contrat. Les diverses actions qu'il conduit semblent en effet confirmer l'orientation sociale qu'il maintient en dépit de difficultés de tous ordres (formation pompiste sur La Possession, blocs sanitaires au Tampon, etc.). Nous reviendrons précisément sur le BIP et ses actions dans l'étude des bilans de septembre et décembre 1997. Cf. le chapitre intitulé « Le Bureau Intermédiaire de Placement (BIP) », p. 456 et suivantes.

psychiatriques⁸³¹. Cependant la proposition de ces activités dites « occupationnelles » par les techniciens du C.R.E.I.S. correspond chez eux à une appréhension des réalités de terrain : ils conviennent que pour nombre d'allocataires la mise ou la remise dans un circuit traditionnel du travail est quasi impossible, faute d'emplois correspondant aux capacités des allocataires ou en raison de leurs empêchements personnels. Aussi pour les sortir de leur « rien-faire » et parfois de leur isolement, ils se proposent de les inclure dans un groupe actif et surtout productif de sociabilité. Dans cet ordre d'idée, on peut aussi remarquer que les perspectives réelles d'emplois salariés sont réduites au maximum. Ne restent à proposer le plus souvent, comme il est stipulé dans les tableaux récapitulatifs, que des « petits boulots », des « stages », des « actions », « des remises à niveau ».

Devant le manque de qualification de nombreux chômeurs, au regard d'un marché exigeant et restreint, le retour au travail s'avère donc extrêmement problématique pour la plupart d'entre eux. Pour que ce temps dégagé de toute obligation de travail, ne reste pas vide d'activité ou de relation sociale et ne se transforme pas en un profond ennui, une dépression sans fin pour les personnes devenues inactives, la C.L.I. donne pour objectif au C.R.E.I.S. de créer ou développer les associations du quartier. Ce volet « animation » est ouvert avec l'idée de redynamiser la vie des « écarts », de ces secteurs ruraux encore enclavés et parfois tombés dans une espèce de léthargie socio-économique. L'objectif de cette animation consiste donc à soutenir le travail associatif et à raffermir à travers diverses activités des liens sociaux distendus. Ce soutien aux associations prend des aspects différents (parfois difficiles) selon les secteurs mais, nous l'avons déjà vu, il est un objectif premier sur chacun d'entre eux. Sur le secteur Bois de Nèfles St Paul, le C.R.E.I.S. a été à l'origine de la création de « l'Association Créative de Bel Air » et a permis de relancer sur le quartier du Hangar l'association « Conseil Auprès de la Population » (dite aussi CAP Hangar). Ce travail de contact sur le terrain associatif et de mobilisation des personnes « ressources » a permis en outre de donner corps et âme à un projet dit « action musique-théâtre ». Ce projet proposé par la C.L.I., avant de démarrer, semblait mal compris (de la part des techniciens et des bénéficiaires) et par conséquent ne suscitait guère de motivation, mais il s'est avéré, à l'usage, être un véritable tremplin pour d'autres actions de proximité.

Une autre solution en effet, pour combler l'absence de perspectives d'emplois dans les trois secteurs économiques, consiste à développer ce qu'il est convenu d'appeler des « emplois de proximité », sorte de quatrième secteur encore largement informel, mais qui permet d'inventer ou de reconsidérer des activités en fonction de leur utilités

⁸³¹ Nous retrouvons là encore toute la difficulté à utiliser un vocabulaire spécialisé pour exprimer des réalités différentes (cf. note 824 sur handicap). En effet l'adjectif « occupationnelle » évoque chez les éducateur(trice)s l'idée de thérapie : la thérapie occupationnelle qui vise, en psychiatrie, par le biais d'activités manuelles (ergothérapie) ou ludiques (ludothérapie ou jocothérapie), à sortir les patients de leur oisiveté et à les réadapter socialement.

sociales. Non plus donc, des activités « occupationnelles » élaborées uniquement dans un souci de réhabilitation individuelle, mais des activités qui conjuguent réhabilitation sociale individuelle et demande sociale collective. Ainsi en est-il, par exemple, des projets « emplois-verts ». Nous reviendrons précisément, dans l'analyse du prochain bilan, sur les activités établies en concertation avec les associations.

23.4.2.3 « Particularités » au Tampon

Sur le secteur Le Tampon - Z.A.C. Chatoire - Nid Joli, dans les deux tableaux récapitulatifs des actions individuelles, volet « insertion professionnelle » et volet « insertion sociale », nous l'avons vu, la colonne relative à l'intervention proprement dite est intitulée « particularités ». Sous cette appellation, dans le premier volet, sont déclinés, comme il se doit, la situation actuelle face à l'emploi, l'expérience professionnelle, les souhaits en matière d'emploi ou de formation et, pour certaines personnes, la nature de leurs autres problèmes (problème de santé, de dettes) ; dans le second volet sont essentiellement rappelés, les difficultés sociales des personnes (logement, santé, inactivité) et, quand ils sont exprimés, leurs désirs d'obtenir, soit une aide financière ou matérielle, soit un emploi, une activité ou une formation.

La formulation de ces « particularités » ressemble à celle employée sur le secteur Bois de Nêfles St Paul dans sa colonne « observations ». Ces « particularités » dénotent un état propre à chaque individu. Elles sont le constat d'une situation présente et elles indiquent une orientation possible. Le choix de deux vocables différents pour indiquer des actions sensiblement identiques révèle peut-être quelques légères nuances d'appréciation ou de point de vue : le terme « observations », en dépit de sa connotation scientifique, gage d'une certaine neutralité, porte en lui l'action, le regard de l'observant, le technicien social qui note le résultat de ses « observations »⁸³², tandis que le terme « particularités », plutôt curieux, fait référence directement à la personne, comme si l'observateur, qui note ces « particularités » au cours des entretiens qu'il conduit, disparaissait devant une objectivation de la personne par elle-même. D'un côté la personne serait considérée comme le « cas » étudié de manière impartiale, avec pourtant des risques inhérents de subjectivité de la part de l'observateur, tandis que de l'autre, elle apparaîtrait d'emblée objectivement dans ses spécificités, en dehors de toute médiation. Mais ces variations lexicales sont minimes, car même indiquées sous la rubrique « particularités », les « observations » sont rapportées au Tampon, par le technicien social qui les écrit, à la troisième personne (« il, elle a suivi, a fait », etc.). Les « particularités », comme les « observations », sont donc bien celles retenues par le technicien social et expriment des acquis (scolaires, professionnels) et des souhaits d'acquisitions complémentaires. Une autre différence

⁸³² Cette pratique de l'observation résulte du code législatif établi en juillet 1912 et dont l'un des objectifs est de sélectionner les « anormaux » (anormaux d'école et d'hospice) et de trier, parmi « l'enfance coupable », les amendables des irrécupérables. Cette volonté de discriminer « positivement » les « cas » s'inscrit aussi dans un contexte de « marché de l'enfance » pour lequel se retrouvent ou se querellent les courants médicaux, psychologiques, juridiques et institutions privées et publiques. Cf. Francine Muel-Dreyfus op. cité pp.214-238.

est néanmoins perceptible entre les deux colonnes : une plus grande précision semble apportée en ce qui concerne les informations perçues comme des « particularités » ; cette dernière rubrique est davantage remplie, elle contient davantage d'éléments de vie, que celle des « observations »⁸³³.

En dépit de ce travail de réflexion méthodologique, dans le cadre des actions individuelles et pour améliorer l'identification du C.R.E.I.S. sur le quartier, un certain désenchantement est perceptible, devant ce qui est perçu comme les incohérences de certains demandeurs, partisans à la fois, de « tout et de rien »⁸³⁴. Aussi, pour contrer cette attitude individualiste, presque insaisissable en tant que telle, « l'approche du Tampon en concertation avec la C.L.I. » est-elle réaffirmée, lors de ce bilan, comme « une approche globale visant à cerner l'ensemble des problématiques sur la « Z.A.C. Chatoire ». L'affirmation de cette orientation est sensible sur le terrain, nous l'avons déjà évoquée, car elle s'impose de fait au C.R.E.I.S. sur un quartier « nouveau-né » (Cf. les différents bilans de 1996) dont la croissance, souvent problématique, nécessite une concertation de tous les intervenants avec pour principal objectif de favoriser les actions collectives. Priorités sont donc données à la dynamisation des associations de quartier pour des animations (vacances, loisirs, éveil musical, information SIDA, embellissement de la zone) qui mobilisent surtout les femmes et les jeunes, et à « l'accompagnement de la population dans le cadre du relogement » (résolution de problèmes administratifs et scolaires).

L'insertion professionnelle reste aussi une préoccupation essentielle sur ce secteur :

- ✓ la formation « d'agents de prévention et de sécurité » (APS), effectuée en collaboration avec le « syndicat régional des entreprises de sécurité », a permis à 15 stagiaires (« érémites, chômeurs longue durée et travailleurs handicapés ») de « déployer un dynamisme important ». Cette expérience de formation, élaborée en réponse directe aux besoins exprimés par les entreprises, n'a pu être finalisée, comme initialement prévu, par l'embauche définitive de tous les APS ; une des raisons de cet échec relatif (la moitié d'entre eux se trouve en situation de travail) étant que les conditions de travail imposées par les employeurs ne correspondent pas au niveau d'employabilité des personnes formées⁸³⁵.
- ✓ La réalisation, pour eux-mêmes et leur famille, de blocs sanitaires par des allocataires du R.M.I., encadrés par des techniciens du C.R.E.I.S. et du BIP, représente une des interventions les plus originales et intéressantes du

⁸³³ Cette dénomination particulière ainsi que l'apport précis de certains éléments biographiques est-il le résultat d'une méthodologie davantage réfléchie (questionnaire, réunions d'information)? Cf. bilans 30/09/96 et 31/12/96.

⁸³⁴ Cf. note de bas de page n°801.

⁸³⁵ Cf. *Bilan de l'activité du C.R.E.I.S. du 15 septembre 1997*, p. 31.

C.R.E.I.S. Cette « amélioration légère de l'habitat », visant en même temps « l'élaboration d'un itinéraire d'insertion », concerne 9 familles dont les « cases » individuelles sont toutes situées dans les zones rurales du secteur du Tampon (Pont d'Yves, Bras de Pontho, Trois Mares). Le bilan de ces actions est considéré comme positif et il est envisagé de mettre en place « une formation polyvalente du bâtiment » pour les personnes ayant participé à ces formes d'auto-construction. Cette dernière pratique est très prisée à La Réunion, elle constitue une forme traditionnelle et sociale de l'édification de sa « case », à laquelle collaborent parfois quelques amis ou parents rémunérés à la journée. Il est probable que l'expérience des blocs sanitaires renoue avec l'entraide autrefois coutumière et ait réveillé un certain enthousiasme. Cette piste des travaux de proximité (réfection des cases, des cours, des espaces communs) réalisés par et pour les habitants, mène à une réhabilitation des liens de voisinage et produit une motivation personnelle. Il serait sans doute judicieux de l'exploiter de façon plus systématique et d'établir un état des difficultés rencontrées et des problèmes à résoudre. Cette mobilisation, autour de travaux d'intérêt général et particulier, ne présente aucun caractère concurrentiel par rapport au marché et à l'emploi, et elle est certainement rentable d'un point de vue social. Une recherche sur ce thème serait donc certainement utile.

23.5 Conclusion

Pour conclure l'analyse de ce bilan et la recentrer sur notre interrogation initiale, celles des différences sectorielles dans l'approche et la présentation des actions, il paraît intéressant de rappeler, au cours d'une présentation synthétique, les principales différences entre les secteurs, puis de conclure sur le processus de transformation qui s'opère, et qui est à la mesure de la tâche à laquelle sont confrontés les techniciens sociaux.

- ✓ Sur St Marie la notion de « suivi » donne une priorité à l'individuel et inscrit d'emblée la relation dans la poursuite d'une action. Cette orientation nécessite un nombre élevé d'actes : accueil, écoute, rencontres, entretiens, contacts, démarches. Ce mode de fonctionnement, au plus près des individus, est bien perçu par la population du quartier qui nomme la technicienne du C.R.E.I.S. « Madame R.M.I. ». Cette dénomination correspond à des pratiques identifiées *in situ* par les intéressés. L'identification de ces pratiques professionnelles est aussi perceptible au travers l'analyse des bilans écrits, l'emploi d'un vocabulaire spécifique, la retenue de critères jugés pertinents, etc.. Ainsi, la perspective de dynamique individuelle, contenue dans le terme « suivi », peut-elle expliquer la non prise en compte, dans l'exposition du présent bilan, des acquisitions (niveau scolaire, expérience professionnelle, âge, situation familiale), comme s'ils ne représentaient pas des éléments déterminants pour la compréhension

immédiate de ce qui reste « à faire »⁸³⁶ ; de même, selon cette orientation, peut se comprendre l'importance accordée aux coordonnées exactes des personnes (adresses, statuts). Cette procédure administrative, ne révèle de la personne que le minimum indispensable à son identification (nom et adresse) et met surtout l'accent sur la planification d'une entreprise entre elle et le technicien social. Le tableau ainsi présenté ressemble à une sorte d'échéancier des interventions, un début de contrat qu'il faudra ensuite concrétiser. Ce calendrier engage chacun des partenaires dans une promesse de « suivi ». La formation d'assistante sociale de « Madame R.M.I. » pourrait induire de tels choix méthodologiques. L'action de terrain, quant à elle, auprès des « marginaux du Rond-point des Danseuses » et des jeunes du case et des associations, semble avoir été davantage de la responsabilité de l'éducateur spécialisé, embauché par la suite ; partage des tâches donc, entre des formations et des compétences professionnelles différentes et complémentaires et qui coïncident d'ailleurs, dans ce cas, avec une différenciation sexuelle assez classique entre ces deux professions. En ce qui concerne le technicien du BIP, de la même manière, ses interventions sont principalement axées sur les problématiques du travail et de l'emploi. Enfin, ces interventions diverses, véritable « travail de fourmi », comme il est rappelé dans le bilan, entraînent cependant une dépense générale et forte de temps et d'énergie. Elles comportent en conséquence des difficultés de gestion, entre l'individuel et le collectif, des problèmes dans l'évaluation du travail et parfois des risques de désenchantement, devant un manque de solution pour faire face à des problématiques personnelles souvent très lourdes (*cf. supra*, bilan décembre 1996).

- ✓ Sur Bois de Nèfles le choix lexical « observations » indique une gestion du temps différente : pas d'engagement auprès de l'individu sans une appréhension globale de son état présent. Le temps et l'action sont posés de part et d'autre de cette ligne d'attente ; l'exigence d'une action contractuelle restant subordonnée à une évaluation préalable de la personne. Cette absence de précipitation, liée à un essai de compréhension de chacun des cas signalés, est perceptible au travers le choix des données placées dans le bilan : pour rendre compte de l'état actuel de la personne, il semble en effet pertinent aux techniciens sociaux d'indiquer des paramètres tels que l'âge, la situation familiale, le niveau scolaire, l'expérience professionnelle et les souhaits de la personne en matière d'amélioration de son état. En revanche, l'adresse n'est pas communiquée car il existe, d'une part, une forte suspicion, sur ce secteur, de risque de récupération politique, de détournement des dossiers à des fins

⁸³⁶ L'occultation de ces indicateurs dans les récapitulatifs ne signifie pas qu'ils ne seront pas utilisés par la suite pour définir de manière individuelle les projets d'insertion.

électorales ou partisans.⁸³⁷ D'autre part, sous cette forme, ce repérage domiciliaire ne semble pas représenter un indice d'observation du « cas », jugé indispensable, et susceptible, dans l'immédiat, d'entrer en ligne de compte, pour l'élaboration future d'un parcours d'insertion.⁸³⁸ Si une certaine latence, ou l'absence d'un engagement prématuré, semble prévaloir au début dans la mise en route individualisée, elle se combine néanmoins assez vite, avec un déploiement d'interventions au niveau collectif, à l'adresse des groupes, des associations et des quartiers. Cette double implication, initialement dans l'observation des personnes et de leur environnement, puis par la suite, dans le développement d'activités collectives semble, sur ce secteur aussi, correspondre aux diverses formations des techniciens sociaux. En effet l'un d'eux a une formation initiale et récente d'agent de développement tandis que l'autre, une femme, est conseillère ESF. Ainsi si le premier, en fait arrivé second, s'active ensuite davantage dans le démarrage des projets de groupe (emplois, formations, associations), la seconde, présente sur ce secteur dès l'origine, se préoccupe d'abord de l'observation globale des quartiers (elle est responsable de l'étude diagnostique), mais se trouve rapidement confrontée aux difficultés pour établir des propositions contractuelles et individualisées. Seul, le technicien du BIP est à même de proposer quelques formations et activités professionnelles.

- ✓ Le secteur du Tampon, quant à lui, ressemble et en même temps se différencie des deux secteurs précédents. Une des « particularités » de ce secteur étant d'avoir connu une urbanisation récente et soudaine, il n'est pas étonnant de constater que c'est sur ce nouveau quartier que la mobilisation collective, par le biais associatif, semble la plus avancée. L'observation précise des « particularités » de chacun n'empêche pas en effet les techniciens du C.R.E.I.S. d'engager presque aussitôt, la phase diagnostique achevée, des actions collectives. Cette simultanéité est sans doute due à la pression exercée par la C.L.I. locale et par une population « déracinée » qui sollicite des réponses immédiates à ses différents problèmes. La présence d'une association de quartier qui partage son local avec le C.R.E.I.S. favorise aussi ce travail d'animation de quartier. Cette mise en route, au début, s'est heurtée à de nombreux obstacles, plus ou moins placés intentionnellement sous prétexte d'une concurrence sur le front local auprès des populations défavorisées, mais

⁸³⁷ Le dernier week-end de février 1998, un cambriolage a lieu dans les locaux du C.R.E.I.S. à Bois de Nèfles St Paul : tous les dossiers sont emportés. Ce vol de documents, a priori sans valeur marchande, mais répertoriant tous les allocataires du secteur et décrivant leurs problèmes et leurs aspirations, n'a pu être commandé (par qui ?) qu'à des fins de récupération, dans tous les sens du terme.

⁸³⁸ Cette discrétion vis à vis de l'adresse ne signifie pas que les questions liées au logement ne sont pas appréhendées à leur juste mesure. Une « enquête sur l'habitat et les perspectives », sous forme d'entretiens, est ainsi menée mais se heurte à d'importantes difficultés liées, entre autres, au foncier (*cf.* bilan C.R.E.I.S., décembre 1997, p. 22).

elle a permis d'établir et de poursuivre le dialogue et de parvenir ainsi à davantage de coopération entre les différents intervenants. Enfin la présence conjuguée d'un éducateur et d'un agent de développement (une femme), ainsi que la forte présence du BIP, un technicien de formation « agent de développement » et un menuisier de métier, expliquent certainement à elles deux la capacité de cette équipe à concrétiser des interventions collectives originales tout en prenant en considération les situations individuelles.

- ✓ En comparant l'activité de ces trois secteurs et en la mettant en correspondance avec le profil professionnel de chacun des techniciens, il est aisé de se rendre compte qu'elle reste encore, dans une certaine mesure, tributaire, et dans la forme et dans le fond, de parcours de formation et d'habitudes professionnelles différenciés. Le tableau placé en note de bas de page n°839 permet de visualiser l'ensemble de ces relations. Ce tableau

839

SITE	INTITULE DE L'INTERVENTION	INDICATEURS RETENUS	ADRESSE DE L'INTERVENTION	TEMPS DE L'INTERVENTION	AXES DE L'INTERVENTION	FORMATION INITIALE DES INTERVENANTS
Sainte Marie	Suivi	Identification précise nom, prénom, adresse et statut) et décision des interventions à effectuer	Actif +++/individu Actif +/-groupe	Présent	Individu Insertion Sociale Accueil Ecoute Orientation	Assistante sociale, technicien BIP, puis éducateur
Saint Paul	Observations	Etat de la personne (nom, prénom, âge, situation familiale, niveau scolaire, expérience professionnelle) et recueil des souhaits.	Actif ++/groupe Actif +/-individu	Futur	Collectivité Insertion professionnelle Animation Développement	Conseillère ASF, technicien BIP et agent de développement

récapitule par secteur les grandes lignes qui caractérisent le profil des interventions. Il schématise la réalité plus qu'il ne la définit réellement dans toutes ses nuances et ses subtilités. Ainsi, sur chaque secteur une part du travail est accordée à l'individu et une autre part (ou la même) est consacrée au groupe, à la population du quartier, aux interventions collectives ; de même l'écoute fait partie intégrante du travail de chaque intervenant et il donne certainement autant d'importance à l'insertion sociale qu'à l'insertion professionnelle ; il considère aussi que les questions de logement, d'éducation, de santé, etc., sont primordiales et entrent dans la problématique générale du développement et de l'insertion. Cependant chaque secteur, dans la mise en œuvre de ces principes d'actions, se caractérise davantage par quelques traits saillants bien particuliers. Les différences perceptibles entre les secteurs doivent beaucoup aux conditions locales (géopolitiques, économiques, partenariales, etc.) mais aussi, sans doute, sont-elles liées aux acteurs qui les mettent en place, aux professionnels du terrain, avec leur formation et leur parcours personnels différents.

- ✓ Les techniciens du C.R.E.I.S., issus d'horizons professionnels très divers et formés à des époques et selon des références qui sont loin d'être identiques, développent donc sur leurs nouveaux terrains de « travail du social » des stratégies d'approche parfois très empiriques et circonstanciées. Pour répondre aux exigences de l'évaluation, ils expérimentent aussi des formes variables de comptes rendus, marquées de quelques hésitations révélatrices de leur fond professionnel. L'analyse détaillée de ce bilan du 31 mai 1997 permet de saisir les nuances qui partagent les secteurs, mais elle montre aussi, la diversité des interventions entreprises et la difficulté à relier, au travers les actes d'insertion, l'individuel au collectif. Néanmoins, cette obligation d'agir, au travers les dispositifs d'insertion, « *trans-forme* »⁸⁴⁰ en quelque sorte les divers spécialistes du social, quitte à ce que cette « *trans-formation* » se fasse

Le Tampon	Particularités	Mêmes indicateurs que sur St Paul, mais différenciation en deux tableaux de l'insertion professionnelle et de l'insertion sociale.	Actif +++/groupe Actif ++ /individu	Présent	Collectivité	Conseillère ASF et moniteur-éducateur, technicien BIP (agent de développement), puis technicien BIP (menuisier).
					Insertion professionnelle et sociale	
					Animation	
					Développement et innovation	

⁸⁴⁰ Cf. ma contribution au séminaire du CREA I du 30/10/98 : FIGUERAS R., *Des travailleurs aux techniciens sociaux, les « trans-formations » du social*, octobre 1998.

actuellement au prix de quelques hésitations méthodologiques ou de certaines réticences déontologiques. Il semble que nous assistions à présent, à travers les méandres et les difficultés des nouvelles politiques sociales, à un processus empirique d'auto-formation inter générationnelle et inter professionnelle des intervenants. Cette définition des nouveaux métiers du social se faisant donc à mesure de leur application et de leur implication sur le terrain, et sans doute, comme l'écrit Jacques ION, en « *coproduction* » avec les usagers.

24 BILAN DU 15 SEPTEMBRE 1997, DU 31 DECEMBRE 1997 ET DU 31 MARS 1998.

Nous allons terminer notre analyse croisée des bilans trimestriels sur les différents secteurs en regroupant les bilans du 31/12/97 et du 31/03/98 autour de celui du 15/09/97. Cette façon de procéder épargnera au lecteur une revue trop éprouvante de tous ces écrits qui d'un trimestre à l'autre ont tendance à se chevaucher en reprenant à chacune des échéances le fil des actions projetées ou accomplies. Cet arrêt autour du bilan de septembre 97 coïncide en outre avec le début effectif de mon travail de recherche auprès du C.R.E.I.S.⁸⁴¹ Je commence alors, grâce à ma présence *in situ*, à cerner les interventions des techniciens sur les secteurs dans leur durée et dans leur perspective. Ce travail de raccord devient donc plus vivant, si l'on peut dire, que celui effectué dans les textes précédents trop soumis qu'ils sont alors à une lecture *a posteriori* des bilans. L'analyse suivante sera donc moins théorisée que celle effectuée, par exemple, pour le bilan du 31 mai 97 et elle commencera à faire davantage appel à des références de terrain espacées dans le temps. La dernière partie de ce second document intermédiaire augure en fait de la teneur prochaine du troisième document intermédiaire qui, lui, sera essentiellement consacré aux problématiques vécues au quotidien et montrera davantage le jeu des différents acteurs en présence. Nous aborderons ici chacun des secteurs avec le souci de comprendre l'avancement des principaux projets mais aussi avec pour objectif de traiter à l'occasion un point particulier dont l'intérêt reste cependant général : ainsi sur Saint Paul seront soulevées la collaboration entre les associations et les difficultés que chacune rencontre ; sur Le Tampon, après un nouvel arrêt sur les questions méthodologiques, nous aborderons la question des rapports des techniciens sociaux avec le personnel politique ; le nouveau secteur de Saint Benoît, sera perçu à travers l'originalité de ses études diagnostiques ; enfin le BIP, ses difficultés et ses réussites, sera présenté succinctement au travers différents projets et actions.

⁸⁴¹ Cet accord de recherche résulte de la convention signée entre le C.R.E.I.S. et le CIRCI et dont un exemplaire apparaît en annexe dans le bilan du 31/12/97. Un peu plus tard, dans le bilan de mars 98 est signalé la présence d'un étudiant en doctorat, le champ et la durée de sa recherche « l'ensemble des actions du C.R.E.I.S., et ce sur une durée minimale de trois ans », et enfin la perspective de « publications intermédiaires » (bilan C.R.E.I.S. mars 98, p.3).

24.1 Cent fois revenir sur le métier

Une fois de plus, le C.R.E.I.S. est obligé, en introduction du bilan du 15 septembre 97, d'expliquer et de justifier les fondements de sa démarche. Il s'efforce ainsi de préciser à nouveau les termes de la mission pour laquelle il est conventionné : « une mission d'accompagnement d'une population dans un objectif de dynamisation dans le cadre d'une approche globale ».

Cette même argumentation est développée, sous des formes différentes, dans les deux bilans suivants. Le bilan du 31/12/97 met en particulier l'accent sur l'extrême dépendance qui lie le social à l'économique et s'interroge sur le manque d'emplois qui conditionne l'existence sociale des individus dans sa globalité. Ce constat de chômage chronique permet de justifier les interventions de proximité et l'accompagnement social individuel et collectif. En effet en favorisant l'expression des populations et en les accompagnant dans leurs projets, le C.R.E.I.S. participe à la formulation de leur identité sociale et aide chacun dans son droit à l'existence. Dans le bilan du 31/03/98 sont indiquées les « portes d'entrée », différentes selon les secteurs, qui permettent d'atteindre cette finalité (école, santé, environnement, logement, etc.).

En outre, l'entrée en matière du bilan du 15/9/97 souligne les difficultés, en provenance d'autres intervenants ou de la part de certains « partenaires »⁸⁴², que le C.R.E.I.S. rencontre, pour faire admettre sa présence sur le terrain auprès des usagers. Pour contrer en quelque sorte cette opposition, le C.R.E.I.S. défend l'idée d'une évaluation comprise dans la durée et non au regard d'actions ponctuelles.

Mais surtout, il affiche sa conviction que le critère le plus pertinent, pour évaluer les actions entreprises, est l'expression des populations elles-mêmes. Cette mobilisation critique des usagers permettrait d'arbitrer les différences d'appréciation sur le travail effectué. Dans cette optique de discrimination et d'évaluation des actions se trouve aussi associée l'université.

24.2 Le C.R.E.I.S., *persona non grata* à Rivière des Pluies

L'incrédulité exprimée par les rivaux, à propos des interventions du C.R.E.I.S., et les réponses qu'elle suscite chez cet organisme, sont en partie le résultat de situations conflictuelles très localisées et que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder.⁸⁴³ Ainsi sur le secteur de Sainte Marie Rivière des Pluies, les rivalités de clocher ont germées dès l'arrivée des techniciens du C.R.E.I.S. et du BIP, en raison de l'opposition du technicien de la C.L.I. de Rivière des Pluies, lui même étant, paraît-il, en conflit politique et électoral avec la municipalité de Sainte Marie. [...] suite reprise dans le texte de la thèse Le partenariat avec l'A.D.I. et les C.L.I., p. 208 et suivantes.

⁸⁴² Noter les guillemets dans le texte.

⁸⁴³ Cf. note n° 87, p. 46, du *Document intermédiaire C.R.E.I.S.*, juin 1998.

24.3 Saint Paul mise sur les associations.

Plusieurs projets sont en cours de réalisation. Ils concernent l'habitat, le soutien aux associations, l'école et la santé.

- ✓ Dans le cadre de l'amélioration légère de l'habitat, il s'agit de mobiliser, cinq familles sur un projet en auto-construction. Lors du bilan de décembre 97 on apprend que le montage administratif de ce projet s'est révélé particulièrement éprouvant et que les autorisations de travaux se font attendre. En outre, l'implication des personnes dans cette démarche de prise en charge, par elles-mêmes et par leur entourage familial, de l'amélioration de leur habitat, ne semble pas aller de soi. En effet certaines d'entre elles préfèrent, disent-elles, passer par PACT Réunion, car dans ce cas, tous les travaux sont presque entièrement réalisés par des spécialistes⁸⁴⁴. Finalement ce projet difficile à mener échouera en 1998 pour différentes raisons : trois dossiers sont refusés car les habitations concernées sont construites en zone classée « non habitable » par le P.O.S. ; pour l'un des deux dossiers acceptés, il s'avère qu'une démarche parallèle auprès de PACT Réunion a été effectivement menée par la personne concernée, sans que le C.R.E.I.S. en soit averti, et que la construction d'un bloc sanitaire est d'ores et déjà terminée ; enfin le dernier des bénéficiaires ayant rencontré quelques problèmes avec la justice, les travaux ont dû être prématurément interrompus⁸⁴⁵. Selon le technicien, chargé de cette opération visant à placer les familles dans une démarche d'auto-construction et d'entraide familiale (un peu à l'image de ce qui se passe sur le secteur du Tampon), l'échec de l'entreprise relève essentiellement de la précipitation avec laquelle le projet a été engagé. En outre, la méconnaissance ou l'oubli des réalités foncières et la non prise en compte des modes d'habiter, ont conduit à apercevoir après coup, l'impossibilité administrative de prise en charge financière pour la rénovation de cet habitat, considéré comme « sauvage » au regard de la loi (zone non constructible, absence de titre de propriété, de permis de construire, etc.). Cela étant, le rejet de ces trois dossiers met une nouvelle fois en évidence le paradoxe social qui consiste à supporter, ou à admettre (en feignant l'ignorance), ces implantations illicites (dont certaines sont souvent très anciennes et considérées par les habitants du lieu comme normales et légitimes, dans le sens d'équitables)⁸⁴⁶, et consécutivement à refuser de financer des améliorations de cet habitat souvent insalubre. [...] suite reprise dans *Le travail avec les associations*, p. 216 et suivantes.

⁸⁴⁴ Cf. bilan C.R.E.I.S. du 31/12/97, p. 15.

⁸⁴⁵ Cf. bilan C.R.E.I.S. du 31/03/98, p.7.

⁸⁴⁶ Même, si au regard du droit, elles ne sont pas atteintes de prescription acquisitive, d'usucapion.

24.4 Sur Le Tampon, changement et continuité.

La Z.A.C. Chatoire se nomme à présent Z.A.C. Paul Badre.⁸⁴⁷ Le site d'intervention du C.R.E.I.S. comprend donc maintenant Nid Joli, Chatoire, Z.A.C. Paul Badre et l'on apprend d'entrée dans ce bilan que 85% des allocataires (145 personnes) ont été contactés depuis l'installation du C.R.E.I.S. sur le site.

- ✓ A noter, que ce chiffrage du « suivi social des allocataires du R.M.I. », complété d'un diagramme, est placé dès la première page du bilan comme il l'est d'ailleurs, au moyen d'un tableau, dans celui de Saint Paul. A Saint Paul cette mise en exergue des comptes « Rmistes » est déjà présente dès le bilan de décembre 1996. En revanche, cette entrée en matière est inhabituelle sur Le Tampon mais aussi sur Sainte Marie (excepté dans le bilan de mai 97). Elle semble en fait avoir été inaugurée lors du bilan précédent⁸⁴⁸ sur tous les secteurs (sauf celui du Tampon qui présente encore et d'abord le traditionnel texte analytique). Dès lors, cette présentation n'a pourtant pas non plus été franchement systématisée, puisqu'elle n'apparaît plus à Sainte Marie au cours du bilan de septembre 1997 (peut-être en raison d'une désillusion consécutive au désengagement annoncé).
- ✓ Habituellement donc, le bilan des secteurs commençait par une introduction plus générale et explicative des interventions, avant d'en venir aux comptes. La nouvelle procédure, apparue en mai 1997, semble avoir été provoquée par la proximité de l'échéance de la première convention. Le renouvellement d'une convention étant soumis à l'approbation des résultats de la précédente, il est préférable tactiquement, de mettre d'abord en valeur une représentation chiffrée des interventions, avant d'en donner les détails ou de fournir des explications générales. En principe, pour les financeurs, les chiffres sont parlants. Néanmoins en dépit de ces preuves d'activité et des résultats positifs par rapport aux objectifs fixés, le C.R.E.I.S. est à nouveau obligé dans ce bilan de septembre 1997, nous l'avons vu, d'expliquer sa démarche encore trop souvent mal comprise, en particulier par les techniciens des différentes C.L.I..
- ✓ D'autres changements sont visibles dans la présentation de ce bilan sur le secteur du Tampon : dans les dix pages de tableaux récapitulatifs qui suivent son introduction chiffrée et graphique, d'une part, l'ex colonne « particularités » est devenue, comme à Saint Paul, une colonne

⁸⁴⁷ Ce changement d'appellation confirme la difficulté à fixer les termes et les limites de ces « quartiers mouvants et nouveaux » cf. notre présentation du bilan C.R.E.I.S. du 30 septembre 1996, p.13.

⁸⁴⁸ cf. introduction du bilan C.R.E.I.S. de mai 1997 qui affiche en première ligne le décompte de 894 personnes suivies par le C.R.E.I.S. depuis le 1^{er} avril 1996. Se reporter à notre analyse du BILAN DU 31 MAI 1997 p.422.

« observations »⁸⁴⁹ ; d'autre part, l'adresse précise figure maintenant dans une colonne, tandis que dans la colonne « situation familiale », le nombre d'enfants n'est plus indiqué ; enfin, une colonne intitulée « contrats d'insertion » est ajoutée en bout de tableau ; elle recense en particulier les 23 C.I.A. prévus en septembre. Tous ces réajustements montrent, s'il le fallait encore une fois, que les outils méthodologiques sont élaborés à mesure que le travail progresse. Il serait présomptueux en effet, avant toute entreprise nouvelle, d'imaginer qu'il serait possible de tenir à la disposition des techniciens sociaux une gamme complète d'outils performants préfabriqués, utilisables hors de toute expérimentation préalable sur les sites de l'intervention, ou qu'il suffirait encore, d'appliquer quelque modèle importé, sans adaptation aux particularités locales. Une fois de plus l'on se rend compte que l'empirisme prévaut en matière d'intervention sociale⁸⁵⁰.

- ✓ Après ces récapitulatifs, suit une liste conséquente de « projets en partenariat ».
- Ceux « en cours de réalisation » : « Eveil musical chez les tous petits (0 à 3 ans) » ; « action initiation musique » ; « alphabétisation/couture-cuisine » ; « gymnastique volontaire » ; « lutte contre l'alcoolisme » ; « emploi/formation » ; « le carrefour des associations » ; « don du sang ».
 - Ceux « en cours de préparation » : « action globale d'animation pour les 6/12 ans » ; « crèche parentale » ; « permanence sur le quartier de la Mission Locale et L'ANPE » ; « partenariat avec les professionnels économiques » ; « l'avenir des jeunes ».

⁸⁴⁹ Cet accord sur l'utilisation du même terme « observations » sur les secteurs de Saint Paul et Le Tampon va dans le sens de notre analyse du bilan du 31 mai 1997, cf. en particulier le chapitre intitulé « « Particularités » au Tampon », p.439.

⁸⁵⁰ Dans les bilans suivants, décembre 97 et mars 98, d'autres modifications sont apportées : elles indiquent une volonté de préciser davantage le contenu des interventions dans lesquelles sont inscrites les personnes et aussi le souci de rechercher une cohérence plus ferme entre les secteurs. Ainsi il existe maintenant autant de colonnes dans les tableaux que d'actions spécifiques. Ceci est particulièrement visible sur les longues fiches récapitulatives du Tampon qui, séparant toujours les accompagnements individuels des actions collectives, détaillent, en nommant les colonnes, chacune des actions entreprises (habitat, blocs sanitaires, éveil musical, gymnastique, atelier citoyenneté, etc.). Il suffit ensuite de cocher d'une croix chaque case correspondant à la personne pour évaluer le nombre et le genre des interventions effectuées. Cette systématisation de l'évaluation reste cependant plus vague sur Saint Benoît, le secteur étant récent et la variété des interventions encore restreinte. En tout cas, les rubriques « observations » et « particularités » ont disparu, restent, pour quelques colonnes, les notions de « suivi » et « d'accompagnement ». Ont aussi disparu, en dehors des nom et prénom, toutes les autres coordonnées personnelles (Dans le bilan de juillet 98, le numéro d'allocataire est ajouté dans une colonne). A noter enfin, dans le bilan de mars 98, « l'oubli » de « la liste nominative des bénéficiaires » de St Marie Rivière des Pluies (rappelé par l'A.D.I. en mai 98) et qui, bien entendu, sera ensuite réparé (acte manqué suite au départ involontaire du C.R.E.I.S. de ce secteur par lui fortement investi?).

[...] La partie suivante est utilisée dans Les relations avec les municipalités, p.213.

- ✓ En conclusion de leur bilan, les techniciens opérant sur le secteur du Tampon constatent que les personnes se déplacent surtout pour régler des problèmes de logement et que les raisons de santé empêchent nombre d'entre elles de s'insérer sur un plan professionnel. Par ailleurs, ils indiquent que le « suivi social des allocataires du R.M.I. se structure davantage par la mise en place d'une fiche navette (support bristol) entre le C.R.E.I.S. et la C.L.I. ». Cette ultime remarque fait référence aux difficultés que les divers intervenants rencontrent dans la communication des projets et dans le suivi des individus concernés. Souvent la C.L.I. déplore qu'elle n'est pas tenue au courant de l'avancement des projets et de son côté le C.R.E.I.S. constate les lourdeurs administratives (retards, etc.) concernant le règlement de certains dossiers. Aussi la « fameuse ou sacrée fiche navette »⁸⁵¹ permet-elle, dans un sens comme dans l'autre, de connaître la personne à laquelle se référer et favorise-t-elle ainsi, en temps réel, l'échange d'informations.

24.5 Saint Benoît, secteur de Bras Fusil.

- ✓ Le bilan de ce secteur, nouvellement assigné au C.R.E.I.S. et dont une présentation succincte figure déjà à la fin du bilan de mai 1997, tient en une page et se résume à signaler les préparatifs des interventions à venir : élaboration d'un questionnaire en direction des allocataires du R.M.I. ; participation à la préparation de la fête du quartier ; présence au CASE avec pour objectif de l'ouvrir à la population ; contact avec le directeur de l'école élémentaire et avec l'animateur du CASE, dans le but de développer des actions « santé-école » et des actions « périscolaires » ; rencontre avec des « personnes ressources » afin de faire émerger une association de femmes sur le quartier.
- ✓ Si ce premier bilan est bref, l'étude diagnostique qui le précède (juillet 1997) et qui concerne les secteurs de Bras Fusil et Petit Saint Pierre à Saint Benoît, est en revanche assez volumineuse. Elle comprend soixante cinq pages, annexes comprises, auxquelles il conviendrait d'ajouter ensuite le « micro diagnostic » établi pour le secteur de Petit Saint Pierre à Saint Benoît, en novembre 1997.

24.5.1 Etude sociale préalable à la définition d'un contrat d'objectif C.L.I. / C.R.E.I.S., secteurs de Bras Fusil et Petit Saint Pierre à Saint Benoît.

Ce rapport a été établi par la nouvelle équipe intervenant sur ce secteur. Cette dernière se compose de deux techniciens sociaux C.R.E.I.S., possédant une formation initiale

⁸⁵¹ Ainsi qualifiée lors de la réunion A.D.I. déjà citée.

d'éducateur spécialisé et d'éducatrice spécialisée, et d'un technicien social BIP ayant une formation supérieure en économie.

- ✓ Après une présentation globale de la commune de Saint Benoît, le rapport s'intéresse à décrire, pour les deux quartiers retenus, ce qu'il nomme « *les indicateurs socio-économiques* ». Il en retient cinq qui sont analysés dans l'ordre suivant : « *l'enseignement, la santé, l'habitat-logement, la vie associative et les équipements, l'emploi et les activités* ». Pour chacun de ces chapitres, le rapport conclut par une observation de des « *points forts* » et des « *points faibles* » de ce secteur.
- ✓ A l'image des précédentes études diagnostiques, celle-ci est essentiellement emplie de chiffres, de graphiques, de plans, de tableaux et de listes. La plupart des statistiques s'arrêtent à l'année 1995, seul le nombre des allocataires du R.M.I. est d'actualité : 2126 en 1997.
- ✓ Quelques indications, éventuellement utiles pour la compréhension des lieux, parviennent cependant à se dégager de ce qui peut nous apparaître comme une surcharge d'informations. Certaines d'entre elles ne surprennent plus, tellement elles sont relevées de façon similaire partout dans l'île : par exemple, « *la population dans son ensemble est peu formée et sans qualification* ». D'autres sont plus inattendues, comme celle-ci : « *l'école primaire de Bras Fusil a une très bonne réputation* », bien qu'elle soit, et cela redevient courant, « *souvent pillée et dégradée* », que de nombreux enfants (32) présentent des troubles du comportement nécessitant une aide psycho-éducative, et qu'enfin les classes soient surchargées (30 élèves par section).
- ✓ Les analyses les plus fouillées concernent l'habitat et celles qui semblent les plus optimistes relèvent du « *potentiel d'activité* » et des « *perspectives d'emplois* » :
 - Les historiques des implantations et les caractéristiques des logements, sur les quartiers de Petit Saint Pierre et de Bras Fusil, donnent d'utiles indications pour appréhender (certes dans un langage quelque peu technocratique) les problématiques, liées à la définition d'un « *nouvel ancien quartier* », face à la « *rurbanisation* » qui atteint le premier de ces quartiers, ou inhérentes, en ce qui concerne le second de ces quartiers, à la maîtrise d'un « *noyau (urbain) secondaire en gestation* », autrement dit, « *un territoire alliant zone d'activité économique et un espace socialement défavorisé* ».
 - L'animation associative, assez vivace sur Saint Benoît, est bien menée sur Petit Saint Pierre et bénéficie de la présence d'un chef de projet (O.D.Q.), tandis que sur Bras Fusil, elle ne s'exprime qu'une fois l'an, lors d'une fête de quartier alliant sport et culture et qui mobilise fortement, semble-t-il, les habitants. Sur ce quartier le taux d'équipements de proximité est le plus faible de la commune et Le CASE ne fonctionne plus (il est en fait accaparé par une petite bande

d'individus) et l'un des premiers objectifs du C.R.E.I.S. est de permettre à la population de réinvestir cette structure.

- En terme d'emplois, le constat établi sur Petit Saint Pierre (en incluant Sainte Anne) indique un taux de chômage de plus de 50% (dans la tranche d'âge des 20 à 24 ans, 65% des hommes et 75% des femmes sont au chômage !). En dépit, ou à cause, de ces énormes pourcentages, le rapport envisage des perspectives d'activités plutôt optimistes :

« la présence de l'O.D.Q. apporte un soutien à ce secteur qui permet d'envisager une multiplication des activités et la création d'emplois induits, correspondant aux objectifs communs des intervenants de la zone (ARFUTS-O.D.Q.-CLDSU-C.C.A.S.-C.R.E.I.S.)⁸⁵² [...] perspectives larges compte tenu du nombre de personnes au chômage [...] Plusieurs projets sont ainsi programmés, en particulier dans le domaine de l'environnement via les emplois verts [...] l'agriculture [...] représente un potentiel d'activité non négligeable [...] le tourisme[...] offre un potentiel réel du fait du manque actuel de structuration [...] Les projets soutenus par le secteur associatif et relayés par les structures institutionnelles suscitées (sic) peuvent à terme entraîner la création d'emplois pérennes» (p.52).

- Sur Bras Fusil, « la moitié des jeunes de 15 à 30 ans (est) au chômage, ou sur la voie de l'inactivité [...] bas niveau de qualification ». Cependant, même si « les entreprises des Z.A.C. sont pour l'essentiel de petites structures artisanales », elles offrent « des débouchés limités mais réels ». Quant aux associations, elles

« permettent de porter des projets d'activités, et ainsi d'initier certaines filières économiques. Ce sont des activités de services, mais des exemples démontrent que le système associatif mène parfois à un entrepreneuriat efficace (ainsi en est-il de nombreuses activités sportives, touristiques...) » (p.57).

- Les « perspectives dans le développement d'activités » et les « perspectives d'emplois » sont donc toutes deux encourageantes. Cette attention particulière portée sur les questions du logement et du travail est certainement due aux préoccupations du technicien BIP. Il a lui-même fait l'expérience d'un travail de développement de quartier lors de son service militaire. Il apparaît donc très motivé dans la connaissance de ces domaines et de plus, nous allons le voir au cours de la présentation du BIP, il se révèle être un concepteur de projets d'activités.

⁸⁵² ARFUTS : Association Réunionnaise de Formation des Unités de Travailleuses Familiales ; O.D.Q. : Opération de Développement de Quartier ; CLDSU : Convention Locale de Développement Social Urbain ; C.C.A.S. : Centres Communaux d'Action Sociale.

24.5.2 « Micro-diagnostic », secteur de Petit Saint Pierre (PSP) à Saint Benoît (Novembre 1997)

- Cet autre dossier, assez technique et riche en documentations diverses (cartes et plans comparatifs, photos des rues, chemins, cases et lotissements) complète la première étude. Le rapport est établi, nommément cette fois-ci, par le technicien social du BIP, celui dont nous venons d'apercevoir l'implication dans l'élaboration du travail d'investigation « préalable à la définition d'un contrat d'objectifs C.L.I./C.R.E.I.S. ».
- Une des originalités de ce nouveau rapport est qu'il s'appuie sur la parole des habitants :

« Les éléments suivants ont été recueillis auprès des institutions locales mais aussi sous forme de témoignages d'habitants du quartier, dont la participation a été un élément clé. Petit Saint Pierre a été divisé en 11 sous-quartiers, nous y avons rencontré des inactifs mais aussi un instituteur et une commerçante, des « Gramoun » comme des jeunes au cours d'entretiens individuels ou collectifs, dans la case ou au bord du chemin, à l'aide d'un Dictaphone. L'expression s'est faite librement sur les thèmes qui intéressaient chacun, sans restriction, l'enquêteur se présentant comme un « témoin », indépendant des institutions connues » (p.1).

- Cette version « ethnologique » indique que le « Kartié Lontan » du PSP, était autrefois peuplé d'agriculteurs et que, pour cette raison, il présentait traditionnellement une forte cohésion sociale. De nos jours, la « modernité » efface « l'esprit de clocher » et fait évoluer inéluctablement les mentalités. La construction de lotissements sur les « hauts », anciennement agricoles du vieux quartier, produit des effets d'enclavement de ces nouveaux quartiers et une configuration spatiale opposée à celle du quartier ancien : « les deux réseaux viaires » présentent « d'un côté des ronds points, des aménagements circulaires, de l'autre un chapelet de cases s'étirant le long de chemins tracés « au carré » » (p.3).
- La principale constatation, qui ressort de cette analyse du changement opéré, est, que se développent deux quartiers et deux types de population différents. Les nouveaux habitants sont qualifiés « d'étrangers » (plus de la moitié de la population est originaire de l'extérieur du quartier). De plus, ils sont en majorité allocataires du R.M.I.. Les contacts entre ces deux populations se limitent donc aux salutations d'usage entre voisins. Chacun semble n'investir que sa propriété (cases fleuries) évitant toute implication collective. Exceptés quelques rares cas visibles de « grande détresse morale » et d'inadaptation à la société moderne, les allocataires semblent s'être installés dans une vie nouvelle, grâce à une diversité de leurs sources de revenus : l'assurance financière du

R.M.I. se combinant, par exemple, aux ajouts monétaires que rapportent à l'occasion les « petites journées » (*bec la clé*).

- Partant de ces constatations, le programme RHI suggère de limiter le nombre « d'étrangers », pouvant bénéficier d'un nouveau logement, à 25%. Le micro-diagnostic insiste encore sur le « sentiment d'injustice » que ressentent les autochtones, si l'on peut dire, face à cette population déplacée dont les membres, paradoxalement, donnent l'apparence d'être privilégiés : c'est à eux que reviennent en priorité, nouveaux logements, offres d'emplois ou de stages, allocations, etc.. On constate, est-il rapporté, « *qu'il est plus facile d'être R.M.Iste, ne pas payer d'impôt, avoir une case pas chère, becquer la clé et finalement vivre plus libre qu'un salarié moyen* » (p.6). Cette population, surtout sa fraction la plus jeune, est même ressentie par eux comme une menace latente.
- Pour répondre à ces difficultés, le C.R.E.I.S. se propose naturellement d'ouvrir un lieu d'accueil et d'écoute identifiable par la population et d'intervenir, via les allocataires du R.M.I., sur les problématiques générales du quartier⁸⁵³.
- En conclusion de notre relation sur ce diagnostic, comme d'ailleurs sur le précédent, il faut souligner, au risque de se répéter, combien est remarquable l'investissement du technicien du BIP, tant dans l'élaboration et la rédaction de ces études, que dans les analyses et les conclusions qu'il en déduit. Cette prise en charge particulière correspond certainement au degré et au profil de sa formation et à son expérience professionnelle antérieure. Les termes techniques qui sont employés, les concepts retenus, l'étude cartographique, l'utilisation d'un support photographique, l'application d'une méthode comparative, une approche de style ethnographique, tous ces éléments concourent à produire un essai, qui semble vouloir se démarquer par cette originalité, des rapports diagnostiques effectués précédemment. Cependant les rapports de ce technicien, malgré cette volonté de « mieux-faire », pèchent par excès quant au gage de sérieux qu'ils souhaitent apporter. Leur apport d'ailleurs, en terme de connaissance du terrain, se réduit souvent à une rigueur de circonstance suscitée par les chiffres et les plans, qui convient sans doute aux exigences des demandeurs, mais qui occulte l'actualité des conditions vécues. Parfois aussi, la tournure et le contenu textuels ne sont pas très éloignés d'autres exemplaires similaires patiemment « grattés » dans la langue de bois des technocrates et font donc preuve d'un optimisme un peu forcé. D'ailleurs, la revue ethnologique du quartier du PSP, donne l'impression quelquefois d'être un peu cancanière, il y a trop de *ladilafé* dirait-on en créole réunionnais, car elle ne reprend quasiment que le point de vue des premiers habitants et les conclusions formulées lors des enquêtes administratives (SEMAG, par exemple). Ces études préalables ou ces enquêtes, telles qu'elles

⁸⁵³ En fait le secteur d'intervention du C.R.E.I.S. sera limité par la suite au quartier de Bras Fusil.

sont réalisées, indiquent à quel point il est difficile, en fait, d'approcher une réalité locale de l'extérieur et de la rapporter ensuite de façon à la fois présentable pour les organismes demandeurs et à la fois utilisable pour les techniciens de terrain chargés des interventions.

24.6 Le Bureau Intermédiaire de Placement (BIP).

Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder cet outil du C.R.E.I.S.⁸⁵⁴ Un technicien du BIP est maintenant présent sur chacun des secteurs, mais sa zone d'intervention s'étend bien au delà des limites imparties au C.R.E.I.S. Ainsi trouve-t-on finalement ce service aux quatre points cardinaux de l'île et le dénomme-t-on, au regard de sa position respective, BIP Nord, BIP Ouest, BIP Sud et BIP Est.

- Sur chacune de ces zones géographiques, le travail du technicien consiste à prospecter et à négocier auprès des entreprises, des associations ou des particuliers, des créneaux d'activités permettant « la mise à disposition des personnes en difficulté d'insertion ». En moyenne une vingtaine de personnes sur chaque zone sont concernées par ce dispositif de retour partiel au travail. Cependant les possibilités offertes, de façon irrégulière, se limitent à quelques entreprises, dont le champ d'activité est d'ailleurs souvent en prise avec les problématiques de l'insertion ; le nombre d'heures de travail reste minime dans la majorité des cas.
- Ainsi en se référant à l'exemple du BIP Ouest de ce bilan du 15 septembre 1997, il appert que « 20 personnes ont été mises à disposition pendant cette période, dont 7 érémites, pour un total de 780 heures... » ; la période susdite étant de trois mois, cette somme horaire pourrait donner une moyenne théorique mensuelle de 260 heures à partager entre une vingtaine de personnes, soit en moyenne 13 heures mensuelles par personne. En réalité l'examen rapide de chacun des tableaux, comptables des heures effectuées par la vingtaine de personnes concernées (nous en comptons en fait 18), indique des variations considérables dans l'attribution des heures et dans la durée d'établissement de ces personnes dans une activité : ainsi le nombre d'heures mensuelles réalisées par personne couvre une marge allant de 4 heures à 108 heures ; la personne effectuant ce dernier total horaire étant d'ailleurs la seule sur le trimestre à pouvoir comptabiliser dans la même entreprise 223 heures (cependant cumulées de manière dégressive au cours des trois mois : 108+77+38) ; dans cette catégorie d'individus prêts à assurer une relative permanence dans le travail, nous trouvons cinq personnes : elles ont persévéré pendant le trimestre entier avec une moyenne mensuelle (hormis le premier cas) s'élevant à une vingtaine d'heures (mais avec une amplitude de 10 à 30

⁸⁵⁴ Cf. notre présentation du bilan du 31 mai 1997, en particulier le chapitre intitulé : « Observations » à Saint Paul, » p. 433 et suivantes ainsi que les notes afférentes.

heures) ; nous trouvons aussi quatre personnes ayant travaillé sur une période de deux mois pour à peu près le même horaire mensuel (mais avec une amplitude de 16 à 30 heures) ; nous rencontrons en revanche neuf personnes qui n'ont travaillé qu'un mois avec des plages horaires de 4, 8, 15 et 37 heures ; enfin le nombre d'entreprises différentes, pourvoyeuses d'heures au cours de ces trois mois, s'élève à six (dont une crèche n'offrant que quatre heures) ; ce marché limité pouvant aussi expliquer la limitation des disponibilités horaires offertes à la majorité des personnes et donc leur « manque » de présence au travail.

- A côté de ces embauches éphémères, sont mis en œuvre des projets d'insertion par le travail qui apparaissent plus consistants.
- Sur La Possession, en partenariat avec plusieurs organismes dont le Syndicat des stations services, est proposée une formation « d'employé de station service » à une vingtaine de personnes. L'idée étant d'établir un réseau d'employés disponibles pour les remplacements et durant les périodes de surcharge d'activité : « un G.I.E. (Groupe d'Insertion par l'Emploi), véritable réservoir d'embauches afin d'assurer les permanences, etc. et débouchant sur des créations d'emplois, donc », est-il ajouté à la réunion C.R.E.I.S. du 14/11/97 tenue à Bois de Nèfles St Paul. En outre, le C.R.E.I.S. intervient pour « la mise en place d'une qualification pompiste dans le cadre d'un accord de branche » (réunion C.R.E.I.S. du 12/12/97). A la date de cette réunion de fin d'année, 12 jeunes étaient dans leur mois d'essai, l'objectif étant de parvenir à un effectif de 16 jeunes d'ici deux ans. A noter aussi que « cet accord permet de financer un demi poste (du technicien du BIP) ».
- A la Possession, un groupe de femmes travaille aussi sur la mise en place d'une crèche parentale. Il ne s'agit pas, est-il précisé (réunion C.R.E.I.S. du 14/11/97), d'encadrer totalement ces femmes porteuses du projet mais au contraire de les amener d'elles-mêmes à réfléchir et à tenir compte de tous les aspects du problème : repérage des besoins, réflexions sur le travail, le patron, les charges, la perception du travail au noir, etc.
- Sur Le Tampon le projet A.P.S., nous l'avons vu, n'a pas répondu à toutes les espérances. Une des raisons avancée pour expliquer cet échec relatif est un défaut de communication sociale dans l'entreprise à l'égard de salariés en grande difficulté d'insertion. Les techniques de management s'accordent mal en effet avec une prise en charge sociale de cas individuels qui se révèlent parfois être difficiles à gérer. Cette expérience indique aussi par la négative les limites de l'accompagnement social du BIP. Il ne peut éventuellement s'accomplir qu'en dehors de l'entreprise, le BIP ne possédant aucun mandat l'autorisant à être un médiateur au sein de celle-ci.

- Sur ce dernier secteur toujours, le projet « blocs sanitaires » entame sa deuxième tranche de réalisations. Voici en substance comment est présenté ce projet à la réunion C.R.E.I.S. du 14/11/97 (il s'agit d'une présentation faite en alternance par le directeur du C.R.E.I.S. et le technicien du BIP concerné) :

- « Ces constructions offrent de meilleures conditions sanitaires mais elles révèlent aussi un savoir-faire chez des personnes non repérées comme telles. Le conseiller technicien montre comment faire mais il ne fait pas. La construction va du terrassement à la toiture, à la plomberie etc. ».

- « Ce travail permet de renouer les liens de solidarité entre voisins et entre familles ; ils travaillent ensemble ; prennent des repas en commun ; cette entraide permet de renouer les liens entre les gens ».

- « L'objet de ces interventions étant de fonctionner en « toile d'araignée », ce sont des interventions de solidarité et qui permettent une transmission d'encadrement (théorique et pratique). Une des problématiques étant que ces interventions se font surtout auprès des hommes. Il reste à travailler sur les cases pour attirer les femmes, les enfants (travail à la décoration intérieure, par exemple, achat de rideaux etc.) ; à partir de là pourraient aussi être abordés les problèmes liés à l'alcoolisme ».

- « Il ne faut pas négliger l'aspect partenarial ; le travail par rapport aux familles ; il faudrait lister les besoins pour faire intervenir les autres ».

- « On en reparlera ».

En cette fin d'année deux prototypes de blocs sanitaires sont en phase de moulage dans une entreprise d'insertion située dans une banlieue de métropole. Il s'agit de fabriquer des moules en résine qui permettraient de couler sans trop de complication technique les éléments principaux du bloc sanitaire (murs, ouvertures etc.). La visite d'un chantier, organisée en 1998, nous conduira à reparler de ces blocs en kit.

- Apparaissent aussi respectivement sur les secteurs Sud et Est des projets « d'animation socio-économique » et « de création d'activité ».
- Dans le Sud, le premier de ces projets consisterait à créer un « cabinet d'affaires » baptisé « Vavangue Organisation » qui fournirait une logistique et apporterait des prestations de services à des artisans du bâtiment, qu'il s'agirait en quelque sorte de constituer en réseau. Leur adhésion leur permettrait de bénéficier de nombreux avantages (prospection, gestion, assistance juridique, achats, nettoyage des chantiers, etc.) et pourrait les faire profiter d'un « portefeuille de travailleurs, qualifiés ou non, mobiles, dont le BIP se charge d'organiser au mieux la lisibilité afin de satisfaire les recrutements ». ⁸⁵⁵ On le pressent, ce genre de

⁸⁵⁵ Cf. le bilan C.R.E.I.S. du 15 septembre 1997, p. 35

projet ne semble pas très éloigné dans ses termes de la création d'une agence privée qui, sous couvert de social, fournirait aux entreprises de la main d'œuvre sélectionnée sur des critères autres que ceux de l'insertion sociale. Le risque existe certainement pour quelques responsables de ces dispositifs sociaux de se considérer comme des entrepreneurs, de jouer en quelque sorte de leur statut associatif, pour se lancer dans des aventures à perspectives lucratives. Entreprise qui, en cas d'échec, ne porte pas réellement à conséquence pour son auteur qui peut encore éventuellement, avec l'assurance que lui procure son emploi, se ressourcer dans d'autres projets similaires. Pour justifier ce genre d'initiatives, il peut même être fait usage d'une phraséologie presque sibylline. Ainsi par exemple, cette conclusion du projet « Vavangue » : « *Si l'automatisation de l'appareil productif évacue les travailleurs, il convient dès lors de travailler sur une meilleure adéquation des profils de la demande d'emploi avec l'offre* ». ⁸⁵⁶ On peut s'interroger pour savoir si cette adaptation aux lois du marché relève bien des prérogatives des « chargés » de la nouvelle question sociale. La confusion des rôles pouvant entraîner, à notre avis, quelques dérives regrettables. Il ne s'agirait pas en effet de détourner le social au bénéfice de l'entreprise.

- Sur l'Est les projets en gestation sont tout aussi imaginatifs :

1. Un projet « d'enlèvement de poulets » a échoué prématurément en dépit des relances du technicien social du BIP auprès d'une coopérative avicole de la place. Il semble que la prétention émise par ce projet de collecter les volailles de manière organisée et professionnelle se soit heurtée à des habitudes de ramassage informel fortement ancrées dans les mœurs locales. Les intérêts privés, déjà en jeu, dépassant l'enjeu social espéré par le BIP, les blocages deviennent pour lui insurmontables et le projet n'est donc pas viable. ⁸⁵⁷
2. Un autre projet appelé « Etudiant entrepreneur » consisterait à proposer aux entreprises, sur une longue durée, les services d'étudiants de niveau Bac+2 ou Bac+3. Ces étudiants, issus de l'enseignement technique et économique, seraient chargés de développer les projets qui « dorment » dans les entreprises. Une fois de plus l'empreinte personnelle du technicien du BIP est visible dans cette approche. Il semble pourtant que ce souci de placer ainsi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur dans les entreprises ne relève pas forcément des priorités du BIP. Il représente, en revanche, l'un des échelons de compétence, voire l'une des préoccupations, d'un de ses agents techniques en particulier ; celui que sa propre expérience a sensibilisé aux difficultés qu'il y a de faire valoir le degré de qualification des

⁸⁵⁶ *ibidem*.

⁸⁵⁷ Cf. aussi les bilans C.R.E.I.S. du 31/12/97, p. 36 et du 31/03/98, p. 34.

jeunes auprès des entreprises. Cependant, ce projet, parce qu'il est porté par une « association intermédiaire » à caractère social, induit, malgré ses intentions de départ, un risque de dévaluation des emplois des jeunes diplômés auprès d'entreprises déjà « frileuses » dans leurs engagements (en terme d'embauche, de reconnaissance, de rémunération, etc.) vis à vis des personnes issues de formations supérieures. Ce projet, prévoyant à l'origine l'emploi par les entreprises « d'étudiants-entrepreneurs » sur un temps relativement conséquent, se réduit ensuite, en collaboration avec la MJC du quartier, à la proposition de « jobs » de vacances,⁸⁵⁸ puis finalement semble avoir été totalement abandonné.

3. Deux autres projets, tout aussi surprenants en matière de conception, n'ont pas non plus, semble-t-il, pu aboutir à des réalisations concrètes, ou du moins, pour le premier d'entre eux, sa concrétisation est-elle demeurée partielle. Il s'agissait, dans ce premier cas, d'investir dans un créneau considéré comme innovant, celui du « nettoyage de rivières à l'aide de canoës Kayak » par des « brigades vertes » et, dans le second cas, de reprendre l'idée, expérimentée deux ans auparavant par une entreprise locale aujourd'hui disparue faute de débouchés suffisants, et qui consistait à récupérer les pneus usagés pour réaliser des murs de soutènements⁸⁵⁹. Ces deux projets à tonalité écologique, alliant des activités de salubrité et de recyclage à des pratiques de plein air, sportives (kayak, escalade...) et créatrices, se présentent de manière assez attractive et séduisante. Mais si les emplois verts, en eau vive et au long des ravines, peuvent encore espérer être acceptés comme étant une adaptation à des conditions localisées et même devenir une attraction curieuse, la récupération d'un procédé abandonné, parce n'ayant pas réellement séduit le marché, risque de conduire à des « bricolages » peu esthétiques, peut-être dévalorisants pour ceux qui les mettraient en œuvre, et certainement encore d'une durée éphémère.
4. Enfin, un dernier projet, concernant ce secteur semble en partie promu à quelque avenir. Il s'agit à l'origine d'un projet, initié par la MJC, de création « d'une entreprise d'insertion dans la menuiserie » et qui sera finalisé sous la forme d'un « *Atelier d'Animation et de Menuiserie* ». Ce projet s'adresse aux « Erémistes et ayant droits » et s'intéresse à l'innovation et à la réalisation de mobilier. Il souhaite aussi développer, dans la même logique, des concepts et des activités dans le domaine de l'artisanat local (projet TEMPO TIEMBO).⁸⁶⁰ Dans la foulée de ce projet porté sur les activités innovantes,

⁸⁵⁸ Cf. le bilan C.R.E.I.S. 31/12/97, p. 37.

⁸⁵⁹ Cf. le bilan C.R.E.I.S. du 15/09/97, p. 39 et celui du 31/03/98, p.35.

⁸⁶⁰ *Ibidem*. Cf. aussi le bilan C.R.E.I.S. 31/12/97, p.37

le technicien du BIP avait même songé à la réalisation de mobilier en carton, afin d'aménager, de manière peu onéreuse, les intérieurs des personnes les plus démunies. Cette idée de récupérer les cartons pour les recycler dans du mobilier design (un essai de bureau pour enfant a été entrepris), si elle semble avoir été importée de quelque catalogue parisien d'avant garde, risquerait fort à l'usage, d'être considérée par les bénéficiaires potentiels comme une forme de relégation supplémentaire : habiter dans les cartons symboliquement pour les gens démunis risquerait de leur renvoyer l'idée de clochardisation⁸⁶¹. Cette projection esthétique et cette ambition économique, en quelque sorte plaquées précipitamment dans un monde bien différent, révèlent à leur manière, les risques qu'il y aurait à ne pas tenir compte, avant toute proposition, des aspirations et des manières d'être des individus⁸⁶². Sans vouloir stigmatiser ce projet « un peu fou », il est tout de même intéressant de le comprendre comme un contre exemple de ce que doivent être des projets de développement qui, s'ils n'émanent pas tous spontanément des populations concernées (à quoi serviraient dans ce cas les techniciens et les agents de développement ?), exigent d'être valorisant en termes symbolique, économique et social, afin que les bénéficiaires puissent se les approprier. En dépit de toute la vigilance du C.R.E.I.S. sur cette nécessité d'associer et de mobiliser les populations, chaque projet de développement et d'accompagnement social, court en effet un risque de méprise vis à vis des réalités de terrain.

25 CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, menée autour des bilans d'activités du C.R.E.I.S. sur une période de deux ans, il convient de reprendre les éléments essentiels qui composent nos interprétations et de les replacer pour finir dans le contexte qui prévaut au moment où la phase de rédaction de ce deuxième document intermédiaire s'achève. Nous sommes allés progressivement à la rencontre des différents secteurs et, chemin faisant, nous nous sommes aperçus de la diversité des modes d'interventions des équipes et des techniciens. Les premiers écrits (études diagnostiques) sont sensiblement présentés de la même manière et font preuve d'une recherche concertée et d'une élaboration méthodologique comparable ; les quelques différences

⁸⁶¹ Une anecdote du même acabit a été relevée à propos de la rénovation du Quartier de Maison Rouge à St Louis : les cases y ont été reconstruites, dans une perspective touristique et muséale, sur leur emplacement d'origine et avec des matériaux considérés comme traditionnels (bois, bardeaux) ; or l'utilisation de ces matériaux, à l'existence fragile et éphémère, a été mal vécue par les habitants qui souhaitaient, puisqu'ils accédaient enfin à la propriété, de solides et durables constructions en béton ! cf. HOAREAU M.E., *L'aménagement du quartier de Maison Rouge, espaces et rapports sociaux d'hier et d'aujourd'hui*, ss la dir. de Michel Watin, Diplôme des hautes études en pratiques sociales, Université de La Réunion, 1994.

⁸⁶² En outre ce projet de fabrication a été émis sans compter sur les conditions climatiques et sur les insectes des zones tropicales : l'humidité ambiante aurait vite fait de ramollir et de moisir ces meubles en carton, les cafards et les termites de les dévorer et les cyclones d'en éparpiller les débris !

observables se situent sur le développement plus ou moins accentué des textes accompagnant les données d'ordre géographiques, historiques, sociologiques ou statistiques et sur les priorités d'actions retenues en fonction de ces données. Les interventions elles-mêmes résultant, dans leur diversité, des exigences relevées sur le terrain ou imposées par celui-ci. Une des principales difficultés rencontrée sur place est celle qui consiste à devoir répondre aux demandes individuelles, souvent considérées par les intéressés comme prioritaires et urgentes, et à en accompagner les décisions et leurs effets, tout en étant obligé de gérer la mise en œuvre de projets collectifs, mais aussi et surtout, tout en prenant en considération une perspective d'action globale (à l'échelle de l'individu ou à celle du quartier). Autrement dit la coordination des problématiques dans une perspective globale limite parfois en terme comptable la somme des actions menées car ces dernières ne sont pas toujours repérables en tant que telles au niveau de chacune des personnes bénéficiaires. En outre cette globalisation de l'action, extrêmement complexe à réaliser, est consommatrice de durée, de longue durée, et paraît alors incompatible avec la notion de rentabilité, encore souvent calculée au regard d'une certaine productivité, soit, selon un rapport fonctionnel entre un temps passé et une quantité réalisée. Ces contradictions entre action individuelle et collective, entre approche ponctuelle et globale, sont contournées par l'adoption d'un comportement régulateur qui enregistre les demandes d'interventions individuelles, et tente d'y apporter quelques réponses adaptées, mais qui préconise en même temps, des pistes d'actions étendues à l'ensemble des problématiques d'une population (santé, éducation, environnement, logement, emploi, etc.) ; l'objectif étant de mobiliser les populations dans des projets de résolution de ces problématiques. Cette revendication de globalité et de mobilisation citoyenne, présentée dans les textes fondateurs de 1996⁸⁶³, a donc été l'un des principaux malentendus auquel a dû faire face le C.R.E.I.S. au cours de ces premières années dans ses relations avec les partenaires. Le pendant de cette « philosophie de l'action » est, sans vouloir se payer de davantage de mots, cette sorte de « philologie de l'évaluation », que nous avons poursuivie tout au long de cette étude, en particulier avec l'attention soutenue que nous avons portée à l'analyse sémantique des récapitulatifs du bilan du 31/05/97. Les bilans trimestriels sont des outils d'évaluation obligatoires dont l'objectif essentiel est de permettre aux financeurs et aux administrateurs de se rendre compte de l'activité du C.R.E.I.S.. Aussi, si les parties explicatives des interventions, de leurs réussites et de leurs difficultés, permettent d'éclairer une vue d'ensemble et facilite la compréhension générale de l'activité, ce qui est primordial aux yeux des « contrôleurs », est la comptabilité, par le menu pourrait-on dire, des actions effectuées et des personnes touchées par les mesures entreprises (aucune nouvelle convention ne pouvant être signée sans cet état

⁸⁶³ Cf., FIGUERAS R., *Document intermédiaire C.R.E.I.S.*, juin 1996, dans le chapitre intitulé « Le C.R.E.I.S. : une philosophie de l'action », les paragraphes « un texte fondateur » et « un texte majeur », (*supra*, Le C.R.E.I.S. : une philosophie de l'action, p.195).

récapitulatif des actions antérieures)⁸⁶⁴. Cette obligation de déterminer précisément le nombre et la nature des interventions a demandé aux techniciens des différents secteurs de constants examens et modifications de leurs outils méthodologiques. Ils ont fait preuve d'un certain pragmatisme dans l'application de ce travail récapitulatif. La détermination des *item* à prendre en compte ainsi que l'élaboration d'un lexique technique approprié, a connu maintes moutures avant de parvenir à un cadrage unitaire et suffisamment explicite. Un des effets pervers de cette exigence administrative et comptable pourrait être celui d'entraîner les techniciens à notifier la moindre rencontre ou le plus court entretien comme appartenant à la catégorie des actions significatives ; d'occulter en conséquence, dans l'évaluation, les mises au point incessantes que justifie l'action dans sa globalité (ainsi les réunions d'équipes, institutionnelles, partenariales ; les recherches en relation avec les projets, etc.), et d'effacer, au bout du compte, l'étalement de l'activité dans le temps, dans une espèce de concentré artificiel. L'illusion possible dans la portée individuelle des interventions peut dans ce cas être admise par chacun des membres signataires de la convention comme étant suffisante à son renouvellement ; l'implicite étant finalement ce qui donnerait à l'explicite toute sa valeur. L'exigence statistique peut donc conduire à une surévaluation des interventions sans pour autant refléter, ni l'investissement réel des équipes sur le terrain, ni le degré de mobilisation des populations concernées. On s'aperçoit aussi à la lecture des bilans que la préparation et la réalisation des projets d'ampleur collective demandent des mois et des mois d'assiduité et de travail et que la séquence trimestrielle de ces bilans est souvent trop brève pour saisir l'exacte portée de ces ambitions de développement économique et social durable. Pour pallier cette déficience, dans la démonstration des interventions essentielles, la publication interne de bilans spécifiques est une des solutions retenues. Cette écriture des mémoires de projet reste cependant difficile à concrétiser. La collaboration avec l'université est aussi le moyen de rendre lisible les travaux du C.R.E.I.S. dans leur ensemble et leur complexité et d'évaluer l'implication des populations.

Nous avons vu aussi comment les techniciens du C.R.E.I.S. issus de formations et d'horizons professionnels différents signent les interventions d'une marque spécifique et que la spécificité qui s'exprime ainsi est souvent issue de ces parcours professionnels différenciés. En outre les outils méthodologiques, les priorités retenues pour l'action, la répartition des tâches au sein de l'équipe, les stratégies vis à vis des partenaires, des administratifs ou des politiques, les choix lexicaux, les réticences déontologiques, les approches de terrain, l'écoute de la « parole habitante », etc., toutes ces attitudes ou habitudes professionnelles sont en partie liées à des expériences et à des acquis comparables entre certaines générations de travailleurs sociaux, celles dites traditionnelles. Si donc ces marqueurs d'identité professionnelle et générationnelle existent, ils sont actuellement, dans les derniers dispositifs de « travail du social », en compétition avec des dynamiques professionnelles inédites mais aussi

⁸⁶⁴ Cf. note 850.

avec de jeunes générations d'intervenants sociaux. Ces derniers, quand ils sont formés, le sont surtout à des techniques de résolution pratique des problèmes ; ils ont appris à être opérants dans le cadre du projet ; ils sont en principe aptes à définir avec des partenaires des modalités de financement et de fournir les évaluations exigées ; ils sont réceptifs au modèle entrepreneurial. Les professionnels issus des premières définitions du travail social et qui sont à présent actifs dans les politiques sociales de quartier, dans les actions de proximité et dans les associations chargées de l'insertion, démontrent quant à eux leur efficacité en terme de suivi et d'accompagnement des personnes et sont capables de saisir les problèmes dans leur globalité et de définir une philosophie de l'intervention ; ils ont davantage de difficulté à admettre le partage des actions entre partenaires et hésitent encore à soumettre leur travail au principe d'une évaluation formelle. Au C.R.E.I.S. toutefois, cette fraction plus classique de travailleurs sociaux reste peu importante, et l'on assiste à une dilution progressive des effets « deux générations ». En revanche les techniciens sociaux sont entrés par le biais des orientations et des obligations conventionnelles dans des fonctionnements qui, parfois sous forme d'apprentissage forcé, les conduit *in situ* à transformer leurs acquis, à se former à travers d'autres expériences. Ces capacités d'adaptation au territoire et à ses nouveaux défis ne doivent cependant pas occulter la nécessité de réflexion des actions afin de pouvoir dégager les axes essentiels, les méthodes de travail et l'évaluation qualitative des résultats. Ce temps consacré au bilan est en lui même formateur et porteur de projets. Certaines interventions méritent ainsi que l'on s'y arrête longuement et de façon minutieuse. Cette « trans-formation » sur le tas, si l'on peut dire, engendre des savoir faire et des pensées nouvelles chez les personnels chargés de l'application des politiques de l'insertion. S'il n'est pas certain cependant que ces acquisitions professionnelles façonnent un nouveau type d'agents sociaux irrémédiablement différents de leurs aînés, il existe en revanche des opportunités ou des risques inhabituels, ceux, par exemple, qui liés au marché du social, incitent des « chargés » de travail social à se considérer comme des entrepreneurs sociaux et donc à chercher à rentabiliser, en terme financier et personnel, leur propre affaire ; un des dangers actuels dans le travail social étant la prolifération de ce que l'on nomme « les nouveaux métiers » et la possibilité d'individualisation des acteurs intervenant dans le champ du social. Ainsi non seulement le risque d'improvisation existe (à la limite n'importe quel *quidam* pourrait revêtir un habit d'intervenant social), mais surtout, en coexistence de ce premier risque, émerge l'impossibilité d'un contrôle par des pairs. En outre tout peut devenir possible dans le meilleur des mondes puisque le fractionnement des intervenants n'a pour contre partie que la vigilance municipale, la rigueur administrative ou la bienveillance préfectorale. Cet éclatement des acteurs et de leurs actions demanderait certainement des recentrages réguliers établis sous le regard critique des garants de la tradition du travail social (les métiers centraux du travail social, les formateurs, etc.) ; il exigerait aussi, pour toutes les personnes

évoluant dans le champ du travail social, la définition de ces nouvelles fonctions et la mise en place de formations adéquates⁸⁶⁵.

Enfin nous ne saurions trop insister une nouvelle fois sur l'un des aspects difficiles que doit affronter ou subir le C.R.E.I.S., et qui ne cesse d'en compromettre régulièrement l'existence (heureusement cette échéance chaque fois est différée *in extremis*) : il s'agit bien évidemment de l'aspect financier. Ces problèmes d'argent résultent de la convergence de causes d'origines diverses, les unes fondamentales, les autres plus fortuites. Au niveau structurel se pose la contrainte conventionnelle renouvelable chaque année et qui soumet le budget autorisé à la prise en compte du bilan précédent et des résultats d'activité. Cette délivrance normale d'autorisation à exercer, réalisée après la régulation et le contrôle des flux monétaires et des activités engagées, est donc soumise à l'incertitude des résultats de l'exercice comptable final, principalement en termes financiers. Ainsi lorsqu'un manque à gagner survient à cause des « mauvais payeurs », souvent en raison des lenteurs bureaucratiques, ou parce que des dépenses ont été engagées prématurément (les actions ne pouvant attendre indéfiniment), ou encore lorsque « l'imprévisible » survient (dépenses exceptionnelles, retards de paiement prolongés, etc.), un déficit s'installe, qu'il faut alors freiner et résorber rapidement, sans, et cela est dramatique, posséder la moindre réserve financière. La « hantise des fins de mois à boucler »⁸⁶⁶ demeure au C.R.E.I.S. depuis ses origines⁸⁶⁷ une problématique cruciale et le spectre de la liquidation plane lourdement et de manière angoissante au dessus de chacun des intervenants du C.R.E.I.S. Cette atmosphère délétère provoque en outre des dissensions au sein des équipes et l'absence d'esprit de corps se fait alors parfois ressentir de manière négative. L'entreprise, de « communautaire » qu'elle semblait vouloir demeurer depuis ses origines, risque à présent de devenir l'enjeu des énergies et des aspirations individuelles. La gestion du personnel demande alors davantage de vigilance et de présence sur le terrain afin de coordonner les interventions selon une stratégie globale, et de résorber en particulier les attitudes de *free lance* qui auraient tendance à émerger spontanément. A ce titre, il serait peut-être judicieux de réhabiliter de façon périodique les réunions institutionnelles et les réunions pédagogiques, dont l'une des fonctions organisationnelles est de préciser toujours davantage les projets et les méthodes et donc, grâce à la définition de ce sens, de donner, aux différentes personnalités en présence, un sentiment d'appartenance à une œuvre commune.

⁸⁶⁵ Les réunions régulières du CREAM, du C.R.E.I.S., du CIRCI, avec les différents partenaires sollicités, travaillent dans ce sens ; les formations C.R.E.I.S. au profit des « emplois jeunes » participent de cette volonté, ainsi que le projet de formation de médiateurs de santé et la formation universitaire des techniciens sociaux (DIU de promotion de la santé et développement social).

⁸⁶⁶ Cf. FIGUERAS R., *Des travailleurs aux techniciens sociaux, les « transformations » du social*, octobre 1998, en particulier le chapitre intitulé « Le marché du social », p. 12.

⁸⁶⁷ Cf. FIGUERAS R., *Document intermédiaire C.R.E.I.S.*, juin 1998, p.46.

26 Introduction

Dans la conclusion du *Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2*, nous insistions une nouvelle fois sur les difficultés financières, auxquelles se trouve régulièrement confrontée cette association, et sur les risques inhérents à cet état. Or, depuis l'édition de ce travail en avril 1999, la situation a évolué de manière significative : soumise aux déficits ponctuels, entraînant régulièrement des retards ou des fractionnements dans le paiement des salaires, l'administration du C.R.E.I.S. doit, à présent, faire face à un déficit chronique qui s'élève à plusieurs centaines de milliers de francs. Cette gestion problématique force donc les intéressés à prendre différentes mesures en vue d'établir puis de rétablir, si possible, l'équilibre budgétaire. En outre, cette crise financière a des conséquences importantes sur les personnels et sur les projets d'interventions du C.R.E.I.S..

Dans un premier temps, nous allons développer, à travers la remise à plat des comptes rendus de quelques réunions significatives, tout le travail pratique et conceptuel mis en œuvre par le C.R.E.I.S.. Nous comprendrons alors que cet effort de perfectionnement, indispensable en terme de fonctionnement, est aussi guidé par le souci légitime d'aboutir à une diversification des sources de financements. Il participe ainsi à une stratégie de consolidation du C.R.E.I.S. dans l'environnement complexe et âpre de l'intervention sociale. Nous allons aussi revenir, dans un second temps, sur les difficultés apparues lors de cette période cruciale de 99. Nous apercevrons alors le passage étroit et souvent périlleux (donc pas si évident à emprunter) qui conduit l'association à vocation sociale vers le monde de l'entreprise. Enfin, en conclusion, nous tenterons de dégager de cette présentation des faits quelques enseignements nous permettant de comprendre les processus de mise en application du travail social dans un contexte de marché ouvert.

27 Fonctionnement sous contrainte financière

27.1 Une naissance sans finance

Nous l'avons maintes fois rapporté, les finances ont toujours été un problème récurrent au C.R.E.I.S.. On se souvient « des débuts difficiles » évoqués dans le *Document intermédiaire n°1*, depuis le manque de locaux et de matériel jusqu'à l'absence totale de finances, contraignant le C.R.E.I.S., à peine constitué, à remettre en jeu (si l'on peut dire) le crédit de la défunte A.PRE.S. auprès de sa banque, afin d'emprunter les sommes nécessaires à son lancement.

Dans son bilan du 30/06/96 marquant le premier trimestre de son véritable démarrage,
le C.R.E.I.S. relève :

« La dernière difficulté a résidé et reste toujours dans le fait que presque 6 mois après le démarrage de l'action du C.R.E.I.S. , nous n'avons toujours obtenu aucun financement... et que, outre l'énergie que nous avons déployée sur le terrain, il nous a fallu en abandonner une partie en tractations bancaires et en tracasseries administratives [...] Ceci étant dit, ces difficultés financières ont engendré un surcoût budgétaire imprévu, qui apparaîtra dans le bilan financier et qui ne devra pas être interprété comme une mauvaise gestion.... Imaginez que vous demandiez à un peintre de refaire votre maison, mais qu'il devra fournir tous les matériaux et qu'il ne verra les premiers « sous » que lorsqu'une partie des travaux sera effectuée. Bien évidemment aucune entreprise ne répondrait à une telle offre tant elle serait suicidaire. C'est ce qu'a pourtant fait le C.R.E.I.S. avec la ferme intention de ne pas se suicider... » (Bilan de l'activité du C.R.E.I.S., 30 juin 1996, p.3).

On voit donc que le manque de ressources financières (déploré dès l'origine de la création du C.R.E.I.S.) aurait pu rendre impossible la survie de ce nouvel organisme, si sa direction, ainsi que ses différents personnels, n'avaient su trouver ensemble, les ressources humaines et l'énergie nécessaire pour faire reconnaître à temps l'intérêt du dispositif C.R.E.I.S. et l'utilité sociale de ses interventions.

27.2 Recherche financements à tout prix

Les deux documents précédents relatent les épisodes et les difficultés de cette mise en place ainsi que le scepticisme teinté de rivalité qui prévaut à l'époque à l'encontre du travail de terrain des techniciens ; puis, la reconnaissance A.D.I. étant acquise, ils indiquent comment il faut à nouveau songer à l'équilibre financier et projeter, sans plus attendre, une diversification des sources de financement :

« la survie du C.R.E.I.S. peut un jour en dépendre » ,

est-il annoncé lors de la réunion du 14/11/97 tenue à Bois de Nèfles Saint Paul.

✓ Il s'agit alors de partir à la recherche d'autres partenaires financeurs. Par exemple, la S.H.L.M.R. et la S.E.M.A.D.E.R. demandent des accompagnements sociaux de leurs projets :

Ainsi à Cilaos il existe une demande pour la réhabilitation des logements. Au préalable une enquête sociale sera diligentée pour voir comment amener les gens dans la réhabilitation de leur cadre de vie, de leur environnement et à agir dans le quartier. Repérer et récupérer le savoir des gens. Le C.R.E.I.S. n'est pas intéressé par l'enquête sociale seulement mais par le projet de la S.E.M.A.D.E.R. lui-même (souhait de coloriser et d'habiller les cases en bardeaux), par le biais du K.H.E.O.P.S. et avec l'aide d'un technicien du bois travaillant au C.R.E.I.S. . S. G. est ainsi embauchée aujourd'hui pour mener l'enquête sociale sur la question.

- ✓ Toujours au cours de cette réunion, sont envisagées des mesures pour prévenir tout risque de gigantisme qui conduirait, le cas échéant et paradoxalement, à fragiliser la structure organisationnelle et financière du C.R.E.I.S..
- ✓ L'idée étant qu'il est préférable et plus rentable de former des emploi-jeunes, dans l'optique de les rendre aptes à entreprendre par la suite un travail identique à celui du C.R.E.I.S., et ceci, dans des associations similaires mais autonomes :

Il s'agit de déterminer ce qui fait (ou ferait) notre force ou notre faiblesse. Notre force vient de ce que nous ne sommes pas trop nombreux, nous conservons une dimension humaine. Mieux vaudrait, pour préserver cet avantage, transmettre notre savoir et nos compétences sur le principe du « clonage » ; donc former des gens afin de monter d'autres associations. Sur St Joseph, St Philippe et Petite Ile, le C.R.E.I.S. est chargé de la formation d'accompagnateurs pour des emploi-jeunes âgés de 22-25 ans. Le programme étant une formation à l'animation selon la méthodologie du C.R.E.I.S. qui intervient donc en personne-ressource auprès de ces jeunes (2 techniciens sont mis à disposition). L'objectif étant que ces jeunes soient formés et qu'ils soient aptes à monter des structures. Mêmes propositions sur St Louis, il s'agit de reproduire des petits C.R.E.I.S.⁸⁶⁸.

27.3 Quand le marché conditionne le social

27.3.1 Fonctionnement conditionnel

Ce souci de diversification des financeurs influence donc bien la structuration du C.R.E.I.S. ; il oriente ses interventions et conditionne le choix de ses partenaires :

Il ne faut pas négliger les problèmes de trésorerie du C.R.E.I.S. par rapport aux interventions. Actuellement nous sommes dans une période probatoire ; les gens nous demandent : pourquoi n'allez-vous pas plus loin ? Nous n'avons pas le droit à l'erreur, mais nous manquons de force (les gens travaillent pourtant à 150%) pour ne pas se mettre en danger financièrement. Quel partenariat développer ? Quelles sont les attentes et quelle association privilégier ? Agir donc afin de rassembler des partenaires sur une même ligne représente une vraie difficulté.

Proposition est aussi faite, lors de cette réunion, de réajuster les embauches et les affectations, et de penser parallèlement, à une restructuration de l'action et à un recadrage méthodologique.

Sont ensuite évoqués les risques de problèmes concernant la gestion du « quotidien des équipes » et pour conclure est posée la question :

« Comment reprendre cette difficulté au plan méthodologique ? ».

⁸⁶⁸ Cf. p.492, « Formation des emplois-jeunes ».

27.3.2 En quête de ressources

La diversification des financements reste constamment le sujet principal de préoccupation de la direction⁸⁶⁹.

A la réunion tenue le 12/12/97, l'ordre du jour, proposé par le directeur, commence par ce point. Ainsi, ce dernier s'excuse d'avoir été moins présent auprès des équipes car il a été, dit-il, fort occupé à rechercher de nouvelles sources de financement,

« ce qui demande donc beaucoup d'investissement extérieur ».

Puis, sur un ton optimiste, il résume le parcours du C.R.E.I.S. en ces termes,

« l'année 96 a été une phase de mise en place ; 97, celle de la recherche de financements ; 98 sera celle de la consolidation ».

avant de lister les différentes pistes sur le point de se concrétiser et qui permettront de financer partiellement ou totalement les postes de techniciens (en particulier de ceux qui opèrent pour le compte du C.R.E.I.S. sans toutefois être rémunérés sur les fonds A.D.I.) :

- ✓ Ainsi, le technicien du BIP, intervenant sur la mise en place de contrats de « qualification pompiste » pour une douzaine de jeunes, voit son poste financé pour moitié.
- ✓ De même, la mise à disposition du BIP à Plateau Caillou permet de financer le poste de l'intervenant à 100%.
- ✓ Les formations (structuration de la personnalité selon la méthode « résolution créatrice ») de médiateurs, assurées sur Saint Joseph et Saint Louis, financent presque deux postes.
- ✓ A Cilaos, nous l'avons vu, les enquêtes sociales sont menées pour le compte de la S.E.M.A.D.E.R. par une technicienne du C.R.E.I.S. et des opportunités semblables sont attendues de la part d'autres sociétés mixtes.
- ✓ Le système de guichet informatique « Réactif », inauguré à Petite île et prévu sur Cilaos, sur Les Makes et même à Mafate (à la demande de la CAF et de Jeunesse et Sports), est simple à installer (entendu « peu coûteux ») et ce logiciel, censé fournir rapidement et sans déplacement pour la personne, toute information administrative courante, est aussi perçu comme un outil lucratif à forte valeur ajoutée.

⁸⁶⁹ Cette diversification est d'ailleurs aussi demandée par l'A.D.I. qui préconise donc à l'adresse du C.R.E.I.S. de « diversifier ses sources financières afin d'assurer au C.R.E.I.S. une indépendance financière et philosophique ». « Ce qui est en voie », est-il répondu à la responsable de l'A.D.I. (Réunion A.D.I. du 19/12/97).

✓ Les blocs sanitaires, dont deux moulages sont en métropole et un prototype réalisé, semblent ouvrir, quant à eux, des perspectives de chantiers intéressantes.

✓ Le projet « CLAP », ⁸⁷⁰ élaboré par « l'attaché de direction » qui avoue sa passion pour tout ce qui touche à « la micro- entreprise », a pour ambition d'aider et d'accompagner des créateurs d'entreprise.

✓ Enfin, « l'attaché de direction » est appelé à travailler, en complément de ces trois derniers projets, sur la recherche et le suivi de financements européens.

Tous ces projets et actions sont considérés comme des sources réelles ou potentielles de financement et ressortent donc aussi d'une logique de recherche de marchés. Le rôle principal dans cette recherche est dévolu au directeur mais l'ensemble des techniciens est appelé à concevoir aussi le travail en restant constamment soucieux de cette dimension financière.

27.3.3 Et de coordination

Cette stratégie globale d'entreprise rend peu disponible le directeur pour assurer la coordination des équipes. La nécessité d'un relais entre lui et les techniciens sur les secteurs est donc décidée.

✓ Elle se concrétise à la rentrée 98 par l'embauche, sur un poste nouveau, d'un technicien chargé, entre autres tâches, de coordonner l'ensemble des équipes, en particulier sur un plan méthodologique : il doit aider à déterminer les objectifs et à évaluer les interventions (on connaît toute l'importance en terme de retours financiers de ce « rendu pour compte ») ; il participe à l'animation des équipes sans avoir de rôle hiérarchique (le directeur ne souhaitant pas d'échelon supplémentaire et se réservant le droit d'aller lui-même régulièrement à la rencontre des équipes sur leur terrain).

✓ Autre mesure préconisée et qui suscitera quelques brefs commentaires lors de cette réunion de décembre : l'autonomie administrative du BIP (toujours géré par les services du C.R.E.I.S.) ; en conclusion de ce court débat il est admis par la direction du C.R.E.I.S. que le BIP doit

« tendre vers l'autofinancement ».

27.4 Des échanges rituels de cadeaux

Le fil d'argent, on le voit, sert à monter la trame cerdasienne mais à l'économie, pourrait-on dire.

✓ En effet, dès le commencement de l'ouvrage un trou est apparent : les conventions A.D.I.-C.R.E.I.S., signées en mars et se terminant au terme de l'année

⁸⁷⁰ Cellule Locale d'Aide aux Projets.

civile, font déjà perdre trois mois de financement au C.R.E.I.S., alors que son activité continue et que les salaires des personnels doivent être versés. Ainsi les trois premiers mois de 96-97 ont-ils été perdus et la nécessité d'un avenant de trois mois avec l'A.D.I. devient impérieuse. Le cadeau espéré se fait attendre, mais en cette fin d'année 97 l'espoir, malgré tout, est de mise et

« si le rattrapage se fait, la trésorerie sera enfin consolidée ».

✓ Lors de cette dernière réunion de travail au siège du C.R.E.I.S., avant les fêtes de Noël 97, l'optimisme est donc de la partie et si les questions matérielles et leur coût sont évoqués (location, remise des tickets essence, forfait GSM, etc.), l'heure est plutôt réservée à la convivialité et à la remise (traditionnelle, surtout à cette époque de l'année) de cadeaux : café et dragées offerts par un employé pour le baptême du petit ; enveloppe pour le mariage du directeur ; location et équipement des antennes en cours ; accord pour l'achat de GSM et l'octroi d'un forfait téléphonique ; prime exceptionnelle de fin d'année octroyée par le CA ; paie versée avant le vingt du mois et enfin fermeture du 19 décembre au 5 janvier pour congés annuels.

28 1998, en principe, une année de consolidation

Cette année 1998 se caractérise par une volonté de recherche et de réflexion sur les interventions en cours et sur les projets à venir. Les réunions d'équipe donnent l'occasion d'approfondir les aspects pratiques du travail de terrain et les questions théoriques qu'ils soulèvent ; des formations individuelles et collectives sont engagées. Cette année s'oriente donc à la fois, sur la consolidation organisationnelle des actions et à la fois, sur la consolidation pédagogique des compétences et des acquisitions empiriques. Nous en rappellerons quelques exemples significatifs.

Cette dynamique de « trans-formations », qui concourt à rendre davantage pertinent le travail de l'ensemble du personnel et qui alimente de manière conceptuelle et structurante les discours tenus autour de cette pratique, vise aussi, en principe, à conforter l'assise du C.R.E.I.S. auprès des instances responsables et des financeurs.

Mais parallèlement, et malgré cet étayage professionnel « maison », l'effritement financier se poursuit et génère de l'anxiété et des dissensions parmi les personnels⁸⁷¹.

28.1 Un besoin de réflexion et de formation

28.1.1 L'Université, « un lieu pour se relever »

En mars 1998, au cours d'un entretien avec la direction du C.R.E.I.S., sont évoqués les risques de dérive par rapport au cap fixé, à la philosophie générale de l'association. Ainsi,

⁸⁷¹ Cf. *infra*, p.499, « Du consensus au conflit »,

« Les différents aspects financiers, qui nous obligent à faire des compromis »,

peuvent ternir, voire corrompre, les « beaux projets » établis « à partir des projets des gens ».

Aussi, sans « lieu pour se relever », le risque existe de ne pas se rendre compte de ces écarts de route.

Pour tenter d'éviter ces dérives et

« sortir la tête du guidon »,

le C.R.E.I.S. compte en partie sur sa collaboration avec l'université.

28.1.1.1 Un contrat réfléchi

Cette collaboration recherchée avec l'université semble, par ailleurs, mûrement réfléchie par la direction du C.R.E.I.S..

Cette dernière suppose, en effet, que le regard extérieur du chercheur sur son organisation peut, lui même, être vu ou perçu de l'extérieur (par les décideurs, les financeurs, les partenaires, etc.) comme une marque de sérieux dans le travail et la réflexion, être reçu comme une garantie complémentaire.

L'Université, ses laboratoires de recherche, en l'occurrence le thésard ou l'étudiant en anthropologie qui travaille sur le terrain, participent ainsi tous indirectement ou directement à la reconnaissance sociale nécessaire (mais, oh combien ! semble-t-il, difficile à obtenir) à ce Centre pour fonctionner.

« Pour les décideurs, les associations sont portions négligeables »

« La caution universitaire, l'aura qu'elle a, et que n'a pas l'association, permet d'être mieux entendu ».

Ces évaluations de la Faculté peuvent aussi, toujours selon cette analyse, aider à savoir

« déplacer les objets du départ, suivre le cours variable des événements ».

Pour le directeur du C.R.E.I.S. il s'agit donc, dit-il, de passer un « deal » entre l'Université et le C.R.E.I.S. car

« la théorie est souvent sans rapport avec la pratique et inversement ».

Il s'agit aussi, pour finir, de procéder à :

« un repérage des actions sur le terrain ; les analyser avec les travailleurs du secteur, puis théoriser et ainsi intervenir différemment »

Cette transaction, en terme de recherche-action et d'élaboration d'une image valorisée (que le C.R.E.I.S. inaugure avec l'Université par l'intermédiaire du CIRCI), donne lieu

à la signature d'une convention et se concrétise par la présence de plusieurs étudiants sur les secteurs d'intervention du C.R.E.I.S. (Cf. bilan C.R.E.I.S., mars 98).

28.1.1.2 La vigie, le cap et l'ancre

Le domaine de la recherche universitaire apparaît aussi en tant que tel dans l'organigramme du C.R.E.I.S. et relève de la responsabilité de « l'attachée de recherche ». Cette personne, étant par ailleurs décrite comme étant

« la garante de la non dérive, la garante du dogme à l'interne ».

et elle permet ainsi, par la position de vigilance qu'elle occupe, de

« s'ancrer à l'externe ».

On saisit donc toute l'importance que ce « Centre Régional d'Etudes et d'Interventions Sociales », (le C.R.E.I.S.) attache à la collaboration avec un laboratoire de recherche et le gage de sérieux qu'il escompte en retirer pour la reconnaissance publique de ses interventions.

Avec le même souci de réflexion et de recherche de cohérence sur le travail entrepris sont programmées des réunions.

28.1.2 Des réunions pédagogiques et institutionnelles de réflexion et de mise en cohérence des pratiques professionnelles

Ces deux réunions d'équipe distinctes se déroulent d'abord mensuellement. Puis, avec l'arrivée massive des emploi-jeunes (avril 98) et leur participation à ces réunions, la complexité de regrouper tous les personnels sur des secteurs différents deux fois par mois, est estimée, après quelques mois d'expérimentation, trop lourde à gérer.

Pour remédier à cet inconvénient, il est alors convenu que les réunions institutionnelles, dont la répétition n'ajoute rien à l'efficacité, se tiennent désormais selon un rythme trimestriel, tandis que les réunions pédagogiques, dont l'importance est davantage reconnue, sont maintenues selon un rythme mensuel.

Ces dernières sont organisées autour d'un ou de plusieurs sujets liés à l'élaboration des projets, ou à partir d'un travail d'équipe sur un thème retenu, ou encore sont l'occasion de présenter une recherche personnalisée. Normalement ces diverses interventions sont préparées par les intéressés et, après leur présentation devant l'équipe, une discussion s'engage.

Le but de ces réunions étant de fortifier un état d'émulation et de permettre des avancées théoriques et pratiques des équipes et de chacun, de favoriser une meilleure adéquation des projets avec les populations et d'obtenir une cohérence de vue au niveau organisationnel.

Elles participent aussi normalement à une recherche qualitative des interventions, indispensable à l'élaboration d'un produit efficient et reconnu et donc susceptible, après évaluation, d'être apprécié en tant que tel par les partenaires engagés ou potentiels.

Nous allons nous efforcer de reproduire ci-dessous l'essentiel du contenu de trois de ces réunions (deux pédagogiques et une institutionnelle).

28.1.2.1 Réunion pédagogique du 13/3/98

Ainsi, la réunion pédagogique du 13/3/98 tenue sur le secteur du Tampon a pour ordre du jour, d'abord le thème de « la santé » à partir d'un « exemple de projet réfléchi par l'équipe-santé du C.R.E.I.S. » pour tenter de répondre à un « problème apparu sur le terrain : grossesses précoces », puis celui du « logement », à partir, entre autres, de l'expérience des blocs sanitaires (dont une visite de chantier est organisée dans l'après-midi).

Ces deux thèmes, la santé et le logement, sont d'ailleurs souvent mis en corrélation au cours de leur présentation et lors des débats qui suivent.

281.1.2..6 Santé

DE L'ALCOOLISME

Ainsi l'historique du projet « santé », tel qu'il est abordé ce jour, fait référence, dès le départ, à la polarisation d'un des partenaires potentiels, « médecin DASS », sur le problème de l'alcoolisme ; le « groupe santé C.R.E.I.S. », quant à lui, préférant, dit-il,

« aborder ce problème seulement de manière indirecte, à partir d'autres thèmes de santé (violence, inceste, etc.) ».

Le technicien du Tampon, garant du projet des blocs sanitaires, acquiesce immédiatement à cette approche technique, en donnant plus avant, l'exemple de l'impact sur les « caïds » du coin, d'une pièce de théâtre traitant ce problème et jouée par des jeunes dans une école de Piton Saint Leu ; puis en citant, l'exemple d'une famille chez laquelle « depuis deux ans le monsieur ne boit plus » grâce au suivi social et au projet d'auto construction des blocs sanitaires.

La suite des débats sur l'approche de l'alcoolisme des personnes met en exergue le contexte historique et économique, la législation sur les alcools, l'emprise des fournisseurs, la constance de certaines traditions de consommation (boutique, rhum, etc.), et dégage des tactiques pour aborder ce problème de manière détournée, par des « portes d'entrées » différentes (santé des enfants, amélioration de la case) :

« Mettre en place une stratégie. On traite souvent l'alcoolisme comme un ghetto. Les alcooliques sont sortis de leur contexte. Les problèmes de logement, de chômage, génèrent aussi l'alcoolisme. il faut avoir du pragmatisme. C'est comme pour le zamal avec les jeunes. Le bonheur n'est pas un saucisson que l'on découpe en tranches (alcool, chômage, mal-logé...). Si on ne traite pas toutes les choses ensemble, le problème ne se règle pas. Donc avancer p'ti bout par p'ti bout. Atteindre d'abord les enfants, par exemple : le gamin ne vient pas à l'école car les parents sont bourrés, il n'a pas dormi, il n'a pas de linge... Travailler aussi avec les parents, parler aux parents sur ce qui sonne. Si l'on parle de l'alcool directement cela n'existe pas. Un boug ne dit pas qu'il est allumé. Donc aborder la question par le fric, le logement, etc. Voilà comment prendre les choses. C'est la stratégie qui compte ».

Le problème de l'alcoolisme, bien qu'il ne soit pas directement à l'ordre du jour, entame largement le thème santé et trouve maints échos dans l'assistance (masculine en particulier).

AUX GROSSESSES PRECOCES

Puis la coordinatrice du « groupe santé » recentre le débat autour du projet initial, non sans avoir tranché la question précédente de manière imagée :

« le thème que l'on choisit ce sont les branches. Même si le tronc c'est l'alcoolisme, notre problème actuel n'est pas directement là ».

le projet donc, est de réunir des femmes (de Saint Benoît) autour de la sexualité et d'amener par ce biais les adolescents (filles et garçons) « à avoir une maîtrise de leur corps et de leur sexualité » (« ce travail passe aussi par l'introduction des hommes dans cette problématique », certitude qui enclenche quelques rires), et donc de répondre en l'occurrence « au problème apparu sur le terrain : grossesses précoces » et ce, dans le but de :

« rendre chacun acteur de son propre changement »⁸⁷².

CONFRONTATION DES SAVOIRS MEDICAUX

Le débat reprend aussitôt, après quelques apartés sur les prises en charge financières et les évaluations du projet, sur la position des spécialistes de la santé, qui grâce à leur savoir tentent de s'appropriier la santé et qui éprouvent des difficultés à intégrer « cette

⁸⁷² Cf. document, *Exemple de projet réfléchi par l'équipe-santé du C.R.E.I.S. du 10/3/98*. On peut toutefois s'interroger sur la logique interne de ce projet telle qu'elle apparaît dans cette argumentation compliquée : ainsi, pour un travail d'information et de prévention autour de la sexualité, les décisions de partir d'un « groupe femme » (et accessoirement, en gagnant la participation de quelques hommes) pour atteindre *in fine* la cible du projet, les adolescents (en particulier les filles sur le thème des grossesses précoces), peut paraître comme autant de contorsions (cérébrales) inutiles. Ce trajet plutôt tortueux tente-t-il de justifier *mordicus* l'approche globale du C.R.E.I.S. ou permet-il de fournir « du grain à moudre » aux femmes déjà rassemblées et quelque peu inoccupées ? Car enfin, pour atteindre les ados sur le terrain de leur sexualité, n'est-il pas préférable d'élaborer directement avec eux un dialogue et des actions *ad hoc* ? Quitte à ce qu'ils éduquent ensuite leurs parents...

notion de réalité ». Ils ont la vision fragmentée des technocrates. La question du savoir médical, et la place des techniciens du social par rapport à ce savoir, est engagée. Dans l'extrait qui suit différentes positions s'expriment :

-J.B. « *quelle marge vous laissez à la santé, aux savoirs des gens ? au pouvoir des herbes, sorciers, etc. Mon père il guérit pas mal de trucs. Aujourd'hui, on spécialise tout. On a un médecin pour le nez, un pour le pied...* ».

-C. « *Il faut faire disparaître les croyances erronées mais laisser aux gens leur culture. Ceci dit, nous ne rentrons pas dans le médical* ».

-J. « *C'est une tradition importante, avec ma belle-mère en balade le week-end, on ramène une tonne de plantes* ».

-L. « *Dire aux gens qu'ils doivent s'approprier leur santé. La façon de s'approprier leur santé, ne nous regarde pas* ».

-J. et C. « *oui, aspect dangereux aussi* ».

-A. « *Ce problème technique de santé- sanitaire n'est pas notre problème* ».

-C. « *Mais la santé est notre problème : donner des infos pour faire des liens* ».

-J. « *Il ne s'agit pas de traiter mais inventer du lien* ».

-A. « *Le projet échoue si on sort de notre spécialité* ».

-C. « *Il faut faire de l'éducation à la santé, pas la santé en tant que maladie, mais en terme de prévention (comme dans le groupe femmes) et de diffusion* ».

-A. « *Nous avons un problème de prise en charge au Tampon pour faire de la cuisine pour les diabétiques* ».

J., le directeur, recentre ensuite sur les problèmes financiers, puis sur les différentes entrées possibles en fonction de chaque site (« école » à Bois de Nèfle Saint Paul, « groupe femmes » à Saint Benoît, association « Vie Libre » au Tampon) et enfin, il conclut :

« *Cela montre bien qu'on peut aborder par différents biais à condition de partir de l'existant* ».

La coordinatrice du groupe santé et « attachée de recherche », qui souhaite démarrer rapidement le projet sur Saint Benoît, termine en s'interrogeant sur les conditions d'accès au diplôme DUT santé mis en place avec l'Université.

PREOCCUPATIONS

Le cours de cette discussion autour de la santé met en jeu les conceptions et les préoccupations de chacun des techniciens et les renvoie à des situations personnelles,

familiales, professionnelles, à des croyances ou à des certitudes, à des tâches et à des rôles particuliers. L'analyse de l'extrait cité plus haut, si elle était poussée davantage, mettrait certainement en évidence l'implication de la personne, à différents niveaux d'interprétation, dans un débat qui se veut avant tout technique et indiquerait aussi que le travail de terrain, « le vécu », représente, pour les personnels qui interviennent dans le social, un des éléments essentiels de référence. A cet égard, l'élaboration des projets est encore trop soumise à la vision personnelle des intervenants ou aux orientations interventionnistes des associations. Autrement dit, l'analyse des besoins ou des demandes des populations n'est pas toujours réellement satisfaisante. Ces déficiences dans l'approche des populations et dans l'établissement d'un diagnostic opérationnel proviennent certainement d'un manque de sensibilisation et de formation aux aspects méthodologiques⁸⁷³ ; des savoir-faire qui relèvent sans doute aussi, dans ce cas, d'une conception déontologique ou d'une ligne de conduite particulière au travail social. L'aspect rentabilité des actes et leur immédiateté semblent difficilement compatibles avec cette ambition d'élaborer, avec les personnes en situation difficile, des projets réellement adaptés, souples dans leur application et sans cesse révisables. Souvent prime, dans la conception du projet, l'aspect sécurisant de la « faisabilité ». Cet aspect réducteur, mais dont la simplicité est perçue comme un gage de réussite, détermine souvent l'ouverture du financement.

281.1.2..7 Logement

Les propos autour du logement, de sa construction, de sa réhabilitation, de l'auto construction, mettent d'abord en évidence toute une série de problèmes liés aux normes et aux finalités de la construction des logements sociaux fixées par les technocrates et les entrepreneurs privés ou publics, contraintes qui relèvent essentiellement d'un souci de rentabilité économique, et qui ne permettent donc d'appréhender le volet social que de manière technique, ponctuelle et souvent maladroite.

Ainsi sont évoqués les problèmes d'accessibilité pour les handicapés encore trop souvent négligés, les manières d'habiter traditionnelles qui, même lorsqu'elles sont prises en considération, ne correspondent plus toujours aux aspirations des familles⁸⁷⁴, la gestion des espaces domestiques et des espaces communs⁸⁷⁵ qui laisse à désirer, la non participation des bénéficiaires (en particulier les allocataires du R.M.I.) à la construction ou à la rénovation de leur habitat. Les difficultés liées à la législation, à

⁸⁷³ D'où l'intérêt des formations DIU de « gestion de projet en promotion de la santé et développement local ».

⁸⁷⁴ Exemple de la construction en bois, qui renoue avec un des matériaux traditionnellement employé à La Réunion, mais qui aujourd'hui perd de son prestige face au béton. Pour de nombreuses familles la case en dur est un signe tangible et durable d'amélioration des conditions de vie et de prestige.

⁸⁷⁵ « Maintenir des espaces flous où les gens pourraient reconstruire une cour ». Quant aux « espaces constitués comme les boulo-dromes ou les jardins, ils sont souvent réappropriés autrement (foot, etc.) ».

l'administration et aux bailleurs, sont aussi abordées (autorisations et financements difficiles à obtenir, délais souvent trop longs, etc.).

Puis l'accent est mis sur les avantages sociaux et humains retirés de l'expérience d'auto construction des blocs sanitaires mais aussi sur ses difficultés et sur la nécessité de l'accompagnement social des familles, qui doit cependant demeurer discret pour ne pas être ressenti par les gens comme une pression ou un contrôle insupportable⁸⁷⁶.

28.1.2.2 Réunion institutionnelle du 8/4/98

Lors de cette réunion, il s'agit de :

« recaler l'ensemble des interventions ».

C'est l'occasion de revenir sur les projets liés à la santé et au logement et de réfléchir aussi au statut des emploi-jeunes qui assistent ce jour à leur première réunion institutionnelle⁸⁷⁷.

282.1.2..8 Portes d'entrée et porte-monnaie

Il s'agit en fait pour le directeur de situer à nouveau les actions dans un contexte d'intervention globale. En effet,

« pour différents partenaires sociaux, il semblerait qu'il y ait dispersion ».

La notion de « porte d'entrée » est alors avancée car elle permet de trouver des « partenaires financiers ».

Elle s'inscrit en outre dans « une philosophie globale » et évite de :

« se fixer sur une population donnée même si l'on doit y prêter attention dans le cadre de notre mission [...] L'important est d'avoir une action de fond avec diagnostic préalable ou en cours de route comme à Cilaos [...] On part des projets des gens mais cela ne veut pas dire que l'on n'a pas de projet. On doit avoir une trame d'attaque (santé, blocs sanitaires, école, femmes, jeunes, etc.). Tous les biais sont possibles car le projet est quasiment le même dans tous les quartiers. Pas de saucissonnage. A partir des problèmes personnels des gens, on intervient. Il a une cohérence de l'intervention [...] Ce qui nous intéresse c'est le citoyen du quartier. Il est important aussi d'avoir différents financements. Au cas où l'A.D.I. disparaîtrait, l'association ne doit pas disparaître. Avoir différents angles d'attaques, c'est avoir plusieurs financements ».

⁸⁷⁶ La visite, dans l'après-midi, d'un chantier type, chez une famille de Bois Court, a quelque peu dérogé à ce principe car la quasi totalité des personnes présentes à cette réunion pédagogique s'est retrouvée dans sa cour ! On saisit toute l'impression d'invasion qu'ont ressentie ces personnes et leur voisinage.

⁸⁷⁷ Ce qui n'est pas sans poser un problème de place autour de la table !

282.1.2..9 L'entrée « santé »

L'illustration de cette argumentation est fournie une nouvelle fois par le projet santé dont l'origine remonte aux problèmes liés à l'alcoolisme sur Bois de Nèfle et Rivière des Pluies :

« Mais ce n'est pas seulement un angle d'attaque. On pensait que la santé ne nous appartenait pas, plutôt que de l'avoir oubliée. La santé existait déjà dans le discours mais n'entrait pas dans la formation de chacun. On parle de santé dans des termes plus larges (de bien ou de mieux-être, ce serait bien de parler de mieux-être). Et si on n'accompagnait pas les problèmes d'alcoolisme ? (comme à Sainte Marie avec les conséquences très douloureuses...). Les organismes de santé disent qu'il y a une fraction de la population qu'ils n'atteignent pas. [Il s'agit de] faire passer l'information de bouche à oreille, ne pas rester dans le domaine de la PMI, mais accrocher la santé dans le cadre communautaire. Que les populations se passent l'info. Il faut des personnes motivées, sensibilisées qui font circuler l'info. C'est une action qui se divise en plusieurs actions ponctuelles, modestes, qui commencent à faire circuler l'information (P. sur Bois de Nèfles [hygiène bucco-dentaire], J. sur le SIDA). Faire le repérage d'un certain nombre de personnes que l'on pourrait sensibiliser, former ensemble, devenir porteur de message... ».

282.1.2..10

L'entrée « logement »

Le logement représente la seconde porte d'entrée.

La discussion relative à ce domaine met en parallèle les interventions C.R.E.I.S. et leurs fondements avec ceux des aménageurs. Les principaux griefs, qui ressortent de ce bref bilan à l'encontre des aménageurs, est leur lenteur d'exécution ; le manque de garantie quant à l'aboutissement des projets ; la concurrence qu'ils se font et leurs rivalités qui complexifient et ralentissent encore les réalisations, quand elle ne les rendent pas totalement aléatoires ; leur approche superficielle des réalités sociales et familiales et leur détachement en terme d'accompagnement et de suivi des opérations.

ENQUETES A CILAOS

La technicienne du C.R.E.I.S. qui mène des enquêtes sociales pour le compte d'une société d'aménagement à Cilaos se voit reprocher, dit-elle, par le responsable de cet organisme, de passer trop de temps en discussion avec les familles (approche qui correspond à celle du C.R.E.I.S.), au lieu de se limiter au questionnaire établi.

Elle souligne, en outre, qu'une fois cette feuille de renseignements remplie, il y a :

«plusieurs commissions et au bout d'un an, on sait si les travaux peuvent se faire. Actuellement, on ne sait pas combien de familles vont en bénéficier. La difficulté avec [l'aménageur] c'est qu'on n'a pas de nouvelles ou alors des fausses nouvelles. Les familles investissent, elles achètent des meubles, etc., persuadées d'avoir une amélioration [...]. Comment faire pour qu'un refus [de l'aménageur] ne termine pas pour eux l'intervention ? ».

Quant aux interventions du C.R.E.I.S., elles sont décrites comme étant réalisées en concertation avec les populations, inscrites dans la durée et selon un schéma global d'accompagnement social et familial.

LES BLOCS SANITAIRES

L'expérimentation des blocs sanitaires, bien que difficile à mener car se voulant innovante sur un plan technique, provoque selon le technicien du C.R.E.I.S., outre un mieux-être matériel, des solidarités intra-familiales et dans le voisinage, reprenant ainsi en compte une tradition locale toujours vivace.

Elle dépasse aussi, est-il précisé, le strict cadre de l'habitat, puisque l'accompagnement de la famille peut conduire, par exemple, à l'amélioration de la scolarité des enfants ou permettre à la famille de s'interroger sur la situation de la femme ou sur le rôle du père.

Elle conduit encore à réfléchir aux possibilités d'associer les gens à un projet d'amélioration de leur existence, « un projet de vie », en tenant compte de leur réalité sociale, familiale, financière, professionnelle et même anthropologique, « le global de la famille », comme il est dit.

Enfin, les problèmes relevés par les techniciens du C.R.E.I.S., outre ceux inhérents à la conception même des blocs sanitaires, sont essentiellement d'ordre administratifs et financiers :

« Ça traîne, la salle de bain est plus grande que la maison. On aurait besoin de financement rapide des projets, pour continuer, après la finition du bloc, l'amélioration de la case. Il y a une trop grosse cassure.

Le problème est le même, c'est interminable sur Cilaos ».

A L'ECOUTE DES GENS

En conclusion, l'intérêt de cette réflexion autour du logement est de réitérer, auprès des organismes chargés de l'habitat, les principes méthodologiques du C.R.E.I.S., afin que ceux-ci prennent réellement en compte la demande des gens au regard de leur

problématique particulière et que leurs interventions auprès des populations se concrétisent dans des délais raisonnables⁸⁷⁸ :

«On va essayer que dans la foulée les choses suivent. On suscite des espérances puis plus rien. Il y a une espèce de mépris des gens dans le suivi des opérations par [l'aménageur]. Il faut pointer [avec lui] ce qui ne va pas. En étant plus à l'écoute des gens, persuader [l'aménageur] que leur intervention y gagnera ».

28.1.2.3 L'entrée « emplois-jeunes »

Au cours de cette réunion, une réflexion est aussi menée au sujet des emplois-jeunes.

Il est souligné que, si cette mesure parvient à proposer une alternative à des jeunes gens en quête d'emploi, elle se heurte à un problème d'encadrement. Gérer l'accompagnement et la formation représente donc une tâche nécessaire et, en outre, il est avancé que cet aspect « fonctionnement » et les frais structurels qu'il suppose, mettent en relief l'importance du financement.

Nous reviendrons sur ce chapitre spécifique, celui des emploi-jeunes, car il conditionne toute une stratégie entrepreneuriale dont les répercussions en termes de financement, de formation et de répartition des tâches sont intéressantes à analyser.

28.1.2.4 Réunion pédagogique du 17/04/98

Le débat essentiel qui occupe cette longue séquence de travail⁸⁷⁹ a pour objet la formation des techniciens du C.R.E.I.S. en prenant en considération les besoins révélés sur chaque terrain d'intervention.

La réflexion porte sur les méthodes et les contenus formatifs. S'installe en particulier un débat comparatif entre le concept de modélisation des interventions et la question du retour et de l'exploitation, par thèmes de recherche, des données de terrain.

Ces interrogations, à propos de l'efficacité professionnelle, de son amélioration et de sa transmission, soulèvent, en fin de réunion, la problématique identitaire et permettent d'effleurer l'aspect déontologique du travail social.

⁸⁷⁸ Cette commande, faite au C.R.E.I.S. de mener des enquêtes sociales en vue de l'aménagement de l'habitat à Cilaos, n'est pas renouvelée en 1999 ; le C.R.E.I.S. estimant que le financement proposé par l'aménageur ne correspond plus à la charge et à la qualité du travail.

⁸⁷⁹ Treize pages de notes !

QUESTIONS DE FORMATION

La séance commence en réalité, par l'interrogation de la technicienne de Cilaos qui en s'entretenant avec des mères de famille, dans le cadre de ses enquêtes sociales sur l'habitat, se trouve soudain confrontée au problème des femmes battues :

« où commence notre intervention et où finit-elle ? »,

se demande-t-elle.

La réponse, ou plutôt la directive, tombe immédiatement :

« il faut être le lien, le médiateur et non pas intervenir directement ».

Ce qui suppose, bien entendu, qu'elle aille, cette technicienne, en référer à l'assistante sociale du secteur (mais qui est « déjà au courant »... et qui ne peut, hélas, faire davantage que de reprendre une nouvelle fois bonne note).

Cette entrée en matière permet d'ailleurs au directeur du C.R.E.I.S. d'illustrer la nécessité, et ce d'autant plus que l'équipe de réunion se trouve notablement élargie, de composer

« des groupes de réflexion autour de thèmes »

comme, par exemple, ceux de l'environnement, de l'école, des emplois-verts, de la formation.

Ce dernier thème,

« la formation, la nôtre et celle des autres »,

constituant donc le fond de la discussion qui s'engage aussitôt.

Le problème de la formation qualifiante des personnels techniciens du C.R.E.I.S. est ainsi posé :

« comment mettre en place notre propre formation ? ».

La mise en place d'un séminaire ou d'un colloque avec le CIRCI est envisagée sur le thème du travail social. Le responsable du C.R.E.I.S., estime que les techniciens actuels doivent devenir des « ingénieurs sociaux », et il se demande « comment arriver à ce statut ? ». L'Université, en s'inscrivant dans une « démarche de recherche-action », lui semble un bon moyen, mais il s'interroge à nouveau sur :

« comment se ressourcer mutuellement et faire les ponts ? ».

DIFFERENTES VERSIONS

Il propose alors de mettre en place des groupes de recherche autour de thèmes et cite comme exemple, « les enjeux du social ».

Enfin il se dit persuadé que :

« le C.R.E.I.S. n'est plus dans l'expérimentation, mais dans un cadre innovant qui devra être celui du travail social dans les années suivantes. Actuellement la réflexion sociale se développe autour du local en mettant l'homme au centre ».

La comparaison entre modélisation et modulation des interventions s'appuie, pour les uns, sur la base de leur expérience en formation « résolution créative » et en « accompagnement à la création de micro-entreprise », dont la démarche mérite, selon eux, d'être formalisée, et pour les autres, sur l'expérience négative d'une formation des emplois-verts ; formation sollicitée par le C.R.E.I.S. auprès d'une Maison rurale,

« formation qui n'a pas correspondu à nos attentes, leur programme étant tout fait d'avance.

Les premiers défendent l'idée qu'il faut, dans un groupe de travail sur l'accompagnement, réfléchir à la façon d'utiliser certains outils ou du moins comprendre comment il est possible de s'inspirer de ces « outils importés » (en l'occurrence du Luxembourg, du Canada ou ceux de la résolution créative) ? Mais devant le scepticisme des seconds, qui se veulent pragmatiques et davantage intéressés par une démarche de « recherche-action », ils avancent, sans vouloir non plus tomber dans un modèle mathématique, les avantages du cadrage des interventions :

« un cadre de réflexion qui peut se moduler par rapport à une réflexion sociologique ».

Les deux points de vue semblent, à cet instant, vouloir se rapprocher :

-P. : « C'est pour ça que je propose le terme de « recherche-action » afin de poser un cadre de travail, mais un cadre évolutif, pas comme [La Maison Rurale] qui est modélisée à l'extrême. La résolution créative est un modèle mais elle est adaptée aux différents groupes ; le modèle est à lui, c'est son modèle » (sous-entendu au technicien qui l'utilise).

-L. : On pourrait prendre l'exemple des blocs sanitaires. Faire un écrit. Que va-t-on en tirer ? Repérer à partir de tranches précises de groupes si ça n'a pas lieu d'être transféré. Peut-être faudra-t-il adapter la proposition des blocs sanitaires ? Le bloc sanitaire c'est comme un support au départ. Parler de modèle peut-être en terme global. Les projets viennent de la population.

-Ch. : Prendre le cadre mais comme une transition [.. .] Au lieu d'inventer l'eau chaude dans un quartier, proposer un cadre qui fait suite à l'enquête. Ne pas réinventer à chaque fois.

-P. : Il existe des outils que l'on utilise ou pas. Par exemple, des personnes ressource par rapport au tourisme, à l'école, aux blocs, aux emploi-jeunes, etc. Quand on intervient sur une question, on le fait en référence à cet outillage dans lequel on pioche ou non.

-Ch. : Les outils certes sont dans la tête, mais pas les modèles.

-P. : C'est par la recherche-action que l'on parvient à la modélisation de cet outillage. Les recherches bibliographiques par exemple qui peuvent être des outils. Il ne faut pas rester figés par rapport à des modèles, il faut être ambitieux.

-St. : Au départ il ne faut pas oublier l'action du terrain qui fait remonter les besoins des populations. C'est vrai que si l'on fait selon un modèle, il peut être appliqué sans sens. A partir des outils, on adapte par rapport à la problématique dans un sens. Le garde fou ce sont les préoccupations du terrain. Il y a danger de faire fonctionner les modèles pour eux-mêmes.

-P. : Une bibliothèque.

-L. : C'est impressionnant le nombre de niveaux dans lesquels intervient le C.R.E.I.S. La boîte à outils c'est intéressant. On sait que le tournevis existe mais on peut le tordre si on a besoin de visser en coin.

-Ch. : Oui, mais il faut formaliser.

-P. : On a l'exemple des fiches projets. Il a fallu l'intervention de C.C. [de l'IRTS] pour un arrêt car elles bouffent le projet.

-L. : Si ce n'est pas porté par une philosophie [...] ».

LES SAVOIRS CAPITAUX

A ce stade de la discussion, chacun semble vouloir s'accorder pour reconnaître « un modèle interne », qui existe déjà « mais qui n'est pas appliqué tel quel », et sur l'intérêt d'aller vers

« une capitalisation des données que chaque fois on se réapproprie ».

Reste encore à déterminer une méthodologie et une organisation qui permettent effectivement de thésauriser, si l'on peut dire, les savoir-faire, les données du terrain mais aussi, qui rendent ces acquis opérationnels dans des configurations variables, autrement dit, qui permettent, après réflexion et conceptualisation, d'aller vers davantage de créativité.

COMMENT OBTENIR DES REFERENCES ?

La direction du C.R.E.I.S. cite le partenariat avec l'Université, comme pouvant être un moyen de relier les thèmes de travail des étudiants aux apports professionnels du C.R.E.I.S., et permettre ainsi la recherche « d'un vrai référentiel » ; ce référentiel étant perçu par ailleurs comme « un outil de défense » face aux décideurs, plus efficace et durable que la seule force de conviction personnelle.

Elle souhaite donc la mise en place de « groupes de travail à thème » et déclare qu'il faut, par exemple :

« Etre attentif sur l'environnement, la citoyenneté. Il faut devenir un laboratoire d'idées. Par exemple, sur la Châtoire, avec les CIA, l'expérience est intéressante, pouvant conduire, aller, vers des gendarmes de la nature⁸⁸⁰. Il faut analyser, poser, ouvrir des pistes ».

Cette élaboration, fait-elle remarquer, doit être conçue à partir de la mobilisation et de l'expression des habitants du quartier et correspondre aussi, pour éviter la dispersion, aux motivations et à l'expérience des intervenants. Il est ainsi préconisé de :

« Créer des groupes d'habitants sur les quartiers, dans le style des conseils de quartiers ; favoriser la transversalité et l'organisation sociale. Il faut aussi partir des désirs de chacun et de nos atouts car les thèmes sont nombreux ».

Cependant, ce travail au plus près des populations ne peut prendre toute sa mesure et perdurer que s'il est relayé par un effort de réflexion théorique.

En réfléchissant à distance (distance d'autant plus utile que l'équipe est restreinte) de ses lieux et de ses pratiques professionnelles, le technicien se perfectionne et trouve de nouvelles motivations :

« Je crois que l'on a une responsabilité. Chacun doit être dans un processus de formation quel qu'il soit. On a besoin de se ressourcer, ne pas être constamment au charbon ».

DES REFLEXIONS TRANSVERSALES

Il est convenu que les réunions pédagogiques représentent un des moyens pour parvenir à cette distanciation et à l'amélioration des interventions mais il est relevé aussi que les équipes du C.R.E.I.S. ne mettent pas suffisamment à profit la transversalité des expériences sectorielles de chacun des techniciens.

⁸⁸⁰ Embauche de CIA pour l'entretien des espaces verts du quartier et projet de construction d'Abribus intégrés au paysage local.

D'où la nécessité de construire des groupes de réflexion qui restituent leur travail au cours de ces réunions pédagogiques.

Non pas remplacer la « modélisation » par une « spécialisation », comme il est suggéré par un technicien,

« Mais restituer, car il n'y a pas de spécialistes, mais des gens menant une réflexion de fond et débattant d'un thème, par exemple, une fois par trimestre⁸⁸¹. Il faut faire des aller-retour car actuellement on multiplie les thèmes d'intervention mais sans savoir comment on fait le lien entre nous (et pas seulement avec les autres) ».

L'autre moyen de se perfectionner étant de :

« Faire un vrai travail avec l'Université. Un cursus universitaire est possible, il ne faut pas être frileux avec ça. A nous de solliciter le laboratoire du CIRCI pour nous mettre en contact avec les chercheurs ».

A ceux qui pensent n'être que des autodidactes et qui se contentent de cette situation, il est suggéré par ailleurs, de réfléchir au problème de la formation et aux possibilités qu'offre à présent le passage aux 35 heures⁸⁸².

Par exemple, dans la perspective d'une formation en lien avec l'Université, il peut déjà être opportun de garder des traces écrites du travail accompli pour, plus tard, s'en servir comme bases de recherche.

Ce processus de formation universitaire permet aussi, le cas échéant de quitter l'entreprise avec de meilleures garanties de reclassement :

« Vous êtes jeunes et le secteur est en développement ».

⁸⁸¹ La réunion pédagogique du 15/5/98 sera d'ailleurs presque entièrement consacrée à la mise en place du travail réflexif. Plusieurs informations relatives aux formations prévues sont communiquées : formation des nouveaux salariés à la résolution créative ; formation pour les plus anciens, ayant déjà accompli le premier cursus, pour devenir formateurs à cette méthode ; stage de deux jours encore de résolution créative pour tous les personnels autour des enjeux du C.R.E.I.S. ; stage informatique (Word, Excel et Power Point) d'une semaine pour huit personnes ; participation envisagée de plusieurs techniciens au colloque mondial sur le développement local prévu au Canada en octobre 98. Le groupe santé prévoit d'organiser, quant à lui, une réunion mensuelle au Tampon avec exposé et débat autour d'un problème de santé (premiers thèmes retenus : hypertension et épilepsie). Toujours à cette réunion, un compte rendu de lecture est fait par l'attaché de direction, sur un livre traitant « le parcours/le projet », afin d'inciter certains techniciens à le lire et de pouvoir en débattre d'ici un mois. Enfin, pour répondre à la demande d'un technicien du BIP, le directeur fait part de l'exposé qu'il a préparé sur « le travail », exposé qui sera suivi d'un débat sur les 35 h, la notion de travail à La Réunion et son rapport au R.M.I..

⁸⁸² « Par exemple, capitaliser du temps par rapport à la recherche : un mois par an et au bout de trois ans, prendre trois mois pour une formation. Les 35 heures ne veulent rien dire pour nous en tant que telles. Donc il faut trouver des modes de fonctionnement où l'on peut se retrouver personnellement et l'entreprise aussi ».

28.1.2.7 Une identité en formation

Le tour de table qui suit montre l'intérêt des personnels pour acquérir

« un bon diplôme »

ou accéder à

« des formations de haut niveau, pour les autodidactes que nous sommes ».

Certains pensent aussi qu'il faut

« se référer aux écrits », « qui existent mais qui ne sont pas formalisés », « faire profiter les autres, partager les expériences ».

Le travail thématique doit répondre aux interrogations des techniciens .

Par exemple :

« l'identité culturelle du quartier » ; « savoir qui l'on est, pour savoir où l'on va » ; « atelier santé » ; « autour du travail et de la formation, car je n'en ai pas » ; « la déontologie »⁸⁸³ ; « tout m'intéresse sans savoir quoi exactement, je compte continuer ma formation » ; « tout m'intéresse, l'appropriation du territoire, des espaces, les habitudes de la case, du quartier, réfléchir à une pédagogie de quartier ».

Les emploi-jeunes, qui déjà apprennent les réalités du terrain et sont formés par les techniciens du C.R.E.I.S., souhaitent, quant à eux, acquérir une formation de base dans le travail social et pour certains envisagent une formation universitaire.

Cependant, quelques réticences apparaissent aussi :

- « On se lance dans la recherche au risque d'oublier l'accompagnement social. Quelles sont les limites de notre intervention ? nous ne sommes pas très au clair par rapport à ces interventions. On a l'impression d'agrandissement et de perte d'esprit de communication. Par exemple, les actions santé (j'apprends qu'un groupe est parti à Madagascar). J'ai une impression de dérapage, de manque de communication ».

⁸⁸³ « On a différentes formations donc différentes « déontologies », problème donc. Par exemple, les assistantes sociales ont-elles une déontologie plus forte ? ».

- « C'est l'affaire de tout le monde [est-il répondu], le souci de chacun. C'est difficile de faire une politique de communication quand on a le nez dans le guidon. On manque de personnel, on a beaucoup de tâches. Comme toujours, le problème est posé en terme vertical. Les fondements de cette communication doivent se faire par rapport à un groupe transversal avec communication à l'ensemble du groupe. Quand il y a un problème nouveau, à nous de le reprendre en compte. Il faut travailler avec les gens sur ce qu'ils savent et appliquer ce principe à nous-mêmes, sinon il y a dysfonctionnement. Aborder par le positif, ce qui va, pour poser ce qui ne va pas. On applique bien une déontologie professionnelle : travailler avec les autres, favoriser le lien, etc. Il faut faire la même chose pour nous. Travailler sur ce qui va, sinon c'est pas la peine de dire comment on travaille avec les gens, sans se l'appliquer à nous-mêmes. Les différences entre nous sont importantes (différentes formations, etc.). Qu'est ce qu'on fait ? Il faut donner du sens à nos réunions pédagogiques pour former une véritable équipe pédagogique ».

28.1.2.8 Une identité en question

Enfin, l'héritage culturel n'est pas non plus à l'abri des revues de principe et des refontes conceptuelles, si l'on s'en réfère aux quelques idées émises en dernière partie de réunion :

- ✓ Ainsi de l'identité et de son rapport entre institution et individu : lequel des deux façonne l'identité de l'autre ? Une identité commune est-elle bien nécessaire ?
- ✓ L'identité s'inscrit dans la durée et est fluctuante, elle se conçoit à partir d'une philosophie et d'une culture, qui elles-mêmes bougent sans cesse.
- ✓ L'identité comme l'information, à peine définie, devient vite obsolète ; elle est immédiate et sans avenir.
- ✓ L'identité professionnelle se différencie de l'identité personnelle.
- ✓ Par ailleurs, s'interroge-t-on, ce désir d'appartenance ne comporte-t-il pas, comme pour la déontologie, un risque de fixation, qui peut se révéler néfaste ?
- ✓ Ou encore, la déontologie, à l'inverse de l'identité, doit-elle rester fixe, en guise de garde fou ?
- ✓ Et pour clore le chapitre et recentrer sur les préoccupations premières de cette réunion, il est répondu :

« Ce code moral ne doit pas empêcher la fonction agissante de chacun, sinon il y a risque de modélisation.

Certes la déontologie est un principe (je ne touche pas aux enfants), mais on a l'exemple des assistantes sociales (cité par Mondolfo), « les reines de la déontologie » qui restent immobiles, repérées en terme d'identité, mais bouffées ».

28.1.2.9 *Un sens au travail social*

Suivre le déroulement de cette réunion permet de situer la difficulté dans laquelle se trouvent les techniciens sociaux et le C.R.E.I.S. lui-même, en tant qu'association à caractère social.

En effet le questionnement autour des modèles, des référentiels, des outils, des techniques *ad hoc* qu'il faudrait parvenir à formaliser davantage, met fondamentalement en jeu la question du sens du travail social ou indique, pour paraphraser le titre d'un ouvrage récent, que le travail social cherche encore « la reconquête d'un sens »⁸⁸⁴.

Il est significatif de constater que cette réflexion débute par l'interrogation d'une technicienne au sujet des femmes battues. Cette jeune femme du C.R.E.I.S., dont la formation initiale est celle de conseillère en économie sociale et familiale, est payée par une société d'aménagement pour faire des enquêtes sociales dans le cadre des aides à l'amélioration de l'habitat.

Au cours de ses entretiens au sein des familles, elle est donc sollicitée par des personnes qui lui confient leur désarroi, leurs malheurs, les maltraitances qu'elles subissent, etc., et qui lui demandent de l'aide.

Elle sait qu'elle ne peut répondre elle-même directement à ces demandes (elles ne font pas partie de son contrat et elle ne se sent pas spécialement qualifiée pour cela). Elle contacte alors l'assistance sociale de permanence qui elle-même, connaissant les « cas », n'a guère de solution à proposer, d'où la question « Que faire ? » et la réponse lénifiante qui suit :

« être le lien, le médiateur ».

Mais elle sait aussi par expérience que ce principe directeur n'est pas évident à concrétiser.

Les raisons de cette impuissance sont multiples et variables en fonction des personnes, de leur formation et de leur parcours professionnel, des secteurs d'intervention, des réseaux de partenaires, des fonctions et des tâches à assumer, des attendants et aboutissants du travail entrepris, etc.

Chacun des techniciens et des responsables du C.R.E.I.S. a lui-même expérimenté la difficulté qu'il y a à segmenter ses interventions, à les limiter, à les réduire littéralement pour les faire entrer dans un moule de précision, de régularité et d'efficacité ; difficulté d'autant plus grande que le C.R.E.I.S. défend une ligne de « globalisation » qui s'oppose à cet émiettement du champ des interventions.

⁸⁸⁴ DARTIGUENAVE J-Y et GARNIER J-F (sous la dir.), *Travail social, La reconquête d'un sens*, l'Harmattan, coll. *Travail du social*, Paris, 1998.

En outre la fonction de médiation et de mise en réseau des partenaires dont il se veut garant se heurte aux différentes conceptions et approches du travail social et du sens qu'il doit recouvrir.

A ce titre, les débats contradictoires autour de la modélisation et de la modulation, mettent en exergue les nouveaux paradoxes dans lesquels se débattent actuellement les praticiens du social.

D'un côté (principalement celui des postes à responsabilité ou valorisants : encadrement, coordination, formation), s'affirme une volonté de rigueur et d'efficacité, qui privilégie la fonctionnalité avec parfois les accents d'un langage technocratique, de l'autre (surtout celui des techniciens de base), s'exprime, en réponse aux difficultés et aux réussites du terrain, le trouble, le doute, mais aussi toute la complexité du travail auprès des personnes, prises individuellement ou en groupe.

L'entre-deux de ces positions se situe en partie dans la réponse du début, celle relative à la fonction de médiation, et qui semble opérer dans le cours même de la réunion.

En effet, il ressort de la discussion que les modèles ou l'outillage doivent pouvoir être modulés de manière pragmatique.

En outre, pour acquérir davantage de qualification et d'efficacité opérationnelle au regard des conditions réelles et des spécificités de chaque terrain d'intervention et de leurs populations, des formations permanentes paraissent indispensables (qu'elles prennent la forme de l'élaboration d'outils, de modèles, d'écrits des expériences, de réflexions thématiques, de mise en commun ou en transversalité des données au cours des réunions pédagogiques, de consultation d'ouvrages, de coopération avec l'université, de parcours de formation).

Le processus organisationnel, initié par la direction du C.R.E.I.S., et dans lequel s'intègrent vaille que vaille les techniciens, montre à la fois qu'il existe une démarche heuristique, qui tente de définir un sens au travail entrepris, et à la fois une dynamique entrepreneuriale, qui essaie de concilier, par de multiples procédés, les nouvelles exigences du marché du social et un fond patrimonial professionnel (déontologie, identité du travail social), dont les formes anciennes ont tendance, elles aussi, à s'épuiser.

28.1.3 Une « résolution créative »

De mai à juillet 1998, les réunions institutionnelles et pédagogiques continuent à prendre principalement la forme de tour de table, dans le but de récapituler par secteur, l'état d'avancement des projets et de réfléchir en commun aux difficultés rencontrées (souvent relatées en termes de logiques partenariales différentes). Ces rencontres sont en outre toujours largement placées sous le signe de la formation.

Si la constitution des groupes thématiques revient de façon récurrente et s'avère difficile à réaliser, cette période correspond, en particulier depuis l'arrivée des emplois-jeunes, à un redéploiement conséquent des initiations et des formations à la méthode dite de « résolution créative », considérée, lors de la réunion institutionnelle du 3/7/98, comme :

« *la méthode de travail par excellence du C.R.E.I.S.* ».

Les différentes techniques proposées par cette méthode de « résolution créative », font référence, entre autres, aux travaux de Guilford et à ceux de Osborn⁸⁸⁵.

Dans ce domaine de la créativité des groupes, on le sait, l'imagination des concepteurs de méthodes, d'outils et de séminaires, est particulièrement féconde et trouve un écho favorable face à une demande constante d'innovation et de performance.

Cependant, cet appel pressant du marché produit souvent des réalisations pratiques qui ne sont pas toujours articulées à un savoir théorique et à un contrôle méthodologique.

28.1.3.1 *Formation des formateurs*

De nombreux stages (obligatoires) vont donc se dérouler pour initier les nouveaux personnels à la « créativité appliquée » et pour conduire les plus anciens à devenir formateurs⁸⁸⁶.

Cette « formation de formateurs » doit permettre aux techniciens du C.R.E.I.S. concernés, d'assurer eux-mêmes l'encadrement du volet formation des bénéficiaires des différents dispositifs (emplois-jeunes, CES, CIA, etc.), et de répondre aussi aux nombreuses demandes de formation émanant des collectivités ou des associations.

La maîtrise de cette méthode représente donc des potentialités à la fois en terme d'efficacité pour le personnel C.R.E.I.S., dans la résolution de ses propres affaires, et à la fois en terme de capacité à répondre avantageusement à l'ouverture de marchés rémunérateurs.

⁸⁸⁵ Cf. *supra* : Formations : du marketing à la qualification, p.189 et notes 557, 558, et 559.

OSBORN, A.F., *L'imagination constructive*, Paris, Dunod, 1965.

Ce dernier auteur, directeur d'une agence de publicité aux Etats-Unis a mis au point en 1938 le *brainstorming*. Cette méthode et ses techniques dérivées restent encore actuellement l'un des instruments majeurs du *marketing*.

⁸⁸⁶ Cf. note de bas de page n°881. De même, lors de la réunion du 3/7/98, un calendrier d'inscription à des formations initiales ou qualifiantes à la « résolution créative » est arrêté ; deux sessions mixtes, où anciens et nouveaux personnels vont se rencontrer autour de cette méthode, sont aussi prévues ; enfin, il est convenu, lors de cette réunion, le renouvellement de telles initiatives afin de « retravailler chaque année l'outil C.R.E.I.S. ». Je participe activement, dans le cadre de cette recherche, à la session du 23/09/98 qui se déroule dans les hauteurs du Tévelave.

L'investissement accordé à cette méthode est donc double : il constitue à l'interne une dynamique idéologique et méthodologique et à l'externe il permet de modéliser et de vendre des programmes de formation.

La méthode de résolution créative, proposée au C.R.E.I.S. par son « conseiller en management » attitré, semble au début correspondre aux attentes des techniciens. Ils sortent souvent épuisés mais satisfaits des sessions de formation. Ces dernières se déroulent dans des lieux agréables (gîte, hôtel) et, au cours de deux à trois jours de regroupement et de travail, est créée une dynamique de groupe qui, si l'on en croit les participants, participe à la connaissance de soi et de chacun, apporte des outils simples et efficaces et surtout concourt à former un état d'esprit positif capable de penser de manière efficace et innovante.

Cette méthode a en outre l'avantage d'être transmissible assez rapidement et permet de former, comme il est dit, des « personnes ressources » pour le C.R.E.I.S.. Ces nouveaux formateurs vont donc, à leur tour, perfectionner les méthodes et les contenus des formations qu'ils dispensent.

28.1.3.2 Formation des emplois-jeunes

L'exemple des formateurs d'emplois jeunes dans le sud est à ce titre éloquent.

28.1.3.3 Une offre à saisir

Tout démarre, semble-t-il, de manière fortuite, lors d'une rencontre avec un responsable de PLIE qui recherche une formation pour une dizaine de jeunes en attente d'un CES⁸⁸⁷.

Le C.R.E.I.S. se saisit de l'opportunité pour mettre au point avec le responsable du PLIE un plan de formation ; le principe premier de ce plan étant de parvenir à une « transmission de savoir faire », afin d'éviter à ces jeunes sans formation, d'aller « au carton » sur les quartiers. Il n'existe pas alors de réel contenu à cette formation initiale.

Dans le même temps le dispositif emplois jeunes devient d'actualité. Aussi le C.R.E.I.S. décide de « profiter de cette aubaine pour ces jeunes » et se propose de devenir « association porteuse ». Le responsable du PLIE tombe d'accord sur ce projet et le C.R.E.I.S. se lance dans l'expérimentation.

Un de ses techniciens est alors chargé de donner « du contenu à la forme ». Un second, provenant du secteur de Sainte Marie⁸⁸⁸, est désigné pour travailler en synergie avec le premier et élaborer une « formation préparatoire aux emplois jeunes ».

⁸⁸⁷ Réunion du 18/05/98 sur « la formation des formateurs à la résolution créative ».

⁸⁸⁸ Secteur où le C.R.E.I.S. « vacillait », alors que « l'on courait beaucoup de lièvres à la fois » (parole de technicien). Cf. aussi *Document intermédiaire n°2*, p.61-63.

Cette embauche de dix emplois jeunes et leur formation sont donc réalisées « à titre expérimental ».

La formation vise en outre à donner une qualification à ce nouveau métier désigné sous l'appellation « médiateur social » et à ouvrir ainsi la voie à des garanties statutaires.

C'est aussi, selon le C.R.E.I.S., un moyen de prévenir le risque, pour le travail social et les travailleurs sociaux, d'être remplacés un jour par des employés bon marché.

28.1.3.4 A titre expérimental

IMPROVISATION

Les débuts de cette expérimentation laissent une large part à l'improvisation.

Le contenu des formations reste ainsi assez vague. Les justifications et les explications données, lors de la réunion du 18/05/98, donnent la mesure du flou méthodologique et pédagogique qui domine alors :

« la pédagogie est un art autant qu'une science. On a fait selon notre intuition [...]. On a fait aussi par rapport à notre formation. On a mis le tout dans un shaker et on a secoué. On a été auto didactiques. Au départ, on a fait au jugé avec un contenu très proche de notre expérience professionnelle⁸⁸⁹ [...]. On s'est informé au coup par coup, en étant en état de veille par rapport aux attentes des stagiaires. On a pratiqué une pédagogie de la propre prise en charge des personnes par rapport à leur formation[...] ».

FORMALISATION

Puis, progressivement, l'approche essaie de se formaliser davantage.

Les techniciens, responsables de la formation, regardent

« quelques bouquins sur la pédagogie ».

Mais surtout ils procèdent à :

« L'établissement d'un contrat de formation et à un suivi personnalisé (une formation et une résolution des problèmes de chacun) [...] ».

⁸⁸⁹ Le technicien cite alors l'exemple d'une séance entreprise à partir d'un texte utilisé sur le secteur de Sainte Marie pour l'accompagnement à l'emploi des personnes (texte ANPE). L'étude de ce texte permet de « débloquent le thème », soulève des « questions sur l'environnement social (réseaux de partenaires, environnement socio-économique, etc.) », indique « les cadres administratifs » et pose « les problèmes de déontologie professionnelle ». Il permet aussi d'aborder « les méthodologies (résolution créative des problèmes, analyse transactionnelle, etc.) et les questionnements (sens philosophique et responsabilité) sur la relation d'aide ».

L'avancée est non-linéaire. En effet certaines personnes montrent des problèmes assez importants. Il s'agit donc de faire un recentrage autour de ces personnes avant de continuer la formation. Il nous faut être à l'écoute des problèmes traumatiques personnels, être capable de moduler sans cesse. La moitié du groupe est en « confession » à un moment. Le contenu est alors secondaire. Il y a un fort renvoi de chacun : en réfléchissant sur le contenu de la formation, ils réfléchissent sur eux-mêmes ».

Un bilan de cette formation, effectué lors de cette réunion du 18/05/98, indique aussi

« l'importance du facteur temps pour tenir compte de chacun ».

Il est noté que se crée alors progressivement :

« une dynamique de groupe qui tire chacun vers le haut : chacun doit [en effet] se dépasser afin de suivre (malgré les « casseroles » personnelles, les différences de niveau, etc.) ».

Le contrat devient mutuel entre l'intervenant et le stagiaire :

« j'apprends de vous, vous apprenez de moi ».

En outre, le fait

« d'être au courant, d'être acteurs d'une expérimentation, [cela] crée une dynamique forte pour se dépasser. Il se produit une auto-organisation du groupe mais dans un cadre ; le cadre de la résolution créative a donné une méthode de travail particulière à la formation mais touchant aussi à l'affectif (les échanges sont nombreux avec L. [le responsable] et les stagiaires ressentent cette attention). Ils ont un ressenti d'amour (après avoir buté sur de nombreux échecs professionnels, scolaires et affectifs) ».

Dans la suite de la réunion, cette notion de groupe, qui entre dans un processus de formation et dans lequel l'important est de développer un sentiment d'appartenance commune et de susciter une appétence individuelle, afin d'élaborer des projets en terme de connaissance et de travail, est à nouveau soulignée par le conseiller :

« Ces jeunes sont venus sans promesse. L'important est de garder le cap du groupe et sa dynamique. Le groupe est tout puissant. C'est un cocon où l'affectif (qui n'est pas omniprésent comme dans une secte) est injecté. Le groupe se sent écouté, sécurisé. L'installation du stagiaire dans son statut de stagiaire a été faite mais il s'est aussi produit une dynamique de faim, un appétit d'apprendre remarquable. Comment cela s'est produit ? Avec la carte mentale. Et comment reproduire (sans calquer) ? [...] Mais sur Saint Louis, une autre approche a prévalu : le talent [du technicien] de faire avec les ingrédients ».

Cette intervention permet de relancer la discussion sur le rôle des outils techniques au regard des capacités individuelles de chaque technicien ainsi que sur les modalités d'application d'un modèle théorique et méthodologique.

Le technicien interpellé précédemment réplique que

« le talent n'est pas que dans l'approche des gens mais aussi dans le contenu ».

Il s'agit pour lui de :

« donner une fenêtre de résolution, d'ouvrir une piste ».

Il ne s'agit pas d'attendre « une thérapie » mais d'apprendre à saisir « une chance ». D'ailleurs, insiste-t-il :

« Chacun est relativement clair par rapport aux compétences de chacun. Leur avenir professionnel [aux stagiaires] passe par le CREA⁸⁹⁰. Au niveau psychologique, on joue de notre connaissance et on discute de façon pragmatique, puis de la psychologie éventuellement ».

« L'attachée de recherche » indique alors que

« le danger serait une reprise par d'autres d'un modèle non-maîtrisé ».

La suite de la réunion va donc se constituer autour de cette problématique.

MODELISATION

PRECAUTIONS

Plusieurs arguments sont avancés par les techniciens et le conseiller qui sont autant de garanties, selon eux, contre une application systématique du modèle :

- ✓ Une concertation large et continue permet ainsi de « saisir les limites de l'intervention » (en terme de « connaissance thérapeutique », par exemple).
- ✓ Dans un souci « d'homogénéité, la garantie des informations données doit être assurée, cela doit être une exigence déontologique ».
- ✓ Il s'agit ainsi de parvenir, selon le conseiller,

⁸⁹⁰ En fait par L'IRTS.

« Au système d'un groupe de contact qui peut se ressourcer sur une couronne extérieure, puis sur une autre. Il faut pratiquer des études de cas régulières, à la mode éducative et savoir prendre du recul grâce à des groupes ressources. Il existe trois niveaux de recul : moduler les apports par rapport à l'individu et par rapport au groupe ; la pertinence des interventions (le talent des intervenants) ; le cercle rapproché de soutien (la reconnaissance de chacun) ».

RECRUTEMENT ET CRITERES D'ADMISSION

Les modalités du recrutement des stagiaires font aussi partie des paramètres qui déterminent la dynamique des groupes constitués.

✓ En effet, dans les deux groupes de stagiaires, la cohésion et la dynamique interne, apparaissent très différentes. Ces différences de comportement entre les deux groupes sont expliquées par le fait, que dans un cas (Saint Joseph), le recrutement a été effectué selon des « critères pré-requis » et « en prenant du temps », tandis que dans l'autre (Saint Louis), le recrutement s'est fait en « quatre jours » et « par des voies inconnues » (en fait les candidatures ont été imposées par la municipalité, selon ses propres critères).

✓ En outre les motivations de départ dans chacun de ces secteurs est différente : à Saint Joseph, il s'agit pour les stagiaires d'une « adhésion à une mission sociale », tandis qu'à Saint Louis, la motivation première est de transformer « les CES en emplois-jeunes ».

La maîtrise du recrutement⁸⁹¹, ainsi que les critères d'admission, sont donc considérés comme primordiaux pour parvenir à une homogénéité *minima*, constitutive d'un sentiment d'adhésion au groupe et porteuse d'une dynamique formatrice.

⁸⁹¹ Cette non maîtrise du recrutement (en particulier dans la commune de Saint Louis) est aussi évoquée lors de la réunion du 16/04/98 axée autour des emplois jeunes :

« Les PLIE mettent des dispositifs d'insertion adaptés à la commune. On ne maîtrise pas les critères de recrutement. Le critère de motivation n'entre pas en ligne de compte. Deux personnes sur douze correspondent aux critères : moins de 25 ans, niveau 5, en recherche d'emploi... Après on a le choix de la sélection, mais ce choix est difficile. Les plus motivés le sont par rapport au fric et au travail ».

La perspective étant à Saint Louis d'aboutir à

« des emplois-jeunes ayant une qualification, un diplôme. En attendant, il s'agit d'une préformation de trois mois non-rémunérée ».

C'est d'ailleurs le C.R.E.I.S. qui « induit le PLIE de Saint Louis pour définir le profil emploi-jeune » : le PLIE procède alors au « repérage du besoin social » qui est « d'assurer une médiation dans les quartiers ».

Cet « accompagnement » permet de :

« faire remonter les informations ». [C'est un] « service de proximité » et « d'orientation des gens vers les personnes les plus compétentes ».

La difficulté étant alors de s'entendre sur les critères d'admission qui permettent de « constituer l'identité du groupe » (même niveau scolaire, ou bases similaires ; même région ; investissement associatif ; motivation ; nombre, etc.), sans pour autant risquer de « se couper d'un tas de monde ».

Si « l'entretien personnel, pour assainir » et évaluer les critères, est alors préconisé par le conseiller (« le face à face » permet de dire, selon lui, « les échecs, les pressions, les rêves », et de déterminer « les logiques personnelles, l'influence de l'environnement sur le choix »), le directeur préférerait, quant à lui, se limiter à

« fournir des indications de recrutement mais ne pas participer directement au recrutement ; il ne faut pas chercher la maîtrise du recrutement mais seulement en indiquer des critères ».

SELF-SERVICE

Il pense ainsi conclure cette réunion par le rappel du « caractère expérimental » de cette action de formation et pour « reproduire cette expérimentation », il est nécessaire, dit-il, régulièrement de « faire le point et optimiser ».

« Il permet de dégrossir le problème (par exemple de santé) et de désengorger les institutions. Ce travail permet de formuler la véritable question (par exemple le logement pour une femme) et de mettre en place l'orientation la plus juste ».

Le PLIE parvient donc à établir « un plan cohérent » et effectue le recrutement, mais, lors de la formation, deux logiques différentes apparaissent :

« la logique C.R.E.I.S. et la logique PLIE. Faire des médiateurs sociaux en deux mois et demi, c'est un savoir qui actuellement n'existe pas. Il faut rendre des gens opérationnels pour un nouvel emploi, de nouvelles prestations qui sont limités dans le temps. Le C.R.E.I.S. lui s'occupe de l'humain. Il est donc un support par rapport à une dynamique de groupe et révèle les problématiques individuelles. Il faut donc travailler en parallèle le savoir et le savoir être, avancer par palier [...] Être médiateur social c'est être professionnel donc les emplois-jeunes doivent être capables de dépasser leur problématique ou de passer outre ... ».

La gestion des problèmes personnels, qui se révèlent être importants pour la plupart des stagiaires, occupe ensuite une large place dans cette réunion : le contenu de la formation devient « support » mais aussi permet une ouverture :

« les personnes qui gèrent leurs problèmes deviennent plus réceptives ».

« On les fait réagir par rapport au sens de la vie » [en partant] des « grandes notions comme les droits de l'homme, la liberté, le respect, la responsabilité, etc. ».

Pour faire face à tous ces problèmes individuels

« on met en place des effets de solidarité : vous êtes en groupe donc il faut résoudre les problèmes ensemble, en utilisant les réseaux, les compétences de chacun ».

« Cette expérience n'est pas reproductible, excepté son contenu (les modules ressources) qui, même s'il est formalisé, doit être servi comme à la cafétéria, comme au self-service, comme dans la réalité. Ce contenu et le type d'interventions sont différents selon les « formés ». Il faut optimiser la manière de travailler, modéliser donc, mais sans trop formaliser non plus, sinon il n'y plus d'espace ».

Le conseiller suggère finalement de ne pas multiplier « le nombre d'intervenants sur la formation ». Sinon il y a le risque, dit-il,

« d'un manque de perception d'unité et d'une perte affective. Il faut faire intervenir les propres ressources du C.R.E.I.S. par rapport aux problèmes (ruraux, urbains, etc.). C'est un problème de référence »⁸⁹².

28.1.3.5 Cohérence, appartenance et identité

Une nouvelle fois, la formation occupe donc, on vient de le voir, une place capitale dans le processus d'élaboration du C.R.E.I.S..

Cette exigence ou cette attention, sans cesse renouvelée de vouloir se donner les moyens de progresser, en conservant, des expériences du terrain, les acquis qui paraissent utiles, enclenche, nous l'avons vu, une dynamique de travail parmi l'équipe technicienne. Chacun est amené à réfléchir, à propos de ses interventions et de ses projets, de manière toujours plus transversale.

Cet appel à l'intérieur de l'équipe globale participe à une cohérence organisationnelle et personnelle.

En effet, à mesure que les débats et les réflexions autour des pratiques se déroulent, s'élabore en quelque sorte un sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle. Progressivement, la pensée professionnelle, ses références et ses représentations, ainsi que les activités qui l'accompagnent, prennent consistance et acquièrent un sens pour ceux qui les mettent en œuvre de façon collective ou individuelle.

On peut ainsi appréhender, à travers ce processus réflexif, la formation d'une identité professionnelle.

Celle-ci émerge, sur fond d'un professionnalisme passé, de manière hésitante, en prenant des orientations diverses (convergentes ou divergentes) et de façon quasiment empirique. Elle paraît davantage être une adaptation laborieuse et jamais achevée à un environnement complexe qu'une résolution délibérée et irréversible.

⁸⁹² Cette clôture de séance, établie sous la forme d'une clôture par rapport aux discours d'autres intervenants, semble marquer chez son auteur le désir de défendre sa propre référence au sein du C.R.E.I.S.. Cet appel à l'enfermement unitaire dans un cocon affectif et autour de l'idée qu'il faut compter sur ses propres forces pour affronter les problèmes extérieurs fait craindre à certains (même si son auteur s'en défend) une simplification d'ordre sectaire. Cf. les blocs de citation des pages 493-495.

Cette cohérence qui s'organise semble toutefois se produire autour de quelques pôles humains dont la force d'attraction et de conviction reste prépondérante. S'il en va ainsi du côté de la direction, il en est de même, par exemple, du côté de la formation à la « résolution créative ». La maîtrise d'un outil théorique et de ses méthodes, alliée au sens de la pédagogie ou de la relation (au charisme, parfois), font que s'opère dans le groupe une sorte d'agrégation interne ; l'identité puisant alors dans le registre de l'identification.

Cependant, la longue participation à une entreprise commune, si elle produit une lente maturation professionnelle des techniciens, ne se fait pas non plus dans un environnement stable et paisible, sans anicroche entre les personnes, ni sans dépendre aussi de facteurs externes déterminants, comme, faut-il le rappeler, les politiques sociales, leurs financements et de plus en plus les rigueurs du marché.

Nous allons poursuivre et terminer ce document en évoquant les problèmes qui, si l'on peut dire, saturent le C.R.E.I.S. en tant qu'organisme et provoque sur chaque secteur et chez chacun des techniciens diverses stratégies comportementales.

28.2 La résurgence des difficultés

Simultanément au déploiement des activités et aux réflexions collectives pour parvenir à la modélisation de certaines d'entre elles, et alors que s'opère une concentration des personnels autour de divers processus de formation, apparaissent, à peine cette année 98 entamée, des signes qui inquiètent l'ensemble du personnel.

Les différents problèmes qui affleurent alors prennent toute leur ampleur en fin de cette même année et conditionnent la restructuration et les interventions du C.R.E.I.S. au cours de l'année 99.

Aux problèmes d'ordre financier, s'ajoutent des dissensions relationnelles entre les différents personnels. La combinaison des deux va aboutir à d'importants remaniements organisationnels.

Nous allons aborder ces difficultés, comme elles nous ont été transmises au cours d'entretiens plus ou moins formels, et telles qu'elles sont apparues dans les réunions habituelles ou à caractère exceptionnel.

28.2.1 Du consensus au conflit

Comme nous l'avons noté dans différents documents, le C.R.E.I.S., structure créée après le démantèlement de l'A.PRE.S., décide de démarrer « sur de nouvelles bases ».

En particulier, il opte, lors du recrutement de son personnel, pour la diversité des formations et des parcours individuels ; l'embauche se faisant en définitive au regard des compétences de chacun.

Sa direction tient en outre à favoriser une certaine convivialité dans les rapports professionnels entre les individus et les équipes et prône la responsabilité et l'engagement de chaque technicien dans son travail.

Cette stratégie organisationnelle, plutôt citoyenne et démocratique, donne à chacun l'impression de participer effectivement à la réalisation d'une œuvre commune et développe dans l'entreprise une réelle motivation. Il ne fait aucun doute que c'est grâce en partie à cette cohésion que, malgré ses débuts difficiles, le C.R.E.I.S. a pu se maintenir et progresser.

Cette unité autour d'un projet d'entreprise est perceptible d'emblée ; c'est l'impression forte qui se dégage dès les premières prises de contact.⁸⁹³

⁸⁹³ Voici quelques-unes de mes premières impressions, telles que j'ai pu les noter, au tout début de ma recherche au C.R.E.I.S. :

« Lorsque vous parvenez dans un lieu inconnu, vous n'avez comme ressources immédiates pour évaluer l'endroit, que de faire appel à vos sens. Vous sentez, ressentez, voyez ou goûtez, bref, vous mobilisez instinctivement tout un arsenal sensitif. Alors, au début de votre intrusion dans le domaine d'autrui, ce qui prime pour vous, en deçà de votre entendement, ce sont vos impressions, bonnes ou mauvaises : il est question d'atmosphère, de ressentis, d'appréciation empirique d'une situation. Vous estimez d'emblée être en bonne compagnie ou vous trouver en position délicate voire périlleuse ; à première vue, vous avez une ou des impressions générales qui vous réconfortent ou au contraire vous inquiètent. Pour l'instant il n'y a d'autre référent pour apprécier l'endroit et ses gens que votre propre personne et sa sensibilité mise en situation inhabituelle. Cette prise de contact établie, votre connaissance est directe et immédiate, elle ne mobilise guère la réflexion, elle est intuitive ou presque, car derrière vous, en cet instant, gît tout un passé qui, pour l'occasion, resurgit confusément. A ses débuts, l'évaluation est donc globale, incomplète et subjective ; par la suite elle se confirmera en s'étayant ou s'infirmera lentement.

En abordant pour la première fois l'équipe du C.R.E.I.S., lors d'une réunion pédagogique tenue dans le grand mais bien vétuste local de Bois de Nèfles St Paul, je rencontre une vingtaine d'hommes et de femmes d'allure générale plutôt énergique et sympathique. Le groupe donne une image cohérente dans laquelle chacun des membres semble appliqué à part égale, avec beaucoup d'ardeur et semble-t-il de compétences, à définir les différentes tâches et missions. L'impression première est donc d'avoir affaire à une équipe dynamique, concernée par ses différentes responsabilités et dont chaque membre possède une relative autonomie.

En même temps se détache du groupe la forte personnalité du directeur. Certes, son maintien fait montre aussi d'une énergie individuelle importante et d'une maîtrise de l'ensemble de son équipe, mais aucune mainmise hiérarchique ne semble entraver la libre expression de chacun. Les relations entre lui et chacun des membres de l'équipe paraissent plutôt franches et directes. Pourtant le déroulement de cette réunion indique d'emblée la place prépondérante qu'il occupe dans la marche de son organisation. Ses prises de paroles sont très structurées, d'une parfaite efficacité dans la présentation et l'explication des problèmes à résoudre, et révèlent une implication totale dans l'action générale du C.R.E.I.S. Il connaît sans hésitation chacun des sites d'intervention et en analyse sans relâche ni concession les problématiques. Il est aussi porteur de toute la dimension financière du Centre. La diversification des sources de financement est même l'une de ses préoccupations essentielles.

Une autre impression de départ est la multiplicité des actions menées simultanément, au point qu'il est difficile, pour le nouvel arrivant, de toutes les identifier correctement, a fortiori de les suivre dans leur continuité. Une phase d'étonnement donc prévaut au premier abord. Comment font-ils pour conduire tous ces projets à terme ? Chacun d'eux, semble-t-il, est pourtant suivi collectivement, cette réunion étant d'ailleurs, l'un des moyens pour faire le point régulièrement ; et bien que le personnel se dise souvent débordé de travail, personne ne semble baisser les bras. Au contraire, chacun se dit « à fond dans le boulot », conscient et heureux de participer à une entreprise quelque peu exceptionnelle.

Mais, avec la mesure du temps, qui permet aux différents acteurs de la place de se situer et de se regarder mutuellement, les impressions premières, qui sont pourtant bien réelles, prennent les nuances que leur donnent les confidences furtives ou finissent par perdre leur caractère persuasif, sous l'effet usant des critiques rédhibitoires.

C'est ainsi que de l'intérieur de l'entreprise émerge et circule une parole, individuelle le plus souvent, et quelquefois reprise collectivement au sein d'un groupe restreint, qui annonce, sans y prendre garde, les prémises d'un lent processus de remise à plat d'une organisation qui paraissait, sinon aboutie, du moins à même de monter encore davantage en puissance.

28.2.1.1 Des réseaux personnels

Une des premières remarques entendue dans ce sens, concerne les « salariés du C.R.E.I.S. » :

« Ils ont tous une dette envers J., d'où une attitude non-contestataire. Par exemple, dans les réunions il y a peu de contradiction ».

Cette assertion, pour énigmatique qu'elle soit, place le consensus interne au C.R.E.I.S. au niveau de la reconnaissance des employés envers leur employeur. Si cette reconnaissance de dette perd de sa consistance à mesure de l'accomplissement des tâches (la dette s'épuisant en quelque sorte), cette révélation doit signifier pour son auteur, une volonté de mettre en évidence les liens qui unissent chacun dans l'entreprise. Quel intérêt particulier accompagne ce propos ? Nous ne le savons pas vraiment.

Il est vrai que l'on ressent cette atmosphère, à la fois conviviale et sérieuse, celle qui se dégage par exemple, lorsque pour la première fois on pénètre dans le vaste et clair local central de St Denis. L'ordonnance même du lieu est surprenante puisque d'entrée on se trouve dans une vaste et unique pièce dans laquelle se répartissent différents espaces de travail et où vous pouvez apercevoir chacun dans le va et vient de ses occupations. Cet endroit décloisonné est en lui-même indicateur de clarté quant aux relations qui s'établissent entre chacun des intervenants, nous y reviendrons donc avec plaisir pour l'étudier plus en détail.

Enfin, et pour clore ce chapitre des impressions sur une touche bien sympathique et on ne peut plus conviviale, il est coutume, qu'après chaque réunion institutionnelle, le repas soit pris en commun autour de la table de réunion, repas offert, bien entendu, par la maison. D'ailleurs nombre de rituels identiques sont peu à peu institués par chacun et rendent l'ambiance de travail plutôt agréable : qui offre à chacun un petit sac de dragées pour le baptême de son fils, qui fait circuler une enveloppe pour le cadeau de mariage du directeur, qui offre sur son secteur les croissants du petit déjeuner à toute l'équipe réunie. Toutes choses, aussi simples soient-elles, qui entretiennent un lien social d'ordre affectif mais semble-t-il fort apprécié professionnellement.

Voici brossé par petites touches rapides un décor de facture impressionniste : en toile de fond les formes se dissolvent dans une atmosphère chaleureuse et laborieuse. A présent, il nous faut passer sur scène, là où chaque acteur de la compagnie participe d'un ou de plusieurs rôles ; flâner dans les coulisses aussi, où se jouent les hésitations et remontent parfois les oublis ; il nous faut encore, poursuivant cette métaphore éculée mais si commode, prendre connaissance des scénarios et enfin regarder comment se déroule chacun des actes ».

Est-ce le même registre, celui de la confiance qui se veut sans conséquence, qui conduit aussi d'autres personnels à rappeler les réseaux ou les liens familiaux, amicaux, institutionnels, qui président, dans de nombreux cas, au maintien ou à l'embauche des uns ou des autres ? D'ailleurs, personne ne cache vraiment ces évidences et chacun admet le jeu discret mais efficace des relations dans le milieu professionnel.

28.2.1.2 *Aux dissensions internes*

En même temps qu'est révélée incidemment la trame des réseaux internes, se font jour des reproches plus précis. Ils mettent alors clairement en cause l'utilité ou la compétence de tel ou tel service ou même d'un certain nombre de personnels ou d'intervenants. Quelques-unes de ces remises en question deviennent même un enjeu professionnel et semblent devoir conditionner la continuité de l'association.

✓ Ainsi, très vite, à mesure que les problèmes de finances deviennent cruciaux, est rappelée l'existence, devenue dispendieuse et inutile, du KHEOPS, une ancienne structure de l'A.PRE.S. qui perdure à l'intérieur du C.R.E.I.S.. Le reclassement de son dirigeant sur un poste d'attaché de direction au C.R.E.I.S. est aussi perçu par les équipes comme un service offert à un ancien collaborateur, en tout cas comme un investissement peu rentable. Le bilan du travail fourni (CLAP, REACTIF) est en effet considéré de manière plutôt mitigée et il ne correspond guère aux attentes⁸⁹⁴. De même, le non-aboutissement de certains projets de « micro-entreprise » (Vavangue organisation⁸⁹⁵, par exemple) et le peu de portée du travail de contact entamé au niveau international (recherche de fonds européens, organisation de la participation aux colloques sur le développement) sont ressentis négativement par l'ensemble de l'équipe. A ce titre, la bonne volonté et la trop longue patience de la direction, à l'égard de son attaché, est perçue alors comme une forme d'attentisme, elle aussi assez peu compréhensible pour le reste du personnel.

✓ De même, le coordonnateur⁸⁹⁶ (dont le poste avait été créé, en quelque sorte, pour décharger de cette tâche la direction, mais sans pour autant lui octroyer un pouvoir hiérarchique), à peine au bout d'une année d'exercice, est jugé par certains techniciens, comme étant

« trop directif, entrant dans les projets en cours avec ses méthodes, sans tenir compte de l'acquis et de l'état d'avancement du projet ».

Cette emprise entraînant en outre chez quelques-uns de ces techniciens

« un sentiment de prise de possession, de déstabilisation ».

⁸⁹⁴ Cf. *supra* p. 470.

⁸⁹⁵ Cf. Annexe 1: Document intermédiaire C.R.E.I.S. n°2, Avril 1999 (extraits) p. 458.

⁸⁹⁶ Cf. *supra* « Et de coordination », p. 470.

✓ Un autre point de discorde, et pas des moindres, se concentre sur les deux techniciens du Sud chargés de la formation des emplois-jeunes. Les autres équipes leur reprochent, maintenant qu'elles appréhendent la fragilité de l'équilibre budgétaire, leurs « dépenses excessives ». De nombreux personnels contestent en particulier leur utilisation, jugée abusive, des voitures et GSM de service. A ces critiques « gestionnaires », s'ajoutent des griefs à propos de l'attitude distanciée que ces deux techniciens semblent avoir décidé d'adopter envers le reste des équipes. De même, leur travail d'encadrement et de formation des emplois-jeunes, portant le label de la « résolution créative », est critiqué comme étant une sorte de sinécure, dont ils aimeraient par ailleurs profiter encore davantage en créant leur propre entreprise associative. Enfin, vis à vis d'eux, la direction est aussi considérée, par différents techniciens, comme étant trop laxiste.

✓ Des rivalités internes entre les membres de chaque équipe apparaissent aussi : les inévitables problèmes de personnes et parfois une mésentente sur les projets et les méthodes.

✓ L'expert en « résolution créative » fait maintenant, lui aussi, partie du lot des indésirables. Le coût jugé exorbitant de ses prestations est l'élément essentiel et déterminant de la position critique de certains personnels. En outre, s'il est admis communément que la méthode proposée a eu quelques utilités (son apport méthodologique, entre autres), il semble à présent convenu, chez la plupart des intéressés (dans un souci d'économie et en raison d'un sentiment de « tourner en rond » ou par crainte d'une emprise sectaire)⁸⁹⁷, qu'un terme doit être mis à ses interventions de formation au sein de l'entreprise. Enfin, certains estiment aussi que ce conseiller occupe une place trop importante auprès de la direction et outrepassé en quelque sorte ses prérogatives. Ils admettent difficilement l'attention et la confiance que lui accorde le directeur du C.R.E.I.S.

✓ Quant au directeur, on le voit, les rapports de compréhension qu'il entretient avec les personnes sujettes aux critiques sont désapprouvés. Un nombre limité de personnels lui reproche, en outre, son manque de rigueur à l'égard des projets et des équipes, ses hésitations à régler les litiges.

« Il se dépense beaucoup mais n'est pas assez directif »,

pensent quelques-uns. Ces derniers regrettent, aussi et surtout, son inaccessibilité et font état en conséquence d'un déficit de communication:

« il faut prendre un ticket pour aller voir J. »⁸⁹⁸.

⁸⁹⁷ Cf. note n°892.

⁸⁹⁸ A la décharge du directeur, il faut souligner que, maintes fois, il s'est excusé ne pas pouvoir être aussi présent qu'il le souhaiterait auprès des équipes, en raison principalement des contraintes liées à la recherche de financements et aux nécessités de rencontre avec les différents partenaires extérieurs. L'idée de placer un

28.2.1.3 L'incidence des finances sur les relations

L'émergence de ces rivalités internes, si elle prend parfois appui sur l'intérêt bien compris de chacun pour défendre sa position, est aussi symptomatique, en cette fin d'année 98, de l'incidence des difficultés financières que ne cesse de rencontrer le C.R.E.I.S..

En effet, si les salariés peuvent s'estimer heureux, comme il est déclaré au cours de la réunion de fin d'année 97,

« d'avoir la chance d'être payés avant le vingt du mois »,

les retards et les fractionnements des paies vont, au cours des deux années suivantes, devenir courants et générer une angoisse réelle chez le personnel au sujet de l'avenir de l'entreprise⁸⁹⁹.

La crainte d'un dépôt de bilan, exprimée fin 98, ne faisant d'ailleurs que confirmer de façon abrupte ce que chacun ressent de manière latente depuis toujours.

28.2.1.4 Une cohérence s'élabore

Sans entrer dans le débat de savoir qui, des uns ou des autres, a raison, il est donc probable qu'une certaine cohérence s'établisse progressivement et qui augure des dispositions à venir :

- ✓ En effet, les critiques portent principalement sur des postes qui, en terme financier, représentent un coût assez conséquent mais dont l'efficacité, en retour, est maintenant estimée incertaine ou dont l'existence même semble devenir inutile (« attaché de direction », « coordonnateur », « conseiller en management »).
- ✓ De plus, des critiques s'élèvent aussi contre la logistique interne (location de véhicules, de téléphones portables, de locaux, etc.) qui apparaît, dorénavant que le souci d'économie prime, comme beaucoup trop développée et dispendieuse. Des reproches personnalisés sont faits en particulier contre une utilisation incontrôlée de ces différents moyens.
- ✓ La direction est alors considérée, en partie, comme étant responsable de ces déséquilibres internes. Le principal regret, d'ailleurs difficilement exprimé, étant qu'elle ne parvient pas à prendre les décisions considérées comme adéquates, celles qui devraient être prises rapidement pour résoudre en partie le déficit budgétaire : supprimer les postes estimés inutiles, réduire les dépenses de fonctionnement.

coordonnateur entre lui et les équipes devait permettre aussi, en quelque sorte, de pallier partiellement ses absences.

⁸⁹⁹ Cf. Document intermédiaire n°2, p.465.

29 1999, l'année du redressement et du plan social

Nous avons déjà abordé succinctement, dans un document réalisé à l'occasion des « Journées professionnelles » organisées par l'IRTS de La Réunion, les graves difficultés rencontrées par le C.R.E.I.S., au cours de cette année 99⁹⁰⁰.

Dans un chapitre intitulé « l'argent, le nerf fragile du social », nous avons, en particulier, évoqué la dépendance toujours plus grande, à l'égard de l'argent, des organismes dits « à vocation sociale » ; dépendance qui risque de fragiliser l'entreprise sociale en la dirigeant de plus en plus vers des logiques de marché.

Ces nouvelles exigences, dans un univers fortement concurrentiel, obligent donc les directions de ces associations à adopter une rigueur administrative et budgétaire, à développer aussi une stratégie commerciale et à prouver en définitive, et principalement devant les payeurs, l'efficacité de leurs interventions en matière sociale.

Après un bref rappel des raisons avancées par le C.R.E.I.S. pour expliquer le déséquilibre de son budget et après la présentation des diverses mesures mises en place pour maintenir l'existence de sa structure, nous terminerons par une analyse générale du C.R.E.I.S., centrée autour de la problématique du travail social dans le contexte économique et politique actuel.

29.1 Equilibre instable

Le directeur a beau se montrer « toujours très actif dans la recherche de sous » ; le C.R.E.I.S. avoir de « nombreux projets », être « reconnu », au point de devenir une institution « notable » ; et l'agent comptable a beau se tenir, selon lui, constamment « sur le qui vive » et s'épuiser à « travailler comme cela », aucun effort ni succès, n'empêche le trou financier de s'agrandir inexorablement.

Les raisons de ce déficit chronique sont, nous l'avons écrit par ailleurs, « multiples et complexes »⁹⁰¹ :

*« Ces problèmes d'argent résultent de la convergence de causes d'origines diverses, les unes fondamentales, les autres plus fortuites »*⁹⁰².

29.1.1 L'Agence Départementale d'Insertion

Structurellement, il existe une dépendance conventionnelle du C.R.E.I.S. avec l'A.D.I..

⁹⁰⁰ FIGUERAS R., *L'évolution des professions sociales. Des travailleurs aux techniciens sociaux : quel sens pour le social ?* Novembre 1999, pp.14-18.

⁹⁰¹ *Ibidem*, p.15.

⁹⁰² Cf. Document intermédiaire n°2, *idem*.

✓ Aussi, le retard de conventionnement de six mois, au début de l'existence du C.R.E.I.S., ainsi que le non-paiement du premier trimestre 1996, engendrent un manque à gagner, un déficit de trésorerie, qui inévitablement a des répercussions à la fois sur la capacité d'intervention du C.R.E.I.S. et à la fois sur son équilibre budgétaire.⁹⁰³ En effet, pour développer son activité et ainsi récupérer des fonds afin d'équilibrer ses résultats, il faudrait au C.R.E.I.S. l'argent (qui lui fait défaut au départ) et qu'il ne peut justement gagner, faute de pouvoir normalement agrandir sa capacité d'intervention : en quelque sorte, le serpent se mord la queue et entraîne le C.R.E.I.S. dans un processus déficitaire.

✓ Des retards de trois mois dans le versement des subventions sont d'ailleurs habituels pour chaque premier trimestre de l'année civile, les conventions n'étant signées, après évaluation du dernier bilan de l'année, qu'au mois de mars suivant. Ces retards de paiement, alors que l'activité demeure et que les personnels doivent être rémunérés, grèvent dangereusement le budget du C.R.E.I.S..

✓ La longue grève du personnel de l'A.D.I. en 99 entraîne encore des retards dans la signature des conventions et des délais supplémentaires pour le paiement des subventions.

✓ En outre, le financement A.D.I. au C.R.E.I.S., depuis son origine, reste stable (6.3 U.). Il correspond à un nombre fixe de contrats d'insertion (630). Ce calcul du prix et du nombre des prestations (10.000 fr. /contrat) ne permet donc pas de réaliser un chiffre d'affaire supérieur. Ainsi, les 830 contrats réalisés en 1998, sont-ils réglés avec le même montant de subventions. Ce système de subventions (« sans appel d'offres ») représente bien

« une anomalie par rapport aux prestations servies ».

Et il n'y a donc

« pas de possibilité de dégager des excédents »⁹⁰⁴.

Afin de s'extraire de ces contingences et ainsi, c'est une façon de parler,

« éviter d'être l'otage d'un seul investisseur »,⁹⁰⁵

la direction du C.R.E.I.S. a depuis deux ans pris la décision de partir à la « recherche de financeurs ». Son objectif étant de passer des 60% de participation financière actuellement assurée par l'A.D.I. (et 40% « divers ») à moins de 50%.

⁹⁰³ Cf. Document intermédiaire n°1, p.46-48, Document intermédiaire n°2, p.3 et infra p.466 « Fonctionnement sous contrainte financière »

⁹⁰⁴ Réunion institutionnelle du 23/04/99.

⁹⁰⁵ *Idem.*

29.1.2 Des raisons multiples et convergentes

✓ Les organismes sociaux, comme la caisse de sécurité sociale, font plusieurs rappels de cotisations impayées (+ de 1U) et appliquent de fortes pénalités (+10%). Ils procèdent en outre à des mises en demeure, envoient les huissiers et font courir le risque d'une liquidation.

✓ Cette constante menace des organismes publics (faite devant l'obligation de payer), alors que, de son côté, le C.R.E.I.S. possède bien moins de pouvoir pour parvenir, dans les délais impartis, à percevoir son dû de la part d'autres organismes d'Etat (comme l'A.D.I., le PLIE, qui eux-mêmes d'ailleurs, attendent souvent le déblocage de leur argent par les services du Trésor), cette menace donc, fait

« courir de gros risques aux associations de terrain »

et génère

« une anxiété pour le personnel ».

✓ Les problèmes de trésorerie entraînent aussi des retards de plus en plus fréquents dans le paiement des salaires et obligent le C.R.E.I.S. à rechercher des parades, des solutions qui, hélas, comportent souvent d'autres inconvénients. Ainsi, si le retard de paiement des cotisations sociales, permet au C.R.E.I.S., dans un premier temps, de régler les salaires de son personnel, ce retard engendre, dans un second temps, des rappels de cotisation majorés. Autre exemple de « retour de manivelle » : le C.R.E.I.S. demande à sa banque de procéder à une avance de fonds pour les paies de son personnel. Cette dernière refuse et le C.R.E.I.S. décide alors de changer de banque. Ce changement, s'il contribue à assurer encore une fois la paie, entraîne cependant un délai supplémentaire. Enfin, le C.R.E.I.S., contraint

« d'acheter de l'argent à la banque »

augmente d'autant son déficit.

✓ Aucune avance sur trésorerie, aucun fonds de roulement, n'est donc possible et bien que les actions soient quand même menées,

« l'argent n'arrive que trois mois plus tard ».

✓ Parfois ces actions sont aussi sous-évaluées et en conséquence, elles sont « sous-facturées ou non-facturées », et ceci surtout dans les premiers temps,

« car au début, il y a une volonté de vendre le produit ».

Ainsi, certaines actions (comme les enquêtes pour le PLIE de Saint Louis)

« sont très justes en terme de financement ».

✓ D'autres interventions sont difficiles à évaluer et l'investissement s'avère moins intéressant qu'initialement prévu, comme le moulage des blocs sanitaires, dont seule la troisième opération, semble-t-il, a apporté quelques gains, alors que la première de ces opérations s'est soldée par

« une perte de fric ».

✓ De même, lors de certaines enquêtes, par exemple, pour le compte de la SEMADER, le C.R.E.I.S. a rencontré des

« difficultés pour se faire payer car il y a une méconnaissance au départ du dispositif ».

✓ Par ailleurs, l'autofinancement de certains postes (ceux qui ne sont pas pris en charge dans le budget A.D.I.) est difficile à réaliser en totalité. Ainsi l'embauche de nouveaux personnels, projetée au départ comme un investissement, concourt en réalité à agrandir le déficit : les paiements des interventions, chaque fois différés, ne permettent pas en effet le moindre amortissement, tandis que les charges continuent, pendant ce temps, de s'accroître.

« Cet investissement [en personnel] permet en 99 de déstabiliser l'entreprise ».⁹⁰⁶

✓ Certaines dépenses, estimées raisonnables au commencement, sont alors considérées « excessives » (postes, intervenants, parc automobiles, portables, locaux, etc.), tandis que l'on s'aperçoit que d'autres étaient « non-prévues » (comme à Saint Louis).

« Le fonctionnement est alors trop coûteux.

Certains postes sont coûteux et presque inutiles et les intervenants extérieurs sont très chers»⁹⁰⁷.

✓ Enfin, des lenteurs administratives et des difficultés structurelles empêchent le C.R.E.I.S. de profiter pleinement des opportunités offertes sur le marché du social. Ce manque de souplesse est d'autant plus regrettable, que dans ses domaines d'intervention, le C.R.E.I.S. a le sentiment d'avoir affaire parfois à une concurrence inégale de la part, par exemple, des grandes et vieilles institutions de l'île⁹⁰⁸.

⁹⁰⁶ Toutes les illustrations citées ci-dessus sont avancées lors de la réunion institutionnelle du 23/04/99.

⁹⁰⁷ Analyses et citations extraites de l'entretien du 8/12/98, effectué lors d'une visite au siège du C.R.E.I.S..

⁹⁰⁸ Ces dernières perçoivent en effet chaque année des subventions du Conseil Général. Cf. note 914.

29.2 Des mesures pour se rétablir

A la réunion institutionnelle du 23/04/99, les problèmes financiers sont abordés de front. Analyses et propositions s'enchaînent pour tenter de trouver, sans trop de dommage, une sortie à la crise.

Nous venons d'exposer les principales raisons avancées par le C.R.E.I.S. pour expliquer ce déficit. Nous allons donc poursuivre en examinant les remèdes proposés.

Lors de cette réunion, les mesures préconisées pour faire face à la situation financière et institutionnelle, sont avancées « en vrac », l'objectif principal étant de réduire puis de résorber le passif (près de 1U).

29.2.1 Un peu d'optimisme

D'ailleurs, la direction fait montre d'un relatif optimisme dans la capacité du C.R.E.I.S. d'atteindre cet objectif et même d'aller au-delà :

« Le déficit sera comblé. L'objectif étant d'avoir ensuite un fonds de roulement ».

L'examen qui suit, en cours de réunion, du

« tableau des financements prévus et engagés pour arriver à combler le passif et dégager des excédents »,

permet, en effet, de conforter cette note d'espoir.

Si tout ce déroule donc comme prévu, au niveau des promesses de financements des interventions en cours et de celles à venir, le redressement de la situation est envisageable.

C'est du moins le message qu'il est nécessaire de transmettre pour maintenir la motivation du personnel et de son entreprise.

29.2.2 Dans beaucoup de réalisme

Après cette entrée en matière porteuse d'espoir, des mesures sont avancées tous azimuts et argumentées :

- ✓ Arrêt de l'embauche, car

« il faut rentabiliser le personnel actuel ».

- ✓ Pour remédier au dysfonctionnement A.D.I., observé à chaque premier trimestre de l'année,

« Entre le premier janvier et le mois d'avril, il ne faut pas compter sur les crédits publics »

il serait souhaitable, selon l'avis du C.R.E.I.S., de

« Fonctionner sur des conventions pluriannuelles. Il existe aussi des possibilités, avec l'AREP et l'ARFUTS, par exemple, de fonctionner avec des appels d'offre en rapport avec les prestations fournies ».

Sont alors rappelés au passage, toutes les démarches antérieures pour aboutir à un calendrier annuel du conventionnement (qui commencerait au premier janvier pour se terminer au trente et un décembre), ainsi que les promesses dans ce sens faites par l'A.D.I. (mais qui s'avèrent pour elle, finalement impossibles à mettre en œuvre) et enfin, le « forcing » engagé auprès de cet organisme

« pour se faire payer le solde 98 ».

A partir du budget A.D.I., il est en outre

« impossible de dégager des excédents, donc il faut rechercher d'autres financements pour établir un fonds de roulement »

✓ On apprend encore, lors de cette réunion, que le commissaire aux comptes qui, à l'examen de cet important passif, a lancé une procédure d'alerte, exige dorénavant un relevé de comptabilité tous les deux mois et demande au C.R.E.I.S. de faire un prévisionnel. Se pose alors l'épineuse question de

« Comment rembourser les créanciers ? »

✓ En attendant la réunion du Conseil d'Administration, prévue le jeudi suivant, pour statuer officiellement sur les mesures à prendre, il est annoncé que cinq projets en partenariat avec la Région sont en attente et il est dit que la « formation emplois-jeunes » doit être développée (un « agrément région » sur la préformation est d'ailleurs en cours).

« Les projets doivent trouver des réponses. Il faut les relancer ».

✓ De nouvelles pistes vont aussi être exploitées. Ainsi, la direction du C.R.E.I.S. s'active dans la recherche des projets TRACE et PNAE⁹⁰⁹, afin de pouvoir lancer rapidement ces actions et bénéficier en retour des subventions.

⁹⁰⁹ TRACE : Trajectoire d'accès à l'emploi ; PNAE : Programme national d'accès à l'emploi. Ces dispositifs, gérés par l'ANPE, doivent impérativement déboucher, pour au moins 50% de leurs bénéficiaires, sur des mises en activité d'un minimum de six mois. Ces dispositifs sont financés respectivement à hauteur de 6000 f. et 5000 f. par personne.

« Les objectifs sont quantitatifs. Pour chaque équipe il faut dix personnes TRACE et dix PNAE, plus les médiateurs qui peuvent en suivre cinq et cinq, soit quatre vingt dix personnes. Le prévisionnel est d'à peu près 720 000 f.[...] Il faut déposer des projets pour proposer aux missions locales et à l'ANPE un ensemble de personnes suivies sur les quartiers ».

✓ L'opportunité du passage aux 35 heures est aussi relevée comme étant un moyen d'éviter des licenciements et de profiter ainsi des exonérations de charges sociales (7000 f./poste) prévues, dans le cadre de la RTT⁹¹⁰, pour toute nouvelle embauche⁹¹¹.

« C'est une stratégie possible par rapport aux exigences du commissaire aux comptes ».

✓ Le départ de « l'attaché de direction » est, quant à lui, programmé, sans que la procédure envisagée pour ce départ (formation ou démission) ne soit encore complètement définie.

✓ Le devenir du BIP reste en suspens, mais les questions de sa restructuration et de la continuité de sa filiation au C.R.E.I.S. sont posées⁹¹².

✓ Pour résoudre les « problèmes d'économie », il faut aussi, est-il conseillé,

« mettre en pratique la résolution créative, proposer des "scénarios catastrophes" ».

✓ En dernière partie de cette réunion, la note optimiste du début est cependant reprise :

« 98 a été une année très difficile, 99 est celle de l'espérance, du retour sur investissements (les actions R. apportent des excédents) ».

Et en attendant cette embellie, le C.R.E.I.S., qui doit répondre à

« des charges de fonctionnement très lourdes »,⁹¹³

doit aussi à présent, prendre pleinement en considération, le passage délicat qui le conduit du monde associatif à celui de l'entreprise.

⁹¹⁰ Réduction du Temps de Travail.

⁹¹¹ En cas de plan social, tout licenciement évité est en effet équivalent à une embauche et bénéficie donc des exonérations prévues.

⁹¹² Une réunion se tient le 2/11/99 à ce sujet.

⁹¹³ Le « problème des voitures » est retenu comme exemple significatif pour indiquer le poids de ces charges et il est noté qu'une solution doit être réfléchie pour alléger le dispositif automobile.

29.3 Quand l'association devient entreprise

En dernière analyse, lors de cette réunion du 23 avril 99, la direction du C.R.E.I.S. constate donc la transformation inéluctable de son association à vocation sociale en entreprise.

Il faut alors apprendre, dit-elle, à manager efficacement cette dernière et ceci dans un univers fortement concurrentiel⁹¹⁴ mais sans pour autant se départir de son rôle social fondateur. Là réside toute la complexité.

« On est en train de devenir une entreprise, donc différent d'une association. On est une entreprise sous statut associatif. Il faut vendre et rentabiliser, tout en conservant une déontologie, une philosophie de l'action. Le problème est de gagner de l'argent sans perdre son âme. Le statut associatif est-il le meilleur ? »

29.3.1 Un sempiternel dilemme

La présentation de ce dilemme « association/entreprise » situe les réponses probables et leurs conséquences respectives, entre le niveau éthique et le niveau économique, différenciant l'un de l'autre et opposant l'un à l'autre. Il paraît donc impossible de résoudre, sans dommage pour l'un ou l'autre des deux termes, le paradoxe qui consiste à tenter de lier ensemble activité sociale et rendement économique.

Or, dans la réalité du C.R.E.I.S. aujourd'hui, il ne fait aucun doute que l'association est déjà devenue entreprise. Cette transformation, si elle n'est pas encore totalement perceptible dans les esprits ni dans la loi, devient tangible dans l'organisation « marchande » des projets et de leurs financements. Ainsi, association éthique et entreprise lucrative semblent bien entrer en compétition sur le terrain des interventions sociales.

Cependant, il est encore impossible de répondre, de manière exhaustive, à la question de savoir quel statut juridique correspond le mieux aux exigences nouvelles du social mais aussi de saisir, quelle démarche semble la mieux adaptée au regard des finalités attendues.

On peut aussi se questionner sur ces finalités de l'entreprise sociale et chercher, si elles correspondent, en tout ou en partie, aux attentes des populations ou à celles des décideurs.

⁹¹⁴ En particulier des anciennes associations locales « qui ont une histoire » et qui bénéficient des subventions du Conseil Général (jusqu'à 500 000 f.).

« Comment alors rechercher des subventions de fonctionnement (Région, etc.) ? Car les interventions ne se font pas uniquement par rapport aux Romistes. Peut-être par l'action santé. Une demande de quatre postes a été faite auprès du Conseil Général. Les crédits insertion proviennent aussi du C.G. et le Président de l'A.D.I. est celui du C.G. »

En tout cas, le C.R.E.I.S., il le sait, est contraint de composer (car son souci premier est avant tout d'exister en tant qu'organisation de travail) avec les configurations et l'intensité nouvelles que prennent aujourd'hui ces éternels paramètres économiques et politiques.

Et si donc, le travail continue peu ou prou sur les différents secteurs et si, les projets et les réflexions parviennent à progresser (et cela sans trop d'états d'âme quant aux méthodes et aux résultats), il n'empêche que les réalités institutionnelles et économiques forcent quelque peu la marche.

Le risque étant, au bout du compte, d'aller vers un essoufflement des personnels (lassés de devenir en quelque sorte des coureurs de fonds !) et de les entraîner vers un certain désenchantement.

29.3.2 Et des solutions

D'ailleurs, la réunion institutionnelle du 30/04/99, tenue au lendemain de la réunion du Conseil d'Administration, n'est pas non plus pour apporter du baume et les décisions annoncées, lors de cette réunion, même si les personnels conviennent de leur nécessité, génèrent un profond malaise parmi eux.

29.3.2.1 Le plan social

En effet, pour combler le trou, estimé maintenant à 1.5 U, un plan social est envisagé. Il comporte, entre autres mesures :

•« une dizaine de licenciements qui seront reconvertis dans le cadre des 35 H. en nouveaux emplois. Ce qui donne l'avantage d'obtenir 9000 f./salarié/mois sur les cotisations sociales. Sinon, c'est le risque de liquidation ».

•« La non reconduction des locations voitures ».

•« Il y a aussi le risque de suppression de un ou deux postes ».

29.3.2.2 La RRT

A la réunion pédagogique du 21/05/99, qui traite essentiellement du « soutien scolaire »⁹¹⁵ et des « aides éducateurs » ou « médiateurs scolaires » (en tant qu'opportunités de travail à saisir, au bénéfice des élèves, des parents, des professeurs mais aussi, pour les jeunes sans emploi et pour le C.R.E.I.S., lui-même en quête d'activités), à cette réunion donc, est programmée toute une série de rencontres (assemblée générale du personnel, groupes de travail, conseil d'administration) pour,

⁹¹⁵ Et au cours de laquelle sont présentés les travaux effectués sur cinq collèges des Hauts de l'Ouest ainsi que les interventions dans ce domaine sur les autres secteurs.

dans le cadre de la RTT, préparer, restituer et valider les différentes propositions qui doivent être présentées à la DDTE, au plus tard le 28 juin 99.

29.3.2.3 Les départs de personnels

Le passage aux 32 H. devient effectif ce lundi 28.

Mais, avant même que le plan social ne soit arrêté, on assiste, courant juin, au départ de cinq techniciens du C.R.E.I.S. : « l'attaché de direction » négocie son départ ainsi que les deux « formateurs » du Sud, partis monter ensemble leur propre entreprise de formation emplois-jeunes ; le quatrième technicien démissionne pour raisons familiales, tandis que le cinquième d'entre eux démissionne pour reprendre son travail d'éducateur en AMEO.

Dans un second temps, le « coordonnateur », lui aussi, partira ainsi qu'une technicienne du secteur Ouest.

Au total donc, sept départs qui ne seront que partiellement remplacés par la suite.

29.3.2.4 Et leur redéploiement

Ces départs, ainsi que le passage aux 32H., nécessitent aussi un redéploiement du personnel sur les secteurs et une redéfinition des priorités au niveau des interventions :

- ✓ Ainsi, par exemple, la technicienne occupée jusqu'à présent par les enquêtes sur Cilaos pour le compte de la SEMADER, faute de nouvelles propositions intéressantes de la part de cette société, est placée sur le dispositif TRACE à Bras Fusil (Saint Benoît) ; certains emplois-jeunes vont aussi rejoindre les secteurs (par exemple, celui récent de La Bretagne) ; dans les Hauts de Saint Leu, en particulier sur Bois de Nèfles à Piton Saint Leu, un technicien supplémentaire se joint à l'équipe⁹¹⁶, etc.
- ✓ Des « référents par pôle » (Nord-Est, Sud-Ouest) sont désignés pour assister à des réunions de coordination avec la direction (réunions portant sur les problèmes financiers, éducatifs, etc.). Ces référents doivent agir ensuite par délégation.
- ✓ Les réunions institutionnelles sont maintenues sur un rythme trimestriel, tandis que les réunions pédagogiques se tiennent en principe tous les derniers vendredis de chaque mois.

29.3.2.5 Un optimisme ante an 2000

Fin juin 1999, la direction du C.R.E.I.S., se disant quelque peu rassurée sur les perspectives, insuffle à nouveau un sentiment de confiance en annonçant :

⁹¹⁶ Contractualisation de six mois du C.R.E.I.S. avec la Municipalité et le Département dans le cadre du CLD/HO (Contrat Local de Développement des Hauts de l'Ouest).

« un optimisme modéré est de rigueur ».

En effet, toujours selon le directeur du C.R.E.I.S. :

- ✓ Les conventions-Région vont être signées sans plus tarder (800 000 f.).
- ✓ L'A.D.I. se dit prête à rembourser les sommes non-versées (1.5U).
- ✓ L'accord sur le plan de redressement est acquis⁹¹⁷.
- ✓ Un étalement des dettes est prévu selon un échéancier ; lequel, donne du temps et de la marge.
- ✓ Le budget est en passe de retrouver son équilibre.
- ✓ Et, en considérant les projets qui vont démarrer dès juillet, une pleine activité jusqu'en décembre 1999 semble désormais garantie.

30 Conclusion

30.1 Le social marchand

La lecture de ce troisième et dernier document intermédiaire permet de visualiser le C.R.E.I.S. en train de dévider, si l'on peut dire, son écheveau financier. Ce déroulement inlassable, au long de plus de trois années de travail, image et met en relief, en quelque sorte, un des fils conducteurs de son existence. L'impression, qui peut être ressentie, par ailleurs, à la lecture de ce document, étant que la vie de cet organisme de travail social n'a toujours tenu textuellement qu'à ce fil. Fil d'argent, tendu après six mois au-dessus d'un vide sidérant, et sur lequel ensuite, le C.R.E.I.S. a dû apprendre à avancer en essayant de préserver au mieux son équilibre. Le parcours, on l'a vu, n'est pas de tout repos et les risques demeurent de ne plus parvenir un jour à se redresser et de tomber définitivement dans ce trou financier. La reconnaissance de ce péril ne signifie pas cependant qu'elle soit de mauvaise augure. L'optimisme dont fait preuve la direction du C.R.E.I.S., malgré un constant rappel des contraintes financières, permet encore de rassurer tout un chacun et finalement les pires échéances sont chaque fois repoussées.

30.1.1 Un social sonnante et trébuchant

Ceci dit, la part de la finance dans les préoccupations de ces professionnels du travail social a tendance à devenir hégémonique. Les préoccupations qu'elle suscite sont d'une importance considérable, au point qu'elles passent souvent avant et même dominant parfois les occupations pour lesquelles, en principe, les techniciens du C.R.E.I.S. sont formés et dans lesquelles, normalement, ils savent se conduire et se projeter.

⁹¹⁷ En mars 2000, le C.R.E.I.S. sort du plan de redressement.

Les faits le montrent, la maîtrise de ces contingences financières est ardue et relève davantage des possibilités de l'entrepreneur que de celles actuellement en possession des travailleurs sociaux « classiques ». Mais, les faits aussi sont têtus et les techniciens sociaux, puisque c'est comme cela qu'ils se nomment dorénavant, composent déjà avec eux au quotidien. Ils leur est désormais quasiment impossible de faire l'impasse sur les données financières, sur le coût et le rapport, en ces termes, des projets et des interventions qu'ils soumettent à leurs partenaires et à l'adresse des populations en situation de précarité. Chaque fois, il s'agit pour eux, d'évaluer au juste prix leur travail mais aussi de plus en plus il est question pour eux d'estimer l'éventuel rapport financier qu'il autorise ou non. Ainsi, chaque intervention sociale, si elle doit participer au minimum à l'équilibre du bilan financier de l'organisme social responsable de sa mise en oeuvre, devrait aussi, et l'éventualité d'une telle finalité devient toujours plus probante, permettre la constitution d'un fonds de roulement, ou pour le dire autrement, les interventions doivent être en mesure de dégager une certaine plus value.

Cette orientation marchande du travail social est perceptible dans le parcours du C.R.E.I.S.. Elle n'est pas linéaire ni même dominante mais pour le moins, elle traverse obliquement nombre de propos et de propositions. Se pose alors, dans ce contexte de recherche de marchés sociaux à retombées lucratives, le problème de la dépendance à des organismes publics (tels que l'A.D.I.) dont la régularité de fonctionnement au long cours (c'est le moins que l'on puisse dire) conduit à la dérive les embarcations plus frêles, ballottées qu'elles sont, dans le sillage de ces énormes porte-containers. Les trajets et l'allure n'étant pas identiques, les escales se trouvent décalées et l'argent du voyage ne parvient pas toujours en temps voulu. Le déficit premier du C.R.E.I.S. semble donc davantage corrélatif à un défaut dans la synchronisation des fonctionnements entre lui et ses débiteurs que résultant d'une mauvaise gestion financière interne.

Cependant, la résolution de cette problématique, liée au calendrier des échéances (A.D.I./C.R.E.I.S.), ne conclurait pas entièrement (même si elle pourrait représenter une salubre bouffée d'oxygène) le rapport entre les deux organisations. En effet, l'enveloppe A.D.I. destinée au C.R.E.I.S. correspond (à la lettre) à un nombre défini d'accompagnements sociaux. Ce contenu, fixé et détaillé des projets d'insertion pour un nombre défini de personnes allocataires du R.M.I., devant être impérativement réalisé, pour qu'en échange le budget accordé puisse être glissé dans l'enveloppe.

Mais, au-delà de ce fonctionnement limité, qui ne permet guère d'extension des activités (sinon au prix d'un détachement des personnels de leurs conditions de travail et d'un renoncement de leur part aux droits du travail) et pour sortir de cette unique dépendance financière, mais aussi parce que les marchés du social, sous forme de financements de projets à caractère social, existent, le C.R.E.I.S. cherche à élargir sa panoplie d'interventions. Il entre ainsi dans l'aire aux multiples dimensions des dispositifs sociaux. Une des fonctions les plus « occupantes » du C.R.E.I.S. devient

alors cette recherche des contrats. Entrer dans les dispositifs accroît les financements et donc renforce la capacité du C.R.E.I.S. à développer sa propre structure.

30.1.2 Vers des V.R.P. du social ?

En outre, cet élargissement de l'activité oblige à étoffer encore l'équipe opérationnelle mais il induit aussi, pour ces nouveaux embauchés, des comportements professionnels, jusqu'ici inédits dans la sphère du travail social. En effet, ces personnels, dont le financement des postes de travail dépend d'une convention établie sur un projet précis, intègrent progressivement des notions adaptées aux lois du marché (projet, financement, concurrence, performance, etc.), prennent conscience que leur poste de travail dépend en partie de leur propre activité et de son rendement. Ces professionnels sont ainsi amenés à considérer de plus en plus l'intervention sociale comme représentant un créneau, dans lequel ils ont intérêt de s'insérer et d'investir en personne, s'ils ne veulent pas être exclus du marché du travail social.

Il existe ainsi, dans la configuration C.R.E.I.S., des personnels dont les statuts financiers et par conséquent, leur stabilité au regard de l'emploi, ne sont pas équivalents : un groupe important relève du budget principal A.D.I. et un second, plus composite, se répartit sur différents projets ou actions, dont les financements sont assurés par divers dispositifs. A ces techniciens s'ajoutent les emplois-jeunes dont les financements sont assurés en principe pour cinq années. Les financements sont aussi très diversifiés : ils proviennent, via les différents dispositifs d'insertion, des C.L.I., des PLIE, de l'ANPE, des sociétés mixtes d'aménagement, des municipalités, du Conseil général, de la Région, de l'Etat ; ces différentes sources peuvent aussi se rejoindre et se compléter pour financer un même projet.

Les trois groupes, définis précédemment, malgré des sources variées et inégales de financement de leur poste de travail, ne sont pas normalement au sein de l'entreprise mis en concurrence. Leurs champs d'intervention se recoupent et se complètent. Ainsi, en est-il des actions autour de la formation, de l'environnement, du logement, de la santé, de l'école, etc.. Sur les secteurs où le C.R.E.I.S. intervient, les équipes, sans que les différences de statut ne soient apparentes, s'activent à part égale dans la mise au point et l'accompagnement des projets. Il semble donc qu'il y ait, chez les personnels, le même sentiment d'appartenance à l'entreprise. Cependant, quelques francs-tireurs se sont révélés être davantage impliqués dans des projets. Ils ont sans conteste réussi à rentabiliser leurs interventions, à la fois en terme financier et à la fois en terme social, tandis que d'autres n'ont pas su ou pu faire aboutir convenablement leur projet.

Une des raisons probables des dysfonctionnements observés provient du fait que les équipes se trouvent souvent confrontées à des difficultés de tous ordres qui finissent par porter atteinte à leur efficacité opérationnelle. Il y a bien sûr quelques humeurs personnelles difficiles à partager, mais là n'est pas l'essentiel. Il semble que l'instabilité dans la composition des équipes a un effet déstructurant chez les personnes. Les

changements de secteurs, de tâches, d'objectifs, finissent certainement par lasser et ralentir le dynamisme nécessaire à la recherche et à la conduite de projets performants.

Certes, il est nécessaire de recalibrer, de recentrer les personnes et les interventions, mais il est aussi impératif de définir précisément les projets, leurs attendus et de les suivre, non pas en tant que « projet papier », mais en relation étroite avec leur déroulement sur le terrain. Une autre nécessité étant, qu'il faut parfois savoir accompagner à son tour l'équipe dans la définition et la résolution des projets et ce, du début à la fin. Le coordonnateur a, semble-t-il, échoué dans cette tâche d'accompagnement et de suivi. Les équipes n'ont guère admis son autorité, sa manière (ressentie comme étant abrupte) d'intervenir et certains des techniciens se sont sentis déstabilisés par cette approche trop directe. La question est alors de savoir, quelle formation et quelle expérience sont indispensables (sans parler des atomes crochus) pour mener à bien une telle tâche ?

30.2 Formations ++

La question des formations est aussi, à ce sujet, intéressante à revoir. En effet, on ne peut nier le souci constant du C.R.E.I.S. de voir se former ses personnels. Cette volonté d'aboutir à « trans-former » les techniciens jusqu'à en faire des ingénieurs sociaux se concrétise donc par l'apparition de toute une série de dispositions : formations à la « résolution créative », collaborations et formations en liaison avec l'Université, participation à des colloques, à des séminaires, réflexion à l'interne, lors des réunions pédagogiques, autour des modèles, des outils, des référentiels, travail à thème, discussions sur les pratiques, production de documents, mise à disposition d'ouvrages, etc. La cohérence, qui se dégage de cet ensemble, est bien qu'il faut conduire (dans le sens d'éduquer) les personnels à se former toujours davantage. Mais on peut se demander jusqu'à quel point, la reprise opérationnelle de ces formations, en particulier lorsqu'elles sont individuelles, est concluante pour l'organisation du travail au C.R.E.I.S.. De même, il est permis de s'interroger sur la difficulté qui semble prévaloir, quand il s'agit de trouver « les bons intervenants au bon moment ». En effet, les problématiques liées au travail et à son organisation au C.R.E.I.S. ne peuvent être étudiées et interprétées qu'en reprenant la parole des intervenants eux-mêmes. Leurs discours, sur la perception et l'intelligence des problèmes qu'ils rencontrent sur leur terrain d'intervention, constituent la matière première de la réflexion qui peut les amener à se « trans-former ». Aussi, doivent-ils eux-mêmes, en tant que professionnels du social, être disposés à entendre de la part des « usagers » et des collègues, par exemple, ce qui dans leurs projets semble ne pas coller avec le besoin exprimé ou encore, être prêts à gérer (de manière conceptuelle et pratique) ce qui, dans la réalisation du projet, s'éloigne des prévisions. En tout cas, l'information à transmettre doit être reçue comme éminemment pratique, apte à résoudre les problématiques mises à l'ordre du jour dans l'espace social de l'intervention.

La formation passe donc par une actualité mais elle ne peut en rester là. Elle n'est pas créatrice instantanément de résolution, les solutions ne proviennent pas uniquement de l'imagination collective et spontanée d'un groupe. Elle consiste aussi en un savoir méthodique, en une expérience et une capacité des gens à appliquer cette connaissance et à en évaluer les effets. Ainsi, la reconnaissance d'un objet scientifique par les techniciens passe avant tout par son degré d'application. La formation intrinsèque d'une organisation de travail ne peut donc devenir « efficience » que dans un système de coproduction entre elle et les formateurs. Dans ce sens, le faible retour collectif, en terme de questionnement ou de réponse des travaux universitaires, révèle, soit un manque d'attention des techniciens pour ce genre de travaux, soit il correspond, ce déficit, à des résultats peu concluants de ces travaux. Etre « la mémoire du C.R.E.I.S. » (comme souvent il est dit de façon sympathique) est d'un bien maigre rapport. Peut-être aussi les moments collectifs réservés à cette collaboration interactive ont ils été négligés de part et d'autre.

30.3 Les nouveaux pros

Nous avons souligné à maintes reprises au cours de ces travaux⁹¹⁸ qu'en résonance avec une configuration professionnelle changeante tentait de se former une figure professionnelle nouvelle⁹¹⁹. Les modalités différentes appliquées dans le financement des postes (telles que nous les avons évoquées précédemment), forcent, si l'on peut dire, cette adaptation des conduites professionnelles aux nouvelles normes en vigueur. Ainsi, si des distinguos subtils⁹²⁰ peuvent être maintenus entre les quatre figures de proue, « les métiers centraux », qui caractérisent toujours le travail social classique et que l'on retrouve en grande partie chez les personnels du C.R.E.I.S., il est néanmoins tangible que s'élabore à présent, dans les champs d'activité du C.R.E.I.S. et en réponse aux exigences des politiques sociales relatives à l'insertion et au développement local, un profil professionnel particulier. Ce dernier se conforme à des modes d'intervention précis qui s'inscrivent dans des dispositifs arrêtés, avec des budgets impartis, selon une durée limitée et qui sont soumis à évaluation. A l'intérieur de ces contraintes, le technicien doit cependant se montrer inventif et crédible s'il veut être retenu. Il doit donc être apte à concevoir et à réaliser des projets qui correspondent au mieux à l'esprit et à la lettre de ces dispositifs. Il doit être capable aussi d'argumenter, de négocier, de présenter « un rapport d'opportunité » convaincant. Il doit ensuite prouver l'efficacité pratique de ses interventions sur le terrain. Il doit enfin être prêt à se constituer un réseau de partenaires dans un univers concurrentiel. Cette dernière

⁹¹⁸ Cf. *Des travailleurs aux techniciens sociaux...*, op. cité.

⁹¹⁹ Ou plus précisément un ensemble nouveau et diffus de professionnels du social. Personnels qui travaillent en partenariat, et qui semblent, de par cette mise en réseaux, devoir gommer peu à peu la pertinence opératoire du concept de corps professionnel. Cf., la « conclusion » dans *L'évolution des professions sociales*, op. cité.

⁹²⁰ Comme « une plus grande capacité critique des éducateurs spécialisés à l'encontre de leur travail ». Assertion qui reste d'ailleurs à démontrer.

exigence étant la plus difficile à tenir car la maîtrise des liens sociaux ne dépend pas uniquement, loin s'en faut, de sa personne. Le technicien et l'organisation dont il fait partie sont porteurs de savoirs, de techniques, d'expériences qui vont contrarier, pour une multitude de raisons, les certitudes de l'autre, qu'il s'agisse du partenaire immédiat ou de l'obscur et plus lointain rival. Le C.R.E.I.S. n'échappe pas à cette confrontation de logiques et d'intérêts.

30.4 L'arène sociale

30.4.1 Des groupes actifs

Sans doute, le C.R.E.I.S. prête-t-il parfois le flanc au bâton qu'il rencontre sur sa route. Il serait alors judicieux, dans cette éventualité, de reprendre les analyses des situations critiques et de s'efforcer à corriger les attitudes ou à trouver les parades et les protections nécessaires.

Cependant, il faut reconnaître que la dépendance financière à un organisme administratif de poids, tel que l'A.D.I., fait entrer l'association C.R.E.I.S., dans un espace de relations sociales qui ont pour enjeu essentiel le contrôle du marché de l'insertion. Dans cet espace, non seulement le C.R.E.I.S. se trouve confronté de manière centrale à ce financeur-décideur et de manière périphérique à toutes ses branches locales (C.L.I.), mais aussi, il se retrouve dans cet espace, frontalement ou en coulisse, en situation de rivalité (et selon un rapport de force souvent inégal) avec d'autres organisations. C'est d'ailleurs dans ces moments conflictuels que se révèlent le mieux les jeux et les enjeux qui guident chacun des protagonistes.

Ainsi l'espace social, qui s'établit autour de ces marchés de l'insertion et du développement local, découvre, à mesure qu'il s'organise davantage, les stratégies des différents groupes d'acteurs qui se présentent et qui interagissent dans son aire. Cet espace du marché de l'insertion peut être perçu, à la manière de Olivier de Sardan⁹²¹, comme une « arène » dans laquelle se confrontent divers « groupes stratégiques ». Ce combat entre logiques et intérêts antagonistes ou divergents se conclut rarement par l'élimination pure et simple du rival. Il ne s'agit souvent, pour l'observateur, que de définir, dans ce champ de l'insertion et du développement et en fonction des projets localisés, les nouvelles cohérences qui s'élaborent, de cerner l'« agencéité » des acteurs (*agency*), c'est à dire « leur capacité d'agir ou de réagir »⁹²². Pour les groupes en présence, il s'avère la plupart du temps que des négociations souvent informelles se produisent, que des compromis apparaissent et qu'en définitive un apport supplémentaire s'ajoute à la culture de l'autre.

⁹²¹ OLIVIER DE SARDAN J.P., *Anthropologie et développement, Essai en sociologie-anthropologie du changement social*, APAD-KARTHALA (L'HARMATTAN), Paris, 1997, 221p.

⁹²² Cf. GIDDENS, in Olivier de Sardan, op. cité, p. 40 et p.89

En outre, le C.R.E.I.S., lorsqu'il intervient localement autour d'un projet d'insertion ou de développement sur un quartier, introduit dans cet espace d'activité des changements. Il touche ainsi à l'intégrité d'un fonctionnement déjà en place et auquel, jusqu'à ce qu'il arrive, participe un certain nombre d'acteurs (population, association, administration, etc.) ; organisation sociale et fonctionnement, dont il faut tenter de comprendre la cohérence du point de vue de ces groupes stratégiques locaux.

Ainsi dans ses espaces d'intervention, le C.R.E.I.S. doit être amené à considérer de manière pertinente les groupes d'acteurs en présence et qui entrent, à propos d'un projet ou d'une innovation, en interaction. Dans ce cas précis, il faut aussi savoir distinguer, ce qui ressort des problématiques liées à la présence du C.R.E.I.S. et de ses projets auprès des populations dans un quartier donné, des problèmes qui se posent localement au niveau des infrastructures du travail social, en particulier dans les sphères récentes et prometteuses de l'insertion et du développement local. Cette compréhension, en l'occurrence des groupes stratégiques actifs dans ce milieu, passe aussi par une connaissance historique et politique du territoire, des histoires locales de ces associations et de leurs responsables et enfin des représentations qu'ils se font de leur entreprise sociale.

30.4.2 Avec des stratégies et des enjeux différents

A propos de ce regard comparatif sur les groupes concernés, il paraît nécessaire, là aussi, de saisir une différence qui semble fondamentale pour un essai de compréhension des enjeux et des stratégies de chacun : si, du côté des populations réceptrices des projets, il s'agit avant tout de considérer et de composer avec le projet dans un espace et dans un temps limité (et en l'intégrant dans un lot quotidien d'activités et de relations sociales), pour les organisations professionnelles porteuses des projets (que ce soit en matière de financement, de conceptualisation ou d'application), il est de règle d'y consacrer un temps relativement constant et important dans l'espace professionnel et dans les espaces qui le recoupent (politique, économique, social, familial, etc.). L'appropriation des projets et de leur mise en œuvre ne comporte pas du tout les mêmes enjeux du côté des populations et du côté des organisations. L'enjeu essentiel du côté de ces dernières est la création, le maintien et le développement de leur propre existence, alors que les populations sont capables, la plupart du temps, de se dispenser de la présence de ces organisations. Ces conditions d'existence différentes conduisent donc les organisations à produire des comportements, des stratégies, envers les populations mais aussi à l'encontre d'autres groupes organisés. Ils s'organisent ainsi des alliances, et des mésalliances apparaissent, selon un processus d'intensité inégale⁹²³.

⁹²³ Une lecture linéaire et quasi littéraire de ce *document intermédiaire C.R.E.I.S. n°3* indiquerait le lent et continu processus qui continue à construire cette organisation sociale et professionnelle. Cette élaboration incessante est comme un flux au débit irrégulier parcourant le C.R.E.I.S. de la surface à l'intérieur et qui tente de modifier ses directions au regard des écueils et en fonction des opportunités qui se présentent. Il semble qu'il existe, si l'on considère les difficultés rencontrées, une espèce de vitalité intrinsèque qui permet à cette organisation de

Pour être plus précis, il semble bien, par exemple, que les interactions entre l'A.D.I. et les C.L.I. et le C.R.E.I.S. révèlent de part et d'autre des systèmes de cohérence et des intérêts parfois divergents. La dépendance du C.R.E.I.S. par rapport à l'argent de l'A.D.I. semble autoriser cette dernière, selon les analyses recueillies, certes à demander des comptes mais aussi à diriger le sens et le contenu des projets et des interventions du C.R.E.I.S.. Cette mainmise administrative sur le travail de terrain est dommageable pour la dynamique et la créativité des équipes techniciennes mais elle est aussi perçue comme une atteinte à l'identité professionnelle des personnes mises en cause. La formation, le langage et la fonction n'étant pas les mêmes de part et d'autre, il se produit pour le moins un malentendu ou au pire, il s'agit d'une incompréhension totale des rôles de chacun. Ce rapport à l'argent induit probablement un syndrome dominateur du côté des financeurs et des administratifs qui gêne considérablement les initiatives des développeurs sociaux. Cette dominance centrale se transmet, via les agences locales, dans les secteurs.

A ce niveau subalterne, se retrouve ainsi la même facilité, à s'ingérer dans les affaires intérieures du C.R.E.I.S., à exiger des comptes mais surtout, à décréter si tel projet est conforme ou non à la logique établie à ce niveau. Ce problème de reconnaissance, du caractère professionnel des techniciens du C.R.E.I.S. par ceux des C.L.I., est d'autant plus mal perçu, qu'une forte présomption d'incompétence circule à l'extérieur, au

s'adapter à un environnement particulièrement instable. Cette énergie dépensée, pour chaque fois retrouver un équilibre, n'est cependant, à y regarder de plus près, qu'une somme d'efforts et de tâtonnements. En outre, les résultats obtenus ne paraissent pas souvent à la hauteur de la dépense. Seule, l'espérance d'une consolidation reste toujours de mise.

Et c'est sans doute à ce niveau d'interprétation qu'il faut rechercher, ce qui apparaît à première vue comme une sorte de fluidité, de malléabilité de l'organisation et qui la rend apte à supporter depuis quatre années son lot de déconvenues, soit, ce besoin de survie, en tant qu'organisme social et professionnel (d'un organisme dont dépendent des personnels).

En effet, l'organisation du C.R.E.I.S., en tant que telle, représente un outil de travail social, utilisable en principe pour des populations en situations difficiles, mais en même temps, cet outil permet d'insérer socialement et professionnellement les techniciens qui le façonnent et le mettent en œuvre. S'il vient à faire défaut, il ne participe plus au travail d'insertion du public concerné mais il met aussi en péril les techniciens eux-mêmes qui ressentent alors, le risque d'exclusion, la menace du chômage, un sentiment d'inutilité sociale, et qui éprouvent, en terme d'identité professionnelle, une réelle déconvenue.

Il se construit donc, de la part des personnels du C.R.E.I.S. et vis à vis des populations intéressées, une sorte de communauté d'intérêts (n'excluant pas les conflits). Le sort et l'avenir de ces professionnels du social et du développement sont alors liés à ceux moins enviables des personnes en situation de précarité. Les techniciens sociaux n'existent que s'ils parviennent à maintenir, en le perfectionnant, le fonctionnement de leur outil de travail.

On est loin, dans cette forme d'interprétation, de l'idée banale de vocation ou de celle de mission, toutes deux évocatrices d'une destinée guidée par une croyance ou une grande doctrine humanitaire ou sociale, et qui ferait du travailleur social un être dévoué entièrement tourné vers autrui. La nature ambiguë de ce lien entre tout organisme social et les populations concernées peut donc conduire aussi à des dérives dans la production et l'utilisation des services sociaux.

sujet de certains personnels recrutés dans les C.L.I.. Cette mauvaise renommée est sans doute héritée en partie de celle relevée en son temps auprès des Missions Locales d'Insertion⁹²⁴, mais elle semble aussi s'appuyer sur des vérités connues par chacun des protagonistes : ainsi d'une coiffeuse devenue, il n'y a pas si longtemps, technicienne à la C.L.I. et qui voudrait bien, paraît-il, en remontrer aux travailleurs sociaux chevronnés. Ces degrés zéro de compétence, décernés subrepticement ou bien en face, sont effectivement un point d'attaque qui n'existe pas uniquement dans les imaginations.

Néanmoins, le problème principal ne réside pas tant dans ces niveaux de performance inégaux que dans les représentations respectives des objectifs des politiques d'insertion et de développement. Pour la C.L.I., il s'agit de remplir avec le bénéficiaire du R.M.I. un contrat de projet individualisé, de l'accompagner précisément dans cette intervention ponctuelle et limitée dans le temps et dans l'espace, et d'en rendre compte ; mais de plus, sans être le véritable maître d'œuvre du projet, elle peut opposer son veto ou donner des ordres, car elle est le payeur. Pour l'autre, le C.R.E.I.S., l'objectif est certes de mettre en place des projets d'insertion avec les populations concernées mais il estime qu'il doit en posséder la maîtrise et qu'il doit, en conformité avec sa philosophie générale, pouvoir inscrire les projets individuels dans des actions globales sur les quartiers⁹²⁵. Différences de vue qui s'aggravent, quand sont mises en jeu, à travers elles, les formations et les savoir-faire de chacun.

Enfin, dans ces groupes stratégiques, pertinents pour comprendre les difficultés rencontrées par le C.R.E.I.S. au cours de son travail, peuvent se retrouver des personnes d'influence, dont les rôles dans les sphères associatives, culturelles, économiques et politiques, les conduisent à adopter des stratégies contrariantes. Un des moteurs essentiels, à cette motivation de s'opposer à l'autre, étant dans ce cas, la volonté de s'approprier, souvent de manière hégémonique, les parts du marché social mais aussi, d'acquiescer par ce biais davantage de pouvoir local.

⁹²⁴ Un rapport d'inspection effectué à La Réunion en 1996, « révèle l'incompétence des quatre missions locales d'insertion » et souligne la médiocrité professionnelle (« manque de formation », etc.) de la plupart des « conseillers », « techniciens » et « directeurs ». Cf. JIR du 29/10/97.

⁹²⁵ A ce propos, il faudrait voir si cette ampleur de l'action est compatible avec la notion étroite d'intervention. De même il serait peut-être intéressant de distinguer les problématiques de l'insertion de celles du développement et voir si, par exemple, il ne serait pas profitable pour le C.R.E.I.S. et les populations concernées de se lancer localement ou régionalement dans des projets de développement bien ciblés.

30.4.3 L'insertion, le développement et la recherche

Cette recherche ne relève pas entièrement de la responsabilité ni sans doute de la compétence du C.R.E.I.S. ou de toute autre association semblable, mais l'anthropologie sociale du développement peut trouver dans ce domaine du « travail social », matière à étude et participer ainsi à l'élaboration et à l'accompagnement des politiques et des projets de développement. C'est du moins dans ce sens, en terme participatif, qu'il faut comprendre les travaux de recherche universitaire menés jusqu'ici au C.R.E.I.S..

ANNEXE 3 : RAPPORT D'ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR D'UN CCAS (JUN 1999)

30.5 Compte rendu de l'entretien du 24/6/99 avec le directeur R-C

Ce rendez-vous a été difficile à obtenir : R-C étant absent à chacun de mes appels téléphoniques (en réunion à Saint Denis ou parti en métropole) et au début, les messages laissés aux secrétaires ne sont pas transmis à l'intéressé. Finalement c'est ce dernier qui fixe l'heure et la date de la rencontre sans attendre confirmation de ma part. Heureusement bien que matinal (9 heures) étant donné la distance et le trafic à cette heure (2 heures de route), le rendez-vous correspond à mes possibilités.

L'entretien se déroule dans le bureau du directeur pendant plus de deux heures. La réfection du local qui sert de bureau est à peine achevée : le lino, façon parquet, n'est pas encore entièrement posé, le bâti de la nouvelle porte-fenêtre n'est pas totalement scellé et les joints ne sont pas faits, le mobilier se réduit à un bureau et des chaises, un téléphone et un fax. C'est devant un café que débute la conversation.

Elle commence par une présentation réciproque des interlocuteurs (la veille de cet entretien R-C passait au journal télévisé pour présenter un groupe de femmes), puis R-C entreprend de me brosser l'histoire et les réalisations du CCAS. Il me remet aussi quelques documents : *Projet du CCAS de Saint-X*, juillet 96 ; *Projet d'accompagnement social au centre ville de Saint-X, Prévention-Développement social*, septembre 97 ; Ces deux documents sont édités par le CCAS de Saint-X et sont à l'en-tête du Département de La Réunion et de la Mairie de Saint-X ; un document *ADS*⁹²⁶ sans titre commençant directement par le sommaire et daté de février 99 ; enfin le décret du 6 mai 1995, paru au *Journal Officiel* du 7 mai 1995, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

Le présent rapport correspond au travail de réécriture des notes prises au cours de cet entretien et tente ensuite de mener une réflexion autour des documents remis. La partie « notes » est transmise selon l'ordonnance prise par l'entretien. Cette partie « orale » est reflétée dans sa totalité, comme elle a été livrée par notre interlocuteur, mais elle est généralement transcrite dans un style indirect. Aucun commentaire particulier n'est fait à propos des particularités et des interventions du CCAS. Cependant le « style » de l'intervenant (son idéologie, sa méthodologie, sa présence, son travail, etc.) se comprend à la lecture des textes qu'il a rédigé (projet, document) et qu'il nous remet en fin d'entretien. En complément donc de cette relation d'entretien nous présentons, en seconde partie, la teneur de ces écrits. Enfin nous en proposons quelques commentaires dont l'objet est de saisir la théorie qui était cette action sociale et d'en faire un début d'analyse critique. Cette argumentation autour des idées

⁹²⁶ ADS : Association de Développement Social.

justifiant une conception du social et du travail qu'elle définit, ne se veut ni définitive, ni alternative. Elle participe du débat sur la question sociale, les façons dont elle traitée, et de la définition de ceux dont le travail est d'y répondre sans forcément y être soumis.

30.6 Le CCAS

Ce décret (dont R-C me parle d'emblée) ainsi que le code de la famille et de l'aide sociale (notamment les art.136 à 140 et 189-1) font obligation aux communes de créer, d'ici un an, des CCAS ; ils en définissent les règles de fonctionnement, afin que ces structures mettent en œuvre, sur la base d'un rapport annuel portant analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population communale (en particulier des plus démunis), une action sociale générale ; « cette politique sociale définie au niveau communal doit être en conformité avec la politique sociale globale », souligne R-C. Donc en 1996, création du CCAS de Saint-X et arrivée de R-C en qualité de responsable : il est de formation éducateur spécialisé et par la suite acquiert un niveau Bac +5. En outre son recrutement est recherché par la municipalité car il est originaire de Saint X. Il constitue une équipe qui se compose au départ du personnel administratif de l'aide sociale dans les mairies annexes et commence la rédaction d'un « projet conceptuel » développant sa « philosophie du travail ». Les conditions sont un travail d'action sociale globale sur le territoire communal dans le cadre du développement local.

30.7 Le « projet conceptuel »

Il situe ce projet en terme d'expérimentation par rapport à une démarche méthodologique apprise mais qui reste à valider sur le terrain⁹²⁷. Ce projet est accepté par le CA du CCAS (dont le président est le maire, Chapitre II, section I, Art.7 du décret du 6 mai 1995). R-C se situe comme étant un responsable atypique et considère que le CCAS dont il a la charge fonctionne de manière originale par rapport à ceux des autres communes ; les autres CCAS, dit-il, restent dans des logiques de structures (création de crèches, de résidences pour les personnes âgées, etc.) et n'ont pas vraiment de démarche sur le terrain (donc pas de travail social, d'animation). La chance étant ici (à Saint-X) qu'il n'existe pas de dispositif contraignant (le responsable garde une autonomie complète, ce qui semble ne pas être le cas dans les autres communes) et qu'il est possible d'avancer au rythme des habitants. Pour lui le CA constitue un « garde fou ».

30.8 Premières dispositions

Au départ il n'existe pas d'équipe constituée. Chacun gère son travail de manière autonome. Différentes tentatives pour établir une direction vont échouer après quelque temps d'essai. Aussi R-C met-il en place une réunion d'équipe chaque

⁹²⁷ Cf. la présentation de ce projet.

vendredi. La majorité sont des femmes, sans formation sociale. Il propose donc une formation pour cette équipe (7 personnes) pendant un mois (travail sur l'évolution de la question sociale, quel travail social ?, sur l'insertion, le développement local, etc.). Le 1^{er} juillet il recrute une secrétaire qui est chargée de mettre en place le service. Ce mode de fonctionnement permet au CCAS (établissement public communal) de se démarquer de la gestion municipale : « le secrétariat donne une autonomie, le courrier et les fax sont maintenant directement gérés par le service sans passer par la mairie. Cette autonomie permet d'avoir sa propre identité », selon R-C. Aujourd'hui cette secrétaire se charge aussi de la comptabilité et une seconde secrétaire est embauchée. Au départ le budget consistait en une enveloppe municipale de 235 000 fr., à présent le budget propre du CCAS s'élève à 1.4 million ; 8 salariés à plein temps sont rémunérés par le CCAS sur les 17 personnes (les autres étant personnel communal). Donc l'autonomie de fonctionnement est réelle.

30.9 Premières réalisations

30.9.1 Rencontres et enquêtes sur le terrain

Le premier travail sur le terrain débute trois mois plus tard (en juin 96). Il s'agit de rencontres informelles avec la population : « ce sont essentiellement des rencontres individuelles, le soir, dans différents lieux de la ville et en particulier avec de jeunes adultes, une démarche d'ethnologue » ; les conversations portent surtout sur les ressentis des jeunes, les critiques qu'ils font, leurs frustrations, leurs attentes ». R-C propose alors la mise en place d'un groupe dans chacun des cinq quartiers de la ville. Les groupes sont constitués déjà de 7 à 10 personnes qui retiennent pour principe de nommer trois référents qui, après les réunions dans les quartiers, s'entretiendront à Saint-X avec R-C d'ici deux mois (fin juillet). Il s'agit alors surtout d'établir un recensement des demandes, de procéder à l'identification des besoins ; « cette réunion a eu un caractère très sympathique car beaucoup d'enthousiasme ». Trois axes sont retenus : la musique, la maison de quartier et le plateau vert (terrain de foot). La problématique étant, d'après R-C, « comment poser des actes significatifs ? » « comment se positionner rapidement sur un axe, fixer un cap pour voir les choses avancer ».

30.9.2 La fête de Saint-X

L'idée, avancée par R-C, étant de « démarrer par quelque chose de fort afin de rassembler davantage, organiser par exemple une journée de rencontre avec les jeunes de Saint-X ». Après discussion est préparée une grande marche de Saint-X à l'Anse des Cascades par le sentier du front de mer : « à l'arrivée à l'Anse des activités sportives et culturelles (musique surtout) sont organisées jusqu'à 17 h.. La municipalité fournit le podium et chacun amène son instrument. Tout fonctionne de manière impeccable ». 120 jeunes vont participer à cette journée du 23/08/96. Cette date a été choisie car elle est mémorable : elle correspond à la fête de Saint-X de

(capitale d'un pays étranger)⁹²⁸ ; la fête paroissiale ayant disparue, cette date est désormais réservée chaque année pour organiser la Fête de la commune de Saint-X ».

30.9.3 Création de l'école de musique

Suite à cette journée marquante, proposition est faite de se rencontrer début septembre pour travailler le projet « un lieu pour la musique ». En effet une des premières demandes des jeunes est d'avoir un local pour se rencontrer et répéter et c'est donc le principal problème (en dehors des finances) à régler. Un local à l'abandon et qui pourrait être restauré est d'ailleurs repéré depuis longtemps à Saint-X : il s'agit de l'ancienne MJC construite en 1964 et qui a été abandonnée dans les années 70. « Les jeunes disent *moïn lé capab dé fêr*. Ils prennent cette rénovation comme un projet défi ». Mais avant même que ne débute ce chantier, l'opération musique pour tous est lancée et un professeur de musique, capable d'enseigner le solfège, est embauché en octobre (musicien local) ; à la demande du groupe la création d'une école de musique pour toute la population est retenue ; l'argent selon R-C n'est pas un problème, il est toujours possible d'en trouver, d'ailleurs chaque année des reliquats d'argent non dépensé existent. Le projet peut donc prendre forme et le travail du prof de musique commencer : il travaille en connexion avec la Région pour faire avancer financièrement le dossier et surveiller le concept de rénovation du local en fonction de l'utilisation qu'il envisage.

Organisation aussi d'une formation adaptée à l'accompagnement du projet. Elle porte sur l'aspect technique, la construction et offre l'occasion de travailler aussi sur la suite à donner au projet : créer une structure qui permet aussi de trouver du travail et comment certaines qualifications peuvent devenir source de travail (amélioration de l'habitat des personnes âgées, repas à domicile, etc.).

En tout 17 jeunes participent à ce projet. Le prof de musique remplit le rôle d'un médiateur socioculturel. Fin octobre le projet est écrit pour la Région et le 15 novembre 150 000 F sont débloqués pour décembre (cette somme correspond à un reste de fonds), et plus 100 000 F pour l'année suivante. Les travaux commencent en janvier 97 (la commune prend en charge les travaux). « Bénévolat et solidarité sont les deux mamelles de ce projet » lance R-C. On procède aussi sans attendre à l'achat de 400 000 F de matériel. Les travaux sont terminés en avril et il est créé une association pour gérer l'école. Des gens du quartier qui ont participé aux travaux se retrouvent au CA de l'association (le boulanger, par exemple).

30.9.4 et de L'ADS (Association de Développement Social)

Au départ, il s'agissait d'une Association Intermédiaire qui est devenue par la suite Association d'Insertion (car ouvrant davantage de possibilités de financement et de partenariat). Aujourd'hui cette association met en œuvre toutes les actions associatives

⁹²⁸ L'organisation d'un voyage dans ce pays lointain est même envisagée.

émanant de la population. En juillet un éducateur spécialisé en stage y est embauché (« il est actuellement en place »).

30.9.5 « *Musique pour tous* »

L'école fonctionne avec à peu près 210 adhérents de 6 à 63 ans et elle est gratuite pour tous ; embauche par l'association de deux autres permanents plus un mi-temps et un vacataire ; école est ouverte de 9 h. à 19 h. tous les jours. La gratuité a été retenue pour « casser les inégalités, niveler par le bas, afin que la cohabitation ne soit rendue impossible à cause de l'argent » argumente R-C (la commune avait voté 80 F pour ceux qui n'ont pas droit à l'aide sociale et 40 F pour ceux percevant l'aide sociale). Donc, selon cette logique, du fonctionnaire à l'allocataire du R.M.I. chacun peut venir sans distinction et amener sans honte ses enfants ou, pour les plus riches, sans exigences supplémentaires. En revanche, si l'école est gratuite, elle peut être exigeante sur un certain nombre de choses : présence régulière, conduire les participants à prendre en charge un instrument (investir personnellement) lorsque le public sera fidélisé (aucun des premiers inscrits ne s'en est allé).

En 98 est ainsi décidé l'achat d'un instrument personnel auprès du même fournisseur. Il est demandé à ce dernier d'avoir un retour par rapport à la population et donc de faire des conditions avantageuses : vente à des prix défiant toute concurrence, avec des facilités de paiement (sur 7 mois sans intérêt), pour une centaine d'instruments ; l'association se porte garante du paiement. Plusieurs réunions sont organisées avec les parents : cinquante familles achètent un instrument (dont 17 érémistes) ; selon R-C, « l'instrument acquis fidélise la musique dans la famille et change son fonctionnement. Auparavant les enfants qui vont au conservatoire à Saint Benoît sont de la petite bourgeoisie, aujourd'hui elle est ouverte à tous. Cette démarche qui vise à mobiliser les jeunes puis les adultes, qui sont contaminés par le projet, crée une force, une dynamique dans la population. On a gardé le sens du départ « musique pour tous » et on a fait en sorte que le public de l'école corresponde au public de Saint-X. Il s'agit donc d'une structure qui fait le lien sur l'ensemble de l'intervention sur le terrain ». 8 groupes participent et il existe même un studio de répétition, équipé et insonorisé.

30.9.6 *Des emplois et des créations*

Au delà de l'école l'association met en œuvre différents projets de développement (de structures d'activités, de création d'emplois) : 3 médiateurs socioculturels plus 2 agents de convivialité sont embauchés par le CCAS ; 4 emploi-jeunes travaillent dans l'association en tant qu'animateurs (un spécialiste en art graphique, auprès des jeunes de 7-15 ans et auprès des personnes âgées).

L'animateur en art graphique a réalisé une BD sur les tisanes ; réédition d'un livre sur les esclaves en fuite ; une maison d'édition ADS a donc vu le jour.

Un atelier occupationnel pour les femmes (association des femmes) dont les enfants sont à l'école de musique (mardi et jeudi après-midi dans mairie annexe) (reportage vu à la TV la veille au JT du soir).

Ateliers pour les enfants (théâtre, culinaire, travaux manuels à thème—objets volants par exemple).

Actuellement des projets « histoire-mémoire » sont en cours et réalisés auprès des « gramoun » et dans les lieux chargés d'histoire (marine, cases, etc.) ; histoire de chaque quartier (dessins, maquettes) ; travail de recherche historique encadrée par un étudiant en maîtrise d'histoire originaire de Saint-X ; une BD est en préparation ainsi qu'un « projet filmique », « afin de donner sens à ce que l'on fait, être capable de décoder » ; de nombreuses heures d'enregistrement sont déjà réalisées. Ce projet est accompagné par un ethnologue compétent en cinéma, Patrick Deshayé de Paris VII (spécialiste de l'Amazonie, Brésil, et des situations multiculturelles) ; il s'occupe actuellement d'une formation auprès de ces jeunes de Saint-X.

30.9.7 Une pensée en action

La démarche, explique R-C étant « d'amener les gens à gérer la complexité, d'avoir une approche globale ; les amener à avoir au long de leur parcours une vision multidimensionnelle (multitâches, plusieurs formations). C'est une approche systémique (Paulin, Adorno). Il n'existe pas un public cible, style Rmistes ; sur 200 personnes il n'y a par exemple que 35 Rmistes, pris en charge bien sûr dans le cadre de l'école de musique par la C.L.I.».

31 A propos du *projet du CCAS de Saint-X* (juillet 1996).

Ce document se compose de deux parties principales intitulées respectivement « projet de changement social » et « projet d'organisation », puis d'une conclusion. Nous allons donc aborder l'étude de ces différentes parties, en faire ressortir les éléments qui nous paraissent essentiels et apporter quelques remarques.

31.1 « Projet de changement social »

Il faut noter que l'ambition affichée d'emblée dans ce titre porte une volonté de changer sinon les rapports sociaux du moins l'approche de la politique sociale, un manifeste en quelque sorte.

31.1.1 Le préambule

En préambule R-C rappelle la gravité de la situation sociale et économique de l'île (forte démographie, jeunesse de la population, nombre impressionnant de chômeurs et d'allocataires du R.M.I., et problèmes d'habitat) et il préconise, afin d'éviter tout fatalisme chez les populations et pour prévenir les risques sociaux aux conséquences

catastrophiques, de relever L'ENJEU⁹²⁹ à La Réunion qui consiste à « reconstruire une société solidaire en réintroduisant les valeurs fortes qui ont marqué la vie dans les quartiers de l'île : l'entraide - les solidarités de voisinage - Les échanges plurigénérationnels ». L'objectif étant « à partir de ce triptyque » de « développer une autre forme de pensée pouvant servir de socle à la redéfinition d'une logique d'actions sociales visant la transformation des mentalités et des situations sociales complexes, ceci de manière durable » (R-C, p.1).

Ce préambule appelle plusieurs remarques : la situation sociale et économique si elle est considérée comme grave se situe actuellement selon R-C dans une « période de latence ». Ce qui suggère qu'elle puisse bien s'aggraver encore et provoquer à terme des conflits sociaux aux conséquences désastreuses et irréversibles. Il s'agit alors, pour prévenir ce genre de catastrophe, de relever un véritable défi. Il est ainsi préconisé de renouer avec une tradition du lien social, aujourd'hui en partie perdue mais qui a fortement imprégné la vie des quartiers ; cette solidarité ancienne, entre voisins et entre les générations, étant considérée comme une valeur sûre. Ce rappel des « valeurs fortes » d'une société et cet appel à renouer avec, élude certes l'analyse des rapports sociaux réels (passés et présents), mais elle oriente, à partir de la reconnaissance d'un héritage (un patrimoine culturel de la pensée et des pratiques sociales d'antan, celles du « tan lontan »), la pensée actuelle vers une réflexion retrouvée. Cette pensée renouvelée ou reformée autoriserait alors la « redéfinition d'une logique d'actions sociales ». Sans avoir de précision sur la logique à réviser, on peut néanmoins supposer qu'il s'agit de celle qui privilégie l'aide matérielle et l'assistance plutôt que la prise de conscience et la mobilisation des intéressés. En effet les actions sur la pensée, telles qu'elles sont avancées par R-C, ont pour finalité aussi de « transformer les mentalités » mais aussi les « situations sociales », c'est-à-dire de lutter contre une certaine inertie, des comportements fatalistes ou soumis à des explications simplistes alors que les situations sont complexes, pour enfin agir de manière radicale et durable. Il semble aussi que les références faites à une vie sociale passée présentée de manière exemplaire au regard des solidarités qui prévalaient alors et qu'il faudrait réactualiser pour parvenir à une pensée renouvelée et conduire ainsi à des actions sociales capables de faire évoluer dans le même sens les mentalités pour aboutir *in fine* à une société solidaire... il semble donc que ces références à des comportements solidaristes révolus marquent « un retour à la conception communautaire du social à travers la valorisation du local, du quartier, du groupe, de l'ethnie..., bref, de tout ce que véhicule l'idée d'une possible solidarité par la similitude des conditions et l'appartenance à un même lieu » (Donzelot, 1996)⁹³⁰. On le comprend l'argumentation de R-C pour développer son travail social passe par une mise à l'épreuve de ses conceptions méthodologiques et de ses convictions idéologiques. La force de la

⁹²⁹ Ainsi libellé dans le texte.

⁹³⁰ Donzelot J., « Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion » in Paugam *L'exclusion l'état des savoirs*, éd. La Découverte, Paris, 1996, pp.88-100.

pensée et en conséquence le travail sur celle-ci semble primordial pour accéder à un changement des logiques et des pratiques actuelles de l'action sociale. Travail sur la pensée, la sienne propre, celle du travailleur social (devenant animateur et médiateur d'un lien social à réinventer), mais aussi sur celles de ses concitoyens (dont il doit réanimer la fibre solidariste flétrie un temps par la providence étatique) travail de remise en question qui passe avant tout par des interventions et des pratiques différentes sur le terrain de la part de tous les acteurs sociaux (intervenants et populations).

31.1.2 L'introduction

Dans son introduction d'ailleurs R-C rappelle, à l'instar de nombreux personnels scientifiques et politiques, que La Réunion constitue un laboratoire permettant une observation sociale à échelle réduite des phénomènes qui peuvent se passer aussi partout ailleurs dans le monde. Ce label de « laboratoire » décerné à La Réunion est aujourd'hui, soit dit en passant, devenu un véritable poncif. De plus il n'est sans doute pas tout à fait exact de considérer les observations *in situ* comme portant sur des phénomènes communs à ceux de la métropole et *a fortiori* à ceux du monde : en effet, s'il existe un contexte mondial auquel La Réunion n'échappe pas, les phénomènes observables dans l'enceinte de l'île ne se réduisent pas à une vue microscopique (considérée à cet égard comme fine et précise) de ce qui se déroulerait à l'échelle macroscopique. Il en va de l'observation générale elle-même qui pourrait alors se réduire à l'analyse d'un échantillon réunionnais au vu de critères et de paramètres extérieurs sans que ces apports contextuels soient restitués dans les problématiques spécifiques de l'île et de ses rapports au monde. De même présenter le territoire de Saint-X comme un prototype possible de la situation économique et sociale de La Réunion fait encourir le risque méthodologique d'une réflexion importée et plaquée sur des réalités particulières, le microcosme risquant alors d'être pris pour la référence ultime. La généralisation voulue dans l'introduction des problématiques « Saint-X » n'est donc pas exempte de cette banalisation intellectuelle des analyses sociales et locales dans un discours stéréotypé qui répond au besoin de la société (pour le moins celui de ses fractions dominantes) et du pouvoir politique de repenser autrement la question sociale dont il est commun aujourd'hui de dire qu'elle est nouvelle. Cependant R-C se défend de ces critiques en arguant que cette analyse s'étaie sur des observations et une connaissance approfondie du terrain (il est enfant du pays). Il reste optimiste sur les garanties qu'offre son territoire et confiant dans la capacité de faire comprendre d'autres procédures dans la mise en œuvre du social. Il rappelle son idéal de solidarité et d'entraide et développe en final de cette introduction la notion de citoyenneté selon les termes suivants : « se sentir concerné par tout ce qui nous entoure et poser des actes en référence à la notion de responsabilité » (op. cité p.2). Cette déclaration souligne une conduite qui s'appuie à la fois sur des principes éthiques (solidarité, entraide et tolérance) et sur des passages à l'acte conscients, volontaires et mesurés en fonction du bien commun ; une implication de chaque

citoyen envers chacun d'entre eux, au regard de la collectivité qu'ils composent ensemble et en liaison avec leur environnement global.

31.1.3 L'action sociale s'insère à présent dans la notion de local

Ce retour au local est d'ailleurs voulu par l'Etat, comme le souligne R-C, suivant une logique de décentralisation qui au-delà des stratégies politiques permet de répondre de manière plus appropriée aux difficultés sociales. Mais c'est aussi à cet échelon inférieur que les jeux de pouvoir et les rivalités sont les plus perceptibles et que les prises de responsabilités et les engagements dans des projets inédits et innovants sont soumis à toutes les hésitations et les vicissitudes. Là pourtant doit commencer la recherche de nouvelles façons : « il s'agit bien de réinventer ou de retrouver d'autres manières de penser et d'agir ». (op. cité p.3). R-C propose pour ce faire la mise en place d'une sorte de collectif, un regroupement des forces vives, capables de « questionner l'enjeu du local dans la restructuration des liens de solidarité » et pense que l'action sociale doit s'inscrire dans « une perspective de développement local avec une démarche participative » (*ibid.*).

La méthodologie de ce projet de changement social, visant le développement local et la participation, est ensuite déclinée en cinq points principaux (volonté politique, approche transversale, participation de la population, pas d'idées ou de projets préconçus, évaluation des processus). La démarche participative qui résulte de cette approche de l'action sociale favorise, selon R-C, l'expression d'une « démocratie sociale conçue comme une transaction sociale permanente entre les légitimités (sic) d'acteurs ou de groupes d'acteurs différents », la transaction sociale étant elle considérée « comme l'ensemble des démarches négociées par le jeu social des acteurs » (*idem* p.4). C'est donc dans la recherche active d'un consensus social, dans la négociation des différents intérêts, qu'évolue la résolution des problématiques sociales. La société est ici décrite comme une scène sur laquelle chacun des acteurs ou groupe d'acteurs joue, selon des règles convenues, sa propre partition ou revendique un rôle convenable ; dans ce cadre localisé, qui représente un territoire, la participation est comprise comme un échange permanent, dont les termes sont donc instables et non définis une fois pour toutes. Ce mode participatif entre des « légitimités » (référence à la légalité) différentes dans le but de parvenir à une « transaction » (terme juridique), c'est-à-dire à formuler des concessions réciproques afin de cesser ou de prévenir la contestation (définition du dictionnaire), correspond à cette ambition généreuse d'amoindrir les fractures sociales, mais elle répond aussi au souci de préserver la paix sociale, quitte à ce les revendications légitimes des « laissés pour compte » du développement social, s'éteignent sous la couverture protectrice des acteurs les plus habiles à jouer le jeu social.

31.1.4 L'organisation et le fonctionnement du CCAS

Le cadre légal d'intervention du CCAS est fixé par le Code de la Famille et par décret (6 mai 1995). La prévention et l'animation sociale, en coordination avec les

organismes sociaux existants, sont maintenant les principes essentiels de la mission de cette institution. Sont donc retenus comme principes de fonctionnement, après l'élaboration d'un diagnostic social, la mise en place d'actions collectives et le développement du partenariat (structures de coordination et transversalité des pratiques) avec comme objectif primordial la « prévention ». Cet axe préventif et prioritaire guidant l'intervention sociale est aussi justifié dans le document par une volonté de R-C et du CCAS de montrer à la population « que nous sommes en guerre contre l'inactivisme, l'exclusion sociale, la marginalisation. En ce sens nous pourrions donner au public avec lequel nous travaillerons, un esprit combatif. La philosophie qui sous-tend cette logique d'action sociale vise à permettre aux personnes en difficulté de se positionner dans un combat pour la vie pour exister, se faire reconnaître comme personnes entières, au lieu d'une catégorie sociale » (op. cité p.7). Le message est donc fort et volontaire et l'ambition qu'il proclame est de mobiliser les plus déshérités et de leur faire gagner la guerre pour l'existence et l'intégrité de leur personne. Il engage donc, dans une action globale de développement (économique, sociale et culturelle), une lutte sans merci contre la déchéance et le fatalisme qui touchent de nombreuses personnes. Il vise leur insertion.

31.1.5 Conclusion

Pour parvenir à ces fins, redonner vie aux laissés pour compte, R-C mise sur « la mobilisation collective, inter-générationnelle ». Il rappelle aussi que le principe de solidarité qui prévalait de la part de l'Etat avant que la conjoncture économique ne devienne défavorable, est aujourd'hui révolu et que la « logique assistancielle » qui justifiait une redistribution des avoirs ne peut plus, de ce fait, avoir cours. La responsabilité de l'Etat ne relève plus selon lui de cette politique d'aide et de prévention élaborée au temps de la révolution française pour combattre la mendicité. Ce revirement justifie ainsi à ses yeux l'inscription des populations dans un mouvement individuel et collectif pour qu'elles prennent en main leurs difficultés et s'attellent à les résoudre en comptant avant tout sur leurs propres forces, leurs potentialités et en fonction de leurs aspirations. Cette mobilisation citoyenne induit de la part des travailleurs sociaux et de leurs partenaires une approche différente de leur fonction : ils considèrent dorénavant les personnes comme des acteurs à part entière qu'il convient d'écouter afin de définir avec eux et d'accompagner des projets qui donnent sens à leur existence. De plus les différents projets et interventions en faveur des personnes doivent s'inscrire dans une globalité et donc selon un principe de transversalité. C'est à l'échelle du territoire que cette nouvelle solidarité peut le plus aisément se mettre en place et que la coordination des interventions peut être entreprise. En outre la notion de projet définie dans le document (p.16) insiste sur la complexité des phénomènes et considère qu'il faut savoir articuler entre eux un ensemble d'éléments (individuel, sociologique, économique, historique) et tenir compte aussi des interactions sociales qui ont cours, si l'on veut parvenir à « une transformation des mentalités pour renforcer les liens sociaux de manière durable dans les différents quartiers » et ainsi viser une véritable prévention. Enfin après avoir

indiquer quelques dispositions matérielles nécessaires à la réalisation de cette politique locale de prévention, le document se termine en cadrant de nouveau son ambition qui est d'organiser une pratique sociale autour des trois principes suivants : sensibilisation – conscientisation – mobilisation (encadré dans le texte) pour parvenir à ce que des auteurs-acteurs (souligné dans le texte) soient « imprégnés de cette notion de **responsabilité envers les générations futures** » (en gras dans le texte). Pour mettre à l'épreuve ses théories, R-C demande en conclusion que son projet de CCAS soit désigné « site expérimental pour une durée minimum de quatre ans ».

31.2 Commentaires

Dans la conclusion de son document R-C confronte certaines notions habituellement utilisées pour définir les politiques sociales et donner sens au travail social : assistance, prévention, solidarité, mobilisation, etc. Ce faisant, et en empruntant un raccourci historique, il franchit le passage récemment rouvert, et semble-t-il devenu désormais obligé, qui conduit à la rive opposée de la politique sociale d'assistance, celle de la solidarité ; ancien rivage, que sont en passe de redécouvrir aujourd'hui les nouveaux artisans de la mobilisation et de l'implication des populations vers des formes citoyennes de solidarités sociales. Cependant cette manière concise de présenter les transformations des politiques et des pratiques sociales peut fausser quelque peu, nous semble-t-il, la compréhension des processus en œuvre. En effet, ramener « la logique assistancielle » de l'Etat à sa volonté originelle d'en finir avec la mendicité, pour conclure tout à trac, que ces principes d'assistance, rendus autrefois applicables grâce aux capacités de redistribution d'un Etat providence, ne peuvent plus aujourd'hui avoir cours, et qu'il faut à présent intervenir selon une logique de développement local pour réactiver la solidarité, c'est formuler des correspondances théoriques, dont l'objectif principal, tente certes de justifier de manière conceptuelle le changement de politique sociale et en l'occurrence le projet du CCAS, mais dont les fondements, ainsi considérés comme évidents, peuvent conduire, si l'on n'y prend garde, à des dérives intellectuelles et politiques en matière d'obligations sociales⁹³¹.

Ainsi l'histoire du traitement des questions sociales n'est pas aussi linéaire et franche dans ses revirements que celle qui nous est présentée succinctement dans le document. Certes, il est courant de rappeler que le principe d'assistance, en tant qu'obligation de l'Etat d'apporter une aide aux pauvres, à ses « citoyens malheureux », est programmé lors de la révolution de 1789, en particulier au cours des travaux du comité de la mendicité présidé par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, mais, à propos de cette période et de celles qui suivent, il nous paraît important de ne pas oublier les remarques suivantes :

⁹³¹ Sans compter que cette référence à la lutte contre la mendicité, mise en parallèle avec la problématique de l'assistance et venant en opposition directe à celle de solidarité, peut induire pour le sens commun des réflexions du genre : les mendiants et les assistés sont issus de la même veine. Poncif qui, en politique, s'avère parfois d'un grand secours pour faire passer sans aucun scrupule quelques mesures ou programmes démagogiques.

31.2.1 ☉ *A propos de l'assistance et du travail*

- le devoir d'assistance que se donne la collectivité à l'égard de ses membres les plus démunis, s'il s'inscrit en réaction aux pratiques charitables et discriminatoires de l'ancien régime, conserve toujours la distinction traditionnelle établie entre les pauvres par nature incapables de travailler et ceux dont la force de travail devrait encore constituer la principale ressource à l'encontre de leur pauvreté. Ainsi la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 stipule que : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler » (Lenoir, 1996)⁹³². Les principes philanthropiques guidant les réflexions des responsables publics d'alors sont cependant vite abandonnés devant l'effervescence libérale qui suit et les pratiques de bienfaisance sont réactivées grâce principalement à l'initiative privée (confessionnelles sur le thème de la charité et patronales sur celui de la prévoyance - assurance).
- Ce n'est véritablement qu'un siècle plus tard, face à une paupérisation massive et dangereuse pour la bourgeoisie au pouvoir, que les propositions de La Rochefoucauld-Liancourt sur l'assistance publique en tant qu'obligation collective sont relancées. S'accordant à cette lignée juridique initiale, s'inscriront ensuite les nouveaux droits des pauvres, en particulier pour prévenir et lutter contre l'exclusion des citoyens jugés inaptes au travail (entre autres, l'aide sociale en 1953), puis contre celle de tous ces gens auparavant considérés comme « normaux » mais dont les aptitudes soudainement ne sont plus reconnues rentables et qui se trouvent alors rejetés hors du monde du travail (le R.M.I. en 1988). Ces « droits-créances » de l'Etat sont cependant qualifiés de droits limites (Rosanvallon, 1995)⁹³³ car ils sont soumis à condition, contrôle et révision.
- L'on peut dire cependant, que seule la loi sur le R.M.I. en son article 1^{er} ⁹³⁴ se démarque franchement de la principale condition restrictive au versement de subsides de l'Etat aux indigents, de celle que représentait jusqu'ici l'appréciation de leur capacité individuelle en tant que force productive ; ainsi l'aide sociale ne s'adressait aux sans travail que s'ils étaient handicapés ou trop âgés et la situation économique et de l'emploi n'était pas considérée comme un motif suffisant de non-travail. Avec l'institution tardive du R.M.I. en France le risque de non-travail, situation oblige, est donc pris en compte mais l'on peut dire aussi que le droit et le

⁹³² LENOIR D., « L'exclusion face au droit », in Paugam S., op. cité p.78-87.

⁹³³ ROSANVALLON P., *La Nouvelle Question sociale*, Le Seuil, Paris, 1995.

⁹³⁴ Loi du 1/12/88 sur le R.M.I., article 1^{er} : « Toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité nationale des moyens convenables d'existence ».

devoir d'insertion qui accompagne ce revenu minimum recouvre (dans la configuration actuelle du chômage) un droit de plus en plus aléatoire et sans doute fictif au travail. En outre la contrepartie contractuelle contenue dans le R.M.I. réitère cette constante préoccupation des politiques sociales que représente l'accès au travail (qu'elle soit motivée par la peur des oisifs, le besoin d'une main-d'œuvre exploitable, la crainte de dilapider des fonds publics pour des générations d'assistés ou sous couvert de dignité humaine), mais cette insertion par le travail, au regard des mutations économiques et sociales actuelles, tend à ne devenir qu'un vœu pieux et c'est au contact de cette réalité contraignante que s'élaborent de nouvelles définitions des politiques sociales et qu'est réintroduite la notion de solidarité.

31.2.2 *☉ A propos de la solidarité, de l'insertion et de la citoyenneté*

- On s'en souvient Robert Castel préfère utiliser le concept de « désaffiliation » (Castel, 1995)⁹³⁵, pour évoquer l'exclusion des sans travail et des sans salaire, car il inclut la notion de processus et se distance ainsi de l'état statique supposé par le terme « exclusion ». Mais autour de ce concept peuvent aussi se définir de réelles possibilités d'appréhender les situations des personnes au regard de la société et de cerner les réponses sociales que cette dernière doit leur accorder afin de remédier ou de pourvoir à leurs difficultés. En outre, ce qu'il y a de remarquable à la lecture de cet ouvrage de référence, c'est que l'on s'aperçoit que les grandes tendances des politiques sociales actuelles renouent, après maintes contorsions et hésitations, avec divers us et coutumes en matière de solidarité, dont certains remontent bien en deçà des idéaux fugaces de la révolution française. Ainsi le retour à des interventions contractuelles et de proximité, en faveur de bénéficiaires dont l'appartenance au territoire est déterminante, mais aussi dont la connaissance et donc le contrôle deviennent encore davantage aisés, cette prédisposition à l'esprit de fief, si l'on peut dire, nous rapproche de cette époque d'intégration primaire et tutélaire de la société féodale, celle dans laquelle se mettait en œuvre une « solidarité de similitude » (Durkheim, 1893)⁹³⁶. La volonté contemporaine, si elle cherche à renouer avec cette idée communautaire, semble vouloir en même temps rompre avec les diverses formes d'assistantat : celle qui revêt les habits de la charité moyenâgeuse accordée aux invalides, celle portant sa panoplie secourable aux misérables des temps industriels, celle court vêtue de l'ère moderne et providentielle de l'après-guerre ou enfin celle à la traîne rapiécée versant un minimum d'allocations aux plus démunis d'entre les chômeurs⁹³⁷.

⁹³⁵ CASTEL R., *Les Métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.

⁹³⁶ DURKHEIM CH., *De la division du travail social*, Paris 1893, PUF, 1973

⁹³⁷ Le R.M.I. n'est institué en France qu'en 1988, soit bien après de nombreux pays européens : LENOIR D., « L'exclusion face au droit », in *L'exclusion l'état des savoirs*, op. cité, p.83. Cf. LENOIR D., « Les revenus minima en Europe », *Alternatives économiques*, supplément n°12, 1992.

- Cette volonté dernière d'abandonner la « logique assistantielle »⁹³⁸, au profit d'une hypothétique et fragile solidarité, concorde aujourd'hui avec les mutations libérales d'une économie mondialisée. Elle peut représenter le présage d'un désengagement possible des responsabilités de l'Etat, et pour le moins, signe une politique de décentralisation de l'Etat jacobin qui, déjà au lendemain de la révolution, sitôt après avoir élaboré des alternatives à l'assistance en terme de solidarité et de contrat social, entame le code coercitif du travail dans les corporations, mais n'entend pas pour autant avoir trop d'obligations sociales. Sommes-nous donc en passe de revenir à un autre siècle « lumineux », à une société libérée cette fois-ci non plus des privilèges seigneuriaux mais des acquis sociaux de l'ancien régime industriel, sommes-nous parvenus à l'aube d'une époque de plus en plus ouverte et libérale dans les affaires mais qui exclurait en même temps toute libéralité, toute redistribution massive, du moins sans contrepartie productive pour la et les sociétés⁹³⁹ ?
- Si la concordance des temps en matière de politiques sociales peut être avancée ce n'est bien sûr que pour donner, par comparaison, des pistes de réflexion sur le débat actuel de la « nouvelle question sociale » et sur de possibles orientations en matières de réponses sociales à cette question. Une des grandes différences avec les siècles précédents et qui stigmatise l'actualité de cette fin de siècle en matière sociale est, et Castel en fait une belle démonstration, cette apparition massive du non-travail et l'impossibilité qui en découle et dans laquelle se retrouve de plus en plus d'hommes et de femmes, de trouver une affiliation sociale par le biais encore incontournable du labeur et du salaire. Dans ce contexte de pénurie de ressource dans et par le travail, la « solidarité organique » de la société moderne, telle que la définissait Durkheim et sur laquelle l'Etat comptait pour ménager, par des retours financiers subsidiaires et des aides et interventions sociales multiples, la protection et la cohésion des forces sociales⁹⁴⁰, cette forme de solidarité normalisatrice donc, fondée sur la division sociale du travail, perd dès lors de sa pertinence. On assiste alors, comme le montre Donzelot (op. cité), à une reviviscence, du moins dans les discours officiels et professionnels, de l'esprit communautaire « de la conception contractuelle du lien social, dont témoigne la thématique du projet ».
- Ces politiques sociales en mutation tentent de combiner en quelque sorte un concept de solidarité proximale, presque livrée à domicile, comme celle qui

⁹³⁸ Se défaire de cette logique assistantielle a en outre pour objectif sous entendu d'enrayer l'apparition d'assistés dont les comportements de désengagement par rapport au travail salarié, assimilables par les travailleurs à du parasitisme, engendreraient un état d'esprit irrémédiablement perverti, qu'ils risqueraient de surcroît de transmettre à leur descendance et de provoquer ainsi une situation sociale critique et dangereuse.

⁹³⁹ A l'instar du *workfare* de l'Etat américain qui ne donne assistance (*welfare*), pour les allocataires jugés employables, qu'en échange de travail (*work*) ou de participation à des programmes menant à l'emploi. Cf. Sylvie Morel : MOREL S., « Le *workfare* aux Etats-Unis », in Paugam, op. cité pp.472-483.

⁹⁴⁰ Pensant se préserver en échange des dangers du socialisme ou des excès du libéralisme.

pouvait persister autrefois de façon tangible et régulière dans les paroisses et certaines communautés rurales ou dans quelques territoires isolés, avec la nécessité, dans un contexte de bouleversement structurel des normes et des règles du marché de l'emploi induisant un fort taux de chômeurs, de subvenir aux besoins élémentaires de tous les « sans »⁹⁴¹, tout en essayant simultanément, et c'est là un véritable pari, de se départir des effets pervers de l'assistance. Apparaît alors pour tenter de résoudre cette équation difficile, accolé au droit à un revenu minimum, le droit à l'insertion. Reste que la nouvelle conjoncture du marché de l'emploi n'offre guère, nous l'avons souligné, de possibilités pour la majorité des chômeurs de « s'incruster » de façon durable dans ce monde du travail et il faut tout l'art et la rhétorique des intervenants sociaux pour être capable, dans cette configuration de double contrainte, de maintenir les individus concernés dans une dynamique sociale conservatrice ou rénovatrice du lien social.

- L'apparition de la problématique de l'insertion découle donc en partie de l'orientation « solidarité » que préconisent les nouvelles politiques sociales. Considérant que le corps social subit nombre de fractures qui risquent à la longue, si l'on n'y porte attention, de devenir irréparables, ou de s'aggraver davantage encore jusqu'à engendrer une invalidité totale de la société, dans l'appréhension donc de ce risque de délabrement général en raison du nombre grandissant des exclus, un des remèdes envisagé est de proposer le rappel des vertus un temps oubliées de la solidarité. Les tenants de ce principe aux résonances multiples se préoccupent de l'intégrité de l'ensemble social, persuadés qu'ils sont de l'importance de sa totalité constitutionnelle. Se référant à ce tout (*in solidum*), ils estiment qu'il devient impératif et urgent de proposer à nouveau une place dans la société à ceux de ses membres qui s'en trouvent détachés, solidarité donc, d'où provient la notion concomitante de l'insertion.
- L'espoir mis dans la rénovation de ce vieil idéal de solidarité n'est pas moindre que celui qui fut émis au XIX^e siècle, devant la montée du paupérisme et face aux conditions de vie lamentables que subissaient alors les prolétaires, et qui sera formalisé de manières diverses à la fin de ce siècle et au début du suivant par les défenseurs de l'économie sociale et de la doctrine du « solidarisme » (Charles Gide et Léon Bourgeois en particulier).⁹⁴² La priorité dernièrement renouvelée au principe de solidarité trouve un regain de justification auprès de ses partisans actuels car ils la considèrent comme étant la seule directive de politique sociale capable de remédier un tant soit peu aux conséquences désastreuses, pour la cohésion sociale, d'une économie marchande devenue ultra libérale. En outre,

⁹⁴¹ ADELMALEK Sayad, « Lien social, identité et citoyenneté par temps de crise », in *Le social en question*, Sociétés et représentations, CREDHESS, n°5, décembre 1997, pp.107-128.

⁹⁴² GIDE Ch., *La Solidarité*, cours au Collège de France, Paris, PUF, 1932, 216 p.

BOURGEOIS L., *Solidarité*, Paris, A. Colin, 1912, 294 p.

après s'être aussi inscrite au siècle dernier comme une alternative opposée au marxisme, elle peut cette fois-ci prétendre représenter un recours acceptable pour combler le vide laissé par la chute mortelle des idéologies socialistes révolutionnaires⁹⁴³.

- L'appel récurrent à la citoyenneté, pour une « nouvelle citoyenneté », fait aussi partie intégrante de la logique solidariste contemporaine. Sans vouloir trop jouer ni des ressemblances ni des dissonances historiques, il est tout de même intéressant de relever que la prise de conscience de la société comme étant un tout organique, dont aucun des éléments constitutifs ne peut être désolidarisé au risque de porter atteinte à l'ensemble, et qu'il est préférable en conséquence de garantir la cohésion du corps social par des mesures de solidarité, provient des avancées de la recherche scientifique du XIX^e siècle, en particulier des résultats de la microbiologie et de la microphysique qui donnent pour essentiel l'interdépendance des constituants de la matière organique et physique, découverte qui correspond aussi, en terme de réflexion philosophique et sociale, à la pensée positiviste d'Auguste Comte⁹⁴⁴. Selon cette conception, la solidarité doit être au principe de toute société moderne car sinon, en raison de la division sociale du travail et de l'augmentation des populations, le lien entre les couches sociales irait en se délitant et la société risquerait un jour de se désagréger entièrement. Pour prévenir cet effondrement annoncé, les politiques de solidarité initient des règles juridiques et s'en remettent à l'Etat de droit afin qu'il assure certaines fractions « à risque » de la population (Assurances sociales), puis sécurise la majorité de la société (Sécurité sociale). Cette gestion de la solidarité est donc confiée à l'administration qui est chargée de régulariser et de garantir le versement des prestations et aides sociales diverses. Dans ces configurations des politiques de solidarité la contribution des

⁹⁴³ A ce propos, il est intéressant de noter que c'est à deux époques de fin de siècle (XIX^e et XX^e), à la veille donc d'entrer de plain-pied et pour une durée indéterminée dans une nouvelle ère économique et sociale, dont les contours d'ailleurs n'ont cessé de se confirmer durant le dernier quart de chacun de ces siècles, que s'exprime le plus fortement ce principe de solidarité : époque première d'un capitalisme industriel triomphant et impérialiste, aujourd'hui quasiment révolu, et dont les mutations au niveau mondial aboutissent maintenant à un libéralisme technologique, financier et monopolisateur ; époque passée au cours de laquelle les travailleurs sont exploités, comme il est dit, sans vergogne par les patrons, aliénés par le travail et le capital et dont les lendemains, espérés radieux pour et par le peuple, ne s'avèrent être en définitif qu'une suite interminable de catastrophes sociales (guerres et révolutions s'enchaînent et enchaînent les peuples), et dont seul réchappe, en bout de course, cet Etat dit providentiel et social des démocraties libérales, mais dans lesquelles aussi les entreprises finissent, dernier bouleversement en cours, par court-circuiter à jamais du « complexe travail », une masse impressionnante de leurs concitoyens. Enfin si l'idée de solidarité pouvait être défendue au siècle dernier pour s'opposer à la fois au capitalisme et au marxisme, cette fois-ci elle peut encore apparaître comme un substitut aux effets néfastes du libéralisme mais là, en raison de la chute des régimes et des idéologies marxistes-léninistes, elle peut aussi resservir, dans le cadre de l'économie libérale, comme une nouvelle utopie.

⁹⁴⁴ Cf. la contribution de Pierre Concialdi dans laquelle est évoquée cette genèse du principe de solidarité : CONCIALDI P., « Entre l'assistance et l'assurance : La solidarité », in *Le Social en questions*, CREDHESS, *Sociétés et Représentations*, décembre 1997, n°5, pp.67-85.

citoyens et principalement celle des travailleurs est automatique et la redistribution se fait elle-même selon des critères arrêtés et répétitifs ; la solidarité s'exerce donc globalement et presque mécaniquement et vise à améliorer puis maintenir le *statu quo* des individus sous la protection de la couverture sociale ; de façon complémentaire, les politiques de prévention s'efforceront ensuite de diminuer les probabilités du risque, mais il s'agit principalement de soutenir par des mesures appropriées la démarche des gens en difficulté ou considérés comme asociaux.

- En revanche, en cette fin de XX^e siècle, la définition de la solidarité sociale s'élabore selon une modélisation inspirée par les systèmes informatiques et communicationnels. Les nouvelles technologies, outre le fait qu'elles concourent aux mutations complexes des économies et des sociétés avec des conséquences humaines parfois très difficiles, sont sollicitées pour participer à la conceptualisation de nouvelles politiques sociales⁹⁴⁵. Ainsi la thématique de la solidarité est-elle réactualisée selon une approche du lien social compris comme un système dans lequel les hommes et les femmes s'activent et communiquent en réseaux. De l'interdépendance on passe à l'interactivité et même à la coproduction (ION, 1998)⁹⁴⁶. Autrement dit il n'est plus question de considérer les « cas sociaux » comme autant d'exceptions à rectifier, autant d'égarés à remettre un par un dans le droit chemin de la norme sociale. Devant la masse considérable des chômeurs et autres exclus, il ne peut plus être question d'exceptionnel, mais de la prise en considération d'un phénomène structurel et lourd, et d'une permanence inquiétante pour un Etat qui se veut encore social, malgré un environnement économique de plus en plus libéral. Si solidarité il y a, elle se défait dorénavant de la statique conceptuelle et organisationnelle des politiques sociales antérieures, car elle a besoin de recréer des liaisons entre les individus et les groupes, devenus bien trop lâches en raison de cette perte d'utilité par le travail d'une importante partie d'entre eux. La coupure est telle entre le monde des travailleurs et celui des chômeurs que la société n'apparaît plus si solide dans sa constitution ; la solidarité organique décrite par Durkheim perd alors de sa réalité et le recours à une solidarité organisée localement semble le palliatif approprié à la nouvelle situation sociale. La solidarité invoquée aujourd'hui doit donc être incitée au niveau du territoire, de la banlieue ou du terroir, à partir de tous les lieux de la vie courante, ceux de tous les jours et de chacun. Elle ne peut plus se contenter d'être une charge anonyme confiée à l'administration étatique, mais doit devenir le souci permanent de chaque citoyen, l'affaire de tous, une entreprise commune.

⁹⁴⁵ Les travailleurs sociaux se transforment quant à eux en intervenants sociaux et leurs discours s'ornent désormais d'un vocabulaire technique inédit : diagnostic, contrat, projet, entrepreneurial, logique partenariale, réseau, transversalité, communication, évaluation, financement, etc. Lexique qui les rapproche du monde de l'entreprise moderne et de la haute technologie, eux les anciens militants de la cause sociale et parfois de la solidarité ouvrière. Cf. FIGUERAS R., *Des travailleurs sociaux aux techniciens sociaux*, les « transformations » du social, octobre 1998.

⁹⁴⁶ ION J., *Le travail social au singulier*, Dunod, 1998, pp.74-80.

- Cet appel constant à la citoyenneté, véritable *leitmotiv* de l'action publique ou politique, n'est pas non plus sans équivoque. Notons, en attendant des développements plus précis sur la question, que les définitions actuelles de la citoyenneté sont multiples mais qu'elles sont souvent et rapidement présentées comme une responsabilité morale pour chacun de participer activement à la cohésion sociale d'un lieu et de ses habitants⁹⁴⁷. Songeons aussi que ce rappel au devoir de citoyenneté s'inscrit en échange des droits que le citoyen a acquis (parfois au prix de lourds sacrifices) mais qu'il n'a jamais été aussi insistant qu'à présent, alors que la mobilisation, en particulier dans le monde du travail et encore davantage dans celui du non-travail, n'a jamais été aussi peu évidente à réaliser. En outre, et le paradoxe est de taille, ces actes citoyens sont le plus souvent requis par les intervenants sociaux auprès des personnes pourtant considérées comme étant les plus démunies socialement, et ils se résument habituellement à des démonstrations de civilité.

- Enfin, ce recours à la citoyenneté s'inscrit dans un contexte politique dans lequel les élus, quand ils n'y sont pas favorables et directement intéressés, semblent plutôt compréhensifs, sinon démunis, face aux exigences d'un libéralisme économique, principalement soucieux de se libérer toujours davantage des obligations sociales (en cherchant, par exemple, à déréglementer les lois sur le travail), et *a fortiori* à l'encontre de ses potentats financiers internationaux qui de plus en plus imposent leur *diktat* aux politiques nationales ; *exit* l'entreprise citoyenne, fini le rêve socialiste ou coopératif, place à la concurrence et à la liberté d'entreprendre. Que les détenteurs d'un pouvoir économique, politique et social, demandent, dans ces conditions de désengagement social de leur part, des preuves de citoyenneté aux chômeurs, aux simples travailleurs, à la population en général, peut être perçu, sinon comme du cynisme, ou pour le moins, risque de ne recevoir aucun écho favorable ; cette formule quasi incantatoire des technocrates à propos de la citoyenneté risque de n'engendrer que scepticisme dans la population et ne guère produire de mobilisation et d'implication de masse en vue d'une plus grande solidarité même à l'échelon d'un territoire.

Pour aller plus avant dans les réflexions que suscitent le document du CCAS, il serait peut-être intéressant d'analyser les notions de territoire, les assertions au sujet des valeurs traditionnelles, l'objectif de transmission intergénérationnelle d'une éthique comportementale, la transformation souhaitée des mentalités, et les comprendre selon ces trois directives, issues d'un militantisme qui peut sembler suranné, « sensibilisation, conscientisation, mobilisation ». Ces diverses analyses pourraient ainsi permettre de définir plus précisément le profil des politiques sociales actuelles et

⁹⁴⁷ Ainsi dans le document du CCAS de Sainte-X, l'espérance placée dans la réintroduction des valeurs anciennes de solidarité entre les habitants et les générations est telle, que « c'est peut-être dans cette perspective que la notion de citoyenneté prendra réellement son sens, c'est-à-dire : **se sentir concerné par tout ce qui nous entoure et poser des actes en référence à la notion de responsabilité** » (p.2) (en gras dans le texte).

de saisir au travers ces élaborations l'émergence et les caractéristiques de quelques-uns de ces nouveaux « travailleurs » du social.

ANNEXE 4 : RAPPORT ATELIER N°1 : EVOLUTION ET CONTEXTE. QUELS PROFESSIONNELS, POUR QUEL TRAVAIL SOCIAL ?

31.3 Composition du groupe

- 7 assistantes sociales et 1 assistant social, dont 4 assistantes sociales scolaires (exerçant en collège et lycée) ; 1 assistante sociale auprès du personnel du rectorat ; 1 à la Maison d'arrêt ; 2 dans des GUT.
- 4 éducateurs spécialisés et 1 éducatrice spécialisée : 2 à l'A.D.I. (C.L.I.), 1 en AEMO, 1 au GUT, 1 en internat.
- 1 conseillère en économie sociale et familiale de la CAF.
- 7 étudiantes assistantes sociales en troisième année.

On peut noter la forte participation des assistantes sociales scolaires et des étudiantes.

La séance de travail de cet atelier a duré un peu plus de quatre heures. Tous les participants se sont exprimés et les débats ont été très animés. Ils se sont déroulés dans un ordre aléatoire qui reflète les préoccupations immédiates des participants. Dans un premier temps, les idées exprimées ont été classées selon les secteurs émetteurs. Les participants ont alors remarqué que les principaux thèmes abordés sont communs à tous : ainsi de la question du partenariat et de sa nécessité, de l'isolement et du cloisonnement entre institutions, de l'inertie administrative, du poids des politiques, de l'intrusion des lois du marché, de la montée et de la variété des problématiques liées à la précarité, du manque de cohérence et de moyens. Ces différents aspects sont donc présentés, dans un second temps et pour le rapport qui suit, en fonction de la grille de lecture proposée par le document IRTS pour cet atelier.

31.4 Contexte économique

- Il est noté un appauvrissement accru de certaines catégories sociales : en particulier les femmes seules, allocataires du R.M.I., avec un ou deux enfants à charge. Elles cumulent les problèmes : elles n'ont plus de case, par exemple, et sont souvent en situation de surendettement.
- Les changements affectant les modes de consommation semblent accroître le sentiment de pauvreté.

31.5 Contexte politique

- L'augmentation du pouvoir politique dans le traitement du social est souligné.
- Se pose le problème de la mandature et de l'alternance des élus (contrairement aux administratifs qui restent) qui altère la définition d'une politique sociale cohérente et durable (Exemple de l'abandon de la prévention).
- Le clivage entre les élus et les travailleurs sociaux est mis en exergue.

31.6 Contexte social

- Le développement de la violence et de la délinquance prend une ampleur inquiétante.
- Les conflits intra familiaux (dans le couple mais aussi entre parents et enfants) semblent aussi en augmentation. Un débat s'instaure dans le groupe à propos de la démission ou de la démobilisation des familles mise en opposition avec une demande de prise en charge de leur part de plus en plus pressante.
- Le nombre des violences et des abus sexuels se révèle être toujours plus important.
- Les grossesses précoces, qui ne semblent pas toujours être problématiques pour les intéressées et leur famille, sont aussi très nombreuses.
- Les troubles d'ordre psychiatrique sont en augmentation notable.
- L'alcoolisme des collégiens et des lycéens devient préoccupant.
- Est aussi abordée la situation difficile des populations migrantes (Comores, Mayotte, Anjouan), en terme de droits (accès aux prestations sociales, par exemple) et par rapport à la rupture culturelle et religieuse qu'elles subissent à La Réunion.
- Enfin il est noté une diminution des solidarités familiales ou de voisinage.

31.7 Le rapport du social avec les autres domaines. Les champs d'action.

31.7.1 *La question du partenariat*

Cette problématique occupe une bonne partie du temps imparti.

- Le partenariat est considéré comme une réalité de terrain vécue au quotidien. Mais certains se demandent pourquoi faire ?
- Il apparaît que ce partenariat fonctionne mieux quand les individus sont partie prenante de cette méthode et quand ils partagent une culture professionnelle

identique. A ce titre, l'usager semble fédérer les professionnels autour de la résolution de ses problématiques.

- Cependant, ce qui semble dominer, c'est encore le cloisonnement entre les institutions et entre les professionnels.
- En particulier, il existe une difficulté à travailler avec des partenaires appartenant à des champs d'activité différents (Exemple : entre les travailleurs sociaux et les personnels qui opèrent dans le cadre du développement local).
- A l'intérieur des différentes institutions, se posent des problèmes de communication entre les corps de métiers (travailleurs sociaux et administratifs, par exemple) et avec la hiérarchie.
- Les critères administratifs bloquent certains projets considérés par leurs auteurs « comme innovants mais non politiquement corrects » ; les projets se perdent aussi souvent dans le dédale des administrations.

31.7.2 L'évaluation et le contrôle

- De nombreuses réticences sont notées par rapport au contrôle administratif et politique. Se pose en particulier le problème de l'évaluation (sur quels critères ? et avec quels outils ?), évaluation mise en parallèle avec les demandes de rentabilité.
- Sont révélées des stratégies de ruse, de contournement et de résistances diverses, qui s'établissent en faveur des usagers.
- La crainte et le sentiment d'un « nivellement par le bas » ou d'une moindre reconnaissance des professions sociales sont exprimés.

31.7.3 Les emplois-jeunes

- L'arrivée massive des emplois-jeunes dans le social est ressentie comme une menace par rapport aux professions qualifiées mais aussi comme un potentiel de ressources nouvelles.
- Cependant sont évoqués les problèmes des profils de postes mal ou pas définis et du tutorat (pour lequel le personnel estime manquer de qualification ou qui représente une charge de travail supplémentaire).

En conclusion de ce chapitre, les participants estiment que les travailleurs sociaux doivent rester une force de proposition, et être capables de négocier avec la classe politique. Ils estiment en outre qu'ils doivent avoir des lieux de rencontre et de réflexion commune.

31.8 La caractérisation des priorités. La complexité des situations à traiter.

- ❑ Il est réaffirmé que l'utilisateur doit rester au centre des préoccupations.
- ❑ Les professionnels soulignent la nécessité d'actions de prévention.
- ❑ Ils affirment le besoin de structures d'accueil spécifiques. Structures, pour traiter l'alcoolisme des jeunes ; pour la prise en charge de la famille et de l'enfance maltraitées ; pour répondre aux violences et aux abus sexuels.
- ❑ Ils conviennent de la nécessité de travailler avec les partenaires aux missions complémentaires, mais selon un mode de définition précise des missions de chacun.

Enfin, est relevé le problème du traitement en urgence des situations et déploré le manque de temps et de réponses immédiates (le dispositif CASU est considéré sans réels moyens).

ANNEXE 5 : ENTRETIEN CLAIRE DU HANGAR

- Alors que faisiez-vous pendant votre contrat emploi-vert ?
- *On était en train de créer un cd-rom sur la faune et la flore du site de Cap Hangar, le Bassin Vital. Donc, moi je m'occupais uniquement des recherches sur la faune et la flore, écrire d'abord, puis mettre ça par saisie sur l'ordinateur, scanner les photos, prendre les photos sur le terrain et puis aussi, je faisais le journal de quartier. Donc, je faisais des articles pour le Cap Hangar. Les corrections c'était Madame L. qui les faisait. Sinon la saisie, la mise en forme, tout ça, on me laissait le champ libre. J'ai appris sur le tas comme on dit. En fin de compte, le squelette était déjà là, il me restait à faire les fiches sur les plantes. Donc, je faisais ma liste, je répertoriais et j'allais me documenter à la bibliothèque et puis avec les anciens aussi, parce que maintenant il y a des plantes que l'on trouve plus trop ou bien que l'on trouve même pas dans les livres. Il y a pas mal d'espèces qui ont disparu. Par exemple, on est là sur Bois de Néfles, le bois de nèfles n'existe plus. Le cd-rom est fini, il peut être amélioré mais sinon il est présentable. J'ai pu aussi bénéficier de l'AFPS avec la Croix Rouge. Sinon, il y avait des formations, plutôt de la mécanique, plutôt pour les garçons, de l'entretien et tout. Sinon, je participais quand même [rires]. Du secrétariat aussi, parce que je faisais la fiche de présence, c'était moi qui m'en occupais. Pour faxer des documents concernant l'association c'était moi aussi qui m'en occupais. Disons, côté paperasses c'était moi. Au niveau informatique, au début je maîtrisais seulement le traitement de texte. Maintenant je connais publisher, mgi photos, l'appareil photo numérique, j'ai appris aussi à l'utiliser en fin de compte parce que j'étais bien encadrée [suivent les noms de divers techniciens du C.R.E.I.S.]. C'était très intéressant parce qu'au début j'étais vraiment timide. Mais maintenant je parle [rires] beaucoup trop. Oui, j'ai pu m'en sortir par là, parce que j'ai pu passer mon permis. Maintenant j'ai ma voiture, je peux me débrouiller. J'ai eu des entretiens grâce à Madame L. parce qu'elle m'aidait à faire mon CV. Oui, parce que en fin de compte, pendant mon CES, ils m'ont appris à me débrouiller. J'ai déjà passé plusieurs entretiens. Après même, euh, elle me proposait de m'emmener aux entretiens. Elle me préparait aux entretiens. Cela m'a permis d'être indépendante. J'ai eu mon BEP carrières sanitaires et sociales. Maintenant, je prépare le concours, je l'ai raté là, mais je vais le préparer, le concours d'aide soignante.*
- Et maintenant que c'est arrêté ? C'était dur d'arrêter ?
- *Ce n'est pas vraiment à l'arrêt puisque je suis toujours là [rires].*
- Parce que là, vous étiez payée pendant un an en tant que CES ?
- *Oui, mais j'étais dans le milieu associatif. Ce qui fait qu'au début, je connaissais pas c'est quoi une association, mais maintenant il y a aussi des personnels bénévoles. Moi ça ne me dérange pas du moment ... En fin de compte, maintenant c'est un manque. Il faut que je vienne même si je ne suis plus payée.*
- Pourquoi ? Pour rencontrer des gens ?

- Ouais
- Rendre service ?
- *Oui, surtout. Et puis pour voir aussi ce que le projet devient.*
- Le projet vous intéresse toujours ?
- *Oui.*
- Et au niveau financier, cela ne pose pas de problème pour vous ? Vous avez des revenus ? Vous êtes chez vos parents ?
- *Oui je suis chez mes parents donc en fin de compte en ce moment je suis aux Assedic. D'ailleurs hier j'y étais quoi, demander une formation. Mais on m'a proposé le PARE, c'est un projet de retour à l'emploi.*
- Le plan d'accompagnement de retour à l'emploi
- *Oui voilà*
- Et alors ?
- *Je vais faire ça.*
- Cela vous intéresse ?
- *Oui.*
- Et là on demande aux personnes d'accepter un travail, au bout de deux trois fois. On leur propose du travail, c'est ça ?
- *On propose, il faut aller et siiiiviii, il faut vraiment prévu [au lieu de prouver] qu'on est à la recherche d'un emploi.*
- Et donc vous êtes à la recherche d'un emploi ?
- *Oui.*
- Dans quel secteur ?
- *Sanitaire et social. Pas vraiment du travail aussi, une formation complémentaire.*
- Et pourquoi pas avant, même au lycée, tout ça... vous n'avez pas réussi à préparer davantage de... Vos parents étaient Érémites aussi, non ? Hein ?
- *Oui.*
- Il y avait des difficultés au niveau de l'école, tout ça ? Non ?

- *Il faut dire que ma famille, c'est une famille un peu spéciale, hunmm.*
- Elle est au Ruisseau ?
- *Ouais.*
- Un peu spéciale ?
- *Nous, on est assez nombreux, donc, euh, le lycée j'sais pas, j'étais pas trop motivée. Mais maint'nant, en plus j'y suis plus, j'aimerais bien repartir.*
- Refaire une formation ?
- *Ouais.*
- Parce que avant il y avait trop de marmailles dans la case ?
- *Ouais. Mais maintenant que justement que ma sœur a pris son particulier, et maintenant que je me retrouve un petit peu souvent, que je travaille. Mais par contre mes autres sœurs, ils s'en sortent.*
- Vous êtes la plus jeune ?
- *Non.*
- Combien il y a d'enfants ?
- *Cinq. Je suis la troisième.*
- Combien il y a de garçons ?
- *Un seul.*
- Vos deux parents sont ensemble ?
- *Ouais.*
- Famille spéciale ça veut dire quoi ?
- *Non, mais j'sais pas, les trois premiers, ils avaient la tête brûlée un pt'it peu [rires].*
- Les garçons ? Les filles ?
- *Mélangés. Mais les deux dernières justement à force de nous woar [voir], maintenant, elles sont motivées pour réussir.*
- Ah d'accord.
- *Parce que ma sœur là, elle a eu son bac. Elle part à l'université à la rentrée prochaine... euh, la plus petite elle passe en quatrième, elle a eu quinze de moyenne.*

- Et ça, vous l'expliquez parce que les filles prennent l'exemple de Claire ?
- *Ils prennent pas l'exemple sur moi, parce qu'à l'école, j'étais tête brûlée, justement mais là maint'nant, je r'grette, parce que je savais que je pouvais réussir, mais...*
- Oui d'accord et là maintenant ...les deux autres aussi réussissent maintenant, celle qui a pris son particulier, tout ça ?
- *Pas vraiment, non* [l'air désolé].
- Donc, le bon exemple c'est vous quoi, quelque part, dans la famille ?
- *Oui plutôt.*
- Par rapport au passé puis maintenant ?
- *Ouais.*
- Ça donne un bon exemple pour les deux dernières ?
- *Mon frère aussi, mon frère Eddy, oui. Ben là, il va partir pour la métropole avec l'AFPAR.*
- Oui ?
- *Parce que, en fin de compte, au lycée il était pas dans sa branche, eueuhj* [rires moqueurs].
- Ah d'accord.
- *Parce que lui, il est plutôt bricoleur.*
- Oui ?
- *On l'a mis en comptabilité.*
- Ça ne lui convenait pas ?
- *Ça ne lui convenait pas, mais maintenant il a pu bénéficier d'une formation à l'AFPAR de mécanique moto. En plus c'est dans son « peps » parce qu'il adore ça. Il va partir au mois de septembre.*
- Donc il a trouvé sa voie ?
- *Ouais.*
- Il part en stage en métropole ou travailler ?
- *En stage, et peut-être avec possibilité d'embauche.*
- Dans quelle région ?

- *A Rouen ?*
- *Et il n'a pas peur de partir ?*
- *Non, au contraire, il compte les jours.*
- *Ah bon.*
- *[Rires sonores]. Non, maintenant je pense que ça va mieux chez lui. Parce qu'au début, il y avait une période où personne ne voulait plus bouger.*
- *Oui ?*
- *Le fait que quelqu'un dans la bande bouge, maintenant tout le monde ça va mieux.*
- *Ça démarre pour tout le monde. Et par exemple votre père, il n'est pas si âgé que ça ?*
- *Non pas vraiment (doucement).*
- *Il a quel âge, si ce n'est pas indiscret ?*
- *Il est né en 44, 56 ans.*
- *Donc là, il est près de la retraite, enfin il ne cherche plus de travail ? Il a travaillé longtemps ?*
- *Il a été agriculteur, colon.*
- *Ah, il était colon. Il faisait quoi ? géranium ?*
- *Géranium, ouais, et comme ça rapporte plus, c'est plutôt...*
- *Il était sur les terres de quelqu'un ?*
- *Oui.*
- *Et sa case est toujours sur les terres du propriétaire, non ?*
- *Non, on habite sur Ruisseau.*
- *Sa terre est là haut hein ?*
- *Il travaille dans les Hauts, c'est très loin.*
- *Il a arrêté, il y a longtemps ?*
- *Pas vraiment longtemps il y a deux trois ans.*
- *Il gagnait un peu sa vie avec ça ?*

- *Non.*
- Pas du tout ?
- *Non.*
- Il n'arrive pas à vivre normalement ?
- *Non, c'est dur [semble vouloir rester discrète à propos de son père].*
- Et votre maman, elle ne travaillait pas, elle restait à la case ?
- *Non parce que ma mère elle est... elle a des problèmes cardiaques, donc elle est, euh, elle ne peut pas travailler.*
- Elle a élevé ses enfants, elle n'a jamais travaillé ?
- *Si.*
- Quand elle était jeune ?
- *Si.*
- Elle faisait quoi ?
- *Oufff, un peu de ménage, mais pas vraiment un travail où... salarié.*
- Et pour votre papa, sa vie a toujours été colonage, il a toujours été colon ? et sa famille aussi ?
- *Au début il a été journalier, mais journalier pour aller coupe.*
- Et il venait lui même d'une famille...
- *Ouais*
- ...d'agriculteur ?
- *Ouais, dans les Hauts de Saint Paul Bel Air.*
- Et les enfants, le garçon il ne veut pas refaire ça ?
- *Ab, surtout pas ! C'est pour ça, i veut s'en aller parce que ici, i voit y a pas de débouchés.*
- D'accord, l'agriculture c'est plus bon ?
- *Ab non ! Enfin franchement, c'est plus rentable.*
- Et votre papa qu'est ce qu'il dit ?

- *Il n'a pas son mot à dire. Mon frère est majeur et puis il demande pas personne.*
- Non, pas par rapport au frère, mais par rapport à lui, à sa vie de colon.
- *Il ne regrette, mais il ne pousse pas personne à le suivre parce qu'il sait, il voit, il voit lui-même que c'est plus la peine, que ça vaut pas la chandelle.*
- Et là actuellement, il perçoit le R.M.I. ?
- *Oui.*
- Mais lui, il ne cherche pas un travail ?
- *Non..on* [sur le ton de l'évidence, mais aussi de la confiance].
- Il s'estime trop âgé ?
- *Non, i sait pas vraiment s'il peut bénéficier, je sais pas, un emploi vert, un truc comme ça, mais il faut qu'il rapporte la nature. Parce que c'est quelqu'un i sait lire, i sait écrire, mais ...*
- Il est bon travailleur ?
- *Il est bon travailleur mais je vois pas dans les bureaux, je vois pas...*
- Et pourquoi n'a-t-il pas demandé un emploi vert ?
- *Mais les démarches administratives, il ne sait pas faire ça non plus.*
- Et avec vous ?
- *Il faut que j'y aille pour lui ?* [rires].
- C'est important ou pas ?
- *Comment ?*
- Est ce que ce serait important pour lui de trouver un emploi comme ça ?
- *Ab oui !*
- Parce que là, qu'est ce qu'il fait à la case ? Il reste à la case ?
- *Il s'ennuie, il bricole.*
- Et autrement il ne sort pas faire un petit « bèque la clef » ?
- *Non, ab non ! Il sort juste quand il y a un enterrement.*
- Et autrement vous avez une cour ?

- *On a une cour mais comme on est pas propriétaire, donc on peut pas faire ce qu'on veut, donc il fait plutôt des petites réparations par rapport aux saisons.*
- Il ne plante pas pour manger ?
- *Non.*
- Est-ce qu'il élève des volailles ?
- *Juste quelques-uns comme ça.*
- Pour vous ?
- *Voilà ! Pour notre consommation personnelle.*
- Autrement, il n'y a pas de cabris, d'élevage ?
- *Mon frère a des cabris, mais pas beaucoup.*
- Donc, ses revenus à lui, c'est que le R.M.I. ?
- *Voilà ! En fin de compte, des fois j'ai l'impression qui s'demande...ce qu'il a pu faire de toutes ses années quoi ! Parce qu'il voit les autres avancer et en fin de compte il est au même stade. Pourtant il a travaillé dur, mais il n'a rien.*
- Donc, il est amer un peu ?
- *Ouais.*
- Il ne boit pas ?
- *Par z'occasions.*
- Donc, il ne tombe pas dans l'alcool ?
- *Non.*
- Il déprime pas, quoi ?
- *Non, mais il est un peu méchant des fois [rires gênés].*
- Il s'énerve ?
- *Voilà ! Facilement. I s'énerve pas rapport comme moi, maintenant j'ai ma voiture, j'ai tendance... à aller... vmir. Mon frère lui, c'est un dingue de moto, donc il a sa moto. Et lui [son père], il ne sait même pas monter à vélo [petits rires]. Et puis le fait de nous voir j'sais pas moi, il est pas habitué à ça.*
- Le changement ?

- *Voilà ! Même un téléphone, même le téléphone sonne, il va pas aller répondre hein, si l'est tout seul, il va pas répondre.*
- Il a peur du ... enfin, ce qui est moderne un peu ?
- *Moderne, i touche pas. Par exemple, i l'est tout seul, il va pas allumer la télé. Il va rester sur son lit allongé et puis si quelqu'un arrive et ouvre la télé. Là, il va regarder, mais lui, de lui-même aller l'ouvrir, non.*
- Il ne s'occupe pas dans la journée ?
- *Non, il reste assise.*
- Ça va pas fort, alors ?
- *Euh, non [petits rires gênés].*
- Il ne demande pas à aller travailler à droite à gauche ? Il ne cherche pas ?
- *Si, mais des fois comme il connaît un peu des agriculteurs, si arrivé à la coupe, des trucs comme ça, il va donner un coup de main. Mais ça c'est vraiment des périodes dans l'année. Mais la plupart du temps, il est à la maison.*
- Et votre maman, elle reste aussi à la case ?
- *Ouais, des fois l'ambiance est mortelle [rires]. C'est pour ça le milieu associatif me permet de voir d'autres gens, de sortir un peu de la monotonie.*
- Et justement, vous, depuis que vous êtes sortie de ce cadre là, vous avez vu l'association, fait l'emploi vert, tout ça... Est que tout ça, dans la case elle-même, dans la maison, vous apportez... pour les sœurs...-oui-. Ce sont les deux sœurs les plus petites ? - oui – Donc, c'est un exemple pour...-oui-. Elles ont envie...de s'en sortir, comme vous quoi ?
- *Même en mieux, hein, parce que celle qui a eu son bac elle veut être avocate. Mais elle a la tête, je pense qu'elle va s'en sortir, ouais.*
- Vos parents sont fiers de cette réussite ?
- *Ah oui ! Déjà le fait que j'ai pu avoir mon permis de voiture, je suis la première dans la famille. Donc mine de rien en un an il y a eu beaucoup de changements.*
- Vos parents, ils demandent pour descendre à Saint Paul ?
- *Des fois, mais quand ils me voient conduire ils ne veulent plus venir [rires]. Non, parce que en fin de compte là [rires], ils sont tellement monotones que quand je sors, si je les emmène, je m'amuse pas [rires].*

- Ce n'est pas la même génération ?
- *Non, mais i m'arrive, comme pour aller faire des courses...*
- Pour rendre service ?
- *Voilà ! Mais pour le plaisir vraiment, comme aller pique niquer, des trucs comme ça, comme on a rien à s'dire... Je suis plutôt avec des amis.*
- Avez-vous de la famille dans le quartier ?
- *J'ai plein de tontons du côté de Bel Air, mais ils sont tous fâchés.*

[Je découvre trois jours plus tard, qu'il s'agit en fait de la famille Manelle, à laquelle j'ai rendu visite, il y a maintenant quelques années, dans leur quartier au sujet d'un des garçons, Willy, qui avait été placé dans un Foyer. Il n'y est d'ailleurs pas resté longtemps car il fuguait sans cesse pour retourner chez lui. Willy est un jeune qui vit et se complait dans la nature. Il refuse la scolarité. C'est une famille très déshéritée. Sa mère, que je rencontre par hasard occupée à balayer la cour du CCAS de Bois Nèfles, bénéficie actuellement d'un CES employé communal. Elle avait aussi obtenu par PACT Réunion (il a trois ou quatre ans, à l'époque où j'étais allé chez elle pour récupérer Willy), la construction de sanitaires et d'une salle de bain. Elle m'explique que ses deux filles (les sœurs de Willy) ont été placées dernièrement, la plus grande dans un foyer d'accueil pour les filles-mères, la seconde dans un foyer de l'enfance. D'après la mère, c'est à cause du mauvais exemple de Willy, après son retour définitif chez eux, que les filles ont été placées].

- Les cases sont proches ?
- *Non.*
- La famille ne se fréquente pas ?
- *Non.*
- Des tantes du côté papa ?
- *Du côté d'ma mère.*
- Il n'y donc pas d'aide entre les familles ?
- *Non, surtout pas !*
- Ils ne se fréquentent pas du tout ?
- *Non.*
- Aucun ? il n'y a pas une sœur, un frère...

- *Non.*
- Et du côté du papa ?
- *Mon père, par contre, il a un frère.*
- A côté de la case ?
- *Ouais, et il s'entendent très bien.*
- Votre papa est originaire du Ruisseau ?
- *De Bel Air.*
- La maman ?
- *Bel Air aussi.*
- Donc tous les deux sont du même coin.
- *Ouais.*
- Et ils ne sont pas propriétaires de leur case ?
- *Non, par contre, ils ont de la terre sur Bel Air. Mais comme justement il n'y a pas [dit trop bas sur le ton de la confiance] ...compris ...*
- Ah, ils ne veulent pas s'installer là haut ?
- *Oui, mais moi j'ai fait les papiers, moi j'y vais. Je m'en fous, hein [rires]. Chez moi, c'est chez moi. C'est à moi, j'ai les papiers.*
- Il y a une petite case dessus ?
- *Non, justement, c'est abandonné. Il y a des gens qui essaient de...*
- Récupérer ?
- *Voilà !*
- Et ça, c'est un terrain familial ?
- *Oui, mon père, du côté de sa mère, il a hérité d'un morceau de terrain. Et ma mère aussi, du côté de son père, normalement, elle doit avoir un morceau de terrain*
- A Bel Air ?
- *Oui, dans le même coin.*
- Ils se sont connus parce qu'ils étaient proches, très proches ?

- *Voilà ! Oui mais il y a longtemps, ils sortaient pas [rires].*
- Vous, au niveau de vos amis, c'est dans le quartier ici ou c'est plus en dehors ?
- *J'en ai... J'ai des amis en métropole, Saint Denis, sur le Port...*
- Dans le quartier ?
- *Dans le quartier ? J'en ai pas beaucoup. J'en ai deux ou trois.*
- Des jeunes ?
- *Non, des mères de famille, des jeunes, c'est mélangé. J'ai un peu de tout, tous les races, tous les âges.*
- Il y a beaucoup de jeunes qui ont des problèmes de travail ?
- *Ab oui ! Beaucoup, parce que, en fin de compte, j pense que le problème déjà, c'est le problème de déplacement.*
- Ils ont du mal à se déplacer ?
- *Ouais.*
- Ils n'ont pas de véhicule, de transport Pastel ?
- *C'est pas vraiment adapté et puis c'est cher.*
- Ils cherchent du travail quand même ?
- *Oui, ils cherchent, mais vraiment, sans vraiment chercher.*
- Par exemple pour le stage emploi vert, il y a un nouveau contrat là, et les travailleurs sociaux me disent qu'ils ont du mal à trouver des volontaires.
- *Enfin ça dépend dans quel groupe de personnes ils cherchent [rires].*
- Vous, par exemple, est-ce que vous en connaissez qui vont venir ?
- *Non, pour l'instant non. Je ne sais pas, les nouveaux je sais pas, mais je connais beaucoup de monde qui recherche du travail. Mais ils ne savent pas où il faut s'adresser.*
- Et vous maintenant, est-ce que vous pouvez leur dire, par exemple, voilà il y a le Cap Hangar, qu'est ce que vous faites ?
- *Sauf, il faut que je sache le profil parce que ça a changé apparemment.*
- C'est-à-dire ?
- *Il faut que les gens bénéficient du R.M.I., je crois.*

- On ne vous a pas demandé de voir si vous connaissez, s'il y a des gens qui veulent y aller dans le nouveau projet ?
- *Non.*
- Cela a changé votre vie ?
- *Ah oui, beaucoup, beaucoup, en mieux.*
- Comment avez vous été contactée ?
- *Par une amie.*
- Une amie qui avait déjà fait emploi-vert ?
- *Ouais.*
- Avez-vous eu des difficultés pendant ce CES ? par rapport à vous ou à d'autres ? aux personnes qui faisaient le projet avec vous ?
- *Oui, l'équipe était assez soudée.*
- Il y a un groupe qui s'est formé ?
- *Non, mais moi en fin de compte on me laissait le champ libre pour, dans, mon travail. Et puis, je côtoyais les autres quand ils montaient en formation, parce qu'ils étaient sur le terrain. Ou bien, c'était moi qui descendait sur le terrain.*
- Comment ils vous percevaient ?
- *Très bien. Justement, j'étais étonnée.*
- Une femme ?
- *Non, on me considérait comme un collègue, comme des amis. Jusqu'à présent, quand je les rencontre ils s'arrêtent, on discute.*
- C'est des gens que vous ne connaissiez pas avant ?
- *Non.*
- Et depuis, ils sont devenus des amis, des camarades ?
- *Ouais.*
- Et vous parlez encore de cette expérience là ?
- *Ben ! Chaque fois qu'on s'rencontre, en fin de compte, c'est notre sujet de conversation [rires], mais les cinq premières minutes [rires].*

- Est-ce que cela a été dur d'arrêter ?
- *Ouais, parce que c'est une cassure, tout d'un coup donc. Des fois, pourtant on sait que ça va s'arrêter, mais on espère toujours que...*
- Ça va se prolonger ?
- *Voilà !*
- Et le travail que vous avez fait, vous avez l'impression qu'il s'arrête d'un coup ?
- *Non, ça fait plaisir de voir qu'il y a des...*
- Que ça continue ?
- *Ouais, que ça continue. Et surtout que l'on a toujours besoin de moi [rires de satisfaction] puisqu'on m'appelle [idem].*
- Vous êtes l'exception alors ?
- *Je sais pas.*
- Ou, il y en a d'autres ?
- *Je sais pas [rires de modestie]. Non, parce que les autres avant, je les vois plus.*
- Et sur le sentier lui même vous êtes allée depuis ?
- *Ah oui !*
- Vous avez fait la balade ?
- *Ah oui ! Plusieurs fois j'ai emmené des amis, ouais.*
- J'ai vu un gars hier qui me disait que c'est un peu dommage parce que ce n'est pas entretenu.
- *Oui, parce qu'il a eu une période de cassure entre les deux contrats. Et après ce qui fait que les mauvaises herbes, euh, ça pousse à une vitesse flagrante. Et puis, il y a des gens qui amènent des cabris [rires amusés] dans le fond. Ce qui fait aussi que le sentier est un peu abîmé.*
- Est ce que cette expérience vous aide à faire des projets pour votre vie au niveau professionnel ?
- *Maintenant, je suis polyvalente, en fin de compte, très polyvalente, parce que j'ai beaucoup appris sur l'outil informatique. Maintenant, j'aime bien la nature aussi. Il a un intérêt flagrant qui s'est développé tout un coup, je sais pas d'où ça vient [rires satisfaits].*

- Il y a une vocation qui commence à naître alors ?
- *Ouais.*
- C'est intéressant ça. C'est peut-être à ce niveau qu'il faudrait creuser ?
- *Ouais, comme j'aime beaucoup la vente, comme j'aime beaucoup les plantes, d'ailleurs j'ai une amie à moi, c'est une vieille femme, qui est une fille Delavergne...*
- Ce serait intéressant de travailler dans ce sens là, de se former à la nature, aux plantes...
- *Oui, pour les filles les débouchés c'est un petit peu plus dur, hein ? Il faut le dire comme c'est : une femme c'est toujours une femme aux yeux des autres. Non, parce que guide pays, des trucs comme ça, parce que déjà, c'est dans la nature, c'est des fois isolé...*
- Avez-vous des critiques, quelque chose qui ne va pas ?
- *Non. Au début, j'étais un peu gênée, mais parce que c'étaient vraiment des travailleurs sociaux déjà diplômés en poste, donc je me sentais tout petit à côté, mais finalement, ils me considéraient comme un collègue. Et puis, ils étaient pas stricts, du genre « il faut faire ça, il faut faire ça... ». Donc, ils me laissaient le champ libre, ça c'est très bien passé.*
- Vous vous considérez maintenant comme une professionnelle ?
- *Non [rires]. C'est un bien grand mot.*
- Responsable alors ?
- *Responsable, mais avec mes mots [rires].*
- Ça veut dire ?
- *[Rires]. Double créole. Non, parce que ça, on me reprochait ça souvent.*
- Quoi ?
- *Mon langage.*
- Langage comment ?
- *Ti caf [rires amusés] (« petit nègre »).*
- Trop direct ?
- *Direct, oui. Mais, comme je suis d'une famille purement créole, donc j'essaie de m'adapter aux autres, quand ils parlent purement français. Mais quand je connais que la personne en face connaît le créole, j'arrive pu à me retenir.*

- Ben, koz kréol alor. (bon, parle créole alors).
- *C'est ça mon créole [rires].*
- In gro kréol ou di ? (un créole pas trop raffiné, vous voulez dire?)
- *Oui dé foi, oui. Et comme on est amené à... enfin, ils sont amenés à recevoir des gens, donc, i faut nous contrôle. Parce que comme nous sommes des professionnels, pour l'image du C.R.E.I.S...*
- Mais les gens qui viennent ici ce sont des créoles ?
- *Oui.*
- Donc ils causent tous créole ?
- *Oui, c'est pour ça que je ne me gêne pas.*
- Et les techniciens du C.R.E.I.S. essaient de parler en bon français ?
- *Non. Mais moi ils me faisaient ça juste pour me charrier je pense [rires], parce qu'ils tapaient bien leur créole. Justement là, c'est moi qui me moquait. C'est li i parlait le créole, je trouvais ça bizarre [rires].*
- Cela a été un petit peu difficile au départ ?
- *Ab oui, au départ, parce que c'est embêtant le vouvolement, euh, le français.*
- Comme moi, je suis en train de vous vouvoyer là.
- *Là, c'est pas la même chose.*
- C'est intimidant quand même ?
- *Voilà ! C'est le fait de leur statut, de leur façon de parler. Au début, c'était un peu embêtant, mais après, quand je les connaissais, donc ça allait.*
- Et les autres du groupe ont ressenti la même chose ?
- *Par contre, en formation, non. Parce que, des fois les intervenants parlaient quelque-fois en créole avec nous. Comme, quand on a suivi la formation d'un monsieur sur l'alcoolisme, tabagisme, ils étaient obligés justement de s'adapter...*
- Au public ?
- *Voilà ! Comme en majorité, c'étaient que des créoles, ils causaient créole.*
- Les intervenants du C.R.E.I.S., il y en a qui sont créoles, d'autres qui sont zorey. Par exemple, Y. était là ?

- *Oui, d'ailleurs il m'a demandé de traduire pour lui des phrases en créole.*
- *Il n'avait pas de problème avec les gens par rapport au langage ?*
- *Non, mais i comprend lui. Mais i parle pas très bien le créole [rires moqueurs], mais li comprend.*
- *Donc, il n'y avait pas de problème des gens du groupe par rapport à lui ?*
- *Parce que la plupart des gens du groupe, ils parlent pas bien le français mais ils comprennent.*
- *Ce n'est donc pas un gros problème ?*
- *Non.*
- *Et pour les horaires ?*
- *Ah c'était souple les horaires, c'était bien.*
- *Mais il y avait quand même une obligation ?*
- *Oui c'était à mi-temps. A mi-temps, de faire mon nombre d'heures.*
- *Et dans le groupe ?*
- *Dans le groupe, non. A part deux têtes brûlées, oui [rires] comme tout groupe non ? [rires et fin de l'entretien].*

ANNEXE 6 : ENTRETIEN FREDERIC DU HANGAR

Alors ce travail « emploi vert », comment cela s'est-il passé ?

- *« Lo travay la byin pasé. Nou travay an group. Lanbianz lété bon. Dé foa le travay lété dir. Yavé dé ros a kasé, a porté, tou sa... Lé pa tro tro évidan [...] On a fine nétoyé avek la min, prande serpète, tou sa la, pios, la mas. I taye lo ros, toute, pou fèr dé marse. Nou la planté osi. I zon fé osi... koman i apèl sa ? ène chaire (sèr). Dan l'fon Jardin, zist a Laperrière. Planté band plante zandémik pou fèr reproduksion zarbre. Lo zarbre, j'sé pa koué : doboi d'chandèl, j'sé pa koué. Mi rapèl pli... boi rouz ». (Le travail c'est bien passé. On travaillait en groupe. Il y avait une bonne ambiance. Des fois, le travail était dur. Il fallait casser des roches, les porter, tout ça... C'est pas du tout évident [...] On devait nettoyer à la main, prendre des serpettes, tout ça... la pioche, la masse. On taille la roche, tout, pour faire des marches. On a planté aussi. Ils ont fait aussi... comment ? ça s'appelle ça ? une « chaire » (serre). Dans le fond, au Jardin, juste à côté de Laperrière. On a planté des plantes endémiques pour faire de la reproduction d'arbres. L'arbre, je sais pas quoi : du bois de chandelle, je sais pas quoi. Je ne m'en rappelle plus... du bois rouge ».*

Il affirme curieusement qu'il ne connaissait pas le chemin Vital, avant cette action (ce chemin est pourtant assez proche de chez lui). Ces frères, « oui », rajoute-t-il. Il est, depuis, retourné une fois sur le sentier Vital. Aujourd'hui pourtant, bien qu'il n'utilise pas fréquemment ce sentier, il s'inquiète de son état :

- « Mé zerb a f'ni d'grandi. Zerb fo taye tou l'tan. Sa lé zerb i pous vite [...] Si, nana, na bokou d'moun i pas par la. Ya dé zan, i fon du spor dedan...na dé zen du kartié, dé tourist, toute. Sirtou sportif nana bokou. [son frère court dans ce sentier] Ali sava li, ali fin abitué, amoin mi gaign pa (rires) [il fume] Tro dir. Mi jou football. Kourir jèm pa » (mais les herbes ont repoussé. Il faut sans arrêt couper les herbes. Les herbes ça pousse vite...) Si, il y a beaucoup de gens qui passent par là. Il y a des gens qui y font du sport...des gens du quartier, des touristes, toutes sortes. Il y a surtout beaucoup de sportifs[...] Lui, il y va, il est habitué à la longue, moi j'en suis pas capable [...] Trop dur. Je joue au football. Courir, j'aime pas ça).
- Cela a été difficile d'arrêter l'emploi vert ?
- « *Apré in an, la arété, la fé la sési (rires) Difisil arété parske, koman ? Le moral avek lo group osi, tou sala, na in bon antante* » (Après un an, terminé, ils ont fait la saisie. C'est difficile d'arrêter parce que, comment ? Le moral avec le groupe aussi, tout ça, il y avait une bonne entente).
- Vous revoyez des camarades, de temps en temps ?
- *Certin, pa tous. Nana in pé ki giny in ti boulo. Espas vèr o Port, tou sala, dan moélonaze osi, masoneri, tou sa...Non, parske i fèsè lescalié, tou sala, on casè lé ros, i apran in tite base dan moélonaze.* (certains, pas tous. Il y en a certains qui ont gagné un petit boulot. Espace vert au Port, tout ça là, dans le « moellonnage » aussi, maçonnerie, tout ça. Non, parce que on faisait l'escalier, tout ça là, on cassait les roches. On apprend une petite base en « moellonnage »).
- Ils ont eu une base dans le « moellonnage ». Et maintenant, ils travaillent ?
- *Certin i bos, i travay...dé ou trwa* (sur 14). (Certains bossent, ils travaillent...deux ou trois).
- Aou, kosa ou fé aster ? (et vous, qu'est ce que vous faites maintenant ?)
- *I fé pa ryin, i fé la mizik* (je ne fais rien, je fais de la musique). [Frédéric a participé au spectacle donné à la fin de l'action théâtre musique]. *Si an 97 sa, CES animasion, mizik téatr osi...avan, parske i travay pa, woala [...]* *Sété mon premié kontra avek CAP Hangar. I avé in group ki suivé animasion é in ot group, i travayé sir lé chantié* (oui en 97, CES animation, musique-théâtre aussi... avant, parce que je ne travaille pas, voilà [...]) C'était mon premier contrat avec CAP Hangar. Il y avait un groupe qui suivait l'animation et un autre groupe qui travaillait sur le chantier).

- Comment c'était cette expérience musique-théâtre ?
- *Lété supèr sa pou moin. Té fîn komans aprand é pi, ma pri gou. I done amoin dé-trwa zespérians an plis* (c'était super ça pour moi. On a commencé à apprendre, j'y ai pris goût. Ça me donne deux-trois expériences en plus).
- Koman ou lé arivé la'dan ?
- *Par lanimasion mèm. I zoué ek p'ti avan. Ma fé osi in spektakle a la viè méri... Sa sété avek C.R.E.I.S. osi... Inersion sa, ek érémistes, mèm si moin lété pa érémistie. Apré, jété in ti pé animatèr o désièm (kontra), isi o kaz an ba, a koté lékol* (Par l'animation même. Je jouais avec les petits avant [Frédéric joue de la guitare, du djembé, des percussions]. J'ai aussi fait un spectacle à l'ancienne mairie... Ça, c'était avec le C.R.E.I.S., aussi... De l'insertion ça, avec les Rmistes, même si moi je n'étais pas Rmiste. Après j'ai été un p'tit peu animateur au deuxième (contrat), ici au CASE en bas, à côté de l'école). Il réalise aussi alors un Cd rom, sur lequel on le voit animer un groupe de jeunes.
- Cela vous a apporté beaucoup de choses ?
- *Oui, bokou d'soz, parske lasosiasion la, i té fé v'nir bann z'intervnan de léstérièr du kartié. Kom bann z'animatèr, é... perkusion, animatèr téatr, animatèr... é pui... animatèr...koman ankor ? Dans zesklav... [ah oui, moringue ?]... oui, moring...* (oui, beaucoup de choses, parce que cette association-là, elle fait venir des intervenants extérieurs au quartier. Comme des animateurs, et ... des percussions, des animateurs de théâtre, des animateurs... et puis...comment encore ? La danse des esclaves...oui le moringue...).
- E lambianz, koman i lé ? (et l'ambiance comment est-elle?)
- *A sété byin ! In pé difusil, parske navé in pé dé zan, in ti pé pli vié...lé in pé dir (rires). Donk, i mank tro, i mank in pé tro souvan* (ah c'était bien ! Un peu difficile, parce qu'il y avait des gens un peu plus vieux...c'était un peu dur. Donc, ils manquaient trop souvent, ils manquent un peu trop souvent).
- E kan la fini ? (et quand ça c'est fini ?)
- *Kan la fini, pli ryin. Non, i kontinu alé dan le caz osi, pou alé dansé l'samdi, a santréné avek dé zène, dan hip hop, la rap. Pour linstan lé fini, parske nana, i von a lékol, i pass lèr bak, tou sa. A pétètr on va rebrand, j'sé pa ankor* (quand c'est fini, plus rien. Non, on continue à aller au CASE aussi, pour aller danser le samedi, pour s'entraîner avec les jeunes, au hip hop, au rap. Pour l'instant c'est fini, parce qu'il y en a qui vont à l'école, ils passent leur bac, tout ça. Ah, peut-être on va reprendre, je ne sais pas encore).
- Mais au CASE, il y a encore des activités ?

- *Ya ankor koutur...pi, ya dé fry osi, mi koné pa... Sé in group osi : « vaniy and co », group dé fry, in ot asosiation (il y a encore de la couture... puis, il y a des filles aussi, je ne connais pas... c'est un groupe aussi « vanille et compagnie » (co/co), un groupe de filles, une autre association).*
- Et ceux qui étaient dans le groupe musique-théâtre, est-ce qu'ils ont continué ensuite à faire de la musique, du théâtre ? A animer ?
- *Si yan avé in, mé... yan a in, mé lé décédé, osi. Le pli komik (rires). Lété malad li, j'krwa (si, il y en a un, mais... il y en a un, mais il est décédé, aussi. Le plus comique. Il était malade, je crois).*
- Aprèsa ou rest san ryin fèr ?
- *Pou linstan, j'rest a ryin fèr. Si, i té travay in pé, parsi parla... (pour l'instant, je reste à ne rien faire. Si, je travaille un peu, par ci par là...).*
- Bèque la clé ?
- *Oui, beklaklé (rires). Travay toute, la cour, sir béton, masoneri, isi, par la rivièr, toute... (oui, bèque la clé. Toutes sortes de travail, la cour, du béton, maçonnerie, ici, vers la Rivière (des Galets), partout...).*
- Koman ou giny in travay koma ? (comment vous gagnez ce genre de travail ?)
- *Dé foa par bous a orey. E pi, i koné amoin déza. La déza vi amoin travayé (des fois par le bouche à oreille. Et puis, on me connaît déjà. On m'a déjà vu travailler).*
- Aparsa, kosa ou fé dan la zourné ? (à part ça, qu'est-ce que vous faites dans la journée ?)
- *Mi fé pa ryin. I nétoiy, fé kuir manzé, fé lo ménaz (rires). I mars, i fé vélo, i fé mizik (je ne fais rien. Je nettoie, je fais cuire à manger, je fais le ménage. Je marche, je fais du vélo, de la musique).*
- Où ?
- *Isi mèm, i fé la mizik (ici même, je fais de la musique). On peut apercevoir de la cuisine, dans l'entrebâillement de la porte de sa chambre, une guitare sèche et un ampli.*
- Ou kré ban morso ? (vous créez des morceaux ?)
- *In ti pé. I fé kabar ou byin, in konkour mizik, i partisip (quelques-uns. Je fais kabar (une fête) ou bien un concours de musique, je participe).*
- Oui, par exemple le dernier, c'était quand ?

- *Le dernié, sété Bois d'Nèfles sa, konkour « Jeunes talents » (en juillet 2000). A oui ! pi lavé sir lalkol, in truk sir lalkol, la fine organisé... la fé makèt, toute, pour cédé... konkour lalkolik, toxikomani sa (le dernier, c'était à Bois de Nèfles, le concours des « jeunes talents ». Ah oui, puis il y a eu sur l'alcool, un truc sur l'alcool, on a organisé... on a fait une maquette, tout ça, pour un Cd... un concours pour les alcooliques, sur la toxicomanie (action, autour des toxicomanies, menée par le C.R.E.I.S., en début d'année 2001). Frédéric monte de temps en temps, mais bien moins souvent qu'auparavant, aux locaux du C.R.E.I.S., pour apporter un coup de main.*
- Ou nana dé talan alor ? (vous avez des talents alors ?).
- *Oui.*
- Donc, ça aide à vivre. Et le R.M.I. cela permet de vivre ? Comment ?
- *Si, jist. Avan té giny 1700... i paré kon giny 1900... pour linstan, j'sui à l'Assedic, i giny plis. E pui sé... L'ANPE. I èd osi (rires). Non, si, du boulo, bokou d'stage, mobilité... Si ou vé séleman, i fo awar la volonté pou alé » (si, mais tout juste. Avant je gagne 1700... il paraît qu'on gagne 1900 (aujourd'hui)... pour l'instant, je suis à l'Assedic, je gagne plus. Et puis c'est... l'ANPE qui aide aussi. Non, si, du boulot, beaucoup de stages, la mobilité... Si vous voulez seulement, il faut avoir de la volonté pour y aller).*

Frédéric rajoute qu'il n'a pas eu de propositions de travail de la part de cet organisme. Dans l'immédiat, il voit son avenir et sa vie, par rapport au travail :

- *« In pé difisil (rires gênés). In pé tro difisil. E pi jé pa ankor l'permi, tou sa. Mi vé byin travayé, mé pa tro loin (un peu difficile. Un peu trop difficile. Et puis, je n'ai pas encore le permis, tout ça. Je veux bien travailler, mais pas trop loin). Il n'a qu'un vélo.*
- Pour le transport, c'est compliqué ?
- *Lé pa konpliqué, mé lé dir desand a Sin Pol an vélo [...] Avan, mi té mars apié avan. Désand isi par léba, par la ravine, soi par Basin Vital, na plisièr santié i désand. Pour travay i fo alé (c'est pas compliqué, mais c'est dur de descendre à Saint Paul en vélo [...]). Avant, j'allais à pied avant. Je descends d'ici par les bas, par la ravine ou par le bassin Vital, il y a plusieurs sentiers qui descendent. Pour le travail, il faut bien y aller).*

Frédéric dit ensuite qu'il estime ne pas avoir d'expériences professionnelles à 27 ans. Il a quitté l'école à 18 ans en BEP structures métalliques :

- *« oui, après zé fé in stage, e... kan jé kité lékol, zé fé in stage... pasturgie , plastic armé [...] Parti fèr moulis, travay sir lé kok de bato a Cambaie. Sété génial. Ma fé si moi isi (le*

ton devient enthousiaste). *Après, ma parti an métropol, a Arcachon, lisé Arcachon* » (oui, après j'ai fait un stage, euh...quand j'ai quitté l'école, j'ai fait un stage...de plasturgie, plastique armé[...] je suis parti faire du moulage, travailler sur les coques des bateaux à Cambaie (zone industrielle près du Port). C'était génial. J'ai fait six mois ici. Après je suis parti en métropole, à Arcachon, au lycée d'Arcachon).

- Donc cela vous fait une bonne expérience professionnelle ?
- *Oui super !*
- A La Réunion, il n'y a pas de travail là-dedans ?
- *Mi koné pa...* (je ne sais pas).
- Et l'ANPE i koné ? (et l'ANPE est-ce qu'elle connaît ?).
- *Si, i komans a byin développé sa...* (si ça commence à bien se développer ça).
- Quel est le problème alors pour trouver un travail ?
- *Sé moi sa* (rires). *Pa asé motivé* (rires). *Fo ki ya kelkin derrière, parske si sé moi-mèm, ma pèr... in ti pé pèr...* (c'est à cause de moi ça. Je ne suis pas assez motivé. Il faut qu'il y ait quelqu'un derrière moi, parce que si c'est par moi-même (si je suis tout seul), j'ai peur... un peu peur)
- Lé in pé konpliqué ?
- *Woala ! E pui pour aprand, pour dialoguer* (en français dans le texte). *Sé pou sa, sa, komunication* (Voilà ! Et puis pour apprendre, pour dialoguer. C'est pour ça (à cause de ça) la communication).
- Ou lé in pé timid ?
- *Ouais, bokou, oté !* (rires) (oui beaucoup, oh la la !).
- Quel genre de boulot, il y a ici à la Réunion, avec ces qualifications ?
- *Resiklage, le moul, siterne, piscine [...]* *Petèt na travay, mé moin a pèr* (rires)... *in pé tro pèr, yalé* » (recyclage, faire des moules, des citernes, des piscines[...] Il y a peut-être du travail, mais moi j'ai peur, un peu trop peur d'y aller).

Après l'expression de quelques-unes de ses difficultés pour aller chercher du travail, nous évoquons ensemble son histoire familiale et celle de sa terre. Il dit se rendre compte d'ailleurs, face à ses hésitations, qu'il ne les connaît bien (on ne lui a jamais expliqué, dit-il).

Il est le dernier d'une fratrie de 14 enfants (2 filles et 12 garçons. Parmi ces derniers, 4 sont décédés). Un des garçons vit en France et un autre à la Rivière des Galets. Autrement tous les autres frères habitent le quartier.

Son frère, celui qui est célibataire comme lui, habite la case à côté de la sienne : « *i lé érémistè, i fé in pé de spor, i fé du vélo la zourné* » (il est Rmiste, il fait un peu de sport, du vélo dans la journée-C'est lui qui court dans le sentier Vital). Cette case à l'origine était celle de leurs parents : « *lété an tol* » (elle était en tôle). Les nombreux marmailles vivaient tous dans cette case « *par la ba. Navé ban gran chambre dan lot mézon* » (par là-bas. Il y avait des grandes chambres dans l'autre maison). Il a pris cette case quand les parents sont décédés : « *kan i son décédé ali la prand* ». Depuis, « *La été sanzé, bétoné* » (elle a été transformée, bétonnée), par un frère, qui est lui aussi, depuis, décédé : « *Lété ankor zène, vin nev an, trant an* » (il était encore jeune, vingt neuf- trente ans).

La case « *i vyin d'fè* » (celle qui vient d'être faite), et que Frédéric habite aujourd'hui, à l'origine « *sété pour lui* » (elle était pour lui), pour le frère décédé. Cette case n'a aucun équipement sanitaire. Frédéric va dans la maison de son frère célibataire pour se baigner. Au centre de ce terrain, on aperçoit aussi des parcs à volailles vides et en piteux état, et sur le côté, un bout de jardin à peine cultivé : « *volay na pi, lo sien i bèz toute. Avan, avan té lavé in ta zanimo. Koméla i giny pa, parske lodèr lé for, i fo nétoiy toute[...]I plant, si, brinzèl, piman* » (des volailles, il n'y en a plus, le chien les a toutes bouffées. Avant, avant, il y avait un tas d'animaux. Comme c'est là, on ne fait plus, parce que l'odeur est forte, il faut tout nettoyer [...] Oui, on plante des aubergines, des piments).

Les autres frères « *toute i travay, masson, agrikultèr (a Piton, dan lé group dé Mafate, dan lé ba d'Sans Soucis), soudèr osi* » (ils travaillent tous, comme maçon, agriculteur (à Piton, dans le groupe de Mafate, dans les bas de Sans Soucis), soudeur aussi).

Leurs cases sont « *jist la, an o* » (juste là, en haut). Ce ne sont pas eux qui les ont construites, « *sé le frèr ki done in kou d'min. Sé in mason. I abit anba la* » (c'est le frère qui donne un coup de main. C'est un maçon. Il habite en bas-là). La maison de ce frère maçon est la première à l'entrée du chemin et visiblement, elle semble plus grande et mieux construite que les autres. Il y a aussi dans cette partie de quartier, les cases des quatre frères du père. Frédéric compte jusqu'à quatre, mais hésite sur le nombre, et dit en riant : « *mi koné plé... dé fzy osi mé décédé, mi sé pa tro* » (je ne sais plus...deux filles aussi, mais elles sont décédées, je ne sais pas bien). Et puis il y a encore celles des cousins...

Le terrain était au père de son père, son grand père, qu'il n'a pas connu, « *ma pa konu* ».

- « Le grand père a-t-il acheté ce terrain ?
- *On diré, parske avan i té abite dan lé o, Bel Air [...] Lété plantèr zéranium, in truk kom sa, non ? [...] Mi koné pa tro ; sa* (on dirait, parce que avant, il habite dans les

Hauts, à Bel Air ? [...] Il était planteur de géranium, un truc comme ça, non ? [...] Je ne connais pas trop ça).

- Et donc là, combien, il y a de cases de la famille ?
- *Na in ta. Kombyin mi koné pa...* (Un tas. Combien je ne sais pas...). Une vingtaine à peu près, finit-il par dire.
- Et le terrain est grand ?
- *I monte ziska laba* (il monte jusqu'à là-bas). Assez haut en effet, jusqu'à un grand arbre qu'il me désigne.
- Et plus bas ?
- *Na ankor in boute, pié d'boi laba, apré la mézon i désand* (il y a encore un bout, près de l'arbre là-bas, il descend après la maison).
- Toute la famiy, i antand byin ansanb? (toute la famille s'entend bien)
- *Oui toute* ».
- Il pense un jour qu'il lui sera possible de créer une famille : « *mé pa pou l'instan. Non lé pa dir, i fé in gran responsabilité osi. I fo byin réflésir, pran l'tan* » (mais pas pour l'instant. Non c'est pas dur, c'est une grande responsabilité aussi. Il faut bien réfléchir, prendre le temps).

Fin de l'entretien et départ pour la Ravine Jardin.

ANNEXE 7 : ENTRETIEN MADAME MARTE ET SON FRERE

Mais depuis, le frère « *i tonb trwazièm z'enfan* » (le dernier né), sème la discorde. Selon madame Marte et son frère aîné ce serait principalement à cause de la belle sœur : « lui m'a dit, il veut bien, mais c'est la belle sœur qui veut pas. Maintenant, dernièrement il a dit non. C'est pour ça, moi j'ai écrit au Procureur de la République ». Elle lui monte la tête, c'est « *in movèz fam* » qui revendique tout le terrain pour le partager entre ses six enfants :

- « *la di, sé pour sé sis z'enfan. E ben, si ali vien la d'su, mesieu, elle a pa dé pansé, vol de confiansz, de consiens, nou la di aèl. El, èl ora poin d'bonèr la d'su, parske sé nou la soign matante. Mi voudre war aèl arv'nir la d'su. Moin, ma achèt in loyé, mé après l'ora poin d'sans la d'su, parske sa i aportra pa él l'bonèr. An ... si larété vréman, in ?* » (« Elle a dit que c'était pour ses six enfants. Eh bien, si elle vient s'installer ici, monsieur, [vous croyiez qu'] elle n'a pas d'arrières pensées pour [voler] trahir notre confiance, [violer] notre conscience, nous lui avons dit. Elle, elle ne trouvera pas le bonheur ici, parce que c'est nous qui avons soigné notre tante. Je voudrais bien la voir venir s'installer ici. Moi, [d'accord] je paierai un loyer, mais après ça, elle n'aura pas de chance ici, elle n'y trouvera pas son bonheur [ça lui portera malheur un jour]. Ah...si elle est vraiment décidée ainsi [déterminée], hein ?
- Vous avez peur qu'elle vous mette dehors alors ?
- *I la di, é ben, él atan sa avek inpasians sel la* (c'est ce qu'elle a dit, et bien, elle attend cela avec impatience, celle-là !).
- Il l'a dit, devant le remplaçant du Procureur de la république, il demande l'expulsion, carrément.
- Votre propre frère demande à vous expulser de la case ?
- *Le frér par la bél sèr. Li loré pa té kom sa li, non, non, parske moi, je le rekoné kan mèm* (le frère, mais par la faute de la belle sœur. De lui même, il n'aurait pas été comme cela, non, non, parce que moi, je le reconnais quand même).
- C'est vrai qu'il a vécu beaucoup de temps avec nous, mais il voit bien, on l'a jamais emmerdé. Moi je lui ai dit comme ça, pour rester tranquille, on aurait pu chercher un terrain d'entente.
- *A mèm, parske li, la mal tonbé. Parske si lété in ot fam na consiens, noré pa fé sa* » (ah même, c'est parce qu'il est mal tombé. Parce que si c'était une autre femme qui a une moralité, il n'aurait pas fait ça).

Cette femme vient d'une famille qui habite un quartier proche du chemin Macé. Ce lieu comprend une quinzaine de maisons et se trouve plus bas mais pas très loin de la

case de madame Marte (« *dan fon la, la mèm akoté nou* » ; « dans le fond là, à côté de nous »). De tout temps, cette famille a été en rivalité avec la propre famille de madame. Ce frère cadet, qui d'après sa sœur était un coureur de jupons invétéré (« *tan fyi i la trouvé !* » ; « il a trouvé tant de filles »), finit (comble de malchance pour elle) par se mettre en ménage avec cette voisine (qui ne fréquente d'ailleurs plus sa propre famille : « *mé èl vyin pa la* » ; « mais elle ne vient plus là »). Au début leur liaison était même plutôt orageuse :

- « *sé pa pou déplèr ali, mé apré sa, la pa antande, té dipust, té batay, a ! té sépar. Ma moman a di, té ! i vo miè que tu mari. La pa rest la, tout suit kom sa anlèr la. La parti Rivière des Galets. An se tan la, i travay dan lantrepriz Tomi. Kan zanfan lé té ti, i vyin sers anou, lavé bezoin nou. Kan zanfan fini gran, la kwa, la deviré ek sa, la pli bezoin nou.* (c'est pas pour lui déplaire [dire du mal de lui], mais après ça, ils ne se sont pas entendus, ils se disputent, se séparent. Ma mère a dit, il vaut mieux que tu te maries. Il n'est pas resté là tout de suite comme ça à ne rien faire. Il est parti à la Rivière des Galets. En ce temps-là, il travaille dans l'entreprise Tomi. Quand les enfants étaient petits, il vient nous chercher, il avait besoin de nous. Quand les enfants sont devenus grands, tout ça quoi, là il a changé, il n'a plus besoin de nous).
- Attends, à l'origine on a toujours eu des problèmes avec eux ; (« *lé paran lontan* » ; « du temps des parents », précise madame Marte). C'est-à-dire nous on a un verger, on avait des orangers, plein d'orangers, des pamplemousses, des mangues. Moi, quand j'étais gamin j'ai planté. Mais eux, c'est des voisins, je sais pas, chaque personne a sa propre personnalité, il y avait toujours des cabris. Bon, ben moi, j'avais des maïs, ils venaient bouffer ? donc, j'étais p'tit, je gueulais un peu, mais mes parents, ils gueulaient un peu plus, c'était normal. Et ça a continué avec presque tout le monde. Et si on remonte avant, ma tante qui habitait là, il y avait des problèmes parce que, elle était une femme tout seule. Son mari c'est vrai, il avait fait l'armée oui, mais il allait travaillé des fois à Saint André, donc des fois ils venaient l'emmerder.
- *Ouais, ou lavé dé annui avèk lé viè paran kom sa. I dévé pa tonbé dan sét famyi la.* (Ouais, on avait des ennuis avec les vieux parents comme ceux-là. Il n'aurait pas dû tomber [se mettre] dans cette famille).
- Il a trouvé cette fille qu'il a trouvé, mais donc il s'est marié. Ma mère a fait un peu la gueule, c'est normal. Mais ils ont pas accepté, je dis c'est con. Et donc, c'est son cœur, donc il s'marie. Mais je dis c'est normal la réaction d'une mère. Je pense qu'elle ne s'est pas trompée. Maintenant elle donne le mauvais exemple à ses enfants, puisqu'elle veut accaparer quelque chose qui lui appartenait pas. Et elle est au courant, parce que, une fois j'étais chez eux, une de ses...ouï, la mère et une de ses filles, dit : nous, nous, dans ce temps ils avaient dit, on va te donner mais on te donnera où on veut. Maintenant il est

plus question où on veut, mais on te fout dehors. Ma mère avait raison quand même.

- Donc, elle est rentrée dans votre famille et en même temps elle veut récupérer la terre. On peut dire cela comme ça ?
- Ah oui.
- *E la, èl anprofit ke maman lé morte. Ladi i pouvé pa fèr sa. Lavé, koman ?... Lavé drwa dé pa fèr sa kan momon lé la. Mintnan ali lé pli la, él é vinu dovan ma porte san dir bonjour. Mon frèr a di amoin bonjour, ek mon neve. (Et là, elle profite que maman est morte. On lui dit qu'elle ne pouvait pas faire ça. Elle avait, comment ?... Elle n'avait pas le droit de faire ça quand maman était là. Maintenant qu'elle n'est plus là, elle est venue devant la porte sans même dire bonjour. Mon frère m'a dit bonjour, mon neveu aussi).*
- Ah oui, elle est venue, il y a point longtemps (le frère)
- *Na poin lontan, la, lote ané passé. (Il n'y a pas longtemps, l'année dernière).*
- Même, malgré tout son interdiction, elle a dit, euh... tu ne rentres pas et tout
- *Non, la momon la bezoin garson. Mon garson lété ankor ti. Mé si mon garson i lé mintnan, il a 19 ans, la si él rentr la, él rentra pa. I sa bos taba. (la maman a besoin d'un garçon. Mon garçon était encore petit. Mais, s'il était comme maintenant qu'il a 19 ans, là, même si elle veut rentrer, elle ne rentrera pas. Il va la tabasser).*
- Tu touches pas, tu fais rien, tu avertis le procureur.
- *Mé mon anfan lété ti, él la rantr isi. Mon anfan la lé dan le profésionèl. I va a Sin Pol, i travay, e... dan watur la. Watur i va an terminal BEP. Mé pour lo moman i fè sa. Pètètr i sa sangé pou travay. Mé si èl é la, é si mon garson lé la, i rantra pa, i rantré pa la...parske mon anfan lété ankor ti, la, mé si li rantré, la...[...] (mais mon enfant était petit quand elle est entrée ici. Mon enfant est dans le professionnel [le lycée]. Il va à Saint Paul, il travaille, euh...dans les voitures...[en mécanique auto]. Il est en terminale BEP. Mais, il fait ça pour le moment. Peut-être il va changer pour aller travailler. Mais si elle était là quand mon garçon est là aussi, elle ne rentrera pas, non elle ne rentre pas... parce que mon enfant était encore petit, mais maintenant là, si elle rentre là...).*
- Non maintenant comme tu dis...Maintenant, on a signalé au procureur. Donc, tu les laisses rentrer, et tout. Tu prends une photo, comme j't'ai dit et puis l'affaire sera classée... parce que, on peut trouver demain, coupé en deux, on saura bien qui, qui c'est le responsable. On sait jamais, hein ? Les gens sont tellement...

- Donc ils réclament la totalité du terrain ?
- Oui voilà le problème... »

Le frère cadet conserve malgré tout un droit sur le terrain, puisque la tante lui en avait « vendu » auparavant une partie. Encore que, c'est cette tante qui a tout payé pour lui à l'époque, quand elle lui a cédé cette part de terrain :

- « *oui, bien sir, puiske la vand aèl in, ankor mesieu... o contrèr, li la pa doné in fran. Matante i té trap larzan, di mil fran dan se tan, la, dan son sak. La di nak'le fry, sé pa... kom él, la di amoin dovan le notèr* » (Oui bien sûr puisqu'elle lui a vendu, encore que, monsieur... Au contraire il n'a pas donné un franc. Ma tante a pris de l'argent, dix mille francs de l'époque, là, dans son sac. Elle a dit, il n'y a qu'les filles, j'sais pas... comme elle, elle m'a dit devant le notaire).
- Elle était tellement gentille... ».

Et, aujourd'hui, ce frère cadet veut tout récupérer. Lui, qui n'a pas donné un franc, Madame Marte et son frère aîné ayant toujours payé, affirment-ils, les impôts pour ce terrain.

- [...] *Ben, a li vé récupèr keksos il a pa transpiré, ben mi voudre war [...] I na poin la consians ke li a pa dépansé in fran. I parté dan larmé, i travayé pa.* (Ben, lui il veut récupérer quelque chose pour laquelle il n'a pas transpiré, je voudrais bien voir ça ... Il n'est même pas conscient [il n'a pas l'honnêteté de reconnaître que...] qu'il n'a pas dépensé un franc. Il partait à l'armée, il ne travaillait pas...).

L'entretien se poursuit ainsi encore un temps sur cet imbroglio familial ponctué par le chant bruyant des coqs alentour. On apprend vers la fin, à propos des deux signataires qui éventuellement pourraient encore témoigner de la sincérité du partage, que l'un est le papa du curé de Bois de Nèfles, toujours vivant mais sans doute ne possédant plus toute sa tête, tandis que l'autre, hélas, est mort... assassiné !

- « *lot mesieu la été tué par zot mêm* (l'autre monsieur a été tué par eux-mêmes).
- L'autre témoin la été machin quoi...
- *Par la famiy...*
- Par la famille d'à côté ?
- Pas directement mais...
- Comment ? Machin ? Il a été tué ?
- *Oui*

- C'est-à-dire, il y a une fille qui travaille chez quelqu'un...
- *La couzine de sa mèm, la couzine d'Irène [la belle sœur]...*
- ...qui travaille chez quelqu'un et comme ça arrive souvent, le patron a fait un enfant avec elle...avec la fille. Mais ça c'est passé normalement. Ben, un jour celui qui a épousé la fille, la fille de...la belle sœur de mon beau frère, la belle sœur de mon frère et il a su, je sais pas comment ça s'est tourné, il a zigouillé l'autre...
- *Non mé ali, la...*
- Il a zigouillé mon témoin [rires].
- *Mé ali, lé san consians. Parske ali, i vivé la, ansanb sa fam. Lu voi in anfan ki resanm o mesieu, é la i rest la mèm, o lié ki di la fam, tu a ka resté la, mi vé pu ke tu travay. Mé li, la viv la an atandan ke lui fè une kaz pour alé... é sa...rezeman i rest pli la mintnan. Navé la douz an, la fè la prizon. Bana la parti Guillaume laba.* (Mais lui, il ne réfléchit pas. Parce que lui, il vivait là avec sa femme. Il voit un enfant qui ressemble au monsieur, et il ne fait rien, au lieu de dire à sa femme de rester là, je ne veux plus que tu travailles. Mais lui [l'autre], il a vécu là en attendant de faire sa case pour pouvoir partir...et ça...heureusement qu'il n'est plus là maintenant. Il a fait douze ans de prison. Ils sont partis au Guillaume là-bas).
- Il vivait en bas ? Tu dis. Il vivait en bas ? [demande le frère qui n'était pas ici dans ce temps là].
- *Oui... non, avan la parti viv la, la resté la dé foi mesieu Edouard Adolphe. Sété in bon tip se mesieu la.* (oui...non, avant qu'il ne parte vivre là bas, il est resté ici deux fois chez monsieur E. Adolphe. C'était un bon type ce monsieur).
- Ah bon il vivait chez nous ?
- *Oui, ben mesieu Adolphe, i resanm aou juska...In Marko ? I resanm ali juska ?* (oui, bien monsieur Adolphe, il vous ressemble bien...Hein Marco ? il lui ressemble ?)
- i resanm amoin ? Ah bon ? Le témoin là ?
- *Oui, in ? in ? Mé la, kom la poin la vu ali, mintnan lé parey lo mesieu, parey la* (oui, hein, hein. Mais là, comme personne ne l'a vu, maintenant il est pareil que le monsieur, pareil que là).
- Oui c'est vrai, un petit peu, oui, il ressemble...les yeux.
- *A oui ! Ben na dé zandrwa parey* (ah oui ! Ben, il y a des ressemblances par endroits)

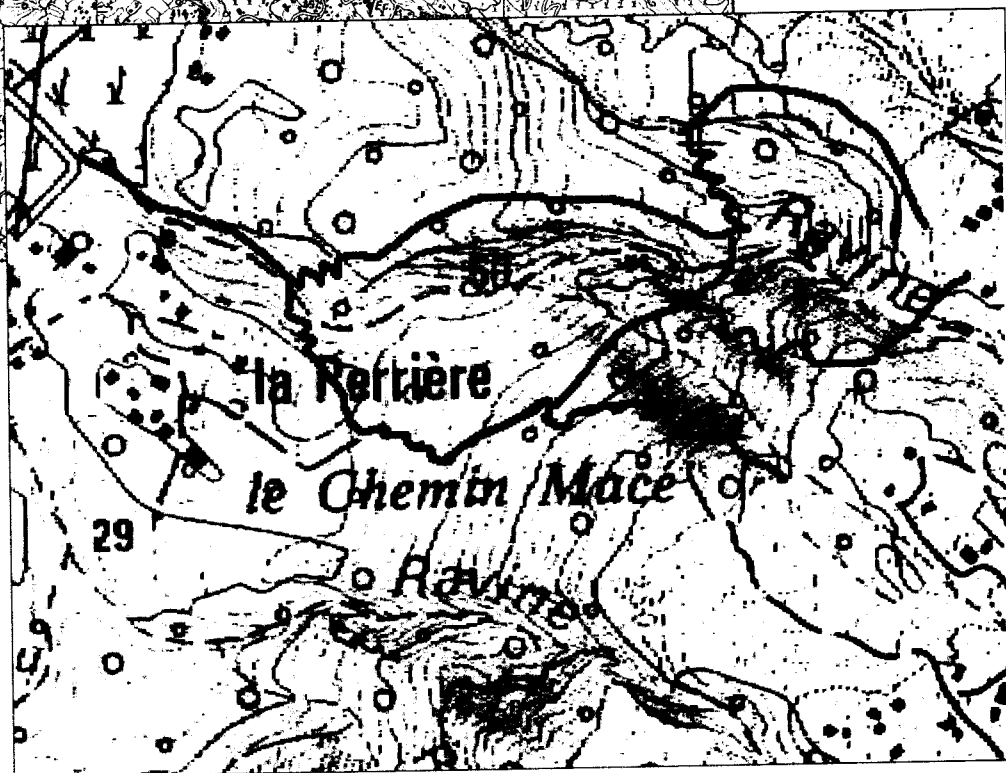
- Ah oui, il était super., il venait souvent...
- *Sété in bon kelkin, kor gentiy* (c'était quelqu'un de bon, toujours gentil).
- Et pourquoi l'autre l'a tué ? Il était jaloux de...
- *Non, il avé in anfan avek la fam. E él, vé trouv in mari, é li mari. I rest ankor la mèm. Se mesieu, la done mèm azot in azi, kom étan antrin d'batir...* (non, il avait eu un enfant avec la femme. Et elle, elle veut trouver un mari, alors elle se marie. Il est encore là. Ce monsieur [l'autre] leur a même offert l'asile, comme ils étaient en train de construire...).
- Donc... [le frère]
- *é sa fam la...* (et sa femme)
- l'assassin vivait... [le frère]
- dans la même maison... [moi]
- oui [le frère]
- *Bin, é aprè on é parti resté ché lui, mé li lésé sa fam travay touzour. Si tu été, si toi ti ém in ot tîp, toré pa du lésé ta fam, parske ti woa t'a in anfan i resamb le mesieu. E bin sé zyé la, lété bousé* (Oui, et après on est allé chez lui, car il laissait toujours sa femme travailler. Si tu étais [lui dirent-ils], si toi tu aimes un autre type, tu ne laisserais pas ta femme, parce que tu vois que tu as un enfant qui ressemble au monsieur [à l'autre]. Eh bien, ses yeux étaient bouchés).
- Et là... zuuuuiik ?
- *La tué akou de...kouto. Le dokètèr lavé di, si lété atan, noré pétète sov la, i mé la pa pu* (il l'a tué à coups de couteau. Le docteur a dit, s'il était arrivé à temps, il l'aurait peut-être sauvé, mais là, il n'a pas pu).
- Oté !
- *Lété an moyin, lété in pé ris* (il avait les moyens, il était un peu riche).
- Il y a longtemps ?
- *Ya vint an, bin mon anfan lété ankor...kinz an sa. La fé douz an d'prizon* (il y a vingt ans, ben mon enfant n'avait encore que...quinze ans. Il a fait douze ans de prison).
- Oui mais il a bousillé mon témoin...
- Oui c'est important pour vous, le témoin est mort alors ?

Oui, mé na ankor la famiy. Nana Eliane ki koné...[...] sé la fɔy mesieu la, i koné anou depui lontan ke nou abité isi. El a mon aze, lété lékol avek moin. Sra pa tro fasil pou trouv aèl pètère [pour la faire témoigner]. Nana une fɔy ké abite an o la, sa Aline... (oui, mais il y a encore la famille. Il y a Eliane qui connaît... C'est la fille de ce monsieur, elle nous connaît depuis longtemps, depuis que nous habitons ici. Elle a mon âge, elle était à l'école avec moi. Ce ne sera pas trop facile pour la retrouver peut-être. Elle a une fille qui habite en haut là bas, c'est Aline...).

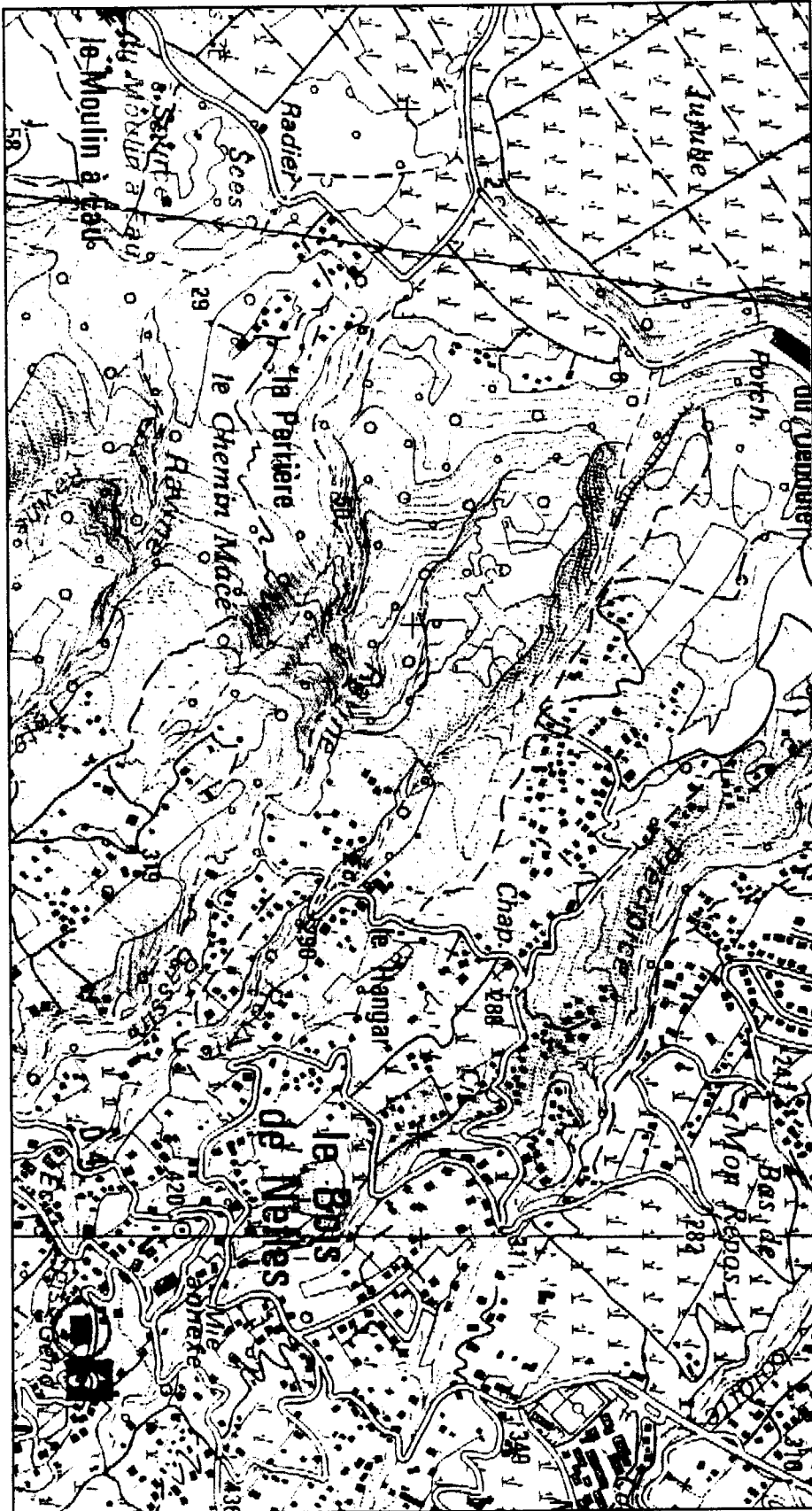
ANNEXE 8 : CARTES ET PHOTOS DES PROJETS « EMPLOIS VERTS »



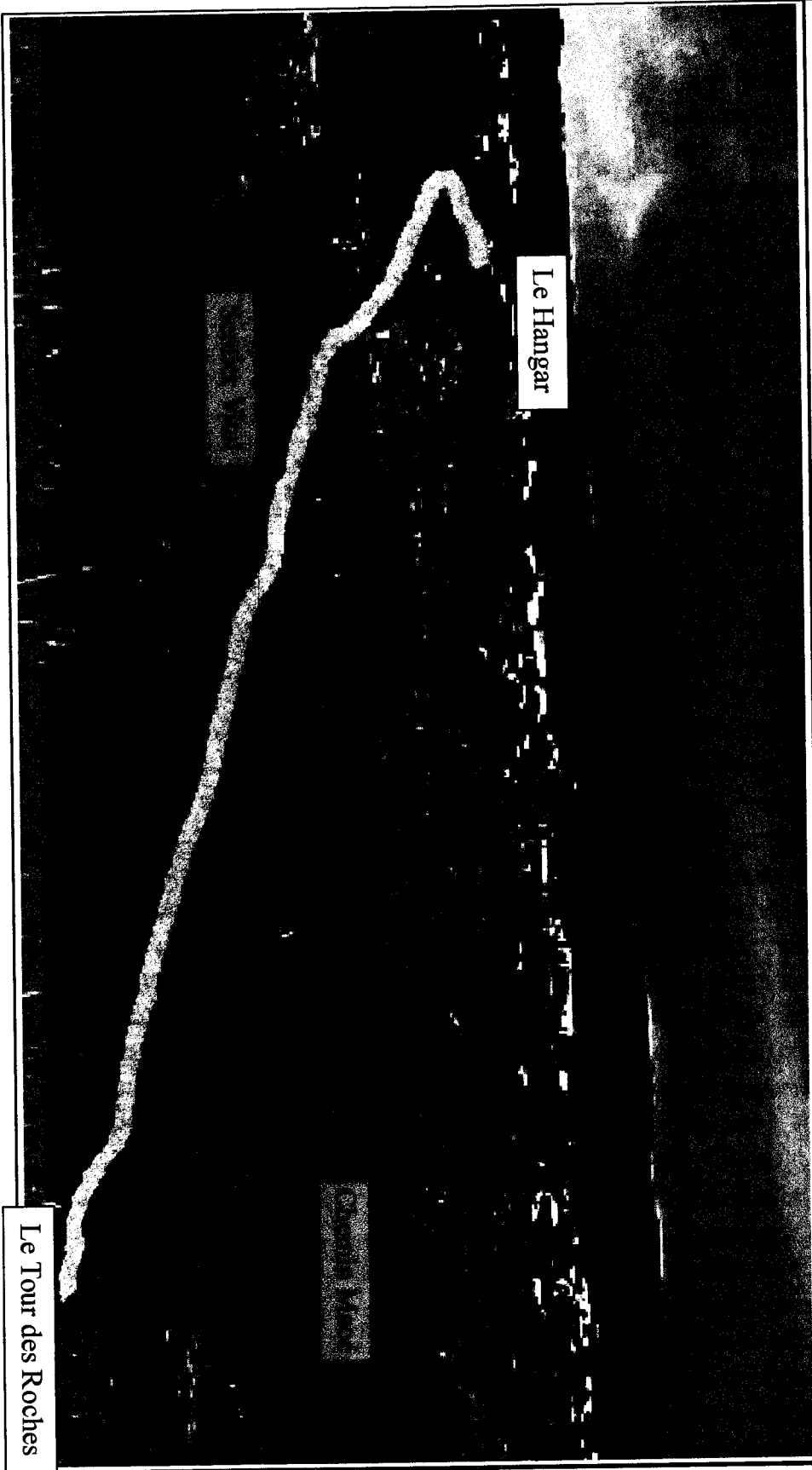
Plan et situation
du site de
Bassin Vital
/ Chemin Macé



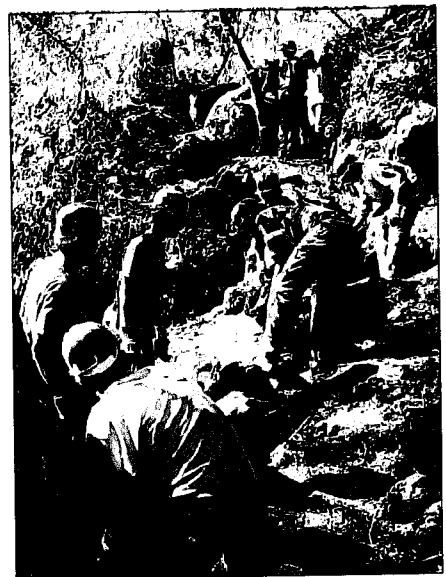
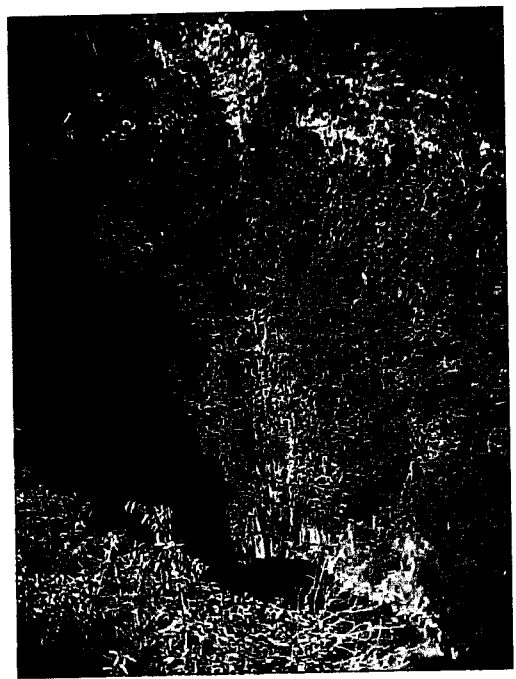
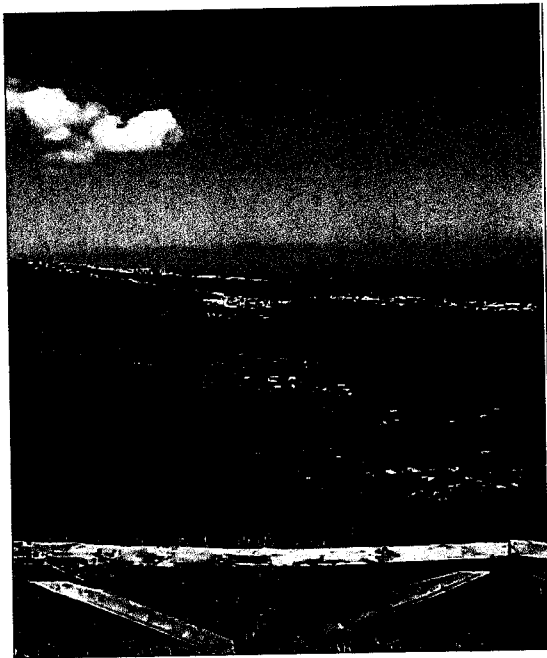
Situation du quartier du Hangar: au bas de Bois de Nêfles et à l'aplomb du Tour des Roches



Plan du chantier Emplois Verts - Sentier Vital / Chemin Macé



Zone de plantation envisagée



ANNEXE 9 : PHOTOS DES PROJETS « AUTO AMELIORATION LEGERE
DE L'HABITAT ».

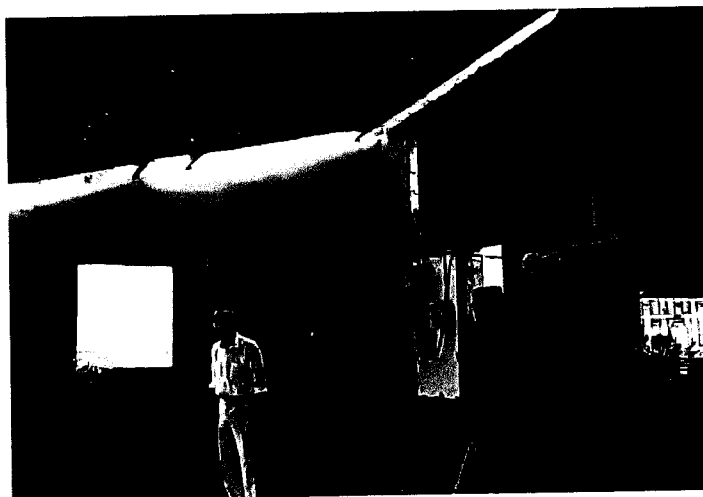
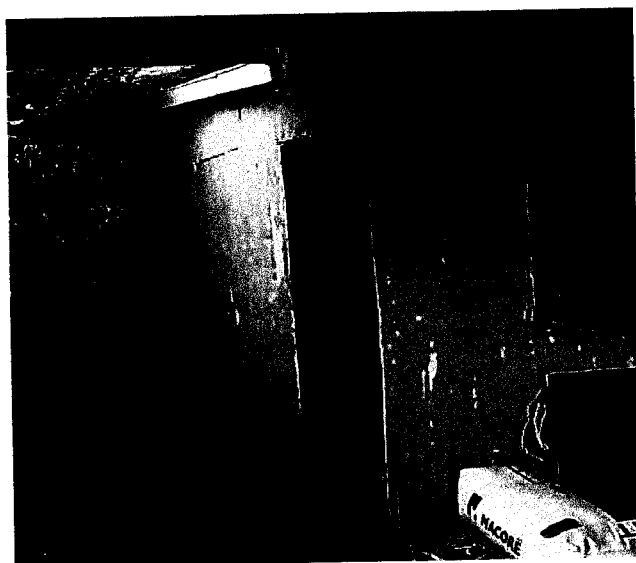


Figure 10 : avant, pendant, après les travaux

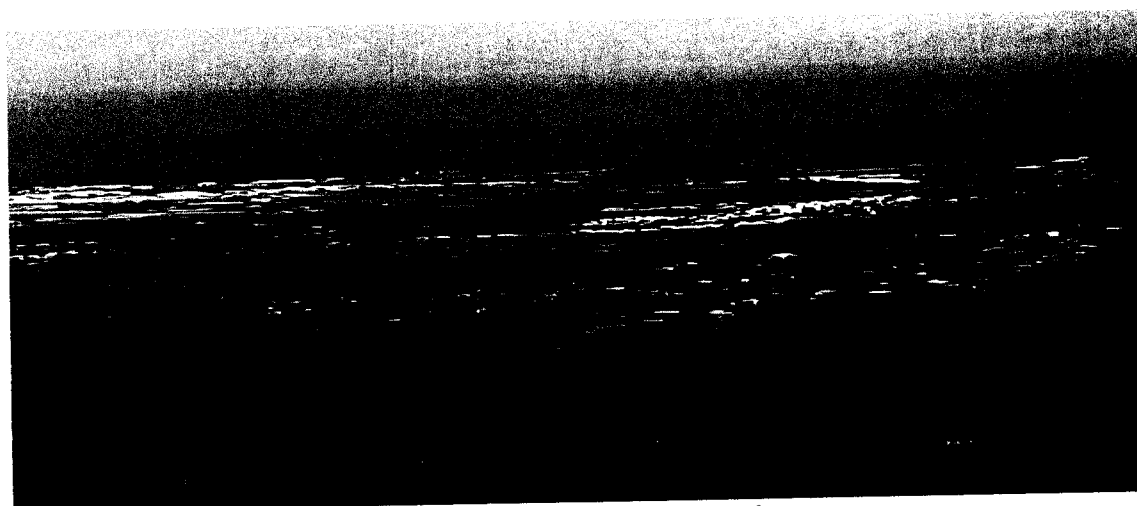
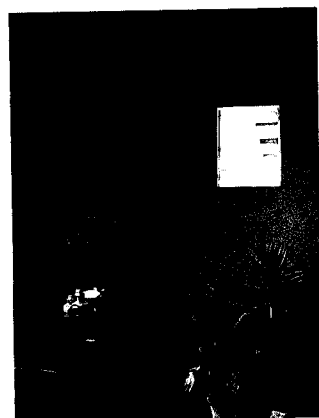


Figure 11: vue de chez Madame
Cerceaux



Figure 12 : en bas chez Jeanine

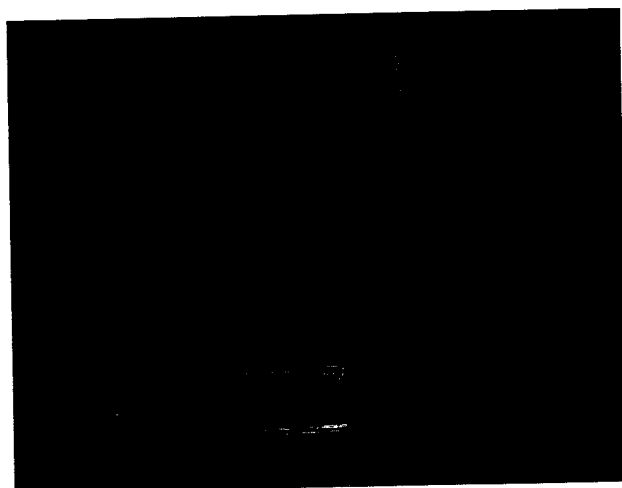


Figure 13 : salle de bain de fortune et pièce
rénovée

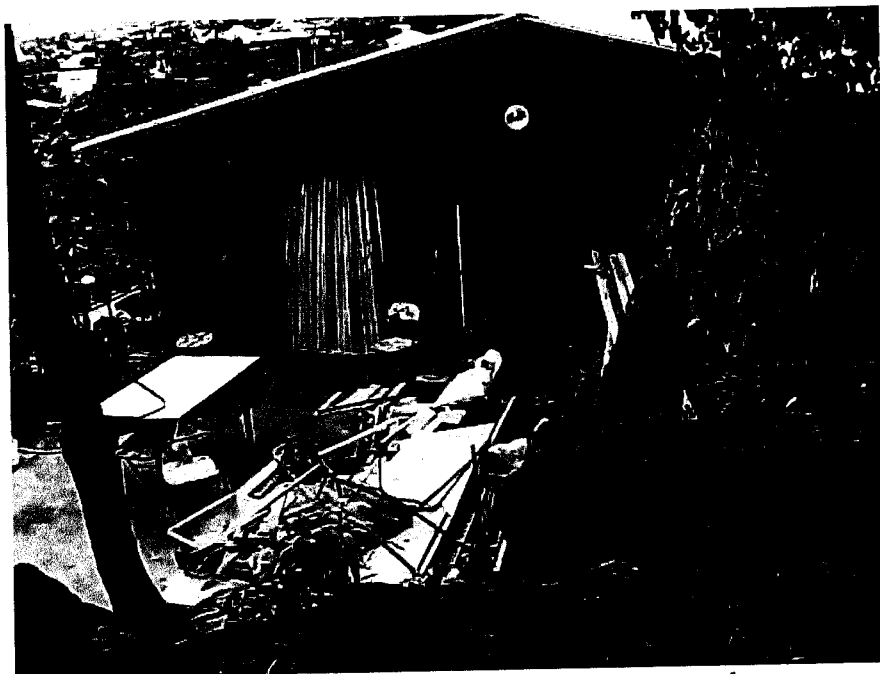


Figure 14 : chez Aline et Thierry avant les travaux

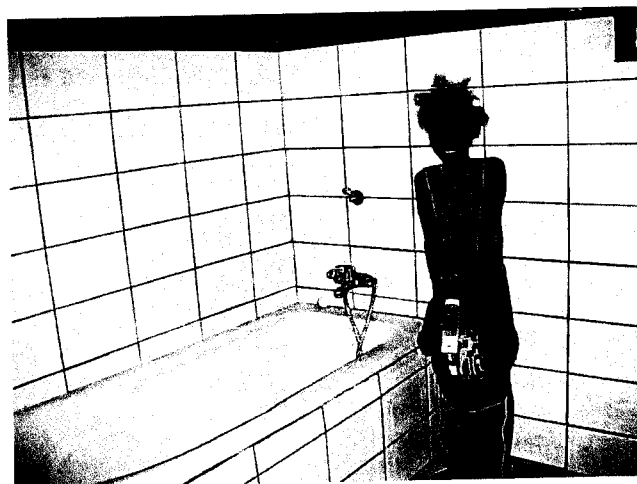
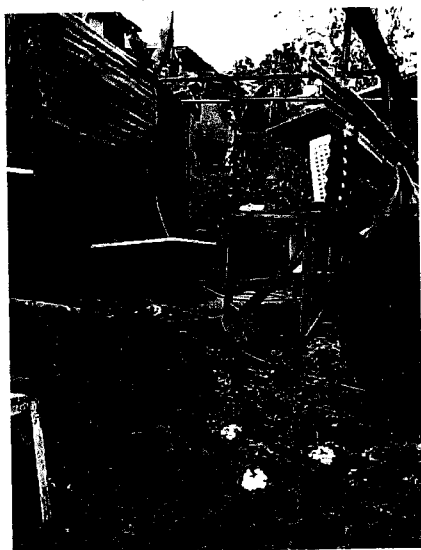


Figure 15 : l'ancienne et la nouvelle salle de bain

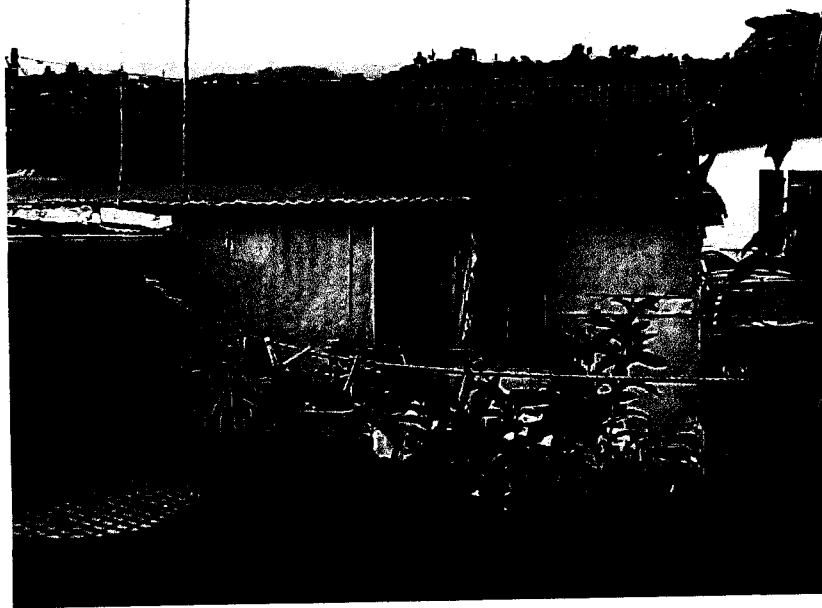
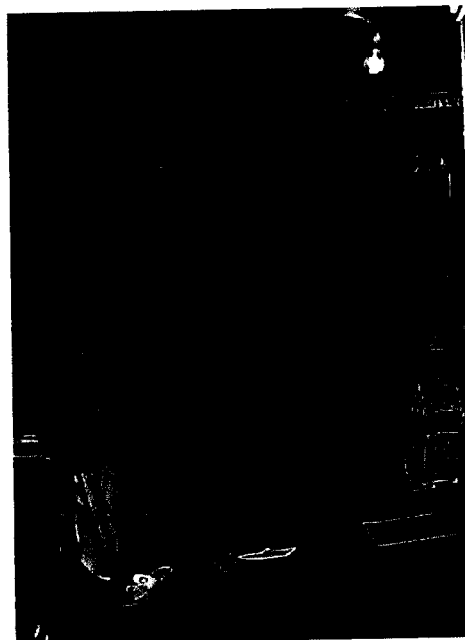


Figure 16 : la vieille case en bois sous tôle de
Norbert et Marie Elie



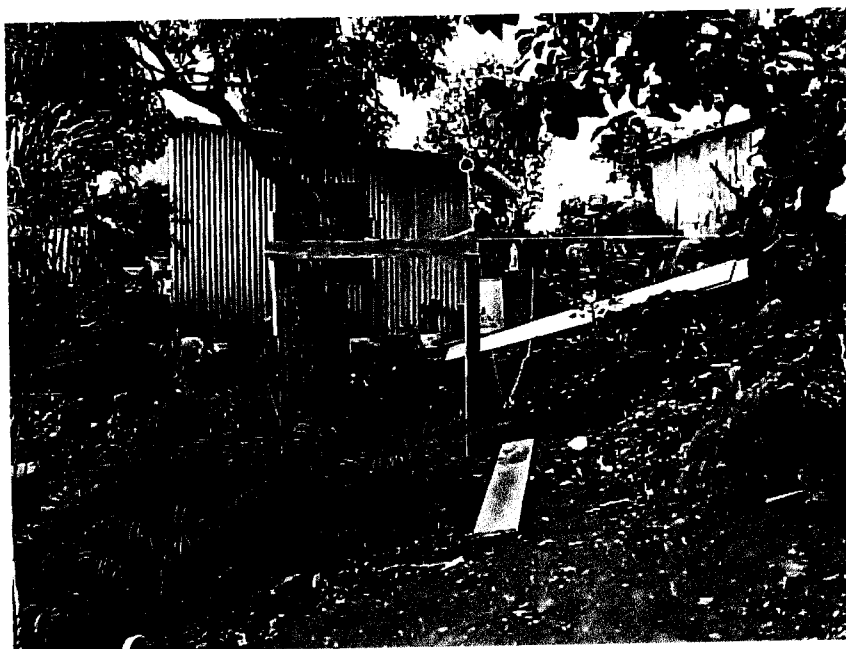


Figure 17 : « Avant les travaux » Chez Cédric
et Marie Sophie



Figure 18 : le « copain » Cédric en plein travail

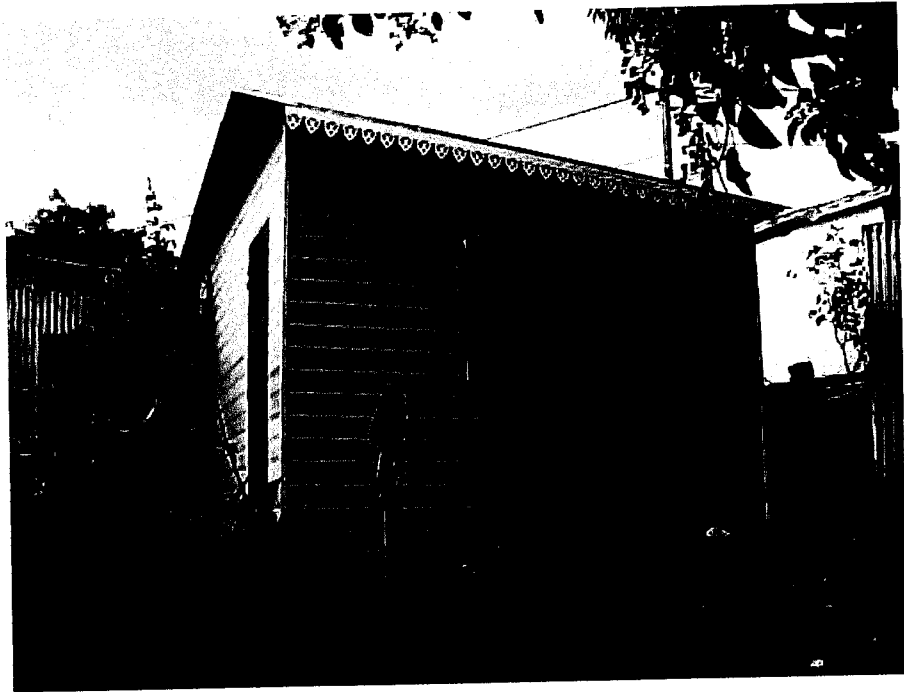
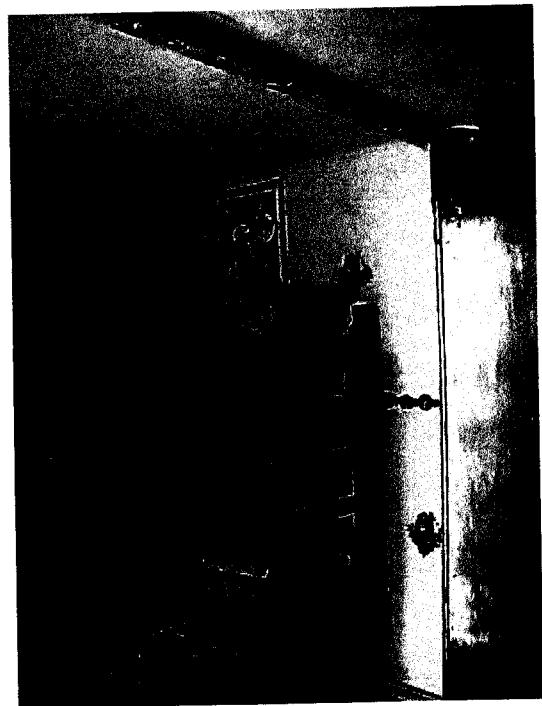
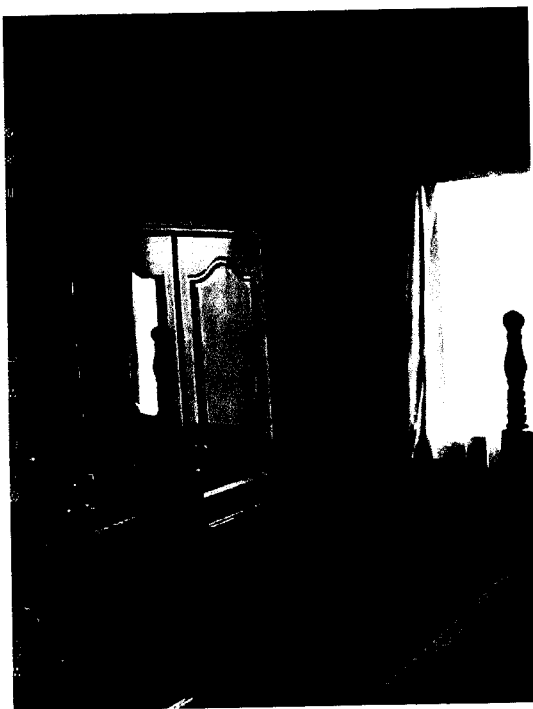


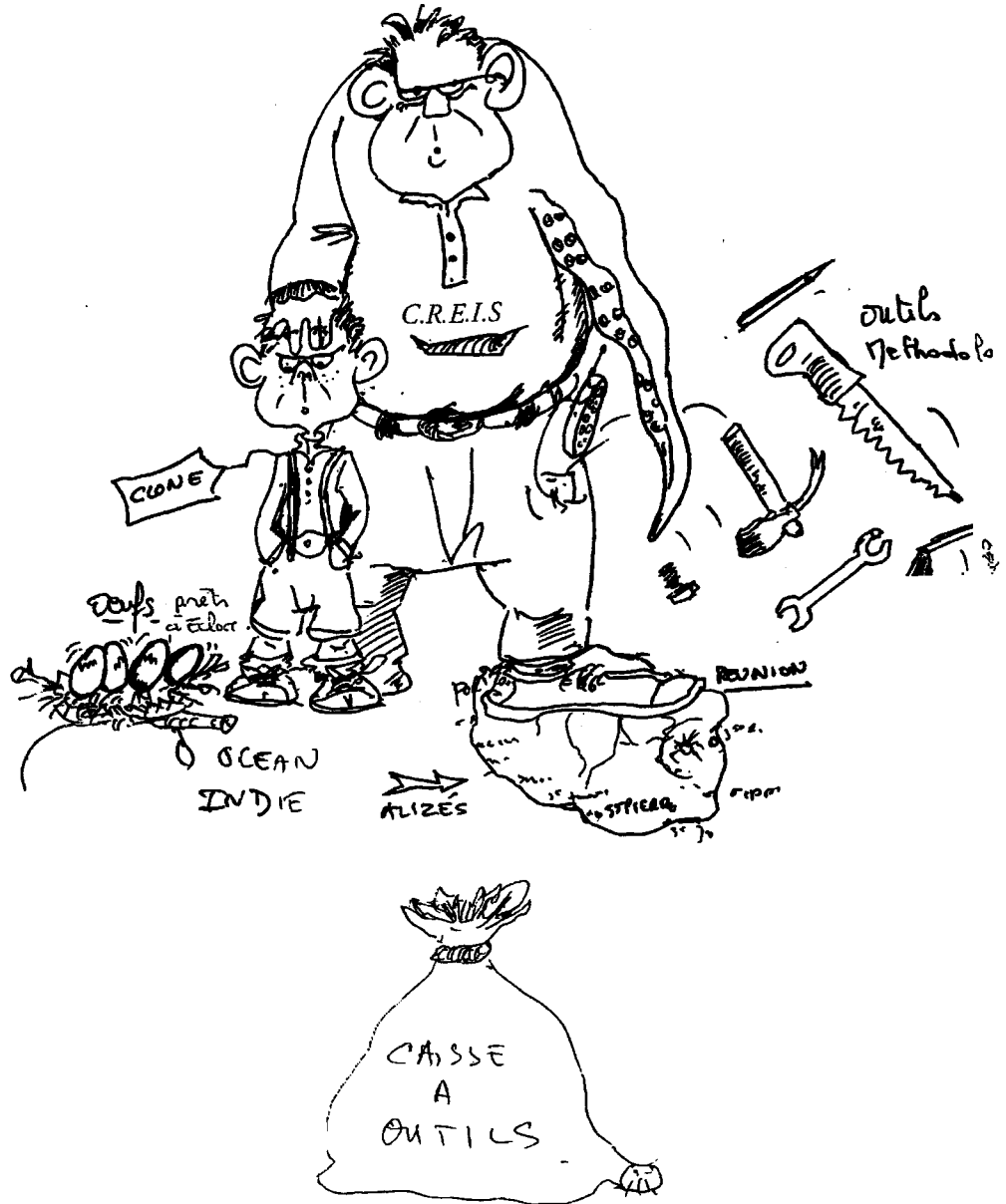
Figure 19 : La case agrandie



ANNEXE 10 : DESSINS DU C.R.E.I.S.

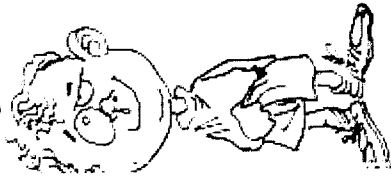


ETHIQUE





3+2ab-
Tr Sur
K2100



BRIGUE PARTI GERAIN

NOMON!



ERREURS DE MANIPULATION!
TOUTES LES DONNEES STOP
DE LA "MACHINE" STOP...
EFFACEZ STOP...
RECONNEXION STOP...
HEIN HEIN!

VIVEMENT
DES VACANCES!



BRIGUE
VAN NAPI

COMMENT ÇA
UNE SECTE *iii*



ZEU
BICHE
BOSSÉ

OOOH!... IL A UN GROSSES PROBLÈME
LE PETIT TECHNICIEN!... ALLEZ
IL VA TOUT RACONTER AU DOCTEUR, HEIN!



BRIGUE FOLDINGO





ANNEXE 11 : EXTRAITS MEMOIRE DESS

VIAUD (Manuel), *Approche sociale pour le projet de classement en réserve naturelle de l'étang Saint Paul*, mémoire de DESS (Sciences et Gestion de l'Environnement Tropical), Université de La Réunion, 2000-2001, 78 p. (sans les annexes).

La dynamique associative des quartiers

A la mise en œuvre des emplois jeunes, la mobilisation réunionnaise a entraîné la création de nombreux emplois jeunes ; l'étang n'a pas été exclu de cette dynamique et ce sont aujourd'hui près de 50 personnes qui sont employées dans la zone.

L'ACGF¹ avec ses 27 salariés vise l'entretien, l'aménagement et la valorisation touristique de l'étang. L'AGFBL¹, plus mesurée, emploie 7 jeunes orientés vers l'animation et l'artisanat, enfin l'OMDA, avec 9 emplois jeunes et 9 CIA se charge du ramassage des jacinthes d'eau avec des moyens précaires (radeau) sur le Canal Lemarchand. (le club de boxe de Grande Fontaine gère son organisation avec deux personnes en contrat EJ.)

La mise en place de ces actions donne lieu à une « concurrence » des quartiers, chaque association revendiquant une portion du patrimoine qui lui reviendrait : on assiste à une appropriation du patrimoine de la zone sur le potentiel d'emploi qu'il représente...

Les contrats emplois jeunes permettent l'accès à des formations qualifiantes « adaptées¹ » aux projets associatifs et personnels mais la « plate forme de professionnalisation » censée coordonner besoins et moyens a connu une montée en charge progressive, de leur côté, les associations n'ont pas systématiquement poussés leurs salariés vers ces dispositifs : le DRAPEJ élabore actuellement, avec les jeunes, les programmes propres à qualifier ces « nouveaux métiers » : la démarche est lente, en retard (les emplois jeunes sont parfois recrutés depuis 1998).

Il est ainsi des associations qui, n'ayant pas les moyens en encadrement, « se contentent » de CES ou de CIA voir de CEC : tous contrats aidés permettant la réalisation de travaux d'entretien, d'aménagement de sites urbains ou naturels et l'animation des quartiers. Ces actions visent principalement la dynamisation de personnes en difficultés ; il s'agit d'abord de répondre à une demande d'occupation et de rétribution. Leur valeur qualifiante n'est pas le critère principal, pourtant, un volet de formation est le plus souvent disponible.

La mise en place de telles actions s'effectue parfois avec le relais de professionnels du travail social et du développement local : l'intervention du contrat de ville (CVIO¹), de l'APR (dans les Hauts), du CERDASES¹ (à Bois de Nèfles) permet l'instruction et le financement d'actions dans le cadre de dispositifs ADI¹ (CIA), Région (Emplois Verts) et tous autres dispositifs d'insertion, de développement et d'animation

Les actions se déroulent alors dans le cadre de conventions limitées dans le temps (de 6 mois à un an renouvelable pour les CES emplois verts par exemple), ce qui rend hasardeux un recensement

exhaustif de ces actions ; certaines montrent cependant par leur pérennité que le long terme n'exclut pas l'action d'insertion (encore heureux) : il faut citer deux projets allant dans ce sens, qui concernent un patrimoine ancien, celui des chemins et sentiers reliant l'étang et les Hauts. L'association Bellemène- Pavé oeuvre ainsi à la réhabilitation du Chemin Pavé, entre grande Fontaine (Crève Cœur) à la Petite France, puis La Glacière (Chemin Lougnon). Dans le même ordre d'idée, l'association CAP du Hangar a ouvert (ou réouvert) les sentiers entre La Perrière et le Bois de Nèfles (Chemin Macé, sentier Vital).

Au delà de ces actions d'insertion, de nombreuses petites associations de quartier travaillent dans les différents domaines de l'animation (festivités, sport, soutien scolaire...), parfois avec l'aide de bénévoles (rares) : la prégnance du chômage pousse à chercher et revendiquer la mise en place d'activités rémunérées pour lesquelles les collectivités disposent de budgets conséquents.

La mobilisation des personnes dans le cadre associatif relève autant des besoins d'animations et d'activités des quartiers que de l'attrait financier de ces dispositifs : la dotation financière des projets est déterminante et l'on retrouve dans ces commissions les décideurs et élus de quartiers, jouant parfois de l'emploi comme d'une reconnaissance accordée aux structures « amies ».

Le jeu associatif, quoique biaisé par l'enjeu politique permet le financement d'actions et d'emplois utiles, il remplit une part importante de l'action sociale et contribue à la « paix sociale » ainsi qu'au développement des quartiers. Malgré ses défauts, le secteur associatif, par sa variété, les compétences et les engagements qu'il propose, reste un élément essentiel pour une démarche vers la population.

1 Association des Chômeurs de Grande Fontaine

1 Association Grande Fontaine Bouillon Lapperrière

1 les emplois jeunes donnant lieu à la création de « nouveaux métiers », les formations considérées n'existaient pas à l'époque.

1 Contrat de Ville Intercommunal de l'Ouest dont un animateur est en charge des quartiers du Tour des Roches

1 Centre d'Etude Régional pour le Développement de l'Action Sociale et de l'Economie Sociale

1 Agence Départementale d'Insertion, en charge du public érémissiste

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de La Réunion	113
Figure 2 : Plan des sites d'intervention du C.R.E.I.S.	203
Figure 3 : Carte des secteurs de la commune de Saint Paul	240
Figure 4 : Carte des quartiers du secteur de Bois de Nèfles Saint Paul (Hangar, Ruisseau et Bel Air)	241
Figure 5 : Plan de situation de la case de Sully	255
Figure 6 : Plan de situation de la case de Frédéric	264
Figure 7 : Plan de situation des cases de la famille d'Ariane	267
Figure 8 : Plan de situation des cases et de l'état des relations familiales (+ et -) évoquées par Madame Cerceaux pendant l'entretien	271
Figure 9 : Plan de situation des cases et des relations familiales (selon les informations fournies par Jeanine)	275
Figure 10 : Avant, pendant, après les travaux	582
Figure 11 : Vue de chez Madame Cerceaux	583
Figure 12 : En bas chez Jeanine	584
Figure 13 : Salle de bain de fortune et pièce rénover	584
Figure 14 : Chez Aline et Thierry avant les travaux	585
Figure 15 : L'ancienne et la nouvelle salle de bain	585
Figure 16 : La vieille case en bois sous tôle de Norbert et Marie Elie	586
Figure 17 : « Avant les travaux » Chez Cédric et Marie Sophie	587
Figure 18 : Le « copain » Cédric en plein travail	588
Figure 19 : La case agrandie	589